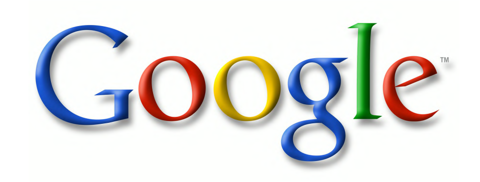
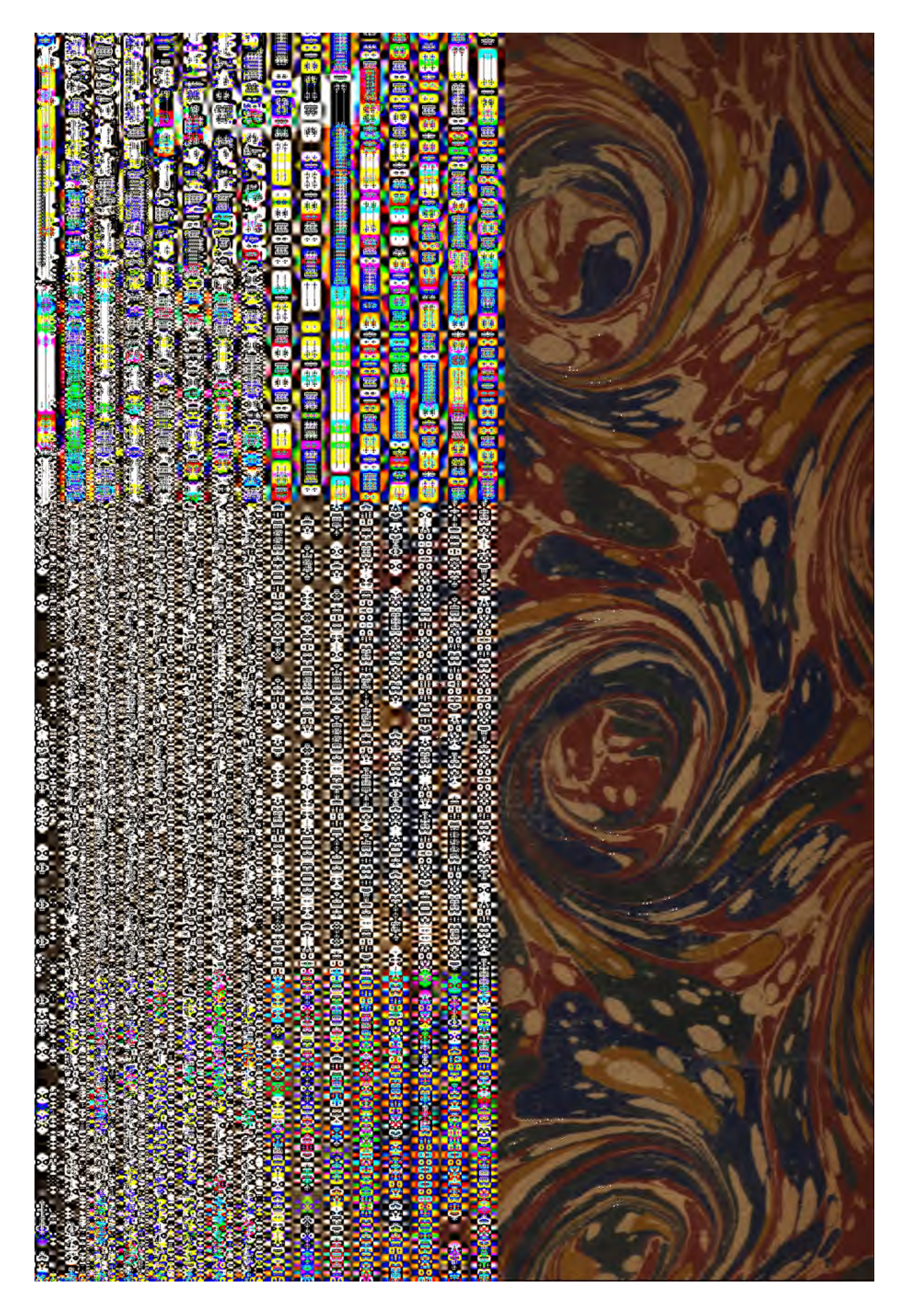
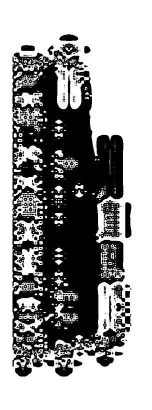
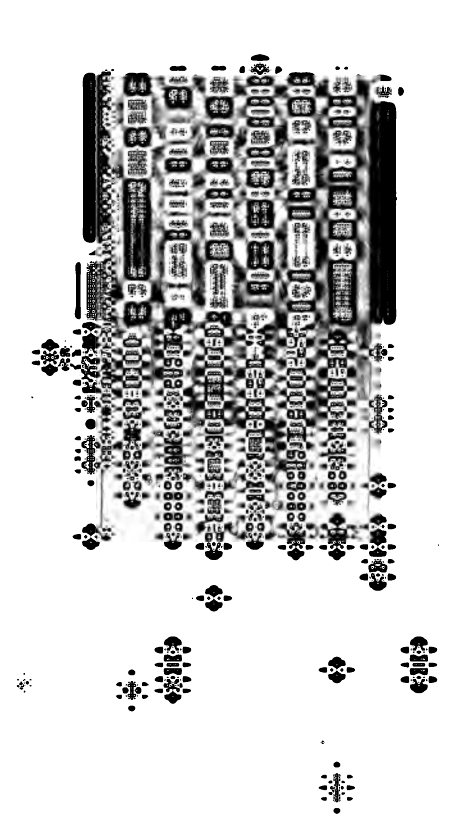
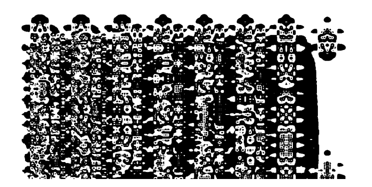




BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR J. TECHENER

AVEC LE CONCOURS

DE MM. J. ANDRIEUX; CH. ASSELINEAU; L. BARBIER, administrateur à la bibliothèque du Louvre; AP. BRIQUET; G. BRUNET; J. CARNANDET; E. CASTAIGNE; bibliothécaire à Angoulême; J. CHENU, elzéviriophile; V. COUSIN, de l'Académie françoise; CUVILLIER-FLEURY; DESBARREAUX-BERNARD, bibliophile; A. DINAUX; Bon A. ERNOUF, bibliophile; FERDINAND DENIS, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; AL. DE LA FIZELIÈRE; marquis DE GAILLON; prince AUGUSTIN GALITZIN; GRANGIER DE LA MARINIÈRE, bibliophile; P. LACROIX (BIBLIOPHILE JACOB); J. LAMOUREUX; TH. LAVALLÉE; C. LEBER; LEROUX DE LINCY, P. DE MALDEN; DE MONMERQUÉ; FR. MORAND; PAULIN PÂRIS, de l'Institut; LOUIS PARIS; Dr J.-F. PAYEN; PHILARÈTE CHASLES, conservateur à la bibliothèque Mazarine; Bon J. PICHON, président de la Société des bibliophiles françois; SERGE POLTORATZKY; RATHERY, bibliothécaire au Louvre; ROUARD; S. DE SACY, de l'Académie françoise; SAINTE-BEUVE, de l'Académie françoise; A. TEULET; VALLET DE VIRIVILLE; CH. WEISS; Francis WEY; YÉMÉNIZ, de la Société des bibliophiles françois; etc., etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES, ET LE CATALOGUE RAISONNÉ DES LIVRES DE L'ÉDITEUR.

JANVIER

QUATORZIÈME SÉRIE

A PARIS

J. TECHENER, LIBRAIRE

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE

1859

Sommaire de la Livraison de Janvier.

NOTICE

SUR LE

PLAN DE PARIS

DE GOMBOUST (1).

Le plan de Paris dont la Société des bibliophiles françois publie une reproduction aussi complète que fidèle, est, sans contredit, le travail le plus remarquable dans ce genre qui ait été fait avant le XVIIIe siècle.

Jacques Gomboust, dont la vie n'est pas connue, mais qui prend les titres de conducteur d'ouvrages de fortification et d'ingénieur du roi, se déclare auteur de ce plan, pour l'exécution duquel il reconnoît avoir eu l'aide et les conseils de M. Petit, intendant des fortifications. Dans un avertissement au lecteur, il expose toute l'économie de son travail. Après avoir dit combien de difficultés il a eu à vaincre pour repro-

(1) Cette notice est extraite d'un petit volume qui va paroître dans quelques jours et qui complétera la publication du *Plan de Gomboust* faite par la Société des bibliophiles françois, que nous avons annoncée dans notre n° du mois de mai 1858, page 958. Voici le titre complet de ce volume, qui ne se vendra pas séparément : *Notice sur le Plan de Paris de Jacques Gomboust, ingénieur du roi*, publié pour la première fois en 1652, reproduit par la Société des bibliophiles françois en 1858 ; suivi du *Discours sur l'antiquité, grandeur, richesse, gouvernement de la ville de Paris, par P. P.*, et d'une *Table alphabétique des rues, des ponts, des portes, des églises, des couvents, des colléges, des palais et hôtels indiqués sur ce plan* (1858, in-8), par M. Le Roux de Lincy, *secrétaire de la Société*.

duire, d'après les règles sévères de la géométrie, les rues, les quais, les ponts, les places, les églises, les couvents, les hôpitaux, les colléges, les palais et les hôtels, il insiste sur l'ignorance de tous ceux qui avoient essayé le même travail avant lui, signale quelques-unes des fautes grossières qu'ils avoient commises, et termine en disant qu'il n'a représenté que les *hôtels de conséquence, avec leurs jardins et parterres*, mais qu'il a pointillé la surface de toutes les maisons particulières. « En sorte que partout où il y a des points, figurez-vous, dit-il, que ce sont des maisons, soit dans la ville, soit dans les fauxbourgs. Et du tout il en fault avoir l'obligation particulière à MONSEIGNEUR SEGUIER, CHANCELIER DE FRANCE, dont le mérite ét la vertu ne sçauroient estre assez hautement louez, etc (1). »

Jacques Gomboust dit qu'il a mis cinq années à l'exécution de son œuvre; par conséquent c'est l'état de la ville de Paris, en 1647, que le plan dessiné par lui représente. Ce plan ne pouvait manquer d'obtenir un succès très-légitime; quelques années plus tard, le jeune roi, Louis XIV, à l'instigation du chancelier Séguier, donnoit à l'auteur le titre de son *ingénieur pour l'élévation des plans des villes et des maisons royales*, avec un privilége de quinze années, pour la reproduction exclusive, comprenant le dessin, la gravure, l'impression des lettres, et la vente.

Fort de ce privilége, Gomboust publioit, en 1655, un plan de la ville de Rouen, dont l'exécution, sans être aussi remarquable que celle du plan de Paris, ne laisse pas que d'être bien supérieure à tous les essais tentés avant lui. Deux années plus tard, il cédoit à Gaspar Merian sept planches de petite dimension, dont il avoit fait les dessins, et qui représentoient plusieurs villes importantes de la Normandie : 1. CAEN; 2. CHERBOURG; 3. DIEPPE; 4. GRANVILLE; 5. LE HAVRE;

(1) Voir au plan la notice qui commence feuille VI et se termine feuille IX. Dans une autre notice jointe aux feuilles IV et VII, Gomboust revient encore, et avec détails, sur les fautes de ses devanciers.

6. HONFLEUR; 7. PONT-DE-L'ARCHE. Merian les inséroit dans la huitième partie de son grand ouvrage sur la *Topographie de la France*, publié à Francfort, avec un texte allemand ou latin (1). Chacune de ces pièces, d'une grande finesse d'exécution, est accompagnée de légendes explicatives françoises avec cette inscription : *Jacques Gomboust, ingénieur du roy, delineavit*.

Il est probable que Gomboust obtint la faveur de présenter lui-même le premier exemplaire gravé du plan de Paris au jeune roi Louis XIV. On lit dans la *Gazette de France* (p. 362), à la date du 12 mars 1653 :

« Comme le génie du roy est universel, et qu'il s'entend parfaitement à toutes les belles choses qui font la meilleure partie de ses nobles divertissements; ces jours passez, l'on présenta à Sa Majesté un plan avec la description de la ville de Paris et de ses fauxbourgs, lequel, après un travail de plusieurs années, a esté enfin donné au public par le sieur Gomboust, ingénieur de Sadicte Majesté, qui s'est employé à cet ouvrage avec tant de soins et d'exactitude, que non-seulement toutes les rues, mais aussi toutes les églises et maisons les plus remarquables y sont représentées en leurs justes dimensions; de sorte qu'en un espace de cinq ou six pieds en quarré, on peut voir et parcourir à son aise cette vaste et célèbre ville justement appelée la merveille et l'abrégé de l'univers. »

L'exemplaire présenté au roi étoit sans doute assemblé, collé sur toile, et peut-être bien colorié. On trouve à la Bibliothèque impériale un plan de Gomboust dans cet état que je suppose être celui de dédicace, voici pourquoi : au-dessus des armes royales (sur les feuilles IV et VII), au lieu de l'avis dans lequel Gomboust signale plusieurs fautes com-

(1) « M. Z. Topographiæ Galliæ, sive descriptionis et delimitationis famosissimorum locorum in potentissimo regno Galliæ, pars VIII, ducatus et provincias Normandiæ, principaliora ac notiora oppida et loca complectens. » Francofurti, apud Gasparum Merianum, etc., etc., 1657, in-fol.

mises par ses devanciers, on lit une dédicace au roi, ainsi conçue :

AU ROY :

Sire,

Voicy le Plan de vostre incomparable ville de Paris que j'ose présenter à Vostre Majesté. J'ay creu que cet ouvrage n'en estoit pas tout à fait indigne, et que représentant fidellement la première ville du plus florissant royaume de toute la terre, il pourroit estre favorablement reçeu de son Roy, qu'on reconnoist le Premier et le plus Puissant Roy de tout le monde. Les autres plans de cette mesme ville qui ont paru jusqu'à présent ont esté méprisez, comme faux entièrement, ou du moins sans mesures et proportions; il y a sujet d'espérer que celuy-cy, estant faict selon les règles de géométrie, sera considéré non-seulement à cause des grands advantages qui s'en peuvent tirer pour le service mesme de V. M., mais aussi pour faire que dans les pays les plus éloignez ceux qui ont creu la réputation de Paris au-dessus de la vérité, admirent sa grandeur et sa beauté. C'est sans doute pour ces raisons que le deffunct Roy Louis le Juste, Estimateur des choses excellentes, avoit désiré ce Plan en l'estat auquel il est, et ces mesmes raisons me font encore présumer qu'il ne sera pas désagréé de V. M., et qu'elle ne desapprouvera pas le dessein que j'ay de faire les autres grandes villes de France de la mesme méthode. Celuy-cy seul est un travail de cinq années, mais je ne puis employer plus glorieusement toutes celles de ma vie qu'à me faire paroistre avec autant de respect que le dois

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-fidel et très-obéissant serviteur et sujet,

JAQUES GOMBOUST (1).

(1) Plan de Gomboust, assemblé et monté sur toile, à la Bibliothèque impériale, département des cartes et plans.

Tous ceux qui, depuis 1652, ont écrit sur la ville de Paris, antiquaires, historiens, ou simplement auteurs de descriptions, de curiosités et de monuments, citent le plan de Gomboust avec éloge et s'en servent comme d'un guide fidèle.

Sauval, qui travaillait à ses *Antiquités de Paris* (1) justement à l'époque où ce plan fut mis en lumière, l'avoit sous les yeux. Il le cite à plusieurs reprises dans son discours inachevé sur l'origine des rues de Paris.

Bonamy (membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, bibliothécaire et historiographe de la ville de Paris) a publié, dans les *Mémoires de l'Académie*, différents travaux relatifs aux antiquités de la capitale. Dans une dissertation sur l'hôtel de Soissons (2), il donne un tracé d'après le plan de Gomboust, et en signale l'exactitude et la rareté.

Parmi les historiens, je nommerai Piganiol de La Force et Jaillot (3); l'un et l'autre ont connu et su mettre à profit les indications précieuses qui ne se trouvent pas ailleurs ; Jaillot surtout en avait fait une étude approfondie, il le cite fréquemment et relève quelques erreurs. De nos jours, le plan de Gomboust, devenu d'une excessive rareté (4), a fixé l'attention de plusieurs savants recommandables. Un de nos con-

(1) *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, par M. Henry Sauval, avocat au parlement de Paris. 1733, in-fol., 3 vol. Il ne faut pas oublier, toutes les fois que l'on consulte cet ouvrage, que l'auteur est mort vers 1670, sans avoir eu le temps de l'achever ; que c'est le Paris de Louis XIII et de la Fronde dont il donne la description, et que les éditeurs ont publié cette œuvre inachevée avec une grande précipitation et peu de soins.

(2) *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, etc., t. XXIII, p. 263.

(3) *Description de la ville de Paris et de ses environs*. Paris, 1765, in-12, 10 vol. — *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris, etc*. Paris, 1775, in-8, 5 vol.

(4) On connoît sept exemplaires du plan de Gomboust : 1-2. deux à la Bibliothèque impériale, dont un exemplaire colorié avec le texte et une dédicace au roi ; 3. un à la bibliothèque du Sénat ; 4. un à la bibliothèque de l'Institut, avec le texte ; 5. un chez M. A. Bonnardot ; 6. un chez feu A. Gilbert ; 7. un en Angleterre, chez le duc d'Aumale. Cet exemplaire est celui de feu Walckenaer. A la vente de la bibliothèque de ce savant, en 1853, il a été payé un peu plus de 700 fr.

frères, M. le comte de Laborde, en a inséré un fragment dans son ouvrage curieux et recherché sur le palais Mazarin; il a démontré tout le parti qu'on pouvoit en tirer pour l'histoire du vieux Paris (1).

Le plan de Gomboust, pris dans son ensemble, mesure en hauteur un mètre trente-sept centimètres, et en largeur un mètre quarante-quatre centimètres; il se divise en neuf feuilles, sans y comprendre quelques feuilles de texte qui ne sont pas jointes à tous les exemplaires. Les quatre coins sont remplis par des gravures assez fines dont voici les sujets : dans les coins du haut, deux vues de Paris, dont les cadres sont en partie cachés par la bordure du plan; celle de gauche représente Paris vu de Montmartre; celle de droite, une perspective générale des galeries du Louvre. Dans les coins du bas, deux piédestaux : celui de gauche est surmonté des armes de France, celui de droite des armes du chancelier Séguier. Sur les piédestaux, on compte sept vues des maisons royales, et cinq différentes échelles de mesure. Au bas du plan, dessous le tore de chêne qui forme bordure, on voit une suite des châteaux particuliers les plus remarquables des environs de Paris. Enfin, le texte historique est placé à droite et à gauche du plan, dans toute la hauteur et continue, dans la largeur, dessous les châteaux des environs de Paris, où il se divise en dix compartiments (2). Trois avis, adressés par Gomboust à ses lecteurs, font partie de l'ensemble, et occupent l'espace resté vide dans les faubourgs. Dans le haut du plan et au milieu on lit sur un cartouche : LUTECIA PARIS.

(1) *Le palais Mazarin et les grandes habitations de ville et de campagne au* XVIIe siècle. Paris, 1846, gr. in-8. C'est à M. de Laborde qu'est due l'initiative de l'entreprise, enfin terminée, de la reproduction du plan de Gomboust; il en a dirigé les détails pendant plusieurs années. A lui surtout il appartenoit d'écrire cette notice; déjà même il en avoit commencé la rédaction, quand les hautes fonctions de garde général des Archives de l'Empire, auxquelles il a été appelé en 1858, l'ont contraint d'y renoncer.

(2) Quand le texte est joint au plan, comme dans l'exemplaire de la Bibliothèque impériale, la largeur est de $1^m,84$, la hauteur de $1^m,49$.

Quand on jette le regard sur cet ensemble, l'œil est agréablement surpris de la netteté et du fini d'exécution des objets qui s'y trouvent : non-seulement tous les ponts, toutes les places, tous les monuments civils ou religieux, ainsi que les principaux hôtels particuliers, sont représentés, mais on y voit encore les portes, les barrières, les marchés, les fontaines, les égouts, même les puits et les regards. Chacune de ces parties est généralement exacte, la place qu'elle occupe en rapport avec son importance. Les monuments religieux ou civils sont dessinés avec soin, dans des proportions minimes, à vrai dire, mais suffisantes pour qu'il soit possible d'en apprécier la valeur. Je signalerai surtout un nombre infini d'églises, de chapelles, d'abbayes, de couvents, d'hôtels et de maisons particulières qu'on trouve figurés sur ce plan, avec les jardins et les vastes prairies qui les entouroient; car un des avantages de ce travail géométrique, c'est de donner la physionomie de Paris en 1647, de cette capitale déjà grande, mais dont une partie notable se composoit d'enclos sans habitations.

Comment cette œuvre considérable a-t-elle été mise à exécution? il est difficile de résoudre cette question sans hasarder quelque conjecture. Jacques Gomboust a fait toute la partie géométrique du travail; quant au profil des monuments, quant aux petits personnages qui se voient en plusieurs endroits, quant aux châteaux des environs de Paris, placés en bordures, et aux fleurons, il est probable que pour tous ces détails il a eu des collaborateurs. Il a dû s'adresser aux artistes graveurs qui l'ont aidé à reproduire son œuvre. Sur la huitième feuille, rue Saint-Honoré, entre Saint-Roch et le Palais-Royal, on voit un bâtiment d'assez belle apparence qui porte cette légende : *Hostel du Saint-Esprit, demeure de l'auteur* (1). Or, cette adresse est la même que celle d'un assez grand

(1) Sur les deux exemplaires de la Bibliothèque impériale, ainsi que sur l'exemplaire appartenant à M. Bonnardot, feuilles VII et IX, au-dessous des échelles de mesure, on lit encore l'adresse suivante : *A Paris, rue Nº-St-Honoré*,

nombre de pièces dessinées et gravées par Abraham Bosse. Cet artiste éminent florissoit à Paris à l'époque où Gomboust exécutoit son travail. Il est probable que l'ingénieur et le dessinateur étoient logés ensemble, et qu'ils ont réuni leurs talents pour produire, en moins de cinq années, l'œuvre compliquée dont l'un d'eux avoit obtenu le privilége. M. Bonnardot, auteur d'une étude très-estimable sur les anciens plans de la ville de Paris (1), suppose que d'autres artistes, tels que Cl. Goyrand, François Collignon, Israël Sylvestre, ont aussi travaillé avec Gomboust. Il ne donne aucune preuve à l'appui de sa conjecture; seulement il croit reconnaître la manière habituelle de chacun de ces artistes dans différentes parties du plan qu'il signale. Suivant lui, la vue de Paris, prise de Montmartre, feuille I, seroit de Collignon aussi bien que plusieurs vues de châteaux des feuilles VII et IX; les autres seroient de Goyrand ou d'Israël Sylvestre. Cette conjecture ne me paroît pas aussi bien justifiée que celle de la collaboration d'Abraham Bosse; on considère avec raison cet artiste comme le graveur du plan de Gomboust....

Après avoir signalé quelques points curieux du plan de Gomboust, après en avoir étudié toutes les parties, et principalement les rues, les églises, les palais, et les hôtels remarquables, M. Le Roux de Lincy termine sa notice par quelques détails sur Pierre Petit, auteur de la description de Paris, jointe au plan de Gomboust :

Je ne veux pas terminer cette notice sans parler du *Discours sur l'histoire de la ville de Paris*, joint à certains exemplaires du plan de Gomboust, et qui a été réimprimé plus loin, afin d'en faciliter la lecture. C'est un travail aussi curieux que bien écrit, qui renferme en peu de pages un assez grand

près St-Roch, à l'hostel du Saint-Esprit, et au Palais, en la galerie des Prisonniers. Dans l'exemplaire de la bibliothèque de l'Institut, qui a servi pour cette reproduction, l'adresse n'est plus la même : *A Paris, rue de la Truenderie, près de St-Eustache, chez M. de St-Amour, procureur au Châtelet. M. Heince le vend.*

(1) *Études archéologiques sur les anciens plans de Paris des* XVIe, XVIIe et XVIIIe *siècles*. Paris, 1851, in-4.

nombre de renseignements utiles. L'auteur y donne une explication très-juste de l'origine de la ville de Paris, aussi bien que du nom qu'elle porte. Plusieurs de ses observations pourroient s'appliquer parfaitement au Paris de nos jours; par exemple, ce qu'il dit à la page 11, sur les richesses mobilières accumulées dans cette ville, et à la page 18, sur le nombre toujours croissant des carrosses. Ne croiroit-on pas que les lignes suivantes (p. 12) ont été écrites par un de nos contemporains : « Il y a quantité de maisons à cinq et six étages, toutes pleines jusques aux thuilles de diverses familles et professions, qui ne se hantent non plus que des barbares, et qui ne sçavent mesme pas le nom les uns des autres, comme on ne sait point d'un endroit à l'autre et des fauxbourgs à la ville ce qui se passe d'extraordinaire; et l'on est aussi bien inconnu et caché en changeant de quartier que si on changeoit de province. »

Pierre Petit, célèbre mathématicien du règne de Louis XIII, intendant général des fortifications de France, a sans doute composé ce discours, qui n'est signé que des deux initiales P. P. Gomboust reconnoît avoir eu son aide et ses conseils pour l'exécution du plan; si Petit a gardé l'anonyme, c'est qu'il a censuré fortement les gens de justice, en parlant du Palais et de la salle des Pas-Perdus (voir p. 37). Pierre Petit, né à Montluçon, en 1598, se rendit très-habile dans son art; il étoit lié avec plusieurs savants de son temps, Descartes et Pascal entre autres. Il est auteur de plusieurs ouvrages de mathématique et de physique très-estimés. On a encore de lui un curieux travail sur les remèdes qu'on pouvoit apporter aux inondations de la Seine dans Paris, en creusant un canal (1). P. Petit mourut le 20 août 1677.

(1) *Discours fait en l'assemblée de l'hostel de ville, tenue le* 24 *mai* 1658, *touchant les remèdes qu'on peut apporter aux inondations de la rivière de Seine.* Donné au public par l'ordre de ladite assemblée, avec la carte nécessaire à l'éclaircissement d'iceluy, par le sieur Petit, conseiller du roy, intendant des fortifications, etc. Paris, 1658, in-4.

VARIÉTÉS.

VOITURE, MADAME DE SÉVIGNÉ, STERNE.

Voiture eut pendant sa vie une immense renommée; elle lui survécut longtemps, et il en conserve encore une partie. Tout en souriant du vers où Despréaux le met auprès d'Horace, et sans penser absolument comme Mme de Sablé, qui ne connoissoit, pour dire agréablement les choses, que deux hommes, Montaigne et lui, nous lui rendons justice au fond, et faisant la part du genre un peu précieux et maniéré dont il dut subir l'influence, reconnoissons ce qu'il y a dans son esprit de gaieté charmante et d'enjouement véritable. Sans doute l'art, et un certain art, a beaucoup fait chez lui, mais sous cet art on sent la nature. Qu'on nous permette une comparaison, peut-être un peu précieuse, pour rendre notre pensée sur ce précieux écrivain. Nous savons qu'il aimoit les sucreries, les fruits confits, et qu'il se fût assez bien arrangé de la proposition que lui faisoit Mlle de Bourbon (plus tard la belle duchesse de Longueville) de le conserver dans du sucre. Eh bien ! il nous semble, en effet, que les grâces de son esprit sont à des grâces naturelles ce que sont les fruits sortis des mains du confiseur aux fruits cueillis sur l'arbre et offerts avec la branche. Que sous l'enveloppe et l'enjolivement factices éclate en lui une grâce naturelle, cela est si vrai qu'il a donné à d'autres le ton du véritable style épistolaire, et aidé à Mme de Sévigné à devenir le charmant et inimitable modèle que nous connoissons. Oui, avant d'être digne elle-même de servir de modèle, Mme de Sévigné a cherché

autour d'elle des guides dans ses contemporains et dans ses devanciers. Si pour apprendre le latin et l'italien elle eut le docte Ménage, ce fut à l'école de Voiture qu'elle se forma aux élégances et aux gentillesses du style. Voiture fut une des admirations de sa jeunesse, admiration à laquelle elle resta fidèle, ainsi que tout le XVIIe siècle. Le chevalier de Méré s'étant hasardé à critiquer le maître, il faut entendre comme elle le redresse à ce sujet, et avec quelle promptitude d'entrain elle applaudit à Corbinelli qui *a enfin laissé là le chevalier de Méré et son chien de style, et la ridicule critique qu'il fait en vrai collet-monté d'un esprit libre, badin et charmant, comme Voiture*. Après quoi elle ajoute : *Tant pis pour ceux qui ne l'entendent pas*. Esprit libre, badin, charmant, tel apparoît Voiture à Mme de Sévigné : voilà les qualités qu'elle admire en lui, et qui lui appartiennent à elle-même bien plus qu'à l'objet de son enthousiasme; elle le surfait un peu et confond les mérites de son auteur avec la reconnoissance qu'elle lui doit pour ce qu'elle a reçu de lui. Les critiques du chevalier de Méré étoient justes pour la plupart. Dans quelques-unes, il se montroit sévère et pointilleux; il épluchoit les choses un peu en professeur des agréments et des bienséances du style épistolaire et du langage de la conversation; double prétention qui lui donnoit un air de pédantisme, et imprimoit à son style le cachet qui faisoit que Mme de Sévigné le traitoit de chien de style. Tout en critiquant Voiture, Méré partage l'admiration générale pour cet écrivain; il l'avoit connu, et on sait assez, dit-il, que c'étoit un génie exquis et d'une subtile et haute intelligence. S'il relève quelques-unes de ses fautes, ces fautes sont de légères imperfections qu'on rencontre toujours dans les meilleurs auteurs : *Quas parum cavit natura*, comme dit Horace. Dans le discours (le discours sur la justesse) où Méré critique Voiture, il nous apprend qu'il étoit très à la mode, et qu'on l'imitoit; il en connoît, dit-il, deux ou trois qui ont la prétention de le suivre et de lui succéder dans la gloire de bien écrire; il leur donne même de sages conseils, préten-

dant que le défaut des imitateurs est de n'imiter de leurs originaux que ce qu'il y a de plus facile et ce que justement ils ne devroient pas imiter.

Et à ce sujet, il cite cette *admirable* description du Valentin : « En arrivant on trouve d'abord ; je veux mourir si je sais ce qu'on trouve d'abord, etc. » Méré eût pu réserver quelqu'une de ses critiques pour ce passage, et nous le trouvons bien bon de trouver cela admirable. Nouvelle marque de l'ascendant et de l'influence que lui-même subit. Il lui arrive ici, à l'égard de Voiture, ce qui depuis est arrivé à l'égard de Mme de Sévigné : il accepte des admirations toutes faites et de convention ; si fin commentateur qu'il soit, il passe là où le troupeau a passé, se récriant sur certaines lettres prônées, on ne sait trop pourquoi, plus qu'un grand nombre d'autres bien plus jolies, bien plus naturelles surtout : car c'est surtout par l'affectation et la recherche que pèchent ces lettres (nous ne parlons maintenant que de celles de Voiture) ; telle est la description du Valentin, tel est le récit du bernement trop prolongé dans lequel Voiture se tient et tient trop longtemps ses lecteurs en l'air. Il est vrai qu'il y rencontre les grues qui le prennent pour un pygmée ; tout cela est très-spirituel, mais n'est pas très-simple, et les grues et les pygmées sont amenés d'un peu loin.

De ce tour un peu affecté que nous signalons dans le maître, il y a quelques traces parfois dans l'écolière, mais traces légères qu'on ne voudroit pas effacer par crainte d'ôter un agrément. Voici bien des fois que nous assignons à Voiture (et c'est un grand honneur que nous lui faisons) Mme de Sévigné pour écolière et pour élève. Assurément, s'il lui a donné le tour et le ton du style, on peut dire qu'elle est son plus bel ouvrage, comme on l'a dit de Virgile à l'égard d'Homère. Certes, Mme de Sévigné avoit en elle tout ce qu'il falloit pour trouver la route que Voiture lui a montrée ; mais enfin il la lui a montrée. Il fut son guide, et tout en le surpassant elle l'imita ; elle l'a si bien imité en une de ses lettres, qu'on pourroit presque

l'accuser de plagiat. C'est sans appuyer sur ce mot, que nous le laissons se placer sous notre plume : ce que prend Mme de Sévigné, elle le transforme, elle le fait sien, elle y ajoute ses grâces. Voici donc ce larcin (ô heureux larcin !) auquel nous sommes arrivés après un assez long détour.

En 1642, Voiture qui suivoit la cour et le cardinal de Richelieu dans ce dernier voyage du midi qui se dénoua par la conquête du Roussillon, et par le supplice de Cinq-Mars et de de Thou; Voiture qui ne pensoit à rien de tragique, mais qu'accompagnoient toujours les jeux et les ris, *joci leporesque*, comme disoit Ménage, écrivoit de Lyon à Mlle de Rambouillet, et lui disoit que le mouvement du fourgon qui l'avoit emporté avoit diminué le regret qu'il avoit de s'éloigner d'elle; sans ce fourgon il eût fait son devoir de chevalier galant et d'amant désespéré. « Sans mon fourgon j'eusse eu, sans mentir, un extrême regret de n'avoir plus l'honneur de vous voir, et je crois que j'eusse pensé en vous de meilleur cœur que je ne fis de ma vie. Car, pour vous dire le vrai, je m'y sentois extrêmement disposé, et je n'avois jamais eu plus de déplaisir à me séparer de vous. Mais vous ne sauriez croire, mademoiselle, combien les fourgons sont une chose divertissante, et quel excellent remède c'est contre une grande passion. Tantôt il s'y estropie un cheval, tantôt il s'y rompt une roue, tantôt ils demeurent toute une nuit embourbés au milieu d'un chemin, et c'est, je vous assure, tout ce que l'on peut faire avec eux que de songer deux ou trois fois le jour en la meilleure de ses amies. A cette heure que nous irons plus doucement, et que nous allons nous embarquer sur le Rhône, je ferai mieux mon devoir. » Et en effet, il fait si bien son devoir quelques jours après sur le Rhône, qu'à le voir dans la posture d'un Don Quichotte rêvant à Dulcinée, le coude du bras droit appuyé sur la couverture de la barque, la tête un peu penchée et soutenue sur la main du même bras, l'autre négligemment étendu, dans la main duquel il tenait un livre qui avoit servi de prétexte à sa retraite, de grosses larmes coulant de ses yeux, de pro-

fonds soupirs sortant de sa poitrine, qu'à le voir ainsi, dis-je, le maître du bateau, qui de Lyon jusqu'à Beaucaire avoit mené en sa vie plus de dix mille hommes, déclara qu'il n'en avoit jamais vu un qui parût avoir l'esprit si égaré. Même la nymphe des eaux et le dieu du fleuve furent émus et touchés de sa douleur. Telle est l'imagination avec laquelle Voiture joue et s'égaye selon sa coutume. De ce passage nous croyons que Mme de Sévigné s'est souvenue et inspirée dans une charmante lettre où elle raconte les ennuis que fait éprouver à son fils le tendre souvenir d'une femme qui voyage par la diligence et qui ne cesse de lui écrire qu'elle est triste, rêveuse, qu'elle a le cœur pressé. La mère cite quelques phrases de la pauvre maîtresse, et les accompagne de ce gai commentaire, et c'est dans ce commentaire qu'elle *voiturise*, pour employer un mot que l'imitation de Voiture mit quelque temps à la mode : « Il me semble, dit-elle, que c'est une chose toute dés-assortie de porter dans cette diligence, que tous les diables emportent, une langueur amoureuse, un amour languissant. Le moyen d'imaginer qu'un état si propre à faire passer le jour dans un bois sombre (Dieux! que ne suis-je assise à l'ombre des forêts!) au bord d'une fontaine, ou bien au pied d'un hêtre, puisse s'accommoder du mouvement immodéré de cette voiture? il me paroît que la colère, la fureur, la jalousie, la vengeance seroient bien plus convenables à cette manière d'aller. » Si déguisé, si embelli qu'il soit chez Mme de Sévigné, l'emprunt nous paroît ici évident. Mais quel parti elle a su tirer de cette pensée de Voiture! Quels développements elle lui donne, ingénieux et pleins de grâce! Voiture suit mal sa propre invention; si contre une grande passion c'est un excellent remède que la vitesse du fourgon, en est-il ainsi de quelques-unes des circonstances qu'il rapporte? Quoi, par exemple, de plus favorable à l'amant qui veut songer à sa belle que ces nuits où l'on reste embourbé au milieu d'un chemin? Cette roue qui casse n'offre-t-elle pas aussi au voyageur amoureux (je ne sais si Sterne a distingué cette classe)

l'occasion, pendant que le charron et le serrurier la réparent, d'aller rêver dans la prairie voisine (toujours il se trouve quelque prairie au bord des chemins), et là de se nourrir de ses douces pensées, et de soupirer à son aise? Aussi Mme de Sévigné se garde bien de faire casser une roue de la diligence, et c'est par un mouvement continu et rapide qu'est emportée la pauvre femme dont elle se moque.

Sterne, qui est de notre sujet, avoit hâte d'y entrer; c'est pour cela que tout à l'heure il s'est montré dans une parenthèse.

L'imagination de Voiture, embellie par Mme de Sévigné, devoit être reprise par cet écrivain bien digne de suivre les traces de ces charmants esprits, et qui semble s'être formé à leur école. Au relais de Nampont, sur la route de Calais à Amiens, Sterne rencontra, comme on sait, un pauvre homme qui pleuroit son âne qui venoit de mourir; l'histoire de l'homme et de l'âne lui fut racontée et le jeta dans un tel attendrissement qu'il eût eu besoin du mouvement lent de la voiture pour en goûter le charme mélancolique. Et ici, pour exprimer la disposition de son esprit et de son cœur, il va chercher ses comparaisons jusque dans l'Orient: « L'être le plus altéré dans le désert le plus sablonneux de l'Arabie n'auroit pu désirer plus ardemment un verre d'eau froide que je ne désirois de graves et paisibles mouvements, et j'aurois eu une haute opinion du postillon, s'il s'étoit tout doucement mis en marche.... » Mais le gaillard postillon n'étoit pas un postillon sentimental, et comme il avoit été très-peu touché du malheur du pauvre homme et de l'âne, il donna à ses chevaux un grand coup de fouet qui leur fit prendre le galop; et le moyen alors de penser à l'histoire de l'âne mort et du pauvre homme, dans cette voiture que tous les diables emportent? Ils l'emportent si bien, que Sterne ne fait qu'un souhait, c'est qu'en emportant la voiture, les diables emportent aussi le postillon. « Le diable l'emporte avec son galop.... » Voici donc que, ne pouvant accommoder le mouvement de la voiture à ses sentiments, ce

sont ses sentiments qui s'accommodent au mouvement de la voiture. Il prend le parti de se mettre en colère, la colère est tout justement l'un des sentiments à qui Mme de Sévigné trouve qu'il convient de courir la poste. Mais à peine est-il en colère, que, par un esprit de contradiction, ou plutôt, car il ne faut pas trop tomber sur ce pauvre postillon, parce que le hasard veut qu'une côte se trouve sur le chemin, voici les chevaux mis au pas et le mouvement de la voiture devenu grave et paisible. Sterne alors ne trouve qu'un moyen de se tirer d'affaire, c'est de s'endormir. Et nous le laisserions dormir, l'aimable voyageur, si nous n'avions encore besoin de lui pour montrer qu'il tenoit à sa fantaisie d'humoriste, puisqu'il y revient dans une autre partie de son voyage. Descendu de la montagne de Tarare et entré dans Lyon, il sort de cette ville et continue son chemin jusqu'à Turin, à travers la Savoie. Adieu, alors, dit-il, la rapidité de la course, on ne voyage plus qu'avec précaution, et les sentiments s'en trouvent mieux de n'être pas menés si grand train; il entend toujours parler des sentiments doux et agréables, les seuls, du reste, dont se nourrisse un voyageur sentimental. Sterne qui étoit en quête d'idées originales, qui en cherchoit dans l'anatomie de la mélancolie de Burton qu'on l'accuse d'avoir pillé; Sterne qui puisoit aussi à nos vieilles sources, et lisoit Rabelais, qu'il appeloit son maître, a bien pu noter dans Voiture la lettre du fourgon, mais surtout il a pu connoître la lettre de Mme de Sévigné. C'étoit bien la plus charmante lecture qu'il pût faire en arrivant en France, et la plus capable d'éveiller sa verve.

On voit dans quelle intention nous avons mis en tête de ces pages les noms de Voiture, de Sévigné et de Sterne. Quelque décousu que puisse paroître au premier abord ce que nous venons d'écrire, un fil en rattache les diverses parties. Ce fil, dont nous avions besoin pour entrer dans notre sujet et pour nous aider à en sortir, bien que notre sujet ne soit pas tout à fait le fameux labyrinthe de Crète, c'est la thèse toute de caprice et de fantaisie que viennent de soutenir nos trois

docteurs en gai savoir, thèse qu'il y auroit peut-être lieu de reprendre et d'amplifier depuis l'invention des chemins de fer. J'imagine en ce moment (à force de lire les imaginations des autres on finit par voir les siennes); j'imagine Sterne dans la gare d'un de nos chemins de fer, à l'heure du départ. Sa petite valise (Iorick n'a qu'un léger bagage), sa petite valise que portoit Lafleur vient d'être pesée, enregistrée, marquée d'un numéro, et mise avec les nombreux colis que l'on charge sur les wagons. A la vue de ces colis, notre gentleman, suivant la tournure gaiement méditative de son esprit, se prend à moraliser, ou plutôt à *sentimentaliser*, et pense à ces autres bagages qu'on ne pèse ni n'enregistre, et que n'arrête point la douane, mais que voit le philosophe : souvenirs de tendresse, serments d'amour ou d'amitié, protestations qu'emporte chaque jour la locomotive. Qu'en fait-elle, ou plutôt qu'en font-ils ces voyageurs lancés d'un lieu à l'autre avec la rapidité de la flèche ? C'est pour le coup que Mme de Sévigné s'écrieroit : « Le moyen d'imaginer qu'on puisse porter dans ce wagon qu'emportent tous les diables, etc.... » La vapeur, c'est bien autre chose que tous les diables. Tous les diables, l'histoire des solitaires de la Thébaïde nous l'apprend, ne trouvent rien de mieux que de s'atteler à une feuille pour faire succomber à la tentation de rire un pauvre ermite qui avait juré de garder sa gravité. Leur puissance se bornoit à cette facétie. La vapeur c'est un démon sérieux qui ne cherche pas à faire rire, et ses plaisanteries ce seroit de vous casser bras et jambes et de vous lancer à toute force dans l'éternité. Mais me voici bien loin de Mme de Sévigné qui m'attend pour achever sa phrase commencée. J'irois la retrouver si je ne la savois avec Sterne dans la gare du chemin de fer : tous deux peuvent s'y tenir bonne compagnie et s'y communiquer leurs plus aimables fantaisies, leurs plus charmants caprices. Que Voiture descendu de son fourgon les rejoigne, et que tous trois reprennent leur gentille thèse qu'eux seuls peuvent traiter avec la grâce et la légèreté qu'elle demande. Leur conclusion, s'ils veulent

être conséquents avec eux-mêmes, sera qu'il faut éviter d'aller en chemin de fer, surtout ne point prendre les trains de grande vitesse, quand on porte dans le cœur quelque agréable passion; ces trains sont ennemis de la rêverie et de la tendresse. Comment, en effet, ces doux sentiments s'accommoderoient-ils de cette manière d'aller, alors que le fourgon et la chaise de poste leur étoient déjà si contraires?

Marquis DE GAILLON.

DE L'ORTHOGRAPHE

DU MOT TARTUFFE

Une petite difficulté au sujet de l'orthographe du mot *Tartuffe* s'étoit élevée entre l'un des rédacteurs de la *Revue de Toulouse* et M. Lacointa, directeur de cette publication. A propos de cette discussion, le docteur Desbarreaux-Bernard a écrit une lettre qui nous semble trancher définitivement la question.

MONSIEUR,

En relisant, à la campagne, le numéro de la *Revue* du mois de novembre 1857, je fus surpris de voir, dans la *Lettre parisienne* de mon ami J. Renoult, le nom de *Tartuffe* écrit avec une seule *F*. Sachant avec quel soin minutieux vous surveillez l'impression de votre Recueil, je repoussai bien vite l'idée d'une erreur typographique, et j'accusai votre correspondant d'avoir oublié la double lettre, que j'avois toujours crue nécessaire à l'orthographe du mot *Tartuffe* et de ses dérivés.

Une des livraisons suivantes me prouva que j'avois accusé l'innocent d'une erreur qu'il n'avoit pas commise; que vous étiez le coupable, et que même vous aviez sévèrement admonesté votre correspondant en le menaçant de la *férule* pour avoir écrit *Tartuffe* avec deux *F*, ce qui, suivant vous, étoit une énormité.

En s'excusant de son mieux, votre correspondant s'exprimoit ainsi:

« Depuis longtemps, l'affiche du Théâtre-François avoit adopté les deux *F*, *sans qu'on ait jamais pu découvrir pourquoi*. L'Odéon, au contraire, avoit religieusement conservé l'orthographe orthodoxe. Mais voici que, tout dernièrement, l'Odéon

s'est rallié soudain au parti anarchique des deux *F*. En présence d'une si touchante unanimité, notre respect pour Molière a molli, et nous avons lâchement écrit, *Tartuffe :* foiblesse impardonnable, dont nous rougissons jusqu'aux oreilles. Nous vous savons un gré infini de nous avoir arrêté sur la pente de la défection. Nous n'avons pas songé une minute à nier nos torts; mais, comme le font tous les grands coupables, nous avons voulu plaider les circonstances atténuantes. »

Si votre correspondant ignore *pourquoi* le Théâtre-François, qui est fier de s'intituler *la maison de Molière*, met les deux *F*, moi je le sais parfaitement, je vais vous le dire, et vous verrez que le théâtre de l'Odéon n'a pas manqué d'excellentes raisons pour imiter son aîné. Votre correspondant s'inclina donc sans discuter devant votre affirmation; mais moi, qui avois l'habitude de lire, dans mes éditions de Molière, *Tartuffe* avec deux *F*, je sentis mon œil douloureusement affecté par ce *Tartufe* veuf d'une consonne. Je me fis le champion de la bonne cause, trop facilement abandonnée par l'auteur des *Lettres parisiennes*, et, couvert d'une noble poussière, — celle de mes bouquins, — je viens, à mon tour, vous dire aujourd'hui: *Corrige dextram !*

La politesse me fait un devoir de commencer mon examen par les autorités que vous pouvez invoquer contre moi.

D'abord vous avez pour vous le *Dictionnaire de l'Académie*, qui, depuis la première édition (1694), jusqu'à la sixième (1835), n'a pas varié sur ce point et a toujours écrit *Tartufe* avec une seule *F*.

Les dictionnaires à la suite, tels que le *Grand Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français*, par Napoléon Landais, le *Dictionnaire national* de Bescherelle, le *Dictionnaire étymologique* de B. de Roquefort, etc., etc., l'écrivent de même.

Quelques académiciens, que j'ai sous la main, Voltaire, Laharpe, Chamfort, suivent la même orthographe.

Il va sans dire que les éditions de Molière publiées sous la direction des immortels collaborateurs au dictionnaire officiel, — à quelques exceptions près pourtant, — portent la simple *F*, de même que celles qui sont sorties de chez les imprimeurs de l'Institut, MM. Didot, derniers éditeurs du *Dictionnaire de l'Académie*.

Le *Dictionnaire de Trévoux*, comme l'Académie, ne met qu'une *F*.

Plusieurs critiques éminents, entre autres Geoffroi, partagent également votre avis.

Enfin, vous avez l'assentiment d'un homme de mérite, linguiste distingué, mort, jeune encore, dans toute la force de son talent, et qui, plein d'érudition, d'esprit et de finesse, a contribué beaucoup à vulgariser, dans ces derniers temps, les études philologiques, je veux parler de M. F. Génin.

Voilà vos autorités; voici les miennes :

XIX[e] siècle. — Plusieurs éditions de Molière portent le nom de *Tartuffe* avec deux *F*, entre autres celles d'Aimé Martin et d'Étienne.

Deux bibliographes renommés pour leur sévérité dans la reproduction exacte du titre des livres, et qui font loi en pareille matière, écrivent *Tartuffe* avec les deux *F* : ce sont MM. Barbier, auteur du *Dictionnaire des Anonymes*, et Brunet, auteur du *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*. M. J. Taschereau, dans son excellente *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière*, Paris, 1844, in-18, suit le même exemple.

XVIII[e] siècle. — Chaudon et Delandine, dans leur *Nouveau Dictionnaire historique*, mettent la double consonne. Les frères Parfaict; de Beauchamps, le chevalier de Mouhy, Lavallière, Clément et l'abbé de La Porte, Court de Gébelin, Pierre Bayle, l'abbé Ph. L. Joly, le P. Niceron, et enfin Pellet-Desbarreaux, mon père (1), écrivent *Tartuffe* avec deux *F*.

(1) *Molière à Toulouse*, comédie en un acte et en vers. Toulouse, 1787, in-8.

XVII[e] siècle. — Moréri, dans le *Grand Dictionnaire historique*, dont la première édition parut à Lyon en 1674, cinq ans après l'impression du *Tartuffe*, emploie les deux *F;* Furetière, *Dictionnaire françois* (La Haye, 1690), en fait autant; Ménage, *Dictionnaire étymologique de la langue françoise* (nouvelle édition, Paris, 1750, 2 vol. in-f°), écrit *Tartuffe* avec deux *F*, et son annotateur, Le Duchat, fait mieux encore : il prouve que les deux consonnes sont inhérentes au mot *Tartuffe* par droit d'étymologie. Voici, du reste, la note de Le Duchat :

« .... Je suis très-persuadé que le *Tartuffe* de Molière est pris de *tartufolo* ou *tartufo* (1), qui signifie une *truffle*, ou, comme on parloit autrefois, *truffe*. Or, comme notre vieux mot *truffer* signifioit *tromper*, et qu'on a même dit *se tromper* de quelqu'un, pour *se truffer* de quelqu'un, Molière a appelé *Tartuffe* un homme trompeur, et aussi difficile à pénétrer que les *truffles* ou *truffes*, qu'on ne trouve et qu'on ne découvre qu'avec beaucoup de difficulté. Nous avons dit autrefois *tartuffe* pour *truffe* ou *truffle;* et c'est probablement de ce vieux mot françois que Molière a pris son *Tartuffe*, dans la signification de *truffeur* ou de trompeur. Le traducteur françois du traité de Platine, intitulé *De honesta voluptate*, dans l'un des chapitres du liv. VII, fol. m. 62 v°, parle de la *truffe*, sous le nom de *tartuffe;* et il a intitulé *des truffles* ou *tartuffles*, l'un des chapitres du liv. IX, fol. m. 84 v°. Édition de Paris, 1505. »

(1) C'est aussi l'opinion de M. F. Génin; mais au lieu de faire venir *Tartuffe* de *Tartufolo* ou *Tartufo* (truffe), il le dérive du mot *Tartufo*, employé par Lippi, dans un sens très-vague, selon nous, pour exprimer, avec l'épithète *mal, un petit homme de méchant caractère* (*nomicciulo di cattivo animo*), suivant Minucci. — Personne n'ignore que Molière connaissoit parfaitement la langue italienne, et s'il eût emprunté le mot *Tartuffe* à cet idiome, il n'eût mis qu'une *F*, puisque le mot *Tartufo*, dans l'acception de Le Duchat ou dans celle de M. Génin, n'a jamais été et ne pouvoit être, d'après le génie de la langue italienne, écrit qu'avec une seule *F*. Ceci expliqueroit pourquoi M. Génin a adopté l'*F* unique, et cela répond à l'espèce de contradiction qui semble exister dans la note de Le Duchat.

Des éditions de Molière imprimées au XVIIe siècle celles que je possède portent, sans exception, les deux *F:* ce sont celles des Elzevires, 1671 et 1679; et celles de Toulouse, 1697 et 1699.

Vous voudrez bien remarquer que plus nous nous rapprochons de l'époque où la comédie de l'*Imposteur* fut représentée, plus nous trouvons d'unanimité dans l'orthographe du mot *Tartuffe*, et qu'au XVIIe siècle, nous ne rencontrons ce mot écrit avec une *F* que dans le seul dictionnaire publié par l'Académie, dont Molière n'avoit pas l'honneur d'être membre.

Je trouve encore ce mot avec la double consonne dans deux brochures publiées l'une avant la représentation, et l'autre avant l'impression de la comédie de Molière.

La première de ces brochures, ignoble pamphlet d'un sieur de Rochemond, a pour titre : *Observations sur une comédie de Molière, intitulée le* FESTIN DE PIERRE (Paris, N. Pépingué, 1665, petit in-12).

La seconde est intitulée : *Lettre et réflexions sur la comédie de l'Imposteur* (sans indication de lieu, 1667, petit in-12). Cette lettre, *composée et imprimée dans la quinzaine qui suivit la première représentation de Tartuffe* (5 août 1667), est anonyme; mais qu'elle soit du sieur Vizé ou, comme l'assure le *Journal encyclopédique* (article de Groslay), de Molière lui-même, elle est pour nous d'un grand poids dans la question que nous débattons ici. En effet, que Molière en soit l'auteur, ou qu'elle ait été écrite sous son inspiration, comme le pensent quelques critiques, qui n'y reconnoissent pas sa touche, toujours est-il que le mot *Tartuffe* s'y trouve constamment écrit avec deux *F*.

Enfin, nous allons citer textuellement, pour achever de vous convaincre, le titre de l'édition princeps de l'illustre comédie; il est ainsi conçu :

« *L'Imposteur, ou le Tartuffe*, comédie (5 a. v.), par J.-B.
« P. de Molière. *Imprimé aux dépens de l'autheur, et se vend à*
« *Paris, chez Jean Ribou*, 1669. 2 ff. et 96 p. in-12. »

Que pensez-vous de cette preuve? *Imprimé aux dépens de*

l'autheur, et par conséquent sous ses yeux! Or, si, comme presque tous les linguistes s'accordent à le reconnoître, le mot *Tartuffe* a été *inventé* par Molière, toutes les Académies du monde ne peuvent contester à ce grand homme le droit d'en avoir fixé l'orthographe, et nous devons respecter celle qu'il a suivie. Je pense que vous vous rangerez à cet avis ou que, du moins, vous ne trouverez plus votre correspondant aussi inexcusable qu'il vous avoit semblé d'abord.

Doct[r] DESBARREAUX-BERNARD.

HISTOIRE DE S. PIE V,

Par le Comte de FALLOUX, de l'Académie françoise.

Paris, 1858, 2 *vol. in-12* (3e *édition*).

Il y a quinze ans, bien avant que *la question d'Orient* ne fût imprimée en lettres majuscules dans les journaux, un homme d'État, dont le mérite est au-dessus de nos éloges, prévoyoit le rôle que cette question alloit jouer dans la politique moderne et disoit : « Qui empêche donc la France de relever aujourd'hui le vieil étendard de Tolbiac et de la Massoure? Tous les avantages n'ont-ils pas été déposés d'avance dans nos mains pour porter enfin la domination religieuse et politique de la chrétienté sur l'espace le plus étendu et le plus riche de notre globe? Tant de perfectionnement dans tous les arts, et particulièrement dans l'art de la guerre, n'auront-ils que l'extermination pour but, et ne sont-ils pas destinés plutôt à réparer le temps perdu pour la civilisation, en terminant plus rapidement cette vieille querelle de la vieille Europe et de la vieille Asie? La liberté et la servitude doivent-elles rester éternellement plantées aux deux extrémités de l'ancien continent, séparées par un désert moral et matériel; ou bien ce magnifique rapprochement de deux grandes races humaines, entrepris tour à tour par l'Église, la royauté et la science, ne doit-il pas devenir enfin le dernier progrès des progrès du XIXe siècle (1)? »

Ce dernier progrès des progrès est-il accompli? Est-il en bonne voie de réalisation? Il ne m'appartient assurément pas de toucher à cette question dont l'Europe est désormais saisie; mais il rentre dans les attributions de chacun d'acquérir une

(1) I, 22.

meilleure intelligence du présent par une connoissance plus approfondie du passé, et ceux qui ont la bonhomie de croire qu'en politique tout se renouvelle sans fin, ne consulteront peut-être pas sans fruit l'*Histoire de saint Pie V*, qui vient d'atteindre facilement une nouvelle édition.

Pendant longtemps, les Turcs ont menacé la chrétienté tout entière. Elle a été sauvée par l'Église : Sobieski n'a que héroïquement achevé une œuvre conçue et commencée par un moine débile que rien ne pouvoit intimider ni séduire. Elle a failli être perdue par la Réforme, qui, après avoir fait subir à la ville éternelle une invasion plus brutale que celle des Goths et des Vandales (1), prêchoit « que c'étoit un péché de combattre le Turc, et établissoit dans une proposition formelle que c'étoit résister à Dieu qui s'en servoit comme d'une verge pour visiter l'iniquité de son peuple (2). » Ces grands faits sont méconnus à dessein. En les rappelant avec une érudition qui n'ôte pas un moment à son style la couleur et la lumière qui lui sont propres, M. de Falloux n'a pas seulement rendu un service réel à la science historique, il montre où l'on doit aller chercher le secret de l'avenir, et prouve que toutes les entreprises qui prétendent être durables doivent être chrétiennes. Une plume éminemment françoise exposoit, il y a quelque temps, identiquement la même idée en faisant remarquer que ce que la France devoit obtenir avant tout du Céleste-Empire, étoit le droit d'y protéger ses missionnaires, et d'y maintenir ce patronage du culte catholique qui, à un jour donné, peut devenir pour elle une nouvelle source de grandeur et de puissance (3).

(1) Voy. *Le Sac de Rome*, par Jacobo Buonaparte, gentilhomme de San Miniato, traduit de l'italien (Florence, 1830, 1 vol. in-8) par Napoléon-Louis Bonaparte, frère aîné du chef actuel de l'État, qui, naguère, l'a lui-même reproduit dans un *Panthéon littéraire* dirigé par M. Buchon.

(2) I, 32.

(3) Voy. la *Question chinoise*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juin 1857, article signé V. Mars, mais dont tout le monde a reconnu l'illustre auteur.

Après avoir restitué au pontife qui a été inscrit dans le catalogue des saints, à la pressante requête de la France, la gloire qui lui appartient dans la journée de Lépante, gloire si incontestable que Voltaire n'en a pas parlé dans ses *Annales* pour n'être pas forcé de la reconnoître, M. de Falloux venge saint Pie V du reproche d'implacable sévérité que lui adresse une école qui s'emprisonne à plaisir dans les subtilités et les crédulités de la passion. Il a accompli une belle chose en affranchissant la société chrétienne, en réduisant pour longtemps son ennemi à la défensive. Soit! on n'en disconvient pas, mais on rattrape promptement cet aveu en faisant précéder le nom de ce pape de la redoutable épithète d'inquisiteur. Il l'a été, en effet, et voici comment il pratiquoit ses fonctions : « Sixte de Sienne étoit né dans le judaïsme, et fit à vingt ans une abjuration solennelle. Ses talents, ses grandes connoissances dans la langue hébraïque lui acquirent bientôt la renommée. Admis au rang de professeur dans les principales universités d'Italie, il y occupa le premier poste jusqu'à l'âge de trente ans. Les applaudissements, l'orgueil, le réveil de ses premières impressions l'entraînèrent cependant dans de si déplorables excès qu'on le fit descendre de sa chaire. Une seconde abjuration lui mérita son pardon; mais un secret ressentiment engendra de nouvelles fautes d'une telle gravité qu'il fut saisi comme relaps, enfermé à Rome dans les prisons du saint office et condamné à mort. C'est alors que le visita la compassion de Ghislieri. Toutes les voies de l'indulgence avoient été épuisées à son égard, et sa double rechute éloignoit de son cachot les juifs et les chrétiens, deux fois trompés dans leur attente. Cependant Ghislieri ne pouvoit contempler froidement tant d'éminentes qualités, et cette nature florissante qui avoit promis une si glorieuse maturité, moissonnée dans sa vigueur. Il se jeta en prières, demandant à Dieu de l'éclairer sur son propre devoir. Dieu sembla lui répondre que le cœur du coupable n'attendoit qu'un dernier acte de clémence pour se régénérer dans les plus pieuses et les plus fidèles

émotions. Ghislieri cessa alors de maîtriser son penchant, s'approcha de Sixte, l'exhorta, le convainquit, lui fit désirer de vivre enfin pour la pénitence et l'amour de Jésus-Christ. Il courut ensuite vers le saint-père, dont l'autorité seule pouvoit révoquer une sentence dans un cas semblable, se porta garant des effets de cette grâce soudaine, et ne se retira qu'après avoir obtenu la délivrance du condamné (1). »

Je serois infini si je prétendois mentionner tous les épisodes touchants, les vues profondes, les graves et opportunes leçons qui abondent dans le récit limpide du comte de Falloux : plus d'un lecteur du *Bulletin* voudra en juger par lui-même et me pardonnera ensuite d'avoir imprudemment succombé à la tentation de parler ici de l'émotion que j'ai éprouvée en le relisant.

Ajoutons que saint Pie V, comme tous les esprits élevés, avoit ce goût pour les lettres qui est le père et le soutien, dit admirablement M. de Sacy (2), de tant de bons sentiments. Il enrichit prodigieusement ces précieuses *armoires vaticanes* dont la fondation remonte à saint Hilaire (461). On rencontre encore parfois dans des ventes italiennes des livres recouverts d'un simple mais solide parchemin aux armes de Ghislieri, surmontées de la tiare qu'il n'a portée que pour restaurer l'État ecclésiastique, pacifier la république chrétienne et refouler les infidèles ; *Era Pio di nome e di fatti; pis nella pieta e devotione verso Dio e sacro culto; clemente e misericordioso verso i poveri e bisognosi* (3).

Prince AUGUSTIN GALITZIN.

(1) I, 77.
(2) *Variétés littéraires*, I, 116.
(3) Vite del S. S. P. Pio V, del B. Bonaparte, della B. Filippa, e delli servi di Dio Paolo e Francesco, tutti cinque della fameglia Ghisiliera. Todi, 1661.

FLIEGENDE BLATTER

DU XVIe SIÈCLE

SUR LA RUSSIE.

M. le baron de Korff, directeur de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, a eu la patriotique pensée d'y rassembler tous les ouvrages en tout genre ayant trait à la Russie, de toutes les époques, en toutes les langues et dans toutes leurs éditions et réimpressions. Cette collection, qui a déjà dépassé le chiffre de 20 000 volumes et pour laquelle l'éminent bibliographe ne ménage ni ses peines, ni ses ressources, lui a fourni matière à de savantes notices insérées dans une revue russe intitulée *les Annales de la Patrie*. Les lecteurs du *Bulletin* me bailleront peut-être licence de leur en offrir parfois quelques fragments? J'essayerai, par exemple, aujourd'hui de leur en extraire le catalogue que M. de Korff a dressé de toutes les premières publications qui aient paru sur la Russie. Ce genre de travail, qui n'est pas sans utilité pour la science de l'histoire, semblera fort aride à ceux qui ne cultivent pas celle des livres; mais je n'ose m'adresser dans ce moment et toujours qu'à ceux *qui ont le bonheur d'aimer les livres et les aiment tous* (1).

« L'imprimerie n'a produit dans sa genèse que d'énormes in-folio, mais bientôt à ces géants succédèrent des nains typographiques, auxquels on a attribué la dénomination

(1) *Variétés littéraires*, par M. de Sacy, I, 257. Les bibliophiles devroient imprimer en lettres d'or les articles que M. de Sacy a consacrés aux simples catalogues De Bure, Duplessis et Parison : Ch. Nodier n'a pas parlé des livres, des bons livres, avec plus de charme et d'érudition.

technique de feuilles volantes et plaquettes (en allemand *Fliegende Blätter*); minces brochures le plus souvent sans nom d'auteur, sans lieu ni date, ornées quelquefois d'emblèmes gravés sur bois. La grande découverte du *Slave* Guttemberg n'étoit pas seulement destinée à répandre parmi les masses tout ce que les siècles avoient accumulé de science, mais encore à mettre désormais ces masses au fait des événements contemporains. C'est ce dernier service que furent appelées à rendre les plaquettes. Leur but fut de communiquer au public tout ce qui méritoit son attention, leurs pages reflètent exactement toutes les vicissitudes de l'existence humaine, avec ses éphémères émotions et ses infimes intérêts. Tout ce qui survenoit d'un peu remarquable, une guerre, une bataille, le couronnement d'un empereur, l'arrivée d'un ambassadeur, un incendie, un meurtre, une maladie épidémique, l'apparition d'un phénomène dans le ciel ou celle d'un monstre sur la terre, tout étoit immédiatement dénoncé au moyen de ces feuilles volantes ou relations. L'humanité a toujours été avide de nouvelles; la découverte de l'imprimerie n'a fait que changer la manière de satisfaire la curiosité générale : naguère, ceux qui couroient après les nouvelles prêtoient l'oreille aux récits, la plupart peu fidèles, du premier pèlerin venu, de retour d'un pèlerinage quelconque, et le souvenir des temps antiques se conservoit dans la chanson populaire et la légende que les générations se transmettoient non sans y faire quelques altérations et quelques additions. Tout à coup parut le moyen de connoître le passé et le présent d'une façon à la fois et plus certaine et plus facile. Les relations dont nous parlons furent le premier résultat de la découverte de l'imprimerie; elles furent le germe de nos journaux actuels et n'en diffèrent presque que par le manque de périodicité. L'établissement d'une littérature périodique ne les a pas anéanties, elles continuent à paroître jusqu'aujourd'hui; mais ce ne sont réellement que celles qui ont paru avant la moitié du XVIIe siècle qui ont une véritable valeur. Les relations antérieures à cette

époque, quelque brèves et incomplètes qu'elles soient, ne sauroient être seulement considérées comme des pièces incontestablement rares et curieuses; elles nous apprennent le jugement des contemporains sur les événements dont ils ont été les témoins, elles nous révèlent les traits caractéristiques de l'époque; ce sont d'importants documents historiques sans lesquels plus d'un fait ne seroit pas parvenu à notre connoissance. »

Rien de semblable n'a été imprimé sur la Russie au xve siècle, mais la bibliothèque de Saint-Pétersbourg possède, en revanche, une série de plaquettes allemandes du xvie, dont la nomenclature pourra combler une lacune dans la prochaine édition du *Manuel du Libraire*, et profiter aux nouveaux éditeurs de notre *Code*.

— Christliche Erinnerunge, wie ein edler, thewrer Schatz die Concordia und Einigkeit sey, Sampt etlichen Propheceyen der Türcken, die Mahumet selbst über sie geweissaget hat, Wie lang jr Reich und Religio, wehren und bleiben soll. Item, das der Moscouiter sich auch jetzt der Türckischen weise annemen, den Christen im Deutschen Reich, gewalt zufügen, und abbruch thun will, und wie jhnen beyden zubegegnen sey. An die Chrislichen Chur Und Fürsten, Graffen und Edele, jetz auf dem Tage zur Naumburgk bey einander, und löblich versamlet, durch Christophorum Cruceium, MDLXI, in-4.

Ce titre un peu long prouve la sainte et légitime horreur que l'Allemagne professoit pour les abominables Turcs, ainsi que les craintes qu'elle commençoit à concevoir de l'accroissement des forces *moscovites*.

— Sehr grewliche, erschrockliche, vor unerhörte, warhafftige Newe Zeytung, was für grausame Tyranney der Moscouiter, an den Gefangnen, hinweggefürten Christen ausz Lyfland, beydes an Mannen und Frawen, Junckfrawen und kleinen Kindern, begehet, und was täglichs schadens er jnen in jrem Land zufüget, Beyneben angezeygt, in was grosser

fahr und not die Lyflender stecken. Zu Nürnberg bey Georg, Kreydlein. MDLXI, in-4, fig.

Seconde édition, mêmes titre et format, mais différente figure et sans lieu ni date.

— Newe Zeitung. So ein Erbarer Rath der Stadt Reuel-von der Botschaft des Königs ausz Dennemarckt, mündtlich gefragt und angehöret, wie alle sachen yetz zwischen dem Unchristlichen und Blutdürstigen Tyrannen, dem Groszfürsten in Moscaw, und den Tatern, etc., ein gestalt oder gelegenheit hab, etc. Gedruckt zu Nurnberg, durch Georg Kreydlein. MDLXI, in-4.

— Ein ernstlicher Sendbrief unnd gwisse antwurt des grossen Moscowitischen Herrn, an die Röm. Kay. Maiestet, der Liefflender sachen belangend, nutzlich zu lesen, unnd ietz newlich im Truck auszgangen. MDLXI, in-4, s. l. n. d,

L'éditeur de cette plaquette se plaît à remarquer dans sa préface (zu dem freundtlichen Leser) que le tzar lui-même avoit reconnu que les Livoniens étoient justement punis pour s'être laissé séduire par l'hérésie de Luther.

— Kurtze Abschrifft und Verzeichnis, des grossen und gewaltigen Feldzugs, so der Moschcowiter für Polotzko in Littawen, den 31. tag Ianuarij, dieses 1563 Jars gebracht hat. In-4, s. l. n d., orné de 2 portraits.

Cette relation a été insérée par Novakovski dans son recueil intitulé : *Zrodla do dziejow Polzki*, Berlin, 1841.

— Gar erschröckenliche Newe zeytung von dem Moschcowitter, welcher vor wenig tagen, in der Kron zu Polen, Polotzko ein fürneme Stadt, und Vestung des Littawer Landes, mit grausamer Tyranney erobert und uberweltiget hat, In Klagreyme gefasset Durch Johannem Reinhardum Grawingellium. Anno 1563. Gedruckt zu Nürmberg, durch Niclaus Knornn. in-4.

— Copey des Brieffes : Welchen der Lyttawische Haubtmangen Warschaw, dem Herrn Radiuill zugeschickt, darinn er vormeldet, wie es jme in eroberung der Schlacht, so er mit dem Muscowitter gethan, ergangen, etc. Geschehen den 26. Januarij, dieses 1564. Jars. Gedruckt zu Nürnberg, durch Nicolas Knorren, in-4.

— Warhaffte newe Zeitung, auff dem Reichsztag zu Regenspurg hehandelt und fürgebracht, nemlich wie der Türck in Crabaten widerumb einem einfall gethan, und etliche Schlösser und Flecken eingenommen. Wie auch des Moscowiters Gesandten alda ankommen, und was sie fürgebracht, etc. Gedruckt zu Cöln, auff S. Marcellenstrascz bei Daniel Ewald, 1576, in-4.

— Contrafactur der Ceremonien, so die Moscowitter beyjrem Gottesdienst gebrauchen. Wie auff dem jetzigen Reichstag zu Regensburg ist gesehen wordem, Im Jah 1576.

Grande feuille moins remplie de texte que de très-curieuses figures gravées sur bois.

— Moscouittische Tyranney. Gedruckt zu Nürnberg, durch Leonhardt Heuszler. M.D.LXXVIII, in-4.

— Klegliche ebermliche Zeytung, und eygentlicher Bericht, ansehenlicher, fürnemer und wahaffter Personen, ausz Wenden, Riga, und andern Lifflendischen orten geschrieben, etc. Gedruckt zu Nürnberg, durch Leonhardt Heuszler. 1578. in-4.

— Kurtzer und warhafftiger Bericht des Zwitrachts zwischen dem Moscowiter und den Lifflendern, etc. Anno 1578, s. l. in-4. Avec ce verset des Paralipomènes pour épigraphe, II, xx, 12 : « Vous, notre Dieu, ne les jugerez-vous pas ? Certes, nous n'avons pas assez de force pour résister à toute cette multitude qui vient fondre sur nous ; mais, comme nous ne savons pas même ce que nous avons à faire, il ne nous reste qu'à tourner les yeux vers vous. »

— Moscowische Niderlag, und Belegerung der Statt Wenden. etc. MDLXXIX. Gedruckt zu Nürnberg, durch Leonhard. Heuszler, in-4, fig.

— Pollnische Zeytung etc. Gedruckt zu Nürnberg, durch Leonhardt Heuszler. MDLXXX, in-4.

— Warhaffte und gründliche Zeitung, welcher massen die Kön. May. zu Pol., etc. bewogen den Krieg kegen dem Erbfeind dem Moscowiter vorzunemen, etc. Gedruckt zu Dantzigk, durch Jacobum Rhodum. MDLXXX, in-4, fig.

— Polnische und Reussische Zeittungen. etc. MDLXXXII. Gedruckt zu Nürnberg, bey Leonhard Heussler, in-4, fig.

— Warhaffte Gewisse Newzeitung aus Reval. etc. Auch wie der Muscowiter wieder die armen Liefleuder tobet unnd wütet, etc. Getruckt zu Erffordt, durch Martin Wittel, im Jahr 1593, in-8.

A cette liste, nous pouvons ajouter les numéros suivants :

— Erschrekliche Zeitung von dem grausamen Feynd dem Muscoviter. Augspurg, 1563.

Cette pièce a été traduite en latin la même année sous ce titre : « Memorabilis et perinde stupenda de crudeli Moscouitarum expeditione narratio, e Germanico in Latinum conuersa. » Duaci, pet. in-8 de 4 f. n. ch.

— Newe Zeitung von dem jetzigem Sieg des Littawischen Kriegsvolks wider die Muscouitter, a. 1564. Item, ein schön new geistliches Lied wider die Moscouitter, 1564, s. l.

— Newe Zeitung welchermaassen Kayser. Maj. von den polnischen Abgesandten in Wien zu einem König in Polen declarirt, wie der Grossfürst aus der Moscaw die türkische Legation tractiret, etc. Frankfurt, 1576.

— Warhafftige, erbermliche und klegliche Zeitung und Bericht einer fürnehmen Person von der grewlichen Tyranney der Muscowitter, aus Riga, s. l. n. d.

— Erschreckliche, grewliche und ein erhörte Tyranney'n Johannis Basilidis. 1592, in-4, s. l.

L'auteur de ce libelle se nommoit George van Hoff et avoit été retenu 13 ans dans les cachots de Moscou par Ivan le Menaçant. Cette dernière plaquette n'est pas la moins intéressante de toutes celles que nous venons de cataloguer. Si quelque amateur vouloit bien nous en signaler encore quelques autres, ses renseignements seroient accueillis avec gratitude par l'intelligente administration de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, en même temps qu'ils mettroient au large et dans la joie le très-humble signataire de ces lignes.

Prince Augustin Galitzin.

ANALECTA-BIBLION

HISTOIRE D'ÉLISABETH DE VALOIS,

REINE D'ESPAGNE,

Par M. le marquis Du Prat.

1 vol. grand in-8 (1).

Notre époque littéraire, tant décriée à cause de son caractère mercantile et de la précipitation de ses œuvres, a du moins un mérite qu'on ne sauroit contester : elle a la conscience historique, elle poursuit la vérité de l'histoire, elle en aime les détails, les recherches, les preuves; elle la veut non pas agréable, arrangée, fardée, comme on l'écrivoit dans le siècle dernier, mais vraie, sérieuse, bien munie de pièces, de documents, de justifications. Aussi, que d'ouvrages excellents, que de publications curieuses, que de collections savantes a déjà produits cette passion élevée du *réalisme* en histoire, qui sera l'honneur de notre temps ! Voici encore un livre qui vient substituer à un roman passé, pour ainsi dire, dans le domaine public, la vérité historique, rectifier des erreurs devenues des croyances vulgaires, enfin souffler sur une des créations les plus chères à l'imagination, et la faire évanouir au grand jour des preuves, des autographes, des pièces authentiques.

On sait quels récits fantastiques l'on a faits des amours

(1) Chez J. Techener. Prix, 9 fr. — Papier de Hollande : 18 fr.

d'Élisabeth de Valois avec don Carlos, fils de Philippe II, et de la fin tragique des deux amants. Saint-Réal en a composé une histoire qui n'est qu'un agréable roman; puis la poésie s'en est emparée, et l'on ne sauroit énumérer les drames et les tragédies faits sur ce sujet depuis Campistron jusqu'à Schiller, Alfieri et Chénier. La fiction a passé dans les livres historiques, et il est peu de personnes qui ne croient aujourd'hui aux faits suivants.

Philippe II avoit négocié le mariage de son fils unique, don Carlos, avec Élisabeth de Valois, fille d'Henri II et de Catherine de Médicis. Les deux promis avoient conçu l'un pour l'autre les plus tendres sentiments, lorsque Philippe II, à la vue du portrait de la princesse, s'éprit d'elle, et, comme il étoit veuf, il l'enleva à son fils et l'épousa. On imagine la douleur des deux amants. Cependant ils ne cessèrent de s'adorer, de s'écrire, de se donner des marques de leur passion. Philippe II l'ayant appris, fit arrêter son fils, le livra à l'inquisition qui le condamna à mort, et on l'étrangla ou on l'empoisonna dans sa prison. Quant à Élisabeth, qui étoit enceinte, on la força d'avaler un breuvage qui fit périr elle et son enfant.

Voilà le roman. Il faut convenir qu'il est ingénieusement combiné, rempli de situations dramatiques, et l'on conçoit qu'il ait eu un plein succès. D'ailleurs, Philippe II est un personnage tellement odieux, il est, malgré la sombre grandeur de son règne, tellement couvert de crimes, qu'un ou deux de plus, et surtout de cette nature, ne pouvoient exciter le moindre doute; aussi le *démon du midi* est-il allé à la postérité non pas seulement avec le fardeau de ses *auto-da-fé* et de ses massacres en Belgique, mais souillé de la mort de sa femme et de son fils.

Voici maintenant l'histoire, l'histoire vieille, simple, vraie, peu chargée d'aventures et d'effets romanesques. M. le marquis du Prat aime le XVIe siècle, et il a pour cela de bonnes et légitimes raisons : il a voulu avoir le fin mot de cet épisode

étrange, de ce drame funèbre. Après avoir consulté et mis à profit les travaux de ses devanciers sur ce sujet, et principalement ceux de M. Louis Pâris, il est remonté aux sources; il a puisé aux documents inédits; il a dépouillé principalement la correspondance d'Élisabeth, celle de M. Fourquevaux, ambassadeur de France à Madrid, qui suit et raconte jour par jour les événements. De ce travail consciencieux, substantiel, plein de faits précis et d'observations judicieuses, voici ce qu'il résulte :

Il fut en effet question de marier Élisabeth à don Carlos, et Philippe II se substitua à son fils; mais d'amour entre les deux jeunes gens, il n'y en a pas trace, et la princesse, en épousant le père, ne perdit pas au change. Dans le roman, Philippe II nous apparoît comme un vieillard hideux, sanglant, farouche, une sorte de Barbe-Bleue, ayant déjà enterré deux femmes; don Carlos, au contraire, est un beau jeune homme plein de séductions et de vertus, imbu des idées les plus libérales et les plus avancées; je ne parle pas d'Élisabeth : c'est la victime que nous avons vue dans tant de mélodrames, qui immole son amour à son devoir. Dans l'histoire, Philippe II a 32 ans : il n'est pas précisément ni beau ni aimable, mais c'est un époux fort présentable, fort acceptable, et qui fut en effet accepté de bon gré par Élisabeth, qui avoit 16 ans. Philippe II fut très-amoureux de sa femme; Élisabeth répondit sans passion comme sans regret aux sentiments de son mari; bref, ils firent fort bon ménage, et l'on en trouve la preuve dans les lettres de la princesse et surtout dans ses nombreuses grossesses. Quant à don Carlos, à l'époque du mariage d'Élisabeth, il avoit 14 ans : c'étoit un enfant laid, chétif, livide, consumé de fièvre, et son caractère répondoit à son extérieur : il étoit violent, cruel, sans instruction, sans intelligence. Il haïssoit son père, fut très-irrité de son mariage et affecta de témoigner à la reine une sorte de passion respectueuse, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir des maîtresses. En allant voir l'une d'elles, il tomba dans un es-

calier et se fracassa tout le corps. Il en resta boiteux, *impuissant* et à moitié fou. « Il n'est pas possible, disoit l'ambassadeur d'Autriche, de voir un prince plus mal composé de personne et de mœurs. » L'historien de l'inquisition, Llorente, l'appelle tout simplement un *monstre*, dont la mort fut un bonheur pour l'Espagne.

Don Carlos faisoit opposition à tous les actes de son père; il avoit des intrigues avec tous ses ennemis; il étoit en correspondance avec les révoltés des Pays-Bas. Sa conduite prit à la fin le caractère d'une trahison. Au moment où il alloit s'enfuir d'Espagne pour aller se mettre à la tête des Flamands, il fut arrêté par son père qui le fit garder à vue dans sa chambre, et nomma une commission pour instruire son procès. Cette commission étoit présidée par Philippe II lui-même, et le grand inquisiteur en faisoit partie; elle reconnut le prince coupable de lèse-majesté, mais elle n'eut pas le temps de prononcer une sentence. Don Carlos mourut de la maladie qu'il portoit dans son sein depuis l'enfance et qui fut aggravée par des emportements furieux. « La cause de sa mort, dit l'ambassadeur Fourquevaux, procède de ce qu'il étoit souvent trois ou quatre jours sans manger, et puis il mangeoit tant à la fois qu'il n'en pouvoit plus, et toujours buvoit de l'eau avec la neige en grande abondance, se couchant nud sur les carreaux, et faisant maints autres désordres pour mourir jeune, et, par l'excès dernier, il a demeuré sept ou huit jours sans vouloir manger, sinon des prunes crues, et toujours buvant l'eau avec neige, qui l'a rendu si foible que quand il a voulu manger, il n'a pu.... »

A l'approche de la mort, don Carlos reprit un peu de sang et de courage, demanda pardon à son père et en reçut sa bénédiction avec beaucoup de pleurs.

Élisabeth ne lui survécut que quelques mois, et c'est là ce qui a servi à accréditer le roman. Elle n'avoit jamais témoigné au jeune prince un sentiment qui dépassât la compassion, et elle s'étoit continuellement entremise entre le père

et le fils pour apaiser leurs différends. « Elle est si sage, dit Fourquevaux, qu'elle s'y gouverne discrètement au gré du mari et du beau-fils. » Mais cette princesse, mariée à 16 ans, étoit aussi foible de santé que les autres enfants de Catherine de Médicis; depuis son mariage, elle avoit été presque continuellement malade; elle avoit donné deux filles à Philippe II; elle étoit encore grosse, mais les médecins la traitèrent avec une telle ignorance qu'elle accoucha à cinq mois d'un enfant mort, et expira quelques heures après. Sa maladie et sa mort sont racontées dans tous leurs détails et dans des termes très-touchants, dans les lettres de Fourquevaux à Catherine de Médicis, et il ne sauroit y avoir l'ombre d'un doute sur les causes très-naturelles de cette fin prématurée. Philippe II en fut très-affligé.

Voilà l'histoire exacte d'Élisabeth de Valois et de don Carlos. La sèche analyse que nous venons d'en faire ne sauroit donner qu'une foible idée de l'ouvrage de M. du Prat. Avec une princesse morte à 23 ans, reine pendant 8 ans, et qui n'a eu qu'une médiocre influence sur les affaires politiques, il est parvenu à faire un livre plein d'intérêt, de recherches sérieuses, d'aperçus ingénieux; livre modeste, solide qui résout définitivement et sans effort un des problèmes historiques les plus controversés. Nous louerons surtout le noble auteur de n'avoir pas outré son sujet : c'est l'écueil ordinaire de ces reconstructions historiques où l'on cède trop facilement au droit de faire l'apologie des personnages que des noms vulgaires ont dénaturés. Il n'a pas essayé de réhabiliter Philippe II : il l'a laissé tel que l'histoire nous le donne, avec ses exécutions, ses cruautés, ses rigueurs; il ne lui a ôté que deux créances, et cela ne suffit pas pour diminuer la juste exécration qui poursuit la mémoire du bourreau des Pays-Bas.

Th. Lavallée.

HISTOIRE

DE

LA VILLE DE MONTDIDIER

Par Victor de BEAUVILLÉ

Paris, *Didot*, 1858. 3 vol. in-4. 29 planches. Ne se vend pas.

Lorsque nous avons reçu pour la bibliothèque publique de Chaumont l'*Histoire de la ville de Montdidier*, que M. de Beauville a bien voulu nous adresser, nous nous sommes demandé si l'auteur, comme beaucoup d'autres, sous prétexte d'une monographie locale, n'avoit pas raconté toute l'histoire de France. Nous avons été promptement détrompé, et nous n'avons pas tardé à reconnoître dans cet ouvrage toutes les qualités qui distinguoient si justement, au dernier siècle, les monographies provinciales publiées par les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur : critique sûre, sujet bien développé, pièces justificatives bien choisies.

L'*Histoire de la ville de Montdidier* se divise en quatre livres. Le premier embrasse l'histoire proprement dite depuis l'origine de Montdidier jusqu'en 1851; le second livre concerne les églises, la mairie, le palais de justice, le collége et les autres établissements, la statistique; le troisième contient la monographie des églises, couvents, hôpitaux et corps judiciaires supprimés à la révolution; l'histoire littéraire, la biographie et les bibliographies font le sujet du quatrième livre.

Félicitons tout d'abord M. de Beauvillé d'avoir dégagé de tous ses accessoires archéologiques, bibliographiques et statistiques l'histoire de Montdidier, à laquelle il consacre son premier volume tout entier. Grâce à cette méthode judicieuse,

la marche du récit n'est pas interrompue, et il est facile au lecteur de saisir l'enchaînement des faits. L'histoire de Montdidier, pendant toute la durée du moyen âge et depuis la renaissance jusqu'à la révolution de 1789, est celle de presque toutes les villes de Picardie qui, tour à tour prises, perdues et recouvrées par les Anglois, cédées, reprises et rendues aux Bourguignons, n'échappent aux Impériaux que pour recueillir le triste fruit de la réforme, de la Ligue et de l'occupation espagnole.

Le chapitre bibliographique est fort complet et des plus instructifs : l'auteur n'a pas même négligé l'indication historique des journaux de Montdidier. La première partie de la bibliographie traite de la jurisprudence, des corporations, des établissements publics et du commerce ; la deuxième concerne l'histoire, la religion, la biographie, la politique ; les cartes et vues forment une section spéciale.

L'histoire littéraire occupe une grande partie du troisième volume, et cela s'explique. Montdidier, cette ville aujourd'hui si peu importante, ce simple chef-lieu d'arrondissement, avoit reçu du P. Briet la qualité de *cultissima urbs*, et Henschene et Papebrock, de leur côté, l'avoient surnommé *oppidum cultissimum*. Tous les hommes remarquables que Montdidier a vus naître se trouvent mentionnés dans ce chapitre, et c'est seulement quand nous aurons de pareilles indications pour toutes les villes de France, que l'on pourra songer à écrire utilement une biographie universelle.

Ce splendide ouvrage, sorti des presses de la maison Didot, est complété par vingt-neuf planches. Nous y avons remarqué le sceau de Philippe d'Alsace, le tombeau de Raoul de Crespy, un crucifix et les fonts baptismaux de l'église Saint-Pierre, le sceau du prieur de Notre-Dame, les sceaux et contre-sceaux de Robert et de Guillaume de La Tournelle, le sceau de Raoul de France, etc.

L'*Histoire de la ville de Montdidier* réunit deux mérites qui ne s'allient pas toujours : elle est pleine d'érudition et parfai-

tement écrite. On la lira avec un intérêt soutenu : le piquant des appréciations, la clarté des divisions font disparoître l'aridité des détails. « En résumé, dit M. de Sacy, en rendant compte de cet ouvrage dans le *Journal des Débats*, ce livre, fait avec le plus grand soin, imprimé avec luxe et orné de belles gravures, se distingue entre toutes les productions du même genre publiées dans ces dernières années, et honore l'esprit méthodique et laborieux de l'auteur, et nous fait souhaiter que l'amour du pays natal puisse faire naître de tels amateurs dans toutes les villes qui manquent encore d'historien. »

M. de Beauvillé n'a fait tirer l'*Histoire de la ville de Montdidier* qu'à un petit nombre d'exemplaires, uniquement destinés à quelques bibliothèques publiques et à ses amis. Nous le regrettons, car nous apprécions plus dans cet ouvrage la valeur historique et littéraire, que la rareté bibliographique.

J. Carnandet,

Bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

REVUE DES VENTES.

BIBLIOTHÈQUE DE M. BERGERET. — PREMIÈRE PARTIE.

Sans doute la vente Bergeret mériteroit, dans le compte rendu qui va suivre, un plus ample développement et pourroit fournir le sujet d'une curieuse étude, sur la multitude de plaquettes piquantes et peu connues qu'elle a mise en circulation; mais le temps et la place nous manquent pour l'entreprendre, et d'ailleurs il seroit difficile de la mener à bien, sans avoir au moins une partie de ces livrets sous les yeux.

Nous nous restreindrons à la liste des numéros qui peuvent plus particulièrement intéresser les lecteurs du *Bulletin*, et qui sont eux-mêmes d'une certaine importance.

La THÉOLOGIE offre ordinairement dans les bibliothèques d'amateurs, des ouvrages précieux; nous mentionnerons les suivants :

N° 10. LA BIBLE DE ROYAUMONT, in-4, mar. rouge, doublé de mar. bleu (*magnifique reliure de Trautz-Bauzonnet*). — Vendu 510 fr.

Superbe exemplaire de l'édition originale.

12. HISTOIRE DU VIEUX ET DU NOUVEAU-TESTAMENT (Mortier), 2 vol. in-fol., mar. rouge. — 357 fr., M. L. Double.

Bel exemplaire en reliure ancienne, en grand papier; épreuve dite avant les clous.

17. PSALTERIUM DAVIDIS (*aux armes de Henri III*). — 145 fr.

28. LE NOUVEAU-TESTAMENT FRANÇOIS de Lefèvres d'Étaples. — 165 fr.

150. ESSAIS DE MORALE DE NICOLE, 23 vol., mar. bleu (*Padeloup*). — 150 fr.

169. LIVRE DE L'INTERNELLE CONSOLATION. — 450 fr.

176. LA MENDICITÉ SPIRITUELLE, in-4. — 152 fr.

181. LA DISCIPLINE D'AMOUR. — 59 fr.

182. L'ORDINAIRE DES CHRESTIENS. — 46 fr.

183. LA PISCINE DE PATIENCE. — 42 fr.

284. HISTOIRE DE LA MAPPEMONDE PAPISTIQUE. — 82 fr.

348. DOM MARTÈNE : Veterum scriptorum amplissima collectio. — 196 fr.

382. LA VIE DE MGR SAINT BERNARD. — 109 fr.

Dans les SCIENCES ET ARTS, catégorie fort recherchée surtout en ce qui concerne la chasse, nous avons remarqué :

474. SIDRAC. *Gailliot du Pré.* — 68 fr.
478. L'ATHÉOMACHIE. — 33 fr.
486. MONTAIGNE. *Foppens.* — 80 fr.
514. LES SIX LIVRES DE LA RÉPUBLIQUE DE BODIN. — 50 fr.
701. LA VÉNERIE DE DU FOUILLOUX, 1754. — 155 fr., le baron de Rothschild.
702. LA VENERIE DE DV FOVILLOVX, 1585. — 260 fr., M. Giraud de Savine.
714. LA FAUCONNERIE DE CH. D'ARCUSSIA. — 153 fr., M. le baron de Rothschild.

Le catalogue Bergeret offroit dans les BELLES-LETTRES une merveilleuse réunion de pièces rares et de livres fort recherchés dans ce moment. Voici, dans cette série, quelques prix remarquables :

753. QVINTILIANVS. *Aldus*, 1514; in-8, mar. rouge. — 432 fr.
Exemplaire imprimé sur papier bleu.
770. OPERA VIRGILIANA, 1529. Figures sur bois. — 161 fr.
800. COLLECTION DES ROMANS DES DOUZE PAIRS. — 255 fr.
825. VIGILES DES MORTS EN FRANÇOIS. Édition inconnue et superbe exemplaire. — 1400 fr., M. L. Double.
826. LE CHAMPION DES DAMES. Imprimé à Lyon, vers 1485; mar. rouge. — 330 fr.
827. ALAIN CHARTIER. 1516; in-fol. gothique. — 175 fr.
828. ALAIN CHARTIER. *Galliot du Pré*, 1529; in-8. — 175 fr.
Très-joli exemplaire.
829. L'ESPERON DE DISCIPLINE. 1532; in-4. — 175 fr.
836. LE JUGEMENT POÉTIQUE DE L'HONNEUR FÉMININ, par J. Bouchet. — 195 fr.
847. Marguerites de la Marguerite. — 200 fr.
848. Tombeau de Marguerite de Valois. — 128 fr., M. Arm. Cigongne.
849. LOUISE LABÉ. 1556; in-8. — 216 fr.
876. ŒUVRES DE CLOVIS HESTEAU. — 131 fr.
878. ŒUVRES DE PIERRE CORNU. Très-rare. — 270 fr., M. Double.
886. LES MARGUERITES POÉTIQUES. 1613; in-4, mar. rouge. — 110 fr., M. Arm. Cigongne.
989. LA HENRIADE. Didot, in-fol., veau fauve, dans un étui, exempl. du roi Louis XVIII. — 155 fr.
1032. Cabinet satyrique. — 140 fr.
1149. MYSTÈRE DES ACTES DES APÔTRES. Superbe exemplaire. — 630 fr.
1158. BALET COMIQUE DE LA ROYNE, par Balthazar de Beaujoyeulx. Superbe exemplaire d'un livre extrêmement curieux. — 275 fr.
1209. AMADIS DE GAULE. 15 part.; 4 vol. in-4, mar. rouge. — 230 fr.
1213. PERCEFOREST. Roman de chevalerie très-rare. — 440 fr.
1214. LANCELOT DU LAC. Superbe exemplaire. — 455 fr.

1218. L'Arbre des batailles. Édition très-précieuse. — 400 fr.
1223. L'Histoire de Florent et Lyon. Relié en mar. par Bauzonnet. — 210 fr.
1241. La Princesse de Clèves. Édition originale. — 100 fr.
1250. L'Heptaméron des nouvelles de Marguerite de Valois. In-4. — 220 fr.

Dans la série nombreuse des Facéties on remarquait une foule d'ouvrages sur l'amour, les femmes et le mariage.

1401. Bruscambille. — 50 fr.
1402. Bruscambille. — 66 fr.

L'histoire, série remplie de livres sérieux, fréquemment consultés depuis vingt-cinq ans, contient des éditions auxquelles les particularités typographiques et le luxe des reliures anciennes prêtent quelquefois une valeur tout exceptionnelle.

Voici les prix les plus saillants que nous ayons remarqués dans la vente Bergeret :

1808. Monuments de la monarchie françoise. — 360 fr.
1850. Gregorii Turonensis opera. In-fol., aux armes du comte d'Hoym. — 122 fr., M. Giraud de Savine.
1854. Les Passaiges de oultremer de Godefroy de Bouillon. — 130 fr.
1864. Les Mémoires de Commines. *Les Elzeviers*, 1648. — 140 fr.
1880. Quarante tableaux de la Ligue. — 690 fr.
1904. Le Martyre des deux frères. — 60 fr.
1909. Satyre Ménippée. *Foppens*. — 65 fr.
2034. Histoire du Forez, par de La Mure. — 55 fr.
2035. Histoire de la ville de Sancerre. 1574. — 40 fr.
2041. Histoire du Dauphiné, par Chorier. — 350 fr., Mgr le duc d'Aumale.
2051. Histoire de Bresse et de Bugey, par Guichenon. — 90 fr.
2061. Les Annales de Foix. Très-rare volume. — 135 fr., M. Giraud de Savine.
2076. Les Croniques de Savoie de Symphorien Champier. — 155 fr.
2080. Commentaires de Loys d'Avila. — 41 fr.
2081. Conjuration des Espagnols, sur vélin. — 90 fr.
2099. Blason des couleurs. — 43 fr.
2100. La Science héroïque, par Wulson de La Colombière. — 107 fr.
2120. Le Théâtre d'honneur, par André Favyn. 2 vol. in-4. — 120 fr.
2128. Bulletin monumental, par M. de Caumont. — 235 fr.
2135. Boissard. Volume dans une curieuse reliure ancienne. — 300 fr., M. Boone, libraire de Londres.
2266. Histoires tragiques. Très-joli exemplaire. — 139 fr.
2278. CHRONICA CARIONIS.... Reliure à comp. faite pour Grollier. — 655 fr., M. Ch***.
2279. FLAVIUS BLONDUS.... Magnifique reliure exécutée au XVIe siècle pour Th. Maioli. — 2000 fr., baron de Rothschild.

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

ET

CATALOGUE DE LIVRES RARES ET CURIEUX DE LITTÉRATURE D'HISTOIRE, ETC., QUI SE TROUVENT EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER.

JANVIER. — 1859.

1. Les Avantures satyriques de Florinde habitant la basse région de la Lune. *Imprimé en l'an* 1625; in-8 de 4 ff. non chiff. et 212 p., v. m........................ 60—»

Voici un livre que les bibliophiles se disputeront au feu des enchères, quand il leur aura été signalé et qu'il reparoîtra un jour dans une vente de bibliothèque. Jusqu'à présent, il n'a été désigné nulle part à l'attention des amateurs, si ce n'est dans le Catalogue de Guilbert de Pixerécourt, n° 1290 ; mais la note que lui a consacrée le rédacteur de ce Catalogue est bien loin de donner une idée de la singularité de cet ouvrage, que Lenglet Du Fresnoy ne cite pas dans la Bibliothèque des Romans; que le marquis de Paulmy ne possédoit pas avant d'avoir acquis la collection d'anciens romans réunie par le duc de La Vallière, et que M. Brunet n'a pas encore admis dans le *Manuel du libraire*. C'est une imitation *à la gauloise* du roman de Pétrone : « La liberté d'escrire et de nommer les choses par le nom qui leur est proprement donné, dit l'auteur, n'a pas seulement esté pratiquée par les escrivains françois : tous les anciens comiques grecs et latins, et avec beaucoup plus de grâce, ont usurpé cette franchise, introduisant des satyres en leurs scènes qui, par mille actions et mille paroles qu'ils jugeoient dignes de répréhension, représentoient sur un Théâtre ce qui se passoit journellement dans le monde. La doctrine des stoïciens ne s'esloigne point de cela, qui veut que l'on face paroistre les choses telles qu'elles sont sans aucun desguisement. Aussi, seroit-ce folie d'entreprendre le contraire, puisque les paroles, quelles qu'elles soient, n'estant que pour designer les choses en leur naturelle naifveté, ne peuvent estre plus honnestes que les choses qu'elles representent. » D'après cette profession de foi, dépouillée d'ar-

tifice, on peut juger du genre de l'œuvre littéraire que l'auteur anonyme a voulu exécuter, en s'excusant de son *insuffisance* qui lui défendoit assez *l'entreprise d'un dessein si relevé*. Il a eu pourtant le courage, dit-il, de passer « par un chemin jusques icy peu cognu des esprits françois, » et de mettre au jour ces Aventures. Voici comment un ami, qui signe C. N., a indiqué, dans un sonnet préliminaire, le but que s'est proposé l'auteur de cet ouvrage audacieux :

Le récit des ennuis dont tu t'es délivré,
Charmant l'aigreur de ceux dont tu es martyré,
Te fera pour jamais revivre dans ton livre.
Et peut estre qu'enfin nos esprits desbauchez,
Honteux de s'y trouver si vivement touchez,
Viendront à réformer leur manière de vivre.

La note du Catalogue Pixerécourt attribue ce livre à Charles Sorel, qui devint plus tard historiographe de France. Cette attribution peut être maintenue jusqu'à plus ample informé. Il y a, dans les *Avantures satyriques de Florinde*, plus d'une page où l'on retrouve les fameuses descriptions des orgies de *Francion*. Mais ce qu'on chercheroit en vain dans le *Francion*, ce sont ces poésies libres, où les mots les plus grossiers ne craignent pas de figurer sous un voile de points : voyez aux pages 20, 28, 46, etc. Au reste, les vers qui ne renferment pas de points sont encore plus indécents. Quant à l'ensemble du roman, son obscurité nous rappelle l'*Isle des Hermaphrodites* de Thomas Artus : c'est une énigme qu'il seroit peut-être intéressant d'étudier pour l'histoire des mœurs du temps; mais on doit supposer que l'auteur a oublié la clef de cette énigme dans quelque mauvais lieu. P. L.

2. Crapelet (G. A.). Études pratiques et littéraires sur la typographie. *Paris, Crapelet.* 1837; 2 vol. gr. in-8, br. 15—»

Cet ouvrage important, résultat de longues études et de consciencieuses recherches, n'a jamais été achevé. Le premier volume fut seul publié en 1837. Il est divisé en 5 chapitres : *De l'imprimerie de Paris. — Des correcteurs. — De la correction. — De la correction des livres imprimés sur manuscrit, ou sur copie imprimée d'auteurs vivants. — De la correction des livres imprimés sur copie imprimée d'auteurs morts.* Le texte est suivi d'une *Table analytique des matières.* On trouve dans ce volume une foule de détails intéressants sur l'art typographique, ainsi que sur les imprimeurs et les correcteurs.

Le libraire Dufart publia, en 1841, deux brochures de M. Crapelet, intitulées : *De la profession d'imprimeur ; des brevets d'imprimeur.* Ces opuscules devoient faire partie des *Études sur la typographie ;* mais, vers la fin de 1841, M. Crapelet, dans l'espoir de rétablir sa santé affaiblie par des travaux assidus, étoit parti pour se rendre en Italie, où il mourut. En publiant sous forme de brochures les deux traités *de la profession d'imprimeur* et *des brevets d'imprimeur*, Dufart avoit voulu tirer parti d'un livre incomplet. En effet, le chapitre *des brevets d'imprimeur* s'arrête brusquement au milieu d'une phrase : « Car ils ont foi en vos brevets : Ils.... » Le libraire avoit sans doute changé la pagination,

refait des titres et supprimé les six dernières pages *sur la situation critique des imprimeurs de toute la France.*

Le second volume, que nous annonçons aujourd'hui, est tel qu'il fut réellement imprimé, depuis la page 1 jusqu'à la page 208 inclusivement. — CHAP. Ier : *De la profession d'imprimeur*, ouvrage complet, dans lequel on remarque la *liste des imprimeurs et libraires de Paris, dont il existe des portraits gravés, et le catalogue général des imprimeurs de Paris depuis 1469 jusqu'en 1789.* — CHAP. II : *Des brevets d'imprimeur et des certificats de capacité.* Ce chapitre, non terminé, contient un *tableau* très-curieux *du nombre des imprimeurs en France*, par départements et par villes, en 1704, en 1739, en 1810, en 1830, en 1840. Ce volume n'a point de titre, attendu que le titre n'est ordinairement composé et imprimé qu'après le tirage de la dernière feuille.

Nous avons pensé qu'il n'étoit pas inutile de donner quelques renseignements sur la composition de cet ouvrage, puisque le second volume, n'ayant point été mis dans le commerce, est devenu une grande rareté bibliographique.

3. DICK (*Léopold*). — Ad uniuersos Germaniæ proceres adhortatio, vt tranquillitatem et super omnia symboli pacem defendant. *S. L.*, 1535 ; in-4. (*Piqûre*)........... 9—»

Cette plaquette de 10 feuillets, en prose latine, est un des ouvrages qui furent publiés après le siége de Vienne en 1529, dans le but d'exhorter les princes et les États de l'Allemagne à cesser leurs discordes civiles, à s'unir par des traités de paix, et à faire usage de leurs forces et de leur puissance pour chasser les Turcs de l'Europe. Léopold Dick, docteur ès lois, comte palatin et avocat, a écrit ce plaidoyer *pro pacis defensione*. Cette déclamation est un tissu de citations extraites de l'Ancien et du Nouveau Testament, des Pères de l'Église, des anciens écrivains grecs et latins. L'auteur a fait imprimer, sur le dernier feuillet, ses armes, qui tiennent la page entière, et, afin d'en constater l'authenticité, on lit au-dessous : *Arma et insignia Leop. Dickii, doctoris et comitis Palatini.* Nous signalerons, en outre, les initiales historiées de la dédicace et du discours, qui représentent deux scènes de la Danse des morts, très-finement gravées sur bois.

4. DINCKEL (*Jean*). De origine, causis, typo et ceremoniis illius ritus, qui vulgo in scholis depositio appellatur, oratio M. Iohannis Dincklii. Additum est iudicium reuer. patris D. doctoris Martini Lutheri, de hoc ritu ; typusque eiusdem ritus, heroico carmine descriptus, authore Friderico Wildebrando. (*Erphordiæ, excudebat Esaias Mechlerus*, 1578) ; pet. in-8 de 23 feuillets, grav. sur bois, mar. vert, jansén., tr. dor. (*Capé*)...................... 40—»

Rare et curieux. — Jean Dinckel, luthérien et professeur à Erfurth, prononça ce discours dans une solennité scolastique, en 1569. Il le dédia à deux minis-

tres luthériens, et la date de cette épître est ainsi conçue : *Erfordiæ, anno salutis* 1578, *eo die quo, ante annos* 32, *cum sancto Luttiero concordia ex his terris emigravit*, c'est-à-dire le 19 février. En effet, Luther mourut le 19 février 1546, et Dinckel, qui le met au rang des saints, déclare que la concorde a abandonné l'Allemagne depuis la mort de *saint* Luther. Il nous semble cependant que le schisme luthérien n'avoit pas entretenu une paix bien profonde pendant la vie de son auteur. Mais il suffit de signaler cette singularité théologique, et revenons au curieux opuscule de Dinckel.

L'usage de faire subir d'assez rudes épreuves aux nouveaux étudiants remonte à la plus haute antiquité. D'après saint Grégoire le Grand, cet usage existoit dans les écoles d'Athènes, dès l'an 370 ; il s'est perpétué jusqu'à nos jours, et les *conscrits* ont toujours dû se soumettre, pendant les premiers mois de leur noviciat, aux caprices et aux exigences des *anciens*. Il y a peu de temps qu'on est parvenu à faire disparoître dans certaines écoles les abus qu'entraînoient ces épreuves désagréables, souvent humiliantes, que les jeunes gens étoient rarement disposés à supporter patiemment. Au XVIe siècle, la réception des nouveaux élèves donnoit lieu, dans les universités d'Allemagne, à une cérémonie fort singulière, nommée *depositio*. Les *anciens*, vêtus de costumes bizarres, masqués et armés de scies, de rabots, de haches, de ciseaux, de pinces, de peignes, de limes, de fourches, etc., s'emparoient du récipiendaire, le coiffoient d'un capuchon orné de grelots et de cornes, et lui ceignoient les reins d'une corde, à l'aide de laquelle ils le conduisoient. Le chef de la bande, en robe de docteur, dirigeoit la cérémonie. On promenoit le patient en criant : *O Beane Beanorum !* Mais on s'arrêtoit de temps en temps. On couchoit alors le *conscrit* tantôt sur le dos, tantôt sur le ventre : on le rabotoit, on le tenailloit, on l'étrilloit, on le rasoit, on le bâtonnoit, on le marteloit, on lui aiguisoit le nez sur une meule, etc., etc.; en un mot, on cherchoit à aplanir ce qui étoit raboteux, à redresser ce qui étoit tortu. Luttier assista aux cérémonies d'une réception; il les approuva et les interpréta moralement. Dinckel a suivi les errements du maître. Après avoir décrit les épreuves physiques imposées aux nouveaux élèves, il en explique le sens moral. — Frédéric Widebrand a traduit, ou plutôt imité, en vers latins, le discours de Dinckel; mais ce poëte a rendu son œuvre très-singulière en composant 103 vers remplis de verbes et de substantifs en *or :*

Exorior, morior, ringor, cornicor, apricor,
Verminor, exequior, quum cornua nutrior, imo
Vermiculor, pendensque pilis atque vngue renascor.
etc....

La dernière pièce du volume est une chanson à l'usage des *Déposants*. En voici une strophe :

Lignum fricamus horridum,
Crassum dolamus rusticum,
Curuum quod est, hoc flectimus,
Altum quod est, *deponimus*.

Ce livre est orné de cinq gravures sur bois, très-jolies, qui représentent différentes scènes de la cérémonie.

Ap. B.

5. **Erasme.** Divae Genovefae praesidio a quartana febre liberati (Erasmi), carmen votiuum, nunquam antehac excusum. *Friburgi Brisgoiæ* (*Jo. Emmeus*), 1532 ; in-4.. 9—»

Très-rare. — Curieuse marque de l'imprimeur sur le verso du dernier feuillet. — Cet opuscule de 4 feuillets, en 114 vers héroïques, fut imprimé en même temps à Fribourg par J. Emmeus, et à Bâle par Froben. Panzer ne cite que l'édition de Bâle. — Érasme composa ce petit poëme en l'honneur de sainte Geneviève, patronne de Paris, qui l'avoit guéri miraculeusement d'une fièvre quarte. Il invoque, à ce sujet, le témoignage de Guillaume Cop, célèbre médecin, né à Bâle, reçu docteur en 1495, premier médecin des rois Louis XII et François Ier, et mort le 2 décembre 1532. On trouve dans cet opuscule poétique une description intéressante du cours sinueux de la Seine, aux environs de Paris. Érasme avoit 65 ans lorsqu'il publia cette pièce de vers, qui, à notre avis, suffiroit pour démontrer l'orthodoxie de l'auteur qu'on a tant de fois attaquée. Ap. B.

6. **Fontenay** (G. de). Guido de Fontenayo, Bituricensis, de septem virtutibus, tribus videlicet theologicis, quatuor autem moralibus, quibus omnem bene beateque viuendi disciplinam.... edocet. (*Parisiis*), *Rob. Gourmont* (vers 1518); pet. in-4, cart........................ 12—»

Plaquette de 10 feuillets, imprimée vers 1518, avec la marque de Rob. Gourmont sur le titre. Nous avons déjà parlé de Guy de Fontenay dans le *Bulletin*, à l'occasion de son livre intitulé : *Magnum collectorium historicum*. L'opuscule *de septem virtutibus*, dédié à Pierre de Fontenay, curé de Saint-Paul, à Paris, est composé de 302 vers élégiaques, suivis de *Monitorium ad cunctos litterarum degustatores*, pièce en 10 distiques qui tous commencent et finissent ainsi : *Tempus et hora fluunt*.

Tempus et hora fluunt. Iuuenes adhibete frequentem
Litterulis operam. Tempus et hora fluunt,
etc....

A propos de la Foi, de l'Espérance et de la Charité, Guy de Fontenay fait intervenir les neuf muses, Jupiter, la déesse de Cythère, Thésée, Judas, Pyrame et Thisbé, Amphion, etc.; et il prend congé de ses lecteurs par ces deux vers :

Desino plura loqui; tenero mea capta sopore
Membra cadunt, humeri, pectus, et ora silent.

Traduction libre : « Je n'en dirai pas davantage. Je tombe de sommeil ; ma bouche se tait.... Je vais me coucher. Bonsoir ! » L'auteur n'a éprouvé l'influence soporifique de son poëme mythologico-théologico-moral qu'après le 300e vers. Nous souhaitons que le lecteur aille jusque-là, avant de s'abandonner aux douceurs du sommeil, en murmurant cette phrase poétique :

. . . . . . Tenero mea capta sopore
Membra cadunt. Ap. B.

7. Goeurot. Summaire tressingulier de toute medecine et cirurgie, specialement contre toutes maladies suruenantes quotidiennement au corps humain. Composé et approuvé par maistre Iehan Goeurot, medecin du roy de France Françoys premier.

Item : Le preseruatif de peste de messire Baptiste de Massarie, dict de Cauigioles, doct. en medecine, etc. *Bourges, I. Garnier, imprimeur, S. D.*; in-16, goth........ 48—»

Volume très-rare, imprimé vers 1545. Jehan Goeurot, médecin de François I[er], composa ce livre *pour le subside, ayde et secours des pauures, voulant obeyr au bon plaisir et voulenté de madame..., affin que, par ce, madicte dame selon son desir puisse subuenir a plusieurs qui en leurs maladies ont à elle recours.* Cet ouvrage est donc une bonne œuvre, exécutée sous l'influence d'une grande dame que l'auteur a négligé de nommer, et dont il ne cite que la charité éclairée. Les remèdes décrits par J. Goeurot sont peu compliqués et dégagés de tous ces accessoires empiriques et astrologiques qu'on peut remarquer dans le livre de Raoul du Mont verd, catalogué ci-après n° 14. C'est de la médecine galiénique qu'une femme intelligente pouvoit mettre en pratique au profit de ses pauvres. Le onzième chapitre est entièrement consacré à la goutte. L'auteur considère cette maladie comme l'effet d'une cause qui découle du cerveau, et, en habile médecin, il combat spécialement cette cause par les remèdes et les règles d'hygiène qu'il recommande. La classification des maux de tête et des maux de dents prouve que le médecin de François I[er] étoit fort expérimenté.

On a joint à l'œuvre de Goeurot *le Preservatif de peste*, par Baptiste Cavigioles de Massarie, avec ses 59 *probleumes et questions sur la peste*, et *la composition de ses pouldres, pillules et iuleps.* Ce médecin italien est cité par les bibliographes comme auteur d'un traité fort rare *sur les proprietés du vinaigre*, imprimé à *Poitiers* en 1541. Ap. B.

8. Histoire de la princesse de Montferrat. *Londres*, 1749; in-12, fig. grav. à l'eau forte.................... 9—»

Barbier, dans son *Dictionnaire des anonymes*, attribue ce roman à Fr. A. Deslandes, auteur des *Réflexions sur les grands hommes qui sont morts en plaisantant.* Le savant bibliographe a reproduit sans examen une opinion généralement répandue. Mais on avoit confondu ici l'éditeur avec l'auteur. C'est Deslandes, en effet, qui fit réimprimer ce roman, dont la première édition, laquelle est fort rare, avoit paru en 1677. Deslandes, mort en 1757, ne pouvoit pas être romancier en 1677, d'autant plus qu'il étoit né en 1690. Une lettre contemporaine du roman que l'éditeur a réimprimée à la fin de ce volume, ne nous révèle pas le nom de l'auteur, qu'elle nous dépeint seulement dans ce portrait anonyme: « C'est un homme d'un certain âge, qui a exercé des emplois qu'on peut dire considérables, du moins importants. Il y a acquis l'estime publique, mais en

essuyant des persécutions secrètes.... Personne n'a dit avec plus de courage les vérités utiles au bien de l'État, à l'honneur de la philosophie, au progrès des sciences, ni tu avec plus de ménagement celles qui intéressent l'honneur des particuliers et la tranquillité des familles. Quoiqu'il aime à parler, il est si modeste, qu'il laisse jouir ceux qui sont avec lui du plaisir de croire qu'ils l'instruisent de beaucoup de choses qu'il sait infiniment mieux qu'eux.... La vivacité de son esprit ne nuit point à la justesse de ses idées, l'étendue de sa mémoire à la profondeur de son raisonnement, la diversité de ses connoissances à la pureté de son goût.... Il est ferme dans les nouvelles amitiés et vif dans les anciennes.... On trouve réunis en lui les trois genres d'esprit; l'esprit d'affaires, l'esprit de lettres, l'esprit de conversation. » Cet homme-là étoit, à coup sûr, de la société de Mlle de Scudery, et le savant M. Cousin doit le connoître.

P. L.

9. Huser (*Conrad*). Tractatus de imposturis et ceremoniis Iudaeorum nostri temporis, antea quidem ab authore germanice editus; nunc vero latine redditus. *Basileae, P. Perna*, 1575; pet. in-4 .... 15—»

Ce livre contre les juifs, primitivement composé en allemand, et faussement attribué à Marc Lombard, avoit eu beaucoup de succès. Conrad Huser le traduisit en latin, afin d'en faciliter la lecture aux étrangers et à ceux qui ne connaissoient pas la langue allemande. Le premier chapitre de ce traité contient une notice sur 33 auteurs qui ont écrit contre les juifs, depuis Jean le philosophe qui vivoit au XIe siècle, jusqu'à Luther *de sainte mémoire*. Ces derniers mots nous apprennent que Conrad Huser, de Zurich, étoit luthérien. Dans des siècles peu éclairés, des ouvrages de ce genre, répandus parmi les peuples chrétiens, devoient susciter aux juifs de violentes persécutions. De nos jours, ces livres n'ont d'autre attrait que leur singularité, et on ne s'étonne pas moins de la crédulité des écrivains qui racontoient sérieusement de telles fables, que de l'ignorance des lecteurs qui les accueilloient comme des faits authentiques. L'auteur reproduit tous les crimes dont on a accusé les juifs, pendant le moyen âge, tels que le meurtre d'enfants chrétiens, l'empoisonnement des fontaines, les sacriléges commis sur des hosties consacrées, etc., etc. Il les traite de magiciens, de sorciers, d'usuriers. A la page 34, on trouve une table assez curieuse des gains usuraires attribués aux juifs, par le prêt d'un seul florin. Ce florin, prêté à raison de deux oboles de Francfort par semaine, rend au bout de 10 ans près de 50 florins, et au bout de 20 ans 2592 florins. 20 florins, prêtés pendant 20 ans au même taux, donnent à l'usurier un bénéfice de 51 824 florins: ce résultat nous paroît monstrueux. La conclusion de l'auteur est d'une rude précision: il engage les princes chrétiens à exterminer toute la race juive. La civilisation a fait justice de ces haines religieuses; un discours, un acte intolérant est aujourd'hui un anachronisme qui excite la surprise, mais jamais la colère ni la haine.

Ap. B.

10. Linck (*Sébastien*). Hulderichi Zuinglii, ab Heluetiis occisi, epitaphium. (*Tubingæ, circa* 1531.) — Ejusdem: Sacro-

sanctae Iesu Christi sponsae christianae Ecclesiae, innumeris iam modis afflictae, querela. *Absque nota.* (*Tubingæ, Ulr. Morhatt, circa* 1530); deux parties en 1 vol. in-4. 24—»

Ces deux ouvrages, rares et non cités, ne portent aucune indication de lieu, ni de date. Il est cependant facile de reconnoître les lettres grises dont faisoit usage Ulric Morhatt, imprimeur à Tubingue. Quant aux dates, l'épitaphe de Zwingli a dû être publiée peu de temps après le 10 octobre 1531; et la dédicace du *Querela Ecclesiae*, datée du 21 mars 1530, fait supposer que ce poëme a été imprimé dans le cours de cette année (1530).

Sébastien Linck, de Stuttgard, étoit un poëte éminemment catholique. On sait qu'Ulric Zwingli, introducteur de la réforme en Suisse, fut tué le 10 octobre 1531, dans une bataille livrée aux protestants de Zurich par les cantons catholiques; que les soldats mirent son corps en pièces, le brûlèrent et en jetèrent les cendres au vent. L'*Epitaphium* est une diatribe virulente, exagérée, contre ce réformateur; elle se compose de 198 vers élégants, et elle est suivie d'une paraphrase du 15e psaume, en 148 vers.

Notre exemplaire du *Querelae Ecclesiae* est enrichi d'un envoi autographe de l'auteur. Ce poëme, de 1138 vers élégiaques, est précédé d'une dédicace de 5 pages, datée de *Tubingue*, le 21 mars 1530. On lit dans cette épître: « Les anciens n'ont connu que quatre âges, dont le dernier étoit de fer; nous pouvons en ajouter un cinquième, l'âge du diamant le plus dur. Car, il seroit moins difficile de broyer le fer, que de contraindre les hommes de notre temps à penser avec sagesse, tant les yeux de l'esprit se sont obscurcis par une subite ophthalmie. » Sébastien Linck représente l'Église sous les traits de l'épouse de Jésus-Christ. Les vertus forment son costume: l'une lui sert de couronne, les autres, de robe, de ceinture, etc. Ses ennemis sont divisés en quatre classes: ceux qui confessent le Christ par leurs paroles, mais qui le renient par leurs actions, déchirent la robe de l'épouse. Viennent ensuite les luthériens; puis les hérétiques qui nient la présence réelle dans l'eucharistie; enfin, la pernicieuse et absurde secte des catabaptistes; ces trois dernières classes torturent le corps de l'épouse et cherchent à le détruire. Environnée de tant d'ennemis, l'Église se plaint à son époux, et quoiqu'elle ait foi en ses promesses, cependant elle invoque son secours pour triompher de ces rudes attaques. Telle est le sujet de ce poëme sacré et allégorique. Ap. B.

11. Louville. Mémoires secrets sur l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne, extraits de la correspondance du marquis de Louville. *Paris, Maradan*, 1818; 2 vol. in-8, br. .... 12—»

Charles-Auguste d'Allonville, marquis de Louville, frère du chevalier de Louville, membre de l'Académie des sciences, naquit en 1668 dans le pays Chartrain, et mourut en 1731. Le marquis de Louville fut nommé, en 1690, gentilhomme de la manche du duc d'Anjou, et suivit ce prince en Espagne, lorsqu'il succéda à Charles II sous le nom de Philippe V. Il prit une part très-

active aux affaires de ce royaume. « Il devint, dit Saint-Simon, le modérateur de la monarchie espagnole, le seul confident du roi, et le distributeur des grâces. » Rappelé en France au mois d'octobre 1703, il s'occupa de nouveau des affaires d'Espagne, sous la régence du duc d'Orléans; mais il se retira de la vie politique en 1717. Les *Mémoires secrets* du marquis de Louville, publiés par le comte Scipion du Roure, sont utiles pour l'histoire des deux premières années du règne de Philippe V. On y trouve les renseignements les plus intimes sur le caractère du roi, sur les intrigues de la jeune reine, de la princesse des Ursins et d'une foule de courtisans et de hauts fonctionnaires qui composoient une formidable cabale, à laquelle le marquis de Louville ne put lui-même résister.

L'éditeur a joint à ces Mémoires, diverses pièces choisies parmi les papiers du marquis de Louville. — *Buenos-Ayres en* 1710, recueil de lettres adressées au chancelier de Pontchartrain par le directeur de l'*Assiento* des nègres à Buenos-Ayres. Ces lettres renferment des détails fort intéressants sur le pays des *Missions* des jésuites au Paraguay, sur l'établissement de la souveraineté de ces religieux et sur leurs richesses. — *Traité de commerce conclu entre l'Espagne et l'Angleterre, en* 1715. — Le *Mémoire du duc du Maine*, dans l'affaire des princes légitimés (1718), avec des notes du marquis de Louville. — Le *procès-verbal du conseil de Régence* tenu aux Tuileries, le 26 janvier 1721 : document relatif au système de Law et aux actions de la Banque, qui contient des détails très-curieux que nous n'avons lus dans aucun autre ouvrage. — Enfin, la *lettre d'abdication de Philippe V*, datée du 14 juillet 1724.

Cette analyse, beaucoup trop succincte, n'a pour but que de rappeler l'existence d'un livre peu connu, quoique l'on puisse en extraire des faits historiques d'une grande importance. Ap. B.

12. Mynsinger Dentatus (*Joachim*). Exhortatio ad bellum contra Turcas suscipiendum. — Neccharides. *Tubingae, per Huldenr. Morhatt*, 1533; 2 part. en 1 vol. in-4. ... 15—»

Première édition, très-rare; exemplaire à grandes marges, qui seroit d'une conservation parfaite s'il n'étoit atteint de deux piqûres. — Nous avons déjà catalogué, dans le *Bulletin* (1855, p. 431), ces deux poëmes de Mynsinger, réunis à plusieurs autres poésies latines du même auteur, et imprimés à *Bâle* en 1540. Nous avons dit que Joachim Mynsinger naquit à Stuttgardt en 1514, avec une dent, ce qui lui valut le surnom de Dentatus, et qu'il mourut en 1588. Nous ajouterons qu'il étoit fils de Joseph Mynsinger, chancelier impérial du duché de Wurtemberg, et qu'il se rendit célèbre par la précocité de son talent poétique. En effet, il composa ces deux poëmes à Padoue, pendant le cours de ses études, et ce fut un de ses professeurs, Alexandre Marcoleon, qui fit imprimer l'*Exhortatio* en 1533. Mynsinger n'avoit alors que 19 ans. Dans l'*Exhortation à la guerre contre les Turcs*, le poëte déplore les dissensions qui existoient entre les princes chrétiens; il leur rappelle le fameux siége de Vienne en 1529, ainsi que les dévastations commises à cette époque par l'armée ottomane, et les engage vivement à se réunir contre l'ennemi commun. — Les *Neccharides* sont les nymphes du Necchar (aujourd'hui Necker), rivière qui traverse le Wurtemberg et se jette dans le Rhin à Manheim. Le sujet de ce poëme est l'entrée à Stuttgard de

... nommé récemment gouverneur ... dans une longue dédicace, les ... ce prince, que l'Empereur avoit ...

Ar. B.

... de la Constitution Uni... ...ques, par M. de G.... ...6 p. y compris les préli... .... 9—»

...toire et souvent très-piquant au ... que le poëte avoit observé ... monde par l'abbé Dubois, lequel ...uver par 40 évêques françois la ... de Cambrai ; l'auteur du poëme ... avec une actrice de l'Opéra, ... lui demander cet archevêché, ...us ne savons pas quel est l'au... ...uand il composa ce poëme dédié ... « Le timide mortel, dit-il, qui ... du Parnasse, prend la liberté ... lourde et presque éteinte. » Ce ...court, auteur du *Philotanus*, se... ...oit un *Recueil de poésies sur la* ... la rubrique de *Villefranche*. Ce ... *...chie*.

P. L.

...rs et secrets de medecine, ...es, receptes et conserua... ...trad. de latin en franç., ...alius, qui estoit malade. ...-16, goth...... 40—»

...decins du moyen âge possédoient, ... pour guérir certaines maladies ...me incurables : on en trouve de ... *de medecine*. Quelques charlatans ...s rubriques et les ont rajeunies à ..., de l'eau de Lob et des autres ... arrière d'une demi-douzaine de ... siècle, dit dans ses *Préceptes* ... voir les cheveux, frappés d'une ... leur séve et tomber. Contre cette ... vipère mêlée avec de la graisse ... n'oublient pas la cendre de peau ...uiront à l'aspect de cette étiquette



étourdissante : Véritable graisse d'ours a la cendre de vipère. Raoul du Mont verd donne également une recette infaillible *pour faire venir cheueulx où c'est qu'il n'y en a point.* « Prenez fiante de ratz, taparum tant de l'vng que de l'autre et les meslez ensemble en huylle rosat et continuez souuent d'en mettre sur le lieu, et il y en naistra sans faillir. » Je ne connois pas le *taparum;* mais ce remède me paraît assez pittoresque pour mériter d'être remis à neuf. Raoul du Mont verd fournit encore des recettes *si les cheueulx tumbent, ou bien n'en auez gueres; pour garder cheueulx de cheoir;* et, en outre, *pour oster cheueulx et toutes leurs racines; pour garder que iamais cheueulx ne reuiennent dont ils sont sortis.* Ces dernières recettes font prendre en pitié nos pinces et nos pâtes épilatoires. « Prenez chaulx en vne escuelle de terre, et y mettez partie d'eau, et soit ainsi trois iours, et après coulez l'eau en vng vaisseau net, et mettez y six pars de chaulx viue et sept pars d'orpiment, et le mettez au soleil tant qu'il soit assez fort qu'il puisse faire plumer une poulle quand elle sera dedans mouillée. » Ce spécifique m'inspire de la confiance, et je crois qu'après vous être servi avec soin de cette pommade anodine, il ne restera pas plus de cheveux sur votre tête, que de plumes sur le corps de la susdite poule. — Mme Ma, Mlle Argentine (boulevard des Italiens), et autres teinturières en cheveux, ne peuvent lutter contre notre médecin du Mont verd. Recettes *pour faire blons cheueulx; pour faire les cheueulx iaunes comme or; pour faire beaux cheueulx; pour faire cheueulx noirs qui durent tousiours.* — Garantie bon teint ! et des cheveux jaunes ! Ah ! quel aimable médecin que ce M. du Mont verd ! Vous trouverez encore dans ce livre précieux, d'admirables dentifrices, tels que *vne poudre bien bonne pour blanchir les dents*, etc. Avez-vous mal aux dents ? « Prenez pyrètre, poyvre, nitre, sel et graine de moutarde, et de tout soit faict pouldre, et frottez vous en les dents, le palais et les gencives, et tenez la bouche ouuerte. » Ce remède seroit mieux placé au chapitre de la *Medecine pour cheuaulx.* Nous pourrions encore citer les cosmétiques pour les mains et le visage, la composition d'encres sympathiques, et une foule d'autres recettes plus singulières; mais nous laisserons au futur possesseur de ce petit livre le plaisir de les lire, et de les éprouver, s'il le juge à propos. *Les fleurs et secrets de medecine* sont suivis d'un traité astrologique du *tonnerre et des comètes;* puis des *Magnitudes des cieulx et du soleil.* Cette dernière partie n'occupe que trois pages qui ne sont pas les moins curieuses du volume. On y apprend que « Il y ha unze cielz compliquez en cercles, mis et enueloppez l'vng dedans l'autre comme sont les tayes d'vng oygnon, lesquelles circuyent et environnent l'vne l'autre, faisant le corps et forme dudict oygnon. » Quel oignon !... Système astronomique à l'usage des cuisinières.

Je regrette de n'avoir pu découvrir aucun renseignement sur la vie de Raoul du Mont verd ; j'aurois désiré faire plus ample connoissance avec l'auteur d'un livre qu'*Ypocras envoya a Ialius qui estoit malade.* Ap. B.

15. Resolutio problematis Monspeliensis : Vade et occide Caïn. *Leipzig, Joh. Heinigen*, 1693; pet. in-12, front. gr. 15—»

Cette curieuse dissertation de 12 pages (y compris le titre et le frontispice) a été détachée d'un recueil de *Miscellanea*, car elle est paginée de 653 à 672.

L'auteur étoit sans doute un médecin qui avoit pris pour thèse ce sujet singulier; mais on ne pourra découvrir son nom, qu'en retrouvant le volume entier de ses œuvres.

« Dans nos académies, dit-il, lors de leur réception, les bacheliers en philosophie sont revêtus d'un manteau de clerc (*cleri peplum*, et par corruption *liripipium*). Les médecins de Montpellier, à qui l'on confère le grade de docteur, endossent la robe de Rabelais, et, à la fin de la cérémonie, on leur adresse cette recommandation mystique: *Vade et occide Caïn*. Que signifient les mots : *Vade et occide Caïn?* Tel est le problème dont l'auteur cherche la solution. Et d'abord, pourquoi la robe de Rabelais, tellement usée qu'il a fallu la renouveler plus d'une fois, et qu'il ne reste qu'un fragment de la robe primitive, pourquoi cette robe figure-t-elle dans la réception des docteurs de Montpellier? Afin de répondre à cette question, l'auteur reproduit deux épitaphes et un éloge de Rabelais, puis l'histoire un peu suspecte de son ambassade facétieuse auprès du chancelier Du Prat, qui eut pour résultat le rétablissement des priviléges de la faculté de médecine de Montpellier. Voici la conclusion de ce récit imprimé en françois : « Et en mémoire de ce, tous les « médecins qui sont reçus à Montpellier portent la robe de Rabelais, laquelle « est en vénération comme chacun sait. » Toutefois, cet usage ne peut servir à expliquer la phrase cabalistique : *Vade et occide Caïn*, ou plutôt *Caïm*. Un certain calviniste, nommé en latin *Rouzæus*, a trouvé piquant de l'interpréter ainsi : *Vade et occide Caïm*, *id est*, *Carmelitas*, *Augustinenses*, *Jacobinos*, *Minoritas*. L'auteur de l'*Antidote de la mélancolie*, a imité la traduction de Rouzæus : *Vade et occide Caupones*, *Arabes*, *Judæos*, *Mahumetanos*. Mais, dit l'auteur de la dissertation, en admettant que le nom de *Caïm* soit formé des initiales de quatre mots mystérieux, n'a-t-on point voulu signaler les quatre péchés capitaux de certains médecins : *Vade et occide Crapulam*, *Avaritiam*, *Invidium*, *Mendacium*. En effet, un médecin adonné à l'ivresse est malade lui-même, et ne sauroit, sans danger pour autrui, se livrer à l'exercice de son art. L'avarice n'est pas un moindre défaut. Quoique Hippocrate ait écrit : *Curationes a constitutione mercedis ordiri*, et que les François aient conservé le proverbe : *Argent comptant porte médecine*, cependant ces préceptes ne conviennent pas à tous les temps, à tous les lieux et à toutes les maladies. L'envie rend quelquefois les médecins homicides, lorsque, par exemple, ils refusent d'assister à une consultation, de peur d'y rencontrer un confrère dont ils sont envieux. Quant au mensonge, ce sont de mauvais médecins qui ont donné lieu à ce proverbe rapporté par Pétrarque : *Mentiris ut medicus* (Tu mens comme un médecin). Enfin, on pourroit adopter une quatrième version : *Vade et occide Colicam*, *Apoplexiam*, *Ileum*, *Morphæam*.

La première interprétation nous semble la meilleure; elle est tout à fait dans le goût rabelaisien, et s'accorde parfaitement avec les idées antimonastiques du XVIe siècle. Quoiqu'elle sente le fagot, elle est restée populaire. A l'appui de notre opinion, nous citerons un livre qui doit faire autorité en matière de facéties. On lit dans les *Illustres proverbes*, t. I, ch. 3 :

LE PHILOSOPHE. — ... Mais tout ce que tu me dis ne ramène point mon valet avec mon argent.

LE MANANT. — *Vade et occide Caïm*, ventre-saint-gris, courez après, allez et tuez ce *Caïm*....

LE PHILOSOPHE.— Il fait le résolu, et toi tu fais l'entendu : car je vois bien que tu t'écoutes parler, encore que tu parles comme un perroquet, et que tu n'entendes pas ce que tu dis : car qu'entends-tu par là? *Vade et occide Caïm*....

LE MANANT. — C'est un proverbe assez commun, et j'en use ordinairement comme les autres.

LE PHILOSOPHE. — Oui, mais tu ne le rapportes pas bien, parce que tu ne l'entends pas. Si tu l'entendois, tu ne l'allégueroispas pour m'inviter à courir après mon voleur: ce sont les termes par lesquels on exhorte à Montpellier les jeunes médecins, quand on les passe docteurs : car on leur dit: *Vade et occide Caïm*, va et tue Caïn. C'est-à-dire, va faire ton apprentissage aux périls et fortunes des Carmes, Augustins, Jacobins et Mineurs qu'on nomme autrement Cordeliers. Ces mots commencent par les quatre lettres du mot *Caïn*.

AP. B.

16. Ricius. Federis Sal. Pauli Ricii, israhelite nuper a iudaizmo ad sacram Christi religionem translati, compendium quo apostolicam veritatem plane confirmat; ac iudeorum Christique fidei tollit repugnantiam (*Papie*, *per Jacob de Burgofrancho*, 1507); in-4, goth., cart.. 18—»

Livre TRÈS-RARE, et curiosité typographique; exemplaire à grandes marges. On trouve sur le dernier feuillet la marque de l'imprimeur.

Paul Ricius, juif converti, étoit Allemand. Il professa la philosophie à Pavie, et acquit une grande réputation par son savoir, ainsi que par la modération dont il fit preuve dans les discussions théologiques. Érasme a écrit son éloge. Les savants, dont Ricius s'étoit acquis l'estime, le recommandèrent si vivement à l'empereur Maximilien, que ce prince l'attira en Allemagne et le mit au nombre de ses médecins. Il publia plusieurs ouvrages contre les juifs. Celui-ci est fort étendu et se compose de quatre traités divisés en 24 chapitres ou sections. L'auteur défend la religion chrétienne contre les attaques des juifs, et cherche à prouver que la vérité du catholicisme est confirmée par les prophètes et par les talmudistes. Nous n'analyserons point cette longue dissertation que Ricius a écrite d'une logique assez serrée, pour rendre peut-être difficiles les réfutations de ses adversaires.

17. Saxe (La) galante, ou Histoire des amours d'Auguste I, roi de Pologne. *Amsterdam*, *aux dépens de la compagnie*, 1736; in-8 (titré imprimé en rouge)............. 18—»

Barbier, dans son *Dictionnaire des anonymes*, attribue ce charmant ouvrage au célèbre aventurier Charles-Louis, baron de Poellnitz, qui étoit bien capable, en effet, de l'écrire; car le roi de Prusse, Frédéric II, déclare, dans un singulier certificat de bonne conduite accordé à ce spirituel courtisan, « qu'il sait par cœur toutes les anecdotes des châteaux royaux. » La *Saxe galante*, qu'on

classe et qu'on oublie parmi les romans, mérite d'être relevée au rang de Mémoires secrets et anecdotiques. Une note du marquis de Paulmy, dans le Catalogue manuscrit de sa bibliothèque, nous fait connoître le véritable auteur de ces Mémoires, qui parurent pour la première fois en 1734 : « Roman très-agréable et très-amusant, fruit de la jeunesse de M. le chevalier de Solignac, qui vit encore (1769), âgé de plus de 80 ans. Il a été témoin de la plupart des aventures qu'il raconte, et, si elles sont brodées, du moins le fond est vrai. » — Cette édition est la plus recherchée. P. L.

18. Souffrand. Le victorieux et triomphant combat de Gédéon. Représenté à Paris, au jour de la Passion du Fils de Dieu, en l'an 1612, en l'église Saint-Séverin, en présence de la royne Marguerite, par le P. Souffrand, prédicateur célèbre de la compagnie de Jésus. *Paris, dernière édition corrigée des fautes passées à celle de Bordeaux*, 1616; pet. in-12, mar. vert, jansén., tr. dor........... 65—»

« Singularité rare, dont le titre ambitieux et mondain semble un piége tendu à l'esprit du siècle, plus avide de spectacles que de sermons. *Le Triomphe de Gédéon* pourroit être classé dans les *mystiques*, mais non pas dans les pièces de théâtre, où il s'est glissé quelquefois, comme *ayant été représenté à Paris.* » (Lxxxx, t. I, p. 50.)

« Ce livre singulier n'est pas un ouvrage dramatique, comme le titre pourroit le faire croire. » (*Manuel du libraire*, t. IV.)

Il faut bien en prendre son parti. *Le triomphant combat de Gédéon* n'est pas un *mystère*, mais une œuvre *mystique*. Pourquoi donc le P. Souffrand a-t-il fait imprimer sur le titre, que ce *triomphant combat* avoit été *représenté* à Paris, le jour de la Passion, en 1612? — Pourquoi? — Il suffit de lire ce petit livre pour être édifié sur l'exactitude du titre. « Le Combat de Gédéon est divisé en trois parties qui sont autant de poses ou stances. En la première, vous avez le fracassement des cruches, qui est l'humanité de Jésus-Christ rompue et deschirée par les coups de fouet et d'escorgées. En la deuxiesme, vous avez le son et le résonnement des trompettes, opposées aux sept péchés mortels. En la troisiesme, vous avez les lampes éclairantes, qui effrayent et estonnent, et qui annoncent la victoire gaignée. » On croit lire le programme d'un *mystère*.

Et que dirons-nous de cette réclame larmoyante : « C'est le sacré et mystique combat de Gédéon contre le sourcilleux Madian, représenté, dans Paris, le jour du vendredi saint, et approprié à la passion du Sauveur, en l'an 1612, dans l'église de Saint-Séverin, en présence de feue la royne Marguerite et de plus de dix mille âmes catholiques, subject qui n'a peu estre représenté qu'avec abondance de larmes, ruisselantes des yeux de ce tant bon religieux et vénérable père, et de toute ceste honorable assemblée. » Ainsi le *tant bon* P. Souffrand pleuroit à chaudes larmes, et les *dix mille âmes catholiques* pleuroient également. N'étoit-ce pas une représentation digne des plus beaux théâtres? Quel triomphe pour l'unique acteur de ce drame, de faire couler d'un seul mot,

d'un seul geste émouvant, vingt mille pleurs! Toutefois, nous serions fort embarrassé de signaler les passages de ce *victorieux combat*, qui occasionnèrent le déploiement de tant de mouchoirs. Nous n'avons découvert que des phrases de ce genre : « S. Jérôme a appliqué ce fracassement de pots de terre, à la Passion, jour de combat, où la cruche de l'humanité de Jésus-Christ a esté rompue. » « Chrestiens, la trompette a sonné, il faut que le premier escadron s'enfuye. » Les escadrons qui s'enfuient au son des trompettes sont les sept péchés capitaux. Enfin, après le fracassement des cruches et le résonnement des trompettes, les lampes apparaissent. Nous seroit-il permis de supposer qu'avant de prononcer ces paroles effrayantes : *Chrestiens, la trompette a sonné*, le célèbre prédicateur faisoit une pose, dont l'auditoire inondé de pleurs profitoit avec empressement.... pour se moucher; car le *tant bon* P. Souffrand n'ignoroit pas que c'est un besoin provoqué par les larmes. Ap. B.

19. Testament de M. le maréchal de Schombert (*Tours*, *Louis Vauquer*, sans date); in-4 de 4 p., cart...... 8—»

Facétie en vers, imprimée vers 1689. Le maréchal de Schomberg (Frédéric-Armand), sorti de France avec les protestants par suite de la révocation de l'édit de Nantes, étoit entré au service du roi Guillaume d'Orange et commandoit l'armée angloise en Irlande. C'est là qu'il fut tué, à la bataille de Boyne, en 1690. Ce *Testament* burlesque et satirique est antérieur à sa mort, car l'auteur le fait parler ainsi :

Chagrins, remors et barbe grise,
Fourriers de mon enterrement,
Vous me sommez avec franchise
De penser à mon Testament.
Hé bien! je le fais sans remise,
Sain d'esprit et de jugement,
De crainte que la mort, si pleine de surprise,
Ne me fasse brutalement
Une querelle d'Allemand.

Nous attribuons cette jolie pièce au comte Antoine Hamilton, auteur des *Mémoires* du chevalier de Grammont et défenseur, en prose et en vers, de la cause perdue de Jacques II. P. L.

20. Velius (*Conrad-Ursinus*). Querela Austriae, sive Epistola ad reliquam Germaniam. *Augustae Vindelic.*, *Alex. Vueyssenhorn*, 1532; pet. in-4, front. gr. (*Piqûre*). 12—»

Plaquette de 10 feuillets, très-rare, citée par Panzer. Elle est ornée d'un beau frontispice, gravé sur bois, qui représente le trait héroïque de Mutius Scevola : Les figures du roi Porsenna, des soldats qui l'entourent, et de Mutius Scevola sont d'une expression fort remarquable. — Exemplaire à grandes marges.

Le siége de Vienne, en 1529, émut tous les peuples chrétiens. Cet événement devint un sujet inépuisable de déclamations en vers et en prose. Conrad-Urs. Velius suivit l'exemple d'Érasme, de Mynsinger, de P. Ricius, de Vivès, etc.,

et publia ce poëme de 420 vers élégiaques, qu'il dédia, au mois de décembre 1531, à Venceslas de Wilhartitz, vice-chancelier du roi de Bohême et prévôt d'Olmutz. Cette longue élégie est importante pour l'histoire. On y trouve de curieux détails sur l'origine, les progrès et les conquêtes des Turcs, sur leur manière de combattre et sur leurs mœurs féroces. L'auteur décrit ensuite, d'un style énergique et en beaux vers, le siége de Vienne, les désastres qu'éprouvèrent les Turcs par les rigueurs de l'hiver, leur fuite précipitée, les dévastations et les crimes qu'ils commirent en se retirant. Cette *plainte* de l'Autriche a pour but d'appeler à son secours les princes chrétiens, attendu que l'ennemi occupe encore ses frontières, et qu'elle redoute une nouvelle invasion des barbares.

AP. B.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

21. Monographie du château de Chaumont-sur-Loire, par M. J. Loiseleur, bibliothécaire d'Orléans. *Orléans*, 1858; in-8. . . . . 10—»

Cette monographie fait partie d'une série d'études que l'auteur se propose de publier sous le titre de : *Châteaux historiques de la Loire*. Elle a été insérée au tome IV des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais* et tirée à part à 100 exemplaires dont dix sur grand jésus vélin. Les règlements de cette société s'opposent malheureusement à la mise en vente des notices tirées à part, et on ne peut se procurer celle-ci qu'en achetant le volume entier où elle est contenue. Plusieurs journaux du Loiret et de Loir-et-Cher reproduisent en ce moment la monographie de M. Loiseleur, qu'ils regardent comme la plus complète et la plus intéressante qui ait été donnée jusqu'à ce jour du château de Chaumont-sur-Loire.

22. Catalogue des livres rares et curieux de M. Francisque Michel, dont la vente aura lieu le 20 janvier 1859. *Paris*, *François*, *libraire*, 1858 ; in-8.

Ce catalogue offre, au milieu d'un grand nombre de livres, curieux et peu communs, quelques spécialités intéressantes. Mentionnons d'abord une collection, jusqu'ici unique, d'ouvrages en langue basque, ou relatifs à cet idiome original, objet de plusieurs publications de M. Francisque Michel. Quelques-uns de ces ouvrages n'ont été cités jusqu'à présent dans aucune des bibliographies basques. Nous avons distingué un assemblage polyglotte de livres sur l'argot et un choix précieux de volumes d'un vrai mérite et fort difficiles à rencontrer en France, concernant l'histoire ou la littérature de l'Angleterre et de l'Espagne, pays familiers à M. Francisque Michel.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR J. TECHENER

AVEC LE CONCOURS

DE MM. J. ANDRIEUX de la bibliothèque du Sénat; CH. ASSELINEAU; L. BARBIER, administrateur à la bibliothèque du Louvre; AP. BRIQUET; G. BRUNET; J. CARNANDET, bibliothécaire à Chaumont; E. CASTAIGNE, bibliothécaire à Angoulême; J. CHENU, elzéviriophile; V. COUSIN, de l'Académie françoise; CUVILLIER-FLEURY; DESBARREAUX BERNARD; A. DINAUX; Bon A. ERNOUF, FERDINAND DENIS, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; AL. DE LA FIZELIÈRE; marquis DE GAILLON; prince AUGUSTIN GALITZIN; GRANGIER DE LA MARINIÈRE; P. LACROIX (BIBLIOPHILE JACOB), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; J. LAMOUREUX; TH. LAVALLÉE; C. LEBER; LEROUX DE LINCY; P. DE MALDEN; DE MONMERQUÉ; FR. MORAND; PAULIN PARIS, de l'Institut; LOUIS PARIS; Dr J.-F. PAYEN; PHILARÈTE CHASLES, conservateur à la bibliothèque Mazarine; Bon J. PICHON, président de la Société des bibliophiles françois; RATHERY, conservateur à la bibliothèque Impériale; ROUARD; S. DE SACY, de l'Académie françoise; SAINTE-BEUVE, de l'Académie françoise; A. TEULET; VALLET DE VIRIVILLE; CH. WEISS; Francis WEY; YÉMÉNIZ, de la Société des bibliophiles françois; etc., etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES, ET LE CATALOGUE RAISONNÉ DES LIVRES DE L'ÉDITEUR.

FÉVRIER

QUATORZIEME SÉRIE

A PARIS

J. TECHENER, LIBRAIRE

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE

1859

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE FÉVRIER.

ALESIA.

ÉTUDE SUR LA SEPTIÈME CAMPAGNE

DE

CÉSAR EN GAULE

AVEC DEUX CARTES (ALISE ET ALAISE) (1).

Ceux qui regretteroient pour notre temps les tournois d'érudition du XVIe et du XVIIe siècle, ont pu dernièrement se réjouir en voyant un passage douteux des *Commentaires* de César mettre aux prises pendant plusieurs mois, archéologues, militaires, paléographes et géographes. Pendant près d'une année, le public françois s'est divisé sur la *question d'Alesia*, comme il se divisoit autrefois sur une question de cabinet ou de majorité dans les chambres; ceux-ci pour Alise, ceux-là pour Alaise, ceux-ci pour la Bourgogne et ceux-là pour la Comté. Un savant professeur, l'honneur de l'École des chartes, M. J. Quicherat, a jeté le gant. La main qui l'a relevé est bien connue: c'est une main bien françoise, celle d'un illustre capitaine, d'un érudit, disons-le même pour garder tous nos droits, d'un bibliophile distingué, écrivain brillant, à ses heures, et qui déjà, il y a deux ou trois ans, nous donnoit

(1) Cet ouvrage vient de paroître à la librairie de *Michel Levy frères*, en un volume in-8 de 246 pages. — Voir l'article du *Bulletin du Bibliophile*, page 986 de l'année 1858.

l'histoire animée et saisissante de ces premiers pionniers de la conquête d'Afrique, *les Zouaves et les Chasseurs à pied*.

Cette réplique, fort remarquée lors de son apparition dans la *Revue des deux mondes* (mai 1858), tranchoit dans la discussion par une spécialité nouvelle d'arguments. Ce n'étoit plus ni un paléographe, ni un géographe, s'appuyant sur l'étymologie ou sur la configuration du sol; c'étoit un militaire, un ex-général en chef, en d'autres temps gouverneur d'une province importante, qui déduisoit savamment des nécessités de la guerre et de la logique des manœuvres toute une série nouvelle de preuves en faveur du champ de bataille auxois. Ce n'étoit pas davantage le patriotisme local qui déterminoit sa préférence : l'auteur n'est ni Bourguignon, ni Comtois, il est François; et son admiration pour César, dont le génie séduit en lui le guerrier et le stratégiste, n'empêche pas que son cœur ne batte de sympathie pour le dernier héros défenseur de l'indépendance des Gaules, Vercingétorix ! Pour lui, la solution du problème est toute dans l'action. Le sens contesté du mot *oppidum* ne lui importe que secondairement. Ce qu'il considère avant tout, c'est le champ de bataille, c'est la bataille; et il faut avouer que ce système de preuves vivantes, présentées dans le style vif et énergique de l'homme de guerre, exerce une grande séduction, au moins sur l'imagination.

Aujourd'hui le mémoire se fait livre; l'auteur répond dans sa préface, avec une modestie de très-bon goût, aux objections qui lui avoient été posées. Sans nous engager dans une lutte où nous entrerions avec trop d'infériorité contre des tenants si savamment armés, disons seulement qu'on peut, sans rien risquer, se laisser séduire aux

preuves accumulées par l'auteur du nouveau livre, et que l'argumentation du militaire n'est pas moins plausible ni moins satisfaisante pour l'esprit que celles de l'archéologue et du géographe.

Qu'il soit donc le bienvenu ce nouveau jouteur sur ce terrain toujours accessible en France, le terrain de la libre discussion littéraire, historique et scientifique; et que ce livre, pièce importante d'un procès encore pendant, et qui par sa forme a tout l'attrait d'une histoire ou d'un poëme, soit compté au militaire, au savant, à l'écrivain et aussi, répétons-le, au bibliophile qui étudioit les marches de César dans la belle édition *princeps* de 1469.

Charles ASSELINEAU.

« J'avois conçu le projet de remanier ce mémoire (1) avant de le livrer une seconde fois à l'impression. Je voulois le rendre plus complet, plus homogène, et comprendre, parmi les documents qui servoient de base à mon argumentation, deux brochures récemment publiées par M. Jules Quicherat, et intitulées l'une : *Conclusion pour Alaise*, l'autre : *La Question d'Alesia dans la Revue des deux-mondes* (2). La première venoit de paroître quand cette revue ouvrit ses colonnes à mon travail, et je n'avois eu que le temps de résumer et d'apprécier rapidement dans des notes les éléments nouveaux qu'elle avoit introduits dans la discussion. La seconde est une courtoise réfutation de quelques-unes des propositions que j'ai avancées.

« Lorsque j'ai voulu me mettre à l'œuvre, j'ai promptement renoncé à cette entreprise ; car pour refondre mes notes dans le texte, ou pour essayer à mon tour de répliquer à l'article

(1) Publié pour la première fois dans la *Revue des deux mondes*, n° du 1er mai 1858.

(2) *Revue archéologique*, n° du 15 juin.

inséré dans la *Revue archéologique*, j'aurois dû encore augmenter les dimensions d'un écrit que j'aurois déjà voulu faire moins long; il m'auroit fallu surtout reproduire les opinions que j'avois déjà émises, en faisant de grands efforts pour les présenter sous une forme différente et probablement moins claire, en tout cas moins naturelle. *La Question d'Alesia* ne contient, en effet, aucun argument nouveau, et pour y répondre je serois obligé de renvoyer M. Quicherat à telle ou telle page de mon mémoire, ce qui me paroît au moins superflu.

« Je crois devoir cependant donner quelques explications générales.

« Je ne pense pas qu'on puisse me reprocher de « n'avoir pas « vu les lieux; » car il ne dépend malheureusement pas de moi de les visiter. Toutefois on pourroit me reprendre avec raison pour m'être engagé dans une discussion où le plus sûr des éléments d'appréciation devoit me manquer, si je n'avois trouvé dans la carte de l'état-major un guide que d'anciennes habitudes et des préjugés de profession me disposent peut-être à traiter avec des préventions trop favorables, mais dans lequel aussi des expériences souvent renouvelées m'ont accoutumé à mettre une confiance entière et nullement aveugle.

« Aurois-je mal compris les opinions que je n'ai pas cru devoir adopter? Bien qu'il soit difficile d'être plus clair que ne l'est généralement M. Quicherat, il paroît que j'ai inexactement analysé certains détails de son système. Ici, je n'ai qu'à me soumettre, et j'ai fait subir à mes notes toutes les corrections indiquées; seulement le savant professeur reconnoîtra avec moi, j'en suis sûr, que ces erreurs d'interprétation portent sur des passages peu importants et ne changent rien au fond même des choses. Mais il m'attribue et combat certaines hypothèses que j'ai présentées comme des conséquences naturelles, selon moi, de son système, et que je répudie non moins que lui. Ces critiques-là, il me permettra de ne point les accepter.

« Je n'accepte pas davantage les éloges qui me sont accordés

pour la prudence avec laquelle je me serois abstenu d'émettre « un avis définitif. » Je suis, il est vrai, d'un pays où le septicisme n'est pas une maladie rare ni récente; et, quoique j'aie réussi à me défendre de ses atteintes sur les points essentiels, il peut m'être quelquefois assez doux de me livrer au doute là où ma conscience ne me le défend pas. Je dois ajouter pourtant que, sur la question d'Alesia, il me reste peu d'incertitude; je me suis déclaré prêt à m'incliner si l'on me démontrait mon erreur; mais j'ai posé mes conclusions. Quand il s'agit d'une discussion où, de part et d'autre, les arguments négatifs sont plus forts que les arguments positifs, où il est beaucoup plus facile de contredire que d'affirmer; quand il faut deviner les desseins et juger les actions de César ou de Vercingétorix, il est bien permis d'accompagner ces conclusions de quelques réserves.

« Mais, me dira-t-on, si le raisonnement, si la simple étude de la carte et des *Commentaires* ne suffisoient pas pour lever tous vos doutes et tous vos scrupules, que n'aviez-vous recours à la philologie et à l'archéologie ? Ou, si ces sciences vous sont étrangères, que ne vous êtes-vous abstenu ? Je ferai remarquer que nous n'avons à déchiffrer ici ni manuscrit nouvellement découvert, ni charte, ni inscription ; il s'agit de quelques auteurs bien connus, commentés et recommentés depuis des siècles, et, dans ces auteurs mêmes, d'un petit nombre de phrases sur lesquelles la philologie et la critique doivent avoir dit leur dernier mot. Les choses en sont arrivées à ce point, qu'avec un peu d'attention et le secours des nombreuses versions ou dissertations consacrées depuis trois cents ans à ces auteurs, quiconque a fait passablement ses classes peut se former une opinion sur les passages controversés. Nous avons suffisamment indiqué comment s'est formée la nôtre. Reste la prononciation celtique, l'étymologie de certains noms de lieux et les fouilles déjà faites. Ici nous avons dû proclamer notre incompétence à résoudre les problèmes de cette nature, et si nous n'avons pas fait usage du savoir d'autrui, ce n'est assu-

rément pas par un ridicule dédain de l'archéologie; seulement nous avons dû constater que la plupart des arguments fournis par cette science à la discussion actuelle nous avoient peu convaincu; et toujours jusqu'à plus ample informé, sous la même réserve, un peu sceptique si l'on veut, nous persévérons dans notre opinion.

« Au reste, je l'avoue, s'il n'avoit fallu que poursuivre la solution même du problème qui divise aujourd'hui le monde savant, le courage m'eût probablement manqué pour aller jusqu'au bout. Mais ce qui a fait pour moi le véritable intérêt de ce travail, c'est l'étude même de la guerre, c'est celle du cœur et de l'intelligence de l'homme; c'est de chercher à comprendre les causes vraies des événements décisifs, à pénétrer les calculs du génie chez le grand capitaine de Rome; à deviner les inspirations du patriotisme chez le grand citoyen gaulois. Parfois l'émotion du combat me gagnoit, et mon imagination s'enflammoit au spectacle de ces deux armées qu'elle croyoit voir aux prises sur le terrain de leur lutte suprême.

« J'espère que la même émotion pourra saisir le lecteur et lui donner la force d'aller jusqu'à la dernière page. »

CORRESPONDANCE

DE

CHARLES NODIER ET DE GABRIEL PEIGNOT.

A mesure que nous découvrons de nouvelles lettres de Charles Nodier, adressées aux érudits, ses contemporains, nous voyons s'élucider l'histoire de sa vie littéraire et de ses œuvres.

La correspondance que nous mettons aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs, fut adressée à Peignot. Cette origine seule est un titre à l'attention des amateurs : car entre deux hommes du caractère et de l'érudition de Peignot et de Nodier, ce mutuel et périodique échange de savoir, d'idées, de projets, etc., offre toujours de l'intérêt ou fournit du moins des particularités bonnes à remarquer.

Par malheur, nous n'avons pu nous procurer les réponses de Peignot aux lettres que nous avons la satisfaction de publier ici. Cela est d'autant plus fâcheux que cette correspondance est spécialement relative aux travaux et aux rapports littéraires des deux bibliographes.

I

« Mon cher monsieur (1),

« Je ne sais si le bonhomme Weiss vous a parlé dans ses lettres de différentes commissions que je lui avois données pour vous, et dont aucune ne m'importoit autant que de vous assurer de mon estime et de mon attachement. Dans tous les

(1) Cette lettre est adressée : « A M. Peignot, directeur du collége de Vesoul. »

On ne sauroit y assigner une date précise ; mais on peut établir qu'elle est postérieure à 1810, époque de la querelle littéraire relative aux *Deux gendres* et à *Conaxa* ; et antérieure à 1815, date de la nomination de M. Peignot à la place d'inspecteur de l'académie de Dijon.

cas, je prends la liberté de vous rappeler, au hasard des redites, que je m'étois recommandé à vous par son intermédiaire pour la vente de quelques ouvrages que votre crédit littéraire vous met très à même de placer, et que je vous aurois cédés au besoin à vous-même en échange de bons livres (1).

« De ce nombre étoit un *Commentaire de La Fontaine* (2), dont je suis obligé de retarder la publication jusqu'après l'effet d'un ouvrage du même genre qui est actuellement sous presse (3), et qui me fournira, dans tous les cas, quelque moyen d'améliorer le mien.

« J'ai un très-petit recueil de très-petits contes (4) en vers très-nouveaux, dont Weiss étoit content; mais, outre que ce livret seroit de fort peu d'importance, je ne crois pas la poésie assez de débit pour oser vous en embarrasser.

« Il faut donc me borner à ce dont je puis disposer maintenant, et qui ne me paroît pas indigne de votre attention.

« Je mets au net un ouvrage intitulé : *Observations critiques* (5), *étymologiques et grammaticales sur la langue françoise*, qui formera un volume in-8° de trois cents pages, composé de notes assez piquantes et dans un style très-différent de celui des lexicographes de profession, car j'ai cherché à être amusant pour être utile. En m'égayant aux dépens des mauvaises définitions de nos dictionnaires, j'aurai peut-être con-

(1) Le goût de Ch. Nodier pour les livres remonte à sa première jeunesse, et l'on voit d'après cette lettre qu'à une époque où il auroit déjà acquis une certaine notoriété, il pensoit bien moins à gagner beaucoup d'argent qu'à se procurer de bons livres.

(2) Ce fut seulement en 1818 que Nodier parvint à placer ce beau travail chez Alexis Eymery qui le publia la même année. Nous donnerons dans un prochain numéro la correspondance relative à cette édition.

(3) Celui de Creuzé-Delessert. Paris, Didot, 1813, 2 vol. in-12.

(4) En effet, la poésie n'eut jamais assez de débit pour que Nodier pût trouver un éditeur qui publiât ses contes. Ils n'ont paru que longtemps après et séparément dans les revues. Ils ont été enfin réunis dans un volume de ses œuvres complètes.

(5) Cet ouvrage est un de ceux que Nodier a le plus et le plus longtemps caressés. Depuis 1811, époque à laquelle il a été terminé, jusqu'en 1828 qu'il a paru sous le titre d'*Examen critique des dictionnaires de la langue françoise*, Nodier en parloit toujours et dans les termes de la plus chaleureuse affection.

tribué à rectifier l'esprit de ceux qu'on nous prépare et dont notre langue a si grand besoin.

« Enfin, je suis dépositaire (mais cela est absolument vrai, et toute supercherie d'auteur à part) de deux nouvelles charmantes, premières productions d'une femme pleine d'esprit (1), qui ne veut pas être connue, et qui m'a autorisé à en tirer quelques livres pour sa bibliothèque. Si vous permettez que je vous envoie ces petits manuscrits, qui produiroient un in-douze très-honnête, je ne doute pas que vous ne conveniez avec moi qu'il y a peu de choses plus agréables dans ce genre.

« Remarquez toutefois, mon cher confrère, qu'il en coûtera peu à votre belle collection de livres pour l'acquisition des miens. D'abord parce que je vous les laisserai précisément pour la valeur que vous y mettrez; secondement, parce que l'état plus que mesquin de ma fortune m'ayant interdit le choix des ouvrages rares et des exemplaires somptueux, je me bornerai bien décidément à prendre dans votre catalogue (que je vous demande, si mes propositions vous conviennent) des livres d'utilité fort simples et très-faciles à remplacer, parmi lesquels je me fais une joie de choisir quelques-uns de ceux qui sortent de votre plume, et que je ne suis point assez riche pour acquérir. Je les regarde bien comme plus précieux que tout le reste, quant au mérite de la composition, mais je présume que vous les avez en nombre.

« Faites-moi la grâce de me répondre sur tout cela de manière à ce que je puisse chercher d'autres débouchés si vous ne vous arrangez pas avec moi (2). Je vous fais observer

(1) Cette muse anonyme étoit lady Mary Hamilton, amie et commensale du chevalier Croft, chez qui Nodier remplissoit alors les fonctions de secrétaire. Ces nouvelles, retouchées par Nodier, ou plutôt refaites, ont paru plus tard sous le titre de *la Famille Popoli*. (De l'imprimerie de P. Didot aîné et publiées en 2 vol. in-12, par A. A. Renouard qui, paroit-il, s'étoit humanisé.)

(2) Il paroit que Gab. Peignot ne put condescendre au désir exprimé ici par Ch. Nodier; car, plus de dix ans après cette époque, celui-ci cherchoit encore à utiliser les mêmes ouvrages. Tel est presque toujours, en France, le sort réservé aux travaux sérieux et aux recherches ardues de la science.

seulement que vous n'accommoderez point M. Renouard des deux nouvelles qu'il m'a refusé d'imprimer, comme d'un genre étranger à son commerce.

« J'avois chargé Weiss de vous témoigner de ma part l'envie que j'ai d'être agrégé à l'académie de Vesoul, où j'espérois trouver quelque appui en vous et en MM. Bobilier (1) et Marc (2). Ce genre de distinction est le seul auquel je puisse aspirer dans l'ordre social, et il me flatte beaucoup en ce qu'il me rapproche de vous et d'autres gens que j'estime. Je serois bien aise de joindre le nom de l'académie de Vesoul à celui des sociétés savantes qui m'ont accueilli (3), et cela dans le titre de mon *Histoire des insectes de France* (4), qui paroîtra cet hiver avec de très-belles figures.

« Agréez l'assurance de toute ma sincère affection,

« Charles Nodier,

« Mon adresse : Quintigny, près Lons-le-Saulnier (Jura).

« Ce 25 juin.

« *N. B.* Je joins ici une page prise au hasard de mes *Obser-*

(1) M. Bobilier, mathématicien distingué, étoit professeur à l'école royale des Arts de Châlons. On lui doit des principes d'algèbre imprimés en 1825 à Lons-le-Saulnier.

(2) Jean-Antoine Marc de Vesoul, ancien bibliothécaire de Remiremont, auteur de quelques ouvrages anonymes : *Essais sur la peinture* (suite d'épîtres en vers). Paris, an IX, in-8. *Euterpilia*, ou mes bucoliques. En Arcadie (Vesoul), 1800, in-8 de 92 pag., papier velin. Cet opuscule a été tiré à 18 exemplaires et contient une carte géographique dessinée et enluminée par l'auteur. *Lettres écrites sous le règne d'Auguste*, précédées d'un précis historique sur les Romains et les Gaulois, depuis leur origine jusqu'à la bataille d'Actium. Paris, Ducauroy, an XI (1803), in-8. Le même ouvrage a paru de nouveau en 1808. Paris, Collin, in-8, sous le titre de *Mémoire historique* ou *Lettres*, etc., comme le précédent. Enfin M. Marc a donné sous le titre d'*Élite de quatrains moraux*, une imitation de ceux de Pibrac, du Faur et Mathieu, suivie de maximes et adages de sa façon. Paris, Villier, an IX, in-8.

(3) Nodier, avant de penser à l'Académie françoise, n'ambitionna longtemps que l'honneur d'appartenir à toutes les sociétés provinciales de France. Voir à ce sujet sa lettre à M. Reulle, président de l'academie de Dijon, ci-après p. 79.

(4) Voilà une histoire des insectes dont la bibliographie a complétement

vations critiques, pour vous donner une idée du ton général, qui tombe un peu dans le persiflage, mais qui n'en est que plus à la mode.

« *Rabutinage*, sub. m. (Boiste).

« Il faudra nous faire grâce, une autre fois, dans tous les dictionnaires du monde, de ce substantif formé du nom de Rabutin, car, avec la faculté d'en faire autant sur tous les noms propres, les dictionnaires n'en finiroient pas. Il a été employé par madame de Sévigné; mais ce qui sied très-bien dans une lettre, va très-mal dans un lexique.

« Ce n'est pas qu'un nom propre ne puisse fournir un bon substantif bien usité, comme un César, un Amphitryon, un Harpagon, un Cartouche; mais il faut pour cela le sceau d'une grande autorité, celle du peuple qui n'a lu ni l'*Histoire amoureuse des Gaules* ni les *Heures de la cour*.

« *Rain* (de forêt), sub. m. Lisière. (Catineau, Gattel.)

« Rameau (vieux). (Boiste.)

« C'est se moquer du monde que de confondre l'orthographe de ces deux mots. Le premier vient de *ren*, *renis*, et doit tout au plus s'écrire *rein*, s'il s'écrit encore.

« Le second vient de *ramus*, et on l'écrit *raim*, quand on l'écrit.

« *Raminagrobis*, sub. m.

« Homme gros, riche et fier. (Wailly.)

« C'est une des mauvaises étymologies de Le Duchat qui a donné lieu à cette mauvaise définition.

« Raminagrobis est un personnage de Rabelais, qui pouvoit être fier et même gros. Quant à riche, c'est une autre affaire. C'étoit un poëte.

« C'est aussi un personnage de La Fontaine, mais ce personnage est un chat.

« Il faut consulter les classiques.

perdu les traces. Qu'est-elle devenue ? de 1811 à 1814, le *Journal de la librairie* n'annonce, avec des gravures, que celle du général Dejean.

« *Ranz des vaches*, sub. m.

« Air insipide, célèbre parmi les Suisses. (Boiste.)

« *Insipide* est un peu fort.

« J'aurois écrit chant *sublime* (1) ; et *sublime* seroit un peu fort.

« J'aurois écrit comme un Suisse, et M. Boiste a écrit comme un Parisien. Chacun a son goût ; mais il ne faut pas mettre son goût en définition.

« *Redivive*, adj. de 2 genr.

« Qui renaît (vampire). (Calmet, Boiste.)

« Le siècle prochain ne saura plus ce que c'était que D. Calmet (2) et les vampires.

« *Redivive* seroit un mot assez heureux pour certains animaux qui ont une résurrection apparente comme le *tardigrave rotifère*, ou pour certains ouvrages auxquels les circonstances rendent une vie momentanée comme *Conaxa* (3).

« *Repasser*, verbe a. (4).

« *Repasser* le linge. Il n'est pas françois dans ce sens, de sorte qu'il est impossible à un homme bien élevé de parler françois à sa blanchisseuse. »

II

La pièce suivante est intéressante : elle nous fait connoître dans toute l'ardeur de son amour pour les belles-lettres

(1) Dans le livre imprimé, Nodier a remplacé *sublime* par *délicieux*.

(2) Dans l'imprimé, Nodier a supprimé dans cette phrase le nom de dom Calmet, et il a bien fait.

(3) L'imprimé ne cite pas l'exemple de *Conaxa*, sans doute pour ménager la susceptibilité de l'ami qui, dès lors, lui promettoit déjà sa voix pour l'Académie et qu'il avoit d'ailleurs défendu avec ardeur dans les *Questions de littérature légale*.

(4) Plus tard, Nodier, en publiant l'*Examen critique*, admettoit le verbe *repasser* et condamnoit seulement le substantif *repasseuse* ; plus tard encore, en donnant son édition du Dictionnaire de Boiste, il accepte *repasseuse*. Voici sa nouvelle rédaction : « Repasseuse. Ce mot n'est pas françois, quoique fort généralement usité, de sorte qu'un homme qui se pique de bien parler, ne sait comment désigner l'ouvrière qui repasse son linge, ce qui est extrêmement embarrassant pour les gens de lettres qui ont des chemises. »

cet homme qui leur consacra les meilleurs moments de sa vie. Elle nous le montre dans la simplicité de ses goûts, dans la modestie, peut-être un peu affectée, de ses ambitions.

Plus on lit de ces pages échappées à la confiance de l'intimité, plus on se prend à aimer cette pure et douce nature qui fit donner à ce charmant écrivain le surnom très-mérité de *bon* Nodier.

Dans cette lettre, Nodier s'excuse de n'avoir, parmi ses ouvrages parus jusqu'alors, rien de digne d'elle à offrir à la Société académique de Dijon. Il avoit pourtant publié déjà *Jean Sbogar*, *Thérèse Aubert*, *Adèle*, *Lord Ruthven*, *Smarra*, *Trilby*, etc. Il y a bien des académiciens — fussent-ils de Dijon — qui s'enorgueilliroient d'en avoir fait autant.

« Monsieur,

« Provincial dans le cœur, autant je suis éloigné d'aspirer à ces brillantes sinécures de la gloire que la capitale ne me refuseroit peut-être pas, autant je suis jaloux de contribuer par quelques foibles tributs à l'illustration littéraire de nos belles contrées. Déjà membre de la plupart des académies de France, je ne renoncerois pas sans un profond regret à l'espérance de faire partie de celle de Dijon, qu'un Bisontin peut regarder comme une autre patrie. C'est cette espérance, monsieur, que je viens vous confier. Mes honorables et savants amis, messieurs Peignot et Amanton, voudront bien lui prêter leur recommandation et leur appui.

« J'aurois voulu fortifier mes prétentions de quelques titres au suffrage de l'académie, mais les seuls de mes ouvrages que j'oserois lui soumettre, améliorés autant que j'en suis capable, par de longues études, et augmentés d'un nouveau travail qui n'est pas sans intérêt, sont actuellement à leur seconde édition, et ne paroîtront que dans quelques mois,

sous le titre de *Variétés littéraires et philologiques* (1). J'aurai alors l'honneur de les lui adresser.

« Je vous prie d'agréer, monsieur, le témoignage de ma reconnoissance et de mon respect.

« Votre très-humble
« et très-obéissant serviteur,

« Charles NODIER,
« Bibliothécaire du roi à l'Arsenal,
« président de l'académie Provinciale.

« Paris, 14 décembre 1826. »

III

Nodier n'attendit pas longtemps la réalisation de ce vœu qui sembloit lui être cher : il fut élu treize jours plus tard, le 27 décembre, ainsi qu'il résulte d'une note manuscrite de Peignot, en marge de la lettre suivante :

« Paris, 14 décembre 1826.

« Mon cher maître,

« Je n'ai jamais su faire les lettres d'affaires et de formalités. Si celle que je vous adresse pour M. de Reulle n'est pas convenable, je la recommencerai sur votre avis. Autrement, veuillez bien la mettre sous enveloppe, l'envoyer et surtout l'appuyer de tout votre crédit. Vous ne sauriez croire combien me flatte l'idée d'être membre de l'académie d'une ville où mes travaux me conduiront probablement souvent, et où je suis appelé déjà par mes affections.

« Je vous remercie sincèrement de l'accueil que vous avez bien voulu faire à mon petit protégé. J'espère qu'il le justifie

(1) Ces études ont paru seulement deux ans plus tard sous le titre de : *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, ou variétés littéraires et philologiques. Paris, Crapelet, 1829.

par sa conduite, et qu'ils se rendra digne, sous vos yeux, de ses estimables parents.

« Il me tarde bien de vous voir, et de faire avec vous une main à fond sur les bouquins. Ce sera pour mon premier voyage qui m'arrêtera plus de *trente-six heures* à Dijon ; mais ne supposez pas que j'y aie passé tout ce temps la dernière fois. Cela s'est réduit à *dix-sept heures*, c'est-à-dire à moins de la moitié, et là-dessus il faut prendre une nuit.

« S'il vous reste quelque relation avec M. Pillot de D.... (1), dont je serois désespéré d'interrompre les travaux, vous me feriez bien plaisir de m'indiquer l'endroit où je pourrois me procurer la *Relation de Bornéo, cum supplementis*. Elle manque à ma petite collection de raretés, et j'offrirois volontiers en échange la plus piquante de nos curiosités parisiennes.

« Mille amitiés, cher confrère et maître. Je suis à vous pour la vie.

« Charles NODIER.

« *P. S.* Ne m'oubliez pas auprès de l'excellent M. Amanton, et envoyez-moi directement le petit ouvrage dont vous me parlez. M. Renouard, qui est l'aristocrate le plus hargneux de la librairie, ne se pique pas d'exactitude avec le vil peuple des gens de lettres et des amateurs. »

(1) M. Pillot de Dijon, éditeur de la *Relation de l'Isle de Bornéo* (par Fontenelle), imprimée à Paris chez Didot l'aîné, en 1807, et tirée seulement à 94 exemplaires. Voir plus loin, pp. 84, 85 et 86. Ce M. Pillot de Dijon n'étoit autre que Gabriel Peignot, lui-même.

La *Relation de Bornéo* avoit paru pour la première fois dans l'édition de 1727, in-fol., des œuvres de Bayle, tome I, p. 476. La réimpression contient en outre une continuation de cette histoire jusqu'au XIXe siècle.

Soixante exemplaires seulement de ce curieux opuscule contiennent une lettre de Fontenelle au marquis de La Fare, sur la *résurrection* avec un supplément. C'est à ces particularités bibliographiques que fait allusion le *cum supplementis* de Nodier.

Il finit par s'en procurer un exemplaire qui, relié en maroquin rouge par Bauzonnet, fut vendu 39 fr. à sa vente.

IV

Les renseignements bibliographiques presque entièrement inédits que contient la lettre suivante, la rendent extrêmement curieuse. Les notes qui concernent le traité des *Coups d'État* de Naudé et les facéties de Caron se retrouvent très-développées dans les *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque;* mais les documents relatifs à la *Dissertation* de M. Dussert *sur les Étrennes* sont inédits.

Ce volume rare a fait partie de la vente de 1830.

Quant au dernier paragraphe de la lettre, il nous apprend un fait nouveau : c'est que Gab. Peignot est l'auteur déguisé des suppléments aux *Lettres facétieuses* de Fontenelle, contenant la *Relation de Bornéo*, etc., et qu'il les publia sous le nom de M. Pillot de Dijon.

« Paris, 17 novembre 1828.

« Mon cher confrère,

« Quoique vous soyez plus pressé du renseignement sur l'ouvrage de M. Dussert (et non Dussère) que de toute autre chose, c'est par là que je finirai, ce volume étant chez Thouvenin, où il faut que j'aille le décrire. J'insérerai ce petit document dans ma lettre. Je crois qu'il y a peu de livres plus rares, puisqu'il est inconnu de vous et de Weiss, et que le fils et les petits-fils de M. Dussert, avec lesquels j'ai été intimement lié, n'en avoient jamais entendu parler. Il est vrai que le nom même de l'auteur est un peu hypothétique. Weiss vous dira sur quelles données probables il a fondé cette supposition.

« Je désirerois bien vivement que vous vous occupassiez d'une nouvelle édition de votre *Bibliographie spéciale des livres tirés à petit nombre.* Il n'y a rien de plus piquant et de plus attendu, beaucoup d'amateurs s'étant particulièrement attachés à ce genre de curiosités. Vous en avez certainement trouvé à

foison dans le catalogue de Châteaugiron. Je me crois aussi en état de vous en fournir quelques-uns, mais j'ai bien peu de temps pour faire maintenant cette recherche. Tout pressé que je suis d'en jouir, je voudrois presque que votre ouvrage ne parût que sous trois ou quatre mois, c'est-à-dire un peu après mes *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, où vous pourriez rencontrer quelques renseignements. Je me flatte, par exemple, d'avoir puissamment démontré que l'édition originale des *Coups d'État* de Gabriel Naudé n'a été réellement tirée qu'à douze exemplaires, mais que cette édition n'est point celle que les bibliographes appellent improprement originale, et qui a été en effet tirée à cent. Cette induction ne repose que sur des raisonnements, mais ces raisonnements sont de telle nature que je ne me croirois pas plus sûr de mon fait, quand la vraie édition originale seroit dans ma bibliothèque.

« Brunet a très-bien remarqué qu'il n'y avoit pas eu, comme le prétendent les Fournier ou M. Guillaume, 25 exemplaires détruits, mais c'est beaucoup s'il y a 25 exemplaires complets, et encore les trois cinquièmes sont mutilés à la manière des mauvais relieurs du temps, qui ont déshonoré tous les livres qui tomboient dans leurs mains. Au reste, ces exemplaires complets ne le sont pas eux-mêmes, car plusieurs pièces qui devoient en faire partie ont été détruites avec soin par Caron, et celles qui me restent m'ont été vendues comme *uniques* par le vieux Crozet, camarade et coéditeur de Caron, qui vient de mourir maniaque! Je crois que vous me saurez gré de vous en adresser les titres et la description.

« I. BIBLIOGRAPHIE. *Avis aux amateurs de livres anciens, singuliers, facétieux, rarissimes, même introuvables et d'un prix exhorbitant* (sic). 4 pages in-8.

« C'est le prospectus de Caron, annonçant dix pièces déjà mprimées (le *Morlinus* compte pour deux). Leurs prix réunis montoient à 42 francs.

« II. LE NORAC-ONIANA (*Caroniana*), contenant les douze mou-

choirs, ou le portefeuille du cabinet, ou tout ce que vous voudrez, par qui bon vous semblera; dit, ça en est. Imprimé quand ça en étoit, où ça en fut. *Se vend chez* ça en sera toujours = des sottises. L'an 1500, 8 feuillets in-8, chiffrés 0 (*zéro*).

« III. Lettre de Carabi de Capadoce, à son cher camarade Carabo de Palestine. Imprimé à Capoue, et se trouve à Paris, chez Cascaret, à l'enseigne du Catacoua. 1777. 8 pages in-8.

« IV. ÆNIGMA. 2 feuillets sans titre et sans chiffres, qui contiennent le premier, au recto, une énigme latine, dont le mot est *Seringue*, et les trois autres pages, une chanson françoise, extrêmement obscène d'expressions.

« Ceci puisse-t-il vous servir en attendant que je vous envoie autre chose. Mais pendant que nous en sommes sur les livres tirés à petit nombre, permettez-moi d'insister sur les deux ou trois pièces complémentaires de la *Relation de Bornéo*. Weiss pensoit qu'on pourroit s'en procurer chez M. Thomassin, et je vous prie de le lui rappeler, si vous ne les retrouvez pas. Je sais que vous n'avouez pas aujourd'hui ces innocents *juvenilia*, et mon catalogue vous gardera le secret; mais je ne souhaite rien aussi ardemment.

« Mille remerciements, mon cher Peignot, pour m'avoir fourni l'occasion de vous être agréable en quelque chose.

« Je suis à vous de cœur et pour la vie,

« Charles NODIER.

« *P. S.* Je n'ai pas vos deux derniers ouvrages, mais je crains d'abuser de votre amitié? »

A cette lettre est jointe la petite note sur la *Dissertation* de Dussert, annoncée plus haut :

« Dissertations sur l'origine des étrennes et sur la coutume de saluer ceux qui éternuent, par M. D*** (Dussert), avocat au parlement de Franche-Comté.

« *Vienne, chez Jean Thomas Trattner*, 1761, petit in-8, 44 pages, et 4 pages pour le catalogue de Trattner.

« La dissertation sur les étrennes occupe 26 pages. Elle est assez solide, et passablement écrite. Ce qu'elle a d'étonnant, c'est que l'auteur qui cite Symmaque, Lipenius, Gronovius, du Cange, du Verdier, mais particulièrement Tournemine, convient qu'il n'a pas lu Spond (*sic*).

« Il regarde la coutume de saluer ceux qui éternuent comme une continuation de la coutume des étrennes, mais sans s'appuyer de l'analogie étymologique.

« On peut croire que l'extrême rareté de cette brochure a été produite par l'incendie de la librairie de Trattner qui dut avoir lieu cette année. »

V

La lettre qui suit a le malheur d'être fort incomplète en ce qu'elle ne spécifie pas les objets dont elle s'occupe.

Quelles sont les circonstances qui ont augmenté la rareté de la *Relation de Bornéo*? Il faudroit adapter ici la réponse que Peignot n'a pas manqué de faire; mais où la retrouver?

Quelle est cette singulière petite rareté que le bibliophile voudroit se procurer pour or ou pour argent?

Au moment où il écrit cette lettre, Charles Nodier arrive de Belgique. Huit jours auparavant il écrivoit de Lille à M. Techener une lettre qu'on peut retrouver dans un petit livre devenu rare : *Franciscus Columna*, où nous allons la reprendre.

« Lille, 17 juin 1835.

« Mon cher Techener, me voilà de retour en France, chargé de couronnes et de vers, comme un acteur de Paris qui vient de faire une tournée en province. Je n'ai pas besoin de vous dire combien ce genre de réception s'accordoit mal avec mon besoin de solitude et de repos, les deux seules choses que je cherchasse hors de Paris. Aussi ma santé ne s'est guère amé-

liorée, si elle n'est pas devenue pire, et vous en aurez pour une bonne part le péché sur la conscience, car c'est vous qui m'aviez annoncé à Gand. Enfin, grâce au ciel, j'échappe aux banquets et aux compliments, et j'ai le bonheur d'être rendu à un pays où personne ne s'occupe de moi. Ce n'est pas ici qu'on viendra m'éveiller par des sérénades.

« Je serai à Paris le 21, si Dieu le permet. Je suis trop mal pour voyager autrement qu'à petites journées. Je repartirai deux ou trois jours après pour un village des environs; mais je vous verrai le 22. Ce seroit grand plaisir si l'éternel Thompson vous avoit rendu à cette époque le *Ballet de Beaujoyeulx*, car je n'ai presque rien trouvé en route, bien que j'aie remué quatre ou cinq cent mille bouquins, dont la poussière n'a pas contribué à soulager mes poumons. Voyez, je vous prie, le relieur le plus paresseux de la chrétienté. »

« Paris, 22 juin 1835.

« Mon cher ami, je reçois et lis aujourd'hui votre lettre de vieille date. Elle m'attendoit à Paris, pendant que je cherchois en Belgique, à la suite d'une longue maladie, la solitude et la santé, que je n'ai trouvées ni l'une ni l'autre. Je proteste cependant contre le reproche souvent trop mérité d'avoir laissé votre joli envoi sans réponse. Je suis bien sûr de vous avoir remercié incontinent, et même de vous avoir demandé avec instances la petite note explicative que vous sembliez me promettre, sur les circonstances qui ont augmenté la rareté de cette charmante *Relation de Bornéo*. Il est probable qu'on aura oublié de mettre ma lettre à la poste, pendant ces longs jours de souffrance où je n'étois pas en état de l'y porter moi-même. Tenez-la maintenant pour reçue.

« Je suis très-curieux de la singulière petite rareté dont vous me parlez mystérieusement pour la seconde fois, et pourtant je ne vous la demande point. Le docteur Hope disoit en assez mauvais latin : *Nihil dulcius est quam inter amicos res littera-*

rias mutuo donare et accipere; mais vous me donnez toujours et je ne vous donne jamais. J'ai enfin quelque pudeur de vous mettre en frais de cadeaux tous les mois. N'y pensez donc plus, à moins qu'on ne puisse avoir cette curiosité anonyme *pour or ou pour argent*, cas auquel j'en retiens un exemplaire des plus choisis.

« Vous concevez que je n'ai pas eu le plaisir de voir M. Joliet (1), je m'informerai demain de son logement, et j'irai lui faire ma visite s'il est encore ici. Après-demain, je me retirerai au village où l'on me fait espérer de reprendre quelque force.

« Je vous embrasse de cœur, mon cher ami, et je me mets en pensée sous la garde et la protection de vos ailes.

« Tout à vous,

« Charles Nodier,

« de l'Institut. »

(1) M. Joliet, de Dijon, avocat et bibliophile distingué ; il s'est occupé de recherches sur les patois.

LES GRACES AVANT LE REPAS.

Traduit de l'anglois de Charles Lamb.

Les revues et recueils littéraires se sont occupés, il y a quelques années, de Charles Lamb, l'un de ces écrivains de l'école de Sterne, que l'on a baptisés du nom d'humoristes. C'étoit probablement à l'occasion de sa mort qu'on accordoit ainsi quelque attention à un homme d'un esprit très-délicat et très-distingué, mais qui n'avoit pas fait grand bruit en ce monde, et qui pendant sa vie n'étoit guère sorti de Londres. Aussi sa réputation, comme pour se conformer à son humeur et à son caractère personnels, est bien vite redevenue exclusivement angloise, et en France Charles Lamb est presque oublié aujourd'hui. Son volume d'*Essais* n'en est pas moins charmant, rempli d'imaginations spirituelles, d'observations fines. Quelques pages traduites de cet écrivain, de cet *essayiste*, comme on dit en anglois, mot que nous eussions bien dû créer pour notre Montaigne; quelques pages de cet écrivain pourroient, ce nous semble, plaire à nos lecteurs, et faire agréablement diversion aux savantes recherches de la bibliographie. Pourquoi, par exemple, *le Bulletin* qui a reçu tant de doctes dissertations de philologie et d'histoire, n'accueilleroit-il pas celle de Lamb *sur le cochon de lait rôti?* Le sujet est appétissant, et l'*Almanach des gourmands* l'eût en son temps volontiers goûté et dégusté. Nous ne commencerons point cependant par servir ce morceau à nos lecteurs. Il faut, avant de nous mettre ainsi à table, apprendre à dire notre *bénédicité* et nos *grâces* (les Anglois appliquent ce mot à la prière qui précède le repas). Nous sommes ici en un pays où, plus que chez nous peut-être, se sont conservées les bonnes coutumes chrétiennes.

Charles Lamb va faire sur les grâces une dissertation qui vaudra bien celle sur le cochon de lait rôti, et s'égayer avec gentillesse en ce sujet sérieux. Parmi les idées ingénieuses qu'il émet, il en est une bien faite pour plaire aux bibliophiles; celle des grâces qu'il voudroit voir précéder nos lectures, ces repas spirituels, des grâces qu'il veut dire avant Milton, avant Shakspeare, et que nous dirions, nous, avant Corneille, avant Molière, avant Racine. Par cette agréable imagination, Charles Lamb nous appartient, et nous le proclamons des nôtres. Et maintenant que le voici admis parmi nous, nous lui laissons la parole.

MARQUIS DE GAILLON.

La coutume de dire les grâces avant de se mettre à table remonte probablement à ces premiers âges du monde où l'homme, n'étant encore que chasseur, ne pouvoit tous les jours compter sur son dîner, où c'étoit une bonne fortune assez rare qu'un repas complet, où l'appétit enfin n'arrivoit à se satisfaire que par une rencontre heureuse et l'effet d'une providence toute spéciale. Le premier germe des grâces, telles que nous les disons aujourd'hui, est peut-être dans les acclamations et chants de triomphe avec lesquels après des jours de fâcheuse abstinence on ramenoit au logis la proie, soit daim, soit autre bête qu'on avoit tuée. Autrement, comprendroit-on pourquoi, au sujet du bienfait de la nourriture et de l'acte de manger, ce témoignage de reconnoissance particulière distincte de la générale et muette gratitude avec laquelle nous sommes supposés jouir des autres dons et choses bonnes qui servent à l'existence?

J'avoue, pour ma part, qu'il est dans le cours d'une journée vingt occasions autres que le dîner où je me sens disposé à dire des grâces. J'en voudrois, par exemple, quelque formule applicable à une excursion agréable, à une promenade au clair de la lune, à une réunion d'amis, à un problème résolu. Pourquoi aussi ne pas dire des grâces avant nos lectures, ces repas spirituels? des grâces avant Milton, des grâces avant

Shakspeare? Un acte de piété pour nous introduire dans le beau livre de la *Reine des fées* (1)? Mais, puisque le rituel admis a restreint cette pratique à la seule cérémonie de la manducation, je bornerai mes observations à ce que j'ai expérimenté en cette matière des grâces proprement dites ; quant à mon nouveau plan pour leur extension, je le recommande à mon ami *homo-humanus*, afin qu'il le place en un petit coin de la liturgie hautement philosophique, poétique et peut-être quelque peu hérétique qu'en ce moment il compile à l'usage d'une certaine association secrète de chrétiens utopiens-rabelaisiens, en quelque lieu qu'ils soient rassemblés.

C'est à la table du pauvre, ou au repas simple et sans apprêt des enfants, que notre formule religieuse a sa beauté; c'est là que les grâces sont véritablement très-gracieuses. A son repas frugal qu'il n'est pas certain de retrouver le lendemain, l'indigent s'assied avec un sentiment actuel de gratitude faiblement ressenti du riche qui ne sait ce que c'est que de n'avoir pas de quoi dîner, et ne le comprend que d'une façon théorique et abstraite, et non par l'expérience. Le but assigné à la nourriture, qui est de substanter la vie, entre à peine dans ses considérations. Pour le pauvre cette expression de pain quotidien conserve son sens littéral de pain pour un jour. Quant au riche, sa table est servie sans discontinuité.

Puis il semble que la nourriture la plus simple soit la plus propre à être précédée des grâces; comme elle est moins provocatrice de l'appétit, elle laisse à l'esprit plus de liberté pour les considérations étrangères. Un homme peut se sentir reconnoissant, sincèrement reconnoissant, devant un plat de mouton aux navets qui lui permet de réfléchir sur la règle et l'institution du manger, mais force lui sera, devant un plat de gibier ou de pigeons, de s'avouer surpris d'un trouble inconciliable avec les grâces.

Lorsqu'à la table du riche je me trouvois en présence de

(1) *The Fairy-Queen*, poëme célèbre de SPENSER.

potages et de mets savoureux dont l'odeur flattoit l'odorat et faisoit venir l'eau à la bouche des convives, je sentois que l'arrivée des grâces alloit être inopportune. Il semble impertinent de faire coïncider un sentiment religieux avec une sensation de gourmandise : c'est un mélange d'effets disparates lorsqu'en même temps que l'eau vient à la bouche on y veut faire aussi venir le murmure de la prière, et que les ardeurs de l'épicurisme expriment la noble flamme de la piété, car alors l'encens qui s'élève est païen, et un dieu impur, celui du ventre, l'intercepte pour lui-même. L'excès des provisions au delà du besoin détruit tout sentiment de convenance entre le but et les moyens : le suprême dispensateur est caché par ses dons. Une pensée vous épouvante : il vous semble que remercier Dieu d'avoir beaucoup trop, alors que tant d'autres meurent de faim, ce soit lui faire injure et le louer mal à propos.

J'ai remarqué que les gens du monde qui disent leurs grâces sentent à peine cette disconvenance. Mais, dans le clergé et chez d'autres je l'ai vue se trahir par une sorte de honte et par le sentiment de tout ce qui, en ce même moment, profanoit l'acte de religion. Après avoir, pendant quelques secondes, pris le ton de la dévotion, celui qui récite les grâces retombe bientôt dans sa voix ordinaire, comme s'il vouloit ainsi se débarrasser ou débarrasser son voisin de quelque désagréable reproche d'hypocrisie qu'on pourroit lui faire; non que cet honnête homme soit hypocrite en ceci, ou qu'il ne remplisse pas consciencieusement son devoir, mais dans son for intérieur il sent combien la scène et les viandes qu'il a sous les yeux sont peu compatibles avec l'exercice d'une gratitude calme et raisonnable.

J'entends quelqu'un s'écrier : « Voudriez-vous voir des chrétiens se mettre à table comme des porcs devant leur auge, et sans se rappeler le dispensateur suprême? » Non, je voudrois les voir s'y mettre comme des chrétiens qui se rappellent le dispensateur, et moins semblables à des porcs. Que s'il faut qu'ils se livrent à quelques excès, et se traitent parfois avec

une recherche qui met à contribution l'orient et l'occident, au moins voudrois-je qu'alors ils remissent les grâces à un moment plus convenable, quand leur appétit sera rassasié, et qu'il n'y aura plus lieu de ne réciter qu'avec timidité, ces mêmes grâces qui auront leur motif devant une table servie avec tempérance et mesure. La voracité et les excès, ce sont de mauvais motifs de remerciement. Virgile se montre connoisseur de la nature des harpies, lorsqu'il place dans la bouche de Celeno autre chose qu'une bénédiction.

Certains aliments, par leur délicatesse, peuvent nous procurer d'agréables sensations, ce seroit là pour nous l'objet de grâces d'un ordre moindre et inférieur; mais les grâces religieuses ont pour objet la nourriture et non le goût, le pain de chaque jour et non la délicatesse des mets, ce qui soutient la vie et non ce qui flatte la sensualité. Je serois curieux de connoître la figure ou plutôt la grimace que peut faire le chapelain de la cité récitant le bénédicité à quelque grand gala du palais, lorsqu'il sait que le dernier mot prononcé par lui, sans doute le nom sacré du Dieu qu'il prêche, est le signal qu'attendent avec impatience pour commencer leurs sales orgies, tant de harpies à qui le sentiment de la véritable gratitude, inséparable de la tempérance, est aussi étranger qu'aux harpies de Virgile. Heureux si le digne homme ne sent point lui-même sa piété s'obscurcir par l'exhalaison des vapeurs brumeuses que mêlent les passions intempérantes au sacrifice pur de l'autel.

La plus sévère satire des excès de la table c'est le banquet dont Satan, dans le *Paradis reconquis*, se sert pour tenter le Christ retiré au désert.

« Une table où se déploie un immense festin, entassement de mets de la saveur la plus exquise; venaison et gibier; viandes bâties en patisseries, rôties à la broche ou bouillies, exhalant une vapeur délicieuse; poissons de mer, de rivière et d'étang; enfin un gala pour lequel il a fallu épuiser la mer du Pont, la baie de Lucrène et les côtes d'Afrique. »

Le tentateur, je vous l'assure, pensoit que tout cet amas de viandes et de friandises devoit passer sans la préface des grâces; les grâces, d'ailleurs, sont bientôt dites quand c'est le diable qui joue le rôle d'amphitryon. Mais je m'étonne de voir ici le poëte manquer aux convenances qu'il sait garder d'ordinaire. Avoit-il dans l'imagination le luxe des anciens Romains, ou quelque jour de gala à Cambridge? Cette tentation ne convenoit qu'à un Héliogabale. Ce banquet, avec tout ce qui l'accompagne, a un trop grand air de fête civique et culinaire, et semble une profanation du simple et mystique repas de la Cène. La puissante artillerie de sauces qu'appelle à son aide le diable cuisinier n'a point de proportion avec la faim du divin hôte qui n'a pas besoin d'excitation factice. Ce n'étoit pas alors de semblables festins qu'il rêvoit, et le diable eût pu connoître ces rêves, lui qui venoit les troubler. Que rêvoit donc le Christ dans sa faim? Quel repas se représentoit à son imagination réglée par la sagesse?

« Il rêvoit la nourriture qui suffit à la faim et le breuvage que la nature offre à la soif. Transporté près du ruisseau de Chérith où soir et matin les corbeaux apportoient à Élie la nourriture que respectoit leur voracité, il y voyoit le prophète fuyant au désert, ou endormi sous un genévrier, puis trouvant à son réveil son repas préparé sur les charbons; un ange l'invitoit à se lever et à manger; et le prophète prenoit ainsi, à deux fois, sans empressement, la nourriture qui suffit à soutenir ses forces pendant quarante jours. Parfois le Christ partageoit le repas d'Élie, ou bien il se faisoit l'hôte de Daniel, et prenoit sa part de son plat de légumes. »

Milton n'a point d'invention plus heureuse que celle de ces rêves modérés du *divin affamé*. Dites auquel de ces deux banquets imaginaires peut mieux convenir l'introduction de ce qu'on appelle les grâces.

En théorie, je ne suis point ennemi des grâces; mais, en pratique, j'avoue qu'avant le repas surtout elles me semblent avoir quelque chose de maladroit et d'inopportun. Nos appétits de

tout genre sont d'excellents stimulants qui conduisent notre raison à remplir plus facilement le but de la nature pour la conservation et la continuation des espèces; mais ce sont là des bénédictions qui veulent être contemplées à distance, avec une reconnoissance bienséante dont l'exercice est, au moment de l'appétit (le judicieux lecteur me comprendra), moins convenable peut-être qu'en tout autre. Les quakres qui, quelles que soient leurs occupations, s'y mettent avec plus de calme que nous, ont plus de titres à user de ces préfaces d'actions de grâces. Ils les récitent tout bas, en silence. J'ai toujours admiré cela, d'autant plus que j'ai remarqué qu'en ce qui concerne la nourriture, ils s'y portent avec moins d'application que nous, et y sacrifient moins à l'intempérance et à la sensualité. Ils ne sont ni gloutons ni buveurs comme certaines gens; ils mangent avec une indifférence calme et sans plus d'empressement que n'en met le cheval (1) à tirer du râtelier sa portion de foin. Jamais ils ne répandent sur eux de graisse, ou n'avalent avec voracité. Pour moi, quand je vois un citoyen avec la bavette au cou, je ne puis me le représenter en surplis.

Je ne suis point quakre à l'égard de la nourriture, et je sais faire des distinctions parmi les aliments. Ces savoureux morceaux de chair de daim n'ont pas été faits pour être reçus avec indifférence. Je n'aime pas qu'on les avale avec affectation de ne pas savoir ce qu'on mange; l'homme capable de cela, je suspecte son goût en de plus hautes matières. Il y a tout une science physionomique dans la manière dont nous nous comportons à table. C.... affirme de celui qui refuse un pudding aux pommes qu'il ne sauroit avoir un esprit innocent. Je ne sais si cela est juste. Je confesse, quant à moi, qu'à mesure que j'ai décliné de ma première innocence, j'ai de jour en jour eu moins de goût pour ces innocentes friandises. Toute la

(1) Cette comparaison plaisante et juste nous rappelle la lettre où Mme de Sévigné parle de ces paysans qui aiment la vertu naturellement, comme les chevaux trottent. Partout où il est question de grâce et d'imagination enjouée, on est sûr de rencontrer Mme de Sévigné.

famille des végétaux a perdu pour moi sa saveur. Je ne m'attache qu'aux asperges, qui me semblent encore pouvoir inspirer quelques pensées élevées. Les désappointements en matière culinaire me rendent impatient et querelleur. Comme, par exemple, si rentrant chez moi à l'heure du dîner avec l'espoir qu'on va me servir quelque chose de bon, on ne me sert que mets fades et sans goût; du beurre mal fondu, ce défaut ordinaire des cuisines, me met hors de moi. L'auteur du *Rôdeur* avoit l'habitude de pousser des sons inarticulés à la façon des animaux devant un plat favori, étoit-ce là une musique propre à être précédée des grâces? et le pieux personnage n'eût-il pas mieux fait de remettre son acte religieux à un autre moment moins troublé par la sensualité? Je ne cherche querelle au goût de personne, et ne voudrois pas faire trop mauvais visage à ces choses excellentes en leur genre : la gaieté et les festins; mais comme, bien qu'il soit louable de s'y livrer, gaieté et festins ont en même temps peu de grâce, avant de s'aventurer à leur en donner, un homme feroit bien de réfléchir et de savoir si, pendant que sa dévotion semble aspirer plus haut, il ne caresse pas sous main quelque gros poisson, son Dagon, son idole, n'ayant pour objet de consécration particulière d'autre arche sainte que le plat posé devant lui. Les grâces sont les doux préludes du banquet des anges et des enfants, du sévère repas de racines des chartreux, de la maigre réfection, mais que n'avoue point telle l'homme pauvre et humble. Aux tables chargées de mets coûteux et recherchés, elles font une dissonnance et sont moins en harmonie, ce me semble, avec les circonstances, que ne le seroit le bruit de ces instruments convenables à ce Hogs-Noston dont les enfants écoutent l'histoire. Nous sommes trop longtemps à table, nos repas sont pour nous l'objet de trop de soins, nous nous y appliquons avec trop de curiosité, nous confisquons à notre profit une trop grande part de ces bonnes choses qui devroient être communes à tous, pour être capables de dire des grâces avec grâce. La gratitude qui a pour objet les superfluités de

nos repas ajoute l'hypocrisie à l'injustice. C'est le secret sentiment de cette vérité qui fait de l'accomplissement de ce devoir un usage si froid, si inanimé à plusieurs tables. Dans les maisons où les grâces sont d'une aussi indispensable nécessité que les serviettes, à qui n'est-il pas arrivé de voir qu'on s'adressoit cette question : « A qui est-ce de les dire? » Et quand le maître de maison, ou le prêtre visiteur, ou quelque autre convive que semble devoir mettre sur le même rang sa gravité et son âge, se font des politesses à ce sujet, et s'en renvoient l'honneur l'un à l'autre, chacun d'eux n'est pas fâché, ainsi qu'on soulage ses épaules d'un fardeau, de se débarrasser de ce maladroit et équivoque devoir.

Je pris une fois le thé en compagnie de deux théologiens méthodistes de différentes croyances, et j'eus cette bonne fortune de les présenter pour la première fois l'un à l'autre ce soir-là ; avant qu'on eût fait passer de main en main la première tasse, un de ces révérends gentilshommes, avec toute la solennité voulue, la prit, et, l'offrant à son compagnon, lui murmura je ne sais quoi d'avoir à commencer quelque chose. Son révérend frère, tout d'abord, ne sut ce qu'il vouloit lui dire, et, après explication, il répondit avec assez de légèreté que c'étoit là un usage inconnu de son Église. Il paroîtroit que chez quelques sectaires c'est aussi la coutume de dire les grâces avant le thé; l'autre acceptant cette excuse polie, soit pour se conformer aux bonnes manières, soit pour condescendre à la foiblessse de son frère, les grâces de surérogation, les grâces-thé furent supprimées. Avec quelle verve de pinceau Lucien n'eût-il point représenté deux prêtres de sa religion se renvoyant ainsi comme une balle la question de quelque sacrifice à accomplir ou à omettre, tandis que le dieu incertain de son encens qu'il respiroit déjà d'une narine gonflée par l'espérance, eût plané au-dessus de ces deux flamines, comme entre deux selles.... et se fût enfin en allé sans souper.

On sait qu'en cette matière des grâces une trop courte formule ne seroit pas assez respectueuse, mais je crains qu'une

longue ne soit bien inopportune. Ce n'est pas que je veuille approuver la brièveté épigrammatique de mon badin et facétieux compagnon d'école C.... V.... L.... qui, sollicité de dire les grâces, demandoit d'abord tout en jetant un léger coup d'œil autour de la table : « N'y a-t-il point de prêtre ici? » puis ajoutoit d'un air significatif : « Je remercie Dieu. » Mais je ne trouve pas plus convenable la vieille formule dont nous usions au collége. Étoit-il bien à propos d'attacher à notre souper de pain et de fromage un préambule qui, à ces humbles mets, ajoutoit le détail des plus solennels et des plus terribles motifs d'actions de grâces que la religion puisse offrir à l'imagination? *Non tunc illis erat locus.* Je me rappelle que ces mots « bonne créature, » qui étoient comme le fondement de nos grâces, il nous fallut, pour les faire accorder avec les plats posés devant nous, nous obstiner à les interpréter en un sens bas et grossier, jusqu'à ce que quelqu'un fit souvenir de la légende qui dit que, dans l'âge d'or de *hospital-christ* (1), les jeunes collégiens voyoient servir sur leur table du soir des quartiers fumants de viande rôtie, jusqu'à ce qu'enfin un pieux bienfaiteur, prenant plus en considération la bonne tenue que la bonne chère, retrancha aux viandes pour ajouter aux habits, et nous donna (*horresco referens*) des chausses au lieu de mouton.

(1) Collége célèbre où fut élevé Lamb.

PROVERBES DE LA COUR.

Nous avons pensé que ces deux documents tirés des manuscrits de Conrart, in-folio, tome IX, pages 1239 et suivantes, ne paroîtroient pas dénués d'intérêt. Ils fournissent d'assez piquants détails sur la cour et ses principaux membres. Le premier est antérieur à 1661, puisque le cardinal de Mazarin y est cité, et postérieur à 1652, puisqu'on y parle de la comtesse d'Olonne, mariée en cette année.

Il est assez aisé d'apprécier approximativement l'époque à laquelle remonte la seconde série, par la mention des deux Cromwell. Ed. de Barthélemy.

I

Le Roy. — Il n'est point de laides amours.

Mlle Marie Mancini. — Petite pluye abat grand vent.

Paul de Marsillac. — Honte ne me fait point de dommage.

Maréchal d'Albret. — Tout ce qu'il dit et rien c'est tout un. — A qui vendez-vous vos coquilles?

M. de Turenne. — L'entente est au diseur.

Comte de Lude. — Il a les yeux plus grands que la panse.

M. du Plessis Guénégaud. — Je prens le temps comme il vient.

Mme sa femme. — Dios me guarda de my mesmo! — Elle n'a pas de plus grand ennemy qu'elle mesme.

Comtesse de Fiesque. — Jeunesse, que tu es forte à passer.

Mlle de Vandy. — Elle va après, disant que voire.

Mme de Chastillon. — Vive l'amour, pourvu que je disne.

Mlle de Haucourt. — Elle est de tous bons accors.

Mme de Langeron. — Elle est tendre comme rosée.

Mlle d'Aumale. — Délicate et blonde.

Mme d'Olonne. — Autant en emporte le vent.

M. Jeannin. — Qui a de l'argent a des pirouettes.

M. de Rambouillet. — Je ne demande qu'amour et simplesse.

M. le cardinal. — Qui a temps a vie.

M. Barrillon le cadet. — Changement de corbillon fait appétit de pain bénit.

Marquis de Montausier. — Résolu comme Bartholo.

Le surintendant. — Au plus larron la bourse.

Mme de Guerchy. — Elle ne dit mot, mais elle n'en pense pas moins.

Mme de Motteville. — On ne sait pas de quel bois je me chauffe.

Mme de Brancas. — Bon pied bon œil.

Mlle de Pons de Bourg. — Serre la main et dis que tu ne tiens rien.

Mme de Sévigné. — Qui a peur des feuilles, ne doit point aller au bois.

Maréchale de La Ferté. — Ainsi dit le renard des mûres, quand il ne peut s'y attendre.

Maréchal de La Ferté. — Bonhomme, garde ta vache.

M. de La Feuillade. — Il ne voit pas plus loin que son nez.

Mme de Vardes. — A bon chat, bon rat.

Mlle de Bouillon. — Plus fin qu'elle n'est pas beste.

Maréchal d'Albret. — Tout d'un côté rien de l'autre (donné par deux précieuses, à cause d'un accident).

M. de Raincy. — Contre fortune bon cœur (parce que, depuis qu'il est sorti de chez son père, il est amoureux de Mme de Franquetot qu'on appelle bon cœur, « quoiqu'il veuille le paroître de Mme Scarron. »

II

La Reine. — Toujours va qui danse.

M. le Prince. — Je fais bonne mine à mauvais jeu. — Je sais ce qu'en vaut l'aune.

CARDINAL DE RETZ. — Mon heure n'est pas encore venue. — Je recule pour mieux sauter. — Je tiens le loup par les oreilles.

M. DE LONGUEVILLE. — Les plus fins y sont pris. — Chat échaudé craint l'eau froide.

MME DE LONGUEVILLE. — Elle fait de nécessité vertu. — Il faut s'accommoder au temps.

PRINCE DE CONTY. — C'est une macreuse : il n'est ni chair ni poisson. — Le voicy, le voilà.

M. DE GUISE. — L'amoureux des onze mille vierges. — On n'en sçauroit trop avoir.

MME LA PRINCESSE PALATINE. — Chacun sait ses affaires.

MMES DE CARIGNAN ET DE NEMOURS. — A bon chat bon rat.

M. LE CHANCELIER (1). — Il ressemble aux bonnes girouettes, il tourne à tous vents. — C'est de l'onguent miton mitaine qui ne fait ni bien ni mal.

M. LE TELLIER. — Chi va piano, va sano. — Chi non sta, non si move.

MARÉCHAL DE FABERT. — Chacun fait comme il l'entend.

LE PREMIER PRÉSIDENT. — Moitié figues, moitié raisins.

LE PROCUREUR GÉNÉRAL (2). — Tout cela est beau et bon, mais de l'argent vaut mieux.

M. HERVART. — A beau jeu beau retour.

M. DE LORME. — Je ne fais rien qu'à ma teste. — A bonne heure me prit la pluie. — Escoute s'il pleut. — Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se brise.

CROMWELL LE PÈRE. — Tant vaut l'homme, tant vaut sa terre.

CROMWELL LE FILS. — Bien heureux les enfants dont les pères sont damnés.

L'EMPEREUR. — Belle promesse et n'en rien tenir. — Ne consent guère à entretenir.

(1) Pierre Séguier.
(2) Fouquet.

Mlle de La Suze. — Tel la voit qu'il ne la connoît pas.

Princesse de Conty. — Où la chèvre est liée, il faut qu'elle broute.

Le président de Nesmond. — Sauve qui peut.

M. Talon, avocat général. — Je ne me soucie ni des rais ni des tondus. — Il frappe sans reconnoistre.

Le roi de Pologne. — Quand on fait ce qu'on peut, on n'est pas tenu à davantage.

Le roi de Suède. — Je joue à quitte ou double. — Riche marchand ou pauvre poulailler.

Le roi de Danemark. — Et moi je joue mon rôle.

Les Hollandois. — Puisque nous sommes dans la danse, il faut danser.

L'électeur de Brandebourg. — Je crains bien de payer le violon.

Le parlement de Dijon. — Les battus payent l'amende.

EXCURSIONS AU BRITISH MUSEUM

BIBLIOTHECA GRENVILLIANA.

Parmi les nombreuses collections de livres qui ont été à diverses époques réunies au *British Museum*, il en est peu d'aussi justement célèbres que celle connue sous le nom de *Grenville library*. Formée avec le plus grand soin par un amateur éclairé et instruit, elle comprend environ 20 250 volumes, et a coûté 1 350 000 francs (54 000 livres sterling). Pour se faire une idée des trésors de toute espèce rassemblés par le *right honorable* Thomas Grenville, et légués par lui à la nation angloise en 1846, il faut les avoir examinés en détail; c'est un plaisir que je me suis procuré dernièrement, et je me propose aujourd'hui d'en dire deux mots aux lecteurs du *Bulletin*. Avant de commencer mes extraits, je transcrirai, à titre de renseignement, le titre du catalogue de la *Grenville library*.

BIBLIOTHECA GRENVILLIANA (éditée par MM. Payne et Foss; les notes sont de M. Grenville). 1re partie : 2 vol. in-8°, 1842, (rare.) — 2e partie : 1 vol. in-8°, 1848. Les deux parties se vendaient ensemble : papier ordinaire, 4 guinées; grand papier, 7 liv. 17 shell. 6 pence. — La 2e partie coûte séparément : papier ordinaire, 1 liv. 11 shell. 6 pence; grand papier, 2 liv. 12 shell. 6 pence.

I. — LIVRES IMPRIMÉS SUR VÉLIN.

AMADEUS. Fr. Derthmensis. Opus de ratione dierum, calendarium nonarum, iduum, mensiumque. *S. L. N. D.* 31 feuillets in-4., mar. vert.

ANACREON, carmina. édit. Brunck. 1786; gr. in-18., mar. roug.

ANTHOLOGIA epigrammatum græcorum. 1494 in-4. première et très-rare édition (Brunet), mar. rouge. Cet exemplaire provient de la vente Maccarthy. L'épître de J. Lascaris, qui manque souvent, se trouve ici, détaché d'un autre exempl. ayant appartenu à M. Dent.

ARIOSTO. Orlando furioso. *Ferrara, per Francesco Rossa.* 1532; in-4. mar. vert.

BAÏF. Etrenes de Poezie fransoeze. *Paris*, 1574 ; in-4. mar. brun, magnifique reliure à compartiments. Cet exemplaire, provenant de la vente Maccarthy, a aussi appartenu au maréchal d'Estrées et au duc de La Vallière.

BALE. Brefe Chronycle concernyngge the Examinacym and death of Syr Johan Oldecastell, the lord Cobham. (V. Lowndes, nouv. édit., vol. I, p. 103.) *Londres*, 1729 ; gr. in-8, cuir de Russie. On a ajouté à cet exemplaire des portraits montés sur vélin.

BARNES ou BERNERS (Juliana) Treatyse perteynynge to Hawkynge, and Fysshynse with an Angle, etc. (V. Lowndes, vol. I, p. 117) *Westmestre; by Wykyn de Worde.* 1496 ; in-fol. mar. vert. Le seul exemplaire en vélin que l'on connoisse.

BIBLIA. Vetus Testam. è codice ms. Alexandrino, etc. Cura et labore Henric Hereri Baber, A. M. (Lowndes, I, p. 173), *Londres*, 1816-1828 ; 4 vol in-fol. mar. rouge.

BIBLIA. Nov. Test. Græcum, edid. Woidé. *Londres*, 1786 ; 2 vol. in-fol. mar. rouge. (Il n'existe que dix exempl. sur vélin de ces deux ouvrages.)

BIBLIA LATINA. In-fol. (Bible Mazarine), provient des ventes Gaignat et Maccarthy. (L'on vient de vendre à Londres un exemplaire 700 liv. sterl., 15000 fr.

BON (John), and mast Person. (V. Strype's eccles. memor., et Lowndes. I, p. 233), réimpression en fac-simile d'une violente satire religieuse du XVIe siècle. *Londres*, 1807 ; in-4, mar. bleu.

BREYDENBACH. Sanctarum peregrinat. in montem Syon, etc. 1486 ; in-fol., mar. rouge. Vente Maccarthy.

CARDONNEL (Adam de). Picturesque antiquities of Scotland. *London*, 1788-93 ; 4 parties in-8, avec cent gravures, mar. rouge. Cet exempl. ne contient que les deux premières parties.

CARMELIANUS. Carmen de sponsabilibus, 1514 ; 24 feuillets in-4, mar. rouge. Vente Maccarthy.

CERVANTES. La historia de D. Quixote nueva edicion, con nuevas notas, y con la vida de el autor per D. Juan-Ant. Pellicer. *Madrid.*, 1797, 5 vol. pet. in-8, mar. vert. (Il n'existe de cet ouvrage que six exempl. sur vélin.)

CHARLES Ier. Memoirs of King Charles I, and the loyalists who suffered in his cause (Lowndes, I, 418) *Londres*, 1795 ; 1 vol. in-8, cuir de Russie.

CHEVALIER (le) de la Tour et le Guidon des guerres. *Paris*, 1514 ; in-fol. goth. magnif. exempl. avec des figures richement enluminées ; superbe reliure en maroq. de plusieurs couleurs. Vente Maccarthy.

CHARLE (the), and the birde, réimpression d'un poëme attribué par les uns à Chaucer, par les autres à Lydgate (édit. du Roxburghe club).

CICERONIS officiorum libri tres. *Johannes Fust Moguntinus*, 1465. pet, in-fol. (Voy. Dibdin, bibl. spenceriana. I. p, 304). Exempl. avec les écussons. Les lettres initiales sont enluminées, mar. rouge.

Un autre exemplaire du même ouvrage imprimé en 1466, pet. in-fol. Lettres initiales enlum., mar. rouge.

CICERONIS, oration. pro Marco Fonteio et Rabirio fragmenta. *Romæ*, 1820 ; in-8, mar. bleu.

CICERONIS Epistolæ ad familiares. *Venetiis, Iohannes de Spira;* in-fol., mar. bleu.

Le même ouvrage. *Nicol. Ienson;* in-fol., lettr. init. enlum., rel. originale.

CRICHTON. Relatione facta da Aldo Manucci. 1582; in-12, mar. jaune.

DANTE. Le Terze Rime. *Venetiis, in ædib. Aldi.* 1502; in-8, mar. vert.

DOLCE (Lodovico). Le transformationi. *Venetia*, 1553; in-4, mar. vert. Vente Meerman. Cet exempl. est le seul que l'on connoisse sur vélin; cependant il doit y en exister d'autres, car des feuillets du livre que j'ai sous les yeux ont été évidemment détachés d'un volume différent.

DURANDUS, Rationale divinorum officiorum. *Moguntiæ, per Johannem Fust et Petrum Schoyffer.* 1459; in-fol., mar. rouge. Lettres init. enlum. Vente Harleïenne et Maccarthy.

EPICTETUS. Euchiridion, curante J. B. Le Febvre de Villebrune. *Parisiis*, 1782; in-18, mar. rouge.

FISHER (John). Treatyse concernynge the fruytfull saynings of David the Kyng and Prophete, etc. (Lowndes, II, p. 799.) *Lond. Wynkyn de Worde.* 1509; 142 feuillets, in-4, gothiq., mar. bleu. (L'un des *deux* exempl. sur vélin.)

HODDEN FIELD. The truwe encountre or Batayle, etc. (*Lowndes.* I. p. 130) réimp. d'une plaquette gothiq. de 4 feuillets très-rares. *Londres*, 1809; in-4, mar. rouge.

GASCOIGNE. The Wyll of the deoyll. réimpr. en fac-simile d'une plaquette ancienne. in-12, goth., mar. vert (tiré à 40 exempl. seulement.)

GAUFRIDI MONEMUTENSIS Historia. (Réimp. du Roxburghe club.)

GAURICUS (*Pomponius*), de sculptura. *Florentiae*, 1504; in-12. Lettres init. enlum., mar. rouge, exempl. unique sur vélin.

GELLUS (Aulus). Noctes atticæ. *Flor. Ph. de Giunta.* 1513; in-8. Le titre, la dédicace et le prem. feuillet du texte sont ornés de riches miniatures.

GOLUGRUS AND GAWAN. Réimpr. en fac-simile d'un roman de chevalerie, 1827; in-4.

GRENVILLE (W. H. Lord.) Essay on the supposed advantages of a sinking fund. *Londres*, 1828; in-8., portrait. — *Oxford and Lake. Londres*, 1829; in-8. brochures tirées à très-petit nombre et non mises en vente. Reliées ensemble en mar. rouge.

HAMPDEN (Rob. de). Britannia Lathmon, etc. (Voy. Brunet, Man. du libr.) *Parme. Bodoni*, 1793; grand in-fol. exempl. du duc d'Abrantès.

HORÆ INTEMERATÆ VIRGINIS. *Paris, Kerver*, 1497; in-8, init. peintes.

HORATIUS. *Venetiis, apud Aldum Romanum*, 1501; in-8, mar. vert.

ISODORUS, Hispalensis. Ethimologiarum libri XX, et epistolæ V. August.-Vindelic, 1472; in-fol. (*cinq* exempl. seulement existent sur vélin.)

JOANNES DE JANUA, incipit summa quæ vocatur catholicon. 2 vol. in-fol. mar. rouge, 1470 (première et très-précieuse édition. Brunet.) Init. peintes, Ventes Harleïenne et Maccarthy.

JUSTINIANI INSTITUTIONES *Mogunt. per Petrum Schoyffer*, 1468; gr. in-fol., mar. bleu, prem. édit.

JUVENALIS *Venetiis, in ædib. Aldi.*, 1501; in-8, mar. vert. Le Perse manque.

LÉGENDE (la) DES FLAMANDS, Artésiens, etc. 1522; in-4, goth., mar. rouge.

LITIO *ou* LICIO (Rob de) celeberrimum opus, 1488; in-4, mar. bleu.

Livius (*Titus*). Histor. romanarum decades III. *Roma, Conradus Suueyntheym et Arnolduo Pannartz.* Gr. in-fol. 1469. (Voy. Brunet, Man. du libr.) Cet exemplaire unique, superbement relié, a appartenu, dit-on, au pape Alexandre II; il a figuré ensuite dans une bibliothèque de Bénédictins à Milan, et puis parmi les livres de mess. Edwards, Dent, Payne et Foss. (Voy. pour la descr. de ce trésor, Dibdin. Bibl. Spencеriana. Vol. II, p. 130.)

Martialis. *Venetiis, in œdib. Aldi*, 1501; in-8, mar. jaune. Vente Maccarthy.

Martyrologium *Usuardi monachi martyr.* 1486; in-4, prem. édit. mar. bleu.

Marullі. (*Mich. Jarchaniotae*) hymni et epigrammata. 1497; in-4, mar. bleu, prem. édit. Il en existe un autre exempl. dans la bibl. de sir John Sherold.

Montière (Jehan des). Le sommaire des antiquités. 1538; velours vert, init. peintes.

Novelle scelte rarissime. *Londres*, 1814; 2 vol. in-12, mar. vert.

Officium beatæ Mariæ Virginis. *Venetiis, per Nicolaum Jenson Gallicum.* 1473; in-18, init. peintes.

An account of the visit of his royal highness the prince regent, etc., to Oxford. 1815; in-4., mar. bleu. Exempl. ayant appartenu au duc d'York.

Palace of pleasure. Réimpressions à petit nombre d'un receuil de contes autrefois célèbres. 1813; 2 vol. in-4. (Sept exempl. tirés sur vélin.)

Petrarca (Fr.) Sonetti et triomphi. *Venetiis, Ienson*, 1473. in-fol., mar. bleu. (Seul exempl. connu. Ventes Brienne, Maccarthy, Hibbert.)

Petrarca, Il cose volgari, 1501. in-8. prem. édit. Aldine. (Ce superbe exemplaire est illustré de dessins faits par la comtesse Lavinie Spencer et porte sur la reliure un portrait du comte Spencer qui l'a donné en 1796 à M. Grenville.)

Petrarca Sonetti, etc. *Londres*, 1809. in-16, mar. rouge.

Petrarca *Sonetti. Padoue*, 1819, 2 vol. in-4, mar. vert.

Gustave MASSON.

(*La suite prochainement.*)

ANALECTA-BIBLION

La Haute-Marne ancienne et moderne, par ÉMILE JOLIBOIS. Chaumont, imprimerie de veuve Miot-Dadant, 1858. Gr. in-8 sur deux colonnes. 1re livraison. 2 fr. 50 c.

M. Émile Jolibois a pensé, comme Augustin Thierry, « que notre ville natale est la seule où notre âme s'attache avec un intérêt patriotique, » et il a publié d'abord, il y a quelques années, une *Histoire de la ville de Chaumont*. Dans le prospectus de cet ouvrage, il manifestoit l'intention d'écrire une histoire du département de la Haute-Marne, à laquelle il travailloit depuis longtemps. Cette intention, il vient de la réaliser en faisant paroître *la Haute-Marne ancienne et moderne*. Le conseil général de la Haute-Marne, reconnoissant l'utilité de cette publication, a voulu encourager l'auteur en lui votant une subvention.

On ne peut qu'applaudir aux ouvrages de cette nature. L'histoire de France n'est pas renfermée dans les opérations des armées, ni dans les négociations des diplomates ; elle est aussi et surtout dans les mœurs du peuple qui l'habite, dans ses origines municipales et provinciales, et il est un fait qui n'est plus discutable aujourd'hui, c'est que, pour faire une bonne histoire de France, il faut d'abord connoître l'histoire des provinces et des communes de France. Cette œuvre, on le conçoit, ne peut être l'œuvre d'un seul, elle exige le concours de tous les savants, et il faut louer ceux qui fouillent les origines de notre pays.

C'est pour ce motif que nous savons gré à M. É. Jolibois d'avoir songé à écrire l'histoire de la Haute-Marne. Dans ces dernières années, un certain nombre de monographies locales ont été publiées sur ce département; mais il manquoit un travail d'ensemble. Mieux que personne, M. Jolibois étoit à même de l'entreprendre. Depuis près de vingt ans, il fouille les ar-

chives et les bibliothèques, et il a pu, en outre, profiter des documents laissés manuscrits, collectionnés et recueillis par ses devanciers, qui, comme lui, se sont occupés de cette partie de la France, MM. l'abbé Mathieu, Martin-de-Froideau et Laloy.

La première livraison de la *Haute-Marne ancienne et moderne* se compose d'un résumé statistique très-complet et d'une grande exactitude, d'un résumé historique où sont racontés tous les faits qui se rattachent au département, puis viennent les premières feuilles du *Dictionnaire encyclopédique*, l'auteur ayant adopté l'ordre alphabétique des matières qui rend les recherches plus faciles. Des cartes, des gravures sur bois viennent ajouter à l'intelligence du texte.

Nous pourrons revenir sur cette publication lorsqu'elle aura entièrement paru. Quant à présent, nous ne pouvons que rendre justice aux longues et patientes recherches auxquelles *la Haute-Marne ancienne et moderne* a donné lieu. L'ouvrage se composera de six livraisons de six feuilles chacune.

J. Carnandet.

NOUVELLES
ET
VARIÉTÉS BIBLIOGRAPHIQUES.

Ceux qui s'intéressent à l'œuvre poétique du grand initiateur de la littérature moderne, Dante Alighieri, et ils sont nombreux dans l'Europe, apprendront sans doute avec plaisir qu'on vient d'éditer les *Commentaires* de Francesco Buti sur la *Divine Comédie* (1). Ce sont les leçons que cet illustre savant

(1). *Commento di Francesco da Buti sopra la Divina Commedia di Dante Alighieri, pub. per cura. di Crescentino Granini.* Pisa, Nistri, 1858, 3 vol. in-8.

faisoit à la fin du quatorzième siècle dans l'Université de Pise sur les immortels càntiques du poëte florentin ; elles sont tirées d'une copie fort exacte du manuscrit Ricciardino, n°s 1006, 1007 et 1008, copie qu'un admirateur de Dante fort connu et bibliophile distingué, lord Vernon, a bien voulu communiquer aux éditeurs pour la publication dont il s'agit.

— En faisant des recherches dans la bibliothèque de l'Université de Turin, M. Benoît, juge d'instruction au tribunal de la Seine, a vu le 2 octobre dernier, dans cette bibliothèque, où elle est cotée L. III, 17 (*in-folio*), une traduction inédite en vers françois de l'*Enfer* de Dante, dont l'auteur est inconnu en Italie, et qui paroît être restée elle-même ignorée en France jusqu'à ce jour.

Le manuscrit reproduit le texte italien en regard de la traduction qui est vers pour vers. Voici l'exorde du premier chant :

« Au millieu du chemin de la vie presente
« Me retrouuay parmy vne forest obscure
« Ou mestoye esgare hors de la droicte sente. »

« Ha combien ce seroit a dire chose dure
« De ceste forest tant aspre forte et sauvaige
« Quem y pensant ma paour renouuelle et me dure. »

La facture des vers françois ainsi que le caractère de l'écriture semblent remonter à la seconde moitié du XVIe siècle. D'une part la copie du texte toscan pourroit offrir de curieuses variantes; de l'autre, la traduction apporteroit sans doute quelques éclaircissements aux passages demeurés obscurs de l'original.

— Le goût des autographes s'est vite propagé depuis quelque temps ; un certain nombre d'amateurs et de collectionneurs, après s'être plusieurs hivers de suite rencontrés à la salle Sylvestre, ont pensé à se réunir dans un salon, pour y causer à l'aise, sans être interrompus par le bruit des enchères. Il y a un an environ que, sans annonces, avec un

règlement d'ordre intérieur, dont la principale exigence consiste dans la nécessité de réunir l'unanimité des voix pour être admis, et sans autres lois que celles qui régissent la bonne compagnie, ils ont pris l'engagement de s'assembler le premier lundi de chaque mois, chez l'un ou chez l'autre, conversant toute une soirée sur des sujets d'histoire et de littérature. Chacun communique des pièces intéressantes qu'on examine en commun. La conversation est tour à tour littéraire, politique et historique surtout.

Parfois la discussion a une importance toute spéciale : l'autre jour deux experts en autographes étaient en désaccord sur l'authenticité d'une lettre du chancelier de L'Hospital; ils prirent le parti de s'en rapporter à l'arbitrage de la société, qui consacra la séance ce soir-là à l'examen minutieux de la forme des lettres, de l'orthographe, de la date et des circonstances où la pièce en litige avoit pu être écrite. Le mois prochain, dit-on, elle sera consultée sur une pièce de vers de Molière, dont un des rédacteurs du *Journal des Débats* pense avoir découvert la minute autographe au fond des archives d'un château du Languedoc. Les avis sont divisés et les petits plaidoyers qu'ils provoqueront auront certainement un vif intérêt.

La Société des amateurs d'autographes est ainsi composée : Président, M. Rathery; secrétaire, M. Andrieux, tous deux rédacteurs du *Bulletin*. Les autres membres sont : MM. Boilly, Bonhomme, Boutron, Chambry, Chauveau, de Croze, Gauthier La Chapelle, Gerbe, Guérin, de Lescure, Miller, Moulin, Potiquet et Read.

— Le dernier numéro de la *Correspondance littéraire* se livre aux calculs suivants, concernant la première livraison du *Dictionnaire historique* de notre langue, élaboré par l'Académie françoise :

« Le fascicule se compose de 368 pages in-4° et s'arrête au mot *Abusivement* qui se trouve à la 13e page de l'autre dictionnaire de l'Académie, lequel en a 1872. Il ne représente donc

que la 114e partie du travail total, qui devra former 56 volumes de plus de 900 pages. Si l'illustre compagnie qui, à ce que je crois savoir, n'a que bien peu de matériaux préparés à l'avance, et dont la caisse est encore plus vide que les cartons, ne modifie point le plan qu'elle a suivi jusqu'ici, on est bien autorisé à conclure qu'elle mettra à rédiger chacune des livraisons suivantes le même temps qu'elle a mis à composer la première ; il en résultera qu'elle n'aura terminé sa besogne que dans 3289 ans; autrement dit, la génération qui aura le bonheur de jouir de la lettre Z vivra l'an 5147 de Jésus-Christ.

« Or, pour bien se rendre compte des petits changements que trente-trois siècles amènent sur la surface de la terre, que l'on suppose un instant l'ouvrage fini en 1858 : la première livraison aurait dû paroître l'an 1431 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire, d'après la chronologie des marbres d'Arundel, la deuxième année du sage Minos; la troisième livraison auroit coïncidé avec l'expédition des Argonautes; la sixième avec la prise de Troie; la quatorzième avec la mort de Codrus; la soixante-sixième avec l'avénement du bon roi Dagobert, etc. Je ne parle que pour mémoire de 11 ou 12 millions que coûteroient seuls les émoluments annuels (bien misérables, il faut le dire) des six membres de la commission du Dictionnaire.

« Ces calculs, d'une exactitude rigoureuse, ont l'air d'une méchante plaisanterie, mais au fond ils sont beaucoup plus sérieux qu'ils ne le paroissent. Que l'on abaisse à cinq, à trois, à deux ans même, la moyenne du temps qui s'écoulera entre la publication de chaque livraison, on arrivera toujours à des chiffres qui démontrent de la manière la plus évidente qu'il est impossible à l'Académie de continuer comme elle a commencé. »

— Ceux qui préfèrent les bons livres aux raretés inutiles, seront bien aises d'apprendre que nous allons donner une nouvelle édition de la *Santé des gens de lettres* et de *celle des gens du monde*, par Tissot, deux ouvrages qui, au XVIIIe siècle, ont eu un succès si mérité et qui conservent encore leur va-

leur, attendu que la saine raison qui les a dictés survit aux progrès des sciences naturelles.

L'opportunité d'une nouvelle édition de la *Santé des gens de lettres* sera, nous l'espérons, d'autant mieux appréciée, que les deux éditions de cet excellent livre, qui ont été données depuis le commencement de ce siècle, l'une par Hallé, dans les *Œuvres complètes de Tissot*, et l'autre par J. B. Baillère, en 1826, reproduisent uniquement le texte de la première édition, auquel l'auteur fit depuis tant de corrections et de si importantes additions.

Le docteur Bertrand de Saint-Germain qui, en 1851, est devenu possesseur du manuscrit de Tissot, sur lequel a été préparée l'édition de 1775, la seule complète, dirigera cette publication.

— Nous avons reçu d'Athènes un volume in-8° en grec moderne, intitulé *Essai historique sur la législation russe, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. L'auteur, docteur en droit et membre de la commission pour la rédaction d'un code civil en Grèce, y établit les origines chrétiennes du droit russe, en raconte les transformations diverses, en s'appuyant principalement sur les travaux d'histoire du célèbre Karamzin et ceux de jurisprudence d'Ewers, naguère professeur de l'Université de Dorpat, qui tous deux font autorité en Russie. M. Maurocordato dit ce qu'ont été et ce que sont les lois russes; il ne dit pas ce qu'elles devroient être, par exemple au point de vue assez essentiel de la *liberté de conscience*, comme l'a signalé une brochure qui vient de paroître (1), qui a été traduite en allemand et en italien, et fournit, sous ce rapport, des renseignements authentiques et curieux. Malgré cette lacune regrettable, car la Russie est prête maintenant à écouter le mâle langage de la vérité, à répudier celui de l'adulation, l'*Essai* de M. Maurocordato est utile à consulter, et seroit surtout utile à être transporté en partie dans la langue françoise, qui ne possède encore aucune étude de ce genre.

(1) A Berlin, chez Asher; à Londres, chez Nutt; à Paris, chez Franck.

— JOSEPH VERNET, sa vie, sa famille, son siècle, par Léon Lagrange. Bruxelles, 1858, in-8, de 191 pages, extrait de la *Revue universelle des arts*. — Ce petit livre est un de ces intéressants travaux que la nouvelle école biographique a mis en faveur, et dont les remarquables études, mises en lumière dans les *Archives de l'art françois* de M. de Chennevières, nous offrent les meilleurs modèles.

Le principe fondamental de cette école est qu'un grand homme n'est pas une abstraction; qu'il faut bien se garder de le porter dans l'histoire à l'état de demi-dieu, isolé du monde de son temps, sur son piédestal de marbre. Et en effet, la manière la plus utile de le présenter à la postérité qui doit tirer profit de l'étude de sa vie, de ses pensées et de ses actions, est de le saisir, suivant l'heureuse expression de M. Léon Lagrange, au milieu de la foule qui se pressoit autour de sa personne, de ses contemporains, de son époque entière faisant groupe avec lui, le soutenant, l'inspirant et lui donnant en fin de compte, autant qu'il a pu donner lui-même.

M. Léon Lagrange a reconstruit, jour par jour, la vie du grand peintre d'Avignon, en puisant à des sources nouvelles et abondantes : le journal quotidien de Joseph Vernet, dans lequel il inscrivoit lui-même les moindres détails de son existence. On conçoit facilement tout l'intérêt qu'un historien érudit et un critique ingénieux a pu faire jaillir pour le lecteur de cette source féconde.

Depuis longtemps nous connoissions les œuvres du peintre illustre, aujourd'hui nous connoissons, grâce au travail de M. Lagrange, le poëte, le penseur, l'homme de bien et le citoyen. Nous le jugeons dans le milieu où l'avoit placé son talent et son caractère, dans ses relations avec l'élite de son siècle et dans son influence sur l'art de son temps.

Cette étude est une véritable bonne fortune pour l'auteur et pour les lecteurs.

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

ET

CATALOGUE DE LIVRES RARES ET CURIEUX DE LITTÉRATURE
D'HISTOIRE, ETC., QUI SE TROUVENT EN VENTE
A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER.

FÉVRIER. — 1859.

---

23. Anthologie françoise, ou chansons choisies, depuis le XVIIIe siècle jusqu'à présent (par Monnet), avec les chansons joyeuses d'un âne-onyme-onissime (Collé). *Paris, Londres et Ispahan seulement*, 1765; 4 vol. in-8. Portr. par Cochin, figures de Gravelot, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Anc. rel.* ainsi que les deux volumes suivants.)

Monnet, qui fut directeur de l'Opéra-Comique, est l'éditeur de ce recueil, le meilleur, sans aucune comparaison, comme choix et comme exécution typographique, de tous ceux de cette espèce. Il est précédé d'une histoire de la chanson françoise, par Meunier de Querlon, histoire fort abrégée, mais que l'on peut lire avec quelque intérêt.

Les erreurs que j'ai signalées, à propos du choix de Moncrif, sont cependant répétées dans ce recueil relativement aux chansons de Thibaut, par exemple. Une autre chanson attribuée à Marie-Stuart n'est certainement pas de cette reine infortunée. Brantôme, qui cite de ses vers, non-seulement ne rapporte pas ceux-là, mais encore il lui fait exprimer en prose les mêmes regrets et presque dans les mêmes termes que l'Anthologie lui prête en vers. Beaucoup d'autres chansons de nos vieux poëtes sont tronquées, ce qu'on appeloit corrigées, c'est-à-dire gâtées, quelques-unes de manière à les rendre méconnoissables; mais, à cette époque, dès qu'un éditeur s'étoit permis de ces altérations d'un texte, qui doit toujours être respecté, la foule des singes perpétuoient cette même altération, sans s'en douter le plus souvent, ne prenant jamais la peine de recourir aux textes originaux. Le quatrième volume de l'Anthologie

est divisé en deux parties; il a été imprimé et vendu à part sous le titre de : *Chansons joyeuses*, *mises au jour par un ane-onyme-onissime*. Paris, 1765. Ce sont des chansons assez libres attribuées à Collé. Il en a, en effet, composé le plus grand nombre, mais elles ne sont pas toutes de lui. (Viollet-Le-Duc.)

24. Recueil de romances historiques, tendres et burlesques, tant anciennes que modernes, avec les airs notés. 1767; 2 vol. in-8, pap. de Holl., fig., mar. rouge, fil. tr. dor. (*Anc. rel.*)

L'éditeur de ce recueil a poussé la conscience jusqu'à faire réimprimer les airs divers composés sur une même romance. On trouve rarement ces volumes joints à l'Anthologie, dont ils sont pourtant un complément indispensable. Cet exemplaire, relié uniformément dans le goût de Derome, ne sera pas séparé de l'*Anthologie françoise* ci-dessus.

C'étoit alors l'époque brillante de la chanson, en France, de la chanson à laquelle la fondation *du Caveau*, vers 1736, avoit donné une sorte d'autorité. Piron, Crébillon fils et Collé étoient en pension, pour le souper, chez un épicier de la rue des Lombards, nommé Gallet, et chansonnier lui-même. Le trio voulut rendre à Gallet son hospitalité, au moins une fois, et ils lui donnèrent un dîner *au Caveau*, cabaret célèbre, situé au carrefour Bussy. Piron, Crébillon et Collé invitèrent, avec Gallet, le père Crébillon, les deux Saurin, père et fils, Sallé, Fuselier, Duclos, Moncrif, Bernard, Helvetius, Rameau, La Bruère et le peintre Boucher. Ce dîner fut assez gai pour donner aux convives le désir de le renouveler. Il eut lieu les premier et seize de chaque mois pendant quinze ans, toujours avec la même composition. Ces dîners chantants se perpétuèrent, après le premier Caveau, d'abord chez un fermier général nommé Pelletier, qui en recueillit les débris; puis, sous la présidence de Crébillon fils, le Caveau du carrefour Bussy se réinstalla, avec de nouveaux convives au nombre desquels étoient Favart, Barthe, Dorat, Vernet le peintre, Laujon, Goldoni, etc. Cette société fut assez promptement remplacée par la *Dominicale*, réunie les dimanches chez le chirurgien Louis, avec quelques membres du dernier Caveau et quelques nouveaux admis, tels que Vadé et Barré, que nous avons vu directeur du théâtre du Vaudeville. La révolution de 1789 mit fin à ces chants joyeux, qui ne reprirent qu'aux dîners du Vaudeville.

25. Aubert (*Iacques*), vendômois. Des natures et complexions des hommes, et d'une chacune partie d'iceux. *Paris, veuve Pierre du Pré*, 1572; in-16, mar. br., milieu et coins richement ornés, fil. tr. dor. (*Capé.*)................. 60—»

Très-joli exemplaire d'un volume rare. — Jacques Aubert, docteur en philosophie et en médecine, naquit à Vendôme et mourut à Lausanne en 1566. Son livre *des natures et complexions des hommes* est très-curieux. L'auteur expose d'abord le mécanisme des cinq sens, l'origine et les effets des facultés de l'âme, telles que l'imagination, la mémoire, l'intelligence, la raison d'où découle la formation des mots et des phrases, ainsi que la découverte des arts et des

sciences. Après avoir terminé cette œuvre de philosophie par une démonstration de l'immortalité de l'âme, J. Aubert discute, en médecin, les différentes complexions des hommes ; il examine toutes les parties intérieures du corps, le cœur, le foie, l'estomac, etc., avec les diverses modifications qui leur font éprouver le chaud, le sec, le froid et l'humide ; il indique, en outre, les affections morbifères et les remèdes qu'on peut y appliquer. Cet ouvrage est également utile aux médecins et aux gens du monde *qui desirent sçauoir leur nature et complexion.*

26. Bertaud (*Jean*). Encomium trium Mariarum cum earumdem cultus defensione aduersus Lutheranos. Solennique missa et officio canonico, in quibus omnibus desideres nihil. *Venundatur Iocodo Badio et Galeoto a Pratis, S. A.* (1529); in-4, lettres rondes, fig., mar. brun, ornem. à la Dusseuil, fleurons du xvie s., tr. dor. (*Capé.*)............ 48—»

Bel exemplaire à toutes marges de la première partie d'un recueil très-rare. Ce volume, élégamment rélié par Capé, contient seulement l'*Encomium trium Mariarum*, et on ne trouve point à la suite : *Horarium et Missale earundem.* On regrette vivement cette lacune ; car les trois gravures sur bois dont ce livre est orné sont d'une exécution remarquable, ainsi que les armoiries plusieurs fois répétées de la princesse Jeanne d'Orléans, sœur naturelle de François Ier, à laquelle Bertaud dédia son œuvre. La marque de Josse Bade est gravée sur le titre. — L'auteur de cet ouvrage singulier étoit né en Périgord, et devint professeur de droit et sénéchal de la Tour-Blanche en Angoumois. L'approbation de la Faculté de théologie est datée du 1er septembre 1529 ; le privilége du parlement (en françois) est du 11 septembre de la même année.

27. Boton. La Camille de Pierre Boton, masconnois, ensemble les resveries d'un amant desesperé. *A Paris*, 1573 ; in-8, veau fauve, fil. tr. dor........................ 40—»

Volume rare.— Pierre Boton représente, au xvie siècle, ces jeunes gens pleins de confiance en eux-mêmes, empressés de produire les premiers fruits de leur muse, et envoyant très-lestement promener ces graves censeurs qui veulent qu'on attende la maturité du talent, ces éternels Despréaux qui conseillent de consulter longtemps son esprit et ses forces ; il exprime ses sentiments, à ce sujet, dans une préface cavalière qui lui a valu, de la part de l'abbé Goujet, une sévère réprimande. En le tançant de sa hauteur et de ses airs de mépris qui lui conviennent, dit-il, moins qu'à un autre, l'abbé Goujet, mal disposé à son égard, va jusqu'à méconnoître son talent, injustice qu'a réparée M. Viollet-Le-Duc dans un long article de sa *Bibliothèque poétique*, auquel nous renvoyons nos lecteurs. Ainsi morigéné et loué, une main rouge du coup de férule qu'il a reçue, dans l'autre la palme qu'on lui décerne, se présente à nous Pierre Boton, avec sa *Camille.* Qu'avons-nous à lui dire ? Nous ne voulons pas recommencer le sermon qu'a si bien fait l'abbé Goujet ; nous n'avons pas qualité pour cela, nous ne sommes

pas de ces *Quintils pedantisés* dont il parle dans sa préface, et dont il décrit la *trogne rouge comme écarlate et le front barbare et magistratif.* Pour ce qui est de son talent, bien volontiers nous nous associons à ce qu'en dit M. Viollet-Le-Duc. Qu'il aille donc en paix, ce jeune homme, que ses méfaits lui soient pardonnés, et que sa *Camille*, admise dans les bibliothèques des bibliophiles, y retrouve la *Cassandre* de Ronsard, la *Francine* de Baïf, toutes les beautés enfin qu'ont chantées les poëtes.

28. BOYSSIERES. Les premières armes amoureuses de Iean de Boyssieres, Montferandin. *Paris, Claude de Montreuil*, 1578; pet. in-12. Portr. du duc d'Anjou gravé sur bois.. 40—»

TRÈS-RARE. — Jean de Boyssières fut en son temps un poëte assez fécond. Auteur d'un *Arioste françois* (Lyon, Thibaud Ancelin, 1580), il voulut marcher aussi sur les traces du Tasse, ayant mis mis en vers la croisade de Godefroi de Bouillon. Ici, nous avons ses œuvres amoureuses, suite de sonnets, de complaintes, de chansons qui se rapportent à une Sylvie qu'il adore et qui lui est cruelle. Ces pièces ont cela de particulier qu'elles sont liées ensemble, et que le dernier vers de l'une explique et amène l'autre.

Les souvenirs du siége de la ville d'Issoire, attaquée et prise par le duc d'Anjou, font diversion aux aventures avec Sylvie. Cet événement avoit frappé l'imagination de l'auteur, et il y fait souvent allusion; même il trouve moyen de le ramener à propos de ses amours. Dans Homère, Hélène, du haut des remparts d'Ilion, nomme aux vieillards les guerriers qui se battent dans la plaine; Boyssières ne veut pas que sa Sylvie en fasse autant à Issoire.

Ne monte pas, Sylvie, au-dessus des murailles
De la ville pour voir les escadrons françois.

Non, elle n'a qu'à regarder en elle-même, elle y verra une artillerie plus furieuse que celle que fait tonner le duc d'Anjou, artillerie dirigée contre lui pauvre poëte, avec cette différence qu'Issoire est rebelle à son prince, et que lui ne demande qu'à être le très-soumis serviteur de sa maîtresse.

Plus loin, Boyssières adresse à Sylvie un vers tout à fait digne de la prose que le bourgeois-gentilhomme fait pour sa belle marquise :

Certes, je veux mourir, mourir je veux, helas!

Quoique Jean de Boyssières soit mentionné dans plusieurs bibliographes, son nom n'a point l'honneur de figurer dans la *Bibliothèque poétique* de l'abbé Goujet.

29. CATALÒGVE (Le) des villes et cités assises ès trois Gaulles auec vng traicté des fleuues et fontaines, illustré de nouuelles figures. *Paris, Anthoine Bonnemere, libraire et imprimeur, demeurant à l'ostel d'Albret, près Sainctylaire*, 1540; figures en bois, pet. in-8, mar. brun, fil. comp. tr. dor. (*Capé.*).. 65—»

Voici un charmant petit volume très-rare, bien imprimé en lettres rondes, dont le sujet est tout national, puisqu'il s'agit des origines de nos villes, les-

quelles villes sont représentées par des figures en bois, encadrées dans le texte. L'auteur (pour une partie du moins) est bien connu : c'est Gilles Corrozet, imprimeur, historien, poëte. Ce bon Gilles Corrozet ne néglige rien pour flatter notre orgueil, trouvant à toutes nos cités les plus antiques et plus glorieux commencements. Avec lui, le moins haut que nous remontons, c'est à la guerre de Troie; quelquefois il nous mène jusqu'à Noé et au déluge : il nous apprend, par exemple, que Samothès, petit-fils du *bon père Noé*, créé par lui *premier saturne et roy des Gaulles* (Corrozet fait ici de *saturne* une dignité), fonda Sens.

Authun, cette cité très-illustre, date aussi de loin; une escarboucle, présage de son éclat futur, fut trouvée dans ses fondations, comme une tête de cheval dans les fondations de Rome. Rouen a pour fondateur Magus, fils de Samothès, par conséquent arrière-petit-fils de Noé (nous commençons à nous éloigner du déluge); mais c'est Angers qui a peut-être le berceau le plus poétique : le lieu qu'occupe cette ville étoit jadis une forêt nommée le *Nid d'oiseau*, l'oiseau est même spécifié et qualifié de merle ; cette forêt étoit le nid des merles, mais dans ce nid voici que de beaux merles, d'un pays lointain, sont venus nicher. Nos Angevins se doutent-ils de l'honneur qu'ils ont d'avoir pour premier duc Ajax, Ajax qui, fait capitaine d'une bande de Troyens captifs, les nomma de son nom Angions. Ces Angions, après la mort de leur chef, voyagent et arrivent sur les bords de la Loire où, alléchés par la douceur du pays, cette *douceur angevine* que devoit chanter plus tard Du Bellay, ils fondent Angers. Paris s'enorgueillit de Paris et de Francus, et de sa fondation antérieure à celle de Rome. Reims est plus moderne et se rattache aux partisans de Rémus, qui mécontents de la manière dont son frère Romulus avoit envoyé ce prince chez les dieux, émigrèrent et passèrent d'Italie en Gaule. A la suite de ces noms antiques arrivent ceux de Brennus, du roi Celtus, du roi Belgius; le tout à la plus grande gloire des *generosissimes François* à qui Corrozet dédie son *petit et rude labeur;* mais ne croyez pas que ces antiquités si honorables, Corrozet, tout poëte qu'il est, les imagine et les prenne, comme on dit, sous son bonnet : non, il n'avance rien qu'à bon escient ; il a ses garants, ses autorités qu'il cite : *la Mer des histoires, Bérose de Chaldée*, *Charles de Saint-Gelais*, *Jean Lemere*, *Jacques de Guise*, le chroniqueur du Haynaut, *Johannes Monumetenus*, en sa Chronique de Bretagne, j'en passe peut-être, et des meilleurs; en dépit de ces autorités, la critique historique, cette science inventée depuis Corrozet, nous rend, il faut l'avouer, un peu incrédules sur ces naïves histoires naïvement contées, et qui, planant sur le berceau de nos villes, réveillent l'idée de ces contes merveilleux avec lesquels les nourrices amusent les petits enfants ; aussi, si nous voulions ici nous permettre un mauvais jeu de mots, dirions-nous que la *Mer des histoires* ressemble fort à une mère grand'. — Le premier livre des *Antiquités des villes* est seul de Corrozet, qui le termine par une très-jolie ballade à la louange de Paris, et dont le refrain est :

Paris obtient surtout l'honneur et prix.

Le second, a pour auteur Claude Champier, dont la préface a presque la solennité d'un préambule d'un capitulaire de Charlemagne : « *à la louange et exultation du souuerain largiteur de toute grace.... à l'honneur de la nation gulicane.... ie, Claude Champier, fils de messire Symphorien Champier, l'an de mon*

age dix-huitieme, etc. Vient ensuite, pour finir, le petit traité *des Fleuves et fontaines des Gaules*, traduit du latin de Symphorien Champier par le même Claude, son fils. MARQUIS DE GAILLON.

30. GODARD. Les œuvres de Iean Godard, Parisien. *Lyon*, 1594; 2 tomes en un vol. in-8, v. m............ 65—»

Jean Godard, qui vivoit sous Henri IV, espéroit en être *le Virgile et le Homère*. C'étoit là une ambition un peu haute qu'il est loin d'avoir réalisée.

Le premier volume de ses œuvres se compose des *Amours de Flore* et des *Amours de Lucrèce*. Le second est plus varié : il contient *la Franciade*, tragédie; *les Déguisés*, comédie; divers poëmes et mélanges, quelques petites pièces intitulées : *Goguettes*. Ce nom de goguette éveille une idée de gaieté et de libre caprice. Heureux le poëte qui met en goguette l'imagination de ses lecteurs! cela n'est donné qu'à un petit nombre. Jean Godard lui-même ne tient pas, sous ce rapport, tout ce que promet son titre; toutefois, il a dans le genre familier une veine de gaieté qui plait. Dans sa comédie des *Déguisés*, dont le sujet est emprunté de seconde main à l'Arioste, il y a des scènes naturelles et amusantes. Le personnage du valet Maudolé a un air de famille avec ceux de Plaute, dont il descend en ligne sinon directe au moins collatérale. Comme Sosie qui tient à se conserver, Maudolé avoue sans vergogne qu'il n'est pas un héros :

Ie suis vn peu poltron de race,

et il s'applaudit de sa poltronnerie, y trouvant les mêmes avantages que le Décalogue ne promet qu'à ceux qui honorent leurs parents :

Il faut pour viure longuement
Estre vn peu poltron de nature.

L'avis de Sosie, à la fin de la pièce où il figure, est que le véritable Amphitryon est l'Amphitryon où l'on dîne. Maudolé sort de la scène à peu près de la même manière, craignant que le potage ne refroidisse, ce potage dont il s'est déclaré aussi amoureux que son maître l'étoit de sa maîtresse :

Au reste, allons disner tout droit,
Car le potage est desiâ froid.

Voici maintenant comment Godard, dans ses *Goguettes*, nous parle de ses lectures; après avoir dit qu'il aime à lire le *Roman de la Rose*, il ajoute :

I'aime à lire aussi Villon,
Qui, desgarni de billon,
Trouuoit des repues franches,
Les iours ouuriers et dimanches.
De Rabelais, qu'en dis-tu?
Mon heudon, par la vertu!
Il estoit digne de viure,
D'auoir fait vn si beau liure :
. . . .

On feroit bien vne paire
De Lucian, son compere,
Et de luy, car ils sont bons
A lire auec les iambons.

Nous restons sur cette citation qui nous doit bien disposer pour un poëte qui savoit goûter le pantagruélisme, en renvoyant, pour plus de détails sur Jean Godard, à la longue notice que lui a consacrée l'abbé Goujet dans le tome XV de sa *Bibliothèque françoise*.

A la fin du second volume des œuvres de Jean Godard se trouvent les trophées de Henri le Grand, petit poëme en sonnets. Le portrait du roi est en tête de chacun des deux volumes. Marquis de G.

31. La Porte. Les Epithetes de M. de La Porte, Parisien; liure non-seulement vtile à ceux qui font profession de poesie, mais fort propre aussi pour illustrer toute autre composition françoise. *Paris*, 1571; in-8, v. m.; piqûre à quelques feuillets de la fin. .... 18—»

Après avoir composé des poétiques, on a voulu indiquer les moyens les plus prompts de satisfaire aux préceptes de ces poétiques. Ainsi elles recommandent l'élévation du langage : un adjectif pompeux relève la vulgarité du substantif auquel il s'applique, et l'on a cru devoir réunir par ordre alphabétique toutes les épithètes accolées à un même mot par les poëtes les plus célèbres. La rime étant une nécessité dans les vers françois, on a voulu mettre ensemble tous les mots dont la terminaison, dont la consonnance est la même, le tout pour donner à un versificateur le choix de l'épithète ou de la rime qui lui conviennent. Cette méthode n'a eu pour résultat que de favoriser la paresse, que d'éteindre l'imagination, que d'anéantir toute originalité, et enfin que de donner à la médiocrité la facilité de composer des vers, quand l'aridité d'un travail sérieux l'eût peut-être, et fort heureusement, découragée.

Ce n'est donc point le motif qui a fait composer ces sortes d'ouvrages qui nous les fait consulter aujourd'hui avec une sorte d'intérêt et même d'utilité. Ils contiennent des observations grammaticales fort curieuses, en indiquant l'ancienne terminaison de certains mots que l'usage a changée; ils donnent l'explication de tournures et de termes inusités aujourd'hui; ils font connoître les idées bizarres et les erreurs de nos pères relativement à la physique et à l'histoire naturelle : car, ainsi qu'on l'a pu voir par le titre, de La Porte ne se borne pas à une aride nomenclature d'épithètes, il les explique, il en démontre l'exactitude par de *briéves annotations*, comme il le dit, et c'est à mon gré la partie la plus intéressante de son livre. Viollet-Le-Duc.

32. La Porte. Les Epithetes de M. de La Porte. *Paris*, *Gabr. Buon*, 1582; in-16, cart. .... 18—»

Édition bien imprimée. Exemplaire mouillé, mais grand de marges.

33. Le Masson. Les premières œuvres de Nicolas Le Masson, advocat en la cour, dédiées à la reyne. *A Paris, chez Olivier Vaderennes*, 1608; in-12.................... 60—»

Mantes la jolie méritoit bien d'avoir son poëte; elle l'eut à peu près dans le temps où (heureuse coïncidence!) elle avoit, pour ainsi dire, son roi à elle, dans Henri IV, qui y séjourna, et son ministre dans Sully, dont le nom se lie à celui de Rosny, situé dans ses environs. Nicolas Le Masson florissoit donc à Mantes vers 1608; c'est de cette ville, qu'à cette date, il offroit à la reine, Marie de Médicis, le recueil de ces premières œuvres, tout fier de l'honneur qu'il se proposoit de faire rejaillir sur sa ville natale où il se flattoit d'être le premier à amener les Muses, pourvu que Dieu lui prêtât vie, comme le disent trois vers latins qui précèdent le volume : « Le premier, pourvu que je vive revenant du sommet d'Ionie, j'amènerai la Muse dans ma patrie; le premier, ô Mantes! je t'apporterai les palmes d'Idumée. » L'Idumée! l'Ionie! Nous voici déjà en Grèce, en Orient, et c'est le paysage mantois que nous voudrions rencontrer chez un poëte de Mantes; ce paysage se reflète à peine dans les vers de Le Masson, grand sujet de regrets pour ceux qui connoissent les gracieux abords de la jolie petite ville, l'île aux Dames, l'île aux Vaches, dont le nom peu poétique éveille cependant une idée de bucolique virgilienne et de bœufs mugissants (*mugitusque boum*), l'allée des Soupirs; quelle allée pour un poëte! Quoi! Le Masson, qui faisoit état de soupirer, ne l'a pas, non plus, nommée dans un de ses sonnets. Son plus grand trait de couleur locale, c'est d'appeler la Seine la Mantoise rivière; mais, la Seine, si elle est mantoise à Mantes, est parisienne à Paris, et rouennoise à Rouen. Notre poëte fait mention de Mantes à propos d'une aventure quelque peu mythologique, où Cyprine, cherchant avec deux des Grâces la troisième dont elles ont perdu la trace, rencontre, au lieu de Thalie, Isabelle, la maîtresse de l'auteur, et, confuse à sa vue, va se cacher dans les bois. Dans le sonnet 106 il est encore question de Mantes :

Mantes, parfait séjour d'Iacche nourricière.

Ce vers nous rappelle que cette ville étoit renommée par ses vins. Nouveau sujet de reproche à faire à l'auteur. Pourquoi n'a-t-il par parlé du vin des Célestins?

Pétrarque a chanté la vie et la mort de Laure; notre Pétrarque mantois, après avoir célébré son Isabelle vivante, la chante morte dans deux pièces adressées l'une à M. Bonniveau, lieutenant général, et l'autre à M. Lecouturier, avocat du roi à Mantes.

Quel que soit le mérite de Le Masson (ses vers ne sont ni meilleurs ni pires que beaucoup d'autres du même temps), réjouis-toi, petite ville de Henri IV et de Sully, de l'enfant que nous te retrouvons et que tu avois sans doute oublié. — Aujourd'hui il figure dans les *desiderata* de la plupart des collecteurs de poëtes anciens. Marquis de G.

34. Le Pays. Amitiés, amours et amourettes, par M. Le Pays;

dernière édition, revue, corrigée et augmentée. *Amst. Wolfgang*, 1674; petit in-12 vél............... 18—»

Le Pays (René), étoit né en Bretagne, en 1636. Il avoit reçu une bonne éducation, et vint jeune à Paris chercher fortune. Il obtint d'abord un petit emploi dans les finances, et plus tard, par son travail, et son esprit vif et agréable, la direction générale des gabelles du Dauphiné et de la Provence où il a composé la plupart de ses écrits qui eurent le plus grand succès. Mais, suivant la loi rigoureuse, tout ce qu'un instinct d'imitation produit chez les esprits médiocres, se trouve fatalement condamné à l'oubli, si ce n'est au mépris; et il est bien évident que si les lettres de Voiture n'eussent pas été connues, jamais celles de Le Pays n'eussent été écrites ou du moins publiées. La province, peut-être insensible à cette délicatesse, à ce vernis de cour qui nous rend encore attrayantes et curieuses les lettres de Voiture, peut ne pas apprécier l'immense distance qui sépare ces deux auteurs, mais les œuvres de Boileau nous prouvent qu'on la jugea bien à Paris. Toutefois, Le Pays eut le rare bon sens d'accepter le jugement, et il témoigna en cela au moins autant d'esprit que par ses ouvrages. Il écrivit à Grenoble, où il étoit alors, à un de ses amis à Paris, une lettre (c'est la première du livre II des *Nouvelles OEuvres*), où il disoit : « Il est bon qu'il y ait de méchants auteurs pour donner de l'éclat aux illustres. Il est nécessaire que je fasse des vers, avec un grand nombre d'autres poëtes, afin de donner matière aux satires de M. Boileau. Si nous n'avions rien écrit de méchant, peut-être il n'eût jamais rien dit de bon.... Il faut avouer que ce galant homme est né avec un génie fort heureux, puisque ceux qu'il maltraite sont obligés de l'approuver. N'admirez-vous pas avec moi les charmes de son style, qui chatouille en piquant, qui nous mord et nous fait rire? Si tous les auteurs qu'il a attaqués ne font pas son éloge, ils achèveront de se décrier. Pour moi, qui n'ai pas sujet d'en être satisfait, je ne laisse pas de baiser la main d'où me vient le coup et même d'en publier partout l'adresse. Je vous dirai plus, monsieur, je voudrois que mon nom et mes ouvrages fussent plus souvent l'objet de ses satires. » Le Pays fit plus encore : venant à Paris, il alla voir Boileau. Celui-ci, embarrassé de cette visite inattendue, donna pour excuse à Le Pays qu'il ne l'avoit nommé que parce que lui, Boileau, avoit rencontré des gens qui le préféroient, lui, Le Pays, à Voiture. Le Pays passa condamnation, et ils se séparèrent bons amis.

Les poésies de Le Pays, inférieures à ses lettres, se composent de 18 sonnets, d'épîtres, de madrigaux, chansons, etc. Il mourut à Paris, en 1690, et fut enterré à Saint-Eustache, non loin de Voiture. VIOLLET-LE-DUC.

35. LETTRES FACÉTIEUSES DE FONTENELLE, qui n'ont jamais été imprimées dans ses œuvres : l'une renferme la relation de l'île de Bornéo, ou Histoire de Mero et Enégu, avec un supplément qui continue cette histoire jusqu'à nos jours; l'autre, écrite au marquis de La Fare, est relative à la Résurrection, elle a également un supplément; ce recueil est terminé par

le *Pot-pourri de la création* (par Gabriel Peignot). *Bagdad*, 1808; in-12, broché........................ 15—»

Au sujet de ce recueil, consultez la correspondance ci-dessus de Charles Nodier avec Gabriel Peignot. Ce recueil a été tiré à très-petit nombre et, l'éditeur lui-même en ayant détruit une partie quelque temps après la publication, on le trouve difficilement aujourd'hui.

36. LOUIS DE SAINT-PIERRE. Mélanges poétiques, ou poésies saintes et héroïques du P. Louis de Saint-Pierre, religieux carme réformé de la province de France. *A Liége, chez la Ve Léonard Streel*, 1660; in-8, demi-rel......... 18—»

Louis de Saint-Pierre, c'est le nom retourné d'un autre carme, célèbre pour avoir chanté la Madeleine. En ce temps-là les poëtes se recrutoient dans les ordres religieux, montrant, comme le dit notre auteur, que les Muses n'étoient point ennemies des cellules, non plus que du calvaire. Cependant c'est en s'excusant que Louis de Saint-Pierre publie ses poëmes, il a cédé à l'importunité d'illustres amis (la vanité des poëtes, même des poëtes du cloître, met toujours les amis en avant), il avoue qu'il eût moins rougi de mettre sous presse les Avents et les Carêmes prêchés par lui à Liége et dans les Pays-Bas.

Ce recueil se compose de sonnets, d'épigrammes, de tableaux qui sont de petites pièces où l'auteur explique en vers le sujet de certains tableaux religieux qu'il a d'abord donnés en prose. Tout cela n'a pas grand mérite, notre carme a peu d'imagination, et son style est, comme les sujets qu'il prend, assez plat; de plus, ce style est parfois étrange et sent son liégeois, ceci soit dit sans offenser une ville qui a produit le livre le plus populaire, son almanach. Parm les épigrammes, il y en a une adressée à un certain Philandre, qui avoit oublié dans la chambre de l'auteur son manchon, appelé aussi *contenance*, ce qu fournit au poëte l'occasion de jouer sur ce mot.

Quelques madrigaux et quatrains terminent le recueil, dans l'un d'eux, *Sur la naissance de Jésus-Christ*, le P. Louis de Saint-Pierre appelle le Christ *délicieux fils de Marie*. Franchement nous aimons mieux le ton simple et naïf de la vieille bible des Noëls.

37. MARC-AVRELE. Le Liure doré de Marc-Aurele, empereur, traduit du vulgaire castillan en françois, par R. B. de La Grise, fidellement reueu et verifié sur les exemplaires latin et castillan, par Antoine du Moulin, Masconnois. *Paris, Estienne Groulleau*, 1561; in-16, cart............. 18—»

Pas un seul des bibliographes modernes n'a fait observer que cette traduction du *Relox de Principes* de Guevara, due a René Bertaut, sieur de La Grise, avoit été revue par Antoine du Moulin, avant de l'être par Nic. de Herberay, sieur des Essarts.

C'est dans ce livre, comme aussi sous le titre de l'*Horloge des princes*, que La Fontaine a puisé le sujet de la fable du *Paysan du Danube*. Voir, pour plus de détails, à la page 739 de ma notice, intitulée : *Un prédécesseur inconnu de La Fontaine*, insérée dans le *Bulletin du Bibliophile* de février 1858, pages 735 à 746. — Délicieuse impression de Groulleau.

Eusèbe Castaigne, bibl. d'Angoulême.

38. Massy. Le Pécheur converty, d'Antoine Massy. *A Paris, chez Antoine de Sommaville*, 1639; pet. in-12, v. m.... 18—»

La Muse fait son profit de tout; tout lui sert, le péché et aussi la pénitence. C'est la pénitence qui a inspiré le roi prophète. Les dizains pénitentiaux de Antoine Massy ne valent pas les psaumes de David, mais peut-être auront-ils été aussi agréables à Dieu qu'ils ont été oubliés des hommes : Dieu ne regarde que les intentions; les hommes veulent le talent. Ce n'est, du reste, qu'avec humilité que notre poëte nous présente ses vers qu'il s'est, dit-il, *deliberé de produire plustôt par un zèle plein de dévotion, que par une ardeur pleine de vanité ;* il ne sait, ajoute-t-il, ce que le monde en dira, et sous cette incertitude je soupçonne qu'il cache, tout converti qu'il est, un reste de vanité humaine, une petite espérance que ses œuvres pourront ne pas trop déplaire au lecteur.

Marquis de G.

39. Nodier (*Charles*). Histoire du roi de Bohême et de ses sept châteaux. *Paris*, *Delangle*, 1830; in-8, fig. en bois, papier vélin lavé et encollé, mar. brun, fil. tr. dor. (*Élég. rel.*).. 40—»

Il est un peu question de tout, excepté du roi de Bohême et de ses sept châteaux, dans ce beau livre de M. Ch. Nodier. Parmi les lecteurs de nos jours, les uns, et c'est le plus grand nombre, sont trop ignorants et trop grossiers pour apprécier ce qu'il y a d'esprit délicat et malicieux dans ce pastiche de Sterne enté sur Rabelais; les autres sont trop gravement occupés pour lire une facétie. Fi donc! Du reste, c'est peut-être au passage inaperçu sur l'horizon littéraire de ce petit astre scintillant, que M. Nodier a dû sa nomination à l'Académie françoise. Plus tard il ne lui étoit plus possible de le publier.

Les cinquante vignettes, gravées par Porret d'après les dessins de Tony Johannot, sont des plus spirituelles.

Viollet-Le-Duc.

40. Recueil A.-Z. *Fontenoy et Bruxelles* (*Paris*), 1745-62; 24 part. en 8 vol. in-12, v. m (*Bon exemplaire.*).. 36—»

L'abbé Pérau avoit commencé ce recueil et l'avoit laissé à la lettre C. Barbazan, en société avec Graville et l'abbé de La Porte, continua l'ouvrage jusqu'à la dernière lettre de l'alphabet, et le publia en 1745 et années suivantes. On peut juger que les 24 volumes ne contiennent pas des pièces également intéressantes, mais il s'en trouve beaucoup de très-remarquables et la plupart

inconnues jusqu'alors; elles concernent principalement la Ligue, la régence de Marie de Médicis et le règne de Louis XIII. Ce recueil dispense de rechercher une foule de pamphlets et de relations rares et chères.

41. Renversement de la morale chrétienne par les désordres du monachisme, en hollandois et en françois. (*Hollande vers la fin du* XVII*e* *siècle*). In-4, 51 pl., vel. bl... 120—»

Le titre de ce livre satirique, imprimé de 1695 à 1700, annonce que c'est une parodie de l'écrit d'Arnaud intitulé : *Renversement de la morale de Jésus-Christ par les erreurs du calvinisme*. On le trouve difficilement de l'édition sans date.

L'ouvrage est dirigé principalement contre les jésuites, instigateurs de la révocation de l'édit de Nantes, et généralement contre tous les moines. La préface est écrite du style le plus amer; l'auteur anonyme fait découler l'institution des moines de certains usages du paganisme, notamment des prêtres dits de la grand'mère des dieux.

Le frontispice (abrégé du clergé romain) montre Jésus-Christ debout au milieu d'une foule d'ecclésiastiques de tout rang et de moines de toute forme, qui tendent les mains, les chapeaux, les capuchons pour avoir de l'argent.

Cet ouvrage est composé de deux parties : la 1re, accompagnée d'un double texte françois et hollandois, a 26 figures; la 2e a 25 figures, sans texte, suivies d'une table en hollandois. C'est une rareté très-recherchée. La 1re figure, le roi du carnaval, c'est Louis XIV, et la 2e figure le père Jacques, *roi de l'année passée*, c'est Jacques II. Voy. la table des planches, p. 392, dans le 2e vol. de l'*Analecta biblion*. — TRÈS-BEL EXEMPLAIRE. Marquis DE G.

42. ROUILLARD. Job ou Histoire de la patience de Job, traduite de la sacrée Bible en vers françois et divisée en quatre livres, par Sébastien Rouillard, de Melun, advocat en parlement. *Paris*, *Nicolas et Pierre Bonfons*, 1699; in-12, vélin.................................... 60—»

Volume très-rare et qui n'a pas figuré depuis longtemps dans un catalogue de vente. Sébastien Rouillard, l'auteur de l'*Histoire de Melun* et de la *magnifique Doxologie du Festu*, a fait aussi quelques ouvrages en vers, très-oubliés et très-rares aujourd'hui, entre autres cette traduction du livre de Job, sujet qui défie les poëtes et qui les tente toujours. Mais une traduction, et une traduction en vers, est bien impuissante à rendre ce qu'a d'étrange et de sublime la vieille légende biblique. Si Rouillard n'a pas mieux réussi que les autres, il a *du moins l'honneur de l'avoir entrepris*.

A la suite de l'*Histoire de la patience de Job* viennent ce que l'auteur appelle des *Météorismes* ou *Reliefs de discours* sur cette même histoire, et sur les *Lamentations de Jérémie*. Ici nous retombons dans la prose de Sébastien Rouillard, qui, y étant plus à l'aise que dans ses vers, s'y donne ample carrière; ce n'est donc plus de traduction, mais de paraphrase et de commentaire qu'il s'agit, paraphrase un peu emphatique et digne de son titre pédantesque de *météorisme*.

Météorisme, *météoriser*, ces deux mots sont aujourd'hui (qui le croiroit ?) de la langue des agriculteurs, qui disent que leurs bestiaux, quand ils ont trop mangé de luzerne sont *météorisés*. Sébastien Rouillard, sauf le respect que nous lui devons, nous a tout l'air d'être tombé dans le même inconvénient avec Job et Jérémie. — Exemplaire d'une conservation parfaite et rempli de témoins.

Marquis DE G.

43. Satyre dédiée à Mme de La Bazinière. 1648; in-4. 9—»

Cette satire, par sa forme et par sa date, a l'air d'une mazarinade ; ce n'est pas cependant contre le premier ministre d'Anne d'Autriche qu'elle est dirigée, mais contre des personnages secondaires. Ces personnages, quels sont-ils? L'un a usurpé le trône d'Astrée, l'autre est dans le ministère ecclésiastique qu'il déshonore. Il y en a un troisième désigné plus vaguement. Le langage de l'auteur est violent, mais sa violence ne lui a pas inspiré de bons vers, comme l'indignation a fait à Juvenal. C'est un assez méchant poëte que P. Primault, car nous pouvons l'appeler par son nom qu'il a mis au bas de sa dédicace à cette Mme de La Bazinière qui, avec toute la famille de ce nom, est le sujet d'une historiette de Tallemant des Réaux.

Marquis DE G.

44. SÉVIGNÉ. Lettres de Marie Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné à Mme la comtesse de Grignan, sa fille. (*Rouen*), 1726; 2 vol. in-12, v. m.................... 36—»

Édition ORIGINALE, qui a été publiée par les soins de Thiriot, à l'instigation de Voltaire son ami, d'après un manuscrit qui appartenoit à l'abbé d'Amfreville et qui avoit été fait exprès pour le comte de Bussy Rabutin. On a conservé, en tête de l'édition, la préface que Bussy avoit jointe au manuscrit. Quant aux notes souvent satiriques, elles pourroient bien aussi être de lui.

P. LACROIX.

45. URFÉ. L'Astrée de messire Honoré d'Urfé. *Paris*, *Olivier de Varennes;* 5 vol. in-8, mar. noir, fil. tr. dor. (*Anc. rel. du temps.*)............................... 100—»

Exemplaire bien conservé et ainsi composé : Tome premier, 1622. — Tome second, 1622. — Tome troisième, 1627. — Tome quatrième, 1624. — Tome cinquième, 1628. — Premières épreuves des portraits.

« Il est certain que d'Urfé s'est proposé, dans l'*Astrée*, de raconter ses longues amours avec la belle Diane de Châteaumorand.....» (VICTOR COUSIN, *Revue des Deux-Mondes.*)

46. L'Astrée de messire Honoré d'Urfé. *Paris*, *Augustin Courbé*, 1631-1633; 5 vol. in-8, mar. rouge, fil. tr. dor. comp. (*Armoiries.*)......................... 325—»

Très-bel exemplaire dans sa première reliure, d'une parfaite conservation.

tistes qui y ont travaillé, de la marche et police des travaux, de la provenance des matériaux, du salaire des ouvriers. La journée du maçon est cotée à 5 sols, équivalant à 5 francs de notre monnoie. Les journées des autres ouvriers varient de 2 à 6 sols. La tuile se payoit 4 sols 3 deniers le cent; le prix moyen actuel est de 4 fr. 50 c. Les bardeaux ou *tavillons* se payent 5 francs le millier, ils coûtoient 5 sols 9 deniers en 1470.

Suit le récit, dans l'ordre chronologique, de la marche des travaux. Notre auteur raconte la mort de du Jordil, en 1475; la prise des cloches de Romont, dans les guerres de Bourgogne, qui rendit superflue une collecte ouverte pour la fabrication d'une cloche; l'achat du drap de velours noir brodé d'or, conquis à Grandson, pour orner l'église, et la dénomination des *semaines de la bataille* donnée aux semaines anniversaires des journées de Grandson et de Morat. La dépense totale est portée à 8357 livres 18 sols 8 deniers. La recette, qui fut de 8577 livres 5 sols 9 deniers, provient du concours de l'État, de la fabrique et du peuple.

Les *états de dépenses*, au nombre de dix, sont donnés avec les explications de notre savant commentateur, et un *glossaire-index* achève de répandre dans cette belle publication toute la clarté désirable. L. V.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR J. TECHENER

AVEC LE CONCOURS

DE MM. J. ANDRIEUX de la bibliothèque du Sénat; CH. ASSELINEAU; L. BARBIER, administrateur à la bibliothèque du Louvre; AP. BRIQUET; G. BRUNET; J. CARNANDET, bibliothécaire à Chaumont; E. CASTAIGNE, bibliothécaire à Angoulême; J. CHENU, elzéviriophile; V. COUSIN, de l'Académie françoise; CUVILLIER-FLEURY; DESBARREAUX-BERNARD; A. DINAUX; Bon A. ERNOUF, FERDINAND DENIS, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; AL. DE LA FIZELIÈRE; marquis DE GAILLON; prince AUGUSTIN GALITZIN; GRANGIER DE LA MARINIÈRE; P. LACROIX (BIBLIOPHILE JACOB), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; J. LAMOUREUX; TH. LAVALLÉE; C. LEBER; LEROUX DE LINCY; P. DE MALDEN; DE MONMERQUÉ; FR. MORAND; PAULIN PARIS, de l'Institut; LOUIS PARIS; Dr J.-F. PAYEN; PHILARÈTE CHASLES, conservateur à la bibliothèque Mazarine; Bon J. PICHON, président de la Société des bibliophiles françois; RATHERY, conservateur à la bibliothèque Impériale; ROUARD; S. DE SACY, de l'Académie françoise; SAINTE-BEUVE, de l'Académie françoise; A. TEULET; VALLET DE VIRIVILLE; CH. WEISS; Francis WEY; YÉMÉNIZ, de la Société des bibliophiles françois; etc., etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES, ET LE CATALOGUE RAISONNÉ DES LIVRES DE L'ÉDITEUR.

MARS

QUATORZIÈME SÉRIE

A PARIS
J. TECHENER, LIBRAIRE
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE
1859

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE MARS.

Pages.

LES CHANSONS DE GESTE.

DISCOURS D'OUVERTURE

DU COURS DE LANGUE ET LITTÉRATURE DU MOYEN ÂGE AU COLLÉGE DE FRANCE (1).

Messieurs,

Je reprendrai, cette année, un sujet que j'avois légèrement effleuré il y a sept ans, lorsqu'au début de ce nouvel enseignement je crus devoir passer en revue tous les ouvrages dont se composoit l'ensemble de la littérature françoise, pendant les siècles littéraires du Moyen âge. L'année dernière, plusieurs d'entre vous s'en souviennent, nous achevions des études commencées en 1856, sur les *Historiens des Croisades*. Nous passions en revue des récits et des événements qui remplissoient deux siècles, regardés avec raison comme l'époque la plus brillante de la chevalerie françoise. Plus nous avons eu l'occasion de rapprocher les récits contemporains des appréciations de la critique moderne, mieux nous avons senti l'intérêt, l'importance et la grandeur de ces expéditions lointaines. L'histoire des Croisades est, à proprement parler, l'histoire du XIIe siècle et du XIIIe.

Nous allons maintenant remonter plus haut, pour étudier l'état de la société françoise sous les derniers rois de la seconde race. Nos grands poëmes, désignés sous le nom de *Chansons de geste*, sont la plus juste et la plus complète ex-

(1) Prononcé le 6 décembre 1858.

pression des mœurs et de la civilisation de ces temps reculés. On leur a souvent donné le nom de *Romans Carlovingiens*; non que la forme dans laquelle ils nous sont arrivés soit antérieure à l'avénement de Hugues Capet, mais parce que le fond de la plupart de leurs récits étoit bien réellement du domaine du XIe, du Xe, et même du IXe siècle; c'est là ce qu'il nous sera facile de démontrer. Pour mieux faire comprendre tout de suite ma pensée, je vais emprunter un exemple à notre littérature contemporaine. Assurément les beaux livres de MM. Walckenaer, Sainte-Beuve et Cousin, sur les personnages et sur la littérature du siècle de Louis XIV, appartiennent, par leur date, au XIXe siècle; mais comme les écrivains que je viens de nommer se sont proposé de mettre dans un plus grand jour les choses du XVIIe siècle, leurs livres sont devenus inséparables de l'époque dont ils nous entretiennent; et bien qu'il ne soit pas difficile de reconnoître la date véritable de leur composition, on n'en a pas moins le droit de les regarder comme autant de flambeaux pour l'étude de la littérature françoise et de la société sous le grand règne de Louis XIV.

Entre les *Chansons de geste* qui nous sont parvenues et les temps auxquels ces Chansons se rapportent, il y a la même distance qu'entre la Fronde et les études de nos plus illustres contemporains sur les personnages de la Fronde. Seulement, comme nous vivons dans le siècle de la critique littéraire, on soumet aujourd'hui les événements et les biographies du XVIIe siècle à un commentaire perpétuel, tandis que les trouvères, peu soucieux de comparaisons et de contrastes, se sont contenté de reprendre les œuvres anciennes et d'en modifier la forme pour les rendre plus accessibles à l'intelligence et au goût de leurs contemporains.

Quand les trouvères du XIIe siècle renouvelèrent d'anciens ouvrages, ce fut en raison de l'intérêt que sembloit présenter le fond des récits; ils ne s'avisèrent donc pas de toucher à ce fond; et, grâce à leurs scrupules, nous pouvons espérer de

retrouver, dans leurs remaniements, l'empreinte et la physionomie des hommes et des mœurs de l'époque Carlovingienne.

La critique moderne n'a pas reconnu tout de suite la véritable date des *Chansons de geste.* Il n'y a pas encore un demi-siècle que deux écrivains savants et illustres, M. Daunou et M. Fauriel s'y étoient complétement mépris. Le premier étoit persuadé que leurs auteurs n'avoient eu d'autre inspiration que la chronique grossièrement fabuleuse attribuée à l'archevêque Turpin ; le second pensoit et a plus d'une fois répété que ces poëmes, composés à l'occasion des Croisades, étoient tous postérieurs à la prédication de Pierre l'Ermite et au départ des premiers croisés. On sait aujourd'hui, à n'en plus douter, que la chronique des faux Turpin loin d'avoir donné naissance aux Chansons de geste, fut, au contraire, elle-même inventée à leur occasion; et que le dernier poëme, non le premier, auquel on puisse encore appliquer le nom de *Chanson de geste* originale, fut composé, par un pèlerin nommé Richard, pour célébrer la prise d'Antioche et les exploits des premiers croisés. Il faut donc reconnoître que ces grands ouvrages sont l'expression de la société françoise avant les Croisades, et c'est principalement sous ce point de vue qu'ils méritent d'attirer l'attention et de devenir l'objet des études du moraliste, du philosophe et de l'historien.

Je dirai, dans nos prochains entretiens, comment la *Chanson de geste* représente les temps épiques de notre pays, et comment elle se tut au moment où l'histoire, se débarrassant des langes de la langue latine, fut, pour la première fois, écrite en françois et mise à la portée de toutes les classes de la société. Je rappellerai les témoignages les plus anciens de cette forme primitive de la narration chantée, et je trouverai le moyen de lier ces témoignages à des textes originaux du IXe siècle, qui nous permettront de distinguer la Chanson historique primitive de la forme que lui donnèrent les trouvères des XIIe et XIIIe siècles. Aujourd'hui, dans une rapide

esquisse, je dois me contenter de vous exposer les caractères généraux de ces grandes compositions, et d'aller au-devant de quelques objections qui pourraient vous empêcher d'en apprécier l'importance.

Les *Gestes*, dans leur forme la plus pure, nous ramènent aux temps où les rois de France faisoient de Laon leur place de sûreté, leur séjour habituel. Le caractère du récit, le costume et les mœurs des rois, des reines et des héros, tout s'accorde avec cette première indication chronologique, tout respire ici l'air âpre, violent, sauvage de la grande féodalité, de ces temps où les rois n'ayant plus la main assez ferme pour tenir les rênes du gouvernement, promettoient la transmission héréditaire des bénéfices, puis se voyoient contraints, dans l'intérêt de leur conservation précaire, d'éluder cette dangereuse promesse. Nous demanderions vainement aux rares annalistes latins de ces temps orageux, l'expression des sentiments publics que nous reconnoîtrons à chaque ligne des *Gestes*, vénérables monuments encore aujourd'hui conservés de la poésie nationale. Et d'abord, pour ce qui touche à l'influence du sentiment religieux pendant le x[e] siècle, nous modifierons, en les étudiant, l'opinion qu'on s'en fait généralement. Le Clergé n'avoit pas en ce temps-là l'importance qu'il obtint dans les âges suivants. Les évêques, les abbés, les moines paraissoient, il est vrai, souvent sur la scène du monde, mais pour se mêler au mouvement qui entraînoit le reste de la société. Ils combattoient alors en faveur des intérêts matériels, et non pour remplir leur mission de moralistes et de précepteurs des peuples. On sent, ainsi que je l'ai déjà dit ailleurs, que le véritable esprit du christianisme n'anime pas encore ces générations vindicatives, et qu'il faudra, pour en reconnoître la salutaire influence, attendre la voix de saint Bernard et de saint Anselme. C'est donc seulement à partir du xii[e] siècle qu'on verra naître un certain mysticisme épuré dans les croyances religieuses, et, dans les habitudes des premières classes de la société, une politesse exaltée qui permettra de confondre dans le

même culte la mère du Sauveur et toutes les dames. L'expression de cette nouvelle civilisation se retrouvera dans les romans de la Table ronde.

On ne trouvera rien de pareil dans nos Chansons de geste. Pour ce qui regarde la femme, les mères et les épouses y tiennent souvent une noble, une honorable place; elles défendent les droits de leurs enfants, elles partagent les épreuves de leur époux, elles hasardent parfois des conseils qui, bien ou mal reçus, témoignent toujours de leur bon jugement ou de leur sage prévoyance; mais n'y cherchez pas l'amour proprement dit, et surtout la galanterie; quand les filles du Roi, les dames, les jeunes damoiselles s'éprennent de passion pour les guerriers, elles prennent volontiers sur elles la confusion des premières avances, et cet expédient, qui leur inspire de faibles scrupules, ne leur réussit pas toujours. L'épopée française a donc ses Médée, ses Clytemnestre, ses Pénélope et ses Briséis; elle n'a pas de Genièvre, de blonde Iseult, d'Héloïse et de dame de Fayel, touchantes victimes d'une passion coupable, mais pourtant délicate et raffinée. Les héroïnes de nos gestes s'exposent souvent à être battues, traînées par les cheveux, outragées le plus violemment du monde, et nous ne voyons pas qu'en prenant leur défense, leurs vengeurs invoquent les droits de leur sexe ou les lois de la chevalerie. Ces mœurs, singulièrement primitives et barbares, présentent un grand intérêt précisément parce qu'elles sont inattendues. Permettez-moi de vous en citer au hasard quelques exemples. Dans la chanson d'Aspremont, la Reine, femme du Sarrasin Eaumont, vit au milieu de ses femmes, enfermée dans une tour où vient de pénétrer le fils de Gérart de Frate; elle ne compte pas sur la générosité du vainqueur, elle se contente de faire valoir, pour échapper à la mort, les services qu'elle et ses compagnes peuvent rendre. « Vous pouvez approcher; » dit-elle, « nous ne savons pas lancer des flèches ou frapper d'un glaive; si vous consentez à nous laisser la vie et à nous conférer le baptême, chacune de nous

pourra devenir la servante de l'un d'entre vous; elle le lavera, lle taillera, elle coudra ses vêtements; elle fera le lit où il devra reposer; voilà ce que nous savons faire, mais, avant tout, et au nom de votre Dieu, faites-nous donner à manger.

Nous ne savons ne traire, ne lancier....
Se vous volés nos vies respitier
Et vous nous faites lever et bautisier,
Bien sçait chascune servir un chevalier,
Son chief laver, ses dras coudre et taillier,
Et le lit faire où il se doit couchier.
Mais par cel Dieu que vous solés proier,
Car nous donés, s'il vous plaict, à mengier.

Voici maintenant une autre scène, empruntée à la geste d'Auberi le Bourgoing. Deux princesses chrétiennes, Guibour, la reine de Bavière, et sa fille, la jeune Seneheut, se prennent de passion pour Auberi, en le voyant passer sous leurs fenêtres : toutes deux bientôt lui envoient de pressants messages. Nous ne voulons citer ici que la singulière querelle de la mère et de la fille. « Voyez, ma fille, » dit la Reine, « si vous « êtes capable de juger des choses, comme cet Auberi est bien « fait et bien taillé, comme il est large d'épaules et grêle par les « flancs ! ne diroit-on pas que lui et son cheval ne forment qu'un. « Ah ! plût à Dieu que le roi Orri fût taillé sur le même modèle! » « Seneheut, jetant alors un rire : « En vérité, ma mère, je crois « que vous l'aimez. — Vous avez menti, répond la Reine, « c'est vous qui avez les pires pensées. — Nous sommes, « reprend Seneheut, dans une condition différente; l'une peut « faire ce qui est défendu à l'autre. Vous ne pouvez être accor- « dée au Bourgoing, puisque vous êtes mère et mariée devant « l'église à mon père; mais moi je puis aimer sans scrupule; « je suis jeune, belle et attrayante, je puis aimer les hommes « et en être aimée. C'est au Bourgoing que je veux me don- « ner; et s'il accepte l'amour que je lui offre, je serai plus heu- « reuse que de la possession d'un riche trésor. »

Ce qu'il y a d'inattendu dans cette aventure, c'est que les avances de la Reine sont mieux reçues que celles de la jeune fille, et que les deux princesses n'en demeurent pas moins en parfaite intelligence.

La geste de *Girbert le Loherain* reproduit la même aventure. La femme et la fille du roi Anséis sont tombées amoureuses de Girbert; Guérin, cousin de Girbert, dans l'intérêt de leurs communes vengeances, veut lui persuader de répondre aux avances des deux princesses. Girbert s'y sent assez mal disposé, il n'aime, il ne regarde que son cheval Fleury. Un jour que Girbert et Guérin chevauchoient devant le palais, ils virent aux fenêtres la fille du roi. « Elle avoit, » dit le poëte, « le corps gent, le visage coloré, la chair « blanche comme la fleur de lys. » Guérin faisant alors signe à Girbert : « Regarde, cousin, comme cette dame est belle! « — Ah! répond Girbert, quel excellent cheval que Fleury! où « trouver un meilleur coureur? — Cousin, dit encore Guérin, « voilà une merveilleuse jeune fille! vois ses beaux yeux bleus, « vois sa charmante fraîcheur! Ne faudroit-il pas être vilain « pour hésiter à la requérir d'amour? — Sérieusement, répond « Girbert, il n'y a pas dans toute l'Espagne, un cheval com« parable à Fleury. » Et Guérin eut beau faire, la jeune fille en fut pour ses avances.

Le type de la femme ardente et grossièrement passionnée est, pour ainsi dire, un lieu commun des Chansons de geste. Dans Garin de Monglane, l'impératrice Galienne, femme de Charlemagne, a trouvé dans Garin une vertueuse résistance. Elle ne jure pas de se venger comme Phèdre, ou comme la femme de l'échanson égyptien; elle fait beaucoup mieux; elle avoue franchement son crime à l'empereur lui-même. Nous pouvons reconnoître ici un tableau des anciennes mœurs. « Sire! » dit-elle à l'empereur, « laissez une malheureuse; je ne me soucie pas de votre affection, je ne demande que celle de Garin. C'est Garin qui m'empêche de savourer le piment, le vin pur, la chair de gibier ou de poisson; c'est lui qui

m'ôte le sommeil; je pense à lui durant la messe, pendant les psaumes et les leçons; il me rend sourde aux mélodies de la harpe ou de la vielle, aux jeux des jongleurs flamands et bretons; je ne regarde plus voler les vautours, chasser les éperviers; quand vous approchez de moi, j'aimerois mieux sentir un chat, un chien, un bouc; car enfin, avec un bâton, je me débarrasserois de ces bêtes, et de vous, je ne puis m'en délivrer. Cependant, je dois vous le dire et j'en prends Dieu à témoin, Garin n'a jamais voulu m'entendre, il a toujours protesté qu'il ne vous donneroït pas sujet de le haïr. Arrachez-moi donc le cœur, noble roi! je le mérite et je ne vous demande qu'une chose en mourant, c'est que vous me pardonniez et que vous aimiez toujours Garin. » Parlant ainsi, elle se jeta aux genoux de l'empereur, qui l'avait écoutée avec étonnement et fureur, roulant des yeux, et fronçant les sourcils; cependant la reine est si belle qu'il hésite à saisir un bâton pour la frapper; mais il jure le Seigneur Dieu que Garin en perdra la tête.

« Pour lui ne m'a saveur ne chair ne venoison,
Ne piment ne claré, ne gasteaus ne poisson,
Ne je ne puis dormir en aucune saison;
Je ne puis ouïr messe, oraison ne leçon,
Ne harpe ne viole, qués que en soit le son,
Ne les chans ne les jeus de Flamand ou Breton.
Je ne sors plus pour voir voler esmerillon;
Et quand vous approchez de mon vair pelisson
J'aimerois cent fois mieus sentir un grand charbon,
Un chien ou bien un chat, un bouc ou un mouton;
Car, je les chasserois, en prenant un bâton
Et, de vous ne puis faire se votre vouloir non.
Mais, j'en jure le Dieu qui souffri passion,
Plus loyal que Garin ne chaussa l'esperon,
Je lui promis en vain tous les plus riches dons,
Il jura qu'envers vous il ne seroit félon.

Tuez-moi, gentil roy, je vous en fai pardon,
Je l'ai bien desservi, tuez-moi, gentis hom. »
Et le roi la regarde qui le cuer eut félon,
Il roelle les ieus, il fronce le grenon...
Vit la roïne belle et clere sa façon
Ne la vout adeser de fust ne de baston;
Mais jure dame Dieu et son saintisme nom
Que Garin en perdra le chef sous le menton.

Enfin, pour mieux vous montrer qu'on ne traitoit pas encore les femmes avec la courtoisie la plus délicate, vous me pardonnerez de vous citer un dernier passage des *Quatre fils Aimon*. Le duc Beuves d'Aigremont refusant de paroître à la cour de l'Empereur, la duchesse hasarde quelques timides représentations : « Dame! lui répond Beuves, allez-vous cacher dans vos chambres et ne vous mêlez de conseiller que vos chambrières; tordez et filez la soie, c'est là votre métier; le mien est de manier l'épée, de frapper la tête haute et en pleine campagne. Maudite la barbe du noble prince qui va chercher des conseils dans la chambre des femmes! »

Dame, ce dist li dus, alés vous ombroier
Là dedans en vos chambres et bien apparoiller.
Léans à vos puceles, prenés à chastoier,
Penés de soie tordre, ce est vostre mestier,
Li miens mestiers si est à l'espée d'acier
Et ferir et jouster encontre chevalier;
Mal dahé ait la barbe à nobile princier
Qui en chambre de dame voit pour lui conseiller.

Assurément, on peut reconnoître ici les paroles mêmes qu'Agamemnon adresse à Clytemnestre, dans l'*Iliade;* mais non pas les tableaux de mœurs que nous présente l'auteur des *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*. Les études de Sainte Palaye sont pourtant sérieuses et exactes, mais elles nous peignent la Chevalerie du xve siècle, non pas les guerriers

contemporains de Charles le Simple et de Louis d'Outremer. Ceux-ci, on ne peut espérer de les retrouver que dans les *Chansons de geste*, et Sainte Palaye ne les avoit pas consultées.

Les *Gestes* présentent un récit, pour ainsi dire non interrompu, de scènes de conseil et de réception de messagers, de festins, de querelles, de défis, de combats et de réconciliations. C'est le tableau complet de la grande vie féodale. Les crimes que l'on y flétrit sont la spoliation de l'orphelin, les dénis de justice, le parjure et la trahison. Les grandes vertus qu'on y exalte sont la valeur guerrière, le respect des engagements contractés et de l'amitié jurée, la vengeance tirée des injures, et les représailles exercées sur ceux qui, loyalement ou traitreusement, ont tué quelque parent ou quelque ami. Ne pas poursuivre cette satisfaction, c'est témoigner qu'on est indigne de porter les armes, et tout semble permis dans l'intérêt de la vengeance, même les guet-à-pens et les perfidies. Pour ce qui est des pratiques de dévotion, elles se réduisent au respect des jours maigres et de jeûne, à quelques formules d'oraisons auxquelles on attribue une certaine efficacité magique. Avant de marcher au combat, le guerrier entend une courte messe de très-grand matin, et emporte, quand il peut, quelques pains consacrés, dans la prévision d'une blessure mortelle. S'il est frappé sans avoir cette espèce de viatique, il rassemble toutes ses forces pour atteindre quelques brins d'herbe ou de paille, qu'il pose en croix et qu'il porte à ses lèvres. Quelquefois, à l'heure solennelle de la mort, des paroles de pardon sont prononcées; mais alors le moribond semble y mettre pour condition qu'il ne guérira pas, et qu'il n'aura pas l'occasion de les désavouer.

La Chanson historique étoit une œuvre sérieuse : en dépit de tous les remaniements du XIIe siècle, la Chanson de geste a conservé ce caractère. Même à cette époque de transformation, elle tire son principal intérêt de la sincérité qu'on lui suppose, et du respect de la tradition. Elle admettoit sans doute une sorte de merveilleux; mais la foi des audi-

teurs regardoit ce merveilleux comme autorisé par une infinité d'exemples pieux ou profanes, que personne ne s'avisoit de mettre en doute. On croyoit à l'effet des oraisons et des paroles magiques, à la vertu de certaines pierres et de certaines armures. Il n'y a rien de commun entre ces préjugés, ces croyances populaires, et les fantaisies badines des poëtes et des romanciers du XIIIe siècle, qui devoient, à leur tour, devenir un objet d'imitation pour l'Espagne et pour l'Italie. Ainsi, la Chanson de geste, indépendante de toutes les traditions de l'antiquité, répondoit à l'état des opinions contemporaines, et reclamoit la confiance comme l'histoire même. Le premier soin des Jongleurs, pour captiver l'attention de leurs auditeurs, étoit de protester de la vérité des récits qu'ils alloient faire. « Seigneur, lit-on au début des *Quatre fils Aimon* :

Seigneur oés chanson de grant nobilité,
Tout est de vraie estoire, sans point de fausseté! »

Et dans le *Chevalier au Cigne* :

Seigneur, n'a point de fable en la nostre chanson,
Mais pure vérité et saintisme sermon.

Et dans les *Loherains* :

Vielle chanson voire volés oïr,
De grant estoire et de merveillous pris?

Vielle, c'est-à-dire que les nouveaux jongleurs n'ont pas imaginée; *voire*, qui est demeurée telle que les précédentes générations l'avoient transmise. Il y a bien loin, Messieurs, de pareils débuts à ceux dans lesquels l'auteur, ou, comme on disoit au XVIIIe siècle, le *chantre* de la Henriade appeloit la Fable à son secours, pour ajouter à l'intérêt de la Vérité.

Descends du haut des cieux, auguste vérité....
Viens, parle, et s'il est vrai que la Fable autrefois

Sut à tes fiers accents mêler sa douce voix,
Si sa main délicate orna ta tête altière,
Si son ombre embellit les traits de ta lumière,
Avec moi, sur tes pas, permets-lui de marcher,
Pour orner ton éclat et non pour le cacher.

Les contemporains de Philippe-Auguste et de saint Louis, auxquels on auroit ainsi parlé, n'auroient pas manqué d'abandonner la place. « Eh! quoi, malencontreux jongleur, tu veux nous retenir, et tu nous promets de mêler des mensonges à ce que tu nous chanteras! Mais comment nous apprendras-tu à les distinguer, et quel fruit nous reviendra-t-il d'entendre raconter ce qui ne sera jamais arrivé? »

Cependant il est impossible de nier qu'au XIIe siècle et surtout au XIIIe, les Chansons de geste, telles qu'on avoit encore tant de plaisir à les entendre, ne fussent très-éloignées de la vérité historique. Elles avoient graduellement subi des remaniements, des révisions, des transformations qui en avoient fait disparoître le premier caractère de sincérité. C'est là ce que je vais essayer de vous expliquer, en exposant les révolutions de la *Chanson historique* en France.

Les Gestes qui sont arrivées jusqu'à nous, grâce aux transcriptions des jongleurs du XIIe siècle et du XIIIe, ne sont pas les originaux de la poésie historique. A peine un seul fragment de chanson primitive nous a-t-il été conservé, et, comme vous le devinez déjà, nous en ferons l'objet d'une étude particulière. Cette chanson primitive étoit plus simple, moins longue et plus personnelle, si je puis employer cette expression. Elle paroît remonter à l'origine de la société gauloise. Avant les Francs, les Gaulois avoient l'habitude d'entretenir des bardes ou jongleurs qu'ils admettoient à leurs festins et qu'ils chargeoient de raconter en vers chantés l'histoire glorieuse des temps passés. Je ne reviendrai pas ici sur les nombreux témoignages qui constatent cet usage; je me contenterai de rappeler trois vers de Lucain au Ier siècle de notre ère, quelques lignes

d'Ælien au IIIe et d'Ammien Marcellin au IVe. « O Bardes! » dit le chantre de *la Pharsale*, « vous qui transmettez aux âges futurs, dans vos nombreux poëmes, l'éloge des âmes fortes que la guerre a moissonnées.... »

« Vos quoque qui fortes animos belloque peremptos
« Laudibus in longum, vates, dimittitis ævum,
« Plurima securi fudistis carmina, bardi. »

« Les Gaulois, dit Ælien, ont pour usage de composer des chansons en l'honneur de ceux qui ont glorieusement péri. » — « *Celtæ in honorem eorum qui fortiter occubuerunt, cantiones* « *componunt.... una eis materia laudes eorum qui fortiter* « *occubuerunt.* »

Et Ammien Marcellin : « Les bardes célèbrent en vers héroïques, qu'ils accompagnent des modulations de la lyre, les actions des grands hommes. » — « *Bardi virorum illustrium* « *facta heroïcis composita versibus, cum dulcibus lyræ modulis* « *cantitant....* »

Ces trois temoignages décisifs sont encore fortifiés par l'histoire des Celtes que Possidonius d'Apamée avoit composée et dont il ne nous reste par malheur que les courts fragments cités per Athénée : « Les Celtes, écrivoit-il, se font accompagner de parasites, même au milieu des camps. Ces parasites ne manquent pas de faire un éloge général et particulier de tous ceux qui partagent le festin ; leurs paroles sont recueillies par leurs poëtes appelés Bardes, dont l'emploi est de courir le pays, en chantant les louanges des guerriers illustres. »

Ainsi, Messieurs, dès le temps de Possidonius d'Apamée, c'est-à-dire avant l'ère chrétienne, les Gaulois avoient des bardes ou trouvères qu'ils chargeoient de recueillir le souvenir des grandes actions et de les célébrer dans des chansons héroïques. C'étoit précisément la *chanson de geste*, et l'on ne voit pas quelle différence pouvoit se trouver entre celles dont parloit Possidonius, Lucain, Ælien et Ammien Marcellin, et celles des premiers jongleurs du Moyen âge.

Car un tel usage peut se transformer, non se perdre; et, dans tous les cas, ce n'est pas l'invasion des Germains qui auroit amené cette révolution dans les mœurs de nos ancêtres. Les Germains, au rapport de Tacite, les Goths, au rapport de Jornandès, n'avoient pas d'autre moyen de perpétuer les grands souvenirs de leur histoire. Les Germains, dit Tacite, célèbrent dans des vers qui sont leurs seules annales, l'origine et les fondateurs de leur race. La mort d'Arminius, dit-il ailleurs, est encore célébrée dans les chants barbares. Les Goths, dit Jornandès, faisoient chanter publiquement les grandes actions des anciens avec accompagnement de lyres. « Etiam cantu « majorum facta modulationibus cytharisque canebant. »

Et cet usage d'accorder à ceux qui venoient de mourir en combattant un tribut d'éloge se retrouve dans nos chansons de geste. Dès qu'un chef a rendu le dernier soupir, on voit son meilleur ami, ou son parent le plus proche, s'empresser de prononcer une sorte de formule sacramentelle :

Lors le regrete com jà porés oïr :
« Tant mar i fus, frans chevalier gentis,
« Qui vos a mors il n'est pas mes amis!... »

Et tout doit nous porter à croire qu'on ne se contentoit pas de cette rapide oraison funèbre; on chargeoit un trouvère de faire la chanson du défunt et de raconter les principaux incidents du combat dans lequel il avoit perdu la vie. Chacun des chefs avoit toujours, parmi les hommes de sa suite, un chapelain ou un ménestrel qui devoit remplir ce devoir. Mais en même temps que le mort avoit son panégyriste, le meurtrier avoit ou pouvoit un jour avoir le sien, et voilà pourquoi les guerriers de nos chansons de geste expriment si fréquemment une sorte de crainte des chansons défavorables qu'on pourroit faire contre eux. Dans *Roncevaux*, quand Olivier vient avertir Roland du danger de livrer bataille contre une armée vingt fois plus nombreuse :

Respont Rolans : Eh Dieu la nous otroit!
Bien devons ci ester pour nostre roi;

Or gart chascuns que grans cos i emploit,
Male cançon de nous chanté ne soit!

Plus loin, quand tout espoir de vaincre a disparu, et que Roland ne pense plus qu'à bien mourir :

Je i ferrai de Durendal, m'espie,
Et vous, compains, ferrés de Hauteclaire,
En tans bons lieus les avonmes portées,
Male chanson n'en deit estre chantée.

Il y a quelque chose d'analogue dans Raoul de Cambrai; si les enfants du comte Herbert rencontrent Raoul, la Chanson dira tout ce que lui aura coûté l'usurpation des domaines de leur père.

Dieu en jurerent et ses saintismes nons,
Se Raoul truevent, teus en ert la chanson,
Mar i reçut de lor terre le don.

Et pour constater cet usage de faire une chanson de geste le lendemain même du combat, le clerc Bertolais, dans la même geste de Raoul de Cambrai, entendant Bernier de Ribemont donner le signal du combat, promet d'en être l'historien poétique :

Dieu, dist Bernier, quel fiance ci a!
Mal dehait est qui premiers recréra,
Ne de l'estor primerain s'enfuira.
Bertolais dist que chanson en fera,
Jamais jougleres tele ne cantera.

Et Bertolais tint sa promesse, comme nous l'apprend le réviseur dont nous conservons le travail :

Mout par fu preus et sages Bertolais,
De la bataille vist tos les meillors fais,
Chançon en fist n'orois meillor jamais,
Puis a esté oïe en maint palais.

Je vous demande encore la permission de citer ce que dit ailleurs le même Bernier :

Soiés prudent et bon combatéours,
Chascun remembre de son bon ancessour,
Jà ne vouroie, por une grant valeur,
Povre chanson en fust, par jougléor.

C'est assurément une de ces *gestes*, faites sur le champ de bataille, dont nous parle le légendaire du IXᵉ siècle, auteur de la vie de saint Pharon de Meaux. Pharon, dit-il, jouissoit d'un si grand crédit auprès du roi Clotaire II, qu'il est nommé dans la chanson que l'on fit pour célébrer la victoire du roi contre les Saxons. Ce chant public, dit-il, voloit partout, et les femmes l'accompagnoient de leurs modulations : « Ex qua victoria « carmen publicum juxta rusticitatem, per omnium pene voli- « tabat ora ita canentium ; feminæque choros inde plaudendo « componebant. » Ces mots : *juxta rusticitatem*, semblent bien vouloir dire que la chanson étoit composée dans la langue vulgaire, soit romane, soit thioise. Le légendaire en donne le passage suivant traduit par lui dans un latin calqué sur l'original *rustique*.

« De Chlotario est canere rege Francorum
« Qui ivit pugnare in gentem Saxonum,
« Si non fuisset Faro de gente Burgundionum. »

Puis les derniers vers :

« Quando veniunt missi in terra Francorum,
« Ubi erat princeps transeant per urbem Meldorum,
« Instinctu Dei, ne interficiantur a rege Francorum. »

Il est impossible d'admettre que ces lignes latines non mesurées aient été empruntées à la chanson originale. Ceux qui ont lu quelques chansons de geste n'auroient même pas de peine à les coucher en vers françois :

Or chanterons du riche roi Lohier,
Qui vers les Saisnes ala son ost guier,

Tant mar i fussent de Sassoigne li més
Ne fust Farons de Borgoigne li ber....
Vont-s'en li més en la terre francor,
Miaus ont passé la cité de valor, etc.

De cette geste primitive, nous passerons à celle qui fut composée en mémoire de la victoire remportée sur les Danois par le jeune roi Louis III, fils de Louis le Bègue, en 881. Celle-ci nous la possédons en thiois ou allemand, et vous verrez qu'il est impossible de ne pas en faire remonter la composition au lendemain de la victoire. Le temps ne me permet pas de vous la citer aujourd'hui, non plus que le précieux fragment, publié par M. de Reifenberg, d'une chanson de geste française sur le même événement ; chanson qui sans doute reçut quelques interpolations dans le XI[e] siècle, mais qui devoit encore être en grande partie copiée sur l'original contemporain. Ce morceau précieux sera notre point de jonction entre la Chanson primitive et celle qui, composée de la réunion de plusieurs anciennes chansons historiques, est devenue la *Geste* des jongleurs du XII[e] siècle. Voyons maintenant comment on peut expliquer ce passage de la Chanson primitive à la Chanson de geste.

Plus l'usage étoit général de consacrer une chanson aux chefs morts dans les combats, plus ces chansons risquèrent d'être vite oubliées au profit de chansons plus nouvelles. A la fin d'un siècle, il n'en surnageoit qu'un petit nombre, et celles-ci devoient leur conservation soit à la grandeur des héros soit à celle des événements.

Combien n'avoit-on pas fait de chansons mémoratives sur les rois issus de Saint-Arnould de Metz! *On sait,* dit le poëte Saxon contemporain de Louis le Débonnaire, *combien de chants vulgaires célèbrent les ayeux de l'empereur Charles, combien vantent les Pepin, les Carle, les Loys, les Thierry, les Carloman, les Lohier.*

« Est quoque jam notum vulgaria carmina magnis
« Laudibus ejus avos et proavos celebrant,

« Pippinos, Carolos, Hludovicos et Theodoricos,
« Et Carlomannos, Hlothariosque canunt. »

On avoit de même prodigué les chansons aux comtes palatins du nom de Gérart, d'Aimeri, de Guillaume, de Garin, de Foulque, d'Albéric et de Renaud. Chacun de ces noms, portés par tous les aînés d'autant de grandes familles, durent finir par se confondre entre eux, au point de ne plus représenter qu'autant d'individualités; car les dates de siècle ou d'année n'étoient pas recueillies, leur mention étant jugée inutile par les contemporains des héros et des événements. Les trouvères postérieurs ayant donc affaire à des hommes peu soucieux de la chronologie et de ce que nous appelons les synchronismes de l'histoire, eurent beau jeu pour fondre ensemble plusieurs gestes, et pour concentrer l'intérêt de dix aventures sur un seul personnage.

Prenons un exemple. Quand le comte Gérart eut perdu et reconquis son château de Roussillon, la chanson raconta sans doute cette perte et cette reprise; plus tard, une légende transmit la mémoire de la retraite de Gérart dans l'abbaye de Pontières, tandis que d'autres chansons racontèrent comment un duc de la haute Bourgogne, Thiery d'Ascagne ou de Sequanie, avoit été chassé de ses domaines par Drogon, fils de Charles Martel, et avoit vécu sept ans caché dans les Ardennes, avant d'être rétabli dans tous ses honneurs par Louis le Débonnaire.

Une autre geste enfin disoit le mariage de Boson, duc de Bourgogne, puis roi d'Arles, avec la fille de l'empereur, sœur de la reine de France.

De ces quatre récits, les trouvères du XIIe siècle firent un seul poëme. Ils représentèrent Girard, fils de Drogon, épousant la sœur de l'empereur Charles, défendant et abandonnant le château de Roussillon, vivant misérablement caché dans la forêt des Ardennes, rentrant dans les bonnes grâces de l'empereur et terminant pieusement sa vie dans les austérités d'une abbaye qu'il avoit fondée.

Tout dans ce récit est vrai ; tout avoit été raconté à l'époque des événements ; seulement, pour donner à ces récits l'unité qui leur manquoit, on attribua au même temps et au même personnage ce qui appartenoit à plusieurs personnages et à des temps divers.

De Girart de Roussillon passons à un autre héros non moins célèbre. Le Normand Guillaume Bras-de-fer avoit conquis la Pouille ; l'Aquitain Guillaume, comte palatin, avoit repris Orange aux Sarrasins. Un comte de Poitiers du même nom avoit défendu les droits des petits-fils de Charles le Chauve. L'un de ces Guillaume avoit épousé une princesse sarrasine nommée Orable ; les deux autres, deux dames chrétiennes nommées la première Guibour, la seconde Ermengarde. Tout cela étoit bien vrai : mais que firent les trouvères du XIIe siècle qui parcouroient constamment les provinces de France, chantant ce qu'ils savoient et recueillant partout ce qui pouvoit devenir matière de nouvelles chansons ? Ils réunirent tous ces noms, et, dans un court période de temps, ils nous montrèrent Guillaume Bras-de-fer, surnommé tour à tour, *Fierebrace*, *Guillaume d'Orange* et *Guillaume au court nez* ; épousant d'abord Orable rebaptisée sous le nom de Guibour, puis Ermengarde de Pavie. Ils chantèrent la prise d'Orange, la conquête de la Pouille. Ce fut encore le même Guillaume, qui, dans leurs remaniements, replaça la couronne de France sur la tête du jeune roi Louis d'Outremer.

Il en fut de même du nom des rois. Il n'y eut plus pour les trouvères du XIIe siècle qu'un seul Pépin, un seul Louis, un seul Charles. Voilà donc comment du vague souvenir des chants originaux sortit la Chanson de geste, longue narration d'événements historiques dans lesquels tous les noms, tous les lieux, tous les temps sont intervertis, dont tous les éléments, essentiellement vrais, sont employés au profit d'une combinaison mensongère.

Il nous faut accepter aujourd'hui ces narrations chantées, non pas telles qu'elles étoient dans l'origine, mais telles qu'elles

nous sont parvenues. Si elles confondent en les décomposant tous les éléments de la science historique, elles demeurent cependant l'expression fidèle des mœurs et de l'état de la société, au temps où on les avait faites, c'est-à-dire aux IXe, Xe et XIe siècles. Nous verrons que ces grands corps des récits renferment des beautés littéraires du premier ordre, et que nous pouvons sans exagération les opposer à toutes les épopées des autres peuples. Les caractères, les mœurs et les événements y porteront une empreinte particulière. Le roi, la reine, l'épouse et la jeune fille, les barons, les messagers, les clercs, sont comme les pièces du jeu des échecs, toujours les mêmes dans ces chansons, toujours distinctes de ce qu'elles sont dans les autres poésies, et même dans la plupart des chroniques monastiques. Je ne vous ferai pas l'analyse complète de toutes les gestes ; ce travail a déjà été fait pour la plupart d'entre elles, dans le XXIIe volume de *l'Histoire littéraire de la France;* je m'attacherai à vous exposer les types généraux hors desquels il n'y a pas, à proprement parler, d'épopée française. Je commencerai par montrer quel est le Roi, dans chacune des gestes ; puis je passerai au type de la Reine, à celui des Barons, des Prélats, des Chevaliers, des Sergents, des gens de peine, des messagers, des hôteliers, des pèlerins, de jeteurs de sorts. Tels sont, autant que je puis m'en souvenir, les principaux types de la chanson de geste. Quand nous les connoîtrons bien, nous pourrons séparer aisément les imitations du XIIIe siècle et du XIVe des textes plus anciens qui en furent les modèles, et nous nous ferons ainsi quelque idée des changements qui s'introduisirent dans la société.

Je connais une seule chanson de geste qui, tout en n'ayant pas été à l'épreuve des remaniements du XIIe siècle, a conservé sa pureté historique primitive, sans mélange d'incidents empruntés à d'autres gestes. C'est la partie du Raoul de Cambrai qui se termine avec la vie du héros; admirable monument d'histoire et de poésie anciennes. Nous nous attacherons particulièrement à cette chanson, pour, de là, chercher des ana-

logies et des contrastes dans les autres ouvrages du même genre. Vous verrez qu'elle se recommande par la vigueur du style, par la variété des caractères et par l'intérêt du récit. Dans les armées que les Gestes mettent tant de fois en mouvement, on formoit au milieu des rangs un échafaud sur lequel on élevoit l'étendard; c'étoit de là qu'on s'ébranloit et là qu'on devoit revenir. L'étendard suivoit toutes les ondulations de la bataille; il avançoit, il rétrogradoit, mais toujours autour d'un bataillon formidable. De ce point, le chef donnoit des ordres, envoyoit des renforts, fortifioit les côtés faibles et pourvoyoit à tous les incidents inattendus. S'il arrivoit que l'étendard fût renversé, tout alors étoit abandonné, c'étoit le signal du *sauve qui peut*. Eh bien, Messieurs, Raoul de Cambrai sera notre étendard, dans la première campagne de cette année. Je vous en présenterai l'analyse rapide; puis j'en étudierai avec vous toutes les parties, dans lesquelles semblent jouer tous les ressorts de la poésie épique : le roi, la duchesse, la mère, la religieuse, la fiancée, le baron féodal, le chevalier errant ou de fortune, le messager, l'évêque et le bourgeois. Nous ne pouvions trouver pour nos excursions à travers les Chansons de geste un meilleur point de repère, et tout ce que nous devons souhaiter, c'est qu'un fidèle bataillon d'auditeurs attentifs et surtout bienveillants reste fidèle autour de notre étendard.

PAULIN PARIS.

A PROPOS D'UN LIVRE NOUVEAU[1].

Un historien délicat, M. le marquis du Prat, nous montroit dernièrement dans la préface de son bel ouvrage sur *Élisabeth de Valois*, quel regain de gloire, d'honneur, d'intérêt, la France pourroit retirer d'une histoire de ses reines et des princesses de sa maison royale. En effet, quelle galerie merveilleuse dans sa variété ne feroit-on pas de tant de portraits de saintes, d'héroïnes, de mères vigilantes, de régentes, de diplomates séduisants, et aussi même, *rosas inter lilia,* de tendres amantes ; car il va sans dire que l'amour apporteroit son parfum à ce bouquet formé de toutes les fleurs du parterre françois.

Au-dessous des Clotilde et des Blanche de Castille, resplendiroient dans des cadres moins sévères toutes celles qui, par leurs vertus ou par leurs grâces, par leurs âmes de mères et d'épouses, ont été les médiatrices entre le pouvoir royal et l'âme de la nation. Ainsi que le remarque l'historien d'Élisabeth de Valois, notre peintre auroit moins affaire de casques et d'épées que les peintres ordinaires des rois de France. Et cependant les vaillantes et les guerrèires manqueroient-elles à cette galerie ? N'étoit-ce point une héroïne que cette Anne de Beaujeu qui défendoit par les armes ses droits de régente et faisoit prisonnier son compétiteur ? N'étoit-ce point une âme intrépide, cette belle révoltée qui mettoit le feu aux canons de la Porte Saint-Antoine et se faisoit ouvrir les portes d'Orléans ? N'étoit-ce point un cri d'indignation viril qui s'échappoit de la poitrine d'Anne d'Autriche refusant au coadjuteur la liberté de Broussel ? Enfin, au-dessous des aumônières et des saintes, au-dessous des fortes et des vaillantes souriroient dans une ombre plus douce les patronnes de l'art et de la poésie : cette Marguerite d'Écosse qui baisa les

(1) Madame la duchesse d'Orléans Hélène de Mecklembourg-Schwerin (publié par Mme la comtesse d'Harcourt, fille de M. de Saint-Aulaire) chez MM. Lévy.

lèvres d'Alain Chartier, cette Marguerite de Valois, l'amie et la protectrice de Ronsart et de Daurat; poétique galerie que cloroit glorieusement à nos jours la figure inspirée de la princesse Marie.

Le livre que nous annonçons, écrit par une femme distinguée qui a eu le bon goût de rester femme en ne livrant pas son nom au public, fermeroit jusqu'aujourd'hui cette galerie rêvée par l'historien. Ce n'est, à vrai dire, ni un portrait historique, ni même à peine un portrait de famille; c'est un simple dessin, ou, comme on disoit autrefois, un *crayon*, une esquisse improvisée, on le devine ou on le sent, par une femme, pour une femme, aux heures de causerie et d'abandon, entre le piano et la broderie, en attendant l'heure des grandes visites. Et toutefois ce dessin, à cause même de sa rapidité et de sa nuance un peu vague, a quelque chose de palpitant, de vivant, qui saisit et pénètre bien mieux que ne feroit une page de grande peinture d'une tournure imposante et *officielle*. Il vous émeut comme une confidence, comme une larme versée dans la liberté d'un entretien intime. C'est bien là la grâce surprise, et l'âme révélée dans une attitude.

Dans notre préoccupation constante, bibliographes et bibliophiles que nous sommes, de rattacher un livre à un autre et de rechercher le filon des idées et des inspirations, nous avions désiré extraire quelques passages de ce livre afin de le rapprocher de certains ouvrages analogues du temps passé. Après l'avoir lu, nous y avons renoncé; voici pourquoi : ce qu'on nous donne n'est point une correspondance, mais quelques phrases choisies, quelques mots caractéristiques reliés entr'eux par des pages qui sont quelque chose comme un commentaire courant, ou, si l'on veut me passer ce mot, comme un *récitatif obligé*. Donner les citations sans le commentaire, c'est impossible; en faire un autre, c'est inutile, et d'ailleurs mon amour-propre pourroit souffrir de la comparaison.

Un éloge qu'il faut tout d'abord donner à l'auteur, c'est d'a-

voir compris qu'une correspondance de mère, de veuve, d'exilée, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de plus intime et de plus respectable au monde, ne pouvoit être livré *in extenso* aux regards du public. Cette prudence, ou plutôt cette pudeur, a porté bonheur au livre : il y a gagné une physionomie et une allure originales.

Je parlais tout à l'heure de rapprochement; il n'y a assurément guère de livres auxquels celui-ci puisse être comparé. Il y en a un cependant auquel tout le monde aura involontairement songé comme moi, et certes le parallèle ne sauroit être désavantageux ni à l'un ni à l'autre : car si d'un côté nous avons, comme je l'affirme, un livre original, nous avons de l'autre un chef-d'œuvre reconnu pour tel depuis près de deux siècles.

Eh bien, j'en demande pardon à tous ceux qui ont senti leurs yeux se mouiller en lisant le récit pathétique des derniers moments d'Henriette d'Angleterre; mais, si, sous le rapport de l'art et du style, je ne puis comparer l'ouvrage nouveau au récit exquis de madame de Lafayette (ce qu'il m'est interdit de faire au moins encore pour deux cents ans), on ne peut du moins m'empêcher d'y reconnoître un intérêt plus élevé et plus grave.

Qu'est-ce qu'Henriette d'Angleterre sans sa mort? Une grande princesse sans doute, et sans doute aussi une femme d'un esprit supérieur, puisqu'elle sut conduire à fin une négociation difficile. Ce sera, si vous le voulez, une de ces conciliatrices, une de ces messagères de paix dont parle M. du Prat dans sa préface. Mais enfin ôtez cette mort, supprimez l'admirable mouvement d'éloquence qui en a éternisé le souvenir, et Henriette d'Angleterre, princesse aimable et spirituelle, se confond dans l'éclat des rayons du Roi-Soleil avec les beautés qui ornèrent les galeries et les allées de Versailles. Un sentiment indécis, une aventure mal conduite est tout l'intérêt de sa vie.

Entre les deux duchesses d'Orléans, la fille de Charles Ier et la petite-fille de Charles Auguste de Saxe-Weimar, je vois toute la différence des temps où elles vécurent, et cette diffé-

rence me paroît tout à l'avantage de celle-ci. L'une brilla, fleurit, rayonna, put s'abandonner à elle-même, à ses rêveries et à ses caprices, dans la liberté d'une cour protégée par sa grandeur hautaine. L'autre vécut au grand soleil de tous, dans une cour incessamment surveillée par l'opinion, sans que jamais un seul acte, une seule pensée lui ait fait regretter cette surveillance. Suivez-la depuis le jour où, ambitieuse de gloire et de dévouement, elle quitte Ludwig-lust pour s'allier à une dynastie naissante, sans souci des incertitudes et même des dangers que son biographe a eu raison de rappeler; jusqu'au jour de deuil et de déchirement, où, veuve de son époux et de son espoir, elle s'en retourne, elle s'enfuit, vers sa petite cour d'Allemagne, tenant sur ses genoux ses fils dépossédés. Toujours vous retrouverez la même harmonie entre la destinée et les actes, entre l'affection et le devoir. Épouse et veuve fidèle, mère dévouée et courageuse, telle nous l'avons vue aux Tuileries et telle nous la revoyons dans l'exil; sans faiblesse dans le malheur, comme sans abandon dans la prospérité. Le trône abattu, sa patrie perdue, son mari mort, sa famille d'adoption décimée, épreuves répétées, épreuves cruelles, rachetées seulement par cinq années de vrai bonheur! « Que les mères bourgeoises sont heureuses! » s'écrie-t-elle au soir d'un de ces jours de calme et de liberté passés entre son mari et ses enfants.

J'ai entendu des lecteurs difficiles regretter ce cri, et, malgré ce qu'il a de touchant, je le regretterois comme eux, si celle qui l'a proféré n'avoit jamais rêvé au pied du trône que cette félicité paisible et un peu vulgaire. Mais feuilletez le livre jusqu'au bout et vous rencontrerez plus d'une parole pour accentuer le côté noble et héroïque de cette âme et pour rehausser ce que vous trouvez peut-être d'un peu trop humble dans cet attendrissement maternel. « C'est ici qu'il faut mourir! » s'écrioit madame la duchesse d'Orléans au 24 février, et se plaçant avec ses enfants sous le portrait de son mari. Et ne vous pressez pas trop de croire à l'inspi-

ration, à la pression du danger! Elle-même l'avoit dit longtemps avant : *c'est devant ce portrait que doivent s'accomplir les actions les plus importantes de ma vie*. En maint endroit je retrouve cette promptitude à l'action, ce ressort de la volonté. Plus tard, en exil, en recevant la nouvelle qui mettoit le comble à son infortune, elle disoit : « je ne veux pas être découragée; je sais gré à qui me remonte! » Enfin comment ne pas citer cette observation notable au point de vue littéraire, le jour où parcourant les livres placés sur la table de travail de ses fils, elle y trouva les *Essais de morale* de Nicole : —« Oh! je n'aime pas ce livre pour des jeunes gens! dit-elle; il détache trop de la vie et rend incapable d'action. »

Ah! fille et mère de princes, vous vouliez bien que votre fils lût et qu'il méditât; mais vous vouliez que le livre fermé, il pût mettre le pied sur l'étrier et tirer le sabre hors du fourreau!

Je ne pousserai pas plus loin ce parallèle. Ne pouvant analyser le livre, par la raison que pour l'analyser il eût fallu le refaire, j'ai cherché seulement à en indiquer le caractère et la valeur.

Je ne lui trouve, en vérité, qu'un défaut : c'est son succès même. Les bibliophiles sont intraitables; plus un livre a de mérite, plus ils le voudroient rare et exquis. Nous aurions voulu celui-ci tiré à petit nombre sur papier particulier avec de beaux portraits et de bons *fac-simile*. Ce n'est pas l'auteur qui l'a voulu autrement, c'est tout le monde, Ce monde qui le dévore et se le passe de main en main en attendant que les exemplaires se multiplient. Qu'on le réimprime donc et qu'on le répande; qu'il s'en aille porter à tous, les grands exemples et les saines émotions. Et plus tard, avant un demi-siècle peut-être, un père des lettres, un descendant des Sercy, en fera un bijou typographique digne de servir de pendant à la jolie édition de l'*Histoire d'Henriette d'Angleterre* annotée par Bazin en 1853. Charles ASSELINEAU.

VARIÉTÉS.

PETIT DISCOURS A LA LOUANGE DES BIBLIOPHILES.

On dit qu'il ne faut pas disputer des goûts. Fût-il de Salomon ou de Sancho Pança, deux grandes autorités en matière de proverbes, cet axiome a tort, je le lui prouverai par de bons arguments. Mais il ne peut être de Salomon à qui Dieu avoit donné la sagesse. Ainsi, des deux adversaires que j'évoque, en voici un, et le plus grand, le plus respectable d'écarté. Pour ce qui est de Sancho, il a bien pu se tromper; son gros bon sens est un peu court quelquefois, et c'est le cas de lui faire ici la leçon : Eh bien! donc, ami Sancho, tu sauras qu'il faut disputer des goûts, car il y en a de bons et de mauvais, de délicats et de grossiers : il y a, par exemple, le goût des livres qui doit être mis hors de pair, et avoir la primauté sur tous les autres, car il est le plus beau, le plus noble.... Ne semble-t-il pas, lecteur, que ce soit Don Quichotte lui-même qui parle? Oh! comme à ce mot de livres il prêteroit l'oreille, le digne chevalier, et comme il courroit à la bibliothèque si le curé et le barbier ne l'avoient brûlée, ce dont j'ai grand regret pour ma part. On trouvera peut-être fâcheux que j'aie pour moi Don Quichotte, à qui les livres firent perdre l'esprit, mais Dieu me garde de rougir du secours que me prête ce héros. Que plutôt, dans la cause que j'ai entrepris de soutenir, je devienne fou comme lui, et, comme lui, que j'aille, s'il le faut, la lance au poing, sur les routes, faire avouer à tous que nulle princesse n'est comparablè à Dulcinée du Toboso, c'est-à-dire qu'il n'y a rien au-dessus de l'amour des livres.

J'ai parlé de lance et d'arguments, je commencerai par ces

derniers : Mon maître, Don Quichotte, raisonnoit lui aussi, et je trouve plus facile de l'imiter de ce côté que de l'autre. On m'accordera sans peine que les goûts sont d'autant plus nobles qu'ils touchent de plus près à l'esprit ; or, quel goût touche de plus près à l'esprit que celui des livres, des livres qui sont l'esprit de l'humanité, vivant et se perpétuant de siècle en siècle, des livres qui nous rendent l'élite des écrivains, des penseurs, et ce qu'il y a de meilleur dans cette élite, les génies à leurs bons moments, à leurs heures favorables, à l'instant où le dieu les visite. Montaigne, tout charmant causeur qu'il dut être, l'a-t-il jamais été comme dans son livre? Parfois, au coin de son feu, il dormoit ou ne disoit rien. Le Montaigne des *Essais* est plus aimable, pour moi, que le Montaigne en chair et en os ne l'a été pour sa femme et pour sa fille ; dans cette chambre de sa tour, dans *cette librairie*, d'où il les excluoit toutes deux pour n'y pas faire entrer avec elles le tracas du ménage et des affaires domestiques, il m'admet, il me laisse pénétrer, il m'ouvre les bras en souriant comme à son cher Laboëtie. Qui sait même? peut-être il me dit des choses qu'il a cachées à ce dernier. C'est mon ancien ami, puis-je dire comme Mme de Sévigné. Voilà ce que sont pour nous les livres. Oh ! que de belles choses à dire là-dessus, si Cicéron ne les avoit déjà dites ! Ils nous accompagnent aux champs, dans les voyages, *nobiscum rusticantur*, *peregrinantur*. Quelle douce société que la leur ! Le même Cicéron, en maint passage de ses lettres parle de ses livres comme d'amis nécessaires à sa vie. Quand Turannion, son bibliothécaire, les a rangés et mis en ordre, il semble que son logis ait pris une âme. *posteaquam Tyrannio mihi libros disposuit, mens addita videtur meis ædibus*. Si les livres sont des amis, ils sont aussi des maîtres, maîtres que l'on n'écoute pas toujours. Cicéron nous raconte encore comment il lui arrive de se brouiller avec eux, de ne pas suivre leurs préceptes ou de ne pas les consulter. Mais que la réconciliation est facile ! au plus petit remords qui le saisit et le ramène à sa bibliothèque, comme on l'accueille,

comme on lui pardonne. Qu'il me soit permis de citer, après Cicéron, cette gloire du barreau de Rome, une des célébrités de notre barreau françois, le vieux Pasquier, après des jours d'absence ou de distractions ailleurs, lui aussi il se *réconcilie* avec ses livres; c'est l'expression qu'il emploie, et je croirois volontiers qu'il n'a pas besoin de l'emprunter à Cicéron, tant elle est juste et naturelle.

Si la sagesse nous rend égaux aux dieux, et si Horace a raison de faire asseoir son philosophe sur le trône de Jupiter, d'où il ne descend que lorsqu'il a la pituite, *cum pituita molesta est*, qui atteindra plus facilement à ce comble de bonheur que le bibliophile, qui a dans ses livres toute la sagesse, toute la philosophie du monde, et peut, à propos, se munir contre les contrariétés de la vie de quelque maxime des sages anciens ou modernes? Que l'ambition le taquine, c'est tout ce qu'elle peut faire, n'ayant point sur son cœur de prise plus profonde, il a recours à ses moralistes; il les met à tous les jours, comme Mme de Sévigné faisoit son cher Nicole qui lui étoit bon pour tout, même contre la pluie. Les livres sont pleins de remèdes contre la pluie, et sont eux-mêmes en cette occasion le meilleur des remèdes, étant une aimable distraction qui sert à se passer du beau temps. Monsieur Nicole, ayez pitié de moi! Monsieur Sénèque! Monsieur le philosophe! un petit mot de consolation!

Je vous le demande, quel goût opposerez-vous à celui qui procure de telles ressources, de tels plaisirs? Seroit-ce celui de la chasse, celui des chevaux? La chasse fait du bruit; les chevaux jettent de la poudre aux yeux, je l'avoue, là où chez nous tout se passe en silence et sans soulever d'autre poussière que celle dont on nous représente Naudé couvert, quand il sort des boutiques des libraires. Vous verriez un homme poudreux et couvert de toiles d'araignées, et vous ne sauriez où trouver assez de torchons pour l'épousseter. Eh bien! cet homme, dans cet état, dans ce désordre de sa barbe et de ses habits, que nous a peint son ami *janus nicius Erythrœus*, s'il a

fait quelque trouvaille, s'il a dans sa poche quelque rare et curieux volume que sa main caresse en attendant que son esprit en déguste la moëlle et la substance, je déclare qu'il éprouve une joie plus vive, plus vraie, et j'ajoute une plus noble joie que ces beaux jeunes gens qui passent en ce moment sur leurs chevaux. Comme ils piaffent, ces beaux jeunes gens! comme ils regardent de haut, comme ils éclaboussent mon pauvre bibliophile. O! science des livres, ta beauté est tout intérieure, ainsi que le psalmiste l'a dit de celle de la fille du roi. Tu es, en effet, la fille du roi, la fille de l'esprit; or, étant fille du roi, tu es reine toi-même. Tu mets à notre disposition le monde entier; par toi nous possédons l'idéal de ce que les autres ne réalisent qu'imparfaitement. Ainsi, pour en revenir aux chevaux, ne donnes-tu pas au bibliophile le plus beau de tous, celui qui gagneroit le prix à toutes les courses de France et d'Angleterre, le cheval de Job qui souffle du feu par ses naseaux, et qui, au premier bruit de la trompette sonne lui-même la charge, et dit : Allons; ce cheval de Job que tous les poëtes ont enfourché presque aussi souvent qu'ils ont fait Pégase, témoin ce pauvre Dubartas qui a été désarçonné par lui, tout bon écuyer qu'il étoit; ce cheval de Job qui est en même temps le cheval de Virgile,

Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum.

En fait de goûts dignes d'estime, il y a celui des voyages. Celui-là naît de l'esprit qui y trouve sa satisfaction; aussi a-t-il quelque parenté avec le goût des livres. Les voyages, c'étoient les livres quand les livres étoient rares, et avant l'établissement des grandes bibliothèques. Par un renversement naturel des choses, depuis l'invention de l'imprimerie, on pourroit dire : Les livres, ce sont les voyages. Écoutons le vieil Olivier de Serres : « Notre gentilhomme estant dans la maison se pourmenera sous la guide de ses livres, par la terre, par la mer, par les royaumes.... ayant les cartes devant

ses yeux, lui montrant à l'œil les situations. » Les livres ont même un avantage sur les voyages : ceux-ci ne nous font voir que l'humanité contemporaine; par ceux-là nous connoissons l'humanité de tous les temps et voyageons avec Platon dans l'Inde et l'Égypte antiques, voyages que ne peuvent faire ceux qui prennent les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Voici pour les bibliophiles, gens un peu sédentaires par nature, une manière très-commode de faire beaucoup de chemin sans se fatiguer, sans se donner d'ennui, et cette invention dépasse celle du *Voyage autour de ma chambre;* ici la chambre offre encore trop de latitude et d'espace, le voyage se fait dans la bibliothèque. Quelque bonne que soit cette manière de voyager, j'approuve fort que les bibliophiles s'aventurent quelquefois hors de leurs cabinets, et visitent les pays et les hommes de leurs temps. Ne fût-ce que pour ne pas ressembler à ce portrait assez ridicule que nous fait La Bruyère de cet homme qui date par olympiades; qui, ignorant la date de la mort de notre dernier roi, sait sur le bout du doigt l'année et le jour où moururent Cyrus et Alexandre. La Bruyère, dans ce passage, a bien l'air, j'en ai peur pour nous, de s'être moqué d'un bibliophile ; souvenons-nous qu'il appeloit les riches reliures de belles tanneries. Ceci, en passant, me rappelle qu'un jour m'informant de l'adresse de Bauzonnet à quelque vieille femme de son quartier, cette vieille me le désigna par la profession de corroyeur ; de son art elle n'avoit compris qu'une chose, c'est qu'il s'agissoit de cuirs. Corroyeur et tanneries, cela va ensemble, cela nous venge de La Bruyère qui peut se dépiter de ce rapprochement. Revenons à sa peinture satirique, et supposons-la applicable à quelqu'un de nos chers frères et confrères. Ce confrère qui n'est sans doute aujourd'hui qu'un personnage imaginaire, j'ai presque envie de le défendre comme si je le connoissois, comme s'il étoit mon voisin et mon ami, comme si j'avois été dans sa bibliothèque lire la *Cyropédie* et Quinte-Curce. Sans doute, entre ce qu'il est permis d'ignorer et ce que l'on est obligé de savoir, il ne

maintient pas un assez juste équilibre; mais que sa docte manie est excusable! Tu devois être plus indulgent, ô La Bruyère! il ne manque pas d'hommes qui, au rebours de celui dont tu te moques, connaissent à fond les particularités de ce qui se passe sous leurs yeux, et ignorent les grandes annales de l'humanité; qui ne savent du cœur et de l'esprit de l'homme que ce que leur en apprend leur journal de chaque matin. A ceux-là que leur importent Alexandre et César? Le déluge est venu depuis ces héros et a noyé leur histoire. Il leur suffit de connoître par le menu les petits cancans de leur société, les faits et gestes de leurs voisins, les assassinats et les suicides de Paris et des départements. L'histoire qu'ils aiment n'a besoin ni de Thucydide ni de Tite-Live. Leur portier est leur historiographe.... Comptons, comptons bien vite par olympiades plutôt que de ressembler à ce portrait qui n'a rien d'imaginaire, mais dont nous avons tous les jours les originaux sous les yeux.

Je finis mon petit plaidoyer par un aveu qui témoignera de ma bonne foi, c'est que le goût des livres, s'il devient trop exclusif, trop absorbant, peut avoir des inconvénients; des meilleures choses l'abus ne vaut rien. C'est un charmant compagnon qu'un livre, mais il faut s'en pouvoir séparer quelquefois. Un bibliophile qui auroit toujours un volume ouvert à côté de lui, ennuieroit bien sa femme; sa fille, si elle le voyoit toujours occupé avec Horace ou Cicéron, n'oseroit lui faire une caresse; ce seroit vraiment dommage; qui voudroit, même au prix de tous les livres du monde se priver de cette douce joie? Un de mes amis qui se sentoit glisser, et qui s'efforçoit de se retenir sur cette pente, m'avouoit que le besoin de lire étoit devenu chez lui presque machinal, à ce point, qu'un jour, à sa grande confusion, il s'étoit surpris lisant au fond de son chapeau le nom et l'adresse de son chapelier qu'il connoissoit de reste. Mais, n'ayant dans sa poche ni livre ni papier, il avoit été chercher instinctivement la seule ligne imprimée qui fût à sa portée, et c'étoit alors au fond de son chapeau qu'étoit

toute sa littérature. Boileau lut un jour je ne sais plus quelle préface autour d'un caudebec :

Autour d'un caudebec j'en ai lu la préface.

J'ai tort de rappeler ce vers à mon ami, qui est bien capable, une autre fois, d'arracher la coiffe de son chapeau, dans l'espérance d'y faire entre le feutre et la soie quelque découverte de ce genre.

C'est, je crois, Montaigne qui a dit : « Ceux qui manient beaucoup de livres font beaucoup d'hôtes et peu d'amis.... Ils remuent trop leur esprit et ne lui laissent pas le temps de prendre racine en un bon fonds. » D'un autre côté, qui pourroit aujourd'hui se borner à peu de lectures? L'homme que craignoit Cicéron, l'homme d'un seul livre, seroit trop incomplet. Mais sans être cet homme, heureux parmi les bibliophiles celui qui, au milieu de la dispersion de lectures où son goût l'entraîne, s'est choisi un sujet auquel de près ou de loin il ramène et rattache toutes ses pensées. Ce sujet peut être futile, qu'importe? Les bibliophiles sont gens à pâlir sur des riens pendant des années, à se livrer à des travaux de Lilliputien, qui font sourire des hommes qui se croient sérieux. M. Shandy étoit un peu bibliophile et portoit en cette matière susceptible de singularités la bizarrerie qu'il portoit en tout : il s'occupoit de recherches sur les noms de baptêmes et aussi sur les longs nez.

On sait quelle fut sa joie quand il eut rencontré et qu'il tint enfin dans sa poche le volume de Bruscambille sur les longs nez.

Ce personnage de Bruscambille et les imaginations plaisantes que suggèrent et ce livre introuvable et l'heureux possesseur qui seul pouvoit le trouver; tout cela n'égaye-t-il pas un peu trop une matière que notre prétention, quelles que soient les apparences, est d'avoir traitée sérieusement, car elle touche au fond le plus intime de notre cœur et de notre esprit? Tout au plus permettrions-nous au lecteur de sourire,

et encore voici que, pour refouler ce sourire, nous allons attacher à ce petit discours une péroraison mélancolique, presque funèbre. Hélas! quelque noble, quelque digne d'estime que soit l'amour des livres, cet amour a le sort de toutes les choses humaines, et est compris dans les vanités que Salomon a vues sous le soleil. Ces trésors que nous amassons avec un soin si curieux et si amoureux, ces livres que nous épousons il faudra les quitter, *linquenda tellus et domus et uxor*, comme dit Horace; *uxor*, c'est-à-dire notre bibliothèque; et ici je me représente un tableau oublié par Holbein : la mort venant chercher le bibliophile jusque dans le cher sanctuaire de ses pensées et de ses travaux. Le pauvre homme à qui nous prêtions tout à l'heure tant de ressources contre les accidents humains n'a pas prévu ce coup; il jette un dernier regard vers ces rayons où son bras, que la mort vient de saisir, cherchoit quelque volume, un volume acheté hier, ô vanité! et qu'il ne lira pas. Des livres sont autour de lui, sur son bureau, sur sa table; il en met dans sa poche, comme s'il espéroit en emporter quelques-uns dans l'éternité; il se tourne vers la mort et lui demande quelques jours encore; il diroit volontiers, comme le vieillard de la fable : « Est-il juste qu'on meure au pied levé? » Il n'a pas de bâtiment à achever, lui, pas de petit-fils à pourvoir, mais des volumes à ranger, à mettre en ordre. La mort est inexorable, et ne lâche pas le bras qu'elle a empoigné ; il faut la suivre, et tout en tenant d'une main le rebec que vous connoissez, de l'autre elle tient et montre à notre bibliophile (voyez la dérision!) une *Danse des morts*, revue et augmentée de cette scène dont c'est lui qui fait les frais, le pauvre homme! et que nous venons d'ajouter aux scènes qu'a exprimées le pinceau du vieux peintre allemand. *Linquenda tellus et domus et uxor.*

Marquis DE GAILLON.

A MES LIVRES.

J'aime les champs, les prés; j'aime les fleurs, les arbres;
Tout ce qui de la vie exprime un mouvement;
Et j'aime les vieux murs, les pierres et les marbres,
Tout ce qui du passé nous laisse un monument.

Mais pour aller chercher les blés et la bruyère
Il faut un pas léger, une aile de zéphyr,
Et, comme un papillon se joue à la lumière,
Des rayons du soleil aimer à s'éblouir.

Ou bien il faut braver la poussière des routes
Pour aller admirer Delphes, le Parthénon....
Et revenir, souvent, sans apaiser ses doutes,
Car le temps sur la pierre efface plus d'un nom.

Voilà pourquoi je veux, à l'ombre de ma chambre,
Toujours à ma portée et sans aller si loin,
De petits monuments que je parfume d'ambre,
Que de soie et velours je recouvre avec soin.

Avec eux je possède et l'espace et les âges;
Sans fatigue et sans bruit je voyage en tous lieux;
Hôtes de mon foyer, savants, poëtes, sages,
Idoles de l'esprit, après Dieu sont mes dieux.

Comment ne pas aimer un livre?... C'est une âme;
A l'oreille du cœur il nous parle tout bas,
Il est le seul ami qu'on permet à la femme
Et le seul que le temps ne nous enlève pas.

Janvier 1859.

Comtesse DE L'ÉCUYER.

PIÈCES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE

(DEUX LETTRES INÉDITES DE PÉLISSON).

En relisant ces jours-ci l'*Histoire de l'Académie françoise* de Pélisson et de d'Olivet, récemment réimprimée par M. Livet, j'étois frappé du contraste qu'offrent ces paisibles réunions d'hommes de lettres avec les tumultueuses séances des assemblées parlementaires. Seroit-ce donc que la littérature passionne moins que la politique, ou n'est-ce pas plutôt qu'étant nécessairement des hommes polis et cultivés, les académiciens savent davantage se contenir, et s'entendent mieux à circonscrire leurs discussions dans les limites qu'elles ne doivent pas franchir? Depuis plus de deux siècles que l'Académie françoise est fondée, la calme sérénité de ses réunions n'a été troublée que par de rares nuages, et il est à remarquer que lorsqu'un vif dissentiment est venu à éclater dans la docte compagnie, ç'a été le plus souvent à l'occasion du choix d'un nouveau collègue. Entre autres orageuses élections il faut citer celle de Gilles Boileau (1), lequel succéda en 1659 au fauteuil laissé vacant par Colletet : cette élection causa au sein de l'Académie un véritable schisme qui occupa pendant deux mois la cour et la ville; comme on disoit alors, aujourd'hui nous dirions l'opinion publique. Dans sa courte notice sur Gilles Boileau, d'Olivet passe très-rapidement sur ce curieux incident auquel il consacre à peine quelques lignes; il est plus explicite dans une lettre adressée au président Bouhier le 12 octobre 1725 et citée par M. Livet (2), où il

(1) Frère aîné du poëte satirique.
(2) Tome II, pages 407 et suiv.

nous donne sur cette affaire des détails qu'on retrouve, mais plus circonstanciés, dans une lettre de Chapelain du 9 août 1659, également citée par M. Livet (1). En apprenant le succès qu'une première épreuve avoit donné à Boileau, Ménage, qui ne pouvoit lui pardonner certaines critiques un peu virulentes, entreprit de traverser son élection dans l'intervalle d'un scrutin à l'autre. Comme il n'étoit pas de l'Académie, il s'adressa à Mlle de Scudéri et la pria de mettre en jeu l'influence de Pélisson sur ses collègues; celui-ci se fit le champion de cette mauvaise cause avec un zèle et une ardeur qu'explique seule sa profonde affection pour l'auteur du *Cyrus*. Tout ce qui, jusqu'à présent, nous est connu de ce différend académique, c'est de Chapelain que nous le tenons, de Chapelain qui étoit à la tête des partisans de Boileau, tandis que Pélisson dirigeoit le parti contraire; aussi avons-nous pensé que ceux que notre histoire littéraire intéresse, ne liroient pas sans quelque curiosité les deux lettres suivantes que nous avons copiées sur les originaux conservés à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg; elle nous ont paru susceptibles de jeter quelque lumière sur ce débat, et nous avons cru que la vérité pourroit naître de la confrontation des deux adversaires principaux mis ainsi en présence du lecteur, et du contrôle de leurs dires respectifs.

« Dimanche matin, 16 mars 1659.

« Monseigneur,

« C'est par respect pour Votre Grandeur et pour lui être moins importun, que je prends la liberté de lui escrire ce que j'aurois eu l'honneur de lui dire hier si elle n'eust été occupée à des affaires plus importantes qu'il n'étoit pas de mon devoir d'interrompre si longtemps, quelque bonté qu'elle eust de me donner audience. Je lui ay déjà tant d'obligations,

(1) Tome II, pages 502 et suiv.

Monseigneur, que je suis incapable de les oublier ni de douter qu'elle me continue toujours sa juste protection en une affaire où je ne me suis engagé qu'après qu'il luy a plu de me le permettre. Elle en a sceu le succès; que les choses s'y sont passées dans toutes les formes et que M. Boileau a été exclus par cinq voix plus qu'il n'en falloit. Cette affaire a esclaté, on en a parlé à la cour. J'apprens même que S. E. s'en est expliquée favorablement pour moy et justement pour la compagnie à qui elle a donné des éloges de n'avoir pas voulu recevoir un homme qui avoit fait des libelles. Cependant, Monseigneur, le dessein de ceux qui le portent avec tant de chaleur, est de revenir demain lundy à l'assemblée pour faire casser l'exclusion sur deux nullités imaginaires et injurieuses: que j'ay esté présenté quoiqu'ils ayent délibéré eux-mêmes que je le serois; que j'ay brigué les suffrages, quoique je n'aye vu personne que pour m'opposer à leur brigue, et que M. Boileau, le premier, ait écrit à M. de Boisrobert un billet où il nommoit un très-grand nombre d'académiciens qu'il disoit lui avoir promis leurs voix. Ce que je puis prouver par le tesmoignage de cinq personnes d'honneur à qui le billet a été lu. Je ne crois pas, Monseigneur, qu'ils prétendent pouvoir faire casser à la compagnie ce qu'elle a fait solennellement il y a huit jours, et sur des allégations si outrageantes pour elle; il y a moins d'apparence encore qu'ils attendent cette injustice de Votre Grandeur qui n'en fait jamais. Leur véritable pensée, Monseigneur, est qu'en faisant du bruit ils obligeront Votre Grandeur à s'en mesler contre ce qu'elle m'a fait l'honneur de me promettre. Ils s'imaginent qu'elle interposera son authorité toute-puissante, non pas pour casser ce qui a été faist, mais pour faire recevoir M. Boileau dès cette heure, sans autre formalité, ou lui donner une parole positive et certaine de sa réception, qui passeroit dans le monde pour la mesme chose. Si ce malheur m'arrivoit, Monseigneur, que pourroit croire tout le public qui ne sçait cette affaire qu'en gros, sinon que Votre Grandeur a reconnu de l'injustice dans

ma poursuite, qu'elle a passé par-dessus les formes comme elle peut quand il lui plaist, par un sentiment intérieur d'équité, en un mot, Monseigneur, qu'elle me condamne en faveur de M. Boileau. En effet, Monseigneur, il lui luy seroit bien moins glorieux d'avoir esté receu par les suffrages des particuliers où l'amitié peut quelque chose et dont le hazard mesme peut se mesler, que d'estre receu par la seule protection de Votre Grandeur qu'elle ne donne jamais qu'à la raison et à la justice. Mais cette gloire qu'il acquerroit me couvriroit d'infamie et n'en apporteroit guère moins à un de vos serviteurs, bien plus considérable que moy, qui joint ses très-humbles supplications aux miennes pour destourner les effets de cet artifice auprès de Votre Grandeur. On vous dit là-dessus, Monseigneur, que si Votre Grandeur ne prend cette voye, un grand nombre de personnes ne reviendront plus à l'Académie comme elles le protestent hautement. Cette protestation, Monseigneur, est peu respectueuse pour Votre Grandeur, puisque les armes à la main, pour ainsi dire, on veut imposer la loy à celui dont il la faut recevoir. Si l'Académie change d'avis par de semblables menaces, elle n'a plus la liberté d'exclure personne, car toujours quelqu'un aura fait la proposition, toujours un certain nombre l'aura soutenue, toujours on portera avec chaleur ses sentiments, toujours on se croira bien fondé par cet exemple à obtenir en se séparant du corps ce que le scrutin et la liberté des suffrages n'auront point donné. Certes, Monseigneur, je l'oseray dire à Votre Grandeur, moins pour mon intérest que pour sa gloire, quelqu'affection qu'il faille avoir pour la paix et pour la réunion des esprits de la compagnie, on jugera toujours que c'est assez et peut-estre trop de bonté pour des personnes qui menacent de la sorte, quand Votre Grandeur leur fera dire par quelqu'un des siens qu'elle n'entend point qu'on parle de nullité, ni qu'on retouche à ce qui a esté fait, parce que cela seroit contre toute raison et ne pourroit que faire une contestation pleine d'aigreur et de bruit dans une maison de respect comme la

sienne, mais que Votre Grandeur prie ces Messieurs de revenir à la compagnie comme de coustume, et que, dans la suite et avec du temps, elle verra ce qui pourra se faire pour leur satisfaction, faisant estat et considération de leur mérite. S'ils n'acceptent point cette grâce de Votre Grandeur, je l'oseray dire encore, Monseigneur, tout le monde jugera qu'ils n'en estoient plus dignes. — Pour mon particulier, Monseigneur, je ne croy pas mériter celles que j'en ay reçues, mais j'en ay une très-vive et très-sincère reconnoissance. Ces grâces ne commencent pas d'aujourd'huy; il y en a eu de plusieurs sortes et depuis plusieurs années, quelques-unes même pour l'intérest de ma petite fortune, mais il n'y en aura jamais de plus sensibles pour moy que celles qui vont à l'honneur. Je supplie très-humblement Votre Grandeur de vouloir le conserver tout entier à une des personnes du monde qui a le plus de vénération pour vos éclatantes vertus et qui est avec le plus de respect, d'attachement et de soumission,

« Monseigneur,

« de Votre Grandeur,

« le très-humble, très-obéissant et très-obligé,

« Pélisson Fontanier. »

La lettre qu'on vient de lire contient une affirmation formellement contredite par d'Olivet et par Chapelain, d'après lesquels Pélisson seroit tout au plus parvenu à diviser les suffrages de l'Académie d'une manière à peu près égale. On vient de voir que ce dernier assure, au contraire, que l'exclusion de Boileau a été prononcée à une majorité de *cinq* voix. Le résultat final du débat nous porteroit à penser qu'ici l'exactitude n'est pas du côté de Pélisson. La seconde lettre que nous allons reproduire est séparée de la première par un intervalle de six semaines. Pélisson y a visiblement perdu beaucoup de terrain; on sent qu'il doute du succès de sa

malencontreuse entreprise et que déjà il est disposé à des concessions.

Billet précédant la 2e lettre et y annexé.

« Je croy qu'il n'y auroit point de mal que vous donnassiez à Monseigneur le Chancelier mon propre billet qui luy serviroit de mémoire pour cette affaire, et le plus tost sera le meilleur, tant à cause des sollicitations qu'on luy doit faire, que parce que j'auray occasion de le voir aujourd'huy sur le soir ou demain matin, et que je serois bien aise qu'il eust vu auparavant ce que je vous ay escrit. Supprimez, s'il vous plaist, cette apostille. »

« Mercredy matin, 30 avril 1659.

« Après toutes les bontés qu'il a plu à Monseigneur le Chancelier d'avoir pour moy, j'ay peine à lui parler davantage de l'affaire de l'Académie, si ce n'est pour lui faire mille remercîments très-humbles et très-sincères; comme je sçay néantmoins que le party contraire lui doit faire de grandes sollicitations, je croirois à propos, Monsieur, que vous voulussiez bien le faire souvenir de la justice que nous attendons de luy quoiqu'avec une parfaite soumission à toutes ses volontés : il ne faut, à mon avis, que s'en tenir à ce qu'il nous fit l'honneur de nous dire dans sa chambre jeudy dernier et qu'il me confirma lundy en particulier, sans luy en demander davantage. Que M. de Vilahier, ou quelque autre, si M. de Vilahier n'en veut pas, soit reçeu dans les formes à la place que M. Boileau avoit demandée; qu'il se passe ensuite un intervalle raisonnable de trois ou quatre assemblées ordinaires de lundy en lundy (comme Monseigneur le Chancelier nous le fit espérer); que dans ces assemblées il ne soit parlé d'aucune élection, et que néantmoins, ceux qui sont du parti de M. Boileau soient obligés d'y venir pour tesmoigner leur obéissance et que ce n'est pas en menaçant et en se re-

tirant qu'ils l'ont emportée, ce qui n'a desjà que trop fait de tort aux lois et à la liberté de la compagnie, et assurément plus cet intervalle sera long et remarquable, plus la dignité du corps et l'autorité de Monseigneur le Chancelier seront conservées. Que durant cet intervalle, M. Boileau voye tous ces messieurs de l'Académie, particulièrement ceux qu'il a offensez depuis comme on croit par ses discours ou autrement, comme M. de La Mesnardière, M. l'abbé Tallemant, M. Doujat, M. de Gombault, M. Charpentier, et qu'il se mette en devoir de se justifier ou de se réconcilier. Qu'il soit après cela proposé en la manière ordinaire et obligé à rapporter l'agrément de Monseigneur le protecteur, pour estre délibéré huit jours après par scrutin sur sa réception en la forme accoustumée. Que si Monseigneur le Chancelier veut estre assuré du succès, il se contente d'en prendre la parole des particuliers et en particulier sans qu'il en soit jamais rien dit en public et dans la compagnie, et, s'il l'avoit agréable, je la lui donnerois moi-même pour tous et m'obligerois à luy en demeurer responsable, sachant comme je sçay les sentiments de nos confrères, et que le respect qu'on a pour Monseigneur le Chancelier, sa qualité de protecteur, et l'escrit qui lui a esté remis entre les mains lui donnent un pouvoir absolu, que personne ne pensera seulement à y faire la moindre résistance. Ce qu'on peut souhaiter est qu'il y prenne confiance entière, et qu'il paroisse au monde qu'une compagnie qui lui doit toutes choses, sans lui donner la peine de s'expliquer, ni de rien commander comme il le pourroit, suit avec plaisir tout ce qu'on connoît qu'il désire d'elle. Avec ces conditions, je croy qu'il satisfaira tout le monde, qui est le but qu'il a eu la bonté de se proposer. En mon particulier, je me sens si obligé à la protection dont il m'a honoré, que je ne croy pas pouvoir lui faire connoître mon ressentiment tel qu'il est, qu'en m'attachant toute ma vie à luy et aux siens avec toute la fidélité et tout le respect qu'il sera possible. Je vous conjure, Monsieur, de bien vouloir me servir de caution auprès de lui, vous ne sauriez vous engager

pour personne qui fust plus exact à tenir cette promesse ni qui vous honorât davantage,

« PÉLISSON FONTANIER. »

Finalement Pélisson échoua dans cette lutte, et la victoire demeura aux partisans de Boileau, dont l'élection fut confirmée par le chancelier Séguier. Pélisson en éprouva un si violent dépit, qu'il s'abstint longtemps de paroître aux séances de l'Académie. Entraîné deux ans après dans la disgrâce de Fouquet, il fut, comme on sait, enfermé à la Bastille. Il en sortit après quatre années d'une dure détention et revint à l'Académie ; mais il n'y retourna avec assiduité qu'à partir de 1669, après la mort de Gilles Boileau.

J. ÉDOUARD GARDET.

LETTRE
ADRESSÉE PAR LE DIRECTOIRE
A BONAPARTE,
GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE D'ITALIE.

Monsieur,

Vous avez déjà inséré dans votre excellent Bulletin certains autographes propres à éclaircir diverses questions historiques, et vous êtes désireux d'y ajouter tous ceux du même genre que vous parviendrez à recueillir. C'est une heureuse idée dont la réalisation auroit sans doute bien des avantages, et il

seroit à souhaiter que les amateurs qui possèdent quelques-unes de ces pièces importantes finissent par comprendre que leur intérêt et leur vanité même trouveroient mieux leur compte à les faire connoître qu'à les laisser enfouies dans leurs cartons. Malheureusement, la plupart d'entre eux ont une manière de penser tout à fait différente. On diroit qu'ils tiennent à imiter les avares qui enterrent leurs richesses au lieu de les mettre en circulation. Cependant il en est quelques-uns qui sont animés de meilleurs sentiments, et vous pouvez espérer que ceux-là se montreront disposés, non-seulement à vous approuver, mais à vous seconder dans votre utile entreprise. J'en ai connu plusieurs qui prenoient plaisir à se faire distinguer par cette générosité noblement exceptionnelle. Je ne vous en nommerai ici qu'un seul, feu le baron Barclay de Tolly, auteur anonyme du savant ouvrage intitulé : *L'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande ou Méditations sur le caractère national des Anglois, leurs mœurs, leurs institutions*, etc. 2 vol. in-8°.

Cet homme d'élite avoit pour maxime, en ce cas, comme dans toutes les circonstances de sa vie, que, *s'il y a de la sagesse à savoir jouir de ses biens, il y a de la vertu à savoir en faire jouir les autres*. Je dois à l'amitié dont il daigna m'honorer une foule de documents inédits contenus dans des papiers manuscrits qu'il me donna ou me permit de transcrire, en m'autorisant à les publier, si je le jugeais convenable. Je me propose d'en mettre quelques fragments curieux et remarquables sous les yeux des lecteurs de votre Bulletin ; non, certainement, pour usurper une place honorable parmi les hommes distingués dont je viens de parler, mais pour rendre un hommage public à la mémoire de celui qui fut un des modèles les plus achevés de toutes les qualités du cœur.

Voici d'abord la copie fidèle d'une lettre adressée par le Directoire au général Bonaparte, commandant en chef de l'armée d'Italie. L'original est tout entier de la main de Carnot. Je ne veux pas faire d'autre remarque sur ce document précieux, et je laisse à qui le lira le soin d'apprécier tout ce qu'il

a de valeur et tout ce qu'un intérêt d'actualité vient ajouter à son intérêt historique.

Agréez, Monsieur, etc.

P. M. Quitard.

« Paris, le sept brumaire, an V de la république françoise une et indivisible.

« Le Directoire exécutif au général en chef Bonaparte, commandant l'armée françoise d'Italie.

« Nous avons reçu, citoyen général, les différentes dépêches que vous nous avez adressées de Modène, le 26 vendémiaire, et les pièces qui y étoient jointes. Nous sentons comme vous, combien l'enthousiasme de la liberté chez les habitants de Bologne, Modène, Reggio, Ferrare et Milan est avantageux à la cause pour laquelle nous combattons ; nous sommes convaincus de l'utilité dont sera pour le succès de nos armes la bonne volonté des différents peuples de l'Italie qui manifestent le désir de secouer le joug du despotisme ; mais, quelque ardent que soit celui que nous éprouvons nous-mêmes de seconder leur élan vers la république, la prudence et la politique réunies nous commandent de modérer, autant qu'il est en nous, à l'époque actuelle, le feu qui les anime et les démarches qu'un premier mouvement pourroit les porter à faire. Sans doute, la bravoure de l'armée d'Italie et les talents du chef qui la dirige sont de puissants motifs pour nous faire croire que l'Autriche n'arrachera point de nos mains les conquêtes glorieuses que vous avez faites ; mais avant la prise de Mantoue, avant surtout que de nouveaux succès en Italie et en Allemagne aient réprimé l'audace que nos revers sur le Rhin ont redonnée à la cour de Vienne, il seroit imprudent, ainsi que nous vous l'avons mandé dans nos précédentes dépêches, d'allumer trop fortement en Italie une incendie révolutionnaire (*sic*) qui pourroit par la suite devenir funeste aux peuples que

nous voulons encourager à se rendre libres. La guerre se compose de succès et de revers : cette campagne, dont l'histoire fidèle retracera avec plaisir les détails honorables pour nous, en est un exemple frappant. Sans la retraite inattendue de l'armée de Sambre-et-Meuse, nous aurions pu dire à l'Italie, soyez libre, avec la certitude d'être obéis. Aujourd'hui, citoyen général, que la lassitude de la guerre se manifeste avec force dans l'intérieur de la république, quand une partie des gages de la paix continentale a été replacée par les événements dans les mains des ennemis de la république, il convient de penser sérieusement à cette paix, l'objet des vœux de tous, et peut-être ne pourra-t-elle avoir lieu qu'en disposant en faveur de quelques princes d'Allemagne d'une partie des conquêtes que l'armée d'Italie a faites.

« Le Directoire n'oubliera pas toutefois combien il est de son intérêt d'expulser, autant qu'il le pourra, la maison d'Autriche de l'Italie, et les circonstances les plus fortes pourront seules l'engager à restituer à la cour de Vienne ce que le courage des braves que vous commandez lui a enlevé; mais ces différentes bases, qu'il peut devenir nécessaire d'adopter pour arriver à la paix continentale, nous avertissent de songer aux intérêts futurs des patriotes italiens, et ce seroit peut-être les compromettre que de trop encourager l'ardeur qu'ils témoignent. Nous pensons que les intérêts de la république exigent que nous maintenions les peuples du Milanez, du Modénois, etc., dans des sentiments qui nous soient favorables, sans nous engager à garantir leur indépendance future, et surtout sans les exposer d'une manière qui seroit aussi odieuse qu'immorale à devenir par la suite victimes de notre indulgence ou de nos conseils.

« Nous avons vu avec plaisir l'organisation de différentes légions italiennes, nous espérons que leur courage contre nos ennemis communs sera digne de l'armée qui vous obéit. Nous vous engageons à comparer, autant qu'il se pourra, ces troupes d'étrangers, et principalement de Polonais déserteurs du ser-

vice de l'Autriche, afin de soulager les campagnes et de nous les rendre favorables. Si vous jugez convenable qu'il vous soit envoyé quelques officiers polonais qui pourroient stimuler la désertion chez les patriotes de leur pays qui sont forcément dans les rangs impériaux, nous ordonnerons au ministre de la guerre de vous adresser ceux qui se trouvent dans l'intérieur de la république.

« Nous approuvons la sommation que vous avez faite au général Wurmser, et nous espérons qu'elle aura le succès que sa sagesse et l'humanité qui l'ont dictée semblent lui promettre.

« CARNOT. L. M. REVELLIÈRE LEPEAUX. REWBELL. »

DÉCOUVERTE D'UN PETIT LIVRE CURIEUX

RENFERMANT DES

INVECTIVES POÉTIQUES

CONTRE LA

TRAHISON DU CONNÉTABLE DE BOURBON

EN 1523.

Les bibliophiles que nous pourrions nommer les *pionniers de l'ancienne littérature françoise*, ont fait connoître, en les réimprimant à petit nombre, une foule de pièces de vers des XVe et XVIe siècles, qui, la plupart, n'avoient jamais été citées par les bibliographes. MM. Durand de Lançon, Francisque Michel, Leroux de Lincy, Giraud, Veinant, Gustave Brunet, Duplessis, etc., se sont montrés à l'envi pleins d'émulation pour arracher à l'oubli ces vieux monuments de la langue et

de la typographie françoises, d'autant plus qu'il n'existe souvent qu'un unique exemplaire de l'édition gothique qu'ils ont reproduite dans une réimpression fac-simile, qui est déjà devenue rare et qui sera bientôt introuvable. Il y a donc aujourd'hui peu d'opuscules en vers, publiés entre 1480 et 1530, qui ne soient mentionnés avec exactitude dans le *Manuel du libraire*, et c'est presque une découverte importante que de signaler en ce genre une nouvelle curiosité bibliographique, non encore décrite par le savant M. Brunet.

En voici une cependant que nous avons trouvée dans un précieux recueil de pièces que possède la bibliothèque publique de Versailles. Nous croyons devoir réimprimer ici textuellement cette pièce tout à fait inconnue, et qui nous paroît fort intéressante au point de vue historique. Ce sont des rondeaux et et des ballades contre le connétable de Bourbon, qui, comme on sait, avoit abandonné le drapeau de la France en 1523, pour passer au service de Charles-Quint. Les invectives poétiques que l'*acteur* ou le poëte adresse à Bourbon, nous apprennent seulement deux faits que l'histoire n'a pas encore recueillis : c'est que le connétable avoit conspiré pour *tuer son prince*, et que, sa conspiration une fois démasquée, il s'étoit enfui en s'attribuant cette devise : VICTOIRE OU MORT ! On remarque quelques beaux vers et des pensées très-généreuses dans ces poésies qui respirent l'indignation et le mépris à l'égard du traître, qu'elles invitent toutefois à *repentance :* ce qui prouve qu'elles ont été composées et publiées au moment même de la fuite du connétable (juillet 1523), c'est-à-dire pendant l'instruction de son procès criminel, soit pour le ramener dans le devoir, soit pour le désigner à la haine des bons serviteurs du roi.

L'édition gothique qui contient ces poésies, imprimées de la manière la plus incorrecte, se compose de 4 feuilles, de format petit in-4, sans indication de lieu d'impression et sans nom d'imprimeur. Les caractères singuliers employés dans cette édition, qui fut destinée probablement à être répandue

parmi le peuple en France et en Italie, ressemblent beaucoup à ceux dont Gérard de Leeu s'est servi, à la fin du xv[e] siècle, dans plusieurs de ses éditions imprimées à Anvers, notamment dans l'*An des sept dames* (voy. OEUVRE NOUVELLE, dans le *Manuel*). On voit, sur le premier feuillet, au-dessous du titre formant deux lignes (ainsi conçu : *S'ensuyvent plusieurs ballades contre Bourbon*), une grande fleur de lis florentine, gravée en bois, avec trois petits bois représentant des sujets de chasse, et provenant, selon toute vraisemblance, des encadrements d'un livre d'heures. Cette impression, pleine de fautes grossières, de passages incompréhensibles et de vers mutilés, a-t-elle été faite à Florence, ou bien à Lyon, où s'étoit établie à cette époque une espèce de colonie florentine, enrichie par le commerce, très-opposée aux guerres d'Italie, et très-attachée à la France? P. L.

S'ENSUYVENT PLUSIEURS BALLADES CONTRE BOURBON.

BALLADE (1).

Victoire ou mort! j'ay une arogance (2)
Et mon cueur mis et en lieu d'esperance,
Prins desespoir; pour vindication
Plus tost mourroit ma propre nation,
Soit droit ou tort, que ne preighe vengence
Le cerf volant (3) fuz chassé en soufrance.
Qui ay perdu biens et honneurs en France,
Dont souffriray par ma rebellion
Victoire ou mort.

(1) C'est Bourbon qui parle.

(2) Il y a, dans l'édition gothique, comme nous l'avons dit plus haut, une foule de vers faux et de non-sens : nous reproduisons néanmoins le texte tel que nous le fournit cette édition, sans essayer de le corriger arbitrairement.

(3) La devise de Charles III de Bourbon étoit un cerf-volant avec ce mot PENETRABIT, « voulant dire qu'avec extresme diligence, qui est désignée par l'agilité du cerf, et par la légèreté de ses ailes, il viendroit à bout de ses desseins. » SCEVOLE ET LOUIS DE SAINCTE MARTHE, *Histoire généalogique de la Maison de France*, t. II, p. 103.

De mort suis seur, il n'y a resistance,
Ne de victoire en moy n'est la puissance
Comme mon roy, mais grant presunption
M'a mys au trait et m'a par moy (*sic*)
Deliberé et pour sur à oultrance
Victoire ou mort.

RONDEAU (1).

Mort sans mercy et honte sans victoire
Tu porteras, car il est tout notoire
Que ton péché est trop vil et infame
D'avoir conçeu trahyson en amour
Contre ton roy feras est percuptoire.
Dieu sera l'un, à qui est deu la gloire
Ou la victoire, ainsi le peuz tu croire;
L'autre fuiras, te donnant pour tou doire
Victoire ou mort.
Retourne toy et metz en ta mémoire
Ta grande erreur ne prends adjuctoire (*sic*),
Ton fol conscel et orgueil qui t'infame
Cuydant porter de victoire la palme,
Non, non, mais pour œuvre meritoire
Victoire ou mort.

BALLADE.

Victoire ou mort tu as [pris] pour devise
Par desespoir, dont il te fault comprendre
Que mort ne fault, mais à victoire avise,
Trop est muable et difficile à prendre,
Car celuy Dieu, qui sçet justice rendre
A ung chascun, la tient en sa puissance
Et quant du droit a vraye congnoissance
Il luy depart et en retient la gloire

(1) C'est l'*acteur* ou le poëte qui répond dans les pièces suivantes.

Pour demonstrer que sans quelque doutance
Dieu ayde au droit et de là vient victoire.

Voy dont comment à toy seroit promise
Que a conçeu ton roy à mort surprendre
Aussi son sang, ô cueur plain de faintise,
Comme ose tu ung tel crisme entreprendre,
Autre ne moy ne le pourroit comprendre,
Si non envie et ton oultrecuidance
Ne tacheroient fors mettre affin l'espace
De la maison qui n'i est pas encore,
Ains demoura sur reprinse à la dance;
Dieu ayde au droit [et] de là vient victoire.

Et par ainsi est banie ta devise,
Don par tes ditz à la mort te faut rendre;
Mais quelle mort infame ou de main mise,
Comme noyer, escarteler ou pendre,
Mort reprochable où loz ne peult estandre,
Car ton vouloir estoit mettre à outrance
Le sang royal puis supere [r] la France
Par enemys d'estrange territoire.
Mais toy ne eux n'en auront joyssance,
Dieu ayde au droit et de là vient victoire.

Prince Bourbon, retourne à repentance,
De repentance entens à penitence,
Satisfaisant à ton crisme notoire,
Lors congnoistras que après toute arogance,
Dieu ayde au droit et de là vient victoire.

RONDEAU.

Victoire ou mort par desespoir a pris
Le cerf vollant, qui jadis au pourpris
Des fleurs de lis vivoit en asseurance;
Mais la ceinture escripte d'esperance,

Rompue il a par son crisme et mespris.
Voyant que ce qu'il avoit entrepris
N'avoit eu lieu, rage là tant surpris
Que l'un des II il demande à outrance
Victoire ou mort.
Basty avoir par ses faintifz espritz,
Tuer son prince, en mettant à despris
Sa foy, son prince, son honneur, sa naissance;
Après faillir il se met en la chance,
Soubz sort douteux, d'avoir honte ou prins
Victoire ou mort.

AUTRE RONDEAU.

Victoire ou mort est devise confuse;
L'un est certain et de l'autre on abuze,
Le plus souvent soubz fortune incertaine,
Mais tout gyt en la puissance haultaine,
Qui de justice envers ung chascun use.
Cueur sans espoir, que la fortune amuse,
Soubz aultruy force avec cautelle,
Prent pour confort ceste devise telle
Victoire ou mort.
Ta foy rompue et verité t'acuse
De trahyson, donner n'y peult excuse,
Car l'on veoit bien comme ton cas se maine;
Pas ta devise avoir peux mort prochaine,
Mais l'autre non, car le droit [te] reffuse
Victoire ou mort.

AUTRE RONDEAU.

Victoire ou mort a prins por asseurance
Cil qui n'a plus en soi fait d'espérance;
Cuidant par l'un de ses deux points estandre
Sa trahison, mais il n'y péult attandre,

Car droit ne veult qu'il en ait la puissance.
  Desloyauté qui l'a mis en la dance
Des malheureux, par folle oultrecuidance,
A faict ces motz à sa devise prandre,
    Victoire ou mort,
A l'un assez sa fortune l'avance,
C'est à la mort, qui est la recompance,
Où son forfait veult que ce vienne joindre ;
De l'autre avoir en a doubter et craindre,
Dieu la depart, non l'humaine arogance,
    Victoire ou mort.

FINIS.

NOTE

SUR UN DES PREMIERS LIVRES

IMPRIMÉS A MEXICO.

Pendant fort longtemps le *Vocabolario en lengua castellana y mexicana*, d'Alphonse de Molina, sorti des presses de Mexico en 1555 (1), fut considéré comme le premier livre imprimé en Amérique. C'étoit une erreur. Voici ce qu'on lit dans le *Nouveau manuel de bibliographie universelle* (2), article *Mexico* : « L'imprimerie est introduite dans cette ville en 1532. » *Juan Pablos*, appelé par le vice-roi *don Antonio de Mendoza*, imprima, durant les premières années de l'établissement des

(1) M. Ferdinand Denis nous a dit avoir vu ce rare volume entre les mains du savant Ramirez, directeur du musée de Mexico.

(2) Par MM. Ferdinand Denis, P. Pinçon et de Martonne. Paris, Roret, 1857, grand in-8.

Espagnols, le volume intitulé : *Scala cœlestis*, de *Jean Climaque*, traduit en castillan par *F. Juan de Maloma*. M. *Ternaux Compans* dit : *C'est bien certainement le premier livre imprimé en Amérique.*

Nous allons décrire un volume, tout à fait inconnu aux bibliographes, et qui est appelé à prendre rang, jusqu'à présent au moins, après *l'Échelle céleste* de Jean Climaque.

Le titre porte :

Dotrina breuemuy puechosa delas cosas q̃ ptenecen a la fe catholica y a nr̃a christiandad en estilo llano p a comũ intelligẽcia. Cõpuesta por el Reuerẽdissimo S. dõ fray Iuã Çumarraga : primer obp̃o d Mexico. Del cosejo de su magestad. Inposa ẽ la misma ciudad d Mexico por su mãdado y a su costa. Año d. M. dxliij. (*sic*).

(In fine) :

A hõra y alabança de nro Señór Iesu Xp̃o y de la gliosa virgẽ Sancta Maria su madre : aq̃ se acaba el presente tratado. El qual fue visto y examinado y corregido por mãdado dl. R. S. Dõ fray Iuan Çumarraga : primer Obispo de Mexico : y del Cõsejo de Su Magestad. rc. Imp̃miose eñsta grã ciudad de Tenuchtitlã Mexico desta nueua Espana : en casa de Iuã Crõberger por mãdado dl mismo señor obpo Dõ fray Iuã Çumarraga y a su costa acabo se de imprimir a. xiiij. dias del mes de junio : del año de M. d. quarẽta. y q̃tro años.

Petit in-4° goth. de 84 ff., signat. A, LIIII. Regist. doubles. s. chiff. ni récl., titre encadré. L'encadrement est formé de traverses et de montants, gravés sur bois, assez médiocrement agencés entre eux et aussi différents par le dessin que par les dimensions. Il est à croire que ces *bois* provenoient de vieilles formes apportées d'Europe, et dont il seroit probablement

facile de retrouver les types en feuilletant les livres imprimés au xve siècle dans différentes villes d'Espagne.

Notre bonne fortune a voulu que le même volume renfermât l'ouvrage suivant :

Tripartito del Christianissimo y consolatorio doctor Iuan Gerson de doctrina christiana : a qualquiera muy puechosa. Traduzido de latin en lẽgua castellana para el biẽ d muchos necessario. Impresso en Mexico : en casa de Iuan Cromberger. Por mãdado y a costa del R. S. Opispo de la mesma (*sic*) ciudad Fray Iuã Çumarraga. Revista y examinado por su mandado. Año d. M. d. xliiij.

(In fine) :

Acabose el tripartito de Iuan Gerson : a gloria y loor de la sanctissima Trinidad : y d la sacratissima virgẽ Sancta Maria reyna d los angeles. Y de los gloriosissimos sant Iuan Baptista : y sant Joseph, y sant Frãcisco. El qual se imprimio en la grã ciuduad d Tenuchtil lan (*sic*) Mexico desta nueva España en casa de Iuã Crõberger q̃ Dios aya. Acabose de imprimir. Año de M. d. xliiij.

Petit in-4° goth. de 28 ff., signat. a. d., s. chiff. ni récl., titre encadré, mais avec des montants et des traverses gravés sur bois, et de dessins autres que ceux du livre précédemment décrit.

Au verso du titre se trouve une gravure également sur bois, représentant la vierge Marie, coiffée de la tiare, et donnant l'investiture épiscopale à un moine agenouillé devant elle. Les quatre acolytes qui entourent la sainte Vierge portent les différents ornements de l'évêque : l'un la mitre, l'autre la crosse, un troisième l'habit et le quatrième la palme. En tête et au bas de la gravure, on lit : AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINVS TECV.

Malgré les titres que nous venons de reproduire, et qui tendroient à donner à ces deux ouvrages le second rang parmi les produits des presses mexicaines, malgré notre désir de posséder un des premiers spécimens de la typographie américaine, nous n'hésitons pas à penser que beaucoup d'autres livres ont été très-vraisemblablement imprimés avant les nôtres, pendant la période de onze années qui sépare la publication de *la Scala cœlestis* de celle des livres de Çumarraga.

Nous aimons nos bouquins, mais nous aimons mieux encore la vérité. Il est présumable qu'avant d'imprimer en espagnol des livres de doctrine, livres déjà remplis d'une certaine dose d'ascétisme, on avoit dû traduire en langue mexicaine et publier les dogmes fondamentaux de l'Église du Christ.

Les grammaires, les dictionnaires, les catéchismes, les traductions en langue mexicaine ont dû évidemment, et très-peu de temps après la conquête, être imprimés et répandus avec profusion.

La conquête date de 1521. Pour que l'œuvre de Çumarraga fût un des premiers livres imprimés en Amérique, il faudroit admettre que les Espagnols, qui, dès l'année 1474, possédoient des imprimeries remarquables dans les principales villes de la Péninsule, ont négligé pendant vingt-trois ans un instrument de propagande aussi puissant que la presse.

Du reste, le titre seul des ouvrages de Molina prouve que les choses se sont passées ainsi que nous venons de l'indiquer. C'est *l'Arte de la lengua mexicana y castellana*, c'est le *Vocabolario* déjà cité, c'est le *Catecismo mayor y menor* (en langue mexicaine), c'est le *Confessionario mayor y menor* (dans la même langue); et parce qu'on ne connoît de ces ouvrages que les éditions de 1555, 1564, 1571, etc., s'ensuit-il qu'elles ont été les premières?

Il n'est pas étonnant d'ailleurs que les éditions antérieures à 1571 aient disparu. Destinés à un usage quotidien, feuilletés plusieurs fois par jour, privés probablement d'une enve-

loppe protectrice, ces livres étoient naturellement voués à une destruction rapide.

Nous concluons de tout ceci qu'il a dû exister des imprimeries à Mexico peu de temps après la conquête, et que les livres sortis de ces premières imprimeries sont restés inconnus jusqu'à présent ; ce qui ne prouve pas qu'on n'en découvrira pas un jour quelques-uns, comme nous avons découvert le livre de Çumarraga. Seulement les bibliophiles américains ont plus de chances que nous de faire cette trouvaille. Le concours de circonstances extraordinaires qui ont transporté ce volume de Mexico chez le marchand de bric-à-brac où nous l'avons trouvé l'an passé, à Toulouse, n'a guère pu se produire souvent. Pour notre part, nous n'espérons pas être aussi heureux une seconde fois, et nous nous demandons comment ce pauvre bouquin a survécu et résisté à une longue traversée, aux injures du temps et au rude service qu'il paroît avoir fait, car ses marges sont couvertes de notes. Malheureusement l'encre a blanchi, et les notes sont devenues illisibles.

Quant à la biographie de l'auteur et de l'éditeur des deux livres dont nous nous occupons, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de reproduire deux notes que nous devons à l'obligeance de M. Ferdinand Denis, dont l'érudition en matière d'archéologie mexicaine est bien connue.

« Zummaraga (1) (D. Fray Juan) premier évêque de Mexico, né à Durango en 1468, n'a pas d'article dans les biographies; c'étoit un saint homme qui appartenoit à l'ordre des Franciscains. L'empereur Charles-Quint l'avoit connu au couvent de l'Abroxe et il le nomma évêque de Mexico, le 12 décembre 1527. Il reçut plus tard, de Paul III, le titre d'archevêque, et, après un peu plus de vingt ans d'épiscopat, il mourut d'une réten-

(1) Dans son *Histoire de la conquête du Mexique*, M. Prescott (trad. Pichot) écrit : *de Zumarraga ;* nous inclinons à croire que le véritable nom est *Çumarraga*, tel que le portent nos deux volumes imprimés sous les yeux de l'auteur.

tion d'urine en 1548. Zummaraga avoit plus de zèle pour la foi que de lumières. Ce fut lui, dit-on, qui anéantit les beaux manuscrits hiéroglyphiques des Aztèques et des Toltèques, rassemblés à Tezcuco et à Mexico. On prétend que ceux qu'on réunit dans cette dernière cité alimentèrent des bûchers toujours allumés pendant sept jours. Les manuscrits peints sur agave et rassemblés pour être brûlés à Tezcuco, formoient une immense pyramide. Le Tevamaxtli, ou livre divin, en faisoit partie.

« Juan Pablos, qu'on suppose avoir été en Italie appelé Paoli, fut le premier imprimeur qui vint au Mexique avec le vice-roi Mendoza. Selon toute probabilité, arrivé à Mexico dès 1535, il ne donna l'*Escala espiritual para llegar al cielo*, qu'en 1536. Ce Juan Pablos n'étoit pas allé dans le nouveau monde uniquement pour son compte. C'étoit un simple délégué de la maison de Juan Cromberger, célèbre imprimeur établi à Séville, qui ne dut pas se rendre à Mexico, mais dont le nom parut naturellement au bas des éditions faites dans cette ville.

« Cromberger mourut vers 1541 et alors Juan Pablos continua pour son compte. Le beau livre possédé par le docteur Desbarreaux-Bernard, bien qu'imprimé en 1543, porteroit encore *en casa de Cromberger*, en raison des anciens priviléges. »

Novembre 1858. DESBARREAUX-BERNARD.

P. J. MARIETTE

ET SON CATALOGUE.

Le goût de la *curiosité*, cette aimable science cultivée avec tant de soin au siècle dernier, reprend depuis plusieurs années avec une ardeur qui est de bon augure pour le dévelop-

pement prochain des arts de l'amateur. On réunissoit jadis, sous cette appellation commune, les arts qui concouroient à la formation des collections et l'ensemble des connoissances nécessaires aux collectionneurs et aux curieux pour apprécier, cataloguer et entretenir leurs galeries.

Le XVIIIe siècle a produit des hommes marquants en ce genre, et, quand ils n'auroient pas d'autres titres à la mémoire de la postérité, les noms des amateurs célèbres de cette époque mériteroient encore d'être conservés.

Il faudroit n'avoir aucune notion de l'histoire de l'art sous le règne de Louis XV, pour nier l'influence artistique du prince Eugène, du prince de Conti, de Crozat, Gersaint, Caylus, Boyer d'Aguilles, Julienne, d'Argens, Algarotti, Basan, Jaback, le marquis de Marigny, le président de Brósse, Mme de Pompadour et Mariette.

Ce dernier, plus instruit, plus enthousiaste et plus répandu que les premiers dans le monde des curieux, s'est fait remarquer par-dessus tous les autres par ses travaux, par l'élévation de son esprit, et a laissé des traces intéressantes de son passage dans cette société exceptionnelle.

Mariette les connoissoit tous et excelloit, soit par lettres — des lettres qui valent des livres — soit dans des réunions, plus fécondes en commerce de beau savoir que bien des académies, à entretenir avec eux ces affables et productives relations qui font le charme de la vie des hommes instruits.

Pierre-Jean Mariette fut le dernier et le plus illustre d'une famille de la haute bourgeoisie parisienne, dont le nom, pendant plus d'un siècle, retentit non sans gloire dans le monde des arts et des lettres.

Graveurs, connoisseurs, marchands d'estampes ou imprimeurs, les Mariette avoient cette réputation que le goût, chez eux, aussi bien que la science et la pratique des arts, étoit héréditaire.

Leur maison de commerce de la rue Saint-Jacques, en plein pays latin, à l'enseigne des *Colonnes d'Hercule*, étoit en relation

d'affaires et d'amitié avec tout ce qui marquoit en Europe dans les arts, la littérature ou la curiosité.

Cette longue et honorable existence commerciale, placée sous le patronage de la science, équivaloit certes à une véritable noblesse, et Mariette, deuxième du nom, put écrire avec orgueil, au-dessous de son enseigne (le blason du marchand), cette belle devise : *Ex recto decus*.

C'est dans ce sanctuaire du travail et du goût, au milieu des plus belles estampes qu'on estimât alors, que se passa l'enfance de l'homme qui devoit illustrer en France le titre d'amateur.

Son père, ayant formé le projet de le mettre un jour à la la tête de l'importante maison qu'il tenoit lui-même de ses ancêtres, dirigea son éducation en vue de la profession qu'il lui destinoit. Avec cette intelligence et cette libéralité qu'on ne trouve plus guère, hélas! à notre époque de succès faciles, dans les mœurs de certains commerçants, Jean Mariette voulut que Pierre-Jean reçût à la fois l'instruction professionnelle et celle du collége le plus renommé de Paris.

Les premières impressions de son enfance, ses habitudes de jeunesse, sa vocation naturelle et la direction de ses études, tout disposoit donc P. J. Mariette au culte des arts. Aussi, lorsque la collection de dessins, de gravures et de portraits, formée dans sa famille, tomba entre ses mains, s'appliqua-t-il de son mieux à la parfaire, et y ajouta-t-il (preuve incontestable du tour sérieux de son esprit et monument de la pensée qui domina sa vie) un précieux choix de livres d'art, de sciences, d'archéologie et d'histoire.

Vers 1717, le jeune Mariette entreprit un voyage en Allemagne et en Italie. Il avoit alors vingt-trois ans. Partout où il passa il acquit une connoissance nouvelle, ou, ce qui n'est pas moins précieux, une honorable amitié. Une sorte de réputation d'homme habile, malgré sa grande jeunesse, l'avoit précédé à Vienne, et, dès qu'il y parut, le prince Eugène de Savoie, aussi grand curieux qu'illustre capitaine, lui confia le

classement de sa collection. C'est là que Mariette puisa les premiers principes relatifs à la gravure des pierres fines, qui devoient lui inspirer un jour son plus vaste et son meilleur ouvrage.

Quand P. J. Mariette revint à Paris, il étoit devenu un homme fait, un savant émérite et un connoisseur habile. Dès lors il prit rang, et s'étant fait remarquer par la rectitude de son jugement, la pureté de son goût et la profondeur de son érudition en tout ce qui touche à la connoissance parfaite des arts du dessin, il devint l'indispensable familier du salon de Crozat. Il faut estimer cet honneur à son juste prix : tout ce qu'il y avoit alors d'illustre à Paris parmi les artistes et les amis des arts se donnoit rendez-vous à l'hôtel Crozat, qui fut pendant un temps comme l'hôtel Rambouillet de la curiosité.

Il est facile de concevoir combien, en ces assemblées, le goût de chacun devoit s'épurer encore au contact de ces grands esprits. Celui de Mariette atteignit bientôt une délicatesse excessive.

Durant quarante ans il fut l'âme des assemblées d'amateurs, et les domina de toute la hauteur de l'autorité que donne un goût universellement reconnu et une connoissance profonde des arts.

Mariette, aussi aimable qu'il étoit instruit, fut recherché, fêté et glorifié plus que personne de son temps. Consulté à toute heure, il répandit en lettres, en notes, en conversations, sur tout ce monde de lettrés et de curieux qui l'entouroit, plus de savoir et plus de grandes idées qu'on n'en pourroit faire tenir en vingt gros volumes.

On le voit, pendant cette période de sa vie, correspondre avec tous les savants d'Allemagne et d'Italie, annoter des livres, collectionner des documents qui plus tard formeront son précieux *Abecedario;* puis enfin il rencontre la Rosalba, et son admiration pour elle lui inspire le don de poésie. Mariette, connaisseur et critique, n'étoit pas étranger à la pratique de

l'art : il a laissé quelques gravures. Elles se recommandent par le respect du modèle, par la précision, et surtout par la naïveté de l'interprétation.

C'est seulement en 1740, à la mort de Crozat, que Mariette vit sortir du cercle amical des réunions d'amateurs la réputation et l'influence dont il jouit depuis. De cette époque date sa célébrité d'écrivain. Il se révéla, pour ainsi dire, sous ce point de vue, par la rédaction du catalogue des dessins de Crozat.

En 1740, les maîtres n'avoient pas encore été, comme ils le furent depuis, l'objet d'études nombreuses et approfondies de la part d'écrivains spéciaux. On les connoissoit peu, et Mariette profita de cette occasion unique qui lui étoit offerte de faire passer sous les yeux des amateurs un véritable musée universel de la peinture moderne, pour déterminer dans une notice courte, mais claire et substantielle, le genre de chacun et le caractère spécial à l'aide duquel il est possible de classer une collection des grands maîtres italiens.

Ce catalogue, imprimé en 1741 est resté un chef-d'œuvre, et de son apparition date la vraie science du *catalogueur*.

Il mit le sceau à sa réputation par son remarquable traité des pierres gravées, qui est devenu le classique de cet art.

Ce livre lui valut le plus grand honneur qui fût alors réservé aux savants de son mérite : on lui accorda une place d'amateur libre à l'Académie de peinture et de sculpture.

Après sa réception à l'Académie, Mariette quitta le commerce des estampes pour se livrer tout entier à l'histoire et à la critique des arts. Dès ce moment, on le retrouve partout où il y a un point à élucider en archéologie, en iconographie ou dans toute autre branche de l'histoire de l'art.

Nous avons sous les yeux (1) un catalogue de la vente de Mariette, qui n'est pas sans intérêt pour les curieux qui aiment à suivre de cabinet en cabinet les vicissitudes des

(1) Voir le catalogue à la fin de cette livraison.

œuvres célèbres des maîtres. Outre les prix de vente, il contient encore, ce qui est assez rare, le nom des adjudicataires. Cette circonstance permet d'établir, pour les morceaux importants du cabinet de Mariette, la filiation des collections qu'ils ont enrichies.

On y trouve, entre autres curiosités, les premières traces de la collection du prince Strogonoff, qui acquit depuis une certaine notoriété.

Il eut, parmi les dessins : une tête aux trois crayons, par Jacob Palma le jeune, 21 livres 10 sous. Un saint Joseph et deux têtes (homme et femme) aux trois crayons, par Sébastien Ricci, 48 livres. Deux contre-épreuves de titres in-fol. pour les œuvres de Géminiani, par Bouchardon, 101 livres. La sainte Vierge adorée par des saints, plume et bistre, par Boucher, d'après Cavedone, 36 livres 1 sou.

Un autre étranger, le baron de Lunas, y fit quelques acquisitions, mais seulement dans l'école françoise.

Il acheta, pour 18 livres, trois sujets allégoriques de Sébastien Bourdon. Une vue du Vésuve de Michel Corneille, 12 livres. Six sujets d'Antoine Coypel et deux feuilles d'étude de Noël Coypel, 15 livres 10 sous. Trois sujets sur huit, par Charles de La Fosse, 13 livres.

Le nom qui est revenu le plus fréquemment dans cette vente est celui de Lempereur. Il a acheté beaucoup pour son compte et un peu pour le compte de quelques amateurs tels que le duc de Chabot et M. de Brosse.

Les noms qui se présentent le plus souvent après celui de Lempereur, sont ceux de Joullain, marchand, de l'abbé de Tersan, du prince de Conti, de M. de Brosse, de Paillet, marchand, de Basan expert, de Vassal de Saint-Hubert, de Saint-Yves, de Randon de Boisset. On y remarque aussi ceux d'Horace Walpole et de Strange.

Les livres qui figuroient au catalogue de Mariette, et cet amateur distingué en possédoit de fort beaux, ont été traités avec faveur.

M. de Brosse a payé 75 livres le Daphnis et Chloé de 1718 in-8, maroquin bleu. Le même, réimpression de 1731, in-8, maroquin rouge, a été vendu 20 liv. au duc d'Aumont.

Les Songes drolatiques de Pantagruel, *Paris*, 1565, in-12, ont été vendus 30 liv. à Strange.

Les Figures des insectes de Clerck, enluminées par l'auteur, 1759, in-4, ont été adjugées pour 400 liv. à M. Lecamus.

L'Anatomie de Bidloo, in-fol., broché, 112 liv. à M. Alibert, médecin.

Le Vitruve anglois par Cambelle, *Londres*, 1715, in-fol., a été acquis 119 liv. par Basan.

Le Traité de peinture de Léonard de Vinci, traduit par de Chambrey, 1651, in-fol. maroquin rouge, 75 liv. par M. Paillet.

Les Anecdotes de peinture d'Horace Walpole, 3 vol. in-4, brochés, 120 liv. par le baron de Saint-Jullien.

Les Hommes illustres de Perrault avec les portraits d'Édelinck, 2 vol. in-fol., 99 liv. 19 s. par Joullain.

Mais en voilà plus qu'il en faut pour donner une idée de l'intérêt qu'offre ce catalogue de Mariette, annoté avec soin et rempli de documents vraiment curieux.

Albert DE LA FIZELIÈRE.

CORRESPONDANCE DU BULLETIN.

Mon cher Techener,

Je m'étois promis de ne pas répondre à votre *Amateur tabarinesque* (voir la livraison d'octobre 1858, p. 262), qui m'a cherché noise à propos de Tabarin; mais on me dit que mon silence tendroit à justifier les allégations bibliographiques et autres de votre Amateur : sur ce, je prends la plume et vous

adresse.... une fable de La Fontaine, avec un commentaire *ad hominem*.

LE LOUP ET L'AGNEAU.

L'Agneau, c'est moi, si vous voulez bien le permettre; le Loup, c'est l'Amateur tabarinesque, un vrai loup, que nous voyons sous la peau du renard dans les fables de La Fontaine.

Un Agneau se désaltéroit
Dans le courant d'une onde pure.

Je venois de lire justement un admirable livre, plein de la plus douce et de la plus saine philosophie, *les Variétés littéraires* de M. Silvestre de Sacy, et point ne songeois, je vous jure, à Tabarin, quoique deux éditions des Œuvres tabariniques eussent paru presque simultanément dans la *Bibliothèque elzévirienne* et dans la *Bibliothèque gauloise*, pour la plus grande joie des bibliophiles.

Un Loup survient à jeun, qui cherchoit aventure,
Et que la faim en ces lieux attiroit.

L'Amateur tabarinesque, le Loup, avoit besoin de mordre, sans doute; c'est là un besoin naturel chez les loups. Voilà pourquoi notre homme alloit chercher aventure dans le pays de la bibliographie, où l'on rencontre tant d'agneaux innocents et paisibles.

« Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage? »
Dit cet animal plein de rage.
« Tu seras châtié de ta témérité! »

Le Loup, en m'interpellant ainsi, faisoit semblant de croire que j'étois l'éditeur du *Tabarin* de la *Bibliothèque gauloise*, et que je me cachois sous le pseudonyme de M. d'Harmonville; il falloit bien au Loup un prétexte, bon ou mauvais, pour me montrer les dents.

« Sire, répond l'Agneau, que Votre Majesté
Ne se mette pas en colère,

Mais plutôt qu'elle considère
Que je me vas désaltérant,
Dans le courant,
Plus de vingt pas au-dessous d'elle,
Et que, par conséquent, en aucune façon,
Je ne puis troubler sa boisson. »

Oui, monseigneur le Loup, j'en atteste M. d'Harmonville lui-même, j'en atteste aussi l'auteur anonyme de la Lettre qui termine l'édition du *Tabarin* de la *Bibliothèque gauloise*, j'en atteste le bibliographe excellent qui ne se nomme pas, mais qui se fait assez connoître dans les pages si remarquables de cet appendice, je suis absolument étranger à ladite édition, laquelle ne fait tort à personne, excepté aux bibliophiles qui ne l'ont pas encore achetée.

« Tu la troubles ! » reprit cette bête cruelle.

C'est-à-dire, suivant le Loup, que l'édition de la *Bibliothèque gauloise* trouble le succès de l'édition de la *Bibliothèque elzévirienne*. Le Loup continue :

« Et je sais que de moi tu médis l'an passé. »

Les agneaux ne médisent pas des loups : ils voudroient pouvoir oublier que les loups existent.

« Comment l'aurois-je fait, si je n'étois pas né ?
Reprit l'Agneau ; je tette encor ma mère. »

Ici la fable s'éloigne légèrement de la réalité, quoique la morale soit la même dans l'une et l'autre. L'Agneau, autrement dit votre serviteur, est né bibliographe depuis près d'un demi-siècle ; mais il tette encore sa mère, en style figuré, qui signifie que je ne suis pas sevré du lait de la Bibliographie et que je m'en abreuve toujours avec bonheur, sans pouvoir me détacher du sein de ma nourrice. C'est là une figure de rhétorique qui passera, si l'on veut, sur le compte de Tabarin.

« Si ce n'est toi, c'est donc ton frère ? »

L'Amateur tabarinesque veut que M. d'Harmonville soit très-proche parent de l'*imperturbable* bibliographe, que j'ai l'honneur de vous présenter comme un autre moi-même. L'Agneau réplique dans la fable :

« Je n'en ai point! »

J'en ai deux, au contraire, deux frères, qui valent mieux que moi, et dont l'un est tout simplement l'auteur de la plus belle tragédie de notre époque : *le Testament de César*. Je puis jurer qu'il n'a jamais lu Tabarin. Le Loup ne se laisse pas convaincre par de bonnes et honnêtes raisons :

« C'est donc quelqu'un des tiens?
Car vous ne m'épargnez guère,
Vous, vos bergers et vos chiens.
On me l'a dit.... Il faut que je me venge. »

Le commentateur hasardera timidement une simple conjecture : *Vous*, ce sont les bibliophiles; *vos bergers*, ce sont certainement les libraires qui vendent de beaux livres; *et vos chiens*, ce seroient donc les bouquinistes. Voici le dénoûment du drame :

Là-dessus, au fond des forêts,
Le Loup l'emporte et puis le mange,
Sans autre forme de procès.

A l'heure qu'il est, ce terrible Loup s'imagine que le pauvre Agneau demande grâce, pendant qu'on le déchire à belles dents. Assez d'agneau, assez de loup, s'il vous plaît.

L'Amateur tabarinesque, qui s'est mis en grands frais d'érudition et d'imaginative pour découvrir, après plus de deux siècles d'oubli, quel pouvoit être le défunt Tabarin de la place Dauphine, auroit eu moins de peine et auroit mieux réussi à savoir quel étoit M. d'Harmonville, quel est l'auteur vivant de la Lettre à moi adressée au sujet de Tabarin. Il faut avoir du flair, quand on veut dépister les anonymes et les pseudonymes

qui ont échappé aux poursuites infatigables du savant Barbier. Or le flair, chez notre Amateur tabarinesque, est complétement perverti et gâté par ce qu'il nomme le *parfum tabarinique*. Je suis sûr que, s'il se mettoit en peine de deviner quel est le principal auteur de la *Bibliotheca scatalogica*, il ne manqueroit pas de trouver que ce doit être le poëte chrétien *Venantius Fortunatus*.

Ah! monsieur l'Amateur tabarinesque, vous supposez que le rôle du bibliographe consiste surtout à réimprimer à petit nombre, sans notes et sans travaux littéraires, quelques livrets rarissimes, pour les vendre fort cher aux amateurs? C'est là, je l'avoue, une œuvre modeste et utile, dont le pauvre Caron vous a donné l'exemple avec une persévérance assez mal récompensée; mais la bibliographie, il faut bien vous le dire, a des vues plus désintéressées et plus hautes : la bibliographie est une science remplie de ténèbres et de mystères impénétrables, c'est en quelque sorte un sphinx qui ne dit jamais son dernier mot aux OEdipes les plus ingénieux et les plus érudits. Consolez-vous donc de n'avoir pas deviné que *Tabarino, canaglia Milanese*, étoit un type de farceur dans l'ancien théâtre italien, comme *Harlequino*, comme *Pantalone*, et tant d'autres, qui devoient leurs noms à certaines particularités de costume ou de caractère; que le type tabarinique fut importé en France par quelque bateleur, qui le mit en vogue sur les tréteaux de la place Dauphine, et que différents auteurs, Antoine Gaillard sans doute, Chevrol peut-être, ont recueilli, arrangé et publié, sous le nom générique de Tabarin, des facéties joyeuses, analogues à celles que l'illustre bouffon débitoit en plein vent pour l'ébaudissement des badauds.

Soyez amateur tabarinesque, si c'est votre vocation et votre plaisir; ne vous mêlez pas de jouer au bibliographe, sous peine de perdre la partie : ce jeu-là demande non-seulement des connoissances spéciales, ce que je vous accorde volontiers, mais encore *du bon sens et de l'art*, ce que Boileau exige, même en matière de chanson. Vous avez mal fait de vous en prendre à

un bibliophile qui ne vous regardoit pas de travers, comme les boucs des Bucoliques, *torvisque tuentibus hircis*, et qui vous eût laissé de grand cœur vous ébattre dans les prés fleuris de Tabarin; vous avez mal fait de vous attaquer à M. d'Harmonville, qui est un rude champion, et qui a pour lui l'avantage, puisque vous lui avez donné le droit de repousser vivement une injuste agression; vous avez mal fait surtout de vous attaquer aussi à un vrai bibliographe anonyme, qui vous traduira un jour ou l'autre en justice bibliographique.

Le résumé de tout ce débat, c'est que le *Tabarin* de la *Bibliothèque elzévirienne* se vend aussi bien que le *Tabarin* de la *Bibliothèque gauloise*, et que les éditeurs de l'un et de l'autre devroient se féliciter mutuellement d'avoir compris que la vieille gaieté de nos pères n'étoit pas encore morte en France. Elle mourra bientôt, hélas! mais pas avant que les deux éditions tabariniques soient épuisées.

Sur ce, mon cher Techener, je n'essayerai pas de lever le masque de l'Amateur tabarinesque, vu que nous sommes en carnaval.

Votre tout dévoué,

P. L. Jacob, bibliophile.

P. S. Une autre fois, je parlerai du Catalogue Pixerécourt, du Corneille de Blessebois et de l'amiral Tromp, que l'Amateur tabarinesque a fait intervenir d'une manière assez déplacée dans la question. Il n'est pas possible de cacher plus de malice sous le fameux chapeau de Tabarin!

A Monsieur le Directeur du *Bulletin du Bibliophile*.

Monsieur,

Si je n'ai pas répondu plus tôt à l'article sur Tabarin, inséré par vous en octobre dernier, c'est que cet article vient seule-

ment de tomber sous mes yeux. Les lecteurs de votre journal pourroient croire que je suis mort du coup, si je ne donnois signe de vie. Je tiens à les désabuser au plus vite. C'est pourquoi je vous prie d'insérer, dans votre prochain numéro, ma réplique à l'agression dont j'ai été l'objet. J'ai trop de confiance en votre impartialité pour invoquer la loi.

L'homme qui m'a attaqué ne peut arguer des droits de la critique, car il est tout à la fois juge et partie dans le débat qu'il a soulevé. Marquons nettement nos situations réciproques. M. Aventin a publié un *Tabarin* en deux volumes, chez M. Jannet; j'en ai publié un autre, chez M. Delahays, en un volume. Un *Tabarin* en un volume, quel cas pendable! et que M. Aventin (1) est bien venu de traiter de haut cette malencontreuse édition! « Si elle a l'avantage d'être en un seul volume, écrit-il de sa plume la plus attique, il faut dire que, moins élégamment imprimée que celle de la *Bibliothèque elzévirienne*, elle est aussi plus fatigante à lire.... » Franchement, celui qui tient un pareil langage n'a-t-il pas l'air de vendre des livres plutôt que d'en faire? La quatrième page des grands journaux a-t-elle un autre style? N'oublions pas la jolie chute du couplet que chante M. Aventin en l'honneur de la *Bibliothèque elzévirienne*, qui se seroit bien passée d'un tel auxiliaire : « L'édition Delahays est donc l'édition à bon marché, ce qui ne veut pas dire qu'on n'en a pas pour son argent. » Encore une fois, n'est-ce pas là un refrain de boutique?

Mais il nous répugneroit d'insister davantage sur de semblables procédés. Allons droit aux coups que, sur un autre terrain, notre adversaire pense nous porter en pleine poitrine. Et d'abord qu'est-ce que ce reproche, qu'il nous adresse, d'avoir

(1) L'article auquel nous répondons est signé : UN BIBLIOPHILE TABARINESQUE. — En nommant M. Aventin, nous ne faisons que rendre à ce *bibliophile* la monnoie de sa pièce. Ne s'est-il pas donné les gants de nous attribuer d'office la postface de notre *Tabarin*, malgré une note qui prend soin d'établir, à ce sujet, une distinction formelle, et qui, signée des initiales P. L., devoit mériter créance partout, et *ici* encore plus qu'ailleurs? (Note de M. G. d'Harmonville.)

dénigré son édition? Nous l'avons tellement dénigrée, qu'il ajoute, sans sourciller, deux lignes plus bas, qu'*en définitive, nous n'en avons pas trop dit de mal*.... Or voici ce que nous avions risqué au sujet de l'origine italienne qu'il attribue au pitre de la place Dauphine : « Il (M. Aventin) met en avant, disions-nous, des textes limpides, positifs, qui, rapprochés, démontrent.... tout le contraire : « *Le Clairvoyant* ne peut com-« prendre pourquoi Mondor et Tabarin s'appellent frères : « l'un est de Milan, l'autre est de Lorraine. » (Introd. du *Tabarin-Jannet*, p. v-vi.) Et, plus loin, ces quelques mots extraits du *Parlement nouveau :* « Un nommé Tabarin et un Italien nommé Mont-d'Or. » (*Ibid.*,p. ix.) « En vérité, ajoutions-nous, ne seroit-on pas tenté d'inférer de ceci, que Tabarin étoit de Lorraine?... Accordons, pour tout concilier, qu'il étoit de l'Italie du P. André, un Gaulois qui prêchait à l'italienne et que l'on a appelé le Tabarin de la chaire. » (Préface du *Tabarin-Delahays*, p. vii.) Est-il possible d'être plus accommodant? — M. Aventin a la mine d'un homme qui prend les plaisanteries par le mauvais bout.

Continuons la revue des charges dont on nous accable.

A l'aide d'un passage de l'*Histoire comique de Francion*, M. Aventin avoit lu le nom de *Guillaume* sous les initiales A. G., qui terminent l'épître dédicatoire de l'*Inventaire universel*. Et cette découverte avoit amené ceci au bout de notre plume : « N'est-on pas bien avancé? Il ne reste plus qu'à prier Guillaume d'ôter son masque. » Sur ce, M. Aventin de hausser les épaules et de dire : « C'est là de l'ironie, et rien de plus.... » Oui, sans doute, mais à qui la faute? Pourquoi accepter comme argent comptant une pure boutade de Sorel, qui, chacun le sait, s'amuse à dérouter le lecteur? Mais citons la phrase tout entière : « C'est là de l'ironie, et rien de plus, *à propos d'une foible trouvaille donnée par son auteur même pour ce qu'elle vaut.* » Grand merci de l'aveu! Mais M. Aventin étoit moins modeste, lorsque dans son *Introduction* il s'écrioit : « L'épître dédicatoire de l'*Inventaire universel* portant les initiales A. G.,

n'est-on pas fondé à penser que ce Guillaume est l'auteur de cette publication? » Un alchimiste auroit-il découvert la pierre philosophale avec plus de ravissement?

M. Aventin affiche une singulière prétention, basée sur une affirmation toute gratuite. A l'entendre, il auroit droit à notre gratitude, car nous n'aurions composé le *Tabarin-Delahays* qu'en disséquant le *Tabarin-Jannet*, « avec notre aptitude habituelle. » (Il sera parlé en temps et lieu de ce dernier trait). — Le vrai est que nous ne devons à M. Aventin que.... la vérité, et nous nous acquittons sur l'heure. Que nous reproche-t-il? de lui avoir emprunté plusieurs des factums tabariniques compris dans notre édition. Le beau crime..., si nous l'avions commis! Nous n'aurions fait qu'user d'un droit qui appartient à tous. Mais nous avions d'autres sources où puiser : en première ligne, la précieuse bibliothèque du savant M. Leber, annexée à la bibliothèque de la ville de Rouen.

M. Aventin a-t-il meilleure grâce, quand il tranche de l'Apollo et qu'il nous accuse d'avoir allumé notre bougie à ses rayons? Il prend trop bien ses mesures pour qu'on puisse toucher à son esprit.

Nous avons eu le tort de ne rien dire « de nouveau concernant Tabarin. » Ce tort, nous le confessons volontiers, de même que celui de n'avoir pas, comme le spirituel érudit, mis un crêpe à la gaieté du bouffon. Son Tabarin a un faux air de l'Angély : il rit en dedans. Voilà du *nouveau*, et M. Leber ne reprochera pas à M. Aventin de l'avoir copié sur ce point.

Un mot maintenant de la confusion de personnes, commise, avec une perfidie naïve, par le Bibliophile tabarinesque. M. G. d'Harmonville n'a pas l'honneur d'être « le très-proche parent » de l'éditeur du Catalogue de M. de Soleinne. Il se contente de sa modeste individualité et ne reconnoît à âme qui vive le droit de parler de son « aptitude habituelle » à s'approprier le bien d'autrui. Il ne s'est rendu coupable d'aucun méfait de ce genre, et souhaite au Bibliophile tabari-

nesque, ou à *son autre lui-même*, une sérénité de conscience égale à la sienne.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération,

G. D'HARMONVILLE.

Nous recevons une lettre d'Italie, et nous en extrayons quelques détails bibliographiques qui doivent intéresser nos lecteurs :

« Je dois vous prévenir que ma correspondance se bornera à vous rendre compte du mouvement des études bibliographiques de la haute Italie ; car les États du pape et le royaume des Deux-Siciles sont la Chine pour nous. Si cela n'est pas croyable, il en est pourtant ainsi, et il seroit trop long de vous en donner l'explication. Au surplus, cette explication ne seroit plus du ressort de la bibliographie. Je commencerai, dès aujourd'hui, par vous rendre compte d'un volume que j'ai trouvé sur mon bureau en rentrant, *Operette bibliografiche del Car. Giuseppe Molini*, beau volume imprimé à Florence par les soins de M. Molini fils. La réunion de ces différents travaux bibliographiques n'a pas seulement d'intérêt pour l'Italie. Outre une bibliographie très-soignée du défunt et les Annales de la typographie à l'*insegna di Dante* fondées par lui, il s'y trouve un choix de lettres très-intéressantes adressées à feu M. Molini par des personnages bien connus dans les lettres et dans le monde des amateurs, tels que, parmi les Italiens, A. Balbi, Botta l'historien, Cicognara, Vigo Foscolo, etc., et parmi les étrangers à l'Italie, Artaud de Montor, Colomb de Batines, Ch. Nodier, Renouard, Raoul-Rochette, lord Spencer et Valery. Suivent de nombreuses additions et corrections aux *Annales typographiques* de Panzer, ainsi qu'à

la quatrième édition du *Manuel du libraire* de M. Brunet, pour ce qui concerne surtout la partie italienne. Le vieux Molini alloit s'occuper de l'impression de ce dernier ouvrage, quand la mort l'a surpris. Ce travail n'est cependant pas sans intérêt, surtout maintenant que votre illustre bibliographe prépare une nouvelle édition de son indispensable ouvrage. Le volume se termine par une espèce de programme pour la publication d'un catalogue général des éditions du xve siècle conservées dans la *Magliabecchiana*. Ce dernier travail est prêt, mais ne pourra être publié de longtemps, à cause même de son importance. Le manuscrit comprenant à peu près 1350 pages, il faudroit une puissante et efficace protection, ce qu'il est illusoire d'espérer dans notre pays, par le temps qui court.

« Le troisième et dernier volume de l'ouvrage posthume de M. Melzi *sur les anonymes et pseudonymes italiens ou ayant rapport à l'Italie*, va bientôt paroître. La rédaction de l'*index général* d'un ouvrage de ce genre a exigé beaucoup de temps. Certes, ce dictionnaire est loin d'être complet, il présente même de nombreuses et regrettables lacunes; mais c'est le seul que nous possédions (la *Pseudonymie* de M. Zametti n'étant qu'une indigeste compilation), et il faut en savoir gré à MM. Maggi père et fils qui, avec une patience de bénédictin, ont collationné et vérifié les matériaux immenses laissés par M. Melzi, qui acceptoit quelquefois les opinions de ses correspondants littéraires sans contrôle, et se fioit trop souvent à une mémoire prodigieuse, qui de temps en temps lui faisoit défaut. Je crois inutile de vous dire que ce travail intéresse presque autant la France que l'Italie. Le nombre des pamphlets politiques, publiés sous toutes les formes depuis le xvie siècle jusqu'à la dernière occupation, est immense.

« Dans ma prochaine lettre, si cela ne vous ennuie pas trop, je vous parlerai des nombreuses monographies que nous possédons sur les éditions du xve siècle, publiées dans les villes italiennes.

« J'ai dans le temps fait des recherches sur l'auteur du trop fameux *Alcibiade fanciullo a Scola*, dont je possède un exemplaire de l'édition originale (celui de Pixerécourt). Je me fais fort de prouver que tout le monde s'est trompé, sans exception. Ni M. Brunet, ni M. Melzi, ni de Bure, ni dernièrement M. Graesse n'ont touché juste. C'est bien Ferrante Pallavicino qui est l'auteur de cette satire contre les jésuites. Si ce sujet ne vous effraye pas trop, je serai en mesure de vous fournir un article assez curieux. Vous savez qu'avec un peu d'adresse on peut tout dire; il suffit de savoir s'y prendre.

« GIROL. D'ADDA. »

REVUE DES VENTES.

DOUBLES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE M. QUATREMÈRE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE MUNICH.

La vente de la deuxième partie de la bibliothèque Quatremère a eu lieu du 3 au 19 février. La première partie, vendue à la fin de 1858, étoit de peu d'importance; celle-ci, au contraire, devoit vivement exciter l'attention des amateurs de tous les pays. M. Ch. Halm, conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Munich, après avoir extrait de la collection nouvellement acquise de M. Étienne Quatremère les ouvrages que cet établissement possédoit déjà et les avoir considérés comme doubles, a ajouté à cette portion, déjà attrayante, une série de livres dans la section des *anciens doubles* de la Bibliothèque de Munich, et c'est ce dernier choix surtout qui a attiré nos regards et même notre convoitise. Une remarque qu'il est utile de constater, c'est que les deux tiers de la vente, sans condition de reliure et avec des imperfections plus ou

moins graves, ont atteint néanmoins des prix élevés, relativement à la nature des exemplaires, prix que ce genre de livres n'avoit pas encore obtenus en France. Le temps et la place nous manquent aujourd'hui pour donner un compte rendu détaillé de toutes les adjudications de quelque importance qui ont eu lieu pendant ces quinze soirées de vente; nous nous arrêterons seulement à la section comprise sous le titre de : *Livres imprimés sur vélin*, qui termine le catalogue. Nous mentionnons ces articles dans l'ordre où ils ont été *mis sur table :*

2749. Guicciardini. Istoria d'Italia, imprimé à Pise en 1819; 11 vol. — Retiré sur la mise à prix de 200 fr., qui n'a été couverte par aucune enchère.

2748. Anacréon. Traduction publiée par Gail. 1799; in-4, mar. violet, reliure de Thouvenin. — Retiré de la vente sur la mise à prix de 150 fr.

2747. Lansordnung der Fuerstlichen Grafschaft. Beau volume, imprimé à Tubingue en 1526. — 270 fr. M. Techener.

2746. Reformacion del bayrischn Landrecht.... Imprimé à Munich en 1518; in-fol. — 199 fr. M. Techener.

2745. Bartholini. Odeporicon. Imprimé à Vienne en 1515. Incomplet de 3 feuillets. — 156 fr. M. Vieweg.

2744. Breviarium Augustanum. Imprimé à Venise en 1485; petit in-8, relié en bois. — 400 fr. Adjugé à M. Giraud de Savine.

2743. Missale Romanum. Imprimé à Nuremberg en 1484. — 580 fr. A M. Giraud de Savine.

2742. Gratiani decretum cum apparatu Barthol. Brixiensis. Imprimé à Mayence en 1472; in-fol. Ce volume est de la plus grande beauté, sous le double rapport de la conservation et de l'exécution typographique. Il est resté à 2900 fr., à M. Deschamps, bibliothécaire de M. Solar, et nous l'estimions davantage.

2741. Bonifacius, papa VIII. Liber sextus Decretalium. Imprimé à Mayenne, par Pierre Schoiffer, en 1470. Il a été adjugé au prix de 460 fr., à M. Techener. Les amateurs l'ont laissé à ce prix modique, à cause de plusieurs taches annoncées et de quelques réparations importantes et coûteuses que l'état du livre nécessite.

2740. Justiniani Institutionum libri IV. Imprimé à Mayence, par Pierre Schoiffer, en 1468. Volume relié en parchemin et d'une admirable conservation. C'étoit le joyau de la vente. Il a été acquis, au prix de 5400 fr., par M. Deschamps, pour la bibliothèque, désormais célèbre, de M. Solar.

2739. Durandus. Rationale divinorum officiorum. Imprimé par Fust, à Mayence,

en 1459. — Ce volume, évidemment des plus précieux, est malheureusement taché d'humidité; mais il est complet, et les réparations habiles que l'acquéreur se propose d'y faire lui rendront sa première fraîcheur et conserveront pour longtemps encore ce vénérable monument de l'art typographique. Le nouveau propriétaire est M. Ambroise Firmin Didot, un de nos amateurs les plus distingués et qui fait partie de la Société des bibliophiles françois. Plusieurs concurrents s'étoient retirés devant le vif désir de M. Didot de combler une lacune de cette importance dans sa collection, pour laquelle il avoit déjà lutté à une vente faite à Augsbourg l'année dernière. Il lui a été adjugé à 4800 fr.

2750. Historia Veteris et Novi Testamenti, sive Biblia pauperum. — Xylographe décrit dans Heinecken (*Idée d'une collection d'estampes*), mais dont la conservation laissoit à désirer sous plusieurs rapports. Adjugé au prix de 1910 fr., à M. Vieweg.

La séance s'est terminée au milieu d'un concours d'amateurs et de libraires attentifs et inquiets. Ce résultat est un véritable succès remporté aujourd'hui par les bibliophiles françois seuls et sans l'intervention d'aucun étranger, d'aucune concurrence angloise. Il nous est donc enfin permis de nous enorgueillir de posséder en France des bibliothèques comme nous en avions tant autrefois, et comme on en admire encore aujourd'hui en Angleterre. Il n'y aura pas seulement des cabinets exclusifs de petites spécialités, on ne dédaignera plus les grandes collections des écrivains sacrés et profanes, on appréciera à leur valeur ces livres évidemment précieux, premiers produits de l'imprimerie au xve siècle, et on désirera que les principales divisions de la bibliographie soient à peu près toutes représentées sur les rayons des bibliothèques.

Le 4 avril prochain aura lieu la vente de feu le docteur Therrin dont le catalogue, qui comprend 2824 articles, vient d'être publié chez M. Techener. La bibliothèque de M. le docteur Therrin n'est pas une de ces collections grandioses et riches comme celles qui ont passé sous nos yeux depuis quelque temps. Cependant, cette bibliothèque est assez nombreuse et indique un homme d'observation et d'étude; mais on y chercheroit vainement le luxe de la reliure et des exem-

plaires. En revanche, on remarque sur presque tous les ouvrages des notes écrites de la main du docteur Therrin, qui, souvent, quand il rencontroit des feuilletons de journaux parlant de tel ou tel ouvrage, coupoit ce feuilleton et l'inséroit, avec ses réflexions, dans son exemplaire. On voit qu'il professoit un grand amour pour ses livres et leur portoit un vif intérêt.

Antoine-François Therrin naquit à Nancy, le 15 juin 1778; à l'âge de seize ans, il étoit nommé, après un concours public, chirurgien de troisième classe à l'armée du Rhin et de la Moselle. Il passa rapidement dans les différents grades de la médecine militaire; fut décoré en 1806 et reçut de l'Empereur, sur le champ de bataille même de Wagram, la croix d'officier de la Légion d'honneur.

En 1812, à peine âgé de trente-cinq ans, il occupoit le poste de chirurgien-major de l'artillerie légère de la garde impériale. Il étoit à Smolensk, à la Moskowa, à l'incendie du Kremlin, et n'échappoit aux désastres de la Bérésina que pour payer, bientôt après, un large tribut aux rigueurs de cet hiver qui enveloppa dans son linceul de glace les trois quarts de l'armée françoise.

Le docteur Therrin vint, en 1813, demander aux eaux thermales de Bourbonne quelque soulagement aux douloureux effets de la congélation, et c'est à ce premier voyage que Bourbonne doit de l'avoir vu revenir, quelques années après, en qualité de chirurgien en chef de l'hôpital militaire, poste qu'il occupa depuis 1817 jusqu'en 1841, époque à laquelle il alla chercher le repos et la tranquillité, et vivre au milieu des livres qu'il aimoit.

Le docteur Therrin étoit membre de l'Académie de médecine et décoré de plusieurs ordres étrangers. Il est mort dans sa soixante-dix-neuvième année, au mois de février 1857.

J. Carnandet,
Bibliothécaire de la ville de Chaumont.

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

ET

CATALOGUE DE LIVRES RARES ET CURIEUX DE LITTÉRATURE
D'HISTOIRE, ETC., QUI SE TROUVENT EN VENTE
A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER.

MARS. — 1859.

---

49. Actions (les) héroïques et plaisantes de l'empereur Charles-Quint avec quelques beaux mots de Philippe II son fils. *Bruxelles* (1674); pet. in-12, demi-rel. mar. rouge, NON ROGNÉ. (*Bauzonnet.*) .... 18—»

Six figures par Harrewyn.

50. ÆSCHYLI tragœdiæ quæ extant septem, cum versione latina et lectionibus variantibus. *Glasguæ, excudebat Robertus Foulis*, 1746; 2 vol. pet. in-8, mar. vert, fil. tr. dor. (*Anc. rel.*) .... 30—»

Belle condition de reliure.

51. AMELOT. Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires, par Amelot de la Houssaie. *Amsterdam*, 1737; 3 vol. in-12, v. fauve. (*Bel exempl.*) .... 12—»

52. Amour (l') à la mode, satyre historique (par Mme de Pringy.) *Paris*, 1696; in-12, v. br. .... 4—»

53. Antiquités de la ville de Lyon, ou explication de ses plus anciens monuments (par le P. Colonia, jésuite). *Lyon*, 1738;

2 tomes en 1 vol. in-12, mar. rouge, fil. (*Élégante reliure de Duru.*).. 36—»

Très-bel exemplaire NON ROGNÉ.

54. Antiquités (les) et recherches de la grandeur et majestés des rois de France (religion, vaillance, justice; habillements royaux, cérémonies, sacres; cour royale, prérogatives, etc., par André Duchesne). *Paris*, 1600; in-8, titre et frontispice gravés, mar. vert, fil. à comp. tr. dor. (*Anc. rel. du temps.*)........................ 30—»

Le frontispice de cette édition nous présente Henri IV sur le trône, le sceptre en main; à droite, le dauphin et les princes du sang; à gauche, la reine Marie de Médicis et les princesses royales. Les portraits de Clovis, Charlemagne, Hugues Capet et saint Louis forment l'encadrement. Cette figure a souvent été enlevée; elle est gravée par *Jaspar Isac*, digne émule de Léonard Gaultier.

55. ARIOSTO. Orlando furioso. *Parigi*, 1768; 4 vol. pet. in-12, portr., v. m. fil. tr. dor........................ 15—»

Joli exemplaire d'une édition estimée; le frontispice, dessiné par Moreau, est répété à chaque volume.

56. BEAULXAMIS. Resolution sur certains pourtraits et libelles, intitulez du nom de marmitte, faulsement imposé contre le clergé de l'Eglise de Dieu, par laquelle est prouué par le discours de l'Escriture sainte, et l'expresse parole de Dieu, le nom de marmitte enflambée estre propre à la nouuelle Eglise, par F. Thomas Beaulxamis, Parisien. *Paris, Hier. de Marnef*, 1568; in-8, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Derome.*)........................ 28—»

Exemplaire d'un livre rare dans une parfaite condition.

57. BELLAY. OEuures (les) françoises de Ioachim du Bellay, gentilhomme angeuin et poëte excellent de ce temps, reuues et de nouueau augmentées de plusieurs poesies non encore auparauant imprimées. Au roy treschrestien Henry III.

Rouen, *Thomas Mallard*, 1597 ; un très-gros vol. in-12, réglé, v. fauve. (*Anc. rel.*)........................ 48—»

Joli exemplaire d'une édition dite *la plus complète*, et très-rarement en aussi bon état.

58. Benedicti (*Jos.*) Justiniani, monachi benedicto-casinatis, de rebus ad minorem Balearium gestis anno 1756 commentarius. *Parisiis*, *Barbou*, 1761 ; in-8, mar. rouge, fil. large dent. tr. dor. doublé de moire bleue........ 18—»

Très-belle reliure ancienne de Derome.

59. Bernis. OEuvres de François-Joachim de Pierre, cardinal de Bernis, avec le poëme de la Religion vengée. *Paris*, *P. Didot*, 1797 ; in-8, v. r. fil. dent. tr. dor. (*Bozérian.*).. 28 —»

Édition bien imprimée à 250 exempl. Bel exemplaire en papier vélin avec portraits et figures à l'*aquatinta*.

60. Boethii de consolatione philosophiæ libri V. *Amst.*, *apud Joannem Blaeu*, 1649 ; in-16, front. gravé, mar. rouge, fil. doublé de moire, tr. dor. (*Anc. rel.*).......... 28—»

Charmant exemplaire ; jolie reliure de Derome.

61. Boileau. Poésies de Boileau Despréaux, *Paris*, *impr. de P. Didot*, 1781 ; 2 part. en 1 vol. pet. in-12, pap. fin, mar. vert, dent. doublé de moire, tr. dor. (*Derome*, *signé.*) 34—»

Très-joli exemplaire.

62. Bonfons. Les Fastes, antiquitez et choses plus remarquables de Paris, labeur de curieuse et diligente recherche par Pierre Bonfons. *Paris*, 1605 ; in-8, 55 fig., vél... 28—»

Exemplaire bien conservé d'un volume qui n'est pas le même ouvrage que celui de Corrozet et Nicolas Bonfons, publié en 1608.

63. Bossuet. Discours sur l'histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à l'empire de Charlemagne. *Paris*, *P. Didot*, 1814 ; 2 vol. in-8, papier vélin,

mar. vert, fil. comp. tr. dor. (*Riche reliure de Thouvenin.*).. 40—»

64. BOSSUET. Oraisons funèbres. *Paris, P. Didot*, 1814; in-8, PAP. VÉLIN, mar. noir, fil. tr. dor (*Thouvenin.*)... 30—»

65. BOUCHET. Les Annales d'Aquitaine, faicts et gestes en sommaires des roys de France et d'Angleterre, pays de Naples et de Milan, par Jean Bouchet; augmentées de plusieurs pièces extraites des bibliothèques et recueillies par A. Mounin. *Poictiers*, 1644; pet. in-fol., titre gravé, vél.. 38—»

Contenant: *L'Origine des Poitevins; celle de l'Université de Poitiers; les Preuves des litanies de sainte Radegonde*, etc. Exemplaire bien conservé d'une édition estimée et la plus complète de cet ouvrage.

66. BOULAINVILLIERS. Mémoires présentés au duc d'Orléans (au commencement de la Régence,) par le comte de Boulainvilliers. *La Haye*, 1727; 2 tomes en 1 vol. in-8, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Anc. rel.*).................. 15—»

Bel exemplaire d'un ouvrage intéressant pour l'histoire intérieure et administrative de la France.

67. BOULANGER. Dissertations sur Élie et Énoch, sur Ésope fabuliste, et traité mathématique sur le bonheur, *Au* XVIII[e] *s.* (*S. L. ni D.*); in-12, v. f. fil. tr. dor. (*Joli exempl.*). 12—»

68. BOULE. Essay de l'histoire générale des protestans, distinguée par nations et recueillie de leurs auteurs ou d'autres qui sont en leur approbation, par G. Boule, Marseillais. *Paris, Ant. Vitré*, 1646; in-8, v................ 15—»

Volume RARE.

69. BRY. Histoire des pays et comté du perche et duché d'Alençon, où est traité des anciens seigneurs de Bellesme, comtes du Perche, Alençon, Damfront, Sonnois, Sées et Ponthieu, et des Rotrou, vicomtes de Châteaudun, et comtes de Mortagne et dudit Perche; ensemble des princes

de la maison royale qui ont tenu lesdites provinces depuis saint Louis jusques à présent, par Gilles Bry, sieur de la Clergerie. *Paris*, 1620, in-4, v. f................ 40—»

Très-bel exemplaire d'un livre rare. Il provient de la bibliothèque de Guyon de Sardière.

70. Bussy. Histoire amoureuse des Gaules, par le comte de Bussy-Rabutin. *Cologne*, 1722; in-12, mar. olive, fil. tr. dor.. 48—»

Cette édition de 356 pages, contient, outre le petit livre de Bussy, plusieurs autres écrits sur le même sujet. On a ajouté à cet exemplaire neuf portraits, qui n'appartiennent pas à l'édition.

71. Cæsaris Commentarii, et A. Hirtii de rebus a Cæsare gestis, ex recens. Sam. Clarke. *Glasguæ*, *Foulis*, 1750; in-4, veau fauve, fil. tr. dor. (*Anc. rel.*)......... 18—»

Belle et bonne édition.

72. Calvin. Commentaire sur la premiere et seconde epistre de sainct Pierre, par Iean Calvin. *Geneve*, *Iean Gerard*, 1551; in-8, bas. fil. (*Mouillures et piqûres.*) Très-rare...................................... 18—»

73. Catelogne (la) françoise (par Caseneuve). *Tolose*, *Pierre Bosc*, 1644; in-4, vél.......................... 18—»

Volume peu commun qui se termine par le testament de Gérard, dernier comte de Roussillon. — Bel exemplaire.

74. Cazotte. Olivier, poëme. *Paris*, *impr. de Pierre Didot l'aîné*, 1798; 2 vol. pet. in-12, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Rel. angl.*)................................ 48—»

Exemplaire papier vélin, figures avant la lettre; — Publication de bon goût faite pour le libraire Bleuet.

75. César. Les Commentaires de Iules Cesar, translatez en françois par Est. de Laigue, dit Beauvoys. *Paris*, *P. Gaultier*, 1545; in-16, mar. bleu, fil. tr. dor......... 35—»

Joli petit volume imprimé en lettres rondes et orné de curieuses figures gravées sur bois. — Bel exemplaire.

76. Chansons (les) de Gaultier-Carguille, nouvelle édition. *Suivant la copie imprimée à Paris en* 1631. *A Londres*, 1658 (1758); pet. in-12, fig., v. f. fil. tr. dor..... 24—»

Rare; bel exemplaire.

77. Chansons madecasses, trad. en françois, suivies de poésies fugitives, par M. le chevalier de P. (Parny). *A Londres, et se vend à Paris*, 1787; in-18, pap. de Holl., v. f. fil. tr. dor. (*Derome*.)

Joli exemplaire d'un petit recueil bien imprimé.

78. Chapelain. La Pucelle ou la France délivrée, poëme héroïque. *Paris*, *Aug. Courbé*, 1656; in-12, veau ant. fil.. 18—»

Exemplaire bien conservé d'une édition ornée de jolies figures.

79. Chénier. Théâtre de M. J. Chénier, précédé d'une notice. *Paris*, 1818; 3 vol. in-8, portr., mar. rouge, fil. tr. dor. dent. (*Thouvenin*.) — Bel exemplaire............. 48—»

80. Chronique (la) du treschrestien et victorieux roy Loys, vnzieme du nom, auec plusieurs histoires aduenues en pays de France. *On les vend à Paris, en la boutique de Galliot Du Pré*, 1558; in-8, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Duru*.).. 45—»

Très-bel exemplaire d'un beau livre qui fait partie de la collection de Galliot Dupré.

81. Ciel (le) réformé, essai de traduction (par de Vougny) de partie du livre italien *Spaccio della Bestia trionfante* (par Jordano Bruni). *L'an* 1000 700 50 (1750,) pet. in-8, mar. vert, fil. tr. dor. (*Rel. de Mouillé*.)............... 12—»

82. Coeffeteau. Histoire romaine, contenant tout ce qui s'est passé de plus mémorable depuis le commencement de l'empire d'Auguste, jusqu'à celui de Tibère, avec l'Epitome de L. Florus depuis la fondation de la ville de Rome, jusqu'à la fin de l'empire d'Auguste, par R. P. F. N. Coeffeteau, nommé par Sa Majesté à l'évêché de Marseille.

Paris, 1664; 3 vol. in-12, v. fauve, fil. tr. dor. (*Anc. rel.*).. 15—»

Bel exemplaire de la bonne édition.

83. Conjuration (la) de Conchine (le maréchal d'Ancre, par P. Matthieu.) *Paris*, *P. Rocollet*, 1618; pet. in-8, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Derome.*).................. 28—»

84. Constantin de Renneville. Les Cantiques de l'Écriture sainte, paraphrasez en sonnets. *Amst.*, 1715; in-12, front. gravé, v. écaille, fil........................... 9—»

Constantin de Renneville composa cet ouvrage pendant sa détention à la Bastille. La préface, assez longue, est des plus intéressantes.

85. Cornelii Nepotis Vitæ excellentium imperatorum. *Parisiis* (*Didot*), 1796; 2 vol. pet. in-18, mar. vert et doublé de moire, fil. tr. d. (*Bozérian.*)................ 18—»

Joli exemplaire en papier fin de Hollande.

86. Courrier (le) de Pluton. *A Cologne*, *chez P. Marteau* (*à la Sphère*), 1718; in-12, cart.................... 12—»

Lettres satiriques, supposées écrites des enfers à divers personnages de l'époque et, entre autres, lettre de Catherine de Médicis à la duchesse d'Orléans; du duc d'Albe au clergé de France; d'Arlequin au P. de Lachaise; de Ravaillac à Jurieu; de Diane de Poitiers à Mme de Maintenon.

87. Crébillon. Ses OEuvres; édition ornée de figures dessinées par Peyron. *Paris*, *Didot jeune*, 1797; 2 vol. in-8, veau fauve, fil. tr. dor. (*Bozérian*)............. 28—»

Bel exemplaire en papier vélin; figures avant la lettre.

88. Crenne. Les OEuvres de madame Helisenne de Crenne, à sçavoir: les Angoisses douloureuses qui procedent d'amour; les Epistres familieres et instructiues; le Songe de ladicte dame. *Paris*, *Est. Grouleau*, 1560; in-16, v. f. fil. tr. dor. (*Lefebvre.*).................................. 40—»

Rare. Exemplaire Méon.

89. Cronaca (la) veneta detta altinate di autore anonimo in latino preceduta da un commentario del prof. Antonio Ross e la cronaca dei veneziani del maestro Martino da Canale nell' antico francese collà corrispondente versionne italiana del conte Giovanni Galvani e con annotazioni di Emmanuelle Cicogna, Giovanni Galvani, Tommaso Gar, Pilippo, Luigi Polidori e Angelo Zon., volume unico. *Firenze*, 1845, 1 vol. in-8, m. vert, fil. tr. dor................. 48—»

Très-bel exemplaire supérieurement relié par Duru.

90. Dante. La divina commedia. *Parigi*, 1768; 2 vol. in-12, titre gravé par Moreau, v. m. fil. tr. dor......... 10—»

91. Delandine. Tableau des prisons de Lyon pour servir à l'histoire de la tyrannie de 1792 et 1793, par Delandine, ci-devant bibliothécaire de Lyon, l'un des prisonniers. *Lyon* 1797; in-8, veau fauve, fil. tr. dor. (*Koelher.*)..... 24—»

Exemplaire en grand papier. La figure qui est en regard du titre est gravée par Mermand, à Lyon, d'après le dessin de Cochet.
On lit au-dessous les vers suivants :

Pour eux la mort devint une victoire,
Ils étoient las de voir tant de forfaits,
Dans le trépas il ont trouvé la gloire,
Sous ce gazon ils ont trouvé la paix.

92. Dialogue treselegant intitulé le Peregrin, traictant de l'honneste et pudicq amour, concilie par pure et sincere vertu, traduict de vulgaire italien (de Iac. Caviceo) en langue françoyse, par maistre Françoys Dassy. *Paris*, *Galliot Dupré*, 1528; in-8, goth., mar. bleu, fil. tr. dor. (*Thompson.*)................................ 48—»

93. Dicearchiae Henrici regis progymnasmata. *S. L. ni D.* (*Parisiis*, circa 1556); in-8, vél................. 85—»

Livre singulier et rare, dont l'auteur, Raoul Spifame, fut interdit à raison de l'égarement de son esprit. Il rapporte lui-même son arrêt d'interdiction au fol. 130. (V. Leber, Brunet, Taillandier, *Bulletin du Bibliophile*, etc., etc.) Bel exemplaire parfaitement conservé et provenant de la bibliothèque du duc de Sussex.

94. Discours contenant le seul et vray moyen par lequel vng seruiteur fauorisé et constitué au seruice d'ung prince peult conseruer sa felicité eternelle et temporelle.... *Lyon*, *chés Estienne Dolet*, 1542; in-8, mar. br. fil. tr. dor.... 18—»

Du Verdier attribue cet ouvrage à Ét. Dolet ; mais celui-ci, dans la dédicace à M. de l'Estrange, placée en tête du livre, dit qu'il n'en est point l'auteur. « Il doit être bien rare, dit Née de La Rochelle, car il a échappé aux censures de la faculté. » *Rogné de près.*

95. Dissertation sur les cornes antiques et modernes (par J. Fr. M. Vielh de Boisjolin). *Paris*, 1785; in-8, demi-rel., non rogné.. .... 6—»

96. Doré. Allumettes du feu diuin : ou sont declairez les principaulx articles et mysteres de la passion de Nostre Saulueur Iesus-Christ, auecques les voyes de Paradis, etc. par F. Pierre Doré. *Lyon*, *Iean Pillehotte*, 1586, in-8, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Anc. rel.*). .... 18—»

Exemplaire du marquis du Roure, qui décrit ce petit livre dans son *Analectabiblion*.

97. D'Ouville. Les Contes du sieur d'Ouville; nouvelle édition augmentée. *Amsterdam*, 1732; 2 vol. in-12, v. jaspé, fil. (*Rare.*). .... 9—»

98. Eutropii historiæ romanæ epitome. Sexti Rufi Breviarium. *Parisiis* (*typis Didot*), *Renouard*, 1796; in-18, mar. vert, fil. tr. dor....................... 12—»

Bel exempl. doublé de moire safran avec gardes de vélin.

99. Epitome, ou abregé des vies de cinquante et quatre notables,... personnaïges tant grecs que romains, mises au parangon l'une de l'autre, extraict du grec de Plutarque (par Phil. des Auenelles); premier volume. *Paris*, *Ph. Danfrie*, 1558; in-8, lavé et reglé, veau fauve ant. fil. tr. dor. (*Koelher.*)................................. 24—»

Ce volume rare est le seul qui ait été publié; il est imprimé en caractère de civilité et du petit nombre des livres imprimés avec ces types.

100. Fabri. Precationes christiana deuotione et pietate plenae ex sacris litteris et D. Augustino singulari studio concinnatae et selectae, per R. D. Ioannem Fabri. *Dilingae*, 1579; pet. in-12, mar. noir, tr. dor.................. 15—»

90 curieuses figures sur bois.

101. Fénelon. Dialogues des morts composés pour l'éducation d'un prince. *Paris, P. Didot*, 1819; in-8, mar. bleu, fil. tr. dor. (*Thouvenin.*)........................ 25—»

102. Fénelon. Les Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse. *Paris, P. Didot*, 1814; 2 vol. in-8, pap. vergé fin, cuir de Russie, fil. tr. dor. (*Thouvenin.*)................ 28—»

103. Fleury. Discours sur l'histoire ecclésiastique. *Paris*, 1733; in-12, v.............................. 6—»

Exemplaire dans une bonne reliure ancienne.

104. Florent Tertvllian. Deux traictez de : l'un des parures et ornements; l'autre des habits et accoustrements des femmes chrestiennes; plus vn traicté de sainct Cyprian touchant la discipline et les habits de filles. *Geneve, Iean de Laon*, 1580; in-8, demi-rel. v. f. (*Petit.*).......... 8—»

Volume grand de marges et curieux.

105. Forbin. Voyage dans le Levant en 1817 et 1818, par le comte de Forbin. *Paris, imprimerie royale*, 1819; in-8, pl., cuir de Russie, fil. à comp. tr. dor. (*Thouvenin.*).. 25—»

Bel exemplaire en papier vélin, provenant de la bibliothèque de la duchesse de Raguse.

106. Furetière. Factums pour messire Ant. Furetière, abbé de Chalivoy, contre quelques-uns de l'Académie françoise. *Amsterdam*, 1688; in-12, v. fauve, fil. (*Anc. rel.*).. 12—»

Bel exemplaire d'un recueil complet de ces curieux factums publiés et paginés séparément.

107. Garzoni. L'Hospital des fols incurables, où sont déduites de point en point toutes les folies et les maladies d'esprit,

tant des hommes que des femmes, tiré de l'italien de Thomas Garzoni, et mis en nostre langue par Fr. de Clarier, sieur de Long-Val. *Paris*, 1620; in-8, br........ 12—»

108. GIRARD. Histoire de la vie du duc d'Espernon. *Paris*, 1730; 3 tomes en 2 vol. in-12, portr., vél. (*Très-bel exemplaire.*).................................. 30—»

109. GRATIANI. Histoire de la guerre de Chypre, écrite en latin par Ant. Maria Gratiani, et traduite en françois par M. Le Peletier, prieur de Saint-Gemme et de Pouencé. *Paris*, 1685; in-4, mar. rouge, fil. à comp. tr. dor. (*Du Seuil.*).. 38—»

SUPERBE EXEMPLAIRE de cet ouvrage qui est estimé, orné d'un frontispice et de jolies vignettes par Simonneau.

110. GRESSET. OEuvres choisies. *Paris*, *Didot*, an II; in-18, doublé de moire, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Derome.*) 34—»

PAPIER VÉLIN, belles figures AVANT LA LETTRE dessinées par Moreau.

111. GUYON. Histoire des Amazones anciennes et modernes, enrichie de médailles, par l'abbé Guyon. *Paris*, 1740; 2 tomes en 1 vol. in-12, dos et coins de mar. bleu. (*Niedrée.*)..................................... 15—»

Exemplaire NON ROGNÉ.

112. HERMANT. La Vie de saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, divisée en douze livres, qui comprend encore l'histoire de saint Eustache d'Antioche, de saint Paul de Constantinople, de saint Hilaire de Poitiers, de saint Eusèbe de Verceil, etc.; par Godefroy Hermant, chanoine de l'église de Beauvais. *Paris*, 1672; in-8, v. jaspé........... 20—»

Bon exemplaire d'un excellent livre de bibliothèque; il est orné d'un portrait de saint Athanase, gravé par Audran, d'après Bapt. de Champagne.

113. Histoire critique des coqueluchons (par D. Cajot). *Cologne*, 1762; in-12, demi-rel. mar., *non rogné*.... 12—»

Critique des habillements de moines.—Livre peu commun.

114. Histoire de la mort déplorable de Henri IIII, roy de France et de Navarre (par P. Mathieu). *Paris*, 1613; in-8, v. ant. fil. tr. dor. (*Koelher.*)........................ 34—»

Très-bel exemplaire; frontispice gravé, et un portrait de Henri IV à cheval.

115. Histoire du fanatisme de notre temps, par de Brueys. *Utrecht*, 1737; 2 vol. in-12, demi-rel. v. fauve..... 8—»

116. Histoire (l') et les amours du duc de Guise, surnommé le Balafré. *Paris*, 1695; pet. in-12, cuir de Russie, tr. dor. 18—»

Bel exemplaire relié sur brochure d'un petit livre orné d'une figure gravée dans le goût de Romain de Hooghe.

117. Histoire véritable des bien-heureux martyrs de Gorgom en Hollande, la plupart frères mineurs, qui, pour la foy catholique, ont été mis à mort à Brile, l'an 1572; à la fin est ajouté le martyre de Guillaume Gaude, par Guillaume Estuis, traduite en françois par M. D. L. B. *Douay*, 1618; in-8, vél. (*Bien conservé.*).................... 18—»

118. Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle par l'abbé Valart. *Paris*, 1759; in-12, mar. vert, fil. dent. tr. dor. (*Anc. rel.*)................................ 8—»

Dans le même volume: *De imitatione Christi*. Barbou, 1758.

119. Larivey. Les Comédies facétieuses de Pierre de Larivey, Champenois. *Rouen*, 1601; 2 vol. in-12, v. jaspé.. 85—»

On sait combien est rare le deuxième volume de Larivey; il est intitulé: *Trois comédies des six dernières de Pierre de Larivey*. Troyes, Chevillot, 1611.

120. Le Borgne. Armorial breton, contenant par ordre alphabétique les noms, qualités, armes et blasons, etc., le tout recueilli et mis en lumière par Guy Le Borgne, écuyer, sieur du Treuzcoët. *Rennes*, 1667; gr. in-4, mar. rouge. 65—»

Exemplaire bien conservé d'un livre très-rare.

121. Leclerc. La Vie du cardinal de Richelieu. *Amsterdam*, 1714; 2 vol. in-12, portr., v. jaspé............. 10—»

122. Lecture (de la) de l'Écriture sainte contre les paradoxes extravagants et impies de M. Mallet, doct. de Sorbonne, chanoine et archidiacre de Rouen. *A Anvers*, *Simon Mathieu*, 1680; in-8, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Anc. rel. de Boyet.*).. 12—»

123. LÉGER. Histoire générale des églises évangéliques des vallées de Piémont ou Vaudoises, par Jean Léger. *Leyde*, 1669; in-fol., fig. et carte, vél.................. 65—»

Très-bel exemplaire curieux d'un livre recherché.

124. LE GRAND. Traité de la succession à la couronne, ou la couronne de France, toujours successive linéale agnatique, avec un mémoire touchant à la succession d'Espagne, par Le Grand, prieur de Neuville-les-Dames, *Paris*, 1728; in-12, mar. rouge, fil. tr. dor........................ 18—»

Bel exemplaire d'un bon livre, et dans une reliure ancienne dans le genre de Derome.

125. LIEBLE. Mémoire sur les limites de l'empire de Charlemagne. *Paris*, 1765; pet. in-12, demi-rel. mar. rouge, fil. tr. sup. dorée, non rogné. (*Capé.*)............... 10—»

Cette dissertation de D. Lieble, le savant bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés, a remporté le prix de l'Académie des belles-lettres, en 1764.

126. MAILLARD. Conformité et correspondance tresdeuote des sacres et sainctz mysteres de la messe à la passion de nostre doulx Sauveur.... I. Ch., necessaire à tous ceulx et celles qui deuotement veullent ouyr ladicte messe, composé par frere Oliuier Maillard. *Paris*, *Ioland Bonhomme*, 1552; pet. in-8 goth., v. f. (*Anc. rel. aux armes de Bullion de Bonnelles.*)................................ 40—»

Très-rare et curieux, comme tous les écrits de Maillard.

127. MALEBRANCHE. Traité de morale, augmenté d'un traité de l'amour de Dieu, par le P. Malebranche. *Lyon*, 1697; 2 vol. in-12, v. jaspé. (*Bonne édition.*)........... 8—»

128. Malherbe. Les Lettres de messire François de Malherbe, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. *Paris*, 1645; pet. in-12, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Anc.rel.*). 9—»

129. Martial. Les arrets d'Amour, avec l'amant rendu cordelier, à l'observance d'amours, par Martial d'Auvergne; édition revue, corrigée et augmentée de notes (par Lenglet du Fresnoy). *Amsterd.*, 1731; in-12, mar. rouge, fil. à compart. tr. dor........................... 34—»

Jolie reliure de Bauzonnet. Bel exemplaire avec le *Glossaire des anciens termes*.

130. Massillon. Ses œuvres complètes (publ. par l'abbé Massillon, son neveu). *Paris*, 1774; 15 vol. in-12, veau fauve, fil. tr. dor......................... 65—»

Bel exemplaire en reliure ancienne d'une édition estimée.

131. Maximes politiques mises en vers par M. l'abbé Esprit (oratorien, dédiées au Dauphin et adressées au duc de Montauzier). *Paris, Denys Thierry*, 1669; in-12, v. fauve, fil. tr. dor. (*Koelher*.)........................ 15—»

132. Médecin (le) libéral, qui donne gratis des remèdes salutaires contre les frayeurs de la mort (en vers), par Jacques Jacques. *Lyon*, 1666; pet. in-12, demi-rel., dos et coins de mar. brun, doré en tête.................... 18—»

133. Mémoires de M. D. L. R. (De La Rochefoucault) sur les brigues à la mort de Louis XIII; les guerres de Paris et de Guyenne, et la prison des prisons des princes. *Cologne*, *Pierre Van Dyck* (*Foppens, à la Sphère*), 1662; pet. in-12, mar. rouge, tr. dor. (*Duru*)................. 48—»

Fort joli exemplaire de cette édition recherchée. On sait que ce volume contient aussi l'*Apologie pour M. de Beaufort*, les *Mémoires de M. de La Chastre*, les *Lettres du cardinal Mazarin à M. de Brienne*, etc.

134. Mémoires des intrigues de la cour de Rome, depuis l'année 1669, jusques en 1676, relativement à la cour de

France (par l'abbé Pageaux). *Paris*, 1676; in-12, vél. blanc.. 12—»

135. Mémoires et réflexions sur les principaux événements du règne de Louis XIV, et sur le caractère de ceux qui y ont eu la principale part, par M. L. M. D. L. F. (le marquis de La Fare). *Amsterdam*, *Bernard*, 1755, in-12, mar. rouge, fil. dent. tr. dor. doublé de tabis. (*Lefebvre.*). 28—»

Exemplaire Renouard auquel on a ajouté les portraits de Henri IV, Richelieu, Louis XIV, Anne d'Autriche, Mme de Lavallière, Mme de Montespan, le grand Condé, Turenne, Mme de Maintenon.

136. Mémoires historiques, critiques et anecdotes des reines et régentes de France (par Dreux du Radier). *Amsterdam*, 1776; 6 vol. in-12, veau m. (*Bon exempl.*)....... 18—»

137. Mémoires turcs ou histoire galante de deux Turcs, pendant leur séjour en France (par Godart Daucourt). *Amsterdam*, 1772; 2 tomes en un vol. in-12, v.......... 6—»

138. Menot. Sermones quadragesimales Rev. F. Michaelis Menoti, sacre theologie quondam professoris Parisiensis, ab ipso olim Parisiis declamati. *Parisiis, ex officina Cl. Chevallonii*, 1526; pet. in-8, goth., mar. rouge, fil. tr. dor. (*Anc. rel.*)................................ 18—»

Joli exemplaire d'un volume rare.

139. Messie. Les diuerses leçons de Pierre Messie de Seuile. *Paris*, 1564; in-16, peau de truie, fil. comp...... 15—»

Édition rare. Exemplaire bien conservé et dans une reliure ancienne datée d 1565.

140. Méthode pour étudier l'histoire (par Ant. Urb. Coustelier, avec) le traité de l'usage de l'histoire, par l'abbé de Saint-Réal, et un discours sur les historiens français, par de Saint-Evremont. *Paris*, 1713; 2 vol. in-12, mar. rouge, dent. tr. dor. (*Anc. rel.*)...................... 28—»

Charmante reliure d'Anguerrant. La plus grande partie du II[e] volume est com-

posée du : *Catalogue des principaux historiens et des remarques critiques sur la bonté de leurs ouvrages et le choix des meilleures éditions* (par Lenglet du Fresnoy).

141. Mezeray. Histoire de France avant Clovis. *Amsterdam, Abraham Wolfgang*, 1692; in-12, mar. rouge, tr. dor. (*Anc. rel.*)................................ 18—»

Joli exemplaire d'un volume qui manque quelquefois à l'histoire de France de Mezeray.

142. Mille et une fadaises, contes à dormir debout, ouvrage dans un goût très-moderne. *A Baillons, chez l'Endormy*, 1742; in-12, v. fauve, fil., tr. dor. (*Simier*.).. 15—»

On a relié dans le même volume :

Lettres de la grenouillère, entre M. Jerosme Dubois, pêcheux du Gros-Caillou, et Mlle Nanette Dubut, blanchisseuse de linge fin (par Vadé). *A la Grenouillère, S. D.*

143. Monnet. Supplément au roman comique, ou mémoires pour servir à la vie de Jean Monnet, écrits par lui-même. *Londres*, 1772; 2 tomes en un vol. in-12, portr. demi-rel., NON ROGNÉ. ... . 9—»

Jean Monnet, ancien directeur de l'Opéra-Comique de Paris et de l'Opéra de Lyon, né à Condrieux, près de Lyon, mort à Paris vers 1785.

144. Montaigne. Ses essais, édition selon l'orthographe de l'auteur, avec sommaires analytiques et les notes de tous les commentateurs; précédés de la préface de Mlle de Gournay et d'un précis de la ville de Montaigne. *Paris*, 1828; 6 vol. in-8, portr., veau vert, fil. fers à froid. (*Bel exempl.*)................................ 38—»

145. Montesquieu. Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence. *Paris, P. Didot*, 1814; in-8, veau fauve, fil. tr. dor. (*Thouvenin.*).. 18—»

146. Nicole. Essais de morale contenus en divers traités sur plusieurs devoirs importants. *Paris*, 1723; 23 vol. in-12, mar. bleu, tr. dor. (*Padeloup.*)............... 225—»

Très-joli exemplaire relié uniformément.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR J. TECHENER

AVEC LE CONCOURS

DE MM. J. ANDRIEUX de la bibliothèque du Sénat; CH. ASSELINEAU; L. BARBIER, administrateur à la bibliothèque du Louvre; AP. BRIQUET; G. BRUNET; J. CARNANDET, bibliothécaire à Chaumont; E. CASTAIGNE, bibliothécaire à Angoulême; J. CHENU, elzéviriophile; V. COUSIN, de l'Académie françoise; CUVILLIER-FLEURY; DESBARREAUX-BERNARD; A. DINAUX; Bon A. ERNOUF, FERDINAND DENIS, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; AL. DE LA FIZELIÈRE; marquis DE GAILLON; prince AUGUSTIN GALITZIN; GRANGIER DE LA MARINIÈRE; P. LACROIX (BIBLIOPHILE JACOB), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; J. LAMOUREUX; TH. LAVALLÉE; C. LEBER; LE ROUX DE LINCY; P. DE MALDEN; DE MONMERQUÉ; FR. MORAND; PAULIN PARIS, de l'Institut; LOUIS PARIS; Dr J. F. PAYEN; PHILARÈTE CHASLES, conservateur à la bibliothèque Mazarine; Bon J. PICHON, président de la Société des bibliophiles françois; RATHERY, conservateur à la bibliothèque Impériale; ROUARD; S. DE SACY, de l'Académie françoise; SAINTE-BEUVE, de l'Académie françoise; A. TEULET; VALLET DE VIRIVILLE; CH. WEISS; Francis WEY; YÉMÉNIZ, de la Société des bibliophiles françois; etc., etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES, ET LE CATALOGUE RAISONNÉ DES LIVRES DE L'ÉDITEUR.

AVRIL

QUATORZIÈME SÉRIE

A PARIS
J. TECHENER, LIBRAIRE
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE
1859

SOMMAIRE DU NUMÉRO D'AVRIL.

Pages.

CURIOSITÉS PROVERBIALES

ET BIBLIOGRAPHIQUES.

A Monsieur le Directeur du *Bulletin du Bibliophile*.

Monsieur,

Nous avons dans notre langue plusieurs proverbes et locutions proverbiales qui ont dû leur origine à certains livres aujourd'hui fort rares ou qui ont fourni les titres de ces livres. Ce sont des curiosités d'histoire littéraire et de philologie qui me paroissent dignes d'occuper une place secondaire dans le *Bulletin du Bibliophile*, auquel elles appartiennent sous plus d'un rapport. Je me suis appliqué à les recueillir et à les commenter, et je vous en envoie quelques-unes pour répondre au désir que vous avez bien voulu me témoigner de me voir contribuer par quelques articles à cet intéressant bulletin. Je souhaite qu'elles soient au gré de vos lecteurs.

Agréez, Monsieur, l'expression, etc.

1. C'EST TROP AIMER QUAND ON EN MEURT.

Proverbe que Gilles de Nuits ou des Noyers (Ægidius Nuceriensis) dans son *Recueil d'adages françois*, traduits en vers latins, *Adagia gallica*, etc., a rendu par ce pentamètre :

Semper amor nimius dum fera mors sequitur.

Ce proverbe est du moyen âge, où le culte de l'amour pouvoit faire des martyrs. Il trouve rarement son application dans notre siècle d'égoïsme. On dit, au contraire, aujourd'hui : *mort d'amour et d'une fluxion de poitrine.*

Le troubadour Pons de Brueil avoit écrit, à ce que nous apprend Nostradamus, un roman jadis très-goûté dont le titre étoit : *Las amors enrabyadas de Andrieu de Fransa*, « Les amours enragées d'André de France. » Il se pourroit que le proverbe fût venu d'une allusion au héros de ce roman, mort d'amour pour une reine du pays et fréquemment cité comme le parfait modèle des amants.

Le *Romancero* espagnol nous offre l'histoire de l'amoureux don Bernaldino qui disoit : « Ma gloire est à bien aimer, » et qui se tua de désespoir parce que le père de son amie Léonor avoit emmené cette belle en pays lointain. Ses vassaux, désolés de sa mort, lui élevèrent un mausolée tout de cristal, où ils gravèrent une épitaphe touchante terminée par ces deux vers :

Aqui esta don Bernaldino
Que murio por bien amar.

« Ci gît don Bernaldino qui mourut pour bien aimer. »

Sahid, fils d'Agba, demandoit un jour à un jeune Arabe : — A quelle tribu appartiens-tu? — J'appartiens à celle chez laquelle on meurt d'amour. — Tu es donc de la tribu des Arza? — Oui, j'en suis, et je m'en glorifie.

Ajoutons que cette tribu, célèbre par son caractère d'amour passionné, a fourni presque tous les noms qui figurent dans un livre ou nécrologe arabe fort curieux intitulé : *Histoire des arabes morts d'amour*.

2. Tuer le veau gras.

Faire quelque grand régal, quelque fête extraordinaire pour marquer la joie qu'on a d'un événement heureux ou de la bienvenue de quelque personne chérie, comme fit le père de l'enfant prodigue, au retour de cet enfant perdu.

La parabole dont Jésus-Christ se servit est d'une très-haute antiquité. Eugène Burnouf disoit l'avoir trouvée dans

un des livres sacrés de l'Inde; mais il n'est pas avéré que les Juifs l'aient tirée de là, comme il le prétendoit. Les Juifs, qui avoient parcouru le monde du temps de Salomon et pendant leur captivité, pouvoient tout aussi bien l'avoir communiquée aux Indiens que l'avoir reçue d'eux.

Cette célèbre parabole fut développée avec des proportions théâtrales dans l'*Évangile en vers*, publié au XIII[e] siècle par un prêtre de Valenciennes, nommé Herman. Elle devint le sujet d'une foule de compositions dramatiques et fournit aux conteurs une grande quantité de narrations naïves faites dans les divers idiomes ou patois de notre pays. Les tomes VI et X de la Société royale des antiquaires de France en rapportent plus de quatre-vingts, et l'on pourroit encore y en ajouter plusieurs autres.

3. Amoureux transi.

Cette expression, dont on se sert pour désigner un amoureux timide, novice, froid, fait allusion à un ancien usage des justiciables volontaires de certaines cours d'amour, espèces d'énergumènes qui avoient fondé, sous le règne de Philippe V, une société ou confrérie, nommée *la ligue des amants*, dont l'objet étoit de prouver l'excès de leur passion par une opiniâtreté invincible à braver les ardeurs de l'été et les glaces de l'hiver. Dans les chaleurs extrêmes, ils allumoient de grands feux pour se chauffer, et ils ne sortoient de chez eux qu'enveloppés d'épaisses fourrures. Au contraire, quand il geloit à pierre fendre, ils se couvroient très-légèrement et alloient par le froid, par la neige ou par la pluie, soupirer à la porte de leurs maîtresses où ils se tenoient jusqu'à ce qu'ils les eussent aperçues, *étant parfois tellement morfondus et transis dans l'attente*, dit un vieux chroniqueur, *qu'on entendoit claquer leurs dents comme les becs des cigognes*. La crainte des catarrhes et des fluxions de poitrine n'étoit rien pour eux auprès du plaisir qu'ils paroissent prendre à baiser la serrure ou le verrou de cette porte. Outre ces témoignages de leur vasselage

amoureux, ils avoient pour se distinguer certaines devises et certaines dénominations d'une singularité extraordinaire. Tel confrère élisoit son domicile à l'enseigne de la Passion, rue du Sacrifice, paroisse de la Sincérité; tel autre demeuroit sur la place de la Persévérance, hôtel de l'Assiduité; etc., etc.

Il existe un ouvrage rare et curieux intitulé : l'*Amoureux transy sans espoir*, par Jehan Bouchet. Cet ouvrage ne porte point de date; selon toute apparence il est de 1505 environ et, par conséquent, postérieur à la locution.

4. SUIVRE L'ÉVANGILE DES QUENOUILLES.

Expression que j'ai entendu employer en françois et en patois en parlant d'un mari tout à fait résigné aux volontés de sa femme. Il y a un vieux livre intitulé : *Les Évangiles des connoilles* (quenouilles) *faictes en l'onneur et exaulcement des dames*, Lyon, Jehan Mareschal, 1493. C'est un recueil de caquets auxquels se livrent, le soir, à la veillée, tout en filant leur laine, six bonnes commères qui devisent à tour de rôle sur une foule de croyances et de pratiques superstitieuses dont plusieurs sont réputées propres à rendre les maris fidèles et soumis à leurs femmes. Je ne sais si le titre de cet ouvrage a donné lieu à l'expression proverbiale ou s'il a été composé d'après elle, et je ne décide point entre ces deux opinions; mais je penche pour la dernière, parce qu'il y a eu un usage fort ancien en vertu duquel un homme qui s'étoit laissé battre par sa femme, étoit mis de force sur un âne, le visage tourné vers la queue de l'animal, avec une quenouille au côté, pour être promené dans les rues où l'on chantoit à ses oreilles des couplets nommés en quelques endroits *évangiles des quenouilles*, et destinés à exalter ironiquement sa patience évangélique. Il me souvient d'avoir vu, en mon enfance, pratiquer cet usage dans un village du département de l'Aveyron où il existe peut-être encore, car les sottes traditions ne se perdent guère.

5. Monter sur l'âne.

Expression qui désigne une punition qu'on infligeoit autrefois aux banqueroutiers, aux femmes médisantes, à celles qui étoient infidèles à leurs maris ou qui les battoient, et aux maris débonnaires convaincus de s'être laissé tromper ou battre par elles (1). Cette punition avoit lieu plus fréquemment pour les maris que pour les femmes. La vindicte populaire, conformément aux coutumes légalement admises en beaucoup de localités, se saisissoit, le dernier jour du carnaval, du pauvre bonhomme dénoncé par la rumeur publique. Il étoit traduit devant un tribunal composé d'individus qui tenoient à venger l'outrage fait à la dignité virile. Ces juges, revêtus d'un costume grotesque, instruisoient la cause burlesquement, et dès que la sentence avoit été prononcée, on procédoit sans sursis à son exécution. Le condamné placé, bon gré mal gré, sur un âne, la tête tournée du côté de la queue qu'il tenoit en guise de bride, étoit promené dans toutes les rues où il recevoit des honneurs ridicules. Un étendard formé d'un torchon noirci au four précédoit la marche et se balançoit devant lui. Deux acolytes soutenoient le patient avec des fourches appliquées sous ses aisselles pour l'empêcher de s'incliner sur sa monture, d'autres l'encensoient avec des sabots remplis de crottes de l'animal, quelques-uns prenoient soin de le faire boire de temps en temps, après quoi on lui essuyoit la bouche et le visage avec le torchon noirci. Pendant la durée de la promenade, le cortége ne cessoit de pousser des huées accompagnées d'un bruit étrange de pelles, de chaudrons, de fifres et de cornets.

(1) Tout porte à regarder cette coutume comme une coutume ionienne répandue dans la Gaule par les Massaliotes. Il est du moins constaté que sur les côtes septentrionales de l'Ionie, l'adultère étoit puni exactement de la même manière. C'étoit ce qu'on y avoit nommé l'*onobasis*, c'est-à-dire la promenade sur l'âne (Fauriel, *Hist. de la poésie provençale*, chap. v).

La scène que je viens de décrire se passa en 1781. Le patient étoit un nommé Landouillé, riche laboureur de Varennes. Pour éviter le traitement qu'on lui destinoit, il avoit quitté le pays et s'étoit retiré à Ligni, dans une retraite où il croyoit n'avoir rien à craindre; mais les habitants de cet endroit, avertis par ceux de Varennes, l'ayant cherché et découvert, le lui firent subir sans miséricorde. Il intenta un procès aux auteurs principaux de la farce et le perdit.

Millin a décrit une scène semblable dont il fut témoin oculaire dans un village dont il cite le nom que j'ai oublié. « Des ris grossiers, dit-il, des cris et des huées attirèrent notre attention. Nous vîmes un homme couvert d'un ample manteau, assis sur un âne, la tête tournée vers la croupe et tenant à la main la queue de la monture. Deux écuyers, bardés de colliers de mulet chargés de grelots, formoient son escorte, et un cornet à bouquin annonçoit son passage. Ce malheureux étoit un bonhomme qui s'étoit laissé battre par sa femme. Il eût été plus juste de faire comme à Saint-Julien en Champsaur, où l'on promène ainsi la femme qui a battu son mari, en lui essuyant les lèvres avec la queue de l'âne. » (*Voyage dans les départements du Midi*, etc.)

Le *Journal des Débats* du lundi 3 septembre 1842 rapporte un fait qui prouve que l'usage de faire monter sur l'âne les maris battus par leurs femmes n'étoit pas alors entièrement aboli.

6. Boire d'autant.

Bibere ad potus æquales, « boire à mesures égales. »

La locution *boire d'autant* se trouve employée dans nos anciens auteurs, tantôt avec un régime indirect et tantôt sans ce régime. Dans le premier cas, elle signifie faire raison d'un toast à quelqu'un, comme l'indique cette phrase de Rabelais : « Socrate estoyt toujours riant, toujours *beuvant l'aultant* à ung chascun. » (Prologue du livre I.) Dans le second cas, elle a le même sens que boire beaucoup et fré-

quemment, ainsi que le fait voir l'exemple suivant de Montaigne : « Jusques aux stoïciens il y en a qui conseillent de se dispenser (s'adonner) quelquefois à *boire d'autant* et de s'enivrer pour relascher l'âme. » (*Essais*, liv. II, chap. II.) Le Duchat a prétendu que *boire d'autant* vouloit dire boire et reboire aux uns et aux autres, et les inviter à en faire autant. Explication peu exacte et où il a eu tort de ne pas tenir compte de la préposition *de*, dont l'adverbe *autant* se trouve précédé, et dont l'adjonction n'a pas eu lieu sans motif. Je crois que c'est une phrase elliptique, qui doit être ramenée à la construction pleine en ces termes : *Boire* en pleigeant *d'autant*, c'est-à-dire en faisant raison d'autant de vin qu'en a bu le porteur du toast. Le verbe *pleiger* ou *pléger*, qui signifioit cautionner, promettre de payer ou payer pour quelqu'un, avoit été détourné à l'usage bachique de nos pères, parce que, selon Est. Pasquier, « le refus de répondre à une brinde étant regardé comme une marque de mépris, celui qui ne pouvoit faire raison à l'assaillant trouvoit un ami ou quelque bon compagnon qui déclaroit qu'il l'alloit pléger et, prenant le verre en main, beûvoit d'autant à celui qui avoit provoqué. » (*Recherches*, VIII, 57.)

Ajoutons que la formule usitée étoit *je bois à vous*, quand on portoit le défi, et *je pleige d'autant*, quand on l'acceptoit pour le compte d'autrui : ce qui fit donner au verbe *pleiger* le sens de boire en retour, rendre un toast. Je vais en citer un exemple remarquable pris du récit que le même auteur, Est. Pasquier, fait des derniers moments de Marie Stuart : « La veille de sa mort, sur la fin du souper, elle beut à tous ses gens, leur commandant de la *pléger*, à quoi obéissant et meslant leurs larmes avec leur vin, ils beurent à leur maîtresse. »

Nicole de La Chesnaye, qui précéda Rabelais de près d'un quart de siècle dans la carrière médico-littéraire, a donné le nom de *Je pleige d'autant* à un personnage de sa curieuse moralité intitulée : *La Condamnacion des banquets à la louenge de Diette et de Sobriété pour le prouffit du corps humain.*

On disoit autrefois *boire d'autant et d'autel*, dicton dans lequel le mot *autel* est un adjectif synonyme de *tel*, comme en roman *aital* l'est de *tal*. Ce dicton se trouve plusieurs fois dans les *Cent nouvelles nouvelles*. En voici deux exemples : Ils firent très-grande chère qui ne se passa point sans *boire d'autant et d'autel*. » (Nouv. VII.) « Ces gentilshommes et gentils compagnons *buvoient d'autant et d'autel*. » (Nouv. XIX.)

7. Les quinze joies du mariage.

Cette expression ironique par laquelle on désigne les contrariétés inhérentes à l'état de mariage sert de titre à un ouvrage anonyme qui date du XVe siècle et qui est attribué à Anthoine Lasale, ingénieux écrivain, à qui nous devons le *Petit Jehan de Saintré*. Le livre des *Quinze joies de mariage*, ainsi nommé par une railleuse antiphrase, offre l'analyse de toutes les déceptions et de toutes les douleurs irrémédiables que peut produire l'union conjugale. La préface en avertit en ces termes : « Celles *quinze joies du mariage* sont les plus graves malheuretés qui soient sur terre, auxquelles nulles autres peines, sans incision de membres, ne sont pareilles à continuer. »

8. Les trente-six infortunes d'Arlequin.

Cette locution, qui s'emploie en plaisantant lorsqu'on a éprouvé dans quelque affaire de nombreuses contrariétés, doit son origine à une ancienne pièce du théâtre italien, dont Cailhava a donné l'analyse (*Art de la comédie*, t. I, chap. XIV). Arlequin, dans cette pièce, n'éprouve que vingt-six infortunes qui toutes sont dues au hasard ; mais, si l'on en croit Cailhava, ces infortunes étoient originairement au nombre de trente-six.

9. CÉLADON.

Amoureux à beaux sentiments. Céladon est un personnage de l'*Astrée*, pastorale allégorique où son auteur, le marquis Honoré d'Urfé, homme célèbre dans le monde galant par sa beauté, sa grâce, son esprit et son tendre cœur, a décrit ses propres amours dégagés de toute idée grossière. La scène de ce roman est placée sur les bords du Lignon, petite rivière du Forez. Les bergers et les bergères qui y figurent sont des portraits de grands seigneurs et de grandes dames de la cour de France. Astrée représente Mlle de Chateaumorand; Galathée, la reine Marguerite sœur de Henri III; Céladon c'est d'Urfé; Calidon, M. le prince; Calidée, Mme la Princesse; Euric, Henri le Grand. Le premier volume de l'*Astrée* parut en 1610, quelque temps avant l'assassinat de Henri IV et fut dédié à ce roi qui trouva le présent fort agréable, quoique l'auteur ne le lui fût guère à cause de ses amours avec Marguerite de Valois. Le second et le troisième volume furent publiés l'année suivante, le quatrième en 1620, et le cinquième en 1625, après la mort de d'Urfé par les soins de son secrétaire Baro, qui le termina d'après les manuscrits de son maître ou d'après sa propre imagination. Ces publications successives signalées par le docte de Walckenaer, à qui j'ai emprunté les détails qu'on vient de lire, furent accueillies avec la plus grande faveur. Ajoutons un fait qui montre bien l'influence extraordinaire que d'Urfé, par son roman, exerça sur ses contemporains. On assure qu'en 1624 il reçut, en Piémont où il résidoit, une lettre signée de vingt-neuf princes ou princesses et de dix-neuf seigneurs ou dames d'Allemagne qui lui demandoient avec instance la fin de l'ouvrage. Ces personnages l'informoient qu'ils avoient pris les noms des héros et des héroïnes de l'*Astrée* et qu'ils s'étoient constitués en académie des vrais amants. C'est de ces confréries pastorales, qui remontent à une époque beaucoup plus ancienne, que sont

dérivés les noms de *berger* et de *bergère* employés comme synonymes d'*amant* et d'*amante*.

10. Être de l'ordre de la boisson.

Être un franc buveur. Il y avoit au commencement du XVIIIe siècle *un ordre de la boisson* ou *de l'étroite observance* dont le fondateur et grand maître étoit M. de Posquière, né dans la petite ville d'Aramon, sur la rive droite du Rhône, homme célèbre parmi les *coteaux* et les gourmets de son temps. Le quartier général de cet ordre étoit sur le territoire de Villeneuve-lez-Avignon dans une maison de campagne appelée *Ripaille*. Tous ceux qui y étoient admis prenoient des noms et des devises analogues à leur caractère et à leur goût, en fait de mets, de coulis et de liqueurs, comme *frère Jean des Vignes*, *frère Splendide*, *frère Roger-Bon-Temps*, *frère la Joie*, *frère Magnifique*, *frère Templier*, *frère de Flaconville*, *frère Boit-Sans-Eau*, *frère Boit-Sans-Cesse*, etc., tous les diplômes commençoient par cette formule :

Frère François Réjouissant,
Grand maître d'un ordre bachique,
Ordre fameux et florissant,
Fondé pour la santé publique,
A noz amez frères en vin
Salut et longs jours sans chagrin !
Nous vous mandons par ces présentes, etc.

Ils étoient imprimés par *frère Museau-Cramoisi au papier raisin*, et expédiés par frère *l'Altéré*, secrétaire. On y remarquoit un écusson entouré de pampres et un cachet en cire rouge, figurant deux mains, dont l'une versoit du vin d'une bouteille et l'autre le recevoit dans un verre avec ces mots : *Donec totum impleat*.

Chaque candidat étoit tenu de donner aux chevaliers qui assistoient à sa réception un festin où l'on se servoit de la

coupe de cérémonie, qui étoit d'un diamètre prodigieux, et le compte rendu de la fête étoit consigné dans une gazette très-spirituelle envoyée dans toute l'étendue de l'ordre qu'on divisoit en dix cercles, savoir : Champagne, Bourgogne, Languedoc, Provence, Guyenne, Nékre, Rhin, Espagne, Italie, Archipel.

Il faut se garder de croire que les membres de *l'ordre de la boisson* missent grossièrement en pratique ce qu'on appelle *l'art de la gueule*. Ils avoient une connoissance anticipée de la physiologie du goût dont, Brillat-Savarin a révélé si spirituellement les délicatesses aux gourmets de notre siècle, et ils s'appliquoient toujours *à tenir leurs tables* selon les règles d'une agréable et décente gastronomie. C'est ce qu'attestent leurs statuts qui recommandent à la fois le bien-vivre et le savoir-vivre. En voici quelques passages :

Mêlez toujours dans vos repas
Les bons mots et les chansonnettes,
Buvez rasade aux amourettes,
Mais pourtant ne vous grisez pas.

. . . .

Ne faites jamais violence
A ceux qui refusent du vin;
S'ils n'aiment pas ce jus divin,
Ils en font bien la pénitence.

Si par actes ou par discours
Quelqu'un blesse les convenances,
Du lieu sacré de nos séances
Qu'il soit banni pour quinze jours.

Et si ces peines redoublées
Sur lui ne font aucun effet,
Je veux que son procès soit fait,
Toutes les tables assemblées.

Alors que vous serez en train
De vous divertir et de rire,
Gardez-vous surtout de médire,
Ménagez toujours le prochain.

Enfin, quand vous serez des nôtres,
Dans vos besoins secourez-vous :
Le plaisir de tous le plus doux,
C'est de faire celui des autres.

Cette réunion d'aimables épicuriens, fondée en 1703, cessa d'exister peu de temps après la mort du grand maître qui finit tranquillement ses jours, en 1735, au milieu de ses amis auxquels il recommanda d'inscrire ces vers sur son tombeau :

Ci-gît le seigneur de Posquière
Qui, philosophe à sa manière,
Donnoit à l'oubli le passé,
Le présent à l'indifférence,
Et, pour vivre débarrassé,
L'avenir à la Providence.

P. M. QUITARD.

UN FABULISTE DU XVIᵉ SIÈCLE.

GUILLAUME HAUDENT.

Guillaume Haudent étoit un curé de Normandie à qui la même idée vint dans son presbytère qu'à Socrate dans sa prison, de mettre en vers les fables d'Ésope, ou plutôt les fables ésopiques ; qu'elles fussent ou ne fussent pas d'Ésope, cela ne lui importoit guère, puisqu'il ne les prenoit pas de

l'original dont sans doute il n'entendoit pas la langue, mais de seconde main, des recueils latins de Laurent Valla et d'Érasme. Nous avons sous les yeux un petit volume intitulé : *Les Propos fabuleux moralisés, extraits de plusieurs auteurs tant grecs que latins, non moins utiles à l'esprit que recréatifs à toutes gens, nouvellement imprimés à Lyon, par Benoist Rigaud et Ian Sangrain*, 1556, in-16. Joli petit volume, qui porte sur son titre une marque très-convenable à un recueil de fables, car on y voit un homme revêtu d'habits sacerdotaux qui fait à un jeune garçon une grave leçon, sans doute un apologue sur ce texte : « La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse. » Le pauvre petit a bien l'air d'avoir déjà le commencement de la sagesse, et de craindre au moins le seigneur-prêtre, car il joint les mains en l'écoutant. Quant au seigneur Haudent, il ne paroît pas exiger de nous une attitude si solennelle; il veut nous instruire, mais aussi nous égayer. A ses apologues se mêlent même quelques récits qui tiennent plus du conte, et ont le ton libre qui appartient à ce genre de littérature, telle est l'histoire *d'une veuve* et *de son âne vert*. Cet âne vert n'est point pour les enfants qui ne doivent connoître que l'âne rouge, à qui on les compare quand ils sont méchants.

M. Robert, dans son *Essai sur les fabulistes qui ont précédé La Fontaine*, a parlé de Guillaume Haudent; tout en trouvant son style plat, il lui fait l'honneur de croire qu'il a fourni à La Fontaine quelques sujets, quelques idées, et même quelques vers. Il cite à l'appui de son opinion ce passage d'une de ses fables où l'on voit les souris séduites par l'aspect caressant d'un chat,

Qui les guettoit sous l'ombre et couverture
D'estre amyable et de bonne nature
Comme seroit celle d'un saint ermite
Ou d'aultre simple et douce créature
Tant bien sçavoit faire la chatemite.

Nous n'entrerons point dans le détail de toutes les fables que contient notre recueil, et choisissons seulement pour l'analyser celle de *la Confession de l'asne, du renard et du loup*. C'est le même sujet qu'a traité La Fontaine dans *les animaux malades de la peste*. Il n'y a, comme on le voit, que trois personnages dans l'apologue de Guillaume Haudent. De peste, il n'en est pas question, et la gent animale se porte fort bien, témoin le voyage qu'ont entrepris pour aller à Rome gagner des pardons, le loup, le renard et l'âne, que l'auteur nous montre cheminant, La Fontaine diroit : comme beaux petits saints. En route, le renard prévoyant que les cardinaux n'auront pas le temps de les entendre, avise qu'ils devroient se confesser l'un à l'autre, et le loup, adoptant cette idée, se met aussitôt à genoux devant lui, et commence ainsi :

Beau père, à Dieu me confesse et à vous
Qu'un jour passé, dessus une terrasse,
Je rencontroy une coche fort grasse
Que je mengeoy pour autant qu'en l'étable
Comme cruelle et mère détestable
Ses cochonnets laissoit mourir de faim.

C'est donc pour punir cette mère de sa dureté de cœur, que le loup l'a mangée. Le lendemain la pitié (ô le bon apôtre de loup!) l'induisit à manger aussi les cochonnets pour ne pas les laisser orphelins. Ce qui fait que ses crimes sont accompagnés de tant de circonstances atténuantes que le renard l'en tient quitte pour réciter une fois seulement le *pater* qu'il sait aussi bien sans doute que nous avons vu par le début de sa confession qu'il savoit son *confiteor*.

Ici les rôles changent, le renard s'agenouille à son tour devant le loup et lui dit :

..... Il est certain, beau père,
Que je trouvoy l'autre hier en un repaire

Un fier coq, despit et orgueilleux
Fort importun et si très-merveilleux
Qu'il meurdrissoit de ses grifs et croqs
Et debelloit, pour vray, tous autres coqs.

Ce coq qui cherchoit querelle à ses voisins, étoit-ce grand dommage de le manger, et de mettre ainsi la paix dans la basse cour? Remarquons en passant cette expression de *merveilleux* appliquée à peu près dans le sens où nous la prenons encore de nos jours. Qu'est-ce qu'un merveilleux? Un homme qui se pavane, et qui content de lui-même se rend insupportable à tous les autres. C'est ainsi que doit l'entendre maître renard à qui nous demandons pardon d'avoir par cette remarque grammaticale et philologique retardé la réprimande qu'il avoue mériter et qu'il implore d'autant plus humblement qu'il ne s'en est pas tenu au coq. Si les rivaux de ce dernier avoient lieu d'être satisfaits, ses femmes le prirent sur un autre ton et vinrent lui dire des injures (pauvres poules! c'étoit à elle bien de l'audace, mais où l'amour ne porte-t-il point les courages féminins?), si bien qu'il se crut obligé de les manger.

Dont fus contraint en effet les manger.

Peut-être pense-t-il, qu'après avoir devoré le coq, c'étoit rendre service aux poules que de les croquer à leur tour, et le loup doit lui paroître sévère quand il le condamne à s'abstenir trois vendredis de suite de manger chair (vendredi chair ne mangeras); il est vrai que l'auteur ajoute en forme de commentaire :

..... Mais c'estoit à sçavoir
S'il n'en trouvoit ou n'en pouvoit avoir.

M. Robert s'est mépris en cet endroit lorsqu'il fait dire au loup que le renard s'abstiendra de chair hormis le cas où il ne trouveroit pas autre chose. Le loup y entendoit plus de malice,

il se moque ici véritablement du sacrement de pénitence, et le bon Guillaume Haudent, habitué lui-même à confesser les gens en sa qualité de prêtre, a bien compris la secrète pensée du personnage.

Mais voici le tour de l'âne venu. Ses deux compagnons nous ont l'air d'avoir fait ensemble un marché à l'amiable, et de s'être dit, comme les médecins dans le proverbe : Passez-moi la rhubarbe et je vous passerai le séné. Toi, docteur Baudet, que te passera-t-on?

Écoutons d'abord ta confession.

.... Mes amis,
Vous cognoissés que nature m'a mis
Sur terre affin de porter peine et faix
Et endurer travail, ce que je fais
Patiemment....

Cette condition est celle de tous les enfants d'Adam. L'âne ici nous sert de modèle en se résignant à sa destinée. Mais ce qu'il accepte plus difficilement, ce sont les mauvais traitements et le manque de nourriture par lesquels on aggrave encore sa misère. Un jour que le tirant par la bride on le menoit au moulin sans même lui avoir donné sa pitance du matin, voici qu'il aperçoit deux ou trois brins de paille qui sortoient des souliers de son conducteur, et que poussé par la faim (la faim, l'occasion, il ne peut ajouter : l'herbe tendre) il allonge adroitement le cou vers ces brins de paille et les mange. Si mal en est advenu à son maître, il ne le sait. Mais le loup et le renard le savent, et jurent que n'ayant plus dans ses souliers la paille qui lui tenoit les pieds chauds, le conducteur a gagné un refroidissement et est mort. N'en doute pas, baudet, tu lui as causé *mort grève et dure.*

Pour lui avoir cettui feurre arraché
Lequel estoit en ses souliers caché.

Ainsi convaincu de vol et d'homicide, l'âne est dévoré à l'instant, et nos deux pèlerins continuent leur chemin vers Rome où ils ont un pardon de plus à gagner.

Après toutes ces confessions, nous avons la nôtre à faire aussi, c'est qu'en cette particularité du péché de l'âne, nous trouvons l'invention de Guillaume Haudent plus gentille que celle de La Fontaine. Qu'on ne se scandalise pas de cet aveu, que l'on ne crie pas haro sur nous comme sur le baudet, surtout que l'on ne nous dévore pas sans autre forme de procès, mais que bien plutôt on nous permette d'appuyer de quelques raisons une cause que nous croyons soutenable. La confession de l'âne chez La Fontaine, de quelques charmants détails qu'elle soit accompagnée, est au fond un peu vague. Tondre d'un pré la largeur de sa langue, ce seroit trop peu si on le prenoit à la lettre ; mais cette expression signifie seulement que l'âne n'a pas mangé beaucoup de l'herbe de ce pré. La conscience des juges (oublions que ces juges sont le lion, le loup, le renard) restera toujours en doute sur la quantité. Pour ce qui est de dire que c'étoit un pré de moines, les railleurs qui allèguent ce point avec une intention que l'on comprend, sont bien certainement de la famille de *maître François ;* la parenté est honorable mais quelque peu dangereuse, et cet âne, pour qui c'est pain bénit que de manger l'herbe du couvent, descend en ligne directe de celui qui eut avec M. le Roussin ce beau dialogue que vous savez. Pré de moines ou non, cela ne fait rien à l'affaire. Prends garde, baudet de La Fontaine, te voilà sur la sellette et bien embarrassé de répondre à des critiques qui nous rendent en ce moment presque aussi redoutable pour toi que ce loup et ce renard prêts à te mettre en pièces. Mais l'autre baudet, celui de notre vieux poëte, comme sa cause se défend d'elle-même ; et ne vous semble-t-il pas, lecteurs, que tout se réunisse pour atténuer sa peccadille? Quelques brins de paille tirés des souliers de son maître, ne sont point une affaire, et il n'y a pas là de quoi fouetter un chat, encore moins un baudet. Il faut pour lui en faire un

crime toute l'odieuse subtilité de juges avides du sang de l'innocent.

Dans cette même fable de Guillaume Haudent, refaite par François Habert sous le nom duquel elle est insérée dans un des volumes des *Annales poëtiques*, le renard, le lion et le loup usent de plus de raffinement encore. L'âne conduit non plus au moulin mais à la foire, et laissé à jeun à la porte d'une taverne où boit son maître dont il a devant lui les souliers remplis de bonne paille, se laisse aller à la tentation de manger cette paille, sur quoi le loup de s'écrier :

O quel forfait, ô la fausse pratique!
. . . .
Au monde n'est rien plus pernicieux
Que le brigand ou larron domestique.
Comment! la paille aux souliers démeurée
De son seigneur manger à belles dents!
Et si le pied eût été là dedans
La tendre chair eût été dévorée.

Ce dernier trait n'est-il point admirable? Mettons-nous, si ce rôle ne répugne pas à notre amour-propre, mettons-nous à la place de l'âne; combien il doit être atterré de cette circonstance qui aggrave si énormément sa faute! Sans doute, il se demande s'il a bien su ce qu'il faisoit, et si lui, qui *est bonne créature*, il a pu avoir l'âme si noire. Cette terrible conjecture eût été chez Haudent d'un effet plus saisissant encore si l'on considère que l'âne mangeoit la paille des souliers de son maître, tandis que ce maître marchoit devant lui, et que, par conséquent, la tendre chair étoit *là dedans*. Sans doute, l'âme simple du curé normand n'a pu imaginer cette méchanceté. Que cela ne nous empêche pas de maintenir notre prétention en sa faveur, La Fontaine lui-même nous y encourage : il consent (car lui aussi il est bonne créature) à lui donner une feuille de son immortel laurier; c'est plus qu'il n'en faut pour payer à son humble devancier les emprunts qu'il peut lui

avoir faits, emprunts qui se réduisent à peu de chose. En comparant les fables de Guillaume Haudent à un pré, on peut dire que La Fontaine n'en a tout au plus tondu que la largeur de sa langue. Marquis DE GAILLON.

VERS INÉDITS

DE MATHURIN RÉGNIER.

Après avoir lu la note que l'un des savants éditeurs de Tallemant des Réaux consacre aux poésies de Mlle de Rohan (1), j'ai été curieux de voir par moi-même les œuvres de cette noble plume, œuvres qui avoient mérité ce jugement de M. Paulin Paris : « Elles ne sont pas méprisables et pourroient justifier une publication. » Je les ai donc recueillies dans le manuscrit coté Supplément françois, n° 4725, à la Bibliothèque impériale, et je me propose de les faire connoître prochainement; mais je devois être plus heureux, car à la page 45 de ce volume dont l'écriture, constamment la même, est évidemment du premier tiers du XVIIe siècle, je lus avec surprise : « Plusieurs vers estant de suitte, du sieur Régnier, de diférentes années qui n'ont esté imprimés dans ses œuvres, et trouvés après sa mort. » Suivent quinze pages in-folio où ces vers sont transcrits sur deux colonnes.

Je me reportois aussitôt à toutes les éditions des œuvres de ce poëte tant aimé d'Alfred de Musset, et j'acquis la certitude que ces vers n'y figuroient pas et que M. Viollet-le-Duc, en composant son excellente édition de la *Bibliothèque elzévirienne*, en ignoroit l'existence. Je n'omis pas le *Cabinet saty-*

(1) Tome III, page 459.

rique et je retrouvai même là deux des pièces transcrites dans mon manuscrit: l'une est la relation du combat entre Régnier et Bertelot, de l'année 1607, l'autre une petite boutade badine en l'honneur de Lisette. Ces deux pièces donnent donc une authenticité incontestable à ces poésies inconnues et font taire tous mes doutes à ce sujet.

Avant de publier cette curieuse trouvaille, ce que je ne tarderai pas à faire, j'ai cru devoir la signaler, dès aujourd'hui, au monde lettré. Dans ce temps-ci, on rencontre si rarement quelque chose de vraiment nouveau qu'on doit se hâter de se le rendre bien sien.

Ces vers de Régnier forment trente pièces d'inégale longueur et ne doivent certainement pas figurer parmi les meilleures du poëte; mais, telles qu'elles sont, elles ne sont pas indignes du public et, de plus, elles montrent Régnier sous un aspect tout nouveau, sous celui d'un causeur rimeur : la plupart, en effet, sont des lettres versifiées adressées à l'évêque de Chartres, Philippe Hurault de Chiverny, avec lequel il paroissoit entretenir les relations les plus amicales. C'est ainsi qu'en 1606 il lui mande :

Je vous fais ce mot de lettre
Afin que vous fassiez mettre
De ces trois sortes de bon vin,
Qui rendent mon esprit divin,
Dans trois différentes bouteilles;
Pour trois chevaliers qui font merveille,
Qui doivent trois fois seulement
Se saluer ensemblement.

Une autre fois il lui raconte un voyage à cheval :

Tout percé derrière et devant,
Morguant et la gresle et la pluye,
Plus enfangé qu'une truye,
Je donnois nazarde au vent!

Le chapeau bas, le nez couvert,
A tastons, pensif je chemine,
Faisant aussy mauvaise mine
Qu'un galant qu'on a pris sans vert.

Au sujet de son canonicat, qu'on lui vouloit disputer, il écrivit, toujours à l'évêque de Chartres :

J'y fais tout ce que l'on peut y faire,
J'en parle et si je ne m'en puis taire :
Je trotte le soir et le matin;
J'y employ tout mon latin,
Je cry, j'escris et je tempeste
Après une meschante enqueste
Qu'on dit être tout mon salut.

Mais je trouve aussi dans d'autres pièces des accents plus élevés et où l'on reconnoît notre vigoureux poëte, comme dans ce sonnet à Henri IV :

Comme on voit en l'orage, alors qu'horriblement
Les éléments brouillés dans l'air se font la guerre,
La nuit d'un manteau brun couvre toute la terre
Et les dieux irrités tonnent au firmament;
Mais sitôt que Phébus a dissipé la nue,
De l'air épais et noir la fureur diminue,
Tout se calme et du ciel s'appaisent les débats.

Enfin, parmi deux ou trois pièces religieuses je lis ce passage vraiment digne du poëte :

N'espérons plus, mon âme, aux promesses du monde,
Sa lumière est un verre et sa faveur une onde
Que toujours quelque vent empesche de calmer;
Quittons ces vanités, lassons-nous de les suivre;
C'est Dieu qui nous fait vivre,
C'est luy qu'il faut aimer !

Comme on le voit, ces vers ne sont pas méprisables, et le nom de leur auteur sembleroit d'ailleurs motiver suffisamment cette publication. Je n'ai pu m'empêcher, dès aujourd'hui, de faire connoître ma bonne fortune : c'est le nom que méritent réellement ces trouvailles; elles récompensent largement de la peine qu'on peut se donner à feuilleter les manuscrits.

Édouard DE BARTHÉLEMY.

NOUVEAUX ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR LES

MÉMOIRES DE MADAME DE LA GUETTE.

La nouvelle édition des *Mémoires de madame de La Guette* a eu un succès dont je puis parler sans embarras, car je n'y ai point eu de mérite. Je le dis en toute sincérité, et en voici la preuve : des nombreux critiques qui se sont occupés de cette intéressante publication dans les divers journaux, pas un seul n'a prêté un instant d'attention même aux recherches biographiques qui forment le fond de ma préface. C'est tout simple. Les *Mémoires* offroient des sujets d'observation et d'étude trop dignes de remarque pour qu'on songeât à s'arrêter à de minces détails de noms et de dates. Je n'ai pas, Dieu merci, l'esprit assez mal fait pour trouver mauvais ou étrange qu'on ait mieux aimé faire connoître Mme de La Guette, son caractère, ses aventures, que de s'appesantir sur le travail ingrat de son éditeur.

Pourtant j'avois laissé, bien malgré moi, d'importantes lacunes dans mes récits; surtout j'avois eu envers M. de La Guette un tort considérable. Il m'eût été agréable qu'on m'eût aidé à combler les unes et à réparer l'autre. Il y a dans

la rencontre de la vérité une satisfaction qui couvre et contient les petites susceptibilités de l'amour-propre. Ce que les critiques n'ont pas pensé à faire, des personnes bienveillantes l'ont fait. Je les en remercie. Elles ont eu la bonté de m'adresser leurs observations, de me communiquer leurs notes. J'ai reçu avec gratitude ces précieuses informations; et je m'empresse d'en déposer le résumé dans le *Bulletin du Bibliophile*, afin que les faits retrouvés et recueillis ne se perdent plus. On me pardonnera de croire que Mme de La Guette a parmi les célébrités de l'histoire et des lettres un rang assez notable pour que rien de ce qui la concerne ne soit tout à fait indifférent.

Des communications qui m'ont été faites, les unes prouvent une fois de plus la parfaite exactitude des *Mémoires;* d'autres développent ou complètent ce que nous savions déjà du bonhomme Meurdrac, de sa femme et de ses deux filles; d'autres encore concernent la famille de La Guette. Je les présenterai dans cet ordre.

I.

Mme de La Guette dit, page 45 de la nouvelle édition : « Il fallut baptiser mon fils.... Mme la comtesse d'Alais voulut que ce fût en l'église de Saint-Paul, sa paroisse. Elle s'y trouva avec M. le comte d'Auvergne, son fils, et Mlle de La Luzerne.... J'oubliois de dire que M. le prince de Conti avoit tenu aussi un enfant dans le même moment et que cette bonne princesse ramena ces jeunes princes à l'hôtel d'Angoulême avec leurs petites commères. » M. Ravenel dont l'obligeance m'avoit déjà été si secourable, a bien voulu me remettre les copies des deux actes de baptême, extraites du *registre de la paroisse de Saint-Paul à Paris pour le mois de mai* 1636 : « Ledict jour (13 mars) fut baptizée par M. le Curé, Françoyse-Marie Tricot, fille de Nicolas Tricot, secrétaire de M. le compte d'Alays, et de Denise Drouyn, rue Sainte-Catherine. Parrain, Armand de Bourbon, prince de Conty; marraine, damoiselle Françoyse

Marie de Valois. Signé Mazure. » Et « Ledict jour, fut baptizé par M. le Curé, Louys, fils de Jean Mariot, sieur de La Guette, et de dame Catherine Meurdrac, rue Saint-Antoine. Parrain, Louys de Valoys, compte d'Auvergne; marraine, damoiselle Claire de Bricuille. Signé Mazure. »

Claire de Briqueville étoit fille de Henry de Briqueville, marquis de La Luzerne, maréchal de camp des armées du roi, qui mourut en 1642 à Montferrat, faisant les fonctions de lieutenant général dans l'armée de Catalogne sous le commandement de Lamothe Houdancourt. La compagnie de chevau-légers du marquis fut après sa mort donnée par Louis XIII à M. de La Guette.

Nous lisons dans les *Mémoires*, page 181 : « Un jour, quelques affaires particulières m'obligèrent d'aller à Paris.... Je logeois d'ordinaire rue Saint-Antoine à la Rose rouge. » L'acte de baptême de Louis de La Guette porte en effet que le père et la mère avoient leur demeure dans la rue Saint-Antoine.

Sur les mots de « petites commères » employés par Mme de La Guette, M. Ravenel a remarqué très-justement que Françoyse Marie de Valois étoit née le 27 mars 1631 et qu'elle avoit, par conséquent, cinq ans, un mois et treize jours. J'ajoute que Mlle de La Luzerne ne devoit être guère plus âgée, puisque son père s'étoit marié en 1626 et qu'avant elle il avoit eu un fils, Gabriel II du nom, de son mariage avec Claire Lhuillier d'Orgeval.

Toutefois il y a dans cet endroit des *Mémoires* une erreur : Mme de La Guette dit que son fils fut baptisé deux ou trois mois après la mort de la duchesse d'Angoulême. C'est trois mois avant qu'il falloit dire. La duchesse ne mourut que le 12 août. Peut-être l'erreur s'explique-t-elle par cette circonstance que la pieuse princesse, tombée malade à Grosbois, dut être transportée à Paris. Mme de La Guette aura confondu dans ses souvenirs la date du départ avec celle de la mort.

Elle est plus exacte quand, reprenant son récit, elle écrit :

« Peu de temps après, ma pauvre mère mourut. » La mort d'Élizabeth Dovet ou Dauvet, femme de Vincent Meurdrac, arriva en effet dans le mois d'octobre 1636. On a son testament que reçut le 18 de ce mois, messire Jean Cappronier, curé de Mandres. Parmi les dispositions de la testatrice, il faut remarquer la fondation à perpétuité de six messes annuelles, dont la première devoit être dite « à pareil jour de son décès. » Vincent Meurdrac est nommé exécuteur testamentaire.

II.

C'est M. l'abbé Sanson, curé de Mandres, qui m'a fait connoître ces dates et ces détails. Il s'est donné la peine de fouiller ce qu'il appelle gaiement les paperasses de la fabrique de sa paroisse, et les archives de la préfecture à Versailles. J'en ai tiré des notes assez nombreuses qu'il m'a généreusement abandonnées. J'ai accepté le profit de ses découvertes; mais je dois lui en laisser l'honneur.

Le premier point que ses recherches ont éclairci, est celui de la profession qu'exerçoit à Mandres Vincent Meurdrac. Le père de Mme de La Guette fut tabellion de 1589 à 1595; en 1597 on lui voit le titre de greffier; de 1597 à 1650, tous les actes passés devant lui le qualifient de notaire royal. On sait maintenant comment il faut entendre cette phrase des *Mémoires :* « C'étoit un des beaux esprits de son temps et beaucoup recherché pour son bon conseil. »

J'avoue que cette profession m'a inspiré quelques doutes sur la parfaite authenticité de la noblesse du bonhomme. Une observation de M. l'abbé Sanson les a, je ne dirai pas confirmés, mais accrus; c'est que le nom patronymique de Vincent n'est presque jamais écrit *Meurdrac* par un *c*, mais *Meurdrat* par un *t*. Le nom de la famille du Cotentin à laquelle se rattache avec orgueil Mme de La Guette, est bien *Meurdrac* au contraire. Je crains que la fille du tabellion n'ait pas compris la fine ironie du marquis de Flamanville quand

il lui disoit qu'elle étoit de plus ancienne et meilleure souche que les Bazan et les Matignon. Après tout, je n'ai aucune objection à opposer et je ne vois aucun inconvénient à ce que la très-estimable corporation des notaires ait compté aux XVIe et XVIIe siècles parmi ses membres campagnards un gentilhomme.

Quoi qu'il en soit, Vincent Meurdrac ou Meurdrat mourut à Mandres le 24 septembre 1650. Son testament, que reçut messire Pierre Le Moyne, curé de la paroisse, est daté de la veille. Mme de La Guette parle de deux fondations qu'il fit : l'une dans l'abbaye de Jarzy où il fut enterré, l'autre dans la maison des Minimes de Brie-Comte-Robert, dont le père supérieur prononça son oraison funèbre. Elle ajoute « qu'il donna encore à beaucoup d'autres églises, » sans nommer Saint-Thibaud de Mandres. Les notes de M. l'abbé Sanson m'apprennent néanmoins que, le 23 novembre 1651, par acte passé par-devant Boireau, notaire à Villecresne, Marie Meurdrac, agissant en qualité d'héritière par moitié et d'exécutrice testamentaire de son père, transporta à la fabrique de Saint-Thibaud plusieurs petites rentes à prendre sur diverses personnes, sous la condition de faire célébrer perpétuellement quinze messes d'obit par chacun an, avec un *de profundis* et les oraisons accoutumées à la fin de chaque messe, « le tout à l'intention et pour le repos de l'âme dudit Meurdrac et de ses amis. » Ce n'étoit sans aucun doute que l'exécution d'une des dispositions du testament.

Marie étoit la fille aînée de Vincent. Suivant Mme de La Guette, elle avoit épousé M. de Vibrac, capitaine du château de Grosbois. Suivant les notes de M. l'abbé Sanson, son mari demeuroit à Grosbois, et il s'appelloit Guillaume Brisset. Il n'y a pas là de difficulté bien sérieuse. Guillaume Brisset pouvoit être frère de Vibrac et porter dans le monde le nom de son fief; mais voici qui est plus embarrassant : Marie Meurdrac est qualifiée de veuve Brisset dans l'acte de 1651 que je viens de citer; elle l'est même dès 1641 dans un autre acte

du 20 février de cette année. Or Mme de La Guette semble faire vivre M. de Vibrac au moins jusqu'à la rentrée du prince de Condé en France après la paix de 1659. Je dis *semble*, parce qu'il ne résulte pas nécessairement de son récit que le Vibrac de cette date ait été son beau-frère. Peut-être étoit-ce son neveu. Je n'y verrois point d'empêchement; mais Mme de La Guette qui nomme sa nièce de Vibrac, n'a pas un seul mot d'où on puisse induire que M. de Vibrac avoit un fils; et elle ne fait pas la moindre mention de la mort du mari de sa sœur. Il n'y a pourtant pas d'autre moyen de concilier les *Mémoires* avec les notes de M. l'abbé Sanson que d'admettre qu'un fils de M. de Vibrac succéda à son père dans la capitainerie de Grosbois.

Il paroît, par les notes, que Marie Meurdrac vivoit encore le 15 février 1654. Ce jour-là, en effet, elle consentit au profit de la fabrique de Mandres un transfert de rente par acte passé devant Thuillier, notaire à Brie-Comte-Robert. Après cela, je ne sais plus rien d'elle.

Le partage de la succession de son père eut lieu entre elle et sa sœur, Catherine, seules filles et héritières de Vincent. « Nous partageâmes son bien qui étoit assez grand, dit Mme de La Guette, sans avoir aucun différend; car ma sœur étoit une personne fort raisonnable; et moi, j'avois beaucoup de déférence pour elle. » J'ai conclu, non sans quelque hésitation, d'un passage des *Mémoires*, que la maison de Mandres étoit échue à la plus jeune fille. Une des notes de M. l'abbé Sanson porte que Mme de La Guette céda, après la mort de son mari, le banc qui lui étoit affermé dans l'église de Saint-Thibaut, à la femme de noble homme de La Roche. Ce banc étoit anciennement celui de la famille; il avoit appartenu au père; il étoit en quelque façon une dépendance de la maison. Ma conclusion se trouve ainsi justifiée. Quelle apparence que Mme de La Guette eût eu le banc si la maison ne lui avoit pas été attribuée? Quelle apparence qu'elle l'eût gardé jusqu'à l'année 1665 et par delà quand elle habitoit Sussy? Malheu-

reusement je n'ai pas la date de l'acte de cession. Il y auroit peut-être à en tirer d'autres conséquences. Par exemple, j'y reconnoîtrois peut-être l'époque à laquelle Mme de La Guette, décidée à aller rejoindre son fils Louis en Hollande, vendit l'héritage paternel. On doit penser que la cession du banc accompagna la vente de la maison de Mandres, ou du moins qu'elle la suivit de bien près. Mme de La Guette, il faut le remarquer, ne la consentit qu'après la mort de son mari, c'est-à-dire après qu'elle eut vu briser le dernier lien qui la retenoit en France.

C'est d'ailleurs tout ce que m'apprennent d'elle les notes de M. l'abbé Sanson.

III.

J'ai dit que M. de La Guette ne devoit avoir été qu'un bâtard de grand seigneur ou un officier de fortune. Je m'y croyois parfaitement autorisé par cette formule de l'acte d'inhumation : « Jean Marius, *autrement dit* de La Guette, » formule que le curé de Sussy, le propre curé de M. de La Guette par conséquent, ne me paroissoit pas avoir pu employer sans connoissance de cause. J'étois d'ailleurs fortifié dans mon opinion par la répugnance du vieux Meurdrac à lui accorder sa fille. Comment comprendre autrement qu'un capitaine de chevau-légers, ami de M. de Marsin et protégé du duc d'Angoulême, ait été jugé indigne de l'alliance du notaire de Mandres ? C'étoit pourtant une erreur.

L'acte de baptême de son fils Louis, qu'on vient de lire, comme l'acte de mariage du comte de Marsin, que j'ai cité à la fin de ma préface, porte *Jean Mariot, sieur de La Guette*. *Mariot* est évidemment là une forme masculine du nom de *Marie*.

Or qu'il y ait eu une famille de La Guette, cela résulte assez des faits que j'ai précédemment relevés dans la *Gazette*. J'ai trouvé, on peut s'en souvenir, de 1639 à 1748, cinq La Guette au moins : l'un, lieutenant de l'artillerie ; l'autre,

capitaine au régiment de Normandie; celui-ci, intendant de marine; celui-là, capitaine-lieutenant des gendarmes anglois; le dernier, brigadier, puis maréchal de camp.

Cette famille n'est pas éteinte. Elle est représentée aujourd'hui par un homme jeune encore qui ne dément pas sa noble origine. M. Jean-Jules de La Guette a eu la bonté de me confier les notes généalogiques recueillies par son père. Ces notes, malheureusement, ne sont pas toutes appuyées d'actes authentiques; mais elles résument les traditions conservées au foyer domestique avec un pieux respect. Combien d'archives de familles ont été dispersées par le vent de la révolution? Celle de M. de La Guette ont eu ce triste sort. Ses titres, pour la plupart, ont disparu.

Mais j'ai pu, à l'aide de documents imprimés et manuscrits, contrôler quelques-uns des souvenirs consignés dans les notes. J'y ai ajouté en plusieurs points, sans parvenir pourtant ni à en combler toutes les lacunes, ni à leur donner dans tous leurs détails un caractère suffisant de certitude. Voici en résumé et sous la réserve de découvertes ultérieures le résultat du travail auquel je me suis livré :

Jean de La Guette, sieur dudit lieu et de Fontenelle en Brie, étoit en 1538 secrétaire du roi, conseiller, trésorier, receveur général de ses finances extraordinaires ès parties casuelles. On a sous la date de cette année un ordre, à lui adressé et signé par François Ier, de payer « à Jehan Taste, capitaine et conducteur des réparations de la Champagne, la somme de 40 écus. »

La Guette est un hameau de la commune de Villeneuve-Saint-Denis, dans le canton de Rozoy, arrondissement de Coulommiers, département de Seine-et-Marne. Fontenelle est également un hameau du même département, arrondissement et canton de Coulommiers, commune de Boissy-le-Châtel. Les deux sont, comme on le voit, assez voisins de Sussy, lieu qu'habitoit d'ordinaire le mari de l'auteur des *Mémoires*, quand il n'étoit pas aux armées. La Brie, en tous

cas, étoit la patrie commune de Jean et de Jean Mariot de La Guette.

Du premier naquirent Pierre de La Guette, président aux enquêtes du parlement de Bretagne en 1580, et Claude qui épousa Pierre Minard, maître des requêtes, vers 1570.

Pierre de La Guette eut plusieurs enfants parmi lesquels : 1° Henry, sieur de Chazé ou de Chaize, qui fut nommé conseiller au grand conseil le 21 novembre 1616, maître des requêtes le 15 octobre 1625, et qui résigna ce dernier emploi dans l'année 1645 pour recevoir une charge de conseiller d'État. Il remplit les fonctions d'intendant du Dauphiné en 1641, ainsi qu'il résulte d'un jugement de noblesse rendu le 14 février en faveur de Jean Rambaud, de Pierre et de Guillaume Jouffrey.

2° Elizabeth, mariée à Laurent Davy, sieur de La Fautrière, maître des requêtes. Ce Davy étoit apparemment de la même famille que le cardinal du Perron; et peut-être est-ce par sa femme que Jean Davy du Perron, frère du cardinal, devint seigneur de La Guette.

L'histoire manuscrite des maîtres des requêtes ne donne à Pierre de La Guette que ces deux enfants; mais les notes généalogiques nomment encore : 1° Jean Mariot, maître d'hôtel du roi, capitaine de chevau-légers et maréchal de bataille; 2° Jacques, à qui elles attribuent une partie des charges des Henry, mais qui fut probablement le lieutenant d'artillerie des siéges de Mardick, de Lynck et de la bataille de Fribourg.

On peut croire que Henry eut pour fils N. de la Guette, commissaire de la marine à Toulon en 1660.

N. de La Guette laissa à son tour : 1° Pierre, que les notes généalogiques qualifient de procureur du roi en la cour des biens vacants à Orléans en 1700; 2° Jean, chevalier de La Guette, qui, capitaine-lieutenant des gendarmes anglois, fut blessé et fait prisonnier en 1677 à la bataille de Montcassel.

Sur les dix enfants de Pierre, on compte quatre fils : 1° Henry, d'abord lieutenant général de l'artillerie, puis bri-

gadier en 1745, et enfin maréchal de camp en 1748 sous le nom de comte de La Guette; 2° Jacques, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Bordeaux, mort à La Réole; 3° Pierre, avocat à Bordeaux, qui, ayant connu le vice-roi du Pérou chez l'intendant de Tourny, alla périr misérablement dans le tremblement de terre de Lima en 1746; 4° Jean, mort le 22 janvier 1786, à Orléans.

Ce dernier eut un fils, Jean-Joseph Bouteville de La Guette, qui fut le père de M. Jean-Jules de La Guette.

Les deux fils de Jacques paroissent être morts sans postérité : Thomas à Saintes, Pascal à La Réole.

Je le répète : ce sont les traditions de la famille, traditions appuyées à diverses époques par des témoignages historiques d'une authenticité incontestable. J'ajoute qu'un vieil exemplaire des *Mémoires*, chargé de notes généalogiques, a été également conservé et transmis de génération en génération. Il avait été recueilli en quelque façon comme un héritage dans un temps où les *Mémoires* étoient tombés dans un oubli profond même parmi les curieux et les érudits. Assurément après cela j'aurois mauvaise grâce à retenir mes premiers doutes sur la légitimité de la naissance ou la noblesse de l'extraction de Jean Mariot sieur de La Guette.

Il est parlé, dans les documents qui m'ont été confiés, d'un Gérard de La Guette qui vivoit en 1322; mais il ne m'a pas été possible de rencontrer le fil qui rattache son existence à celle du premier Jean de La Guette. Afin de ne rien omettre pourtant, voici ce que j'ai lu : Gérard étoit surintendant des finances de Charles IV, dit le Bel. Il fut accusé de détournement de deniers, appliqué à la question, et mourut entre les mains des bourreaux en protestant de son innocence. Il avoit deux frères, Philippe et Jean, qui, craignant d'être enveloppés dans sa disgrâce, s'enfuirent, le premier en Angleterre où sa postérité florissoit encore sous le règne et à la cour d'Élizabeth; le second en Brie où nous avons retrouvé sa descendance en 1528.

Pour terminer, je répondrai à une question que j'ai moi-même posée dans la note de la page 181 des *Mémoires*. Après avoir cité un passage d'une pièce manuscrite intitulée : *Logements des dames avec leurs proverbes et leurs devises*, j'ai demandé s'il s'agissoit là de la femme de Jean Mariot de La Guette. Aujourd'hui, sans hésiter, je dis : Non. L'auteur, très-probablement, en nommant Mme de La Guette la jeune, a entendu la femme de l'intendant de la marine, la bru du conseiller d'État, la nièce du capitaine de chevau-légers, celle dont Mme de Sévigné a écrit dans une lettre datée des Rochers, le dimanche 28 juin 1671 : « Sa belle-sœur (de Mlle Du Plessis) est fort jolie sans être ridicule en rien, et parle gascon au milieu de la Bretagne. J'ai la même joie que vous avez de ma La Guette qui parle parisien au milieu de la Provence.

MOREAU,
Éditeur des *Mémoires de Mme La Guette*.

THÉODORE DESORGUES.

I.

Les auteurs ont leurs destinées, comme les livres. C'est souvent un hasard qui nous lance à la poursuite d'un écrivain et de ses œuvres.

J'avois dix ans lorsque je lus dans un *magazine* cette phrase de Charles Nodier :

Le premier des poëtes lyriques de la révolution françoise.... il est peut-être bon de vous avertir que je veux parler de Théodore Desorgues.

Ce nom si retentissant, si ronflant, ce nom presque fatidique pour un poëte, se grava dans ma mémoire. Plus tard, à

l'âge des études et des lectures, je m'étonnai qu'un écrivain presque contemporain de nous, et qui, au jugement de Charles Nodier, passoit pour le premier lyrique de son temps, fût si généralement inconnu.

La plupart des littérateurs auprès de qui je m'informai de Théodore Desorgues, non-seulement n'avoient jamais rien lu de lui, mais ne connoissoient même pas son nom. En ce temps-là déjà Charles Nodier étoit mort; et, ni M. Philarète Chasles, toujours si bien informé, ni même M. Tissot, si bien renseigné pourtant, comme témoin oculaire et comme historien, sur les faits de la révolution, ne purent me rien apprendre.

Et cependant les termes de Charles Nodier n'avoient rien d'équivoque : *le* PREMIER *des poëtes lyriques de la révolution françoise!*

Évidemment, si un poëte de premier ordre, supérieur dans le genre lyrique à Marie-Joseph Chénier et à Lebrun étoit si profondément oublié, ce ne pouvoit être que par une injustice du sort. La jeunesse aime les aventures; je m'armai pour délivrer la gloire de Théodore Desorgues.

Je dois dire que jusqu'à présent je n'ai pas été très-heureux dans mes tentatives de réhabilitation. A part l'ébéniste Boulle, dont je publiai la première biographie en 1853 (1) et dont, grâce aux recherches de MM. Charles Read, Paulin Richard, Lacordaire et de Montaiglon (2), la vie est aujourd'hui à peu près connue, je n'ai pas eu la chance ou le crédit de faire adopter mes illustres. Le peintre Bruandet, paysagiste éminent dont j'avois esquissé la vie (3) en faisant appel aux détenteurs de documents, est resté à peu près inconnu sur le catalogue du musée françois ; et quant à Jean de Schelandre,

(1) Dans le *Monde littéraire;* cet essai a été réimprimé, avec quelques augmentations, en 1855. Paris, Dumoulin, in-8 de 16 pages, tiré à 100 exemplaires.

(2) Voir la livraison du 15 septembre 1856 des *Archives de l'Art françois.*

(3) Notice sur Lazare Bruandet, paysagiste et graveur à l'eau-forte. 1855. Chez Dumoulin.

l'un des poëtes les plus remarquables, selon moi, de la première moitié du XVIIe siècle, je n'ai pas réussi à le faire prendre au sérieux.

Au moment de ma croisade pour Desorgues je n'avois pas encore l'expérience de ces déboires; expérience qui me décide aujourd'hui à publier tels quels et sans plus compter sur l'avenir, le peu de renseignements que j'ai pu réunir pour la biographie du premier poëte lyrique de la révolution.

Mon point de départ étoit dans ces quelques lignes insérées par M. Beuchot dans la *Biographie universelle:*

« Desorgues (Théodore), né à Aix en Provence en 17.... (1), est mort à l'hospice de Charenton en 1808. On a de lui :

« 1° *Rousseau ou l'Enfance*, poëme, suivi des *Transtéverins* et de poésies lyriques. 1795, in-8 (in-18).

« La pièce italienne *Primavera* qui fait partie de ce même volume, prouve que Desorgues avoit cultivé la poésie italienne avec succès. *L'Hymne à l'Être suprême* qui se trouve dans ce recueil avoit déjà été imprimé dans l'*Almanach des Muses* (et bien ailleurs, comme on le verra).

« 2° *Épître sur l'Italie* suivie de quelques autres poésies relatives au même pays. An V, in-8.

« 3° *Chant de guerre contre l'Autriche*, précédé des *Trois sœurs*. An VII, in-8.

« Ces trois sœurs sont la Poésie, la Peinture et la Musique, de chacune desquelles il célèbre le pouvoir dans un chant lyrique. *Le Pouvoir de la poésie* avait déjà paru en 1797, in-8.

« 4° *Voltaire, ou le Pouvoir de la philosophie.* An VII (1799), in-8.

« 5° *Les Fêtes du génie*, précédées d'autres poésies lyriques. An VIII, in-8.

« 6° *Les Jeux d'Elbequier*. An VIII. — Espèce de dithyrambe.

« 7° *Mon Conclave*, suivi des *deux Italies*.

(1) En 1764, suivant M. Quérard, d'accord avec Rabbe et Boisgelin qui font mourir Desorgues le 3 juin 1808, à l'âge de *quarante-quatre ans*.

« Par les deux Italies l'auteur entend la Toscane et la Provence. Parmi les pièces imprimées à la suite, on remarque un chant funèbre pour les mânes de Pie VI, très-injurieux pour la mémoire de ce pontife.

« 8° *Chant funèbre en l'honneur des guerriers morts à la bataille de Marengo*, précédé d'*Essais lyriques*. An VIII, in-8.

« 9° *Hommage à la paix*. An IX, in-8. — On trouve dans ce volume une comédie intitulée *le Pape et le Mufti* ou *la Réconciliation des cultes*.

« Desorgues ne s'est placé tout au plus que parmi les poëtes de troisième ordre (comment! et Nodier ?). Son poëme sur les Transtéverins et son hymne à l'Être suprême sont ses meilleurs ouvrages. Desorgues étoit d'un républicanisme ardent; il étoit extrême en tout, et ne savoit ni aimer, ni haïr avec modération. Il étoit bossu comme Ésope, par devant et par derrière. Il avoit rempli sa chambre à coucher de magots chinois, et couchoit dans un hamac. Il avoit été mis à Charenton pour avoir fait une chanson.... Lebrun (Écouchard) ayant fait des vers en l'honneur d'un des plus affreux personnages de la révolution, Desorgues lui décocha cette épigramme :

Oui, le fléau le plus funeste
D'une lyre banale obtiendroit des accords :
Si la peste avoit des trésors,
Lebrun se seroit fait le chantre de la peste !

« Il s'étoit occupé d'une traduction en vers des satires de Juvénal. Il avoit fait un poëme intitulé l'*Origine de la pedérastie*, et une tragédie sur Alexandre Borgia : ces ouvrages sont restés manuscrits. » BEUCHOT.

Assurément il y avoit déjà là de quoi exciter l'intérêt : ce poëte bossu et rebossu, cette chambre pleine de magots, ce hamac, cet emprisonnement à Charenton par ordre supérieur, faisoient au moins présumer une certaine originalité.

Le fait de la gibbosité et le fait de l'emprisonnement étoient, du reste, confirmés dans la note de Nodier, qui terminoit en

disant que « aussi sain d'esprit que peut l'être un poëte lyrique, Desorgues était mort à Charenton. »

Les ouvrages de Desorgues sont rares. Des neuf numéros catalogués par Beuchot, je n'ai pu jusqu'ici en rencontrer que deux : le n° 7, *Mon Conclave*, petit poëme qui par l'inspiration rappelle la *Guerre des dieux* de Parny, mais avec plus de violence et d'énergie dans la verve, et le n° 1, *Rousseau ou l'Enfance* et *les Transtéverins*. Ce dernier volume est le seul des ouvrages de Desorgues que possède la Bibliothèque impériale $\left(\begin{matrix}\text{Y. 5492}\\ \text{R. 120}\end{matrix}\right)$.

II.

Les deux poëmes de *Rousseau* et *les Transtéverins* sont précédés de préfaces curieuses (et suivis de notes qui ne le sont pas moins) pour les idées et pour le ton. On y surprend l'idée révolutionnaire en pleine possession d'elle-même. Desorgues étoit convaincu que la révolution et la philosophie avoient détruit à jamais le christianisme, et il le dit froidement, en homme sûr de son fait.

« Je crois, dit-il, que la religion chrétienne étant devenue pour nous une langue morte, peut-être est-il temps de lui accorder les honneurs de la fable. Qu'elle rentre et se perde désormais dans la mythologie dont elle est sortie.... » Et il continue ainsi calme, et presque serein dans le blasphème. On sent qu'il ne daigne pas se mettre en frais de colère ou d'enthousiasme, tant il est assuré d'énoncer une vérité positive et démontrée. Seulement, comme tous les prétendus abolisseurs de dogme, Desorgues n'a pas plutôt décrété la déchéance du culte catholique, qu'il songe à en établir un autre. Hélas ! l'homme aura beau se déifier lui-même, il ne sera jamais longtemps dupe de son encens. L'ironie qui lui est innée lui montrera toujours dès le lendemain l'infirmité, la sottise, le vice, le ridicule de celui qu'il adorait la veille. Quelle gaieté bouffonne excite à distance, pour peu qu'on en oublie

l'horreur sacrilége, ce cérémonial bizarre inventé par David, d'après lequel la nation tout entière devoit au lever de l'aurore tressaillir d'allégresse ; les pères, mettre au signal du canon la main sur leur cœur ou lever les yeux au ciel ; les mères donner publiquement le sein à leurs nourrissons en prenant l'Architecte de l'univers à témoin de leur fécondité ! Quelle glace et quelle tristesse ! et comme on prévoit pour le jour suivant la revanche de la caricature ! Tel est le culte que célébroit Desorgues. Il rimoit en beaux vers, et en belles strophes souvent, des hymnes pour les fêtes de l'Enfance et de l'Être suprême, et promettoit à toutes les mères que leurs enfants seroient des dieux.

Le poëme des *Transtéverins* (ou *les Sans-culottes du Tibre*), que Beuchot estime le meilleur des ouvrages de Desorgues, est au moins le plus original. C'est un ouvrage *composé*, mis en œuvre, et où l'intérêt est quelquefois distrait du dogmatisme révolutionnaire. On sait que les Transtéverins, campés sur la rive droite du Tibre, passent pour avoir conservé dans toute sa pureté le type et le sang des anciens Romains. Il y avoit là pour un amateur passionné de l'antiquité et du paganisme une veine d'enthousiasme que Desorgues a saisie. Malheureusement le mouvement épique n'y est pas assez complétement dégagé de l'ardeur révolutionnaire pour qu'on en puisse donner de longs extraits :

Là, Rome de ses fils a rassemblé l'élite.

. . . .

Tel qu'un vieil obélisque épargné par les ans,
Qui voit autour de lui rouler l'ordre des temps,
Au milieu des débris de la grandeur romaine
Ce peuple élève encor sa tête souveraine.

. . . .

Sous les grossiers lambeaux de l'obscure indigence
Ils ont su conserver leur mâle indépendance.

. . . .

. . . . Leur sang pur toujours transmis par des Romaines,
Avec leur mâle orgueil a coulé dans leurs veines;
Et souvent l'étranger, en contemplant leurs traits,
Des demi-dieux du Tibre a cru voir les portraits.
Leurs noms, riche héritage, annoncent leur naissance;
Quand d'utiles travaux exercent leur constance,
Accourez sur les monts, vous entendrez Brutus!
Vous y verrez bêcher le vieux Cincinnatus;
La main d'Agricola sème ce champ fertile;
Ces bœufs sont à Gracchus, ce char est à Camille.
Qui d'un bois arrondi frappe ce but roulant?
L'écho fidèle au loin redit : Coriolan!
Dans le sein de l'Église, au milieu des mystères,
Ils conservent les noms, les fêtes de leurs pères.
Ils appellent encore à leurs banquets joyeux
Énée et les Troyens, pères de leurs aïeux.
De fleurs, couchés sur l'herbe, ils couronnent leur coupe,
Et pour d'illustres jeux ils rassemblent leur troupe.
L'un déploie en luttant la vigueur de son corps,
De ses muscles tendus fait mouvoir les ressorts
Et sous des coups nouveaux prend des forces nouvelles.
Que de souples Darès! que de nerveux Entelles!
L'autre exerçant ses pieds à d'agiles combats
Vers le but éloigné précipite ses pas.
Nisus à son rival rend sa chute fatale
Et se relève encor pour son cher Euryale.
Celui-là dans les airs fait bondir un ballon,
Marius le reçoit et l'adresse à Caton....

L'*Hymne à l'Être suprême* qui se trouve joint à ce volume est assez connu pour qu'il suffise d'en rappeler les premiers vers :

Père de l'univers, suprême intelligence,
Bienfaiteur ignoré des aveugles mortels,

Tu révélas ton être à la reconnoissance
Qui seule éleva tes autels.

Ton temple est sur les monts, dans les airs, sur les ondes;
Tu n'as point de passé, tu n'as point d'avenir;
Et sans les occuper, tu remplis tous les mondes,
Qui ne peuvent te contenir.

Cet hymne chanté à la fête du 20 prairial an II, sur la musique de Gossec, a été souvent réimprimé dans les recueils de chants de la révolution (1). C'est le seul ouvrage de Desorgues qui ait obtenu une apparence de gloire. Les deux strophes que nous en citons suffiroient à prouver que Nodier ne s'étoit point trop avancé dans les éloges qu'il donne à l'auteur.

Un très-estimable littérateur, M. Pierre Hédouin, a raconté dans son intéressante *Mosaïque* (2), en parlant de la vie et des ouvrages de Gossec, comment l'hymne de Desorgues avoit été substitué à celui que Marie-Joseph Chénier avoit composé pour la solennité du 20 prairial. Il paroît que Robespierre, ayant trouvé ou cru voir dans les vers de Chénier une allusion hostile à sa personne, décida qu'ils ne seroient point récités. Desorgues proposa son hymne, et il se trouva « que les paroles alloient parfaitement sur l'air déjà composé. » Ce qui prouveroit d'ailleurs que Desorgues étoit bon prosodiste.

III.

Je connoissois une partie des œuvres de Desorgues; mais j'avançois peu dans la biographie. J'avois à la vérité appris de Rabbe et Boisgelin que Desorgues avoit laissé un frère du nom de Thomas qui s'étoit ruiné en entreprises industrielles, lequel, selon le *Magasin encyclopédique*, auroit été

(1) Voyez Catalogue de la bibliothèque poétique de M. Viollet-le-Duc, *seconde partie* (1847). Chansons, pages 20 à 50.

(2) *Mosaïque* : Peintres, musiciens, littérateurs, depuis le XV[e] siècle jusqu'à nos jours, par P. Hédouin. 1856. — Pages 298-301.

autorisé en 1807 à construire le canal de la Brillonne (1). J'avois pareillement appris des mêmes biographes que Desorgues par allusion « aux écarts de son imagination délirante, *patrimoine de sa famille*, avoit été surnommé le poëte *Désordre.* » Enfin j'avois vu dans Feller que Desorgues étoit médecin; et peut-être trouveroit-on sur les registres de la Faculté de Montpellier quelque indication de ce fait. A cela près, les biographes n'avoient fait que se copier les uns les autres, parlant à qui mieux mieux de la bosse, de l'emprisonnement et du fameux calembour de l'*écorce*, qui traîne dans tous les *anas* (2).

L'histoire écrite s'arrêtant là, je n'avois plus à interroger que l'histoire vivante. Peut-être Desorgues avoit-il laissé quelques souvenirs dans sa ville natale. Quelqu'un de ses contemporains pouvoit encore s'y trouver; les manuscrits signalés par Beuchot avoient peut-être fait retour à la bibliothèque de la ville.

La bibliothèque Méjanes, à Aix, a, comme on sait, et nos lecteurs le savent mieux que personne, le bonheur d'être dirigée par un véritable savant, un érudit modeste et complaisant comme le sont tous les hommes vraiment instruits et amis de l'étude, M. Rouard.

Sur le conseil de M. Quérard, je lui écrivis. M. Rouard me répondit, avec un empressement dont je ne puis trop le remercier, qu'il n'existoit aucun manuscrit de Desorgues à la bibliothèque d'Aix, qui ne possédoit même aucun de ses ouvrages imprimés. La famille étoit éteinte : les personnes dont M. Rouard supposoit pouvoir tirer quelque lumière étoient pour lors à la campagne; il falloit remettre l'interrogatoire à la saison suivante. Je n'osai pas insister. La lettre de

(1) Le même recueil consacre un article à l'*Hommage à la paix* (n° 9 du Catalogue de Beuchot, 2ᵉ année, t. II, p. 390).

(2) Desorgues étant entré (c'étoit sous le Consulat) dans un café de la place Favart pour y prendre une glace, le garçon lui demanda s'il la vouloit à l'orange ou au citron. « Merci, je n'aime pas l'*écorce*. »

M. Rouard contenoit cependant autre chose que des promesses et des hypothèses; elle m'indiquoit un livre intitulé : *Les Rues d'Aix*, par Roux-Alpheran, dans lequel je pourrois trouver quelques renseignements sur Théodore Desorgues et sur sa famille.

IV.

Puisque cet article a pris (je ne sais pas trop pourquoi) la forme d'un journal d'opérations, j'aurai la naïveté d'avouer que n'ayant pu rencontrer dans aucune de nos bibliothèques publiques le livre en question, j'imaginai de l'aller demander au seul personnage né à Aix, qui habitât Paris à ma connoissance, c'est-à-dire à M. Thiers. Par malheur je ne me décidai à écrire à M. Thiers que dans les premiers jours de décembre 1851 : le tourbillon des événements politiques emporta ma lettre : c'étoit bien juste. Un livre se trouve toujours : quelque temps après ces événements le livre de M. Roux-Alpheran me fut révélé (1), et voici ce que j'y lus, tome II, pages 243 et suivante :

« Rue de l'Opéra :

« .... La dernière maison de la ligne opposée à la seconde, après celle où est né M. Al. Portalis, appartenoit peu d'années avant la révolution à Jean-Pierre Desorgues, avocat d'un grand mérite, assesseur d'Aix en 1768 et 1769, qui y périt misérablement au mois d'avril 1784, à l'âge de 65 ans. Les domestiques ne pouvant ouvrir un contrevent imbibé par une forte pluie tombée quelques jours auparavant, il monte hardiment sur l'appui de la fenêtre, donne un violent coup de genou au contrevent qui cède à ce choc et laisse tomber M. Desorgues sur le pavé, où il se brise en mille pièces.

« Le malheureux devoit donner ce jour-là chez lui un splen-

(1) *Les Rues d'Aix*, par Roux-Alpheran. Aix, 1847 et 48, 2 vol. in-8.

dide et nombreux repas, à l'occasion de la prochaine réception de son fils aîné comme conseiller à la cour des comptes. Tout fut contremandé à l'instant, les roses s'étant changées en cyprès, et la réception n'eut lieu qu'un mois après, sans aucun faste.

« Joseph-Théodore Desorgues, son second fils, né dans cette maison, le 9 novembre 1763, fut plus connu par son extrême méchanceté que par son talent pour la poésie françoise et italienne (*sic*). Il étoit bossu et d'un républicanisme très-ardent, comme on en peut juger par une foule de pièces de vers qu'il avoit fait imprimer. On trouve la liste de ses ouvrages imprimés et manuscrits dans la *Biographie universelle* de Michaud, où il est dit qu'il mourut à Charenton, etc., etc. »

Tel est le dernier document que j'ai pu recueillir pour la biographie future de Théodore Desorgues; vraisemblablement je n'en trouverai pas d'autres, car j'ai renoncé à la recherche. Voilà pourquoi j'abandonne à de plus capables et à de plus zélés ce maigre butin.

On a vu quels étoient les sentiments de Desorgues pour Lebrun. Lebrun ne l'épargna pas non plus : on trouve dans ses œuvres de nombreuses épigrammes, aussi médiocres que méchantes, contre le poëte provençal. C'est toujours la difformité physique qui fait les frais de l'ironie : tantôt la double bosse est prise pour le Parnasse; tantôt c'est le Parnasse qui monte sur le poëte; d'autres fois Desorgues est comparé à Polichinelle; voici la plus spirituelle de ces épigrammes : (liv. II, LXXIII) :

Ce coq d'Inde fier comme un paon,
Glousse des vers qu'il préconise;
Des orgues qu'on désorganise
N'étourdiroient mieux le tympan.

V.

Je crois que la cause de l'effacement de Desorgues est beaucoup moins dans la violence et dans l'excentricité de son caractère, que dans la fausseté de ses idées. Les hommes (et par les hommes j'entends la multitude, le *numerus*) ne supportent le faux que dans une certaine mesure, et surtout à condition que ce faux sera clairement exprimé et saisissable. La foule a retenu les deux vers atroces de Naigeon. Naigeon n'aimoit pas les rois ni les prêtres, et il vouloit les détruire, on sait comment. C'étoit absurde, c'étoit féroce, mais cela se comprend. Mais un poëte qui chante l'Être suprême, un dieu vague, impersonnel et non défini, ne sera jamais populaire. Aussi n'est-ce point la popularité que nous réclamons pour Desorgues.

La conscience d'un bibliographe souffre toujours d'une lacune laissée dans l'histoire littéraire. Or, Désorgues est un type. Il est le produit direct et l'expression même de l'inspiration révolutionnaire; beaucoup plus direct que Lebrun, le pensionnaire de Calonne, et que Chénier, membre de l'Institut. Épicurien et démocrate, il est naïf dans son épicurisme comme il est sincère dans son amour de l'égalité. Et je ne serois point étonné que le poëme inédit mentionné par Beuchot, et qu'on n'oseroit citer ailleurs que dans un catalogue ou dans un bulletin bibliographique, n'eût rien d'obscène que son titre. Peut-être étoit-ce quelque chose comme le poëme des *Quatre Métamorphoses* de Lemercier, une étude de l'antiquité, poussée trop loin des idées modernes et du christianisme.

En somme, si Desorgues a mérité l'oubli du public, il seroit peut-être juste qu'il revécût dans le souvenir des bibliophiles et dans les biographies littéraires. C'est dans cette pensée que nous publions aujourd'hui ces quelques notes, espérant que les vieillards connus de M. Rouard seront peut-être de retour de la campagne, ou que l'infatigable Quérard aura dé-

couvert quelque document inabordable aux simples littérateurs.

Si cette biographie se complétoit, peut-être n'aurions-nous fait qu'ajouter un article à la *Bibliographie des fous* : dans tous les cas celui-ci ne déshonoreroit la catégorie ni par son bon sens, ni par son talent, je puis bien le dire sous la garantie de Charles Nodier.

Charles ASSELINEAU.

L'ORIGINE

DE

L'IMPRIMERIE A MARSEILLE.

A mesure que se répand le goût des livres, on sent mieux le besoin de connoître leur histoire et, s'il est permis de le dire, de la *populariser*. Les anciens bibliographes n'écrivant que pour un cercle restreint d'amateurs, avoient adopté l'idiome latin, même les catalogues étoient rédigés en cette langue, — on peut citer ceux de Colbert, de de Thou, de du Fait, du comte d'Hoym, etc., etc., etc., — aujourd'hui c'est autre chose. La science des livres tend à devenir celle de tout le monde, et le *Manuel* lui-même seroit une mauvaise affaire pour M. Didot, s'il prenoit fantaisie à M. Brunet de donner en latin sa nouvelle édition.

Les livres, journaux, revues bibliographiques se multiplient sous toutes les formes, mais il est à regretter que plusieurs, — nous ne disons pas beaucoup, — de ces publications ne soient que d'un foible intérêt, et on doit s'estimer heureux lorsqu'à travers toutes ces publications on peut rencontrer et signaler à l'attention des bibliophiles un livre bien fait et

réellement utile; tel à plus d'un titre, nous a paru l'ouvrage intitulé les *Origines de l'imprimerie à Marseille*, par J. T. Bory, 1 vol. in-8.

Le sujet que traite M. Bory est réellement neuf : on ne trouve avant lui que deux opuscules bien minces et bien inconnus à Paris (1); on doit toutefois savoir gré à M. Henricy, auteur de l'un de ses essais, on doit lui savoir gré d'indiquer quelques faits fort ignorés avant lui. — Mais il n'a point fait un livre, il n'a point écrit une histoire. — En somme, le sujet étoit neuf et on ne sauroit trop remercier M. Bory de l'avoir saisi et exposé d'une manière presque dramatique.

Après la *courte description des livres relatifs* à Marseille, imprimés au XVIe siècle à Lyon et à Aix, on trouve tout à coup le tableau vif et concis de la situation politique de Marseille vers la fin de ce siècle. L'origine du pouvoir arbitraire de Casaulx y est peinte à grands traits. Maître de la ville, Casaulx sentit le besoin d'avoir une imprimerie à ses ordres, et traita avec Pierre Mascaron, d'origine avignonoise. Le 5 novembre 1594, une convention fût signée entre les trois consuls et l'imprimeur, et celui-ci se hâta de mettre ses presses en activité. Peu de temps après on vit en effet paroître les *Obros et Rimos Provençalos de Loys de la Bellaudièro*, premier livre imprimé à Marseille et daté de 1595. L'ouvrage fut dédié aux consuls, mais leur chef, Charles de Casaulx, de plus en plus mêlé aux complications politiques du moment, périt presque aussitôt assassiné par Libertus. Cet événement, d'une grande importance pour l'histoire de Provence, est présenté dans le livre de M. Bory sous un jour tout à fait nouveau et d'une manière qui sembleroit hardie si les assertions de l'historien ne trouvoient leur garantie dans une série de textes et de citations de documents authentiques.

L'une des conséquences de la chute de Casaulx fut la ruine

(1) *Notice sur l'origine de l'imprimerie en Provence*, par Henricy. Aix, 1826-1843. — *De l'Origine de l'imprimerie en Provence*, par M. Augustin Fabre. Marseille, 1837-1839.

de l'imprimerie à Marseille. Quelques opuscules, quelques pamphlets furent encore publiés, mais depuis lors tout vestige de typographie s'efface et disparoît.

Vers 1640 les registres de l'hôtel de ville jusqu'alors muets indiquent une ère nouvelle. Claude Garcin, vers cette époque, traite avec la ville et livre au public plusieurs opuscules datés de 1641. En 1642 parut la première édition de l'*Histoire de Marseille* de Ruffi, qui fut réimprimée en 1696. Ici s'arrête la partie vraiment difficile du travail. Nous remarquerons cependant quelques recherches fort intéressantes sur le poëte Bonnecorse, et un travail tout à fait neuf sur l'imprimerie arménienne établie en 1672 à Marseille.

Les dernières pages des *Origines* nous font connoître une multitude de volumes et de livrets d'une extrême rareté. L'exhumation de ces œuvres oubliées, inconnues, et à peu près introuvables, assurent à bon droit au patient investigateur la reconnoissance des bibliomanes. Quant à nous, nous le félicitons encore plus d'avoir été historien en même temps que bibliographe, et d'avoir presque toujours attaché à un livre quelque recherche historique. Ce sont là, à notre avis, bien des motifs qui doivent rendre attrayante la lecture d'un livre d'une apparence fort sérieuse. Sauf quelques bibliophiles émérites que réjouissent des descriptions nues et simples entremêlées de mots techniques à eux seuls familiers, sauf ces bibliophiles, nul n'auroit lu, nul n'auroit apprécié un bon gros volume taillé sur le modèle de la note de M. Henricy ; tandis qu'écrites comme elles le sont, les *Origines* sont une véritable histoire. Et ceci me permettroit-il de supposer bien des choses? Ne faudroit-il voir dans l'auteur qu'un aimable bibliophile colorant un sujet aride par un style simple, clair et élégant? Ou plutôt ne découvre-t-on pas sous le masque du bouquiniste l'historien? Nous avouons volontiers qu'après avoir lu les pages 19-27 relatives à Căsaulx et Libertat, il nous semble impossible que l'auteur n'ait pas en réserve des matériaux plus

importants sur cette partie vraiment intéressante de l'histoire provençale.

Mais revenons aux *Origines de l'imprimerie*. Cette étude avoit été d'abord insérée dans la *Revue de Marseille*; l'importance du sujet ayant fait souhaiter un tirage à part, M. Bory a jugé utile de réunir à son travail un volumineux appendice où, sous la forme de simples notes, abondent les renseignements. On y trouve, en effet, le traité pour l'établissement de l'imprimerie et plusieurs curieuses dissertations sur l'origine de l'imprimerie à Toulon, sur les anciennes chansons provençales du XVIe siècle et sur les diverses éditions du *Don-Don infernal de la Bellaudière* (1). Ces questions sont

(1) Dans une note consacrée à ces diverses éditions, note corroborée par un long post-scriptum concernant l'édition du *Don-Don infernal* de 1588, 1re édition connue jusqu'ici, M. Bory semble combattre et réfuter savamment l'opinion émise dans le *Bulletin du Bibliophile* (XIIIe série, p. 77 et 857) sur le lieu d'impression de cette édition portant au bas du titre : *A Aix en Provence, par Michel Goyzot*, et cependant ses conclusions sont les mêmes, quant à ce, que celles de l'auteur des deux lettres écrites à ce sujet, dont il ne connoissoit certainement pas la deuxième quand il a écrit ce post-scriptum. En effet, si, dans la première, M. Rouard hésite à se prononcer positivement pour Aix comme lieu d'impression, en déduisant les raisons qui semblent s'y opposer; dans la seconde, il adopte franchement cette opinion, sinon comme certaine, du moins comme la plus probable; et les arguments du post-scriptum, qui semblent décisifs à M. Bory, n'ont guère fortifié cette grande probabilité. Peut-être avoient-ils déjà été examinés et pesés, peut-être la confrontation indiquée avec quelques impressions locales avoit été faite, et, au lieu d'éclaircir la question, n'avoit fait que la rendre plus douteuse; enfin, peut-être M. Rouard avoit-il sous les yeux quelque exemple de la préposition *par* employée pour indiquer le libraire, le vendeur, quoique M. Bory pense qu'employée ainsi, et en semblable matière, elle signifie *uniquement* et *exclusivement* imprimé par. Ce qui est très-vrai en général; toutefois on peut citer (et sans doute il y en a d'autres) un opuscule de 78 pages petit in-8, très-bien imprimé en lettres rondes, sans nom de ville ni d'imprimerie, ayant pour titre : « MEMORABLE ACTION IVDICIAIRE, de maistre Jean Charrier, conseiller du roy, et son premier aduocat-general en la cour du parlement de Prouence, faicte en iugement en ladicte cour contre vn testament solennel faict en faueur des religieux de l'Observance reguliere de Saint-Françoys du lieu de Pignans audict païs de Prouence. *A Aix. — Par Thomas Mailloux, et Marie d'Herbes vefue de feu Vas Cavelis*. M.D.L.IX. » — Malgré ce millésime, personne ne prétendra sans doute qu'il ait existé une imprimerie dans la capitale de la Provence avant 1574, époque où la solli-

traitées avec une finesse d'aperçus singulière. Quelques-unes pourtant pourroient être un peu plus développées, et il est surtout à regretter que l'origine de l'imprimerie à Toulon n'ait donné lieu qu'à une simple notice. En somme, nous estimons le livre bon, utile et *même excellent*. Nous n'avons qu'un reproche sérieux à adresser à l'auteur, c'est d'avoir borné le tirage à 100 exemplaires. Espérons que cette première édition promptement épuisée en entraînera une seconde, sinon plus complète, au moins plus nombreuse. L. C.

citude de l'administration municipale parvint à y fixer un imprimeur d'Avignon, comme l'a démontré le premier M. Henricy.

En fait, le nom de Michel Goyzot ne figure encore nulle part, soit comme libraire, soit comme imprimeur, dans aucun document, sur aucun frontispice de livre publié en Provence. La grande vignette du titre et du dernier feuillet du *Don Don* de 1588, représentant, entre autres, une femme avec le mot de BELGIA autour de la tête (que ce soit la *Belgique* indiquée par ce mot d'une latinité suspecte, ou un personnage allégorique représentant les trois *Belgium*, ce qui revient au même), est le seul indice topographique qu'offre cet opuscule, si l'indication au-dessous : « A Aix en Provence, etc., » est apocryphe. Que la vignette ait été exécutée dans les Pays-Bas et pour les Pays-Bas, cela est très-probable ; qu'elle ait pu être employée à Aix par un imprimeur du pays, ou *plutôt* de passage, cela est bien vraisemblable ; mais tout cela n'est pas démontré jusqu'ici, et, sans faire un appel *solennel* à tous les savants, il convient de signaler cette singulière vignette *belge* placée au frontispice d'un livre imprimé à *Aix*, est-il dit au bas. Si le hasard la faisoit remarquer par quelque amateur sur un autre livre, il y auroit quelque intérêt à ce qu'il voulût bien l'indiquer, comme devant éclairer et résoudre peut-être une question curieuse de bibliographie, celle des typographes ambulants vers la fin du XVI[e] siècle, comme on en compte tant à la fin du XV[e]. M. Bory a cru pouvoir la trancher dans le post-scriptum de la note concernant les éditions du *Don-Don infernal*, dont il auroit pu citer jusqu'à cinq, en y comprenant celle qui est indiquée dans le *Catalogue des livres provençaux*, de l'abbé Dubreuil, sous le titre de *Don-Don*, etc., Aix, David, 1634, in-12 ; mais il est permis de regarder encore la question comme pendante, malgré l'autorité de l'auteur des *Origines de l'imprimerie à Marseille*, qui n'en a pas moins fait un livre fort curieux et fort intéressant, et qui, en rattachant l'histoire de l'imprimerie à l'histoire politique, a montré tout ce que celle-ci avoit à gagner même aux recherches bibliographiques les plus minutieuses.

(*Note de l'éditeur.*)

NOTICE SUR DEUX XYLOGRAPHIES

INCONNUES AUX BIBLIOGRAPHES.

II (1).

La seconde xylographie dont nous avons à parler et qui fait partie de la même bibliothèque, a pour sujet la passion (*das Leyden Christi*).

Ce petit in-4, qui a même hauteur et même largeur que le précédent, compte 17 folios opistographes contenant 17 fig. toutes gravées sur le recto et autant de pages de texte sur le verso. Celles-ci sont en vieux allemand, en caractères gothiques et gravées à longues lignes avec de l'encre noire. Les signes de ponctuation y sont fort rares, et la virgule n'y est même employée qu'une seule fois. Chaque page de texte commence par une initiale à peine ornée, et toutes sans distinction se trouvent encadrées dans un filet plus large que celui du volume précédent. De même que ce dernier, le livre que nous décrivons n'a point de titre; il est sans chiffres, sans signatures, sans réclames, et l'on n'y trouve aucune indication d'année, de ville, ni d'imprimeur. Le papier n'y présente, non plus, aucun filigrane; il est un peu moins grossier que celui de l'*Ars moriendi;* la composition des planches en est plus compliquée et leur exécution plus laborieuse. Les physionomies y sont plus expressives, la gravure y présente quelques hachures, les planches sont grossièrement enluminées en somme et sont fort inférieures aux précédentes.

F. 1. Recto. — Fig. 1re. (*L'Entrée dans Jérusalem.*) Jésus, monté sur une ânesse, bénit le peuple, représenté par trois hommes, dont l'un étend un manteau sous les pieds du Sauveur, l'autre vient à sa rencontre à la porte de la ville, et le

(1) Voir le *Bulletin du Bibliophile*, mars-avril 1858, page 836.

troisième regarde par une croisée. Les disciples marchent à la suite du divin maître.

F. 1. Verso. Page 1 du texte commençant par ces mots : Ach lieber herre | ihu Xpe als du | an dem hailigen....

F. 2. Recto. Fig. 2. (*La Sainte Cène.*) Jésus est représenté au moment où il prend le pain ; l'apôtre saint Jean, penché sur la table devant lui, y a placé ses deux bras croisés sur lesquels repose sa tête. Trois apôtres se voient assis sur le premier plan.

F. 2. Verso. P. 2 du texte commençant par ces mots : Almechtig ewiger | got herre ihu Xpe | als du an dem donstag....

F. 3. R. Fig. 3. (*Jésus au Jardin des olives.*) Jésus est en prière, à genoux et les mains jointes. Derrière lui dort un de ses disciples ; on voit les deux autres également endormis sur le premier plan.

F. 3. V. P. 3 du texte commençant par ces mots : Ich ermanen dich des | bitterlichen augstes | und des jamerlichen hertz....

F. 4. R. Fig. 4. (*Le Baiser de Judas.*) Judas donne le baiser à Jésus qui tient à la main l'oreille coupée de Malchus et se dispose à la remettre à sa place. Le mutilé se tient à genoux à ses pieds, tandis que derrière lui saint Pierre fait paisiblement rentrer son épée dans le fourreau. On remarque dans la foule qui entoure le Sauveur un guerrier tout bardé de fer et un homme d'une effroyable laideur qui dépasse de toute la tête ceux qui l'entourent et élève la main.

F. 4. V. P. 4 du texte commençant par ces mots : Her ihesu criste do du | zu melli (*sic*) zit durch unsern willen....

F. 5. R. Fig. 5. (*Jésus devant Pilate.*) Deux hommes tiennent Jésus dont les mains sont liées par devant. Pilate, assis sur un siége surmonté d'un baldaquin à formes cintrées, porte un bâton de commandement.

F. 5. V. P. 5 du texte commençant par ces mots : O du susser herre ihu | Xpe wie gar an erschrokenlich ertail....

F. 6. R. Fig. 6. (*La Flagellation.*) Jésus nu et sanglant se voit attaché à un pilier et torturé par trois bourreaux.

F. 6. V. P. 6 du texte commençant par ces mots : Also du unschuldi | ges lam Gottes dz du hubest....

F. 7. R. Fig. 7. (*Le Couronnement d'épines.*) La couronne d'épines n'a pas encore satisfait la rage des bourreaux. Deux d'entre eux ont croisé de longues baguettes sur la tête du Sauveur et pèsent sur elles de toutes leurs forces pour les rompre; un troisième aux genoux de Jésus lui adresse une adoration dérisoire tout en lui montrant le poing.

F. 7. V. P. 7 du texte commençant par ces mots : Lieber herr wi gar ain | grosser schmertz und laid....

F. 8. R. Fig. 8. (*Jésus portant la croix.*) Simon le Cyrénéen aide pieusement Notre-Seigneur à porter sa croix. Un personnage, vêtu d'une robe longue, indique d'un air d'autorité le lieu du crucifiement.

F. 8 V. P. 8 du texte commençant par ces mots : Herre got ich erman | nen dich durch das | us furen....

F. 9. R. Fig. 9. (*Jésus dépouillé de ses vêtements.*) Un homme enlève à Jésus sa tunique qui ne tient plus que par les manches, tandis qu'un autre lève la main sur le Sauveur, pour le frapper par derrière.

F. 9. V. P. 9 du texte commençant par ces mots : Lieber herre ihesu | Xpiste o ich ermanen....

F. 10. R. Fig.10. (*Jésus attaché à la croix.*) Trois hommes travaillent à clouer les mains et les pieds du Sauveur sur la croix qu'on voit couchée à terre sur le penchant d'une montagne.

F. 10. V. P. 10 du texte commençant par ces mots : Alo (*sic*) lieber herre wie | gar ain grosser gu | tiger got....

F. 11. R. Fig. 11. (*Jésus descendu de la croix.*) Joseph d'Arimathie, monté sur une échelle, embrasse le corps inanimé de Notre-Seigneur. Au pied de la croix sont assis la sainte Vierge en prière, une des saintes femmes et l'apôtre saint Jean.

F. 11. V. P. 11 du texte commençant par ces mots : Zu der uesperzit ward | ihs uo dem crutz....

F. 12. R. Fig. 12. (*Jésus descendant aux enfers.*) Adam et Ève, ayant derrière eux Abel, sont représentés à genoux sur le seuil d'une porte cintrée d'où s'échappent des flammes. Les pieds posés sur les deux montants de la porte, le Sauveur prend d'une main celle du premier homme, et de l'autre élève sa croix triomphante ornée d'une bannière. La porte forme une sorte de fortification avancée au-dessus de laquelle on aperçoit la tête d'un diable entouré de flammes.

F. 12. V. P. 12 du texte commençant par ces mots : O du kung der eren | wie gar mit grosser | macht....

F. 13. R. Fig. 13. (*Jésus mis au sépulcre.*) La Vierge, ayant à ses côtés deux saintes femmes, est auprès du tombeau, monument très-bas et offrant une suite de petites ouvertures cintrées séparées par des contre-forts. Sur le premier plan Joseph d'Arimathie et Nicodème déposent le corps du Sauveur dans le tombeau. Au-dessus de la divine mère s'élève la croix.

F. 13. V. P. 13 du texte commençant par ces mots : Zu der complet (*sic*) zit lie | ber herre....

F. 14. R. Fig. 14. (*La Résurrection.*) Le Christ ressuscité est debout sur son sépulcre refermé, et porte la même bannière que dans la planche 12. Trois soldats dorment autour de lui.

F. 14. V. P. 14 du texte commençant par ces mots : Lieber herre ihu Xpe a | ls denn du kreffenklich....

F. 15. R. Fig. 15. (*Jésus apparaît à la Madeleine.*) Le Sauveur tient une bêche; la Madeleine est à ses pieds. Dans le fond on voit la clôture d'un jardin.

F. 15. V. P. 15 du texte commençant par ces mots : Lieber herre ihesu | Xpe als dann Mari a Magdalen....

F. 16. R. Fig. 16. (*L'Ascension.*) Les douze apôtres sont à genoux et divisés en deux groupes, dont l'un est présidé par la Vierge, l'autre par saint Pierre, représentés en face l'un de l'autre sur le premier plan. Un nuage a déjà dérobé aux yeux de la sainte assemblée la vue de l'Homme-Dieu dont on n'aperçoit plus que le bas de la robe et les pieds dans une auréole lumineuse.

F. 16. V. P. 16 du texte commençant par ces mots : Lieber herre ihu Xpe | als dan die ander an | gesicht....

F. 17. R. Fig. 17. (*Le Jugement dernier.*) Le Christ est représenté assis sur un arc-en-ciel, les bras étendus comme sur la croix, dont ses pieds et ses mains gardent les stigmates. Une branche fleurie sort de son oreille droite, une épée de son oreille gauche. Dans la partie inférieure du tableau la sainte Vierge et un saint (saint Joseph), sont figurés à genoux et les mains jointes. Dans le lointain on voit trois ressuscités sortir de la terre et implorer le Sauveur.

F. 17. V. P. 17 du texte commençant par ces mots : O dustrenges gericht | gots du gotliche | chtikait....

Nous croyons être certain qu'aucun bibliographe ne fait mention d'un livre xylographique ayant pour sujet la Passion.

PRINCE MICHEL GALITZIN.

EXCURSIONS AU BRITISH MUSEUM

BIBLIOTHECA GRENVILLIANA.

I. LIVRES IMPRIMÉS SUR VÉLIN. (Suite.)

PANIZZI (*Antonio*). Bibliographical notices of some early editions of the Orlando, innamorato and furioso. 1831 ; in-8, mar. rouge. — Le seul exemplaire tiré sur vélin.

PANIZZI (*Antonio*). Osservazioni sul comento analitico della Divina Commedia, pubblicato dal sig. G. Rossetti, etc. *Firenze*, 1832, in-4, mar. rouge. — Le seul exemplaire tiré sur vélin.

TRIOMPHI di messer Francesco Petrarcha. *Rome*, *vers* 1490, in-4, mar. rouge. — Six exemplaires ont été tirés sur vélin.

PHÆDRI *Fabulæ et Publii Syri Sententiæ*. *Paris*, *Imprimerie royale*, 1729, in-18, mar. vert.

THE VISION OF PIERCE PLOWMAN, now fyrste imprinted. *Londres*, 1550, in-4,

mar. vert. — L'un des deux exemplaires sur vélin qui existent; le deuxième fait partie de la bibliothèque de lord Spencer à Althorp. Lonndes dit à tort que l'édition de 1550 est la seconde; c'est la première.

The forme of byddinge of common prayers, ex mss. Tho. Rawlinson, armigerous. R. S. S. 3 feuillets in-4 sans date, mais imprimés vers 1735; mar. bleu.—C'est le seul exemplaire connu.

This prayer of Salusbury use. *Paris* (1531); in-12, mar. bleu.—Voy. Van Praet, *Livres sur vélin*, suppl. I, 151.

Psalterivm hebraeum, graecum, arabicum et chaldaeum, cum tribus latinis interpretationibus et glossis. *Gênes*, *Petrus Paulus Porrus*, 1516; in-fol.

Psalmorvm codex, 1457. *Fust et Schöffer;* in-fol. de 137 feuillets. — Depuis la description qu'a donnée Van Praet de cet exemplaire (I, p. 205-207), il a été admirablement restauré. Le feuillet 28 et le dernier sont reproduits en fac-simile, et l'ouvrage est complété par l'addition d'un second volume contenant 36 feuillets manuscrits d'hymnes et prières liturgiques. Le tout est relié en velours violet et renfermé dans une boîte couverte en velours bleu.

Ptolemaevs. Cosmographia, latine reddita a Nicolao Germano. *Vlm*, 1482; in-fol., mar. rouge.

Ptolemaei Liber geographiae. *Venise*, 1511; in-fol., mar. bleu.—Les cartes sont enluminées.

Rotvli, magni saccarii Normanniæ, etc. (1584); in-fol. — Réimpression de 1830.

The historie of Frias Rush (1620).—Réimpression de 1810; in-4, mar. vert. — Il n'existe que quatre exemplaires sur vélin.

Sannazar. De partu Virginis *Naples*, 1526; pet. in-fol., mar. bleu.—Bel exemplaire. Celui qui est porté sur le catalogue Maccarthy est incomplet.

Savioli. Amori. *Crisopoli, co' tipi Bodoniani*, 1795; in-12. — Exemplaire unique ayant appartenu au duc d'Abrantès.

Sforziada.—Voyez Dibdin, *Bibl. Decameron.*, III, 176. Voyez aussi le Catalogue Maccarthy, II, 96. Exemplaire du duc de Soubise. Superbe reliure en velours avec ornements d'argent.

The autobiography of sir R. Sibbald, Knt. M. D. *Edinbourg*, 1833; in-8, mar. bleu.

Straparole. Les facétieuses nuits. Traduction françoise de J. Louveau et P. de Larivey, 1726; 2 vol. in-12, reliés en 6, mar. rouge.

Testamentvm latino-aethiopicum. *Rome*, 1548; in-4, mar. rouge. (*Meerman et Hibbert.*)

Schola Tharnensis, etc. — Ce livre, qui se compose de 54 feuillets, n'a de valeur que par sa rareté : on en connoît seulement trois exemplaires, y compris celui-ci qui est le seul sur vélin.

Theophrastus. Characteres, edidit Wilkes. *Londres*, 1790; in-4, mar. rouge.— Il n'a été tiré que quatre exemplaires sur vélin.

Theverdank. Die geuerlicheiten vnd articls der geschichten, etc. (Poëme chevaleresque, par Melchior Pfinzing.) *Nuremberg*, 1517; in-fol., mar. rouge. — Première édition.

Trippavlt (*Léon*). Histoire et discours. *Orléans*, 1526; in-4, mar. rouge. Voyez Maccarthy.—Seul exemplaire connu.

VALERIVS MAXIMVS. Liber factorum et dictorum memorabilium, ad Tiberium Caesarem. *Mayence, Pierre Schoyffer*, 1471; in-fol., mar. bleu. — Première édition avec date. Voyez Van Praet, IV, 315.

VIRGILII MARONIS Bucolica, Georgica et AEneis. *Venise, Vindelin de Spire*, 1470; in-fol., mar. vert.—Provenant de la vente Maccarthy. Voyez Van Praet, IV, 75.

VITRUVIVS iterum et Frontinus a Iocundo reuisi repurgatique. *Florence, sumptibus Philippi de Giunta*, 1513; in-8; mar. rouge.—Cet exemplaire a appartenu à Jules de Medicis.

BORDE (*Andrew*). The boke of the introduction of knowledge; in-4, mar. vert. — Réimpression (1814) à petit nombre d'exemplaires dont quatre sur vélin.

CORNAZANO (*Antonio*). Proverbii in facetie. *Paris, Didot*, 1812; in-12, mar. bleu.—Sept exemplaires ont été tirés sur vélin.

DE LA GARDE (*Guy*). L'histoire et description du phoenix, composé à l'honneur et louange de Madame Marguerite de France. *Paris*, 1550; in-8, mar. citron. — Cet exemplaire est orné de deux enluminures, et le premier feuillet est en manuscrit.

Tel est le relevé des livres imprimés sur vélin qui font partie de la bibliothèque Grenvillienne. Dans un prochain article je me propose de passer en revue les autres curiosités de cette précieuse collection, en insistant principalement sur les volumes vraiment hors ligne, soit comme reliure, soit comme raretés typographiques.

Gustave MASSON.

ANALECTA-BIBLION

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Revue de l'art chrétien, dirigée par M. Jules Corblet. Douze numéros par an. Prix, 12 fr.

Il existe, depuis bon nombre d'années, d'importants recueils périodiques, comme le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, les *Annales archéologiques* de M. Didron, qui non-seulement peuvent tenir au courant de tout ce qui se fait, se dit ou se découvre de considérable dans le monde archéologique ; mais qui offrent, pour arriver à la pratique de l'art chrétien, beaucoup de bons conseils et de beaux exemples.

Mais, chaque jour, le mouvement s'élargit et prend plus de consistance, les sociétés archéologiques se multiplient, les recherches, les savants écrits, les anciens monuments trouvent des interprètes, et naturellement les organes de publicité doivent devenir plus nombreux.

Un vide restoit à combler : depuis longtemps on désiroit un recueil à la fois général et plus spécial, spécial par son caractère absolument chrétien, fortement catholique, suffisamment théologique, suffisamment archéologique, versé dans l'antiquité primitive du christianisme ; qui au sentiment du beau joignît le désir tout particulier du bien, qui se proposât d'édifier dans la plus belle action du mot ; qui, tout en tenant à maintenir l'art dans un esprit d'unité sur le terrain des antiquités nationales, pût cependant, sans laisser le goût errer à l'aventure, s'appuyer sur une base esthétique assez puissante et assez large pour rendre justice à ce qui avoit pu être fait et se pouvoit faire de bon et de beau, de convenable et de pieux.

Ce recueil, un ecclésiastique distingué du diocèse d'Amiens,

M. l'abbé Jules Corblet, déjà connu par d'importants travaux archéologiques, l'a fondé sous le titre de *Revue de l'art chrétien*. Par son prix il est accessible au plus grand nombre, et nous le croyons de nature à développer le goût et le sentiment du beau.

Les deux premiers volumes que nous avons sous les yeux sont accompagnés de 250 gravures explicatives d'articles variés sur toutes les branches de l'art chrétien et de l'archéologie religieuse, sans prédilection de style ou d'époque, cherchant le beau et le bien partout où il peut se trouver sans sortir des traditions chrétiennes.

Accueillie dès son début par les adhésions sympathiques de plusieurs évêques, la *Revue de l'art chrétien*, que nous recommandons de ne pas confondre avec ces innombrables recueils que la même année voit souvent éclore et disparoître et qui a conquis dignement sa place au soleil de la publicité comme l'un des organes les plus utiles et les plus remarquables de l'art chrétien, recommence sa troisième année. Tout annonce qu'elle ne fera que grandir dans l'opinion du monde catholique. J. CARNANDET.

Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque de la ville de Dôle, ancienne capitale de la Franche-Comté, par Jean-Joseph Pallu, bibliothécaire de la ville, membre de plusieurs sociétés savantes. *Dôle, imprimerie de A. Prudont-Dupré.* **1848-56. 2** *vol. in*-**8.**

L'auteur du catalogue dont je viens de copier le titre s'est inspiré, pour la publication de cet ouvrage, des lignes suivantes de l'éditeur de ce recueil :

« Dans toute bibliothèque de quelque étendue, un catalogue exact et régulier est indispensable; mais c'est toujours un long travail qu'un catalogue bien fait et vraiment complet,

surtout quand on veut en augmenter l'importance et l'intérêt par des notes bibliographiques, historiques et littéraires, en un mot faire l'*histoire des livres* qu'il s'agit de décrire. » (*De l'Amélioration des anciennes bibliothèques en France*, par J. Techener.)

M. Pallu ne s'est pas borné, en effet, à transcrire exactement le titre des ouvrages du riche dépôt confié à ses soins intelligents, ou de savoir trouver la date d'impression quand elle est placée ailleurs qu'au bas de ce titre; il indique avec soin la condition de l'exemplaire qu'il a sous les yeux, les particularités de sa reliure, sa provenance, ses possesseurs successifs; il signale les annotations manuscrites, les signatures autographes qui peuvent s'y rencontrer. Je veux en donner quelques exemples :

109. Lorini (Joan.) Annotationes in sacram Scripturam. Lugduni, Cardon, 1605 à 1619; 7 vol. in-fol. et 2 vol. in-4.

C'est un cadeau d'Horace Cardon aux Cordeliers de Dôle. Cet habile imprimeur a donné son nom aux roches et bois de Roche-Cardon, près de Lyon. L'auteur de l'ouvrage, Jean Lorin, laborieux jésuite, naquit à Avignon, en 1559, et mourut à Dôle, le 26 mars 1634.

278. Canones et decreta sacrosancti œcumenici et generalis concilii Tridentini sub Paulo III, Julio III, Pio IIII, pontificibus max. *Romæ, apud Paulum Manutium, Aldi F.*, 1564, *cum privilegio Pii IIII, pont max.*; in-fol. de 239 p. et de 11 p. d'index, mar. bleu gaufré, tranche et plats dorés (1).

Édition originale, authentiquée et revêtue de toutes les formes par les corrections, les attestations, les sceaux et les propres signatures manuscrites du secrétaire et des deux greffiers de ce concile. Ce bel exemplaire de ce précieux volume a appartenu au célèbre cardinal de Grandvelle. *Voyez annales des Aldes*, t. I, p. 247.

1258. Les Questions Tusculanes de M. T. Ciceron, nouuellement traduit du latin en françoys par Estienne Dolet, natif d'Orléans. *Lyon, chez Estienne Dolet*, 1543; in-8 de 224 pages.

Édition originale, rarissime et jusqu'ici inconnue. M. Brunet ne cite que celle de 1544. Celle-ci est plus précieuse, ayant été imprimée par Dolet lui-même. Née de la Rochelle, qui a écrit la vie de Dolet, n'a pas non plus connu l'édition de 1543. Cet exemplaire ne renferme que les trois premiers livres. Il se pourroit que les livres IV et V y manquassent.

(1) Ce volume auroit été distrait des beaux aldes de la collection Grandvelle, que possède la bibliothèque de Besançon.

2643. Le Maréchal de bataille, par de Lostelneau. *Paris*, *Mignon*, 1647; in-fol. fig. v. br.

Livre curieux sous plus d'un rapport. Il est peu recherché aujourd'hui faute d'avoir été scrupuleusement examiné. Il avoit été commandé à Lostelneau par Louis XIII pour l'instruction de la noblesse françoise. C'est donc la tactique militaire de cette époque. Sous le rapport des costumes il est tout à fait précieux, et les 48 planches sont à consulter par les artistes; sous celui de la typographie il est remarquable, car ce volume fait honneur aux presses d'Étienne Mignon. Lisez à ce sujet le privilége de Louis XIV. Le nom de Lostelneau ne se trouve dans aucune biographie, cependant son livre étoit encore recherché dans le siècle dernier.

2741. Œuvre d'orfévrerie et joaillerie, par Cl. Rivard; 30 pl. in-4, demi-rel.

Recueil rare, inconnu aux biographes et bibliographes. Cet habile artiste est né en 1592, et il étoit dans la force de son talent vers le milieu du XVIIe siècle. Son œuvre est une imitation des meltes. Ses planches sont remarquables par le fini, le goût, le moelleux de la gravure; et cependant le nom de Rivard est inconnu dans les beaux-arts. Il est mort postérieurement à 1651. Ce recueil est incomplet, car, d'après ce que possède la Bibliothèque, il devroit au moins se composer de 43 pl.

3559. Odes et poésies diverses par Léon Dosillet. *Paris*, *Ladvocat*, 1828; in-18. Magnifique reliure, mar. bleu, tranche et plats dorés, doublé en mar. rouge, gaufré et doré.

C'est un véritable chef-d'œuvre de reliure. Il était juste que le premier relieur du globe, Antoine Bauzonnet, né à Dôle, le 14 septembre 1795, rendît un pareil hommage au premier poëte de la Franche-Comté, son compatriote et son admirateur. Les génies dans tous les genres se serrent la main. Ce premier volume est placé dans un étui de carton, couvert de papier bleu vernissé. On y a joint une note et une lettre de Bauzonnet sur l'excellence de cette reliure. On sait que Bauzonnet n'a pas de rivaux dans son art.

Je pourrois continuer ces citations si je ne craignois de m'exposer à copier une grande partie du catalogue, tant le savant bibliothécaire de Dôle a eu le soin de faire ressortir telle ou telle particularité qui avoit échappé à bien des bibliographes.

Ce catalogue se compose de deux volumes : le premier, qui comprend la théologie, la jurisprudence, les sciences et les arts, les belles-lettres, renferme 44624 numéros; le second volume concerne l'histoire, qui se compose de 2750 numéros. Dans ce second volume, au chapitre de l'histoire particulière des anciennes provinces et à l'article *Franche-Comté*, M. Pallu

a placé tous les ouvrages qui concernent cette ancienne contrée : Théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres ; il en a fait, pour ainsi dire, une véritable bibliographie franc-comtoise, et, en lisant ces titres si nombreux et si rares, on voit que l'auteur du catalogue a recherché et collectionné avec amour tout ce qui concerne la ville de Dôle. Il n'a pas même négligé l'indication des ouvrages où cette cité n'a que quelques pages. On y remarque une liste des œuvres de Labiche, dont le nom ne se trouve pas mentionné dans la *France littéraire* de Quérard.

Dans les tables alphabétiques qui terminent les deux volumes, M. Pallu a fait précéder d'un astérisque le nom des auteurs francs-comtois et il a, autant que possible, désigné les lieux de naissance, l'époque de la mort et celle de la naissance.

J'aurois désiré voir à la tête du catalogue de la Bibliothèque de la ville de Dôle une notice historique sur cet établissement. C'est une omission que je regrette, et je verrois avec plaisir que cette lacune fût comblée. Il me reste à désirer que tous les bibliothécaires rencontrent, comme à Dôle, des municipalités assez intelligentes pour comprendre l'importance d'un bon catalogue et l'utilité de son impression.

J. Carnandet.

NÉCROLOGIE.

La bibliophilie vient encore de perdre un de ses plus anciens et de ses plus infatigables adeptes.

M. Alexandre-Auguste Veinant, né à Paris, le 30 juillet 1799, reçut dans cette ville une éducation libérale qui le mit à même d'entrer comme surnuméraire au ministère des finances dans

la division des contributions indirectes. Son aptitude ne tarda pas à le faire remarquer de ses chefs, et bientôt il se trouva dans une situation qui, grâce à ses goûts simples et à sa vie retirée, lui procura la *mediocritas aurea* tant vantée et dont pourtant si peu de personnes savent se contenter. Le goût pour les livres qui, dès son jeune âge, s'étoit développé chez lui, put, au moyen des économies qu'il savoit réaliser, être cultivé dans un temps où l'on pouvoit encore avec de foibles sacrifices pécuniaires se rendre possesseur de volumes que maintenant on paye volontiers au poids de l'or; il se rendit ainsi possesseur d'une foule d'ouvrages curieux, de livrets introuvables, dont son cabinet, malgré la vente qu'il fit en décembre 1855 et dont le nombre des articles s'élève à 1093, offre encore les plus beaux échantillons que puissent ambitionner les bibliophiles les plus délicats. M. Veinant n'épargnoit ni soins, ni peine, ni argent, pour donner à ces précieuses reliques de notre vieille littérature tout ce qui pouvoit contribuer à en faire des exemplaires parfaits. Il ne se fioit qu'à lui-même en ce qui concernoit les petites réparations qu'exigeoient ses livres avant de les remettre aux mains de ses relieurs ordinaires, nous voulons parler de Trautz-Bauzonnet, Duru et Hardy. Doué d'un goût exquis pour assigner à tel ou tel volume la toilette qui lui convenoit, il le suivoit par les diverses phases par lesquelles il passoit avant qu'il pût revenir en habit de fête prendre place parmi ses brillants confrères. Que de fois M. Veinant n'a-t-il pas soumis aux habiles artistes qui ont donné à nos reliures françoises une perfection qui les rend désormais sans rivales, des observations qu'eux-mêmes avouent les avoir toujours dirigés vers le mieux!

M. Veinant a publié soit seul, soit avec la collaboration de M. Giraud, de M. Sylvestre et de M. Jannet, un grand nombre d'opuscules rares et souvent uniques qu'il faisoit réimprimer à un très-petit nombre d'exemplaires. En 1852, il a publié un supplément au Catalogue des livres de la bibliothèque de M. Leber, suivi de tables fort étendues, et en 1858 il donna, sous

l'anagramme de Gustave Aventin, une édition complète des *Œuvres de Tabarin*, en 2 volumes, qui fait partie de la *Bibliothèque elzévirienne* publiée par M. Jannet. Très-peu de temps après, M. d'Harmonville publioit lui-même un *Tabarin* en 1 volume, édition qui fut le sujet d'un article inséré dans le numéro d'octobre du *Bulletin du Bibliophile*, et auquel MM. Paul Lacroix et d'Harmonville ont répondu dans le numéro de mars. Mais, hélas! la mort qui a surpris M. Veinant, le 4 de ce même mois, après quelques jours de maladie, ne lui a pas permis d'en prendre connoissance, et prive par cela même nos lecteurs d'une polémique qui eût pu devenir curieuse à plus d'un point de vue.

J. Chenu.

Il y a de certaines méprises très-désagréables pour ceux qui les commettent et pour ceux qui les laissent passer. Cette réflexion nous est suggérée par l'article de notre présent numéro relatif à des vers inédits de Régnier. M. Ed. de Barthélemy attribue à ce dernier des vers qui comptent parmi les plus beaux qu'ait faits Malberbe, et qui, depuis plus de deux siècles, sont dans toutes les éditions de ce grand poëte. Malheureusement nous avons été averti trop tard de cette méprise et lorsque le *Bulletin* était en partie imprimé.

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

ET

CATALOGUE DE LIVRES RARES ET CURIEUX DE LITTÉRATURE
D'HISTOIRE, ETC., QUI SE TROUVENT EN VENTE
A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER.

AVRIL. — 1859.

---

147. Ammiani Marcellini rerum gestarum libri qui supersunt ex recensione Valesio-Gronoviana. *Lipsiæ*, 1773; in-8, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Derome.*) .... 28—»

Bel exemplaire d'une édition estimée.

148. Arnauld. La Tradition de l'Église sur le sujet de la pénitence et de la communion, représentée dans les plus excellents ouvrages des SS. PP. grecs et latins, et des auteurs célèbres de ces derniers siècles, traduits en françois, par Antoine Arnauld. *Bruxelles*, 1714; in-8, réglé, mar. noir, tr. dor. (*Anc. rel.*) .... 15—»

149. Anthologia veterum latinorum epigrammatum et poematum, sive catalecta poetarum latinorum in VI libros digesta, cura Petr. Burmanni secundi. *Amstelodami*, 1759; 2 vol. in-4, veau fauve, fil. tr. dor .... 36—»

150. Arnauld. De la fréquente communion, où les sentiments des Pères, des papes et des conciles touchant l'usage des sacrements de pénitence et d'eucharistie, sont fidèlement exposés, par Antoine Arnauld. *Lyon*, 1739; in-8, réglé, mar. noir, tr. dor. (*Anc. rel.*) .... 15—»

151. Asiatique (l') tolérant, traité à l'usage de Zeokinizul, roi des Kofirans (Louis XV, roi des François), ouvrage traduit de l'arabe du voyageur Bekrinoll par M. de *** (attribué à Crébillon le fils). *Paris, l'an* XXIV *du traducteur* (1748); in-12, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Derome.*)........ 20—»

La clef des noms se trouve à la fin du volume.

152. Augustin (Saint). Les Soliloques, le Manuel et les Méditations de saint Augustin, de la traduction du sieur de Ceriziers, aumosnier du roy. *Paris*, 1650; pet. in-12, réglé, mar. rouge, fil. à comp. tr. dor. fermoirs. (*Rel. anc.*) 18—»

Joli exemplaire d'un petit volume bien imprimé et peu commun. Cette traduction, dédiée à Mme de Ville-Savin, est ornée d'un frontispice gravé par Claude Mellan.

153. Basile. La Conduite du chrétien pour aller au ciel, par le P. Basile de Soissons, prédicateur capucin et missionnaire apostolique en Angleterre. *Paris*, 1686; 2 tomes en un vol. in-8, mar. rouge, fil. à comp. tr. dor. (*Anc. rel.*). 18—»

« La première partie parle des motifs qui doivent nous porter à bien vivre. La seconde lève les vains empêchements qui détournent plusieurs de prendre cette bonne résolution. » — Bel exemplaire.

154. Biblia. *Lutetiae ex officina Roberti Stephani*, 1545; 1 gros vol. in-8, mar. vert, tr. dor. (*Niedrée.*)........... 45—»

Très-gros volume; véritable chef-d'œuvre typographique.

155. Biblia sacra, Vulgatæ editionis. *Rothomagi*, 1769; in-8, mar. rouge, dent. tr. dor. (*Riche reliure ancienne.*) 24—»

156. Bible (la sainte), contenant l'Ancien et le Nouveau Testament, trad. en françois par Lemaistre de Saci. *Paris Desprez*, 1717; 3 vol. in-12, réglés, mar. vert, fil. tr. dor.................................... 35—»

Bel exemplaire dans sa première reliure ancienne.

157. Bossuet. Traité de la communion sous les deux espèces;

seconde édition revue par l'auteur. *Paris*, 1686; in-12, veau fauve, fil. (*Anc. rel.*)........................ 15—»

Bel exemplaire de la seconde édition originale.

158. Brueys de Montpellier. Traité de l'Eucharistie. *Paris*, 1686; in-12, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Anc. rel.*).. 12—»

159. Chapelain. Discours sur quelques sujets de piété et de religion, par le R. P. Le Chapelain. *Paris*, 1760; in-12, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Derome.*).............. 18—»

Ce volume contient : *Discours sur les ordres religieux*; — *Discours pour la profession de Mme la comtesse d'Egmont* (ce volume lui est dédié); — *Sermon sur l'incrédulité des esprits forts du siècle*; — *Sermon sur la passion de J.-C.*; — *Sermon sur l'aumône*. — Plus un petit ouvrage intitulé : *L'Ame chrétienne au sacrifice de la messe*, dédié à Mme Louise de France qui l'avoit demandé à l'auteur.

Charles-Jean-Baptiste Le Chapelain, prédicateur estimé, naquit à Rouen le 15 août 1710, et fut applaudi dans les chaires de Versailles, de Lorraine, de Vienne et de Paris. Lors de la dissolution de l'ordre des jésuites, Marie-Thérèse l'appela en Autriche, où il obtint le titre de prédicateur de LL. MM. II. Dans la suite il se retira à Malines auprès du cardinal-archevêque de cette ville. Il fut frappé d'apoplexie en entrant dans la métropole pour y célébrer la messe, et mourut le 26 décembre 1779. Cet orateur joint assez souvent à l'élégance et à la clarté du style la force du raisonnement et le talent d'émouvoir.

160. Cheminais. Sermons du Père Cheminais (publiés par le P. Bretonneau, jésuite, né en Touraine). *Paris*, 1764; 5 vol. in-12, mar. rouge, fil. tr. dorée. (*Derome.*)....... 35—»

Très-joli exemplaire de Coulon. Cette édition est la plus estimée des sermons du P. Cheminais.

161. Chronologie des saints (par Baillet). *Paris*, 1708; in-8, mar. vert, fil. tr. dor. (*Ancienne reliure aux armes de France.*).................................. 12—»

162. La Constitution françoise présentée au roi le 3 septembre et acceptée par Sa Majesté le 14 septembre du même mois. *Paris, impr. nationale*, 1791; in-12, demi-rel. mar. rouge.................................. 40—»

Exemplaire imprimé sur peau de vélin, auquel sont ajoutés plusieurs portraits et une lettre autographe de Camus. Les cartons se trouvent à la fin du volume également imprimés sur vélin.

163. Duguet. Traités sur la prière publique et sur les dispositions pour offrir les SS. mystères et y participer avec fruit. *Paris*, 1708; in-12, mar. citr. tr. dor...... 18—»

Joli exemplaire réglé; charmante reliure de Boyet.

164. Duguet. Traité des scrupules, de leurs causes, de leurs espèces, de leurs suites dangereuses, de leurs remèdes généraux et particuliers. *Paris*, 1717; in-12, mar. citr. fil. tr. dor. (*Anc. rel.*)......................... 15—»

165. Duguet. Lettres sur divers sujets de morale et de piété. *Paris*, 1727; 3 vol. pet. in-12, veau fauve, tr. dor. 24—»

Joli exemplaire relié par Boyet.

166. Entretiens (les) d'Ariste et d'Eugène (par le P. Bouhours). *Paris*, 1671; in-4, fig. v. fauve, fil., tr. dor. (*Anc. rel.*) 15—»

Bel exemplaire grand de marges de l'édition originale, orné d'un remarquable frontispice gravé par L. Cossin d'après Chauveau.

167. Entretiens sur les contes des fées et sur quelques autres ouvrages du temps (par l'abbé de Villiers). *Paris*, 1699; in-12, mar. rouge, tr. dor. (*Anc. rel.*)............ 6—»

168. État (de l') civil des personnes et de la condition des terres dans les Gaules, dès les temps celtiques, jusqu'à la rédaction des coutumes (par Perreciot, ancien trésorier de France à Besançon). *En Suisse*, 1786; 2 vol. in-4, bas...................................... 24—»

Entre autres chapitres très-intéressants on y trouve celui sur la noblesse, savoir: — Origine de la noblesse. — De la noblesse chez les Romains. — De la noblesse chez les Gaulois. — Exista-t-il des nobles parmi les Francs sous les deux premières races de nos rois? — Exposition des systèmes principaux pour et contre l'existence d'une noblesse antérieure au gouvernement féodal. — Preuves de l'ancienneté de la noblesse françoise. — De l'extinction de la noblesse. — La noblesse est-elle assez nombreuse pour occuper toutes les charges? — De la régénération de la noblesse. — Anoblissement par lettres du prince. — Anoblissement par possession de fief. — Anoblissement par la chevalerie. — Anoblissement par les charges. — Anoblissement par les offices municipaux. — Anoblissement par les mères. — Des antrustions. — Est-il avantageux aux gouvernements d'avoir un ordre de noblesse?

169. FORTIN, seigneur de la Hoguette. Testament, ou conseils fidèles d'un bon père à ses enfants. *Paris, impr. d'Ant. Vitré, chez Pierre Le Petit*, 1656; pet. in-12, mar. rouge, fil. tr. dor.. 18—»

Excellent petit livre dédié au président de Bellièvre. Édition admirablement imprimée. Exemplaire dans sa première reliure et provenant de la bibliothèque de René de Longueil, marquis de Maisons.

170. GRÉGOIRE (Saint). Les morales de S. Grégoire, pape, sur le livre de Job, traduites en françois (par le duc de Luynes). *Paris*, 1666-69; 3 vol. in-4, portr., mar. rouge, fil. à comp. tr. dor. (*Dusseuil*.)......................... 65—»

Bel exemplaire dans sa première reliure.

171. Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, depuis son establissement jusqu'à présent, avec les mémoires de littérature, tirez des registres de cette Académie, depuis son renouvellement jusqu'en 1710. *Paris, impr. royale* 1717-1808 et table 1843: ens. 51 vol. in-4, mar. rouge, fil. tr. dor. (le 51e vol. contient les deux Tables)...................................... 650—»

172. Histoire et Mémoires de l'Institut royal de France (classe d'histoire et de littérature ancienne). *Paris, impr. royale*, 1815 à 1822; 6 vol. in-4, mar. rouge, tr. dor....... 45—»

173. Histoire de plusieurs saints des maisons des comtes de Tonnerre et de Clermont (par le président Cousin). *Paris*, 1697; in-12, fig. mar. rouge, fil. tr. dor. (*Lortic*.).. 35—»

Bel exemplaire d'un livre très-rare.

174. HUET. Traité de la situation du Paradis terrestre. *Paris*, 1691; carte in-12, veau fauve, fil. tr. dor........ 18—»

Très-joli exemplaire en ancienne reliure.

175. JEAN CHRYSOSTÔME (S.). Homélies, ou sermons de S. Jean Chrysostôme, patriarche de Constantinople, traduites en françois, par Paul-Antoine de Marsilly. *Paris, Pierre Le*

Petit, 1664; 3 vol. in-4, mar. rouge, fil. à comp. tr. dor. (*Dusseuil.*) .... 65—»

Superbe exemplaire, lavé et réglé, d'un bon et beau livre.

176. LAMY. La Rhétorique, ou l'art de parler, par le R. P. Bernard Lamy, avec ses nouvelles réflexions sur l'art poétique. *Paris*, 1758; in-12, mar. vert, fil. tr. dor. (*Anc. rel.*) .... 9—»

177. LESSIUS. Les deux maximes fondamentales du salut, extraites des œuvres du R. P. Léon Lessius, par Ant. Girard. *Paris*, 1663; in-12, réglé, mar. rouge, à comp. fil. tr. dor. (*Anc. rel. de Boyet.*) .... 15—»

L'une, de la vérité d'un Dieu; l'autre, de la vérité d'une religion. — Joli exemplaire.

178. MARIE. La Cité mystique de Dieu, miracle de sa toute-puissance, abîme de la grâce, histoire divine et la vie de la très-sainte Vierge Marie, mère de Dieu, notre reine et maîtresse; par la sœur Marie de Jésus d'Agreda; trad. de l'espagnol par P. Thomas Croset. *Bruxelles*, 1717; 3 vol. in-4, v. jaspé .... 60—»

179. Mémoires (recueil de); collection de pièces académiques concernant la médecine, l'anatomie, etc., etc. — Collection académique composée de mémoires, actes ou journaux des plus célèbres académies littéraires et sociétés étrangères, etc., etc., 1754, 1784, 1735, 1775, 33 vol. in-4, dont 4 volumes de tables, avec de nombreuses planches à chaque volume, reliés en mar. rouge. (*Anc. rel.*) .... 165—»

Il seroit difficile de trouver un autre exemplaire en aussi bonne condition.

180. NICOLE. Instructions théologiques et morales sur les sacrements. *A La Haye*, 1707; 2 vol. petit in-12, mar. vert, doublés de mar. citr. dent. tr. dor. (*Boyet.*) .... 36—»

Édition elzévirienne provenant de M. le comte de Senneterre. Jolie condition ancienne.

181. Noei borguignon de Gui Barôzai (par La Monnoye). *Ai Dioni*, 1720; pet. in-8, v. fauve. (*Anc. rel.*)....... 12—»

Bonne édition, qui sera toujours préférée aux réimpressions modernes.

182. Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi. *Paris*, 1787-1843; 14 vol. in-4, mar. rouge, tr. dorée.................................. 208—»

183. Noüet. L'Homme d'oraison, sa conduite dans les voyes de Dieu, et ses retraites annuelles, par le R. P. J. Noüet. *Paris*, 1683-1702; 5 vol. in-12, fil. à comp. tr. dor. (*Rel. anc.*).................................. 30—»

Noüet, pieux et savant jésuite, né au Mans l'an 1605, fut d'abord professeur d'humanités, et se consacra ensuite à la prédication. Il gouverna pendant vingt-cinq années les colléges d'Alençon et d'Arras, et mourut à Paris en 1680.

184. Nouveau (le) Testament traduit sur la Vulgate, avec les différences du grec, par Le Maistre de Sacy. *Mons.* (*Amst., Elzevier*), 1667; 2 vol. pet. in-8, mar. vert, fil. tr. dor. (*Anc. rel.*).................................. 15—»

185. Nouveau Testament (le) de Nostre Seigneur Jésus-Christ traduit en françois (par Arnauld et Nicole). *Mons*, 1667; 2 vol. in-8 v. (*Anc. rel.*)...................... 12—»

186. Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France (par le président Henault.) *Paris*, 1749; in-4, v. fauve, fil. tr. dor.................................. 30—»

Bel exemplaire de l'édition estimée avec les vignettes de Cochin.

187. Novum Testamentum J.-C. *Parisiis, Barbou.* 1767; in-12, fig., v. fauve, fil. tr. dor...................... 8—»

188. OEuvres (les) de poésie de M. Perrin. *Paris*, *Estienne Loyson*, 1661; in-12, front. gravé, mar. brun, fil. tr. dor.................................. 18—»

Pierre Perrin, abbé, né à Lyon, imagina le premier de donner des opéras françois à l'imitation de ceux d'Italie. Il en obtint le privilége en 1669 et le céda ensuite à Lully. Boileau en parle dans ses Satires.

189. Paradoxes, ou les opinions renversées de la plupart des hommes, livre non moins profitable que facétieux, par le docteur incognu (par Ch. Estienne). *Rouen*, *Cailloué*, 1638; in-12, v. fauve............................ 12—»

Qu'il vaut mieux estre pauvre que riche; — Qu'il vaut mieux estre laid que beau; — Qu'il vaut mieux estre sot que sage, etc. — Édition rare et la plus complète.

190. Parny. OEuvres choisies de Parny, augmentées des variantes de texte et de notes. *Paris*, *Lefèvre*, 1827; in-8, pap. vél., portr., cuir de Russie, triples fil. tr. dor. dent. à froid.................................... 15—»

191. Pascal. Les Provinciales. *Cologne*, 1669; pet. in-12, mar. rouge, fil. tr. dor.......................... 38—»

Bel exemplaire dans sa première reliure ancienne et très-grand de marges. Édition elzévirienne.

192. Perrault. Les hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle, augmenté des éloges de Messieurs Arnauld et Pascal, par M. Perrault, de l'Académie françoise, *suivant la copie imprimée à Paris, chez Ant. Dezallier*, 1698; 2 tomes en 1 vol. in-12, vél. blanc de Hollande. (*Joli exempl.*)................................... 9—»

193. Philomèle (la) séraphique, divisée en deux parties.... et les cantiques.... sur les airs les plus nouveaux avec le dessus et le bas, etc., etc. (par frère Jean d'Arras.) *Tournay*, 1632; 2 part. en 1 vol. in-8, musique, front. gravé, v. m.................................. 28—»

194. Pictet. Dissertation sur les temples, leur dédicace, et plusieurs choses qu'on y voit, par Benedict Pictet, pasteur et professeur dans l'église et académie de Genève. *Genève*, 1716; in-12, v. brun......................... 5—»

Très-intéressant et rare volume. Le dernier chapitre traite des autels, des images, de l'eau bénite, des cloches et des reliques.

195. Plutarchi Demosthenis et Ciceronis vitæ parallelæ,

latine reddidit, notis illustravit Philippus Barton. *Oxonii*, 1744; gr. in-8, mar. rouge, fil. tr. dor........... 20—»

Bonne reliure ancienne dans le genre de Derome.

196. Politique (le) du temps, traitant de la puissance, autorité et du devoir des princes des divers gouvernements, et jusqu'où l'on doit supporter la tyrannie, etc. (attribué à d'Avesne), 1704; pet. in-8, v. fauve, fil. (*Chaumont.*). 15—»

Bel exemplaire réglé d'un livre curieux.

197. POLYBII Historiarum libri V, Nicol. Perotto interprete. *Lugduni, apud Seb. Gryphium*, 1548; in-16, v. f., fil. à compart. (*Anc. rel.*)......................... 24—»

Jolie impression en italiques; exemplaire réglé et dans sa première reliure ornée.

198. POSTEL. Les tresmerueilleuses victoires des femmes du nouueau monde, par Guillaume Postel (publié par l'abbé Saas de Rouen). *Sur l'imprimé à Paris, chez Iean Ruelle*, 1553 (vers 1750); in-12, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Duru.*) 22—»

199. POTEAU. Les Quinze degrez de pénitence representez par les quinze psaumes de F. Pétrarque, paraphrasez en françois par F. N. Poteau, religieux de saint Dominique. Dedié à la royne mère du roy. *Lyon, J. Faure*, 1616; in-12, demi-rel. mar. noir. (*Curieux front. gravé.*).......... 15—»

Précédés de la Vie et mœurs de François Pétrarque, poëte toscan, traduite d'italien en nostre langue vulgaire.

200. POULLAIN. Traité des monnoyes, par M. Henri Poullain (augm. et publ. par les soins de Nic. Le Verier). *Paris, Fréd. Léonard*, 1709; in-8, v. fauve, fil. tr. dor. (*Anc. rel.*). 18—»

Joli exemplaire relié par Boyet. L'éditeur nous apprend que cet ouvrage a été composé d'après les ordres et par les soins d'un ministre parfaitement éclairé sur ce qui regarde les droits du roy et de l'Estat. (M. de Sully, marquis de Rosny.)

201. PRIDEAUX. Histoire des Juifs et des peuples voisins, depuis la décadence des royaumes d'Israël et de Juda jusqu'à la

mort de Jésus-Christ, par Prideaux, traduite de l'anglois. *Amsterdam*, 1728; 6 vol. in-12, fig., v. m........ 34—»

Charmant exemplaire relié par Padeloup, avec la signature de Louis Racine sur le titre et quelques notes de sa main.

202. Prières et instructions chrestiennes. *Paris, Séb. Martin*, 1658; pet. in-12, titre gravé, v. fauve, fil. tr. dor.. 6—»

Dédié à Mme la duchesse de Richelieu. Joli petit livre rare et imprimé au château de Richelieu.

203. Proverbes en rimes, ou rimes en proverbes.... par M. Leduc. *Paris*, 1665; 2 vol. in-12, cart. (*Rare.*) 12—»

204. Psaumes (les) de David, mis en rime françoise, par Clément Marot et Théodore de Beze. *Se vendent à Charenton par Ant. Cellier*, 1664; in-12, reglé, mar. rouge, fil. tr. dor.................................... 34—»

Charmant exemplaire, relié par Padeloup et réglé, d'une très-jolie édition ornée d'un bon frontispice gravé.

205. Psaumes de David, traduction nouvelle selon l'hébreu et la Vulgate. *Paris, Pierre Le Petit*, 1679; in-12, mar. rouge, fil. tr. dor................................ 65—»

Charmant exemplaire réglé et recouvert d'une belle reliure de Boyet parfaitement conservée. Frontispice et vignette gravés; le texte latin est à côté de la traduction.

206. Les CL Psaumes de David, mis en rime françoise par Clément Marot et Théodore de Bèze, avec la forme des prières ecclésiastiques. *Genève, de l'imprimerie de Mathieu Berjon*, 1605; in-8, cart....................... 9—»

Bel exemplaire d'un volume rare; on y trouve la musique notée.

207. Raynouard. Choix des poésies originales des troubadours, par Raynouard. *Paris*, 1816; 6 vol. in-8, v. ant. gauf. (*Bonne reliure.*)....................... 175—»

208. Recueil de ces dames (par Chevrier). *Bruxelles*, 1745; in-12, v. fauve, fil. tr. dor. (*Joli exempl.*)....... 12—»

209. **Recueil de pièces choisies, tant en prose qu'en vers** (publié par de La Monnoye). *La Haye*, 1714; 2 vol. pet. in-8, v. jaspé. (*Armoiries*.).................... 18—»

Bon exemplaire d'un recueil estimé et recherché.

210. Règle (la) de saint Benoist nouvellement traduite et expliquée selon son nouvel esprit, par l'auteur du livre des *Devoirs de la vie monastique* (l'abbé de Rancé). *Paris*, 1703; 2 vol. in-12, mar. bleu, fil. tr. dor. (*Anc. rel.*).... 18—»

Bel exemplaire.

211. Riccoboni (*Louis*). De la Réformation du théâtre. *S. L.*, 1743; in-12, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Anc. rel.*).. 15—»

En tête de ce volume se trouve une intéressante épître dédicatoire à *Sa Majesté Impériale Élisabeth première, impératrice de toutes les Russies.*

212. Richelieu. Instruction du chrétien, par monseigneur l'éminentissime cardinal duc de Richelieu, reveue, corrigée, augmentée et remise en meilleur ordre par S. E. peu de temps avant sa mort. *Paris*, 1652. — Traité de la perfection du chrétien. *Paris, Ant. Vitré*; in-12, frontispice gravé: ensemble 2 vol. mar. rouge, fil. tr. dor. (*Boyet.*) 48—»

Deux jolis volumes bien imprimés et dans une bonne reliure ancienne.

213. Ruolz. Discours sur la personne et les ouvrages de Louise Labé, Lyonnoise,... par M. de Ruolz. *Lyon*, 1750; in-12, cart. (*Pièce rare.*)..................... 4—»

214. Saint Augustin. De la prédestination des saints et du don de la persévérance, avec les lettres de ce saint docteur. *Paris, Guill. Desprez*, 1676; in-8, v. fauve, fil. compart. fleurons, tr. dor. (*Anc. rel.*)..................... 9—»

215. Saint-Lambert. OEuvres mêlées de Saint-Lambert. *Paris*, *P. Didot*, 1795; 2 vol. in-12, mar. bleu, fil. tr. dor. (*Thouvenin.*)......................... 28—»

Bel exemplaire en papier vélin.

216. SAINT-RÉAL. Conspiration des Espagnols contre Venise, en 1618. *Paris, impr. de Monsieur*, 1781; in-18, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Derome*.)........................ 12—»

217. SAVARON. Les Origines de Clairmont, ville capitale d'Auvergne, par Jean Savaron. *Clairmont, Bertrand Durand*, 1607; in-8, v. fauve, fil. tr. dor. (*Lortic*.)... 30—»

Très-bel exemplaire, rare dans cette condition.

218. SCALIGER. Épîtres françoises des personnages illustres et doctes, à M. Joseph Juste de la Scala. Mises en lumière par Jacques de Reves. *Harderwayck*, 1624; pet. in-8, demi-rel. v.................................... 28—»

Recueil intéressant; on y remarque des lettres d'Achille de Harlay, de Bongars, de Fl. Chrestien, de Dupuy, de Henri IV, de Barclay, de H. Estienne, de J. A. de Thou, du président Jeannin, de P. Pithou, de Ph. de Mornay, de Théod. de Beze, etc. Cet exemplaire contient plusieurs annotations curieuses qui donnent une clef pour des personnes dont le nom n'est point indiqué dans ces lettres.

219. SECOUSSE. Mémoire historique et critique sur les principales circonstances de la vie de Roger de Saint-Lary de Bellegarde, maréchal de France, et principalement sur l'entreprise qu'il forma pour se rendre indépendant de l'autorité royale dans le marquisat de Saluces, et sur les suites qu'eut sa révolte après sa mort. *Paris*, 1764; in-12, v. m.................................... 10—»

Ouvrage intéressant qui se place à côté des meilleurs de l'abbé Lebeuf, de Goujet, de D. Liron, de Niceron, etc.

220. SÉGAUD. Ses sermons. *Paris*, 1750; 6 vol. in-12, mar. vert doublé de moire, tr. dor. (*Anc. rel*.).......... 38—»

Très-joli exemplaire: le P. Guillaume de Ségaud, jésuite, célèbre prédicateur, qui a joui pendant quarante ans de la réputation d'un des premiers prédicateurs de son siècle. On trouve, dit l'auteur de la *France littéraire*, un grand fonds d'instruction, beaucoup d'élégance et d'énergie, et surtout de l'onction.

221. Tableau (le) des piperies des femmes mondaines, ou par plusieurs histoires se voyent les ruses et artifices dont elles se servent. *Paris*, 1632; in-12, v. fauve, titre doublé. (*Anc. rel*.) RARE................................ 18—»

222. Taciti (Corn.) de moribus Germanorum libellus, Julii Agricolæ Vita. *Parisiis* (*Didot*). 1795; in-18 doublé de moire, mar. vert, fil. tr. dor. (*Bozerian.*)........ 12—»

Joli exemplaire en papier fin de Hollande, avec un titre double imprimé sur vélin.

223. Tasse. Jérusalem délivrée, poëme traduit de l'italien, précédé de la Vie du Tasse. *Paris*, 1803; 2 vol. in-8, mar. bl. fil. dent. tr. dor., doublé de moire. (*Bozerian.*) 60—»

Exemplaire en papier vélin, orné du portrait du Tasse, de vingt figures avant la lettre et des eaux-fortes; accompagné d'une lettre autographe du consul Lebrun auteur de cette traduction.

224. Textor. Traicté de la nature du vin et de l'abus tant d'icelui que des autres bruvages (*sic*), par le vice d'yvrongnerie, distingué en II livres, composé et nouvellement mis en lumière, par Vincent Textor... (*Genève*), *par Gabriel Cartier*, 1604; in-8 de 190 pag., v. fauve, fil. tr. dor. (*Duru.*)..................................... 16—»

Volume rare et qui doit prendre place parmi les livres singuliers et curieux. Il faut lire ce traité pour savoir ce que c'est *que le vin de singe*, *le vin de lion*, *le vin de chien et le vin de pourceau*. Il y a un chapitre intéressant sur les tasses et gobelets des Allemands, comparés à ceux des Grecs et des Romains, où l'auteur fait preuve d'une véritable érudition.

225. Théâtre de société (par Collé). *La Haye*, 1777; 3 vol. in-12, v. gr. fil., musique notée. (*Bel exempl.*).... 15—»

226. Tombeau des amours de Louis le Grand et ses dernières galanteries. *Cologne*, 1695; pet. in-12, mar. rouge, fil. tr. dor....................................... 48—»

Très-bel exemplaire non rogné. Le frontispice gravé représente Mme de Maintenon et Louis XIV repoussant les amours. On lit au bas :

Adieu, trop aimables amours,
Qui avez sceu me charger si tendrement,
Ha! je ne sens plus pour vous
L'ardeur qui me touchoit si vivement.

227. Tragicum theatrum actorum, et casum tragicorum Londini publice celebratorum, quibus Hiberniæ proregi epis-

copo Cantuariensi, ac tandem regi ipsi, aliisque vita adempta, et Anglicanam metamorphosin via est aperta. *Amstelodami* (*à la Sphère*), 1649; petit in-8, portr., v. fauve, fil. 12—»

Petit livre orné des portraits curieux de Oliv. Cromwell, Fairfax, J. Hamilton, etc., d'une planche qui représente l'exécution de Charles Ier et son portrait.

228. Traicté des plus belles bibliothèques publiques et particulières, qui ont esté et sont à présent dans le monde, par le P. Louis Jacob, Chalonnois, relig. carme. *Paris*, 1644; 2 part. en 1 gr. vol. in-8, vél. (*Bel exempl.*)...... 15—»

229. Traité des causes physiques et morales du rire, relativement à l'art de l'exciter (par Poinsinet de Sivry). *Amsterd.*, 1768; in-12, v. fauve, fil...................... 4—»

230. Traité du récitatif dans la lecture, dans l'action publique, dans la déclamation et dans le chant (par de Grimarest, l'auteur d'une Vie de Molière estimée). *Paris*, 1707; in-12, v. fauve, fil. tr. dor...................... 12—»

Reliure de Boyet; exemplaire lavé et réglé.

231. Traittez sur la prière publique et sur les dispositions pour offrir les SS. Mystères, etc., etc. (par Duguet). *Paris*, 1708; petit in-12, mar. citr. fil. dentelles à petits fers, tr. dor. (*Dusseuil.*)........................... 8—»

232. Valerius Maximus, cum notis integris Henrici Loritii Glareani, Stephani, Justi Lipsii et aliorum; notas adjecit Abrahamus Torrenius. *Leidæ*, *S. Luchtmans*, 1726; gr. in-4, réglé, mar. rouge, fil. tr. dor.................. 48—»

Superbe exemplaire en grand papier, relié par Derome.

233. Véritable (la) croyance de l'Église catholique et les preuves de tous les points de sa doctrine (par l'abbé Goulde, du chapitre de Notre-Dame-de-Thouars, en Poitou). *Paris*, 1717; in-12, mar. rouge, fil. à comp. tr. dor. (*Jolie rel. anc.*).................................. 15—»

234. Vie de M. (François Galaup) de Chasteuil, solitaire du Mont-Liban, par Marchety de Marseille (revue par Ant. Arnauld). *Paris, Pierre Le Petit, imprimeur et libraire ordinaire du Roy*, 1666; in-12, mar. rouge, tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet.*)............................... 48—»

M. de Chasteuil, né à Aix, en Provence, en 1598, est mort en 1644, dans le monastère de Mar-Elicha, près la ville de Tripoli.

On sait que les exemplaires de cet ouvrage, dont l'édition a été presque entièrement détruite dans un incendie, sont très-rares. Voyez Brunet, *Manuel*. — Charmant exemplaire qui est précédé d'une figure très-joliment gravée à l'eau forte.

235. Vie (la) de saint Jean Chrysostôme, patriarche de Constantinople (par Geoffroy Hermant). *Paris*, 1664; in-4, mar. rouge, fil. à comp. tr. dor. (*Dusseuil.*)...... 30—»

Lavé, réglé; beau portrait d'après J. B. Champagne. Très-bel exemplaire.

236. Vie des saints (la) pour tous les jours de l'année (par Nicolas Fontaine). *Paris*, 1683; 4 vol. in-8, mar. vert, tr. dor. (*Anc. rel. aux armes du duc de Saint-Aignan.*). 28—»

237. Vie (la) du pape Sixte V^e, traduite de Gregorio Leti (par Le Pelletier, prieur de Saint-Gemme). *Paris*, 1731; 2 vol. in-12, portr., v. jaspé, *non rogné*.............. 15—»

Ouvrage intéressant enrichi de curieuses figures.

238. Virgile. Les Géorgiques en vers françois, par l'abbé Delille. *Paris, impr. de Didot*, 1782; petit in-12, portr., mar. vert, fil. tr. dor........................ 12—»

Joli petit volume bien imprimé.

239. Virgile. Los doze libros de la Eneida de Vergilio, traduzida en octaua rima y verso castellano (por Gregorio Hernandez Velasco). *Anuers, Iuan Bellero*, 1557; in-12, peau de truie, ferm.......................... 48—»

Très-bel exemplaire non rogné, ou plutôt relié sur brochure et d'une parfaite conservation.

240. VIRGILII (P.) Maronis Opera. *Parisiis*, *Barbou*, 176
2 vol. in-12, *figures de Cochin*, mar. rouge, fil. tr. do
(*Anc. rel.*).................................. 12—

241. VOLTAIRE. Histoire de Charles XII, roi de Suède. *Par*
impr. de P. Didot, 1817; in-8, pap. fin, mar. citron, fil.
dor. (*Thouvenin.*) .... 25—

242. VOLTAIRE. La Pucelle d'Orléans, poëme en vingt et
chants. *Paris* (*impr. de Crapelet*), an VII; 2 vol. gr. in-
veau ant., fil. tr. dor. (*Simier.*)............ 36—

Exemplaire en PAPIER VÉLIN orné de belles figures de Monsiau, Monn
Marillier.

243. VULPII (*Joan. Ant.*) Liber de utilitate poetices; addu
tur in calce orationes tres pro litteris humanioribus adve
sus earum contemptores, ab ipso habitæ in gymnasio Pat
vino. *Patavii*, 1743; in-8, mar. rouge, fil. tr. dor. 9—

244. XÉNOPHON. La Mesnagerie de Xenophon; les Reigles
mariage de Plutarque; Lettre de consolation de Plutarq
à sa femme; le tout trad. de grec en françois par feu Estien
de La Boëtie. *Paris*, *F. Morel*, 1572; in-8, v. fauve, tr. do
(*Thouvenin.*) .... 28—

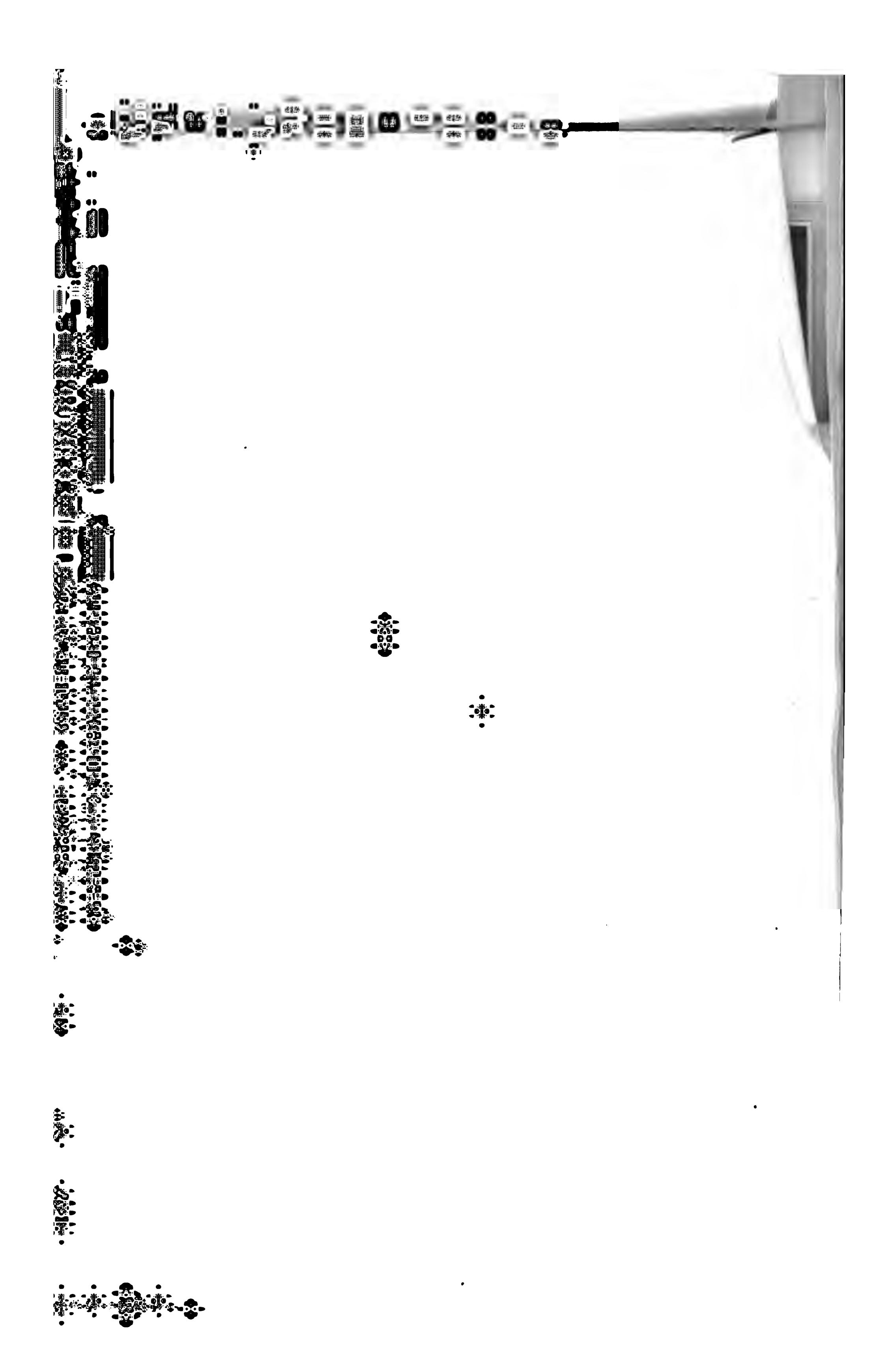
Bel exemplaire d'un livre RARE publié avec préfaces de Michel de Montaig

---

LES PROPOS FABULEUX MORALISEZ (par Guillaume Hauden
curé normand). *Lyon*, *Benoit Rigaud*, 1556; in-16, ma
bleu, fil. tr. dor. (*Duru.*) 60—

Petit livre TRÈS-RARE; voyez page 238, une note sur ce recueil fort curi
et peu connu.





BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR J. TECHENER

AVEC LE CONCOURS

DE MM. J. ANDRIEUX de la bibliothèque du Sénat; CH. ASSELINEAU; L. BARBIER, administrateur à la bibliothèque du Louvre; AP. BRIQUET; G. BRUNET; J. CARNANDET, bibliothécaire à Chaumont; E. CASTAIGNE, bibliothécaire à Angoulême; J. CHENU, elzéviriophile; V. COUSIN, de l'Académie françoise; CUVILLIER-FLEURY; Dr DESBARREAUX BERNARD; A. DINAUX; Bon A. ERNOUF, FERDINAND DENIS, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; AL. DE LA FIZELIÈRE; marquis DE GAILLON; prince AUGUSTIN GALITZIN; GRANGIER DE LA MARINIÈRE; P. LACROIX (BIBLIOPHILE JACOB), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; J. LAMOUREUX; TH. LAVALLÉE; C. LEBER; LE ROUX DE LINCY; P. DE MALDEN; DE MONMERQUÉ; FR. MORAND; PAULIN PARIS, de l'Institut; LOUIS PARIS; Dr J. F. PAYEN; PHILARÈTE CHASLES, conservateur à la bibliothèque Mazarine; Bon J. PICHON, président de la Société des bibliophiles françois; RATHERY, conservateur à la Bibliothèque impériale; ROUARD; S. DE SACY, de l'Académie françoise; SAINTE-BEUVE, de l'Académie françoise; A. TEULET; VALLET DE VIRIVILLE; CH. WEISS; Francis WEY; YÉMÉNIZ, de la Société des bibliophiles françois; etc., etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES, ET LE CATALOGUE RAISONNÉ DES LIVRES DE L'ÉDITEUR.

MAI

QUATORZIÈME SÉRIE

A PARIS
J. TECHENER, LIBRAIRE
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE
1859

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE MAI.

NOTICE

BIOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

CLAUDE DUPIN,

FERMIER GÉNÉRAL.

A M. l'Éditeur du *Bulletin du Bibliophile*.

Le *Bulletin du Bibliophile*, dont l'existence a été déjà si longue, et qui s'est placé si haut dans l'estime des hommes de goût, est surtout consacré à la description, à l'examen des livres rares, et, quand j'ai trouvé sur mon chemin, je puis dire mieux, dans ma famille, car je m'honore grandement de lui appartenir (1), l'auteur de trois ou quatre livres plus ou moins considérables, tous dignes d'attention et d'estime, à divers titres, qu'on n'acquiert plus que par hasard, au prix de recherches assidues et de beaucoup d'argent, il m'a semblé que j'avois eu une rencontre favorable pour le *Bulletin du Bibliophile*. Je veux parler de M. Dupin, fermier général pendant près de cinquante ans, au dernier siècle, auteur des *Œconomiques*, des *Réflexions sur l'esprit des lois*, des *Observations sur le même ouvrage*, d'un *Mémoire sur le commerce des grains*, etc. C'est certainement une singularité digne de remarque, que celle d'un auteur, honorable et honoré, consciencieux, érudit, versé dans la pratique des hautes affaires, soutenu par le prestige d'une grande fortune, aidé de la faveur

(1) D'un peu loin, il est vrai, mais ainsi le veut le laps des années écoulées. M. Dupin est l'arrière-grand-oncle du signataire de cette lettre.

de la société la plus recherchée de son temps, de celle qui faisoit les renommées et à laquelle étoit ouverte la splendide hospitalité de sa maison, de cet auteur qui, par goût, par sincère modestie, par quelques circonstances assez curieuses aussi, a répudié une gloire en apparence facile, produisant ses livres avec une sobriété regrettable, à plus d'un égard, et toutefois, il faut en convenir, qui a servi quelque peu à leur considération; si elle a nui, en effet, à une certaine popularité méritée, mais toujours éphémère, elle leur a ménagé, par compensation, ce qui consacre définitivement les livres, le goût recherché des collecteurs.

J'ai donc pensé, monsieur et cher Éditeur, que vous voudriez bien accepter, d'un des plus anciens abonnés et des plus fidèles lecteurs du *Bulletin*, quelques notes, presque exclusivement bibliographiques, sur les livres de M. Dupin. Il est bien entendu que vous en disposerez à votre fantaisie; elles sont d'une trop minime valeur pour engager mon amour-propre. J'ai cru qu'elles auroient, pour le petit cercle des curieux en bibliographie, pour le monde borné, mais si délicat, du *Bulletin*, un certain intérêt. Si on les accueille avec quelque bienveillance, je serai plus que payé de mes soins; je le serai même assez si, sans publier ces notes, qui ont été déjà pour moi une agréable et suffisante distraction, vous voulez bien voir, dans mon envoi, le désir de vous donner un témoignage de mes vieux sentiments de haute estime et de sincère affection.

A. G. du P....

CLAUDE DUPIN,

FERMIER GÉNÉRAL,

ET SES OUVRAGES.

---

1. Œconomiques. — Carlsruhe, 1745, 3 vol. in-4, papier de Hollande. Titres et frontispices gravés; cartes.

Ier vol. Titre et frontispice gravés; 220 feuillets non chiffrés, dont un blanc.

IIe vol. Titre et trois frontispices gravés; 2 cartes; 4 feuillets préliminaires, 141 feuillets imparfaitement chiffrés.

IIIe vol. Titre et frontispice gravés; 5 cartes; 3 feuillets de tables, à la fin, 126 feuillets imparfaitement chiffrés.

Les *Œconomiques* sont le premier et le plus volumineux des ouvrages dus à la plume de M. Dupin.

Il est incontestable que le lieu d'impression désigné est faux, et que, bien qu'on ait composé le titre, tout gravé, d'abord d'un cartouche orné et portant le nom du livre, puis, au dessous, d'un charmant plan de la ville, toute moderne alors, de Carolsruhe ou Carlsruhe, bâtie en 1715 par le margrave Charles Guillaume, et aujourd'hui capitale du grand-duché de Bade, les *Œconomiques* ont dû être imprimées assez secrètement à Paris, sans doute par les soins de l'imprimeur-libraire Guérin, qui, plus tard, a prêté également son concours à M. Dupin pour la publication de ses autres ouvrages. Les fleurons fleurdelisés, employés dans le cours du livre, indiquent assez une presse françoise; les caractères ont une grande analogie avec ceux du *Cicéron* de d'Olivet, imprimé

de 1740 à 1742, pour Guérin, Coigniard et autres. Le joli titre dont nous avons parlé ne porte point de nom de graveur; mais le frontispice, placé à la suite, est indiqué comme l'œuvre d'un chevalier de La Touche; ce doit être ou le sieur Vaslet de La Touche, beau-frère de M. Dupin, pour avoir épousé une demoiselle de Fontaine, sœur de la seconde femme du fermier général, ou quelqu'un de cette famille. Ce frontispice, assez ingénieusement composé et fort habilement exécuté, offre le mariage ou l'alliance de l'industrie et du commerce, par le ministère de Mercure, sous les yeux de Junon et de Vénus, en présence de la religion, de la science, de l'agriculture, etc. L'écusson de M. Dupin est gravé dans les ornements inférieurs de ce frontispice : c'étoit une sorte de signature de l'auteur du livre. Il y a, du même amateur, le chevalier de La Touche, deux frontispices particuliers, pour les deux grands chapitres du second volume, qui concernent les Trois-Évêchés et l'Alsace; le dernier est simple, tous les deux sont fort gracieux.

L'exécution typographique des *Œconomiques* est belle; caractères amples, purs, élégants; grand papier de Hollande; cartes, un peu anciennes, il est vrai, ajoutées à l'ouvrage. Mais il est évident que cette impression a été faite rapidement, sans un soin suffisant; il y a des incorrections dans le texte; la pagination a été complétement omise dans le premier volume (1), où il y a cependant une table qui renvoie aux numéros des pages, du reste avec une erreur d'une page, perpétuée de la page 76 jusqu'à la fin. Dans le second volume, il y a lacune de la page 49 à 96 inclusivement, et encore n'a-t-on pas compté, pour rajuster l'ordre des numéros, un feuillet blanc. Dans le troisième, les pages 1 à 24 incluses, ne sont point numérotées. Ceci semble indiquer que l'ouvrage a été

(1) Il faut noter qu'il n'y a ni au titre, ni à la fin, une indication de tomes ou volumes; les tables seules la mentionnent. Ces observations sont peut-être trop minutieuses; mais, en bibliographie, on ne les néglige jamais, surtout quand il est question d'un livre à peu près introuvable.

imprimé un peu subrepticement : il en étoit ordinairement ainsi de tous les livres qui traitoient des matières d'administration, de finances surtout, le gouvernement de l'époque se montrant fort susceptible sur ce chapitre. La position de M. Dupin, son caractère plein de sagesse, sa modestie sincère, lui imposoient d'ailleurs une grande réserve. Une autre preuve de la publicité extrêmement restreinte à laquelle étoient destinées les *Œconomiques*, c'est le petit nombre d'exemplaires qu'on tira d'un livre qui avoit certainement coûté beaucoup de travail à son auteur et une somme considérable pour l'impression. M. Barbier (*Anonymes*, t. II, p. 493, n° 13092) annonce qu'il n'y en eut que de 12 à 15 exemplaires pour des amis de l'auteur. Nous ignorons où il a puisé ce renseignement, que M. Brunet a simplement répété. La plupart de ces exemplaires ont certainement péri; on demande inutilement ce livre dans nos grands dépôts littéraires; nous n'avons pu l'obtenir à la Bibliothèque impériale. Il n'en existe pas un exemplaire chez les descendants de M. Dupin. Depuis soixante ans et plus, il n'en a passé qu'un dans les ventes : il est monté à 400 francs; nous croyons que c'est celui qui, après plusieurs étapes, est arrivé dans notre cabinet, pour un prix, du reste, beaucoup moins élevé. M. Barbier, dit avoir vu, avant 1814, les trois volumes des *Œconomiques*, reliés en un, grand papier de Hollande, comme le nôtre et probablement comme tout le tirage, dans la bibliothèque de la Malmaison ; *il étoit enrichi de notes marginales, écrites au crayon, qui paroissoient être l'œuvre d'un homme supérieur.* Qu'est devenu cet exemplaire doublement précieux? Le nôtre porte également, non pas des notes, mais des marques au crayon rouge, qui sont très-probablement de l'époque de l'apparition du livre, et signalent les endroits qui avoient frappé le lecteur; ces marques indiquent l'attention et la sagacité apportées à l'examen d'un livre jugé important. Nous disons un livre important, et nous ne croyons pas nous abuser en donnant cette qualification aux *Œconomiques;* aussi, bien que

nous réservions pour un travail spécial l'examen détaillé de ce volumineux ouvrage et des autres compositions de M. Dupin, nous croyons qu'en raison de l'extrême rareté des *Œconomiques* on nous pardonnera une indication sommaire, et encore fort incomplète, de leur contexture et des matières qui y sont traitées.

Ce que M. Dupin a intitulé du nom d'*Œconomiques* n'est point un traité didactique d'économie politique. L'auteur, dans sa préface, déclare modestement qu'entreprendre un pareil ouvrage, que développer toutes les parties d'une science qui devroit être placée si haut dans l'estime des hommes, est complétement au-dessus de ses forces, qu'il se bornera à quelques chapitres ; encore les traitera-t-il avec assez de brièveté, *s'arrêtant seulement à l'essentiel*, et à ce qui peut faire parfaitement comprendre l'utilité des réformes qu'il indique et qu'il propose. Il résulte de ce plan qu'il n'y a point un grand ensemble dans l'ouvrage; qu'il est plutôt une réunion de divers mémoires sur plusieurs matières d'administration et d'impôts, et dont quelques-uns même, M. Dupin, toujours modeste, le constate, lui avoient été fournis par autrui, et n'étoient que développés et complétés dans son œuvre. Il faut ajouter que l'auteur n'a point mis, dans ces chapitres partiels, un certain ordre dont ils étoient très-susceptibles ; ce qui auroit donné au corps de son travail une méthode toujours désirable. Ainsi, après avoir consacré son premier volume au *domaine* royal et public, aux divers branches de produits qui l'ont successivement composé, au *commerce*, et cet article vient là bien prématurément, aux *droits d'entrée et de sortie*, aux *péages*, aux *grands chemins*, à *la banque de Law* et à l'organisation du *crédit public*, aux *rentes sur l'État*, au *commerce des bleds*, aux *mendiants* et aux *enfants trouvés*, aux *décimes du clergé*, aux *couvents*, aux *tabacs*, aux *aides*, à la *gabelle* (1), à la *constitution politique de*

(1) Quelques-uns de ces mémoires ont été insérés, par Rousselot de Surgy, dans la partie *Finances* de l'*Encyclopédie méthodique*.

l'Angleterre (on ne devoit pas attendre ici ce hors-d'œuvre, mais l'anglomanie commençoit à être de mode) (1), l'auteur des *Œconomiques* abandonne ces matières générales qui, la dernière exceptée, entroient, plus ou moins nécessairement, dans son plan, et il emploie son second volume à expliquer l'organisation financière, spéciale à l'Alsace et aux Trois-Évêchés, provinces acquises à diverses époques à la France, et où les institutions anciennes, à peu près généralement appliquées dans le reste du royaume, subissoient des changements plus ou moins marqués.

Ce n'est pas que, dans la première partie de ce second volume, l'auteur n'aborde beaucoup de questions générales sur l'administration publique dans ses diverses branches, et en particulier dans celles qui touchent à la finance; mais c'est pour ramener ces observations générales à l'organisation particulière des provinces désignées; ensuite, il consacre les deux autres parties de son volume, d'abord à un exposé historique sur la province des Trois-Évêchés et au détail de son administration financière, puis à un travail parfaitement identique sur l'Alsace.

On a besoin, pour se rendre compte de cette singulière manière de procéder, d'être édifié sur quelques particularités. M. Dupin, à l'époque où il publioit son livre, venoit d'acheter, depuis peu d'années (1738), une charge de receveur général des finances du département de Metz et d'Alsace, pour son fils aîné, encore jeune, M. Dupin de Francueil. En homme consciencieux et appliqué aux affaires qu'il étoit, M. Dupin avoit jugé à propos d'étudier à fond l'organisation financière, un peu spéciale, des pays dont la recette étoit remise à son fils, à l'effet de diriger celui-ci dans sa nouvelle carrière. Voilà

(1) M. Dupin étoit lui-même quelque peu imbu de cette anglomanie, mais seulement en ce qu'il admiroit, et non sans pleine raison, la sollicitude du gouvernement de ce pays pour le commerce et l'agriculture. Il n'étendoit pas ce sentiment à toute la constitution politique, comme on le voit dans la Réfutation de l'Esprit des lois.

l'explication, naturelle mais nécessaire, de ce hors-d'œuvre, placé précisément au cœur du livre de M. Dupin.

Le troisième volume des *Œconomiques* ramène le lecteur aux généralités sur la matière ; il remonte même d'abord à l'origine des impositions, aux grands et vrais principes de leur répartition, à leurs diverses modifications chez les anciens et les modernes ; enfin, il arrive à l'impôt principal de la France, la *Taille*, avec ses origines, ses formes et ses augmentations successives ; il en suit la filiation avec soin, examinant les divers systèmes de réforme dont elle fut si souvent l'objet, surtout au commencement du dernier siècle, indiquant notamment le chiffre auquel elle s'étoit élevée depuis le règne de Charles VI jusqu'à Louis XV ; ajoutant enfin des données sur les budgets, alors si imparfaitement établis, de la monarchie.

Voilà, en gros, l'économie du livre de M. Dupin ; on en trouvera peut-être le détail trop long, bien qu'il soit encore fort incomplet. Pour revenir maintenant au but essentiellement bibliographique de ces notes, nous dirons, en conclusion, que, de tout ce qui a été expliqué d'abord, il résulte que les *Œconomiques* sont un des livres les plus rares qui puissent exciter la curiosité comme les désirs des bibliophiles, et cela avec d'autant plus de légitimité, que si cet ouvrage considérable a nécessairement perdu de son mérite en même temps que de son actualité, si la révolution radicale opérée dans notre régime administratif et financier, n'a plus guère laissé à ce livre que son intérêt historique et de renseignement, il a du moins conservé, sous ce rapport, une valeur réelle, notable même, et qu'il n'est point à rejeter dans la catégorie de ces curiosités bibliographiques qui n'ont absolument d'autre mérite que leur rareté, qu'on paye au poids de l'or, qu'on habille avec luxe, mais qu'on n'ouvre pas, car on n'en pourroit lire quatre pages, et ce n'est point le cas pour les *Œconomiques* qu'on parcourt encore avec autant d'intérêt que de fruit.

2. **Réflexions sur quelques parties d'un livre intitulé de** *l'Esprit des lois*. — Paris, Benjamin Serpentin, 1749; 2 vol. in-8, papier de Hollande.

Ce livre est le premier essai de réfutation de *l'Esprit des lois*, par M. Dupin et quelques personnes de son intimité. M. Dupin étoit un auteur fort discret, on l'a déjà vu par les *Œconomiques*. Bien qu'il attaquât vivement le livre de Montesquieu, comme la réputation du grand publiciste étoit établie, que M. Dupin avoit avec lui quelques liaisons de société, des égards et de la prudence étoient commandés à un homme plein d'ailleurs de modération et de bienveillance dans le caractère. Il fit cependant imprimer son travail avec soin, mais seulement à quelques exemplaires. C'est évidemment à ce livre que s'applique une lettre écrite, par le fermier général, au P. Castel, jésuite, en date du 7 mars 1750 (1). *Il est vrai*, dit-il, *qu'il a fait quelques observations sur le livre de* l'Esprit des lois, *mais il n'en a tiré que* HUIT *exemplaires* (2) *seule-*

(1) Catalogue de lettres autographes de M. Parison. Année 1858, n° 243.

(2) Barbier se trompe donc quand il indique (*Anonymes*, t. III, p. 175, n° 15931) le nombre 6 comme celui des exemplaires imprimés de cette réfutation première. Il s'aventure aussi quand il dit que, sur les 6 exemplaires, cinq seulement ayant été rendus à l'auteur et détruits, et le marquis d'Argenson, seul, ayant gardé le sixième, celui-ci est *unique*. Ce dernier exemplaire existe; on verra plus loin qu'il y en a deux autres. Si M. Dupin avoit prêté ou distribué six exemplaires, il n'étoit pas sans en avoir gardé pour son usage; il le dit dans sa lettre; et, certainement, il n'a pas absolument détruit tout l'ouvrage, cela n'a ni probabilité ni raison. Le marquis de Paulmy, fils de M. d'Argenson, disoit lui-même dans le Catalogue de sa bibliothèque, et on le lit encore *écrit de sa main : « Rien n'est si rare que les exemplaires de cette critique, puisqu'on assure qu'il n'en existe que trois exemplaires dans Paris.* » M. Barbier devoit avoir cette note autographe sous les yeux; comment a-t-il pu affirmer quelque chose de tout à fait différent? M. Quérard (*France littér.*, t. II, p. 694) a purement et simplement répété, sur M. Dupin et ses ouvrages, les notes de M. Barbier, reproduites déjà dans la *Biographie universelle*. Si la chose étoit plus importante, on pourroit tenter de concilier les dires de M. Dupin, de M. de Paulmy, de Grimm et de Barbier. Il y avoit bien eu *huit* exemplaires imprimés; il en avoit été prêté *six*, dont *cinq* rendus et détruits. M. d'Argenson auroit gardé le

ment, pour les lire avec plus de facilité et avoir l'avis de ses amis. Il les a TOUS *retirés et il travaille à corriger cet ouvrage pour le faire imprimer.* Cet ouvrage corrigé est devenu les *Observations* (voir l'article suivant). D'après ce double travail de réfutation sur le même livre, donné avec un titre différent mais très-analogue, il n'est pas étonnant que le petit nombre d'auteurs et de bibliographes qui en ont parlé aient commis quelque confusion. Jusqu'à M. Barbier, on n'avoit pas bien su distinguer l'un de l'autre, et par cette raison simple qu'on ne les avoit pas vus, le premier surtout. En 1769, les nouveaux éditeurs de la *Bibliothèque historique de la France* (t. II, n° 27075), qui ne connoissoient et qui ne citent qu'un des deux livres de M. Dupin, et certainement sans l'avoir eu sous les yeux, l'appellent d'un titre qui n'appartient ni à l'un ni à l'autre : *Réfutation du livre de l'Esprit des lois en ce qui regarde le commerce et les finances, par M. Dupin*, 1749 ; in-12, 3 vol. Il y a là confusion et erreur. Le titre est tout à fait inexact : la date s'applique aux *Réflexions*, le nombre de volumes aux *Observations*, le format ni à l'un ni à l'autre. De plus, les continuateurs de Lelong indiquent le nom de l'auteur comme s'il étoit publiquement écrit sur le titre, ce qui n'est point. En voyant le livre des *Réflexions*, on est quelque peu surpris qu'un tirage seulement provisoire, comme le dit M. Dupin, ait été exécuté avec tant de dépense et de perfection. Il y a bien là tous les caractères d'une impression définitive, et nous ne serions pas étonné que l'auteur ait eu une autre raison pour supprimer sa première édition. Nous l'expliquerons ailleurs. Il résulte toujours de cette déclaration formelle que, quels qu'en aient été les motifs, un livre a été imprimé en 1749 à *huit* exemplaires, que *tous* ont été retirés par l'auteur. Nous n'en connoissons qu'un dans les grands

sixième, et les deux autres, pour faire les *huit*, seroient ceux que M. Dupin auroit réservés, *pour lire avec plus de facilité*, et qu'on a retrouvés, ce qui explique les trois exemplaires existant du temps de M. de Paulmy, et qu'on connoît encore aujourd'hui ; mais tout cela est un peu hypothétique.

dépôts, à la bibliothèque de l'Arsenal. Il n'en existe point dans la famille ; depuis soixante ans et plus, on ne l'a vu sur aucun catalogue de cabinets ; il n'en a passé que deux en ventes publiques : l'un à celle de M. Boulard père, qui a été racheté 180 fr. par M. Boulard fils (nous ne pensons pas que ce soit le nôtre remis en circulation), et enfin celui-ci. En voilà donc trois. On peut bien admettre qu'il n'en existe pas d'autres aujourd'hui. L'exemplaire de l'Arsenal est celui que M. Dupin avoit donné au marquis d'Argenson (et non au comte, comme dit Grimm), que le marquis *ne rendit point*, ajoute la correspondance (t. VI, p. 351), et *qu'on a dû retrouver dans sa bibliothèque*. Il y est resté en effet, et on l'y voit encore (1). C'est de ce livre que le marquis de Paulmy avoit dit d'abord dans son Catalogue : *Ces réflexions sont de M. Dupin, fermier général, homme de quelque mérite, mais incapable d'avoir saisi l'esprit de* l'Esprit des lois. *Aussi sa critique a-t-elle été jugée mauvaise par ses amis mêmes, qui lui conseillèrent de ne pas la faire paroître. Il la fit imprimer chez lui à Paris, et donna les premiers exemplaires à ces messieurs qui lui conseillèrent de supprimer ce bel ouvrage ; c'est ce qu'il a fait, et rien n'est si rare, etc.... —* C'est sur une garde de son exemplaire de ce même ouvrage que M. de Paulmy écrivit plus tard la curieuse note suivante : « Voyez la note que j'ai mise dans mon Catalogue à l'article de ce livre-ci : j'en parle bien mal ; et quand « j'en ai parlé ainsi, je ne l'avois ni lu ni parcouru : tel est « l'effet d'un préjugé qui m'avoit été transmis il y a trente ans, « et contre lequel je ne m'étois point mis en garde. Mais je me « suis avisé de lire ce livre, que je ne regardois que comme « une pièce rare et ridicule. Je me suis convaincu de deux « vérités : la première, qu'il s'en faut de beaucoup que ce

(1) On sait que la bibliothèque de M. d'Argenson, passée à son fils, M. de Paulmy, beaucoup augmentée par celui-ci, et vendue au comte d'Artois, est, depuis, devenue la bibliothèque publique dite de *l'Arsenal*. Elle avoit été installée dans cet établissement par M. de Paulmy, qui résidoit à l'Arsenal, dont il avoit le gouvernement. Elle y est toujours demeurée.

« livre soit mauvais en totalité; et l'autre, que l'auteur a donné
« une grande preuve de sagesse en le supprimant. Mais pour-
« quoi a-t-il déféré aux avis de ses amis qui le lui conseil-
« loient? C'est parce qu'ils ont senti que l'enthousiasme qui
« portoit à faire trouver cet ouvrage (*l'Esprit des lois*) divin,
« étoit trop fort, et qu'un homme qui combattoit avec autant
« de force que le faisoit M. Dupin, se feroit jeter la pierre
« par toute l'Europe; et, effectivement, M. Dupin critiquoit ce
« livre avec trop d'amertume et trop peu de ménagements :
« mais, au fond, la plupart de ses critiques sont très-justes et
« bien raisonnées; elles sont purement et clairement écrites.
« M. Dupin a raison dans tout ce qu'il reproche au Président
« sur la nature des gouvernements, sur l'influence des climats,
« sur les mœurs et, par conséquent, sur les lois; enfin sur la
« constitution de l'Angleterre.

« Il n'y a que lorsque M. Dupin parle de finances et de
« commerce, qu'il paroît trop se souvenir qu'il est fermier
« général : mais, en général, il y a d'excellentes choses dans
« cette critique; et puisque je possède cet exemplaire d'un
« livre presque unique, je le conserverai précieusement; il
« m'apprendroit, si je ne le savois pas d'ailleurs, que l'on
« auroit grand tort de placer le buste de M. le président, à M...,
« parmi ceux des écrivains qui ont été utiles au maintien de
« la monarchie françoise. »

M. de Paulmy écrivoit ces derniers mots peu d'années avant la Révolution.

Il est évident pour nous qu'un des motifs du retrait des *Réflexions*, d'un livre imprimé sans aucun doute avec toutes les conditions convenables pour la publicité, est précisément ce défaut de ménagements dans quelques-unes des critiques de cette réfutation. Le ton méprisant de la préface étoit déplacé, et le bon goût condamnoit quelques plaisanteries hasardées. M. Dupin le comprit, il étoit homme grave et sensé. D'ailleurs il vit la nécessité de donner plus d'ensemble et de développements à ses critiques, de se montrer un peu moins financier;

et, sous le rapport du fond comme sous celui de la forme, les *Observations* acquirent une grande supériorité.

Les *Réflexions* furent imprimées par Guérin (1), comme les *Œconomiques* : cela est certain, on vient de le lire plus haut, et la plus légère inspection suffit pour en convaincre. Le nom de Benjamin Serpentin est un pseudonyme.

Le livre des *Réflexions* est donc encore une curiosité bibliographique et plus rare même peut-être que les *Œconomiques*. Que doit-il rester, en effet, d'ouvrages publiés, il y a plus de cent ans, à *huit* ou à *douze* exemplaires, la plupart immédiatement détruits? Sans parler ici du mérite intrinsèque du livre, ce qui sera l'objet d'un autre travail, on peut hardiment dire des *Réflexions* ce qu'on a dit des *Œconomiques*, c'est que par leur nature, par l'œuvre à jamais célèbre à laquelle elles s'attaquent, par les notions saines, précises, utiles qu'elles renferment en législation, et surtout en matière de commerce, de finances et d'économie politique, elles ont une tout autre valeur que celle, déjà si grande, qui s'attache exclusivement à la rareté; et que, si elles peuvent séduire les curieux, elles se recommandent, au moins tout autant, à l'estime éclairée des savants et des publicistes.

3. OBSERVATIONS SUR UN LIVRE INTITULÉ *l'Esprit des lois*, divisées en trois parties. Sans lieu, sans date, ni nom d'imprimeur; 3 vol. in-8, papier de Hollande.

On a vu, par l'article précédent, que M. Dupin, après avoir préparé une première réfutation de *l'Esprit des lois*, sous le nom de *Réflexions*, retira de la circulation le très-petit nombre d'exemplaires donnés à des amis, reprit et corrigea son ouvrage

(1) Et non point Guérin et Delatour, comme le dit M. Barbier. Delatour, né en 1727, âgé de 22 ans en 1749, ne pouvoit être encore ni imprimeur ni libraire. C'est plus tard qu'il s'associa à Guérin, et il n'a coopéré à la publication d'aucun des livres de M. Dupin.

pour le faire imprimer à nouveau. Guérin dirigea également cette impression dans les mêmes conditions d'exécution, beaux caractères, papier de Hollande, quelques fautes typographiques, beaucoup moins toutefois que dans les *Réflexions*, et surtout que dans les *Œconomiques*. Cette nouvelle composition fut publiée sous le titre d'*Observations*. M. Dupin ne se départit pas, en cette circonstance, de la discrétion avec laquelle il répandoit ses œuvres. Il en remit d'abord un certain nombre d'exemplaires à ses amis; puis, a-t-on dit, Montesquieu, qui étoit lié avec M. et Mme Dupin, et fort chatouilleux, comme on sait, à l'endroit de la critique, demanda que cette réfutation fût supprimée, employant l'intervention toute-puissante de Mme de Pompadour, pour obtenir, de M. Dupin, ce sacrifice. Les *Observations* avoient été tirées, avons-nous vu quelque part, à 500 exemplaires (1), qui furent détruits, sauf une trentaine donnés en présent, et sur lesquels on ne pouvoit plus mettre la main. Les renseignements sur la distribution et la destruction du livre seroient dus, d'après M. Barbier, à une note de Delatour, qui ne fut point un des éditeurs, mais qui pouvoit tenir cette notion, plus ou moins exactement conservée, de Guérin, seul éditeur des *Observations*. C'est M. Barbier (*Anonymes*, t. II, p. 490, n° 13057), qui, comme pour les *Réflexions*, a le premier donné quelques détails précis sur les *Observations*; et, là encore, nous croyons qu'il a commis d'incontestables erreurs. D'abord, au titre du

(1) Ce nombre nous paroît bien considérable, peu d'accord avec les habitudes de M. Dupin, et surtout avec ces mots de son avertissement : *Pourquoi donc faire imprimer ce livre? répondra-t-on. Ce n'est pas pour le public : notre confiance ne va pas jusque-là. C'est pour un certain nombre de personnes dont l'amitié nous est chère; c'est pour leur communiquer notre sentiment et savoir le leur; et c'est par ces raisons que nous avons borné notre édition à un petit nombre d'exemplaires. Des mains plus exercées feront, pour la gloire et pour le public, ce que l'amour de la vérité nous a fait faire pour quelques particuliers.* Nobles paroles et tellement formelles qu'elles nous permettent d'affirmer que le tirage à 500 exemplaires, allégation dont nous ne nous rappelons pas la source, seroit une des nombreuses erreurs bibliographiques auxquelles les livres de M. Dupin ont donné naissance.

livre : *Observations sur un livre intitulé de l'Esprit des lois*, et il ne le donne pas tout entier, il ajoute ces mots, entre crochets, il est vrai [*en ce qui concerne le commerce et les finances*]; cette parenthèse, empruntée à l'indication fautive de la *Bibliothèque historique de la France* (t. II, n° 27075), n'est ni exacte, ni justifiée. Toute la première partie de l'ouvrage s'applique aux lois en général, à leur rapport avec les hommes et la nature des gouvernements, aux principes des trois modes de gouvernement définis par Montesquieu; la seconde partie attaque la question de la liberté dans son rapport avec les constitutions, celle du rapport des lois avec la nature du climat, avec la nature du terrain; la troisième partie est consacrée, pour la plus grande portion, au rapport que les lois ont avec le nombre d'habitants, aux lois féodales, aux circonstances de l'établissement des nations germaniques dans les Gaules. La matière des impôts, de la finance n'est traitée spécialement que dans quelques chapitres du second volume, et ensuite en divers endroits du livre; celle du commerce, que dans les deux ou trois premiers chapitres du dernier volume. M. Dupin étoit surtout apte, il est vrai, à discuter la matière de finances et de commerce : c'est certainement sur ce terrain que sa critique avoit le plus d'autorité; mais, aidé d'ailleurs qu'il étoit par les lumières et la collaboration d'autrui, il n'entendit point se restreindre dans ses limites; l'avertissement, qui explique ses intentions et son but, n'en dit pas un mot, bien au contraire (1).

M. Barbier ajoute, au supplément de titre que nous attaquons, cette mention : *Paris, Guérin et Delatour*, 1757 *et* 1758. Il y a là double erreur : l'une peu importante et déjà rectifiée

(1) Il est possible qu'en ajoutant, de son autorité, au titre d'un livre de M. Dupin, ces mots : *en ce qui concerne le commerce et les finances*, la *Bibliothèque historique* eût quelques données sur l'économie des *Réflexions* dans lesquelles, en réalité, ces matières tiennent, relativement, une place beaucoup plus grande que dans les *Observations*. En effet, dans le premier ouvrage, sur 30 chapitres, 16 sont consacrés aux questions d'impôts et de commerce; dans le second, il n'y en a que 10 sur 36.

sur les noms d'imprimeurs (1); l'autre, sur la date du livre, évidente et considérable, et dont nous avons seulement à nous occuper. Comment admettre que M. Dupin, qui, avant le mois de mars 1750, avoit retiré tous les exemplaires des *Réflexions* mis en circulation; qui travailloit, à cette époque, à corriger l'ouvrage pour le faire imprimer à nouveau, auroit attendu *sept à huit ans* pour accomplir son projet? Cela s'explique d'autant moins que si les *Observations* ont plus d'étendue que les *Réflexions*, le fond de l'ouvrage est le même; que beaucoup de chapitres de l'un ont été transportés dans l'autre, avec de foibles changements, et que, pour remanier son travail, il falloit peu de temps à l'auteur. *L'Esprit des lois* avoit été publié vers le milieu de 1748; c'est au cours de l'année suivante que M. Dupin avoit fait imprimer ses *Réflexions;* c'est au commencement de 1750 qu'il prépara la publication des *Observations:* il n'y a là que les délais nécessaires; auroit-il ensuite tardé, nous le répétons, sept à huit années à les produire? Met-on un si grand intervalle entre l'apparition d'un livre et sa réfutation? En 1757 et 1758, la réputation de *l'Esprit des lois* étoit devenue inattaquable; et, quelque fondée que pût être une critique partielle, elle fût arrivée alors sans convenance et sans opportunité. Maintenant, sur l'autorité d'un renseignement ou d'une tradition dont nous ne connaissons pas bien la source, mais qu'il y a tout lieu de croire exacts, Montesquieu, dit-on, vit avec peine la publication des *Observations;* il employa le crédit souverain de Mme de Pompadour pour en obtenir la suppression : le fait paroît certain; mais il y a là une difficulté : si le livre n'a été imprimé qu'en 1757 et 1758, qu'avoit alors à demander à la protection de la maîtresse du roi, ou à l'obligeante condescendance de M. Dupin, Montesquieu, qui n'existoit plus depuis février 1755? Il est d'ail-

(1) Nous avons établi que Delatour n'a pu être l'éditeur d'aucun des livres de M. Dupin. Si la date de celui-ci étoit celle donnée par M. Barbier, il est vrai qu'alors Delatour auroit pu prendre part à la publication; mais il va être démontré que cette date est erronée.

leurs une autre preuve irrécusable de l'apparition des *Observations* à l'époque que nous indiquons, ce sont les lettres de Montesquieu lui-même, confirmatives de celles de M. Dupin. L'illustre auteur parle deux fois dans sa correspondance, du reste fort restreinte, de la *Réfutation;* par un malheur singulier, il est vrai, ni l'une ni l'autre de ces lettres n'a de date. Toutefois, on peut aisément fixer l'époque de la première, celle à l'abbé Venuti (Édit. 1818, Lefèvre, t. V; p. 366), où il dit : *Il va paroître à Paris une ample critique faite par M. Dupin, fermier général; ainsi me voilà cité au tribunal de la Maltôte, comme j'ai été cité à celui du Journal de Trévoux.* Par la mention de la récente admission de l'abbé de Guasco à l'Académie des inscriptions, la lettre est de la fin de 1749 ou plutôt du commencement de 1750 (1). La seconde lettre, adressée à l'abbé de Guasco (*ibid.*, p. 374), disoit : *Depuis la fable de la Porte, jusqu'au pesant Dupin, je ne vois rien qui ait assez de poids pour que je réponde aux critiques; il me semble même que le public me venge assez, et par le mépris de celles du premier, et par l'indignation contre celles du second.* Le livre de M. Dupin avoit donc alors incontestablement paru; la lettre qui réunit les deux critiques est évidemment de 1750 : c'étoit l'époque de la publication des *Observations* de l'abbé de la Porte (elles eurent une seconde édition en 1751). Si l'anecdote qui prête à Montesquieu des démarches pour obtenir la suppression du livre de M. Dupin est exacte, elle s'accorde mal avec le ton plus que dédaigneux et la sécurité affichée par l'auteur de *l'Esprit des lois;* mais quelque peu de contradiction entre ce qu'on dit d'un côté, et ce que l'on pense et ce que l'on fait de l'autre, n'est pas rare, même chez les plus

(1) Les nouvelles éditions de Montesquieu placent cette lettre entre mai et juin 1750. Nous croyons que c'est un peu trop tard. Guasco avoit été reçu à l'Académie à la fin de 1749, et son admission étoit toute récente; disons toutefois qu'il étoit encore à Londres en mars 1750. Les nouvelles éditions placent la seconde lettre avant octobre 1750. — Du reste, les *Observations* citent (t. III, p. 268) la *Défense de l'Esprit des lois*, qui avoit paru au commencement de 1750.

solides esprits. Il est certain, en outre, que si les *Observations* eussent été publiées seulement en 1757 et 1758, Grimm, qui avoit connu et admiré Montesquieu, qui alloit dans la maison de M. et de Mme Dupin, n'eût pas manqué de noter l'apparition d'un livre de cette nature. Sa *Correspondance* ne commence qu'en 1753; alors, et depuis longtemps, la publication des *Observations* étoit un fait accompli (1). M. Barbier s'est donc complétement trompé, et il a cité à tort une note de Delatour pour justifier son dire, ou bien cette note étoit inexacte. Il est évident, et par l'assertion incontestable de M. Dupin, et par les lettres de Montesquieu, et surtout par la force des choses, que les *Observations* n'ont pas été imprimées en 1757 et 1758; qu'elles l'ont été en 1750, en 1751 au plus tard, ce qui n'est même point probable (2). M. Barbier avance qu'il n'existe qu'*environ douze exemplaires des Observations*. Cette assertion ne repose sur aucune donnée solide. Dans l'article des *Réflexions*, après avoir répété l'indication erronée sur l'époque d'impression des *Observations*, il ajoute ce détail, que l'édition fut supprimée après la distribution d'une *trentaine* (3) d'exemplaires,

(1) A l'occasion de la mort de M. Dupin, en 1769, Grimm (*Corresp.*, t. VI, p. 351) rappelle bien la publication d'une critique de *l'Esprit des lois*, contemporaine de l'ouvrage, et sa suppression : c'est lui qui cite le fait de l'exemplaire gardé par M. d'Argenson; mais, après vingt années écoulées, il confond quelque peu les faits et les deux réfutations.

(2) M. Walkenaër, dans ses travaux sur Montesquieu, sans se prononcer sur la date précise de l'apparition des *Observations*, avoit remarqué déjà que celle donnée par Barbier étoit trop tardive.

(3) Il paroît, bien qu'il ne le dise pas nettement, que c'est dans la note laissée par Delatour que M. Barbier a pris ce chiffre d'exemplaires non recouvrés. La *France littéraire* est plus affirmative, elle n'a cependant pas d'autre autorité que M. Barbier. Voltaire, dans l'avant-propos de son *Commentaire sur l'Esprit des lois* (Édit. de Kell, t. XXIX, p. 352), affirme que la *Réfutation* ne fut imprimée qu'à *vingt-quatre* exemplaires. Il y a là sans doute aussi erreur et quelque confusion avec l'impression restreinte des *Réflexions*. Plus de vingt ans s'étoient écoulés depuis l'apparition de l'*Esprit des lois* et des *Critiques* de M. Dupin, quand Voltaire publioit (1777) son *Commentaire*. C'est bien, du reste, des *Observations* qu'il parle, indiquant qu'elles ont trois *petits* volumes, et il les citoit pour s'en être servi avec autant de confiance que de fruit. M. Barbier relève cette épithète de *petits*, puisque ce sont des in-8, et veut que Voltaire ait

donnés avant l'ordre de destruction. Sur quel fondement alors établit-il l'existence actuelle de *douze* exemplaires seulement? Nous connaissons un certain nombre de ces exemplaires; il en passe assez souvent dans les ventes pour affirmer que, s'ils sont encore fort rares, et que si la trentaine d'exemplaires égarés avant la destruction ne subsiste plus en totalité, il y en a du moins au delà de douze dans les cabinets (1). Ajoutons une particularité assez intéressante: il paraîtroit probable, et c'est ce qui arrive presque toujours dans le cas de suppression d'un livre, que les intentions de l'auteur, qui en consentoit le sacrifice, n'ont pas été fidèlement exécutées. Il nous a été affirmé par le très-estimable éditeur du *Bulletin du Bibliophile*, qu'en 1837, chez M. Crozet, libraire, lors d'un inventaire après décès, il fut trouvé un ballot des volumes des *Observations* (2). On ne fit pas, à ce qu'il paroît, grande attention à cette découverte. Ces exemplaires ne furent point conservés avec soin. N'a-t-il pas pu s'en échapper quelques-uns qui seroient venus accroître le nombre de ceux en circulation? Nous ne serions pas surpris que le nôtre sortît de cette source; il étoit broché, non coupé, il garde quelques traces très-légères d'humidité; l'abbé d'Andrezel, inspecteur général de l'Université, connu dans le monde et la littérature, qui nous l'a cédé, laissoit à choisir entre deux qui étoient absolument dans le même état.

entendu parler de leur épaisseur. Cette explication est mauvaise : les volumes ont 500 pages en bon papier de Hollande; il falloit plutôt remarquer qu'ils sont d'un format très-court. C'est uniquement pour l'exactitude bibliographique que nous relevons ce détail insignifiant, et qui ne méritoit pas d'être noté.

(1) On en voit deux dans la bibliothèque du château de Chenonceaux, ainsi que le manuscrit, non autographe, des *Observations*, mais auquel manquent quelques chapitres du commencement.

(2) Il y avoit dans le bas d'une armoire, couverts de poussière, 9 exemplaires de cet ouvrage, dont 7 exemplaires furent achetés par Crozet et 2 par moi.... Ils se vendirent encore assez cher.... C'est moi qui mettois sur table les livres de la vente qui se vendoient sans catalogue, par le ministère de Mᵉ Batalliard, commissaire-priseur.... Tout le restant de cette bibliothèque fut vendu en lots. (*Note de l'Éditeur.*)

Nous avons parlé fort insuffisamment de quelques critiques dirigées contre *l'Esprit des lois*, des réponses qu'elles ont provoquées. Sans vouloir entrer davantage ici dans le fond de cette polémique, il y a cependant à présenter quelques observations d'un certain intérêt, et qu'on ne trouvera, nous l'espérons, ni trop longues ni déplacées. Des annotateurs de Montesquieu (Édit. de Bure, 1827, gr. in-8, p. 739) prétendent que l'abbé de la Porte avoit écrit sous l'impulsion de M. Dupin, *qui escarmouchoit ainsi par des troupes légères.* L'imputation est fausse; le caractère de M. Dupin réfute cette téméraire assertion. Montesquieu, parlant à la fois des deux critiques, ne l'auroit pas négligée. Le trop fécond abbé de la Porte, toujours en quête de quelque sujet de compilation ou de controverse, critique honnête et ingénieux d'ailleurs, n'avoit jamais attendu qu'on le mît en œuvre. On a vu aussi, par les *Réflexions*, que M. Dupin avoit entamé sa critique dès l'apparition de *l'Esprit des lois*, que son premier ouvrage étoit imprimé un an avant celui de la Porte. Ces mêmes annotateurs, et d'autres (Édit. Lefèvre, t. V, p. 375), s'accordent à dire que l'inexactitude perfide des citations et la foiblesse des arguments évitoient à Montesquieu la peine de répondre; que le mépris et l'indignation publics le vengeoient assez (c'est à peu près ce qu'il disoit lui-même), et que Dupin fit retirer son ouvrage de la circulation, annonçant une nouvelle édition qui ne parut jamais. On voit qu'il y a toujours là ignorance des faits, et la confusion entre les *Réflexions* et les *Observations.* Nous démontrerons ailleurs la complète injustice des récriminations dirigées contre le livre de M. Dupin. Voltaire, qui avoue s'en être servi avec fruit, ne partageoit pas les préventions trop naturellement aveugles de Montesquieu et de ses amis, de Montesquieu dont il s'étoit pourtant constitué le champion, dans son *Remercîment sincère à un homme charitable*, pamphlet qui n'avoit eu, il est vrai, qu'un but exclusif, celui de déverser la moquerie et l'injure sur ceux qui voyoient dans *l'Esprit des lois* des doctrines religieuses peu

orthodoxes et dangereuses. M. Dupin n'avoit point abordé ce chapitre, et, pour lui, le terrain des doctrines politiques, législatives, historiques, commerciales, économiques, le seul sur lequel il vouloit se placer, restoit livré tout entier à la discussion. C'est à peu près exclusivement aussi sur cette question de doctrines religieuses que Montesquieu jugea nécessaire à sa gloire, surtout à son repos, de répondre aux attaques du *Journal de Trévoux* et des *Nouvelles ecclésiastiques*. Il lui importoit beaucoup moins, et il lui étoit difficile d'entrer sans cesse en lice contre les critiques. Ses partisans et ses défenseurs eurent moins de mépris pour les attaques de l'abbé de la Porte; plusieurs réponses furent publiées (par *Risteau*, *Boulanger de Rivery*, etc.). Il y a une remarque assez singulière à faire, c'est que dans cette polémique, ardente et soutenue, où sont désignés tous les critiques de *l'Esprit des lois*, la Porte, Bonnaire, le *Journal de Trévoux*, les *Nouvelles ecclésiastiques*, Pluche, etc., etc., le nom de M. Dupin et son livre ne sont pas une fois cités. Ce livre est la plus volumineuse des réfutations publiées, et, admettant qu'elle ait des parties foibles, elle a aussi des arguments concluants; elle est incontestablement supérieure, et de beaucoup, à toutes les autres. Comment Risteau, Rivery, La Beaumelle, n'en disent-ils pas une parole? Ce silence seroit inexplicable s'il n'étoit le résultat d'un accord commandé. Quand la lutte continua, dans les nouvelles éditions données des critiques, lorsque Fréron publia l'analyse de tout ce qui avoit été mis au jour pour et contre *l'Esprit des lois*, même silence ; il y a certainement là une cause tout exceptionnelle. Une ignorance absolue des travaux de M. Dupin est inadmissible; Fréron connaissoit beaucoup le P. Berthier, et, de plus, à l'occasion de la suite de la défense de *l'Esprit des lois*, il avoit écrit ces paroles allégoriques : *Il y a plus de vérité par rapport à une critique, aussi en deux gros volumes, qu'un* HOMME EMPLOYÉ A LEVER LES TRIBUTS DU ROI DE LYDIE *a réellement fait imprimer et supprimer*. Mais il se garde de rien dire de plus de cet ou-

ombre des volumes, être
Il parloit ainsi cepen-
ssion des unes et des
lois, etc.; nouv. édit.,

ut bibliographique, que
du travail capital de
t incontestable qu'il ne
réfaces, il déclare qu'il
s amis. Voltaire paroît
un plus grand nombre
dit-il (*loco citato*), *s'as-*
. Les PP. Berthier (1) et
t, ceci paroît avéré (2).
ès quelques journaux de
n'est pas ce qu'il y a de
l'abbé de la Porte qui
des femmes françoises,
mourut, en 1799 (et non
la *décade philosophique*
participation plus éten-
le, ne trahit en rien la
reste, par la solidité de

t le renseignement de la colla-
t non VI, comme dit Barbier,
une erreur de date dans l'in-
744 qu'il trouva le P. Berthier
es ses forces à une réfutation de
sur l'époque même où parut
que, depuis l'époque à laquelle
ce n'est (plus tard sans doute),
chronismes sont fréquents dans

Journal de Trévoux, par l'éten-
et par les attaques odieuses de
triote et à peu près le contem-
qu'étoient parties les premières

son jugement, la portée et la culture de son esprit (1), méritoit d'être associée à la composition d'un ouvrage sérieux, et elle n'avoit pu demeurer étrangère à la critique d'un livre dont tout le monde parloit, où une femme, aussi bien qu'un homme, pouvoit trouver à admirer comme à reprendre; critique d'ailleurs qui étoit un peu un ouvrage de société. Nous croirions volontiers que Mme Dupin avoit pris une part encore plus directe à l'avis, du reste fort court et beaucoup moins remarquable, qui précède les *Réflexions*.

En résumé, le livre des *Observations*, s'il est moins rare, et par conséquent moins couru et payé moins cher que ses deux devanciers, a, dans un degré moins grand, mais toujours fort marqué, le mérite, si prisé aujourd'hui, de la curiosité. Ce que nous avons dit de la valeur réelle des deux autres ouvrages de M. Dupin, s'applique mieux encore à celui-ci. L'auteur, ou les auteurs, en remaniant leur livre, l'ont notablement amélioré, recommandé de plus en plus à l'attention et aux suffrages des publicistes, des historiens, des philosophes, et ces suffrages ne lui ont pas manqué. Citons seulement, et pour conclure, une autorité imposante, Voltaire, qui, dans le *Commentaire sur l'Esprit des lois*, ci-dessus indiqué, rehausse singulièrement notre livre, le suivant de loin, le confirmant presque toujours, le relevant quelquefois, constamment avec égards, ne lui adressant jamais l'injuste reproche d'inexactitude, bien moins encore celui de mauvaise foi (2). Ce commentaire n'est, il est vrai, autre chose qu'une critique aussi, superficielle comme tout ce qu'écrivoit Voltaire sur de pareils sujets, déparée par quelques sorties irréligieuses,

(1) Rousseau (*ibid.*, p. 107), à une époque, il est vrai, antérieure à la rédaction des *Observations*, nous parle de recherches d'érudition et d'extraits qu'il étoit employé à faire pour Mme Dupin, que n'effrayoit donc point la littérature grave. Belle et charmante encore, Mme Dupin n'étoit plus très-jeune alors, et les travaux sérieux alloient à son esprit et à son âge.

(2) Voir également sur ce sujet, une lettre assez curieuse de Voltaire à M. Gin, dans le livre de ce dernier et trop fécond écrivain : *Vrais principes du gouvernement*, etc., à Paris, an X, t. II, p. 333.

mais éminemment judicieuse, limpide, spirituelle, maligne plus d'une fois jusqu'à l'amertume, consacrant surtout ce mot ingénieux, qu'on n'a tant redit que parce qu'il étoit d'une vérité saisissante, que le livre de Montesquieu, admirable en tant de parties, est trop souvent de *l'esprit sur les lois*.

4. MÉMOIRE SUR LES BLEDS, avec un project d'édit pour maintenir en tout temps la valeur des grains à un prix convenable au vendeur et à l'acheteur. Paris, sans nom d'imprimeur, 1748 ; in-4.

On a donné ce travail, assez court, mais assez important et digne de remarque, de M. Dupin, comme un ouvrage spécial. La cause de cette erreur existe dans l'excessive rareté du livre des *Œconomiques*, publié trois ans auparavant, et dont le *Mémoire sur les bleds* étoit un chapitre (t. I, p. 203 à 246 inclus.). Il est probable que, en 1748, quelques circonstances économiques engagèrent M. Dupin à renouveler la publication d'un fragment de son grand ouvrage; de même qu'en 1760 il le reproduisit, par une autre voie, en le faisant insérer dans le *Journal œconomique*, n° de février, page 59, et de mars, page 103 (1). C'est par une lettre du 24 octobre 1759 qu'il réclamoit cette insertion. Toujours réservé et modeste, l'auteur signoit sa lettre *Anonymus*, et c'étoit cependant un légitime sentiment d'amour-propre et de patriotisme qui le poussoit à rappeler l'attention publique sur son œuvre et sur son droit incontestable de priorité dans la question. Le journal avoit traité la thèse du commerce des grains ; il attribuoit exclusivement à un M. Herbert, et à son zèle pour le bien public, *le premier ouvrage* (2) *qui eût attiré l'attention du gouvernement sur la ma-*

(1) *Journal œconomique*, in-4, petit, il est vrai ; M. Brunet dit à tort in-8.

(2) *Essai sur la police générale des grains*. Paris, Pinot, 1754, in-8 ; puis 1755, in-12, plus complet. Il est certain que le livre d'Herbert étoit le premier qui livrât à une publicité quelque peu étendue la question du commerce des grains. Le travail de M. Dupin étoit, à la vérité, antérieur de dix ans, mais beaucoup ne

tière intéressante de la liberté du commerce des bleds; attribuant, en outre, à cet ouvrage l'arrêt du conseil de 1754, qui permettoit, en la réglementant, cette liberté. M. Dupin, sans s'en déclarer formellement l'auteur, envoyoit son mémoire (imprimé dès 1645, ce qu'il n'indiquoit pas, réimprimé en 1748, ce qu'il ne disoit pas davantage, mais peut-être étoit-ce un exemplaire de cette date qu'il transmettoit); mémoire qui, assure-t-il, avoit été remis dès 1742, au ministre compétent, et qui avoit presque entièrement dicté un arrêt du conseil de septembre 1745, dont celui de 1754 n'étoit, à très-peu de chose près, que la reproduction.

Nous ne pouvons donner aucuns détails bibliographiques sur la publication de 1748; elle en comporteroit d'ailleurs sans doute fort peu; mais nous l'avons vainement cherchée et demandée dans les grandes bibliothèques. Nous avons seulement trouvé ce mémoire, d'abord et non sans peine, dans le *Journal œconomique*, puis plus tard, et cela sans l'avoir prévu, dans les *Œconomiques*, quand l'exemplaire, à peu près unique subsistant aujourd'hui de ce grand ouvrage, est arrivé entre nos mains. Cette dernière circonstance n'ôte point d'ailleurs à la publication faite dans le recueil périodique de 1760 tout son intérêt, parce que cette insertion est accompagnée d'une lettre longue, concluante et curieuse de M. Dupin (1); lettre qui sera analysée dans l'article que nous consacrerons à l'examen raisonné des livres du fermier général. Peut-être, dans la brochure de 1748, y avoit-il aussi, cela est même probable, quelques explications préliminaires, notamment sur la communication faite au ministre, en 1742, et sur les conséquences

le connaissoient pas; ce qui s'explique et s'excuse par la sobriété, on peut dire exagérée, avec laquelle M. Dupin répandoit ses publications. A partir de 1754, cette question ne cessa plus d'occuper l'attention, de défrayer la polémique; Chamousset, Le Trosne, Galiani, Morellet et beaucoup d'autres l'abordèrent successivement.

(1) Cette insertion est d'ailleurs fort négligée, au point de vue typographique; et les défauts de ponctuation vont, par exemple, jusqu'à dénaturer le sens du texte.

que M. Dupin lui attribue, l'arrêt du conseil de 1745, emprunté en partie au projet d'édit qu'il avoit libellé, avec la précision d'un homme essentiellement pratique, à la fin de son travail. Peut-être aussi rappeloit-il l'insertion du *Mémoire* dans son livre des *Œconomiques*. Nous ne pouvons rien constater sur ce point, n'ayant jamais vu l'in-4 de 1744 (1).

Le *Mémoire* reproduit en 1760 est absolument conforme au texte primitif des *Œconomiques*, à l'exception de deux ou trois changements de rédaction à peu près imperceptibles, et de deux paragraphes nouveaux, de cinq à six lignes chacun, insérés presque au commencement du *Mémoire*, et rappelant, pour les condamner, les principes attribués à Colbert, en matière de commerce des grains. Cette légère addition existoit peut-être déjà dans la publication partielle de 1748. Elle consiste en ceci, qu'on prêtoit à Colbert, dit M. Dupin, l'intention de défendre à perpétuité la sortie de toute espèce de grains; le ministre prétendant que cette denrée étoit trop précieuse et trop nécessaire pour la commettre aux chances du commerce, et que les autres productions de la nature et les richesses de l'art suffisoient pour attirer autant d'or et d'argent qu'il en falloit pour les besoins du commerce général et comme éléments d'échange. Ce prétendu projet de Colbert est bien tranchant et peu en accord avec l'ensemble des mesures prises

(1) De même que nous avions demandé, à la Bibliothèque impériale, les *OEconomiques*, les *Réflexions*, les *Observations*, de même nous avons réclamé le *Mémoire sur les bleds*, imprimé en 1748. On nous a répondu imperturbablement, et sans s'être donné la peine de faire aucunes recherches quelque peu approfondies, qu'aucun de ces livres n'existoit dans ce dépôt, ce qui est tout simplement impossible. Il faut donc reconnoître ou qu'on ne fait pas ce qui conviendroit pour satisfaire aux légitimes réclamations du public, ou que beaucoup de livres, plus ou moins précieux, ne sont pas portés sur les catalogues. Voilà donc aussi un auteur complétement passé sous silence, et cela d'une façon d'autant plus fâcheuse, que tous ses ouvrages étant excessivement rares, c'est à la Bibliothèque impériale qu'on devroit surtout espérer de les trouver; que c'est là seulement qu'on s'adresse avec une confiance qui est entièrement et déplorablement trompée.

par ce ministre durant sa longue administration. Les économistes modernes sont d'accord sur ce point, qu'il comprit mal la question du commerce des grains : ses règlements multipliés, disent-ils, accusent tour à tour l'imprévoyance, et plus souvent une excessive timidité, une connoissance imparfaite du système d'équilibre des denrées, une tendance exagérée à tout réglementer en détail (*M. P. Clément, Hist. de la vie et de l'administration de Colbert*, p. 272); mais on n'y voit aucune trace de la pensée, bien autrement absolue, dont il est question. La preuve c'est que, sur un laps de quatorze années, pendant lesquelles on connoît toutes les prescriptions de Colbert en matière de commerce de grains, l'exportation ne fut défendue que cinquante-six mois.

Comme nous le disons quelques lignes plus haut, nous ne voulons point ici traiter du fond du travail de M. Dupin. Il est est cependant impossible de ne pas constater en quelques paroles combien cet économiste, aussi sage, aussi laborieux qu'éclairé et modeste, étoit en avant des idées de son temps, chez nous surtout; quelle part première et principale il eut à la rectification de notions erronées en matière de circulation et de commerce de grains, question vitale pour le bien-être des populations; et que ce qu'on a dû depuis à une plus grande expérience des matières économiques, au jeu d'institutions administratives perfectionnées, à une sollicitude plus clairvoyante, sinon plus zélée, pour les intérêts des masses, que tout cela se trouve indiqué, résumé, formulé, avec autant de netteté que de prudence et de haute raison, dans le travail de M. Dupin.

5. Manière de perfectionner les voitures, par Dupin de Chenonceaux. 1753, in-8 de 23 pages.

Nous ne connoissons, de ce petit ouvrage, que l'indication donnée par M. Barbier (*Dictionnaire des Anonymes*, t. II,

p. 324, n° 10742), indication répétée par M. Quérard (*France litt.*, t. II, p. 703); ce dernier ajoute que l'auteur, M. Dupin de Chenonceaux, fermier général, étoit fils de Claude, autre fermier général, mort en 1769. Cette mention généalogique est exacte. Armand-Jacques Dupin de Chenonceaux étoit, depuis 1751, associé de son père. M. Quérard donne ensuite une autre indication fort erronée: il cite *Mme Dupin de Chenonceaux, épouse du précédent* (c'étoit sa mère). *Ses contemporains*, dit Mme Briquet, *la regardoient comme une personne très-spirituelle et très-érudite. On lui attribue la préface des Observations sur un livre intitulé de l'Esprit des lois* (voy. l'art. Cl. Dupin), *divers écrits de morale, et la traduction de plusieurs morceaux de Plutarque.* (Il faudroit ici *Pétrarque;* M. Quérard auroit dû le remarquer.)

Nous avons parlé de la collaboration plus que probable de Mme Dupin aux livres de son mari, et non de son beau-père; M. Quérard, pour l'établir, avoit des autorités plus contemporaines et plus respectables que celle du médiocre *Dictionnaire historique.... des Francoises.... connues par leurs écrits*, etc., etc., de Mme Briquet.

Dans l'article de la *Biographie universelle* consacré à M. et à Mme Dupin, article, du reste, superficiel et incomplet, on refuse le mémoire sur les voitures à Dupin de Chenonceaux, pour l'attribuer à son père, et on accuse d'inexactitude la mention de la *France littéraire*. Nous ignorons absolument sur quelle autorité repose ce démenti, à notre avis un peu téméraire. Placé entre deux assertions contradictoires, il nous semble que le mémoire en question, à ne le juger que par son titre, rentre bien peu dans le cercle des travaux accoutumés de M. Dupin père, âgé, en 1753, de plus de soixante ans, et pourroit plutôt continuer d'être attribué à son fils, jeune alors, d'un caractère fort léger, adonné au luxe, et qui gâta, par de déplorables folies, une magnifique position.

Le nom *Dupin de Chenonceaux* n'est sans doute pas sur le titre du mémoire; les bibliographes indiqués ne paroissent

point l'y avoir lu (1); ils l'ont probablement emprunté à quelque bonne autorité contemporaine. S'ils l'eussent citée, la difficulté seroit levée : en effet, jamais M. Dupin, père, ne prit le nom de *Chenonceaux*; après avoir acheté cette belle terre, qui est restée dans sa famille, il en fit porter le nom à son fils cadet, selon l'usage du temps, comme il avoit donné celui d'une petite terre voisine, *Francueil*, à son fils aîné.

Nous avons demandé en vain à la Bibliothèque impériale le mémoire sur les voitures, et, cela nous a moins surpris et moins affligé, sans être plus heureux, pour un livret de vingt pages et dépourvu d'intérêt, que pour des ouvrages volumineux et importants. Nous avons tenté, d'après la nature du mémoire, d'autres recherches dans une bibliothèque spéciale, très-bornée il est vrai, mais parfaitement administrée, celle des Arts et Métiers; elles n'ont pas été couronnées d'un meilleur succès. Il nous est donc impossible de donner le moindre détail sur la *Manière de perfectionner les voitures;* nous nous bornons à en signaler, non point la valeur intrinsèque, comme pour les livres de Claude Dupin, du moins la rareté, autre genre de valeur si prisé aujourd'hui, et qui semble être le privilége de toutes les productions de cette famille Dupin, que nous pouvons bien appeler distinguée. En effet, outre le mérite éminent de son chef, dont le caractère étoit au niveau du mérite, Mme Dupin, si remarquée, en son temps, pour les grâces, l'esprit et la beauté, chez laquelle la raison et la bonté n'étoient point non plus inférieures à tous ces dons éclatants, s'essaya dans les lettres; en dehors de sa participation plus ou moins étendue aux livres sérieux de son mari, il doit exister d'elle, sans doute enfouis dans quelques cabinets ou perdus dans quelques recueils, des morceaux détachés de littérature et de morale. M. de Francueil, si l'on en croit Rousseau (*Confess.*, liv. VII, p. 105), pourroit bien avoir

(1) M. Barbier met ce nom entre crochets, donc il n'étoit pas sur le titre du livre; il falloit d'ailleurs qu'il en fût ainsi pour placer le *Mémoire* au nombre des ouvrages anonymes.

publié quelques opuscules scientifiques, introuvables comme les travaux de tous les siens; cultivant la chimie et les arts avec succès, il eut même des prétentions académiques. Enfin M. de Chenonceaux lui-même, assez indigne malheureusement du reste de sa famille, avoit-il encore attaché son nom à un livret où se rencontroient, sans doute, quelques notions d'une certaine utilité?

D'après les dernières observations qui précèdent, il n'est peut-être pas hors de propos d'ajouter encore une note à ce travail, bien que déjà trop long.

M. Dupin avoit un neveu, du Bet de Miran (Armand-Alexandre), auquel, dans sa noble et affectueuse sollicitude pour sa famille, il avoit procuré une place importante dans les finances. Ce dernier est auteur d'un livre à peu près aussi rare que ceux de son oncle, la *Murio-Métrie*, instruction sur la culture du mûrier et l'éducation du ver à soie; Lausanne (Grenoble), 1770, in-8 (1). Dans ce long mémoire, que nous n'avons pu trouver qu'avec une peine extrême et non point, cela va sans dire, à la Bibliothèque impériale, il y a de très-bonnes choses, des notions, encore utiles aujourd'hui, sur une matière bien souvent traitée, et qui interesse à un haut degré la fortune publique et l'industrie nationale.

(1) Ce livre est si peu connu que ceux qui le citent ne donnent point exactement son titre. La *France littéraire* l'appelle la *Muriomatrie*, la *Biographie universelle*, *Muriographie*.

LE MARQUIS DE CHOUPPES.

Les *Mémoires* du marquis de Chouppes sont aujourd'hui fort rares. Publiés en 1753 par Duport Dutertre, chez Duchesne, libraire à Paris, ils n'ont été imprimés qu'une fois. On s'étonneroit de ne pas les trouver dans les grandes collections de Petitot et de Michaud, si ceux de Puységur, de Navailles, de Tavannes, deTarente, de Balthazar, etc., n'avoient pas été omis également. Ils sont en effet très-dignes d'attention. Quoique le marquis de Chouppes n'ait pas exercé de hauts emplois, il a pourtant été mêlé à des événements considérables. Ainsi il a reçu dans la conjuration de Cinq-Mars quelques confidences de Louis XIII, du duc de Bouillon et du favori lui-même; il a commandé l'artillerie du prince de Condé dans les trois journées de Fribourg; ami du maréchal de La Meilleraye, il a connu les premières et plus secrètes intrigues de la cour, sous la régence d'Anne d'Autriche, et il a assisté au travail qu'accomplissoit avec mystère l'ambition du cardinal Mazarin; il a été un des généraux de la Fronde pendant la guerre de Guyenne; surtout il a pris une part très-active à l'œuvre de la soumission du prince de Conti. Son témoignage en toutes ces circonstances mérite d'être compté; et il est nécessaire de lire les pages qu'il nous a laissées.

Malheureusement la publication des *Mémoires* a été faite avec peu de soin. Le texte, quelquefois incorrect, ne se comprend pas toujours bien sans étude. Les noms propres, les noms de lieux principalement, sont devenus, sous la plume de l'éditeur ou sous les doigts de l'imprimeur, souvent méconnoissables. Les lettres qui portent à la fin de la seconde partie le titre général de *Pièces justificatives*, ne se suivent pas toutes dans leur ordre chronologique. Enfin Duport Dutertre n'a donné aucun des éclaircissements les plus indispensables;

jusque-là, bien que parent de l'auteur, il a négligé de combler les lacunes des *Mémoires*, même en ce qui concerne la famille de Chouppes. Le marquis, en effet, n'a écrit que ce peu de lignes sur son origine : « Notre maison est une des « plus anciennes du Poitou. Depuis plus de six cents ans, nos « ancêtres ont pris la qualité de chevaliers et ont donné leur « nom au bourg de Chouppes; » et sur le rôle qu'ont joué dans l'histoire ses prédécesseurs : « Quelques-uns se sont « assez distingués dans la profession des armes pour avoir fait « une brillante fortune, s'ils ne s'étoient trouvés engagés dans « le parti contraire à la religion dominante. » D'ailleurs il ne fait pas seulement connoître le prénom de son père; il parle de son frère et de ses neveux sans les nommer davantage; s'il nous apprend qu'il avoit des enfants en annonçant qu'il a composé ses *Mémoires* dans l'intention « de leur laisser « ce gage de sa tendresse, » il ne dit ni en quelle circonstance ni en quelle province il s'est marié, ni avec quelle famille il a contracté alliance. Il n'a pas un souvenir, pas un mot pour sa femme, dont il ne prononce pas le nom une seule fois.

Duport Dutertre a gardé sur tous ces points le même silence que lui. Il n'a pas cherché à éclaircir ou à compléter la pensée de l'auteur par la moindre notule. C'est assez dire qu'il s'est abstenu de tout détail biographique ou généalogique. Cependant c'est une curiosité légitime, une curiosité qui convient à tout lecteur intelligent, que celle qui s'attache aux accidents de la naissance et de la vie des personnages historiques. Elle est pour la critique à la fois un conseil et un appui; elle l'excite, elle la soutient, elle l'éclaire; elle lui donne sa patience; elle lui tient les yeux ouverts dans l'obscurité des temps et des événements; elle la met en garde contre la précipitation; elle lui fait de l'exactitude une loi et de la certitude un besoin.

Nous l'avons eue pour le marquis de Chouppes, cette curiosité. Nous avons essayé de faire ce que n'a pas fait Duport

Dutertre; mais nos ressources n'ont été ni aussi abondantes ni aussi sûres que l'étoient les siennes. Nous sommes venus trop tard. Pourtant nous avons réussi à recueillir quelques faits qu'il n'est peut-être pas inutile de conserver; nous les avons trouvés au dépôt des titres de la Bibliothèque impériale, dans les Archives de l'empire françois et dans les registres de la paroisse du Fau, aujourd'hui Reignac, joli bourg de la fraîche et tranquille vallée de l'Indre, entre Loches et Cormery.

Chouppes étoit, dans l'ancienne France, une petite paroisse du Saumurois en Poitou, relevant du parlement de Paris, de l'intendance de Tours et de l'élection de Richelieu. Il y avoit 110 feux au milieu du dernier siècle. Les archives de son château renfermoient apparemment à cette époque des pièces de quelque importance, puisque Menard en a tiré, pour son *Histoire de la ville de Nîmes*, plusieurs lettres relatives aux troubles qui agitèrent cette ville en 1656. C'est maintenant une commune du canton de Monts-sur-Guesnes, dans l'arrondissement de Loudun, département de la Vienne. On y compte 500 habitants environ. Ses anciens seigneurs paroissent n'avoir jamais porté d'autre nom que le sien, soit qu'ils l'aient reçu d'elle, soit qu'au contraire ils le lui aient donné. On rencontre dans une pièce conservée au dépôt des titres de la Bibliothèque impériale, un Raoul de Chouppes qui consentit la donation faite, un peu après l'an 1100, par Aimo Roscellus et Robert d'Arbrissel aux religieuses de Fontevrault. Dans son *Dictionnaire historique et généalogique des anciennes familles du Poitou*, M. Baucher-Filleau cite, sous l'année 1170, un Pierre de Chouppes, que l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers mit au nombre de ses bienfaiteurs. Ce sont là pour la maison de Chouppes de fort beaux titres d'ancienneté; mais le premier titre d'illustration ne remonte qu'au milieu du XVIe siècle.

Alors vivoit un autre Pierre de Chouppes, seigneur de Chouppes, d'Availles et autres lieux, qui fut le compagnon de

[illegible] e Soubise, de La Noue,
[illegible] lle de Jarnac, le prince
[illegible] de d'Aubigné, pour lui
[illegible] à cause de la réforme
[illegible] vant Orléans; et il s'é-
[illegible] guenots. Par exemple,
[illegible] *erres civiles en Poitou*,
[illegible] rre Brisson parmi les
[illegible] à La Noue pour exécu-
[illegible] de Chouppes fut gou-
[illegible] d'Agen, de Périgueux,
[illegible] un. Il exerça les fonc-
[illegible] Poitiers en 1593. Les
[illegible] au concile de Loudun
[illegible] erault. Enfin il mourut
[illegible] uppes, le 29 avril 1602.
[illegible] a Rochepozay, évêque
[illegible] logiste de la maison de
[illegible] i montre en quelle es-
[illegible] hommes de guerre de
[illegible] de Jarnac, le sieur de
[illegible] i et fut reconnu par le
[illegible] les mains d'un Italien
[illegible] retira avant qu'il eût été
[illegible] çon qu'il paya prompte-
[illegible] Celui-ci acquitta long-
[illegible] nce de la manière qui
[illegible] lui. D'Albain, nommé
[illegible] rche, trouva le pays en-
[illegible] gouverneur du Poitou.
[illegible] la ses amis à son se-
[illegible] mier à lui répondre par
[illegible] s 1593, annonçant qu'il
[illegible] te « des courses si con-

M. de La Fontenelle de Vaudoré, dans ses *Chroniques fontenoisiennes*, veut que le marquis de Chouppes ait été fils de ce Pierre. C'est une erreur que M. Baucher Filleau réfute très-bien; mais celui-ci se trompe à son tour quand il fait du frère puîné de Pierre le père du marquis. Aymar de Chouppes, seigneur du Bois de Fouquerys, de Nantilly, de La Roche de Chizay et de Chouppes, eut deux fils dont l'un, Benjamin, donna naissance à Lancelot, commandeur de Malte en 1666; et l'autre, René, compte parmi ses enfants l'auteur des *Mémoires*.

René de Chouppes, chevalier, seigneur de Chouppes, du Bois Fouquerys, du Bois Gouttan et d'Andilly, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lieutenant de la compagnie des gendarmes du duc de Roannez, puis de celle de M. de La Chataigneraye, épousa, le 4 juillet 1606, Catherine Goyet, fille de François Goyet, sieur de Bécherel, conseiller au parlement de Paris. Il eut de ce mariage quatre enfants : l'aîné, Pierre de Chouppes, chevalier, seigneur et baron de Chouppes et de Bassé, fut d'abord capitaine d'infanterie, puis successivement cornette et lieutenant de la compagnie des chevau-légers du sieur de La Frézélière, capitaine de cavalerie dans le régiment du cardinal de Richelieu, maréchal de camp, gouverneur et capitaine du château de Parthenay. C'est pour lui que la terre de Chouppes fut érigée en baronnie. Le second eut le nom d'Aymar, comme son grand-père. Le troisième, René de Chouppes, seigneur d'Andilly, passa de bonne heure au service du duc de Lorraine, et mourut à Mons en Hainaut où il commandoit 2000 chevaux sous Piccolomini, général de l'Empereur. Enfin le quatrième étoit une fille, Catherine, qui, devenue veuve de Guarin, seigneur de Chaumes, prit la direction de l'Hôtel-Dieu de Poitiers, à la demande du maire et des échevins de cette ville, et y mourut, le 2 juin 1668, en odeur de sainteté.

Aymar ou Émar ou encore, comme il l'écrivoit lui-même, Edmard II de Chouppes, baron du Fau, seigneur de Chan-

ceaux, Dolus et autres lieux, chevalier de l'ordre du roi, conseiller d'État d'épée, mestre de camp de deux régiments, lieutenant général des armées du roi, lieutenant de roi dans la province de Roussillon, gouverneur de Belle-Isle, naquit vers l'année 1612. Il se voua de bonne heure à la carrière des armes. Après avoir passé par les pages de la petite écurie du roi, il entra en 1630, non dans la compagnie des chevau-légers de La Hunaudaye, comme le disent les pièces du dépôt des titres que nous avons citées plus haut, mais dans celle de La Frézélière où il fut admis en qualité de cornette. On peut croire qu'il obtint la charge de son frère Pierre quand celui-ci fut pourvu de la lieutenance. Protégé d'abord du cardinal de Richelieu, puis de Louis XIII et du cardinal Mazarin, sa fortune fut assez rapide; mais la Fronde en interrompit le cours. En 1651, le marquis de Chouppes se laissa séduire par le prince de Condé qui l'avait vu commander l'artillerie à Fribourg, à Mardick, à Dunkerque et à qui il se donna, un peu par foiblesse, un peu par calcul. Il fit sans éclat la guerre de Guyenne et négocia sans succès avec l'Espagne. Puis il rentra en grâce par la part qu'il prit à l'accommodement du prince de Conti et fut envoyé en Catalogne avec le titre de lieutenant général. Après la paix, il eut ordre de se rendre à Lisbonne pour « témoigner au roi de Portugal et à la reine régente le « déplaisir que le roi de France avoit de n'avoir pu le faire « comprendre dans le traité des Pyrénées. » Il reçut à son retour, pour récompense de ses services, le gouvernement de Belle-Isle.

Il est à peu près certain que, depuis cette époque, le marquis de Chouppes ne fut plus employé dans les armées françoises. Nous voyons en effet, dans l'*Appendice* des *Mémoires*, une lettre du comte de Sourre de laquelle il résulte qu'il offrit son épée au roi de Portugal dès l'année 1660, et un congé qui lui fut accordé par Louis XIV, sous la date du 20 janvier 1667, « pour aller servir les princes et États alliés du roi. » Or, cette année 1667 est celle où commença la guerre entreprise pour

la revendication des droits de la reine sur le Brabant. Il est difficile d'admettre que Chouppes eût pris du service en pays étranger s'il avoit eu l'espoir d'obtenir un commandement sur la frontière françoise. Il n'avoit jamais rempli que des fonctions secondaires; et s'il y avoit montré quelques qualités du soldat, le courage, l'activité, l'audace, il s'étoit aussi en plusieurs circonstances trop abandonné à l'ardeur de son caractère et à l'entêtement de sa volonté. Il avoit refusé, en 1656, de faire la campagne d'Italie sous le comte d'Estrades; en 1658, après la prise de Gravelines, de conduire à l'armée de Turenne les troupes du maréchal de La Ferté; enfin de commander une expédition pour le secours de Candie en 1660. C'étoient de fâcheux souvenirs que réchauffoit peut-être, ainsi qu'il le prétend, le mauvais vouloir de Le Tellier. Entre les deux dates de 1660 et 1667, cependant, nous voyons qu'il exerça l'autorité dans son gouvernement de Belle-Isle, notamment de 1663 à 1665.

La *Biographie universelle* prétend que, profitant du congé qu'il avoit obtenu du roi, il passa en Portugal dans l'année 1667, et qu'il y resta jusqu'à la paix signée à Lisbonne, entre les deux couronnes espagnole et portugaise, le 13 février 1668. Il y a à cela quelque probabilité. Nous devons avouer néanmoins que nous n'avons trouvé nulle part la moindre trace de ce voyage. Au mois d'août de cette dernière année, Chouppes étoit à Loches où il produisoit, avec son frère Pierre, ses titres de noblesse devant l'intendant de justice en Touraine, Anjou et Maine, Voysin de La Noiraye; mais il n'y a pas là de difficulté. Les troupes françoises que le maréchal de Schomberg avoit commandées au service des rois don Alfonse et don Pèdre, ramenées en France par l'escadre de Gabaret, avoient en effet débarqué à la Rochelle, le 15 juin.

Chouppes épousa, dans la même ville de Loches, Marie Le Breton, fille d'Énoch Le Breton, seigneur de Chanceaux, et veuve de Charles de Pierre Buffière, seigneur du Prunget.

Le contrat fut passé devant le notaire Chevreau. En quelle année ? Probablement vers 1655 ou 1656. Dans tous les cas, il étoit marié certainement en 1657, puisque sa fille Marie mourut en 1697, âgée de quarante ans environ, est-il dit dans l'acte de son décès. Adrien Le Breton, grand-père de Marie, avoit eu pour femme Marie Goyet, sœur de Catherine et, par conséquent, belle-sœur de René de Chouppes ; en sorte que le marquis de Chouppes étoit cousin germain d'Énoch Le Breton, son beau-père.

Il est permis de croire qu'il s'habitua en Touraine après son mariage. Au moins en 1662, le 20 mai, il acheta, de la dame de La Courville, la terre et seigneurie du Fau ; et, le 12 juin suivant, il rendit foi et hommage au roi de qui le Fau relevoit directement à cause du château de Loches. Cette terre avoit pour lui une valeur particulière par deux raisons : l'une c'est que la mère d'Adrien Le Breton, la bisaïeule de Marie, appartenoit à la maison qui en avoit porté le nom : elle s'appeloit Catherine du Fau. L'autre raison est que le Fau étoit le fief dominant de la seigneurie de Chanceaux, domaine patrimonial des Le Breton.

Marie Le Breton avoit été élevée dans le protestantisme. Elle abjura ses erreurs, en 1678, entre les mains de l'archevêque de Tours. Voici en effet ce que nous lisons dans la *Gazette*, sous la date de cette ville, le 25 avril : « Hier matin, dame Marie « Le Breton de Chanceaux, veuve de messire Émard de Chouppes, lieutenant de roi de Roussillon, gouverneur de Belle-Isle, « lieutenant général, fit abjuration de l'hérésie de Calvin dans « notre église métropolitaine entre les mains de notre archevêque, qui avoit pris un soin particulier de l'instruire des vérités de notre religion. La demoiselle de Foncelle, sa nièce, fit « aussi abjuration. » Le marquis de Chouppes étoit donc mort au mois d'avril de cette année 1678. La *Biographie universelle* dit qu'il mourut en 1677 ; mais d'Hozier a ajouté de sa main, à l'article de Marie Le Breton (*dossier Le Breton au dépôt des titres*), qu'elle étoit veuve en 1673. Cette date nous paroît préfé-

rable en ce qu'elle explique mieux la brusque interruption des *Mémoires* qui, écrits pendant les loisirs que la disgrâce avoit faits au marquis, peut-être même après 1670, n'ont, croyons-nous, jamais été terminés.

Toujours est-il que l'acte de décès ne se trouve pas dans les registres de la paroisse du Fau. C'étoit pourtant au château que le marquis faisoit alors sa résidence ordinaire. Sa femme y est morte. Elle fut inhumée, le 16 mars 1697, dans le chœur de l'église paroissiale, par le ministère de Gilles Maultrot, prieur et curé de Dolus, à la prière et du consentement de M. Pallu, curé du Fau. Quatre mois après, le 22 juillet, le corps de Marie de Chouppes fut déposé à côté de celui de sa mère dans le chœur de la même église par Quentin Sebaud, curé d'Azay. Elle étoit morte sans alliance.

Outre cette fille, qui paroît avoir été l'aînée de ses enfants, le marquis de Chouppes avoit laissé deux fils : Aymar III et Pierre.

Aymar rendit foi et hommage au roi pour sa terre du Fau, le 15 novembre 1695. Il venoit d'atteindre sa majorité. Il étoit donc né vers 1670. Il épousa, en 1701, Marie-Anne Bothereau d'Aulnières, veuve de Jacques du Vigneau, seigneur des Voryes. Deux filles naquirent de ce mariage : Marie-Madeleine, baptisée dans l'église du Fau, le 12 janvier 1703, et Marie-Anne. Le parrain de la première fut Jean-Christophe de Quinemont, chevalier, seigneur de Varennes; la marraine, Marie-Madeleine Rochet, femme de messire Honorat de Baraudin, seigneur des Bournais, lieutenant de roi des villes et château de Loches et Beaulieu. Marie-Anne Bothereau avoit eu de son premier mariage un fils, Gaspard-François du Vigneau, qui habitoit avec elle le Fau en 1703.

Nous ne savons rien de Pierre de Chouppes, si ce n'est qu'il vivoit encore en 1699. On peut croire qu'il n'étoit pas marié. Il prenoit le nom de chevalier de Chouppes.

En 1710, Aymar III vendit la terre du Fau à un gentilhomme saintongeois, M. de Reignac, qui la fit ériger en mar-

quisat et lui donna son nom. Ainsi que nous l'avons dit déjà, la paroisse du Fau est la commune de Reignac aujourd'hui. Elle fait partie du canton de Loches, dans le département d'Indre-et-Loire.

Au commencement de ce siècle, la maison de Chouppes étoit encore représentée par Charles Réné de Chouppes, chevalier de Saint-Louis, mort en 1802 à l'âge de quatre-vingt-dix ans. De ses deux fils, l'un, qui commandoit une petite division dans l'armée vendéenne, avoit été tué au mois de décembre 1793; l'autre, appelé le chevalier de Chouppes, officier aux dragons de Monsieur, avoit émigré et étoit mort de maladie en 1792. Nous ne savons pas s'ils appartenoient à la descendance directe du marquis.

C. MOREAU.

NOTE
SUR LA TRADUCTION
DE LA
CÉRÉMONIE DU MALADE IMAGINAIRE,
Par Nic. di Castelli.

On sait que M. Charles Magnin a découvert dans la cérémonie du *Malade imaginaire*, de l'édition de Rouen 1673, cent cinquante vers macaroniques de plus qu'il ne s'en trouve dans aucune autre édition. A ce sujet, M. Octave Delepierre, dans ses *Macaroneana*, p. 163, art. Molière, fait la remarque suivante : « Ces vers macaroniques avoient été reproduits une « seule fois dans la traduction italienne de Molière, par Nic. « de Castelli, 4 vol. in-12, Leipsick, 1697. Cet auteur a donné

« la cérémonie de la réception *telle qu'on la lit dans le texte* « *de Rouen....* »

Nous possédons la traduction de Castelli, non pas l'édition de 1697, mais celle de 1740 (1); la cérémonie s'y trouve à peu près au complet; mais, pour être compris de ses compatriotes, Castelli a dû naturellement transformer en macaronée à base italienne la macaronée à base françoise de l'original. La ressemblance intime de l'italien avec le latin a, on le comprend, détruit en grande partie, ce qu'il y a de plaisant dans la flexion latine appliquée aux mots françois. Il suit de là que le texte de Castelli ne reproduit qu'une foible partie des effets comiques de Molière. Deux citations suffiront à faire saisir la différence.

Molière avoit dit :

. . . .
Effere in omnibus
Consultationibus
Ancieni aviso
Aut bono, aut mauvaiso.

Castelli traduit :

. . . .
Effere in omnibus
Consultationibus
Anziani auviso
Aut bono,
Aut *Malo*.

Molière avoit dit :

. . . .
Et des rosas au *printano*.

Castelli traduit :

Et rosas alla *primavera*.

Nous nous en tiendrons là, et la suppression du *mauvaiso*,

(1) *Le Opere di G. B. P. di Moliere, divise in quattro volumi ed arrichita di bellissime figure*. Tradotte da Nic. di Castelli. In Lipsia, 1740, pet. in-12.

et du *printano*, si amusants dans l'original, remplacés par les mots *primavera*, qui est presque latin, et *malo* qui l'est tout à fait, indique assez ce que la macaronée de Molière a perdu en passant par les mains de Castelli.

Castelli, d'ailleurs, n'a pas traduit en entier la *cérémonie* signalée par M. Magnin, et, comme nous le voyons dans notre exemplaire de 1740, il a réduit à sept les treize vers contenant les souhaits où l'*apothicarius* énumère, en termes trop techniques pour le théâtre, les gros accidents du *morbus Gallicus*.

Il est évident que si M. Delepierre avoit eu sous les yeux le texte de Castelli, il n'auroit pas écrit que le traducteur italien avoit donné la cérémonie du *Malade imaginaire telle qu'on la lit dans le texte de Rouen.*

Février 1859. Dr DESBARREAUX-BERNARD.

VERS INÉDITS DE RÉGNIER.

II (1).

Monsieur,

Vous avez bien voulu publier, dans le dernier numéro du *Bulletin du Bibliophile*, un article dans lequel je signalois plusieurs poésies inédites de Régnier. A propos de l'une de ces pièces de vers, je trouve à la fin du même numéro une note anonyme et que vous aurez certainement jugée comme moi, libellée dans une forme peu académique : quand il s'agit d'une question littéraire, il est peu courtois, à mon avis, de ne pas signer, surtout lorsque l'on prend des allures et le style d'un maître d'étude gourmandant des écoliers.

(1) Voir le numéro précédent (*Avril*), p. 288.

Mon crime est facile a apprécier, et je ne demande pas mieux que de prendre pour juges les lecteurs du *Bulletin*.

J'ai cité la première strophe d'une pièce de vers commençant ainsi :

N'espérons plus , mon âme, aux promesses du monde, etc.

J'ai dit qu'elle étoit de Régnier : or, la note anonyme me rappelle que depuis deux siècles ces vers se trouvent dans toutes les éditions de Malherbe ; mon tort, je l'avoue tout de suite, est de ne pas avoir la mémoire assez bonne pour me rappeler tous les vers des poëtes du XVIIe siècle; il en résulte que je n'ai pas fait remarquer que ces vers avoient été, jusqu'à ce jour, *attribués* à Malherbe.

Mais il reste maintenant un point à éclaircir : le psaume 145 a-t-il été paraphrasé par Malherbe ou par Régnier ?

Ces vers sont à la page 60 du manuscrit 4725 de la Bibliothèque impériale, copiés de la même main qui a colligé les poésies de Mlle de Rohan, signalées par un savant académicien, M. Paulin Pâris : le copiste qui avoit grand soin de marquer la date de chaque poëme ou pièce de vers de son recueil, met devant la paraphrase du psaume 145 : « Vers du sieur Régnier de 1613 (1). » Or, je le demande, pourquoi le copiste

(1) Voici les variantes qui se trouvent dans le manuscrit : je les indique en italiques :

Vers 6. C'est Dieu qu'il faut aimer,
C'est luy qu'il faut aymer.
8. Nous passons près des rois tout le temps de nos vies,
Nous sommes près des roys, etc.
9. A souffrir des mépris et ployer les genoux,
A souffrir leurs refus et ployer nos genoux.
10. Ce qu'ils peuvent n'est rien, etc.,
Leur appuy n'est qu'un songe, etc.
15. Dont l'éclat orgueilleux étonnoit l'univers.
Dont la vaine assurance estonne l'univers,
16. Et dans ces grands tombeaux où leurs âmes hautaines,
. . . . *où leurs ombres hautaines.*
23. Tous ceux que leur fortune,
Tous ceux que la fortune. .

seroit-il infaillible quand il s'agit de Mlle de Rohan, et pourquoi douteroit-on de lui sans discussion lorsqu'il s'agit de Régnier?

On me dira que depuis 229 ans il est admis que Malherbe est l'auteur des vers en question; mais il me sera permis de faire remarquer que les éditions des œuvres de ce poëte, depuis et y compris la première, sont postérieures à sa mort, arrivée en 1628 : aucun des éditeurs ne paroît avoir eu un manuscrit original sous les yeux, et on forma un recueil de toutes les pièces qui couroient dans le monde littéraire. Ainsi, l'édition Blaise de 1822 contient des morceaux qui ne figurent pas dans l'édition de 1630 : l'un d'eux, imprimé en 1630, se trouve sous le nom de Malherbe et avec variantes dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale (1). Il en résulte clairement que celui qui forma ce recueil savoit parfai-

24. Faisoit leurs serviteurs,
A faict leurs serviteurs.

(1) Page 69. « Chanson faite par le sieur de Malherbe, en 1615. »

Vers 1. Mopse entre les devins l'Apollon de cet âge,
Entre tous les divins l'Appollon de cet aage.
8. Qu'un soleil se levât où se couchent les jours,
Que le soleil se lève où se couchent les jours.
13. Bien est-elle un soleil et ses yeux adorables,
. . . . *feux adorables.*
25. Elle a forcé les vents et dompté leur furie,
. . . . *rompu leur furie.*
25. Hantez les beaux esprits et donnez connoissance,
Travaillés l'un et l'autre à donner connoissance.
31. Mais il faut passer outre, et des fruits de Lucine
Faire avoir à nos vœux leur accomplissement.
Mais il faut passer outre que des fruits de Lucine
Face avoir à nos vœux leur accomplissement.
33. Réservez le repos à ces vieilles années,
Remettés le repos, etc.
35. Tout le plaisir des jours est en leurs matinées.
Le vray plaisir des jours, etc.

Mes lecteurs remarqueront que les variantes des vers 31 et 32 contiennent chaçune une faute. Si on admettoit que ces taches aient échappé au premier jet de l'auteur, on arriveroit à conclure que le manuscrit de la Bibliothèque contient la copie exacte des versions originales les plus anciennes.

tement distinguer ce qui appartenoit à Régnier et ce qui étoit à Malherbe.

Régnier d'ailleurs mourut en 1613; or cette date est celle que l'auteur du recueil donne à la pièce de vers publiée sous le nom de Malherbe, et qui m'a attiré les reproches anonymes auxquels j'essaye de répondre. Qu'on lise attentivement ces vers, et on avouera qu'ils sont parfaitement l'expression de la pensée d'un homme qui prévoit sa dernière heure, et se détache des choses de la terre et des illusions du monde.

On sait que Malherbe se brouilla avec Régnier, après avoir été longtemps son ami. Cette rupture arriva par suite de l'appréciation un peu cavalière que Malherbe avoit faite de la traduction des *Psaumes* de Destouches, oncle de Régnier, qui se laissa aller dans une certaine satire à donner à Malherbe le nom de Rapin. Ne seroit-il pas permis de penser que quelque ami trop zélé de Rapin ait fait à Régnier, après sa mort, le mauvais tour de lui enlever ses plus beaux vers? Il y a là, on en conviendra, un petit problème littéraire dont la solution mérite d'être recherchée.

Je conclus de tout ce qui précède que la paraphrase du psaume 145, jusqu'à preuve nouvelle, doit être attribuée à Régnier et non à Malherbe. Je crois en avoir donné de sérieuses raisons que tout le monde peut constater et discuter, et qui a le double avantage de fournir une date certaine et une attribution en toutes lettres et contemporaine de l'auteur.

Paris, 24 avril 1859. Édouard de Barthélemy.

ANALECTA-BIBLION

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Dernières études historiques et littéraires, par Cuvillier-Fleury. *Paris, Michel Lévy frères.*

Dans la préface de ces deux nouveaux volumes, M. Cuvillier-Fleury s'excuse presque de ne donner encore au public qu'un recueil d'articles. J'ai déjà fait connoître ici et ailleurs mon sentiment sur ce genre de publication; je n'y reviendrai pas. Je pense que ce qui seroit prétentieux et impertinent de la part d'un critique novice, qui songeroit au livre en écrivant ses articles, est parfaitement légitime de la part de l'écrivain mûr et accrédité dont les jugements ont cours et titre réguliers dans l'opinion publique. Quant au préjugé banal qui défend aux critiques de faire des livres, je suis d'avis qu'il seroit temps de l'abandonner aux ignorants et imbéciles.

Lord Chesterfield recommandoit à son fils la lecture des journaux en lui disant : « C'est de l'histoire contemporaine! » Eh bien! les articles de critique sont aussi de l'histoire contemporaine, de l'histoire littéraire; et, à en juger par l'empressement avec lequel nous recherchons déjà dans les journaux et les recueils d'il y a cinquante ans, trente ans, vingt ans même, les jugements des écrivains en titre, il n'est pas douteux que les critiques de nos jours ne rendent un grand service à nos descendants en leur épargnant la besogne toujours pénible et fastidieuse de feuilleter des collections.

Qu'on affecte, ou non, de penser le contraire, l'utilité de la critique n'a jamais été plus réelle qu'à notre époque : Balzac en pensoit ainsi (voy. *Revue parisienne*). La liberté illimitée

de l'art, l'abondance prodigieuse de la production ont du moins singulièrement modifié la fonction. Il ne s'agit plus d'appliquer les règles ni d'invoquer les modèles, mais bien d'étudier physiologiquement les talents et les œuvres; de rechercher l'analogie des uns et des autres ; d'assigner à chacun une filiation et une parenté, et de construire pour chaque auteur une poétique déduite de l'ensemble de ses ouvrages pour servir de base à la critique : besogne compliquée, difficile, qui exige une grande instruction, une grande indépendance d'esprit, et, par-dessus tout, un grand dévouement à l'art.

M. Cuvillier-Fleury aime la littérature (je ne parle pas de son savoir, qui est avéré), et, de plus il aime son temps. Ce n'est pas seulement les écrivains *consacrés* qui font l'objet de son étude, c'est le romancier d'hier, le conteur d'aujourd'hui. J'allois dire en épuisant la métaphore classique *et le conteur de demain*, sans tenir compte de l'espèce d'adieu ou de congé exprimé par le titre même de cette publication. Pour l'écrivain nouvellement né ou à naître, cet adieu seroit un malheur; ils y perdroient l'appui et le conseil d'un esprit attentif, mûr, intelligent, dévoué, qui ne craint pas de se commettre avec l'inconnu. Heureusement ce sont là serments de joueur. Qui a écrit, écrira; qui a jugé, jugera. M. Cuvillier-Fleury ne résistera jamais, j'en suis sûr, à l'envie de dire son mot sur les questions vivantes, d'encourager les talents nouveaux et de déconcerter le charlatanisme. J'en ai pour juge tout son passé et la vivacité, la chaleur juvénile des plus récents morceaux de son recueil. J'aime les journalistes et les journaux. J'aime que la critique des écrivains contemporains soit faite au jour le jour, sur le coup, dans l'abandon de l'improvisation et de la polémique: aussi, quoique M. Cuvillier-Fleury ait fait un véritable livre sur l'histoire de M. Thiers, et une étude très-approfondie sur les massacres de septembre, à propos de l'histoire de M. Louis Blanc, j'avoue que ce qui me plaît encore le plus dans ses deux volumes, c'est l'article, *enlevé*, comme on dit, après lecture, sans autres

frais que des frais de goût et des frais de mémoire, sur des ouvrages de pure imagination : les *Revanches de Georges Dandin*, la *Vertu dans le roman*, le *Roman réaliste*, le *Roman mélancolique*, etc., etc. Il y a là toute une galerie où romanciers et conteurs pourront aller chercher d'excellents conseils et d'excellentes observations, et où se trouvent exprimées, avec une netteté élégante, les opinions de la partie la plus intelligente et la plus lettrée du public français au XIXᵉ siècle.

C'est donc un livre et un bon livre, et le *Bulletin du Bibliophile* étoit d'autant mieux autorisé à le signaler qu'il est jusqu'à un certain point associé à sa fortune. Il y a tel article sur le *César de Montaigne*, que nos lecteurs retrouveront dans leurs souvenirs et qui suffiroit au besoin à garantir notre droit d'examen sur le livre de M. Cuvillier-Fleury.

J'efface le vilain mot du titre, ou plutôt je l'interprète : *Dernières études*, lisez *récentes*. Ch. ASSELINEAU.

SOCIÉTÉ
DES
BIBLIOPHILES DE TOURAINE.

La Société des bibliophiles de Touraine est constituée dans le but de publier, à l'aide des presses de M. Mame, des ouvrages inédits ou rares, offrant un intérêt historique ou littéraire, et relatifs à la Touraine. Elle espère que toutes ses publications ne laisseront rien à désirer sous le rapport de la correction des textes et de la perfection typographique.

La Société se compose de vingt-cinq membres titulaires et de membres adhérents. Elle se réunit au moins une fois chaque année.

Elle est régie par le *Comité de publication*, formé de dix membres et nommé pour cinq ans. Les membres titulaires

seuls concourent à l'élection du président, du vice-président, du secrétaire et des autres membres du Comité.

Tous les membres s'engagent à prendre un exemplaire des ouvrages de la Société, au prix fixé par le Comité, d'après l'étendue de chaque volume. Ils ont droit à un exemplaire de choix, et ils peuvent proposer la publication de livres préparés par leurs soins pour l'impression.

Aucun ouvrage ne sera mis sous presse sans l'autorisation du Comité de publication. Chaque volume portera le fleuron de la Société, ainsi que le nom de l'auteur.

Chaque année la liste des membres de la Société des bibliophiles de Touraine sera publiée à la fin d'un des volumes.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. De Baillon (le comte), au château de Chissay, près de Montrichard.
Bourassé, chanoine.
Bourasé, chanoine honoraire, docteur en théologie et ès lettres, licencié en droit civil.
Champoiseau (Noël), président honoraire de la Société archéologique de Touraine.
L. de Galembert (le comte).
Galitzin (le prince Augustin).
Giraudet (le docteur Al.).
Grandmaison (Charles).
Jacquemin (le général).
Ladevèze, rédacteur en chef du *Journal d'Indre-et-Loire*.
Lambron de Lignim.
De La Roche-Aymon (le comte).
Luzarche (Victor).
Mame (Ernest), maire de Tours.
Pécard (Adolphe).
Roux (Ch.).
De Sourdeval (Charles).
Taschereau (Jules), administrateur général de la Bibliothèque impériale.
De Villeneuve (le comte Gaston).

MEMBRES ADHÉRENTS.

MM. Clément de Ris (le comte).
Du Prat (le marquis).
De Falloux (le comte), de l'Académie françoise.
Guérin (Gustave), architecte, à Tours.
Lobin (Léopold), directeur de la manufacture de vitraux peints, à Tours.

De Montalembert (le comte), de l'Académie françoise.
De La Saussaye, membre de l'Institut.
Sensier, notaire, à Tours.
Yéménix (Nicolas), à Lyon,

POUR PAROITRE SUCCESSIVEMENT.

Vie de Monseigneur saint Martin de Tours, par Péan Gatineau (XIIIe siècle).

Publiée pour la première fois, d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, par M. l'abbé J. J. Bourassé.

Lettres des rois de France et de personnages illustres, adressées à la ville de Tours, tirées des archives de l'hôtel de ville, et publiées pour la première fois par M. Victor Luzarche.

Charles VI et Charles VII en Touraine.

Documents inédits extraits des archives de l'hôtel de ville de Tours, et publiés par M. N. Champoiseau.

Louis XI en Touraine.

Documents inédits extraits des archives de l'hôtel de ville de Tours, et publiés par M. N. Champoiseau.

Entrées des rois de France dans la ville de Tours.

Documents inédits tirés des archives de l'hôtel de ville de Tours, et publiés par M. Lambron de Lignim.

Voyage en Touraine, par Monteil.

Publié pour la première fois, d'après le manuscrit de l'auteur, par M. Jules Taschereau.

Dévotes épîtres de Katherine d'Amboise.

Poésies inédites, publiées par M. l'abbé Bourassé.

Pèlerinage à Jérusalem, par Licinius, IXe évêque de Tours.

Publié pour la première fois, d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, par M. le prince Aug. Galitzin.

Inventaire du trésor de l'église de Saint-Martin de Tours, dressé par les protestants, en 1562.

Publié en entier pour la première fois, d'après une copie authentique déposée aux archives du département d'Indre-et-Loire et un manuscrit de la bibliothèque de la ville de Tours, par M. Ch. Grandmaison.

Funérailles de Henri II, roi de France (1559). Compte de dépenses. Documents relatifs aux beaux-arts. Artistes tourangeaux.

Publié pour la première fois, d'après un manuscrit de la bibliothèque municipale de Tours, par M. l'abbé Bourassé.

Les Fontaines publiques de la ville de Tours.

Documents inédits relatifs à l'histoire des beaux-arts en Touraine, tirés des archives de l'hôtel de ville, et publiés par M. Ch. de Sourdeval.

Histoire des beaux-arts en Touraine.

Documents inédits, recueillis, classés et annotés par M. André Salmon.

NOUVELLES

ET

VARIÉTÉS BIBLIOGRAPHIQUES.

M. A. Clouet, de Bordeaux, qui a réuni une curieuse collection de livres relatifs à sa ville natale, et qui connoît mieux que personne la bibliographie bordelaise, nous envoie quelques renseignements pour compléter la notice que nous avons consacrée à un poëte bordelais, Romain Dupérier de Larsan (et non de Lassan), dans le *Bulletin du Bibliophile*, n° d'octobre 1858, page 1311. Ces additions prouveront une fois de plus combien est vaste et défectueux le champ de la bibliographie, car les ouvrages de Romain Dupérier (du Périer avant la révolution) ne figurent dans aucun catalogue, pas même dans celui de la bibliothèque publique de Bordeaux

La collection de l'*Almanach poétique* que cet écrivain a publié à Bordeaux, de 1806 à 1828 (et non de 1816 à 1826), se compose de *quinze* volumes (nous avions dit *onze*), qui ont paru avec les dates des années : 1806, 1807, 1808, 1809, 1816, 1818, 1819, 1821, 1822, 1823, 1824, 1825, 1826, 1827 et 1828. On lit à la fin du volume de 1828 : « Fin de la 15e année de la collection. » Cet almanach avoit d'abord pour titre : *Almanach des muses de Bordeaux. Étrennes aux dames;* le nom de l'auteur se trouve à la fin. En 1816, le titre de l'almanach fut changé ainsi : *Almanach royal, la muse bordelaise, étrennes aux dames*, par le chevalier Romain Dupérier de Larsan.

Ce polygraphe, dont l'article biographique et bibliographique est encore à faire, nous a donné la liste de ses ouvrages en tête de la seconde année de son almanach. Voici cette liste : les poëmes des *Prisons;* du *Tabac*, de la *Franconiade* et des *Nombres;* les *Caprices dramatiques*, comédie ; le *Médecin des épagneuls*, comédie ; le *Conte gascon*, versifié ; le *Sermon*, en proverbes rimés ; un *Discours sur le parjure*, en

vers de huit syllabes; une *Épître sur le dimanche; Pigmalius et Gallèse*, en vers aloxandrins; le *Journal des Dames* de 92 à 95.

La *France littéraire* de M. Quérard ne cite qu'un seul de ces ouvrages qui ont certainement été tous imprimés, c'est le suivant: *M. Lyonnais, grand médecin des petits épagneuls à Paris*, comédie anecdotique en deux actes et en prose (Bordeaux, l'auteur, ventôse, an XII, in-12). Nous avons trouvé dans la *France littéraire* de J. Sam. Ersch (second supplément, 1806), l'indication bibliographique de plusieurs des ouvrages mentionnés plus haut, savoir : *Sermon Folie, discours en vers* (Bordeaux, 1793, in-8); *Journal littéraire et amusant* (*ibid.*, 1793-94, 4 vol. in-12); les *Prisons*, même série comique (*ibid.*, 1794, in-8); la *Franconiade ou les chevaux sur la scène*, poëme (*ibid.*, 1790, in-12); le *Ménomane de la Gironde ou les caprices dramatiques*, comédie en vers, en cinq actes (*ibid.*, 1801, in-8); plusieurs chansons et morceaux de littérature dans divers recueils.

La *Bibliothèque dramatique* de M. de Soleinne (t. II du Catalogue, p. 338 et 339), possédoit non-seulement les deux comédies imprimées avant 1807, le *Ménomane de la Gironde* et *M. Lyonnais;* mais encore divers fragments de pièces de théâtre insérés dans l'*Almanach des muses de Bordeaux* (scène de l'*Honneur réparé par l'amour*, comédie en trois actes et en vers; scène du *Duel*, tragi-com. en vers; scène des *Deux charlatans*, et la dernière pièce anonyme de l'auteur : *Iphigénie en Périgord*, grand opéra en trois actes (simple prospectus en prose). Bordeaux, s. d. (1828), in-12. P. L.

— Nous avons souvent entretenu nos lecteurs d'une bibliothèque qui existe en Espagne, et dont l'importance égale aujourd'hui celle de quelques dépôts publics. M. le marquis de Morante, fondateur et propriétaire de cette magnifique collection de livres, en a rehaussé la valeur littéraire et bibliographique par la publication d'un catalogue qu'il a rédigé avec

une exactitude et une érudition assez rares à notre époque. Les quatre premiers volumes de cet inventaire, imprimé sous le titre : *Catalogus librorum doctoris D. Joachim Gomez de la Cortina, march. de Morante, qui in ædibus suis exstant*, avoient été déjà distribués aux amis de l'auteur, et nous venons de recevoir le tome cinquième, énorme volume gr. in-8 de 1200 pages. On y trouve, comme dans les précédents, les renseignements biographiques qui intéressent chaque ouvrage, le nombre de volumes dont il est composé et le prix d'achat. M. le marquis de Morante a même ajouté à plusieurs articles des notices bibliographiques fort étendues sur des écrivains célèbres. Nous avons remarqué, dans le cinquième volume, les biographies de Sabellicus, Jacq. Sadolet, Jean de Salisbury, Jacq. Sannazar, J.-C. Scaliger, Gasp. Scioppius, Famiano Strada, Adrien Turnèbe, etc. Le *Bulletin du Bibliophile* est fréquemment cité dans cet important catalogue, et nous y retrouvons, traduites en espagnol, plusieurs dissertations bibliographiques que nous avons publiées. Le cinquième volume contient en outre, 1° une *Introduction à l'étude de la littérature universelle*, par D. Augustin Echavarria, 41 pages; 2° la *Biographie de D. Sanchez de las Brozas, et ses œuvres inédites*, 204 pages; 3° l'*Examen critique de la vie et des ouvrages de Angelo Policiano*, composé en latin par Norbert-Alex. Bonafous, et traduit en espagnol, 278 pages.

Nous nous réservons de rendre compte de ce catalogue avec plus de détails, lorsque tous les volumes auront paru.

Catalogue de livres anciens rares et curieux composant la Bibliothèque de M. Bergeret. — Deuxième et troisième parties (vente le 16 mai et jours suivants). 2950 numéros.

Nous publions aujourd'hui les deux dernières parties du Catalogue de la bibliothèque de M. Bergeret, connue et cé-

[illegible] E.

[illegible] bre de livres rares,
[illegible]
[illegible] tail peut seul faire
[illegible] ventoriée avec plus
[illegible] daction d'un catalo-
[illegible]

[illegible] elle pourroit néan-
[illegible] s considérable en-
[illegible] re conservée en en-
[illegible]

[illegible] que lyonnoise tous
[illegible] force de temps et
[illegible] plus rares, soit en
[illegible]. Cette collection se-
[illegible] nant.

[illegible] spécialité lyonnoise,
[illegible] ment de la troisième
[illegible] encore d'une grande
[illegible] différentes divisions
[illegible] ires, plusieurs ma-
[illegible] 'avoit pas permis de
[illegible] en octobre dernier.
[illegible] e citation d'articles
[illegible] plupart d'entre eux
[illegible]. Nous appellerons
[illegible] sur l'*appendice* qui
[illegible], BLONDI FLAVII *de*
[illegible] un des plus beaux et
[illegible] XVIe siècle : nous re-
[illegible] par M. Guillaumot),
[illegible]

[illegible] par les soins de M. Mont-

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

ET

CATALOGUE DE LIVRES RARES ET CURIEUX DE LITTÉRATURE D'HISTOIRE, ETC., QUI SE TROUVENT EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER.

MAI. — 1859.

246. Académie galante. *Paris*, 1682; in-12, v. br.... 9—»

Curieux petit volume. L'auteur, dans sa préface, avertit le lecteur que l'académie d'amour n'est point une fiction, et que les personnages qui en ont dressé les statuts sont tirés d'après nature.

247. ARISTOTE. La Morale et la Politique d'Aristote, trad. du grec par Thurot. *Paris*, *Firmin Didot*, 1823; 2 vol. gr. in-8, portr., demi-rel., mar. citron, non rognés... 18—»

Exemplaire en grand papier vélin de la bibliothèque du roi Louis-Philippe.

248. ARGENS (D'). La Philosophie du bon sens, ou Reflexions philosophiques sur l'incertitude des connoissances humaines, à l'usage des cavaliers et du beau sexe, par M. le marquis d'Argens. *Dresde*, 1754; 2 vol. in-8, v. f. tr. dor. fil. dent. (*Bozérian.*)............................ 12—»

Huitième édition augmentée de deux dissertations morales, sur les douceurs de la société et sur la vie heureuse....

249. L'Arétin (par l'abbé du Laurens). *Rome*, *aux dépens de la congrégation de l'index*, 1763; 2 parties en 1 vol. in-12, v. f. fil. tr. dor. (*Joli exempl.*).................. 12—»

250. BALINGHEM. Après-dînées et propos de table, contre

... r vivre longuement et ... nce et sept savants per- ... alinghem. *Saint-Omer*, ... 15—»

... ons pour passer plaisamment ... 1623. Ces propositions man-

... Meun, ou le Songe du ... *Paris*, 1845; in-4, fig., ... e, fil. dor. en tête, non .... 25—»

... Exemplaire qui contient des ... l'éditeur.

... xamen de leur doctrine. ... ; in-8, v. f. fil. (*Anc.* .... 15—»

... estimé et rare.

... du mariage, de sa néces- ... ux, où l'on fait l'apolo- ... es des hommes, par Jac- ... e. *Paris*, 1685; in-12, ...)............ 10—»

... rétiennes, depuis Mal- ... (par Claude Le Fort de ... n-8, veau jaspé. (*Pade-* .... 12—»

... commentariorum (studio ... gr. in-4, mar. bleu, fil. .... 350—»

... une édition très-estimée.

... es sur la nouvelle tra- ... giques de Virgile, et sur

les poëmes *des Saisons, de la Déclamation et de la Peinture*, par M. Clément. *Genève*, 1771; pet. in-8, v. f. fil. (*Noël de Besançon.*) .... 12—»

Très-bel exemplaire.

257. COPPIER. Les Essais de plusieurs histoires naturelles et morales, divisez en quatre différents traitez, par le sieur Guil. Coppier, Lyonnois. *Lyon*, *Christ. Fourmy*, 1667; pet. in-12, v. f. fil.................................. 10—»

258. Défenses du beau sexe, ou Mémoires historiques philosophiques et critiques, pour servir d'apologie aux femmes (par D. Caffiaux, historiographe de Picardie). *Amsterdam*, 1753; 4 vol. in-12, v. f. fil.................... 16—»

259. DESLANDES. L'Art de ne point s'ennuyer, *Paris*, 1715; pet. in-12, v. f.............................. 8—»

Exemplaire envoyé par l'auteur à M. de Moncrif.

260. Discours politiques et militaires sur Tacite contenant les fleurs des plus belles histoires du monde et des notables advertissements concernant la conduite des armées, etc.; traduits, paraphrasés et augmentés par Laurent Meillet, successeur de Montessuy en Bresse. *Lyon*, *Ant. Chard*, 1628; in-4, v. fauve, fil. front. gravé. (*Anc. rel.*)....... 12—»

261. L'Enfer de la mere Cardine, traittant de la cruelle et terrible bataille qui fut aux enfers, aux nopces du portier Cerberus et de Cardine, etc., outre plus est adioustée vne chanson de certaines bourgeoises de Paris, etc. 1597. — Deploration et complaincte de la mere Cardine de Paris, cy-devant gouuernante du Huleu, sur l'abolition d'icely. 1570; gr. in-8, pap. vél. v. fauve, fil. .... 34—»

Réimpression de ces deux facéties, faite sous les dates de 1597 et de 1570 (*Paris*, *Didot l'aîné*, 1793), tiré à 108 exemplaires. Bel exemplaire de Guillaume, relié par Noël de Besançon. La *Deploration et complaincte* ne se trouve pas dans tous les exemplaires.

262. ESTIENNE. Traicté de la conformité du language françois auec le grec, auec une preface remonstrant quelques parties du desordre et abus qui se commet en l'usage de la langue françoise ; duquel l'auteur et imprimeur est Henry Estienne. *S. l. n. d.*; petit in-8, mar. bleu, tr. dor. (*Rel. jansèniste de Duru.*) .... 65—»

Édition originale de ce curieux traité ; elle a été imprimée à Genève vers 1565. Elle est rare et recherchée à cause des passages contre le pape, qui ont été supprimés dans les autres éditions (Voir Brunet, t. II, p. 208). Bel exemplaire.

263. P. FABRI San-Joriani, jurisc., liber semestrium primus. *Lugduni*, 1618 ; 2 part. en un vol. in-4, v. m.. 8—»

264. FIORAVANTI. Miroir uniuersel des arts et sciences, trad. de Leonard Fiorauanti, par Gabr. Chappuys Tourangeau. *Paris, P. Cauellat*, 1584; in-8, v. fauve, fil. (*Anc. rel.*). 15—»

Rare et curieux volume. On y trouve jusqu'à un classement bibliographique.

265. FLEURY. Traité du choix et de la méthode des études, suivi de l'Histoire du droit françois, par Cl. Fleury. *Paris*, 1822 ; in-8, v. fauve, fil. tr. dor.......... 12—»

266. FORMEY. Conseils pour former une bibliothèque peu nombreuse mais choisie. *Berlin*, 1750 ; in-8, v. m.. 5—»

267. Furetieriana, ou les bons mots et les remarques d'histoire, de morale, de critique, de plaisanterie et d'érudition de M. Furetière, abbé de Chalivoy. *Bruxelles, Foppens*, 1696 ; in-12, cart. NON ROGNÉ.......... 9—»

Jolie édition ornée d'une spirituelle eau-forte d'Harrewyn.

268. GUION. Recueil de divers traitez de théologie mystique qui entrent dans la célèbre dispute du quiétisme qui s'agite présentement en France, par Mme Guion. *Cologne*, 1699 ; in-12, v. fauve.......... 15—»

Joli exemplaire de Renouard.

269. HAURÉAU. (*Barth*). Histoire littéraire du Maine. *Le Mans*,

1852; 4 vol. gr. in-8, dos et coins de mar. rouge, dorés en tête, non rognés.............................. 80—»

Un des VINGT exemplaires imprimés sur PAPIER DE HOLLANDE, d'un ouvrage estimé. Élégante reliure de Hardy.

270. HÉDELIN. Des satyres, brutes, monstres et demons, de leur nature et adoration, contre l'opinion de ceux qui ont estimé les satyres estre une espèce d'hommes distincts et séparez des adamiques, par Fr. Hédelin. *Paris*, 1627; in-8, cart.................................. 12—»

271. HOMERI Ilias, interpretatio latina adjecta est, ex editione S. Clarke. *Glasguæ, excudebant Robertus et Andreas Foulis*, 1747; 2 tomes en 1 vol. pet. in-8, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Anc rel.*)........................... 34—»

Jolie édition dont le texte est estimé.

272. Les Imaginaires et les Visionnaires, par le sieur de Damvilliers (Pierre Nicole). *Liége* (*Holl., Elzevir*), 1667; 2 vol. petit in-12, mar. rouge, fil. dent. tr. dor... 28—»

273. JAQUES D'AUTUN. L'Incrédulité savante et la crédulité ignorante, au sujet des magiciens et des sorciers, par le P. Jaques d'Autun, capucin. *Lyon, J. Molin*, 1672; in-4, bas. de 1008 pages......................... 18—»

274. JAQUES JAQUES. Le Faut-mourir, et les excuses qu'on apporte à cette nécessité (le tout en vers burlesques), par Me Jaques Jaques, chanoine de l'eglise metropolitaine d'Embrun. *Lyon, Jaques Cannier*, 1684; in-12, fig. cart.................................... 35—»

Exemplaire *non rogné;* c'est une rareté pour cet ouvrage qu'on rencontre déjà difficilement en bon état.

275. LASERRE. Les saintes affections de Joseph et les amours sacrées de la Vierge, par le sieur (Puget) de La Serre. *Imprimé* (à Anvers) *l'an* 1631; pet. in-8, v. fauve, fil. dent. tr. dor. (*Bozerian.*) Joli frontispice gravé et fig...... 28—»

Dans le même volume : Histoire véritable, comment l'ame de l'empereur

Trajan a esté délivrée des tourmens d'enfer par les prières de saint Grégoire.... Trad. du latin de F. Alfonse Ciacono (par P. V. Cayet), et dédiée à la royne Marguerite. *Paris, J. Gesselin*, 1607.

276. LENGLET DUFRESNOY. Recueil de dissertations anciennes et nouvelles sur les apparitions, les visions et les songes, avec une préface historique. *Paris*, 1751; 4 tomes en 2 vol. in-12, v. fauve............................ 24—»

Bel exemplaire en jolie reliure ancienne.

277. LÉON HÉBRUE, de l'Amour. *Lyon, par Iean de Tournes*, 1551; 2 tomes en 1 vol. in-8, v. fauve, fil., tr. dor., caractères italiques. (*Hering et Muller.*).............. 35—»

Du Verdier attribue cette traduction à Ponthus de Thyard. — Très-bel exemplaire de cette rare édition. Ce volume est une des plus belles productions de J. de Tournes, dont tous les livres sont des chefs-d'œuvre.

278. LIBANII Epistolæ, quas nunc primum maximam partem e variis codd. manu exaratis edidit, latine convertit et notis illustravit J. Chr. Wolfius. *Amstelodami*, 1738; in-fol., vél. fil. (*Armoiries.*)......................... 36—»

Superbe exemplaire dans sa belle et excellente condition hollandaise.

279. MALHERBE. Ses poésies, rangées par ordre chronologique, avec la vie de l'auteur et des notes (par Meunier de Querlon). *Paris, Barbou*, 1776; pet. in-8, portr. v. écaille, fil. tr. dor................................. 15—»

Bel exemplaire.

280. MARC DE VARENNES. Les Beautez de l'ame representées par les plus excellents ouvrages tant de la nature que de l'art, dont l'Escriture et les saincts Pères se sont servis, par le R. P. Marc de Varennes, de la compagnie de Jésus. *Paris, Nic. Buon*, 1640; in-8, mar. rouge, fil. à comp. tr. dor. (*Anc. rel.*)............................. 16—»

Dédié à la duchesse d'Aiguillon.

281. MARCULFI aliorumque auctorum formulæ veteres, editæ ab Hieronymo Bignonio, accessit liber legis salicæ, olim

editus a Francisco Pithœo. *Parisiis*, 1666 ; in-4, mar. rouge, fil. à comp. tr. dor. (*Anc. rel.*)................ 36—»

Très-bel exemplaire d'un excellent livre.

282. De la meilleure manière d'entendre la sainte messe (par Le Tourneux). *Paris*, 1680 ; in-12 réglé, mar. rouge, fil. à comp. tr. dor. (*Anc. rel.*).................... 16—»

Un des meilleurs ouvrages de l'abbé Nicolas Le Tourneux, né à Rouen en 1640 ; ses ouvrages sont estimés.

283. Mémoires historiques et secrets, concernant les amours des rois de France (d'après Sauval), avec quelques autres pièces (Réflexions sur la mort de Henry le Grand ; le Mal de Naples, son origine et ses progrès, etc.). *Paris, vis-à-vis du Cheval de bronze* (*Holl.*), 1737 ; pet. in-12, v. fauve, fil. 15—»

284. MONTEARD. La troisième partie de la conduite du jugement dans les sciences, ou Méditations théologiques, par le sieur de Saint-Ange Monteard. *Paris, Thomas Blaise*, 1645 ; in-4, mar. rouge, fil. à compart. fleurons, tr. dor. (*Anc. rel. de Le Gascon.*)............................. 25—»

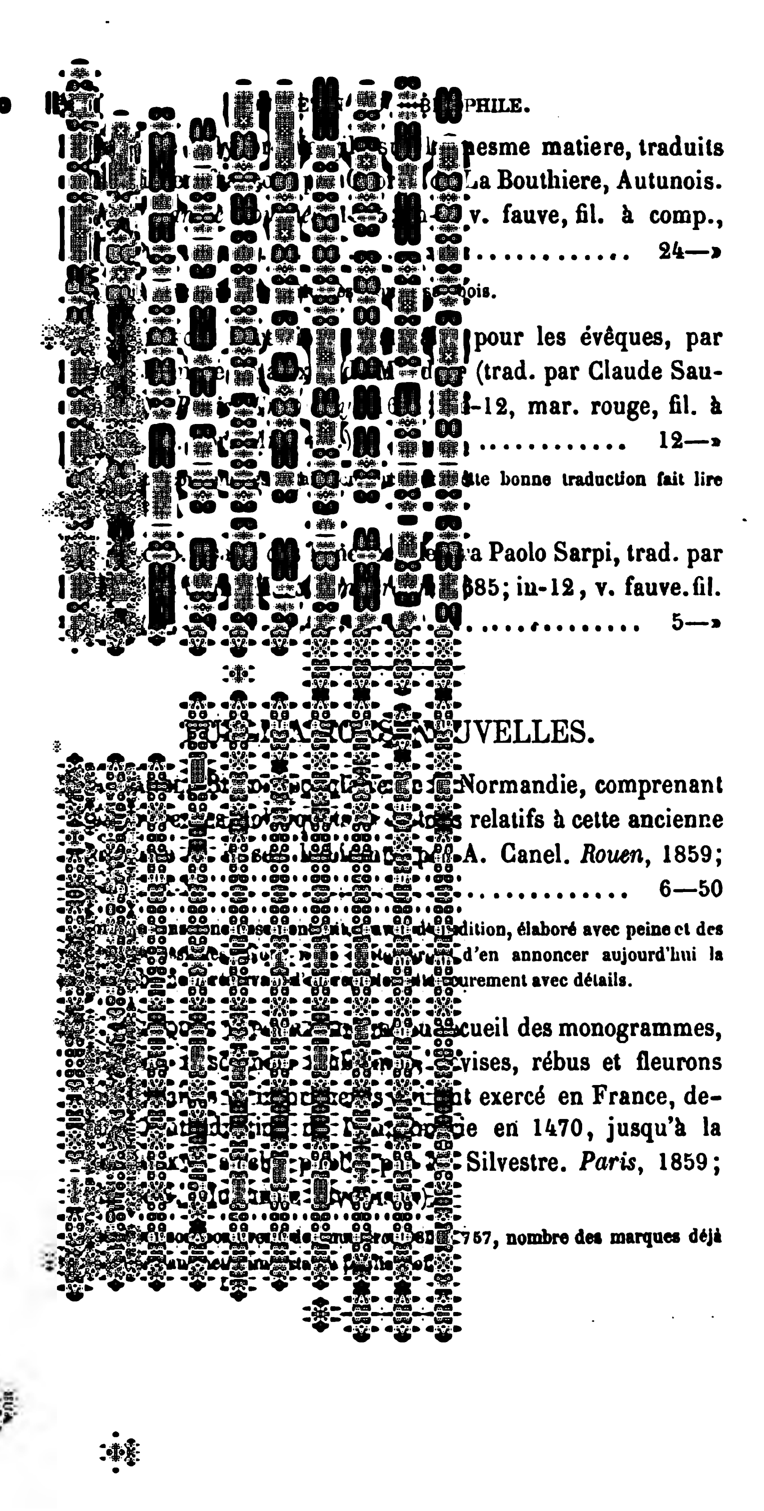
Cet ouvrage est complet et le titre 3ᵉ partie ne veut pas dire ici que c'est le 3ᵉ volume d'un ouvrage.

285. NAUDÉ. Science des princes, ou Considérations politiques sur les coups d'État, par Gabr. Naudé, Parisien, avecque les Réflexions historiques, morales, chrétiennes et politiques de L. D. M.... (Louis Du May). *S. l.*, 1673 ; in-8 de 1000 pages, v. fauve. (*Anc. rel.*)............... 12—»

286. Nouvelles libertés de penser. *Amsterdam*, 1743 ; in-12, mar. rouge fil. tr. dor....................... 10—»

Volume relié par Derome et contenant : Les Réflexions sur l'argument de Pascal et de Locke, concernant la possibilité d'une vie à venir (par Fontenelle). — Sentiment des philosophes sur la nature de l'âme (par Mirabaud). — Traité de la liberté (par Fontenelle), divisé en quatre parties. — Réflexions sur l'existence de l'âme et sur l'existence de Dieu. — Le Philosophe (par du Marsais).

287. OBSEQUENS. Iules Obsequent des Prodiges ; plus trois



...esme matiere, traduits
...La Bouthiere, Autunois.
... v. fauve, fil. à comp.,
.... 24—»

...ois.

... pour les évêques, par
... (trad. par Claude Sau-
...-12, mar. rouge, fil. à
.... 12—»

...te bonne traduction fait lire

...a Paolo Sarpi, trad. par
...685; in-12, v. fauve. fil.
.... 5—»

...VELLES.

...Normandie, comprenant
... relatifs à cette ancienne
...A. Canel. *Rouen*, 1859;
.... 6—50

...dition, élaboré avec peine et des
... d'en annoncer aujourd'hui la
...urement avec détails.

...cueil des monogrammes,
...vises, rébus et fleurons
...t exercé en France, de-
...e en 1470, jusqu'à la
... Silvestre. *Paris*, 1859;

...757, nombre des marques déjà

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR J. TECHENER

AVEC LE CONCOURS

DE MM. J. ANDRIEUX de la bibliothèque du Sénat; CH. ASSELINEAU; L. BARBIER, administrateur à la bibliothèque du Louvre; AP. BRIQUET; G. BRUNET; J. CARNANDET, bibliothécaire à Chaumont; E. CASTAIGNE, bibliothécaire à Angoulême; J. CHENU, elzéviriophile; V. COUSIN, de l'Académie françoise; CUVILLIER-FLEURY; Dr DESBARREAUX-BERNARD; A. DINAUX; Bon A. ERNOUF; FERDINAND DENIS, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; AL. DE LA FIZELIÈRE; marquis DE GAILLON; prince AUGUSTIN GALITZIN; GRANGIER DE LA MARINIÈRE; P. LACROIX (BIBLIOPHILE JACOB), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; J. LAMOUREUX; TH. LAVALLÉE; C. LEBER; LE ROUX DE LINCY; P. DE MALDEN; DE MONMERQUÉ; FR. MORAND; PAULIN PARIS, de l'Institut; LOUIS PARIS; Dr J. F. PAYEN; PHILARÈTE CHASLES, conservateur à la bibliothèque Mazarine; Bon J. PICHON, président de la Société des bibliophiles françois; RATHERY, conservateur à la Bibliothèque impériale; ROUARD; S. DE SACY, de l'Académie françoise; SAINTE-BEUVE, de l'Académie françoise; A. TEULET; VALLET DE VIRIVILLE; CH. WEISS; Francis WEY; YÉMÉNIZ, de la Société des bibliophiles françois; etc., etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES, ET LE CATALOGUE RAISONNÉ DES LIVRES DE L'ÉDITEUR.

JUIN

QUATORZIÈME SÉRIE

A PARIS
J. TECHENER, LIBRAIRE
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE
1859

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JUIN.

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF

SUR LES ANCIENNES

BIBLIOTHÈQUES DES CHATEAUX.

Il fut un temps, où, par suite d'un préjugé trop généralement répandu, on regardoit la noblesse comme ignorante, illettrée, incapable d'écrire et presque de penser. C'étoit à qui seroit tombé sur les gentilshommes et seigneurs qu'on accusoit de tous les vices, sauf, en revanche, à ne leur reconnoître ni qualités, ni vertus. On leur refusoit même la faculté de pouvoir signer leur nom, et l'on affubloit gratuitement l'un d'eux d'un mauvais propos pour tirer vanité de son incapacité : « Lequel a déclaré, disoit-on de lui, *ne savoir écrire,* attendu sa qualité de noble. »

Rien n'étoit cependant plus faux : la noblesse, et surtout celle de France, a souvent été tout aussi intelligente que vaillante, tout aussi amie et protectrice des lettres et des arts, qu'encline aux jeux et aux plaisirs fastueux que lui permettoient les dons de la fortune. Après les princes et grands seigneurs trouvères, tels que le roi de Navarre, Thibaut de Champagne, René d'Anjou, le duc de Brabant, Hugues d'Oisy, Quènes de Béthune, Blondel de Nesle, et tant d'autres, n'a-t-on pas vu de nobles annalistes et des commentateurs guerriers comme Ville-Hardouin, Philippe de Commines, Blaise de Montluc, Olivier de La Marche, le marquis de Castelnau, du Bellay de Langey, le sieur de Tavannes, le sire de Bourdeilles, le duc de Sully, le marquis de Puységur, noble avant-garde d'un bataillon de soldats écrivains qui pouvoient prendre pour épigraphe de leurs récits : *Et quorum pars magna fui?* — Et, pour ne citer ici que les auteurs du siècle dernier, le duc de Saint-Simon est-il donc un si méchant conteur, et le duc de

Nivernois un si pauvre fabuliste? Les marquis de Paulmy, de Sy, de Culant, de Villette, d'Argens n'en valoient-ils pas bien d'autres non titrés? Le style du comte de Buffon étoit-il si mauvais, et l'érudition du comte de Caylus ne fut-elle pas trouvée d'aussi bon aloi que celle des archéologues roturiers de son temps? Est-ce seulement en faveur de la baronnie de la Brède que Montesquieu a conquis sa réputation? Le duc de La Rochefoucauld ne fut-il pas aussi bon philanthrope que qui que ce soit? le baron d'Holbach aussi hardi philosophe qu'aucun de sa bande? le comte de Tressan aussi bon romancier, et M. de Sainte-Palaye aussi ingénieux savant que les académiciens ses confrères? Enfin, Condorcet, Vauvenargues, Mirabeau, Bernis, Parny, Bertin, Florian et Boufflers, et tant d'autres membres de cette chevalerie galante, ont-ils manqué d'idées, d'énergie, de verve et d'esprit?

J'en passe, et des meilleurs.

Non-seulement la vieille noblesse françoise ne resta point étrangère aux lettres et aux arts, mais elle les encouragea par tous les moyens que lui fournissoient et la fortune et la puissance. On vit les seigneurs donnant asile en leurs châteaux et hôtels aux poëtes, si souvent brouillés avec Plutus, comme autrefois on avoit vu les trouvères et les troubadours admis à la table des châtelains; bien plus, on peut dire que depuis le règne de Louis XIV, époque où les lettres françoises parvinrent à un haut point de gloire, il n'existoit pas un seul château de quelque apparence qui n'eût sa *bibliothèque* bien établie et bien garnie de livres aux armes du maître: c'étoit une pièce indispensable pour toute demeure d'un gentilhomme titré. Autrefois tout manoir féodal avoit sa salle d'armes; les mœurs venant à changer et les occupations avec elles, des rayons chargés de beaux livres remplacèrent les armures, et les produits de l'intelligence furent mis au lieu des instruments de destruction. L'humanité n'a pas dû y perdre.

Les ouvrages rassemblés dans les châteaux n'étoient pas seulement des productions légères de l'imagination des poëtes,

des romans, des pièces de théâtre, ou des traités de chasse, de pêche et d'horticulture; on y voyoit surtout des mémoires historiques, des relations de voyage, des compositions scientifiques, politiques et militaires, et quelquefois de précieux manuscrits de famille, passés de génération en génération, et des spécimens splendides de la gravure et du dessin.

Ajoutons ici que les exemplaires des bibliothèques des châteaux étoient presque tous beaux, choisis, sur grand ou fin papier, reliés en maroquin du Levant de diverses couleurs, dorés sur tranche et à dentelles, et portant sur les plats, les coins et le dos, les blasons frappés en or et les emblèmes de leurs nobles propriétaires. Les célèbres relieurs Le Gascon, Boyet, Anguerran, Dusseuil, Gaudreau, Padeloup, les deux Derome père et fils y avoient épuisé tout ce que le goût le plus fastueux et le plus raffiné pouvoit inventer pour embellir un volume. On y voyoit des reliures en mosaïques, à compartiments, à dessins délicats en petits fers, avec des écus en émaux de couleur des plus brillantes, ou bien, passant de la magnificence extérieure à la noble simplicité, quelques familles adoptoient les reliures à la janséniste avec fers à froid d'une grande sobriété de dessins extérieurs, mais sans préjudice aux décorations intérieures qui brilloient sur les doublures. Ainsi le voulut quelquefois la mode, tyran qui exerça souvent sa pression sur la toilette des livres comme sur celle des dames.

Les échantillons qui nous restent de ces bibliothèques, et heureusement ils sont encore nombreux, en dépit des pillages, des troubles révolutionnaires et des stupides décrets de la Convention ordonnant la suppression de tout ce qui rappeloit la féodalité; ceux qui nous restent aujourd'hui, disons-nous, disséminés loin des lieux pour lesquels ils avoient été si bien ornés, donnent une haute idée de la tenue, de l'ordonnance, de la composition et du luxe des bibliothèques des châteaux.

Nous n'allons pas énumérer les collections de livres des chanceliers Boucherat, Séguier, Joly de Fleury, d'Aguesseau,

Maupéou : ces personnages avoient presque l'obligation par leurs fonctions mêmes, de posséder des bibliothèques d'élite, et ils ne manquèrent pas à ce devoir. Nous ne citerons pas davantage les grandes galeries des Mazarin, Colbert, duc de La Vallière, marquis de Paulmy, Guyon de Sardière, de Courtanvaux : ceux-ci avoient des *librairies* hors ligne qui réunissoient toutes les branches des connoissances humaines. Nous ne parlerons pas des cabinets précieux des de Thou; du comte d'Hoym et du marquis de Longepierre, tous amateurs fins et délicats, en dehors de la généralité des possesseurs de livres, et formant des exceptions trop difficiles à imiter et à suivre.

Ce que nous désirons établir, c'est la preuve que, même sans sortir du siècle dernier (qu'on a regardé comme léger et insouciant), dans presque tous les châteaux un peu considérables du royaume, il existoit une bibliothèque d'une certaine importance, bien entretenue et recrutée par l'achat des meilleures productions de la littérature contemporaine et par les souscriptions dont la mode commençoit à s'introduire en France à l'instar de ce qui se passoit en Angleterre.

Les pièces justificatives de ce que nous avançons sont tous ces beaux livres armoriés qu'on voit passer chaque jour dans les encans les plus fameux; ceux qu'avoit réunis le bibliophile *Motteley* et qui forment aujourd'hui le *musée de reliure* (1) placé au Louvre, sous la conservation de M. le marquis Brulart de Sillery, descendant d'un chancelier de Henri IV, qui pourra trouver, parmi les volumes confiés à sa garde, des ouvrages aux armes de ses aïeux; ceux que les membres du conservatoire de la Bibliothèque impériale ont eu la bonne idée d'exposer dans des vitrines aux regards charmés des amateurs; d'autres qui figurent sur les rayons des riches bibliothèques de l'Arsenal et Mazarine; quelques-uns qui

(1) La collection de M. Motteley vient d'être réunie à la bibliothèque impériale du Louvre, et sera transportée dans une des parties neuves de ce palais.

ornent les tablettes choisies et les écrins de MM. Cigongne, Jérôme Pichon, Yéméniz et autres bibliophiles françois; ceux enfin qu'avoient réunis les Debure et qui furent dispersés à la remarquable vente du dernier de ces intelligents et probes bibliopoles.

Nous n'avons que l'embarras du choix pour citer les bibliothèques de châteaux dont les magnifiques échantillons restent encore immaculés dans les cabinets des curieux, malgré les nombreux outrages que tant de ces beaux volumes reçurent dans les temps de vandalisme révolutionnaire. Est-il rien de plus brillant, en effet, que ces débris de la bibliothèque des Rostaing, ornés de leur riche roue d'or? de celle des Rohan-Soubise, doublés en tabis et chargés de ces hermines et de ces losanges, pièces héraldiques de cette noble famille? Quelle condition que celle des maroquins verts ou rouges aux armes des Choiseul qui ont dû être tirés du château de Chanteloup! Les fasces d'or des d'Harcourt, qui brillent sur un manteau ducal, ne décorent-elles pas plus d'un volume de dédicace adressé au gouverneur de la province de Normandie, prince de l'académie de Rouen? Combien la barre d'or des Noailles et les insignes de maréchal de France enrichissent de charmants livres, sortis, violemment sans doute, du gothique château de Maintenon? Et n'avons-nous pas vu, dans ces derniers temps, des restes de la bibliothèque de Chambord, aux armes étrangères du prince Maurice de Saxe, naturalisées chez nous par le double bâton de maréchal de France?

Que de nobles manoirs, visités seulement en été par leurs maîtres, avoient de précieuses collections de livres richement ornés! Autour de Paris, dans un rayon d'une journée de voyage, que de châteaux recélèrent des richesses bibliographiques d'un goût délicat et relevé! Mais, où les retrouver maintenant...? si ce n'est quelquefois, par unité, dans les chances heureuses d'un encan ou dans les bulletins des bibliophiles et les catalogues des grandes librairies. — *Chantilly*, riche demeure des Condé, a vu, en un demi-siècle, sa

bibliothèque jetée aux vents, reformée, dispersée de nouveau, trop heureuse encore de conserver, en dépôt sacré, les cœurs d'une série de princes dont la mémoire est chérie dans le pays (1). — A l'*Ile-Adam*, séjour du prince de Conti, on ne voit plus l'emplacement ni de la bibliothèque, ni même du château. — A *Choisy*, les machines de la moderne industrie ont remplacé le palais dont on ne retrouve plus que les pavillons de la grille, et la bibliothèque a disparu avec les lambris dorés (2). — A *Sceaux*, il ne reste de la brillante demeure de la duchesse du Maine que l'infirmerie, dite *le Petit-Château;* là aussi il y eut de beaux livres parsemés d'abeilles au milieu desquelles se dressoit une ruche avec cette devise : *Piccola si, ma fa pur gravi la ferite :* allusion à l'ordre de la Mouche à miel créé par la duchesse pour la petite cour de Sceaux. Le duc de Penthièvre augmenta cette bibliothèque jusqu'à la Révolution : on en retrouva quelques fragments aux ventes des livres du roi Louis-Philippe. — A *Brunoy*, M. le comte de Provence, depuis Louis XVIII, homme d'esprit et presque homme de lettres, avoit une bibliothèque de choix dont on connoît de beaux volumes. — Mesdames de France réunirent au château de *Bellevue* des exemplaires dont le losange aux fleurs de lis, frappé en or sur les plats, sert de certificat d'origine : rien ne rappelle plus le palais qui les recélait, si ce n'est la vue magnifique qui lui donna son nom !

Les lauriers ne préservent pas de la foudre; tous ces châteaux à bibliothèques quasi royales et à livres fleurdelisés furent plus maltraités que les autres : dans les révolutions comme dans les tempêtes, les sommités sont les premières atteintes.

Passons des maisons princières aux châteaux proprement

(1) Un monument de bon goût, contenant les cœurs des princes de la maison de Condé, a été élevé dans l'église de Chantilly par les soins pieux du duc d'Aumale.

(2) Le bibliothécaire du château de Choisy étoit *Gentil Bernard*, auteur de *l'Art d'aimer*, mort en 1775. Sous un tel conservateur, le dépôt à lui confié a dû nécessairement s'augmenter dans le genre érotique.

dits, et, puisqu'il est question de la noblesse françoise, suivons les règles de la galanterie à laquelle elle ne manqua jamais et parlons d'abord des bibliothèques des dames.

La noble *Paule de Gondi*, duchesse de Retz et de Lesdiguières, protectrice des hommes de lettres, avoit une collection de leurs œuvres les plus choisies. La devise fut : *Non sine labore;* ses livres reliés presque tous à la janséniste, en très-beau maroquin, portoient, sur les plats et les dos, les masses d'armes croisées des Gondi, surmontées d'une couronne ducale et entourées de la cordelière de veuve. Son cabinet, après avoir passé à ses descendants, fut dispersé, comme tant d'autres, à la Révolution.

La duchesse d'*Aiguillon*, pair de France, comtesse d'Agénois et de Condomois, dame d'une grande piété, mettoit sur ses livres ses armes en losange reposant sur un manteau d'hermine, à cause de sa qualité de pair, entourées d'une couronne de fleurs, indice non moins certain d'un propriétaire féminin que l'écu losangé.

Les volumes qui firent les délices des dernières années de Mme de Maintenon, et qui durent revenir à la noble famille de Noailles (héritière de la veuve morganatique de Louis XIV), avec le château de Maintenon, se distinguoient par le lion debout et couronné formant les armes de la duchesse.

Mme de *Chamillart*, femme du ministre de Louis XIV, dont le plus grand mérite consistoit à bien jouer au billard, avoit un goût plus noble que son mari : elle possédoit une jolie et précieuse bibliothèque à l'Étang-la-Ville, près Marly, sa demeure de prédilection.

La sémillante comtesse de *Verrue*, née de Luynes, surnommée *la dame de volupté*, fut à la tête d'une des plus belles et des plus nombreuses collections de poëtes, de romans et de pièces de théâtre. Les livres portoient les armes de Verrue, accolées à celle des d'Albert de Luynes, reliées par la cordelière de veuve, avec le mot *Meudon* au-dessus, pour désigner le lieu d'une résidence favorite, où cette épicurienne, entourée

d'hommes de lettres, se composa elle-même, dit-on, cette épitaphe :

Ci-gît, dans une paix profonde,
Cette dame de volupté,
Qui, pour plus grande sûreté,
Fit son paradis en ce monde (1).

Mme *de Pompadour*, aimant la littérature légère et les arts, s'amusant elle-même à graver, a réuni de jolis livres, mais peu importants, à sa terre de Menars. On les reconnoît aux trois tours imprimées en or sur les plats. Par une circonstance bizarre, une partie de cette bibliothèque ayant passé aux *Menus Plaisirs du roi*, on trouve quelquefois ces quatre mots frappés en légende et comme devise au-dessus des armes de la marquise, maîtresse de Louis XV.

Une grande dame de la cour, la maréchale *de Richelieu*, née de Guise et princesse de Lorraine, avoit besoin de distraction avec un mari qui ne s'en faisoit pas faute : elle encouragea les écrivains et reçut des dédicaces d'ouvrages de littérature dramatique, qui portent ses armes accolées avec celles de son volage époux.

Il n'est pas même jusqu'à la comtesse *Dubarry*, retirée à Luciennes, qui ne se mît à la mode en ayant aussi sa bibliothèque de château. Ses livres montroient son blason et sa fameuse devise : *Boutez en avant*. Son origine très-populaire n'empêcha pas la destruction du château et de la bibliothèque de la propriétaire, lors de la révolution françoise, qui n'épargnoit pas même l'écume des cours.

Le château de la Chevrette, à Montmorency, dans les dépendances duquel Mme *d'Épinay* avoit fait relever l'ermitage qu'elle offrit à J. J. Rousseau, possédoit une bibliothèque telle que devoit l'avoir une dame couronnée par l'Académie françoise dès 1783. Ses armes parlantes, présentant un arbre

(1) La comtesse de Verrue mourut le 18 novembre 1736 ; le catalogue de ses livres, rédigé par *Gabriel Martin*, parut en 1737, in-8.

épineux, étoient accolées du blason de sa propre famille, avec un *ex-libris* frappé en or par-dessus.

Enfin, dans la même pittoresque vallée de Montmorency, une amie des arts, la comtesse *d'Albon*, habitoit une charmante campagne à Franconville-la-Garenne, où elle avoit rassemblé des livres, des gravures, des tableaux, voire même des tombeaux (ceux de Haller et de Court de Gébelin). Franconville fut le premier endroit en France où l'on planta un arbre de la liberté; cependant, le comte d'Albon, son propriétaire, exerçoit une souveraineté : c'étoit le roi..... d'Yvetot.

Avons-nous besoin de citer toutes les notabilités féminines de la noblesse françoise qui eurent le soin de colliger, comme leurs aïeux, de riches bibliothèques dans leurs châteaux? Les livres qui en proviennent, avec des dédicaces à ces nobles dames, ou portant leurs blasons entourés de cordelières, signes de veuvage, rendent témoignage des efforts faits, même en l'absence des époux, pour maintenir l'honneur des lettres et la propagation des lumières dans les nobles manoirs de nos provinces. On trouve de ces preuves aux armes de la maréchale de Duras; des duchesses de Grammont, de Créquy, de Coigny, d'Aumont-Mazarin, dernière propriétaire du château de Ghilly; de Mme Adélaïde Thiroux de Crosne, intendante de Rouen, et de tant d'autres dont la nomenclature deviendroit interminable.

Les belles demeures des environs de Paris, aussi nombreuses au siècle dernier que les grains de sable de la mer, avoient toutes, ou presque toutes, des bibliothèques. Les *ex-libris* qui nous restent en font foi. A *Champlâtreux*, on trouvoit les livres portant les chevrons et les croissants des Molé; à *Bâville*, ceux des Lamoignon montroient fièrement leur blason losangé et cantonné d'hermine (1); à *Petit-Bourg*, les volumes éta-

(1) La bibliothèque des Lamoignon eut *Baillet* pour premier bibliothécaire; en 1762, on y joignit le magnifique cabinet du garde des sceaux Berryer, beau-père de Chrétien-François II de Lamoignon, mort à Bâville le 16 mai 1789. C'est alors que cette curieuse bibliothèque fut disséminée : les plus beaux ou-

loient les émaux héraldiques compliqués du duc d'Antin ; au château de *Liancourt*, dont il ne reste plus qu'une aile et pas un arbre, on voyoit la bibliothèque des La Rochefoucauld ; à *Villers-Saint-Paul*, celles de M. Lenoir, puis de M. de Sartines, avec leurs armes parlantes : le premier portant une tête de nègre et du raisin noir, et le second trois sardines frappées en or sur les plats, le dos et les coins de ses livres.

Le château d'*Ormesson*, bâti par Henri IV pour Mlle de Santeny, passa au premier président Lefebvre d'Ormesson, qui y établit sa bibliothèque dont les ouvrages, timbrés de ses armes (une tige de lis), furent dispersés, bien que le noble domaine soit resté dans sa famille. — Le manoir de *Verneuil*, sur l'Oise, habité par la belle Henriette d'Entragues et visité souvent par le Béarnais, reçut la bibliothèque de la famille des d'Entragues dont les volumes nombreux sont très-répandus dans le commerce : cette demeure est détruite de fond en comble. — Dirait-on aujourd'hui que le château d'*Asnières*, où se trémousse le demi-monde, a été bâti et occupé, en 1751, par M. Voyer d'Argenson, qui y réunit l'élite de la société du temps et y rassembla tant de productions d'esprit? — Les plus beaux livres sur l'art militaire du siècle dernier se trouvoient peut-être dans la bibliothèque du maréchal de La Mothe-Houdancourt(1), au château de *Fayel* près Compiègne, démembrement du vieux palais de Verberie, où Louis XIV vint au-devant de Christine de Suède, fort étonné, ainsi que sa cour, de trouver cette reine en habits masculins et ayant des allures excentriques n'appartenant à aucun sexe.

Au riant et splendide château gothique de *Mello*, appelé *Merlou* au moyen âge, on vit d'abord les livres aux aiglons

vrages passèrent en Angleterre. Le catalogue, dressé en 1770, pour la famille, ne fut tiré qu'à quinze exemplaires. Mérigot en fit un autre pour la vente, 1793, 3 vol. in-8. Les manuscrits seuls formoient 1550 vol. et environ 800 cartons. Les temps n'étoient pas heureux pour une vente de cette nature. L'étranger s'empara de ce qu'il y avoit de mieux.

(1) Ces livres sont couverts partout des emblèmes héraldiques du maréchal, qui sont des tours et des chiens, représentés en or sur le maroquin rouge.

des Montmorency-Luxembourg avec la devise : *Dieu aide au premier baron chrétien !* remplacés par la fameuse collection de Patu de Mello devenu célèbre dans les fastes bibliographiques (1). — La terre d'*Arnouville*, près Gonesse, érigée en comté en avril 1757, renfermoit la collection du garde des sceaux de Machault, ayant pour marque les trois têtes qu'on vit aussi sur celle de Girardot de Préfond. — Non loin de là, à *Goussainville*, marquisat sur la rivière de Crould, les Nicolay brillèrent durant trois siècles ; leurs livres, ornés de leurs fidèles levrettes, se reconnoissent encore. — La terre de *Roissy*, entre Gonesse et Louvres, appartenoit à la maison de Mesmes, aux comtes d'Avaux ; ce qui n'empêcha pas l'un d'eux d'acquérir le vieux château de *la Chaussée*, à Bougival, autrefois habité par la belle Gabrielle, du temps de ses amours avec Henri IV. Les manuscrits du président de Mesmes, sortis de ces maisons, passèrent à la bibliothèque du roi, d'après l'estimation de l'abbé Vallier. — Le marquis *de Villette*, dans son château bâti par Chalgrin, près de Pont-Saint-Maxence, forma une bibliothèque décorée de ses armes aux six tours ; c'est là qu'on lit, chez le beau neveu de Voltaire, et au-dessus de l'urne renfermant son cœur :

Son esprit est partout, et son cœur n'est qu'ici.

— M. le duc d'Aumont, à *Guiscard*, dont le parc a été dessiné par Morel, auteur du plan de celui d'Ermenonville, y avoit formé une riche bibliothèque presque entièrement reliée par Padeloup. Elle fut dispersée en 1783 par ses héritiers. — *Méréville*, près d'Étampes, bâti par la famille de La Tour-du-Pin, fut vendu au banquier de la cour, de La Borde, qui en fit un séjour délicieux. Les arts, les lettres tinrent une grande et noble place parmi les plaisirs de cette résidence dont la biblio-

(1) Le château de Mello, possédé aujourd'hui par le baron Achille Sellières, qui fait le plus noble usage de sa grande fortune, est encore en ce moment même un des plus précieux dépôts de haute curiosité et de livres riches et curieux, spécialement sur l'art de l'architecture.

thèque étoit princière. — Qui ne sait que le malheureux Fouquet avoit, au trop magnifique château de Vaux-le-Vicomte, une riche collection de livres chargés de son écureuil avec sa devise : *Quo non ascendam?* (Où ne monterai-je pas?) Hélas! il est monté à la citadelle de Pignerol, et ses livres sont disséminés partout (1). — A *Bruyères-le-Châtel*, le maréchal de Castries, jusqu'à l'émigration, tint ses livres d'un pur maroquin rehaussé de sa croix d'or. — N'oublions pas de citer, en courant, les livres de Mérard de Saint-Just, qu'on vit au château de *Livry*, à la fois auteur et bibliophile, et qui faisoit empreindre sur le maroquin rouge ses armes en bandes vairées et sa devise : *L'honneur et l'amour* (2). — Enfin, qui ne connoît les volumes d'Amelot de Chaillou, avec ses trois cœurs d'or? ceux des Trudaine et leurs trois daims (armes parlantes)? du président d'Aligre, avec son écu aux trois soleils en chef? des Séguier, avec leur mouton? des Fleuriau d'Armenonville et leur aigle? des Harlay et leurs pals? des Colbert et leur couleuvre (*coluber*)? des Letellier et Courtanvaux avec leurs lézards?

Les hommes les plus légers du siècle dernier avoient aussi leurs livres : on reconnoît ceux du maréchal duc de Richelieu par leur belle condition : doublés de tabis, ils présentent sur les plats de riches armoiries émaillées en couleur, devant un manteau de pair. M. Papillon de La Ferté, directeur des Menus, dont les armes parlantes semblent voltiger sur sa collection dramatique, ne le cédoit pas en luxe à plus haut que lui. Il n'est pas jusqu'au marquis de Bièvre, le roi du calembour, qui n'ait eu sa bibliothèque, avec une marque très-originale, dans son château de Bièvre, érigé en marquisat par Louis XV.

(1) Le château de Vaux-le-Peny, près Melun, plus modeste que Vaux-le-Vicomte, et aussi plus sûrement conservé, a reçu la bibliothèque de M. E. B. M. Fréteau, député à l'Assemblée nationale, et reçoit encore celle de son petit-fils, le baron Fréteau de Peny, référendaire à la cour des comptes.

(2) Nous ne comprenons, bien entendu, dans cette bibliothèque que les livres qui figurent dans son catalogue imprimé à *vingt-cinq* exemplaires (Paris), 1783, in-18, et dont la plupart n'ont jamais existé.

Mais il deviendroit réellement monotone de pousser trop loin l'énumération des bibliothèques des châteaux de la France. Nous le répétons, chaque manoir possédoit la sienne, comme il avoit sa chapelle; tous les propriétaires n'en faisoient peut-être pas un usage constant, du moins leurs hôtes et visiteurs pouvoient s'en servir. Les titrés pratiquoient la maxime : *Noblesse oblige*, et ne craignoient pas de se lancer dans les frais nécessités par l'entretien et l'augmentation annuelle d'une collection de beaux livres. La nourriture de l'âme et de l'esprit n'étoit pas plus négligée que celle du corps, et, s'il n'y avoit pas toujours un bibliothécaire dans chaque château, on y trouvoit un aumônier, un chapelain, ou au moins un abbé, ami et familier de la maison, qui tenoit d'ordinaire l'office de lecteur; ajoutons que souvent l'éducation des fils du seigneur se faisoit au logis, sous la conduite d'un gouverneur ou d'un précepteur, qui prenoit aussi la direction spéciale de la bibliothèque.

Encore ne faudrait-il pas croire que ce fût seulement dans le rayon de Paris, centre du luxe, du goût et des lumières, que l'on trouvât des bibliothèques dans les châteaux; il en étoit ainsi dans toute la France, même dans les provinces éloignées où les résidences seigneuriales se trouvoient plus clair-semées.

Au nord, on voyoit les livres portant les doloires des ducs de Croy, ornement du beau château de l'*Hermitage*, bâti par le maréchal de Croy, prince de Solre et baron de Condé; ceux décorés des roses des princes d'Aremberg ou des losanges des comtes de Lalaing; les émaux en couleur de la famille de Berti, les plaques des Vidampierre, du prince d'Isenghien, les armoiries des Carondelet avec la devise : *A moi Chauldey!* Les hermines des d'Havraincourt se détachant sur de luxueuses reliures, et les hures des Godefroy illustrant les bons ouvrages des gardes érudits des archives de Flandre, attestent assez la richesse des bibliothèques du nord.

A l'est, n'avoit-on pas le baron de Thiers, le plus aimable

des millionnaires, amateur des arts et des plaisirs, fils du fameux Crozat, et propriétaire du château de Tugny, près Rhétel-Mazarin, où il avoit bibliothèque, théâtre, salle de concerts et le reste? Les livres de Pont-de-Veyle, du président Fyot de La Marche ne le disputent-ils pas aux manuscrits du savant et laborieux Taisand, de Dijon, si reconnoissables à leur reliure janséniste? Et, en remontant plus haut, les ouvrages chargés de la double croix de Lorraine, provenant des châteaux de Lunéville et de Nancy, ne brillent-ils pas parmi les plus splendides?

On citoit à l'ouest la bibliothèque du château de Navarre, près Évreux, possédée par les princes de Bouillon (1); celles de M. de Vaudreuil et de M. de Chalandray, aussi en Normandie; le manoir de Clisson, restauré dans ce siècle, à la bibliothèque près; celui de Sablé, dépositaire des portraits et des volumes des Colbert, des Seignelay et des de Torcy (2); le Lude, vieille demeure des Daillon, restaurée magnifiquement de nos jours par le marquis de Talhouet, et le château de Thouars, où les princes de La Trémouille tenoient leurs beaux livres chargés de quatre aiglons éployés.

Le midi pouvoit présenter les riches ouvrages aux belles armes si compliquées des nobles comtes de Narbonne; ceux du château de Bernis, près Nîmes, blasonnés d'un lion grimpant; ceux des Forbin, des Fortia et encore des Villars, gouverneurs de Provence, reconnoissables aux trois molettes d'or sous un lion passant; enfin les livres des barons de Pollalion de Glavenas, avec la devise : *Liesse à Pollalion!*

Le centre est bien plus riche encore. Les deux rives de la Loire offrent un double chapelet de châteaux qui renferment toute l'histoire de France. La terre de *Latigny*, dont le fleuve baigne les jardins, non loin d'Orléans, a vu naître le garde

(1) Acquis par l'impératrice Joséphine, vers l'époque du divorce.

(2) Ce château appartient aujourd'hui à la famille de Rougé, qui fait réparer la belle collection de portraits historiques qui rappellent tous les anciens propriétaires du lieu.

des sceaux Hue de Miromesnil : c'est là qu'on trouvoit ces livres portant sur les plats une hure de sanglier. — Non loin de là, la superbe demeure de la Vrillière, nommée autrefois *Châteauneuf*, fut érigée en duché en faveur des Phélippeaux. On y vit un chancelier et une longue suite de secrétaires d'État. Sur une vaste terrasse longeant la Loire, s'élevoit une belle galerie et une bibliothèque dont les livres curieux et riches annoncent des propriétaires éclairés et fastueux. Combien il est sorti de là de ces diplômes signés *Louis*, et plus bas *Phelippeaux!*... — *Menars* rappelle le président de ce nom, Pompadour, Marigny et Chimay. Le président de Menars est cet amateur du XVIIe siècle dont la bibliothèque, accrue de celle des de Thou qu'il acheta, passa plus tard dans celle de Soubise. — *Chambord* nous remémore le maréchal de Saxe; *Chanteloup*, le ministre duc de Choiseul; *Valençay*, les Taleyrand. — Mille souvenirs historiques et glorieux se mêlent avec les noms de tous ces donjons qui virent naître et mourir tant de membres de ces vieilles lignées qui illustrèrent la France.

Les princes de l'Église, les évêques et archevêques, les prélats et les abbés suivirent le mouvement général et eurent aussi dans leurs résidences de magnifiques bibliothèques dont il reste encore de précieux débris. Sans remonter au cardinal de Bourbon, dont les beaux livres portent, outre ses armes, son emblème (une tige de lis fleurie) avec sa devise : *Superat candore et odore*, on peut citer le cardinal de Coislin avec son damier reproduit de nos jours sur les volumes d'un de ses petits neveux, le marquis de Coislin, amateur du XIXe siècle; le cardinal de Bouillon, oncle du grand Turenne, qui rapporta de précieux ouvrages lors de son ambassade à Rome; le cardinal Loménie de Brienne, dont le bibliothécaire étoit le savant P. *Laire*. L'archevêque de Rouen, fils du grand Colbert, qui hérita de sa bibliothèque; l'aigle de Meaux, Bossuet, avec ses ouvrages portant ses trois roues d'or; Huet, évêque d'Avranches, dont les siens montroient trois grelots; Charles de Saint-Albin, archevêque duc de Cambrai, étalant sur ses livres

le blason de la maison d'Orléans, en sa qualité de fils naturel du régent ; l'abbé de Rothelin, de la même famille, avec un écu plus compliqué ; Michel Colbert, abbé général de l'ordre de Prémontré, dont les livres charmants, reliés par Dusseuil à petits fers, méritent toute l'attention des amateurs ; l'évêque duc de Langres, de Montmorin de Saint-Hérem, dont la bibliothèque a pour marque un lion passant dans un champ étoilé ; et l'évêque de Coutances, de Talaru de Chalmazel, qui possédoit une belle bibliothèque armoriée et qui fut dispersée en 1792, lorsqu'il émigra en Angleterre. Le cardinal de Fleury, heureux de mourir en paix, en 1774, à sa maison d'Issy, n'eut pas du moins la douleur de voir ses collections jetées au vent ; mais quant aux autres prélats, premières victimes des troubles et points de mire des anarchistes, ils ne sauvèrent rien de leurs bibliothèques, qui furent dispersées ou détruites comme offrant des emblèmes de piété et de féodalité, et partant doublement proscrites.

Ce n'étoit pas tout d'avoir des bibliothèques, souvent en aussi grand nombre qu'ils comptoient des terres et des châteaux, quelques grands seigneurs y ajoutèrent même de petites imprimeries privées. Il y eut d'abord celle du château de Richelieu, où Desmarets de Saint-Sorlin fit voir le jour à ses ouvrages : Richelieu n'avoit de permission à demander à personne. Plus tard, à l'instar de l'imprimerie particulière de Horace Walpole, à *Strawberry-Hill*, et de celle du prince de Ligne, installée au château de *Bel-Œil*, on en vit d'autres qui furent montées pour le plaisir et l'amusement de la noblesse françoise. Dans les appartements de Versailles, l'imprimeur Vincent (1) dirigea celle que l'on destina au jeune duc de Bourgogne, frère aîné de Louis XVI, mort en 1761 à l'âge de 9 ans ; au château de *Lugny*, près d'Autun, on imprima les *Mémoires des sieurs de Tavannes ;* à Montrieux, près Vendôme sur le Loir, on fit la première édition des *Lettres provinciales*,

(1) Il imprima : *Prières à l'usage des enfants de France*, 1760, in-12 de 38 pages.

à laquelle l'imprimeur *Sébastien Hip*, de Vendôme, travailloit dans une cave en 1656; le marquis de Sy, auteur de poésies légères, composées sous le masque du marquis de Stone, eut des presses particulières dans son domaine, près de Grenoble en Dauphiné. Enfin, l'imprimerie du château de *Dampierre* fut dirigée par une noble dame, Mme de Montmorency Albert-Luynes. Nous pourrions citer d'autres faits du même genre.

Tout cela prouve surabondamment (et nous ne nous sommes peut-être que trop appesanti sur les citations) que la noblesse de France, au milieu des plaisirs et des distractions légères qui faisoient le fond de sa vie au dernier siècle, ne négligeoit pas la culture des lettres autant qu'on auroit pu le croire d'après tout ce qui avoit été tant de fois répété; et que, du moins, elle savoit encourager les écrivains et entretenir le goût de la littérature par la protection qu'elle accordoit aux auteurs sans appui et par les dépenses qu'elle savoit faire sans marchander pour entretenir noblement et luxueusement les plus belles et les plus nombreuses bibliothèques privées de l'Europe.

Le vent des révolutions renversa tout cela à la fin du siècle dernier.... Les membres de la noblesse perdirent leurs priviléges, leur fortune et souvent leur vie; les châteaux furent, pour la plupart, pillés, vendus, brûlés, démolis; les bibliothèques séquestrées ou dispersées; les livres lacérés ou livrés aux flammes : plus ils étoient richement ornés, plus ils réunissoient de chances de destruction; les plus humbles, les plus modestement recouverts, étoient à peine épargnés. La science, la poésie, l'histoire même, entachées d'aristocratie, ne trouvoient pas toujours grâce devant les tyrans de l'époque : s'il est échappé tant de ces débris des bibliothèques de l'ancien régime, nous ne devons guère en remercier que l'indifférence en matière de littérature, et l'ignorance profonde de la grande majorité des suppôts de l'autorité sous le régime de la Terreur.

Pendant ces tristes jours et ceux qui les suivirent de près, on peut dire qu'il n'exista plus de bibliothèques (nous ne dirons pas dans les *châteaux*, ils étoient supprimés) dans les maisons de campagne. On ne lisoit plus, hormis des décrets ou des bulletins d'armée. On vit bien de loin à loin, des nouveaux riches, des fournisseurs, des agioteurs, des *parvenus*, comme on les appeloit alors, afficher un certain luxe, mais ils n'avoient, en fait de bibliothèque, que ce qu'ils nommoient leur bibliothèque souterraine, tirée des meilleurs crus de Champagne et de Bourgogne. Quelques modernes enrichis, voulant singer les *ci-devant* et leur ressembler jusqu'à un certain point, firent garnir les murs de leur cabinet (quand ils en avoient) de vastes panneaux où l'on ne voyoit que des dos de livres peints en relief, pour figurer des rayons de bibliothèques (1). Les dames de ces citoyens, lorsqu'elles vouloient se tenir au courant de la littérature de l'époque, ne dédoignoient pas de prendre en location dans de petits cabinets de lecture, des romans crasseux sortant du corps de garde ou des antichambres : la barbarie du Bas-Empire étoit complète. Que tout cela étoit loin du luxe des reliures aux armes, à dentelles dorées, et à doublures, des siècles précédents!...

Cependant, à mesure que les fortunes se rétablissoient, les belles demeures de la campagne, échappées, par une espèce de miracle, aux démolisseurs et aux bandes noires, furent petit à petit remeublées et rehabitées; mais, que devinrent presque partout les grandes pièces jadis destinées à servir de bibliothèques dans les châteaux restés debout? Hélas! nous osons à peine l'avouer, on les convertit.... en salles de billard!!! (2).

Ce ne fut qu'à dater du consulat, qu'on commença à réunir les débris épars des bibliothèques des anciens châteaux et à

(1) Plus tard, comme amélioration et *progrès* dont on fit grand bruit, on inventa le cartonnage à la *Bradel*, puis les demi-reliures, où il n'y a que le quart ou la moitié des volumes couverts de maroquin ou de veau.

(2) Il y eut même des châteaux où les vieilles bibliothèques furent métamorphosées en fruitiers. Les rayons du moins servirent. On raconte que la maréchale

en recomposer de nouvelles. La *Malmaison* avoit été achetée, en 1798, de M. Lecouteulx de Canteleux, par Joséphine; elle y fit établir une bibliothèque d'après les dessins et sous la direction de M. Percier, architecte. Les livres étoient reliés, ou en maroquin rouge ou en veau plein, avec les lettres *P. B.* (*Pagerie*, *Bonaparte*), entrelacées en chiffres sur le dos, et le mot *Malmaison* inscrit sur le plat des volumes. D'autres ouvrages ayant appartenu à l'impératrice portoient l'oiseau de Minerve comme marque distinctive. Après la mort inattendue de la propriétaire de la Malmaison, on vendit ses livres (vers 1828), qui furent alors répandus dans le commerce à un taux fort modeste : leur temps n'étoit pas venu.

Le Grand-Trianon avoit une bibliothèque choisie par Napoléon Ier. Connoissant tout le prix des livres, surtout à la veille d'un exil, il la réclama le 3 juillet 1815; il étoit trop tard : les Prussiens l'avoient pillée, à l'exemple, dit-on alors, de ce que d'autres vainqueurs s'étoient permis de faire à Potsdam.

Les dignitaires de l'empire, qui fondoient une nouvelle noblesse, avec des blasons récents, suivirent les exemples du passé et installèrent dans leurs domaines, fraîchement meublés à la romaine, des bibliothèques dont on reconnoît les volumes, tant aux plumes des heaumes et aux étoiles de leurs emblèmes héraldiques, qu'à la maigreur du maroquin de l'empire. Le duc de Massa au Plessis-Piquet, le prince Berthier à Gros-Bois, le comte de Cessac à Brevannes, le comte Boulay de la Meurthe au Piple, le comte Dubois au château de Vitry-sur-Seine, ont laissé des traces bibliophiliques de leur passage.

Le ministre des cultes, Bigot de Préameneu, eut une biblio-

Lefebvre, dont les mots excentriques et l'esprit naturel égayèrent si souvent Napoléon Ier et toute sa cour, venant prendre possession d'un domaine nouvellement acquis par son mari, demanda, en entrant dans une vaste salle, à quoi servoit cette pièce. « C'est la bibliothèque, lui dit-on. — Oh! fit-elle, je ne suis pas *lisarde*, mon mari n'est pas *lecturier*, j'en ferai mon fruitier. »

thèque dont tous les volumes portoient sa signature autographe. La belle madame Récamier en réunit une composée de tous ouvrages *ex dono auctoris*. Cela coûte souvent plus cher que des livres achetés. Ceux du duc de Feltre portoient trois épées en pal au-dessous de neuf étoiles en chef par 4 et 5, brillants insignes du ministre de la guerre de l'Alexandre moderne. Le comte de Ségur, grand maître des cérémonies, a laissé de beaux livres, reliés par *Doll*, aux armes cantonnées d'une épée en pal, et de deux lions, surmontées de la toque de sénateur de l'empire. Il y auroit tout un armorial à décrire sur ce sujet (1).

La Restauration auroit pu donner son nom à ce qui se passa dans beaucoup de châteaux, car on y releva bien des ruines. Un grand nombre de familles purent rassembler les débris de leur grandeur passée; mais elles avoient d'abord autre chose à faire qu'à réparer des bibliothèques. Cependant on vit presqu'aussitôt se former à Rosny celle de la duchesse de Berry, aussi riche que bien composée (2); puis vint la collection si délicatement choisie du prince d'Essling, dispersée en 1847; celle de la maréchale duchesse de Raguse, née Perrégaux, qui fit partie de la Société des bibliophiles françois; la bibliothèque du comte de La Bédoyère, remarquable par ses raretés disputées aux enchères; celle du maréchal Sebastiani, livrée aux enchérisseurs en 1851; celle enfin de la duchesse de Monte-

(1) La finance commençoit à reprendre un rang élevé parmi les notabilités de l'empire. On citoit alors la splendide bibliothèque de M. *Rougemont de Lowemberg*, banquier, dont le bel hôtel a fait place à une rue qui porte son nom. Dans la salle servant de dépôt aux richesses bibliographiques de l'opulent financier, on voyoit une pile de gants blancs qu'on offroit aux visiteurs étrangers qui désiroient toucher les brillantes et fraîches reliures et les tranches peintes de cette collection d'élite.

(2) *Catalogue de la riche bibliothèque de Rosny, dans laquelle se trouvent les grands et beaux ouvrages à figures, tant anciens que modernes, publiés en France, en Angleterre et en Italie, dont plusieurs sur peau de vélin, avec les dessins originaux* (exemplaires uniques), etc. La vente a eu lieu le 27 février 1837, par les soins de J. Techener, libraire.

bello, née Guéhéneuc, qui avoit réuni à Étoges, et autres lieux, les meilleurs livres de bibliothèque qu'il soit donné à un amateur de posséder.

Le dernier prince de la Moskowa, à la fois compositeur et écrivain militaire, commençoit à colliger une curieuse bibliothèque musicale, lorsqu'une mort prématurée vint fatalement arrêter sa carrière.

Des ministres de nos rois eurent aussi la noble passion des livres : on peut citer le comte de Corbière comme un des plus zélés bibliophiles de son temps. M. de Martignac laissa une collection de beaux ouvrages d'offrande, chefs-d'œuvre de reliure de Thouvenin, que ses héritiers n'ont pas su conserver. Tout le monde sait quel est le goût de M. Thiers pour les arts et la littérature, et quelle superbe collection de portraits historiques et de bons livres il cherche à réunir chaque jour. Un des derniers encans publics a montré combien M. Ch. Giraud, ancien ministre de l'instruction publique, avoit mis de soins à se former une admirable bibliothèque d'élite. Un amateur de la Restauration, M. Ginoux, maire de Sussy, qui habitoit le château bâti en cette commune par Philippe de Coulanges, en 1637, et si souvent visité par madame de Sévigné, avoit converti ses salons en bibliothèques, faisant précisément le contraire de ces propriétaires qui changeoient les bibliothèques en boudoirs ou en salles de jeu.

Le doux amour des lettres a souvent servi à tempérer bien des chagrins politiques. Dans les ennuis de l'expatriation, un des neveux de Napoléon a trouvé une occupation à la fois utile et intelligente en suivant son goût inné pour l'étude des langues et des livres qui en traitent. Ce prince est compté comme un des premiers linguistes de l'Europe, et a formé une collection unique en son genre. En ce moment même, un jeune prince françois adoucit les douleurs de l'exil par tout ce qui charme les bibliophiles : il est devenu un des plus délicats et des plus éclairés amateurs que l'on connoisse ; son bon goût et sa fortune le mettent à même de compter parmi les plus heureux.

Des exemples venus de si haut ont porté d'heureux fruits : aujourd'hui, nous sommes satisfaits de le proclamer, le goût des beaux livres a repris dans la *gentry :* on ne se contente plus des albums, des keepsakes et des illustrations de Curmer à la campagne ; l'amour du vrai beau et du bon se propage : l'augmentation des fortunes a permis non-seulement de restaurer, de relever, d'embellir, de créer même des châteaux, mais aussi de les meubler magnifiquement. Et quel plus splendide ornement à admettre, dans une maison de plaisance, qu'une riche collection des plus nobles produits de l'intelligence et de l'esprit humain ! C'est ce qu'on commence à faire un peu partout avec l'aide de MM. *Trautz-Bauzonnet*, *Duru*, *Capé*, *Hardy*, nos relieurs en vogue. On a commencé par richement orner les missels et les livres d'heures des dames, puis la décoration a gagné les raretés du cabinet des châtelains. En effet, après avoir donné dans le luxe des meubles, des chevaux, des chasses et des fêtes, les heureux du siècle, pour revenir aux traditions d'autrefois, ont dû mettre leur ambition à réunir les délicates productions des beaux-arts à côté des curieux et rares labeurs de l'imprimerie. C'est le confortable le plus doux et le plus précieux de la vie de campagne, c'est le moyen de laisser passer sans qu'on s'en aperçoive les temps sombres et orageux, c'est la véritable recette pour n'avoir que des beaux jours. Tu n'auras rien à désirer, dit quelque part Cicéron, *si bibliothecam et hortos habes.* En vérité, ce grand orateur n'a jamais mieux parlé.

Arthur DINAUX.

A Montataire (Oise), mars 1859.

(La suite prochainement.)

BIBLIOTHÈQUE SPIRITUELLE

DE M. DE SACY.

SERMONS CHOISIS DE BOSSUET, BOURDALOUE, FÉNELON (1).

Trois nouveaux volumes viennent de s'ajouter à la *Bibliothèque spirituelle*. On dit qu'elle est presque complète; il me semble avoir lu quelque part qu'il n'y manquoit plus que la réimpression de l'Ancien et du Nouveau Testament traduits en françois. Tant pis pour le public si cet excellent recueil touche déjà à sa fin. Une certaine classe de lecteurs s'étoit habituée à revoir tous les six mois quelqu'un de nos vieux bons livres rendus à la vie et à la jeunesse; nous aimions à suivre l'éminent éditeur, qui, en nous menant devant des chefs-d'œuvre, nous plaçoit toujours au point de vue où la perspective devenoit plus belle et l'horizon plus étendu. A la parole de M. de Sacy devroit revenir, ce semble, tout l'honneur de ce succès remporté sur l'indifférence religieuse et littéraire de notre temps. Pourtant je ne serois pas surpris que la beauté de l'impression et du format n'eussent ajouté plus qu'on ne croit à l'empressement avec lequel la bonne compagnie a couru à la *Bibliothèque spirituelle*.

On ne sait pas assez combien les gens d'esprit sont paresseux : au fond ils aiment les bons livres; ils font plus, ils les préfèrent quelquefois aux mauvais; mais quand les bons livres ne viennent pas à eux, ils n'ont pas le courage d'aller les chercher dans les bibliothèques, ou même chez certains libraires. C'est par indolence pure qu'ils se prêtent aux méchants écrits. Que si, par fortune, les bons livres sortent de leur retraite et font, pour les trouver, la moitié du chemin, oh! alors, nos paresseux sont ravis, et ils se gardent bien de laisser échapper l'occasion. C'est pour entraîner ces gens de peu de foi que les volumes dont nous parlons ont déployé

(1) Trois volumes en vente chez J. Techener.

cette austère coquetterie à laquelle on est forcé de rendre les armes; c'est pour les séduire tout à fait qu'ils ont pris ce costume, où le luxe moderne le dispute à la simplicité antique. On a beau être un triple paresseux, on a quelquefois un grain de ce noble orgueil qui sied si bien aux bibliophiles : on se dit, en voyant ces mignons petits formats : « Qu'ils auroient belle apparence sur les rayons d'une bibliothèque mondaine! Sans doute Tertullien a tonné contre le luxe des vêtements, mais il n'a rien dit contre celui des livres, surtout quand ce sont des livres de piété; » et voilà comment, de raisonnement en raisonnement, se laissent tenter les paresseux tant soit peu glorieux. Ils sourient à l'idée d'être du petit nombre des élus qui, dans dix ou douze ans, regarderont avec un suprême dédain le bibliophile qui se mettra à la recherche des précieux volumes, et reviendra au logis les mains vides, parce qu'ils seront devenus introuvables, ou qu'ils se payeront au poids de l'or.

Pour ces vieux livres du XVIIe siècle, être réédités dans certaines conditions, c'est donc sortir du tombeau comme Lazare : c'est ressusciter. Être édités par M. de Sacy, c'est renaître non pas seulement à l'existence, mais à la grâce, à la fraîcheur des jeunes années. Nul ne nous introduit plus directement que lui au cœur d'un ouvrage, à ce qui fait que cet ouvrage a vécu ou mérite de vivre, c'est-à-dire d'agir sur les âmes pieuses, ou simplement élevées et chrétiennes.

On connoît si peu aujourd'hui les principes de la foi, que de pareils livres seroient comme non avenus pour nombre de personnes, si on ne leur en traduisoit la pensée mère. Les beautés du style, plusieurs sont en état de les reconnoître; pour celles de la doctrine et des idées, il n'en est pas de même. Il falloit donc qu'on nous en donnât la clef, et l'on peut dire que M. de Sacy, par les belles préfaces qu'il y a jointes, non-seulement nous a rendu ceux qu'on pourroit appeler les Pères de l'Église gallicane; il a fait plus : il nous a fourni les moyens de nous servir de ces beaux génies; il nous a per-

mis de pénétrer dans leur pensée la plus intime, et jusqu'à la moelle de leur enseignement. Ce n'est pas leur parole qui, grâce à lui, revit pour nous, c'est leur émotion, c'est leur âme, c'est leur cœur. Qui de nous n'avoit lu et relu cent fois les plus beaux sermons de Bossuet, de Bourdaloue et de Massillon? Mais, soyons sincères, qui de nous n'avoit pas été plus sensible aux mérites oratoires qu'aux beautés chrétiennes de ces admirables morceaux? Je prends les trois derniers volumes de la *Bibliothèque spirituelle*, je lis la préface de M. de Sacy; je m'étonne en la lisant d'avoir jusqu'ici pesé les paroles là où les choses étoient tout; et quand à sa suite j'aborde ces beaux sermons choisis presque au hasard entre tant d'autres, je leur trouve une profondeur que je n'avois jamais soupçonnée, un accent qui me semble tout nouveau.

M. de Sacy nous apprend à lire en homme et en chrétien ce que nous lisions en lettré et en artiste. Quelle doit être notre reconnoissance pour celui qui nous met en présence de ces grands explorateurs de l'âme ! Que de découvertes nous pouvons faire grâce à eux, et sur nous-mêmes, et sur les obligations morales que nous impose le christianisme! Combien sont-ils les gens qui aujourd'hui savent et comprennent dans toute leur étendue les devoirs de l'honnête homme chrétien? On pourroit les compter. A chaque instant, en lisant ces directeurs de la vie morale, on s'aperçoit avec surprise qu'on avoit le cœur d'un païen avec tous les dehors d'un homme sinon religieux, au moins régulier. Comme ils nous apprennent à lire en nous-mêmes, à démêler toutes les ruses, toutes les supercheries du moi ! Quel jour ils répandent sur cet abîme de petites noirceurs, d'égoïsme envieilli que chacun porte en soi sans le savoir, parce qu'on ne s'en aperçoit qu'à la lumière de cette morale chrétienne qui examine tout à fond, ayant seule de quoi guérir toutes nos infirmités, ayant seule un baume à verser sur toutes nos plaies! Voilà pourquoi M. de Sacy a si bien fait de souhaiter que ces livres devinssent pour nous des guides, des amis de tous les jours,

et non pas seulement des professeurs de beau langage qu'on écoute les jours où on se sent en verve de haute et sérieuse littérature.

Ce n'est pas une pâture que M. de Sacy a destinée aux beaux esprits desœuvrés; pourtant il n'oublie pas qu'il parle à des petits-fils de Voltaire, à des hommes qui comprennent le XVIIe siècle bien plus par leur imagination que par les instincts de leur cœur; aussi ne nous donne-t-il que les chefs-d'œuvre les plus incontestés de la spiritualité françoise à sa plus belle époque, à son âge d'or en quelque sorte. La nouvelle *Bibliothèque* commence à saint François de Sales, et finit à Massillon; jusqu'au XVIe siècle, sauf dans l'*Imitation*, la spiritualité chez nous n'a guère été que la fleur de la scolastique, et notre délicatesse s'effrayeroit de cet âpre parfum. Après le grand siècle la spiritualité est entrée dans une décadence que chaque jour accélère et précipite. Les personnes qui se tiennent au courant des productions religieuses de notre temps, quel que soit leur optimisme, doivent être affligées en voyant la prodigieuse infériorité qu'on peut noter dans nos meilleurs livres de spiritualité contemporaine, si on les compare à ceux qui paroissoient au temps de Bossuet et de Fénelon, même quand ils n'étoient pas dus à ces grands maîtres de la science chrétienne. On ne s'explique ce changement que par ce fait : le catholicisme, au sortir des guerres de religion, étoit encore sur la brèche; il combattoit; aujourd'hui il triomphe et peut-être que, comme à toutes les institutions faites pour l'homme, la discussion lui est meilleure que la silence, la lutte que la victoire.

Mais, soyons plus justes, pourquoi le silence de nos écrivains religieux ne tiendroit-il pas tout simplement à ce fait que tous les grands problèmes de la spiritualité chrétienne ont été agités et résolus il y a deux siècles par les hommes de génie que réédite aujourd'hui M. de Sacy; de sorte, en réalité, que le meilleur est pris dans cette matière, et qu'il n'y a plus qu'à vivre sur le passé?

Quoi qu'il en soit, l'avenir ne pourra pas accuser nos contemporains d'être indifférents à cette belle et importante littérature religieuse, en voyant quel accueil ils ont fait à la *Bibliothèque spirituelle*.

Dans cet accueil il entre beaucoup d'éléments divers : il entre d'abord, espérons-le, un goût sérieux pour l'ensemble de ces idées sans lesquelles on n'est chrétien que par habitude et non par adhésion, par conviction; il y entre aussi cette curiosité de bibliophile dont j'ai parlé plus haut et à laquelle n'échappent pas les gens d'esprit; il y entre enfin du patriotisme littéraire.

Nous seuls, entre les nations modernes, avons sur la spiritualité un ensemble d'écrits assez considérables de fond et de forme pour les montrer avec quelque orgueil aux étrangers et pour leur faire un rang à part dans nos bibliothèques. Nous seuls, en un mot, nous avons les classiques de la piété comme nous avons ceux de la morale, ceux du théâtre. Chose singulière! qu'en tout sujet la France, en pensant pour elle-même, travaille pour le reste du monde! Si cette supériorité de notre littérature religieuse sur celle des autres peuples n'est pas une illusion de notre part, elle doit s'expliquer par quelque grosse raison. Il ne faut pas, en effet, aller bien loin pour la découvrir. Prenez tous les écrivains édités par M. de Sacy, cherchez quel est leur caractère général, et vous serez frappés de voir que, chez tous, depuis le premier jusqu'au dernier, depuis l'*Imitation* jusqu'aux sermonnaires du siècle de Louis XIV, il y a un certain bon sens pratique qui est vraiment merveilleux. Aucun d'eux n'est purement spéculatif. La théorie semble-t-elle quelquefois prendre le dessus, ce n'est pas pour longtemps, le moraliste dirigeant ne tarde pas à reparaître et à se faire écouter avec l'autorité que le christianisme seul confère à ceux qui parlent en son nom.

Le sens pratique et l'autorité, voilà tout le secret de la supériorité de nos écrivains religieux! Dirai-je que l'autorité est en raison directe du sens pratique?

Cet esprit d'examen qui, chez d'autres nations, s'est porté sur le dogme, chez nous s'en est discrètement abstenu ; mais il s'est rattrapé sur la partie du christianisme qui nous touche le plus immédiatement. La morale chrétienne, si profondément humaine, l'est surtout en France : c'est là qu'elle a pris son caractère le plus pratique, c'est là qu'elle s'est le plus complétement adaptée à la vie; aussi nos grands écrivains religieux ne sont ni des controversistes, ni des théoriciens : ce sont des moralistes, ce sont des directeurs. La règle, ce n'est pas eux qui l'ont faite; de là cette autorité qui ne fut jamais donnée à aucun des moralistes de l'antiquité, pas même aux stoïciens, pas même à Sénèque, pas même à Épictète. Mais cette règle divine, avec quel tact, avec quelle mesure, avec quelle délicatesse charitable ils l'appliquent! Comme les grands directeurs chers à M. de Sacy, les François de Sales, les Bossuet, l'auteur de l'*Imitation* lui-même, qui n'a été que leur précurseur dans la grande science de mener les âmes à Dieu, comme tous en usent doucement avec nous! Comme ils respectent, en général, cette liberté qui seule nous rend méritants devant les hommes d'abord et ensuite devant Dieu! Qui, plus qu'un Bossuet ou qu'un Fénelon auroit droit d'imposer la loi chrétienne à ses auditeurs ou à ses lecteurs? Pourtant ils aiment mieux la persuader; ils aiment mieux en faire ressortir les bienfaits! Au lieu d'être dogmatiques et tranchants, ils sont démonstratifs. De là tant de traités parmi ces livres de piété. Certains discours de nos sermonnaires ne sont que des traités éloquents sur tel ou tel point de la morale chrétienne.

Tout le christianisme se découvre dans chacun des sermons publiés par M. de Sacy : c'est cette ville bien bâtie dont il est parlé dans la *Lettre à l'Académie françoise*, et du centre de laquelle on aperçoit toutes les extrémités. Qu'on suive le conseil que nous donne l'éditeur : qu'on ne regarde plus la beauté littéraire, mais qu'on se propose d'être attentif seulement aux choses, et que dans cette disposition sérieuse on

lise le sermon qui ouvre le volume de Bossuet; qu'on médite ce sermon sur le véritable esprit du christianisme : y a-t-il rien de plus chrétien et en même temps de plus libéral? de plus pratique et en même temps de plus élevé? Bossuet développe ce texte, qu'on ne doit pas laisser éteindre en soi l'esprit de Dieu qui nous porte aux sacrifices, au détachement de nous-mêmes et par suite qui nous rend capables de charité et de tous les autres devoirs que commande le christianisme. Rapprochez cela de la meilleure lettre de Sénèque à Lucilius : vous verrez qu'il y a un abîme, et qu'il faut bien qu'un Dieu l'ait comblé.

C'est chose merveilleuse de voir avec quelle aisance, avec quelle bonne grâce, avec quelle liberté généreuse ces grands chrétiens du XVIIe siècle menoient de front la sévérité et la charité, tempérant l'une par l'autre de la façon la plus harmonieuse, parce que les principes du christianisme bien compris leur permettoient de tout ramener à l'unité! Que n'a-t-on pas dit contre le monastère de Port-Royal? Quels reproches n'a-t-on pas adressés à ce qu'on appeloit son rigorisme, son austérité? Et cependant entre tous les traités de douceur et de mansuétude chrétiennes qui ont paru à cette mémorable époque, celui où respire la plus ardente charité, celui sur *la manière de conserver la paix avec les hommes* est dû à un écrivain de Port-Royal.

Ah! ces gens-là en savoient plus long que nous, quoiqu'ils n'eussent pas toute l'expérience que le spectacle des révolutions auroit pu nous donner; ils savoient comment on peut concilier l'autorité de la religion avec la liberté qu'il faut laisser à la conscience et à l'intelligence. Rapportons-nous-en donc à eux.

Après eux le christianisme n'avoit plus de progrès à faire, quoi qu'ait dit dernièrement dans *le Correspondant* l'ingénieux publiciste qui, lui aussi, s'occupoit de M. de Sacy. Il n'avoit plus que des nouveautés à redouter : car le jour où il ne sera plus ce qu'il étoit pour les Bossuet, pour les Bourdaloue, pour

les Massillon ; le jour où, pour retenir les esprits dans l'obéissance en resserrant le lien de l'autorité, il relâchera celui de la morale; le jour où, en refusant tout à la liberté d'examen et de critique, il se croira obligé d'abaisser sa morale au niveau de nos passions et de nos foiblesses, ce jour-là le christianisme aura changé de nature quel que soit le nom qu'il porte encore. C'est pour conjurer cette décadence que les jansénistes ont paru si sévères; mais un espoir profondément chrétien étoit en eux: aussi surent-ils bien vite corriger les excès auxquels les portoit la doctrine augustinienne de la grâce. Eux aussi, comme aujourd'hui M. de Sacy, croyoient que la philosophie et la foi n'étoient pas incompatibles : on le leur a durement reproché; on a gardé plus de mesure avec M. de Sacy, mais à lui aussi on a dit : il faut être tout l'un ou tout l'autre, « l'obéissance rationelle ou raisonnable que recommande saint Paul n'est pas à notre usage. Celui qui ne dit pas raca aux philosophes, celui-là n'est pas des nôtres : dites un peu de mal de l'éclectisme et nous vous passerons même la sévérité de votre morale qui sent quelque peu son Port-Royal. » Nous croyons que M. de Sacy n'entendra pas ces conseils donnés pourtant à bonne intention, et avec une si respectueuse sympathie. Il continuera d'avoir un peu d'estime pour la philosophie et pour tout ce qui ressemble au libéralisme de la pensée; mais il ne renoncera pas pour cela à la piété sévère, voire même austère. Il restera un peu pessimiste : car il est de l'école d'Alceste en fait de morale, il espère que les temps qu'il n'a pas vus valoient mieux que ceux qu'il voit; mais, après tout, les Philintes sont si nombreux à l'heure qu'il est qu'il n'y a peut-être pas de mal, ne fût-ce que par modestie, à écouter ceux qui ne nous prennent pas pour des anges de candeur et de désintéressement.

Il seroit bien regrettable que M. de Sacy optât ainsi qu'on le lui conseille. Ce qui fait sa supériorité sur tous les écrivains soi-disant religieux qui se font les avocats de la foi, c'est précisément cet esprit de mesure que je louois tout à l'heure

chez les moralistes du grand siècle. Lui aussi, M. de Sacy sait que l'homme n'aime pas à être guidé là où il peut marcher tout seul. Il ne croit pas qu'il soit dans l'intérêt des croyances religieuses que le domaine de la foi s'étende démesurément. Lui aussi enfin, comme ces penseurs chrétiens qu'il interprète si bien dans ses préfaces, il ne veut pas que notre siècle s'admire outre mesure et joigne à toutes ses foiblesses le ridicule d'être infatué de soi-même, et de se croire le premier des siècles passés, présents et à venir.

Tout le monde n'a pas caractère pour dire ainsi ses vérités au temps présent; nous sommes trop heureux que M. de Sacy ne nous croie pas incorrigibles. Au reste, il y a encore du bon chez nous : la preuve c'est le ressort cordial avec lequel le public écoute ses affctueuses sévérités; c'est l'empressement avec lequel il court vers des professeurs de morale qui ressemblent si peu à ceux que la société voit à l'œuvre et écoute. Aujourd'hui même peut-être n'a-t-on qu'un regret, c'est que M. de Sacy interrompe sitôt une publication qui lui permettoit de rappeler à tant de gens ce qu'ils oublient trop volontiers, et ce que tous tant que nous sommes nous avons tant besoin qu'on nous répète. En lisant M. de Sacy on se souvient qu'on a une conscience. Y a-t-il beaucoup d'écrivains qui arrivent à un pareil résultat?

Aussi je me garderois bien de parler de son talent d'écrivain : c'est aux rhéteurs qu'il faut réserver ces petites fadeurs littéraires. Je ne serois pas surpris qu'un jour on ne reprît ces belles préfaces qui sont en tête de chacun des ouvrages dont se compose la *Bibliothèque spirituelle;* on y joindra certains morceaux des *Variétés littéraires*, et on aura une histoire de la littérature morale en France qui prendra rang à côté des chefs-d'œuvre qu'elle explique en les résumant.

Ce que M. Villemain a fait pour les Pères de l'Église grecque et latine, M. de Sacy l'a fait pour les classiques du catholicisme françois; de plus, il a rajeuni leur popularité en les rééditant. C'est un service que n'oublieront jamais les

amis des lettres. Mais ceux qui demandent à la lecture quelque chose de plus qu'une volupté délicate, ceux qui y cherchent un profit, un enseignement moral et durable, ceux-là seront à bien plus forte raison les obligés de M. de Sacy; car lui aussi est un moraliste de la grande école chrétienne et libérale, un moraliste qui tient bien son rang à la suite des maîtres de Port-Royal, pas loin de Royer-Collard, et qui aura rendu au catholicisme les mêmes services que Vinet rendit au protestantisme : nobles noms que j'aime à rapprocher en finissant ce long article; âmes religieuses qui n'ont voulu croire qu'aux idées qui correspondoient à des devoirs, qui n'ont accepté que les principes qui rendent l'homme plus sévère à lui-même, plus indulgent au prochain, en un mot, qui, entre les vérités modernes, ont toujours choisi les plus chrétiennes et les plus libérales à la fois. F. Colincamp.

DOCUMENT NOUVEAU
SUR
CHRISTOPHE PLANTIN.

Lettre à M. Techener, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*.

Monsieur,

L'accueil si bienveillant que vous avez fait à un premier travail sur le grand typographe tourangeau Christophe Plantin, m'engage à vous adresser la pièce suivante, curieuse, selon moi, à plus d'un titre, et qui pourra particulièrement

intéresser les membres de la Société des bibliophiles de Touraine dont vous avez publié les statuts dans le dernier numéro du *Bulletin*.

L'original de cette pièce, qui n'est évidemment lui-même qu'une copie, est tout à fait inconnu en France et même en Belgique. Il figure, mais n'a jamais, que je sache, été publié, dans une généalogie particulière de la famille Moretus, descendant de Plantin, généalogie écrite en flamand. Cette copie, qui paroît dater du commencement du XVIIIe siècle, est aujourd'hui entre les mains de la famille Van der Aa, alliés ou collatéraux des Moretus.

Je dirai d'abord que j'en dois communication à la parfaite obligeance d'un savant bibliophile belge qui me permettra de ne pas le nommer, mais que connoissent tous ceux que réunit dans un cosmopolitisme élevé l'amour de l'étude et le goût charmant des livres.

Quel est le degré d'authenticité de ce document? Ici le champ des suppositions est ouvert. Il me paroît appartenir plutôt au roman qu'à la vérité. Les aventures s'y pressent en quelques lignes d'une façon qui indique un esprit plus amoureux de l'imprévu que passionné pour la vraisemblance. Un passage, cependant, doit être vrai, c'est celui qui raconte la manière de vivre de Plantin et de sa femme dans les premiers moments de leur séjour à Anvers. Un autre auroit besoin d'éclaircissements et de discussion, c'est celui qui fait vivre Plantin à Caen et lui fait épouser, dans cette ville, une fille : Joanne Revière. J'ignore si le nom de la femme de Plantin est connu, et, dans ce cas, s'il concorde avec celui donné par ce petit roman.

Mon savant correspondant pense que « cette pièce est l'œuvre de quelque descendant vaniteux de Plantin, qui, après l'anoblissement des Moretus en 1692, aura essayé de rattacher l'illustre imprimeur à une noble souche. » Ce procédé chinois est, à ce qu'il paroît, aussi commun en Belgique qu'en France; mais je crois que s'il faut voir là un acte de vanité, on doit le

faire remonter à une époque plus éloignée et l'avancer d'un siècle. Ce n'est pas là le françois, ce n'est pas là l'orthographe de 1700; et, comme je ne vois pas trace d'une recherche d'imitation de vieux françois, il me semble qu'on peut placer sa composition aux environs de 1600, dix ou quinze ans après la mort de Plantin. Seulement il est évident, pour qui sait lire, qu'il aura été composé beaucoup plus avec des traditions et des *on dit*, comme c'étoit l'habitude à cette époque, qu'avec des documents authentiques et incontestables.

Cela dit, voici la pièce :

« Christophle Plantin, architypographe du roy catholique, est natif de Tours en Touraine, l'an de grâce MDXIV. Son père s'appela Charles de Tiercelin, seigneur de La Roche du Maine, lequel, dès son jeune aage, se voua aux armes pour le service du roy de France; d'entrée il fut enseigne, puis capitaine, par après archer en la compagnie du duc d'Alençon, derechef homme d'armes, puis guidon, après lieutenant, et enfin capitaine de sa compagnie. Il s'est trouvé en sept siéges de villes pour le service de la couronne de France, et a esté prisonnier à la journée de Pavie et à la bataille de Saint-Quentin, où son fils puîné fut tué à l'aage de 22 ans. Il avoit en luy une liberté de parler qui démontroit la générosité de son courage. Il mourut à Chitré, près Chastellerault, le 2e jour de juin 1567, aagé de 85 ans deux mois (ce qui le feroit naître en 1482). Par ses adversités il devint à povreté; de sorte que ses enfants estoyent contrainct de chercher leurs fortunes. Il laissa des fils, dont Christofle ensemble avec un de ses frères, pour certains mécontentements, s'en retirèrent de leur patrie et allèrent en Normandie à Caen, et, afin de n'estre point cogneus, ils changèrent tous deux leurs noms, lesquels noms ils choysirent en leur voyage casuelement en une prerie : l'un cavelloit par cas sur une herbe qu'en françois s'appelle plantain et en flamand *weghbree*, et l'autre sur une herbe qui s'appelle porée et en flamand *porrey*, dont l'un print le nom

de Plantin et l'autre de Porret, lequel Porret s'exerça à l'apothicairerie et médicine. Ores Christofle Plantin, estant à Caen, se mit au service d'un libraire qui ensemble estoit relieur; là où il aprint à relier des livres et faire des petits coffres pour garder les joyaux; ce qu'il fist en ce temps-là si curieusement que tout le monde estimoit que c'estoit fait de sa main. Dans la même maison demeuroit une fille nommée Joanne Revière, natif (*sic*) d'un village près Caen nommé Sainte-Barbère ; elle avoit six frères dont les trois estoyent religieux, et les autres trois capitaines de guerre, dont le plus jeune avoit bien vint ans lorsque cette fille vint au monde, et (ce qu'est rare) sa mère avoit 52 ans lorsqu'elle accoucha de cette fille. Christofle Plantin se maria avec icelle fille lorsqu'elle étoit aagée de vint-cinq ans. Estant mariés, ils vinrent à Anvers avec le peu de livrets de prières et semblables choses, et mirent une petite boutique (le mari des livres, la femme des linges) dessus la Bourse des marchands, là où ils gagnèrent quelque temps leur vie assez sobrement. Il advint par après que le sieur Scribonius Grapheus (1), en ce temps-là greffier de la ville d'Anvers, se plaisant fort à sa curiosité de la ligature de Plantin, le fist relier tous ses livres, et l'advança et l'ayda en lui prestant quelques deniers; de sorte qu'il vint à tenir une boutique au logis qu'à présent se nomme la Rose, près l'église des Augustins à Anvers. Ce même Grapheus, voyant la façon de contenance de Plantin par plusieurs fois, dit qu'il le tenoit pour homme de noble extraict, à quoi Plantin toujours respondoit qu'il n'estimoit aultre noblesse que celle qui estoit de la propre vertu.

« En ce temps-là lui advint un malheur qui luy ayda par après à devenir imprimeur, tel qu'après il a esté. Environ le tems du carnaval, à un soir, il porta sous son manteau un petit coffret pour une feste de nopce. Derrière luy vinrent quelques mascarades, lesquels croyant avoir un de leurs ennemis,

(1) C'est là évidemment un nom supposé ou un surnom dont l'étymologie latine et grecque signifie scribe, écrivain, greffier.

le traversèrent par derrière d'un coup d'espée, et, oyant la voix de Plantin, dirent qu'ils estoyent abusés croyant avoir un aultre. Plantin ayant prins garde aux habits des mascarades, quelques temps après estant guéry, venant au marché de vendredy, vit les mesmes habits, et, demandant à qui ils avoyent été loués au jour qu'il avoit esté blessé, et ayant venu à la cognoissance des personnes qui estoyent de bons moyens et qualités, s'accorda avec eulx (pour ne point se plaindre à justice) qu'il auroit donc bonne somme d'argent, lequel il employa à acheter une presse et quelques instruments d'imprimerie, commençant d'imprimer des almanachs et abecedares pour les petits enfants, comme quelques petits livres de prières, en quoy il s'acquittoit si curieusement et correctement, que . . . . »

(*La fin manque.*)

Voyez, monsieur, si ce fragment, malheureusement trop court, vous paroît assez intéressant pour être soumis aux lecteurs du *Bulletin*, et veuillez me croire votre bien dévoué

Comte L. Clément de Ris,

Membre de la Société des bibliophiles tourangeaux.

VERS INÉDITS DE PIRON (1).

Nous devons la communication de la pièce suivante à l'obligeance de M. Honoré Bonhomme, qui, malgré les révélations importantes qu'il vient de publier sur Piron (2), n'a pas encore

(1) La reproduction est interdite.

(2) OEuvres inédites de Piron (prose et vers), accompagnées de lettres également inédites adressées à Piron par Mlles Quinault et de Bar, publiées sur les manuscrits autographes et originaux, avec une introduction et des notes par Honoré Bonhomme. Édition ornée de trois fac-simile. Chez Poulet-Malassis et de Broise, 1859. — Un vol. in-8°, ou un vol. in-12. — (Il y a deux tirages.)

dit son dernier mot à ce sujet. Nous croyons savoir qu'il tient en réserve, entre autres choses très-curieuses, la relation *complète* du Voyage de Piron à Beaune, dont on n'a eu que des fragments jusqu'ici, contrairement à l'assurance donnée par Peignot, qui n'en a publié lui-même qu'une partie, croyant la reproduire dans son intégrité.

POUR LE JOUR DE LA SAINT-LOUIS.

AU COMTE DE SAINT-FLORENTIN.

O ma favorite ustensile,
Imagination, quoi! tes fonds sont séchés!
Pour mes devoirs je te trouve stérile,
Après avoir, pour mes péchés,
Autrefois été si fertile!
Quoi! ton jardin seroit flétri!
Quand il ne me faudroit qu'un bouquet pour un homme
Qui te plaît comme à tous, qui pense et qui se nomme
Comme
Le grand roi dont il est le ministre chéri.
Je m'y prends de toutes les sortes;
Mon malheureux esprit frappe à toutes les portes,
Tambourine, t'appelle, et tu ne réponds pas.
Serois-tu donc au rang des mortes?
Pour moi, je ne suis mort ni las,
Et frapperai si bien en maître
Que si tu ne parles d'en bas,
Tu parleras par la fenêtre.
Ah! t'y voilà donc, Dieu merci!
Madame, inspirez-moi, s'il vous plaît, quelque chose
De fou, de gai, de vif et de couleur de rose
Qui ne ressente point son courtisan transi.
Fort bien. J'entends, j'y tôpe et me tiens à ceci.
De l'encre, du papier : il est temps que j'écrive.

Monseigneur, de cette missive
Rompant maintenant le cachet,
Peut voir de l'imaginative
L'amendement ou le déchet.

(Ces vers étoient sur l'enveloppe du paquet que voici.)

Lettre du curé de Châteauneuf, terre de M. le comte de Saint-Florentin.

Monseigneur,

Dimanche passé, je montai en chaire à mon accoutumée, chaire qui, par parenthèse, est une grosse futaille posée sur deux tréteaux à trois pieds de terre. « Enfants, dis-je à mes paroissiens, il n'y a point de fêtes, cette semaine, qui empêchent le travail manuel, excepté jeudi, jour de Saint-Louis, le glorieux patron de notre bon roi, ainsi que de notre aimable seigneur, Mgr le comte de Saint-Florentin. »

Sur quoi, déposant la gravité pastorale, et mon bonnet carré sur l'oreille, j'entonnai les couplets suivants sur l'air de l'hymne : *Conditor alme siderum*, ou bien, si vous ne savez cet air-là, sur celui de *Monseigneur l'évêque d'Autun n'est pas un prélat du commun.*

N'ayant jamais vu le Palais-Royal ni la Samaritaine, je ne puis savoir que des airs d'église.

I

Tonton, Fanchon, Margot, Catin,
Sans faute, dès le grand matin,
Ayez jeudi sur le tetin
Un bouquet de rose et de thym.

II

Vous Blaise, notre sacristain,
Carillonnez comme un lutin.

Que la cloche au son argentin
Fasse bien tin, relin, tin, tin.

III

Vous au lutrin, maître Martin,
N'allez pas, comme un Trissotin,
Chanter des hymnes en latin
Que vous ni moi n'entendons brin.

IV

Mais, en magister calotin,
Vous démenant comme un pantin,
Chantez en chape de satin
Un petit couplet clandestin.

V

J'aurai, pour vous faire festin,
Deux ou trois pâtés de Pantin
Et quatre ou cinq flacons d'étain
Pleins d'un excellent chambertin.

VI

Je m'en laverai l'intestin
Et boirai comme un sacristain,
Criant : « Vive, vive sans fin
Monseigneur de Saint-Florentin ! »

Sur l'air : *O filii, et filiæ.*

Mon auditoire sur cela
De grand plaisir trépudia,
Et quatre ou cinq fois s'écria :
Alléluia !

D'un saut que je fis, patatra!
La douve sous mes pieds craqua,
Et le fond du tonneau manqua.
Alléluia!

Mon buste en chaire seul resta.
De rire chacun éclata,
Et plus fort que devant chanta :
Alléluia!

Et dans cette attitude-là,
Mon prône aussitôt commença,
Et par le bondon s'acheva.
Alléluia!

Ce 23 août 1758. MESSIRE JEAN,
Curé de Châteauneuf.

CATALOGUE
DES
OUVRAGES DE LINGUISTIQUE EUROPÉENNE
ÉDITÉS PAR
LE PRINCE LOUIS-LUCIEN BONAPARTE.

Les mots *linguiste* et *linguistique* ne datent pas de bien loin. C'est sur la proposition d'un savant académicien, feu M. Raynouard, qui les jugeoit, avec raison, formés régulièrement et indispensables, qu'ils furent admis dans le Dictionnaire de l'Académie publié en 1835. Mais les choses dont ils sont les signes ont une origine plus ancienne qu'on peut faire remonter, au moins, jusqu'à la Renaissance. Quelques érudits

de cette époque s'occupèrent sérieusement de l'étude comparative des langues et des divers rapports qu'elles ont entre elles. Après eux vinrent des imitateurs zélés qui communiquèrent une nouvelle impulsion à cette étude où ils apportèrent des connoissances très-étendues. Malheureusement, les uns et les autres la dirigèrent vers un but qu'il n'étoit pas en leur pouvoir d'atteindre. Ils prétendoient arriver à la découverte de la langue primitive qu'ils croyoient s'être conservée parmi les soixante-douze idiomes provenus de la confusion de Babel (1); et ces polyglottes, dont le savoir extraordinaire faisoit dire qu'ils auroient été capables de servir d'interprètes au milieu d'une telle confusion, s'égarèrent fort savamment à la recherche de cette langue introuvable qui fut à peu près pour eux ce que la pierre philosophale étoit pour les alchimistes.

Je n'ai pas à parler ici des volumineux ouvrages qu'ils consacrèrent au développement de leur système imaginaire. Je dois remarquer seulement que, malgré les hypothèses excentriques et les erreurs étranges qui s'y trouvent, ils contiennent des données exactes et des observations vraies qui sont devenues le point de départ des linguistes modernes. Cependant ceux-ci, en entrant dans la voie qui leur étoit ouverte, en ont changé la direction et le but. Éclairés du double flambeau de l'histoire et de la philosophie, ils se sont avancés

(1) C'est le nombre sur lequel s'accordent saint Augustin, saint Jérôme, saint Prosper et saint Épiphane, comme le remarque Corneille de La Pierre dans son commentaire sur l'Écriture sainte : *S. Augustinus, Hieronymus, Prosper, Epiphanius namerant 72 gentes et linguas in quas divisi sunt homines in dispersione Babel.* (*Corn. a Lap. in cap.* 10 *Genes.*) Quant à la langue primitive, dont nos polyglottes ne pouvoient constater l'existence et l'identité que par des hypothèses, c'étoit l'hébreu, suivant une opinion commune que Théodoret et Huet ont réfutée. Le P. Pezron réclamoit la priorité pour le celtique usuellement employé, à ce qu'il prétend, par Saturne, par Jupiter et par toute la famille des Titans (*De l'antiq. de la nation et de la langue des Celtes*, p. 188). Goropius Becanus, au contraire, accordoit cet avantage au tudesque, qu'Adam et Ève, dit-il, parloient dans le paradis terrestre. (*Comment. in cap.* 11 *Genes.*) *Risum teneatis !*

d'un pas assuré sur le terrain des réalités et ont exploré des contrées linguistiques presque entièrement inconnues à leurs devanciers, surtout celle qui s'étend du Gange au golfe arabique. Les premiers, ils ont introduit dans le domaine du savoir européen le sanscrit et les dialectes de cette langue sacrée des Brahmes dont ils ont retrouvé les traces dans tous les idiomes de l'Orient, même dans le grec, le latin et d'autres moins anciens. Ils ont examiné les diverses espèces de langues, depuis celles qui manquent de structure grammaticale et celles qui ont des affixes jusqu'aux langues à inflexions qui se subdivisent en synthétiques et analytiques. Bien plus, ils ont initié notre siècle à la connoissance d'une langue perdue avec la race qui l'inventa : ils ont expliqué les mystères des hiéroglyphes et *rendu la parole*, comme dit M. de Chateaubriand, *à la pensée muette qu'aucun homme vivant ne pouvoit plus exprimer*.

On ne sauroit trop admirer de si grands travaux, et il n'est pas étonnant qu'ils aient valu à leurs auteurs le titre glorieux de créateurs de la linguistique. Toutefois, sans prétendre refuser absolument ce titre aux hommes éminents qu'on en a jugés dignes, il faut reconnoître que la nombreuse quantité et l'extrême importance des faits qu'ils ont recueillis, et même la justesse de vues dont ils ont fait preuve en les classant, ne suffisent point pour constituer cette science. Ce n'est point par les faits qui n'en sont d'ailleurs que les éléments, c'est par les rapports des faits entre eux et par leur subordination nécessaire à un même principe générateur qu'elle peut être constituée, et elle ne le sera définitivement que lorsqu'un puissant génie secondé d'une immense érudition, employant avec sûreté les procédés de la philologie et de l'idéologie, les contrôlant tour à tour l'un par l'autre, et portant alternativement la lumière des faits sur tous les deux, aura découvert et formulé la raison de ces faits. La perfection de la linguistique ne sauroit résulter que d'une complète analyse de l'esprit humain, puisque l'esprit humain est tout entier dans le langage.

On sent que ce n'est point en peu d'années qu'il est possible d'accomplir une œuvre si capitale et si complexe, et que s'il a fallu des siècles de réflexion et d'industrie pour former les langues, il ne faudra pas moins de temps peut-être pour expliquer le principe psychologique de leur formation, et pour en déduire les conséquences infinies. *Les langues*, dit l'auteur de la Palingénésie, *sont des cosmogonies intellectuelles où sont déposées toutes les archives de l'humanité;* et cette belle définition fait très-bien concevoir que les linguistes ont encore d'immenses investigations à faire avant d'avoir opéré le recensement des objets que la linguistique doit comprendre. Que de choses, en effet, sont restées jusqu'ici inexplorées, sans la connoissance desquelles ils risqueroient d'établir leurs systèmes sur des bases ruineuses! Qu'ils mettent leurs soins à les découvrir et qu'ils ne se laissent point tenter par l'ambition démesurée d'élever un édifice colossal pour lequel ils n'ont pas tous les matériaux nécessaires. Ce monument ne sera terminé que par les architectes de l'avenir. C'est l'opinion des hommes les plus compétents. C'est aussi, par conséquent, celle du prince Louis-Lucien Bonaparte, si j'en juge par ses ouvrages, où il s'abstient de toute théorie hasardée et rassemble beaucoup de documents précieux. On sait ce que la science doit à ce linguiste distingué qui consacre si noblement ses talents, ses loisirs et sa fortune à la faire progresser. Personne ne lui a rendu des services plus utiles et plus généreux; et, pour le prouver, il n'est besoin que de faire connoître le catalogue des livres qu'il a édités à ses frais. Voici les titres des divers chapitres de ce catalogue:

Ouvrages polyglottes.

Langue basque.
Dialecte guipuscoan.
Dialecte biscaïen.
Variété biscaïenne de Llodio.
Sous-dialecte haut-navarrois.
Sous-dialecte bas-navarrois.

Dialecte souletin.
Langues celtiques.

Langue bretonne.
Dialecte vannetois.

Langue italienne.
Dialecte sarde et logudoro.

Langue portugaise.
Variété brésilienne de St-Pedro.

Langue angloise.
Dialecte écossois.
Sous-dialecte de Newcastle.
Sous-dialecte de Cumberland.
Sous-dialecte de Westmorland.

Langue frisonne moderne.
Langue russe.
Ouvrages sous presse.

Chacun de ces chapitres indique plusieurs ouvrages qui méritent tous d'attirer l'attention. Je voudrois dire un mot de chacun d'eux et je ne puis pas même en transcrire la liste, comprimé que je suis par des bornes sévères, *spatiis disclusus iniquis:* car cette liste ne comprend pas moins de 31 pages. Mais, quoique cet article ait déjà dépassé les limites où il devoit se renfermer, il faut que je l'allonge encore de quelques lignes pour mentionner le *spécimen d'un lexique comparatif de toutes les langues européennes* que le prince Louis-Lucien Bonaparte publia à Florence en 1847 : *Specimen lexici comparativi omnium linguarum europæarum, opera et studio Ludovici Luciani Bonaparte. Florentiæ*, 1847. C'est là une œuvre de la plus haute importance, et il n'y a point d'homme éclairé qui n'appelle de tous ses vœux l'achèvement de cette œuvre grandiose dont le plan a été si bien tracé.

P. M. Quitard.

VENTE DE LA BIBLIOTHÈQUE BERGERET.

DEUXIÈME PARTIE.

La vente de la deuxième partie de la Bibliothèque Bergeret s'est terminée le 31 mai. Nous aurions à en dire ce que la *Revue françoise* disoit à propos d'une dernière réception académique : ....faire la vente de Bergeret « quand la destinée de « l'Italie est en balance ; parler de livres en présence du drame « sanglant de Montebello, c'étoit une tâche bien difficile.... « Qui se soucioit à cette heure de Bibliographie...? On s'en- « tretenoit de Garibaldi et de Giulay, de l'infanterie françoise « et de la cavalerie piémontoise : « Combien avons-nous de « morts, combien de blessés, combien de prisonniers...? où « est maintenant l'empereur, quelle est la nouvelle dépêche? « Et les Autrichiens, battent-ils en retraite? s'arrêteront-ils « devant Milan.... etc. ? »

C'étoit donc devant une assemblée distraite, fiévreuse, inquiète et tout entière aux bruits du dehors que s'est effectuée par nos soins la deuxième partie de la vente Bergeret. Nous avons cependant à enregistrer l'adjudication de plusieurs articles et nous renverrons pour les autres aux catalogues avec les prix de vente notés à chaque article :

N° 1771. **Théâtre géographique du royaume de France, par Gabriel de La Roche-Maillet, etc.; vendu 300 fr.**

2935. Les mazures de l'Ile Barbe. — 100 fr.

2941. Entrée de Henri II et de Catherine de Médicis à Lyon. — 285 fr.

2942. Blondi Flavii de Roma triomphanta ; reliure de Maïoli. — 2600 fr.

2945. Livre d'emblêmes, manuscrit sur vélin. — 390 fr.

2946. Manuscrit sur la Savoie et le Piémont. — 220 fr.

2947. Histoire généalogique de la maison de Bussy-Rabutin, manuscrit autographe. — 1000 fr.

J. T

NÉCROLOGIE.

M. CIGONGNE.

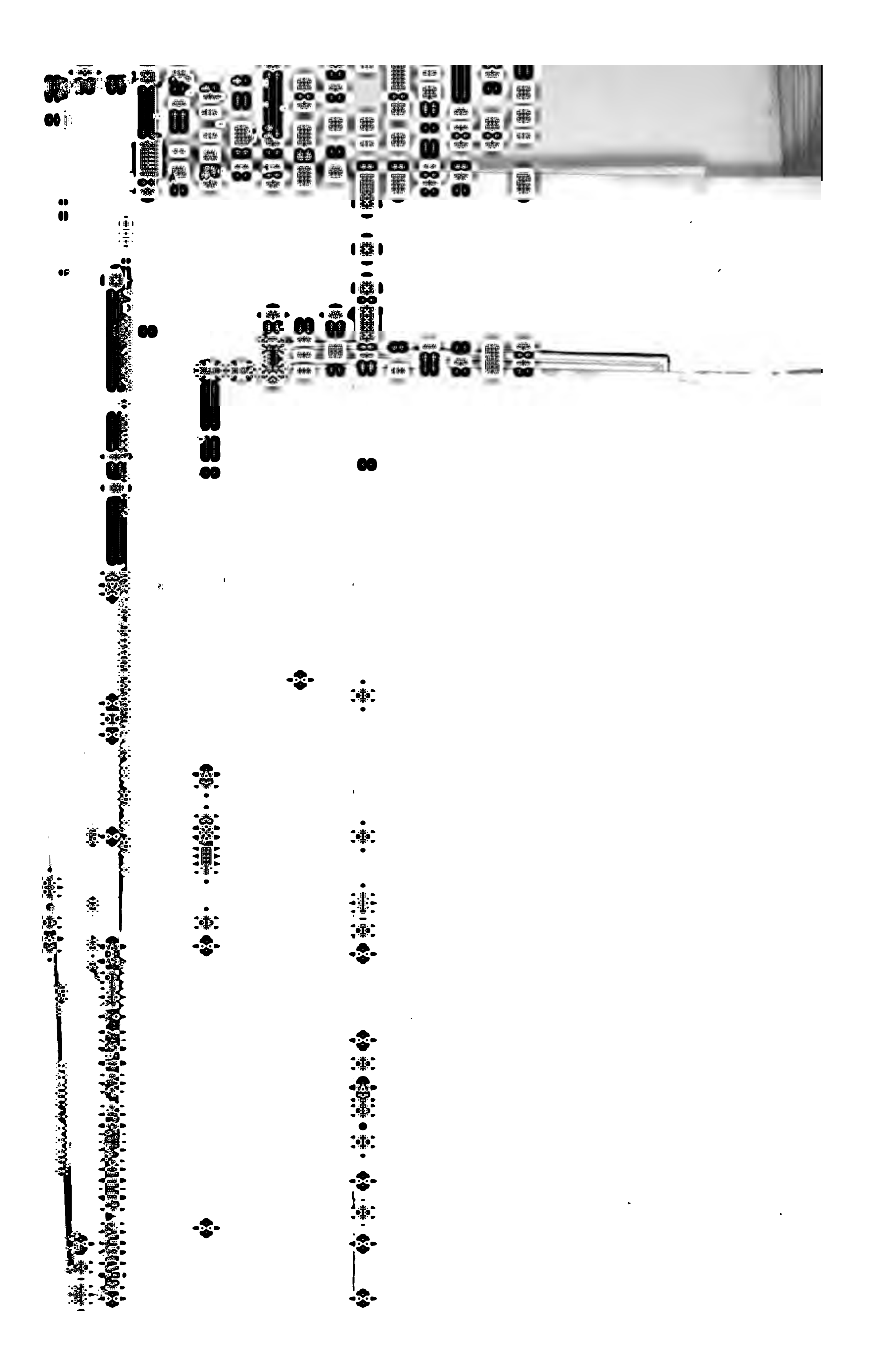
M. Armand Cigongne a cessé de vivre le 20 mai, après une courte maladie; il étoit âgé de 69 ans. Cette mort imprévue et presque subite laisse de profonds regrets à ses nombreux amis.

Membre de la *Société des Bibliophiles françois* depuis le 3 mai 1843, et trésorier de la société depuis ce temps, M. Cigongne s'est occcupé de livres pendant toute sa vie. Il possédoit au plus haut degré les qualités du bibliophile : sentiment du beau, goût éclairé et rare persévérance. Jeune encore il avoit assisté aux ventes de Morel Vindé en 1812, de Duriez en 1827, du marquis de Calabre et de plusieurs autres amateurs distingués. Dans toutes ces ventes il recueilloit quelques volumes précieux, quelques exemplaires parfaits. Le plus souvent alors il chargeoit de ces acquisitions délicates, le studieux et intelligent libraire Crozet; plus tard ensuite, c'est à nous (beau-frère de Crozet) qu'il confia les intérêts de sa bibliothèque. L'admirable collection de livres que M. Cigongne a réunie, rendra son nom célèbre; car c'est assurément l'un des amateurs qui a fait le plus d'honneur à la bibliophilie.

Nous avons déjà en 1842 (et nous prions nos lecteurs d'y recourir) consacré au cabinet de M. Cigongne un article très-étendu, et en donnant la description d'un grand nombre déjà de volumes précieux. Mais depuis cette époque de combien d'occasions à l'amiable n'a-t-il pas profité! depuis 1850, surtout quelles récoltes dans quelques-unes des belles ventes faites par les soins de M. Potier !

Mais ce n'est pas seulement un bibliophile, c'est encore un ami que nous pleurons. Dans les relations journalières et intimes qui existoient entre nous depuis trente ans, nous avions su apprécier les excellentes qualités de M. Cigongne, son affabilité toujours franche et cordiale et son exquise bienveillance. Nous étions fier de la confiance qu'il nous témoignoit et de l'affection dont il nous a donné tant de preuves.

J. TECHENER.



diversement commenté, causa une affliction générale et donna lieu à la publication de plusieurs écrits, tels que : *Nouuelle defense pour les Françoys, à l'encontre de la nouuelle entreprise des ennemis, comprenant la maniere d'euiter tous poisons, auec les remedes à l'encontre d'iceux, par Bertrand de la Luce, medecin.* 1537; in-12. — *Du glorieux retour de l'empereur de Prouence en* 1536 : *Ajouté le double dicton prononcé à la condamnation de l'empoisonneur de feu M. le Dauphin de France. Lyon,* 1537 ; in-12.

Mais le recueil le plus intéressant est celui que publia Geoffroy Tory. En effet, la première pièce est une *Copie de l'arrest donné par MM. du grand conseil à l'encontre du comte Sebastianno Montenicelo* (Montecucullo), *habitant de Ferrare.* Il fut condamné à faire amende honorable, et à être tiré et démembré à quatre chevaux. L'arrêt fut prononcé et exécuté à Lyon le samedi 7 octobre 1536. — Nous ferons remarquer que tous les historiens ont écrit que le Dauphin avoit été empoisonné à Tournon, tandis que l'arrêt déclare que ce crime eut lieu *à Lyon, au logis du Plat.* Cependant, on lit dans la complainte de France :

L'an mil cinq cent et trente-six
A Tournon endura mort dure
Mon beau lis et mon très-cher fils.

Bien plus, on trouve dans le dizain de l'acteur que devant Peronne ses gens usèrent de *mortel riagal.*

D'après ce recueil, le Dauphin auroit été empoisonné soit à Lyon, soit à Tournon, soit à Péronne. Il nous seroit facile de démontrer que cet événement n'a pu avoir lieu ni à Tournon, ni à Péronne, et que l'arrêt indique exactement la ville où ce prince s'arrêta et mourut ; mais les bornes de cet article s'opposent à une discussion de ce genre.

L'*Arrêt du grand conseil* est suivi : 1° *d'une complainte de France de la mort du Dauphin, sur le psaume Cœli enarrant ;* 2° de trois *epistres* également en vers, et d'un *rondeau* qui se termine ainsi :

Trouuer mon nom n'est pas science,
Car il estey escrit et faict.
On parle peu
De Moyencourt.

De Moyencourt étoit sans doute le nom de l'auteur du rondeau et du *dizain* suivant. Enfin, l'éditeur Geoffroy Tory a enrichi ce recueil d'un *dizain en regret de la mort du Dauphin.* Sur le verso du dernier feuillet, on lit un *extrait du privilege* accordé pour trois mois, le 18 octobre 1536, à O. Mallard, ou plutôt Olivier Maillard, imprimeur du roi, qui imprimoit pour Geoffroy Tory, avec les caractères gravés et fondus par ce célèbre libraire.

A. B.

293. CORBIN. **La Vie et miracles de la vierge madame saincte Geneviève, patrone de Paris, par M. Jacques Corbin, con-**

seiller et maistre des requestes ordinaires de la royne, advocat en parlement. *A Paris, chez Robert Sara, rue de la Harpe, au bras d'Hercule*, 1632; in-8, cart....... 12—»

L'auteur de ce poëme est louable en ce point que, guéri plusieurs fois de graves maladies par l'invocation de la patronne de Paris, il ne fit pas ce que dit le proverbe italien : « Le péril passé on se moque du saint; » mais tint à honneur de témoigner sa reconnoissance à sa protectrice et de célébrer sa puissance. Seulement, il l'a célébrée en vers prosaïques et plats; lui-même nous déclare avec naïveté, dans un quatrain préliminaire, qu'il n'a pas prétendu écrire : *D'un style relevé transcendant dans la nue.*

Jacques Corbin nous fait l'effet d'être, pour la bergère de Nanterre, ce qu'est Chapelain pour celle de Vaucouleurs; toutefois, avec cette différence à son avantage, que son poëme est fort court. Néanmoins c'est un opuscule rare, assez curieux et qui mérite bien une place dans la collection des livres sur Paris.

Jacques Corbin, connu par d'autres ouvrages, né à Saint-Gaultier en Berry, en 1580, est mort en 1653.

294. Cornichon et Toupette, histoire-fée. *La Haye, Pierre de Hondt*, 1752; in-12, fig. demi-mar. vert.......... 8—»

Les contes de fées étoient à la mode dans la grande société du XVIII[e] siècle; tout le monde se mêloit d'en écrire : les personnages les plus graves, les femmes les plus spirituelles ne dédaignoient pas de faire parler les génies. Le conte de fées varioit à l'infini, il est vrai, selon l'esprit des auteurs. Celui-ci n'est pas plus mauvais que la plupart de ceux qui faisoient pâmer d'aise les habitués du salon de M. de La Popelinière. Nous ne savons pas à qui l'attribuer. C'est la récréation littéraire et galante de quelque grand seigneur ou de quelque belle dame. Le marquis de Paulmy n'en savoit pas plus que nous à ce sujet.

Mais ce petit volume, imprimé certainement à Paris avec permission tacite, se recommande à la curiosité des bibliophiles, qui n'apprécient plus guère les contes de fées, par un détail qu'on ne songeroit pas à y chercher : on y trouve, comme dans les *Voyages imaginaires* de Cyrano de Bergerac, la description d'une machine aérostatique. C'est la fée Selnozouza qui s'avise d'inventer les ballons : « Elle se servoit d'une espèce de petit navire qui la portoit dans les airs mille neuf cent cinquante fois plus vite que les nôtres ne nous conduisent sur les eaux. La profonde connoissance qu'elle avoit des méchaniques lui avoit donné l'idée de la voiture dont je parle, et elle s'en servoit avec plaisir. C'étoit, comme je l'ai dit, un petit vaisseau dont le port se trouvoit sur la plate-forme du donjon le plus élevé de son palais. Lorsqu'elle vouloit mettre à la voile, on laissoit échapper le bâtiment sur des coulisses, de la même manière qu'on lance un vaisseau à l'eau. Alors, un grand nombre de ballons qui étoient attachés autour le soutenoient en l'air; elle se plaçoit au gouvernail qu'elle manœuvroit d'une main, et elle touchoit de l'autre une espèce de clavier dont les touches répondoient aux différentes manœuvres des voiles et les disposoient de la manière

convenable à recevoir le vent, qui partoit d'un grand soufflet agité par Toupette et Cornichon. Il étoit fabriqué de manière à augmenter prodigieusement le ressort de l'air et se manioit cependant avec autant de facilité qu'on en a à monter une montre. C'étoit de la sorte qu'elle parcouroit en si peu de temps des espaces immenses, qu'elle s'élevoit dans les nues ou glissoit, pour ainsi dire, sur la surface des eaux. Quand elle mettoit pied à terre, un dragon, qui pendant la course se tenoit à fond de cale, s'établissoit sur le tillac pour garder le navire, et lorsqu'étant rentrée elle vouloit s'élever dans les airs, une detence (*sic*) qu'elle touchoit débandoit des ressorts couchés le long de la quille de ce bâtiment, lui faisoient (*sic*) faire un saut assez élevé pour être soutenu par la colonne d'air qui se trouvoit dessous, et donner lieu au soufflet d'agir en même temps sur les voiles et de les porter plus haut. C'est ainsi qu'un oiseau qui s'élève de terre n'emploie le mouvement de ses ailes qu'après s'en être détaché par un saut proportionné à sa pesanteur. » Il est clair que l'ingénieux auteur de ce conte de fées avoit essayé de résoudre le problème du navire aérien. Nous ne voulons pas dire cependant que cet auteur soit Montgolfier, qui n'avoit que treize ans lorsque Cornichon et Toupette furent mis au jour. P. L.

295. Du Perron. Harangue faicte de la part de la chambre ecclesiastique, en celle du tiers estat, vu l'article du serment, par monseigneur le cardinal du Perron, etc. *A Paris, par Antoine Estienne*, 1615; in-8, vél........... 15—»

C'est ici la première édition de cette célèbre harangue, qui a été plusieurs fois réimprimée. Tout le monde sait à quelle occasion elle fut prononcée : les États de 1614 proposoient une formule de serment en faveur de l'inviolabilité absolue des rois, qui devenoit ainsi une sorte de dogme politique que la religion eût été obligée de reconnoître. Duperron conjura ce danger; son discours fut habile et savant; il sut égayer cette matière théologique par des citations d'auteurs profanes. Ainsi, il compare ce serment au monstre d'Horace, *qui a la teste d'une belle femme, c'est-à-dire le pretexte du service et de la seureté des rois, mais la queüe d'un poisson, c'est-à-dire la queue d'un schisme et d'une diuision de religion*. Et l'orateur d'ajouter : *A la verité, il peut bien estre dit avoir vne queue de poisson, puisqu'il est venu par mer et à nage d'Angleterre*. Nul doute que cette plaisanterie n'ait excité les rires de l'assemblée, mais ici Duperron ressemble un peu trop à ces poëtes dont Despréaux fait la satire, et qui,

D'une pointe frivole
Aiguisent par la queue une épigramme folle.

296. Jarrige. Les Jésuites mis sur l'échafaud pour plusieurs crimes capitaux par eux commis dans la province de Guienne. Avec la responce aux calomnies de Jacques Beau-

fées, par le sieur Jarrige, cy-devant jésuite profez du quatrième vœu et prédicateur. *A Leide, chez les héritiers de Jean Nicolas à Dorp, demeurant au Soleil doré*, 1649; petit in-8 de 96 pages, demi-rel........................... 15—»

Au XVIIe siècle les corps religieux et surtout les jésuites étoient une puissance respectée et redoutable. Un de ses membres ne pouvoit impunément quitter l'ordre sans que ses confrères, en vertu des ordonnances et arrêts du parlement, n'invoquassent l'appui du bras séculier pour ramener par la force des lois, et de la prison si besoin étoit, le religieux apostat dans la ligne du devoir. Il n'y avoit alors pour échapper à ces poursuites, que notre siècle plus tolérant appelleroit persécution, que la fuite en Angleterre ou en Hollande, asiles classiques des révoltés de tous genres. Le religieux se faisoit protestant, et, grâce à ce changement de religion, se trouvoit à l'abri de la persécution. Ainsi fit Jarrige. Il étoit né à Tulle en 1605; ayant fait ses études sous les RR. PP. jésuites, il sollicita son admission dans la Société. Il enseigna la rhétorique à Bordeaux. Il y prononça l'oraison funèbre du Dauphin, en présence du prince de Condé, avec un tel succès, que ses supérieurs l'engagèrent à cultiver le talent qu'il annonçoit pour la chaire. Ses sermons lui valurent les applaudissements unanimes. Ces éloges éveillèrent son ambition, il aspira aux premiers emplois de la Société, ne les obtint pas; d'ailleurs, en butte aux traits de la jalousie de quelques-uns de ses confrères qui n'obtenoient pas les mêmes succès, il résolut de quitter la Compagnie. Il se retira en Hollande et embrassa le calvinisme en 1647. Dans un discours public, il développa les motifs de son changement de religion; ce discours eut du succès. Jarrige, protégé par les États généraux de Hollande, qui lui accordèrent une pension, put braver la colère de ses anciens confrères. Les jésuites ne trouvèrent rien de mieux pour ramener dans le bercail la brebis égarée, que de faire informer contre lui : et sur leurs poursuites Jarrige fut condamné, par jugement rendu à la Rochelle, à *être pendu, son corps brûlé et ses cendres jetées au vent*. A cette nouvelle notre ex-jésuite, profondément irrité, publia le libelle qui nous occupe. Il adressa aux PP. jésuites les reproches les plus graves. Dans les douze chapitres de son opuscule, il les accuse tour à tour des crimes de lèse-majesté, d'usurpations de biens temporels, de meurtres de petits enfants trouvés, d'impudicité dans leurs classes, leurs églises, leurs maisons, leurs visites, leurs voyages, dans les couvents des nonnains. Il les accuse d'avoir fabriqué de la fausse monnoie, de vengeances et d'ingratitude. Ce libelle diffamatoire se termine ainsi : « Je finis en t'assurant deux choses : la première, que je n'ai dit que la pure vérité; la seconde, que s'ils ne m'eussent attaqué griefvement, j'estois dans le dessein de me taire, quand je n'eusse pas eu mesme d'autre considération que de n'avoir pas la honte parmy mes frères, d'avoir si longtemps vescu dans un ordre si criminel. A la plus grande gloire de Dieu. » Le R. P. Beaufées, professeur de philosophie, né à Tulle comme Jarrige, prédicateur distingué, polémiste habile, redouté des hérétiques, se chargea de répondre à Jarrige, qui répliqua, de son côté, par un second libelle joint au premier, contenant 104 pages.

Cette vive querelle préoccupa les esprits; le scandale fut grand. Le libelle, plusieurs fois édité, fut traduit en latin 1665, in-12 de 264 pages; en anglais, 1658, in-8, etc. Quelque temps après cette scandaleuse polémique, on chercha la réconciliation. Le R. P. Ponthelier, attaché à l'ambassadeur de France près des Provinces-Unies, entreprit de réconcilier Jarrige à son ordre, tâche très-difficile qu'il conduisit à bonne fin. Jarrige abjura le protestantisme, se rétracta sauf en ce qui concernoit le P. Beaufées et ceux de ses confrères qui s'étoient prononcés contre lui. On le laissa maître de rentrer dans la Société ou de rester dans sa famille, et il préféra ce dernier parti. Il mourut à Tulle, dans l'obscurité, le 26 septembre 1660. Restout, dans sa *Monarchie des solipses*, a donné une analyse intéressante du livre de Jarrige.

297. **Contramours. L'Anteros, ou contramour de messire Baptiste Fulgose, iadis duc de Gennes. Le dialogue de Baptiste Platine, gentilhomme de Cremonne, contre les folles amours. Paradoxe contre l'amour.** *Paris*, *Martin le jeune*, 1581; in-4, de 6 ff. prélim. et 307 p., cart............ 18—»

Ouvrage RARE, indiqué dans le *Manuel du libraire* à l'article FULGOSUS; et cité dans la *Bibliothèque françoise* de La Croix du Maine, au nom de THOMAS SIBILLET, auteur anonyme de cette traduction. La préface, adressée *à tout franc et débonnaire François*, ne laisse pas de doute sur le nom du traducteur, puisque Thomas Sibillet prend soin d'y mentionner ses autres traductions et plusieurs de ses ouvrages. Il nous apprend que ce fut en 1550, à son retour d'Italie, qu'il entreprit de traduire le livre célèbre de Fregoso : « Lorsque je commençay à y mettre la main, en France chascun parloit et escrivoit de l'amour et pour l'amour : nul contre luy, ny contre le pernicieux et damnable exercice des fols et amoureux passe-temps. » Mais le but principal de Sibillet, en faisant cette traduction, étoit d'enrichir la langue et la littérature; car, dit-il, « j'ay tousiours singulierement aimé l'accroissement, l'enrichissement et la splendeur de nostre françoise langue. » On peut dire qu'il avoit un amour malheureux pour la langue qu'il écrivoit assez mal. Il loue les dames de France, qui ont déjà *commencé à bien escrire*, notamment « les deux princesses Marguerite, perles incomparables naguères ornans nostre siecle, les dames des Roches, Poitevines, la damoiselle de la Gueterie, à present dame de Clermont, la dame de Liebaut, Parisiennes, et autres. » Ce volume est dédié *à noble et chaste dame Célie de Romirville, miroir de tout honneur de pudicité*, qui avoit encouragé l'auteur *à le faire parler françois*. Cette noble et chaste dame, que tous les biographes ont oublié de placer au rang des femmes illustres et lettrées du XVI[e] siècle, exerça une influence incontestable sur les écrivains de son temps. Nous avons rencontré plusieurs livres qui lui sont dédiés, entre autres un petit recueil intitulé : *La louenge des femmes, inuention extraite du commentaire de Pantagruel sur l'Androgine de Platon* (Lyon, I. de Tournes, 1551, in-8). On pourroit supposer que cette *Célie* étoit le prototype de la *Délie* célébrée par Maurice Sceve, de Lyon, dans un poëme célèbre. P. L.

298. Les Masques. *S. N. et S. D.* (vers 1770); in-8, de 16 p., cart. . . . . 8—»

C'est dans des pièces volantes de cette espèce, qu'il faut étudier les mœurs de l'époque. MM. de Goncourt, qui excellent dans cette étude minutieuse et intelligente du XVIIIe siècle, trouveroient dans ces seize pages de quoi broder au moins un chapitre de leurs piquantes révélations sur la société françoise de ce temps-là. Nous ne savons pas quel est l'auteur de cette ingénieuse satire, et nous sommes en peine de l'attribuer à quelqu'un. Si les Mémoires de Bachaumont avoient une table, nous aurions essayé de l'y retrouver. Le but de notre auteur anonyme est de prouver « que nous passons toute notre vie sous le masque; qu'il couvre les gens les plus recommandables; qu'il sert en toutes affaires; qu'on l'emploie dans les choses les plus importantes, etc. » A vrai dire, rien n'est changé à cet égard depuis quatre-vingt-dix ans, et le masque est encore la pièce principale du costume à la mode, y compris la crinoline.

P. L.

299. La Muse limonadière, ou recueil d'ouvrages en vers et en prose, par madame Bourette cy-devant madame Curé. *A Paris chez Sébastien Jorry.* 1755; 2 tomes en un vol. in-12, v. m. . . . . 18—»

Mme Bourette s'appeloit de son nom de famille Charlotte Regnier. C'étoit une bonne et simple femme qui, cédant à la douce fantaisie d'écrire en prose et en vers, acquit une célébrité qui put lui faire croire un moment qu'elle étoit une des gloires de son siècle. Elle fit, à l'honneur du grand Frédéric, une ode en prose qui excita presque autant d'enthousiasme que les victoires de son héros, et lui valut un bel étui d'or et ce distique de Fontenelle :

Si les dames ont droit d'introduire des modes
En prose désormais on doit faire des odes.

Cette ode à Frédéric est un morceau écrit avec élévation et sans trop d'emphase, quoique dans le ton philosophique du temps. Encouragée par ce succès, elle célébra en 1751, toujours en prose, la naissance du duc de Bourgogne, et probablement dut à cette nouvelle ode une écuelle d'argent que lui fit remettre le duc de Gesvres, et dont elle remercie ce seigneur dans une pièce de vers. Voltaire étoit en relation avec elle et lui adressoit ses tragédies. Fontenelle, qu'elle appeloit l'*Anacréon de Neustrie*, la visitoit. Sans s'enorgueillir de ces hommages et de la cour que lui faisoient grands seigneurs et gens de lettres, elle resta limonadière, et l'eau d'Hippocrène ne lui fit pas renier l'*eau de Lunéville* ou *celle des Barbades*. Étoit-elle occupée à composer un madrigal, elle souffroit patiemment qu'on l'interrompît pour lui parler d'*omelette* ou de *bœuf à la vinaigrette*. Son comptoir c'étoit son trône, et elle y représente fort bien une sorte de *madame Grégoire* de la bonne et honnête bourgeoisie de l'époque :

Ah ! comme on entroit
Boire à son cabaret !

Elle aussi savoit attirer les gens par ses airs engageants, sans compter sa fi-

gure qui étoit jolie, à ce qu'il paroît. Mais c'est surtout son talent qu'elle faisoit servir à achalander son café, le *Café allemand*, situé rue Croix-des-Petits-Champs. Elle adressoit à tout le monde de poétiques invitations sous forme d'*étrennes* ou de *poissons d'avril*; ces derniers lui servoient d'hameçon pour pêcher des clients. Grâce à elle, son café devint, comme quelques autres du même temps, une sorte de lycée, d'académie. On s'y réunissoit pour y disserter sur des points de littérature. Parfois même ce café se transformoit en théâtre : notre limonadière y fit représenter la *Coquette punie*, petite pièce de sa façon, en un acte et en vers.

Ces deux volumes ne contiennent pas seulement les ouvrages de Mme Bourette, mais toutes les pièces qui lui ont été adressées ou que l'on a écrites à son sujet. Ce mélange donne à ce recueil le mérite de la variété, et l'on se trouve en le feuilletant, comme Mme Bourette dit que sont ses ouvrages, en bonne compagnie.

Marquis de G.

300. La Solitude sans chagrin, ouvrage historique et galant en prose et en vers, par un comte hongrais (*sic*). *Lausanne*, 1789 ; 2 tomes en 1 vol. in-12, cart.

L'auteur de ce recueil n'a pas été oublié dans la *France littéraire* de M. Quérard, mais ce patient bibliographe cite seulement la première édition des Mélanges que nous avons sous les yeux, édition bien différente de la seconde, non-seulement par le titre de l'ouvrage, mais encore par le nombre des pièces qu'elle contient. L'auteur est le comte Georges de Feketé ou Feketi, vice-chancelier de Hongrie et chambellan de l'empereur d'Autriche. La première édition ou plutôt le premier essai de son recueil est intitulé : *Mes rapsodies, ou recueil de différents essais de vers et de prose du comte de* *** (Bude, sous la rubrique de Genève, 1781 ; 2 vol. in-12). Beuchot a connu ce curieux et singulier recueil, auquel il a emprunté cinq lettres de Voltaire, que les précédents éditeurs n'avoient pas encore recueillies dans la Correspondance générale. Notre seconde édition, au lieu de cinq lettres de Voltaire, en renferme six avec des variantes, et, de plus, toutes les lettres que le comte de Feketé avoit adressées à son illustre correspondant. Ce digne comte *hongrais* étoit passionné pour la littérature françoise, mais ce fut de sa part une passion malheureuse, puisque les conseils un peu malicieux de Voltaire ne lui apprirent pas à écrire en françois. Ce recueil n'en est pas moins très-précieux pour l'histoire littéraire, et le savant Beuchot devroit bien revenir au monde tout exprès pour le faire entrer dans sa magnifique collection voltairienne, l'œuvre de sa vie entière, qui attend toujours un acquéreur. Oh ! que Voltaire avoit bien raison de dire : *Nous sommes des Welches!*

Recommandons, en passant, aux amateurs du genre les petites poésies *scabreuses* du vice-chancelier de Hongrie. P. L.

301. Levesque de Péronne. Le triomphe de la croix, contenant les trois états de la perfection chrétienne en vers, par

M. Catherine Levesque de Perronne. *Paris*, *Pierre de Bresche et Jacques de Laize de Bresche*, 1668; in-8, v. br.. 12—»

Si le XVIIe siècle, agité par la controverse et tourmenté par la guerre, compta de nombreux polémistes et des guerriers, il eut aussi son école mystique, école dont il suffit de rappeler les noms de Fénelon et de Mme Guyon, pour en connoître les doctrines et le caractère. Ames rêveuses, qui fatiguées du bruit de la guerre et de la lutte stérile des esprits, cherchoient un sanctuaire mystique où, à l'abri de la croix, l'âme initiée se réfugioit dans les suavités de l'amour pur. Catherine Levesque, de Péronne, se rattache à cette doctrine. Elle a chanté les différents états de l'âme: le lumineux, le ténébreux, le bienheureux. Dans la première partie, qui se compose de vingt et un chapitres en vers entremêlés de réflexions ou cantiques, elle montre comme le rayon de la grâce divine avec le consentement de l'âme, la purifie, l'illumine et l'unit à Dieu, augmentant toujours les degrés de cette union divine: c'est l'état lumineux. Dans la seconde partie, en dix chapitres, on monstre comment, l'âme éclairée par la grâce, se trouve tout à coup privée du rayon divin, abandonnée et jetée dans les angoisses de la vie ténébreuse; tandis que la partie supérieure de l'âme se repose en Dieu, qui par son amour secret la consomme jusqu'à ce qu'elle meure à soi-même, pour ne plus vivre qu'en son cœur divin. Le troisième traité, du triomphe de la Croix, en huit chapitres, entretient le lecteur du troisième état, qui est le bienheureux, où l'on montre comment l'âme retrouve la vie dans la mort de soi-même, ressuscitant dans le cœur de Dieu, où elle s'est abîmée pour ne plus vivre qu'en son amour, ou plutôt pour mourir par l'excès de sa flamme, où son amour crucifié triomphe de sa propre vie, et s'écrie :

O moment fortuné! l'heure la plus heureuse,
Où je dois commencer une vie amoureuse,
O terre! ô monde! ô corps! vous empêchez mon cœur,
D'aymer parfaitement un aymable vainqueur.

Alors, l'âme bienheureuse est ravie; elle s'unit à son époux, et, en expirant, s'écrie enfin :

Ah! je m'en vais sortir du séjour des humains,
Agréez mon amour, ma dernière parole,
Je perds le sentiment, et mon âme s'envole;
Adieu, ma chère croix, ah! mon esprit s'en va,
Mon Dieu, je meurs d'amour, ô JESUS! MARIA!

C'est la doctrine des *Torrents* de Mme Guyon, moins entraînante dans les vers souvent languissants de Catherine Levesque. Le siége de l'âme a des détails où, sur le mystique vient se hanter le précieux. Ce poëme est un spécimen curieux du langage mystique de l'école du quiétisme.

302. Les Apophthegmes, c'est-à-dire, promptz, subtils et sententieux dictz de plusieurs roys, chefs d'armée, philo-

sophes et autres grands personnaiges tant grecz que latins. Translatez de latin en françoys par l'eslu Macault, notaire, secretaire et vallet de chambre du roy. *A Paris, en la rue Neufue-Notre-Dame à l'enseigne sainct Iehan-Baptiste, pres saincte Genevieve des Ardans, par Iehanne de Marnef vefue de Denis Ianot.* 1545; gros vol. in-16, cart. (*bien conservé.*).. 12— »

Cette traduction est dédiée à *la très-haute, très-illustre, et très-sacrée majesté, du très-vertueux et très-chrétien roi François, premier plus que de nom....* Macault, dans un *prologue*, daté *de Paris, au mois de juillet cinq cens trente-sept*, dit : qu'il a choisi entre des traductions de l'année passée les rapsodies ou marqueterie qu'Erasme a assemblées des apophthegmes écrits par Plutarque principalement, et aussi par quelques autres auteurs.

En regard du prologue on lit le dizain suivant :

Clément Marot aux lecteurs françois.

Si sçavoir veulx les rencontres plaisantes,
Des saiges vieulx, faictes en devisant,
O tu, qui n'as lettres à ce duysantes,
Graces ne peulx rendre assez suffisantes,
Au tien Macault, ce gentil traduysant.
Car en ta langue orras (icy lisant),
Mille bons mots propres à oindre et poindre,
Dictz par les Grecs et Latins; t'aduisant
Si bonne grace eurent en bien disant,
Qu'en escripuant, Macault ne l'a pas moindre.

Nous citons en entier cette pièce de Marot parce que nous croyons qu'elle n'a pas été recueillie dans ses œuvres; elle n'est point dans l'édition donnée par Lenglet Dufrenoy, qui ne l'a sans doute pas rencontrée dans les éditions antérieures qu'il a dû consulter; et, puisqu'il n'a point fait cette découverte, quel autre éditeur l'a faite après lui? De cette circonstance on peut inférer *la rareté du volume de l'eslu Macault.* Marquis de G.

303. Les Problèmes d'Aristote et autres philosophes et médecins, selon la composition du corps humain, avec ceux de Zimara. *Paris, N. Bonfons* (sans date); in-16, BROCHÉ NON ROGNÉ.. 35— »

Petit volume rare dans cet état et d'une parfaite conservation. — On sait quelle autorité eut Aristote dans tout le moyen âge, et que jusqu'au XVII[e] siècle il fut l'oracle universel. Faut-il s'étonner si notre petit volume s'adresse lui pour avoir la solution des problèmes qu'il propose. Ces problèmes ont pu être sérieux en leur temps, aujourd'hui ils nous paroissent, pour la

plupart, curieux et divertissants ; ce qui fait classer ce petit volume parmi les facéties. Il s'agit de savoir, par exemple, *pourquoi tous les animaux remuent les oreilles, excepté l'homme.* On diroit dans notre vieille langue, *chauvir* les oreilles. L'âne de Rabelais chauvit les oreilles à la vue de l'avoine qu'on crible pour lui, signifiant par là qu'on prend un soin inutile, et qu'il la mangera bien sans qu'elle soit criblée. Ici Aristote explique comment certains hommes peuvent avoir la propriété qu'avoit, je crois, Panurge, de chauvir les oreilles. Il trouve aussi la raison, *pourquoi la tête de l'homme est ronde.* Ce chapitre de la tête ronde ne devoit pas être bien loin du fameux chapitre des chapeaux. Disons qu'Aristote a quelquefois le bon esprit de se taire, invoquant sans doute le dicton, connu aussi de son temps : « A sotte question point de réponse. » En fait de sottes questions, que vous paroissent celles-ci ? *Pourquoi les hommes deviennent enroués par le regard du loup? Pourquoi le loup au réciproque ne devient enroué par la vue de l'homme?* A ces questions, Aristote n'a point voulu rester court. Honneur au seigneur Aristote !

Marquis de G.

304. Les Propos memorables et illustres hommes de la chrestienté, avec plusieurs nobles et excellentes sentences des anciens autheurs hébrieux, grecs et latins, pour induire un chacun à bien et vertueusement viure. Derniere édition. *Rouen, Theod. Reinsart*, 1599 ; in-16 de 6 ff. prélim. et 308 p. .... 15—»

L'auteur de ce curieux recueil d'anecdotes est le fameux libraire et imprimeur Gilles Corrozet, qui le publia pour la première fois sous son nom en 1557, avec ce titre : *Les divers propos mémorables des nobles et illustres hommes de la chrestienté.* L'ouvrage a été réimprimé six ou huit fois avant la fin du XVIe siècle, à Paris, à Lyon, à Rouen, en 1558, 1560, 1579, 1583, etc., mais le nom du compilateur a disparu dans la plupart de ces éditions, où l'on trouve pourtant sa devise : *Plus que moins.* En laissant de côté les *propos* tirés de Plutarque, de Valère Maxime, et des auteurs grecs et latins, on recueillera un certain nombre d'anecdotes, que Corrozet n'a pas prises dans les livres, et qu'il tenoit directement de la bouche des contemporains. Ce sont, à notre avis, des traits de mœurs et de caractères, qu'on doit ajouter aux histoires de Louis XI, de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier. Quant au *Thresor de vertu*, qui termine le volume, ce choix excellent de sentences morales nous autorise à placer Gilles Corrozet dans la catégorie des précurseurs de Montaigne.

P. L.

305. Poésies du chevalier de Pierres de Fontenailles, capitaine dans le régiment de Poitou. *Poitiers, J. Félix Faulcon*, 1751 ; in-8, broché.................................. 9—»

La bibliographie des militaires poëtes est encore à faire : nous signalons ce volume à celui qui la fera. Le chevalier de Pierres de Fontenailles est un digne

prédécesseur du chevalier Bertin et du chevalier de Parny. Ce recueil nous donne l'histoire de ses campagnes, de ses garnisons et de ses amours. Il n'est donc pas sans intérêt pour l'histoire du règne de Louis XV. On y remarquera quelques jolis contes, qui ne sentent pas trop le corps de garde, et un poëme en quatre chants, le *Pâté d'Angoulême*, que nous ne comparerons pas au *Pâté d'anguilles* de La Fontaine. La *France littéraire* cite ce volume, mais d'une manière peu exacte; c'est donc une légère correction à reserver pour la seconde édition, si nécessaire et si désirée, du grand ouvrage de M. Quérard.

P. L.

306. Le Tombeau et testament du feu comte de Permission, dédié à l'ombre du prince de Mandon, par ceux de la vieille académie. *A Paris, par Toussaint Boutillier*, 1606; pet. in-8, v. m. .... 28—»

Un tombeau dédié à une ombre! vanité des vanités! Mais de quel comte, de quel prince s'agit-il ici? et en quoi il y a-t-il plus de vanité après la mort que pendant la vie, pour celui qui ne fut qu'un personnage de tréteaux et de parades, qu'*un colosse de chènevière*, pour parler comme son oraison funèbre? Bluet d'Arbères, comte de Permission, ce qui signifie apparemment qu'il l'étoit par la permission de Momus, chevalier des lignes des XIII cantons suisses, et qui eut pu prendre aussi le titre de prince des sots, car il étoit bien fils de la mère Sotho, et digne de figurer à la grande procession de Dijon; Bluet d'Arbères appartient moins à l'histoire littéraire qu'à la légende et à la chanson burlesque. Il semble qu'il soit de la famille de Cadet Roussel et de M. de La Palisse. M. de La Palisse, un quart d'heure avant sa mort étoit encore en vie, et l'on nous dit gravement que Bluet d'Arbères *trépassa quand il mourut*. Quant aux rapports avec Cadet Roussel, ils sont encore plus nombreux: Cadet Roussel avoit trois maisons et trois culottes; notre comte avoit son comté d'abord; pour ce qui est des culottes, on lui en donnoit de tous côtés avec toutes sortes d'autres belles nippes,

Les uns lui bailloient des chemises,
Des manchettes et des rabas,
Les autres lui donnoient des bas;
Les uns des pourpoints à grand'manches,
Et des culots pour les dimanches,
Et des garguesques de velours.

Cadet Roussel est bon enfant; bon enfant aussi est le comte de Permission: si bon enfant que, dans la peste qui désola Paris en cette année de grâce 1606, il a, après avoir fait son testament, voulu jeûner pour expier les péchés du peuple, et s'est laissé mourir dans le cimetière de Saint-Étienne du Mont.

Il étoit originaire de Savoie : nul n'est prophète en son pays; Bluet avoit, ce semble, voulu faire le prophète dans le sien, où on le vit :

Avec un fouet de pénitent,
Se déchirant et se battant.

En France il prit un rôle moins marmiteux, et parut :

Avec la cape et le bonnet,
Et la plume que l'on y met.

Sous ce nouveau costume il faisoit rire tout le monde par les facéties qu'il débitoit : il prêchoit en salle, en chambre, non comme dans la chanson : *prechi precha, ma chemise entre mes bras*, mais son chapeau sur sa tête :

Le bon comte sauoit prescher,
En chambre, en salle, sans broncher,
Avec le chapeau sur la teste.

Ces sermons lui rappeloient son ancien métier de pénitent, puis quand il avoit prêché il chantoit. Le peuple le connoissoit sous le nom de Savoyard, et il nous a bien l'air d'être le chef de cette dynastie de bouffons qui, sous ce nom, régnèrent sur le Pont-Neuf jusqu'au temps de Boileau.

Oh! les beaux petits livres qu'il composoit, et pour lesquels il lui avoit fallu un secrétaire qu'il avoit choisi digne de lui, et non

Bossu, rogneux ou morfondu,
Comme ceux-là qui vont traçant,
Sous les charniers Saint-Innocent,
Un poulet de façon grossière,
A quelque sotte chambrière.

Ces petits livres parloient comme les almanachs, du passé, du présent et de l'avenir. *Le passé y étoit prédit d'un style grave et compassé, et le présent décrit si bien, que personne n'y entendoit rien.* Ce n'est pas qu'il ne prît toutes ses précautions pour être clair, vendant des livres pour la jeunesse sans y mettre un mot de latin.

Dans le *Tombeau* que nous avons sous les yeux, on leur dit de pleurer à ces beaux petits livres ; nous, au contraire, nous leur dirons : « Riez, riez, petits livres, car les bibliophiles vous recherchent, et c'est leur désespoir de ne pouvoir vous rassembler tous; riez, car le moindre d'entre vous se paye plus cher que l'exemplaire des œuvres d'un grand poëte, Corneille ou Racine; riez, vous qui, du vivant de votre maître, n'aviez pour asile que sa *gibecière* ou sa *panetière* (il parottroit qu'il fut aussi berger, ce comte de Permission), on vous loge dans de belles armoires, et l'on vous habille de maroquin, de telle sorte que le pauvre Bluet d'Arbères, avec ses plumes et ses oripeaux, n'a jamais fait dans le monde la figure que vous faites dans les bibliothèques. »

Marquis de G.

307. Pomme. Les OEuvres du Sieur Antoine Pomme. *Lyon, J. Poisnel*, 1674; pet. in-12, v. jaspé............. 18—»

Mme de Sévigné a dû connoître en son temps ce petit volume, qui n'a pas eu la chance d'être mentionné dans ses lettres. Assurément elle a aimé l'auteur; qui sait si aujourd'hui encore elle ne va pas le trouver un écrivain charmant et

spirituel, tant est grand; à ses yeux, le mérite qu'a le sieur Antoine Pomme de venir de Provence et d'avoir vu sa chère comtesse? « Me voici de retour de Lambesc, où j'ay été député de notre communauté pour aller faire la réverence à monsieur le comte de Grignan. » En même temps qu'il a fait sa révérence, il a lu quelques-uns de ses vers; mais il s'agit d'assez hauts personnages, et l'aventure est en elle-même assez belle pour demander ce qu'on appeloit autrefois le langage des dieux : c'est donc en vers qu'il nous raconte la chose. Or, un jour après avoir entendu la messe et bu quatre coups d'un vin meilleur qu'hypocras, il part monté sur une vieille jument, dans le but que nous savons et très-désireux surtout de voir les beaux yeux

Dont tout le monde parle et que chacun adore.

Cette bonne fortune se fait un peu attendre, et déjà il alloit repartir sans avoir vu la belle Mme de Grignan, lorsqu'un gentilhomme le rappelle :

Avancez, monsieur le poëte,
On vous souhaite fort ici.

Et comme il se retourne et demande ce qu'on lui veut :

Parbleu, *lui* dit ce gentilhomme,
N'estes-vous pas ce monsieur Pomme
Qui se rend immortel à la postérité?

Il suit son guide et est bientôt introduit dans un appartement où tout d'abord il sent

...L'odeur du musc avec celle de l'ambre.

Sans doute à cette marque il reconnut la divinité du lieu, comme Énée reconnut Vénus à l'odeur de ses cheveux :

Ambrosiæque comæ divinum vertice odorem
Spiravere....

Madame étoit pour lors dans une grande chaise,
Près d'elle étoit aussi le grand coadjuteur,
Tous deux, je crois, fort à leur aise,
Qui me dirent par parenthèse :
Ah! bonjour donc, monsieur l'auteur,
Faites-nous un peu voir de vos pièces nouvelles....

Le sieur Pomme s'excuse d'abord, fait le modeste, allègue qu'il n'a à offrir que des bagatelles; enfin il dit :

Je m'en vais commencer, madame,
Par un petit sonnet....

Le petit sonnet est trouvé charmant; le poëte parle encore des beaux yeux de la comtesse et de son teint plus blanc que la neige, puis revient à ses vers, qui eurent le secret de plaire :

On leur trouva du feu et même quelque esprit.

Ce dont il a grande joie; et, dans sa joie, il ne s'aperçoit pas qu'il viole ici la

règle de l'élision. Mais à quoi bon faire cette leçon à un homme si heureux?

Ce bonheur put se renouveler pour lui, car on voit que monsieur l'auteur étoit bien accueilli au château de Grignan. Il écrivoit au comte : « Mon très-cher seigneur. » C'est à lui qu'il dédie son volume, et dans sa dédicace, il le met au nombre des grands hommes qui honorent le siècle de Louis XIV. Ce grand homme a pris Orange, quoiqu'à ce siége il fût sans cœur, l'ayant laissé auprès de l'illustre comtesse. Ce trait nous est un échantillon de la galanterie du sieur Pomme, qui représente assez bien un Benserade au petit pied, un Benserade de province. Lui aussi est prompt à crier : « Au voleur ! » quand il croit son cœur en danger. Il a volontiers avec les gens le ton familier. S'il dit au comte de Grignan : « Mon très-cher seigneur, » nous-mêmes il nous traite un peu sans façon dans une préface où nous sommes tout d'abord son *très-cher*, *très-intime*, *très-affable* et *très-débonnaire lecteur*. Très-débonnaire ! peut-être se trompe-t-il. En tout cas, toutes ces épithètes sont assez singulières de la part d'un homme que nous n'avons pas l'honneur de connaître. Il nous dira que ce n'est point sa faute si nous n'avons point cet honneur. Son livre est là pour nous parler de lui ; il nous y donne quelques détails sur sa personne. L'envie de rimer lui est venue dès l'âge de douze ans ; il n'a que sa faculté naturelle, point de science acquise, est sorti de son village, où le latin est du haut allemand. Il affecte de craindre qu'on ne le vienne mettre à l'amende pour prendre le titre de poëte, comme on y met ceux qui se font passer pour nobles sans l'être ; mais ce n'est là qu'une apparence de modestie. Gardons-nous donc de mordre sur la pomme, car de mordre à la pomme dans le sens qu'on dit mordre à l'hameçon, il nous le permet de grand cœur. Il y a dans son livre plusieurs allusions de ce genre et jeux de mots de son nom à la pomme d'Adam. En fait de détails biographiques, nous apprenons aussi qu'il étoit musicien, qu'il avoit des amies qui jouoient de la *viole* et que lui-même jouoit de la *flûte douce*. Décidément c'est un homme très-aimable, que le sieur Pomme, et qui sur tous les sujets trouve quelque chose d'ingénieux à dire, comme lorsqu'au moment de partir pour une chasse au loup il écrit à Iris un sonnet qu'il termine par ces trois vers :

> On me fait craindre, Iris, sa rage, sa fureur (la rage du loup),
> Mais bien qu'il soit difficile à prendre,
> J'espère de l'avoir plutôt que votre cœur.

Les œuvres de notre poëte se composent de lettres en prose mêlées de vers, de sonnets, de bouts-rimés, de madrigaux, d'épîtres. Elles sont fort rares.

Marquis de G.

308. TARNOVIVS. Ioannis, comitis Tarnouii, in Poloniae regno strategi nominatissimi, de bello cum iuratissimis christianae fidei hostibus Turcis gerendo, disputatio sapientissima ad inuictissimum imperat. Carolum V; scriptore Ioanne Strasio, nunc primum a Ioa. Georg. Scheidio Hagenoense, in lucem variis cum notis adducta. *Wirtz-*

burgi, ex officina Feischmann. Anno 1595; pet. in-8, cartonné.................................... 15—»

Le comte Jean de Tarnow fut un éminent général qui, à la tête de la noblesse polonoise, fit reculer plus d'une fois le Turc, cet ennemi acharné du nom chrétien. Forcé au repos par suite d'une douleur de pieds, il s'entretenoit intimement avec Strasius, son confident. Dans ces entretiens, l'éminent général laisse tomber de ses lèvres des conseils sur la guerre. Il hait le Turc, qu'il a combattu toute sa vie, et à chaque parole il laisse éclater son horreur du despotisme turc. Il signale leur ambition sans mesure, établit que les divisions de la Germanie favorisent les Turcs, signale la Hongrie comme le boulevard du christianisme, et fait appel aux princes chrétiens pour expulser les Turcs de l'Europe, disant qu'il ne désiroit rien tant que de sacrifier *à la république chrétienne ses œuvres, ses conseils, son cœur et son bras.* Les notes et éclaircissements dont J. G. Scheidius a enrichi cet opuscule en augmentent la valeur.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

309. Recueil des factums d'Antoine Furetière de l'Académie françoise, contre quelques-uns de cette Académie, suivi des preuves et pièces historiques données dans l'édition de 1694, avec une introduction et des notes historiques et critiques par Charles Asselineau. *Paris*, 1859; 2 vol. in-12, pap. vergé, br.............................. 7—»

310. Éloges historiques des hommes illustres du Thimerais, par Dreux du Radier, nouvelle édition, introduction et notes par Doublet de Boisthibault. *Chartres*, 1859; in-12 de 121 pages, pap. de Holl., br.................. 5—»

Volume imprimé avec soin à cent exemplaires.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR J. TECHENER

AVEC LE CONCOURS

DE MM. J. ANDRIEUX de la bibliothèque du Sénat; CH. ASSELINEAU; L. BARBIER, administrateur à la bibliothèque du Louvre; AP. BRIQUET; G. BRUNET; J. CARNANDET, bibliothécaire à Chaumont; E. CASTAIGNE, bibliothécaire à Angoulême; J. CHENU, elzéviriophile; V. COUSIN, de l'Académie françoise; CUVILLIER-FLEURY; Dr DESBARREAUX-BERNARD; A. DINAUX; Bon A. ERNOUF; FERDINAND DENIS, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; AL. DE LA FIZELIÈRE; marquis DE GAILLON; prince AUGUSTIN GALITZIN; GRANGIER DE LA MARINIÈRE; P. LACROIX (BIBLIOPHILE JACOB), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; J. LAMOUREUX; TH. LAVALLÉE; C. LEBER; LE ROUX DE LINCY; P. DE MALDEN; DE MONMERQUÉ; FR. MORAND; PAULIN PARIS, de l'Institut; LOUIS PARIS; Dr J. F. PAYEN; PHILARÈTE CHASLES, conservateur à la bibliothèque Mazarine; Bon J. PICHON, président de la Société des bibliophiles françois; RATHERY, conservateur à la Bibliothèque impériale; ROUARD; S. DE SACY, de l'Académie françoise; SAINTE-BEUVE, de l'Académie françoise; A. TEULET; VALLET DE VIRIVILLE; CH. WEISS; Francis WEY; YÉMÉNIZ, de la Société des bibliophiles françois; etc., etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES, ET LE CATALOGUE RAISONNÉ DES LIVRES DE L'ÉDITEUR.

JUILLET

QUATORZIÈME SÉRIE

A PARIS
J. TECHENER, LIBRAIRE
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE
1859

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JUILLET.

INVENTAIRE

DU MOBILIER ET DES LIVRES

DU COMTE ÉVERARD

(IXᵉ SIÈCLE).

Le testament d'Éverard et de sa femme Giselle, fille de Louis le Débonnaire, est un des documents les plus curieux qui nous restent sur la vie privée et l'état de maison des personnes riches et puissantes, dans ces temps si peu connus.

Éverard, marquis de Frioul, beau-frère de l'empereur Lothar, de Charles le Chauve et de Louis le Germanique, paroît avoir été l'un des hommes les plus honorables de son temps, comme il en étoit l'un des plus opulents. Il étoit d'origine longobarde et possédoit du chef de sa famille des domaines considérables en Carinthie et dans le Frioul. La princesse son épouse lui avoit apporté en dot des possessions non moins importantes dans les Flandres. Ce fut là qu'il fonda, en 849, l'abbaye de Cisving, où il fit apporter de Rome, quelques années plus tard, le corps de saint Callixte, pape et martyr. L'importance sociale de ces fondations pieuses et de ces dotations de reliques vénérées n'a plus besoin d'être démontrée aujourd'hui.

Le testament d'Éverard, auquel le savant Eckart assigne pour date l'année 867, est fait conjointement avec sa femme Giselle, et partage entre leurs sept enfants tous leurs biens meubles et immeubles. Les dispositions relatives aux immeubles d'Italie, de Carinthie et de Flandre présentent un intérêt très-sérieux, mais étranger à la spécialité de ce recueil. Nous nous bornerons donc à citer les articles concernant les objets mobiliers précieux et surtout les manuscrits.

Parmi les premiers, le lot d'Uuroch, le fils aîné, appelé à la

succession des domaines du Frioul, est naturellement le plus considérable. Nous y voyons figurer une épée avec des ornements en or et avec un fourreau de même métal, un baudrier et des éperons en or, rehaussés de pierreries, une tunique et un manteau en étoffe d'or, une coupe également en or, deux autres coupes en ivoire d'un travail précieux, une armure complète (heaume (*halmum*) ou casque, cuirasse ou jambarts) en argent, et plusieurs autres grands vases de même métal, notamment un petit mortier d'argent avec son pilon. Indépendamment des armes précieuses et des objets d'usage domestique, Éverard avoit une riche collection d'ornements et d'objets destinés à la célébration des saints mystères (*capella*), qu'il divise également entre ses enfants. Il donne à son fils aîné plusieurs calices, ciboires et boîtes à hosties en or et en ivoire, un ornement sacerdotal et trois nappes d'autel en étoffe d'or, deux reliquaires et plusieurs croix de même métal, une couronne d'or dans laquelle étoit incrusté un fragment du bois de la vraie croix, un plateau en or et un autre *en bois de sandal*. Uuroch eut encore dans son lot le chalumeau (*pipa*) d'or qui servoit au sacrifice de la messe, suivant les anciens usages, un encensoir et deux candélabres d'argent, etc. Enfin *un missel, un évangéliaire et un lectionnaire recouverts* (parata) *d'or et d'argent*. Le fils aîné d'Éverard ne jouit pas longtemps de toutes ces belles choses, il mourut sans enfants peu de temps après son père, et les domaines de Frioul furent repris par le second fils, Bérenger, celui-là même qui devint dans la suite roi d'Italie et empereur (916-924).

Éverard et Giselle étoient bien loin d'avoir épuisé leur trésor en faveur de l'aîné : la part du second, quoique inférieure, est encore assez tentante. Nous y voyons également des armes et des vêtements de grand prix, de la vaisselle d'argent, et notamment *deux cuillers*, ustensiles de grand luxe à cette époque. Les objets de la chapelle qui doivent lui revenir, calice, ciboire, reliquaire, etc., sont en ivoire rehaussé d'or. Les livres (missel, antiphonaire, lectionnaire) sont également recouverts

en ivoire. On remarque dans son lot un objet qui manque à celui de son frère, *une table de plain-chant* (*tabulas ad canendum*), rehaussée d'ornements d'or et d'argent. Les ornements sacerdotaux et nappes d'autel qui doivent revenir à Bérenger ne sont plus en étoffe d'or, mais en soie.

Dans les lots du troisième et du quatrième fils, la disproportion s'accroît. Nous voyons apparoître des objets plus simples, quoiqu'encore très-convenables, baudriers d'ivoire, vases, coupes et calices de marbre, de cristal ou de verre, et même de *bois de noyer*, mais toujours rehaussés de métaux précieux. Quant aux filles, leur part est bientôt faite : chacune a une écuelle d'argent, un manteau et un reliquaire.

La dernière de ces filles, Hedwige, fut mariée à Othon, duc de Saxe, et l'un de ses fils fut l'empereur Othon le Grand.

Nous arrivons enfin au partage des livres d'Éverard, autres que les livres d'église proprement dits. Cette partie du testament mérite plus spécialement notre intérêt, aussi nous traduisons textuellement.

« Nous voulons aussi faire entre nos enfants le partage des livres *de notre chapelle*. Nous voulons d'abord qu'Uuroch, notre aîné, aie notre psautier *double*. (Ne s'agiroit-il pas ici d'une de ces traductions des Écritures faites en langue vulgaire par ordre de Louis le Débonnaire, beau-père d'Éverard, et copiée en regard du texte ?)

« Notre armoire à livres ;

« Le livre de saint Augustin sur *La loi du Seigneur ;*

« Celui qui contient les *Lois des Franks*, *des Ripuaires et des Longobards*, *des Allemands et des Bavarois ;*

« Le livre sur l'*Art militaire* (Végèce) ;

« Celui qui traite de divers sujets et commence par l'histoire d'Élie et d'Achab ;

« Celui qui traite de l'utilité de la pénitence ;

« Celui qui contient les *Constitutions des princes*, les *Édits des empereurs* et les *Synonymes* d'Isidore ;

« Le livre des *Quatre vertus ;*

« Celui qui traite des animaux;

« Et la *Cosmographie*, œuvre d'un philosophe païen.

« Bérenger aura :

« L'autre psautier, *celui qui est écrit en lettres d'or;*

« Le livre qui contient la *Cité de Dieu*, et le traité sur la parole du Seigneur, les faits et gestes des pontifes romains et ceux des Francs;

« Le livre des évêques Isidore, Fulgence et Martin;

« Le livre de S. Éphrem, et les *Synonymes* d'Isidore;

« Enfin le livre qui contient les gloses, les horoscopes et l'indication des jours. (Je me risque à traduire ainsi ces mots passablement obscurs, *librum explanationis et dierum*. On sait qu'à cette époque l'astronomie et l'astrologie étoient à peu près inséparables.)

« Adolard aura le troisième psautier; celui qui sert à notre usage personnel;

« Le livre qui contient les traités de saint Augustin sur la parole de Dieu sur le prophète Ezéchiel, et sur les épîtres de saint Paul;

« Le livre d'épîtres et d'évangiles, *écrit en lettres d'or*,

« Celui de la *Vie de saint Martin;*

« Celui d'Anien (loi des Visigoths);

« Le volume qui contient les sept livres du grand Paul Orose;

« Le livre de saint Augustin sur le prêtre Jérôme.

« Rodolphe aura le psautier dont s'est toujours servi sa mère;

« Le livre de collectes;

« Les épîtres de Fulgence;

« Le missel quotidien que nous avons toujours eu dans notre chapelle;

« Le livre de physique du médecin Lope;

« Et le tableau (chronologique) des anciens rois;

« Ma fille aînée Ingeltrude aura le livre des *Vies des Pères;*

« Celui de la *Doctrine* de saint Basile;

« Celui d'Apollonius (le grammairien) et les *Synonymes* d'Isidore. Éverard affectionnoit sans doute ce traité de grammaire; car voici le troisième exemplaire qui figure dans sa bibliothèque.

« Judith aura un missel;

« Le livre qui commence par le sermon de saint Augustin, sur l'ivresse (Singulier legs pour une fille!);

« Celui de la loi des Longobards;

« Et le traité d'Alcuin adressé au comte Gui.

« Hedwige, un missel, le Passional (les quatre passions de Jésus-Christ) et deux livres de prières;

« Nous voulons que Giselle conserve le *Livre des quatre vertus*, et le *Manuel* de saint Augustin. »

Cette dernière disposition ne concerne pas une quatrième fille, mais bien la femme même d'Éverard.

Ce catalogue ne brille pas assurément par la variété, et néanmoins il présente un intérêt historique sérieux. Dans ces temps de discordes civiles et d'invasion, il étoit rare assurément de voir un seigneur laïque s'occuper de réunir des livres, quels qu'ils fussent.

En y regardant de près, on est bien forcé de reconnoître que la plupart des ouvrages qui composoient cette bibliothèque sont parfaitement appropriés à la vie que pouvoit mener un personnage tel qu'Éverard. Les livres de liturgie y dominent, et la chose paroîtra toute simple à quiconque aura la patience d'étudier à fond le mécanisme social de cette époque obscure et tourmentée. La liturgie, qui de tout temps eut son importance, étoit alors le moyen d'action, le levier le plus puissant de l'Église. La célébration des offices des grandes fêtes avoit une valeur morale immense : c'étoit dans ces occasions que se traitoient toutes les affaires publiques et privées. Les livres de grammaire, qui ne servent aujourd'hui qu'aux enfants, tenoient une bien plus grande place à une époque où l'instruc-

tion possible pour la masse des populations ne dépassoit pas ces premiers éléments. Ces copies multipliées d'ouvrages de syntaxe avoient leur utilité et leur raison d'être, dans des siècles où les préoccupations incessantes de la vie purement matérielle absorboient presque toutes les facultés humaines. Ce travail occulte et persévérant, méconnu comme l'est presque toujours ce qui n'est qu'utile, fut néanmoins à son heure l'une des digues les plus efficaces contre le flot de la barbarie. Cette sauvegarde, si imparfaite qu'elle fût, de la langue qu'avoit parlée l'ancienne civilisation, conservoit, dans ces jours d'orage et de ténèbres, les germes précieux d'un meilleur avenir.

On voit encore par le catalogue d'Éverard qu'il s'étoit occupé de rassembler les copies des lois et coutumes des différentes contrées dans lesquelles il possédoit des domaines. Cette recherche atteste une honorable préoccupation des devoirs que lui imposoit l'administration de la justice qui lui fut souvent confiée dans les assemblées (*placita*) qu'il présidoit dans divers pays, comme délégué de Louis le Germanique, son beau-frère. Enfin (et c'est surtout cette dernière considération qui peut mériter à notre humble notice une place dans ce recueil), des indications non équivoques nous autorisent à croire que le comte Éverard, indépendamment de ses autres vertus religieuses et civiles, avoit véritablement le *goût des livres*, qualité rare assurément dans ce siècle. Nous en trouvons la preuve dans ces couvertures splendides d'or, d'ivoire et d'argent, qui faisoient des missels et des évangéliaires de sa chapelle les objets peut-être les plus précieux de son riche mobilier; nous le trouvons encore dans ces mentions calligraphiques de certains livres écrits en lettres d'or. En voilà bien assez, pour nous édifier sur le mérite d'Éverard, et pour que nous, bibliophiles, nous ayons le droit de saluer le bisaïeul d'Othon le Grand comme un de nos plus anciens confrères.

Baron Ernouf,
Membre de la Société des Bibliophiles françois.

CURIOSITÉS PROVERBIALES

ET BIBLIOGRAPHIQUES [1].

11. FAIRE D'UN DIABLE DEUX.

Ajouter une seconde faute à une première en cherchant à la corriger, produire un nouveau mal par le remède. Cette explication est très-bien établie dans ce passage de Rabelais : « Pantagruel feit d'ung ange deux, qui est accident opposite « au conseil de Charlemaigne, lequel *feit d'ung diable deux*, « quand il transporta les Saxons en Flandres, et les Flamens « en Saxe. Car, non pouvant en subjection contenir les Saxons « par luy adjoinctz à l'empire qu'à tous momens n'entrassent « en rébellion, si par cas estoyt distraict en Hespaigne ou aul- « tres terres loingtaines, les transporta en pays sien et obéis- « sant naturellement ; sçavoir est Flandres : et les Hannuiers « (habitants du Hainaut), et Flamens ses naturelz subjectz, « transporta en Saxe, non doubtant de leur féaulté, encore « qu'ilz transmigrassent en régions estranges. Mais advint que « les Saxons continuarent en leur rébellion et obstination pre- « mière, et les Flamens, habitans en Saxe, embeurent les « meurs et conditions des Saxons. » (Liv. III, ch. I.)

Ce dicton a probablement tiré son origine d'un conte populaire dont Gœthe a fait sa ballade, intitulée l'*Élève sorcier*. Ce conte est fort ancien et la ballade de Gœthe n'est qu'une reproduction exacte de l'histoire du prêtre d'Égypte, racontée dans le *Philopseudes* de Lucien (33-34). Voici le récit de l'auteur grec dont j'emprunte la traduction à la chrestomathie de M. J. V. Le Clerc. « Dans ma jeunesse, lorsque j'étois en Égypte où mon père m'avoit envoyé pour m'instruire, je voulus remonter le Nil jusqu'à Coptos et aller entendre cette statue de Memnon qui rend un son si merveilleux au lever du soleil. Je

(1) Voir le *Bulletin du Bibliophile*, 1859, page 227.

l'entendis; mais ce n'étoit pas comme pour le vulgaire un murmure inarticulé. Memnon ouvrit la bouche pour moi et j'eus un oracle de sept vers. Je vous les citerois s'ils n'étoient pas inutiles à mon récit. En remontant le fleuve nous avions pour compagnon de voyage un vieillard de Memphis, interprète sacré, d'un savoir admirable et qui avoit approfondi toute la doctrine égyptienne : on disoit même qu'il étoit resté vingt-trois ans dans les sanctuaires souterrains, où Isis l'avoit initié à la magie. Je fus quelque temps sans deviner ce qu'il étoit; mais quand je le vis, toutes les fois que nous entrions dans un port, nous étonner par mille prodiges, monter des crocodiles, et nager au milieu des monstres qui le respectoient et le flattoient de la queue, je ne doutai plus que cet homme n'eût quelque chose de sacré, et par des égards et des prévenances je devins insensiblement son ami, son confident : nul de ses secrets ne me fut caché. Un jour enfin, il m'engagea à laisser tous mes esclaves à Memphis et à le suivre seul. Nous ne manquerons pas, me disoit-il, de gens pour nous servir. Nous ne restâmes plus que nous deux. Seulement, quand nous arrivions dans une hôtellerie, il prenoit la barre de la porte, le balai ou le pilon, lui mettoit un habit et, en prononçant quelques paroles, il en faisoit un être qui marchoit et que tout le monde prenoit pour un homme. C'étoit-là ce qui alloit nous puiser de l'eau, nous préparoit à manger, rangeoit les meubles et nous servoit en tout avec une singulière adresse. Le service fini, l'Égyptien disoit d'autres paroles et le balai n'étoit plus qu'un balai, le pilon, qu'un pilon. Malgré mes instances, je ne pus jamais savoir de lui cet enchantement. Il s'en réservoit le mystère quoiqu'il me dît volontiers tout le reste. Mais un jour, caché près de lui dans l'obscurité, j'entendis à son insu la formule magique, elle avoit trois syllabes. Il ordonna ensuite au pilon ce qu'il falloit faire et sortit. Le lendemain, comme il étoit encore occupé dans la ville, je prends le pilon, je l'habille, je lui adresse de la même manière les trois syllabes et lui commande de m'apporter de l'eau. Il obéit,

remplit l'amphore et me l'apporte. Il suffit, lui dis-je, ne va plus chercher d'eau et redeviens pilon. J'ai beau parler, il ne m'écoute pas, et à force de puiser et d'apporter de l'eau, il menace de me noyer. Que faire alors ? Je tremblois que Pancratès, à son retour, ne se mît en colère, comme il n'y manqua pas. Je saisis une hache et je coupe en deux le pilon. Mais chacun des deux morceaux prend une amphore et continue : au lieu d'un porteur d'eau, j'en avois deux. En ce moment Pancratès arrive; il devine la chose et rend au pilon sa première forme; mais depuis il me quitta sans me rien dire, et je ne le vis plus. Ainsi je n'ai que la moitié de son secret, et supposez que je fasse un porteur d'eau, je ne saurois jamais le faire revenir ce qu'il étoit; il ira puiser toujours et j'inonderai la maison. »

On voit très-bien l'origine du dicton *faire d'un diable deux* dans l'opération malencontreuse qui du pilon coupé en deux fait deux porteurs d'eau ou deux diables. Mais quel est le sens moral de ce conte ? Mme de Staël qui fait honneur à l'imagination de Gœthe du récit de Lucien, que probablement elle ne connoissoit pas, trouve que l'imitation maladroite des grands secrets de l'art y est très-bien peinte. On peut penser aussi que l'élève du sorcier est l'emblème des agitateurs politiques. Après avoir déchaîné les passions du peuple dans l'intérêt de leur ambition particulière, ils cherchent en vain à les modérer. La révolution qu'ils ont provoquée éclate par des effets contraires à leur espérance, et fait couler le sang comme l'eau. Les moyens qu'ils emploient pour y remédier ne font qu'accroître le mal et tout va périr s'il ne se présente un homme puissant et habile qui fasse tout rentrer dans l'ordre.

12. CHANTER L'ÉVANGILE DES VIERGES.

Reconnoître, avouer qu'on est pris pour dupe. C'est le sens donné à cette locution dans la *continuation de Monstrelet*, an 1513. Elle fait allusion à une scène du *mystère des vierges sages et des vierges folles*, dans laquelle ces dernières qui étoient allées, d'après le conseil des premières, acheter de l'huile pour les

lampes qu'elles devoient porter au-devant de l'époux, apprennent à leur retour, que l'époux arrivé pendant leur sortie est avec l'épouse dans la salle des noces dont l'entrée leur est désormais interdite, et maudissent leur imprévoyance, en accusant leurs compagnes du malheur qu'elles éprouvent. Voyez dans l'évangile selon saint Matthieu, ch. xxv, le sujet de ce mystère qui est le plus ancien de ceux qui sont connus et qui paroît avoir été composé, au plus tard, dans le XIe siècle, si l'on en juge par le style où le latin alterne avec le roman.

13. COURIR EN PACOLET.

Cyrano de Bergerac, dans son *Pédant joué*, acte I, scène I, s'est servi de cette locution pour dire « avec la vitesse la plus extraordinaire. » *Pacolet* est le nom d'un cheval de bois enchanté mis en action dans le roman intitulé : *Histoire de deux nobles chevaliers Valentin et Orson, nepveux du roy Pepin.* Ce coursier, dont Valentin fait sa monture, voyage au milieu des airs, suivant la direction qu'il reçoit d'une cheville motrice, et il transporte en un clin d'œil son cavalier à une distance incommensurable. C'est la vertu merveilleuse de la flèche d'Abaris que le romancier a reproduite sous forme de quadrupède.

On dit aussi : *Il faudroit avoir le cheval Pacolet* quand on veut exprimer le désir de franchir rapidement l'intervalle par lequel on est séparé d'un lieu éloigné où l'on voudroit être déjà.

Plusieurs de nos vieux poëtes ont donné quelquefois le nom de *Pacolet* au cheval Pégase.

14. DIRE SA LÉGENDE DORÉE.

Cette locution employée dans la première des *Cent nouvelles nouvelles*, pour signifier « dire des mensonges, » date du XVe siècle. Ce ne fut qu'en ce siècle où le peuple subissoit l'influence

des libres penseurs, que l'on traita de recueil de fables la *Légende dorée* composée au XIIIe siècle par Jacques de Voraggio, archevêque de Gênes, et qu'on accusa son auteur d'avoir eu dessein d'en imposer à la crédulité des fidèles. Sans doute plusieurs des faits qui y sont consignés ne sauroient être pris pour des articles de foi, et d'ailleurs l'Église n'a jamais obligé personne de les prendre pour tels. Cependant, quoi qu'on en dise, cet homme éminemment pieux, qui s'appliqua à réformer les mœurs des moines et de son clergé, étoit incapable de mentir sciemment, et tout prouve qu'il croyoit avec sincérité ce qu'il racontoit de même. On peut, en outre, affirmer que, s'il a commis des erreurs, elles ont eu leur cause dans un sentiment louable, celui du respect que lui inspiroit la tradition conservée par des écrivains écclésiastiques venus avant lui. Il avoit puisé, à leur exemple, dans des manuscrits exhumés des bibliothèques de plusieurs abbayes, ses documents qu'il regardoit comme parfaitement exacts. Mais, dira-t-on, le reproche de mauvaise foi dont il est exempt ne tombe-t-il pas de tout son poids sur les auteurs de ces manuscrits ? Je ne le pense pas et je me fonde sur une raison probante que je me rappelle avoir trouvée dans un traité de rhétorique chrétienne (*De rhetorica christiana*) écrit par le cardinal Valerio, évêque de Vérone et dont il existe une traduction françoise imprimée à Paris, en 1730. Cette Éminence rapporte que la coutume des anciennes maisons religieuses étoit d'exercer les élèves, en leur donnant à composer sur les martyrs et les saints des amplifications où ils pouvoient donner carrière à leur imagination dans les limites du vraisemblable, pour peindre le caractère de ces héros du christianisme. Il résulta de ces exercices une foule de pièces ornées de traits de pure invention. Celles qui parurent les plus ingénieuses furent conservées dans les bibliothèques des monastères où elles restèrent longtemps oubliées. Lorsque, plusieurs siècles après, elles y furent découvertes, elles passèrent pour des narrations authentiques dont les légendaires firent usage, par une erreur bien inno-

cente. Elles n'avoient pas été faites avec intention de tromper, comme on vient de le voir, et les circonstances fabuleuses qui s'y trouvent, peuvent faire dire tout au plus, en retournant un vers de Voltaire :

Ce sont des fictions et non des faussetés.

15. Ce sont des baguenaudes.

Ce sont des choses frivoles et vaines, des choses dénuées de sens. — Il ne s'agit point ici de ces gousses gonflées d'air que produit le baguenaudier, et qu'on fait éclater avec bruit en les pressant entre les doigts. Il s'agit de ces vieilles chansons, nommées aussi *baguenaudes*, qui avoient beaucoup d'analogie avec ce que nous appelons des *amphigouris*. L'auteur du vieux livre intitulé l'*Art et science de rhétorique pour faire rigmes et ballades*, a donné de ces compositions ridicules la définition que voici : « *Baguenaudes* sont couplets faicts à voulenté, contenant certaines qualités de syllabes sans rigme ne raison. »

16. Les femmes sont trop douces, il faut les saler.

Cette plaisanterie proverbiale rappelle une ancienne farce dramatique dont voici le titre : « Discours facétieux des *hommes qui font saler leurs femmes à cause qu'elles sont trop douces*, lequel se joue à cinq personnages. » L'*Histoire du théâtre françois* a parlé de cette pièce curieuse, imprimée à Rouen, chez Arbr. Cousturier, en 1558, et le docte A. A. Monteil en a donné la piquante analyse que voici : « Des maris « sont venus se plaindre que leur ménage sans cesse paisible « étoit sans cesse monotone, que leurs femmes étoient trop « douces. L'un d'eux a proposé de les faire saler. Aussitôt voilà « un compère qui se présente, qui se charge de les bien saler. « On lui livre les femmes, et le parterre et les loges de rire. Les « femmes, quelques instants après, reviennent toutes salées,



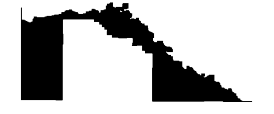
« et leur sel mordant et piquant se portant au bout de la « langue, elles accablent d'injures leurs maris; et le parterre « et les loges de rire. Les maris veulent alors faire dessaler « leurs femmes : le compère déclare qu'il ne le peut, et le par- « terre et les loges de rire davantage. Enfin, la pièce si plai- « samment nouée est encore plus plaisamment dénouée : car « les maris, qui sont des maris parisiens, c'est-à-dire des « maris de la meilleure espèce, qu'on devroit semer par- « tout, particulièrement dans le nouveau monde, au lieu de « dessaler, comme en province, leurs femmes avec un bâ- « ton (1), se résignent à prendre patience, et le parterre et les « loges de rire encore davantage, de ne pouvoir plus applau- « dir, de se tenir les côtés de rire. »

Je ne puis dire si le dicton est venu avant ou après la pièce. M. A. A. Monteil, que je consultois un jour sur ce sujet, me répondit qu'il le croyoit antérieur, et qu'il espéroit le retrouver dans un manuscrit du XIVe siècle, où il avoit quelque souvenir de l'avoir vu. Mais je n'ai point su quel a été le résultat des recherches que M. Monteil m'avoit promis de faire, et les miennes ont été jusqu'ici tout à fait infructueuses.

17. ÊTRE DE LA COMPAGNIE DE LA LÉSINE.

Cette façon de parler, employée pour désigner une personne d'une avarice sordide et raffinée, est venue d'un ouvrage curieux composé en italien par un nommé Vialardi, vers la fin du XVIe siècle, et traduit en françois par un anonyme en 1604. Cet ouvrage est intitulé : *Della famosissima compagnia dell' alesina*, etc. *De la très-fameuse compagnie de la lésine*, etc. Le mot *alesina*, dont on a formé, par aphérèse, notre mot *lésine*, signifie, au propre, une alêne de cordonnier, que les *lésinantissimes* sont supposés avoir adoptée pour attribut, ainsi que

(1) Allusion à la coutume de frapper avec un bâton le lard salé pour en faire tomber les grains de sel.

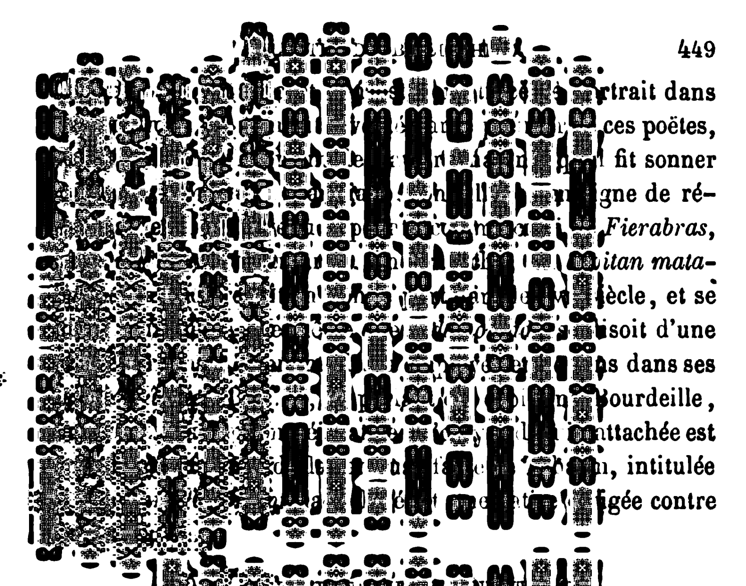


dans la préface du livre.
dite engeance taquanine
able chicheté en devien-
leurs mains propres la
pantoufles.... d'autant
petasser ne peut se faire
est le principal instru-
gnie est l'épargne la plus
oms et des emplois con-
gés, par leurs statuts, de
affinement; par exemple,
gtemps que l'empereur
d'Égypte, c'est-à-dire
ongles des pieds jusqu'à
les bas de chausse et les
r les lettres fraîchement
et autres pratiques sem-
ement ajouté celle de ne
épargner l'encre, si l'u-
eût existé à cette épo-

MONT.

in *rodere montem*, et qui
que porte, dans les ro-
rave, mais altier et inso-

Dictionnaire des proverbes, etc.,
invention
gothiques
accen
selon l'
devin
adopté
vint



...rtrait dans
...ces poëtes,
...l fit sonner
...gne de ré-
...*Fierabras*,
...*itan mata-*
...iècle, et se
...isoit d'une
...s dans ses
...Bourdeille,
...attachée est
...n, intitulée
...igée contre

... d'attendre
...n toutes les

...fut employé
...etites pièces
...t de là une
...ne piquante
...dard, sous
...*Jean!*
...dit encore:
...ammairiens
...ologie, est
...s au verbe
...t on se ser-
...conservé les
...*fourvoyer*.
...*z voir*. Les

...*n matamoros*,

exemples que je vais citer en offrent des preuves incontestables.

« *Je m'en voys* (m'en vais) bel erre. » (Rabelais, liv. IV, ch. XLVII.)

« Jean, je vous le *vois* (vais) dire. » (Des Périers, Nouv. XXIII.)

« Je vous *en vois* (vais) raconter une. » (*Heptaméron*, hist. XXXVI.)

« Estant *avoyé* (en voie) *je voys* (vais) tant qu'on veult. » (Montaigne, *Essais*, liv. III, ch. IX.)

« Imprudente est cette promesse de Démocrite : *Je m'en voys* (vais) parler en toutes choses. » (*Id.*, *ibid.*, liv. II, ch. XII.)

C'est de ce verbe *voyer* qu'est dérivé le mot *voyou*, fréquemment employé pour désigner un enfant du peuple, laid, malpropre, mal élevé, qui court les rues, et qui est la plus mauvaise variété du gamin.

P. M. QUITARD.

SUITE ET FIN

DE L'ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE DES ŒUVRES

DU COMTE DE PERMISSION (1).

Dernières œuvres de Bernard de Bluet d'Arbères, comte de Permission, chevalier des Ligues des treize cantons suisses, etc.; contenant ses interprétations de la Vie de Jésus-Christ. Imprimées à Paris depuis le jour de Noël, en 1604, jusqu'au IXe jour d'avril 1605.

Ce recueil factice comprend les livres CXLI à CLXXIII inclusivement des œuvres complètes de ce fou célèbre, qui a publié tant de livrets extravagants, sans avoir jamais su lire ni écrire, et qui, dans ces derniers temps surtout, est rede-

(1) Voir le *Bulletin du Bibliophile*, 1858, page 1070.

venu en quelque sorte à la mode, grâce aux caprices de la bibliographie (1).

Nous sommes donc surpris que les bibliographes n'aient pas encore accordé à ces *dernières œuvres* toute l'importance qu'elles méritent, en raison de leur insigne rareté. Le savant M. Brunet n'a eu garde de les oublier dans son *Manuel du libraire*, mais il les a seulement citées sans les décrire avec son exactitude habituelle, en reproduisant le titre tel que l'a donné pour la première fois le Catalogue de M. le comte de Mac-Carthy.

Voici la note que les frères Debure ont mise dans ce Catalogue, t. I, p. 567, sous le numéro 3730 : *Recueil des œuvres de Bernard de Bluet*, 4 vol. petit in-12, fig., relié par Derome : « Exemplaire infiniment précieux d'un des livres les plus singuliers qui existent, et le plus complet que l'on ait encore vu. Outre les 103 livres qui composent ordinairement les exemplaires les plus complets, tel que celui du duc de Lavallière, etc., celui-ci renferme un quatrième volume qui commence au livre 141 et finit au 173ᵉ. Il est composé de 200 feuillets avec des figures gravées en bois, comme dans les trois premiers volumes. A la tête se trouve un frontispice que l'on a fait imprimer exprès, conçu en ces termes : *Dernières œuvres de Bernard de Bluet d'Arbères, etc., contenant les interprétations de la Vie de Jésus-Christ, imprimées à Paris depuis le jour de Noël* 1604, *jusqu'au ixᵉ jour d'avril* 1605.

« M. de Mac-Carthy met dans son Catalogue, que M. Girardot de Préfond avoit acheté ce volume seul 300 francs ; il passa dans sa bibliothèque avec les autres livres précieux du cabinet que M. de Préfond avoit reformé depuis sa vente, et que M. de Mac-Carthy acheta en entier.

(1) Dans notre précédent article sur les œuvres du comte de Permission (voy. le *Bulletin du Bibliophile*, année 1858 page 1070), nous avons négligé de rappeler que le catalogue des livres de la bibliothèque de M. Delaleu, secrétaire du roi et notaire (*Paris, Saillant et Nyon*, 1775, in-8), contient une description de ce recueil, plus complète et plus exacte que celle qui figure dans la *Bibliographie instructive* de Guillaume-François Debure.

« Ce volume, inconnu à tous les bibliographes et que nous croyons n'avoir jamais passé dans aucune vente, est peut-être le seul exemplaire qui ait été conservé de cet ouvrage extraordinaire. »

Cet exemplaire n'étoit pas le seul, mais il n'en existoit que trois ou quatre, qui furent trouvés en feuilles parmi de vieux papiers, dans les archives de la Société des jésuites, après l'expulsion de cette société par arrêt du parlement en 1762. Un libraire intelligent (Lamy, croyons-nous) avoit acheté ces vieux papiers, sans savoir peut-être ce qu'il achetoit : il n'eut pas de peine à reconnoître un ouvrage inconnu du fameux comte de Permission ; il fit imprimer un titre sur papier ancien pour les trois ou quatre exemplaires qu'il étoit parvenu à compléter, et il les vendit successivement à des amateurs qui les payèrent fort cher, chacun d'eux s'imaginant acquérir un exemplaire unique.

Il est aisé de s'expliquer, en lisant ce recueil, pourquoi les livres 141 à 173 dont il est composé, ont été supprimés par la censure de la Faculté de théologie. Le comte de Permission s'étoit *permis* de commenter et d'enjoliver la Vie de Jésus-Christ, avec une légèreté et une hardiesse qui l'auroient fait brûler comme hérétique, si sa folie bien notoire ne l'eût recommandé à l'indulgence de ses juges. On se contenta de brûler son livre, qui étoit moins innocent que l'auteur, et qui pouvoit être un sujet de scandale, sinon une cause de trouble religieux.

Nous ignorons absolument les détails de cette affaire que termina la destruction du livre suspect; mais un passage du 143e livre nous autorise à penser que Bluet d'Arbères avoit été dénoncé comme un fou dangereux qui se mêloit de toucher un peu trop effrontément aux choses saintes ; il s'excuse en ces termes, et porte un défi à ses accusateurs : « A vous autres lecteurs qui murmurez contre mes œuvres, et ce que je faict (*sic*) faire et qu'on devroit empescher aux imprimeurs d'imprimer mes œuvres, et c'est pour vous tesmoigner mon

innocence et je ne laisserai de faire force escrit (*sic*) et les imposteurs pourront faire des erreurs contre moy. »

La publication des livres contenant la Vie de Jésus-Christ, ne donna pas lieu sans doute à un procès criminel; mais ces livres sentant l'hérésie ayant été mis au pilon, le comte de Permission fut invité à s'abstenir de faire imprimer ses œuvres, et les imprimeurs de Paris reçurent un avis officiel de lui refuser à l'avenir le service de leurs presses. Le pauvre comte, qui depuis cinq ans vivoit de la vente de ses *livrets* dans les hôtels des grands seigneurs, se trouva privé de ses moyens d'existence ordinaires et ne fit plus que languir en demandant l'aumône, en chantant des cantiques et débitant des prières dans les rues de Paris. On sait qu'il mourut de la peste, en 1606, dans le cimetière Saint-Étienne, où il devoit prier et jeûner pendant neuf jours, afin d'obtenir du ciel la cessation de l'épidémie qui l'atteignit au milieu de sa pénitence publique.

Le recueil des *Dernières œuvres* est assez rare pour qu'on lui fasse les honneurs d'une description minutieuse, dans laquelle nous signalerons les gravures les plus remarquables, qui ont déjà été employées en plusieurs endroits des livres précédents et dont les bois endommagés accusent un tirage considérable. Quant aux autres gravures qui n'ont pas été faites pour les livres du comte de Permission, elles paroissent empruntées à quelque édition populaire d'un abrégé de la Bible, que nous n'avons pas essayé de découvrir. Il y avoit alors dans chaque imprimerie beaucoup de vieux bois analogues, plus ou moins détériorés, qui venoient se placer souvent au hasard dans les impressions de pacotille destinées au bas peuple.

Le papier sur lequel ce recueil a été imprimé est solide, épais, fortement encollé, dans la première partie du volume; dans la seconde, au contraire, il est mince, cotonneux, jauni et plus étroit de marges. Le bas de la page titulaire du 141[e] livre présente un raccommodage qui semble indiquer qu'on y a en-

levé une note manuscrite du censeur, dans l'intention de cacher l'origine des exemplaires qui auroient pu être l'objet d'une revendication de la part de l'État.

Voici maintenant la description de ces 33 livres formant chacun 12 pages numérotées :

LE 141ᵉ LIVRE. En tête, une gravure en bois, allégorique, qui reparoît au commencement de chaque livre. « L'interprétation de la figure qui est au devant desdits livres, dit le comte de Permission, est le grand soleil qui signifie Dieu le Père ; les dix rayons signifient les dix commandemens ; et, outre les dix ciels, le rayon qui est seul signifie le ciel emperiée (*sic*) où n'abite que Dieu seul ; la Columbe qui estend ses aisles signifie le grand ordre de Dieu le Père et de son benoist Sainct-Esprit ; les trente trois rayons que jette la Columbe signifient lesdites trente-trois années que le Fils de Dieu a esté au monde ; les trois rayons qui (*sic*) jettent les trois estoiles signifient l'adoration des trois roys qui ont adoré le Fils de Dieu le Père en sa naissance, qui est la confirmation de sa saincte Trinité, et les trente qui restent sont dix pour Dieu le Père, dix pour Dieu le Fils, et dix pour Dieu le Sainct-Esprit. Le soleil, qui porte les douze rayons où est compris le crucifix, signifie Dieu le Fils, et les douze rayons signifient les douze Apostres, et les cinq roses signifient les testes de mort qui sont enlassées dans les cinq plaies du Fils de Dieu, et les sept testes de mort qui sont enlassées dans les espines, signifient le cœur endurcy des damnables qui n'ont point voulu quitter leur vice ; le soleil qui porte la Columbe signifie Dieu le benoist Sainct-Esprit ; les quinze rayons signifient les quinze effusions ; les sept testes qui sont en vie signifient les vertueux, et ceux qui doivent estre sauvez, qui ont recu les saintes inspirations avec humilité ; le grand personnage qui est à cheval sur l'Agneau signifie le Fils de Dieu ; la teste de la femme signifie la sacrée Vierge Marie ; l'Agneau signifie que les vertueux seront supportez de la miséricorde de Dieu le créateur. »

Le comte de Permission, comme on le voit, étoit capable d'expliquer l'Apocalypse.

Ce 141e livre commence ainsi : « Le sept vingt et unième livre qui a esté imprimé à Paris par le commandement du comte de Permission, qui a faict la composition le jour de la naissance de Nostre-Seigneur Jésus-Christ mil six cens quatre : et ledit livre est dédié à Anne de Buet, de Sanserre, dame de Fontaine, la belle Lamentable, selon l'épitette que moy comte de Permission luy ay donnée. Le subject dudit livre traicte des interprétations de toute la Vie de Jésus-Christ. Ceux qui ont escrit d'icelle vie avant moy, ils ne traictent que depuis sa naissance jusques à douze ans ; de trente jusques à trente trois : dont le comte de Permission traicte de toutes les années, et en a faict trente-trois petits livres qui sont autant d'années qu'il a vescu, et toutes les syllabes interprétées, et tout par chapitres. Les trente-trois livres seront desdiez à trente-trois, tant hommes que femmes, des plus vertueux, craignant Dieu ; et ceux à qui ils seront desdiez seront tenus de payer le le coutange et impression desdits livres que je leur dédieray, à cause que je n'ay point de moyens..... » Nous voyons que ladite Lamentable a payé son livre.

Dans ce livre, l'auteur nous apprend que Jésus-Christ est né l'an du monde 3962, le 25e de décembre après minuit ; que la fin du monde devoit avoir lieu l'an 1500 de Jésus-Christ, et que le Fils de Dieu a daigné depuis cette époque retarder le jugement dernier, lequel n'aura lieu qu'en 3300, car, dit le comte de Permission « autant d'années qu'il a esté au monde, il nous fera crédit d'autant de mil. » Nous voilà bien avertis que le monde finira l'an 3300.

Mais savez-vous pourquoi le Fils de Dieu fait homme a voulu naître dans une étable entre un bœuf et un âne ? Cela veut dire que « le bœuf a une grande force et signifie le péché des femmes, qui a plus de pouvoir et de puissance pour faire damner les hommes ; et l'asne signifie que les ecclésiastiques qui ne feront pas leur devoir ny leur charge, ce sont de vrays

asnes. » La Sorbonne ne pouvoit admettre des propositions aussi impies, même de la part d'un fou de profession.

Le 141e livre comprend trois chapitres; le 142e, qui n'en a que deux, est dédié à Philippe Guillaume, prince d'Orange et comte de Nassau. Le comte de Permission a trouvé ce que signifiait le mot *Orange :* « Entends et escoute ce que je te veux dire et retiens ce que je te veux annoncer et le met (*sic*) en effect comme je te le dict (*sic*), car je suis si royal que je *range* ce qui est hors de la raison. » Oui, tout cela est exprimé par le seul mot *Orange.* Un petit bois, représentant un cheval attaché à un arbre, nous offre la devise du *roy de Domination;* un autre bois, représentant Daniel dans la fosse aux lions, est la devise que le comte de Permission s'est choisie.

Le comte de Permission se jette à corps perdu dans les étymologies : Ménage n'est qu'un écolier à côté de lui. Écoutez : « La cité de Cologne signifie comme quand on file le filet, et le Rhim (*sic*) signifie que Dieu vouloit qu'ils (les trois Roys de Cologne) tinssent leur rang en son royaume. Et l'interprétation du nom de ces trois Roys, c'est que le nom de Balthazar signifie au nom de Dieu le Père.... Et Melchior signifie au nom de Dieu le Fils; et ne peut-on dire *Melchior* que l'on ne parle du mal que le Fils de Dieu a enduré à cause de nos offences. Et la dernière syllabe de *Chior*, c'est-à-dire : Je vous guide haut vers Dieu mon père. » Quoi? *Chior* veut dire cela? En vérité, *Chior!*

Mais la Faculté de théologie n'eut pas cherché querelle à Bluet d'Arbères, s'il s'étoit borné à imaginer ces belles étymologies. Ce que les sorbonnistes ne pouvoient lui pardonner, c'étoient les incroyables scolies qu'il ajoutoit au texte des Évangiles. Ainsi ce digne comte de Permission avoit eu révélation du premier miracle de Jésus-Christ au berceau : « Quand les trois roys se présentèrent à lui, dit-il, le plus jeune estoit le plus vieux, et le plus vieux le plus jeune; le plus jeune estoit le plus riche, et le plus vieux le plus pauvre, tellement qu'ils changèrent de qualité. »

Le 143e livre est dédié à très-haute et très-puissante Catherine de Gonzague, princesse et duchesse de Longueville, que le comte de Permission a surnommée *royne Esther;* il lui demande la continuation de sa libéralité et de sa courtoisie, et s'engage à lui faire peindre une belle devise dans son *Livre des merveilles*. La suite de la Vie de Jésus-Christ est émaillée de jolis miracles qui ne sont pas encore paroles d'Évangile: ainsi, pendant la fuite en Égypte, la sainte Vierge se repose sous un palmier, le palmier se charge de pommes, et, sur l'ordre de l'enfant Jésus, les branches s'inclinent vers la Vierge pour lui offrir leurs fruits. Le livre se termine par un présage très-original : le comte de Permission voyoit l'Occident son ami « et l'Occidente qui pleuroit avec lui. »

Le 144e livre débute par cette note triomphale : « Mme de Bouillon a payé son livre. » Ce livre est dédié, en effet, à Antoinette de La Tour, princesse et duchesse de Bouillon, que l'auteur appelle *roine de générosité*. Le comte de Permission procède ici à la manière de Pietro Aretino, dit le Fléau des princes : « Tous ceux-là, dit-il, qui auront payé la despense dudit livre auront la couronne d'un chapeau de triomphe au *Livre des merveilles*, sur les figures que je fais paindre; et les mescognoissans qui n'auront payé les livres qui leur auront esté dédiez, ils auront la teste de mort paincte dessus leur teste, et les corbeaux qui les mangeront. » Ce *Livre des merveilles* n'est malheureusement pas venu jusqu'à nous.

Dans ce 144e livre, le comte de Permission raconte, à travers les aventures de l'enfance de Jésus-Christ, un de ses propres présages, que l'événement réalisa. Il avoit rêvé qu'il voyoit M. de La Varaine en costume de prêtre. Peu de jours après, il va rendre visite à M. de La Varaine, qu'il trouve dînant avec un moine portugais, et Mme de La Varaine lui apprend que la reine Marguerite leur avoit donné un évêché valant de gros bénéfices. Au reste, le comte de Permission lisoit dans le passé aussi clairement que dans l'avenir : il nous dit, par exemple,

que le roi Hérode fit tuer dans le massacre des Innocents 140 000 enfants, ni plus ni moins.

Le 145e livre est dédié au seigneur Scipion Sardini, comte de Beaufort, à qui Bluet d'Arbères avoit donné le nom de Noé. C'est un prétexte pour faire reparoître la gravure plus que naïve qui représente l'arche de Noé et qui doit être une composition de l'auteur. On voit aussi reparoître dans ce livre le portrait d'Ysabeau de La Tour, dame de Sardini, qu'il qualifie de « reine Rebecca, parce qu'elle a toujours rebecqué, et rebecque et rebecquera tant qu'elle vivra, contre ceux-là qui voudront entreprendre contre sa réputation. » Il avoit fait peindre dans son *Grand Livre* cette dame « avec sa grand'robe, lisant dans la Bible, et un ange qui tient la Bible. » Voici un miracle de Jésus-Christ qui vaut la peine d'être cité : « Le Fils de Dieu passe vers un paysant, qui semoit du bled. Dieu a crié au paysant : « Sème ton bled, prend ta faucille et ton volant, pour « le venir moissonner demain, et s'il y a quelqu'un qui te face « la demande si tu n'as point veu passer un jeune homme « avec un homme et une femme, dis-leur que tu les vis passer « quand tu semois ton bled. » Le paysant n'y avoit point donné de croyance. Le matin, on va dire à celui qui avoit semé ce bled, que le bled estoit meur, et qu'il allast moissonner. Le paysant n'y a point manqué. En la mesme place que le paysant semoit son bled, il estoit en la mesme. Quand il moissonnoit, des voleurs envieux, payens et barbares, se sont trouvé en la mesme place que le Fils de Dieu avoit donné commandement au paysant, luy disant les mesmes parolles : « Pay- « sant, n'as-tu point veu passer un homme et une femme qui « mainent un jeune garçon ? » Le paysant a répondu : « Je les ay « veu passer, quand je semois mon bled. » Les payens s'en retournèrent du devis, disant : « Il faut qu'il y ait jà longtemps. »

Le 146e livre, composé le troisième jour de janvier 1605, est dédié à Sébastien Zamet, « baron, comte, marquis de quinze cens mil escus, s'il estoit remboursé de ceux qui lui doivent. »

Zamet est baptisé par le comte de Permission : le grand Abraham.

Nous avons remarqué dans ce livre une proposition assez malsonnante à l'égard de la justice divine. Le Fils de Dieu, étant sur mer, pendant une tempête, dit à ses apôtres : « Il faut que tous ces navires ! » Un de la compagnie lui demande grâce pour eux ; « Non, répond Dieu, il y en a un qui m'a offensé, il faut que toutes ces navires périssent ! » Le comte de Permission met ensuite sur le compte de Jésus une parabole qui n'est pas plus chrétienne que la sentence de l'Homme-Dieu contre les navires qu'il rend responsables de la faute d'un seul. Il n'en falloit pas davantage pour motiver la suppression du livre.

Le 147e livre est dédié à Catherine de Lorraine, princesse et duchesse de Nevers, *roine de vertu*, « laquelle portera pour sa devise un chapeau de laurier, au livre des interprétations du *Livre des merveilles*, des trente-trois livres qui sont comprins en un, qui seront achevé (*sic*) à Pasque, s'ils plaist à Dieu. » Ce livre, rédigé sous les auspices du grand prophète Hélie, est orné de plusieurs bois, que l'auteur rattache tant bien que mal à son sujet : l'un de ces bois représente une figure astrologique et alchimique, dont le comte de Permission a fait le roi Hérode. Un autre bois, d'un style beaucoup plus ancien, représente un homme et une femme qui semblent se quereller au milieu de leurs enfants : ce bois appartient incontestablement à un livre des premières années du XVIe siècle et peut-être à une édition des *Quinze joies de mariage*. Quant à la Vie de Jésus-Christ, le comte de Permission la continue à sa manière ; il nous apprend, par exemple, que le Fils de Dieu étoit vêtu de bleu à l'âge de dix-sept ans, et que tous les élus qui sont également vêtus de bleu céleste portent dessous la chemise de *colombin*. De là, une explication mystique de ces deux couleurs.

Le 148e livre, dédié à la duchesse de Guise, *roine de Saba*, et recommandé à la protection de saint Jean-Baptiste, fait reparoître deux bois très-singuliers que nous avons déjà vus et

signalés dans les premières œuvres de Bluet d'Arbères : l'un est un tableau allégorique, représentant Jésus-Christ crucifié sur l'arbre du bien et du mal entre Adam et Ève, le tout surmonté des trois personnes de la Trinité. Le second bois est cette fameuse plaie du Christ, entourée des instruments de la Passion qui sont là pour empêcher toute confusion indécente. Le comte de Permission nous raconte que Jésus-Christ, âgé de huit ans, alla visiter un banquier qui serroit son or dans des coffres et qui laissoit dehors les mauvaises monnoies ; sept voleurs pénétrèrent chez ce banquier, brisèrent les coffres et emportèrent le trésor. Les sept enfants du banquier se partagèrent les mauvaises monnoies que le père n'avoit pas mises sous clef. On enferma le banquier et ses enfants dans une prison où ils furent brûlés vifs. Selon Bluet d'Arbères, les voleurs sont les diables, la prison est l'enfer ; le banquier représente l'homme pécheur, dont les sept enfants figurent les péchés mortels.

Le 149e livre est dédié à Loyse de Lorraine, princesse de Guise, *roine de belle majesté*, *l'excellence des bontez de la France*, que le comte de Permission invite à payer les frais de son livre comme la duchesse de Nevers a payé les frais du sien, « avec allégresse sans se faire courtiser. » Ce livre est orné d'un bois curieux représentant une femme dans un char aérien traîné par des colombes : « Ceux qui se laissent gouverner à l'amour du monde, le diable les enchaîne comme ces oyseaux sont enchaînez, et la femme signifie la Vierge Marie, et les sept oyseaux qui ont des aisles, signifient les sept vertus qui conduisent l'âme bienheureuse au ciel. » Au moment où Bluet d'Arbères faisoit imprimer ce livre, il avoit la bourse vide : « Supplication, dit-il, que le comte de Permission a fait au roy chez Abraham (Sebastien Zamet) de cent escus qu'on ne m'a point payés depuis Pasques, et je suis redevable dans Paris de trente escus, à cause du présent que je fis au marquis de Veneuil, sans estre remboursé. »

Un passage de ce livre prouve encore que les publications du comte de Permission avoient ému les scrupules religieux des personnes pieuses à la cour de France. « Presage du premier jour de novembre 1604, que je voyois que la ressemblance du Roy de France avoit envoyé au Pape, s'il ne se vouloit pas ayder à payer les frais de mes impressions qui se doivent faire, et qu'il ne vouloit point que ses subjects fussent foulez pour servir à tout le monde. Le Pape a parlé à ladite ressemblance qu'il ne vouloit point adjouster foy ny croyance, que Dieu voulusse (*sic*) que ces belles paroles fussent proférées par ma bouche, et a dit qu'il falloit que fussent les imprimeurs qui empruntassent mon nom, et ladite ressemblance y a envoyé les imprimeurs pour testifier de ma justification et innocence, et y sont allés et ont fait entendre ce qui estoit de la vérité. »

Le 150e livre (il porte par erreur le chiffre CXL), est dédié au comte Jacques de Montmajeur, baron de Silan, seigneur de Cologny, citoyen de Genève, des Philistins, archicomte du chasteau de Goman, seigneur de Boussi, comte de Varay, de la France nouvelle, marquis de Rissou, prince de Brandy, bourgeois et bourgeoisie de Berne, de Rocquemont, allié et support des treize cantons des Suisses, etc. » Le comte de Permission a eu soin de reproduire les armoiries de ce noble citoyen de Genève en regard de celle des treize cantons, ainsi que les portraits du M. de Brandy et de sa femme, née de La Chambre. Le *prince* de Brandy n'étoit pourtant pas beaucoup plus riche que Bluet d'Arbères, qui dit de lui : « Ledit prince a besoin d'être ressuscité par le roy de France, parce que sa bourse est bien lasse. » On voit que ce personnage, malgré ses traverses, devoit accuser surtout le jeu de sa mauvaise fortune. « Messieurs, le comte de Permission vous adverty (*sic*), qu'estant chez M. Macé, banquier, près Sainte-Croix, le 16 décembre 1604, avec le prince de Brandy, lequel m'avoit invité à souper, et après soupé (*sic*), ledit prince de Brandy se voulut mettre à jouer avec un gentilhomme de la suitte du prince de Soissons, nommé La Salle,

et un nommé capitaine Ratel, de la suitte du Connestable. Alors je luy dis qu'il ne jouasse (*sic*) point, et que s'il jouoit il perdroit, dont ledit seigneur ne me voulant pas croire se mit à joüer, et en peu d'heures il perdit tout l'or qu'il avoit sur lui. Lors je m'en vas en une petite chambrette prier Dieu, et quand je priois Dieu, ledit seigneur gaignoit, et quand je ne priois pas, il perdoit. »

Le 151e livre, dédié à Antoinette du Pont, marquise de Gercheville, *la tant belle Dressière*, *la belle et honorable et assurable*, *vertueuse et fidelle à la Royne de France*, emprunte aux premiers livres des œuvres du comte de Permission les armoiries et le portrait de la belle Dressière, les armoiries et le portrait de M. de Premy, *advantageur*, et les portraits de la famille du Plessis. Ce livre roule sur le travail du noble et le travail des artisans : « En observant les ordonnances du paysant, les graveurs tant en cuivre qu'en bois, qu'à autre graverie qui sera à la louange de Dieu, c'est un travail qui est agréable à Dieu et noble... ; les faiseurs de papiers, c'est un travail qui est agréable à Dieu... ; les imprimeurs qui employeront leur temps à imprimer les paroles de la Saincte-Escriture où Dieu sera glorifié et ne sera point offensé, c'est un travail qui est fort agréable à Dieu et est le plus noble du travail des artisans. En observant les ordonnances du paysant, les imprimeurs qui auront imprimé des chansons, folies et erreurs où Dieu est offensé, soit paintres, soit graveurs, soit relieurs de livres, compositeurs, colporteurs, vendeurs, acheteurs, ils sont serviteurs de Satan.... » Le comte de Permission poursuit dans le même esprit son examen du travail des artisans ; mais il oublie de nous dire ce que c'est que le *paysant*, dont il invoque les ordonnances.

Le 152e livre est le plus curieux de tous : il paroît avoir été imprimé de deux manières dans deux éditions différentes. De la première édition il ne reste que deux feuillets cotés 1 et 2, 11 et 12 ; la seconde édition a 12 pages

comme pour les autres livres. La première édition qui ne porte pas en tête la gravure allégorique, commune à tous les livres des *Dernières Œuvres*, est dédiée « à noble Barthélemy, le sage et prudent Cenamy, confiance d'amy, le reflambant, bon catholique et charitable (on voit, à la page 1, le portrait de Cenamy et celui de sa femme), conservable, parce qu'il faut conserver ses amis. » A la page 2, le comte de Permission fait une nouvelle allocution aux personnages qu'il honore de ses dédicaces intéressées. « Ceux qui auront payé, ils auront painte sur leur teste la Columbe portant le rameau de laurier sur leur teste; et ceux qui n'y auront contribué, auront paint sur leur teste le Corbeau mangeant la teste de mort, audit *Livre des merveilles* sur leur ressemblance. » Le feuillet paginé 11 et 12, contient « la sentence que le comte de Permission donne des créatures qui ont des démons dans le corps. »

La seconde édition commence par la gravure allégorique; elle est dédiée aussi à Barthélemy Cenamy « confiance d'amy, parce que le pauvre a confiance à son amy, des premiers gentilhommes d'honneur et de réputation tant d'apparence que d'effect, prince et confederez (*sic*) de la seigneurie catholique et république de Lucque, seigneur, baron, comte, marquis d'un million d'or. » Bluet d'Arbères assigne pour devise à cet opulent marquis la Passion de Jésus-Christ, représentée dans une petite estampe d'une taille grossière. Le portrait de Barthélemy Cenamy est celui que nous avons déjà vu dans les premiers livres. Voici un des présages que le comte de Permission a enregistrés ici : « Il voyoit la ressemblance de Noé qui portoit deux espées brettes et deux poignars, et alloit criant à haute voix : « Quand le Fils de Dieu avoit l'aage de 25 ans, il « faisoit des similitudes, fariboles et comparaisons. Qui est « celui-là qui sera le plus brave et plus valeureux pour escri- « mer...? »

A la page 12, on voit, au-dessus du portrait de Cenamy, une sorte d'église avec un clocher surmonté d'un coq. C'est la figure de la chapelle artificielle que le comte de Permission

avait faite à Chambéry, en Savoie : « Je pouvois, dit-il, porter ma chappelle souz mon bras, et pouvois tenir tout debout dans mon clocher, et me pouvois tenir couché tout de long dans ma chappelle, et je faisois mes oraisons dans ma chappelle, et la faisois aller là où je voulois, et je voyois où nul ne voyoit pas, et elle s'appelle la Chappelle Angélique : le monde estoit esbahy. » Nous ne savons pas ce qu'il faut penser de cette chapelle à roulettes que notre comte portoit sous le bras, après y avoir fait ses dévotions.

Le 153e livre est dédié à Jean-Baptiste de Gondy, « seigneur et baron débonnaire, et comte fidelle, et marquis de loyauté, ayant des plus beaux palais, et plus belle et plaisante maison qui fût en France, des plus généreux, d'une libéralité angélique.... » Ces éloges et d'autres annoncent que le seigneur de Gondy payoit, sans se faire prier, les livres qui lui étoient dédiés : aussi, le comte de Permission place-t-il, au-dessous des armes de France, le portrait de ce généreux seigneur et de sa femme, Polissanne d'Italie, en costume de cour. Ce livre 153e se termine par ce présage : « Que je voyois, dit Bluet d'Arbères, que j'entrois dans l'église, et que je portois une espée, et que je voyois que une dame m'avoit envoyé une médaille d'or couverte de diaments (*sic*). »

Le 154e livre, dédié à noble et vertueuse dame Isabel des Ursins, dame du Pesché, comtesse de la Chapelle, nous offre les derniers portraits historiques que le comte de Permission ait fait entrer dans ses interprétations de la Vie de Jésus-Christ : le portrait de M. du Pesché *Abordement* se trouve au-dessus de celui de sa femme; mais les armoiries de ces portraits ayant été grattées, nous avons lieu de croire qu'ils représentoient d'autres personnages, et que le sieur du Pesché et sa femme eussent été fort en peine de s'y reconnoître. Ils n'en payèrent pas moins leur livre, qui finit d'une façon peu rassurante : « Je voyois un royaume tout de feu et de sang; la voix du ciel a crié : « Cestuy-là qui pourra faire sortir la fon-

« taine d'eau de sa face, c'est cestuy-là qui netiera le sang et « estandra (*sic*) le feu. »

Le 155e livre est dédié à la reine de France, Marie de Médicis, à laquelle le comte de Permission donne pour devise le prophète Moïse, en disant : « On peint Moyse avec les cornes, c'est la signification que l'on n'observe pas les commandements de Dieu. » Le comte entendoit bien que la reine payeroit son livre aussi galamment que la grande et généreuse dame du Pesché. Le présage final pourroit bien renfermer une allusion politique : « Je voyois un lion couronné qui avoit faict un petit lion, et le grand lion a jetté son petit lion dedans la rivière, et la rivière est toute devenue sanglante. » Ce présage s'adressoit évidemment à Henri IV.

Le 156e livre est dédié au duc de Savoie, Charles-Emmanuel, et à partir de ce livre le comte de Permission supprime ses présages et ses digressions personnelles pour s'attacher plus spécialement à la Vie de Jésus-Christ, en suivant pas à pas l'Évangile et en modérant les audaces théologiques des interprétations. Il ne peut se défendre néanmoins d'inscrire dans ce livre un présage qui contient une allusion historique aux affaires du temps : « Je voyois un lion et un pourceau et un gros mâtin. Le lion a commandé au mâtin : « Va-t'en com- « battre contre le pourceau, et si tu puis (*sic*) emporter la vic- « toire, tu seras accomparé à moy, et si tu te laisses gagner, « il sera ton maistre et les serpens te mangeront à jamais. » Vienne un commentateur, qui nous dise les véritables noms du lion, du pourceau et du mâtin!

Le 157e livre est dédié à la belle Marguerite, damoiselle de Bué et de Gorsillon, *la belle Mignarde justiciable*, *niepce de la belle Lamentable, aliez de la Roine du Beau Temps et de la Roine du Soleil levant*. La belle Lamentable devoit payer les frais du livre pour sa nièce. Le comte de Permission leur déclare, dans ce livre, que les mariniers ont besoin d'eau douce, parce que l'eau de la mer est salée : « Le monde est une mer

de péché qui est bien salée et bien amère ! » s'écrie-t-il avec componction.

Le 158e livre est dédié à Henri IV, « roy de France, du Louvre, des Thuilleries et de Paris, » que le comte de Permission qualifie de *grand empereur Théodose*. Nous remarquons dans ce livre l'étymologie du nom de *Judas :* « Judas signifie la mort, d'autant que la première syllabe *Ju* veut dire : Il a joué la tragédie, et la dernière *das* signifie le dard de la mort. »

Le 159e livre est dédié à Maximilien de Béthune, duc de Rosny, « le grand gouverneur de la France, pour le Premier du monde, maistre d'hostel et dispensateur de toutes ses finances, diminuateur et adjouteur. » Sully fut certainement très-flatté d'être instruit de la signification de son nom de Rosny : « La première syllabe *Ro* veut dire envie, d'autant que les friands sont curieux de bons morceaux ; et la dernière syllabe veut dire : J'ay ce que je veux, j'ay fait mon nid. »

Le 160e livre est dédié au roi d'Angleterre et d'Écosse : « Ce nom d'*Angleterre* signifie *supportable;* quand une maison veut tomber, on luy faict un anglee (*sic*) pour l'assurer, et l'Écosse veut dire *arrosable*, car les choses qui sont seiches ont besoing d'arroser. » L'ambassadeur d'Angleterre est invité, en conséquence, à faire pleuvoir une rosée d'écus dans l'escarcelle desséchée du pauvre Bluet d'Arbères.

Le 161e livre est dédié à la duchesse de Nemours, *roine de la fleur de may;* le 162e livre, à Philippe d'Autriche, roi d'Espagne, « qui a les mines d'or et d'argent; » le 163e, à l'archiduc d'Autriche, Albert, duc de Brabant, l'*empereur des Attrape* (sic); le 164e, à M. de Rochepot, *marquis de cinquante mil livres de rente;* le 165e, au comte de Saulx, « de l'estoffe de quoy l'on faict les chevaliers ; » le 166e, au seigneur Antonio, des bons princes de Lucques, en Italie, lequel avoit payé d'avance les frais du present livre; le 167e, à Bastrinne de La Chambre, princesse de Brandy; le 168e, à la reine Marguerite de Valois, car, « pour l'interpretation du nom de *Marguerite*,

il ne se peut dire Marguerite, qu'on ne parle de guérites, et les guérites servent aux forteresses pour se defendre des ennemis; » le 169e, à Charlotte de La Trémouille, princesse de Condé, *roine du Beau Temps;* le 170e au cardinal de Joyeuse, *le celeste,* « à cause qu'on ne peut estre joyeux qu'on ne possède la gloire éternelle; » le 171e, à dom Joan de Médicis, *roy secourable* de Florence, « à cause que Florence veut dire une grande richesse; » le 172e, à Henri de Bourbon, duc de Montpensier, *roy de Mommirable,* quatrième prince de sang royal; et enfin le 173e livre, à Henri de Savoie, prince et duc de la duchesse de Nemours en France, « le plus ancien prince qui soit au monde, tant en apparence qu'en vertu, roy Octavian, et passera pour son prophète le roy Baltazard. »

Voici la fin de cet étrange ouvrage que nous avons voulu faire connoître par de nombreuses citations : « Il faut mourir pour avoir creu la terre; il ne faut quitter le jour pour courir à la nuict; la terre nous tire à soy comment l'aimant attire le fer. Fin de la Vie de Jésus-Christ. » Ces paroles apocalyptiques accompagnent un petit portrait en pied de l'auteur, avec sa devise : *Permission de Dieu.*

Si nous possédions ce rare volume, qui est peut-être unique aujourd'hui (car nous ignorons en quelles mains a passé l'exemplaire de Mac-Carthy), nous aurions soin qu'il fût habillé magnifiquement de maroquin par Duru ou Bauzonnet; puis, nous irions l'offrir à la Bibliothèque impériale, avant que l'Angleterre eût fait un pont d'or au comte de Permission pour le décider à passer chez elle. Dieu merci ! ce volume que nous venons d'inscrire parmi les *desiderata* de la Biblothèque impériale, est encore en France à l'heure où nous achevons de l'examiner ; mais y sera-t-il demain?

P. L. JACOB, bibliophile.

RÉIMPRESSION

DES FACTUMS DE FURETIÈRE

PAR

M. CHARLES ASSELINEAU.

Combien s'abusent et nous égarent les naïfs écrivains qui se donnent la tâche de mettre en action la morale! D'ordinaire, ils retracent des vertus sans mélange; ils s'attachent à dépeindre, dans les hommes et dans les compagnies illustres, les sentiments, les idées d'une idéale perfection. Pour nous former sur les meilleurs modèles, ils évoquent de si nobles exemples, et nous colorent si bien la vie en rose, que, persuadés et charmés, nous l'abordons, saturés d'un optimisme, qui ne laisse même pas le soupçon que le pardon et l'indulgence puissent trouver jamais une occasion de s'exercer.

Alors survient la décevante réalité qui nous prend au dépourvu : nous découvrons dans les plus grands esprits la vanité aux prises avec cent misères; l'intérêt ne reculant devant nulle indignité; l'ingratitude érigée en indépendance; la basse duplicité passant pour habile, et les hauts prix destinés au mérite, escamotés au lieu d'être conquis. Puis, comme les honnêtes chimères dont nous fûmes leurrés ne permettent plus de faire, à la triste humanité cette part du lion qu'exige l'hydre du mal, nous nous prenons d'une aigreur, nous tombons dans une misanthropie, dans une intolérance déplorables.

Au profit de la morale même et de notre repos, il est donc salutaire de fréquenter un peu les vilenies de l'histoire, de côtoyer un monde.... mélangé, et de se familiariser avec les déceptions qu'on y rencontre. Quelques livres offrent ces précieux avantages, et ce ne sont point, hélas, les moins vrais de notre littérature : il les faut rechercher quand ils sont d'un bon

style, et je les tiens pour singulièrement profitables s'ils sont bien écrits. Autrement, ce genre de moralité dépasseroit le but : écouter des choses répugnantes exprimées dans un langage répugnant, ce seroit pour en mourir.

Dans la disposition d'esprit où je suppose un lecteur qui recourt aux médicaments de cette nature, je ne sais rien de plus efficace que les *Factums* de Furetière, pourvu que l'on y joigne certaines autres drogues broyées par sa partie adverse, telles que la *Lettre* de l'abbé Tallemant, le *Dialogue* de Charpentier, plus, les versicules envenimés ou empuantis, échangés à l'occasion de ce mémorable procès, où la condamnation eut tant d'éclat et où il ne manqua que des juges. Certes, pour un homme qu'obsèdent encore des restes d'illusions, parfums éventés de la jeunesse ; pour un âmbitieux naïf, aspirant à l'horizon borné des glorioles collectives ; pour un lettré trop disposé à faire à l'opinion, ou bien aux vanités, c'est tout un, de puériles sacrifices, rien ne sera plus calmant, rien ne rabattra mieux en elles-mêmes la raison et l'humilité que la piquante publication de M. Charles Asselineau.

Il y a douze ans passés, qu'en examinant les pièces justificatives de cette cause, pour les évaluer dans l'histoire de notre langue, j'avois sous-pesé l'un et l'autre dictionnaire, objets du litige, et été frappé d'une étrange disproportion entre l'insignifiance de l'œuvre consacrée par un victorieux privilége, et l'érudition nerveuse autant qu'originale de la prétendue contrefaçon. Quelle comédie que cette flétrissure ! La misérable gloire que celle de ce Furetière, réduit pour cueillir les fruits de quarante ans de labeurs, à de si inavouables expédients ! Et quel triomphe que celui des *jetonniers* qui ont, au figuré comme au propre, mis à mort ce pauvre écrivain !

Depuis lors, dans une phase de nostalgie et de pénitence, j'avois repris Furetière ; je l'avois lu tout entier. Enfin, par l'offrande d'une notice propitiatoire, je m'étois délivré de cette pauvre âme obstinée à demander des prières. L'abbé m'apparoissoit comme ces victimes d'un guet-apens, restant au coin

d'un bois, sans sépulture, et qui, durant le sommeil des vautours, reviennent pleurer la nuit sous l'alcôve de leurs héritiers. Je serois trop heureux de me flatter d'avoir mis sur la piste de Furetière une sagacité si pénétrante que celle de M. Asselineau, et d'avoir obtenu, pour un écrivain moins digne de l'oubli que de toute autre peine, une résurrection que je n'aurois pu lui valoir. Quoi qu'il en puisse être, je n'ai qu'à remercier l'ingénieux et fin critique : lui seul pouvoit empêcher que sa remarquable notice ne fît oublier la mienne; il a bien voulu en attacher quelques bribes aux fleurons de sa guirlande.

Je ne reviendrai pas sur le fond de l'affaire, j'en ai longuement parlé, à deux reprises, et le consciencieux éditeur qui, à deux reprises aussi, a pris possession de Furetière, ne laisse rien à glaner. Son travail, à propos du *Roman bourgeois* qu'il a réimprimé naguère, étoit ingénieux, délicat, peut-être même un peu subtil, par suite de préoccupations trop immédiates, au sujet de quelques jeunes romanciers contemporains; nous y reviendrons. Mais l'*introduction* aux *Factums* est un morceau de maître. Les jugements y sont formels et sans servilité; la réhabilitation admet la vérité pour limite et n'a point la passion pour mobile; enfin, on voit que l'auteur n'est ni de ceux qui crient *la liberta* sur le pavé des rues, ni de ceux qui s'aplatissent dix ans à l'avance, pour se couler en rampant dans l'Académie par une chattière.

Nous nous sommes rencontrés, je le crois, non-seulement dans cette façon de penser, ce ne seroit point la peine de le dire; mais dans le sentiment qui nous a successivement intéressés à Furetière. Ce n'est pas l'attrait de la réhabilitation qui m'avoit séduit. Dans l'état d'épuisement où sont les lettres, qui demandent au passé des nouveautés à tout prix, une réhabilitation n'est que le prologue d'un prochain outrage. Toulouse, en ce moment, s'honore d'une école qui démontre la scélératesse de Calas, réhabilité par Voltaire; Voltaire luimême auroit-il calommié Jeanne d'Arc pour complaire aux Anglois, ces patrons-gagistes de l'école encyclopédique, si la

France religieuse et guerrière n'eût pas réhabilité Jeanne d'Arc?

M. Asselineau a pris ses précautions; il a donné franchement le pour et le contre, le fort et le foible de son auteur; je l'avois, en ce point, d'avance imité, et nous n'avons, ni l'un ni l'autre, laissé à personne l'occasion de mendier le suffrage des sempiternels *jetonniers* de Furetière, en leur immolant une seconde fois, à nos dépens, cette victime d'une passion éteinte, mais d'un sentiment.... qui ne meurt pas.

Ce qui a du toucher M. Asselineau, ce qui fera toujours frémir un écrivain, c'est ce résultat sinistre de la conspiration du silence, réussissant, entre les mains d'un groupe d'hommes sans valeur, mais privilégiés, à supprimer l'œuvre, la célébrité, presque le nom d'un des meilleurs écrivains de notre plus grand siècle. Telle est pourtant l'exacte vérité. Avant 1685, on parle de Furetière en tous lieux; on le cite, on l'entoure, on le prône; les plus hautes amitiés l'environnent: Molière l'estime et Despréaux l'admet, Racine le prend pour collaborateur; son érudition est prisée par Ménage; Bossuet le lit; Pellisson le relit; l'hôtel de Rambouillet l'avoit recherché; Patru en faisoit son commensal; l'archevêque de Harlay lui donne asile; Bussy-Rabutin s'incline devant son mérite; le roi lui-même se fera scrupule de rayer de la liste académique un si beau nom....

Ces grands hommes lui sont restés fidèles jusqu'à sa mort. Vaine fraternité du talent; inutile condescendance de la grandeur: un Charpentier, un Doujat, un abbé Tallemant, un Boyer, un Lavau, un Leclerc eurent raison de cette notoriété éminente; ils rasèrent l'édifice et y semèrent du sel. Furetière meurt en 1688; l'Académie achève, sans piété ni merci, de vider sur une tombe sa charretée d'injures, et l'on n'en parle plus. Le *Dictionnaire de Furetière*, qui ne fut publié qu'après lui, contenoit les éléments et apportoit les matériaux de l'*Encyclopédie;* il fut absorbé par la célèbre compagnie qui, en le complétant, le déguisa sous le nom de *Dictionnaire de Trévoux.*

Quant aux autres écrits de l'abbé de Chalivoy, ils restèrent écrasés sous le poids de sa forfaiture. Ses *Satires*, que les contemporains égaloient à celles de Boileau, furent livrées à l'oubli; aucune de ses poésies n'a surnagé. Le *Voyage de Mercure*, qui, en 1662, avoit eu quatre éditions en trois ans, fut aussi bien enfoui que la *Nouvelle allégorique*. Pourtant, le *Voyage de Mercure* est la satire la plus âpre, la plus hardie que l'on ait faite de la société, des gens du roi et des agents fiscaux sous Louis XIV. La traduction en vers des *Paraboles de l'Évangile*, fut déconsidérée par les plus odieuses imputations de la calomnie. Les *Fables morales* ont été absolument immolées au génie plus brillant et plus inventif de La Fontaine, qui n'a pas joué, dans cette querelle, un rôle digne de son talent, ni de sa réputation de bonhomie. Le *Roman bourgeois* fit crier : — Tarte à la crème! et c'est ce qui advient chaque fois qu'un auteur s'avise, renonçant aux fictions, de serrer la nature de trop près, et, sans l'interpréter, de la peindre au vif comme elle est. Seulement, Molière n'est pas mort de sa *tarte à la crème*, ni sa comédie non plus; Furetière ne se releva pas plus de son roman, que ne se relèveroit aujourd'hui, de l'énormité de son *réalisme*, le peintre Courbet.

A ce propos, ne seroit-il pas utile d'en finir avec cette billevesée, acceptable à la rigueur, dans le jargon des peintres; mais dont on abuse à l'excès dans les appréciations littéraires? Je ne vois pas comment un auteur qui met en scène des paysans, des forçats, des agioteurs, des femmes très-laides et des chiffonniers, sera plus *réel* que celui qui prend pour modèles des guerriers, des princes, des duchesses ou des rois. Si tous deux savent dessiner leur tableau avec exactitude, tous deux seront *réels :* je n'ose dire *réalistes*, ignorant absolument ce que cela signifie. Seulement, celui qui aura choisi l'inspiration la plus noble, l'idéal le plus élevé et cherché dans la nature la beauté morale, ou même la beauté physique, possédera, à succès égal, dix fois plus de mérite que

l'autre : car il est infiniment plus difficile de suivre Phidias que M. Dantan, Raphaël que M. Daumier; de peindre une Vénus que d'enluminer une Maritorne; d'être Homère ou Virgile que de succéder à Scarron; de s'élever à la vérité de Corneille ou même de Voltaire, que de descendre à la réalité de *Fanny* ou du *Compère Matthieu*. Il faut clore cette boutade par une preuve sans réplique; une seule réflexion nous la fournira. Combien de romanciers ont, sans atteindre le succès, cherché une expression quelconque de beau idéal, ou même voulu seulement donner à leurs productions le cachet d'une œuvre d'art! Que d'inspirations élevées, que de plans habilement conçus, combien de pages étudiées et éloquentes en pure perte, et comme avec de remarquables éléments on a vu des livres échouer dans la vaine recherche de la vraie beauté littéraire! — Eh bien : aucun de ces manœuvres qui, sous le prétexte de *réalisme*, se sont attachés uniquement à la reproduction exacte de n'importe quoi, pourvu que ce ne fût pas beau; aucun, si lourd, si novice ou si illettré qu'il pût être; aucun, je le répète, n'a jamais manqué son coup! Ils n'ont fait, ces réalistes, ils ne peuvent faire que des chefs-d'œuvre, et l'on est réduit à attendre un ouvrage ou plus foible ou plus fort que les précédents, pour savoir si ce mécanisme comporte quelques difficultés et, par conséquent, exige une certaine somme de talent.

Dans la description, l'exactitude d'un huissier-priseur; dans les faits, la sécheresse d'un réquisitoire; dans les passions, la nudité crue d'une clinique médicale et d'un traité d'histoire naturelle.... ne rien deviner, dire comme on sait; voir ce qu'on peut et dresser procès-verbal; s'interdire l'art qui compose, l'esprit qui anime, la poésie qui colore, et l'imagination qui interprète.... où trouver, dans ce métier-là, rien que ne puisse accomplir le premier venu! Aussi, c'est ce que nous voyons.

Je regrette donc que M. Asselineau ait cru faire honneur à Furetière en le louant d'avoir « doté la littérature françoise *du premier roman réaliste.* » Triste dot pour les lettres fran-

çoises, que nos romans *réalistes* qui ne sont pas même des romans! Et ne m'opposez plus, pour justifier des écrivassiers sans invention et sans élégance, le nom radieux de Balzac. Cette qualification de réaliste, avec le sens qu'on y attache, l'indigneroit s'il vivoit encore, et l'idée que l'on puisse, en jetant dans l'ombre les plus charmantes créations de sa muse, constituer un art hideux avec les seuls repoussoirs accentués dans ses livres, cette idée le révolteroit. Épargnons au siècle si pur, si sensé, si respectueux envers lui-même, de Pascal, de Despréaux, de Molière et de Bossuet, la gloire d'avoir inventé le réalisme.

Le Roman bourgeois fut un des livres les plus nouveaux de cette époque où, les gens de cour étant à peu près seuls voués au culte des letres, on ne s'avisoit guère de peindre une bourgeoisie illettrée. Chaque âge travaille pour son public; le beau monde s'intéressoit, moins encore qu'aujourd'hui, aux boutiquiers, qui ne lisoient pas, et qui maintenant ont leurs auteurs attitrés: ceux-ci font très-bien leur commerce. Mais, en 1666, c'étoit une idée hardie que de prétendre intéresser aux bonnes gens de la place Maubert, des raffinés qui fréquentoient Versailles et les grands bureaux d'esprit de la ville. L'auteur, en ce point, devança ses contemporains, avec connoissance de cause; car il regrettoit « qu'une ingénieuse satire ne se fût exercée à nous décrire les mœurs de la bourgeoisie de chaque siècle. »

Son livre est difficile à remplacer, utile à consulter, agréable à lire : l'observation y est fine; le style, très-bien approprié au sujet, est simple, empreint de la saveur populaire du temps et du quartier, accordé au diapason de la comédie de mœurs, élégant et correct dans sa souple concision. Où verra-t-on là du réalisme actuel?

La forme des fameux *Factums* est cependant, à mon avis, plus accomplie. Nodier la comparoit aux *Mémoires* de Beaumarchais : le style en est meilleur, l'essence plus concentrée; l'esprit y scintille sans qu'on batte le briquet pour le faire

jaillir; et ce n'est pas sans raison que le nouvel éditeur de ces curieux pamphlets les place entre les *petites Lettres* de Pascal et la *Confession de Sancy*. D'Aubigné, Pascal et Furetière semblent à M. Asselineau les ancêtres des journalistes : il y faudroit joindre Henri Estienne et quelques autres, qui nous feroient remonter peut-être jusqu'à Rutebœuf et à Guillaume de Lorris. Ce qui constitue la généalogie de la presse, ce sont tous les écrits de polémique empreints de cet esprit d'opposition, qui procède avec une gaieté mordante, et sait donner pour base à l'erreur, au paradoxe, à la parodie de tout principe, l'apparence même des principes, de la vérité et de la raison.

Pour apprécier justement les *Factums* de Furetière, il faut se dire que le XVII[e] siècle est l'âge classique par excellence, et que l'exhumation d'un ouvrage dû à un des bons écrivains de cette époque, n'a pas moins d'importance pour nous que n'en auroit un livre retrouvé de Sénèque ou de Cicéron. Comme document d'histoire, les *Factums* sont des plus piquants ; ils relèvent avec malignité les pédantesques mystères des séances académiques, lors de la première compilation de ce fameux dictionnaire, si souvent achevé depuis, et toujours à commencer. En face de ces indiscrétions, la morale peut trouver à redire; mais la malice et la curiosité s'en accommoderont à merveille, comme au temps où les railleries de Furetière déridoient Louis XIV, le grand Condé, et arrachoient des compliments à la franchise de M. l'évêque de Meaux.

D'ailleurs, le temps a fait justice : depuis deux siècles, le *Dictionnaire de l'Académie* est battu en brèche avec des projectiles puisés à l'arsenal de Furetière : car la docte compagnie, pour décliner toute solidarité avec l'œuvre si complexe de son concurrent, a pour ainsi dire, et d'âge en âge, annihilé son œuvre. L'abbé de Chalivoy fut puni plus sévèrement. Ce n'étoit pas un remuant et madré Figaro comme le sieur Caron de Beaumarchais, que ce Furetière ombrageux et gourmé qui, selon Tallemant, « ne louoit jamais les autres; mais aussi ne paroissoit pas trop entêté de ses ouvrages. » Il avoit cette te-

nue qui ressemble au respect de soi-même, l'amour de la renommée, la passion du vrai, la soif de la considération, le bonheur de vivre entouré d'amitiés choisies, les goûts simples et studieux d'un philosophe qui veut bien prêter son esprit à la louange, à la condition de garder son existence à l'abri dans une sage retraite. Il perdit tout, et la gloire, et la fortune, et le fruit de ses travaux, et le repos et la vie, et l'honneur par delà.

Le *Furetierana* nous transmet, dans un fragment d'une de ses lettres, l'indication de ces vocations tranquilles et, comme la contre-épreuve d'un portrait qui, en nous montrant l'auteur à la dérobée, nous permet d'apprécier et ce qu'il fut et ce qu'il a dû souffrir. Ce passage est de ceux qu'on aime à relire :

« Que l'on seroit heureux si l'on pouvoit avoir des livres choisis, et des amis encore plus ! plus de bon sens que de science, et pour toute philosophie beaucoup de christianisme ; une maison propre et commode, un revenu médiocre mais assuré, point de maître et peu de valets, assez d'occupation pour n'être jamais oisif, assez d'oisiveté pour n'être jamais occupé, point d'ambition, point de procès, point d'envie ni d'avarice ; si l'on pouvoit conserver sa santé par la sobriété et par le travail plutôt que par les remèdes, garder sa foi, ne haïr que ce qui le mérite, n'aimer que ce qu'il est juste d'aimer, laisser couler sans chagrin ce qui ne doit toujours pas durer, attendre avec confiance ce qui durera toujours ! »

C'est, en un mot, *l'aurea mediocritas*, purifiée du sensualisme et sanctifiée par l'esprit plus tendre de la foi chrétienne.

Ce passage, qui fait aimer l'auteur, dispose à l'indulgence au sujet des *Factums* et de ce perfide érudit qui passa près d'un demi-siècle à perpétrer dans l'ombre un vocabulaire excellent, aux dépens de ses confrères qui en préparoient un très-incomplet.

Il ne reste donc qu'à féliciter encore et très-sincèrement l'habile éditeur qui fait revivre pour nous un écrivain remar-

quable. Je reprocherois presque à M. Asselineau d'avoir retracé cette carrière et ces démêlés si nettement, et dans des proportions si exactes, que son *introduction* ne laisse à la critique rien à compléter, rien à reprendre. M. Charles Asselineau est un homme de goût, un lecteur attentif qui a voulu savoir et qui sait; son talent d'écrivain lui acquiert le droit de commenter, et de présenter à la génération présente, les illustres absents du siècle de Louis XIV. A ces causes, il lui est loisible de se désopiler, en enfourchant pour un quart d'heure, aux prés Saint-Gervais de la critique, le baudet de messieurs les réalistes; mais on ne prend plus à ces sortes de pipées une candeur qui a subi l'épreuve du romantisme à outrance de Charles Nodier. FRANCIS WEY.

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE MADAME DU DEFFAND,

PAR M. LE Mis DE SAINTE-AULAIRE (1).

En publiant ces lettres qu'un hasard de famille a réunies dans ses mains, M. le marquis de Sainte-Aulaire a évidemment voulu rendre service à la mémoire de Mme du Deffand; la présenter sous un jour plus intime et plus familier que celui sous lequel elle nous apparoît dans les deux recueils publiés en 1809 et en 1811; la laver surtout du reproche de sécheresse que lui adressent les lecteurs de ces deux recueils. Je crains, je le dis tout de suite, qu'il ne se soit trompé. Les lettres de Mme du Deffand, contenues dans ces deux volumes, ne me semblent pas de nature à la faire juger avec plus d'indulgence. J'ai contre moi l'opinion d'un juge autorisé et délicat

(1) 2 vol. in-8. Paris. Michel Lévy, 1859.

dans cette matière, Horace Walpoole lui-même, qui, dans une remarquable lettre adressée à Georges Montagu (7 septembre 1769), ne tarit pas d'éloges sur Mme du Deffand. Malgré la finesse et la pénétration de cet illustre original, je suis forcé d'être d'un avis différent du sien sur sa vieille amie. Selon moi, on sent partout, dans cette dernière correspondance, l'absence de naturel, de simplicité qui est le charme d'un commerce épistolaire; le manque de laisser-aller et d'élan, qui en est le premier mérite. Et ce commerce a été régulièrement entretenu pendant un espace de dix-neuf ans (1761-1780). Partout on reconnoît la femme écoutée et courtisée par tous, ménagère de sa réputation de bel esprit; ne se livrant jamais, effleurant tous les sujets sans s'arrêter à aucun ; préoccupée, non pas de ses correspondants, mais de l'auditoire qui accueillera ses lettres; profondément ennuyée surtout, et ne cherchant dans ses interlocuteurs que des distractions et des diversions au mal qui la dévore et qui était la grande épidémie morale du XVIIIe siècle : l'ennui. Pas de rencontres heureuses, pas d'imprévu, pas d'élan. Le cœur, en un mot, ne bat pas. Aucune de ses lettres ne se fixe dans la mémoire; et j'ai bien peur que malgré toute la sollicitude et tout le talent de son nouvel éditeur, ce soit encore le terrible portrait de Mme du Châtelet, portrait reproduit avec raison par M. de Sainte-Aulaire dans sa notice biographique, qui assure à Mme du Deffand une place dans les souvenirs littéraires de l'avenir. C'est une des plus sanglantes satires que je sache. Ce chef-d'œuvre ne pouvoit sortir que de la main d'une femme, mais d'une femme chez laquelle ne dominoient pas, on en conviendra, les douces et bienfaisantes qualités que l'on est convenu de regarder comme l'apanage de ce sexe. Mme du Châtelet était l'amie de Mme du Deffand : c'est tout naturel; mais en relisant cette diabolique esquisse qui semble tracée avec un fer rouge, je n'étois préoccupé que d'une chose : c'est qu'un jour un bibliophile fureteur n'en trouvât une pareille de la duchesse de Choiseul, et que les lettres si chevrot-

sa perfide
façon. Que
reil revers

elle besoin
Châtelet),
fait victo-
remercier
Mme de
use du fa-
inistre de
du Deffand,
Jusqu'ici,
à celles du
ille perpé-
s tellement
pu rencon-
en 1801), le
d'une tou-
que, fidèle
rt, et en se
quatre mil-
enir de ses
, comme à
altérable et
ère remar-
'à ses der-
fidèles. On
t apprécier
la juge sur
ression) est
eulement la
ari qui nous
ce ferme et
at, le carac-

tère fier et doux ; tout cela caché sous une abnégation et une modestie qui ne se démentent jamais. Mme de Choiseul domine ce recueil de toute l'élévation de ses belles facultés. Ce n'est pas *Correspondance de Mme du Deffand*, mais *Correspondance de Mme de Choiseul* qui est son véritable titre. Si j'avois le malheur d'être jaloux ce seroit, je l'avoue, de la bonne fortune de ceux qui peuvent révéler l'existence de pareilles perles. Aussi passai-je volontiers condamnation à M. de Sainte-Aulaire sur Mme du Deffand en faveur de Mme de Choiseul : l'une m'a appris à supporter l'autre, et pour que Mme de Choiseul honorât Mme du Deffand de son amitié, il falloit qu'il y eût réellement quelque chose d'aimable en elle. Je chercherai.

Ces lettres, c'est leur tort, n'apprennent rien de nouveau sur les événements historiques auxquels se sont trouvées mêlées les personnes qui les ont écrites, et principalement le duc de Choiseul. On n'y trouvera aucun renseignement, même aucune allusion au traité de 1757, à la guerre de sept ans, au partage de la Pologne, au remplacement de M. de Choiseul par M. d'Aiguillon, au parlement Maupeou. C'est une correspondance exclusivement privée et qui n'aura d'utilité d'aucune sorte pour l'histoire politique. Il faut en prendre son parti : *La plus belle fille du monde*, etc. Les mémoires, les correspondances, les auto-biographies qui pullulent depuis quelque temps offrent cela de bon, qu'en faisant connoître l'homme privé, sa forme d'esprit ou de caractère, elles font comprendre aussi de quelle façon les événements devoient agir sur l'homme public; et comment, à son tour, il réagissoit sur les événements, par quel côté il y entroit de préférence. Ici, rien de tel. Ces deux volumes ne contiennent pas vingt billets, — billets très-laconiques, — de M. de Choiseul, et comme, d'après les lettres de sa femme, il est évident qu'elle n'exerça jamais sur l'homme politique la moindre partie de l'influence dont Mme de Grammont s'était réservé le privilége, il n'est pas possible d'en tirer une induction quel-

conque ayant trait à tel ou tel acte de son ministère. Aucune grave préoccupation ne vient donc distraire l'attention de Mme de Choiseul; c'est bien elle le principal personnage. Mme du Deffand n'est placée là que pour lui donner la réplique : elle joue le rôle de la confidente dans les tragédies classiques.

La *Correspondance* se passe entre trois interlocuteurs : Mme du Deffand, Mme de Choiseul et l'abbé Barthélemy, auxquels se joignent quelquefois Voltaire, M. de Choiseul et Horace Walpoole. Elle commence le 7 mai 1761 par une lettre du duc de Choiseul, et finit le 20 août 1780 par une lettre de Mme du Deffand, alors âgée de 83 ans, et qui mourut un mois après, le 24 septembre. Assez languissante jusqu'en 1771, elle devient beaucoup plus active à partir du 24 décembre 1770, jour de la disgrâce de M. de Choiseul et de son exil triomphal à Chanteloup. A partir de ce moment, la duchesse de Choiseul emploie tous les loisirs que lui laissoient ses visites, à écrire à sa vieille amie qui habitoit au couvent de Saint-Joseph, rue Saint-Dominique, — maintenant le ministère de la guerre, — l'appartement occupé cent ans plus tôt par Mme de Montespan. Une alliance de famille entre ces deux dames devint même l'occasion d'une plaisanterie qui, répétée à satiété et passée en habitude, est la seule faute de goût que l'on puisse reprocher aux lettres de Mme de Choiseul. Beaucoup plus jeune que Mme du Deffand, elle l'appelle sa petite-fille, tandis que celle-ci riposte par l'épithète de grand'maman. Cette plaisanterie finit par devenir une grimace. C'est le *mes anges* des lettres de Voltaire.

Le premier volume s'ouvre par une charmante lettre de Mme de Choiseul sur ce que l'on pourroit appeler les embarras de Versailles (décembre 1762). On y voit la duchesse, femme du ministre tout-puissant à cette époque, tiraillée, fatiguée, obsédée par une foule de solliciteurs qui la poursuivent de leurs réclamations jusque dans son cabinet de toilette, sans qu'elle puisse leur échapper; et, au milieu de tous ces

dérangements, écrivant à son amie d'une plume légère, rieuse et d'où ne s'échappe pas un mouvement d'impatience. Il faut, comme opposition dans le genre de vie, lire immédiatement après cette lettre celles de l'abbé Barthélemy (9 mai 1769 — 7 juin 1770), dans lesquelles il donne une espèce de journal de l'existence de Chanteloup. Comme détail de mœurs, ces lettres nous prouvent que la vie de château, en 1770, étoit, à bien peu de chose près, la même que celle de 1859. En 1771 M. de Choiseul prenoit son exil en patience, partageant le temps que lui laissoient libres les hôtes illustres venus de tous les coins de l'Europe, entre des essais d'agriculture, l'élève des moutons et la passion du billard. « Je voudrois, dit « la duchesse, que le *grand-papa* donnât ses mémoires, mais, « tant qu'il aura chez lui de jeunes et jolies dames, et la pas- « sion du billard, on ne pourra pas l'y résoudre. » (Lettre du 23 octobre 1771.)

Veut-on se faire une idée du cœur et du caractère de Mme de Choiseul, de l'affection qui l'attachoit à son mari, de la dignité si pleine de véritable noblesse avec laquelle elle supportoit sa disgrâce, combien peu les vanités humaines et la vanité féminine avoient prise sur cette âme? Voici quelques traits relevés au hasard et au courant de la lecture. Elle écrivoit, le 26 décembre 1770, six jours après la disgrâce : « Je « venois de perdre un ami, et un ami qui m'aimoit tant (un « oncle à elle : M. du Châtel) ! C'est là le vrai malheur. Mais « conserver l'honneur, mais gagner la paix et le repos, n'est-ce « pas là du bien ? je ne puis m'affliger même par pudeur. Je « suis avec ce que j'aime le mieux, dans le lieu qui me plaît le « plus. » Et plus loin (10 janvier 1771) : « Je n'ai jamais « été si bien coiffée ni si occupée de ma toilette que depuis que « je suis ici. Je veux redevenir jeune et, si je peux, jolie (1). Je

1. Il existe dans le musée de Tours un panneau de Boucher, venant de Chanteloup et représentant le duc et la duchesse de Choiseul en costumes de bergers. L'examen de ce panneau prouve que la duchesse n'avoit pas grand'chose à faire pour redevenir jolie. Il est signé et daté : 1750.

« tâcherai au moins de faire accroire au grand-papa que je « suis l'une et l'autre, et, comme il aura peu de termes de « comparaison, je l'attraperai plus facilement. » Voici maintenant la noblesse du caractère dans toute sa grandeur : « Comment avez-vous pu imaginer, ma chère petite-fille, de « dire des coquetteries de ma part à Mme d'Aiguillon. Quand « son fils étoit dans une situation plus fâcheuse que la dis- « grâce, et mon mari dans une position plus flatteuse que la « faveur, je devois faire connoître à Mme d'Aiguillon toute « mon estime pour elle. Aujourd'hui tout est changé : son fils « a la puissance ; il ne reste plus à mon mari que l'honneur, « et ce seroit une bassesse indigne à moi de chercher à plaire « à Mme d'Aiguillon. J'aurois l'air de quémander sa bien- « veillance, sa protection. Dieu m'en garde! Je n'ai plus be- « soin de plaire à personne, puisque personne n'a plus besoin « de moi. Comment n'avez-vous pas senti cela, ma chère pe- « tite-fille ? Comment avez-vous pu me compromettre d'une « si étrange manière ? Si je le disois au grand-papa, il en « seroit aussi blessé que moi. Grâce au ciel, nos sentiments « sont conformes sur cet article, et il n'aura jamais, j'espère, « à rougir des miens. Réparez donc le tort que vous m'avez « fait ; et si vous avez parlé, montrez plutôt ma lettre à « Mme d'Aiguillon que de lui laisser croire que j'ai voulu lui « faire ma cour. Et, une bonne fois pour toutes, mettez-vous « bien dans la tête, que vous ne devez faire ma cour à per- « sonne, ni m'attirer les services de qui que ce soit. Je ne sais « pas à qui je pourrois souffrir l'insolente prétention de m'en « rendre. » (18 juillet 1771.) Quelle hauteur dans le ton et dans la forme ! Comme cela est pensé et écrit ! J'ai dû citer ce passage tout entier. J'en connois peu où s'allient aussi bien la noblesse des sentiments et le respect le plus strict des convenances du monde.

Ce n'étoient pas seulement le cœur et le caractère qui étoient élevés chez Mme de Choiseul ; son esprit étoit au même niveau, et la culture lui avoit donné une finesse et une péné-

exemples? Cherche-t-on à se
une femme du monde, n'ayant
de son bon sens, jugeoit au
lettres et les productions litté-
ce qu'elle dit sur les premiers :
lettres me paroît la plus dan-
lettres, j'honore ceux qui les
le société avec eux que dans
bons à voir qu'en portrait. »
qu'elle pense de leurs hon-
parrons pas, ma chère enfant,
; elles ne sont bonnes qu'à
au jour les ridicules. Mais,
as être assez agréable de voir
littéraire par les mêmes argu-
subjuguer nos esprits. C'est
soustraire à leur domination
. » (20 janvier 1767.) Est-ce
préciations tout étincelantes
? Je n'en sais rien.
aux hommes et, pour tout
écrivains du XVIII[e] siècle,
ais mieux dit sur eux, et je
bien que dans les quelques
leur caractère sont rendus
de Voltaire est pitoyable. Il
même genre à M. de La Ponce,
invectives contre le parlement
du chancelier (Maupeou). Il
contraires, se donner un air
de la vérité. Il vous mande
devroit dire à ses foiblesses!
anger, insolent sans motifs,
empêche pas qu'il soit le plus
se faire admirer ses talents,

« savoir par cœur ses ouvrages, s'éclairer de sa philoso-
« phie ; il faut l'encenser et le mépriser. » (21 mai 1771.) « Et
« plus haut : Qu'il est pitoyable ce Voltaire! qu'il est lâche!
« Il s'excuse, il se noie dans son crachat pour avoir craché
« sans besoin, il chante la palinodie, il souffle le froid et le
« chaud, il fait pitié et dégoût. » (26 avril 1771.) Cela est découpé à l'emporte-pièce. Je vois Voltaire, je le connois, lui, ses colères, ses foiblesses, ses inconséquences, ses injustices, ses mensonges, son activité, sa bassesse, ses audacieuses volte-faces et son incomparable talent.

Jean Jacques est aussi rapidement et aussi sainement jugé :
« Je vous dirai, ma chère enfant, que je ne serois pas du tout
« étonnée qu'on me prouvât que Rousseau n'est pas un hon-
« nête homme; mais je pourrois l'être davantage si l'on me
« prouvoit qu'un homme toujours subjugué par sa vanité, qui
« s'est fait singulier pour se rendre célèbre, qui s'est tou-
« jours refusé au doux plaisir de la reconnoissance pour se
« soustraire à la plus légère obligation, qui, portant le
« trouble dans les sociétés, a fini par lever l'étendard de la
« révolte dans son propre pays, a soufflé le feu de la discorde
« entre les concitoyens, les a armés les uns contre les autres
« en répandant des écrits séditieux dans le peuple; je serois
« bien étonnée, dis-je, que cet homme fût un honnête homme.
« Rousseau est peut-être un des auteurs qui a eu le plus
« d'esprit, qui a écrit avec le plus de chaleur, et dont l'élo-
« quence est la plus séduisante. Il a prêché le bien, mais
« croyez que s'il eût prêché le mal personne ne l'eût écouté.
« Méfions-nous toujours de la métaphysique appliquée aux
« choses simples. » (17 juillet 1766.) Puis viennent deux pages qui semblent pensées par Montesquieu, homme d'État, et que je demande la permission de transcrire encore comme une des choses les plus frappantes de ces deux volumes :
« Défions-nous surtout de ceux qui s'élèvent avec tant d'achar-
« nement contre ce qu'ils nomment les préjugés de la société.
« S'ils ont examiné les sociétés, ils verront que les lois n'ont

« pu prévoir et statuer que sur des choses positives; elles « peuvent être l'effroi des criminels et le frein des crimes, « mais les préjugés sont le seul frein des mœurs. Et les gou- « vernements sont également fondés sur les mœurs et sur les « lois; détruisez les uns ou les autres et vous renversez l'édi- « fice. Je conviens qu'il s'est dû nécessairement glisser des « erreurs dans les préjugés comme des abus dans les lois; « mais vouloir tout détruire pour les corriger, c'est comme si « l'on coupoit la tête à un homme pour lui ôter quelques « cheveux blancs. Si ceux qui écrivent contre les préjugés « n'ont pas vu cela, ils ne sont pas philosophes. Un véritable « citoyen servira sa patrie de son mieux par son esprit et par « ses talents, mais n'ira pas écrire sur le pacte social pour « nous faire suspecter la légitimité des gouvernements, et nous « accabler du poids des chaînes que nous n'avons pas encore « senties. Je me suis toujours méfié de ce Rousseau avec ses « systèmes singuliers, son accoutrement extraordinaire et sa « chaire d'éloquence portée sur les toits des maisons. Il m'a « toujours paru un charlatan de vertu.... L'autorité détruit et « n'édifie pas, le gouvernement édifie et ne détruit pas. L'au- « torité doit punir les crimes; le gouvernement ne doit pas « sévir contre les erreurs, il peut leur laisser le soin de se « détruire elles-mêmes, qu'elles proviennent d'un odieux fa- « natisme ou d'une vaine et nuisible philosophie. Ce n'est point « par ce que le gouvernement fait qu'il active le progrès des « lumières, c'est par ce qu'il empêche. L'histoire des erreurs « n'est que le magasin du sage; il n'est pas de système qui « n'ait un bon principe, mais il n'appartient pas à tous « les esprits de se développer, et tous les aspects ne sont « pas également bons pour présenter les objets, ni tous « les jours pour les regarder. Je sens bien qu'il manque à « tout ceci beaucoup d'idées intermédiaires, mais c'est à « vous à faire les liaisons. » (17 juillet 1766—20 janvier 1767.)

Voilà ce qu'écrivoit, il y a cent ans, une duchesse de l'an-

cien régime, entre deux coups d'éventail. Est-ce donc là une de ces femmes que les badauds, prenant au sérieux les romans de Crébillon, nous ont représentées comme exclusivement occupées de mouches, de bichons et d'abbés poupins? Est-ce que par hasard le XVIII[e] siècle seroit encore mal connu? Mme du Deffand du moins, rendoit à Mme de Choiseul une exacte justice, lorsqu'elle lui disoit dans sa lettre du 23 octobre 1771 : « Toutes réflexions faites, je ne vois personne qui « ait été si complétement, si entièrement heureuse que vous; « toutes les situations par où vous avez passé vous ont exposée « au grand jour, et vous ont acquis, pour ainsi dire, dès votre « enfance, une réputation dont on se contenteroit bien à « trente ans. Vous avez passé ensuite à la plus grande élé- « vation qui a servi à faire connoître votre modestie, votre « bonté, votre sagesse, et qui, par un prodige dont il n'y a « point eu d'exemples, ne vous a fait aucun ennemi, aucun en- « vieux. Vous êtes aujourd'hui dans la disgrâce, et cette dis- « grâce met le comble à votre bonheur et à votre gloire. » Plus haut elle lui avoit déjà dit : « Tous vos jugements sont « sains, vous vous conduisez toujours en conséquence, nulle « passion ne vous emporte, rien ne vous irrite ni ne vous dé- « courage; vous êtes le médecin de votre âme, vous connois- « sez le régime qui lui est propre, et vous l'observez exac- « tement. »

Encore une citation qui remettra Mme de Choiseul à sa véritable place de femme de cœur, et fera oublier l'aspect par trop grave sous lequel on vient de l'entrevoir, et qui, j'en suis très-sûr, ne lui eût été que médiocrement agréable, à elle toute pétrie d'élégance, de tact, de réserve et de bon goût. « C'est « le cœur qui vit, tout le reste n'est que formes. Si à cent ans « vous aimez encore, vous serez plus en vie que cette jeune « personne de quinze ans, fraîche et saine, mais *impassive* « (*sic*), et si vous aimez on vous aimera mieux qu'elle, et vous « aurez plus de raison d'être attachée à la vie, puisqu'on vous « aimera. Ne perdez donc pas ce feu sacré qui vous a été

« donné avec tant d'abondance : aimez, soyez aimée, vous se-
« rez toujours jeune. »

Les autres correspondants de Mme du Deffand sont, je l'ai déjà dit, Voltaire, M. de Choiseul, l'abbé Barthélemy et le chevalier de Boufflers dont il y a deux lettres pleines d'esprit et de bonne humeur. Les rares lettres de Voltaire, j'en suis fâché pour sa mémoire, manquent absolument de naturel. Chez Mme du Deffand il courtise un des arbitres de la renommée, et la courtise en grimaçant. Sa maîtresse, Mme du Châtelet, avoit été défigurée par un tel coup de griffe, qu'on comprend qu'il ait ménagé la main qui l'avoit appliqué. Il étoit sans doute plus commode pour sa vanité d'oublier une pareille offense ; il eût été plus digne de s'en souvenir. Les billets de M. de Choiseul sont rares, rapides, écrits par un grand seigneur aimable, bienveillant et occupé ailleurs. Quant aux lettres de l'abbé Barthélemy elles sont simples et enjouées, avec une pointe de malice qui excite et réveille sans blesser, et contiennent parfois des aperçus d'une grande vérité comme dans ce jugement sur *Télémaque* : « Il « est diffus à la vérité, un peu monotone et trop chargé de « descriptions; mais il est plein d'une grande morale; non de « celle que tout le monde sait, ou que tout le monde oublie à « force de savoir; mais de celle qui rendroit un roi et un peu- « ple également heureux. Cette morale est l'unique objet de « l'auteur et fait l'essence du livre. Si M. de Fénelon n'avoit « voulu faire qu'un ouvrage d'agrément, et que son état lui « eût permis de mettre en jeu tous les intérêts du cœur, je « suis persuadé qu'il auroit mieux réussi. Ce n'étoit pas un « poëme qu'il vouloit fabriquer, mais un roi, et comme il par- « loit à un prince destiné à le devenir, il falloit qu'il lui dît « cent fois la même chose. Vous répondez que son intention ne « justifie pas l'ennui que vous éprouvez; mais ce n'est pas « pour nous qu'il écrivoit : c'étoit pour nos maîtres. Il est ar- « rivé ensuite que nous l'avons lu, et que nos maîtres se sont « bien gardés de le lire. Ils ont raison, car il les ennuieroit

« encore plus que nous. » (27 octobre 1771.) Après M. de Choiseul, c'est l'abbé Barthélemy qui gagne le plus à la publication de M. de Sainte-Aulaire.

Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer dans ces deux volumes quelques renseignements bibliographiques dont les lecteurs du *Bulletin* apprécieront, comme moi, la valeur. Le plus important est l'indication suivante : « M. de « Saint-Florentin a une grande ingratitude pour M. de Wal- « poole en ne lui accusant pas seulement la réception d'un « beau présent qu'il a fait à la bibliothèque du roi, qu'il lui « avoit adressé : c'est quatorze volumes de son imprimerie, « magnifiquement reliés. Il lui a épargné l'ennui d'un remer- « cîment. Je reçus avant-hier une lettre de lui, où il me char- « geoit de m'informer de ce qu'étoient devenus ses livres. « J'ai appris aujourd'hui, par l'abbé Baudot, qu'ils étoient « depuis plus de six semaines à la bibliothèque. » (18 juin 1766.) C'est un détail de plus à ajouter à ceux qu'a donnés ici même M. Dinaux sur les bibliothèques des châteaux au siècle dernier. Que sont devenus ces quatorze volumes sortis des fameuses presses de Strawberry Will, et *magnifiquement reliés?* Figurent-ils toujours à la Bibliothèque impériale? C'est une recherche à faire.

Une lettre de Mme de Choiseul, du 3 juin 1771, parle d'un exemplaire manuscrit des *Mémoires de Saint-Simon* qui faisoit partie de la bibliothèque de Chanteloup, et prouve tout l'intérêt qui, en France et en Angleterre, s'attachoit déjà à ces mémoires.

Dans une autre lettre datée du 22 septembre 1777, je trouve la mention suivante des *Mémoires de Bachaumont* qui commençoient à paroître : « Il paroît un recueil sur toutes sortes de « choses, de M. de Bachaumont; ce que j'en ai lu me paroît « devoir être les manuscrits que l'on faisoit tous les jours « chez Mme Doublet. »

Enfin j'indiquerai dans une lettre de l'abbé Barthélemy, du 27 mars 1771, une jolie anecdote sur le savant Allemani,

l'auteur de la *Bibliothèque orientale ;* et, dans la même lettre, une faute d'attention de l'éditeur, qui semble avoir oublié que les *Torrents* de Mme Guyon sont le titre d'un livre de cette célèbre quiétiste.

M. le marquis de Sainte-Aulaire a fait précéder cette *Correspondance* d'une notice de 90 pages que la variété de ses recherches et l'agrément de son style font paroître trop courte. M. de Sainte-Aulaire est d'une noblesse littéraire, et héritier d'un nom connu et répété depuis deux siècles dans la république des lettres. L'*Histoire de la Fronde*, de son père, est encore le meilleur livre à étudier sur cette période de notre histoire. Cette notice prouve que M. de Sainte-Aulaire est digne de ce difficile héritage, et qu'il n'est pas disposé à le laisser dépérir entre ses mains. Grâce à lui, grâce à ses nombreuses et délicates recherches, non-seulement Mme du Deffand, mais tout son entourage nous sont parfaitement connus. Nous avons pénétré à sa suite dans leur vie de tous les jours, nous savons leur *res angusta domi :* ce sont des familiers, presque des amis pour nous. Dirai-je que M. de Sainte-Aulaire juge Mme du Deffand avec trop de bienveillance, et que son affection nuit un peu à son impartialité. Ce défaut est si naturel que je ne suis pas certain de ne pas être trop sévère moi-même en le relevant ; il est si simple que l'on surfasse un peu la valeur d'un personnage que l'on présente au public. Accuse qui voudra M. de Sainte-Aulaire de foiblesse, ce ne sera pas moi.

Pour toute observation, je lui demanderai de vouloir bien faire disparoître, dans une prochaine édition, l'erreur qui donne pour oncle à Mme de Choiseul, Crozat l'amateur de tableaux, de dessins et de curiosités (notice page 79). C'étoit son grand-oncle, le propre frère et non le fils du grand-père de Mme de Choiseul. Je le prierai également de restituer la véritable orthographe du nom du président d'Aiguille, que l'on reconnoît difficilement sous la forme *Déguille* (p. 319). Les *Boyer d'Aiguilles* (d'après la prononciation et l'usage,

d'Aguilles d'après l'orthographe réelle), parents des Boyer de Fonscolombe, sont une des plus vieilles et des plus illustres familles parlementaires de Provence. Ils habitoient Aix, qui est encore plein de leur souvenir et de leur nom. Mêmes observations pour le nom de la propriété du duc d'Aiguillon en Touraine : elle se nommoit *Véretz* et non *Véret*, et, par un singulier hasard, se trouvoit voisine de Chanteloup. Ce château de Véretz, dont les restes existent encore, avoit appartenu au XVII[e] siècle, à M. de Rancé, le réformateur de la Trappe, puis à la princesse de Conti, qui y avoit établi une imprimerie particulière d'où sortoient des chansons aussi spirituelles que cyniques.

Enfin, pour mettre un terme à mes réclamations, un numérotage des lettres et une table indicative de chacune d'elles et de leurs dates est le moins que l'on puisse demander à un éditeur ménager du temps de ses lecteurs. M. de Sainte-Aulaire, en a déjà un assez grand nombre pour pouvoir leur accorder la faveur que je sollicite pour eux.

C[te] L. CLÉMENT DE RIS.

SUR LA FONDATION

DE

L'IMPRIMERIE ROYALE.

Dans un livre plein d'érudition et de curieuses recherches (1), M. J. Caillet a éclairé d'un jour tout nouveau certains points controversés ou laissés dans l'ombre de notre histoire du

(1) *De l'administration en France sous le ministère du cardinal de Richelieu*, par J. Caillet. 1 vol. in-8. Paris, 1857, chez Firmin Didot.

XVII[e] siècle; il a profondément étudié les actes si divers et si compliqués de l'administration de Richelieu, et il les a appréciés avec une impartialité qu'une admiration, un peu trop vive peut-être pour le célèbre cardinal, n'aveugle pas toujours. Toutes les publications consacrées à cette période de nos annales, et on sait que le nombre en est considérable, ont été lues ou consultées avec fruit par M. Caillet qui, n'abandonnant jamais une question que lorsqu'il l'a mise dans toute sa lumière, a dû plus d'une fois se reporter aux sources quand les documents imprimés lui ont paru insuffisants. C'est ainsi que justement surpris de ne trouver nulle part l'origine nettement établie de l'*Imprimerie royale*, il a essayé, à l'aide de laborieuses recherches, de combler cette regrettable lacune. Jusqu'à la publication du livre de M. Caillet, la plus ancienne pièce connue concernant l'Imprimerie royale étoit un arrêt du conseil d'État du 25 mars 1642, « portant défenses de vendre ni envoyer aux pays étrangers aucuns poinçons des caractères desquels on se sert à l'Imprimerie royale du Louvre.... » Cette pièce se trouve au commencement de l'ouvrage de M. Anisson, intitulé : *Recueil des lois et actes relatifs à la publication des lois et à l'administration de l'Imprimerie royale* (1). Mais, à cette date du 25 mars 1642, l'Imprimerie royale étoit en pleine activité et fonctionnoit au moins depuis la fin de 1640, époque à laquelle parut l'*Imitation de Jésus-Christ*, le premier ouvrage sorti de ses presses. Après de stériles recherches dans nos divers dépôts publics, M. Caillet a eu l'heureuse pensée de fouiller les archives du ministère de la guerre qui, sur le seul règne de Louis XIII, ne possèdent pas moins de soixante portefeuilles remplis de pièces relatives à toutes les branches de l'administration, ce qui ne surprendra pas, si l'on veut bien se souvenir que le ministère de la guerre étoit alors occupé par un des agents les plus actifs de Richelieu, *Sublet de Noyers*, qui étoit en même temps surintendant des

(1) Ce livre, imprimé en 1815, n'a été tiré qu'à un très-petit nombre d'exemplaires; il est aujourd'hui à peu près introuvable.

bâtiments. Cette collection a été une véritable mine pour M. Caillet, qui y a découvert, entre autres documents précieux, un arrêt rendu le 13 mars 1640, et dont voici le début : « Sur l'advis qui a esté donné au roy que les papetiers des provinces du Limosin, Angoulmois et Xaintonge, et lieux voisins, voulant troubler la *résolution que Sa Majesté a prise d'establir une imprimerie royale dans son chasteau du Louvre*, à la gloire de la France et à l'honneur des lettres, etc., etc. (1). » Cet arrêt ne peut assurément pas être considéré comme l'acte de fondation de l'Imprimerie royale, il fixe seulement une date en deçà de laquelle il ne faut pas le chercher ; il n'y a là encore qu'un projet, qu'une résolution, mais dont on est porté à croire que la réalisation fut très-rapprochée ; et cependant, à trois mois de là, le 16 juin de cette même année 1640, les choses étoient dans le même état, ou peu s'en faut : c'est ce qui résulte d'une lettre de *Sublet de Noyers*, que nous avons trouvée dans un recueil de pièces autographes que possède la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Le lecteur du *Bulletin* nous saura gré de mettre sous ses yeux cette lettre curieuse à plus d'un titre, et dans laquelle *de Noyers* n'hésite pas à se faire honneur d'un projet dont, sans nul doute, l'initiative appartenoit à Richelieu. Les imprimeurs de Hollande jouissoient à ce moment d'une réputation universelle due à l'excellence de leurs procédés et à l'habileté de leurs ouvriers ; ces mérites sont hautement reconnus dans cette lettre où l'on remarquera encore dans quel secret on tenoit le nouveau projet du cardinal, ce qui, jusqu'à un certain point, expliqueroit la rareté des documents qui s'y rapportent.

Voici la lettre de de Noyers :

« A monsieur Brasset, ambassadeur du roy en Hollande.

« Monsieur, il y a desja quelque temps que je suis dans le
« dessein d'establir une imprimerie royalle au Louvre, et parce

(1) Archives du ministère de la guerre, tome LVIII.

« que je désire y faire toutes choses avec le plus de perfection « qu'il sera possible, et que j'aprends qu'aux imprimeries de « Hollande on a un secret pour l'encre qui rend la lettre beau- « coup plus belle et plus nette, que l'on ne fait pas en France, « et qu'aussy il se trouve un bon nombre de compagnons « imprimeurs en ce pays-là mesme, à Amsterdam, Leyden, « Blaen, etc., qui seroyent peut-estre bien aises de venir gagner « mieux leur vie par deçà, je vous prie de prendre la peine de « vous informer si l'on pourra trouver des ouvriers esdites « imprimeries, et au moins quatre pressiers et quatre compo- « siteurs, et entre eux si l'on en pourra avoir un qui sçache « faire de cette encre d'imprimerie, et traiter au plus tost avec « eux, pour les frais de leur voyage et pour leur entretènement, « au prix plus raisonnable qu'il se pourra comme entre parti- « culiers, car il n'est pas à propos de mesler en quelque façon « que ce soit le nom du roy en cela, ni de descouvrir notre des- « sein aux estrangers qui voudroyent le traverser en ce qu'ils « pourroyent. Il vous plaira donc de faire toutes ces dili- « gences comme de vous, et pour quelqu'un de vos amis. « Vous pourrez bien, s'il vous plaist, dire que c'est le sieur « Cramoisy, libraire de Paris, qui, ayant entrepris quelque « grand ouvrage, vous a faict cette prière; mais il n'est pas à « propos, et je ne désire pas que lon sçache en façon quel- « conque que ce soit pour l'Imprimerie royalle, ny que je m'en « mesle. Je vous supplie de me mander, le plus tost que vous « pourrez, ce que vous vous en promettez, et demeure,

« Monsieur,

« Votre bien humble et très-affectionné serviteur,

« De Noyers.

« A Blérancourt, 16 juin 1640. »

Ce n'est encore qu'un projet, mais cette fois bien décidément arrêté, et qui doit recevoir son exécution au premier jour: la demande que fait de Noyers à l'ambassadeur de lui

envoyer des compagnons imprimeurs nous paroît concluante; évidemment on étoit prêt; on n'attendoit plus que la réponse de M. Brasset. Nous en sommes toutefois réduits aux conjectures, car nous ne trouvons plus aucun vestige de la nouvelle création de Richelieu jusqu'au 5 avril 1641, date de la seconde pièce découverte par M. Caillet au ministère de la guerre, et la première où l'existence de l'Imprimerie royale soit clairement indiquée; il s'agit d'une ordonnance rendue en faveur de papetiers fournisseurs de l'Imprimerie royale, et qui commence ainsi : « Sa Majesté ayant fait traite avec les nommés Ferrier et Dauvilliers, marchands papetiers d'Auvergne, pour la confection et fourniture du papier nécessaire pour l'Imprimerie royalle *establie* aux galleries de son chasteau du Louvre à Paris, etc., etc. (1) »

C'est donc entre le 16 juin 1641, date de la lettre de de Noyers, et le 5 avril 1641, qu'a dû être fait l'acte de fondation de l'Imprimerie royale; reste à savoir si cet acte de fondation a jamais existé, et vraiment, après les patientes et consciencieuses recherches de M. Caillet, il est permis d'en douter.

Quoi qu'il en soit, et grâce aux soins intelligents de Sublet de Noyers et de Sébastien Cramoisy, que Richelieu avoit placés à la tête du nouvel établissement, l'un comme administrateur, le second en qualité de directeur, l'Imprimerie royale, définitivement installée dans les galeries du Louvre, prit, à partir de 1641, une extension qui s'accrut rapidement; l'activité de ses presses ne se ralentit plus, et l'*Imitation de Jésus-Christ* fut suivie de près par de nombreuses publications d'auteurs anciens et modernes (2). L'exactitude et la correction des textes furent l'objet de soins particuliers pour ces premières éditions qu'on s'efforça d'ailleurs, par tous les moyens, de rendre irréprochables. Ajoutons qu'elles parurent la plupart avec des frontispices et des dessins dus au crayon des plus

(1) Archives du ministère de la guerre, tome LXIV.

(2) On peut voir la nomenclature de ces premières publications de l'Imprimerie royale dans le livre de M. Caillet, p. 493 et suiv.

habiles artistes de ce temps, entre autres du Poussin. Je n'insisterai pas sur ces détails des commencements de l'Imprimerie royale, qui sont assurément familiers aux lecteurs de ce Bulletin; si j'en ai dit un mot, c'est uniquement pour avoir l'occasion de citer, comme preuve du zèle qui fut alors déployé, un passage d'une seconde lettre de de Noyers, que nous avons trouvée, comme la première, dans le recueil conservé à Saint-Pétersbourg : « Nous sommes maintenant en train (?), écrit « de Noyers à M. de La Thuilerie, de faire imprimer dans « l'Imprimerie royale le Galien et l'Hypocrate, et parce que « cet ouvrage est de grand poids, et que nous ne voulons pas « qu'il sorte rien de cest Imprimerie royale qui ne soit parfait, « je vous prie de vous informer si, dans les bibliothèques « curieuses de vos quartiers, il ne sy trouvera point quelques « manuscripts de ces deux excellens autheurs, et sil y auroit « moien ou d'en avoir des copies ou d'achepter les originaux, « ce qui se doibt conduire avec adresse et sans que lon pe- « netre notre desseing, car il est bien certain que si ces mes- « sieurs en doubtoient, nous n'en tirerions jamais rien.... (1) »

Je n'ajoute plus qu'une remarque : dès 1638, René Chartier, médecin du roi, avoit entrepris, avec l'approbation de Richelieu qui en avoit accepté la dédicace, une édition en treize volumes in-folio des *Œuvres d'Hippocrate et de Galien*; on s'explique difficilement comment le cardinal auroit pu songer à faire concurrence à une entreprise hautement approuvée par lui, et faite, pour ainsi dire, sous son patronage; aussi inclinerions-nous volontiers à croire que cette publication, considérable d'ailleurs, n'étant pas encore achevée en 1642, Richelieu auroit mis, pour les derniers volumes, les presses de l'imprimerie du Louvre à la disposition de René Chartier.

J. ÉDOUARD GARDET.

(1) Cette lettre, datée de Rouane le 15 juillet 1642, est adressée à M. de La Thuilerie, ministre résidant à la Haye; il n'y est question, sauf le passage que nous avons reproduit, que de la découverte de la conspiration de Cinq-Mars.

RAPPORT

Présenté par l'Administration des bibliothèques de la Couronne, à M. le comte de Pradel, intendant général de la liste civile, sur l'État des bibliothèques particulières du roi(1).

Paris, 29 août 1815.

Monsieur le comte,

Je remplis un triste devoir en vous faisant connoître le résultat de ma correspondance relativement aux bibliothèques particulières de Sa Majesté.

Vous savez qu'il a été fait des enlèvements dans le cabinet de Saint-Cloud : l'article le plus remarquable est la nouvelle édition faite à Rome, en 1810, du précieux ouvrage de Marchi sur l'*Architecture militaire*, 5 vol. grand in-f°, reliés en maroquin rouge; heureusement j'en possède à Paris un deuxième exemplaire de l'édition in-4° avec atlas in-f°.

Je désire qu'il vous ait été possible de faire lever les scellés apposés sur la bibliothèque de Trianon. Les articles les plus précieux qu'elle renferme sont les deux *Encyclopédies* in-f° et in-4°, la collection du *Moniteur*, l'*Antiquité expliquée de Montfaucon*, les *Œuvres de Voltaire*, en 70 volumes grand in-8°, et celles de *J. J. Rousseau*, en 25 volumes in-18, reliés en maroquin rouge.

Le général Thielman s'est fait livrer quelques articles de la bibliothèque de Fontainebleau, entre autres l'*Iconographie grecque* de M. Visconti, 3 volumes in-f°. Il me reste deux exemplaires de ce bel ouvrage.

La bibliothèque de Rambouillet a éprouvé des pertes, mais elles sont peu considérables, parce que le château ne renfermoit que des livres de médiocre valeur.

(1) Ce document assez curieux nous est communiqué par M. Barbier, administrateur de la bibliothèque du Louvre.

Il a été fait des enlèvements assez nombreux dans la bibliothèque et dans le cabinet de Compiègne. Je regrette un exemplaire de la *carte de la France, par Cassini*. Des officiers prussiens s'approprioient encore des livres de ce château vers le 12 de ce mois.

Tel est monsieur le comte, l'aperçu des dommages littéraires que Sa Majesté a éprouvés jusqu'à ce jour; heureux, si elle n'en avoit pas essuyé d'autres bien plus graves et plus sensibles!

Je suis très-respectueusement, etc.

BARBIER.

ANALECTA-BIBLION

La Vie de la Vierge Marie, par maître Wace, suivie de la Vie de Saint George, poëme inédit du même trouvère, publiée par V. Luzarche. *Tours*, *imprimerie Bouserez*, MDCCCLIX; pet. in-8.

Au lieu de n'avoir qu'un sourire de commisération pour les bibliophiles, le public ne sauroit assez leur témoigner de gratitude. Ils passent leur vie à faire des recherches; ils étudient les écritures et les dialectes; ils fouillent les bibliothèques; ils déchiffrent les manuscrits, les commentent, en comparent les différents textes, en éclaircissent les difficultés et les obscurités; puis ils lui livrent sans rien exiger le fruit de tant de peines et de labeurs, de sorte qu'il peut, en quelques instants, acquérir la science de plusieurs années de travail aride. M. Victor Luzarche est assurément un des hommes si méritants qu'aucune couronne n'attend, mais dont les services, en revanche, ne seront ici jamais oubliés. Il vient d'en rendre un

nouveau aux amateurs chaque jour plus nombreux du vieux langage en réimprimant, avec le soin qui distingue toutes ses publications, le poëme de maître Wace sur la sainte Vierge, qui a donné naissance aux puys ou palynods de la conception de Rouen, de Caen et de Dieppe. La Bibliothèque impériale possède trois textes de cette pièce importante. Sous le titre de l'*Establissement de la feste de la Conception*, *dicte la feste as Normand*, MM. Mancel et Frébutien ont publié à Caen, en 1842, celui qui leur a justement paru le plus exact et le plus complet; mais M. Luzarche en a découvert à la bibliothèque de la ville de Tours une version encore meilleure, comme il le prouve péremptoirement dans la préface qui la précède. Il y a joint la *Vie de saint George*, poëme du même auteur si parfaitement inédit que M. Pluquet ne paroît pas en avoir même soupçonné l'existence dans sa *Notice*, d'ailleurs excellente, sur la *vie et les écrits* de ce bon prébendier de Bayeux (Rouen, 1824, in-8).

La philologie n'est pas seule à pouvoir tirer profit de ces érudites résurrections; elles prouvent combien nobles et vilains, gens de robe et gens d'épée, se complaisoient anciennement dans le récit des hauts faits de nos ancêtres à tous, c'est-à-dire des saints. Ils avoient bien raison : y a-t-il rien de si utile? rien de si beau? « Il n'y a non plus de différence entre l'Évangile escrit, disoit saint François de Sales, et la vie des saincts, qu'entre une musique notée et une musique chantée. »

Prince A. Galitzin.

Essai historique et critique sur l'invention de l'imprimerie, par Ch. Paeille, bibliothécaire et archiviste de la ville de Lille. *Paris*, *Techener*, **1859; un vol. in-8** (*Voir le catalogue*, p. 528).

L'ouvrage de M. Paeille est un plaidoyer en faveur de Laurent Coster et de la Hollande.

Nous dirons tout de suite que ce plaidoyer ne nous a nullement convaincu. Après trois siècles de controverse, la critique a jeté sur les origines de l'imprimerie une lumière, je ne dirai pas complète, mais qui, touchant certains points, me paroît irréfragable. Ainsi l'histoire de Gutenberg et de ses deux associés, telle qu'elle résulte des investigations récentes de l'érudition, nous semble offrir à l'esprit, indépendamment d'une biographie pleine de vie et d'intérêt, un enchaînement de faits en harmonie avec des monuments sensibles. Ces faits, à notre avis, se déduisent très-bien les uns des autres; ils s'accordent entre eux et satisfont, en un mot, aux besoins de l'adhésion et de la croyance. Dans les notions principales de cet historique, qui est celui d'une grande découverte, il y a, ce me semble, les éléments de certitude, et ce degré de certitude, auquel les sciences morales, comme l'histoire, peuvent humainement et rationnellement aspirer. Telle est notre profession de foi sur la question des origines de l'imprimerie.

Mais nous ne sommes point de ceux à qui la controverse déplaît : j'entends une controverse *honnête et modérée*. Au contraire, toute idée, toute opinion, sur un sujet aussi intéressant, pourvu qu'elle soit sérieuse et sincère, obtient immédiatement, de notre part, attention et sympathie. Ces sentiments ne sont que de la justice, et nous ne les avons pas refusés à l'ouvrage de M. Paeille, ouvrage qui nous semble les mériter à tous égards.

Nous n'avons point d'ailleurs la prétention, non-seulement de dire ici *le dernier mot*, mais même *notre* dernier mot, sur un sujet aussi compliqué, aussi vaste.

L'invention de l'imprimerie a été et sera l'objet de bien des discussions. Elle a suscité et suscitera bien des problèmes secondaires. Bien des éclaircissements restent à fournir, et nous ne renonçons point, pour notre part, à revenir sur ces belles questions, dans la mesure de nos goûts, de notre loisir et de nos forces.

Aujourd'hui, ce n'est pas même une analyse complète, encore moins une complète réfutation du livre nouveau venu, que nous comptons offrir aux lecteurs de ce recueil. Les développements nécessaires pour cette tâche nous entraîneroient trop loin. La thèse hollandaise, d'ailleurs, n'est point neuve, comme le savent ceux qui sont au courant de cette question. Parmi les arguments ou les remarques réunis et présentés avec méthode et avec talent par M. Paeille, nous choisirons ceux qui nous ont le plus frappé et qui nous ont semblé lui appartenir le mieux en propre. C'est sur ces points-là même que nous demandons au savant auteur et au public la permission de leur soumettre, à notre tour, quelques rapides et libres observations.

Dans l'état actuel de la controverse relative à l'invention de l'imprimerie, c'est vraiment à nos yeux une tentative chimérique, que de prétendre convertir à la cause de Coster les partisans de Gutenberg, avec l'éternelle historiette de Junius et des arguments de cette nature. Que peut signifier, sur un fait douteux ou dénié, une attestation postérieure au fait d'environ cent ans, un récit où la fable se fait sentir à chaque mot, qui ne s'appuie sur aucun monument direct, sur aucune preuve? Les partisans de l'Allemagne montrent la Bible à 42 lignes, rubriquée en 1456 à Mayence; ils montrent les Indulgences de 1453. Voilà pour le fait, le lieu et la date. Quant l'auteur, la participation de Gutenberg est attestée par un

ensemble de témoignages qui ne demandent que du bon sens pour le satisfaire. Veut-on contre-balancer ces éléments de conviction, il est de première nécessité, selon nous, d'y opposer, si l'on peut, des éléments semblables. Or, nous le disons avec regret, M. Paeille consacre une bonne moitié de son livre au récit de Junius. M. Paeille aggrave, à notre avis, ce péché envers la critique, en doublant l'ancienne histoire de Junius; en la doublant, disons-nous, de la vieille anecdote d'Atkins. Comment l'honorable auteur ne s'est-il pas défié d'une caution semblable à Atkins, caution tellement abandonnée même des auxiliaires de M. Paeille, que M. Paeille est obligé de la défendre généreusement contre ces mêmes auxiliaires? Atkins, par exemple, dit en parlant de l'introduction de l'imprimerie avant Caxton, sur le territoire d'Angleterre : « Le roi Henri VI, esprit éclairé et tout à fait porté à favoriser les œuvres de ce genre, adhéra sur-le-champ à cette proposition. » Or, il est de notoriété qu'Henri VI fut un prince atteint dans ses facultés intellectuelles par un vice de santé physique; que, dès sa jeunesse, il donna des marques d'imbécillité; que cette infirmité fut, en partie, le salut de la France au XV[e] siècle, ainsi que le fléau de l'Angleterre, et qu'enfin ce prince mourut dans un état à peu près incontesté d'idiotisme.

Passons donc à un autre ordre d'arguments présentés par M. Paeille. Le savant bibliothécaire de Lille, et c'est là, si nous ne nous trompons, la partie la plus valable et la plus intéressante de son œuvre, s'est livré à une étude attentive et assez approfondie, des éditions hollandaises du *Speculum* et de quelques incunables de ce genre. Les bibliophiles qui s'intéressent à cette matière trouveront dans cette partie un fac-simile, qui paroît exact, réuni à des notions circonstanciées sur certains points, déduites par un homme instruit et avec une science judicieuse. Il y auroit lieu, d'après notre sentiment, à demander, sur ce chapitre même, au savant auteur, un compte plus rigoureux de certains arguments secondaires :

tel est, par exemple, l'argument tiré des filigranes du papier (1), et plusieurs autres.

Mais je préfère suivre l'honorable auteur dans les lignes principales de son raisonnement.

M. Paeille s'efforce de prouver qu'il existe plusieurs exemplaires du *Speculum*, dont le texte est hollandais, imprimés à l'aide de planches de bois pour les images, et, pour le texte, de caractères mobiles. J'admets ces points, sans même qu'il me semble nécessaire de les discuter. J'admets semblablement que ces livres ont été imprimés en Hollande. Mais deux faits énormes restent absolument à prouver selon moi : 1° que ces imprimés sont antérieurs à 1439, date de la mort de Coster; et 2° que Coster a participé en quoi que ce soit à la confection de ces monuments, de ces reliques anonymes.

Quant à ce qui touche Laurent Coster, ou le point vital de la cause hollandaise, M. Paeille débute ainsi dans le chapitre où il disserte sur ce personnage : « Bien qu'il ne puisse être prouvé par aucun document authentique que Laurent ait été imprimeur xylographe, l'ensemble des témoignages qui le concernent rend cette opinion extrêmement probable (2). » Comment, vous ne pouvez pas administrer la *moindre preuve* d'une circonstance essentielle, fondamentale ! vous renoncez à démontrer quoi? que Coster a imprimé, et vous annoncez un *ensemble de témoignages* qui suppléera à l'absence de cette preuve!

M. Charles Paeille, à la suite de plusieurs bibliographes, atteste (3) les mémoriaux de Saint-Aubert de Cambrai. Ces fragments parlent, en 1445-6 nouv. style et 1451, de deux livres achetés l'un à Bruges, l'autre à Valenciennes. Il s'agit, dans

(1) *Essai historique*, p. 147. Sur cette question des filigranes, bien imparfaitement éclaircie ou débattue jusqu'à ce jour, qu'il me soit permis de renvoyer le lecteur à un travail en cours actuel de publication dans la *Gazette des beaux-arts*. La première partie de ce travail a paru dans le numéro du 15 mai 1859; la suite, qui est sous presse, doit être publiée prochainement.

(2) P. 164.

(3) P. 170.

les deux cas, d'un Doctrinal *jeté en molle* ou *en moule*. A ces deux citations connues M. Paeille en joint une troisième, datée de 1514, qu'il assimile aux deux premières. Dans ce dernier cas, il est question d'un Missel en *lettre mollée* (ou *moulée*). Je ne pense pas, pour ma part, que la valeur de ces citations ait été établie précédemment d'une manière parfaitement exacte et certaine. *Lettre moulée*, en 1514, signifie bien la lettre coulée dans un moule, ou caractère mobile. Mais s'ensuit-il que les Doctrinaux *jetés en molle* de 1446 et 1451 fussent des produits de l'art typographique? *Molle*, au moyen âge, ou *moule*, se disoit parfaitement d'une mesure, d'un cube (1); il avoit aussi l'acception du mot *forme*, en parlant des formes de formiers de bois. *Jeté en molle* ou *jeté en forme* a très-bien pu se dire, si je ne me trompe, d'un livre-estampe, ou xylographique.

Un ingénieux et savant imprimeur, feu M. Crapelet, qui aimoit ce bel art de la typographie, et qui le cultivoit comme il mérite de l'être, marquoit ses éditions d'une devise que connaissent les bibliophiles : c'est un bouquet de *pensées*, avec ce mot : *Elles ne peuvent plus mourir*. Cette devise plaît à l'esprit, en célébrant l'immortalité de ses œuvres. Elle a, de plus, un sens profond et vrai, qui se rapporte à la question des origines typographiques. Gutenberg a bien pu, par des circonstances spéciales que nous connaissons, vivre et même exercer, pendant quelques années, comme inventeur anonyme de l'imprimerie ; par ces circonstances fatales, il a pu mourir pauvre, méconnu, martyr de la découverte et du bienfait dont il a doté l'humanité ; mais la découverte, une fois née, n'a point cessé *un seul instant* de se manifester, de produire. Une fois jetée dans le *moule*, la pensée a pu justifier la devise de Crapelet. Ce raisonnement général, pour peu que M. Paeille veuille bien y réfléchir, touchera son intelligence. Il s'applique aux vains efforts qui, en d'autres temps, ont été tentés pour faire honneur aux anciens de l'invention de l'imprime-

(1) Les *mouleurs* et mesureurs de bois, ou de bûches.

rie. Il s'applique inexorablement aux efforts patriotiques soutenus jusqu'ici avec tant de zèle en faveur de Laurent Coster, l'imprimeur *non prouvé* de la Hollande.

VALLET DE VIRIVILLE.

Sur quelques poésies de Pouchkine, traduites par M. Eugène de Porry. Marseille, 1858.

On nous prépare, dit-on, une langue universelle; ce seroit bien dommage pour ceux qui aiment *les langues*. Quelles richesses pour la pensée dans ces mille nuances dont les idiomes la colorent! que d'ingénieuses études on peut faire sur les noms divers donnés à un même objet! Ces noms ont quelquefois une même racine avec des rameaux si différents qu'on ne reconnoît plus leur origine commune. Souvent une idée entée sur une autre amène des combinaisons d'une bizarrerie inattendue ou d'une élégance toute nouvelle. Les mots sont les fleurs de la pensée : comme les fleurs, ils naissent d'abord naturellement, ils sont simples, brefs, naïfs; puis la réflexion, l'imagination, la civilisation les ornent, les doublent, les rendent plus énergiques ou plus gracieux.

Quand Dieu fit le miracle de Babel, tout en punissant les hommes de leur orgueil, il leur fit un merveilleux don, et préluda au miracle de l'Esprit-Saint dans le cénacle. « Les hommes, dit la Bible, voulurent construire une tour si haute qu'il leur fût possible d'entrer de plain-pied dans le ciel. N'est-ce pas encore aujourd'hui ce qu'on poursuit sous le nom de *perfectibilité d'unité*. Cela ne se trouve qu'en Dieu, et pour arriver en Dieu il faut passer par la mort : voilà ce que les hommes de Babel avoient oublié. Quand la Bible nous raconte que ceux qui travailloient à la tour cessèrent tout à

coup de se comprendre, qu'à celui qui demandoit de la pierre on apportoit de l'eau, à celui qui demandoit du ciment on apportoit du bois; cela ne veut-il pas dire que les générations se succédoient dans une entreprise impossible, que les ouvriers nouveaux ne comprenoient plus les anciens, que de là naquirent les disputes d'écoles, et qu'enfin l'œuvre chimérique fut abandonnée ?

Les hommes comprirent qu'ils tenoient à la terre et qu'ils devoient s'y bâtir des demeures avant d'arriver à la demeure éternelle, et ils se construisirent mille maisons au lieu d'une seule tour.

Ce qui resta de ce miracle, ce furent cent génies divers qui eurent cent voix différentes pour conserver les traditions et les transmettre à l'avenir. Chaque langue devint un témoignage à l'appui des autres, puis, l'art d'écrire survenu, les traductions devinrent autant de preuves qui étayèrent l'histoire. Combien de chefs-d'œuvre de l'antiquité ne nous sont parvenus que par des traductions. Les traducteurs sont donc les flambeaux de la science, ils aident à pénétrer le labyrinthe des âges, ils sont des sauvegardes contre l'erreur; leur œuvre est une copie, sans doute, mais c'est aussi un portrait. Plus on a d'estime et de goût pour l'étude des langnes, plus on éprouve de reconnoissance envers les traducteurs. « Il est si difficile de réunir les génies de deux langues tout à fait opposées! » Voilà ce que nous lisons dans le préambule d'un petit livre traduit du russe par M. E. de Porry, et, tout en convenant avec lui de cette vérité, nous croyons qu'il a triomphé heureusement de la difficulté de sa tâche, si nous osons juger d'après l'impression qui nous est restée de ses vers.

Le caractère du poëte Pouchkine, auteur des poëmes dont il s'est fait l'interprète, nous semble s'y refléter parfaitement : une jeunesse triste et ardente, comme chez tous les poëtes morts à la fleur de l'âge. Ce que nous avons lu de sa vie, dans une notice du prince Augustin Galitzin, ne nous semble pas démenti par sa poésie, et nous comprenons l'intérêt qui s'est at-

taché pour le traducteur à combattre les âpretés, plus apparentes d'ailleurs que réelles, de la langue caucasienne, si bien combattues déjà par l'âme toute hellénique du poëte Pouchkine.

Nous regretions que M. de Porry ait changé le titre de la *Fontaine de Batchiseraï*, cela nous semble outre-passer les droits du traducteur : l'idée toute chrétienne ressortoit du poëme lui-même, et le nom originaire indiquoit, dès le titre, sa source natale. Ce petit poëme est d'ailleurs ravissant de grâce et de mélancolie. On regrette qu'il se termine avec une brusquerie un peu sauvage : un supplice, une mort, au moment où on espère une conversion, une délivrance; mais il y a peut-être plus d'art encore à produire sur le lecteur, sans le blesser, ces revirements soudains d'impression. Le poëte russe semble les affectionner.

Le *Prisonnier du Caucase* est également plein d'un charme douloureux. Cette jeune Circassienne qui recueille les larmes de reconnoissance du captif de sa tribu et en nourrit son amour, la sublime résolution par laquelle elle brise ses fers et, franchissant avec lui le torrent qui le sépare de la liberté, le laisse arriver *seul* à l'autre bord (car elle n'est pas aimée)... : tout cela nous a paru composé de main de maître; les noms des héroïnes se confondoient dans nos larmes avec ceux des Graziella, etc.... Si notre éloge est exagéré, qu'on fasse la part d'une prédisposition bienveillante pour toute œuvre qui nous semble inspirée par un amour vrai de la poésie, et que ce premier mouvement qui nous échappe reste à la louange du poëte et du traducteur.

Il étoit temps que la Russie apportât son tribut à notre littérature : la poésie avoit soufflé de toutes parts sur notre zone tempérée : après la Grèce, l'Italie et l'Espagne, nous avons eu l'Écosse, l'Angleterre, l'Allemagne. Il n'y a ni nord ni sud pour la poésie, le soleil de l'esprit rayonne partout, et le doux souffle poétique fond les glaces de la Néva et y amène les suaves parfums de l'oranger. Les descriptions du poëte russe sont des plus variées : on voit couler « ce limpide Sal-

guir; » on entend descendre des monts de la Tauride « cette cascade sonore; » on admire « ces douces contrées où les assauts bruyants de la mer ne rencontrent que des bords fleuris. » Les caractères sont énergiques et vrais, l'action est rapide, les chants pleins de mélancolie sans langueur, le sentiment général est religieux. Voilà bien des choses qui expliquent nos sympathies et nous excuseront de chercher à les faire partager.

Comtesse de Lescuyer.

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

ET

CATALOGUE DE LIVRES RARES ET CURIEUX DE LITTÉRATURE
D'HISTOIRE, ETC., QUI SE TROUVENT EN VENTE
A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER.

JUILLET. — 1859.

---

311. Catalogue des tableaux du cabinet de M. Crozat, baron de Thiers. *Paris*, 1755; in-8, v. fauve, fil. non rogné.

Nous avons publié quelques notes sur un catalogue de la vente Mariette (1), annoté par un amateur; il nous tombe aujourd'hui sous la main plusieurs recueils du même genre, mais beaucoup plus curieux, tant par leur origine que par les détails qu'ils renferment, détails corroborés, dans deux de ces volumes, par de charmants croquis.

Le plus ancien par la date est le catalogue de M. Jean-Antoine Crozat, baron de Thiers, publié en 1755, et contenant la description d'un des plus curieux cabinets qui aient jamais été formés par un amateur.

Jean-Antoine Crozat étoit fils du célèbre financier de ce nom, à qui Louis XIV concéda la Louisiane et qui fut le véritable fondateur de cette colonie. Après une courte apparition dans la magistrature, Crozat devint lecteur du Cabinet du roi et profita de sa grande fortune et des loisirs de sa charge, tout honorifique, pour se livrer au goût passionné qu'il avoit pour les arts. Outre les beaux et précieux tableaux qui remplissoient les riches appartements de l'hôtel Crozat, il réunit la plus nombreuse et la plus complète collection de dessins des maîtres qui ait jamais existé chez un particulier. Mariette en a dressé le catalogue en 1741.

Il avoit fait un voyage artistique en Italie, pendant l'année 1714, et il en avoit rapporté des trésors, entre autres une admirable suite de dessins de Raphaël qu'il découvrit à Urbin, entre les mains d'un arrière-petit-fils du Viti, l'un des élèves les plus illustres du chef de l'école romaine.

(1) Voir la livraison du *Bulletin du Bibliophile* de mars 1859, p. 188.

Dans le catalogue qui fait le sujet de cette notice, les tableaux sont classés, non pas par ordre de numéro, mais suivant la place qu'ils occupent dans les appartements de l'hôtel Crozat. Ils sont au nombre de trois cent quatre-vingt-huit.

Ce qui donne un intérêt tout particulier à ce catalogue, c'est qu'il est rempli, sur les marges et sur des feuillets intercalés, de croquis exécutés avec une grande liberté de crayon et une adresse remarquable, par Gabriel de Saint-Aubin, à qui il a d'abord appartenu. On n'en compte pas moins de cent vingt-cinq, parmi lesquels plusieurs sont destinés au lavis. Les autres sont à la pierre noire ou à la sanguine.

En tête du volume on voit un croquis représentant la visite que Louis XV a faite à la galerie Crozat. Enfin, sur la garde du titre, Saint-Aubin a croqué, d'après nature, Jean-Jacques Rousseau, assis à une table d'échecs, au café de la Régence.

On lit sur un pilier l'inscription suivante : « M. Rousseau de Genève dessiné au caffé de la Régence, 1771. »

Quelques indications manuscrites donnent la provenance et les vicissitudes de plusieurs toiles qui sont demeurées célèbres.

De Gabriel de Saint-Aubin, son premier propriétaire, ce catalogue a passé entre les mains d'un amateur qui a laissé quelques bons écrits sur les arts, M. Baillet de Saint-Julien, puis en dernier lieu dans la bibliothèque de M. Jacobsen, de Noirmoutiers.

312. Catalogue d'une belle collection de dessins italiens, flamands, hollandois et françois, ainsi que de plusieurs tableaux, estampes, volumes d'antiquités et autres, rassemblés par M. Neyman; par Fr. Basan. *Paris*, 1776; in-8, fig., v. fauve, fil. tr. dor.

M. Neyman d'Amsterdam avoit formé un très-beau cabinet d'amateur, qu'il mettoit, avec beaucoup d'affabilité, à la disposition des voyageurs. Il étoit riche surtout en dessins des grands maîtres, auxquels il avait joint quelques tableaux, des estampes et de bons ouvrages sur les beaux-arts.

Son catalogue, dressé par Basan sur le modèle de celui de Mariette, qui a paru quelque temps auparavant, ne contient pas moins de 1551 numéros. Il est enrichi d'un joli frontispice par Choffard et de quatorze eaux-fortes, gravées par Weibrood d'après les dessins capitaux de Ruysdaël, P. Potter, Ostade, Vander Velde, Dussart, Karl Dujardin, etc.

On y a ajouté les prix et les noms des acquéreurs. Cette particularité est toujours très-intéressante et recherchée de ceux qui aiment à suivre les pérégrinations des œuvres d'art célèbres, d'une collection à l'autre.

313. Catalogue d'une riche collection de tableaux, dessins, bronzes, marbres, terre cuite, Du Quesnoi, de Bouchar-

don, etc., qui composent le cabinet du prince de Conti; par P. Remy. *Paris*, 1777; in-12, tit. gr., v. fauve, fil. tr. dor. (*Prix manuscrits.*)

Le catalogue du prince de Conti vient ensuite. Il a été publié en 1777 par Pierre Remy, peintre expert, à qui l'on doit aussi les excellents catalogues Blondel de Gagny et Randon de Boisset. Quoique le prince de Conti ne fût pas doué d'un goût irréprochable et qu'il eût été souvent trompé, comme sont exposés à l'être tous les hommes riches, plus amateurs que connaisseurs, sa collection avoit acquis une juste célébrité.

Peu de particuliers ont pu réunir autant de tableaux, qu'il l'a fait, des plus grands maîtres d'Italie. Il faut dire que le prince de Conti avoit eu l'avantage de former son cabinet à une époque où les ventes de Julienne, Gaignat, de Choiseul, Lempereur, prince de Carignan, etc., livroient aux enchères les plus beaux morceaux connus des trois écoles.

Le catalogue du prince de Conti est annoté avec un soin qui fait de ce livre un répertoire précieux pour les amis de la curiosité. Le rédacteur, tout en l'enrichissant de notes judicieuses, a pris la précaution d'indiquer, aussi souvent que possible, la provenance des tableaux. D'un autre côté, l'amateur qui a annoté ce catalogue, a complété le travail en rapprochant du prix des objets celui qu'ils avoient atteint dans les ventes précédentes. On voit, par exemple, qu'un Breughel, n° 222, adjugé pour 270 liv. à Langlier, marchand de tableaux, avoit été payé 700 liv. à la vente Choiseul; qu'un Otto Venius, vendu 2000 liv., avoit coûté 200 liv. seulement au prince de Conti; et enfin que l'Élévation de croix de Rubens, acquise moyennant 20000 liv. à la mort d'Hyacinthe Rigaud, peintre du roi, a été retirée à 3810 liv.

Somme toute cette vente produisit, suivant une note manuscrite du catalogue, la somme de 1125205 liv., 11 s., » d. Les principaux acquéreurs, outre les marchands tels que Langlier, Basan, Remy Lebrun, Joullain, etc., furent le roi Louis XVI, Beaujon, banquier de la cour, Donjeux de La Bruère, l'abbé Renouard, etc.

314. Catalogue d'une belle collection de tableaux des trois écoles, bronzes, marbres, porcelaines anciennes, etc., qui composent le cabinet de l'abbé Le Blanc; par Le Brun. *Paris*, 1781; in-8.

Nous arrivons maintenant à un catalogue tout à fait intéressant, quoique d'une importance relativement moins grande que celle des collections dont nous venons de parler : c'est le catalogue de l'abbé Le Blanc, historiographe des bâtiments du roi.

L'abbé Le Blanc (Jean-Bernard) étoit né à Dijon en 1707. Dans sa jeunesse il vécut à la cour de Sceaux, dans l'intimité de la duchesse du Maine et des hommes distingués qu'elle avoit fixés autour d'elle. On l'accuse de n'avoir pas suffisamment profité des leçons d'aménité qu'il lui étoit si facile de prendre dans

cette charmante société où Malezieux, Saint-Aulaire, Fontenelle, Chaulieu, Mlle Delaunay et tant d'autres répandoient les trésors d'un esprit aimable et délicat à l'excès.

Il avoit acquis, il est vrai, une instruction solide et variée; on trouve de l'érudition et des idées dans tous ses livres; mais aussi beaucoup plus de légèreté d'esprit qu'il ne convient à un écrivain voué par goût aux ouvrages sérieux.

Il étoit quelquefois pesant dans son discours, trivial et même déplacé. Il étoit agressif et violent dans ses attaques, parloit haut pour se donner une autorité qu'on ne lui reconnaissoit pas toujours; mais il avoit beaucoup vu, quoique superficiellement. Il avoit du sens, étoit quelquefois judicieux dans ses remarques, « mouroit d'envie d'être impartial, » comme dit Clément, et par-dessus tout, aimoit les belles choses avec passion. Il se connaissoit en peinture; il en parloit très-bien le langage et ses remarques étoient, en général, mêlées de préceptes excellents : aussi fut-il désigné pour accompagner M. de Marigny à Rome, avec Soufflot et Cochin, lorsque Mme de Pompadour, ayant fait avoir à son frère la survivance de M. de Tournehem aux bâtiments du roi, jugea à propos de lui faire former le goût par un voyage d'étude en Italie.

L'abbé Le Blanc profita de ce voyage pour commencer une collection de tableaux, et à son retour il la continua et l'enrichit jusqu'aux derniers moments de sa vie.

Il ne se fit guère de belles ventes à Paris, depuis cette époque, qu'il n'y poursuivit quelque riche acquisition. Il obtint plusieurs belles choses chez Randon de Boisset. Il désiroit surtout acheter à cette vente le joli buste de Mlle Clairon; mais Sophie Arnoux ayant doublé la première enchère, ni lui ni personne ne voulut se mettre en concurrence.

On lui attribue le quatrain galant qui courut à ce sujet :

Lorsqu'en t'applaudissant, déesse de la scène,
Tout Paris t'a cédé le buste de Clairon,
Il a connu les droits d'une sœur d'Apollon
Sur un portrait de Melpomène.

L'abbé Le Blanc a laissé plusieurs ouvrages dont quelques-uns sont estimés. Voici le titre des principaux :

Poëme sur les gens de lettres de Bourgogne, 1726; in-12.

Élégies, 1731 ; in-8.

Aben-Saïd, tragédie, 1736.

Traduction de la lettre de Milton sur l'éducation d'un prince, 1746; in-12.

Observations sur les ouvrages de peinture, etc., de l'Académie royale, en 1747 et 1753.

Lettre à M. le président de Ruffey sur l'élection du comte de Clermont à l'Académie françoise.

Traduction des discours politiques de Hume, 1754; 2 vol. in-8.

Le patriote anglois, 1756; in-12.

Lettres d'un François sur les Anglois, 1758; 3 vol. in-12.

Dialogues sur les mœurs des Anglois, 1765; in-12.

L'abbé Le Blanc pensa longtemps entrer à l'Académie françoise, pour laquelle il avoit de la vocation ; mais il n'étoit pas aimé, et le comte de Clermont ne put réussir à vaincre des répugnances malheureusement trop fondées.

L'abbé Le Blanc avoit payé de la perte de beaucoup de considération la protection de ce prince. Il s'étoit fait le complaisant de ses maîtresses, la Camargo et la Leduc, qui devint depuis Mme de Tourvoi, et que le comte de Clermont épousa secrètement, dit-on.

Le catalogue du cabinet de l'abbé Le Blanc, que nous avons sous les yeux, est annoté et orné de croquis par Gabriel de Saint-Aubin. Sur la garde du titre, l'artiste a dessiné à grands traits le portrait de l'abbé Le Blanc d'après le pastel de La Tour. Il y a joint ce quatrain :

En nous peignant l'abbé Le Blanc,
Latour a trop fait ce me semble :
N'est-ce pas assez qu'il ressemble
Faut-il encor qu'il soit parlant ?

Ces vers sont bien différents de ceux que le poëte Roy publia, à propos du même portrait et de celui de J. J. Rousseau. Ils sont, je crois, inédits :

Cher La Tour, quelle est ta marotte?
Quoi ! tu peins un Le Blanc, un Jean-Jacques Rousseau?
Il faudra désormais consacrer ton pinceau
A des montreurs de marmotte.

Si le trait étoit mordant, le rapprochement du philosophe de Genève et de l'abbé ne laissoit pas que d'être flatteur pour celui-ci.

Le catalogue de l'abbé Le Blanc, rédigé par P. Lebrun, contient 167 numéros, savoir : 45 tableaux, 19 dessins ou estampes, 28 bronzes et marbres, 45 porcelaines, céladons, craquelés, etç., et 30 meubles précieux. Parmi les remarques marginales, je noterai celles-ci :

« Le n° 19, deux tableaux formant pendant, par David Teniers : un saint Jérôme et une Madeleine dans le désert, furent achetés 840 liv. par Paillet, pour le compte de Mme Dubarry.

« Le n° 46, les portraits de La Mothe, Fontenelle et Saurin, formant tableau et représentés assis autour d'une table à manger, par Autran. Une note marginale indique que la servante qui leur apporte une tourte est le portrait de Mme de Tencin.

« Le n° 108, un singe jaune en porcelaine, a été vendu 400 liv. au comte de Merle. — Il faut avoir bien de l'argent de reste pour acheter une telle vilenie, » dit la note marginale correspondante.

Une remarque ajoutée au n° 112, deux vases céladon, et 113 vases céladon ornés de têtes de lion, adjugés pour 82 et 81 liv. à Dufrêne, brocanteur, nous apprend que ce Dufrêne, qui a marqué dans la curiosité, avoit commencé par être huissier à Paris. La vente de l'abbé Le Blanc a produit 26 000 liv.

A la suite du catalogue de l'abbé Le Blanc et dans le même volume nous trouvons celui de M. Lebœuf, également rédigé par P. Lebrun. Il contient 246 numéros, plus 33 numéros de supplément.

Le discours préliminaire contient des renseignements intéressants sur le commerce des tableaux.

Parmi les croquis au lavis intercalés entre les feuillets, je citerai une Madeleine, d'après Le Guide; une Lucrèce, d'après le même; Vénus et Adonis, d'après Paul Veronèse, charmant dessin; Abraham recevant les anges, d'après Gérard de Lairesse; et enfin David tenant la tête de Goliath, d'après un tableau de Pierre Puget.

Une note marginale apprécie en ces termes cette peinture d'un de nos plus célèbres sculpteurs : « Ce tableau est dans le goût du Guide; il est d'un bon ton de couleur, quoiqu'un peu gris. Les têtes ne sont pas bien belles; le pinceau est hardi, facile et large; le dessin incorrect mais grand. M. Rousseau de La Guépière l'acheta 650 liv., mais il en fut dégoûté le lendemain et le céda avec perte à Paillet. »

J'extrais ici quelques particularités tirées des notes dont ce catalogue est enrichi :

« L'abbé de Calonne a payé 312 liv. un saint Pierre du Guide, tandis qu'on a payé une tête de Greuze 2990 liv. »

Ainsi, dès cette époque (1783), l'engouement pour cette peinture coquette et maniérée existoit déjà.

L'annotateur rapproche le plus possible, dans le cours de ce catalogue, les prix des tableaux des prix antérieurs qu'ils ont obtenus dans les ventes par lesquelles ils ont passé.

« Le bois de la Haye, n° 51, par Paul Potter, a été retiré à 15601 liv. Il avoit été vendu 27400 liv. à la vente Choiseul, 19000 liv. à la vente Conti et 14000 liv. à la vente de Pauge, où Lebœuf l'avoit acheté. »

« Deux marines de J. Vernet, achetées 3620 liv. à la vente Saint-Aignan, ont été adjugées pour 700 liv. au comte de Merle. »

La note du n° 205, deux piédestaux vendus 202 liv. au baron de Saint-Julien, nous apprend une particularité curieuse sur cet amateur : « Il entassoit une quantité de curiosités chères dans un appartement où personne n'entroit, et il se refusoit jusqu'à un habit et un valet. »

Cette vente Lebœuf a produit le chiffre formidable de 373382 liv.

A la suite de ces deux derniers catalogues, il s'en trouve un troisième sans nom d'amateur, et également rédigé par P. Lebrun.

Une note, ajoutée à l'avertissement, nous donne le secret de cette vente :

« Il est la fin de l'année, les marchands ont besoin d'argent pour faire honneur à leurs engagements; ils se sont réunis plusieurs pour cette collection.

« La vente n'a pas eu grand succès, ces messieurs ont retiré la majeure partie des objets; n'importe, ils nous ont amusés. »

Malgré l'amusement qu'il dit avoir éprouvé, l'annotateur, si soigneux jusque-là, n'a pas jugé à propos de s'occuper bien sérieusement de cette vente et il s'est borné à trois ou quatre croquis et quelques notes.

Nous reproduirons la plus curieuse : elle a pour objet une tête de femme par Greuze, que Lebrun a désignée sous le titre d'Esclave grecque. Elle a été adjugée à Basan pour 600 liv. :

« Basan compte avoir cette tête pour rien en la payant 600 livres; il l'envoie

à Stockholm au comte de Molk et croit lui faire un grand cadeau. Il est vrai qu'elle a plutôt la dignité d'une sultane et le caractère d'une princesse que celui d'une esclave : messieurs les marchands de tableaux se trompent souvent dans leurs descriptions. »

Je m'arrêterai là, et n'ajouterai plus qu'un mot : Je ne connois guère d'occupation plus amusante que de feuilleter ces catalogues, que le goût d'un annotateur instruit a enrichis de remarques inappréciables comme renseignements, toujours intéressantes, souvent judicieuses et très-heureusement accompagnées de croquis, auxquels la rapidité du crayon semble encore ajouter de l'esprit et de la vivacité.

Pour bien comprendre toute l'importance de ces documents, il faudroit les voir mettre en œuvre par l'ingénieux auteur du *Trésor de la curiosité....*

ALBERT DE LA FIZELIÈRE.

---

315. BENETI. Tractatus de non mutando Paschate : et contra seruile pecus Iudaeorum aculeus, a magistro Cypriano Beneti, doctore Parisiensi, nuperrime editus. (*S. L. ni D.*) in-4° de 4 feuillets, lett. rondes, cart............ 4— »

Le R. P. Fr. Cyprien Beneti, de l'ordre des FF. prêcheurs, né en Aragon, docteur de la Faculté de théologie de Paris, y enseigna vers 1500, se retira à Rome en 1519, où il est probable qu'il mourut vers 1522.

Cet opuscule, imprimé à Rome, est dû à l'un des écrivains de l'ordre de Saint-Dominique. Composé de sentences extraites de la sainte Écriture et des Pères de l'Église, on y trouve une très-vive exhortation à la paix, « dont le nom est si doulx et la possession salutaire, » dit le Fr. Cyprien. Il montre non-seulement par des textes, mais aussi par les usages de l'Église, combien la paix est un grand bien. Tout ce discours est adressé au pape Léon X, à propos de sa décision sur le calendrier et la Pâque. On y rapporte comme quoi les astrologues essayent de prouver par divers écrits qu'il faut régler le jour de Pâque sur le mouvement de la lune. Beneti dit à ce sujet que s'il y a erreur, il vaut mieux, pour le bien de la paix et à cause de la difficulté du remède, tolérer le mal que de l'enlever. Plusieurs passages de ce petit livre rappellent le discours de Gerson sur la paix.

316. BIBLIA. La sainte Bible contenant le Vieil et Nouveau Testament, latin-françois, chacune version correspondante l'une à l'autre, verset à verset. Auec annotations necessaires pour l'intelligence des lieux les plus difficiles : et expositions contenantes briefues et familieres resolutions et observations tant des lieux qui ont été deprauez et corrompus par les heretiques de nostre temps, que de ceux qui ouuertement confirment la foy et religion catholique. Aussi les figures et

arguments sur chascun liure, declarans sommairement tout ce que y est contenu. Par M. René Benoist, Angeuin, docteur regent en la Faculté de theologie à Paris. *A Paris, chez Michelle Guillard, veufve de Guillaume Desbois, au Soleil d'or, rue Saint-Jacques*, 1568; avec priuilege du Roy. 2 vol. in-4°, 2 col., mar. rouge, fil. (*anc. rel.*).............. 60—»

René Benoist, né à Savenières, près Angers, en 1521, fut nommé à la cure de Saint-Eustache à Paris, en 1569. Par ses discours et ses bonnes œuvres, il avoit acquis une grande influence sur les marchands des halles, au milieu desquelles se trouvoit sa paroisse, ce qui lui valut le surnom de *Pape des halles*. En 1566 et 1568, il fit imprimer la traduction françoise de la Bible. René Benoist vouloit et étoit cependant bon catholique, comme le prouve le titre de son livre et sa dédicace de 1566 à Charles IX. Le privilége du roi donné à Moulins, le 26 décembre 1565, à la demande des libraires Nyvelle, Buon et Chesneau, avoit été concédé avec toute la solennité possible, car il est signé par le roi, M. le cardinal de Bourbon présent, le tout contre-signé, de L'Aubespine. Notre docte curé avoit donc pris toutes les précautions pour prouver et garantir son orthodoxie. L'approbation du cardinal de Bourbon et celle de L'Aubespine ne furent pas une garantie suffisante aux yeux des docteurs de la Faculté de Paris, ils se réunirent, et en 1567, ils censurèrent cette Bible. Ils confirmèrent leur censure en 1568, et René Benoist fut exclu de la Faculté. Cette censure déférée à Rome fut confirmée par Grégoire XIII, qui l'approuva dans un bref du 3 octobre 1575. Si les théologiens de la Faculté de Paris censurèrent la Bible de René Benoist, ce n'est pas, comme le dit le cardinal du Perron, qu'ils approuvassent que René Benoist eût traduit la Bible en langue vulgaire, mais parce qu'il n'avoit donné que la version de Genève sans la corriger. R. Simon et le P. Véron ont rangé cette traduction parmi les Bibles hérétiques. Ce livre, remarquable à plus d'un titre, est fort recherché.

Lorsque la faction des Seize se fut rendue maîtresse de Paris, René Benoist se retira dans le camp de Henri IV qui le choisit pour son confesseur. Ce prince le nomma à l'évêché de Troyes, mais l'influence du parti catholique empêcha l'expédition de ses bulles.

Exemplaire d'une parfaite conservation d'une Bible rare.

317. Le comte de Soissons, nouvelle galante. *Cologne, chez Pierre le Jeune*, 1706; petit in-12 de 239 p., y compris le frontispice gravé par J. Harrewyn, le titre et l'avis au lecteur; demi-veau fauve........................ 18—»

Ce roman, qui eut quelque célébrité quand il parut, en 1687, fut attribué à Isaac Claude, fils du ministre protestant, si célèbre par ses disputes avec le grand Arnauld. L'auteur, quel qu'il soit, dit dans son avis au lecteur, « que c'est une histoire véritable sous la figure d'un roman.... Je l'ai ouï causer plusieurs

fois, dit-il au comte de Fresque, qui en pouvoit sçavoir quelque chose.... Si tu en doutes, informe-t'en à des gens de ce temps-là, tu verras ce qu'ils t'en diront, surtout Mme la princesse de Carignan, sœur de feu M. le comte de Savoie : elle te dira aussi bien que moi que ce n'a jamais été l'ambition qui a mis les armes à la main de cet illustre prince, mais une passion à laquelle il est impossible de résister. » Cette nouvelle galante ne manque pas d'intérêt et n'est pas mal écrite ; on l'a réimprimée deux ou trois fois au xviiie siècle, dans des recueils historiques ; mais on n'a pas même songé à découvrir si Gatien Sandras de Courtilz ne devoit pas revendiquer la paternité de ce roman d'amour, qu'on a fait sortir par plaisanterie du giron de l'Église protestante. P. L.

318. L'ENFANT DU CARNAVAL, histoire remarquable et surtout véritable, pour servir de supplément aux Rapsodies du jour. *Rome, de l'imprimerie du saint Père*, 1796; 2 part. en 1 vol. in-8, v. porp. fil. (*Bozérian.*)............. 9—»

Première édition, devenue rare, d'un roman célèbre, qui a été réimprimé plus de trente fois, et qui restera comme le chef-d'œuvre du genre. Cette édition n'est pas même citée par les bibliographes les plus exacts qui supposent une édition de 1792, sans en indiquer le format. L'édition que nous décrivons renverra donc l'édition de 1792 au pays des chimères bibliographiques. Il ne faut pas confondre, comme on l'a fait, l'attrayant ouvrage de Pigault-Lebrun, avec *l'Enfant du mardi gras*, de Baillot, mauvaise imitation publiée en 1802, six ans après le succès de *l'Enfant du carnaval*. On assure que Pigault-Lebrun a introduit dans son roman beaucoup de particularités véritables, relatives à son enfance, à ses aventures personnelles et à ses compatriotes les habitants de Calais. Cette première édition contient, au reste, une dédicace aux citoyens de Calais, qui a été supprimée dans les éditions suivantes : « Si je me suis un peu égayé, leur dit-il, sur des ridicules qui sont l'unique patrimoine des auteurs, je n'en respecte pas moins la mémoire de certains hommes que j'ai connus dans mon enfance. On peut avoir été de la confrérie du Saint-Sacrement et de celle des Frères-Gigot, et conserver les droits les plus vrais à la considération publique. Le ridicule s'oublie; nos bonnes qualités nous survivent. » Pigault-Lebrun avoit fait ses études chez les Oratoriens de Boulogne-sur-mer, avant de devenir le père de *l'Enfant du carnaval*. P. L.

319. Epistola doctoris Scheurli ad Charitatem abbatissam Sanctae Clarae de laudibus familiae Pirckhemer. — Epistola Lentuli ad Tiberium de statura Christi. — Epistola Pilati ad Tiberium de morte Christi. — Epistola alia Pilati de morte et resurrectione Christi. — Ex Josepho et Eusebio de vita Christi. — Epistola Abgari ad Iesum saluatorem. — Epistola responsiua ad Abgarum. — Utilitates misse. —

Historia Aeneae Silvii de vendente missam.—Vtilitates orationis pro defunctis. — Somnium cuiusdam fratris praedicatorum pro defunctis orandū esse. — Sequentia Dies irae. — Epistole reverende matris Charitatis Pickheymerin, abbatissa Sanctae Clarae. — Carmen Conradi Celtis poete ad eandem. — Carmen ad diuum Christophorum.

Memorare nouissima tua, et in aeternum non peccabis; in-4° de 11 feuillets, cart..................... 9—»

Au verso du long titre que nous venons de transcrire se voit une gravure sur bois, représentant saint Christophe, et portant au bas la date de l'impression de 1515. Cette gravure est reproduite à la dernière page, qui porte au recto : *Federicus Peypus, Nurnbergn̄, librarius iuratus, imprimebat diligentia solita : anno a partu virgineo 1515, mense aprili.*

Ce recueil de pièces dont, l'authenticité douteuse a si fortement exercé la critique catholique, est adressé par Scheurl à la mère Charité Pyrckheymer, abbesse du monastère de Sainte-Claire.

L'auteur fait un grand éloge de sa famille. Quant à notre célèbre abbesse, il en exalte la fortune, le génie, la beauté et la pudeur. Il lui écrit qu'il connoît deux femmes dans le monde facilement égales aux filles de Lélius et d'Hortensius et à Cornélie, la mère des Gracques : l'une est Cassandre la Vénitienne, et l'autre Charité Pyrckheymer de Nuremberg. Conrad Celtes lui adresse des vers dans lesquels il loue sa science, et qu'il termine par cette strophe :

Hinc tibi grates meritas rependo,
Virgo germane decus, omne terræ
Charitas nostra recolenda semper
Pectore virgo.

Cette pièce de vers et quelques autres indiquées dans le titre terminent le volume.

320. Histoire du roi de Campanie et de la princesse Parfaite. *Amsterdam, J. Wetstein et G. Smith*, 1736 ; petit in-12 de 230 pages, non compris le titre. — Mémoires du marquis de Mirmon, ou le solitaire philosophe, par M. L. M. D. *Ibid.*, *id.*, 1736 ; petit in-12 de 3 feuillets, non chiffrés et 319 p., le tout en 1 vol. dos et coins de mar. rouge........ 15—»

Ces deux ouvrages sont du fécond marquis d'Argens : le premier est un de ces petits romans philosophiques et satiriques qui préludoient au chef-d'œuvre du genre, au *Candide* de Voltaire ; le second, dédié à M. de Boyer, chevalier de Malte, est un recueil d'aventures véritables sous des noms supposés : « L'histoire des deux religieuses, dit l'auteur, est si publique, qu'on n'a point déguisé

leurs noms, ainsi qu'on a fait à l'égard de tous les autres, pour qui l'on a eu cette attention, et surtout pour celui du chanoine, qu'on a laissé en blanc pour éviter toute maligne interprétation. » Le marquis d'Argens, suivant son habitude, a bien pu se mettre en scène dans quelque coin de son livre, qui fit peut-être les délices de la Prusse, mais qui ne trouva que de l'indifférence chez les François, quoique l'auteur eût la prétention de faire attribuer ses ouvrages anonymes à Voltaire. P. L.

321. KALENDRIER GRÉGORIEN perpetuel, traduit de latin en françois, par I. Gosselin, garde de la librairie du Roy. *Imprimé à Paris, par Pierre Le Voirrier, imprimeur du Roy, pour Iean Gosselin, garde de la librairie de Sa Majesté*, 1583; in-4 de 32 ff. non chiffrés, sign. A-K, dos de maroquin vert. . . . . 18—»

Grégoire XIII, ayant réformé le calendrier romain en 1582, Catherine de Médicis, qui s'occupoit personnellement d'astrologie, et qui prenoit ainsi un intérêt particulier à la réforme du calendrier annoncée par une bulle à l'Église catholique, ordonna aussitôt à Jean Gosselin de traduire textuellement le calendrier grégorien, qui alloit avoir cours en France comme dans toute la chrétienté. Le savant garde de la librairie du roi s'acquitta le plus consciencieusement possible de la tâche difficile qui lui étoit confiée, car « il y a, dit-il, plusieurs passages en iceluy kalendrier, qui sont couchez si obscurement par escrit, qu'il est fort malaisé de les entendre, nonobstant la pluralité d'exemples qui y sont appliqués. » La dédicace à la reine mère nous apprend un fait très-curieux que nous n'avions vu signalé nulle part : « Ce bon roy François, désirant que toutes choses fussent reglées et conduites par tel ordre qu'il appartient, avoit commencé luy-mesme quelque peu de temps auparauant son trespas, à mettre par escrit bien doctement la reformation du kalendrier romain ; ce que je puis affirmer, pour auoir veu et tenu le commencement qu'il en auoit desjà escrit. Mais, estant preuenu de son dernier jour, il ne peut acheuer ceste louable entreprise. » Les membres du Bureau des longitudes doivent être fiers de compter parmi leurs illustres devanciers, non-seulement un pape, Grégoire XIII, mais encore un roi de France, François Ier. Ce n'est pas à dire que le calendrier grégorien vaille l'*Annuaire du Bureau des longitudes*. P. L.

322. LEIB. De sacrae Scripturae dissonis translationibus, autore Kiliano Leib, priore Rebdorfen., trium linguarum perito. D. Chunradi Adelmanni epistola. M.D.XLII (*S. L.*); 10 feuillets in-4° cart. . . . . 9—»

Conrad Adelman d'Adelmansfelden, chanoine et cellerier d'Augsbourg, homme très-versé dans les saintes Écritures, avoit remarqué de nombreuses différences dans les versions de la Bible. Voulant se rendre compte de cette diversité des traductions d'un même livre, il s'adressa au révérend père Kilian Leib, prieur

du monastère de Reibdorf, de l'ordre de Saint-Augustin. Leib, fort savant dans les trois langues grecque, hébraïque et latine, lui écrivit une lettre en réponse à la question de son ami, le chanoine Conrad. Tel est le sujet traité dans cette curieuse lettre au point de vue de l'exégèse biblique, et dans laquelle il donne une intéressante explication des nombreuses variantes des versions de la Bible.

323. Mémoires curieux et galants d'un voyage nouveau d'Italie. *La Haye*, *Abraham Troyel*, 1702; petit in-12 de 383 p., veau m., armes de Saint-Ange. . . . . 16 fr.

Ce volume, dont le titre courant est : *Nouveau voyage d'Italie*, ne doit pas être classé parmi les voyages, mais bien parmi les romans. C'est, en effet, un recueil agréable d'aventures romanesques arrivées à l'auteur pendant un voyage d'Italie. Cet auteur se fait assez reconnoître à quiconque s'est avisé de lire les ouvrages de François Nodot, écrivain savant, ingénieux et galant, qui a fait plusieurs livres sérieux sur l'Italie où il avoit passé nombre d'années et qui n'a pas d'article dans les biographies. Ce Nodot, traducteur de Pétrone, étoit ou plutôt avoit été un homme à bonnes fortunes : on s'en aperçoit du reste en lisant son *Voyage nouveau d'Italie*, qu'on ne confondra pourtant pas avec sa *Relation de la cour de Rome*. (Paris, Cusson, 1701, in-8). Il paroît qu'à cette époque on ne voyageoit pas en Italie sans y rencontrer à chaque pas un vivant souvenir des Contes de Bocace. P. L.

324. Murrianus. Epistola Francisci Turriani, societatis Iesu, scripta ad quemdam in Germania theologum, contra vbiquistas arianistas. *Ingolstadii, ex officina typographica Dauidis Sartorii, anno salutis*, 1553, in-4° cart. . . . . . . 4—»

François Turrianus, né vers l'an 1504, à Herrera, dans le diocèse de Valence, se rendit habile dans la connoissance des auteurs grecs. Il entra dans la compagnie de Jésus, âgé de plus de soixante ans; demeura depuis quelques années en Allemagne, où il publia divers ouvrages, entre autres celui que nous citons, et finit ses jours à Rome le 21 novembre 1584.

Dans son épître, le savant Turrien, à l'exemple de Grégoire de Nysse, dont il invoque l'autorité, attaque les ubiquistes de son temps, qui prétendent que le Christ est corporellement présent partout, hors du sacrement eucharistique. Turrien réfute cette erreur, dont il démontre l'hétérodoxie et les conséquences ariennes. L'épître, savamment et élégamment écrite, est un modèle de la polémique catholique à la fin du xvie siècle.

Les impressions en petit nombre faites à Ingolstad sont devenues rares.

325. Navseaeus. Ad sacratissimum Caesarem Ferdinandum, Rhomanorum, Hungarorum Boemorumque, etc., regem augustissimum, Friderici Neuseae Blancicampiani, eccle-

siastae Moguntini super huius anni post Christum natum, M.D.XXXI, et quolibet alio cometa. *Moguntiae apud I. Schoeffer*. Anno M.D.XXXI, in-4° de 35 pag. cart. non rogné.................................. 18 »

L'apparition d'une comète étoit un grave événement au XVI[e] siècle. Ce phénomène s'étant produit en 1531, Frédéric Nausée de Blancicampiane, ecclesiaste de l'église de Mayence, crut devoir adresser à l'empereur lui-même, Ferdinand, un traité en 17 chapitres, sur les comètes, et les malheurs dont elles sont le plus souvent le présage. Notre théologien se demande d'abord d'où vient le nom de *comète*, et le fait dériver de *coma*, chevelure de flamme que cet astre répand autour de lui ; il en étudie les diverses espèces, il en porte le nombre à 32 d'après les stoïciens, et enseigne que les comètes apparaissent plutôt au septentrion dans la voie lactée, pendant les mois d'hiver. Il traite de leur durée ; dit, d'après les théologiens, que les comètes viennent de Dieu sans aucune matière préexistante, qu'il les produit afin de nous annoncer, par bonté pour nous, ce qui doit arriver, et à cause de cela les comètes sont toujours surnaturelles et prodigieuses. Après cet enseignement des théologiens sur la cause et l'origine des comètes se trouve la pensée des philosophes et des astronomes sur leur génération et leur nature. Il est bien entendu que la raison théologique lui paraît bien préférable à l'opinion des philosophes, et, à cette occasion, il examine si l'étoile qui guida les mages près du Christ naissant, étoit une comète, pose et résout la question de savoir ce que présagent les comètes, quel bien ou quel mal elles annoncent, démontre par plusieurs exemples que divers malheurs ont suivi leur apparition. Il se demande ensuite si les comètes ne présagent pas quelquefois du bonheur, pour quelles personnes et pour quels pays elles sont un pronostic de malheur, comment elles peuvent être un présage ; pourquoi elles sont d'un fâcheux augure surtout pour les princes, rois et empereurs.

Il termine son traité en recherchant ce qu'annonce la comète qui, en 1531, le 19 des calendes de septembre, a été vue à Mayence et pour qui elle est apparue. Le XVII[e] et dernier chapitre est consacré à rechercher le moyen de prévenir ou détourner les malheurs présagés par les comètes. Ce travail, dont nous venons de donner une courte analyse, est digne d'attention à plus d'un titre. Aussi a-t-il été inséré parmi les traités *De mirabilibus mundi*, dont il est le sixième.

L'œuvre de Nausée porte en tête une gravure sur bois reproduite à la fin du I[er] chapitre, et en tête du XVII[e] qui explique la pensée du livre. Au milieu du ciel apparoît le Père éternel qui montre de la main droite une comète avec un cartouche portant ces mots : *Ultionem capiam*. (*Isaïe*, 47), et un autre : *Et visitabo in virga iniquitates eorum*. (Psal. 88.) Au bas du tableau est dessinée une ville que je suppose être Mayence. D'un côté est le pape à genoux et vis-à-vis l'empereur debout, au premier plan un bourgeois également debout, entre eux se déroule un troisième cartouche avec ces paroles : *Parce Domine, parce populo tuo* (*Johelis* 2) Les initiales de chaque chapitre sont ornées de figures sur bois ; le volume contient 35 pages chiffrées.

On a relié dans le même volume : FRIDERICI NAUSEAE BLANCICAMPIANI, de praecipuo huius anni post Christum natum M.D.XXVIII apud Moguntiam terrae motu

responsum. Matth. 24, Mar. 13, Luc. 21. Et erunt terræ motus per loca et fames, inicia dolorum. *Moguntiæ apud I. Schoeffer*, M.D.XXXI, 14 feuillets in-4°, avec un 15e consacré à l'errata; le frontispice est formé d'un encadrement gravé sur bois.

Ce second traité du même auteur est dédié à *D. Ioanni Fabro*, évêque de Vienne, conseiller de l'empereur Ferdinand. On lui avoit demandé, il y avoit déjà trois ans, une explication du tremblement de terre arrivé à Mayence; il publie aujourd'hui cette réponse qu'il avoit adressée à D. Laurent Truchsess de Bomerffelden, doyen de l'église de cette ville. Pour justifier aux yeux de ces *injustes et lâches critiques*, qui s'étonnent qu'un théologien comme lui traite des questions qui paroissent étrangères à la théologie, il cite l'autorité et l'exemple des Pères et des hommes d'Église qui se sont livrés à l'étude de la philosophie, de l'astronomie et de la physique, et ici il pose ce principe, remarquable pour le commencement du XVIe siècle: Qu'il est convenable que les théologiens soient non-seulement versés dans les lettres humaines, mais encore qu'ils sachent la dialectique, la rhétorique, l'arithmétique, la musique et principalement qu'ils soient instruits des choses naturelles, telles que la connoissance des astres, des animaux, des plantes, des pierres, des lieux et des choses. On voit que notre théologien exige du clergé des études fortes et étendues. Nausée répond d'abord en vers à la question posée sur les tremblements de terre, dont il examine la cause et la signification. Il commente ensuite en vers, dans les sept chapitres que renferme son livre, quelle fut la cause attribuée aux tremblements de terre par les anciens qui ont été divisés sur ce point; pour lui, il ne doute pas que la cause véritable vient de l'eau *génitale* souterraine qui vient frapper la terre comme l'eau renfermée dans un vase trop plein, et fait quelquefois trembler la terre. Il en assigne encore une autre cause, provenant des vents renfermés dans l'intérieur de la terre, et qui, étant agités, l'ébranlent. Dans les chapitres suivants il traite des inconvénients des tremblements de terre, des lieux où ils arrivent plus fréquemment, et de leur durée, de leurs différences et enfin de ce qu'ils présagent; enfin il montre par des exemples que les tremblements de terre ont quelquefois annoncé des malheurs, comme il le dit dans les vers suivants:

En rerum variis docemur actis
  Post terrae motum plurima damna sequi.
Sane hic saepe tumultuosa nobis
  Bella instare noua seditione monet.
Et famem, pariterque pestilentem
  Pestem, et multiplicem non sine clade necem.

Après l'*erratula* de ce curieux opuscule, nous trouvons cette note manuscrite: *Anno Dñi 1562, vltima februarii, audita sunt apud nos grandia tonitrua, hora pomeridiana circiter quinta.*

326. ONOSANDER. Onosandri, Graeci auctoris, de re militari commentarius in latinum sermonem conuersus a Ioachimo Camerario Pabepergensi, et nunc primum a filiis editus cum

prooemio ad D. Lassarum Swendium, et epistola ipsius lectu dignissima. *Noribergae, in officina Gerlachiana, per Paulum Kaufmannum.* CIↃ.IↃ. XCV; in-8°, cart.......... 9—»

Traité d'Onosander, publié par J. Camerarius, précédé d'une épître dédicatoire des deux fils de Camerarius, Joach. et Philippe, qui, en 1595, publient la version latine de leur père, et en font hommage *D. Vito Ulricho et D. Sigismundo Mareschalkis, de Ebnit* frères. Après cette dédicace, vient un *prooemium* de Joach. Camerarius à Lazar de Svendi, généralissime des armées de l'empereur romain Maximilien II dans la Pannonie. Cette préface est suivie d'une lettre du généralissime à Camerarius, qui répond à son tour *ductori præcipuo imperatorii exercitus in Ungaria.* Enfin vient le traité d'Onosander. Cet auteur est connu par ses écrits sur l'art militaire. On devroit appeler cet opuscule *le Guide de l'empereur*, dans le vrai sens du mot latin : *is qui imperat*, celui qui commande et conduit les armées. Résumé complet de l'art de conduire une armée, de la diriger en campagne, du campement des troupes, des moyens de s'emparer de leur esprit, de les haranguer, de les encourager au combat, de la manière d'agir envers les vaincus, etc. : c'est le guide d'un empereur. Les préceptes moraux, dont ce volume est rempli, sont de tous les temps, et les maximes sur la conduite des armées, bien qu'écrites à l'occasion d'une tactique abandonnée, méritent une sérieuse attention. Cet opuscule est complété par la lettre de Fr. Pétrarque sur les qualités et l'office d'empereur ou de général en chef.

327. PEURBACHII (*Georgii*), mathematici omnium acutissimi, institutiones in arithmeticam : cum aliis tum in primis adolescentibus necessarie. *Nurnberge impressit Ioannes Weyssenburger, sacerdos,* 1513; 8 feuillets in-4° gothique, cart.. 9—»

Exemplaire bien conservé d'un traité d'arithmétique à l'usage des jeunes gens; plusieurs marges sont couvertes de notes manuscrites.

Ce petit traité renferme les règles de la représentation des nombres, de l'addition, de la soustraction, de la médiation ou partage d'un nombre en deux, de la duplication, de la multiplication, de la division, de la progression. Là se termine l'arithmétique de maître Georges Peurbach; Jean-Marius Rhetus y a joint la règle d'or ou de proportion, ou mieux la règle de trois, la règle de société, après quoi il donne un certain nombre de problèmes. Tel est l'ensemble de ce petit ouvrage classique du XVIe siècle et qui, particularité curieuse, a été imprimé à Nuremberg par un prêtre nommé J. Weyssenburger.

328. Rapsodie ou Chansons des rues au sujet du mariage de Monseigneur le Dauphin. *S. D.* (1745); in-8 de 24 p., cart.. 9—»

Cette brochure, écrite en style poissard, à l'occasion du mariage du Dauphin avec Marie-Thérèse, infante d'Espagne, est seulement mentionnée dans le pré-

cieux *Catalogue de l'histoire de France*, qui a si dignement inauguré la publication, longtemps attendue et désirée, du *Catalogue général des imprimés de la Bibliothèque impériale* (Voy. le tome II, page 379) : le rédacteur renvoie au *Catalogue de la poésie*, pour la description de la pièce, qui commence par un avant-propos historique en prose, et qui finit par des chansons, comme finissent tant de choses. Le mariage du Dauphin fut l'occasion de fêtes publiques auxquelles la population ouvrière de Paris prit part avec la plus franche gaieté. On avoit établi, dans les carrefours et sur les places, des orchestres en plein vent, qui exécutoient des concerts d'instruments, accompagnés de chants en l'honneur des augustes époux. Le soir, on dansoit gratis dans de grandes salles construites en bois, qui pouvoient à peine suffire à l'affluence des danseurs, auxquels le roi payoit le vin. Le souvenir de ces bals populaires nous a été conservé dans un petit livre, qui parut alors sous ce titre : *Quelques aventures curieuses et galantes des bals de bois, donnés à Paris* (chez Guillaume Dindon, 1745, in-12), et qui est dû à la plume facétieuse du comte de Caylus. C'est aussi au comte de Caylus que nous attribuons la *Rapsodie ou Chansons des rues*, ou du moins l'avant-propos contenant « la relation fidèle de ce qui s'est passé le 22 février 1745, au sujet du mariage de Monseigneur, dans une des principales places du quartier de l'Université. » Quant aux chansons, il faut les attribuer plutôt à l'abbé de Voisenon, qui étoit le collaborateur ordinaire du comte de Caylus, ou à Guillaume Vadé, qui avoit aidé à rédiger *les Écosseuses ou les OEufs de Pâques*. Ces chansons, écrites dans le langage du peuple, furent chantées dans les rues de Paris durant les fêtes du mariage : elles sont pleines de bonne humeur, de patriotisme et de naturel; celle du Tambourin, « composée à la Guinguette par La Roquetaillade, grenadier quelque part dans les armées du roi, » semble annoncer déjà la bataille de Fontenoy, qui devoit bientôt inspirer de joyeux refrains aux poëtes officiels. La chanson, depuis l'époque des troubadours et des trouvères, se mêle toujours à l'histoire de France. P. L.

329. Vostet. Almanach ou Prognostication des laboureurs, reduite selon le kalendrier grégorien, auec quelques obseruations particulieres sur l'année 1588, de si longtemps menacée, par Iean Vostet, Breton. *Paris, Iean Richer*, 1588; petit in-8 de 39 ff. chiffrés, non compris le titre et le dernier feuillet, cart. .... 18—»

On sait quelle est la rareté d'un almanach publié au XVIᵉ siècle. Celui-ci, qui pourroit bien être encore plus rare que les autres, figuroit dans la bibliothèque de Falconet, mais le nom de l'auteur a été défiguré dans le catalogue de cette bibliothèque, où il est écrit *Vostot*, tandis que la table des auteurs l'appelle *Vostor*, ce qui prouve que Jean Vostet, tout savant qu'il fût, n'a pas réussi à se faire connoître autant que Matthieu Laensberg. Il a dédié son almanach à Aubert Josaquot, prieur de Flamerecourt. Cet almanach, il l'avoit composé pour populariser le calendrier grégorien, qui n'avoit pas encore été généralement adopté en France, surtout parmi les laboureurs, auxquels on n'expliquoit pas la

combinaison des années bissextiles ; aussi disoient-ils que les saisons étoient toutes *dessaisonnées*. Avant Jean Vostet, son *bon seigneür et ami*, le sieur Arbeau (Étienne Tabourot), avait essayé de faire comprendre l'usage du nouveau calendrier, en publiant son *Compost et manuel kalendrier* (Langres, 1582, in-4) ; mais ce *Compost* avoit reçu un assez mauvais accueil de la part même des personnes les plus éclairées, qui se rangeoient à l'avis des protestants, naturellement opposés à l'adoption d'un calendrier promulgué par un pape. On reprochoit surtout à ce calendrier de n'avoir tenu aucun compte des anciennes observations astrologiques, qui, formulées en proverbes et dictons vulgaires, régloient naguère non-seulement toutes les opérations de l'agriculture, mais encore tous les actes matériels de la vie ménagère. Jean Vostet voulut donc rattacher au calendrier grégorien ces enseignements de l'expérience des ancêtres, ces véritables oracles de la sagesse populaire. Il a rassemblé ainsi, dans son almanach, qu'il qualifie *le plus certain de tous les almanachs*, les vieilles rimes et les vieux dictons, qui s'étoient perpétués par tradition dans les campagnes depuis plusieurs siècles ; il a seulement fait un choix, et il a joint aux vers de l'ancien *Compost des bergers* ses propres remarques météorologiques, qui témoignent de ses connoissances dans les sciences naturelles. Il donne aussi des détails intéressants sur les rapports qu'on croyoit exister entre les planètes et les régions ou villes principales : par exemple, suivant Pierre Turrel, mathématicien de Dijon, Jupiter domine en France aussi bien *qu'en Babylone*; mais, selon Augier Ferrier, médecin à Toulouse, *excellent iatromathématicien*, c'est Mercure qui gouverne la France et surtout Paris, quoique cette capitale soit sujette au signe de la Vierge. En dépit de ces superstitions planétaires, Jean Vostet, qui résidoit à *Toussac* (sans doute Iousac, en Quercy), étoit un homme docte et lettré ; on ne sauroit en douter, quand on rencontre à la fin de son almanach la prétendue inscription cryptographique du tombeau de Constantin le Grand, avec l'interprétation de ces prétendues lettres grecques, qui renfermoient, dit-on, une belle prophétie, que l'histoire s'est chargée d'accomplir un jour ou l'autre : il s'agit, bien entendu, de l'expulsion des Turcs hors de l'Europe. P. L.

---

330. BIBLIA. *Antuerpiae ex officina Cristophori Plantini*, 1565; in-16, mar. vert, fil. dorure à comp............. 85—»

Ce volume contient : *Pentateuchus Moysi: Josue: Liber judicum* et *Ruth*. La charmante reliure du XVIe siècle qui recouvre ce petit livre nous a paru digne d'être offerte en fac-simile aux amateurs. Voir la planche qui accompagne cette livraison.

331. LA MUSE CHRESTIENNE, ou recueil des poésies chrestiennes tirées des principaux poëtes françois.... *Paris*,

Gervais Malot, 1582; pet. in-12, mar. rouge à comp. tr. dor. .... 140—»

Recueil estimé, et que M. Viollet le Duc a jugé digne de figurer dans une collection choisie d'anciens poëtes françois. Exemplaire dans sa première et curieuse reliure, que nous reproduisons en fac-simile. On remarquera que les lettres sont numérotées, et qu'en les assemblant on obtient les noms de la personne à laquelle on destinoit au XVIe siècle ce petit volume.

Il a appartenu autrefois à *Balesdens*, dont il porte la signature sur le titre, et provient de la collection de M. A. Cigongne, par échange contre un exemplaire du même recueil annoncé par nous au numéro 2545 de la *Description bibliographique* de nos livres, t. I, et qui avoit été relié pour le roi Henri III.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

332. Forgeais. Notice sur des plombs historiés trouvés dans la Seine, et recueillis par Arthur Forgeais. *Paris*, 1858; gr. in-8° de 73 pages, pap. vél. et 100 fig. sur bois. . 7 fr.—»

Ce travail mérite d'être recherché des amateurs de numismatique. Sous une forme substantielle, l'auteur donne, avec la figure, une description détaillée de chaque plomb, et il rapporte les faits qui s'y rattachent. Après quelques notions générales sur les enseignes des pèlerinages, dont il passe en revue un grand nombre, M. A. Forgeais décrit ensuite les jetons de confréries, corporations, et de nombreuses monnoies de plomb et plusieurs autres objets de même métal trouvés dans la Seine. Ce petit volume, imprimé avec soin, est l'œuvre sérieuse d'un amateur de sphragistique, pour qui le plus petit plomb est une pièce précieuse et intéressante dont il enrichit son trésor.

333. Graesse. Trésor des livres rares et curieux. *Dresde*, 1859; cinquième livraison, gr. in-4° à 2 col.

Le titre mentionne que cette publication est un « Nouveau dictionnaire bibliographique, contenant plus de cent mille articles de livres rares, curieux et recherchés, d'ouvrages de luxe, etc., avec les signes connus pour distinguer les éditions originales des contrefaçons qui en ont été faites, des notes sur la rareté et le mérite des livres cités, et les prix que ces livres ont atteints dans les ventes les plus fameuses, et qu'ils conservent encore dans les magasins des bouquinistes les plus renommés de l'Europe. » C'est, comme on voit, un travail laborieux, ingrat, dont la partie la plus utile et la plus importante sera, sans doute, la *Bibliographie allemande*.

M. Théodore Graesse est directeur du Musée japonais, à Dresde, conseiller aulique, bibliothécaire du feu roi Frédéric-Auguste II, et auteur de l'*Histoire littéraire universelle.*

334. Histoire de Parthenay, de ses anciens Seigneurs et de la Gâtine du Poitou, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution, par Bélisaire Ledain. *Paris*, 1858; in-8°, br.................................. 5—50

Parthenay, place forte, construite d'après toutes les règles de l'art militaire au moyen âge, étoit encore au XVe siècle, avant l'usage de l'artillerie, réputée imprenable. Chef-lieu d'une baronnie très-importante, par sa position, l'étendue de ses domaines, elle prit part à toutes les luttes du Poitou. Gouvernée du XIe au XVIe siècle par la dynastie des Parthenay-l'Archevêque, son histoire se confond avec celle de cette illustre famille qui descendoit en ligne directe des comtes de Poitou : raconter l'une est retracer l'autre, car Parthenay s'est tellement identifiée avec ses vieux seigneurs, dont elle porte le nom, que guerres, institutions, édifices, fondations religieuses, abbayes, prieurés, tout porte les traces profondes du passage des barons illustres qui ont dominé cinq cents ans sur la Gâtine. M. Ledain a encadré l'histoire de Parthenay dans la biographie de chacun de ses seigneurs; il rattache l'histoire locale à celle de France, dont elle offre un tableau raccourci et bien fait. Au XVIIe siècle, alors que la noblesse féodale succomboit sous les coups de la politique de Richelieu, la famille des Parthenay fut remplacée par les seigneurs de La Porte de La Meilleraye. On a placé en tête du volume le portrait lithographié de Charles de La Porte, duc de La Meilleraye, maréchal de France, baron de Parthenay. A la fin se trouvent une carte de la baronnie de Parthenay et de la Gâtine, et les arbres généalogiques des Parthenay-l'Archevêque, des Dunois-Longueville, et des de La Porte La Meilleraye. L'ouvrage entier, fruit de longues et patientes recherches, est écrit d'un style simple nourri de faits; c'est une très-bonne histoire locale.

335. Leibnitz. Protogée, ou de la formation et des révolutions du globe, ouvrage traduit pour la première fois avec une introduction et des notes, par le docteur Bertrand de Saint-Germain. *Paris*, 1859, in-8°, br.

La reproduction ou la traduction nouvelle d'une œuvre de Leibnitz est un fait d'histoire littéraire, et c'est à ce titre que nous mentionnons ici la *Protogée* de ce savant illustre, quoiqu'il s'agisse uniquement au fond de discussions géologiques. La géologie et la paléontologie ont fait d'immenses progrès depuis le moment où Leibnitz écrivit ce petit traité, et le publia en 1696, à l'occasion des recherches qui lui avoient été nécessaires pour l'histoire du Hanovre et du duché de Brunswick; mais les bases qui y sont admises avoient encore à lutter contre de fâcheux préjugés, et pour établir leur vérité, l'autorité du génie d'un Leibnitz ne fut point inutile. Il montre en effet que notre globe, originairement

incandescent, a dû subir d'importantes révolutions qui ont déplacé ses continents et ses mers; il admet l'action distincte ou combinée de la chaleur et de l'eau pour expliquer la plupart des grands phénomènes que présente la surface de la terre; il établit spécialement que les fossiles ne sont nullement un jeu de la nature; mais les restes d'animaux qui ont existé autrefois, et que les bouleversements de la croûte terrestre ont enfouis, transportés à de grandes hauteurs, ou quelquefois anéantis comme espèces vivantes. Dans une introduction très-bonne à consulter, le traducteur donne l'histoire rapide des travaux anciens sur la géologie, et marque exactement la place que Leibnitz occupe dans cette histoire. Nous recommandons ce travail aux amateurs des œuvres complètes du célèbre Allemand.

336. Montlaur (marquis de). Le général de Richemont (1770-1853.); br., in-8° de 49 pages.

Courte et curieuse notice dans laquelle M. le marquis de Montlaur raconte, en bibliophile habitué aux patientes recherches, la vie de l'illustre général baron de Richemont. Élevé à l'école d'Effiat, il entra dans l'armée, débuta en Italie avec le général Bonaparte, combattit sur les bords du Rhin, aux îles Ioniennes, dans les Indes, fut fait prisonnier, envoyé à Constantinople, d'où il revint après Marengo. Aux Indes il combat contre les Anglais, tombe dans leurs mains, s'échappe, revient en France. Attaché au comité de fortifications, il dirige les travaux de Dantzig. La Restauration lui confie le commandement de l'École de Saint-Cyr, en 1815. Il est mis à la retraite. En 1827, après plusieurs années de repos, il prend part comme député aux travaux législatifs. Dans ses derniers jours sa position devenue pénible, lui faisoit écrire : « J'aurai passé ma vie au service de mon pays, soit à l'armée, soit dans les affaires publiques, et cela pour atteindre à la misère. » Il fut replacé dans la 2e section du cadre d'état-major. L'année suivante il s'éteignit à *la Montée*, âgé de quatre-vingt-trois ans, ayant servi son pays avec une ardeur qui ne se refroidit jamais.

337. Paeille (Ch.). Essai historique et critique sur l'invention de l'imprimerie. *Paris*, 1859; un vol. in-8° de 286 pages et un *fac-simile*.................................. 7 fr. 50

Voir le compte rendu, page 500.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR J. TECHENER

AVEC LE CONCOURS

DE MM. J. ANDRIEUX de la bibliothèque du Sénat; CH. ASSELINEAU; L. BARBIER, administrateur à la bibliothèque du Louvre; AP. BRIQUET; G. BRUNET; J. CARNANDET, bibliothécaire à Chaumont; E. CASTAIGNE, bibliothécaire à Angoulême; J. CHENU, elzéviriophile; V. COUSIN, de l'Académie françoise; CUVILLIER-FLEURY; D[r] DESBARREAUX-BERNARD; A. DINAUX; B[on] A. ERNOUF; FERDINAND DENIS, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; AL. DE LA FIZELIÈRE; marquis DE GAILLON; prince AUGUSTIN GALITZIN; GRANGIER DE LA MARINIÈRE; P. LACROIX (BIBLIOPHILE JACOB), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; J. LAMOUREUX; TH. LAVALLÉE; C. LEBER; LE ROUX DE LINCY; P. DE MALDEN; DE MONMERQUÉ; FR. MORAND; PAULIN PARIS, de l'Institut; LOUIS PARIS; D[r] J. F. PAYEN; PHILARÈTE CHASLES, conservateur à la bibliothèque Mazarine; B[on] J. PICHON, président de la Société des bibliophiles françois; RATHERY, conservateur à la Bibliothèque impériale; ROUARD; S. DE SACY, de l'Académie françoise; SAINTE-BEUVE, de l'Académie françoise; A. TEULET; VALLET DE VIRIVILLE; CH. WEISS; Francis WEY; YÉMÉNIZ, de la Société des bibliophiles françois; etc., etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES, ET LE CATALOGUE RAISONNÉ DES LIVRES DE L'ÉDITEUR.

AOUT

QUATORZIÈME SÉRIE

A PARIS

J. TECHENER, LIBRAIRE

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE

1859

SOMMAIRE DU NUMÉRO D'AOUT.

RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES

SUR

LE ROMAN D'ASTRÉE.

Quoique tout semble avoir été dit sur le célèbre roman d'*Astrée*, il reste cependant encore une face de son histoire à raconter, et ce n'est pas la moins curieuse, à mon avis : je veux parler des vicissitudes bibliographiques de ce livre fameux. J'ai déjà traité ce sujet, il est vrai, dans ma monographie des d'Urfé (1); mais je l'ai fait d'une façon incomplète. J'ai recueilli depuis de nombreux renseignements qui ne me paroissent pas indignes d'être publiés (2). Ces détails sont d'ailleurs indispensables pour écrire une histoire littéraire sérieuse de l'*Astrée*, et je m'étonne que M. de Loménie, qui a récemment publié, dans la *Revue des Deux Mondes* (3), une étude sur ce roman, n'ait pas fait précéder son appréciation de recherches bibliographiques qui auroient rendu sa tâche plus facile.

(1) *Les d'Urfé*, in-8, 1839.

(2) Comme je n'ai pas la prétention d'avoir dit le dernier mot sur ce sujet, je fais un appel à l'obligeance de ceux qui pourroient avoir de nouveaux documents à me communiquer.

(3) Numéros du 1er décembre 1857 et du 15 juillet 1858. M. de Loménie m'a fait l'honneur de citer plusieurs fois dans son travail ma monographie des d'Urfé, publiée il y a une vingtaine d'années. Il a accepté quelques-unes de mes idées, il en a rejeté d'autres, comme c'étoit son droit; mais j'avoue que, dans ce dernier cas, les raisons qu'il a données pour justifier sa divergence d'opinion ne m'ont pas paru assez convaincantes pour me faire changer d'avis. Aussi n'est-ce pas pour soutenir ma thèse ancienne que je prends la plume; je relèverai toutefois ici en passant une assertion erronée. M. de Loménie me reproche de n'avoir pas nommé l'abbé d'Artigny, auquel j'aurois, selon lui, emprunté mes arguments contre le système de Patru relativement à sa prétendue clef de l'*Astrée* (*Revue* du 1er décembre 1857, page 630). C'est une grave erreur. Je n'ai rien emprunté à l'abbé d'Artigny; mes arguments sont tirés de documents originaux et la plupart inédits, que n'avoit pu connoître cet auteur. C'est ce qu'auroit remarqué M. de Loménie s'il avoit lu mon livre avec plus d'attention.

L'auteur de l'*Astrée*, le cinquième des six enfants mâles de Jacques d'Urfé, premier du nom, bailli de Forez, naquit le 11 février 1567 (1568 nouveau style), à Marseille, où sa mère, Renée de Savoie, étoit sans doute venue rendre visite à Honoré de Savoie, son frère, comte de Tendes, gouverneur de la Provence pour le roi, et qui fut le parrain du nouveau-né. Quelques biographes ont écrit qu'Honoré d'Urfé fut élevé près de son parent; mais il dit positivement dans ses ouvrages avoir passé les premières années de sa jeunesse sur les bords du Lignon, et par conséquent dans le Forez. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il se trouvoit, en 1583, avec ses deux plus jeunes frères, au collége de Tournon en Vivarois. Il y étudioit probablement depuis quelques années, puisque les pères jésuites qui avoient l'administration de cet établissement eurent assez de confiance dans son savoir pour le charger, tout jeune qu'il étoit, de la rédaction d'un petit livret destiné à conserver le souvenir des cérémonies qui eurent lieu à l'occasion de la première entrée de Madeleine de La Rochefoucauld dans la ville de Tournon, dont elle avoit épousé le seigneur.

Après sa sortie du collége, qui eut lieu vers l'année 1585, Honoré d'Urfé, rentré dans son pays, vécut quelques années au château de la Bâtie, dans cette quiétude d'esprit qui précède l'âge des passions. Il écrivit alors, en l'honneur de *mademoiselle de La Rocheturpin*, un petit poëme dont nous ne connaissons que le titre, que nous a conservé son frère aîné, Anne, dans un sonnet adressé à cette dame. Il étoit intitulé *le Triomphe d'amour*. Peut-être est-ce là le premier plan du *Sireine*, dont nous parlerons dans un instant (1).

(1) M. de Loménie, qui adopte en grande partie le système développé par Patru dans sa *Clef de l'Astrée*, suppose qu'Honoré d'Urfé put devenir alors amoureux de sa belle-sœur, qu'il épousa vingt ans après, et il cite à ce sujet (page 631) la dédicace des *Épîtres morales*, adressée « à une *dame* qui n'est pas autre« ment désignée, et qui pourroit bien être la belle Diane de Châteaumorand. » Avec de semblables raisonnements, on peut aller loin. Pourquoi cette dame ne seroit-elle pas tout simplement mademoiselle de La Rocheturpin, à laquelle il avoit jadis adressé son *Triomphe d'amour*?

Mais bientôt les circonstances vinrent tirer Honoré de sa retraite. Forcé de prendre parti dans le conflit politique qui déchiroit la France, il se fit ligueur, entraîné sans doute par l'exemple de ses frères et par les idées dominantes de l'époque. Enfin, après différentes fortunes, dont il est inutile de parler ici, nous apprenons de lui qu'il étoit prisonnier à Montbrison en septembre 1595, et qu'il écrivit là, pour occuper ses loisirs, des *Épîtres morales* qui furent imprimées trois ans après à Lyon, par Jacques Roussin.

Au sortir de sa prison, Honoré d'Urfé, qui ne pouvoit être que fort mal reçu à la cour de Henri IV, se retira auprès du duc de Savoie, qui l'accueillit parfaitement à double titre, comme ligueur et comme parent. Il en reçut plusieurs charges honorables, entre autres celle de chambellan. Mais ces charges, que sa naissance et sa position lui faisoient un devoir d'accepter, ne l'empêchèrent pas de suivre son premier dessein. Dès la fin de l'année 1596, ayant pu jouir enfin de ce calme auquel il aspiroit après la tempête, Honoré suivit l'exemple de son frère aîné, Anne, et s'adonna entièrement à la littérature. Chambéry étoit sa résidence ordinaire; il s'y lia d'amitié avec plusieurs personnages de distinction, dont il fit sa société habituelle. C'est dans cette espèce de retraite qu'il écrivit son *Sireine*, qu'il conçut le plan de la *Savoysiade*, et qu'il mit en ordre ses *Épîtres morales*, publiées peu de temps après (1).

(1) M. de Loménie, qui cherche partout des *indices* à l'appui du conte de Patru, cite une édition des *Épîtres morales* avec une dédicace à la reine Marguerite, où on lit : « Je n'aurois pas eu la hardiesse de vous les offrir, si le « commandement que vous m'avez fait autrefois de vous les lire, et la peine « que vous avez prise de les écouter, ne me donnoit assurance que vous les « recevrez de bon œil. » — « Et comme, si je ne me trompe, ajoute-t-il, de 1595 à 1598, Marguerite n'a pas quitté le château d'Usson, ce seroit dans ce château même qu'auroit eu lieu la lecture dont parle d'Urfé. » J'ignore à quelle édition des *Épîtres morales* parut pour la première fois cette dédicace à Marguerite (je ne l'ai vue qu'à celle de 1620); mais elle n'étoit pas certainement à la première, publiée en 1598. Or, comme Honoré d'Urfé, au sortir de la prison où il écrivit ses *Épîtres*, en septembre 1595, à Montbrison, se retira en Savoie,

En 1599, par suite de certains arrangements de famille, Jacques d'Urfé, qui venoit d'être nommé bailli de Forez, en remplacement d'Anne, son aîné, remit à Honoré d'Urfé le comté de Châteauneuf en Bresse, dans lequel étoit compris la terre de Senoil et le château de Virieu-le-Grand, que celui-ci habitoit parfois. En 1602, le 18 avril, Honoré d'Urfé fit hommage de ce fief au roi Heuri IV, qui venoit de prendre possession de la Bresse, du Bugey, du pays de Gex, du Valromey, etc., cédés à la France par le duc de Savoie, en échange du marquisat de Saluces, le 17 janvier 1601.

Vers 1603, Honoré épousa sa belle-sœur, Diane de Châteaumorand, séparée d'Anne d'Urfé par une bulle datée du mois de janvier 1599. Ce mariage valut à Honoré le titre de baron de Châteaumorand. Il vint même habiter alors cette résidence forésienne; mais il n'y resta guère, s'étant bientôt dégoûté de sa femme, dont les habitudes étoient insupportables, et qu'il n'avoit épousée d'ailleurs que pour ne pas laisser sortir de la famille les grands biens qu'elle y avoit apportés. Il retourna alors dans sa terre de Virieu, d'où il surveilloit les éditions successives de ses *Épîtres morales* et de son *Sireine*, et où il

où il résida constamment jusqu'en 1598, ainsi que le constatent les dates inscrites dans le manuscrit dont j'ai parlé page 144 de ma monographie des d'Urfé (manuscrit que j'ai cédé depuis à la Bibliothèque impériale, où tout le monde peut le consulter), il en résulte qu'Honoré ne put pas être prisonnier de la reine Marguerite au château d'Usson, en Auvergne, comme le rapporte Patru, et qu'il ne put lire, par conséquent, alors ses épîtres à cette princesse, comme le croit M. de Loménie. Ajoutons à cela qu'Honoré d'Urfé ne pouvoit être fait prisonnier par la reine Marguerite de 1595 à 1598, par la raison bien simple que le pays étoit alors entièrement pacifié, et qu'on n'y reconnoissoit que l'autorité du roi. Quant à la dédicace dont parle M. de Loménie, elle s'explique tout naturellement par la lecture qu'Honoré auroit faite à la reine Marguerite de quelques-unes des épîtres des *deuxième* et *troisième* livres, qui furent ajoutés successivement à l'ouvrage primitif, lecture qui auroit eu lieu à Paris, lorsque l'auteur eut acquis une certaine illustration. Voilà pourquoi, en effet, nous ne trouvons cette dédicace à Marguerite que dans les dernières éditions des *Épîtres morales*. Tout cela est clair, il me semble : aussi renverrai-je simplement pour tous ces détails à mon livre même, qui ne laisse rien à désirer sous ce rapport.

écrivit plusieurs chants de sa *Savoysiade*, poëme qu'il n'acheva jamais toutefois, parce qu'il entreprit vers la même époque un travail d'un intérêt plus réel pour lui, et qui absorba depuis ses courts loisirs.

Jeté, comme par un destin fatal, sur une terre étrangère, il se rappeloit toujours avec bonheur les bords gracieux du Lignon, où il avoit passé en liberté les plus belles années de sa jeunesse. C'est sous l'influence de ces doux souvenirs, et dominé par l'idée vraie des besoins ou des goûts de son époque, qu'il écrivit l'*Astrée*, dont nous allons parler uniquement maintenant.

Le premier volume de l'*Astrée* parut en 1608, et non en 1610, comme on l'a cru jusqu'ici. En effet, un passage des Mémoires de Bassompierre (1) nous apprend qu'au mois de janvier 1609 le roi Henri IV, tourmenté par une attaque de goutte, se faisoit lire toutes les nuits « le livre de l'*Astrée*, qui « estoit lors en vogue. »

On ne connoît aucun exemplaire de cette première édition, qui a disparu tout entière par l'usage. Le livre n'étoit pas alors dédié à Henri IV, comme il le fut plus tard. La dédicace parut pour la première fois à la *seconde partie*, publiée en 1610. Ce n'est que dans les éditions subséquentes qu'on a transporté la dédicace du second au premier volume. Mais, à l'époque de la publication de celui-ci, on étoit encore trop voisin de la Ligue pour que l'auteur eût pu se montrer aussi *royaliste*.

La première édition de la première partie n'avoit probablement pour pièce liminaire que l'allocution de *l'autheur à la bergère Astrée*, qu'on trouve à toutes les éditions. Cette pièce nous révèle bien l'origine et le but du livre d'Honoré d'Urfé : l'origine, c'est l'amour de son pays natal ; le but, c'est la glorification de ce même pays. « Si quelqu'un, dit-il à sa bergère, « me blâme de t'avoir choisi un théâtre peu renommé en Eu-

(1) T. XIX, p. 285, de la collection Petitot.

« rope.... réponds-lui.... que c'est le lieu de ta naissance; « que ce nom de Forest sonne je ne says quoy de champestre, « et que le pays est tellement composé, et mesme le long de « la rivière de Lignon, qu'il semble qu'il convie chacun à y « vouloir passer une vie semblable.... » Et plus loin : « Nous « devons cela au lieu de nostre naissance et de nostre de- « meure, de le rendre le plus honoré et renommé qu'il nous « est possible.... N'eust esté Hésiode, Homère, Pindare et ces « autres grands personnages de la Grèce, le mont de Parnasse « ny l'eau d'Hypocrène ne seroient pas plus estimez mainte- « nant que vostre mont d'Isoure et l'onde de Liguon.»

Honoré d'Urfé semble avoir réalisé pour un temps cette hypothèse, grâce au bruit que fit son livre à son apparition. Pour se faire une idée du succès prodigieux qu'il obtint, succès qui est attesté par les écrits de tous les contemporains, il faut se reporter vers l'époque célèbre où ce livre fut publié. Après les guerres religieuses qui signalèrent les quarante dernières années du XVI[e] siècle, on se mit à jouir avec délices des années de paix dont l'avénement de Henri IV au trône fut le résultat. La noblesse en particulier parut pendant un temps ne plus songer qu'au repos. L'amour devint presque l'unique occupation de ces hauts et puissants seigneurs, que la paix laissoit inoccupés dans leurs châteaux, dans leurs hôtels. Ce ne fut pas une passion; mais une mode, un sujet de *devis*.

Dans de telles circonstances, l'*Astrée* ne pouvoit être que bien accueillie. Encouragé par le succès de son premier volume, Honoré d'Urfé s'occupa immédiatement d'écrire la suite du roman.

La seconde partie de l'*Astrée* parut en 1610, en un volume in-8, orné d'un titre gravé en taille-douce, qui représente *Céladon* et *Astrée* vis-à-vis l'un de l'autre. Ce titre porte le nom du graveur *Firens*. Le volume commence par la dédicace *au roy*, suivie de l'allocution de *l'autheur au berger Céladon*, et finit par un *extrait du privilége*, daté du 15 février 1610,

dont voici le début : « Par lettres patentes de Sa Majesté, il « est permis à Jean Micard, marchand libraire, et à Toussaint « du Bray, aussi marchand libraire, juré en l'Université de « Paris, d'imprimer ou faire imprimer par qui bon leur sem- « blera la *première* et la *seconde* partie d'*Astrée*, de messire « Honoré d'Urfé, gentilhomme ordinaire de la chambre du « roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordon- « nances, comte de Chasteauneuf, baron de Chasteaumo- « rand, etc. »

Il y a trois observations à faire sur cet extrait : 1° on voit qu'Honoré d'Urfé étoit devenu un personnage important à la cour de France depuis la publication de son premier volume; 2° on réimprima sans doute la première partie de l'*Astrée* en même temps qu'on imprima la seconde; 3° l'*Astrée* eut deux libraires en titre : Jean Micard, qui avoit déjà publié pour le même auteur deux éditions des *Épîtres morales* (1603 et 1608) et deux éditions du *Sireine* (16.. et 1606), et Toussaint du Bray. Nous voyons, en effet, figurer le nom de ces deux libraires sur les plus anciens volumes de l'*Astrée* qui nous soient parvenus. Celui de Toussaint du Bray se trouve sur le titre gravé d'un exemplaire de la première édition de la seconde partie, daté de 1610, et conservé dans la bibliothèque publique de Marseille, volume d'où nous avons tiré l'extrait du privilége donné plus haut (1). Nous trouvons celui de Micard sur ce même titre gravé d'un exemplaire de cette même deuxième partie conservé à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris (15488, A. 2), titre daté également de 1610, mais joint à un texte d'une édition postérieure, car le livre porte un titre *imprimé* daté de 1618, au nom du libraire Remy Dallin, qui avoit sans doute succédé à Micard, mort peu de temps avant.

Le titre gravé par Firens offre dans le bas un passe-partout

(1) Nous devons tous les renseignements que nous donnons sur ce précieux volume à M. Brun, sous-bibliothécaire de Marseille, qui a pris la peine de transcrire en entier et de nous envoyer l'extrait du privilége.

ou cartouche où on pouvoit mettre alternativement le nom des deux libraires titulaires.

La deuxième partie de l'*Astrée* ne fut pas moins bien accueillie du public que la première. L'auteur, encouragé par son succès, s'occupa dès lors de la troisième partie, et paroît même avoir traité pour cela avec ses libraires, car ceux-ci publièrent en 1612 le premier volume d'une édition in-4 sur le titre duquel on lit : « L'*Astrée*, divisée en trois parties, de messire Honoré d'Urfé, etc. » On en conserve à la Bibliothèque impériale un exemplaire au nom de Micard (Y *bis* 450, réserve); mais il paroît qu'il y en a eu jadis un au nom de Toussaint du Bray, car le catalogue manuscrit de cet établissement en fait mention.

Toutefois Honoré d'Urfé ne put pas remplir son engagement aussitôt qu'il l'eût voulu. Détourné de ses travaux littéraires par ses fonctions auprès du duc de Savoie, il s'écoula plusieurs années avant qu'il pût satisfaire la curiosité du public. Las d'attendre la troisième partie, ses libraires publièrent, en 1616, le deuxième volume de l'édition in-4, avec ce simple titre : « L'*Astrée* de messire Honoré d'Urfé. » (Bibl. imp., Y *bis*, 450, réserve.)

Les mêmes libraires publièrent aussi, vers le même temps, au moins une édition in-8 des deux premiers volumes. La première partie de cette édition, que j'ai vue le 7 juillet 1859, à la vente des livres du château d'Étoges (n° 622 du catalogue), est ornée d'un titre gravé par *Matheus*, représentant, comme celui de Firens, *Céladon* et *Astrée*. Dans le cartouche du haut, le titre du livre est suivi de la date 1615. Dans le cartouche du bas, le nom du libraire, Olivier de Varennes, est suivi de la date 1614. L'inscription de ces deux dates différentes sur la même page semble indiquer l'existence de deux tirages qui auroient eu lieu à un an d'intervalle, et sur l'un desquels on auroit oublié de corriger une des deux dates. Quant à l'apparition du nom d'Olivier de Varennes, elle est expliquée par une note de quatre lignes ajoutée dans ce volume après le privi-

lége du 15 février 1610, au nom de Micard et du Bray, note portant que, par accord du 28 mai 1614, *ledit Micard* avoit associé le libraire Olivier de Varennes à la vente du livre.

Micart mourut sans doute sur ces entrefaites, car nous voyons en 1616 Toussaint du Bray et Olivier de Varennes solliciter et obtenir, le 25 mai, un privilége pour l'*Astrée en trois parties*, privilége qui paroît sur une nouvelle édition in-8 des deux premières, qu'ils publièrent vers cette époque, et dont la Bibliothèque impériale possède un exemplaire (Y *bis*, 452, 1 et 2). Ces volumes, qui malheureusement n'ont plus de titres en caractères mobiles, sont ornés tous deux d'un titre en taille-douce, le premier au nom de Matheus, avec la date de 1615, restée de la précédente édition, le second au nom de Firens, sans date. Tous deux portent, dans le cartouche du bas, le nom du libraire Toussaint du Bray. Il y eut sans doute d'autres exemplaires au nom d'Olivier de Varennes.

L'impatience du public étant arrivée à son comble en 1617, un libraire tenta de la satisfaire par une indiscrétion. Je possède un petit volume in-8 de 289 pages, intitulé : « La troi-« sième partie de l'*Astrée*, par messire Honoré d'Urfé, gen-« tilhomme ordinaire, etc. A Arras, jouxte la coppie imprimée « chez Robert Maudhuy et François Bauduin, libraires-jurés. « — 1618. — Avec permission. » On voit sur le titre de ce livre un petit fleuron grossièrement gravé, représentant un cœur enflammé, au-dessous duquel est écrit le mot CHRISTVS. Le tout se trouve sur une tablette tenue par deux mains sortant des nuages. J'ai trouvé ce curieux volume à Chambéry, dans la bibliothèque d'un de mes amis qui a bien voulu me le céder.

Cette impression anonyme en suppose une antérieure, faite *avec permission* par Robert Maudhuy et François Bauduin. Peut-être n'est-ce qu'une ruse de librairie pour faire passer cette contrefaçon; toutefois je puis citer un fait qui semble justifier la première opinion. On trouve dans les Mémoires du duc de La Force une lettre à lui adressée de la part de sa

belle-fille, en date du 19 décembre 1617, et dans laquelle on lui recommande de ne pas oublier d'acheter la troisième partie de l'*Astrée*, si cette troisième partie étoit imprimée, comme on l'avoit assuré à cette dame (1). Veut-elle parler ici de la première édition de notre petit volume, qui auroit été publiée dès 1617, ou bien ce qu'on lui avoit assuré n'étoit-il qu'un bruit fondé sur le privilége des trois premières parties de l'*Astrée*, imprimé en tête de l'édition des deux premières dont je viens de parler? C'est ce que je ne saurois dire. En tout cas, la première édition de mon petit volume n'auroit pu être imprimée à Paris, où il n'y eut jamais ni imprimeurs ni libraires appelés Robert Maudhuy et François Bauduin.

Quoi qu'il en soit, il paroît que l'éditeur de cette *troisième partie d'Astrée* avoit eu communication du manuscrit d'Honoré d'Urfé, car on retrouve là les trois premiers livres de la troisième partie publiée plus tard par l'auteur lui-même.

Voici ce que dit le libraire au public dans un avis *aux liseurs*, imprimé après le titre, pour excuser son indiscrétion : « Enfin ceste troisiesme partie de l'*Astrée* de messire « Honoré d'Urfé, rompant toutes les difficultés, est eschappée « du cabinet de son autheur, où elle estòit détenue comme « prisonnière, et ayant passé monts et vallées, vient vous entretenir de ses agréables discours. Un cavalier bien qualifié, « et ami des muses, à qui elle a esté envoyée de bonne part, « désireux de contribuer à vos honnêtes passe-temps, me l'a « mise ès mains pour la vous communiquer. Le respect que « je luy doibs et l'honneur que je reconnois qu'avez faict à

(1) Voici, du reste, ce passage curieux :

« P. S.... Madame m'a aussi commandé de vous mander que si la troisième « partie de l'*Astrée* est imprimée, comme on lui a assuré, que vous l'apportiez « avec les deux parties parues précédemment, afin de les faire lire aux petits et « à la petite Diane.... N'oubliez, s'il vous plaist, cela, car elle croiroit que je ne « vous l'aurois mandé; et si la troisième est imprimée, ne laissez d'apporter la « première et la seconde. » (*Mémoires du duc de Caumont La Force*, t. II, p. 456.) N'est-ce pas une chose bien étrange pour nous de voir qu'au XVII[e] siècle on faisoit lire à des enfants un roman qui auroit tant de peine aujourd'hui à intéresser les grandes personnes?

« l'autheur, employant vos loisirs à la lecture des deux précé-
« dentes, leur donnant entrée en vos honorables compagnies,
« m'ont fait résoudre à la servir et vous pareillement en une
« si bonne occasion, espérant que vous luy en saurez gré. A
« Dieu. »

La véritable troisième partie parut enfin en 1619. Elle fut éditée par Toussaint du Bray et Olivier de Varennes. Elle est ornée d'un titre gravé par Léonard Gaultier, représentant, sur le premier plan, *Alexis* (autrement dit *Céladon*) et *Astrée*, et, sur le second plan, le cours du Lignon. Cette gravure offre, comme les deux autres, deux cartouches ou passe-partout, qui permettoient de changer le titre du volume et le nom du libraire. Outre la date inscrite sur le titre, il y en a une autre à côté du nom du graveur.

La troisième partie commence par une dédicace au roi Louis XIII, suivie d'une allocution de *l'autheur à la rivière de Lignon*, dont voici le début :

« Belle et agréable rivière de Lignon, sur les bords de
« laquelle j'ai passé si heureusement mon enfance et la plus
« tendre partie de ma première jeunesse, quelque payement
« que ma plume ait pu te faire, j'advoue que je te suis encore
« grandement redevable pour tant de contentement que j'ay
« reçu le long de ton rivage, à l'ombre de tes arbres feuillus
« et à la fraîcheur de tes belles eaux, quand l'innocence de
« mon aage me laissoit jouyr de moy-mesme, et me permet-
« toit de gouster en repos les bonheurs et les felicitez que le
« ciel d'une main libérale répandoit sur ce bien heureux pays
« que tu arroses de tes claires et vives ondes.... »

Ensuite vient une ode *au Lignon*, par Baro, secrétaire et ami de l'auteur. Cette ode est composée de huit strophes de dix vers chacune dans l'édition originale. Elle est moins complète dans quelques éditions subséquentes, par suite de certaines exigences typographiques.

Le livre est orné de deux portraits : celui d'Honoré d'Urfé et celui d'Astrée, ou pour mieux dire de Diane de Château-

morand, sa femme, qu'on commençoit alors à identifier avec Astrée, faute de mieux. Ces deux portraits ont été dessinés par Louis Bobrun et gravés par J. Briot. Celui d'Honoré d'Urfé porte la date de 1619. Tous deux sont entourés d'une légende grecque; au bas de celui d'Honoré d'Urfé on lit ce quatrain :

Pour tirer au vray ton visage,
Un savant peintre l'entreprit;
Mais nul que toi n'eut le courage,
Urfé, de peindre ton esprit.

Le peintre dont il est ici question est sans doute Van Dyck, auteur d'un portrait d'Honoré d'Urfé, que la gravure nous a transmis (in-f°).

Le portrait d'Astrée est accompagné de ces vers barbares :

Duquel prends-tu plus d'avantage,
Astrée, ou d'estre de ton aage
Toute la gloire et l'ornement,
Ou d'avoir l'amour méritée
D'un berger si fidèle amant,
Ou qu'Urfé ta gloire ait chantée?

Le texte du volume se compose de 548 feuillets, après lesquels viennent la table et le privilége accordé à Honoré d'Urfé, et daté du 7 mai 1619. Ce privilége porte qu'Honoré d'Urfé est autorisé à faire imprimer son livre par Olivier de Varennes et Toussaint du Bray. Le volume se termine par cette mention : « Achevé d'imprimer pour la première fois le « 3e juin 1619, » précédée de celle-ci : « L'impétrant a fourni « les deux exemplaires de la troisième partie pour la biblio- « thèque du roy, le 5e juin 1619. — Signé RIGAULT. » (1)

Ce volume ne fut pas moins bien accueilli que les précédents.

(1) J'entre dans tous ces détails, parce que M. de Loménie a mis en doute quelques-unes de mes assertions sur l'époque de publication des volumes de l'*Astrée*.

On le réimprima plusieurs fois de suite, coup sur coup. La bibliothèque de l'Arsenal possède un exemplaire au nom d'Olivier de Varennes, dont le titre gravé est encore daté de 1619; mais la date qui suit le nom du graveur a été changée en 1621 (15488. C. 3). La même bibliothèque possède un exemplaire au nom de Toussaint du Bray, sans date au titre gravé, mais avec la date de 1623 après le nom du graveur. Le titre imprimé porte la date de 1624 (15 488. A. 3). La Bibliothèque impériale possède un exemplaire au nom des deux libraires (Toussaint du Bray et *veuve* Olivier de Varennes) avec la date de 1627 accompagnant le nom du graveur : le titre imprimé ne porte que le nom de du Bray, 1627 (Y *bis*, 452, 3). Il est bien rare de trouver des volumes uniformes. Au milieu de cette succession d'éditions, on mettoit souvent de vieux titres à de nouveaux volumes, et réciproquement.

Les autres parties suivoient la même fortune. Outre les éditions déjà citées de la première partie, 1608, 1610, 1612, 1615, 1616, j'en vois une publiée en 1621 par Toussaint du Bray, avec le titre gravé de *Matheus* (Arsenal, 15 488, A. 1); une autre édition de ce même volume publiée en 1624 par le libraire Mathurin Hénault, avec un titre gravé particulier, représentant, suivant l'usage, Céladon et Astrée (tous ces frontispices sont copiés sur celui de Firens), mais sans nom d'artiste (Arsenal, 15 488, C. 1). Le privilége de dix ans accordé aux libraires Jean Micard et Toussaint du Bray pour les deux premiers volumes étant expiré depuis longtemps, ces livres étoient sans doute tombés dans le domaine public, et tous les libraires pouvoient les vendre et, par conséquent, les faire imprimer.

Les impressions consécutives des trois premiers volumes de l'*Astrée* faisoient vivement désirer la suite du roman; mais l'auteur, détourné sans cesse de ses travaux littéraires par les exigences de sa position dans la société, ne pouvoit satisfaire l'impatience du public. Cédant enfin aux instances d'une de ses nièces, Gabrielle d'Urfé, Honoré lui communiqua en 1623 ce qu'il y avoit d'écrit de la quatrième partie, et cette dame

s'empressa d'en faire part au public. Elle traita pour cela avec le libraire François Pomeray, par acte du 6 novembre 1623, et lui céda, le 22 du même mois, le privilége de dix ans qu'elle avoit obtenu pour cela deux jours avant. Pomeray s'associa à son tour Toussaint du Bray, Jacques de Sanlecques et la veuve d'Olivier de Varennes (ce dernier étoit mort le 30 août 1623).

Le livre, mis de suite entre les mains de l'imprimeur, fut achevé le 2 janvier 1624. Il forme un volume in-8 de 945 pages, non compris l'avis *au lecteur*, placé en tête, et l'extrait du privilége, placé à la fin. Je possède un exemplaire de cette édition au nom de Sanlecques; j'en ai vu à la bibliothèque de l'Arsenal un au nom de Pomeray, et un autre au nom de la veuve d'Olivier de Varennes. Ce dernier est orné du frontispice gravé de Matheus, dans lequel le titre du livre et le nom du libraire sont imprimés en caractères mobiles dans les passe-partout réservés à cet usage. J'ignore s'il y a des exemplaires de cette édition au nom de Toussaint du Bray, car je n'en ai pas vu; mais c'est probable. En tout cas, ce libraire en publia une autre la même année. Cette dernière, en plus petits caractères, n'a que 654 pages de texte. Elle est ornée d'un titre en taille-douce, sans nom d'artiste, répresentant, suivant l'usage, *Céladon* et *Astrée.*

On lit en tête de l'une et l'autre édition un simple avis *au lecteur*, ainsi conçu : « Voicy ceste quatriesme partie d'Astrée, « qui a si longtemps esté désirée avec tant d'impatience, les « grandes supplications que plusieurs personnes de mérite « ont faites à M. d'Urfé, l'ayant obligé de la mettre en lu- « mière, autant pour plaire à ceux qui se sont tesmoignez « désireux de la voir, qu'afin de satisfaire à la demande que « madamoiselle sa niepce luy en avoit faite. Car lorsque toutes « choses sembloient s'opposer au dessein qu'il avoit pris de la « parfaire, et que les diverses affaires où il estoit occupé n'en « promettoient de long temps la fin, il a voulu mettre au jour « ce qu'il en avoit desjà fait, luy donnant sa coppie pour en

« disposer à sa volonté (qui n'a jamais esté autre que d'en « faire part à chacun), luy ayant, pour cet effet, envoyé ces « *cinq livres* pour les faire imprimer. C'est pourquoy, outre « la gloire qui est due à monsieur son oncle, d'avoir continué « cet œuvre avec tant de perfection, encore luy est-on particu- « lièrement redevable de ce bienfait, puisqu'elle en a voulu « honorer le public, qui en retirera du profit et beaucoup de « contentement. »

Comme on vient de le voir, ce volume, malgré sa grosseur, ne renferme que les *cinq* premiers livres de la quatrième partie d'*Astrée*, qui devoit en avoir *douze* comme les autres. Soit que Gabrielle d'Urfé n'ait pas suivi rigoureusement les prescriptions de son oncle relativement au manuscrit qu'il lui avoit envoyé de Savoie à Paris, soit que les libraires de cette ville aient outre-passé leur droit, suivant Honoré d'Urfé, celui-ci fit saisir le volume aussitôt après son apparition chez du Bray et consorts, comme nous l'apprenons par une note consignée sur un manuscrit de Saugrain, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, sous le n° 5030 du Suppl. françois. Cette note est ainsi conçue : « Arrêt d'ap- « pointé, signé des avocats et procureurs des parties, par « lequel, sur l'appel d'une commission des requêtes de l'hôtel « et permission de saisir, du 24 may 1624, interjeté par du « Bray, Sanlecques, le Pomeray, libraires, contre le marquis « d'Urfé, la cour a déclaré la saisie faite sur ces libraires des « exemplaires du t. IV[e] de l'*Astrée*, injurieuse et déraison- « nable; que les exemplaires leur seront rendus, et le sieur « d'Urfé débouté de l'enthérinement des lettres de privilége « par lui cédées. »

Cet arrêt prouve, d'une part, que le libraire Pomeray avoit traité de bonne foi avec la demoiselle d'Urfé, et, d'autre part, qu'Honoré d'Urfé avoit traité de son côté avec un autre libraire pour la publication de la *quatrième partie* complète. Toutefois l'échec de l'auteur retarda l'impression de son livre.

Comme compensation, Honoré d'Urfé reçut à cette époque une lettre fort curieuse, à lui adressée par vingt-neuf princes ou princesses et dix-neuf grands seigneurs ou dames d'Allemagne, qui, ayant pris les noms des personnages de l'*Astrée*, avoient formé, sous le nom d'*Académie des parfaits amants*, une réunion pastorale à l'imitation de celles qu'on voit figurer dans notre roman. Cette lettre est datée du *Carrefour de Mercure*, le 1er mars 1624. Honoré y est supplié de vouloir bien prendre pour lui le nom de Céladon, qu'aucun des membres de cette étrange Académie n'avoit osé s'attribuer dans le sentiment de son imperfection.

Soit que le volume publié par la demoiselle d'Urfé ne fût pas encore connu alors en Allemagne, soit que ses défauts l'eussent fait rejeter tout d'abord comme un enfant bâtard, les membres de l'*Académie des parfaits amants* prient instamment l'auteur de l'*Astrée* de vouloir bien leur donner enfin la *quatrième* partie de ce roman, qu'ils attendent depuis longtemps, l'assurant qu'ils ont relu si souvent les trois premières qu'ils pourroient sans peine, grâce à leur mémoire, les redonner au monde dans le cas où tous les volumes viendroient à en être anéantis.

Cette épître fut envoyée à Honoré d'Urfé par un certain Borstel, sieur de Gaubertin, « gentilhomme ordinaire de la « chambre du roy, conseiller et agent près Sa Majesté pour « quelques-uns des princes de l'Empire. »

Honoré lui adressa en réponse une lettre datée de Châteaumorand, le 10 mars 1625, c'est-à-dire plus d'un an après. Elle ne contient rien de remarquable ; l'auteur dit seulement aux princes allemands qu'il se trouve trop honoré de leur épître, et que la suite de l'*Astrée* va paroître sous leur protection.

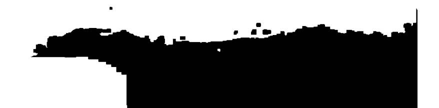
Toutefois la mort ne lui permit pas d'accomplir cette promesse. Au mois de mai 1625, Honoré d'Urfé se trouvoit à l'avant-garde de l'armée qui prit la Piève, ville de l'État de Gênes, soulevée à l'instigation de l'Espagne; mais il fut forcé

d'abandonner les camps à la suite d'une chute de cheval qu'aggravèrent les rudes travaux de la guerre. Il se fit transporter à Villefranche en Piémont, où il mourut, le 1er juin, à l'âge de 57 ans. Il fut assisté dans ses derniers moments par Charles-Emmanuel d'Urfé, son neveu, et par Gabrielle d'Urfé, sa nièce, qui avoit, comme nous avons vu, fait imprimer la quatrième partie de l'*Astrée* que l'auteur avoit fait saisir chez du Bray.

A peine Honoré d'Urfé fut-il dans la tombe, que la spéculation abusa de sa réputation. Borstel, qui avoit été chargé de lui remettre la lettre des princes allemands dont nous venons de parler, ayant à cette occasion obtenu communication de ses manuscrits, en avoit fait faire, à ce qu'il paroît, une copie. Aussitôt que l'auteur fut mort, Borstel vendit cette copie, arrangée et complétée, au libraire Robert Fouet, qui sollicita et obtint, le 10 *juillet*, un privilége de dix ans, pour « imprimer ou faire imprimer, tant de fois qu'il voudra, les « cinq et sixième parties de l'*Astrée* de messire Honoré « d'Urfé. » Comme on voit, cette publication faisoit suite à celle de Mlle d'Urfé.

La cinquième partie parut en 1625, mais la sixième seulement en 1626. La première édition de ces deux volumes, qui est fort rare (je ne l'ai vue dans aucune bibliothèque de Paris), me semble, tant par la disposition typographique que par la forme des caractères, avoir été imprimée en Hollande. Peut-être l'éditeur craignoit-il quelque opposition de la part de la famille; dans ce cas, il n'auroit pas fait entrer son livre en France, mais il en auroit inondé l'Europe, et cela suffisoit pour lui faire gagner beaucoup d'argent.

Quoi qu'il en soit, l'exemplaire de cette première édition que je possède, a été acheté par moi dans une de mes courses en Allemagne. Il est couvert en parchemin blanc et parfaitement conservé. Outre le titre du livre, on lit sur le dos une mention très-curieuse (*ad usum reginæ*), par laquelle on voit qu'il a appartenu à une reine. Quelle est cette reine? Je l'ignore; mais



je ne serois pas surpris d'apprendre un jour qu'il s'agit ici de l'une des princesses allemandes composant l'Académie des parfaits amants dont je viens de parler. En tout cas, cet ouvrage a appartenu (je ne saurois dire si c'est après ou avant d'avoir figuré dans la bibliothèque de notre reine inconnue) à un Hollandois bien digne d'avoir fait partie de l'Académie des parfaits amants, si l'on en juge par une lettre d'envoi écrite de sa main sur les gardes du premier volume, et dont voici la copie fidèle :

« Madamoisel,

« Le berger Celadon ne fust jamais tant mordu des charmes « de la belle Astrée, comme le pauvre Laurens Vander Linden « a esté piccée de beaux cioeux de la bellissime STVWERT.

« Et si neanmoins il n'est autre que votre bien affectionné « serviteur.

« LAURENS VANDER LINDEN *le piccé.* »

Mais c'est assez parlé des possesseurs du livre : venons à sa composition. Le premier volume est orné de trois gravures en taille-douce non signées, représentant, la première, en forme de frontispice (1), une scène de l'Astrée (des chevaliers, couverts de leurs armures, et parlant à un paysan); la seconde, le portrait d'Honoré d'Urfé (2), avec ces vers :

Qui voudroit te voir revestu
Des ornements que tu mérites,
Il faudroit peindre les charites,
L'honneur, la gloire et les vertus.

La troisième, le portrait d'Astrée, avec ce quatrain :

Laisse ton burin admirable,
Graveur, quitte ce beau portrait;

(1) On lit en haut, sur un drapeau tenu par une Renommée : « L'Astrée de messire Honoré d'Urfé, 5e partie; » et en bas : « Chez Robert Fouet, rue Saint-Jacques, au Temps et à l'Occasion. Avec privilége du roy. »

(2) C'est une copie de celui de Briot, qui se trouve déjà à la 3e partie, publiée en 1619.

Sçais-tu pas que le moindre trait
D'Astrée n'est pas imitable?

Le texte de ce volume, qui est divisé en six *livres*, forme 628 pages en petits caractères. Il est précédé de cinq pièces liminaires : 1° Lettre de Borstel à Honoré d'Urfé, pour lui annoncer l'envoi de la lettre des princes allemands dont je viens de parler; 2° la lettre même des princes; 3° la réponse d'Honoré d'Urfé aux princes; 4° une allocution de l'*autheur aux bergers du Lignon*; 5° extrait du privilége obtenu par Robert Fouet.

Dans la première de ces pièces, Borstel nous apprend qu'il portoit lui-même le nom d'Alcidon dans l'Académie des parfaits amants; dans la quatrième, Honoré dit à ses bergers qu'ils ont d'autant plus de raisons de se présenter au public qu'on « a semé parmi les Gaules d'autres discours sous leur « nom, qui, véritablement n'estant pas entièrement supposés, « peuvent toutefois estre nommés enfants avortons, et tels que « ceux auxquels la naissance trop hastée n'a pas donné le « loisir de sortir au jour en la perfection qu'ils doivent natu- « rellement prétendre. »

Honoré veut ici parler de la quatrième partie publiée par sa nièce. Néanmoins on voit que Borstel n'a pas tenu compte de cette préface, car ses deux volumes font suite à celui de Mlle d'Urfé.

La sixième partie de Borstel parut, comme je viens de le dire, en 1626. Elle est également ornée de trois gravures; mais une seule est nouvelle, c'est celle du frontispice, qui représente le siége de Marcilly. On lit le titre du livre au haut, dans un cartouche, et dans le bas l'adresse du libraire. Les deux autres gravures sont les portraits que nous avons vus à la cinquième partie.

Ce volume renferme, outre un extrait du privilége, trois pièces liminaires écrites par Borstel : 1° une lettre *aux princes et aux seigneurs de l'Académie des parfaits amants*; 2° une

lettre *aux princesses et aux dames* de la même Académie; 3° une épitre *à la mémoire de Monsieur d'Urfé.* Dans les deux premières pièces, Borstel réclame l'indulgence des lecteurs; dans la troisième, il dit, s'adressant à l'auteur : « Les lettres « ont perdu un grand esprit, les armes un grand courage, le « siècle un grand ornement; mais vos bergers et bergères y « perdent plus que toutes ces choses ensemble.... Il faut l'a- « vouer, leur misère m'a fait pitié, et je n'ai pu les voir tendre « les bras vers la terre, demander assistance.... sans sortir « du port, aller après pour les secourir, et me perdre avec eux « ou les sauver avec moi.... Je me souvenois des paroles que « vous me distes la dernière fois que j'eus l'honneur de vous « voir. Vous me déclarastes quel succès devoient avoir les for- « tunes de vos enfants; et comme si, par une prévoyance sur- « naturelle, vous eussiez cogneu lors ce qui est arrivé depuis, « me conjurastes de ne point publier ces mystères que la saison « ne fust venue. Plust à Dieu, grand Urfé, que cette saison ne « fust jamais arrivée, puisqu'elle devoit être si triste pour « moi! »

Le texte de ce volume est divisé en deux parties, ayant une pagination distincte. La première renferme 301 pages et est partagée en *trois livres.* Le dernier de ces livres est de Borstel, qui l'a signé : « par M. D. G. » (Par M. de Gaubertin). La seconde partie du volume, qui renferme 379 pages, ne forme qu'un seul livre, et est de Borstel seul, car on lit en tête : « livre quatriesme, par M. D. G. »

Le nom d'Honoré d'Urfé valut à ces deux volumes un accueil si enthousiaste, que le libraire Fouet les réimprima tout de suite, c'est-à-dire en 1626, une fois et peut-être bien deux, si j'en juge par quelques différences que présentent entre eux, malgré leur conformité générale, les volumes de la nouvelle édition. Quant à la dissemblance de celle-ci avec celle que je viens de décrire, elle est frappante sous le rapport de la forme, car pour le fond les deux éditions sont identiques : la dernière est aussi évidemment françoise que l'autre paroît étran-

gère. Voici les seules différences qu'elles offrent au point de vue de la composition :

La deuxième édition de la cinquième partie ne renferme pas l'extrait du privilége, qui est à la première, mais elle a de plus un errata qui ne se trouve pas à celle-ci, et qui s'explique par la précipitation qu'on mit à faire cette réimpression, pour satisfaire l'empressement du public. Nous avons vu que la première édition n'avoit que 628 pages ; la deuxième, imprimée en plus gros caractères, n'en a pas moins de 1125.

La deuxième édition de la sixième partie est en tout conforme à la première, sauf qu'il n'y a qu'une seule série de folios qui va jusqu'à 1292, tandis que la première édition ne renferme que 680 pages en deux séries de numéros.

Il y a à la bibliothèque de l'Arsenal deux exemplaires de cette deuxième édition. Sur l'un on voit à la fin du premier volume une marque du libraire Fouet, qui ne se trouve pas à l'autre : c'est le Temps armé d'une faux, avec cette devise : *Virtus sola aciem retundit istam;* sur l'autre, au contraire, la marque se trouve au second volume; mais c'est une marque un peu différente, dont la devise est ainsi conçue : *Hanc aciem sola retundit virtus.* C'est là une des raisons qui me font croire à l'existence de deux éditions françoises au lieu d'une.

Quoi qu'il en soit, il est à remarquer qu'on a cherché à donner à cette nouvelle impression des cinquième et sixième parties l'aspect général des autres volumes de l'*Astrée*, que la première édition n'avoit pas. Quant aux gravures, elles sont copiées sur celles de la première édition (qui étoient restées sans doute chez l'imprimeur de celle-ci), mais si maladroitement, qu'elles se trouvent dans le sens inverse. Deux d'entre elles sont signées *Cris. van Pass. in. et f.* (Crispin van Passe invenit et fecit), c'est-à-dire qu'elles ont été dessinées et gravées par Crispin de Passe. Il est assez étrange qu'on ait fait faire cette gravure par un Hollandois alors qu'on alloit faire imprimer le livre en France.

Borstel ne se seroit probablement pas arrêté là, car sa

sixième partie ne renferme pas la conclusion de l'ouvrage, si la famille d'Urfé n'eût résolu de mettre un terme à cette exploitation scandaleuse du nom du défunt. Dans ce but, son neveu, Charles-Emmanuel, celui-là même qui lui avoit fermé les yeux, réclama au duc de Savoie, dont il étoit le parent et le filleul, les manuscrits de son oncle, et chargea Baro, qui avoit été le secrétaire et l'ami de celui-ci, d'achever le roman d'après les dessins du maître.

Baro fit paroître la véritable quatrième partie, le 5 novembre 1627, avec ce titre : « La vraye Astrée, etc., IV° partie. » Le volume est orné du frontispice de Léonard Gaultier, avec la date de 1628, chargée. L'écu de France et de Navarre remplace le nom du libraire dans le cartouche du bas. L'exemplaire de ce volume, que j'ai vu à la Bibliothèque impériale, porte le nom de Toussaint du Bray sur le titre imprimé. Du reste, ce libraire n'étoit qu'un des associés de la compagnie chargée de la vente du livre. Le premier titulaire fut François Pomeray, éditeur de la quatrième partie publiée par Mlle d'Urfé, ou, pour mieux dire, il n'y eut pas de nouveaux traités, car le privilége qui paroît sur la quatrième partie de Baro est celui qui figure sur le volume de Mlle d'Urfé, et qui est daté du 20 novembre 1623. A la suite vient le traité de Pomeray avec Toussaint du Bray, Jacques de Sanlecques et la veuve d'Olivier de Varennes. Ces libraires, qui probablement n'avoient plus depuis longtemps d'exemplaires de la quatrième partie de Mlle d'Urfé, consentirent volontiers à remplacer ce volume par celui de Baro.

Le livre de ce dernier, dont le texte n'a pas moins de 1343 pages, outre les pièces liminaires, commence par une dédicace à la reine, suivie d'un *avertissement au lecteur*, dans lequel, faisant allusion aux deux volumes de Borstel, Baro dit qu'il a « failli mourir de douleur quand il a vu que l'in-« térêt d'un infâme gain avoit porté un libraire à déchirer les « écrits et la réputation d'Honoré d'Urfé, en voulant faire « passer pour légitimes deux enfants supposés, qui, sous

« l'autorité de son nom, n'ont pas laissé de courir toutes les « parties du monde. » Il ajoute que le dessein de son maître avoit été de faire de toute son œuvre une tragi-comédie pastorale dont les cinq parties ou volumes formoient les actes, et les douze livres de chaque volume les scènes. C'est en effet la forme qu'il avoit donnée aux volumes précédents et que reçut le quatrième, publié sur les manuscrits de l'auteur.

Baro fit ensuite paroître, la même année (le 31 décembre 1627), la cinquième et dernière partie ou *conclusion d'Astrée*, qui est presque entièrement de sa composition, et qui peut-être seule lui valut l'honneur d'être admis à l'Académie françoise.

Son livre commence par une épître « à très-haut et puissant « seigneur messire Ambroise Spinola, » auquel Baro adresse cet éloge : « Je ne m'esloigne nullement du dessein qu'avoit « feu M. d'Urfé de ne mettre cet ouvrage que sous la pro- « tection des couronnes, puisque ni lui ni moi n'avons jamais « sceu faire de différence entre posséder des empires et les « mériter. » Puis vient une allocution *à la bergère Astrée*, suivie d'un avis *au lecteur*, pour le prier de ne pas lire cette conclusion avant d'avoir vu la vraie quatrième partie publiée récemment par lui Baro. Après cela vient le privilége du roi pour dix ans, daté du 10 novembre 1627, un extrait du registre des requêtes, daté du 18 novembre, un extrait du traité de Baro avec le libraire François Pomeray, et enfin un extrait du traité de ce dernier avec les libraires Antoine de Sommaville et Augustin Courbé, qui furent associés dès lors à la vente du livre.

Le texte proprement dit forme 900 pages d'impression, après quoi viennent quatre pages occupées par la table et un extrait de privilége d'une date différente que celui qui est en tête du volume. On y lit en effet : « Par grâce et privilége de « Sa Majesté, donné au camp devant la Rochelle, le 6e jour « de décembre 1627, etc. » Il y a donc eu deux priviléges pour ce livre, l'un du 10 novembre, l'autre du 6 décembre 1627.

Quoi qu'il en soit, le livre est orné de quatre gravures spéciales en taille-douce :

1° Un frontispice représentant sur le premier plan *Céladon* et *Astrée* se faisant face, et sur le second plan la *Fontaine de vérité d'amour*, gardée par deux lions et deux licornes. Cette gravure a été exécutée par Claude David (C. D.), d'après un dessin de Rabel. Elle est datée de 1628, comme le titre imprimé, qui vient ensuite.

2° Le portrait d'Honoré d'Urfé, d'une nouvelle gravure signée J. Briot, et accompagné de ce quatrain, signé *Baro :*

Un peintre savant entreprit
De tirer au vray ton visage;
Mais nul que toy n'eut le courage,
Urfé, de peindre ton esprit.

3° Le portrait d'Astrée, regravé par Briot, avec les vers barbares que j'ai déjà transcrits :

Duquel prends-tu plus d'avantage, etc.

4° Enfin le portrait de Baro, avec ces vers signés *de l'Estoille :*

Cher Baro, bien que ton visage
Paroisse en ce fameux ouvrage
Aussi bien peint que ton esprit,
Ton livre a des graces si belles,
Qu'il semble qu'amour l'ait escrit
D'une des plumes de ses ailes.

On lit au bas : *Ferdinand pinxit. — M. Lasne fecit.*

La *conclusion* de Baro fut désormais la seule admise dans les éditions complètes de l'*Astrée*. Elle fut réimprimée en 1630 : j'en ai vu un exemplaire à cette date, au nom du libraire François Pomeray. J'en possède un exemplaire publié en 1632, par les libraires Antoine de Sommaville et Augustin Courbé, avec des gravures en taille-douce à chaque

livre, et portant cette indication : « Troisième édition revue et corrigée. » La bibliothèque de l'Arsenal possède un exemplaire publié en 1633 par les mêmes libraires, mais sans les gravures, portant : « Quatrième édition, revue et corrigée. » Cette édition est en tout conforme à la précédente, sous le rapport typographique ; elles ont toutes deux 986 pages de texte, et je ne suis pas éloigné de croire que c'est le même livre, sauf les gravures, qui manquent à la dernière. On aura fait cette édition sans gravures pour compléter les anciennes éditions des quatre premiers volumes de l'*Astrée*, également sans gravures.

Ce même volume fut réimprimé au moins encore une fois, en 1647, dans une édition générale dont nous allons parler. C'est donc cinq éditions qu'a eues ce volume, et Dieu sait à quel nombre il dut être tiré dans les premières. Quant aux éditions des autres volumes, il seroit impossible de les indiquer toutes, attendu qu'elles se suivoient à intervalles irréguliers, et furent exécutées dans différentes villes lorsque le privilége des premiers libraires fut expiré. Outre les éditions des deux premiers volumes que j'ai déjà citées, il y en eut une en 1627, pour correspondre aux deux derniers volumes publiés par Baro.

Je possède un exemplaire de la seconde partie publiée à Lyon en 1631, par le libraire Simon Rigaud (in-8), avec un titre gravé représentant Céladon et Astrée ; mais d'un dessin particulier, signé J. B. (Jean Boulanger) et orné dans le haut d'un écusson chargé en chef de trois croix patées, et dans le champ de larmes et de deux os en sautoir, avec cette devise : *Dignus amoris*. J'ai trouvé ce volume en Savoie. Rigaud imprima-t-il d'autres volumes de l'*Astrée ?* Je l'ignore. En tout cas, il ne pouvoit publier ni le quatrième ni le cinquième, dont les priviléges n'étoient pas encore expirés. Quant au troisième, j'en ai vu une édition de 1631 (achevée d'imprimer le dernier janvier 1631) avec le nom des libraires parisiens Nicolas et Jean de La Côte ; mais avec le titre gravé de

Léonard Gaultier (1), ce qui prouve que cette édition avoit été faite par les libraires titulaires.

Dans l'impossibilité de citer toutes les éditions d'un livre aussi répandu, je me suis attaché seulement à faire connoître la première édition de chaque volume; je crois être arrivé à un résultat assez précis, sauf en ce qui concerne le premier volume, dont la première édition reste encore à découvrir.

En 1632, le libraire Augustin Courbé, associé à la publication du dernier volume par François Pomeray, qui étoit probablement mort depuis, eut l'idée de faire une édition uniforme de l'*Astrée*, et fit graver pour cela un nombre considérable de planches, c'est-à-dire une pour chaque *livre*, soit en tout *soixante*, outre le frontispice, représentant, sur le premier plan, Céladon et Astrée se faisant face, et, sur le second plan, le cours du Lignon. Courbé obtint, pour cette entreprise, un privilége spécial de dix ans, daté du 11 janvier 1633. On lit dans ce privilége : « Nostre bien amé Augustin « Courbé, marchand libraire en nostre ville de Paris, nous a « fait remonstrer que depuis quelque temps il avoit fait faire « une très-grande quantité de dessins, et iceux fait graver en « taille-douce sur cuivre, représentant les principales his- « toires de l'*Astrée*, composée par le feu sieur d'Urfé, en cinq « volumes, suivant l'intention que ledit feu sieur d'Urfé avoit « eue avant son décès; lesquels dessins et gravures lui ont « causé une notable despense, et n'oseroit les mettre en lu- « mière, de peur que quelques imprimeurs ou autres de nos « sujets ou estrangers ne les contrefassent, s'il n'a sur ce « nos lettres de privilége.... A ces causes, etc. » Courbé associa à son privilége Antoine de Sommaville, déjà lié avec lui pour la publication du dernier volume.

L'édition à gravures parut en 1633, avec le frontispice au nom des deux libraires, mais avec des titres imprimés por-

(1) C'est la dernière fois sans doute que cette gravure fut employée. On n'y voit plus le nom de l'artiste ni la date qui l'accompagnoit.

tant seulement le nom de l'un ou de l'autre. Trois volumes sont datés de 1632, ce sont les deuxième, troisième et cinquième. Le frontispice, imité de celui de Léonard Gaultier, est signé Daret; les autres gravures signées portent les noms de Rabel et de Clément David d'une part, ou de Michel Lasne seul.

Outre les gravures dont je viens de parler, on voit reparoître dans cette édition les portraits d'Honoré d'Urfé, d'Astrée et de Baro, qui figuroient déjà dans les autres.

Les mêmes libraires firent imprimer, quelques années après, à Rouen, une autre édition de l'*Astrée* (avec les mêmes gravures retouchées), datée de Rouen et Paris, 1647. Ils se partagèrent cette édition, en faisant faire des titres spéciaux pour les exemplaires qu'ils s'étoient réservés. Sur le frontispice même, ils firent substituer le nom de l'un à celui de l'autre, d'une façon assez grossière. Dans la retouche de ce frontispice, le nom du graveur a disparu.

Cette édition est la dernière qui ait été faite de l'*Astrée*, car je ne compte pas l'édition retouchée par l'abbé Souchay et publiée en 1733, en cinq tomes formant dix petits volumes in-8 (Paris, *Witte*).

Outre ces éditions françoises, il y en eut dans toutes les langues de l'Europe. J'ai vu, à la Bibliothèque impériale, le premier volume d'une édition allemande publiée à Mümpelgart (Montbéliart) par le libraire Jacob Foillet, in-8, 1619, et le premier volume d'une édition en italien, publié à Venise en 1637, in-4. Quant aux imitations françoises et étrangères, il seroit impossible de les mentionner toutes.

Cependant, pour être juste, nous devons dire que l'engouement pour l'*Astrée* ne fut pas universel. Avant que ce roman ne fût achevé, il se produisit en France une assez vive réaction. Dès 1627, Charles Sorel publia son *Berger extravagant*, en trois volumes, ou, pour mieux dire, en *trois parties*, comme l'*Astrée* primitive, dont il a emprunté la forme. Cette satire, ornée également de gravures en taille-douce, eut pour éditeur

Toussaint du Bray, l'un des libraires qui avoit été chargé de la vente des trois premiers volumes d'*Astrée*, et qui fut encore chargé de la vente des deux derniers. Il est vrai qu'à ce moment-là du Bray étoit au repos, par suite de la publication de la cinquième et de la sixième partie de l'*Astrée* de Borstel, faite par Robert Fouret. Peut-être même la concurrence entra-t-elle pour quelque chose dans la publication du *Berger extravagant* par Toussaint du Bray. Quoi qu'il en soit, ce dernier livre eut aussi plusieurs éditions, et il les méritoit. L'avant-propos du premier volume est une critique fort vive de l'outrecuidance de certains écrivains de roman, et seroit encore de mise aujourd'hui.

Peut-être conviendroit-il d'aborder ici la question des allusions prétendues renfermées dans l'*Astrée*; mais, en vérité, j'ai beau étudier la question, je ne vois rien à ajouter à ce que j'ai dit sur ce sujet dans mon livre, page 206 et suivantes, et dont voici la conclusion : « Rien dans le cours du roman ne m'a semblé pouvoir s'appliquer d'une manière directe à ce qu'on sait de la vie d'Honoré et de son frère Anne, malgré les explications de Patru, de Huet et des autres. »

Aug. Bernard.

ÉTUDE LITTÉRAIRE

SUR LA PAUVRE FILLE,

ÉLÉGIE D'ALEXANDRE SOUMET.

J'ai fui ce pénible sommeil
Qu'aucun songe heureux n'accompagne,
J'ai devancé sur la montagne
Les premiers rayons du soleil,
S'éveillant avec la nature,

Le jeune oiseau chantoit sur l'aubépine en fleurs;
Sa mère lui portoit la douce nourriture....
Mes yeux se sont mouillés de pleurs.
Oh! pourquoi n'ai-je point de mère?
Pourquoi ne suis-je pas semblable au jeune oiseau
Dont le nid se balance aux branches de l'ormeau?
Rien ne m'appartient sur la terre,
Je n'eus pas même de berceau,
Et je suis un enfant laissé sur une pierre
Devant l'église du hameau.
Loin de mes parents exilée,
De leurs embrassements j'ignore la douceur,
Et les enfants de la vallée
Ne m'appellent jamais leur sœur.
Je ne partage point les jeux de la veillée;
Jamais sous son toit de feuillée
Le joyeux laboureur ne m'invite à m'asseoir,
Et de loin je vois sa famille,
Autour du sarment qui petille,
Chercher sur ses genoux les caresses du soir.
Vers la chapelle hospitalière
En pleurant j'adresse mes pas,
La seule demeure ici-bas
Où je ne sois point étrangère,
La seule devant moi qui ne se ferme pas.
Souvent je contemple la pierre
Où commencèrent mes douleurs,
J'y cherche la trace des pleurs
Qu'en m'y laissant peut-être y répandit ma mère.
Souvent aussi mes pas errants
Parcourent des tombeaux l'enceinte solitaire....
Mais pour moi les tombeaux sont tous indifférents
La pauvre fille est sans parents
Au milieu des cercueils ainsi que sur la terre.
J'ai pleuré quatorze printemps

Loin des bras qui m'ont repoussée.
Reviens, ma mère, je t'attends
Sur la pierre où tu m'as laissée.

Il faudroit être insensible pour ne pas être touché de la beauté de ces vers, ils s'emparent des sens comme une tendre mélodie, ils portent au fond de l'âme un suave attendrissement. D'où leur vient donc un pareil charme? On ne se le dit pas, mais on le sent, et l'on aime mieux le sentir que se le dire, car il est plus doux de se livrer à ses émotions que d'en rechercher la cause. Cependant il importe de la découvrir, cette cause si féconde en heureux effets, et je vais tâcher de la mettre en évidence par une analyse très-développée. Ce travail, s'il est bien fait, contribuera plus efficacement que tous les préceptes à nous révéler quelques-uns des secrets les plus essentiels et les plus délicats de l'art d'écrire, et, loin de diminuer les jouissances du sentiment, il les àccroîtra de celles de la raison.

Je commencerai par rappeler un principe qu'il ne faut jamais perdre de vue, car il domine toutes les règles de la composition : c'est le principe de l'unité. Un auteur doit ramener sans cesse l'esprit de ses lecteurs vers le but qu'il s'est proposé, et renouveler sans cesse le sentiment qu'il veut leur inspirer; car s'il ne les frappoit que d'impressions légères ou disparates, il laisseroit leur âme indifférente ou indécise, et il ne produiroit aucun effet. Il est nécessaire que toutes les parties de son œuvre soient conçues et coordonnées de manière à former un tout harmonieux et que les détails de toute espèce, en rapport avec le caractère de l'ensemble, se rapprochent, s'assortissent et rayonnent à un centre commun. Saint Augustin a dit que l'*unité est la forme essentielle du beau*, et il a dit une vérité confirmée par tous les chefs-d'œuvre de l'esprit humain. L'unité est l'étoile polaire qui a toujours dirigé l'essor du génie.

C'est par là que brille l'élégie qu'on vient de lire. Son grand

mérite consiste dans la réunion de l'unité et de la variété; de l'unité dans le sentiment et de la variété dans l'expression du sentiment.

Que s'est proposé le poëte? de peindre le malheur d'une pauvre fille abandonnée dès sa naissance par sa mère, et d'exciter toute notre sensibilité pour ce malheur qu'il a su rendre plus touchant en le faisant raconter par la pauvre fille elle-même. Après s'être bien pénétré de son sujet, après en avoir rattaché toutes les idées accessoires à l'idée principale, c'est-à-dire après avoir tout disposé dans l'ordre conforme à la grande loi de l'unité, il a pu s'écrier comme le Corrége : *Et moi aussi je suis peintre !* et il a saisi ses pinceaux et il a tracé une série de tableaux attendrissants, qui concourent tous à l'effet qu'il a voulu produire et qui se réunissent tous dans un ensemble parfait. Je vais montrer ces tableaux l'un après l'autre.

D'abord la pauvre fille est représentée au sommet de la montagne, dans une belle matinée de printemps, au milieu des contrastes les plus propres à faire ressortir son infortune.

Ensuite elle est dans la vallée, gémissant d'être laissée à l'écart par les enfants du lieu qui la traitent en étrangère, elle qui voudroit tant être appelée leur sœur.

Ici elle est exclue des jeux de la veillée : triste et solitaire, elle regarde de loin les enfants du joyeux laboureur, pendant que, réchauffés à la flamme du foyer domestique, ils se pressent et se groupent sur les genoux de leur père qui leur prodigue les douces caresses du soir.

Là elle est debout sur le seuil de la chapelle, dans un morne abattement et l'œil fixé sur la pierre où elle fut laissée pour être recueillie par la charité.

Plus loin elle apparoît errant parmi les tombeaux et cherchant en vain dans le séjour des morts ce qui lui manque dans celui des vivants.

Enfin nous la voyons assise sur cette pierre fatale où sa vie commença avec ses douleurs et où ses douleurs ne finiront qu'avec sa vie.

Voilà toutes les phases du malheur de la pauvre fille. Chacune d'elles forme un tableau attachant, et chaque tableau reçoit de celui qui le précède et communique à celui qui le suit un nouveau degré d'intérêt. On voit que c'est toujours la même douleur qui se reproduit dans des situations et sous des formes diverses, et qu'une admirable unité règne au milieu de la plus heureuse variété. C'est ainsi qu'il faut ordonner une composition, quand on veut qu'elle frappe vivement; c'est ainsi qu'il faut mettre un sujet sous les yeux. Le poëte est peintre et ses vers produisent l'effet des couleurs ; mais ce qui suffit au peintre ne suffit pas au poëte. Celui-ci a de plus puissants moyens pour nous intéresser. Après avoir surpris et charmé l'esprit par ses images, il remue à son gré le cœur ; il en excite toutes les sympathies par l'impression successive du discours dont les traits incessamment renouvelés donnent bien plus d'émotions qu'une peinture qu'on saisit d'un coup d'œil. Nous allons nous en convaincre par l'examen des détails.

Arrêtons d'abord notre attention sur le début, car le début est une des parties les plus essentielles de toute œuvre. Il faut qu'il soit tiré naturellement des entrailles mêmes du sujet, *ex visceribus rei*, et qu'il en caractérise l'idée dominante par quelque circonstance remarquable qui forme comme un signal lumineux dont le rayonnement se prolonge sur la ligne à parcourir et guide l'écrivain depuis le point de départ jusqu'au point d'arrivée. Cela exige nécessairement une longue méditation et un grand travail d'esprit. Aussi Pascal disoit-il que « la dernière chose qu'on trouve en faisant un ouvrage est de « savoir celle qu'il faut mettre la première. » Cette chose si difficile et si importante, je ne sais combien de temps notre poëte l'a cherchée, mais il l'a très-bien trouvée. Il ne pouvoit mieux débuter que par ces deux vers :

J'ai fui ce pénible sommeil
Qu'aucun songe heureux n'accompagne.

Ils montrent d'un seul trait l'excès des maux de la pauvre

fille, qu'une rigueur exceptionnelle de la destinée prive du soulagement même que la nature ne refuse point aux autres infortunés. En effet, ces infortunés trouvent ordinairement dans le sommeil quelque répit à leurs chagrins. Des songes d'espérance viennent s'y jouer autour d'eux et les bercer agréablement; mais pour elle il n'y a ni repos ni trêve : la douleur veille sur sa couche, les hideux fantômes de la nuit l'assiégent; son sommeil est un état de souffrance. Aussi elle fuit ce sommeil comme un ennemi, elle court au loin, elle se précipite à travers les champs et les coteaux; pauvre colombe qui cherche à échapper à la griffe du vautour! avant le lever du soleil elle est parvenue au sommet de la montagne.

J'ai devancé sur la montagne
Les premiers rayons du soleil.

Et pourquoi a-t-elle gravi la montagne? a-t-elle cru qu'en abattant les forces de son corps par la fatigue elle abattroit aussi l'activité dévorante de son âme? a-t-elle espéré qu'elle découvriroit d'en haut quelque vallée plus heureuse? s'est-elle flattée, en se rapprochant du ciel, d'être mieux entendue et plus tôt secourue de cette protection invisible que le malheur voudroit en voir descendre à ses invocations? ou bien a-t-elle cherché sous l'impulsion d'un pur instinct cet horizon plus large, dont l'âme souffrante a besoin? Les montagnes sont des lieux où la douleur aime à se réfugier : c'est sur les montagnes de la Thrace qu'Orphée exhaloit le désespoir de son cœur en répétant nuit et jour sur sa lyre le nom d'Eurydice ravie deux fois à sa tendresse; c'est sur les montagnes de la Palestine que la fille de Jephté alloit pleurer avec ses compagnes sur sa mort prochaine qui lui interdisoit l'espoir si doux aux vierges d'Israël, l'espoir de devenir la mère du Messie; c'est sur la montagne de Rama qu'a été entendue la voix de Rachel, de Rachel refusant toute consolation parce que ses fils ne sont plus, *quia non sunt*. Ainsi le poëte ne pouvoit faire choix d'une localité qui fût mieux en rapport avec l'état de la pauvre fille.

Mais cette infortunée, que va-t-elle devenir sur le sommet de la montagne? n'y trouvera-t-elle pas quelque distraction à ses peines dans le spectacle de la nature à son réveil? Hélas! de tous les objets que lui offre un tel spectacle elle ne voit que celui qui doit irriter sa souffrance.

S'éveillant avec la nature,
Le jeune oiseau chantoit sous l'aubépine en fleurs;
Sa mère lui portoit la douce nourriture....
Mes yeux se sont mouillés de pleurs.

A la vue de cet oiseau qui chante, à qui sa mère porte la douce nourriture, elle sent toute l'amertume des privations auxquelles le sort l'a condamnée. Pour elle le lever du soleil et le réveil de la nature sont sans attraits, pour elle l'année a perdu son printemps. Des pleurs mouillent ses yeux, une plainte s'échappe du fond de son cœur.

Oh! pourquoi n'ai-je point de mère?
Pourquoi ne suis-je pas semblable au jeune oiseau
Dont le nid se balance aux branches de l'ormeau?

Jamais plainte ne fut plus touchante, car jamais plainte ne fut plus naturelle. C'est le cri spontané d'une âme solitaire qui va révéler tout ce qu'il y a d'intime et de désespéré dans une affection privée de son objet. Il le lui faudroit cet objet; il lui faudroit une mère. Au nom de mère se rattachent tous ses sentiments et tous ses besoins, et ce nom est sans réalité pour elle! Ne trouvera-t-elle donc jamais cet être si nécessaire et si désiré, à qui elle puisse dire : ma mère! Combien elle envie le sort du jeune oiseau! Il a des graines pour s'en nourrir, des arbrisseaux en fleur pour s'y jouer, un nid pour s'y abriter; il est joyeux, il chante, il ne manque de rien, puisqu'il a une mère! Mais elle, oh! pauvre fille! elle est dénuée de tout.... elle n'a point de mère! Ce triste retour sur elle-même la livre aux idées les plus désolantes; elle voit tout à

coup sa vie de misères se dresser devant ses yeux comme une hydre affreuse.

Rien ne m'appartient sur la terre,
Je n'eus pas même de berceau,
Et je suis un enfant laissé sur une pierre
Devant l'église du hameau.

Remarquez comme le style de ces quatre vers procède par phrases courtes, prononcées avec un effet doulouréux et accompagnées, pour ainsi dire, d'une oppression intermittente. C'est bien là le style de l'abattement. Remarquez aussi comme toutes les idées correspondent aux idées précédemment énoncées, comme elles se succèdent naturellement et sont développées l'une par l'autre avec une effusion heureuse qui, ajoutant sans cesse quelque chose de nouveau à ce qui a été dit, produit au plus haut degré l'intérêt des détails. Les mêmes qualités vont se retrouver encore dans les vers suivants, où la pensée dominante est irradiée de la manière la plus brillante et la plus variée.

Loin de mes parents exilée,
De leurs embrassements j'ignore la douceur,
Et les enfants de la vallée
Ne m'appellent jamais leur sœur.
Je ne partage point les jeux de la veillée;
Jamais sous son toit de feuillée
Le joyeux laboureur ne m'invite à m'asseoir,
Et de loin je vois sa famille,
Autour du sarment qui petille,
Chercher sur ses genoux les caresses du soir.

Il est inutile de faire sentir le charme attendrissant imprimé à cette énumération poétique des principales privations de la pauvre fille. Toutes ces privations sont de celles qu'elle n'éprouveroit point si elle avoit une mère. Alors elle jouiroit de la douceur d'être pressée dans les bras de ses parents et

de s'entendre appeler du nom chéri de sœur; elle partageroit les jeux de la veillée, elle trouveroit place au foyer, elle cesseroit d'être exposée à se morfondre et à dévorer son chagrin à l'écart, en voyant de loin ces vives et tendres joies de famille qui lui sont interdites. Qu'il est affreux pour elle de n'avoir jamais vu luire un seul rayon de ces joies sur ce fond d'agonie où se traîne sa fatale existence! Oh! qui l'arrachera à cette vallée de pleurs, où ne lui apparoît aucune consolation humaine! Qui lui donnera les ailes de la colombe pour s'envoler dans le sein du céleste consolateur!

Vers la chapelle hospitalière
En pleurant j'adresse mes pas,
La seule demeure ici-bas
Où je ne sois point étrangère,
La seule devant moi qui ne se ferme pas.

Ici le style présente un nouveau caractère : la phrase s'allonge et devient périodique pour se conformer au sentiment de la pauvre fille qui se plaît à arrêter sa mélancolique pensée sur la *chapelle hospitalière, la seule demeure, ici-bas, où elle ne soit point étrangère, la seule qui ne se ferme pas devant elle.* En face de cette demeure, l'infortunée aperçoit la pierre où elle fut exposée, et, loin de détourner sa vue de cette pierre fatale, elle la contemple *souvent.*

Souvent je contemple la pierre
Où commencèrent mes douleurs;

Et pourquoi *souvent?* parce qu'elle y trouve le seul témoignage qu'elle puisse avoir d'une mère. Elle le dit elle-même avec beaucoup d'énergie dans les deux vers suivants :

J'y cherche la trace des pleurs
Qu'en m'y laissant peut-être y répandit ma mère.

Elle voit son exposition comme présente, parce qu'il n'y a point eu de solution de continuité dans les infortunes qui en

sont venues. Il est donc naturel qu'elle cherche sur la pierre *la trace des pleurs qu'en l'y laissant peut-être y répandit sa mère*. Que le mot *peut-être* est d'un touchant effet! Cette restriction ne donne-t-elle pas à entendre que ce n'est que par une sorte d'illusion que la malheureuse se flatte d'avoir excité la pitié un seul instant? et encore quelle pitié? Une pitié qui ne devoit pas lui manquer, la pitié d'une mère.

Souvent aussi mes pas errants
Parcourent des tombeaux l'enceinte solitaire....
Mais pour moi les tombeaux sont tous indifférents.

Il est naturel aussi qu'elle aille souvent errer dans le cimetière : c'est un lieu où tout est conforme à sa tristesse et où elle peut, sans témoins, donner un libre cours à ses larmes et à ses gémissements. Il me semble la voir éperdue, désespérée, courant de tombe en tombe pour découvrir quelque renseignement de sa mère, car son cœur a besoin de croire que sa mère ne resteroit pas sourde à ses cris si elle étoit disparue de la terre des vivants. Mais, hélas! c'est en vain qu'elle interroge chaque tombe, qu'elle demande cette mère. Quand sa voix forcenée s'écrie : *Où est-elle?* l'écho seul répond, comme chez le poëte arabe : *Où est-elle* (1)? Alors tout sentiment d'espoir l'abandonne, en présence de *ces tombeaux qui sont tous indifférents pour elle*, et dans son âme navrée s'élève cette réflexion désolante qui résume toutes les infortunes de sa vie :

La pauvre fille est sans parents
Au milieu des cercueils ainsi que sur la terre.

Vers admirables, qui expriment l'isolement le plus complet! Remarquez le tour heureux du premier. L'infortunée cesse tout à coup d'employer la première personne; elle ne

(1) Ce poëte a dit : « Je revins au lieu de ma naissance, et je m'écriai : « Les amis de ma jeunesse, où sont-ils? » et un écho répondit : « Où sont-ils? »

dit plus *je*, elle dit *la pauvre fille*. Il semble qu'épouvantée de l'excès de ses maux, elle cherche à les tromper en abdiquant sa personnalité; car il y a dans l'être souffrant et abandonné je ne sais quel instinct de répulsion contre l'horreur de son sort et je ne sais quel indispensable besoin de compassion qui le portent à se décomposer, à se partager en deux êtres, afin de trouver dans l'un le consolateur de l'autre. Inutile palliatif d'un mal incurable, ressource illusoire qui s'évanouit aussitôt qu'elle se présente.

J'ai pleuré quatorze printemps
Loin des bras qui m'ont repoussée.

Quoique le mot de *printemps* pour *année* ait été employé à satiété par le troupeau des versificateurs, ce *servum pecus* qui va sans cesse pâturant sur le terrain communal du vieux Parnasse, l'expression *j'ai pleuré quatorze printemps* n'en a pas moins quelque chose d'heureux qui la rajeunit. Rien n'est plus propre à saisir l'esprit que ce contraste frappant de la douleur dans la saison de la joie, et rien n'est plus propre à émouvoir le cœur que cette situation déplorable d'une jeune fille qui a consumé ses *quatorze printemps* dans les pleurs, ayant continuellement sous les yeux la cruelle image *des bras qui l'ont repoussée*.

Reviens, ma mère, je t'attends
Sur la pierre où tu m'as laissée.

L'élégie est terminée d'une manière parfaite par ce dernier appel à la pitié d'une mère, dans le lieu même ou tant de malheurs ont eu leur principe et leur aliment. C'est le cri suprême du cœur, qu'il est impossible d'entendre sans répéter à l'instant, avec tout l'entraînement de la sympathie, le vœu touchant et passionné qu'il exprime. On sent que la pauvre fille, épuisée par ses souffrances, vient d'exhaler son âme avec un pareil cri. On croit la voir gisante sur la pierre fatale où elle fut ramassée par la charité pour être jetée aux plus

cruelles épreuves de la vie. Que la charité la ramasse encore, cette innocente victime, afin de la déposer dans la terre du sommeil, et qu'elle inscrive sur son tombeau cette épitaphe qui semble avoir été faite exprès pour elle : « Seule à mon « aurore, seule à mon midi, seule à mon couchant, je suis « seule encore ici. »

Telles sont les beautés que présente l'élégie de la *Pauvre fille*, beautés prises aux sources mêmes de la nature et choisies avec un goût parfait. On dira sans doute que le poëte, en composant ce chef-d'œuvre de grâce et de mélancolie, n'a pas songé à produire tous les effets que j'ai tâché d'y signaler. Il se peut bien que quelques-uns ne soient point provenus d'une intention formelle de sa part, mais qu'importe? Indélibérés ou réfléchis, ils n'en doivent pas moins être rapportés à son poëme, et je n'ai pas dû tenter de distinguer par une appréciation conjecturale ce qui appartient à l'instinct de ce qui appartient à la méditation, dans le travail mystérieux du génie.

Cette touchante élégie, ainsi que toute belle œuvre littéraire, a plus que sa *réalité propre*. Ce n'est pas seulement pour ce qu'elle exprime, mais pour ce qu'elle fait sentir et penser, qu'elle doit être justement appréciée. Son mérite s'agrandit de l'influence qu'elle exerce sur l'âme et sur l'imagination des lecteurs, et c'est dans la puissance des émotions et des illusions excitées par le poëte que consiste principalement le triomphe de son art.

P. M. Quitard.

LETTRE

DE

JACQUES-AUGUSTE DE THOU A CASAUBON

(AUTOGRAPHE).

10 décembre 1613.

Monsieur, je respon à trois des vostres par celle-ci. La I du XV d'octobre, II du XXV du mesme mois, et la dernière du X du mois passé. Par la première vous me donniez espérance que nous pourrions voir les premières pièces de vostre œuvre avant que le tout fust achevé. Mais vous m'ostés ceste espérance par la seconde, et nous remettés à quand tout l'œuvre sera imprimé, qui me faict désirer infiniment que cela soit au plus tost. Le subject est tel qu'il sera difficile que vous puissiés plaire à tous les lecteurs, les esprits estants aujourd'hui comme tous prévenus et préoccupés d'autres opinions que n'estoient nos pères. C'est le siècle. Je suis en peine pour l'indisposition de mademoiselle vostre femme et autres fascheries domestiques dont m'escrivés. Dieu qui regarde tousjours les siens vous donnera en cela ce qui vous est nécessaire. Je suis bien aise qu'aiés veu R. Schultens. S'il est encore par delà, je vous supplie le faire souvenir de ce qu'il m'a promis et à vous. Cela me servira pour en revoiant mes histoires, y corriger et augmenter les choses de ces païs loingtains, esquelles je ne peus que bien souvent faillir. Ce qui m'est pardonnable. M. Cambden a pris la pene de corriger, voire jusques à l'orthographe, tout ce qui touche la Grande-Bretagne et les choses d'Irlande, et ce avec grande humanité, dont je lui ai obligation. Non ainsi Meursius dont vous mavés envoié la lettre avec vostre dernière du passé, car a chasque ligne il

m'accuse d'ignorance, d'ineptie, ἀνιστορησία (1), et telles semblables paroles. Il en pourroit uzer de plus douces, et mesmement escrivant à vous qu'il sçait m'estre intime ami. Dieu veuille que je n'aie faict en tout mon œuvre de plus grandes fautes que celles qu'il a remarqué (*sic*) qui sont la plus part de l'escriture et de l'impression, et noms propres, esquels il est facile de faillir. Je ne laisserai de faire mon profit de ses repréhensions, et, si lui escrivés, je serai bien aise que l'invitiés à examiner le reste, sans faire semblant que j'aie trouvé un peu trop aspres ses corrections. Ma femme vous beze les mains et à mademoiselle vostre femme. Et en cest endroit je supplie très-humblement N. S.,

Monsieur, vous donner à vous deux et à toute vostre famille en santé sa grâce. De Paris ce X Xbre 1613.

Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

JA. DE THOU.

Si vous voiés par occasion M. Coton, je vous prie lui bezer les mains de ma part et le faire souvenir de la promesse qu'il vous a faicte pour le reste des mémoires jusques au décès de la R. Élisabeth, et dont M. l'ambassadeur, qui est ici, m'a donné espérance.

A Monsieur

Monsieur Casaubon, à Londres.

(1) Ignorance de l'histoire.

LETTRE

DE CHAPELAIN A HUET.

(AUTOGRAPHE.)

De Paris, ce 23 août.

Monsieur,

Il a esté sans doute superflu de m'escrire pour me faire souvenir de vous qui me tenés si fort au cœur, et pour vous conserver mon amitié qui ne vous peut jamais manquer, et que vous avez acquise à si bon titre. Ce que vous m'en avés pourtant escrit m'a esté le plus agréable du monde, et il m'a semblé y voir quelque chose de ces mouvements d'esprit ordinaires aux amants, qui veulent qu'on leur donne de nouvelles assurances de ce qu'ils sçavent desjà bien, comme si le bien qu'ils possèdent leur devoit eschapper si l'on ne le leur confirmoit par de nouvelles paroles. A toutes fins je vous confirmeray icy tout ce que vous souhaités sur cet article-là, et, pour vous en mettre une fois en repos, je vous adjousteray que mes promesses sont tousjours inviolables, et que je n'effaçay jamais ne mon cœur que ceux qui ne vous ressemblent pas, et qui par leur extravagance, leur injustice et leur ingratitude, s'en sont eux-mêmes effacés les premiers.

Je vous plains fort de la lenteur de vos ouvriers, mais vous vous y estes deu attendre et par l'humeur de ces gens-là et par la nature de ces ouvrages. En imprimant on accouche une seconde fois, et plus douloureusement que la première, par les longs chagrins que cette sorte de travail porte nécessairement avec soy. Cependant il les faut dévorer, si l'on veut que l'édition n'en réussisse pas défectueuse, comme vous avez veu vostre excellent M. Bochard se plaindre qu'estoit sa dernière pour n'avoir peu estre présent à l'impression. Si vous abandonnés la vostre à la discrétion des correcteurs à gaiges pour passer l'hyver plus commodément chés vous, je crains

que vous n'ayés sujet de faire les mesmes plaintes, et que vous ne perdiés le mérite, au moins en partie, de ce que vous avés si bien manié. Mais vous estes prudent, et si vous quités vous pourvoirés à tout ce qui seroit capable de justifier mes craintes.

Vous me faites rougir des louanges excessives que vous donnés à l'ode que je vous communiquay, et je ne les reçois que comme une cajolerie de celles qui sont plus des marques d'affection que des tesmoignages de vérité. Ce seroit bien assés qu'elle ne vous eust pas déplu et que quand elle paroistra vous creussiés qu'elle ne me fera pas de honte; et je vous avoüe que je le souhaite fort, non pas pour ce que je sois persuadé de sa bonté, mais pour ce que le roy l'ayant veüe, il n'est plus en moy de la supprimer. Je luy ay donné une repassade depuis que vous l'avés veüe, et si on la voit jamais vous reconnoistriés que j'y ay profité de vos avis, et qu'en les suyvant je ne l'ay pas empirée. Vous vous moqués de me dire que je ne vous oublie pas dans la distribution; mais, comme je ne fais pas estat de la publier qu'en foule avec tout ce qui a esté fait pour Sa Majesté, je n'en feray point de distribution, non plus que vous de la vostre qui fera un des principaux ornements du recueil. Vous trouverés sur un papier à part de quelle sorte M. de Medon, conseiller au présidial de Tolose, me parle de vous en response de ce que vous aviés désiré que je luy en escrivisse.

Je suis avec ma passion ordinaire, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

CHAPELAIN.

Nous devons la communicafion de ces deux lettres à l'obligeance de M. Gustave Masson qui les a copié lui-même au British Muséum sur les pièces originales.

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

CHARLES NODIER.

La lettre que nous allons mettre sous les yeux des lecteurs du *Bulletin du Bibliophile* est adressée à M. Mira fils, administrateur du théâtre des Variétés, et, bien qu'elle ne soit datée que du *samedi* 13, le timbre de la poste, dont elle est revêtue, fait connoître qu'il s'agit du 13 décembre 1828. On y remarque une phrase qui, plus d'une fois, s'est reproduite, à quelques variantes près, soit dans la correspondance, soit dans la conversation du spirituel écrivain : « Dans le tarif de la librairie, dit-il, mes lignes sont encore à vingt sous. » Son vieil ami et compatriote, M. C. W..., lors d'un voyage qu'il fit à Paris vers 1834, lui reprochoit de ne pas répondre à ses lettres : « Que veux-tu, lui dit Nodier, je n'écris plus qu'à cinquante centimes la ligne. » Explique qui pourra cette baisse de 50 pour 100 à six années d'intervalle. Faisons toutefois remarquer que lorsque Nodier estimoit ses lignes *vingt sous*, il venoit de publier *Faust*, drame en trois actes, imité de Gœthe, et que lorsqu'il réduisoit le prix de sa prose à cinquante centimes la ligne, il publioit les *Souvenirs et portraits*, un beau livre et un grand succès. Nous avons eu, en outre, longtemps entre les mains une lettre de Nodier écrite, en 1837, à un jeune homme qui le prioit, l'insensé, de lui prêter pour quelques mois une somme de deux ou trois cents francs. « Mon cher ami, lui répondoit Nodier, vous ignorez donc que je n'ai d'autres ressources que dans mon travail de chaque jour? De l'argent! mais c'est ma plume seule qui m'en procure, et jamais je n'ai plus vivement regretté qu'elle ne me rendît pas plus riche. »

Tout le monde sait que la vie de Nodier fut divisée en deux

périodes bien distinctes : la première fut pleine de gêne, sinon de misère; la seconde fut comparativement heureuse : Nodier étoit bibliothécaire de l'Arsenal, académicien, auteur fécond et recherché; mais il garda toute sa vie, et non sans motifs, des préoccupations d'argent. Nodier, millionnaire, eût toujours été pauvre. Voici la lettre que nous annonçons :

FERD. G...T.

A monsieur, monsieur Mira fils, administrateur du théâtre des Variétés; à l'administration des VARIÉTÉS, *boulevard Montmartre.*

Paris, samedi 13.

Mon cher ami,

J'ai été intermédiaire amical dans une affaire qui n'a rien de mien. Maintenant M. Marandon, qui a la tête fort chaude, s'en prend à moi, et rien qu'à moi, de ce qui n'a pas été fait et de ce que j'avois cru promis. Il me seroit cependant cruel de me couper la gorge avec un de mes vieux camarades, pour vous épargner la peine de lui écrire en trois lignes bien proprement tournées, comme vous savez les faire, quels sont les motifs puissants qui vous empêchent de lui accorder, par une exception unique, l'entrée qu'il a reçue de tous les théâtres. Je ne vous demande que cela, et en voilà (*sic*) cent que j'écris, *sans reproche*, à cette occasion, sans éveiller votre grave impassibilité, quoique dans le tarif de la librairie mes lignes soient encore à vingt sous. Écrivez donc, mon bon Mira, à M. le chevalier Édouard Marandon de Montyel, inspecteur général de salubrité, que vous ne voulez pas de lui, et tirez-moi de cette mauvaise affaire en la prenant pour votre compte, si, contre mon avis et mes conseils, vous y trouvez raison et justice; ou faites mieux.

Tout à vous et de cœur,

CHARLES NODIER.

M. de Marandan demeure passage Sainte-Marie, rue du Bac, n° 11.

ANALECTA-BIBLION.

La doctrine d'Epictete, stoïcien : Comme l'homme se peut rendre vertueux, libre, heureux et sans passions; traduitte du grec en françois par ANDRÉ DE RIVAUDEAV, gentilhomme du Bas-Poictou; — Observations et interpretations du mesme aucteur sur les plus obscurs passages. *A Poitiers, par Enguilbert de Marnef*, 1567.

De même que les poésies de Rivaudeau ne nous sont connues aujourd'hui que par deux exemplaires, ainsi en est-il de sa traduction de la *Doctrine d'Épictète*, dont un exemplaire est à la Bibliothèque impériale et l'autre à celle de Poitiers. Les poésies avaient été imprimées à Poitiers, en 1556, par Nicolas Logerois; la traduction le fut, l'année suivante, en la même ville, par un typographe de renom, Enguilbert de Marnef. Les deux ouvrages forment chacun un petit volume in-4, de même dimension, imprimés en beaux caractères; on les diroit presque sortis des mêmes presses.

Les poésies nous ont fait connoître un versificateur studieux plutôt qu'un poëte. Rivaudeau écrivit dans un âge de transition, où la poésie nationale des trouvères, issue du Nord avec sa rime et ses vers courts, étoit rejetée en grande partie pour faire place à la forme classique, récemment mise en vogue. Ces premiers pas dans une voie inconnue durent être chancelants; aussi ceux qui les firent se montrèrent-ils imitateurs plus que poëtes. Le siècle suivant a profité de leurs efforts et de leurs fautes pour s'élever à une très-grande hauteur, tandis que toute la phalange du XVIe siècle est retombée dans l'ombre. André de Rivaudeau, qui vécut et travailla en province, fut éclipsé, de son temps, par les poëtes de la cour; mais aujourd'hui que nous les contemplons dans

le même cercueil, sauf une juste préférence accordée à Ronsard, à du Bellay ou Baïf, il reste peu d'intervalle entre Rivaudeau et ses contemporains, et il l'emporte sur la plupart par une connoissance approfondie de l'antiquité. Sa traduction a cet avantage sur le volume des poésies, qu'elle nous fait connoître l'homme bien plus intimement, et qu'elle le recommande particulièrement à notre estime. Les *Observations* dont il a accompagné la traduction nous le révèlent encore davantage. Ce petit volume nous montre dans Rivaudeau un helléniste habile, discutant bien son texte; un littérateur auquel la lecture des classiques est familière, un moraliste chrétien qui sent à fond le mérite du philosophe païen et en rapproche heureusement les pensées de l'esprit de l'Évangile. On voit par la préface, adressée à Honorat Prévost, que la famille Rivaudeau se regardoit comme disgraciée depuis l'événement funeste qui avoit précipité Henri II dans la tombe. « La mort du tres-chrétien roy Henry, de qui nous esperions beaucoup, et les troubles qui sont suruenus depuis m'ont fait embrasser la sentence : *Qui a esté bien caché a bien vescu.* » Cette devise fut depuis celle de notre immortel Descartes. Elle convenoit mieux à un philosophe méditatif et concentré qu'à un poëte. Pour tirer tant de lumières du fond de sa pensée, Descartes étoit plus favorablement placé dans ses retraites de Hollande qu'à la cour d'Anne d'Autriche. Comme poëte, Rivaudeau eût été mieux auprès de Catherine de Médicis; mais pour philosopher, le séjour de la Groizardière, au fond du Poitou, lui fut sans doute plus favorable. L'ambition jalouse et despotique des Guises, mis en possession du pouvoir par la politique imprudente de la veuve de Henri II, chassa du palais tous les officiers et les serviteurs du feu roi pour y substituer des créatures dévouées. Le père de Rivaudeau, valet de chambre du roi, fut compris dans la disgrâce, et il lui fallut se retirer dans sa province, où, du reste, il rapporta fortune et considération; mais non sans conserver au fond du cœur des espérances évanouies, tant pour lui que pour son fils. Celui-ci nous

apprend que son père (M. de La Guillotière) avoit une « tres-copieuse bibliotheque, » et qu'en outre, « la longue experience des choses et le perfaict sauoir des bonnes lettres luy auoient apporté un meur iugement. »

La philosophie, la résignation entrèrent facilement par cette voie dans la famille; et la sentence d'Épictète : « Quand on ne peut ce que l'on veut, il faut vouloir ce que l'on peut, » aura sans doute été prononcée plus d'une fois. Toujours est-il qu'André, après avoir publié son volume de poésies, s'enferma dans le manoir de la Groizardière avec un exemplaire du texte grec de l'*Enchiridion* d'Épictète, accompagné de la traduction latine par Ange Bassi, connu sous le nom de Politien. La traduction par Politien avoit été faite à la fin du XVe siècle et étoit antérieure à toute publication d'un texte grec imprimé. Elle est, par conséquent, fautive à bien des égards, elle pèche surtout par la base, par l'absence d'un bon texte original. Lors, au contraire, que Rivaudeau fit sa traduction, dix éditions du texte grec avoient paru, et la plupart sont les plus imposantes garanties, comme celles des Aldes et de Trincavelli à Venise, de Verlen à Louvain, de Tusan à Paris, de Kirchmayer à Strasbourg, de Wechel à Paris. Rivaudeau ne nous apprend pas de quelle édition il s'est servi, mais il s'aperçut aisément qu'elle étoit de beaucoup supérieure au texte qu'avoit suivi Politien. Il se tint conséquemment en garde contre le travail de son précurseur, et plus d'une fois cette prudence lui a donné lieu d'exercer sa sagacité et son érudition. Il donne ses motifs dans les *Observations* qu'il a placées à la suite de la traduction et qui se présentent à nous comme des causeries familières où l'auteur se fait connoître plus que dans ses œuvres proprement dites. On y voit combien il étoit versé dans la lecture d'Homère, Platon, Lucien, Plutarque, Cicéron, Virgile, Térence, Ovide, et combien, en outre, il possédoit la connoissance des textes sacrés. Il nous apprend là qu'il a commenté l'Épître de saint Paul aux Hébreux, et l'Évangile de saint Matthieu. Il nous fait entrevoir aussi (mais

seulement entrevoir) qu'il pourroit bien appartenir à la religion réformée. « Il est certain, dit-il, que si quelqu'un de ce temps veut se maintenir vn peu plus sagement que les autres et que le corrompu vulgaire, on dit incontinent qu'il fait du philosophe ou du reformé : il faut mespriser ces sornettes qui retombent sur ceux qui les prononcent. » En général Rivaudeau se montre sincèrement religieux, mais l'esprit de secte est toujours loin de lui. On peut inférer de ses relations avec des protestants connus, tels que la reine de Navarre, La Noue Bras-de-Fer, Françoise de Rohan, dame de La Garnache, Honorat Prévost, qu'il appartint à la religion réformée; mais ses écrits n'en contiennent autre témoignage que celui bien faible que nous venons de rapporter. A moins qu'on n'y veuille joindre aussi ces compliments à Jeanne d'Albret :

. . . . Qui de sceptre et couronne
Semblés les autres grands et non de la personne;
Miroir des bonnes mœurs et de la pieté;
Suyuant les pas d'Astrée et la droicte equité;
Très-liberale aus bons, aus meschants rigoureuse,
Amie des sçavans, sçavante et vertueuse,
Vers qui ni les plaisans, les poëtes, ni flatteurs,
Ni cès trouueurs d'argent, ni ces grands prometteurs
Ont fauorable accès : mais ceus dont la iustice
Vous est bien aperçue ennemie du vice.

Ou les félicitations adressées à la dame de La Garnache qui étoit cousine germaine de la mère de Henri IV., et qui apparemment avoit fait un séjour à la cour de Béarn :

Et puis vous demourez en cette sainte cour
Où la belle vertu fait auiourdhuy seiour;
Parente et bien priuée à vne grand'princesse
Qui de sa mère tient le sauoir et sagesse.

On sait que la mère de Jeanne d'Albret étoit Marguerite d'Orléans, la courageuse sœur de François Ier, qui alla à Ma-

drid reconforter le roi captif, contre les exigences de son vainqueur, et qui fut auteur des célèbres *Contes de la reine de Navarre*, dont le style un peu libre ne tiroit pas alors à conséquence.

La Groizardière, qu'habitoit Rivaudeau avant l'époque où il fit ses deux publications, en 1566 et 1567, étoit située à peu de distance et à mi-chemin du château de la Garnache, où résidoit Françoise de Rohan, et du manoir de la Noue-Briord, sur les collines de Retz, où étoit né, sept ans avant Rivaudeau, le célèbre François de La Noue Bras-de-Fer. Celui-ci s'étoit déjà distingué dans les guerres d'Italie et à la bataille de Saint-Quentin, mais sa haute renommée ne devoit surgir qu'un peu plus tard, avec les guerres de religion. Aussi Rivaudeau, déjà lié avec son voisin, le futur capitaine huguenot, se borne-t-il à le signaler, pour le moment, comme « un gentilhomme de rare et délié jugement, » dans la préface d'Épictète, et il rappelle qu'il lui a adressé un avant-parler de la tragédie d'*Aman*.

La traduction d'Épictète par Rivaudeau avoit été précédée de deux autres : par Antoine Dumoulin, en 1544, et par Claude Gruget, en 1558; mais notre auteur n'en eut aucune connoissance, et, sauf le secours dangereux prêté par Politien, il fut livré à ses propres forces. Bien d'autres traductions ont été faites depuis, parmi lesquelles on cite celles de Dacier, de Lefebvre de Villebrune et de Camus. La traduction de Rivaudeau a l'avantage de reproduire le texte grec en ce vieux françois que P. L. Courier apprécioit si fort pour cette fin. Il me semble que les chefs-d'œuvre classiques proprement dits s'accommodent mieux de notre langue arrivée à maturité, et qu'il y a plus de vrai parallélisme entre la langue de Sophocle, Euripide, Démosthène, Cicéron, Virgile, Horace, et celle de Corneille, Racine, Bossuet, Fénelon, qu'avec l'idiome de Rabelais ou Ronsard. Mais quand, au lieu du style élevé, les anciens employèrent un genre naïf ou cru, alors le style du XVI[e] siècle peut offrir plus d'affinité pour le recevoir. Un savant moderne

a poussé plus loin que Courier le raccord du parallélisme des idiomes dans la traduction : M. Littré a pensé que la naïveté sublime d'Homère trouvoit son analogie dans la langue françoise du XIIIe siècle, et, à l'appui de sa proposition, il a traduit, non sans bonheur, le premier chant de l'*Iliade* dans l'idiome de Joinville. Il ne faut donc pas s'étonner s'il est tel chapitre de la traduction de Rivaudeau qui l'emporte sur les versions plus modernes : l'interprète s'est trouvé moins embarrassé devant la naïveté et l'excentricité de l'original; il ne s'en est pas fait juge, et il a rendu la chose telle qu'elle lui étoit donnée, sans déguisement ni détour; ainsi :

« Ne di pas partout que tu es philosophe, et ne dispute beaucoup des preceptes et reigles parmi le vulgaire, mais pratique les plus tost. Pour exemple, ne di pas en vn banquet comme il faut manger, mais mange comme il faut; et te souuienne qu'ainsy Socrate s'estoit de toute part despouillé de l'ostentation. Si donc, il se met en auant quelque propos des preceptes, tay toy le plus souuent, car il y auroit grand danger que tu ne vomisses sur le champ ce que tu n'auroy pas encores bien digéré. Si quelcun te dit que tu ne sçais rien, ne te sens piqué, et pense que tu commences à philosopher. Fay comme les brebis, qui ne monstrent pas au pasteur combien elles ont mangé d'herbes en les vomissant, mais, quand elles ont digeré la pasture, elles rendent force lait et laine. Ainsi ne fay pas monstre parmi les rustiques des reigles de la philosophie, mais monstre les effaits des preceptes bien digerés. »

Tout helléniste que fut Rivaudeau, sa traduction n'est pas exempte de fautes. Mais que de passages laborieux à rendre dans les auteurs anciens! Quels soins il a fallu aux admirables érudits du XVIe siècle pour rétablir les textes à travers les mauvaises copies et les exemplaires altérés, et combien il a été difficile aux premiers traducteurs de rencontrer toujours juste! Le temps et les efforts continus de l'étude ont étendu la lumière et précisé bien des sens douteux. Rivaudeau, qui

ignoroit les deux traductions françoises faites avant la sienne, se débattit contre Politien autant qu'il s'en aida. Le commentaire de Simplicius lui fut présenté tardivement par son père, et alors que la traduction étoit déjà sous presse. Mais ce commentaire, écrit en grec par son auteur, ne lui arrivoit que mis en latin par Caninius; aussi ne daigna-t-il pas retoucher son œuvre sur la foi d'une traduction que l'infidélité de Politien lui rendoit suspecte. Les fautes peu nombreuses que Rivaudeau a commises étoient de celles qu'un premier traducteur ne peut guère éviter, et Amyot lui-même y a plus d'une fois succombé en sa célèbre version françoise de Plutarque.

La traduction d'Épictète et les poésies de Rivaudeau, si elles ne sont des monuments de notre littérature, se présentent du moins comme des jalons, comme des témoignages précieux des efforts faits dans le XVI[e] siècle pour enrichir l'Europe de toute la succession intellectuelle léguée par l'antiquité. Ce concert immense qui retentit dans toute la chrétienté se fit entendre non-seulement dans la capitale, mais dans plusieurs villes secondaires, en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Hollande. Nous devons accueillir avec intérêt le souvenir des efforts qui furent faits dans le même sens au milieu de nos provinces, et au fond d'un manoir solitaire par un noble enfant du Poitou. Ch. DE SOURDEVAL,

Membre de la Société des Bibliophiles de Touraine.

Étude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne, et sur l'origine des églises de Dijon, d'Autun et de Langres, par l'abbé Bougaud. (Publication de la Société Éduenne.) *A Dijon, à Langres et à Autun, S. D.* (1859); gr. in-8 (6 fr.).

Ce n'est pas pour la première fois que l'on s'occupe de la question si controversée de l'origine des églises d'Autun et de

Langres. Pour peu qu'on se soit occupé de l'histoire de ces contrées, on sait que les documents fourmillent sur ce sujet. Pour ne parler ici que de l'église de Langres, le P. Vignier, le chanoine Théodecte Tabourot, le chanoine Henriot et Charlet nous ont laissé sur cette question d'importants manuscrits, conservés soit à Langres, soit à Chaumont, et il ne seroit pas exact de dire, en s'occupant de ce point historique, qu'on vient déblayer le terrain et y apporter la lumière.

On ne seroit pas plus fondé à dire que la difficulté de la question provenoit de la perte des pièces originales, de la disparition des actes authentiques de saint Bénigne de Dijon, et des saints Jumeaux de Langres. Ces pièces originales, ces actes authentiques sont connus de tous ceux qui ont fouillé les archives historiques du diocèse de Langres, et visité avec quelque soin les bibliothèques de Langres, de Chaumont, de Troyes, de Montpellier. Depuis fort longtemps, un modeste curé de campagne, M. l'abbé Daguin, de Perrancey, a collectionné tous ces documents qu'il a puisés dans les bibliothèques que nous venons de citer.

Je n'en félicite pas moins M. l'abbé Bougaud de son intéressante publication. Je l'en remercie parce que, jusqu'à ce jour, la lumière étoit restée un peu sous le boisseau, et que les réfutations que l'on vouloit faire de certain travail de M. Roger de Belloguet (*les Questions bourguignonnes*) étoient restées jusqu'à ce jour à l'état de projet.

L'ouvrage se divise en quatre livres.

Le premier est consacré à la discussion critique des faits.

Dans le second, l'auteur aborde la question hagiographique.

Le troisième livre est consacré à la question archéologique.

Enfin le quatrième livre contient les monuments, c'est-à-dire les quelques pièces relatives à la vie et au culte de saint Bénigne et de ses compagnons

L'œuvre de M. Bougaud nous arrive sous le patronage de la Société Éduenne et les approbations des évêques d'Autun, de

Langres et de Dijon. Il y a dans ces faits des garanties plus que suffisantes. L'évêque de Dijon s'exprime ainsi : « Dans ce livre, l'antique origine de notre église et sa gloire presque apostolique sont mises en lumière avec un rare talent d'exposition et de discussion historique. La force des preuves, la netteté et la fermeté du style s'y réunissent pour charmer le lecteur. » Mgr d'Autun est plus explicite : « Ce livre est plus qu'une simple étude, c'est un grand et beau travail historique. M. l'abbé Bougaud mérite d'occuper une place parmi ces rares esprits qui ont à la fois, comme il le dit lui-même, le sens de la tradition et celui de la critique, c'est-à-dire une grande liberté dans un grand respect, une foi vive avec une érudition solide, de l'ampleur dans les idées et de la finesse dans l'esprit, un tact exquis avec un goût sûr, et, par-dessus tout, une âme aussi exempte de préjugés que de passions. » L'évêque de Langres déclare qu'il a été « frappé de la sûreté du coup d'œil de l'auteur, de la sagesse de sa méthode, de la justesse et de la solidité de sa critique, du rare bonheur avec lequel il sait démêler les vraies traditions, et de la vigoureuse logique avec laquelle il les défend, dissipant sur sa route les erreurs et les préjugés qui les avoient obscurcies ou altérées. »

Ces puissantes recommandations rendent le rôle du critique à peu près inutile, il doit se contenter de les mentionner. Toutefois je me permettrai quelques observations. Le quatrième livre n'est pas assez complet : j'aurois désiré y voir l'office des saints Jumeaux de Langres et une indication bibliographique de sources à consulter. M. Bougaud se trompe en disant qu'à Langres saint Bénigne n'avoit pas d'office propre ni de messe spéciale : je connois une messe pour le jour de la translation de l'apôtre de la Bourgogne, et une autre pour le jour de sa fête (3 novembre), dans des missels de 1491 à 1517. Un bréviaire manuscrit, conservé à la bibliothèque de Chaumont, contient aussi l'office complet de ce saint martyr.

J'aurois bien encore quelques observations à faire, par

exemple sur la manière dont est écrite la prose de saint Bénigne; mais j'aime à me rappeler ces vers d'Horace :

> .... Ubi plura nitent.... non ego paucis
> Offendar maculis, quas aut incuria fudit
> Aut humana parum cavit natura....

J. CARNANDET.

Biographie des hommes illustres du département de la Côte-d'Or, par M. l'abbé Michaud, t. Ier. *A Dijon*, 1858; in-8.

On ne sait pas assez généralement combien de services ont rendus à la science, à l'histoire et aux lettres les écrivains de province. Il n'y a guère de villes un peu importantes qui n'aient aujourd'hui l'histoire de leurs monuments, de leurs églises, des hommes illustres qui y sont nés. Pour ce qui concerne spécialement le département de la Côte-d'Or, la nomenclature des ouvrages publiés formeroit à elle seule un volume. Chacun est venu apporter sa pierre pour reconstruire d'une manière complète l'histoire de ce pays. Aujourd'hui c'est un ancien supérieur de séminaire qui utilise les loisirs que lui a faits la retraite, et qui vient, armé d'un volume in-8, dans lequel il raconte la vie des hommes illustres. Ce n'est pas un travail inutile, tant s'en faut, même après la publication d'une foule de biographies dites universelles : on y trouve en effet des noms de personnages auxquels n'ont pas songé les biographes universels, et une foule de détails dans lesquels ils ne pouvoient entrer, forcés qu'ils étoient de se restreindre dans le nombre de leurs articles et dans leur étendue. D'ailleurs, quelle contrée a fourni plus d'illustrations que la Côte-d'Or, quelle mine plus riche et plus féconde? Ménage ne craignoit pas d'exagérer quand il disoit en parlant de Dijon : « Après Paris, il n'y a pas de ville qui fournisse tant de sujets

à la république des lettres ; » et Richelet : « La capitale de la Bourgogne est Dijon, où il y a de très-savants et de très-habiles gens. »

Vidi oratores centum, centumque poetas
Omnes accensi studiis æqualibus, omnes
Irruere, et nostris certatim accurrere musis,

s'écrioit Santeuil.

Aujourd'hui encore, le département de la Côte-d'Or a des représentants dans la magistrature, dans les sciences et dans les arts. Il compte d'habiles généraux et un illustre maréchal qui tenoit, il y a quelques semaines à peine, le portefeuille du ministère de la guerre. Il a dans son clergé plusieurs membres distingués qui honorent leur ministère, les chaires chrétiennes et les lettres. Le prêtre le plus éloquent de la France est un enfant du diocèse de Dijon, et c'est dans cette ville que le pontife qui gouverne l'église de Paris a fait son éducation cléricale.

L'ouvrage de M. l'abbé Michaud est donc le bienvenu, et il sera apprécié par tous les hommes d'étude, non pas qu'il se présente exempt de défauts : qui oseroit prétendre à la perfection dans une pareille entreprise ? Ainsi, à l'article Baudot, (Louis), M. Michaud omet de dire que cet écrivain a publié l'éloge de son père ; il se demande aussi pourquoi Girault n'a pas parlé de la famille Baudot. La réponse est facile. Des discussions eurent lieu entre Girault et Baudot au sujet du sceau du roi de la Basoche de Dijon ; Girault mit beaucoup d'aigreur et d'acrimonie dans ses réponses, et conserva longtemps de la haine pour Baudot : de là son silence. A l'article Bourceret, M. Michaud omet de citer les nombreuses notes manuscrites que cet auteur nous a laissées sur l'histoire de Chatillon. Cependant elles en valent la peine, et un pareil silence est regrettable dans un ouvrage destiné principalement à la localité. Mais, somme toute, ce sont là de très-légères imperfections, comme le fait fort sagement remarquer M. Michaud dans la

préface de son livre : « Une route est plus facile à réparer qu'à frayer; et puis, si nous voulions comparer le volume que nous avons sous les yeux avec certaines *biographies universelles*, combien d'observations n'aurions-nous pas à faire? »

Nous attendons impatiemment le second volume de la *Biographie des hommes illustres du département de la Côte-d'Or*. Nous aimons à penser que M. l'abbé Michaud a trouvé assez de sympathies pour l'encourager à continuer son travail de bénédiction; c'est pourquoi nous lui recommanderons, en terminant, le n° 394 des manuscrits de la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier : *Catalogue des écrivains de Dijon, contenant ce que j'ai pu apprendre de leurs vies et de leurs ouvrages* (par le président Bouhier). Nous ne trouvons pas l'indication de ce volume dans la liste des ouvrages de Bouhier que nous donne M. Michaud. J. CARNANDET.

Vocabulaire du Haut-Maine, par M. C. R. de M. (Raoul de Montesson), nouvelle édition augmentée. *Le Mans et Paris*, 1859; gr. in-16, papier vergé.

Il y a deux ans, à pareille époque, je signalois dans ce recueil et à cette même place, un excellent petit volume que venoit de publier M. Raoul de Montesson sur le patois du Haut-Maine. Ce petit volume a fait son chemin et il l'a si bien fait que, la première édition étant épuisée, l'auteur a compris la nécessité d'en donner une seconde. Je félicite M. de Montesson de ce succès légitime, mais je félicite surtout les philologues, puique cette nouvelle édition nous arrive armée en guerre, considérablement augmentée et renforcée de notes d'une grande science et d'une grande solidité. Je savois déjà que M. de Montesson étoit dans d'excellentes conditions pour publier un ouvrage parce qu'il sait travailler. La seconde édition du *Vocabulaire du Haut-Maine* est une preuve nouvelle que les auteurs anciens lui sont aussi familiers que les

modernes. Quand M. de Montesson ne trouve pas un exemple dans Montaigne ou Rabelais, il le découvre dans Paulin Pâris ou Génin. Je veux en donner un exemple en copiant deux passages dans le volume que j'ai sous les yeux :

JARS, JAS, s. m. Oie mâle. Du Cange (au mot *Jasia*) cite jas comme synonyme de coq. Il est certain que, dans le Maine, il n'a jamais eu d'autre sens que celui que je lui donne ici, et nous sommes d'accord avec l'Académie, avec Robert Estienne, avec Furetière, etc. Sous la Fronde, on fit des vers contre le commandeur de Jars; il y avoit :

Monsieur le commandeur de Jars
Vous plaisantez à toute outrance
Mais vous discourez, comme un *jars*
Qu'on appelle un *oison* en France.

Et plus anciennement, Béroalde de Verville avoit dit :

« Il fit mettre une oie en mue.... elle estoit fille du *jars* si gras qui fut mangé à Grenoble (*Moyen de parvenir*, chap. LXXVIII). »

L'oie étant douée d'une jaserie sinon agréable, du moins perpétuelle ou peu sans faut, semble avoir plus de droits que le coq ou le dindon à la création du verbe *jaser*, que lui attribue un article, du reste fort intéressant, de l'*Illustration*, du 28 février 1857, p. 139.

OUBLIRE, s. f. Oublie, gaufre dite à Paris *plaisir*. *Oblata* étoit le nom du pain d'autel (qu'on peut dire offrande), dont la pâte est de la même nature que celle de l'oublie. On désignoit encore ainsi certaine pâtisserie qu'on offroit aux seigneurs de fief comme un sens féodal (Du Cange, *Oblata*; — Raynouard, *Oblia*, à l'appendice).

Il y a quelques années, le marchand d'oublies étoit, au Mans, le compagnon obligé du porteur de lanterne magique, et les enfants avoient de la peine à se coucher le soir, quand ils avoient entendu dans la rue : *Oublires! oublires! La lanterne magique!*

L'usage de colporter et de vendre ainsi le soir cette pâtisserie

n'est pas nouveau, puisqu'on lit dans Tallemant des Réaux, à l'historiette de Bernardin de Boucqueville, baron de Clinchamp, et surtout dans les curieux commentaires de M. Paulin Pâris, que ledit baron faisoit monter chez lui le soir un des oublieurs qui passoient dans la rue, lui laissant croire qu'il vouloit jouer aux oublies, mais en réalité pour le contraindre à lui tirer ses bottes.

Ces deux passages suffiront pour donner une idée parfaite de cet ouvrage, et il ne seroit plus juste de dire, en parlant du Haut-Maine, ce qu'écrivoit M. de Montesson en tête de sa première édition : « Il est vivement à regretter qu'aucun écrivain de talent comme nous en avons eu et comme nous en comptons encore dans notre province, n'ait pu s'occuper du travail que j'entreprends aujourd'hui, et qui valoit bien, il me semble, la peine d'être traité d'une manière plus fructueuse, plus savante et sur une plus grande échelle qu'il ne m'est donné de le faire. »

J. Carnandet.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

Bibliothèque de Brest. — M. Fleury donnoit dernièrement lecture à la Société académique de Brest, d'un petit travail sur la bibliothèque de la ville, dont l'origine, a-t-il dit, remonte à 1789.

Les premiers ouvrages qui la composèrent provenoient de l'antique abbaye Saint-Matthieu, du couvent des Carmes de Brest et des Capucins de Recouvrance. Une bibliothèque, formée de tous ces livres, fut installée en l'an III, dans les salles de la maison connue sous le nom de Bureau des Marchands. Elle comptoit 26 000 volumes; peu à peu ces livres se dissipèrent, quelques-uns allèrent enrichir la bibliothèque

thèque du British Muséum. Ils sont empruntés au grand rapport officiel sur le musée en général.

Les dépenses de l'année dernière pour la bibliothèque se sont élevées à 73 500 l. st. (1 837 500 fr.). Les appointements figurent dans ce compte pour 35 004 l. st.; les dépenses d'intérieur, pour 3253; les achats et acquisitions, pour 19 830; la reliure, etc., pour 13 116; l'impression des catalogues, etc., pour 1717 l. st. On estime la dépense totale, pour l'année 1859-1860, à 77 425 liv. sterl. (1 935 625 fr.).

L'année dernière, 519 565 personnes ont été admises à visiter les collections générales. Il y en avoit eu 621 034 en 1857, 361 714 en 1856, 334 089 en 1855, 459 362 en 1854, et 661 113 en 1853.

Le nombre des visites faites aux salles de lecture pour l'étude ou les recherches a été de 67 794 en 1853, 56 132 en 1854, 53 567 en 1855, et 53 422 en 1856, du mois de janvier au mois d'avril 1857 inclusivement, le nombre des lecteurs a été de 19 242. La nouvelle salle de lecture a été ouverte le 18 mai, et depuis ce jour jusqu'à la fin de l'année, le nombre des lecteurs a été de 75 128. Total : 94 370 lecteurs en 1857, et 122 104 en 1858. Le nombre des volumes dont la bibliothèque est augmentée est de 32 152 (y compris les cartes et la musique). Sur ce nombre, 1339 ont été offerts à la bibliothèque, 24 968 achetés, et 5845 acquis par droit d'auteur. 406 manuscrits sont venus augmenter les collections, ainsi que 72 chartes originales, dont quelques-unes ont une très-grande valeur.

— *Une imposture*.... On a fabriqué à Munich plusieurs gravures sur bois d'une exécution assez roide dans le goût du xve siècle, mais qui sont de date récente. On prétend que les bois ont été trouvés ensevelis avec une grande quantité d'épreuves, sous la poussière d'un grenier, qui paroît être plus ou moins ancien. Nous croyons devoir insérercette indication pour mettre les amateurs en garde contre cette tromperie et afin qu'ils n'en soient pas dupes.

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

ET

CATALOGUE DE LIVRES RARES ET CURIEUX DE LITTÉRATURE D'HISTOIRE, ETC., QUI SE TROUVENT EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER.

AOUT. — 1859.

338. Affinati. Le Monde renversé sens dessus dessous, traicté auquel est montré par maintes belles raisons que le péché a jetté une horrible confusion en l'univers; traduit de F. J. Affinati d'Acuto, dominicain, par F. Gaspard Cornvère. *Paris, F. Huby,* 1610; in-8, vél. fil. à compart. tr. dor.................................... 16—»

Livre fort singulier; jolie reliure du temps; volume rare.

339. Alcoran des cordeliers tant en latin qu'en françois; c'est-à-dire la mer des blasphesmes et mensonges de cest idole stigmatizé, qu'on appelle S. François : lequel liure a esté recueilli mot à mot par le docteur Erasme Albere, du liure des conformitez de ce beau S. François à Iesus-Christ; liure meschant et abominable s'il en fut oncq, composé par vn cordelier, et imprimé à Milan l'an 1510. *Geneue, Conrad Badius,* 1560; in-8, mar. brun, fil. tr. dor. (*Hardy*.) 60—»

Très-bel exemplaire d'une édition précieuse et fort rare.

340. Apologie pour Thomas à Kempis, où sont contenues les principales raisons qui le maintiennent dans la possession d'autheur de l'Imitation de J.-C., avec une réponse aux rai-

sons de ceux qui ont voulu l'attribuer à Jean Gerson (par le P. François de Hechelles). *Paris*, *Claude Cramoisy*, 1651; in-8, demi-rel. mar. bleu.................... 12—»

Voici les principales conjectures sur lesquelles s'appuie cette dissertation: 1° l'antiquité des nombreux manuscrits du XVe siècle qui donnent ce livre sublime à Thomas à Kempis; 2° les témoignages des savants, parmi lesquels celui du célèbre imprimeur J. Badius, contemporain de Th. à Kempis, est d'un grand poids; 3° enfin la conformité du style des autres écrits du chanoine de Saint-Augustin avec celui de l'*Imitation*.

341. Basta. Le Gouvernement de la cavalerie légère, *Rouen*, *Jean Berthelin*, 1627; in-fol., fig., demi-rel..... 28—»

On a joint à ce traité rare le suivant, beaucoup plus rare encore que le premier: Art militaire à cheval; Instructions des principes et fondements de la cavalerie et de ses quatre espèces, à sçavoir lances, corrasses, arquebuses et drageons, avec tout ce qui est de leurs charge et exercice, par J. Jacques Malhausen, principal capitaine des gardes de la ville de Dantzick. *Zutphen*, *And. d'Aelst*, 1626, in-fol., fig. nombreuses. — La dernière partie de cet ouvrage contient un discours de deux personnes, Musan et Martin, sur l'excellence de l'art militaire, soutenant qu'excepté la théologie elle surmonte *tous les aultres arts et sciences*.

342. Caractères de la fonderie de J. Gillé, graveur et fondeur du roi. *Paris*, 1768; in-8, mar. vert, fil. tr. dor. (*Bradel-Derome.*)................................ 18—»

Quatre-vingt-douze planches; dans le même volume: *nouveaux fleurons et vignettes*, *de la fonderie de J. Gillé*, 36 feuillets.

343. Certon. Les OEuvres d'Homère, prince des poëtes, assavoir: l'Iliade, l'Odyssée, la Batrachomyomachie, les Hymnes et les Épigrammes, de la version de Salomon Certon. *Paris*, 1615; 2 vol. in-8, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Hardy.*).................................... 80—»

Superbe exemplaire relié sur brochure et d'une parfaite conservation. Cette traduction curieuse est en vers françois. Il est rare de rencontrer un exemplaire aussi bien conservé.

344. Conciones et orationes ex historicis latinis excerptæ (ex recensione Jac. Veratii). *Amstelod.*, *apud Dan. Elzevirium*,

1662; pet. in-12, mar. vert, fil. tr. dor. (*Derome signé.*) .... 40—»

SUPERBE EXEMPLAIRE : 138 millim. (5 p. 1 lig.).

345. DAVELOURT. Recueil des divers traités du sieur Daniel Davelourt, Écossais, officier d'artillerie. 6 pièces en un vol. pet. in-8, demi-rel.......................... 15—»

Savoir : Briefve instruction sur le faict de l'artillerie de France. *Paris, Jul. Jacquin.* — L'arsenal et magazin de l'artillerie. *Paris*, 1610. — L'artillier, c'est-à-dire la charge et fonction des officiers de l'artillerie, principalement en un siége et armée. *Paris, Fr. Jacquin*, 1616. — Recherches et considérations sur le faict de l'artillerie. *Paris, Fr. Jacquin*, 1617. — Maximes..... sur le fait de l'artillerie. *Paris*, 1619. — Dictionnaire artillier historique, etc., etc.

Ce recueil provient de la collection de M. le général Matthieu Dumas.

346. De l'Autorité du roy, touchant l'aage nécessaire à la profession solennelle des religieux (par Le Vayer de Boutigny). *Paris*, 1669; in-12, mar. rouge, fil. à compart. tr. dor. (*Anc. rel.*)................................ 18—»

Bonne condition.

347. De la Guerre continuelle et perpetuel combat des chrestiens contre leurs plus grands et principaux ennemis, traicté fort vtile et propre pour ce temps et tout autre, nouuellement mis en françois par F. M. (Fr. Morel). *Paris, de l'impr. de Frederic Morel*, 1564; pet. in-8, réglé, cart., tr. dor.................................... 18—»

Suivant La Caille, ce livre singulier est composé par Fr. Morel lui-même. Il contient le combat contre la chair, contre le monde et contre le diable. — Bel exemplaire d'un livre rare.

348. Deux Instructions et deux Epistres faites et enuoyées au clergé et peuple de Valence et Dye, par leur euesque (Iean de Monluc). *Rouen, B. Belis et Th. Mallard*, 1557; in-16, veau rac. fil.............................. 18—»

Exemplaire Méon. Petit volume fort rare.

349. DOLET. Commentariorum linguae latinae tomi duo, Ste-

phano Doleto Aurelio autore. *Lugduni, apud Seb. Gryphium,* 1536; 2 vol. in-fol., veau jaspé, fil............. 75—»

Très-bel exemplaire, grand de marges et d'une parfaite conservation. (Voir le *Manuel du libraire.*)

Nous ajouterons à la description que M. Brunet donne de cet ouvrage important, que chaque volume est précédé du privilége en françois du roi François I[er], d'une dédicace en latin au roi, et d'une épître latine d'Estienne Dolet à Guill. Budée. Les initiales et l'entourage des deux titres sont, ainsi que l'exécution typographique du livre, des plus remarquables.

350. DONATI, grammatici peritissimi, fabularum breuiatio Ouidii Nasonis elegans et succincta. (*Patavii, circa* 1479); in-4 de 40 feuillets, caractères romains, cart........... 40—»

Superbe exemplaire, à toutes marges, d'un volume très-rare, et au moins fort curieux par l'adresse suivante de l'imprimeur, qui se trouve sur le dernier feuillet : *Petrus Maufer, Normanus, Rothomagensis civis.*

351. DORÉ. Le Collége de Sapience, fondé en l'Université de Vertu, auquel s'est rendue escolliere Magdelaine, disciple et apostole de Iésus; autheur Frere Pierre Doré. *Paris,* 1546; pet. in-16, v. ant.......................... 16—»

Délicieux petit volume imprimé en lettres rondes. Très-joli exemplaire.

352. DUSSAULX. De mes rapports avec J. J. Rousseau, et notre correspondance, suivie d'une notice très-importante, par J. Dusaulx. *Paris, Didot jeune.* 1798; in-8, demi-rel. 12—»

M. Guillaume, ancien membre de la Société des Bibliophiles françois, a écrit sur la garde la note suivante :

« On remarque, dans ce livre, l'extrême avidité qu'avait Dusaulx d'être en liaison avec l'auteur d'*Émile*. A peine a-t-il formé cette liaison si désirée, il éprouve l'inconstance de Rousseau qui, méfiant et croyant à un complot formé contre lui par Diderot et les encyclopédistes pour le tourmenter et le chasser de France, se persuade que Dusaulx est un espion de ses ennemis et se brouille avec lui sans retour. Ils s'écrivent cinq à six lettres qui prouvent l'amour-propre, la singularité, la folie qu'avoient l'un et l'autre de se croire d'une grande importance. Rien n'est plus risible que l'emphase des lettres de Dusaulx. Rousseau lui écrit-il pour l'inviter à souper; Dusaulx se perd dans les belles phrases, pour dire qu'il accepte l'invitation. Il commence par citer un vers d'Horace; il parle d'Épicure et de Platon; il assure que jamais nouvelle mariée, près de passer dans les bras d'un amant chéri, ne prononça son *oui* avec plus d'allégresse. Puis viennent les exclamations : *L'heureuse soirée! je la marquerai d'une pierre blanche à la manière antique. Heureux homme! vous avez quand il vous plaît tous les accents qui vont au cœur.*

« C'est en 1798, vingt-sept ans après que cette correspondance a cessé, que Dusaulx publie les lettres écrites en 1770 et 1771. Il a la fatuité d'en faire part au public comme de l'objet le plus essentiel. D'où lui venoit cette gloriole de vouloir associer son nom à celui d'un écrivain que son éloquence et ses paradoxes placent au premier rang des hommes célèbres de son siècle? C'est qu'en 1798, Dusaulx étoit représentant du peuple. Son importance conventionnelle se réunit à l'orgueil d'auteur; il croit que toutes les circonstances de sa vie doivent être d'un grand intérêt pour la postérité. Les querelles de Rousseau ne survivront pas à son siècle, et ce volume de Dusaulx aura le même sort.

« Quant à la notice *très-importante*, elle consiste en une lettre de Rousseau à M. de Saint-Germain; lettre remplie de ses frayeurs des complots formés contre lui. En lisant ces tristes visions d'un esprit farouche, maniaque, insociable, gonflé de l'amour-propre le plus irritable et le plus ombrageux, on auroit lieu de penser que la nature n'accorde des talents supérieurs qu'aux dépens des autres qualités, et en refusant un bon cœur, un esprit de paix et de modération. »

353. Epigrammata et poematia vetera, quorum pleraque nunc primum ex antiq. codic. et lapidibus, alia sparsim antehac errantia, jam undique collecta, emendatiora edentur. *Parisiis*, 1590; in-12, mar. vert, fil. dent. tr. dor. doublé de moire. (*Rel. de Bradel-Derome.*)................ 45—»

Recueil donné par P. Pithou, rare et recherché. Exemplaire relié sur brochure avec double titre différent.

354. Epigrammatum delectus ex omnibus tum veteribus tum recentioribus poetis accurate decerptus, etc., cum dissertatione Petri Nicole. *Parisiis*, 1659; pet. in-12, mar. vert, fil. tr. dor. (*Duru.*)............................ 28—»

Bel exemplaire d'un excellent recueil, où se trouve, à la fin du volume : *Sentences* courtes et proverbes pleins de sens, tirés des plus excellents auteurs espagnols, etc.

355. Extraict de plusieurs saincts docteurs; propositions, dictz, et sentences contenant les graces, fruictz, profitz, utilitez et louanges du tres-sacré et digne sacrement de l'autel pour ceux qui le recoiuent en estat de grace. *Nouuellement imprimé à Paris, pour Guillaume Merlin, demourant sur le pont au Change, à l'enseigne de l'Homme sauvaige* (sans date, vers 1515), in-8°, réglé, goth. cart......... 25—»

Volume bien conservé et grand de marges. Les dernières pages sont consacrées aux *tribulations et adversitez de ce monde.*

356. Fénelon. De l'Éducation des filles, par Fénelon; édit. augmentée d'une lettre du même auteur à une dame de qualité sur l'éducation de sa fille unique. *Paris*, 1719; in-12, mar. citron, tr. dor. (*Anc. rel.*)................ 28—»

Exemplaire du président de Brosses.

357. Goudelin. Las Obros de Pierre Goudelin. *Toulouse, Pierre Bosc*, 1648; in-4, mar. rouge, fil. à compart. tr. dor. (*Hardy.*)................................. 90—»

Superbe exemplaire d'une édition recherchée, parce qu'elle est la dernière de ce recueil qui ait paru du vivant de l'auteur.

358. Horatii Opera, tabulis æneis incidit J. Pine. *Londini*, 1733-37; 2 vol. gr. in-8, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Derome.*)................................. 120—»

Exemplaire d'une fraîcheur de reliure et de texte irréprochables.

359. Q. Horatii Opera omnia recensuit Filon. *Parisiis*, 1828; in-64, mar. bleu, fil. à compart., tr. dor., doublé de mar. rouge, fil. à compart., dans un étui en mar. bleu. (*Trautz-Bauzonnet.*)............................. 140—»

Édition imprimée avec les caractères microscopiques de H. Didot. La reliure est un des plus beaux ouvrages de Trautz.

360. Institutions de la pieté chrestienne, ou petit catechisme pour les catholiques, par Pierre de Canis. *Anuers, Iean Bellere*, 1576; in-16, cart.................... 30—»

Exemplaire parfaitement conservé. — Petit volume des plus curieux, orné d'une foule de très-jolies figures sur bois. Un *catéchisme* du XVI[e] siècle n'est guère moins rare qu'une *civilité*, et celui-ci est un petit chef-d'œuvre d'exécution et de bon goût.

361. Joan. David, veridicus christianus. *Antuerpiæ, ex offic. plantiniana*, 1601; in-4, fig. v. jaspé, fil.

Ouvrage recherché pour la singularité et le grand nombre des estampes gravées par Corneille Galle : elles nous font connoître les habillements du peuple belge vers 1600. M. Renouard signale avec raison ce livre comme le plus richement orné des livres d'allégories mystiques, exécutés au début du XVII[e] siècle. Le P. David, ayant fait des augmentations considérables à son manuscrit primitif, voulut l'orner de planches; mais Moretus ne consentit d'en faire la

dépense qu'à condition qu'elles servissent à l'ouvrage traduit du latin. L'original flamand ne parut que l'année suivante 1602, sous le titre : *Christelycken waerseggher.* B. D. N.

362. KEMPIS (*Th. a.*). De Imitatione Christi.—Pugna spiritualis, tractatus vere aureus de perfectione vitæ christianæ, ab incognito, sed pio et docto viro, primum italice scriptus, latine redditus a Jod. Lorichio. — Semita Paradisi.— Tractatus de pace animæ. *Parisiis*, *Seb. Martin*, 1662; un vol, pet. in-12, mar. violet, fil. tr. dor............. 44—»

Un des meilleurs textes de l'Imitation de J.-C. Cette jolie édition a été imprimée par les soins du card. de Richelieu. Le frontispice est dessiné et gravé par Chauveau.

363. LACTANCE FIRMIAN, Des divines institutions, contre les gentils et idolâtres, traduict de latin en françoys par René Fame. *Lion*, *Ian de Tournes*, 1555; in-16, mar. brun, fil. tr. dor. (*Niedrée.*)........................... 45—»

Ce volume, si gracieusement imprimé en lettres rondes, est dédié au roi François Ier. Ces traductions françoises, vraiment remarquables par la pureté du style et l'élégance des expressions, étoient faites par ordre du roi et représentent aujourd'hui notre littérature dans la première moitié du XVIe siècle.

364. LA MOTHE LE VAYER. Ses OEuvres. *Paris*, 1669 ; 15 vol. in-12, mar. rouge, tr. dor. (*Anc. rel.*)........... »—»

Édition originale, la dernière publiée du vivant de l'auteur. C'est la plus complète.

365. Le Chemin de bien viure, auec le miroir de vertu, contenant plusieurs belles hystoires et sentences moralles, par quatrains et distiques, le tout par alphabet, etc. (par Pierre Habert d'Issoudun en Berry). *Paris*, *Cl. Micard*, 1569; in-16 réglé, mar. vert, fil. à compart., tr. dor. (*Anc. rel.*) 70—»

Joli petit recueil à l'usage de la jeunesse, et très-rare. Exemplaire parfaitement conservé dans sa première reliure, qui contient aussi : *Le Théatre du monde, où il est faict vn ample discours des miseres humaines : composé par P. Boaystuau surnommé Launay, natif de Bretaigne, auec vn brief discours de l'excellence et dignité de l'homme.* 1566.

366. Le Nouv. Testament de N. S. Jésus-Christ, trad. en françois selon l'édition Vulgate, avec les différences du grec. *Mons*, *Gaspard Migeot*, 1697; 2 vol. pet. in-8, mar. vert, fil. tr. dor. (*Anc. rel. du temps.*)................ 40—»

Édition ornée d'un grand nombre de figures, tirées avec le texte. Nous lisons sur une petite étiquette imprimée : *Relié à Versailles par Jean-Nicolas Guillain.*

367. Le Parterre de la rhétorique françoise, émaillé de toutes les plus belles fleurs d'éloquence des orateurs anciens et modernes. Ensemble le Verger de la poësie. *Lyon*, *Simon Potin*, 1666; pet. in-12, v. f. fil., tr. dor. (*Thompson.*)..... 15—»

C'est la première idée du langage des fleurs. Joli exemplaire.

368. Le Prothocolle des notaires, tabellions, greffiers, sergents et autres praticiens, contenant la maniere de rediger par escript tous contractz, instruments, partages, inuentaires, comptes, commissions, breuetz, rapportz, demandes, actes, exploictz de iustice, selon les coustumes et ordonnances des pays. *Paris*, 1553; in-16, lettres rondes, cart..... 18—»

Volume fort rare, et très-curieux pour l'histoire du notariat.

369. Les Révélations célestes et divines de saincte Brigitte de Suède, communément appellée la chère Espouse, trad. par M. Jacques Ferraige, doct. en théol. *Paris*, *Jean de Heugueville*, 1624; in-4, mar. bleu, fil. tr. dor.......... 40—»

Beau volume de 1000 pages, parfaitement conservé.

370. Les Vertus du beau-sexe, par M. F*** D*** C*** (F. Bruys, l'auteur de l'Art de connoître les femmes). *La Haye*, 1733; in-12, v. granit, fil. tr. dor...................... 9—»

A la fin on trouve un catalogue des dames illustres et auteurs, mortes en France depuis un siècle.

371. L'Office de la Vierge pour tous les jours de l'année, corrigé selon le saint concile de Trente, avec toutes les prières composées par le P. Coton, dédiées à la Royne.

Paris, 1619; in-8, mar. rouge, fil. à compart., *doré en plein*, tr. dor. (*Anc. rel.*)........................... 65—»

Exemplaire dans sa première reliure du temps.

Ce volume, imprimé en gros caractères ronds avec les explications pour la messe en rouge, est orné de *vingt-huit* très-belles figures finement gravées par Jaspar Isaac, le digne émule de Léonard Gaultier au XVII[e] siècle. Parfaite conservation.

372. Manuel typographique..., par Fournier le jeune. *Paris*, *Barbou*. 1764; 2 vol. in-8, fig. v. f. dent. tr. dor.(*Bradel-Derome*).................................... 40—»

Le premier volume de cet ouvrage intéressant traite de la gravure et de la fonderie des caractères d'imprimerie; le second contient les épreuves des différentes sortes de caractères. Ils sont enrichis tous les deux d'une figure de Gravelot et de de Sève. *Très-bel exemplaire* auquel se trouve ajouté un portrait de l'auteur, gravé par Gaucher.

373. MELANCTHON. Epigrammata Phil. Melancthonis selectiora, collecta a Petro Hogelando. *Francofurti ad Mœnum*, 1583; in-4, mar. brun, fil. à compart. tr. dor. (*Hardy.*).................................... 140—»

Superbe exemplaire d'un volume très-recherché pour ses quatre-vingt-dix figures sur bois, gravées par Jost Amman. Très-belle reliure.

374. MIONNET. Description de médailles antiques, grecques et romaines, avec leur degré de rareté et leur estimation. *Paris*, 1806; 6 vol.-suppl[t]. 1819 à 1837, 9 vol.: ensemble 15 vol. in-8, fig., br. non rognés............. 600—»

Collection estimée et très-rare à rencontrer aujourd'hui en aussi bon état.

375. Novum Testamentum per Des. Erasmum novissime recognitum: additis picturis totius Novi Testamenti, quibus miracula et visiones exprimuntur; recens elenchus librorum totius Novi Testamenti, per Cornelium Grapheum. *Væneunt Antuerpiæ sub intersignio Rubri Castri* (sine anno); pet. in-12, veau fauve, fil. tr. dor.............. 65—»

Édition curieuse imprimée en lettres rondes, d'un format allongé, chaque page encadrée de filets, le tout comprenant 330 feuillets et ornée de 115 figures très-habilement gravées sur bois. Il y a au verso du titre le privilége du pape Léon X, daté de 1518.

376. Orationes familiares et elegantissime ex omnibus Publii Ovidii libris formate..., per Hermannum Torrentinum. (*Impresse Colonie per Martinum de Werdens*, circa 1510); pet. in-8, goth. cart. .... 24—»

Opuscule très-rare et peu connu; il est composé de phrases détachées, en prose latine, dont on peut se servir dans une conversation particulière; la plupart des mots qui forment ces phrases sont extraits d'Ovide. C'étoit un livre d'usage destiné aux écoliers.

377. Ovide. Les Métamorphoses d'Ovide, de nouveau traduites en prose françoise (par N. Renouard.) *Pour l'autheur à Paris, par les héritiers d'Abel l'Angelier*, 1621; un gros vol. in-8, vél. .... 70—»

Ce volume contient, outre les *Métamorphoses*, le Jugement de Pâris; — les Abeilles, métamorphose trad. du IV[e] livre des Géorgiques de Virgile; — les Remèdes contre l'amour; — XV discours sur les Métamorphoses d'Ovide, contenant l'explication morale des fables; — Epistres traduites d'Ovide; — le Deuil de la France à la mort du Roy Henri IV.

Ce qui donne un véritable attrait à cet exemplaire au point de vue d'un bibliophile, c'est sa parfaite conservation intérieure, la grandeur de ses marges et les épreuves excellentes des dix-sept figures qui ornent cet ouvrage digne de l'attention des amateurs de beaux livres. Ces estampes, exécutées au burin avec une délicatesse et un fini qu'on retrouve seulement dans les plus belles pièces de Léon Gaultier sont de Jaspar Isaac, son heureux émule.

378. Ovidius. Pub. Ovidii Nasonis Opera. Daniel Heinsius recensuit. Acced. breves notæ ex collatione codd. Scaligeri et Palatinis Jani Gruteri. *Lugd. Bat. ex officiana Elzevir*, 1629; 3 vol. in-16, vél. .... 36—»

Bel exemplaire H. (4 p. 6 lig. 1/2) 124 millim.

379. Palatino. Libro di Giov. Battista Palatino, cittadino romano, nel qual s'insegna a scriuer ogni sorte lettera, antica et moderna, di qualunque natione, con le sue regole et misure et essempi : et con vn breve, et vtil discorso de lecisre. *In Roma, per Valerio Dorico alla Chiaiuca de Santa Lucia*, 1561; in-4, fig. et encadrem. v. f. fil. .... 34—»

Très-bel exemplaire d'un recueil curieux. Il provient de la bibliothèque autrefois célèbre de Crozat, président au parlement de Paris.

380. PASCAL. Réponses aux Lettres provinciales publiées par le secrétaire du Port-Royal, contre les PP. de la Compagnie de Jésus, sur le sujet de la morale desdits Pères. *Liége, Jean Mathias Hovius*, 1658, pet. in-12, v. f. trois filets; tr. dor. (*Bauzonnet-Trautz.*)........................ 28—»

Petit volume qui fait partie de la collection elzévirienne.

381. PASCAL. Réponse aux Lettres provinciales de L. de Montalte, ou Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe (par le P. Daniel). *Cologne, Pierre Marteau*, 1696, in-12, titre rouge et noir, v. f. tr. dor. dessins grotesques, trois filets et coins. (*Bauzonnet-Trautz.*)........................ 18—»

Bel exemplaire, très-grand de marges, avec un grand nombre de témoins.

382. PASCAL. Apologies des Lettres provinciales de Louis de Montalte; contre la dernière réponse des PP. Jésuites, intitulée : « Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe. » *Delft, Henri van Rhin*, 1697, en 4 part., 2 tom. en 1 vol. in-12, v. f. fil. tr. dor.................................. 18—»

Belle reliure de Trautz-Bauzonnet.

383. Pensées de l'empereur Marc-Aurèle Antonin, trad. du grec par M. de Joly. *Paris*, *Renouard*, 1796; in-12, v. rouge, tr. dor.............................. »—»

Grand papier vélin et portrait par Aug. de Saint-Aubin.

384. Pensées de Pascal sur la religion et sur quelques autres sujets. *Paris*, *Guillaume Desprez*, 1670; in-12, v. f. fil. tr. dor. (*Niedrée.*)............................ 20—»

Seconde édition originale, publiée sous cette date. Bel exemplaire.

385. PETRARCA. Le Rime con brevi annotazioni. *Firenze*, 1822; in-12, fig., cart. non rogné.................... 10—»

Exemplaire sur papier vélin d'une bonne édition du texte de Marsand avec les petites remarques de Seb. Pagello.

386. PEUCER. Les Deuins, ou Commentaire des principales sortes de deuinations : distingué en quinze liures, esquels

les ruses et impostures de Satan sont descouuertes, etc. Escrit en latin par Gaspar Peucer, et nouuellement tourné en françoys par S. G. S. (Simon Goulard, Senlisien). *A Lyon, Barth. Honorati*, 1584, in-4, v. brun....... 28—»

Exemplaire bien conservé d'un volume très-rare et fort curieux.

387. PHÆDRI, Aug. liberti, fabularum Æsopiarum libri V, notis illustravit in usum seren. principis Nassavii Dav. Hoogstratanus. *Amst.*, 1701; in-4, fig., vél....... 30—»

Édition recommandable, surtout par les belles gravures dont elle est ornée.

388. PHALARIDIS Epistolae, latine redditae. — *In Sancto Ursio districte. Iohannes de Reno impressit*, MCCCCLXXV; in-4, lettres rondes, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Padeloup.*).. 85—»

Superbe exemplaire d'une édition très-rare, d'une très-belle exécution typographique et qui contient une préface de Fr. Arétin, occupant trois pages.

389. PLUTARQUE. Deux opuscules : l'un de non se courroucer, et l'autre de curiosité, traduits de latin en françoys par P. de Sainct-Julien de la maison de Balleurre. *On les vend ches I. Bogard, à l'enseigne Saint-Christophe, devant le college de Cambray*, 1546; in-16, demi-rel. (*Caractères italiques.*).. 12—»

Volume RARE.

390. POIX. Tableau du mestier de la guerre, par Jean de Poix. *Paris*, 1654; pet. in-12, mar. rouge, fil......... 12—»

Bel exemplaire d'un volume rare. Exemplaire de dédicace à Laurens de Stavayes, sieur de Montet.

391. POPE. Ses œuvres complètes, trad. en françois, par différents auteurs; nouv. édit. (publiée par l'abbé de La Porte), augmentée du texte anglois mis à côté des meilleures pièces, et ornée de belles gravures. *Paris*, 1779; 8 vol. in-8, fig. de Marillier, veau fauve, fil. tr. dor......... 60—»

Très-bel exemplaire relié par Derome. Édition la plus estimée des œuvres de

Pope, traduites en françois. On y trouve une liste de souscripteurs assez curieuse en tête du premier volume.

392. POSTEL. Les tres merueilleuses victoires des femmes du nouueau monde, et comment elles doiuent à tout le monde par la raison commander, et mesme à ceulx qui auront la monarchie du monde vieil.... A la fin : De la doctrine du siecle doré ou de l'évangelike regne de JESUS, roy des roys; par Guill. Postel. *Paris*, *I. Ruelle*, 1553; in-12, mar. vert, fil. tr. dor. (*Derome.*)........................ 15—»

Bel exemplaire grand de marges (de la réimpression donnée vers 1750 par les soins de l'abbé Saas de Rouen).

393. Psalterium aethiopice. Impressum est opusculum hoc ingenio et impensis Ioannis Potken, prepositi ecclesie sancti Georgii Coloniensis. *Romae, per Marcum Silber*, 1513; in-4, veau gaufré. (*Rel. anc.*).................. 40—»

Imprimé en rouge et noir. Première édition du Psautier en éthiopien, et premier ouvrage imprimé en caractères éthiopiens. L'alphabet qui se trouve quelquefois à la fin du volume n'y est pas.

394. Recit de la conférence du diable avec Luther, fait par Luther même dans son livre de la messe privée et de l'onction des prestres, avec des remarques sur cette conférence. *Paris*, 1684; in-12, v. brun.................... 4—»

395. Recueil de six pièces imprimées par Robert Estienne, de 1580 à 1588, en un vol. in-8, v. fauve........... 60—»

Savoir : *Donatus de octo partibus orationis, latine et gallice.* — *Rudimenta latino-gallica, cum accentibus.* — *Natura verborum, latine et gallice.* — *Principes et premiers éléments de la langue latine.* — *Catonis Disticha moralia, cum gallica interpretatione : Dicta sapientium Graeciae* (ex Math. Corderii recognitione). — *Les Déclinaisons des verbes et noms, que doiuent sçauoir entièrement par cueur les enfants, ausquels on veut bailler entrée à la langue latine*, etc.

Ces pièces sont à toutes marges et dans leur conservation primitive.

396. Recueil : *Rudimenta Latino-Gallica;* huit pièces en un vol. pet. in-8, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Simier.*)...... 90—»

Ce volume comprend les opuscules suivants :

1° Aelii Donati de octo partibus orationis libellus, in dialogi formam Latinam

les ruses et impostures de Satan sont descouuertes, etc. Escrit en latin par Gaspar Peucer, et nouuellement tourné en françoys par S. G. S. (Simon Goulard, Senlisien). *A Lyon, Barth. Honorati*, 1584, in-4, v. brun....... 28—»

Exemplaire bien conservé d'un volume très-rare et fort curieux.

387. Phædri, Aug. liberti, fabularum Æsopiarum libri V, notis illustravit in usum seren. principis Nassavii Dav. Hoogstratanus. *Amst.*, 1701; in-4, fig., vél....... 30—»

Édition recommandable, surtout par les belles gravures dont elle est ornée.

388. Phalaridis Epistolae, latine redditae. — *In Sancto Ursio districte. Iohannes de Reno impressit*, MCCCCLXXV; in-4, lettres rondes, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Padeloup.*)................................... 85—»

Superbe exemplaire d'une édition très-rare, d'une très-belle exécution typographique et qui contient une préface de Fr. Arétin, occupant trois pages.

389. Plutarque. Deux opuscules : l'un de non se courroucer, et l'autre de curiosité, traduits de latin en françoys par P. de Sainct-Julien de la maison de Balleurre. *On les vend ches I. Bogard, à l'enseigne Saint-Christophe, devant le college de Cambray*, 1546; in-16, demi-rel. (*Caractères italiques.*)................................... 12—»

Volume rare.

390. Poix. Tableau du mestier de la guerre, par Jean de Poix. *Paris*, 1654; pet. in-12, mar. rouge, fil......... 12—»

Bel exemplaire d'un volume rare. Exemplaire de dédicace à Laurens de Stavayes, sieur de Montet.

391. Pope. Ses œuvres complètes, trad. en françois, par différents auteurs; nouv. édit. (publiée par l'abbé de La Porte), augmentée du texte anglois mis à côté des meilleures pièces, et ornée de belles gravures. *Paris*, 1779; 8 vol. in-8, fig. de Marillier, veau fauve, fil. tr. dor......... 60—»

Très-bel exemplaire relié par Derome. Édition la plus estimée des œuvres de

Pope, traduites en françois. On y trouve une liste de souscripteurs assez curieuse en tête du premier volume.

392. POSTEL. Les tres merueilleuses victoires des femmes du nouueau monde, et comment elles doiuent à tout le monde par la raison commander, et mesme à ceulx qui auront la monarchie du monde vieil.... A la fin : De la doctrine du siecle doré ou de l'évangelike regne de JESUS, roy des roys; par Guill. Postel. *Paris*, *I. Ruelle*, 1553; in-12, mar. vert, fil. tr. dor. (*Derome.*)........................ 15—»

Bel exemplaire grand de marges (de la réimpression donnée vers 1750 par les soins de l'abbé Saas de Rouen).

393. Psalterium aethiopice. Impressum est opusculum hoc ingenio et impensis Ioannis Potken, prepositi ecclesie sancti Georgii Coloniensis. *Romae, per Marcum Silber*, 1513; in-4, veau gaufré. (*Rel. anc.*).................. 40—»

Imprimé en rouge et noir. Première édition du Psautier en éthiopien, et premier ouvrage imprimé en caractères éthiopiens. L'alphabet qui se trouve quelquefois à la fin du volume n'y est pas.

394. Recit de la conférence du diable avec Luther, fait par Luther même dans son livre de la messe privée et de l'onction des prestres, avec des remarques sur cette conférence. *Paris*, 1684; in-12, v. brun..................... 4—»

395. Recueil de six pièces imprimées par Robert Estienne, de 1580 à 1588, en un vol. in-8, v. fauve........... 60—»

Savoir : *Donatus de octo partibus orationis, latine et gallice.* — *Rudimenta latino-gallica, cum accentibus.* — *Natura verborum, latine et gallice.* — *Principes et premiers éléments de la langue latine.* — *Catonis Disticha moralia, cum gallica interpretatione : Dicta sapientium Graeciae* (ex Math. Corderii recognitione). — *Les Déclinaisons des verbes et noms, que doiuent sçauoir entièrement par cueur les enfants, ausquels on veut bailler entrée à la langue latine*, etc.

Ces pièces sont à toutes marges et dans leur conservation primitive.

396. Recueil : *Rudimenta Latino-Gallica;* huit pièces en un vol. pet. in-8, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Simier.*)...... 90—»

Ce volume comprend les opuscules suivants :

1° Aelii Donati de octo partibus orationis libellus, in dialogi formam Latinam

les ruses et impostures de Satan sont descouuertes, etc. Escrit en latin par Gaspar Peucer, et nouuellement tourné en françoys par S. G. S. (Simon Goulard, Senlisien). *A Lyon, Barth. Honorati*, 1584, in-4, v. brun....... 28—»

Exemplaire bien conservé d'un volume très-rare et fort curieux.

387. PHÆDRI, Aug. liberti, fabularum Æsopiarum libri V, notis illustravit in usum seren. principis Nassavii Dav. Hoogstratanus. *Amst.*, 1701; in-4, fig., vél....... 30—»

Édition recommandable, surtout par les belles gravures dont elle est ornée.

388. PHALARIDIS Epistolae, latine redditae. — *In Sancto Ursio districte. Iohannes de Reno impressit*, MCCCCLXXV; in-4, lettres rondes, mar. rouge, fil. tr. dor. (*Padeloup.*)....................................... 85—»

Superbe exemplaire d'une édition très-rare, d'une très-belle exécution typographique et qui contient une préface de Fr. Arétin, occupant trois pages.

389. PLUTARQUE. Deux opuscules : l'un de non se courroucer, et l'autre de curiosité, traduits de latin en françoys par P. de Sainct-Julien de la maison de Balleurre. *On les vend ches I. Bogard, à l'enseigne Saint-Christophe, devant le college de Cambray*, 1546; in-16, demi-rel. (*Caractères italiques.*).................................... 12—»

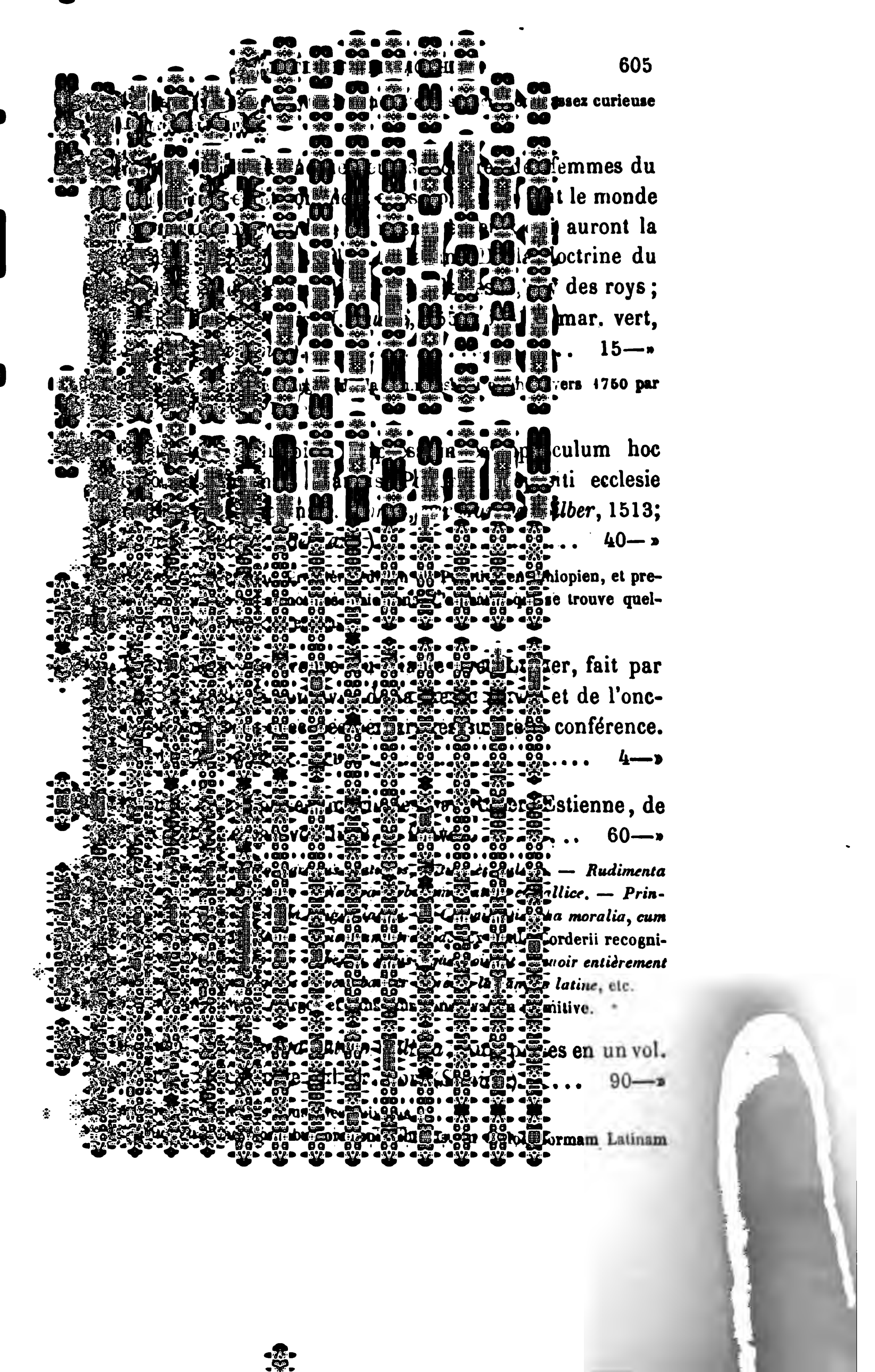
Volume RARE.

390. POIX. Tableau du mestier de la guerre, par Jean de Poix. *Paris*, 1654; pet. in-12, mar. rouge, fil......... 12—»

Bel exemplaire d'un volume rare. Exemplaire de dédicace à Laurens de Stavayes, sieur de Montet.

391. POPE. Ses œuvres complètes, trad. en françois, par différents auteurs; nouv. édit. (publiée par l'abbé de La Porte), augmentée du texte anglois mis à côté des meilleures pièces, et ornée de belles gravures. *Paris*, 1779; 8 vol. in-8, fig. de Marillier, veau fauve, fil. tr. dor......... 60—»

Très-bel exemplaire relié par Derome. Édition la plus estimée des œuvres de



assez curieuse

femmes du
t le monde
auront la
doctrine du
des roys ;
mar. vert,
15—»

vers 1750 par

culum hoc
nti ecclesie
lber, 1513;
40—»

hiopien, et pre-
se trouve quel-

er, fait par
et de l'onc-
conférence.
4—»

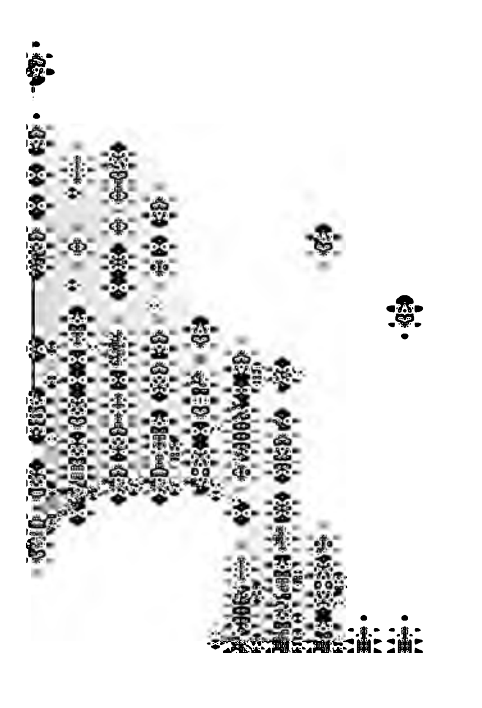
Estienne, de
60—»

— *Rudimenta*
llice. — *Prin-*
a moralia, cum
orderii recogni-
voir entièrement
latine, etc.
nitive.

es en un vol.
90—»

formam Latinam

... DE SEPTEMBRE.



PIERRE Ier,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES.

« Pierre étoit méchanicien, dit Voltaire, artiste, géomètre. Il alla à l'Académie des sciences, qui se para pour lui de tout ce qu'elle avoit de plus rare ; mais il n'y eut rien d'aussi rare que lui-même; il corrigea de sa main plusieurs fautes de géographie dans les cartes qu'on avoit de ses États, et surtout dans celles de la mer Caspienne. Enfin il daigna être un des membres de cette Académie, et entretint depuis une correspondance suivie d'expériences et de découvertes avec ceux dont il vouloit bien être le simple confrère. Il faut remonter aux Pythagore et aux Anacharsis pour trouver de tels voyageurs, et ils n'avoient pas quitté un empire pour s'instruire (1). » Et un écrivain russe raconte en ces termes cette particularité de la vie de Pierre Ier : « Invité à se rendre à l'Académie, le tzar y corrigea de sa main une carte de la mer Caspienne qui lui fut présentée, et y fit preuve de connoissances étendues en géographie et en mathématiques. Fontenelle lui fit une harangue. L'Académie pria le tzar de l'honorer en en acceptant le titre de membre. Le tzar répondit qu'il seroit très-honoré de l'obtenir. On lui en envoya le diplôme à Saint-Pétersbourg, et il demeura constamment en relations avec Fontenelle et avec d'autres académiciens (2). »

Autorisé par l'Académie à consulter ses archives, j'ai pu me convaincre que la visite que Pierre Ier lui a faite et son admission dans son sein n'ont encore jamais été exactement narrées par ses historiens nationaux ou étrangers : j'éprouve une grande joie d'être aujourd'hui à même, grâce à l'extrême bienveillance de l'Académie, de pouvoir combler cette légère lacune.

(1) *Histoire de l'empire de Russie sous Pierre le Grand*; IIe p., ch. VIII.
(2) *Histoire de Pierre le Grand*, par Poléroi; Saint-Pétersbourg, 1843, IV, 47.

Pierre arriva à Paris le 7 mai 1717. Ce n'est que le 19 juin, avant-veille de son départ, qu'il se rendit à l'Académie (1). Le procès-verbal de la séance de ce jour, présidée par l'abbé Bignon, atteste ainsi ce fait : « Le tzar a fait l'honneur à l'Académie d'y venir, et on luy a fait voir la machine à élever des eaux de M. La Faye, l'arbre de Mars de M. Lémery, le cricq de M. Dalesne et le carrosse de M. Le Camus. » A ce procès-verbal est joint cette note, intitulée *le Cérémonial de la visite du tzar*, évidemment tracée par quelqu'un qui en fut témoin : « On alla au-devant de luy jusques au haut de l'escalier; il entra, ne s'assit point, tout le monde resta debout, et, après avoir examiné la machine qu'on luy présenta et dont on lui fit l'explication, il sortit et on le reconduisit encore jusques au haut de l'escalier. »

Quelque concis que soient ces documents, ils suffisent pour prouver qu'aucune harangue n'a été adressée au tzar, et que ce n'est pas dans cette séance de l'Académie qu'il en a été élu membre. Ce n'est qu'à son retour dans ses États, comme l'a rapporté Fontenelle (2), qu'il fit écrire à l'abbé Bignon par

(1) Voy. les *Mémoires du maréchal de Tessé* (Paris, 1806, t. II, p. 313 et suiv.), qui fut chargé de l'accompagner dans ses courses à Paris et aux environs, en même temps que de s'entendre avec ses ministres sur la passion extrême qu'il avoit de s'unir avec la France. « Rien ne convenoit mieux à notre commerce, raconte Saint-Simon au sujet de ces négociations, à notre considération dans le Nord, en Allemagne et par toute l'Europe. Ce prince tenoit l'Angleterre en brassière par le commerce, et le roi George en crainte pour ses États d'Allemagne. Il tenoit la Hollande en grand respect et l'empereur en grande mesure. On ne peut nier qu'il ne fit une grande figure en Europe et en Asie, et que la France n'eût infiniment profité d'une union étroite avec lui. Il n'aimoit point l'empereur, il désiroit de nous déprendre peu à peu de notre abandon à l'Angleterre, et ce fut l'Angleterre qui nous rendit sourds à ses invitations jusqu'à la messéance, lesquelles durèrent encore longtemps après son départ. En vain je pressois souvent le régent sur cet article et lui disois des raisons dont il sentoit toute la force, et auxquelles il ne pouvoit répondre. Mais son ensorcellement pour l'abbé Dubois, aidé encore alors d'Effiat, de Canillac, du duc de Noailles, étoit encore plus fort. — On a eu lieu depuis d'un long repentir des funestes charmes de l'Angleterre, et du fol mépris que nous avons fait de la Russie. » (T. XIV, c. XVIII.)

(2) Voy. *l'éloge* qu'il en a fait et qu'il commence en disant : « Comme il est sans exemple que l'Académie ait fait l'éloge d'un souverain en faisant, si on

M. Areskins, son premier médecin, Écossois d'origine, la lettre suivante :

« Monsieur,

« Votre amitié particulière et vos manières obligeantes, mon pénible voyage et les affaires épineuses dont j'étois accablé depuis que me fallut vous quitter, me mettront peut-être à couvert de vos justes reproches, que j'ay été si longtemps sans répondre à votre lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 d'aoust.

« Sa Majesté est très-satisfaite de ce que votre illustre corps veut bien le mettre au nombre de ceux qui le composent, en luy offrant ses nobles travaux depuis l'année 1699 comme un tribut appartenant de droit à chaque académicien, et elle cherchera des occasions d'en marquer sa reconnoissance. Sa Majesté approuve aussi votre pensée, monsieur, savoir qu'en fait de sciences, la distinction se tire moins du rang que du génie, des talents et de l'application, et, par la recherche exacte de toutes les curiositez de ses États et des nouveautez qu'elle pourra découvrir, elle tâchera, en vous les communiquant, de mériter le nom d'un bon membre de votre illustre Académie.

« Pour votre particulier, monsieur, Sa Majesté est très-sensible à votre manière d'agir avec luy pendant son séjour en France, et souhaitte des occasions de vous témoigner son amitié qu'elle a pour vous.

« Pour ce qui est de moy, on ne sauroit, monsieur, vous être plus obligé que je le suis. Je ne perdray jamais le précieux souvenir de votre haute capacité et de cette extrême politesse qui vous attire l'amitié et la vénération de tous les honnestes gens, personne n'étant plus parfaitement,

« Monsieur,

« Votre très-humble, etc. »

ose le dire, celui d'un de ses membres, nous sommes obligé d'avertir que nous ne regarderons le feu tzar qu'en qualité d'académicien, mais d'académicien roi et empereur, qui a établi les sciences et les arts dans les vastes États de sa domination. »

Après avoir entendu la lecture de cette lettre, « toute la compagnie, dit le procès-verbal de la séance du mercredi 22 décembre 1717, toujours présidée par l'abbé Bignon, a arrêté par acclamation et sans scrutin que le tzar seroit académicien hors de tout rang, et que j'aurois l'honneur de le remercier très-humblement au nom de l'Académie. »

L'Académie possède la lettre que Pierre Ier lui écrivit pour lui rendre grâces de cette faveur. Écrite en russe, signée de sa propre main, elle est ainsi conçue :

« Par la grâce de Dieu, nous, Pierre Ier, tzar et monarque de toute la Russie, etc., etc., etc.

« Saluons gracieusement l'Académie royale des sciences à Paris.

« Il n'a pu nous être que fort agréable que vous nous ayez élu pour membre de votre Société. Nous n'avons non plus voulu manquer de vous en témoigner notre reconnoissance par la présente, et de vous assurer que nous acceptons avec beaucoup de contentement la place que vous nous présentez, et que nous ne souhaitons rien de plus que de pouvoir mériter le titre de membre de votre Société par le zèle que nous aurons de faire mieux fleurir les sciences. Nous avons donné ordre à notre premier médecin Blumentrost de vous communiquer de temps en temps ce qu'il y aura dans nos pays de nouveau et digne du jugement de l'Académie, et nous serons bien aise si vous voulez entretenir commerce de lettres avec lui et lui communiquer de même les découvertes qui seront faites par l'Académie. Jusqu'à présent on n'avoit point de carte exacte de la mer Caspienne : pour cette raison, nous avons commandé à quelques-uns des plus expérimentés mariniers d'aller voir ladite mer et d'en faire une carte véritable et juste ; ce qu'ils ont exécuté par un travail de deux ans, selon les règles de l'hydrographie, autant qu'il leur a été possible de le faire sur l'eau ; laquelle carte nous envoyons icy à l'Académie pour notre bon souvenir, dans l'espérance

qu'étant nouvelle et véritable, elle vous agréera. Pour le reste, nous nous en rapportons à ce que vous diront plus au long notre premier médecin, par écrit, et le porteur de la présente, notre bibliothécaire, de vive voix. Datée à Saint-Pétersbourg le 11 février 1721.

« Votre bien affectionné,

« PIERRE. »

Voici maintenant la lettre de Blumentrost (1) dont parle le tzar :

« Je trouve superflu, messieurs, de vous dire la moindre chose des soins que Sa Majesté tzarienne se donne pour rassembler ce que la nature et l'art ont de plus curieux et de plus rare dans ses États, ou des efforts qu'elle employe pour y faire fleurir les sciences et les beaux-arts, qui, avant son règne glorieux, y étoient presque inaccessibles. Vous en avez été assez convaincus dans le temps qu'elle se fit plaisir d'être au milieu de vous, et vous le serez davantage quand vous verrez par sa lettre tout ce qu'Elle a déjà mise en effet, ainsi que ce à quoy Elle fait travailler à présent. Elle m'a fait la grâce de m'ordonner de vous le mander, messieurs, plus en détail, dont je ne saurois assez vous témoigner la joye que j'en ressens. Mais elle seroit plus accomplie si j'étois assez heureux pour apprendre que vous avez eu la bonté d'approuver le choix qu'elle a fait de moy et de me donner quelque part en l'honneur de votre amitié qui m'est très-chère. J'espère, quand j'aurai l'honneur d'être plus connu de vous, que vous ne

(1) Le docteur Laurent Blumentrost avoit fait ses études médicales à Paris, il apporta à Saint-Pétersbourg en 1717 le cabinet anatomique de Ruysh, et fut premier médecin de Pierre Iᵉʳ à la mort d'Areskins; le tzar le nomma bientôt après président de l'Académie des sciences et du département médical qu'il avoit fondés. A l'avénement au trône de l'impératrice Anne, de triste mémoire, il fut mis à la retraite avec le titre de conseiller d'État, et termina sa carrière à Moscou en 1755. On a de lui : *Medicus castrensis, exercitui Moscovitarum præfectus;* Kœnigsberg, 1700, in-4, et *Dissertatio de secretione animali;* 1713, in-4.

m'en jugerez pas tout à fait indigne. Pour ce qui regarde la carte de la mer Caspienne, j'ose avancer qu'elle est faite avec bien de l'exactitude, et pour peu de réflexions que vous y ferez, vous remarquerez la différence qu'il y a entre celles que nos voyageurs de Perse nous ont données depuis et celle que Sa Majesté nous vient de présenter, non-seulement par rapport aux ports de mer et des rivières qu'on y a soigneusement marqués, mais aussi à la situation.

« Il est surtout à remarquer qu'il ont placé la ville d'Astrakan vers l'Orient au lieu qu'elle est vers l'Occident, et ainsi justement du côté tout opposé.

« Les islots, que le lit de la rivière Wolga forme par son cours, ont été transportés par eux dans la mer même.

« Au n° 35 ils font la mer de 3° long. au lieu qu'elle n'en a que 1° 30'. Le port considérable qui est auprès d'Abocharon n'est point du tout marqué par eux, et les isles et islots qui se trouvent sur cette place ont été mis à côté. Ils ont de même oublié de faire mention du port de Backa qui y est très-avantageux. Les deux gouffres marqués au 39° 40' et 38° 50' ne s'y trouvent point absolument.

« Au 37° 40' lat. dessous la rose il y a le sein de Sinrilinski dont ils ne marquent rien.

« Au 37° lat., 2° au dessus de la rose, on voit Astrabath, la frontière de la Perse, avec un cul-de-sac et un port de mer très-considérable, au lieu que les autres l'ont mis à 20' au dessus de la rose sans marquer ni port ni bras de mer. Ils n'ont fait la mer qu'à 8° de lat. et les nôtres l'ont trouvée à 10° 30'.

« Voicy, messieurs, ce que Sa Majesté tzarienne m'a ordonné à ajouter à sa lettre. Il faut que je vous dise aussi qu'Elle a envoyé en Sibérie, il y a deux ans, un de ses médecins qui est parfaitement au fait de l'histoire naturelle, pour y faire les observations nécessaires, dont j'ay l'honneur de vous présenter icy un échantillon.

« Le même nous a marqué qu'il a tracé sur le même pied et

dans le même ordre les autres parties de cette histoire, comme celle des animaux, des plantes, des minéraux et des pierres figurées, etc. Il y en a deux autres qui travaillent sur le même sujet à Astrakan et Cazan, en sorte que nous espérons de nous voir bientôt en état de pouvoir vous en donner une relation plus ample et, si j'ose dire, complétée de tout ce que la nature produit dans les vastes États de Sa Majesté tzarienne.

« La seule grâce, messieurs, que nous demandons est que vous ayez la bonté de nous honorer de vos ordres et de vos instructions, car nous nous faisons gloire de travailler sous la direction d'un si illustre corps qui surpasse tout ce qu'on a jusqu'icy dans ce genre, et vos lumières ne peuvent être que très-essentielles. Pour moy, je compte en tirer un avantage considérable, et par reconnoissance je seray avec beaucoup de respects et un zèle inviolable,

« Messieurs,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« L. BLUMENTROST.

« A St-Pétersbourg, ce 14e février 1721. »

Si l'Académie a offert à Pierre Ier de l'admettre dans son sein, lui-même, on le voit, a eu le bon goût de solliciter auprès d'elle cette exceptionnelle faveur. Ce fait m'a paru curieux à rétablir à la louange du souverain qui a mis légitimement tant de prix à appartenir à cette Société illustre entre toutes, et qui ne cesse pas, à travers toutes les vicissitudes de notre temps, de tenir d'une main ferme le sceptre pacifique de la science et de la civilisation. Prince AUGUSTIN GALITZIN.

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

CHARLES NODIER.

I

Besançon, le 18 germinal.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre avec une satisfaction d'autant plus vive que je me suis plu à la regarder comme une marque de votre confiance et de votre estime ; et s'il me reste quelque chagrin, c'est de si mal justifier des sentiments dont je m'honore. Le roman que je vous adresse est fort au dessous des espérances que vous voulez bien en concevoir, et comme, grâce au ciel, je suis assez supérieur à mes ouvrages pour avoir le droit de les juger sévèrement, je ne vous dissimule point mes opinions sur celui-ci. Deux réminiscences de mon orageuse jeunesse m'ont fourni le sujet des *Proscrits* et du *Peintre de Salzbourg*. Mais, à part le dénoûment, je m'étois prescrit de ne charger ces récits d'aucuns détails étrangers, et de les copier fidèlement d'après mon cœur. Tels qu'ils sont, ils n'ont que trop d'intérêt pour moi ; le public en peut juger autrement. Il s'agit de savoir si quelques développements plus ou moins heureux, quelque originalité de style, des traits hardis et une marche vive et passionnée rachèteront les défauts du cadre aux yeux des gens bien pensants. Je suis convaincu que non. Ces romans, et surtout le dernier, que vous trouverez d'une tout autre vigueur, ne conviennent qu'à un petit nombre de personnes ; mais c'en est assez pour qu'ils se vendent bien, et c'est à cela qu'il faut penser ; ayez donc la bonté de ne pas juger mon peintre avec votre goût pur et sévère, mais avec votre cœur aimant et sensible. Si, alors, il

ne vous a ni ému ni attaché, je l'abandonne à son mauvais sort. Il me ressemble trop pour que je m'en soucie. Vous voyez que j'attends sa condamnation de sang-froid, et que je le livre aux journalistes comme une victime qu'ils peuvent même se dispenser d'orner de fleurs.

Vous me permettrez de marquer une prédilection plus tendre pour le portrait d'Eulalie, qui servira de frontispice. Ce joli dessin est l'ouvrage d'un artiste d'un talent très-distingué, qui se propose de faire graver quelques morceaux à Paris. J'insiste bien vivement pour que l'exécution de la gravure dont je vous parle soit confiée à un homme habile, et c'est la première et la plus essentielle des conditions que vous me permettrez de vous soumettre. Voici les autres.

1. Vous observerez que mon volume est fort exigu. Je crois qu'il ne porteroit guère que cinq feuilles et demie, suivant le mode ordinaire ; et cependant, à quelque prix que ce fût, je n'y voudrois rien ajouter. *Je désire donc* qu'on l'établisse sur une telle justification et sur un tel caractère qu'il puisse fournir de six à sept feuilles grand in-douze. L'impression gagnera en élégance et en originalité ce que la marge gagnera en ampleur. Je m'en rapporte à vous de ces détails, et de tout ce qui concerne l'exécution typographique dont il me sied mal de vous parler, puisque vous vous y entendez incomparablement mieux que moi.

2. *Je désire* très-ardemment que l'ouvrage paroisse avant le 10 prairial, et je vous prie de seconder, autant que possible, mon impatience.

3. Enfin j'en suis au prix, et je vous avoue que c'est ce qui m'intéresse le plus, aujourd'hui, à mon grand déplaisir. J'ai un pressant besoin de *cinquante écus*, et c'est ce qui détermine ma demande. Mais je serois désespéré de vous soumettre cette condition dans toute autre circonstance ; et même pour cette fois, vous êtes libre de la *modifier*. Je m'en rap-

porte de tout à votre jugement, et je n'insiste que sur l'urgence.

Pardonnez-moi maintenant de vous avoir si longtemps fatigué de ces détails. La tendresse paternelle est prolixe, et ce sont des matières qui mènent plus loin qu'on ne pense. Daignez aussi agréer l'assurance de mon estime et de mon affection, et compter au nombre de vos plus dévoués serviteurs Charles Nodier.

P. S. Voyez s'il vous conviendroit de prendre des arrangements d'avance, en cas d'éditions subséquentes? Cela ressemble un peu au billet à La Châtre; mais ces rêveries sont les priviléges de la *profession*. Je vous supplie aussi de vouloir bien me faire une retenue de douze exemplaires.

A Monsieur Maradan.

II

PERSONNELLE.

Monsieur,

Je n'ai pas l'habitude de réclamer contre les articles des journaux, surtout quand je peux les croire déterminés par des haines d'opinion. J'ai été trop malheureux pour n'avoir pas d'ennemis dans le parti qui m'a persécuté, et les hommes pardonnent rarement le mal qu'ils ont fait. Réduit d'ailleurs, par le besoin impérieux de vivre et de faire vivre ceux qui ne vivent que par moi, à l'état d'homme de lettres, j'ai dû m'abandonner de bonne grâce aux chances de mon métier, au défaut des priviléges de l'instruction et du talent. Je les ai subies sans éprouver ou du moins sans témoigner la moindre douleur. C'est un peu votre faute s'il m'a été plus pénible d'être persiflé dans une feuille dont j'aimois l'esprit et dont je croyois connoître les rédacteurs. J'ai regretté de vous voir manquer une fois à la justice et au bon ton, sans autre intérêt

que de me nuire. J'aime encore à croire que cette pensée est étrangère aux principes de la rédaction ordinaire, et que vous réservez les hostilités de la satire personnelle pour des écrivains plus connus, plus nuisibles et surtout plus heureux. Je ne vois pas du moins ce qu'on gagneroit à me mettre dans une situation plus humble que la mienne, sinon sous le rapport de l'honneur, et cela est si vrai pour ceux qui me connoissent, que le sarcasme le plus fin, sur ma fortune ou sur ma vanité, ne leur paroîtra jamais que fort médiocrement plaisant.

Je crois n'avoir pas besoin de vous répéter, monsieur, que cette lettre *purement confidentielle* n'exige, par conséquent, ni rétractation ni réparation ; mais je me fais un plaisir de vous assurer de ma considération et de mon estime.

Charles NODIER.

Monsieur....

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

L'IMPRIMERIE A AUXERRE [1].

Monsieur le rédacteur,

Je suis bien en retard avec vous pour m'acquitter de la promesse que je vous ai faite de vous adresser quelques notices sur des objets intéressant la bibliographie. Je viens, cependant, réparer un peu le passé en vous parlant d'un volume publié dernièrement sur l'histoire de l'imprimerie

1. *Essai sur l'histoire de l'imprimerie dans le département de l'Yonne, et spécialement à Auxerre*, etc.; par M. H. Ribière, avocat. *Auxerre*, *Perriquet*, 1858; 1 vol. in-8.

dans le département de l'Yonne, par la Société des sciences historiques. Ce travail est dû à M. H. Ribière, avocat à Auxerre, aussi distingué par son goût que par son esprit.

Les investigations de l'auteur pendant de longues années ont été vraiment couronnées de succès, et l'on est surpris du nombre de faits réunis dans les 136 pages de l'histoire de l'imprimerie qui précède le catalogue bibliographique des livres imprimés à Auxerre. Ce n'est pas seulement un recueil d'anecdotes cousues les unes aux autres par ordre chronologique depuis le XV[e] siècle, mais c'est le résultat de recherches érudites faites non-seulement dans les livres, mais encore dans les archives publiques, et que M. Ribière a consignées dans son ouvrage.

Il a donc, je le crois, épuisé la matière sur cette partie de la France qui compose aujourd'hui le département de l'Yonne et qui comprend deux villes autrefois importantes, Auxerre et Sens, et une autre petite cité où l'imprimerie fonctionna alors qu'elle étoit inconnue dans les plus grandes villes. C'est à Chablis, aujourd'hui simple chef-lieu de canton, que l'on voit, en 1478, Pierre Lerouge imprimer le *Livre de bonnes mœurs* du moine Jacques Legrand. M. Ribière en donne un spécimen qui est en caractères gothiques. Il donne aussi un bon dessin de la marque de Pierre Lerouge, laquelle représente un arbre surmonté d'une rose et d'une fleur de lis couronnée ; au pied de l'arbre deux oiseaux fantastiques, et en devise : P. LE ROUGE.

Ce P. Lerouge paroît avoir habité Chablis d'une manière permanente, et n'avoir pas seulement eu là une de ces imprimeries ambulantes comme on en voyoit souvent à cette époque. En 1483, c'est encore à Chablis qu'il imprime le *Breviaire du diocèse d'Auxerre*, gros in-8, qu'on trouve à la bibliothèque publique de cette dernière ville.

Nous ne suivrons pas P. Lerouge dans ses ouvrages et ses travaux à Troyes et à Paris, et nous ne donnerons pas ici l'énumération des divers labeurs sortis des presses

imprimeur : c'est l'affaire de l'histoire générale de l'imprimerie.

A Sens, c'est au milieu du XVI[e] siècle, en 1552 et non en 1554, comme le croit M. Ribière, qu'il est fait pour la première fois mention de l'imprimerie. On trouve alors l'imprimeur François Girault. Il y publie, à cette date, un *Antiphonier de l'église de Sens*, in-f°, aux armes du cardinal-archevêque de Bourbon, et en 1554, une seconde édition du même ouvrage en caractères gothiques comme la première ; puis les *Statuts synodaux* de M. Louis de Bourbon, avec cette souscription finale : *Senonis excudebat Franciscus Girault, typographus*, 1554, in-8 de 50 pages.

Peu de temps après, on voit à Sens un autre imprimeur, Gillet Richebois, qui imprime les *Coustumes du bailliage de Sens*, petit in-4 gothique ; puis paroît Jean Savine. On connoît de lui son plus ancien ouvrage : les *Heures à l'usaige de Sens, au long sans rien requerir, imprimées à Sens par Iean Savine pour Iean de la Bare*, 1569, in-12. Jean Savine vint quelques années après, à Auxerre, imprimer le *Bréviaire* de l'évêque Amyot (1580) ; mais ce ne fut que deux ans après qu'Auxerre vit s'établir définitivement dans son sein une imprimerie. Pierre Vatard publia, en 1584, la *Coppie des Chartres immunités, libertez, privileges et franchises d'Aucerre*, etc. Il avoit pour marque un guerrier porté sur un globe, la tête nue, tenant une épée d'une main et un livre de l'autre, avec cette devise : ASSEZ VA QVI FORTVNE PASSE ; ou cette autre empruntée à Savine : I'ESPERE EN DIEV QVI M'AIDERA.

Les imprimeurs du XVI[e] siècle étoient, comme on le sait, des hommes capables soit qu'ils eussent la plume ou le composteur à la main. Ainsi étoit Jean Vatard. Il fait toujours précéder ses publications de préfaces où brille une faconde fort amusante. Et d'ailleurs son titre de *Roi de l'arbalète*, que son adresse au tir lui avoit mérité, enfloit un peu sa vanité.

Il a publié plusieurs ouvrages devenus très-rares, tels que le *Discours joyeux en façon de sermon, faict avec notable*

industrie par deffunct maistre Iean Pinard, etc., *suivi du Monologue du bon vigneron*, 1 vol. in-12 ; — *De origine et stirpe domus de Courtenay*, 1 vol. in-8, 1607, ouvrage que Brunet dit à tort avoir été imprimé à Paris, comme le prouve bien M. Ribière.

A Pierre Vatard succéda son fils Denys, qui continua d'illustrer la boutique paternelle établie rue Saint-Siméon. On a de lui à la tête d'une édition des *Coutumes d'Auxerre*, 1620, 1 vol. in-16, une préface que je ne peux m'empêcher de reproduire.

La voici ; elle est dédiée au lieutenant-général du bailliage d'Auxerre (1) :

« Monsieur,

« Voulant faire renaistre ce qui sembloit jà être mortifié, « sçavoir les loix et coustumes du bailliage d'Aucerre pour les « faire voguer comme marchandise très-utile sur la grande « mer de vostre ressort, il m'a semblé bon (avec le comman- « dement des plus sensés de ce bailliage) les faire sortir du « ventre de la presse, non sans beaucoup de tranchées, peines « et travaux.... Mais auparavant que leur donner voyle du port « de ce présidial sur l'océan de votre bailliage pour cottoyer « et visiter tous les juges, graduéz, procureurs et praticiens « des bailliages qui despendent de vostre juridiction, et de là « voir tout le reste de la France par les plus curieux, on m'a « donné advis (pour donner asseurance à ceste navigation et « éviter les escueils sans bris ny naufrage) vous choisir « pour pilote du navire, d'arborer son mât, son trinquet et sa « hune du champ azuré de vostre magistrature, et de graver « sur la prouë pour adveu et sauve-garde le nom d'un grand « chevalier premier juge de l'Aucerrois.

« Ce conseil m'a esté fort agréable, et en arrestant ce dessein « je me suis imaginé que la seule réputation d'un si signalé

(1) *Essai sur l'histoire de l'imprimerie*, par M. H. Ribière, p. 28.

« légiste leur seroit si favorable, que, leur servant de passe-port
« et de phare en toutes mers, elle leur acquéreroit de l'hon-
« neur. Je les feray donc voyler sous l'enseigne de vostre
« authorité en bel ordre et gentil équipage, et me fais fort
« qu'au vent de vostre faveur elles passeront partout et seront
« conduites jusques au port et havre de grâce, et par ce
« moyen bien venues tant en ce présidial et bailliage qu'autres
« lieux....

« Signé : DENYS VATARD. »

Après les Vatard, les imprimeurs d'Auxerre se succèdent assez fréquemment jusqu'au XVIIIe siècle, sans laisser de traces bien saillantes de leur passage, si ce n'est Gilles Bouquet (1656-1668), qui imprima quatre ouvrages du P. Raymond Breton, pour l'intelligence de la langue caraïbe.

Deux familles d'imprimeurs remplissent le XVIIIe siècle, ce sont d'abord les Troche (de 1709 à 1738), puis les Fournier; ces derniers illustres dans les annales de la typographie moderne.

Le métier d'imprimeur n'étoit pas tout roses au XVIIIe siècle, à cette époque de controverses religieuses incessantes, et où le brûlement des livres ordonné trop souvent par le parlement avoit habitué à imprimer clandestinement. Les jansénistes, maîtres du diocèse d'Auxerre par l'évêque, M. de Caylus, s'adonnèrent à ce jeu de pamphlets sans noms d'auteurs ni d'imprimeurs. Les presses auxerroises étoient alors un foyer de délits continuels. On y datoit de Cologne, d'Amsterdam ou de Genève cette innombrable quantité d'opuscules que chaque débat entre les partis religieux faisoit naître.

M. Ribière, dans le catalogue qui suit son *Histoire de l'imprimerie*, et dont nous parlerons tout à l'heure, a eu fort à faire pour démêler ces supercheries, et pour attribuer à Auxerre bon nombre de produits typographiques anonymes.

L'auteur, arrivé à l'imprimeur Jean-Baptiste Troche, rapporte fort au long l'épisode le plus dramatique de toute cette

histoire de l'imprimerie dans nos pays, celui de la saisie du livre de l'abbé Lebeuf, intitulé *Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots*; Auxerre, 1723, in-12. Si les limites de cet article nous le permettoient, nous raconterions comment le savant abbé, alors jeune et ardent pour les opinions jansénistes, après avoir narré les misères que la patrie prise par les huguenots en 1567 avoit éprouvées, insinua furtivement à la fin d'un *erratum* et à la suite de l'approbation donnée par le censeur royal, un passage des sermons du P. Divolé, célèbre dominicain persécuté par les huguenots, où la faillibilité du pape étoit très-clairement affirmée. L'affaire eut des suites fort graves et le gouvernement lui-même s'en émut. Ordre de saisir l'édition du livre,et de lacérer le carton coupable est envoyé. Une procédure est instruite contre l'imprimeur et contre l'auteur. Le subdélégué de l'intendant redouble de zèle. Les exemplaires qu'on peut saisir sont dépouillés du malencontreux feuillet; et, aujourd'hui, ceux qui en sont pourvus sont bien rares.

Cependant l'orage qui menaçoit l'abbé Lebeuf et son imprimeur put être conjuré grâce à l'abbesse de Chelles, fille du régent, grande protectrice des jansénistes, et à qui l'auteur avoit eu la bonne idée de dédier son livre (1).

Les travaux des Fournier donnent à M. Ribière l'occasion d'étendre ses recherches; et comme les documents sont plus abondants au XVIII[e] siècle que dans les temps antérieurs, nous avons le plaisir de passer en revue tout ce que la typographie auxerroise a produit de bien à cette époque. On peut citer encore aujourd'hui le *Martyrologe du diocèse d'Auxerre*, 1751, in-4, composé par deux savants chanoines, MM. Mignot et Potel, et revu par Lebeuf.

Un des derniers pamphlets publiés à Auxerre vers la fin du XVIII[e] siècle est le poëme de *Myrton*, satire sanglante et infamante dirigée contre la famille Boyard à propos de l'en-

(1) On voit à la suite de l'*Histoire de l'imprimerie* la collection des pièces relatives à la saisie de cet ouvrage.

lèvement de la fille du chef de cette famille par un jeune aventurier. Dans ce poëme l'auteur, avocat auxerrois nommé Deschamps, bien connu quoique la pièce fût anonyme, a réuni toutes les rimes en *on* qu'il a pu rencontrer, et il n'y a pas moins de 519 vers de cette façon ! Mais, malgré sa verve, et peut-être même à cause de cela, on ne peut pas citer deux vers de son œuvre sans brusquer la pudeur du lecteur. Ce morceau eut un succès fou à cette époque de débordements où la licence de la presse clandestine, mais tolérée par l'autorité, tenoit trop bien lieu de la liberté de la presse absente. On l'imprima plusieurs fois et les presses de Fournier, qui avoient vu les débuts de Rétif de La Bretonne, servirent à cet usage.

La Révolution arrivant sur ces entrefaites sembloit devoir donner une impulsion plus vive aux travaux typographiques en province. Il n'en fut cependant pas ainsi à Auxerre, et l'on n'y signale rien de marquant dans ce genre. Toutefois, les recherches de M. Ribière sur cette époque et les temps postérieurs jusqu'à nous, en ce qui concerne l'imprimerie, ne sont pas sans intérêt, tant s'en faut. C'est le résumé le plus complet de l'histoire de la typographie qu'on puisse faire dans notre département depuis 1789 jusqu'à 1857. M. Ribière passe ensuite en revue les imprimeurs de Sens où figurent, au XVIII[e] siècle et jusqu'en 1844 les Tarbès, imprimeurs importants de cette ville. Il signale enfin les origines très-modernes de l'imprimerie à Joigny, à Avallon et à Tonnerre, et les essais que l'on fit de la typographie dans plusieurs autres petites villes du département.

L'histoire des journaux politiques ou littéraires et des feuilles d'annonces, que les dernières années ont surtout vu développer, occupe sa place utilement dans le livre de M. Ribière.

Après l'histoire de l'imprimerie et des imprimeurs dans l'Yonne, M. Ribière a donné le *Catalogue des livres, brochures et pièces imprimés à Auxerre de* 1580 *à* 1857. Cette liste ne

contient pas moins de 1340 articles. Quelle patience il a fallu pour compiler tout cela ! Et encore tout n'est-il pas dit sur les productions des presses auxerroises. On feroit un bon supplément des pièces omises dans ce curieux catalogue. Quoiqu'il en soit, cette simple nomenclature suggère toutes sortes de réflexions. A chaque période que l'on parcourt on voit l'esprit religieux, politique ou littéraire qui animoit le pays, et l'on mesure l'activité intellectuelle qui s'y développe peu à peu, en comptant le nombre et l'espèce des travaux typographiques qui y ont été publiés et en en appréciant la force et la valeur.

Nous regardons donc le livre de M. Ribière comme une œuvre des plus utiles, et si chaque département, chaque ville importante en produisoit un semblable, on auroit bientôt, croyons-nous, l'inventaire le plus complet qui auroit été fait des œuvres typographiques d'un peuple, sa capitale exceptée.

QUANTIN,
Chevalier de la Légion d'honneur, bibliothécaire de la ville d'Auxerre.

Auxerre, le 16 août 1859.

DES TRAVAUX DE M. TH. LAVALLÉE

SUR

MADAME DE MAINTENON.

M. Th. Lavallée donnera prochainement aux bibliothèques populaires une nouvelle édition de son *Histoire de la Maison royale de Saint-Cyr*. Publiée, il y a six ans, avec tout le luxe de la typographie et tout le charme de nombreuses illustrations, la première s'adressoit aux bibliothèques d'élite, à celles que forment à l'envi la science et le goût. Là se pressent les livres sortis des ateliers de MM. Didot, Lahure, Claye, Perrin et autres, revêtus de l'élégance que savent bien leur donner MM. Bauzonnet, Duru, Capé. Mais ce n'est pas tout

pour le mérite que de passer à la postérité avec ces formes et sous de tels auspices; la popularité s'acquiert par une seconde condition. Il est bon, il est noble, il est honnête d'instruire et de délasser aussi une autre classe de lecteurs, de s'adresser à son intelligence, et de lui faire connoître l'histoire dans tout l'éclat de la vérité. La première édition de l'*Histoire de la Maison royale de Saint-Cyr* se voit sur les rayons privilégiés des bibliothèques choisies : c'est de ce livre que M. Sainte-Beuve disoit avec un charme que nous n'entreprenons pas d'égaler : « Je viens de faire une lecture agréable, douce, unie, touchante par moments, qui repose et qui élève, une lecture que tout le monde voudra faire comme moi.... (1). » L'édition nouvelle qui nous est promise sera faite dans des conditions bonnes encore, mais plus modestes : elle se trouvera dans toutes les mains. Si Mme de Maintenon, dont le nom et les œuvres remplissent cet ouvrage, prend encore quelque intérêt aux choses de la terre, elle n'attachera pas un moindre prix à voir sa mémoire réhabilitée près de l'artisan et de l'ouvrier, que chez les gens d'érudition et d'étude.

J'aime la fidélité : celle des grandes et nobles passions surtout me séduit. M. Th. Lavallée m'avoit inspiré à ce sujet quelque inquiétude. Je le remercie de les avoir dissipées. Longuement et chaudement attaché au culte de Mme de Maintenon, il s'étoit tant soit peu détourné de son idole. J'en craignois l'abandon pour d'autres dieux. Le désir de voir et l'humeur inquiète l'avoient entraîné bien loin; il faisoit avec succès son tour du monde. Mais, malgré tout ce qu'il nous dit de magnifiquement beau en géographie, en dépit de l'actualité de ses descriptions d'Italie, mes vœux le rappeloient aux XVIIe et XVIIIe siècles, dont il connoît si bien les événements et dont il nous dit si agréablement les épisodes. Avec beaucoup d'esprit et infiniment de science, il me gâtoit la vie en me promenant sur les bords du Tessin, de l'Adda, du Mincio, de

(1) *Causeries du lundi*, t. VIII, p. 379.

l'Adige, en me parlant des garnisons et des forts de Mantoue, Peschiera, Vérone et Legnago (1). Se livrant à l'amour des termes techniques, il avoit même inventé, pour le formidable carré que forment ces villes, le mot de *quadrilatère* que je ne connaissois qu'en géométrie : ma frayeur des citadelles, égale à celle des problèmes, m'avoit fait prendre en double horreur ce terme doublement consacré. C'est à Saint-Cyr, mais dans le Saint-Cyr militaire, dans la chaire noblement tenue depuis trente-deux ans par M. Lavallée, que ce mot redoutable a pris naissance avec sa nouvelle application, et que de là il s'est répandu dans le monde par la bouche de ses huit mille élèves, et a été accepté par tout ce qui écrit aujourd'hui la géographie, l'histoire et la stratégie.

J'aime mieux le Saint-Cyr d'autrefois, ce Saint-Cyr où régnoit la noble femme du grand roi, où depuis son veuvage elle prioit pour celui qui l'avoit faite si puissante. Malgré la distinction des leçons que l'on y donne, malgré la générosité des cœurs qui se forment à cette école, qu'il me soit permis de préférer les enseignements que l'on y prodiguoit jadis. Cependant le Saint-Cyr d'autrefois n'est pas aussi étranger qu'on se l'imagine au Saint-Cyr d'aujourd'hui : on y pratiquoit la prière et la vertu, on y forme au courage et aux combats; on y prêchoit l'amour du ciel, on y proclame l'amour de la patrie : nobles passions l'une et l'autre, passions fraternelles et non point rivales; on y façonnoit dans le recueillement et dans la paix les pieuses mères des héroïques jeunes gens que nous en voyons sortir de nos jours. Le Saint-Cyr du XVII[e] siècle a donc enfanté le Saint-Cyr du XIX[e]. Lorsque l'incomparable fille des d'Aubigné donnoit ses conseils à Mmes de Glapion, du Pérou, de Loubert, à Mlles de Franclin, de Mornay et autres, elle leur apprenoit sans doute comment une mère dirige le cœur; comment, au besoin, une épouse et une sœur soutiennent le courage et pansent les plaies d'un

(1) *Géographie universelle*, par Malte-Brun et Théophile Lavallée; 6 vol. gr. in-8, dont 5 sont publiés.

Bugeaud, d'un Lamoricière, d'un Pélissier, d'un Mac-Mahon, qui sont les Villars, les Turenne et les Catinat de nos jours (1).

Le Saint-Cyr d'autrefois et le Saint-Cyr d'aujourd'hui s'entendront pour applaudir à l'œuvre entreprise par M. Lavallée. Mme de Maintenon, présentée à cette jeune école de héros, sera célébrée et acclamée par eux comme jadis elle étoit fêtée et bénie par ses gracieuses élèves. A l'époque de la destruction de la maison royale, nous dit le docte écrivain, « la mémoire de Mme de Maintenon étoit si précieusement conservée qu'elle sembloit encore y vivre et la gouverner (2). » Cette existence et ce gouvernement ont cessé; mais, du moins, on y vit par elle, on ne sauroit remuer une pierre de l'édifice sans réveiller son souvenir, et si des esprits jeunes et distingués, soit parmi les maîtres, soit parmi les élèves, cherchent à se distraire un moment de leurs études spéciales et de leur carrière favorite, ils trouvent encore des paroles de reconnoissance et d'admiration pour celle qui fut la fondatrice de ces lieux, pour celles aussi qui en furent les premières habitantes.

Tout n'est pas dit pour la fidélité de l'histoire et pour la connoissance de ces personnages en écrivant des faits et des vies. Si les hommes ont laissé après eux des œuvres utiles, leur publication complète consacre définitivement leur glorieuse mémoire. M. Lavallée l'a compris, et je souhaite vivement l'achèvement de la noble mission qu'il avoit embrassée. L'illustre critique auquel nous avons déjà emprunté quelques

(1) Il semble que Louis XIV avoit le pressentiment de la destination future de la maison de Saint-Louis. Dans l'ordre de fondation de cette maison il rappelle les compagnies de cadets qu'il vient d'établir, et qui sont l'origine des écoles militaires. A chaque ligne de son préambule la gloire et la valeur reviennent sous sa plume. Il n'y a pas un mot du règlement qui ne soit mêlé à la mémoire de ses armes. Le Saint-Cyr d'alors étoit le fruit, le souvenir, la recompense de la bravoure militaire; dans le Saint-Cyr d'aujourd'hui se trouvent son espérance et son germe. (Voy. l'*Histoire de la maison royale de Saint-Cyr*, p. 42 et suiv.)

(2) *Ibid.*, p. 233.

lignes, l'a loué de cette entreprise dans des termes dont je me plais à indiquer ici l'autorité (1).

S'ennuyant au logis, comme je l'ai dit plus haut, M. Th. Lavallée a couru le monde : il a interrompu ses travaux d'histoire et de cabinet par des travaux de voyage et de géographie. Sa prochaine édition de l'histoire de Saint-Cyr semble indiquer un retour aux études plus sédentaires. Mme de Maintenon en profitera : nous verrons la publication de ses œuvres recevoir le complément que ses lecteurs appellent depuis déjà trop longtemps. Des voix instruites nous ont demandé patience : il faut que la géographie s'achève; on ne s'arrête pas quand on court le monde sans avoir tout épuisé; mais d'autres voix indiscrètes nous ont trahi le secret du cœur. Le long silence de M. Th. Lavallée sur Mme de Maintenon n'a point été une longue oisiveté : ses mains ont recueilli des richesses et son esprit a réuni des trésors qui verront le jour. Ces lettres, ces entretiens de Mme de Maintenon, ces mémoires sur sa vie, ne forment point une modeste compilation ni une simple édition nouvelle : c'est un travail entier, travail de classement, de critique éclairée, de justification complète sur cette grande existence inconnue en quelques points, méconnue en bien d'autres. Les publications de l'érudit professeur sur Mme de Maintenon composeront l'ensemble le plus complet et le plus consciencieux qui jamais ait paru sur son compte. Il en ressortira l'éloge incontestable de cet illustre personnage, et ceux qui liront auprès des lignes sorties de sa plume celles dont elle est l'objet, ne la mettront plus au nombre de ces femmes d'intrigue ou de volupté, dont une faveur honteuse et providentiellement passagère a fait la perpétuelle convoitise. Seule entre toutes ces belles et coupables figures, elle a porté sa vertu et conservé sa dignité sur la couche royale devenue vacante. Elle n'a point prétendu pousser plus loin ni élever plus haut son rôle d'auguste et de légitime compagne; elle

(1) M. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. II, p. 89.

eût craint d'amoindrir le prestige de la couronne en la ceignant. Épouse au pied des autels, elle n'a point voulu être reine sur le trône. Elle a refusé l'éclat du titre pour accepter seulement les charges qu'il impose, et l'influence qu'il permet d'exercer. Telle étoit la pieuse et respectueuse pensée de Saint-Cyr sur son illustre fondatrice. En habitant, en étudiant ces lieux, M. Lavallée s'en est pénétré. Son *Histoire de la Maison royale* que nous annonçons, ses *Œuvres de Mme de Maintenon* dont nous promettons la continuation, associent le lecteur à son sincère enthousiasme. Cette dernière publication, accompagnée à chaque page de notes savantes qui composeroient à elles seules un ouvrage, justifie Mme de Maintenon des accusations dont l'histoire l'a rendue victime. Elle nous la révèle dans toute l'ardeur de sa foi, la pureté de son cœur, la grâce de son esprit, la grandeur de sa position, la fermeté de sa raison et la hauteur de son intelligence.

Marquis DU PRAT.

NOUVEAUX ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR

LE MARQUIS DE CHOUPPES.

Dans l'article que nous avons consacré au marquis de Chouppes (*Bulletin du Bibliophile*, numéro de mai), nous avons dit qu'à son retour de Lisbonne où il avoit été envoyé pour « témoigner au roi de Portugal et à la reine régente le déplaisir que le roi de France avoit de n'avoir pu le faire comprendre dans le traité des Pyrénées, » il reçut pour récompense de ses services le gouvernement de Belle-Isle. Il y a là une double erreur que nous nous empressons de reconnoître. Le marquis de Chouppes ne fut pas nommé gouverneur de Belle-Isle; il fut seulement choisi pour y commander par commission pendant le temps de trois années; et sa commission n'est ni de

1659 ni de 1660, mais du 28 octobre 1662. Un des conservateurs les plus obligeants de la Bibliothèque impériale, M. Richard, a bien voulu nous communiquer la découverte qu'il en avoit faite dans le volume 603 du fonds de Saint-Germain françois. La voici textuellement :

« Louis, par la grâce Dieu roi de France et de Navarre, à notre cher et bien amé le sieur de Chouppes, l'un de nos lieutenants généraux en nos armées, salut : Estant important à nostre service de pourvoir à la sureté et conservation de l'isle et forteresse de Belle-Isle et ses dépendances, et pour cette fin d'y establir, pour y commander, une personne capable et expérimentée et sur qui nous puissions nous reposer de la garde d'une place de cette conséquance (*sic*), nous avons estimé ne pouvoir faire un meilleur choix que de vous pour la connoissance que nous avons de vostre capacité, expérience en la guerre, diligence et sage conduite, et de vostre fidélité et affection à nostre service, dont vous avez donné des preuves depuis plus de trente années consécutives en plusieurs occasions et dans la fonction des diverses charges et emplois de guerre qui vous ont été confiés, mesmes dans celles de lieutenant de nostre artillerie et de mestre de camp d'un régiment d'infanterie, lesquelles, ainsi que celle de notre lieutenant général en nos armées et en nos comtés et vigueries de Roussillon et Conflans, vous avez exercées à nostre entière satisfaction ; ce qui nous fait espérer que vous nous en renderez (*sic*) d'utiles dans ladite isle. A ces causes et autres à ce nous mouvans, nous vous avons commis, ordonné et establi, commettons, ordonnons et establissons par ces présentes signées de nostre main pour, pendant le temps de trois années à commencer de la date de ces présentes, commander dans ladite isle et forteresse de Belle-Isle et autres isles en dépendantes ; ordonnons pour cet effet aux habitants desdites isles et aux gens de guerre qui y sont et seront en garnison, et dans ladite forteresse tout ce qu'ils auront à faire pour nostre service, faire vivre lesdits habitants en bonne union et concorde les uns avec les autres,

et lesdits gens de guerre en bonne discipline et police suivant nos règlements et ordonnances militaires, faire chastier et punir ceux qui oseront y contrevenir, avoir l'œil à la sureté et conservation de ladite place en nostre obéissance, et généralement faire dans ledit commandement tout ce que vous estimerez nécessaire et à propos pour notre service; de ce faire vous avons donné et donnons pouvoir, commission, autorité et mandement spécial par lesdites présentes; mandons et ordonnons aux habitants de ladite isle et aux gens de guerre qui y sont et seront en garnison et dans ladite forteresse, de vous reconnoistre, obéir et entendre en tout ce que vous leur commanderez et ordonnerez pour nostre service, sans difficultés et sous peine de désobéissance : car tel est nostre plaisir. Donné à Paris, le vingt-huitiesme jour d'octobre, l'an de grâce 1662 et de nostre règne le vingtiesme. »

Cette commission donne lieu à deux ou trois observations que nous présenterons très-simplement : d'abord on voit qu'il n'est pas le moins du monde question de la mission de Portugal.

Il est aisé de reconnoître qu'il n'est rien dit de trop dans le passage où il est parlé des services du marquis de Chouppes « pendant plus de trente années consécutives, » puisqu'il étoit entré dès 1630 dans les chevau-légers de la Frézélière.

Nous avons eu tort de dire que le marquis de Chouppes étoit mestre de camp de deux régiments. Jusqu'en octobre 1662 au moins, il n'avoit qu'un régiment d'infanterie.

De même, nous l'avons mal qualifié de lieutenant du roi dans la province de Roussillon : c'est lieutenant général dans les comtés et vigueries du Roussillon et Conflans qu'il falloit dire.

Enfin le terme de la commission expiroit au mois d'octobre 1665; et la dernière lettre que nous ayons du roi au marquis de Chouppes, en sa qualité de commandeur à Belle-Isle, est datée du mois de septembre de la même année.

MOREAU.

ANALECTA-BIBLION.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Le Tombeau de Childéric Ier, roi des Francs, restitué à l'aide de l'archéologie et des découvertes récentes faites en France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne et en Angleterre, par M. l'abbé Cochet. *Paris*, 1859; gr. in-8.

En 1653, des ouvriers, creusant à Tournay les fondations d'une maison, découvrirent successivement un nombre considérable d'objets rares et précieux. L'ensemble de ces objets comprenoient un squelette humain et celui d'un cheval. Des restes nombreux d'armure, de harnachement, d'équipement militaire, d'habillement, d'ustensiles et de meubles, indiquoient le cadavre d'un guerrier du premier rang et des temps les plus reculés de notre histoire. Les principaux étoient une épée en fer avec sa poignée, sa garde et ses garnitures de fourreau montées d'or et de verroteries, une lance, une francisque, cent pièces d'or, deux cents monnaies d'argent, la monture d'un coffret, un ornement en forme de tête de bœuf, environ trois cents abeilles, une aiguille, des fibules, des agrafes, des boucles, des bagues et des filaments, le tout en or et en grande partie monté de verroteries, et enfin, un anneau dont le chaton présentoit une empreinte gravée en creux. Cette empreinte offroit l'effigie d'un jeune homme aux cheveux longs, revêtu d'une cuirasse et tenant à sa main une hampe; à l'entour on lisoit *Childirici regis*. On crut avoir trouvé le tombeau du fils de Mérovée, le chef de notre première dynastie, du père de Clovis, le fondateur de la France monarchique et chrétienne. La majeure partie des objets découverts devint d'abord la propriété de l'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur des Pays-Bas, puis celle de Léopold Ier, empereur d'Allemagne. Celui-ci en fit hommage, en 1664, au

roi de France Louis XIV. Ces richesses connues des archéologues sous le nom de « Trésor de Childéric, » sont aujourd'hui déposées au musée des souverains.

Dès 1655, Jean-Jacques Chifflet, de Besançon, décrivit et fit graver ce trésor dans un ouvrage intitulé : *Anastasis Childerici I, Francorum regis, sive thesaurus sepulchralis, Tornaci Nerviorum effossus et commentario illustratus....* Antuerpiæ. M. DC. LV. — Chifflet s'attachoit à démontrer que les objets trouvés à Tournay se rapportoient à Childéric Ier, inhumé dans cette ville en 481. Plus tard, le P. Lecointe, le P. Ménestrier, Montfaucon, Mabillon, dom Martin, Ribauld de La Chapelle, Poutrain, de Bast, etc., s'occupèrent du même sujet. Tous ces auteurs, il faut bien le reconnoître, ne firent pas, malgré leur érudition, beaucoup avancer la question, et des doutes subsistoient toujours sur ce grand fait national et archéologique. Comme le fait judicieusement remarquer M. l'abbé Cochet, afin d'arriver au but si désiré de l'interprétation scientifique, il étoit nécessaire de sortir de la voie battue et frayée par la foule. Il falloit se tracer un sentier à travers la double nuit des siècles et des livres, et aller chercher l'interprétation du tombeau de Childéric, non dans les livres, mais dans la terre, la demander, non à des textes imprimés ou manuscrits, mais à la tombe des Francs, des leudes et des soldats de la première dynastie.

Cette nouvelle enquête, qui devoit reviser dans son ensemble l'histoire de la découverte de Tournay, M. l'abbé Cochet, actif et ingénieux antiquaire de la Normandie, vient de l'entreprendre en mettant à contribution, pour cette seconde résurrection du roi Childéric, *Anastasis Childerici regis*, les lumières et les richesses dont s'est accrue dans ces derniers temps, non-seulement notre archéologie nationale, mais aussi les découvertes d'épées, d'agrafes, de fibules, etc., faites en Allemagne, en Angleterre, en Belgique et en Suisse. M. Ch. Lenormant, dans un savant mémoire sur les antiquités de Crimée, lu à la dernière séance des cinq Académies de France, déclare que, par ce travail, M. Cochet a bien mérité de la

France, et c'est aussi notre opinion si tant est que nous ayons une opinion à émettre dans la circonstance et non simplement à constater le succès que doit nécessairement obtenir le docte auteur de *la Normandie souterraine* et des *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes.*

L'ouvrage de M. l'abbé Cochet est divisé en cinq parties : histoire et sépulture, armes et équipements militaires, le costume et le vêtement, ornements personnels, ustensiles, meubles et monnaies. Un grand nombre de gravures sur bois viennent aider à l'intelligence du texte. Quelques-unes proviennent de l'*Inventorium sepulchrale* de Faussett, d'autres de l'*Archæologia* de la Société royale des antiquaires de Londres ; le plus grand nombre sont l'œuvre de MM. E. Tudot, de Moulins, et Amédée Feret, de Dieppe. Dans un chapitre consacré à la bibliographie, l'auteur passe en revue les principaux auteurs qui ont traité du tombeau de Childéric.

M. l'abbé Cochet se présente au public appuyé sur les dépouilles du monde franc, escorté d'une légion de guerriers mérovingiens, entouré de faisceaux d'armes et paré des bijoux de cette grande époque, et je crois qu'il peut dire sans crainte d'être démenti et en toute confiance : *Defunctus adhuc loquitur.* J. CARNANDET.

François Villon, sa vie et ses œuvres, par Antoine CAMPAUX, docteur ès lettres. *Paris,* 1859 ; in-8.

L'auteur de la belle et sévère *Histoire de la littérature françoise,* M. Désiré Nisard, s'exprime ainsi :

« Villon innove dans les idées et dans la forme...; ses vers lui sont inspirés par sa vie, ses malheurs, ses amours, ses vices, il faut bien le dire, par les châtiments auxquels il s'est exposé, par les dangers de mort qu'il a courus.... Le premier, Villon s'est affranchi de l'imitation des vieux romanciers; le premier, il a tiré sa poésie de son cœur; le premier, il a créé des expressions vives, originales, durables.... Villon est le

poëte de la vraie nation, laquelle commence sur les ruines de la féodalité qui finit. »

Boileau avoit dit avant lui :

Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.

C'est là toute la thèse que soutient aujourd'hui et développe M. Antoine Campaux. « Cet escroc, ce gibier de prison dont la vie fut misérable et déshonorée, ce basochien espiègle, tapageur, larron, hanteur de mauvais lieux, » M. Campaux le considère « comme le premier poëte françois chez lequel la matière poétique a complétement cessé d'être une matière rebattue et conventionnelle, » comme le père de la poésie françoise. On sait que ce titre lui a été contesté et que M. Villemain a été un de ceux qui l'ont revendiqué, pour un poëte royal, Charles d'Orléans. Je partage, je l'avoue, l'opinion de M. Campaux. Charles d'Orléans finit une époque, Villon en commence une autre; Villon est le poëte du peuple, tandis que Charles d'Orléans est le poëte de la cour. Malheureusement, Villon s'est parfois abaissé à ce qu'il y a de plus vil, et à côté de pièces qui respirent le plus grand charme on trouve des vers pleins de cynisme qui nous représentent assez bien la corruption de Paris à l'époque où il vivoit; mais retranchez ces vers, et vous serez du sentiment de Patru, qui a dit que « pour la langue, Villon a eu le goût aussi fin qu'on pouvoit l'avoir en son siècle, » et vous partagerez l'admiration de La Fontaine qui savoit le vieux poëte par cœur.

L'intéressant travail de M. Campaux est divisé en dix chapitres : Villon jugé par Boileau; — Prédécesseurs et contemporains de Villon; — Vie de Villon avant le Petit Testament; — Le Petit Testament; — Entre le Petit et le Grand Testament; — Le Grand Testament; — Après le Grand Testament; — Imitations de Villon; — Des destinées de l'œuvre de Villon; — Conclusion. Dans un appendice, M. Campaux traite : 1° de l'école de Villon; 2° de l'histoire du texte de Villon.

Comme on peut en juger par cette simple énonciation, M. Campaux s'attache aux pas de Villon, il le prend à sa naissance, le suit dans les rues de la Cité jusqu'au pied de Montfaucon et dans ses courses sans repos et sans fin aux extrémités de la France. Il descend avec lui dans la fosse du cachot de Meug et ne le quitte que pour le remettre vieilli, triste et fatigué à l'hospitalité compatissante de l'abbé de Saint-Maixent. Il s'attache à ce poëte qui, s'il eût vécu dans un autre monde, auroit peut-être gouverné sa vie et son génie, et pu devenir l'égal des plus grands. M. Campaux ne néglige rien pour rendre à Villon la place qui lui est due : il recherche les origines de l'œuvre du vieux poëte et les inspirations dont ce vigoureux et franc génie s'est formé; il sait les fortunes diverses de ses ouvrages, depuis le jour où ils parurent pour la prémière fois, et nous annonce une trente-troisième édition de œuvres de Villon que prépare un jeune savant disputé à l'érudition par la presse quotidienne, M. A. Vitu.

Le travail de M. Antoine Campaux, travail auquel je n'ai que des éloges à donner, me rappelle ce que disoit dernièrement un de mes confrères en critique. C'est à tort, selon lui, que l'on s'imagine que l'École normale est destinée à former des professeurs; elle a surtout pour but de former des littérateurs, des écrivains, des journalistes. On peut citer comme exemples H. Rigault, enlevé si promptement aux lettres, Prévost-Paradol, Edmond About, Hippolyte Taine, Henri d'Audigier, et tant d'autres dont le nom ne se retrouve pas au bout de ma plume. Tant mieux si ces littérateurs et ces écrivains doivent nous apporter, comme contingent, des volumes comme celui dont je viens de rendre compte.

Je terminerai en disant que M. Campaux donne, pour la première fois, *la Ballade des Taverniers* tout entière, dont on ne connoissoit jusqu'ici que le premier douzain. Cette ballade a été découverte par lui dans un manuscrit de la bibliothèque de l'arsenal.

J. Carnandet.

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

ET

CATALOGUE DE LIVRES RARES ET CURIEUX DE LITTÉRATURE
D'HISTOIRE, ETC., QUI SE TROUVENT EN VENTE
A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER.

SEPTEMBRE. — 1859.

406. Godefroi de Bouillon, représenté par les élèves de l'Académie des langues orientales devant leurs très-augustes fondateurs, le 18 décembre 1757 et le 28 janvier 1758; répété par leur ordre et par celui de LL. AA. RR. Mgr l'archiduc et Mme l'archiduchesse, le 4 mars 1761. *Vienne, en Autriche, chez les héritiers de Schilgin*, in-8 de 48 p. 9—»

M. de Soleinne possédoit cette curieuse pièce de théâtre dans son immense collection dramatique (voy. t. IV, n° 5005), mais le rédacteur du catalogue se reproche de n'avoir pas signalé la singularité de ce drame écrit alternativement en vers françois, en prose françoise et en turc, avec la traduction littérale et la prononciation du texte oriental. C'est une bizarre et ingénieuse idée que d'avoir mis en présence les croisés qui parlent françois et les musulmans qui parlent le turc. On se demandera peut-être si Alet, roi de Jérusalem, et son vizir Acomat ne devroient pas plutôt s'exprimer en arabe, mais les acteurs qui jouoient dans cette tragédie, composée au point de vue de l'étude des langues, n'avoient appris que le turc. Quant au françois qu'on leur enseignoit en même temps, on ne l'eût pas trouvé suffisant partout ailleurs qu'en Allemagne. Ce Godefroi de Bouillon semble avoir entrepris une véritable croisade contre la grammaire françoise. Voici comment Pierre l'Hermite, qui avoit lu l'*Athalie* de Racine, parodie la prophétie de Joad :

> Quel éclat m'éblouit? quel éclat vois-je éclore
> Au sein de l'occident pour éclairer l'aurore ?
> L'occident bienheureux divisé en deux corps,
> . . . .
> D'un côté cent lauriers, de l'autre cent couronnes,

Sont les vrais ornements dont ils parent les trônes.
Mais qui les réunit? Ah! c'est de Dieu la main
Qui rehausse l'éclat de l'empire germain.
Le vice, loin chassé, cède aux vertus la place;
L'univers reproduit vient de changer de face.....

Il faut reconnoître que l'auteur de ces vers françois n'étoit pas fort comme un Turc. P. L.

407. Journées mogoles, opuscule décent d'un docteur chinois. *Imprimé à Dély, et se trouve à Paris chez Costard*, 1772; 2 part. en 1 vol. in-12, demi-rel................ 9—»

Le marquis de Paulmy, en faisant figurer cet ouvrage dans son immense collection de romans, écrivoit cette note : « Vérifier quel est l'auteur de ce livre et son mérite. » Mais ses bibliothécaires ne surent que répondre à sa question et gardèrent un silence prudent, qui sans doute désespéra le marquis de Paulmy, très-impatient de deviner les énigmes de la bibliographie contemporaine. Ce recueil de contes merveilleux, qui frisent l'indécence, eût été certainement attribué à Gueulette, si Gueulette n'avoit pas dit adieu pour toujours aux polissonneries tartares, péruviennes et autres. Gueulette étoit mort depuis six ans lorsque parurent les *Journées mogoles*, et mort à Charenton, hélas! triste dénoûment de ses contes orientaux. Mais nous croyons pouvoir un peu tardivement indiquer à M. de Paulmy l'auteur de ce livre un peu libertin qui l'empêchoit de dormir : cet auteur étoit un savant économiste, trésorier de France, Butel-Dumont, qui faisoit ses coups à la sourdine et qui se délassoit de ses recherches sur le luxe en composant des contes grivois. Les culs-de-lampe et les fleurons gravés en bois pour l'ornement des *Journées mogoles* portent le nom de Beugnet, que Restif de La Bretonne nous a fait connoître dans son *Monsieur Nicolas*, et qu'il nous présente très-gravement comme l'amant de sa femme, en le nommant avec dédain le *boisselier*. Ce Beugnet étoit un des habitués de la maison de Butel-Dumont, chez qui la galanterie organisoit de petits soupers, où les journées mogoles amenoient les mille et une nuits arabes. P. L.

408. La Soirée du Labyrinthe, débauche d'esprit, suivie du Portefeuille galant, par M. ***, *Paris, Charles Guillaume*, 1732; in-12, fig. de Scotin.................... 9—»

Nous n'avons pas trouvé ce recueil de nouvelles dans le catalogue manuscrit de M. de Paulmy, mais il figure dans le catalogue de La Vallière-Nyon, sous le n° 9485, sans nom d'auteur. La dédicace à un anonyme qui occupoit un poste élevé dans l'État est pourtant signée de l'initiale C***. On est ainsi sur la trace de l'auteur. Ce volume met en scène le labyrinthe du Jardin du roi, où se rencontrent différentes personnes qui se mettent à causer des aventures d'amour et de galanterie pour passer le temps. Ce qui fait surtout à nos yeux la valeur du livre, c'est une très-jolie gravure, gravée par J. B. Scotin, et représentant une vue du labyrinthe tel qu'il étoit en 1732. Cette gravure a sans doute dix

fois plus de prix à elle seule que le volume lui-même, et nous la signalons avec plaisir aux iconophiles parisiens, qui certes ne l'iroient pas chercher là.

P. L.

409. La Découverte des Mystères du Palais, où il est traité des parties en général, intendant des grandes maisons, procureurs, avocats, notaires et huissiers, etc. Seconde édition augmentée. *Paris*, *Michel Brunet*, 1694; in-12.... 12—»

Le titre de cet ouvrage est piquant et invite le lecteur, qui pourroit bien n'y pas trouver ce qu'il y chercheroit, s'il avoit l'espoir de rencontrer dans ce livre beaucoup de révélations sur les hommes et les choses du barreau à la fin du XVIIe siècle. L'ouvrage n'en est pas moins curieux cependant, quoiqu'il ne tienne pas toutes les promesses de son titre, qui est certainement une invention du libraire, pour faire écouler les exemplaires d'une première édition qu'on n'achetoit pas. Cette édition, également anonyme, étoit plus simplement intitulée: *Réflexions morales pour les personnes engagées dans les affaires qui veulent vivre chrétiennement;* mais ce titre-là, en annonçant un livre de théologie morale, avoit tué le livre, qui, achevé d'imprimer le 12 janvier 1690, moisissoit dans la boutique du libraire, sans attirer un seul acquéreur, avant de passer en cornets dans la boutique de l'épicier. Nous n'avons remarqué dans aucun catalogue la mention de ce volume avec son titre primitif, mais nous le voyons paroître quelquefois avec son second titre qui le fait classer dans la jurisprudence, quand sa place devroit être dans la théologie. Les bibliographes ont donc négligé ce traité de morale religieuse et ne se sont pas mis en quête de son auteur. Cet auteur n'est cependant pas difficile à deviner, c'est Bénigne Lordelot, de Dijon, habile avocat qui étoit venu se fixer à Paris, où il mourut en 1720, et qui a composé un assez grand nombre d'ouvrages analogues, car il unissoit à une grande piété un savoir étendu et un esprit cultivé. La *Biographie universelle* de Michaud n'a pas daigné accorder d'article à Bénigne Lordelot, de Dijon, mais l'abbé Guyet lui a donné asile dans le Moréri de 1759, où il n'indique pourtant qu'une partie de ses ouvrages. Celui-ci, qui n'est pas le moins curieux, renferme un certain nombre de passages dans lesquels on peut aisément reconnoître l'auteur, soit qu'il parle de la comédie, soit qu'il rappelle les procès gagnés par lui, soit qu'il fasse intervenir, sans le nommer, son protecteur le président de Lamoignon, etc. La dédicace est adressée aux avocats du parlement de Paris.

P. L.

410. L'Amour innocent ou l'illustre cavalier, par le sieur de Someire. Seconde édition. *Paris*, *veuve Denis Thierry*, 1659; in-4, fig. par Fr. Chauveau.................... 18—»

Si sainte Thérèse avoit fait des romans, nous dirions que celui-ci a été imaginé par sainte Thérèse, et que le sieur de Someire ou Sommaire (comme son nom est écrit dans le privilége) n'en est que l'humble traducteur. Mais le sieur de Someire est bien réellement l'auteur édifiant de ce roman dévot et mystique,

aussi ancienne que véritable, traduite de l'arabe par M. Degbacobub. *La Haye*, *J. Néaulme*, 1745; in-12, dos de veau fauve.................................. 9—»

Mlle de Lubert, à qui l'on attribue ce petit volume, avoit la rage des contes de fées : elle passoit sa vie à en faire, à en lire, à en publier. C'est ainsi qu'elle payoit son écot à la société spirituelle et légère qui lui pardonnoit de manquer d'esprit, en lui tenant compte des efforts qu'elle faisoit pour en avoir. Il y avoit alors plusieurs dames de bonne naissance, Mme de Lentot, Mme Husson, Mme de Luchet, etc., qui se mêloient aussi de composer des contes merveilleux et qui y réussissoient mieux que Mlle de Lubert. Celle-ci n'eut qu'un succès littéraire, qu'elle n'osa point avouer, lorsqu'elle fit paroître la fameuse *Histoire du prince Coquétron et de la princesse Foirette*. On accueillit moins favorablement la princesse Coqued'œuf et son prince Bonbon : « Le conte est très-ridicule et très-médiocre, » dit le marquis de Paulmy qui ne dédaignoit pas ces contes de fées quand ils valoient quelque chose. Il se relâche pourtant de sa sévérité à l'égard de Mlle de Lubert, en inscrivant dans son catalogue : *La princesse Lionnette et le prince Coquerico* (La Haye, 1743; in-12) : « Assez joli, dit-il malignement, vu la force de l'auteur. » Mlle de Lubert rachetoit par sa beauté l'insuffisance de son talent d'écrivain. Elle conta et on lui en conta jusqu'à sa mort. P. L.

413. LEBON (*Jean*). Le Tumulte de Bassigni, appaisé et esteinct par l'auctorité, conseil et vigilance du cardinal de Lorraine. Ensemble, la reprise du chasteau de Choiseul par l'armée du roy, en ce mois de may 1573; par I. Lebon, Hetropolitain, medecin du cardinal de Guyse. *Lyon*, *B. Rigaud*, 1573; pet. in-8, mar. r. fil. tr. dor. (*Duru.*)........... 75—»

Plaquette très-rare, de 14 feuillets avec le titre. — Jean Lebon, *Hétropolitain*, c'est-à-dire né à Autreville, près Chaumont en Bassigny, écrivain du XVIe siècle, composa un grand nombre d'ouvrages sur divers sujets, ainsi que des traductions d'auteurs anciens, tels que Aristote, Galien, Lucien, etc. Médecin du cardinal de Guise, il crut devoir raconter l'apaisement du tumulte de Bassigny et la prise du château de Choiseul, faits d'armes dont l'honneur revenoit au cardinal de Lorraine. Dans une longue préface qui précède ce récit, Jean Lebon exalte les vertus, la vaillance et l'ardent catholicisme de ce prince de l'Église. Or, sur la fin d'avril 1573, *deux cents huguenots* venus des confins de la Belgique, envahirent le Bassigny, et s'emparèrent du château de Choiseul. *Il y eut un tel affre, tumulte et espouuantement que chacun s'enfuyoit auec femmes et enfants et ce qu'ils pouuoient emporter; mais, en peu de temps, se dressa vne petite armée bien gentille* Le château fut cerné, et les assiégés se rendirent sur parole d'avoir la vie sauve : on les tua tous. Cette armée *bien gentille*, qui se composoit de cinq mille hommes, ne trouvant plus d'ennemis, dévasta les villages et ruina tellement le pays que les habitants *mouroient par les chemins, de faim, de misère et de belle*

...Bassigny, de la vigilance et des ...

AP. B.

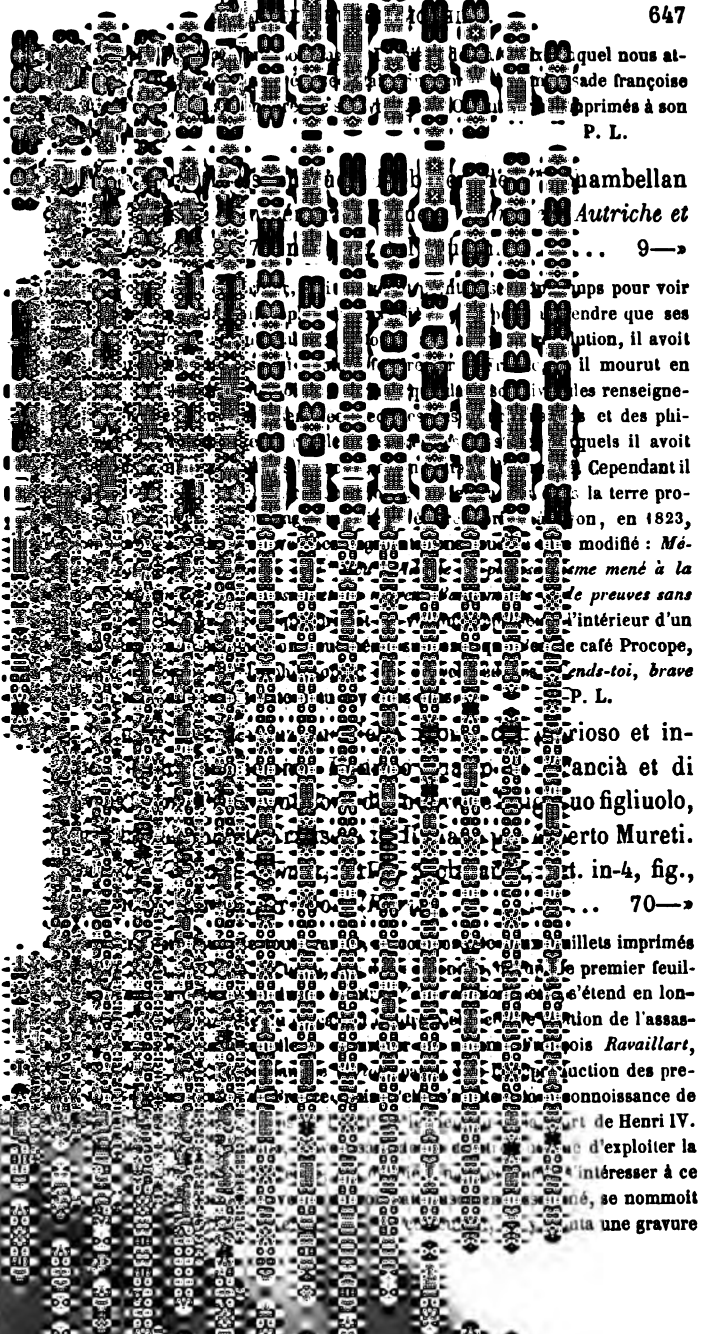
...***, par Mme Meheust. ...ris, impr. de la Ve de P. .... 9—»

... dans la *France littéraire*, ne ...me. « On ne trouve rien sur ce ...ogue manuscrit, ni sur Mme de ...tionnaires des femmes célèbres. ...Mme Briquet, dans son excellent ...ue des Françoises, n'a pas ou- ...les romans, surtout celui qu'elle ...enu du succès. On avoit accusé ...plaisance sous les traits de son ...*alier de* ***, qui devoient pa- ...etc., comme on le voit au com- ...rément dans les bonnes grâces de ...un roman sans s'y placer elle-...

P. L.

...aire l'amour sans parler, ...sieur D. L. C. *Middelbourg*, ... de 18 feuill. non chiffrés .... 24—»

...livret avoit paru la même année ...*turc, contenant l'art d'exprimer* ...*rire*. Il fut accueilli avec une vive ...de mettre en pratique la théorie ...t quelques mois, à la cour de ...alphabétique du langage muet et ...pplication de cet ingénieux pro- ...nnoître ; mais on crut découvrir ...un assez bon ouvrage sur l'Orient, ...e est intitulé : *État présent de la* ...*ient et celles de sa décadence* (Pa- ...*Langage muet* donne un dém... ...etrouver le sieur du Vigneau... ...plutôt au nom d'un sieu... ...tés sur la Turquie, entr... ...*ie et la Hongrie* (P... ...*nations et*... ...1695 ; ... ...l'un po...



quel nous at-
sade françoise
primés à son
P. L.

hambellan
Autriche et
... 9—»

mps pour voir
endre que ses
ution, il avoit
il mourut en
les renseigne-
et des phi-
quels il avoit
Cependant il
la terre pro-
on, en 1823,
modifié : *Mé-*
me mené à la
de preuves sans
l'intérieur d'un
e café Procope,
ends-toi, brave
P. L.

rioso et in-
ancià et di
uo figliuolo,
erto Mureti.
t. in-4, fig.,
... 70—»

illets imprimés
e premier feuil-
s'étend en lon-
tion de l'assas-
ois *Ravaillart,*
uction des pre-
connoissance de
de Henri IV.
d'exploiter la
'intéresser à ce
né, se nommoit
nta une gravure

sur bois, de même dimension et divisée en deux compartiments. La partie supérieure représente l'assassinat de Henri IV dans son carrosse arrêté devant *santo Innocenzio*, pour laisser passer une charrette qui traverse la rue. La partie inférieure renferme deux scènes, qui auroient dû être au moins séparées par un trait. A gauche, on voit le corps de Henri IV, exposé sur un lit de parade, et à droite, le jeune roi Louis XIII assis sur un trône élevé, et couronné au milieu des dignitaires de l'État, groupés en désordre autour du trône.

Nous croyons qu'il seroit très-difficile de découvrir un second exemplaire de ces deux placards réunis et si bien conservés.

AP. B.

418. Ordonnances du roy François sur le faict de la justice et abbreviation des procès, publiées en l'an 1539; avec aucunes sommaires annotations latines y adioustées, par Leon Trippault, aduocat au siege presidial d'Orleans. *Orleans, Eloy Gibier*, 1572; in-8, mar. brun, janséniste, tr. dor. (*Duru.*).. 40—»

Charmant exemplaire d'un livre rare et important. — J'ai déjà donné de longs détails sur ce code de procédure civile et criminelle, dans le *Bulletin* (année 1856, pp. 661-662). J'ai cité plusieurs articles curieux du volume, en y ajoutant quelques réflexions; je ne peux donc qu'y renvoyer le lecteur. Cependant, je ferai observer que l'exemplaire que j'avois alors sous les yeux étoit l'édition gothique de *Galliot du Pré*, 1539; tandis que l'exemplaire que nous annonçons aujourd'hui appartient à une édition postérieure, publiée en 1572, à *Orléans*, par *Éloy Gibier;* que cette édition renferme les notes latines du savant avocat orléanois, Léon Trippault, et qu'elle est imprimée à *Orléans* en très-beaux caractères. Je rappellerai seulement que de ces *ordonnances royaulx* date la prescription de prononcer les arrêts et de rédiger les pièces de procédure en langue françoise, ainsi que de tenir des registres de baptêmes qui devoient être déposés chaque année au greffe du plus prochain juge royal. AP. B.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR J. TECHENER

AVEC LE CONCOURS

DE MM. J. ANDRIEUX de la bibliothèque du Sénat; CH. ASSELINEAU; L. BARBIER, administrateur à la bibliothèque du Louvre; AP. BRIQUET; G. BRUNET; J. CARNANDET, bibliothécaire à Chaumont; E. CASTAIGNE, bibliothécaire à Angoulême; J. CHENU, elzévíriophile; V. COUSIN, de l'Académie françoise; CUVILLIER-FLEURY; D[r] DESBARREAUX-BERNARD; A. DINAUX; B[on] A. ERNOUF; FERDINAND DENIS, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; AL. DE LA FIZELIÈRE; marquis DE GAILLON; prince AUGUSTIN GALITZIN; GRANGIER DE LA MARINIÈRE; P. LACROIX (BIBLIOPHILE JACOB), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; J. LAMOUREUX; TH. LAVALLÉE; C. LEBER; LE ROUX DE LINCY; P. DE MALDEN; DE MONMERQUÉ; FR. MORAND; PAULIN PARIS, de l'Institut; LOUIS PARIS; D[r] J. F. PAYEN; PHILARÈTE CHASLES, conservateur à la bibliothèque Mazarine; B[on] J. PICHON, président de la Société des bibliophiles françois; RATHERY, conservateur à la Bibliothèque impériale; ROUARD; S. DE SACY, de l'Académie françoise; SAINTE-BEUVE, de l'Académie françoise; A. TEULET; VALLET DE VIRIVILLE; CH. WEISS; Francis WEY; YÉMÉNIZ, de la Société des bibliophiles françois; etc., etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES, ET LE CATALOGUE RAISONNÉ DES LIVRES DE L'ÉDITEUR.

OCTOBRE

QUATORZIÈME SÉRIE

A PARIS
J. TECHENER, LIBRAIRE
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE
1859

sur bois, de même dimension et divisée en deux compartiments. La partie supérieure représente l'assassinat de Henri IV dans son carrosse arrêté devant *santo Innocenzio*, pour laisser passer une charrette qui traverse la rue. La partie inférieure renferme deux scènes, qui auroient dû être au moins séparées par un trait. A gauche, on voit le corps de Henri IV, exposé sur un lit de parade, et à droite, le jeune roi Louis XIII assis sur un trône élevé, et couronné au milieu des dignitaires de l'État, groupés en désordre autour du trône.

Nous croyons qu'il seroit très-difficile de découvrir un second exemplaire de ces deux placards réunis et si bien conservés.

Ap. B.

418. Ordonnances du [illegible] de quelque [illegible] acqui- et abbreviati[illegible] IMMO[illegible]

[illegible] a coup une nouvelle a circulé : *La bibliothèque Cigongne est vendue en bloc!!!* Pour les vrais bibliophiles, la nouvelle étoit bonne, quelque mécompte qu'elle pût causer. Vendue en bloc, elle ne périssoit pas dans une dispersion fatale ; elle étoit conservée tout entière pour la littérature et la science; elle restoit comme un monument de la sagacité, du zèle intelligent, de la patience érudite, du labeur infatigable d'un homme de goût. Oui, mais à une condition : c'est que le nouveau possesseur de ce trésor n'auroit ni moins de goût, ni moins d'intelligence que son devancier. Aussi, et la première émotion passée, émotion de regret chez les uns, de désappointement chez les autres, de surprise chez tous, personne ne s'est plaint et personne surtout n'a songé à plaindre la bibliothèque Cigongne, quand on a su qu'elle étoit devenue, — à un prix qu'elle valoit bien, si considérable qu'il soit, — la propriété de M. le duc d'Aumale. Chacun alors s'est mis à répéter le mot qui avoit été dit, quand le même acquéreur fut mis en possession du fameux *Perceforest* sur vélin. On avoit beaucoup craint que cet imprimé célèbre, dont la mise en vente coïncidoit avec une des plus fâcheuses crises de la république de 1848, ne tombât entre des mains étrangères. « Le *Perceforest* sortira de France, dirent les amateurs, *mais il restera dans des mains françoises.* » On en a dit autant de la bibliothèque de M. Cigongne, Dieu merci !

La bibliothèque de M. Cigongne, qui est elle-même, par le

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

PAR ... TECHENER

çons à donner une idée de cette ...
que nous ayons eu le bonheur de la visiter réc...
plus que nous n'essayerons de détailler celle de notre vieil ami M. Cigongne (1), bien que nous la connoissions de longue date. Mais de pareilles richesses ne se décrivent pas : il faut les voir. Quand on les a vues une fois, on ne songe qu'aux occasions, hélas! trop rares, qu'on aura de les voir encore; mais on en garde au moins le souvenir, avec celui de la bonne grâce, de l'esprit éminent et de l'érudition à la fois si sûre et si modeste qui en fait si obligeamment les honneurs.

TECHENER.

(1) Nous regretterions pourtant de ne pas noter ici en passant, dans l'ordre un peu confus où notre mémoire les reproduits, quelques-uns des souvenirs que nous a laissés la bibliothèque de M. Cigongne, et dont plusieurs ont pour nous, comme nous le disions tout à l'heure, une date déjà ancienne. Il y a longtemps, en effet, que, dans les *imprimés sur vélin* qui appartenoient à l'éminent bibliophile, nous avions remarqué les *Paraboles de Me Alain de Lille* (Vérard, 1492), orné de 200 miniatures ; — le *Recueil des hystoires troyennes* (Lyon, 1483, avec 97 miniatures) ; — la *Chasse et Départ d'amour* (Vérard, 1509) ; — les *Folles entreprises de Gringore* (Paris, chez Ledru), reliure aux chiffres de Henri II et de Catherine de Médicis, avec 22 miniatures : ce volume provenoit de l'ancienne bibliothèque de Renouard. Les exemplaires uniques, tirés sur vélin, des collections de Caron, des *Farces et Moralités*, des *Joyeusetez* et des *Facéties*, le *Gresset* sur vélin, avec les dessins de Moreau, etc.

Ce qui n'attiroit pas moins nos regards dans la bibliothèque de M. Cigongne, c'étoient ces exemplaires, en assez grand nombre, que leur condition exceptionnelle et l'exquise beauté des reliures avoient désignés à son choix délicat : tels sont le *Bourdaloue* de Rigaud, — la *Bible* de Vitré, — le petit *Phèdre* publié par N. Rigault, parsemé des *Abeilles* de de Thou, — les *Psaumes de David* de Jean de Ganay (1545), aux armes de Diane de Poitiers, — le Boileau de Saint-Marc, etc., etc.

Mais ce qui donnoit à cette bibliothèque un caractère particulier et la distinguoit entre toutes, surtout pour un amateur françois, curieux des origines et des

traditions de notre langue, c'étoit cette collection incomparable des *poëtes françois* qu'avoit rassemblés M. Cigongne, la plus nombreuse et certainement la plus complète qui ait jamais été faite, collection comprenant toute la série de ceux de nos auteurs qui ont écrit en vers depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, suite non interrompue et d'une richesse inouïe de productions poétiques de tout genre, le tout d'une condition supérieure : ce qui, au surplus, est la qualité invariable et comme le cachet personnel des livres de M. Cigongne.

La littérature dramatique composoit une section importante de sa bibliothèque, notamment les *Mystères* qui s'y trouvent à peu près tous; le *Mystère de la vie de J.-C.* (1476); — l'*Homme juste et l'homme mondain ;* — le *Mystère de vieil Testament* (provenant de la vente du prince d'Essling); — le *Mystère des Actes des apôtres* (collection Armand Bertin); — la *Patience de Job*, etc., etc. M. Cigongne possédoit aussi une série de petites pièces publiées à la fin du XVI[e] siècle par Raphaël du Val; elle étoit complète, et il la disoit à bon droit *unique*. Personne n'avoit réuni d'ailleurs une quantité aussi considérable de *noëls* et de *vieilles chansons*. Plusieurs de ces recueils, tels que celui de *Caen*, n'étoient connus que par l'exemplaire de M. Cigongne.

Puis, venoient les *Romans de chevalerie*. Il est presque inutile de dire qu'un bibliophile aussi curieux de tout ce qui se rattachoit à l'ancienne littérature de la France, possédoit une riche collection de ce genre d'ouvrages, si recherchés par les érudits. On trouvoit chez lui la 1[re] édition de *Bertrand du Guesclin* Lyon, vers 1480); les *Gestes du chevalier Bayard* par Symphorien Champier (gothique); — le *Fier-à-Bras* (Genève, 1478); — l'*Ogier le Danois* de Vérard (1[re] édition); — *Griselidis ;* — *Berinus ;* — *Gérard de Nevers ;* le *Primaleon de Grèce*, aux armes du comte d'Hoym; — le *Temple de Mars* (en vers) par Jehan Molinet (Cologne, 1480); — le *Recueil des visions d'Ogier le Danois* (1542), volume très-rare; presque tous ces livres provenant de la vente du prince d'Essling. Ajoutez-y le seul exemplaire connu du *Syperis de Vinevaulx*.

Un nombre considérable de *pièces facétieuses*, des opuscules uniques, réimprimés par MM. Silvestre, Techener et Jannet, se trouvent en éditions originales dans la bibliothèque Cigongne, ainsi que des Rabelais de toutes sortes et la série complète des *Tabarins*, *Bruscambilles*, *Moulinet*, etc., etc. Ajoutez, comme complément de cette série, un certain nombre de livres italiens, parmi lesquels l'édition originale des *Novelle di Bandello*, aux armes d'Hoym ; — l'*Alcibiade Fanciolo*, etc., etc.

M. Cigongne avoit eu dès sa jeunesse la passion des *Elzévirs*. On l'avoit vu, à l'âge où les jeunes gens conçoivent tout autrement l'utilité et l'emploi de l'argent, réserver ses économies à l'acquisition des plus beaux exemplaires de ce genre. Il avoit suivi, avec la persévérance qu'inspire une prédilection décidée, les ventes célèbres connues sous les noms de *Chalabre*, *Sensier*, *Morel de Vindé*, *Bérard*, etc. C'est ainsi qu'il étoit parvenu à réunir la plus belle collection connue des chefs-d'œuvre de l'imprimerie elzévirienne : nous disons la plus belle et par le nombre et par le choix des exemplaires. Citons entre autres : le *Cicéron* en maroquin bleu, doublé de maroq. citron, de Dusseuil; — l'*Horace*, le *Virgile*, le *César* et les autres classiques; — le *Regnier;* — l'*École de Salerne;* — le *Nostradamus ;* — le *Parnasse* et le *Cabinet satyriq*[illegible]; — le *Corneille*, le *Molière*, le *Quinault*, le *Balzac* complet, non rogné, [illegible] — le *Comines*, le *Brantome*, les *Mémoires de Coligny*, de *La Guette*, de *B*[illegible]*ovinciales de Pascal*, exempl. de Longepierre; — les *Confessions* [illegible]s, reliure de Padeloup; — l'*Imitation* sans date; — le *L*[illegible]roq.

(armes du comte d'Hoym), et tous ces petits recueils de poésies, de nouvelles françoises imprimés par les Elzévirs, qui sont encore plus rares que les classiques.

La bibliothèque de M. Cigongne ne possédoit, si nous avons bonne mémoire, aucun manuscrit remontant plus haut que le XIVe siècle; mais, à partir de cette époque jusqu'à nos jours, on y trouvoit nombre de petits livres charmants, d'écritures diverses, parmi lesquels se faisoit remarquer un manuscrit fort précieux, du format in-16°, avec une reliure en vermeil recouvert d'ornements en filigrane, où se voient des têtes d'anges sculptées en ivoire d'un travail exquis. M. Cigongne avoit fait placer ce chef-d'œuvre sur un pupitre également très-petit, le tout sous un globe de verre. La composition des miniatures, l'éclat des couleurs, le vélin blanc d'Italie et sa fraîcheur inaltérable font de ce petit volume un bijou sans prix. Après l'avoir possédé nous-même pendant quelque temps, nous avions souvent occasion de l'admirer sur une des consoles de la bibliothèque de M. Cigongne; nous l'avons retrouvé avec plaisir dans l'admirable galerie de peinture de Twickenham.

Rappelons aussi, à propos des manuscrits de M. Cigongne, le *Livre d'heures* du cardinal Dormans, une suite de *Preces piæ* et des *Offices de la Vierge* de diverses époques ; le *Miroir de l'humaine salvation* qui provient de l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne ; — les *Poësies de François Ier* ; — les *Romans de Jason* et *du roi Alexandre* ; un manuscrit original contenant les *Évangiles des quenouilles*, les *Advineaux amoureux* et les *Ventes d'amour*, un in-folio, écrit au XVe siècle, enrichi de miniatures ; sans parler de quelques autres dont nous avons déjà fait mention dans une revue bibliographique qui remonte à 1842. M. Cigongne aimoit beaucoup les *Jarry*. Il avoit, en ce genre, les plus beaux *spécimens* connus avec ou sans miniatures, reliés par Bauzonnet, son relieur favori ; — ou dans leur reliure ancienne en maroquin noir avec fermoirs d'argent ; — ou richement dorés par Le Gascon ; — ajoutez les *Rousselet*, les *Damoiselet*, les *Gilbert*, et ce beau *recueil* de médailles sur des événements mémorables du règne de Louis XIV, exécutés sur vélin avec ornements et attributs allégoriques, dont le journal de Dangeau nous a appris la destination : Mme de Montespan avoit commandé ce volume pour le roi, et il avoit dû lui être présenté le jour de sa fête.

Terminons ici cette énumération déjà bien longue, qui ne donnera qu'une idée imparfaite de la magnifique collection dont nous avons annoncé la transmission récente entre les mains de M. le duc d'Aumale. Et pourtant, la bibliothèque de M. Cigongne ne paroît plus complète, quand on a visité celle du prince ! Combien de livres précieux, importants, qui étoient compris dans le cadre de M. Cigongne, le but de ses recherches, l'objet de ses espérances, et que nous ne trouvions pas chez lui ! Mais c'est là précisément ce qui fait l'importance et nous dirions presque le mérite de cette acquisition. La bibliothèque de M. le duc d'Aumale complète celle de M. Cigongne. Les deux collections réunies forment une des plus admirables réunions de richesses bibliographiques qui existent vraisemblablement entre les mains d'un particulier. Il n'appartient qu'aux bibliothèques publiques de dépasser par le nombre et par la variété, si ce n'est toujours par le choix, celles que forment lentement des amateurs éclairés, en y mettant beaucoup de patience, beaucoup de soin, beaucoup de temps et beaucoup d'argent C'est ce que nous souhaitons à nos amis et à nos lecteurs.

NOTE

SUR UN POËTE PEU CONNU,

ESTIENNE DURAND (1590-1618).

Le nom d'Estienne Durand « l'un des gentils poëtes de son temps, inventif à dresser des ballets, » comme dit le *Mercure françois*, t. V, p. 268, est presque ignoré ; il manque dans la plupart des biographies. Ce poëte, que Guillaume Colletet a connu et dont il a écrit la vie dans son *Histoire des poëtes françois* (le manuscrit est, comme on sait, à la bibliothèque du Louvre), eut une fin tragique : il mourut en place de Grève en 1618, à l'âge de vingt-huit ans. Né à Paris en 1590, d'une famille riche et de condition assez relevée, il manifesta de bonne heure son goût pour la poésie. C'étoit un homme de petite taille, mais de belle apparence. Il savoit danser, chanter et toucher du luth, qualités fort prisées alors; sa conversation étoit agréable et divertissante, et *ses vers* (c'est Colletet qui parle) *estoient egalement ingenieux, doux et forts, et sa prose estoit pleine d'esprit et fort pathetique.* Il exerçoit la charge de contrôleur provincial des guerres. Poëte de ballets, bien accueilli à la cour, touchant des pensions du roi et de la reine mère, il semble que Durand auroit pu se contenter de son sort; mais son ambition montoit plus haut, et ce fut là la cause de sa perte. Marie de Médicis étoit alors exilée à Blois. Durand, qui étoit attaché à cette princesse et recevoit d'elle une pension comme son poëte ordinaire, se lia avec François Sity, Florentin qui avoit été secrétaire de l'archevêque de Tours, Galigay, frère de la maréchale d'Ancre; et ce fut d'après les conseils de cet Italien qu'il écrivit un libelle diffamatoire contre la personne du roi et sur les affaires du temps. Luynes étoit peu tolérant; il fit emprisonner à la Bastille Durand et

les frères Sity, et juger l'affaire par le grand conseil. En agissant de la sorte, il étoit plus sûr d'obtenir la condamnation qu'il désiroit que s'il eût fait juger les pamphlétaires par le parlement. A la date du 19 juillet 1618 (et non pas le 16, comme le dit par erreur le *Mercure françois*, et d'après lui M. Bazin, dans son excellente *Histoire de Louis XIII*), intervint un arrêt qui condamna comme criminels de lèse-majesté Durand et François Sity à être rompus vifs, et André Sity à être pendu. Voici cet arrêt que nous citons en entier :

« Du 19e jour de juillet 1618, à Paris.

« Veu par le conseil, le procès criminel fait et parfait par « les commissaires deputés par le conseil à François et André « Sity frères, natifs de Florence, et Estienne Durand, natif de « cette ville de Paris, prisonniers ès prisons dudit conseil à la « requête du procureur general du roy, demandeur en crime « de lèze-majesté pour raison de livres et discours faits, com- « posés et escrits contre l'honneur et authorité du roy, par « attaques, factions et menées contre son service, bien, repos « de son Estat, tant dedans que dehors le royaume, lesdits li- « vres et discours, mémoires et lettres missives desdits Fran- « çois et André Sity, tant en langue italienne que françoise et en « chiffre, premier arrest de retention audit conseil du 4e juillet « 1618; autre arrest dudit conseil du 6e desdits mois et an; « ouïs lesdits François et André Sity et ledit Durand sur la « sellette pour ce mandés audit conseil, conclusions du procu- « reur du roy,

« Dit a esté que le conseil a declaré et declare lesdits Fran- « çois et André Sity et Estienne Durand atteints et convaincus « du crime de lèze-majesté, pour avoir, par lesdits François « Sity et Estienne Durand, composé et escrit lesdits livres, dis- « cours et mémoires et par eux avoir, ledit André Sity, fait « des pratiques, menées et intelligences contre l'honneur et « authorité du roy, son service, bien et repos de son Estat,

« tant au dedans que dehors le royaume ; pour réparation des-
« quels crimes le conseil a condamné et condamne lesdits
« François Sity et Durand à estre menés par l'exécuteur de la
« haute justice dedans un tombereau au devant de la princi-
« pale porte de l'église de Nostre-Dame de cette ville de Paris,
« nuds, en chemise, la corde au col, tenant chacun en leurs
« mains une torche ardente du poids de 2 livres, et illec dire
« et déclarer que, méchamment et malicieusement, ils ont fait,
« composé et escrit lesdits livres, discours et mémoires contre
« l'honneur et authorité du roy, fait pratiques et menées
« contre le bien de son service et repos de son Estat, dont ils
« demandent pardon à Dieu, au roy et à justice, de là estre
« menés et conduits en la place de Grève de cette dite ville, et
« là estre lesdits François Sity et Durand rompus vifs et brisés
« sur un échafaud qui pour ce faire sera dressé audit lieu, et
« mis sur une roue pour y demeurer tant que mort s'ensuive,
« et après estre leurs corps, ensemble lesdits livres et discours
« brûlés et leurs cendres jetées au vent; et ledit André Sity à
« estre mené en un tombereau par les executeurs de la haute
« justice en ladite place de la Grève et estre pendu et estranglé
« à une potence qui pour ce faire sera dressée en ladite place ;
« et, auparavant ladite execution, ledit conseil a ordonné que
« lesdits François et André Sity et Durand seront mis et ap-
« pliqués à la question ordinaire et extraordinaire pour sça-
« voir d'eux la verité et leurs complices ; et a ledit conseil
« condamné lesdits Sity et Durand en 300 livres pour les
« bastimens de l'hospital de Saint-Louis de cette dite ville de
« Paris et en la somme de 2500 livres applicable en œuvres
« pies, ainsi que par le conseil sera ordonné, et la somme de
« 1500 livres applicable aux necessités dudit conseil, et en
« 200 livres envers la chapelle dudit conseil, et a ledit conseil
« declaré le surplus des biens desdits Sity et Durand acquis
« et confisqués au roy. Le présent arrest a esté mis au greffe
« dudit conseil, montré au procureur général du roy et pro-
« noncé auxdits Sity et Durand pour ce fait remis en la cham-

« bre du conseil desdites prisons et entièrement executé. A « Paris, le 19e jour de juillet 1618.

« Reste arresté que lesdits François Sity et Durand seront « estranglés auparavant de recevoir aucuns coups. Fait au-« dit conseil à Paris, le 19e jour de juillet 1618.

« De Remefort,

« Lasnier. »

La sentence fut exécutée le jour même. Boitel, sieur de Gaubertin, témoin oculaire de la mort de Durand, en parle dans son *Théâtre tragique*, 1621, in-8, 3e partie, p. 105. Théophile fit sur le supplice du poëte un sonnet qui manque dans l'édition de M. Alleaume, et que, pour ce motif, nous croyons devoir reproduire.

SUR LA MORT DE DURAND ET DES DEUX SITI FRÈRES.

Sonnet.

C'est un supplice doux et que le ciel avoue.
On oyra toujours dire à la posterité
Que c'est le chastiment qu'un traistre a merité
Et la fin misérable où luy-mesme se voue.

Heureux qui vous chérit, bienheureux qui vous loue
Le sort doit travailler à sa prosperité;
Mais ces lâches ingrats qui vous ont irrité
Doivent ainsi périr et seicher sur la roue.

J'ai veu ces criminels en leur supresme sort,
J'ai veu les fers, les feux, les bourreaux et la mort:
Mon âme en les voyant bénit vostre bon ange.

Le peuple à cet objet a prié Dieu pour vous :
Mesme les patiens ont trouvé bien estrange
D'avoir eu la faveur d'un traitement si doux (1).

(1) Voir le second livre des *Délices de la poésie françoise*, par J. Baudin; Paris, Toussaint du Bray, 1620, in-8, p. 333. L'exemplaire de la bibliothèque

[illegible] les circonstances de la [illegible] « Certes, la France per- [illegible] ses lumières futures et [illegible] je souhaiterois pour son [illegible] plus sage, et que l'affec- [illegible] princesse (la reine mère) [illegible] son prince légitime, ou [illegible] encore plus n'eust point [illegible] et de son désastre. Car [illegible] s'estant un jour allé vi- [illegible] réputation qu'il s'estoit [illegible] aussi bien que pas un de [illegible] er à table, où, après les [illegible] ue sa table n'estoit alors [illegible] mais qu'il espéroit que [illegible] ole d'un grand seigneur, [illegible] servoit, il espéroit d'estre [illegible] riva trois ou quatre mois

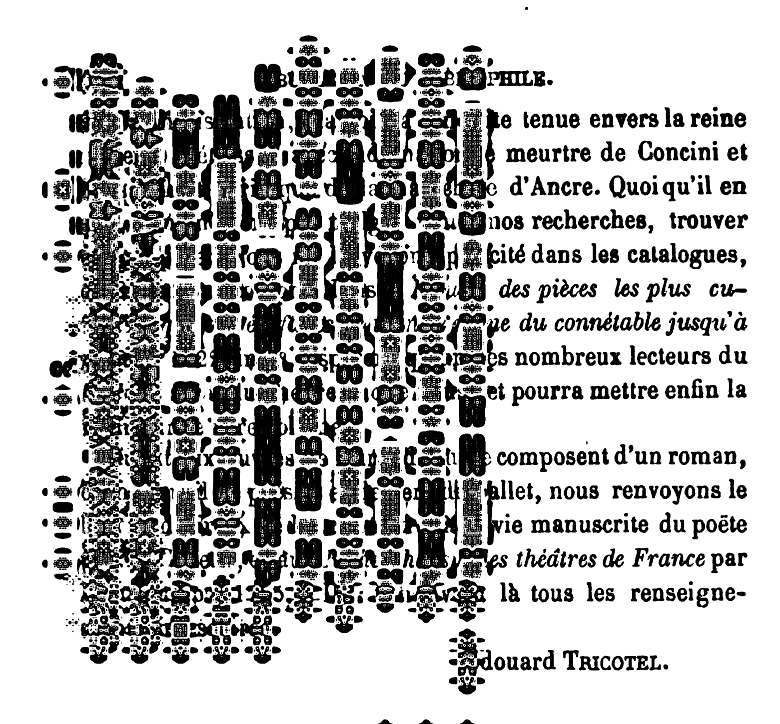
[illegible] Monstier, le célèbre peintre : il [illegible] me, un sonnet écrit de sa main. [illegible] cueil, renferment des variantes [illegible] du Monstier et qui pourroient [illegible] *la Solitude : Dans ce val soli-* [illegible] l'édition de M. Allcaume. La [illegible] tion elzévirienne, t. Ier) est in- [illegible] le quatorzième vers vient l'ad-

[illegible] jourd'huy,
[illegible] eroit de lui.
[illegible] ux sevère :
[illegible] la misère.
[illegible] os prélats,
[illegible] oiroit l'Atlas,
[illegible] beste,
[illegible] s de ma teste.
[illegible] profiter
[illegible] rien mériter ;
[illegible] festin est chiche,
[illegible] l'on est riche.

« devant son malheur, dont sans doute il jetoit dès lors les « premiers fondemens par cet ouvrage si funeste que je n'ay « jamais veu et que je n'ay jamais eu la curiosité de voir, es- « tant comme je suis naturellement ennemy de la satyre et « des libelles. »

Ces dernières lignes sont curieuses à plus d'un titre. Colletet se dit *ennemy de la satyre et des libelles*. Il oublie apparemment que, cinq ans après le supplice de Durand, il se trouva compromis avec Théophile, Berthelot et Frenicle dans l'affaire du *Parnasse satyrique*, et condamné comme un des auteurs de ce recueil licencieux, par arrêt du parlement de Paris du 19 août 1623, à un bannissement de 9 ans hors du royaume, avec injonction de garder son ban, *à peine d'estre pendu et estranglé*. Il ajoute qu'il n'a pas eu la curiosité de voir le pamphlet de Durand. Cela nous étonne fort de la part de Colletet qui étoit un véritable amateur de *raretés;* il devoit plus qu'aucun autre, ayant connu personnellement l'auteur, désirer lire l'ouvrage brûlé en place de Grève. Ce pamphlet étoit-il imprimé? Nous le croyons. S'il eût été manuscrit, il n'auroit certes pas survécu aux flammes du bûcher de 1618, et Colletet n'auroit pas eu la possibilité matérielle de le lire, possibilité qu'il a eue, mais dont il n'a pas usé : cela ressort clairement, selon nous, des termes par lui employés. Remarquons, en outre, que Colletet n'indique pas le titre du libelle; Boitel seul nous l'apprend: c'est la *Riparographie* (1). « Je ne veux « point, dit-il, faire relation du sujet de sa *Riparographie;* je « me contente seulement de raconter sa mort à nos neveux. » Mais il se garde bien d'entrer dans des détails qui auroient pu nous faire connoître le contenu du livre, et nous ne pouvons que regretter la réserve avec laquelle il s'exprime dans son *Théâtre tragique*. On peut toutefois conjecturer que la *Riparographie* contenoit des traits satiriques contre Luynes et

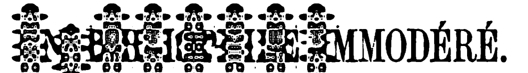
(1) Relevons ici l'erreur de la *Biographie* Michaud, qui donne au pamphlet de Durand le titre de *Ripozographie* (t. XII, p. 347).



…e tenue envers la reine … meurtre de Concini et … d'Ancre. Quoi qu'il en … nos recherches, trouver … cité dans les catalogues, … *des pièces les plus cu-* … *e du connétable jusqu'à* … s nombreux lecteurs du … et pourra mettre enfin la …

… composent d'un roman, … allet, nous renvoyons le … vie manuscrite du poëte … *s théâtres de France* par … là tous les renseigne- …

…douard TRICOTEL.



…MMODÉRÉ.

… èques publiques de la … artements, est une ma- …

… atres recueils ont récem- … ues qui ne laissent pas … l'administration de nos … un jour assez piquant. … sentiellement historique … Jacob, Cl. Clément, Ca- … del, enfin, mon honoré … chartes, H. Géraud, de

savante et regrettable mémoire (ce dernier ici même), ont écrit l'histoire des bibliothèques de l'antiquité ou du moyen âge. Peut-être d'autres le tenteront-ils pour nos dépôts littéraires institués depuis la révolution françoise. Ces futurs historiens n'auront qu'à fouiller nos archives administratives. De budget en budget, les chapitres du personnel et du matériel leur fourniront une mine abondante et périodique de révélations intéressantes ou curieuses. Mais il faudra, pour vivifier ces notions, la glose animée, l'indispensable complément des traditions qui meurent avec les hommes et le témoignage de ceux qui ont vu fonctionner ces établissements.

Je me rappelle avec tout le charme et la vivacité des impressions de jeunesse, l'ancienne bibliothèque Sainte-Geneviève. Qu'il faisoit bon de lire et d'étudier sous les arceaux ombreux de cet aimable asile! L'architecture monumentale du quadruple vaisseau offroit la disposition d'une croix. De longues galeries, garnies de livres, rayonnoient autour d'une lumineuse coupole, splendidement décorée par le pinceau de Restout. L'excellente distribution du plan, les heureuses proportions de l'édifice, l'ornementation riche et grave à la fois des armoires à jour et sculptées, convioient aux douces jouissances de la méditation et de l'étude.

Les bustes des grands hommes qui peuplent le panthéon de l'esprit humain, s'élevoient, de toute part, au-dessus des piliers en forme de gaînes ou de termes, qui séparoïent les diverses travées. Ainsi le modeste étudiant, l'écrivain moins obscur conversoient dans la société presque vivante de ces nobles personnages, *quorum immortales animæ, in his locis loquuntur*.

Mais ce n'étoient point seulement ces antiques effigies qui parloient au visiteur, attiré par l'amour des livres et de la science : l'âme et le trésor des Génovéfains s'offroient tout ouverts au premier bachelier studieux qui venoit hanter leur demeure. Pendant près de deux siècles, depuis le cardinal de La Rochefoucauld, les chanoines réguliers de Saint-Augustin

avoient accumulé les richesses de ce *cabinet*, qui, dès le temps du P. du Molinet, rivalisoit, pour les sciences, pour l'histoire et les diverses branches de l'art ou de l'érudition, avec les collections royales. Gens de goût, ils avoient élevé en l'honneur de la science, en faveur des lettres, un monument. L'homme qui crée par l'intelligence, enfante, sans mourir, une postérité qui ne périt point. Sous les auspices des fondateurs, d'autres générations s'asseyoient au foyer des amphitryons et recevoient d'eux une hospitalité toujours présente.

En dépit des vicissitudes et des révolutions, le bon génie du lieu n'a jamais déserté ce sommet de la docte montagne, où jadis avoit siégé le chancelier de la grande école parisienne. Les mœurs patriarcales de Sainte-Geneviève y règnent encore. Ses hôtes ont seulement changé de robe. Daunou avoit connu le P. Pingré : il lui succéda lorsque le dépôt fut devenu bibliothèque du *Panthéon*. Du temps que les députés, armés d'un redoutable *veto*, trioient impitoyablement les dépenses de l'État au crible parlementaire, le titre de conservateur en cet établissement avoit pour synonyme officieux celui de chanoine à Sainte-Geneviève. Pour y jouir d'une prébende, la qualité requise par les règlements étoit d'avoir fait ses preuves ailleurs comme homme d'esprit.

Dans les premières années de la restauration, un candidat très-autorisé, se présenta : feu M. Roger de l'Académie françoise. Il fut admis. A cette époque, les lecteurs n'affluoient point, il s'en faut, en aussi grand nombre qu'aujourd'hui. Les prébendes entières, cependant, je ne parle point des sous-canonicats, ne se sont pas multipliées depuis lors. Aussi, la notable différence, en ce temps-là, portoit sur la somme plus considérable des loisirs alloués aux chanoines.

Une fois nommé, M. Roger s'empressa d'aller rendre visite à son directeur. « Eh bien, monsieur, lui dit celui-ci, après les premiers compliments, quel est, dans la semaine, le jour de service qu'il vous plaît de choisir? — Je suis fixé, répondit le spirituel académicien, qui tenoit, dès le début, à justifier

de sa qualité réglementaire. Le ministre, poursuivit-il, en m'accordant l'emploi que je dois à son amitié, a bien voulu me prévenir que j'avois déjà six collègues; et, désirant ne les troubler en rien, d'accord avec Son Excellence, j'ai fait choix.... du dimanche. »

Il est, dans l'histoire de Sainte-Geneviève, un personnage que l'on ne sauroit négliger et que je ne passerai point sous silence. Ce personnage avoit nom Blanchet. Parlant à sa personne, chacun l'appeloit *monsieur* Blanchet. Mais au style indirect, il étoit le *père* Blanchet pour tout le monde. Selon moi, cette dénomination, qu'il faut prendre dans le sens cénobitique et non familier, lui appartient légitimement et doit lui rester dans l'histoire. Blanchet, avant la révolution françoise, avoit été frère lai chez les Génovéfains.

Dans la hiérarchie actuelle ou passée des bibliothèques, on peut distinguer, au point de vue du personnel administratif, deux types remarquables et extrêmes. Le premier, placé au sommet, est un chef illustre, homme de tant de science ou de tant d'esprit que, parfois, il n'aime plus les livres et n'accorde que peu d'estime à ses fonctions officielles. Celui-ci pourroit être défini le *bibliothécaire*, je ne dirai pas parvenu, mais *arrivé*.

Le second type se trouve à l'autre bout de l'échelle.

C'est un pauvre diable, lancé dans cette nécropole inconnue des intelligences, pour y gagner sa vie; lancé, dis-je, par la nécessité, le hasard, quelquefois par la Providence.

Quelquefois, en effet, sous la probe inspiration du devoir, au contact assidu de ces instruments d'étude, il s'éprend d'un zèle ardent pour la valeur propre à ces instruments. L'amour des livres se révèle à lui, le possède et l'enflamme. Cet homme est ainsi livré par sa passion à une sorte de lutte singulière et remarquable. La bibliographie d'abord, puis l'érudition tout entière, forme un chaos qui s'agite confusément devant lui. Bientôt, des éclairs fortuits, qu'il épie, viennent par intervalles illuminer, sous ses yeux séduits, ce monde entrevu

seulement dans le vague de l'ébauche, et qui, cependant, le tente et l'attire. Parfois alors, au sein de cette lutte, il s'évertue en efforts impuissants et désespérés. Heureux lorsque cet étrange duel lui laisse quelque profit moral ou intellectuel et ne tourne qu'à son honneur!

Parfois aussi les fruits qu'il en recueille sont ceux qui résultent de toute passion intempestive ou désordonnée. Je ne parle pas des bouffissures d'esprit que produit une science indigeste. Laissons de côté la situation fausse, anomale que se crée, dans le monde ou parmi ses pairs, cet individu déclassé. Il peut arriver que, de cet état de choses, naisse un péril positif, pour le dépôt public auquel ce fonctionnaire appartient. Si le sens moral, chez lui, n'est point égal ou supérieur à cette activité tumultueuse de son esprit, qui sait si les demi-lumières du grossier bibliophile ne feront pas de lui un dépositaire infidèle? La franche ignorance eût laissé plus de repos à sa conscience et à son honnêteté.

Ce second type, comme on voit, offre deux variétés bien distinctes. En termes généraux, nous dénommerons celui-ci le *bibliothécaire natif* ou *illettré*.

Le P. Blanchet m'apparoît comme une personnification excellente du bibliothécaire natif. Sa littérature, il est vrai, n'atteignoit point aux colonnes d'Hercule. J'ai ouï dire que, d'aventure, un inconnu lui demanda *Gregorii Nazianzeni opera*. Peut-être les deux génitifs firent-ils malencontreusement vibrer dans sa pensée, pour un moment obscurcie ou troublée, comme une fausse note de souvenir? Par méprise probablement, la dénomination fantastique de quelque maestro d'Italie traversa son esprit. « Monsieur, répondit-il à son interlocuteur, avec une sévérité qui ne lui était point habituelle, nous ne communiquons point les opéras. »

Effectivement, le latin du P. Blanchet étoit de cette qualité qui se parloit jadis aux écoles dites *françoises* ou *grammaticales*, et qui, dans les *grandes écoles*, notamment dans les doctes salles de la rue du Fouarre, s'appeloit, au moyen

âge, le *latin incongru*. Lorsqu'un lecteur se proposoit de demander au père Blanchet, en latin *congru*, même le simple titre d'un livre, la prudence lui conseilloit de joindre à sa demande le support immédiat d'une traduction françoise.

Le trait qui précède est d'une célébrité que je crois inédite. Il s'imposoit à ma sincérité d'historien. Mais c'étoit assurément là le détail insignifiant, le tout petit côté de cet homme rare.

Modeste et bon, nourri dans un cloître, son habit vert-pomme, sa montre surannée à breloques d'argent (qui ne sut jamais l'heure de l'oisiveté), ses bas bleu-chiné, ses escarpins de vache au cuir quadrillé, ses vénérables cheveux blancs, enfin, relevés longs et soyeux sur son front, montroient en lui comme une apparition d'un autre âge. Mais il avoit rapporté de ces temps une règle morale qui, dans le monastère, jadis, s'exprimoit par cette devise universelle : *Ex obedientia*. Vertu plus effacée, de nos jours, si je ne me trompe, que le souvenir ou l'institution même des couvents. Durant soixante ans, cet homme habita et servit *sa* bibliothèque. Chaque jour il étoit à son poste, le premier. Logé dans l'établissement, alors que tous les employés extérieurs ne s'y trouvoient plus, il avoit avec la bibliothèque ces rendez-vous affectueux, qui, le dimanche, entraînent le paysan vers le lopin de pré dont il est le propriétaire.

Pauvre, et parvenu, sans envie, au cantique de Siméon, un dernier trait moral achèvera de peindre la bonté de son cœur : ce vieillard aimoit les *jeunes gens*. Puisse cet hommage, rendu tardivement par l'un de ceux qui l'étoient alors, servir d'épitaphe à l'obscur vétéran, mort sans oraison académique, et dont la mention, pourtant, ne dépareroit point, à mes yeux, les pages véridiques de l'histoire littéraire.

Un jour, c'étoit vers 1840, le père Blanchet ne parut point à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Un dernier contemporain, le dernier membre d'un ordre savant et pieux, avoit terminé sa carrière.

On ne sauroit classer le personnage qui m'a fait prendre la plume et dont je n'ai point encore parlé, dans la première catégorie : celle du *bibliothécaire arrivé*. La seconde, évidemment, le réclame. On verra plus tard quel est le point précis ou la variété spéciale de cette deuxième classe (*bibliothécaire natif*), à laquelle il conviendroit définitivement de le rattacher.

Dans une petite ville de province existe une bibliothèque publique, d'environ sept à huit mille volumes, nombre à peu près égal à celui des habitants. Tel est le théâtre où se passe l'action de mon récit. Mais des convenances que, bientôt, le lecteur appréciera de son propre tact, ne me permettent point de livrer à la publicité le nom de cette ville, ni celui des acteurs.

Comme tous les dépôts littéraires, en général, des départements, celui-ci remonte à la révolution françoise. La bibliothèque des Bénédictins, celle des Oratoriens, quelques autres collections monastiques répandues sur le territoire du district, un certain nombre de livres, enfin, confisqués sur les émigrés, en formèrent, de 1789 à 1792 environ, le premier noyau. Mais, d'après la tradition, la naissante bibliothèque eut, dès l'année suivante, un dommage notable à subir. Bientôt la révolution françoise, d'après une expression célèbre, dévora ses propres enfants. En 1793, une portion de ce dépôt récent, composée de livres féodaux, théologiques *et autres*, fut brûlée publiquement dans un auto-da-fé. Nul ne sut jamais l'importance exacte de cette perte, et ce vague même devoit ultérieurement porter à la collection un préjudice en quelque sorte indéfini.

Du reste, après cette épreuve, la bibliothèque survécut au milieu d'une profonde indifférence locale, indifférence qui subsiste tout entière aujourd'hui (1). Les livres conservés furent déposés au collége de la ville. Relégués d'abord pêle-mêle dans une chapelle basse et humide, ils furent plus

(1) Suivant la statistique officielle, la population de la ville s'élève à neuf mille âmes. Celui des lecteurs, d'après la même statistique, est évalué à *quatre* par séance.

tard transportés sous les combles du même édifice, où ils sont encore. Le traitement alloué par le budget municipal au bibliothécaire demeura longtemps fixé, depuis la création, à la somme annuelle de trois cents francs (1).

Vers 1820, le maire de la ville se trouvoit être en même temps principal du collége. L'emploi de bibliothécaire devint vacant. Il y a un certain nombre d'années, l'office d'exécuteur des hautes-œuvres à Versailles manquoit, dit-on, de titulaire. On raconte que dix-sept candidats sollicitèrent cette place, et que trois des postulants étoient munis du diplôme de bachelier ès lettres. En 1820, l'emploi de trois cents francs ne fut point aussi recherché. Nul bachelier ès lettres ne se présenta pour le remplir. Un seul candidat se mit ou plutôt fut mis sur les rangs. C'étoit le maître de danse du collége, serviteur émérite, à qui ses jambes toutefois refusoient, sous le poids des ans, leur service. « Il falloit un calculateur; ce fut un danseur qui l'obtint. » Le professeur de chorégraphie eut pour retraite les trois cents francs du bibliothécaire.

Cependant la vieillesse et les infirmités s'aggravoient sur la personne du titulaire. Bientôt il devint sourd et podagre au point de ne pouvoir plus communiquer que par écrit. Qu'il me soit permis de déposer ici le témoignage de ma propre expérience. Je ne m'écarterai pas du respect que m'inspire la mémoire d'un fonctionnaire public que j'ai connu, et d'un confrère. Mais enfin, devant Dieu et devant les hommes, je dois déclarer que le style et l'orthographe de sa correspondance étoient d'un françois, c'est-à-dire d'un dialecte, honnête par la pensée, mais, dans sa forme, incongru.

En de semblables circonstances, l'autorité fut contrainte de donner au bibliothécaire en chef un auxiliaire ou suppléant. Le choix de l'administration tomba sur le garçon de service, chargé de balayer la bibliothèque.

Tel est le personnage dont la carrière, si le lecteur veut

(1) Il a été porté depuis peu d'années à 400 francs.

bien me le permettre, m'a paru digne d'être notée en quelques mots et qui m'a fourni le titre ainsi que le sujet de cette notice.

Le P. *** étoit connu sous cette dénomination, quoiqu'il n'eût jamais appartenu à la profession religieuse. Il avoit été d'abord conducteur de diligence, sur un parcours de province. Dans cette place, qui ouvre l'esprit, il fit spontanément son éducation. Mais la dépense de force et d'activité qu'un tel poste exigeoit, finit par dépasser les ressources physiques d'un quinquagénaire. Il revint alors chercher dans sa ville natale une nouvelle application de ses facultés. Ce fut également vers 1820 qu'il fut attaché, comme on l'a vu, à la bibliothèque.

Je voudrois pouvoir dire dès maintenant, en termes précis, quels étoient la capacité ainsi que les émoluments de cet aide-bibliothécaire. Mais la capacité ne sauroit se chiffrer. Quant à l'autre point, la connoissance intime de ces détails économiques et financiers, est demeurée pour tous, en ce qui concerne le P. ***, un premier mystère. On a vu, sous le double rapport dont il s'agit, le bilan que présentoit le titulaire de l'emploi. A l'aide de ces éléments et avec le secours d'une règle de trois, le lecteur mathématicien pourra lui-même tenter la solution de ce problème.

En fait d'administration privée, le P. *** excelloit d'ailleurs à tirer premièrement la multiplicité de l'unité, puis à joindre bout à bout les diverses unités de ses ressources. Ouverte deux heures seulement le jeudi et le dimanche, la bibliothèque ne suffisoit point à l'entière application de ses facultés. Il remplissoit du reste avec exactitude et avec zèle la mission qui lui étoit confiée. L'amour et le *commerce* des livres (j'entends ce mot dans un sens purement intellectuel) ne tardèrent pas à produire sur le moral du P. *** le genre de fermentation intérieure que j'ai voulu peindre plus haut. Une modification profonde et sensible affecta non-seulement sa conscience et son esprit, mais sa conduite extérieure, son langage et jusqu'à sa tournure.

Recommandé par ce premier gage d'une confiance publique, il rechercha et obtint des témoignages analogues et individuels, qui contribuoient à accroître la somme de ses profits. On l'employoit en ville et à domicile, à divers travaux de rangement, de nettoyage et autres. L'hiver, il scioit le bois de chauffage. Il tendoit, aux jours de procession, les draps ou les tapis qui décoroient, en ces solennités, les façades des maisons. J'oserai descendre dans quelques détails sur la manière dont ce Maître-Jacques exploitoit l'un de ses petits métiers : celui de scieur de bois.

Le P. ***, toutes les fois qu'il scioit, fendoit ou rangeoit du bois pour un particulier, n'oublioit jamais le *branc-de-scie*. On seroit tenté de chercher dans le glossaire de Laurière cette expression, qui sent tout à fait le droit féodal et que nous offrons, avec plaisir, aux lecteurs de ce Bulletin, suivie du commentaire. Branc-de-scie, au propre, est la lame dentelée de cet instrument. En divisant le bois par l'opération du sciage, cette lame fait tomber en poussière, sur le sol, des détritus que nous appelons généralement à Paris, sciure de bois. Au figuré, ce détritus est le *branc-de-scie*. Lorsque cette opération touchoit à sa fin, l'aide-bibliothécaire s'adressoit, avec une rare politesse, au patron qui l'avoit employé. Dans un discours soumis et relativement éloquent, il sollicitoit la faveur d'emporter ces débris; faveur, comme on pense, qui ne lui étoit jamais refusée. Seulement, d'épave en épave, de la sciure à l'écorce et de l'écorce au rondin, l'industrieux serviteur s'arrangeoit de manière à emporter chez lui une ample *bûche* dite chez nous *de portier*, recouverte et décorée de *branc-de-scie*.

Dans le monde, je veux dire dans les rues où on le voyoit passer, l'auxiliaire de la bibliothèque jouissoit d'une certaine considération, due à sa position officielle, à son humble civilité, à la circonspection de ses manières et de sa conduite. Mais on le taxoit, en même temps, d'originalité. Toujours occupé dans son activité multiple, la commisération paraissoit être le sentiment qu'il visoit, par-dessus tout, à provoquer.

Il étoit constamment dehors, mais sa vie propre demeuroit impénétrable et voilée. Veuf et père de famille, ses enfants même ne franchissoient jamais le seuil de son foyer.

Avec les années, les infirmités du bibliothécaire en chef avoient contraint l'administration de la ville à ne plus attendre de ce dernier aucune espèce de service possible ou d'utilité quelconque. Force fut donc de lui chercher un suppléant (plus sérieux que le P. ***), et qui pût un jour succéder au chef de l'emploi.

Paris résume tout et contient tout; jusqu'aux matériaux inédits, les plus précieux, de l'histoire provinciale et locale. La centralisation appauvrit d'hommes les départements, avec une puissance d'absorption bien connue. On découvre cependant encore en province, lorsque la sympathie sait les chercher, surtout dans les régions moyennes de la société, quelques hommes ou mieux quelques âmes d'élite. Vers 1847, un savant modeste se retiroit au sein de notre petite ville. Jeune encore, il avoit consacré une portion de sa vie et de sa santé aux fatigues de l'enseignement secondaire. Son aisance modique, mais sûre, jointe aux goûts peu dispendieux d'une intelligence cultivée, lui procuroit, avec l'élévation de ses sentiments, une réelle indépendance. Il se maria dans cette ville et s'y fixa.

La position de bibliothécaire adjoint, ainsi que la *succession future* de l'emploi, lui ayant été offerte, fut par lui acceptée. Cette éventualité s'est accomplie, il y a quelques années, époque où décéda le maître de danse bibliothécaire. La bibliothèque publique, dès lors, et pour la première fois sans doute depuis sa fondation, se trouva ainsi confiée aux mains à la fois les plus intelligentes, les plus éclairées, et, de tout point, les plus dignes.

Ce passé de la bibliothèque, une gestion placée en de semblables conditions, pendant un laps de temps considérable, imposoit au nouvel administrateur des devoirs particuliers. Mon ami s'étudia premièrement à prendre une connoissance

exacte du dépôt dans son état actuel; puis, remontant la chaîne des temps, il s'efforça d'en constater la situation antérieure et d'apprécier les vicissitudes que ce dépôt avoit subies. Nul inventaire régulier ne présentoit, pour aucune époque, le tableau fidèle et authentique de la collection. L'opération du timbre ou l'estampillage des volumes ne s'étoit effectuée que peu à peu, depuis une époque assez récente et par les mains du P. ***. Mais des notes imparfaites, des témoignages recueillis de diverses sources, des renseignements indirects ou fortuits, enfin les propres observations du nouveau chef lui permirent, jusqu'à un certain point, de suppléer au défaut de garanties plus complètes.

De telles investigations eurent pour résultat de mettre en lumière certains déficit, d'une date moderne et dont la cause ne s'expliquoit pas d'une manière évidente et plausible. La probité du P. ***, exempte jusque-là de tout contrôle sérieux, n'avoit jamais été, non plus, atteinte d'aucune ombre. Le subordonné fut questionné par son chef, à titre de renseignements et dans les termes amiables d'un abandon plein de cordialité. Chronique vivante de l'établissement, le P. *** abondoit chaque jour en notions intéressantes ou utiles. Quant il se vit serré de plus près, sur quelques points spéciaux, il répondit avec cette finesse narquoise et dégagée, que l'on remarque, parfois, avec étonnement, chez des natures en apparence très-primitives. « *P'têt'ben*, dit-il, en parlant de tels volumes disparus, qu'ils auront été brûlés dans le *feu* (l'auto-da-fé) de la révolution. Ah! monsieur, les *jacobins* en ont flambé ben d'autres. »

Généreux, indulgent, comme le sont les cœurs nobles et purs, le bibliothécaire passa outre, attendant de l'avenir des révélations plus probantes. Vers la fin de 1858, le P. ***, atteint par un grand âge, s'alita. Pour la première fois, et attendu la circonstance de cette grave maladie, le bibliothécaire alla visiter son auxiliaire : il pénétra jusqu'au lit du malade. Le spectacle qui s'offrit à lui le frappa d'attendrissement. Ce

vieillard gisoit toujours seul, sur un grabat infect. L'aspect du lieu offroit aux regards l'émouvante livrée d'une extrême misère et du plus complet dénûment. Attribuant cet état à un chômage subit, à quelques charges de famille, secrètes ou intimes, l'homme bienveillant s'émut devant ce moribond famélique, exténué. Revenu chez lui, il lui envoya quelques bouteilles d'un vin vieux et réconfortant.

Peu de jours après, nouvelle visite. Le cordial avoit opéré. Aux bonnes paroles, aux encouragements de son hôte, le malade répondit avec les signes visibles d'une restauration de ses forces. Une sorte d'excitation singulière et d'exaltation l'animoit. « Oui, oui, dit-il, *je retournerai là-haut.* » Ses regards, à ces mots, se dirigeoient vers le plafond de sa triste demeure. Quelques jours encore se passèrent, au bout desquels le P.*** expira.

Lorsqu'on s'approcha de lui pour rendre à son cadavre les derniers devoirs, on trouva deux clefs, liées à son bras par un bout de corde. Le défunt laissoit plusieurs héritiers mineurs. Aux termes de la loi, le juge de paix, assisté d'un commissaire-priseur, dut procéder à l'estimation des meubles et à la confection de l'inventaire. La maison que le P. *** habitoit, lui appartenoit, et six autres bicoques semblables étoient également sa propriété. Au-dessus du grabat où il avait fini ses jours, deux chambres ou greniers, qui terminoient l'immeuble, s'ouvrirent, à l'aide des deux clefs trouvées à son bras.

Quand l'air et la lumière firent ainsi invasion dans la première ouverte de ces chambres, les hommes de loi reculèrent, à demi asphyxiés par des miasmes fétides. Un étrange tableau se découvrit à leurs yeux.

De son vivant, chaque soir, après sa journée, et, souvent, assez tard, le P. *** rôdoit. Dans le jour, il avoit pour confidentes de vastes poches, sorte de hottes discrètes, où il *ramassoit.* A la brune, et par manière de promenade, il renouveloit ses excursions, qui pour lui, semblable à certains oiseaux nyctalopes, devenoient de véritables chasses. Il n'avoit, dans

son infatigable recherche, ni préjugé, ni exclusion. Tout objet meuble, usé, avarié, gâté, cassé, un débris de quelque chose, lui étoit bon.

Quant à la lumière morale qui le guidoit, dans ce dangereux labyrinthe, elle participoit évidemment du crépuscule et de la nuit, aux ombres desquels il marchoit. Le P. ***, assurément, n'en vouloit pas à ce qui s'appelle le bien d'autrui, à celui que les Institutes nomment *alicujus;* mais il s'adressoit aux objets perdus, qu'il traduisoit en *nullius;* et, de là, par une pente voisine, il glissoit à la propriété publique : *universitatis*. Il ne voloit pas, si l'on veut, mais hélas ! il *collectionnoit.*

Chaque soir, ou chaque nuit, il revenoit avec son butin et l'emmagasinoit, l'entassoit, dans ces deux chambres : son antre et son capharnaum. Le jour (après avoir fermé probablement sa porte d'entrée), il y *montoit.* Ainsi s'explique le mot qui, sous l'empire du cordial (*in vino veritas*), s'étoit échappé de ses lèvres moribondes.

Décrire avec une fidélité exacte, peindre surtout sous la couleur locale propre au sujet, l'incroyable *trésor* du P. ***, seroit une œuvre pleine d'intérêt à coup sûr, mais qui m'est doublement impossible. Qu'on cherche à se figurer, d'une part, ce que le bric-à-brac a de plus immonde, de plus mutilé, de plus oxydé, de plus confus, de plus divers ; et pourtant, au milieu, au fond de ce chaos sordide, se découvroit et se faisoit sentir, comme une ébauche de *loi* grossière et avortée, une velléité de pensée ignorante et barbare, une idée, l'idée fatale de collection, d'*ordre* (si ce mot ici placé ne jure comme un blasphème) et de série. Il faudroit aussi transcrire l'inventaire *in extenso* du commissaire-priseur. J'en dirai seulement le peu que plusieurs témoins m'en ont pu faire connoître.

Les deux chambres du P. *** contenoient de vieilles chaussures en nombre, des bouteilles, des tessons, des portes, des roues et jantes de roues, un dé d'or, des fonds de chaises, quinze cents volumes, des fenêtres, des émaux, des fragments de fauteuils, des tableaux, des serrures sans clefs, des gravures,

des clefs sans serrures, des cadres, des quintaux de clous et de ferraille, des vignettes de manuscrits. Je m'arrête, parce que mes notes, écrites sous la dictée de témoins authentiques, s'épuisent, et que je ne voudrois pas altérer d'un iota les véridiques détails qui m'ont été communiqués. D'après la renommée commune, l'ensemble de la succession du P. *** s'est élevé à la somme ou valeur de dix mille francs.

L'ouverture de cette succession fit événement dans la petite ville. Les officiers ministériels informèrent spécialement le bibliothécaire des découvertes que leur visite avoit occasionnées.

Au sein de ce farrago, notamment parmi les quinze cents volumes, se trouvoient des livres, des vignettes, des gravures, qui provenoient certainement de la bibliothèque : l'identité ou l'origine étoient manifestes, visibles pour tout arbitre de bonne foi et suffisamment éclairé. Mais comment faire admettre cette évidence à des héritiers ignorants, contradicteurs ou antagonistes naturels et intéressés ? Comment obtenir des tribunaux le succès d'une poursuite criminelle ? Les documents en question ne portoient point le timbre de la bibliothèque : le *collectionneur* s'étant bien gardé de l'y appliquer.

Une circonstance grave étoit d'ailleurs propre à désarmer le revendicateur de la propriété publique. Parmi les objets de ce genre, *évidemment* soustraits à la bibliothèque, aucun ne présentoit une valeur quelque peu considérable. Nulle trace des livres et manuscrits dont le déficit notable avoit été remarqué. De concert entre les autorités administratives et la succession, une sorte de transaction intervint, des deux parts. Quarante volumes, au choix du bibliothécaire, furent extraits du séquestre, pour être attribués à la bibliothèque publique. Moyennant cette concession, l'administration consentit à s'abstenir de toute poursuite, et les héritiers du P. *** demeurèrent quittes et indemnes. VALLET-VIRIVILLE.

Septembre 1859.

LA BIBLIOTHÈQUE[1].

Meuble charmant dont le moindre avantage
Est d'embellir mon modeste séjour,
A toi ces vers, à toi ce foible hommage,
Bibliothèque objet de mon amour!

De te louer aux accents de ma lyre
Le sort m'impose ici la douce loi ;
Pour te louer je n'ai qu'à te décrire,
Meuble charmant, pose donc devant moi.

Sur ta corniche, où le luisant ébène
De noirs filets orne ton bois ronceux,
En marbre on voit notre bon La Fontaine,
Le grand Corneille, et Molière auprès d'eux;

Mais au travers de tes panneaux de glace
Que j'aime à voir tes rayons surchargés
D'auteurs chéris, élite du Parnasse,
Et par mes mains avec ordre rangés !

Sur le devant chaque volume étale
Sa tranche d'or, son dos de maroquin ;
Au second rang la brochure s'installe,
Derrière encor se cache le bouquin.

Ta large base enserre, non sans peine,
Divers atlas, quelques in-folio,
Un médaillier offrant une centaine
De grands auteurs, de savants, de héros.

Meuble charmant, dont le moindre avantage
Est d'embellir mon modeste séjour,

(1) Voir le n° 429 du catalogue de cette livraison.

A toi ces vers, à toi, ce foible hommage ,
Bibliothèque, objet de mon amour !

Tu fus souvent témoin de mon ivresse,
Quand devant toi, tes deux battants ouverts,
Je dérangeois pour arranger sans cesse
Chaque volume ou de prose ou de vers.

Sur tes rayons assignés au génie
Règne Corneille et si noble et si beau;
Là, présumant leur querelle finie,
J'ai mis Voltaire à côté de Rousseau,

Après Molière, incessant météore
Dont les clartés attirent le regard,
Je suis heureux de voir briller encore
Dancourt, Lesage, et Destouche, et Regnard.

Au même rang Casimir Delavigne
Offre à mes yeux sa *Popularité*
Son livre en main, gaiement je me résigne
A vivre heureux dans mon obscurité.

De toutes parts des classiques en masse
De leurs écrits formant un mur épais,
Le romantisme y trouve aussi sa place,
Livres fort beaux et qui dorment en paix.

J'ai lord Byron, esprit des plus moroses,
J'ai Rabelais, ce joyeux boute-en-train ;
Pour conserver le goût des bonnes choses,
Je lis Berchoux et Brillat-Savarin.

Près de Boileau, qui maltraita les dames,
Comme contraste et par comparaison,
J'ai mis exprès *Le mérite des femmes :*
C'est l'antidote à côté du poison.

J'ai Mirabeau présageant la tempête;
J'ai Diderot, La Harpe et d'Alembert;
Tout à côté l'œil attristé s'arrête
Sur deux martyrs, Malfilâtre et Gilbert.

J'y réunis, lecteur infatigable,
Historiens, poëtes et savants,
Source de biens, trésor intarissable
Et que je lègue à mes petits-enfants.

Pour dissiper mon humeur glaciale,
J'ai Désaugiers, notre joyeux patron;
J'ai les refrains du rocher de Cancale,
Ceux de Panard, Gallet, Vadé, Piron.

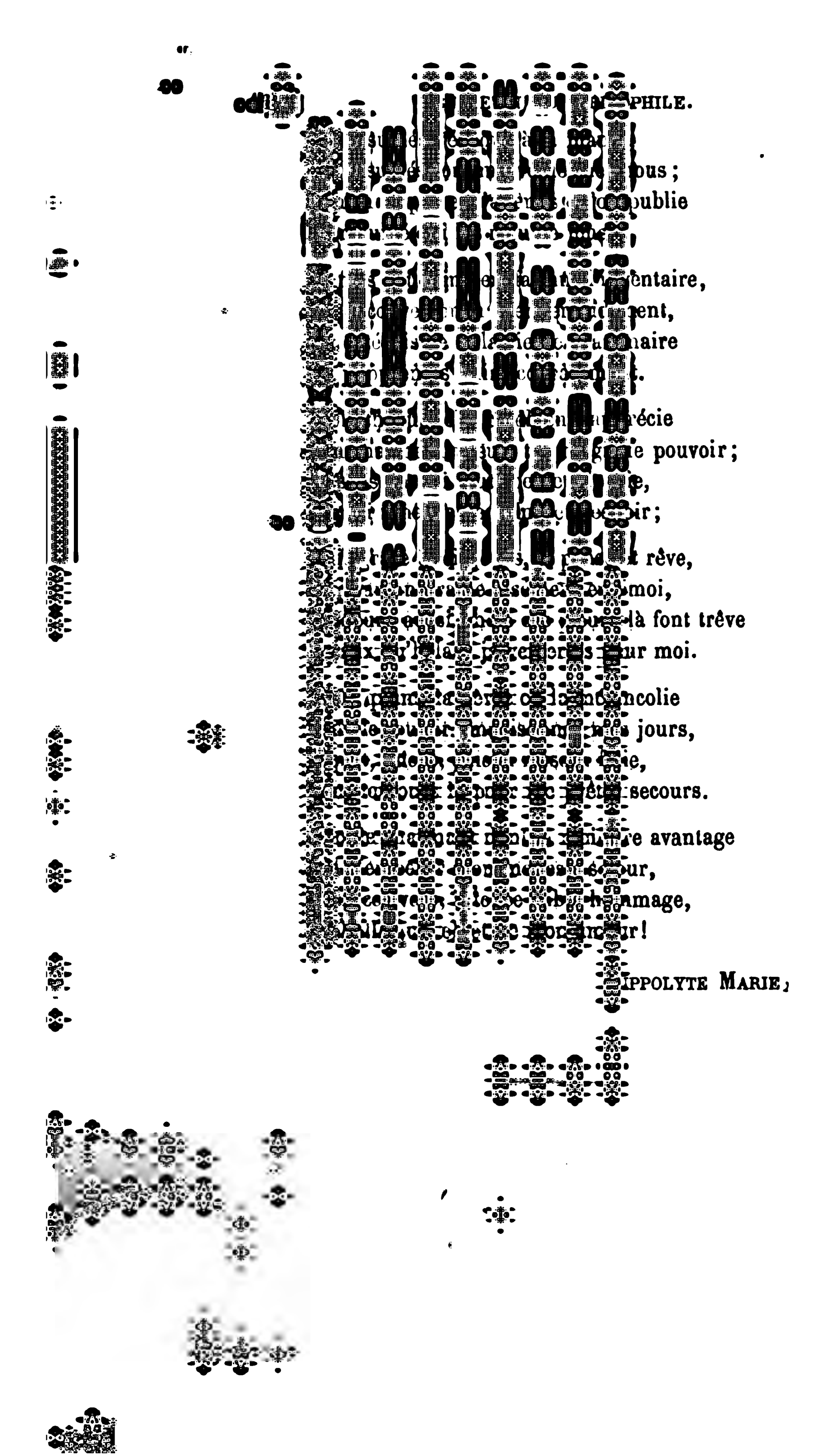
Au premier rang, et derrière la glace,
Le vrai talent est toujours remarqué;
L'auteur brillant souvent cède la place
Au livre utile acheté sur le quai.

J'ai dans un coin le livre de Barrême,
Esprit profond, mais fort peu jovial;
Pour mitiger les rigueurs du carême
J'ai sous la main l'Enfant du carnaval.

J'ai les écrits de plus d'un Aristarque,
Ceux de Calvin ainsi que de Luther;
J'ai les amours de Laure et de Pétrarque,
Ou d'Abeilard et du pauvre Werther.

Avec Dulaure, historiographe habile,
Je me promène à travers la cité,
Et je navigue avec Dumont-Durville,
Si brave, hélas! et si vite emporté.

Si tu n'as pas, chère bibliothèque,
Dans leur idiome, Homère, Anacréon,
C'est, j'en conviens, qu'en fait de langue grecque,
Je n'en comprends que la traduction.



PHILE.

ous ;
ublie

entaire,
ent,
aire

récie
e pouvoir ;
e,
ir ;

rêve,
moi,
là font trêve
ur moi.

colie
jours,
e,
secours.

e avantage
ur,
mmage,
r!

IPPOLYTE MARIE.

REVUE DES VENTES.

COLLECTION DE BEAUX LIVRES

FORMÉE PAR M. GUILLAUME LIBRI.

La vente d'une partie de la bibliothèque de M. Libri, faite à Londres au mois d'août, a produit en Angleterre une grande sensation. Toutes les revues, tous les journaux l'avoient annoncée, et en faisoient à l'avance un pompeux éloge. En France, le catalogue étoit demandé de toutes parts, et certains articles de ce catalogue ont dû causer des insomnies aux bibliophiles françois.

Un critique distingué a publié dans la *Revue des Deux-Mondes* (numéro de septembre), une dissertation intitulée : *De la manie des livres à propos d'un catalogue*. Il parle longuement de cette belle collection, mais en homme du monde plutôt qu'en bibliophile. Ainsi, nous ne saurions partager son mépris pour « ces ridicules et grossières vieilleries dont la rareté fait tout le mérite, » surtout lorsque cette phrase est appliquée aux *Folles entreprises* de Pierre Gringore, exemplaire de dédicace imprimé sur peau de vélin et relié pour le roi. Nous ne dirons point encore : « La collection que M. Libri vient de vendre à Londres étoit d'une beauté sans pareille. Combien n'est-il pas à regretter qu'elle soit dissipée aux enchères et qu'il n'en reste plus qu'un catalogue ! » Ce catalogue ne représente ni l'ensemble d'une bibliothèque, ni la réunion exclusive d'exemplaires précieux de tous les genres choisis avec un goût scrupuleux, ni enfin une collection de volumes tous dignes d'être admis dans le cabinet d'un bibliophile. C'étoit

un Miscellanée qui renfermoit, il est vrai, un grand nombre de livres précieux ou curieux, mais de conditions bien diverses : les extrêmes se touchoient. Quant à la vente, rien ne pouvoit être plus favorable que cette variété incessante de volumes offerts au choix des collecteurs. Aussi, le résultat des enchères s'est-il élevé à la somme de 275 000 francs ou environ.

Voici les principales adjudications qui ont eu lieu en notre présence :

N. 3. Pietro d'Abano. La Geomantia. *Venetia*, 1556. — 107 fr. 50.

29. Agricola. De re metallica. *Basileae*, 1561 ; in-fol., mar. bleu (*Padeloup*). — 120 fr.

55. Aldrovandi Opera omnia. 14 vol. in-fol., mar. rouge. — 675 fr., à M. Quaritsch, libraire.

La reliure de Derome étoit fraîche et bien conservée; c'est l'exemplaire qui a autrefois fait partie de la bibliothèque Camus de Limare.

56. Index librorum qui in Aldina officina impressi sunt. 1563. — 178 fr.

Court de marges et sans condition de reliure.

64. Les Ditz moraux des philosophes, *Paris*, *Michel Lenoir*, in-4 goth., mar. rouge (*Duru*). — 156 fr., à M. Boone, libraire à Londres.

70. Le Passe-temps de tout homme et de toute femme, par Guill. Alexis; in-4 goth., mar. rouge (*Bauzonnet*). — 212 fr. 50 c., pour M. Yéméniz de Lyon.

Très-bel exemplaire qui auroit atteint à Paris un prix plus élevé.

72. Les Voyages auentureux du capitaine Alfonce. *Poictiers*, 1559; in-4. — 112 fr., à M. Quaritsch.

Cet exemplaire (d'un livre fort-rare) étoit très-rogné et, à quelques endroits, le titre courant atteint.

84. Los quatro libros de Amadis de Gaula (en espagnol). *Venecia*, 1533; in-fol., mar. vert. — 662 fr., à M. Quaritsch.

87. Hug. Ambertani Silvæ de Francisci magni Valesii in Helvetios victoria, *Lutetiæ*, 1516; in-8. — 875 fr., adjugé à M. Boone pour M. le duc d'Hamilton.

Ce livre rare étoit revêtu d'une reliure avec la salamandre de François I[er], mais la conservation ayant nécessité des réparations très-graves, ce volume laissoit par cela même beaucoup à désirer.

107. Anthologia graeca, cura Io. Lascaris. *Florentiæ*, *Alopa*, 1494. — 210 fr., à M. Leslie.

Exemplaire médiocre comme condition et comme reliure.

125. Apocalypsis sancti Joannis. *Romæ*, *circa* 1469. — 162 fr., à M. Boone.

126. Apollonii Rhodii Argonauticon libri. *Florentiae*, 1496; in-4. — 175 fr., à M. Quaristch.

133. S. Thomae Aquinatis Quaestiones disputatae *Lugduni*, 1557; in-fol., mar. rouge, reliure aux armes du cardinal Bonnelli. — 400 fr., à M. Boone.

141. Leonardi Aretini (Bruni) Epistolae. (*Brixiae*, 1472); in-fol. — Le prix manque.

167. Lud. Ariosto, Orlando Furioso. *Venetia*, 1530; in-8, mar. bleu (*Bauzonnet.*) — 725 fr., à M. Boone.

C'est le même exemplaire qui avoit été adjugé à 1530 fr., à Paris en 1847.

168. Ariosto, Orlando Furioso. *Vinegia*, 1533; in-8. Exempl. sans condition de reliure. — 281 fr., à M. Stewart.

169. Ariosto, Orlando Furioso. *Vinegia*, 1536; dans une reliure originale en veau. — 166 fr., à M. Stewart.

185. Aristotelis Opera. *Venetiis*, *Aldus*, 1495. — 700 fr., à M. Stevens pour l'Amérique.

Ajoutons que, outre quelques taches, l'exemplaire n'étoit pas en grand papier. Nous avons tout lieu de croire que les initiales et les fleurons ont été coloriés nouvellement.

189. Aristotelis de Moribus, quæ Ethica nominantur, libri decem. *Paris.*, 1574. — 169 fr.

Cette reliure, en maroquin rouge, portoit un monogramme composé de deux C: mais nous ne saurions l'attribuer, ainsi que le catalogue, au roi Charles IX.

315. Biblia graeca. *Argentorati*, 1526; cinq petits volumes en maroquin rouge, ancienne reliure françoise. — 200 fr.

316. Biblia latina. *Lugduni*, *L. Crespin*, 1529; in-fol., mar. brun. — 150 fr.

317. Biblia sacra latina. *Paris.*, 1549; in-fol., mar. olive. — 450 fr.

La reliure de ces deux volumes étoit richement dorée à compartiments, dans le goût lyonnois du XVIe siècle; et d'un dessin moins pur que les ornements exécutés pour Grolier et Maioli, néanmoins on peut dire que c'étoient deux beaux livres.

321. La Bible, en françois. *Paris*, *Trepperel*; in-4 goth., mar. à compart. de mosaïque peinte en couleurs sur maroquin citron. Curieuse reliure de Duru. — 212 fr.

C'est un abrégé en françois de l'Ancien Testament, imprimé vers 1520.

323. La Bible, en françois (translatée par Olivietan et J. Calvin). *Neufchatel*, 1535. — 218 fr.

Ce volume, très-précieux et véritablement digne d'être recherché, est fort rare à trouver à bon état. Cet exemplaire étoit, comme il arrive souvent, en médiocre condition et très-court de marges.

327. Biblia germanica. *Wittenberg*, 1561, in-fol. — 718 fr., à M. Stevens.

Livre précieux, imprimé sur peau de vélin, mais ayant deux feuillets refaits par M. Harris.

331. L'Éromene (trad. en françois de Bondi par le sieur Escuyer). *Paris*, 1633; in-4, mar. vert. — 218 fr.

342. Œuvres satyriques de Pierre Corneille Blessebois. *Leyde*, *Elzevier*, 1676; pet. in-12. — 243 fr.

Ce petit volume n'est pas très-grand de marges, mais c'est un joli exemplaire bien relié en veau fauve pour Bonnier de la Mosson, et parfaitement conservé. Il revient à deux cent cinquante francs environ à M. Ambroise Firmin Didot. C'est un livre rare et depuis longtemps recherché.

346. Bocatius, de Genealogia deorum. *Basileae*, 1532; in-fol. — 625 fr.

les sont *neuves;* le dos est neuf
de compartiments du meilleur

B. — 210 fr., à M. Boone.
ue de Boileau à Richelet, lequel
ations, a couvert les marges de
ichement dorée par Thompson.
del Credito.... *Bologna*, 1567;

e. 1681; in-4, mar. rouge (aux
M. Boone.
riture sainte. 1709; in-4, mar.
fr., à M. de Villeneuve.
ouge. — 1162 fr., à M. Boone.
rfaite conservation et très-pré-
anciens livres imprimés sur

à Venise en 1518. — 219 fr.
uis Bulteau. 1691; 2 vol. in-4.

nes de Mme la Dauphine, et par-
beau livre.
218 fr., à M. Boone.
vénitienne avec une devise que
ment restaurée et avec beaucoup

1471. — 325 fr., à M. Leslie.

ie. *Genève, Conrad Badius*, 1561.

ais nous ne regardons pas ce
royale. Nous ne saurions, non
ne annotation qu'on dit être de

82 fr., à M. Stewens.
célèbre poëte anglois S. Rogers.
71; in-4, mar. rouge. — 275 fr.

adii, 1577; in-fol. — 470 fr.,

Albert de Bavière.
mæ, Paulus Manutius, Ald. f.;

edford.
1475 fr., à M. Boone.

Cet exemplaire est de la même édition que le n° précédent, mais il est imprimé sur peau de vélin, et dans sa première reliure du temps, avec les armes du cardinal Paleotti. C'est un très-beau livre.

509. Canti Carnascialeschi. *Fiorenza*, 1559; mar. rouge (*Bauzonnet*). — 234 fr., à M. Leslie.

Édition fort rare, complète.

512. Gal. Capella Commentarii delle cose fatte per la restitutione di Fr. Sforza.... *Venetiis*, 1539; in-4. mar. rouge à compart. — 438 fr., à M. L. Double de Paris.

Magnifique reliure de la Bibliothèque Orsini, exécutée à l'instar des Groliers en mosaïque, et parfaitement conservée.

517. Chroniques de España. *Barcelona*, 1546; in-fol. goth.— 275 fr., à M. Quaritsch.

535. Cassio da Narne, la Morte del Danese. *Venetia*, 1534; in-4. mar. rouge. — 125 fr. M. Fred-Molini de Londres.

537. Stanze in lode delle gentili donne di Faenza. *Bologna*, 1557; in-4, — 357 fr., à M. Toovey, libraire à Londres.

Opuscule de douze pages, de la plus grande rareté.

593. Cervantes. Don Quixote. *Madrid*, 1608; in-4. — 182 fr.

Édition fort rare.

619. Recueil de traités fort rares, sur la grammaire grecque, imprimés au au XVI° siècle et dans une reliure aux armes de de Thou, parfaitement conservée. — 100 fr., à M. Yéméniz.

649. Ciceronis Rhetorica. *Venetiis*, *Aldus*, 1546. — 725 fr., à M. Toowey.

Superbe exemplaire, GRAND PAPIER et sans aucun défaut.

658. Ciceronis Epistolæ ad Atticum. *Venetiis*, *Aldus*, 1540; in-8. — 1112 fr., à M. Boone.

Magnifique exemplaire en GRAND PAPIER et revêtu d'une belle et riche reliure de Capé.

661. Ciceronis Epistolae familiares. *Venetiis*, *Aldus*, 1502; in-8. — 300 fr.

Exemplaire d'une édition médiocre, mais cependant fort rare.

671. Cicero. De oratore. *Roma*, 1468; in-fol. — 315 fr.

672. Cicero. De natura deorum. *Venetiis*, *Vindelinus de Spira*, 1471.— 150 fr.

Grand de marges, mais fortement taché.

674. Les œuvres complètes de Cicéron, traduction de l'abbé d'Olivet, Bouhier, l'abbé Prevost, etc. 27 vol. in-12, mar. rouge. — 315 fr., à M. Toowey.

La reliure de Derome et les armes de la comtesse d'Artois faisoient tout le prix de cette collection.

688. Claudiani Opera. *Vicentiæ*, 1482. — 203 fr., à M. Firmin Didot.

Très-bel exemplaire.

694. Colas. Livre de giomance, manuscrit sur papier daté de 1552 avec des croissants sur une reliure en veau ancien du temps. — 107 fr.

729. G. de Conti. La bella mano. *Venetiis*, 1794; mar. rouge (*Bauzonnet-Trautz*).

735. El contrasto degli huomini et delle donne; jolie et rare plaquette reliée par Bauzonnet. — 228 fr., à M. Stewart.

785. Dante Alighieri La Comedia. *Mediolani*, 1477; in-fol. sans reliure. — 750 fr., à M. Thompson pour M. Solar.

802. Greg. Dati. La Sphaera. Circa 1470; in-fol., 175 fr.

803. Greg. Dati. La Sphera volgare. In-4. — 232 fr., à M. Molini.

810. Decor puellarum. *Venetia*, *Jenson*, 1461; in-4°, mar. rouge, reliure de Bauzonnet. — 550 fr.

Ce très-bel exemplaire est aujourd'hui chez M. le marquis d'Adda.

830. Dictys Cretensis de bello Troiano. *Basileae*, 1529; in-8. — 325 fr.

Exemplaire Grolier, dit le catalogue, *d'après* une note jointe au volume, écrite par notre relieur bien connu M. Capé.

833. Diodore de Sicile imprimé à Paris, par le commandement du roi, par Geof. Tory, en 1545; in-4.

Ce volume, imprimé sur vélin, figure maintenant sur les tablettes de M. Firmin Didot.

892. Albert. Durer. Passio et Apocalypsis. In-fol. — 975 fr., à M. Firmin Didot.

933. Les Censures des théologiens de Paris, par Robert Estienne. 1552. — 300 fr., à M. Firmin Didot.

938. Euripidis tragoediae. *Aldus*, 1545; 2 vol. — 162 fr., à M. Toowey.

Exempl. bien conservé, mais court de marges.

948. Evangelia IV. Manuscrit sur papier, en arménien.—487 fr., à M. Quaritsch.

951. Un recueil de facéties rares et curieuses a été adjugé à 208 fr., à M. Thompson pour M. Solar.

968. Fénelon. Édition originale de 1699. 4 tomes reliés en 2 vol. en mar. olive, fatigués. — 263 fr., à M. Boone.

974. Ferando Epistole cento, (*Brescia*, 1473); in-4. 332 fr.

1005. Floridi Sabini in Plauti aliorumque latinae linguae scriptorum calumniatores apologia. *Basileae*, 1540; in-fol., v. à compart. tr. dorée. — 700 fr., à M. Thompson, pour M. Solar.

Reliure faite pour Grolier et fortement restaurée, mais avec soin.

1064. Funduli. Lucia, comedia. *Cremone*, 1564. — 350 fr.

Manuscrit autographe et inédit, revêtu d'une magnifique reliure du XVIe siècle avec compartiments en mosaïque.

1089. La gente Poeteuinerie. *Poetiers*, 1660; in-8, non rogné, — 168 fr.

On dit que ce volume a été vendu 40 fr. à M. Libri.

1097. La Vie de saint Martin, évêque de Tours, par dom Gervaise. *Tours*, 1689; — 175 fr., à M. Boone.

Exemplaire dans une magnifique condition de reliure.

1105. Giambullari apparato et feste nelle noze dello duca di Firenze et della duchessa sua consorte. *Fiorenza*, 1539; in-8. — 250 fr.

Imprimé sur PEAU DE VÉLIN. — Curieux volume, bien conservé.

1122. Gioseio li X, etc. — *Vinegia*, 1544; in-8. — 275 fr.

Curieuse reliure italienne.

1123. Il Pecorone. *Milano*, 1558; relié en maroquin par Bedford. — 275 fr., à M. Molini.

Exemplaire court de marges. — C'est un livre rare.

1138. Les Loups ravissans. *Paris*, *Ant. Verard*, vers 1500. — 700 fr., à M. Thompson pour M. Solar.

L'exemplaire a beaucoup de raccommodages, mais c'est un livre qu'on ne retrouve pas quand on manque l'occasion de l'acheter.

1152. Le grand Routier et pilotage et enseignement pour ancrer tant es partz hasure que autres lieux de mer, par Pierre Gracie. *Rouen*, 1525; in-4 goth., mar. rouge. — 400 fr., à M. Yéméniz.

Très-bel exemplaire d'un volume fort rare et à peine connu.

1165. Les Abuz du monde, par Pierre Gringore. *Paris*, 1509; in-8, mar. brun (*Bauzonnet*). — M. Yéméniz.

1166. Gringore. Dictz et autoritez des sages philosophes, in-4. goth. mar. rouge. — 242 fr., à M. Solar.

1168. Les Heures de Nostre-Dame, de Pierre Gringore. *Paris*, *Jeh. Petit;* in 4, mar. vert (*Bauzonnet*). — 250 fr., à M. Potier.

1201. Guntheri de gestis imper. Caesaris Friderici I, Augusti, 1507, in-fol. — 175 fr.

1206. Hall. Contemplations upon the historical part of the Old Testament. *London*, 1626. — 180 fr., à M. Boone.

Jolie reliure angloise; exemplaire de dédicace au roi Charles I[er].

1225. Heberstain. Commentarii della Moscovia. *Venetia*, 1550; in-4.—512 fr.

Une des plus belles reliures du XVI[e] siècle et d'une conservation irréprochable.

1237. Heures à l'usaige de Rome. *Paris*, *Gilles Hardouyn*, 1515; in-8. — 975 fr., à M. de Villeneuve.

Beau volume revêtu d'une très-remarquable reliure du temps, en mosaïque peinte avec ornements sur les plats du meilleur goût.

1238. Heures à l'usaige de Meaux. *Paris*, 1521, in-8. — 500 fr, à M. Boone.

Volume dans une jolie reliure ancienne et d'une parfaite conservation.

1240. Heures de Nostre-Dame. *Paris*, 1566; et quelques autres traités, en un volume pet. in-8, dans sa reliure originale. — 400 fr., à M. Boone.

C'est un joli volume.

1250. Hingston. Manuscrit de musique vers 1656. — 338 fr., à M. Boone.

Le catalogue indiquoit que ce volume avoit appartenu à Olivier Cromwell, et que ses armes se trouvent sur les plats de la reliure.

1265. Homeri Ilias graece. *Paris.*, 1554. — 925 fr., à M. Yéméniz.

Magnifique spécimen de la reliure françoise au XVI[e] siècle. On ne sauroit imaginer une ornementation plus riche et de meilleur goût; les croissants qu'on attribue à Diane de Poitiers se trouvent dans les compartiments, et la tranche, ciselée avec grand soin, porte les initiales du roi peintes en couleur. La conservation de ce volume est surprenante et ne laisse rien à désirer. La signature d'un célèbre Lyonnois, Salvaing de Boissieu, se trouve sur la garde.

1267. Homeri Ilias, neograece. *Venetia*, 1526; in-8. — 800 fr., à M. Boone.

Édition rare, ornée de 138 figures en bois. Cet exemplaire, qui provient de la vente Renouard, est enrichi de notes grecques et latines de la main de Brunck.

1268. Les Iliades de Homere, translatées en françois par maistre Iehan Sam-

son. *Paris*, *Iehan Petit*, 1530, in-4 goth., figures en bois, mar. vert (*Niedrée*). — 400 fr., à M. Solar.

Bel exemplaire d'un volume rare, et la première traduction françoise d'Homère.

1278. Horae in laudem beatiss. Virginis. *Venetiis*, *Aldus*, 1505; in-32. — 425 fr.

Petit volume d'une grande rareté. — L'exemplaire est médiocre.

1287. Horatius. Elzevir, 1629; pet. in-12. — 250 fr.

Joli volume relié en maroquin rouge, aux armes du cardinal de Richelieu.

1295. Hrosuitæ Opera. *Norimbergae*, 1501, in-fol., fig. en bois, relié en maroq. rouge, par Bedfort. — 250 fr., à M. Quaritsch.

1308. Sacro arsenale dell' Officio della santa inquisitione. *Genova*, 1653; in-4. — 250 fr.

Belle reliure aux armes du pape Clément XI.

1326. Ioan. Ferrariensis liber de celesti vita. *Venetiis*, 1494; in-fol. — 475 fr., à M. Techener.

Beau volume, imprimé sur peau de vélin.

1327. Jones. The arte and science of preserving bodie and soule in healthe, visedome and catholike religion. *London*, 1579. — 468 fr.

Exemplaire de dédicace à la reine Élisabeth.

1331. Iouii de piscibus romanis. *Basileae*, 1531. — 850 fr., à M. Techener.

Très-joli volume à la reliure de Grolier.

1344. Kalendarii duo (latine et germanice). — 275 fr.

Volume imprimé vers 1476, et sur lequel on lit dans le catalogue une longue note analytique qui en fait ressortir l'intérêt et l'importance.

1350. L'Imitation de Jésus-Christ, traduction de l'abbé de Choisy, exemplaire de la bibliothèque de la maison royale de Saint-Cyr. — 332 fr., à M. Toowey.

1439. Titi Livii Historiarum romanarum decades. *Venetiis*, *Vindelinus de Spira*, 1470; in-fol. — 513 fr., à M. Solar.

1448. Logulbba. Index libri vitæ cui titulus est Jesus Nazarenus. *In oppido Villæ Novæ*, *montis Leonis*, 1736. — 338 fr., à M. Boone.

Joli livre relié par Bauzonnet, et avec figures.

1478. Ludolphus. Itinere jherosolomitano. In-fol. goth., reliure angl. — 287 fr.

1479. Lycophronis Alexandra, graece. *Basileae*, 1546; in-fol. — 225 fr., à M. Boone.

Exemplaire aux armes du cardinal de Ravenne.

1483. Les Chroniques de Iudas Machabée. *Paris; Anth. Bonnemere*, 1514. — 300 fr.

Très-bel exemplaire de la vente de Debure.

1485. Machiavelli. Il principe. *Vinegia*, *Aldus*, 1540; in-8, mar. citron, reliure de Bedfort. — 175 fr., à M. Boone.

1496. Macrobii in Somnium Scipionis expositio. *Venetiis*, *Jenson*, 1472. — 218 fr., à M. Toowey.

Livre rare; l'exemplaire est court de marges.

1499. Magagnati. Capitoli burleschi, 1642; pet. in-12, mar. citron, reliure de Bedfort. — 190 fr., à M. Milnes.

1527. J. Mandeville. Itinerarius in partes ierosolimitanas. — 268 fr., à M. Quaritsch.

Édition fort rare, imprimée par Gerard de Leeu, à Anvers, vers 1484.

1533. Manilii Astrosnomicon libri. *Lutetiae*, 1579, in-8. — 340 fr., à M. Boone.

Reliure avec les armes de Henri III, médiocrement conservée.

1562. Marco Polo. (*Antuerpiae*, *Gerard de Leeu*, 1484). — 175 fr., à M. Leslie.

1565. Les Marguerites de la Marguerite. 1547; 2 vol. in-8. — M. Bumstead.

Exempl. court de marges.

1567. Mariae, Dei genitricis, castissimae, inuiolatae, perpetuaeque virginitatis defensorium (circa 1470). — 333 fr., à M. Boone.

1568. Corona della Virgine Maria, sive sete alegreze (circa 1500); in-4, relié en mar. rouge. — M. Boone.

1577. Martialis. *Aldus*, 1517; in-8, mar. rouge. — 662 fr., à M. Boone.

Reliure vénitienne, mais fatiguée.

1584. Math. de Cracovia tractatus. Imprimé à Mayence vers 1460. — 250 fr.

1585. Matheolus. In-4, mar. bleu. — 225 fr., à M. Boone.

L'exemplaire est défectueux ainsi que le suivant.

1586. Matheolus. Édition sans lieu ni date. Exemplaire incomplet. — 232 fr.

1611. Historia di Merlino. *Venecia*, 1480; in-fol. — 638 fr., à M. Quaritsch.

Magnifique exemplaire, relié par Bauzonnet en mar. rouge, d'un roman de chevalerie italien d'une grande rareté.

1612. Le même roman, édition de 1516, relié en maroq. rouge par Koelher. — 200 fr., à M. Boone.

1628. Miguerak. La pratique de l'aiguille industrieuse. *Paris*, *Jean Leclerc*, 1605; in-4. — 425 fr., à M. Yéméniz.

Exemplaire grand de marges, bien conservé et complet d'un livre de toute rareté.

1638. Missale romanum. *Venetiis*, 1505; in-fol. — 2275 fr., à M. Boone pour le British Museum.

Magnifique reliure, exécutée pour le cardinal Gonzague; elle est d'une composition, d'une richesse et d'un goût remarquables; elle a été entièrement restaurée, et néanmoins c'est un très-beau livre.

1652. Missale secundum usum insignis ecclesiae traiectensis. *Parisiis*, 1515; in-fol. — 975 fr.

Très-beau volume imprimé sur vélin et très-désirable sous tous les rapports. Il avoit été vendu 500 fr. il y a plusieurs mois à Paris.

1657. Le Mystère de la Conception, Passion et Ressurection. 1541; in-fol., mar. bleu (*Padeloup*). — 700 fr. M. Boone.

1793. Mystère des actes des apôtres, 1537; in-fol. mar. rouge. — 525 fr., à M. Stewart.

1823. Coustumier de Normandie. 1483; mar. rouge. — 375 fr., à M. Boone.

1824. Coustumes du païs de Normandie. *Rouen*, *Megissier*, 1588; in-4, veau brun. — 700 fr., à M. Boone.

Volume ayant appartenu à la reine Élisabeth.

1834. Le ciento novelle antike. Petit in-4 mar. rouge. — 325 fr.

1840. Réformation de 1564. Imprimé à Nuremberg; in-fol. — 538 fr., à M. Boone.

Belle reliure avec les armes de l'empereur Maximilien II ; la tranche ciselée est très-curieuse.

1857. Officia beatae Mariae. *Venetiis*, *I. Hamman*, 1483 ; in-16. — 278 fr., à M. Techener.

Petit volume imprimé sur vélin, d'une extrême rareté.

1858. Officium beatae Mariae Virginis. *Neapoli*, *per Mathiam Moravum*, 1490 ; in-8, — 325 fr., à M. Techener.

Précieux volume imprimé sur vélin, d'une grande rareté et enrichi d'ornements les plus curieux ; la reliure est insignifiante.

1860. Officium beatae Virginis Mariae. Contrefaçon lyonnaise imprimée à l'instar des éditions aldines. — 700 fr.

Volume d'une conservation irréprochable.

1884. Orphei Argonautica et hymni. *Florentiae*, *Phil. Juntas*, 1500. — 318 fr.

Première et très-rare édition,

1955. Caroli Paschalii Vita Fabricii Pibrachii. *Parisiis*, 1584. — 762 fr., à M. Boone.

Imprimé sur vélin, unique dit-on.

1994. Petrarcha. Sonnetti, Canzon et triomphi. *Venetiis Jenson*, 1473. —725 fr., à M. Solar.

Superbe exemplaire d'une très-rare édition.

2033. Pierre de Provence et la belle Maguelonne. *Bonfons*, gothique, in-4, mar. bleu. — 350 fr. M. Solar.

Bel exemplaire de M. Utterson.

2043. Pinder Speculum intellectuale. *Nurembergae*, 1510 ; in-fol. — M. Yéméniz.

Reliure faite pour Grolier, fortement réparée par M. Capé.

2065. Plinii Historia naturalis. *Venetiis*, *Jenson*, 1472. — 512 fr. 50 c. — M. Boone.

2070. Plinii Epistolæ. *Venetiis*, *Valdarfer*, 1471 ; in-fol.—650 fr., à M. Boone.

Première et très-rare édition.

2078. Plutarque, traduction latine imprimée à Lyon en 1566 ; 4 vol. in-16. — 525 fr.

Ces quatre volumes sont reliés uniformément en maroquin orange parsemés de fleurs et de marguerites et ont appartenu à Marguerite de Valois.

2095. Coustumes du pays du Poitou. *Poictiers*, 1560. — 700 fr., à M. Boone.

Imprimé sur peau de vélin ; l'attribution de la reliure est douteuse.

2103. Politiano cose vulgari. *Bologna*, 1494. — 268 fr., à M. Stewart.

Bel exemplaire richement relié par Capé.

2142. Primaleon et Polendos su hermanno hiios del emperador Palmerin de Oliua. *Venecia*, 1534 ; in-fol. — 825 fr., à M. Molini.

Superbe exemplaire d'un livre fort rare.

2154. Proverbes communs (circa 1490). — 300 fr.

Édition rarissime. Ce volume est incomplet de plusieurs feuillets....

2173. Ptolemæi Cosmographia. *Roma*, 1478. — 862 fr. 50 c., à M. Firmin Didot.

Deuxième édition latine de Ptolémée. L'exemplaire de M. Walkenaer, plus beau, a été vendu à Paris 975 fr. et acquis par M. le duc d'Aumale.

2210. Quintilianus. *Venetiis*, *Aldus*, 1514. — 550 fr.

Magnifique exemplaire imprimé sur papier bleu ; sans aucun défaut.

2287. Reali di Franza. *Venetia*, 1499. — 412 fr. 50 c.

Très-bel exemplaire d'un livre rare.

2308. Rhenani rerum germanicarum libri tres. *Basileae*, 1531. — 2850 fr.

Exemplaire de Grolier.

2372. Le Doctrinal de sapience, *Rouen*, in-4, goth. — 637 fr. à M. Yéménis.

Magnifique exemplaire d'un livre de toute rareté.

2569. Taciti Opera. *Venetiis*, *Vindelinus de Spira*, *circa* 1470. — 1200 fr. — Acquis pour le prince Michel Galitzin.

Première édition, excessivement rare. Superbe exemplaire.

2681. Chronique de Turpin. *Paris*, *Vidoue*, 1527 ; in-4, mar. rouge. — 410 fr.

Exemplaire endommagé et piqué de vers.

2744. Vesputii Mundus novus. 1504. — 812 fr. 50 c.

Ce volume se compose de huit feuillets avec la marque de Gilles de Gourmont, imprimeur à Paris.

2805. Biblia pauperum. 1470. — 5500 fr., à M. Allen.

2806. Ars moriendi. — Lettres noires, avec une élégante gravure sur bois. Petit in-fol., sans date (XVe siècle). — 525 fr. à M. Allen.

2807. Planeten buch. Six feuillets xylographiques. — 975 fr.

Notre tâche est terminée, et cette nomenclature, quelque longue qu'elle soit, ne contient pas cependant tous les articles qui mériteroient d'être signalés. Les bibliophiles de l'Europe avoient répondu à l'appel de M. Libri. Dans la salle de vente se pressoient des Anglois, des Écossois, des François, des Italiens, des Allemands, des Russes et des Américains.

Au milieu du concours de tant de nations, nous sommes heureux de constater que cette année en Angleterre, ainsi que l'an dernier en Allemagne, c'est la France qui a été le mieux partagée. Beaucoup de livres précieux, depuis longtemps sortis de notre pays, y sont enfin rentrés et figureront dans des cabinets dont s'honore la bibliographie.

Nous citerons le n° 267, *Basilii opera*, et le n° 906, *Epiphanii contra hæreses opus*, achetés par M. Double. Deux admirables volumes in-folio, reliés pour Henri II et ornés, sur les plats et sur les tranches ciselées, des chiffres entrelacés du roi et de Diane de Poitiers. Ces reliures, d'un goût si exquis et d'un

dessin si pur, ont un caractère spécial; elles n'offrent ni la physionomie lyonnoise des Groliers, ni les couleurs émaillées des Maiolis. Le même amateur possède le n° 1214 vendu 110 l. st. (3000 fr.) et le n° 1490 adjugé à 150 l. st. (3750 fr.), c'est-à-dire les plus beaux spécimens de deux genres de reliures exécutées pour Grolier. La reliure de l'*Héliodore* a été dessinée par un maître éminent, et le *Machiavel* des Aldes est un diamant échappé à l'écrin d'un bibliophile. La seule reliure authentique faite pour Maioli étoit celle du n° 1803. M. de Villeneuve, l'un de nos jeunes bibliophiles françois, est venu disputer aux enchères ce beau volume et l'a enlevé à ses concurrents, au prix de 91 l. st. (2275 fr.).

Le *Grand Coustumier* sur peau de vélin, de 1483 (n° 1822), a été acheté par M. Solar, 50 l. st. (1250 fr.)

Nous signalerons également deux ouvrages ayant appartenu au comte d'Hoym. Le n° 644, *Cicéron* elzévir, relié en maroquin vert et d'une parfaite conservation, a été adjugé 61 l. st. (1525 fr.), à M. Potier, libraire, pour le compte de M. Lebeuf, qui l'avoit chargé, dit-on, d'une commission à tout prix. Le *Cicéron* elzévir, provenant du duc de Gonzague de Mantoue (n° 645), ne s'est vendu que 340 fr.; mais ni la reliure, ni la condition de l'exemplaire ne pouvoient rivaliser avec le *Cicéron* du comte d'Hoym. Un exemplaire de l'édition originale des *Amours de Psyché et de Cupidon*, peut-être en grand papier, parfaitement relié par Boyet et d'une fraîcheur peu commune, a été vivement disputé, et est resté à M. Double pour 765 fr.

Deux volumes portoient sur les plats un médaillon représentant un chariot conduit par Apollon. Ces reliures, qui diffèrent par les ornements, paroissent être vénitiennes. On ignore pour quel amateur elles ont été exécutées; elles sont fort remarquables et très-rares. Le n° 1298 a été acheté par M. Solar 73 l. st. (1825 fr.), et le n° 1066 a été adjugé à M. Double au prix de 43 l. st. (1050 fr.).

Le catalogue de M. Libri se recommande à l'attention des bibliophiles, par les notes intéressantes et les remarques pré-

cieuses pour la bibliographie dont la plupart des articles sont accompagnés. On y trouve aussi une foule d'indications souvent utiles, sinon toujours exactes. La préface contient un précis sur l'art de la reliure dans tous les pays et à toutes les époques. Cette revue des reliures anciennes est très-curieuse.

Nous terminerons ce compte rendu par quelques détails sur le dernier article de la vente : il s'agit du *Recueil des dessins originaux de Holbein*. Vendu 7000 fr., il figure aujourd'hui dans la magnifique collection de M. Ambroise-Firmin Didot, érudit d'un goût exquis, qui professe une si vive admiration pour les chefs-d'œuvre de l'art et de la typographie. Puisque cette collection de dessins originaux est unique, nous croyons utile de la faire connaître à nos lecteurs :

QUARANTE-QUATRE DESSINS ORIGINAUX DE HOLBEIN pour la *Danse des morts*, réunis en un vol. in-4, maroquin rouge, filets d'or, ancienne reliur.

Recueil infiniment précieux des croquis à la plume et à l'encre de Chine faits par le célèbre Hans Holbein pour le livre publié pour la première fois à Lyon en 1538, sous le titre de : *Les Simulachres de la mort*. Quant à l'authenticité de ces dessins, il nous suffira de rappeler leur provenance. Ils étoient originairement dans la collection *Arundel* en Angleterre ; de là ils passèrent dans les Pays-Bas, et furent pendant quelque temps la propriété du peintre Jean Bockhorst. Puis M. de Crozat les posséda jusqu'à sa mort. Lorsque sa bibliothèque fut vendue, en 1741, le conseiller Fleischmann de Strasbourg acheta ces dessins et les offrit en présent à Chrest. de Mechel, célèbre graveur. Le prince Galitzin, ambassadeur de Russie à Vienne, les acquit ensuite de Chrestien de Mechel ; ils furent quelque temps déposés à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, mais ils rentrèrent dans la famille Galitzin, et c'est après la mort du prince et la dispersion récente de ses collections que ce recueil a été mis de

nouveau en vente par une de ces exceptions qui deviennent de plus en plus rares.

Dans les *Lettres sur la Suisse*, de M. William Coxe, on lit: « C'est d'après la fameuse danse des morts peinte à Bâle à « l'occasion de la peste qui eut lieu en 1441, qu'Holbein eut « l'idée de ses fameux dessins. En traitant ce sujet, il a dé- « ployé une richesse d'imagination si surprenante, il a montré « tant de jugement dans la manière de montrer les figures et « tant d'esprit dans leur exécution, que Rubens se plaisoit à « étudier ces dessins avec une attention particulière, et ne dé- « daigna pas d'en faire lui-même des copies. » — « Les ori- « ginaux furent achetés par M. Fleischmann, de Strasbourg, « à la vente de la fameuse collection de Crozat, à Paris, dont « Mariette a donné un catalogue. Ils sont maintenant entre les « mains du prince Galitzin, ambassadeur de Russie à Vienne. « Ils consistent en 44 petits dessins. Les contours sont es- « quissés à la plume et ombrés légèrement à l'encre de Chine. « J'ai été à portée de les voir souvent pendant mon séjour à « Vienne; et ce qui m'a toujours frappé le plus, c'est l'éton- « nante variété d'attitudes et de caractères sous lesquels la « mort est représentée. »

M. Fr. Douce, dans son intéressant ouvrage sur les *Danses des morts*, M. Fortoul, ancien ministre de l'instruction publique à Paris, M. Hiacynthe Langlois, de Rouen, dans ses recherches sur les *Danses des morts*, ont tous parlé et connu ce recueil des dessins d'Holbein devenu aujourd'hui une *relique artistique* de la plus haute importance.

Le mérite et la réputation des dessins d'Holbein en ont tellement multiplié les copies gravées soit sur bois, soit en taille-douce (sur cuivre), qu'on peut juger, par le nombre même des éditions, de l'estime dont ils ont joui de tout temps et dans les pays les plus divers.

Nous mentionnerons successivement ces éditions (1).

(1) Nous suivons, peur ces indications, l'ouvrage de M. Langlois, sur la *Danse des morts*. Rouen, 1852. 2 vol. in-8.

On croit qu'un premier tirage des planches dont la gravure sur bois est un chef-d'œuvre fut exécuté à Bâle, antérieurement à l'édition de Trechsel, à Lyon.

Dessins de Holbein exécutés sur bois (par Lutzelburger?).

A Lyon. En 1538, parut la première édition chez *Trechsel*; deux éditions en 1542, chez *Frellon frères*, l'une en latin, l'autre en français; une en 1544? deux en 1545 et une en 1547, chez les mêmes imprimeurs; trois éditions en 1547.

— Chez *Jean Frellon*, l'une en français et deux en latin; une en 1552? une en 1562; une en 1574; une en italien en 1549; une en 1551? une en français en 1552 citée par Peignot; une en 1562 et une en 1574 mise en doute par M. Brunet, chez le même imprimeur.

A Bale. Même dessin, même gravure, en 1554, sans nom de libraire; une en 1654?

Dessins de Holbein exécutés sur bois par Jobst Denecker.

A Augsbourg. En 1544, en allemand : deux éditions sans date. Massman en cite une troisième.

Dessins de Holbein exécutés sur bois par David Denecker.

A Augsbourg. En 1561, en allemand.

A Leipsik. En 1572, en allemand.

A Saint-Gall. En 1581, en allemand.

Dessins de Holbein exécutés sur bois par Vincent Valgrisi.

A Venise. En 1545, en 1546, en 1596, en 1608, en 1609, en 1670, en 1677.

A Strasbourg. En 1546.

A Cologne. Chez les héritiers d'*Arnold Birckmamn*, en 1543? en 1555, deux éditions; en 1556, en 1557, en 1566, en 1567, en 1573, en 1574? en 1655, en 1657? Peignot cite en outre d'autres copies exécutées à Augsbourg, en 60 feuilles in-4. *Éditions publiées par G. Schut*, texte allemand, en 1557, en 1558, en 1560, en 1573, en 1574? en 1575?

A Lubeck. Trois éditions: en 1157? en 1558? en 1604.

A Prague. En polonais, 1563.

A Bale. Chez *Huldrich Frolich*, deux éditions en allemand: l'une en 1588, l'autre en 1608.

— Chez *Conrad de Mechel*, en 1715, en 1724, en 1775, en 1740.

— Chez les *frères de Mechel*, en 1769, en 1786, en 1796.

A Wittemberg. Une édition latine, en 1590.

A Anvers. Deux éditions : l'une en latin, 1557, l'autre en hollandais, 1654.

A Londres. *Gravé par Bewick*, en 1789 (Hoggson); une autre sans date (Whittingham), et une sans date.

— *Gravure de Bonner* et *Byfield*, en 1833, en 1849, en 1858, Bohn.

Gravures sur cuivre en taille-douce.

A Francfort-sur-Mein. *Gravé par Eberard Kieser*. Une édition sans date; une en 1617, une en 1618, une en 1623, une en 1638?

A Nuremberg. *Gravé par Khol*. Une édition en 1647, une en 1648.

A Londres. *Gravé par Hollar*. Éditions : en 1817, en 1651, en 1682, en 1789, en 1790, en 1794, en 1796, en 1804, en 1814, en 1816.

— *Gravé par Nieuoff Piccard*. Une édition en 1720.

Suite des gravures sur cuivre en taille-douce.

— *Gravé par David Deuchar*. Une édition en 1786, une en 1803, une en 1813.

A Édimbourg. *Mêmes gravures*. Une édition en 1788.

A Zurich. *Gravé par les frères Meyer*. Une édition en 1650, une en 1657.

A Hambourg-Leipsic. *Mêmes gravures*, en 1759?

A Paris. *Gravé par Thomas Neale*, en 1657.

A Venise. Deux éditions : en 1669 et 1769, faites sur plusieurs des planches précédentes.

A Leibach-Salsbourg. *Gravé par André Trost*, en 1682.

A Anvers. Une édit. en 1698.

A Augsbourg. Une édit. en 1704.

A Amsterdam. *Publié par Salomon de Rusting* et en partie d'après les dessins d'Holbein, en 1707, 1726, 1736, 1741.

A Nuremberg. En 1736. Ce sont des copies des précédentes, mais les costumes ont été modernisés.

A Passau. *Gravé par Michel Rentz*. Une édition sans lieu ni date. On la croit faite à Passau en 1753.

A Lintz. *Les mêmes gravures*, en 1753, en 1777.

A Hambourg. *Idem*, en 1759.

A Vienne. *Idem*, en 1767.

A Prague. *Idem*, une édit. sans date.

A Bale. *Gravé par Chrétien de Mechel*, en 1736, in-4.

A Leipsick. *Gravé à l'eau forte par Frenzel*, en 1831.

Copies gravées sur pierre.

A Munich. *Gravé par Schlotthauer*, publié en 1832.

A Paris. *Les mêmes*; édition donnée par M. Fortoul en 1842.

A Magdebourg. *Gravé par Hellmuth*, édit. de 1835.

On trouve en outre un grand nombre de gravures reproduisant partiellement les dessins d'Holbein dans divers ouvrages.

De toutes ces gravures ce sont les premières, exécutées sur bois et publiées en 1538 chez Trechsel, qui donnent l'idée la plus satisfaisante des dessins d'Holbein qu'elles reproduisent; mais, malgré le mérite d'exécution des graveurs, elles ne peuvent donner qu'une faible idée des originaux où brillent l'esprit, la verve, la facilité unis à la précision qui font de chacun de ces dessins un chef-d'œuvre de l'art.

La photographie pourrait seule nous en donner une exacte reproduction et nous invitons M. Didot, possesseur de ces beaux dessins, de n'en pas garder la jouissance pour lui seul et ses amis. On pourra ainsi en apprécier toute la valeur.

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

ET

CATALOGUE DE LIVRES RARES ET CURIEUX DE LITTÉRATURE D'HISTOIRE, ETC., QUI SE TROUVENT EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER.

OCTOBRE. — 1859.

419. Aduertissement à tous bons et loyaux subiectz du Roy,... pour n'estre surprins et circonuenuz par les propositions, impostures.... des conspirateurs.... *Paris*, *Michel de Roigny*, 1587; in-12, v. f. fil. tr. dor. (*Duru.*)... 18—»

Charmante plaquette de 12 pages non chiffrées. On lit sur le titre et sur le dernier feuillet : *C'est à Pierre Du Monstier.* — Cette pièce rare et non citée appartient à la série des nombreux opuscules publiés sous le titre d'*Advertissement*, de 1586 à 1590. On connoît les *Advertissements des catholiques anglois aux François catholiques*, par Louis d'Orléans ; les *Réfutations* attribuées à Duplessis-Mornay, et plusieurs *réponses* ou *répliques* sur le même sujet. Les uns cherchoient à éloigner du parti du roi de Navarre, calviniste, la noblesse catholique, le clergé et le tiers état; les autres réfutoient ces pamphlets, en prouvant que le roi de Navarre défendoit le roi de France contre les empiétements de la Ligue, et le tiers état contre les abus dont il étoit victime. Il est évident qu'une polémique de ce genre pouvoit durer éternellement, sans convaincre personne ; aussi, les écrits pour et contre la Ligue et le roi de Navarre formeroient-ils des volumes in-folio.

L'*Aduertissement à tous bons et loyaux subiectz du Roy* se distingue des autres pièces du temps, par la modération de l'auteur qui n'injurie pas trop ses adversaires, et qui oublie même de les désigner clairement. Après avoir fouillé dans les histoires anciennes, pour démontrer que les guerres civiles ont toujours eu pour faux prétexte la liberté et la justice, ou l'utilité publique; et après avoir posé en principe que toute réunion en armes non autorisée est un crime de lèse-majesté, il justifie la conduite du roi *très-clément* Henri III; il ajoute que, si la France est surchargée d'impôts, c'est la faute des conspirateurs; que si le roi conserve à son service des troupes étrangères, c'est encore la faute des

conspirateurs, et qu'il ne peut se mettre entre les mains de gens qui lui veulent du mal. Il raconte, à ce sujet, l'histoire d'un certain Fimbria qui, ayant voulu assassiner Scévola, manqua son coup; mais le fit appeler en jugement, et *feit complaincte à l'encontre de luy, de ce qu'il ne s'estoit laissé tuer*; or, Scévola, c'est Henri III, et Fimbria, c'est le roi de Navarre. L'auteur termine son œuvre par une allocution au clergé, à la noblesse et au tiers état. Ap. B.

420. Almanach spirituel et perpetuel, necessaire à tout homme sensuel et temporel. *S. L. ni D.* (*vers* 1530); in-16, goth., v. f. fil. tr. dor. (*Petit.*)................ 32—»

Plaquette de 16 feuillets, rarissime. Le titre, imprimé en six lignes qui forment un triangle renversé, est orné de huit fleurons semblables à ceux qu'on trouve sur les volumes sortis des presses de Froben et d'autres typographes du XVI[e] siècle. — Cet almanach est une compilation des Évangiles, et paroît avoir été composé pour décrier les almanachs en vogue, qui étoient plus astrologiques que religieux. Il y a lieu de croire que, malgré ses excellentes intentions, notre auteur n'obtint qu'un médiocre succès près des hommes *sensuels et temporels*, qui ont préféré jusqu'à nos jours le célèbre Matthieu Laensberg et ses almanachs où sont indiqués les jours favorables à la saignée et même à la coupe des ongles. Il faut bien avouer que l'*Almanach spirituel*, avec les commandements de Dieu et la prière dominicale, n'offroit pas un intérêt assez vif pour supplanter les almanachs ordinaires qui servoient de guide aux cultivateurs, aux malades et aux nombreux amateurs des sciences occultes; cependant, c'est un petit livre curieux et utile, surtout aux gourmands, qui y puiseront une excuse légitime pour l'*usance de viande en tous temps*. Ce qui entre en la bouche ne souille point l'homme (S. Matthieu). — Mangez ce que l'on vous met devant (S. Luc). — Celui qui mange ne desprise point celui qui ne mange point (Ép. aux Rom.). — Toute créature de Dieu est bonne; nulle n'est à rejecter dont on use avec action de grâces (1[re] à Tim.). » Si le style est l'homme, on peut juger, par ces citations, des goûts de l'auteur anonyme de l'*Almanach spirituel pour l'homme sensuel et temporel*. Ap B.

421. Camerarius (*Ioachim*). Libellus continens eclogas et alia quaedam poematia. *Lipsiae, J. Rhamba*, 1568; petit in-8, d. rel. v. vert........................ 18—»

Bel exemplaire d'un livre bien imprimé et rare. — Joachim Camerarius, né à Bamberg en 1500 et mort à Leipzig le 17 avril 1574, fut l'un des hommes les plus savants et les plus laborieux du XVI[e] siècle; il laissa au moins 150 ouvrages. Les pièces en vers grecs et latins que contient ce volume furent recueillies et publiées, du vivant de l'auteur, par son fils Louis-Joachim. Les 20 églogues qui font partie de ce recueil ont été composées sur des sujets extraits de Théocrite, de Pindare et d'autres poëtes anciens; excepté la 17[e], en vers grecs, qui est un éloge funèbre, et la 18[e], en vers latins, qui est un épithalame. Les trois petits poëmes suivants, sont historiques : *Votum seu preces*,

longue élégie sur les malheurs du temps, causés par les guerres civiles; *Carolus, sive Vienna Austriaca*, 1532 et *Carolus, sive Tunete*, 1534, pièces de circonstance, écrites à l'occasion du siége de Vienne par les Turcs et de l'expédition de Charles-Quint à Tunis. — Nous rappellerons que J. Camerarius est un des meilleurs poëtes latins modernes.

422. Desert (Le) de deuotion qui est vng traicté plaisant, vtile et proffitable à toutes manieres de gens deuotz ou curieux.... *Et a esté composé par vng frere mineur du couuent d'Abbeville.... Imprimé nouuellement à Paris. S. D.*; petit in-8, goth., 5 fig. sur bois, mar. r. tr. dor........... 60—»

Volume très-rare, mêlé de prose et de vers. — L'auteur n'a point inscrit son nom sur le titre du livre; mais il n'a pu résister à la tentation de le faire connoître par un acrostiche qui termine le volume, et qui l'annonce en ces termes: « Ie me mis à deux genoulx et le plus humblement qu'il me fut possible pour imprimer mon nom en sa memoire, luy dis ce dictier lequel aux premieres lettres des vers contient mon nom. » Il résulte de ce *dictier* que le frère mineur d'Abbeville se nommoit Henri Caupin. Que Dieu lui fasse grâce pour ses bonnes intentions! Le *Desert de deuotion* est un ouvrage mystique de premier ordre. « Ung jour passé, vers l'heure du soir que le soleil retiroit sa luminosité de nostre hemisphere, plongeant desjà ses rais palles dedans la mer; et que à l'oposite la lune mere de rosée eslevoit ses cornes deuers les parties d'Orient pour donner sa clarité diminuée dessus la terre, j'estoye apuyé à la fenestre de mon petit oratoire tout pensif.... » Ses pensées l'endorment. Il est alors transporté, en songe, dans un désert où il rencontre dame Dévotion, richement habillée. Un dialogue s'engage entre eux, et la noble dame se donne la peine de décrire ses habits et ses ornements. Puis, ils se promènent ensemble, et notre auteur voit passer sous ses yeux tous les actes de la Passion : ce qui lui suggère autant d'oraisons éjaculatoires. Il faut que ce bon frère mineur ait dormi pendant plusieurs jours, pour avoir eu le temps de remplir d'exclamations, d'interjections et de vers 86 feuillets imprimés en caractères gothiques. Il est vrai qu'il a pu composer, sans se réveiller, des vers tels que ceux-ci :

Abisme incomprehensible,
Viue lueur inaccessible,
Bien indicible,
Immarcessible!
Dieu éternel, pere puissant!
O pur miroer resplendissant! etc.

Mais il devoit avoir le sommeil bien agité, en fabriquant les vers suivants :

Vostre doulx filz Jésus endurant mort
Mordit enfer par puissante morsure
Sure pressure en ses membres sa mort,
Amortissant son sainct corps pour l'omme ort

Mort par peché tirer de chartre obscure.
Cure efficace il fist laquelle appure
Pure innocence et fait de grâce apport,
Port de salut et céleste ornature
Nature obtient quand Jésuchrist endure
En dure croix mort pour nostre suport.

Le *Desert de deuotion* est un livre singulier qui doit occuper une place très-distinguée parmi les ouvrages mystiques du XVI[e] siècle. AP. B.

423. Fouet (Le) des paillards, ou juste punition des voluptueux et charnels, conforme aux arrests divins et humains; par M. L. P. (Mathurin Le Picard), curé du Mesnil-Jourdain. *Rouen, Estienne Vereul*, 1623; pet. in-12, mar. citr. fil. tr. dor. (*anc. rel*)............................ 24—»

Joli exemplaire de la première édition. Ce volume, de 452 pages et 14 feuillets, pour le titre, la dédicace, l'avis au lecteur, l'avant-propos et la table des chapitres, est très-curieux et rare. — Mathurin Le Picard avoit modestement gardé l'anonyme sur le titre de son livre, mais il a divulgué son nom en insérant dans les pièces liminaires un anagramme de son ami Le Boullenger. On ne songe pas à tout! Il faut avouer que cet excellent curé du Mesnil-Jourdain en savoit long sur les matières qu'il traite dans son ouvrage; ce qui n'en rend pas l'analyse plus facile. Il dédie son *Fouet* à très-noble et très-vertueux seigneur, M. maistre Robert Le Roux, conseiller au parlement de Rouen, seigneur de Tilly, du MESNIL-JOURDAIN, etc. — Cette dédicace n'est donc qu'une politesse du curé à son seigneur : « Vous asseurant que je n'ay rien de si cher que de joindre à l'honneur de vos commandemens les effects de mon obéissance. » Quand il s'adresse au lecteur, il lui dit : « Amy lecteur, le désir seul de servir à Dieu, et t'apporter quelque profit spirituel, m'a fait te donner ce petit discours (de 452 pages sans l'avant-propos), où tu pourras marquer non un langage affilé, poly et bien-disant, mais un ramas de tout ce que j'ay peu trouver chez les bons autheurs. » Ainsi, le lecteur est fixé sur le fond et sur la forme du livre. On lit à la fin du volume, l'approbation de deux docteurs en théologie : « Ils certifient qu'ils ont eu le *Fouet* sous les yeux, et ils l'ont jugé digne d'être donné au public. »

Merci. Jusque-là, tout va bien, très-bien; mais comment m'y prendrai-je pour vous entretenir des *noms et épithètes que les autheurs donnent à.... ce péché; de la division dudit péché ; de chaque espèce en particulier*, importante section qui contient sept chapitres dont je n'écrirai point les titres? Avec quel sans-gêne Mathurin Le Picard fait claquer son fouet! Et ces pauvres femmes, comme il les calomnie! On voit bien qu'il ne les connoissoit que par les froids auteurs qui en ont dit du mal. J'ai cependant eu du plaisir à lire que « les os de Satan sont comme des flûtes d'airain, et que la puissance de ce rusé séducteur ne consiste qu'en ce qu'il charme les oreilles avec ses flûtes. » Et plus loin : « La femme est une vraie pierre à feu et les yeux de l'homme sont de vrais fusils.

La pierre étant frappée par le fusil, jette incontinent du feu. » Ces comparaisons sont assez pittoresques. Quant au reste.... soyez convaincu, AMY LECTEUR, que le reste est plus singulier qu'édifiant. AP. B.

424. GALLISSARD (*Pierre*). Pulicis encomium physica ratione tractatum. *Lugduni*, *J. Tornaesius*, 1550; pet. in-8, mar. vert, fil. dos orné, tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet.*).. 65—»

Charmant exemplaire d'une rare plaquette de trente-huit pages, imprimée avec les jolis caractères cursifs de Jean de Tournes. On trouve dans cet opuscule des citations en hébreu et en grec : les caractères grecs et hébraïques, employés par l'imprimeur, sont aussi beaux que les caractères latins.

Plusieurs auteurs du XVIe siècle écrivirent, à l'imitation d'Érasme, des dissertations singulières sur des sujets qui nous paroissent aujourd'hui peu dignes d'occuper les loisirs d'un savant. Les *Éloges* paradoxaux *de l'ivresse*, *de la paresse*, *de la fièvre quarte*, etc., etc., ne sauroient être comparés au célèbre *Éloge de la folie*. — Cependant, Pierre Gallissard, professeur de rhétorique à Lyon, ajouta à cette liste un Éloge de la puce (*Pulicis encomium*). Ainsi, la puce de Mme Desroches, qui fut chantée par les beaux esprits de la fin du XVIe siècle, en grec, en latin et en françois, avoit été devancée de trente années par les puces de Me Galissard. Je reprocherai seulement à l'auteur d'être trop érudit. C'est un naturaliste qui décrit les mœurs et les habitudes d'un insecte très-connu ; et je n'ai rien lu dans cet opuscule qui puisse m'engager, je ne dirai pas à affectionner, mais au moins à estimer cet ennemi de notre repos. Aussi je sens le besoin de constater, d'après une pièce de vers écrite en l'honneur de Gallissard et imprimée à la suite du texte, que les amateurs de la vertu chérissent les puces (*te virtutis amant cupidi*) : « Les puces, sentinelles vigilantes, empêchent l'homme vertueux de se livrer aux délices énervantes d'un sommeil trop prolongé ; il est évident qu'elles ne sont détestées que par ceux qui s'adonnent à la mollesse. » Il résulteroit de là que la puce seroit un être essentiel dans le monde moral, et qu'une réponse affirmative à cette simple question : Aimez-vous les puces? deviendroit le signe infaillible de la vertu la plus pure ; toutefois, abstenons-nous de soumettre à cette épreuve délicate nos amis et surtout les dames. N'en déplaise à Me *Joannes Tornatorius a Falcono*, le poëte facétieux qui a formulé cette maxime un peu hasardée : *Te virtutis amant cupidi*, nous pourrions éprouver d'amères déceptions. A quoi bon nous représenter la vertu avec des puces? Cette image me déplait. Sachons apprécier la vertu, même sans puces. AP. B.

425. GUEROULT (G.). Chroniques et gestes admirables des empereurs, auec les effigies d'iceux. Mis en françois, auec vn indice, par Guillaume Gueroult. *Lyon*, *Balthasar Arnoullet*, 1552; 2 tom. en 1 vol. in-4, fig. (*anc. rel.*)..... 75—»

Livre rare et parfaitemement conservé dans sa première reliure; il seroit difficile de trouver un plus bel exemplaire. Nous ne connoissons point l'édi-

tion latine, quoiqu'on lise dans l'extrait du privilége du 10 février 1549 : « Il est permis à Balthasar Arnoullet, maître imprimeur en la ville de Lyon, d'imprimer ou faire imprimer la *Chronique des empereurs*, en latin, commençant depuis J. César jusques à maintenant, et de latin en françoys. » Cette chronique finit à l'an 1551. Les ouvrages de G. Gueroult furent imprimés à Lyon, et plusieurs d'entre eux sont ornés de gravures sur bois exécutées par Bernard Salomon, dit le *petit Bernard*. Ces gravures font rechercher les rares exemplaires qu'on peut encore découvrir des *Figures de la Bible avec huictains*, et des *hymnes du temps*. Les *Chroniques des empereurs* sont également illustrées, dans le texte, de figures qu'on doit attribuer au petit Bernard : ce sont les effigies des empereurs et des membres des familles impériales, fort bien gravées d'après les médailles. Mais, les pièces vraiment remarquables sont trois grandes cartes qui se plient, représentant les vues prises à vol d'oiseau, en 1552, de Rome, de Constantinople et de Paris. Cette dernière carte surtout est fort curieuse et d'une grande netteté ; on distingue aisément les deux enceintes fortifiées, les ponts, les rues et les édifices principaux. Ce plan de Paris, sous Henri II, doit fixer l'attention des amateurs de notre ancienne topographie. — Guillaume Gueroult, tout en traduisant l'histoire des empereurs, n'a point oublié qu'il étoit poëte. Il a dédié le premier tome au comte de Gruyère, et le second à Louis Adheymar du Monteil; ces deux dédicaces sont en vers. Puis, il accompagne la vie de chaque empereur de sommaires en vers françois, traduits d'Ausone, de Micyllus, etc. — On connoit la marque de Balthasar Arnoullet, qui se trouve sur les deux titres. Ap. B.

426. Guilletat (*François*). Le Propos du vray chrestien, regeneré par la parolle et par l'esprit de Dieu. — Discours chrestien sur les conspirations, dressées contre l'Eglise de Christ, fait en forme d'oraison. *Geneue, Philbert Hamelin*, 1552 ; 2 parties en 1 vol. in-16, mar. r. fil. tr. dor. dos long *(anc. rel.)*............................. 60—»

« Ces deux discours en vers sont devenus fort rares. Le premier a 30 feuillets et 32 pages; le deuxième, 47 pages y compris 5 feuillets préliminaires. » (*Man. du libraire.*) Cet exemplaire provient de la bibliothèque Méon.

Dans l'*Épître aux lecteurs* qui précède le *Discours chrestien*, Fr. Guilletat nous apprend qu'il abjura la religion catholique en 1546 et qu'il se réfugia à Strasbourg. Il arriva dans cette ville, le 30 mai, et il y trouva une petite église françoise présidée par le ministre Jean Garnier. Ce ministre nous est connu par un ouvrage théologique, dont nous avons rendu compte dans le *Bulletin*. Au mois de juin 1546, les protestants éprouvèrent quelques persécutions, et ce fut à cette occasion que Guilletat composa son *Discours chrestien*. Après être resté dix-sept mois à Strasbourg, ils se retira à Genève, où il put enfin faire imprimer, en 1552, ses œuvres poétiques. Guilletat cultivoit la poésie avant d'avoir embrassé la religion protestante; mais, dans la *préface* de la première partie, il dit que les vers doivent être consacrés à la louange de Dieu, et que

tel est, dorénavant, le seul usage qu'il en veut faire. Les vers de Guilletat ne sont pas plus mauvais que ceux de ses contemporains; seulement, la théologie et la poésie s'accordent mal ensemble : les fleurs transplantées dans un terrain si aride s'épanouissent difficilement. Au surplus, Guilletat s'est dispensé très-souvent d'alterner les rimes masculines et féminines; puis, il fait rimer *consulte* et *cheute*, *descocher* et *escarmoucher*, *maudite* et *Égypte*, *angoisse* et *liesse* (ce qui feroit supposer qu'en 1552, *angoisse* se prononçait *angouesse*), *guide* et *aide*. Cette rime paroît extraordinaire, quoiqu'elle soit suffisante; car notre poëte prononçoit *aïde* :

> A esté nostre guide,
> Qui l'appelle en aïde.

Enfin, il a employé dans le *Propos du chrestien*, un rhythme assez singulier. Cette pièce est écrite en stances de huit vers de huit syllabes, et, presque toujours, le dernier vers d'une stance devient le premier de la stance suivante. Exemple :

> Mon Dieu auquel sans cesse crie,
> Estein ce grand mal que ie sens.
>
> Estein ce grand mal que ie sens,
> Récréant ma triste pensée.
> ....

Le *Discours chrestien* est suivi de *prières* poétiques pour le matin et le soir, avant et après le repas. Le volume se termine par un *cantique que chantoit l'auteur en allant à Strasbourg; lequel fut achevé à Metz en Lorraine, le* 24 *may* 1546.

Ce livre offre une autre singularité : les deux parties, publiées à Genève, la même année et chez le même typographe, sont cependant imprimées avec des caractères différents. Ap. B.

427. Instruction tresutile, necessaire et à vng chascun proffitable pour congnoistre clerement que c'est que admortissement.... des rentes, possessions, ou heritages baillés, aulmonnés ou vendus à l'Eglise.... Auecques les lettres patentes du roi Françoys à present regnant.... *On les vend à Paris à l'enseigne de S. Jehan Baptiste en la rue neufue Nostre-Dame* (*Jehan Janot, vers* 1520); in-4, goth., titre rouge et noir, marque de J. Janot sur le dernier feuillet, v. ant. fil. (*Koehler.*)........................ 40—»

Bel exemplaire de l'édition originale d'un livre très-rare. — Quoique cet ouvrage appartienne au droit canonique, il n'en est pas moins important pour l'histoire de la France. En effet, l'accroissement progressif des acquisitions de rentes et de domaines par les gens de mainmorte, étoit une calamité publique. L'État et le seigneur suzerain du bien de mainmorte perdoient tous les droits qu'ils percevoient habituellement, lors des diverses transactions auxquelles ce

[illegible] biens restés libres se trouvoient
[illegible] ses étoient gens de mainmorte,
[illegible] devoient payer une indemnité
[illegible] i. Mais ces corporations em-
[illegible] luder les ordonnances. Afin de
[illegible] ent de fréquents édits, et dépu-
[illegible] nouveaux acquêts et des droits
[illegible] ur ce sujet, est en forme de
[illegible] est la première pièce que ren-
[illegible] verso du titre, sont imprimées
[illegible] supports. Un légiste de cette
[illegible] une ample instruction sur les
[illegible] teur démontre qu'un bien quel-
[illegible] *par charte ;* puis, à cette occa-
[illegible] ir une charte pour sa certitude
[illegible] se, qu'elle a été écrite au com-
[illegible] compulsé les registres de la
[illegible] toutes les ordonnances royales
[illegible] nt Louis en 1226 jusqu'à Fran-
[illegible] nt de cette question ; et même,
[illegible] ens de mainmorte d'acquérir de
[illegible] la révolution de 1789, la plus
[illegible] propriété des corporations reli-

Ap. B.

[illegible] ration dhumaine nature,
[illegible] et extraict des tresex-
[illegible] decins. — Item, par ho-
[illegible] gens plusieurs belles et
[illegible] de medecine que pour
[illegible] redolentes en senteurs ;
[illegible] et amoureuses.... *On les*
[illegible] *nseigne S. Jehan-Baptiste*
[illegible] in-16, goth., titre rouge
[illegible] tr. dor. (*Capé.*) 75—»

[illegible] ns le XVIe siècle : charmant
[illegible] *anuel du libraire* indique huit
[illegible] 2. La 1re édition paroît être de
[illegible] mplaire seroit alors de la troi-
[illegible] avec celle de 1530. L'*epître* de
[illegible] vec le texte, qui finit au feuillet
[illegible] la *table* de 9 pages non chif-

frées; elle est suivie d'un *supplément* de 3 pages pour *cassure*, *bruleure* et *enflure* : le tout forme 56 feuillets signés A. G.

Il n'est pas étonnant que cet ouvrage ait obtenu un grand succès, ainsi que le prouvent les nombreuses réimpressions. Le docteur André Le Fournier, régent en la Faculté de médecine de Paris, étoit certain de réussir en se posant comme le conservateur de la beauté. *La décoration dhumaine nature et àornement des dames :* cette phrase suffisoit déjà pour exciter une vive curiosité. Et, comment se soustraire à la tentation de posséder un petit volume où l'on révéloit *dune façon honneste les receptes souueraines pour faire sauons, pouldres redolentes en senteurs, et plusieurs eaues delicieuses et amoureuses!* Quelle satisfaction de pouvoir dire qu'on fait usage de l'*eaue pour faire belle face* et de l'*eaue pour les dents*, dont se servoit dame Isabeau d'Arragon, duchesse de Milan. — (Rappelons, entre parenthèses, que Isabeau d'Arragon étoit fille d'Alphonse II, roi de Naples, et qu'elle cessa de vivre en 1524, veuve de Jean-Galéas-Marie Sforce, duc de Milan, mort emprisonné, et empoisonné, le 12 octobre 1494, à l'âge de 25 ans.) Presque tous les articles de l'ouvrage de Le Fournier intéressent les dames. Telles sont les magnifiques recettes *pour illustrer, purifier et faire triumpher la face de la personne quelle semblera nauoir que quinze ans; pour blanchir la couleur des dames au visage et ès-mains; pour faire les cheveux blons comme fil d'or; pour oster les rides du visaige, etc.* L'auteur décrit également la manière de faire le *sauon muscat* et les *pommes de senteur*; la *pouldre de Cypre* et la *pouldre de violette*; l'*eaue tresodoriferante*; l'*eaue fine*; l'*eaue secrette*; l'*eaue musquette*; les *huilles de benjoingt, de storax, de retraban, de pommes dorange, daspic, de moyeulx dœufs, etc., etc.*

La dernière recette n'est pas la moins utile. Elle a pour but de *faire fouyr les punayses*. La voici, cette recette : que Mismaque me pardonne! « Prenez beaucoup de testes de haren sor atachées auec du fil et les mettez dedans le fouer (*la paillasse*) du lict, et elles sen fouyront. » Il y a de quoi; mais, la personne qui devra coucher dans ce lit, soigneusement farci de *testes de haren sor*, ne sen fouyra-t-elle pas avec les punayses? Ap. B.

429. Les Meubles, mots donnés. *Paris*, 1844; in-12, d.-rel. dos et coins de mar. r. fil. non rogné............ 8—»

On lit en tête de l'avertissement:

« Le Caveau, pour resserrer les nœuds d'amitié qui unissent tous ses membres, s'est réuni en famille à la porte d'Auteuil. Là, dans un fraternel banquet, ont été entendues les chansons suivantes sur les *Meubles*.... »

Faire des vers sur des mots donnés, cela réussit rarement; mais la chanson est une bonne et habile personne qui s'accommode et sait tirer parti de tout, ce qui veut dire que les auteurs de ce recueil ont plaisamment développé les avantages des sujets échus à chacun d'eux. MM. Jacquemart et Désaugiers (voici pour un chansonnier un nom qui oblige) n'avoient pas les meubles les plus propres de la bande, surtout le dernier qui avait *chaise percée*. Il s'est égayé à propos, et a pris avec le lecteur des libertés un peu grandes; nous renvoyons au volume ceux qui seroient curieux de savoir de quoi il s'agit, ils verront s'ils

doivent accepter ce que leur offre M. Désaugiers, second du nom. Parmi les meubles chansonnés, il en est un qui est tout à fait de notre compétence, c'est la bibliothèque (voyez plus haut, page 677). M. Hippolyte Marie nous décrit la sienne en 28 couplets, ce qui n'est pas trop, si l'on considère tout ce qu'elle renferme de volumes. Nous aimons que, parmi ces volumes, l'auteur n'ait pas oublié son rudiment et son catéchisme :

De mes bouquins en faisant l'inventaire,
J'ai découvert mon premier rudiment,
Un catéchisme et la vieille grammaire
Où j'apprenois à lire couramment.

430. MARCHANDISE SPIRITUELLE. Tressingulier devot et salutaire traicté, intitulé la Marchandise spirituelle, ordonnée et distinguée en sept regions spirituelles, selon les sept jours de la sepmaine; et est ladicte marchandise treesutille et necessaire à tous marchans et marchandes, et generalement à tous bons chrestiens et chrestiennes qui desirent de gaigner le royaume de Paradis. *Lyon*, *Olivier Arnoullet*. *S.D.* (vers 1521); petit in-8, goth., de 104 ff. non chiffrés, v. ant. fil. tr. dor. (*Koehler.*).................. 40—»

Joli exemplaire d'un livre très-rare. — Titre rouge et noir; deux gravures en bois, l'une sur le titre, et l'autre sur le dernier feuillet (Notre-Dame de Confort, qui servoit de marque à Ol. Arnoullet). Le texte commence au verso du titre. — Cette édition n'est citée que par Duverdier. M. Brunet (*Man. du libr.*, t. III, p. 270) a décrit ce livre sur l'édition sans date de *Paris*, *P. Ratoyre*, pour *P. Sergent;* il indique encore une édition sans date, *Paris*, *Saint-Denis*. Et comme on lit sur ces deux éditions, petit in-4, goth. : *nouuellement reuisté et reimprimé*, M. Brunet ajoute : « Il doit y avoir une édition plus ancienne que celle-là; peut-être est-ce celle de *Lyon*, *Olivier Arnoullet*, que cite Duverdier. » Cette troisième édition, dont nous avons un exemplaire sous les yeux, n'est point encore l'originale, car on lit également à la fin : *Nouuellement reuisté et reimprimé à Lyon*. L'édition de *Lyon* et celle de *Paris*, *I. Saint-Denys*, sont à peu près de la même date (vers 1521), et il seroit difficile de préciser quelle est la plus ancienne. Toujours est-il que l'édition de Lyon est la plus rare, puisqu'on ne la connoissoit que par Duverdier. — Quant à l'ouvrage, c'est un livre mystique comme on en composoit tant au XV[e] siècle et au commencement du XVI[e]. Il existoit déjà un volume de ce genre, intitulé : *La Regle des marchands*, imprimé à *Provins*, en 1496. Si la *Marchandise spirituelle* étoit le même livre, nous comprendrions la phrase : *Nouuellement reuisté et reimprimé*; mais rien ne prouve cette identité, et il nous faut encore attendre la découverte de l'édition originale de la *Marchandise spirituelle*. Ce livre, ainsi que le titre l'annonce, est très-singulier. L'auteur a fort longuement paraphrasé ces

deux versets: *Negociamini dum venio.—Videte regiones quam albæ sunt ad messem*, qu'il traduit ainsi: « Marchandez spirituellement votre vie durante, jusqu'à ce que je vous vienne quérir; voyez et considérez les spirituelles régions, car vous y trouverez de spirituelles marchandises fort délectables, lesquelles facilement vous pourrez spirituellement marchander. » On trouve au milieu de ces *régions*, des passages tels que celui-ci; « Le corps humain est fait aucunement à la semblance du ciel, car, comme le ciel est rond, ainsi la teste du corps humain est ronde; les deux yeulx de la teste enluminent le corps comme le soleil et la lune enluminent la terre; et les cheveux en la teste sont comme les estoilles au ciel. » Ces courtes citations suffisent pour faire connoître le but et le style de l'ouvrage. AP. B.

431. MEIER (*Antoine*). Vrsus, siue de rebus diui Vedasti, episcopi Attrebatensis. *Lutetiæ*, *Car. Roger*, 1580; in-8, basane.................................... 24—»

Poëme latin RARE. Une gravure en bois, placée sur le titre, représente saint Vaast, mitré, crossé et accompagné de son ours; au verso du titre sont les armoiries de l'abbé de S. Vaast. — Antoine Meier mourut en 1607, à Arras où il avoit exercé pendant 37 ans les fonctions de principal du collége. Il étoit le neveu de Jacques Meier, historien flamand, né en 1491 et mort en 1552. L'*Ursus* d'Ant. Meier est l'histoire en vers latins de la vie de S. Vaast, évêque d'Arras en 499. Le premier chant de ce poëme, dédié à l'abbé J. Sarrasin, est consacré à la patrie, à la famille et à la jeunesse du saint évêque; le second chant, dédié au prieur Jac. Markais, contient le récit des actes de S. Vaast, pendant son épiscopat; et le troisième chant, dédié au chapitre de S. Vaast, rappelle les miracles du saint et la fondation de l'abbaye. Meier avoit choisi un sujet qui rendoit la tâche du poëte assez difficile; cependant il est parvenu à composer, sur la vie de S. Vaast, un poëme de 3206 vers. Plusieurs passages de cet ouvrage offrent de l'intérêt pour l'histoire de l'Artois.

On lit sur le titre un envoi autographe de l'auteur, *D. Stuperio suo A. Meier;* mais l'un des possesseurs du livre a eu la maladresse de biffer cette phrase manuscrite. Ce bel exemplaire a passé dans la bibliothèque des jésuites d'Arras, et il a appartenu, en dernier lieu, à M. Borluut de Nortdonck.

432. Oraison funebre prononcée aux funerailles de deffunct noble et vener. homme messire Anthoine de Saint-Marsal, licencié ès-droits, doien de l'eglise cathedrale de Nantes, le 22ᵉ iour d'aoust, 1579. *Nantes*, *J. Gaudin*, 1579; pet. in-8, mar. r. jansén. tr. dor. (*Duru.*)................ 50—»

Plaquette *rarissime*, de 7 feuillets avec le titre. — Antoine de Saint-Marsal ou de Saint-Martial, mort à Nantes le 15 août 1579, appartenoit à une noble famille de l'Auvergne, dont une branche, je le crois, existe encore de nos jours; il avoit assisté aux états de Bretagne en 1578, et au concile provincial de Tours en juillet 1579. L'oraison funèbre du doyen de la cathédrale de Nantes est, comme

tous les discours de l'époque, un mélange de citations latines et grecques d'auteurs sacrés ou profanes, et de digressions étrangères au sujet. Cependant, nous ferons remarquer que l'auteur anonyme de cette oraison affectionnoit les proverbes. Il en auroit fait, sans doute, un plus fréquent usage, s'il n'eût pris l'engagement d'être bref. « Mais d'autant que je scay par experience qu'il « n'y a rien qui soit plus ennuieux, ne qui semble plus long que le sermon « funebre, de peur de vous ennuier, ie vous promets que (contre ma coustume) « ie seray bref auiourd'huy, et ne vous tiendray que demie-heure pour le plus. » Il paroît que ce prédicateur avoit l'éloquence verbeuse, et que son exorde étoit une précaution utile pour rassurer ses auditeurs.

On lit sur le dernier feuillet deux épitaphes d'Antoine de Saint-Marsal, en vers latins, et on trouve sur le titre une marque d'imprimeur, singulière et finement gravée. Ap. B.

433. Ordonnances royaulx nouuellement publiés à Paris de par le roy Loys douziesme, le xxvii iour du moys d'auril mil ccccc et douze. (*Paris, I. Petit*, 1512); petit in-8, goth., v. f. fil. tr. dor. (*Muller*.)..................... 43—»

Jolie plaquette de 28 feuillets non chiffrés, et signés A.-D.; elle provient de la bibliothèque de A. Audenet, dont le chiffre est sur les plats. On remarque la marque de J. Petit sur le titre, et, sur le verso, l'extrait du privilége daté du 12 mai 1512.— Le roi Louis XII avoit déjà promulgué en 1499 des *ordonnances sur le fait de la iustice et pour l'abreuiation des procès;* mais, *par la subtilité et cautelle des aduocats et la malice d'autres personnes*, ces ordonnances diversement interprétées entravoient et *pervertissoient le train de la justice.* Pour remédier à ces abus fort préjudiciables au peuple, Louis XII, *comme bon père et conservateur de ses sujets*, fit rédiger ces nouvelles ordonnances et les signa à Lyon, en juin 1510. Il paroît qu'elles éprouvèrent quelques oppositions au sein du parlement, qui ne les enregistra qu'au mois d'avril 1512. On pourroit trouver la cause de ce retard dans les quinze premiers articles, relatifs à la pragmatique sanction, et dans le 16e qui concerne le privilége des écoliers de l'Université. Ces ordonnances contiennent 71 articles, dont la plupart ont été spécialement écrits pour le Languedoc et la Guyenne.

Je citerai seulement deux articles: (61).—*Item, pour ce que à l'occasion de la grande effrenée multitude des notaires qui sont à present à nostre royaume et que indifferemment toutes manieres de gens y sont receuz dont sont par cy devant aduenus plusieurs abus et inconueniens: Auons ordonné et ordonnons que lesdits notaires seront reduits à certain nombre.* C'est peut-être depuis cette époque d'anarchie dans le notariat, que les études avoient reçu le nom de *boutiques*. J'ai encore lu ce synonyme assez irrévérencieux à la fin d'un acte du 26 mars 1654. *Faict et recitté dans ma boutique, à Montpellier;* et signé G. Pelerin, notaire royal,

Art. 46. — *Item, pour obuier aux abus et inconueniens qui sont par cy devant aduenuz au moyen de ce que les iuges ont fait les procès criminels en latin et toutes enquestes pareillement. Auons ordonné et ordonnons affin que les temoings*

entendent leurs depositions et les criminelz les procès faictz contre eux, que doresnavant tous les procès criminelz et lesdictes enquestes seront faictes en vulgaire et langaige du pays, autrement ne seront d'aucun effect ne valeur. — L'introduction de la langue vulgaire dans la procédure remonte donc à Louis XII. Seulement, l'ordonnance de 1510 en restreint l'usage aux procès criminels, tandis que l'ordonnance de François Ier, du 6 septembre 1539, étend cette prescription à tous arrêts, sentences, actes judiciaires ou notariés. Ap. B.

434. Remonstrances. En ce traicté sont contenues les remonstrances faictes au feu roy Loys unzieme de ce nom, que Dieu absoille, contenant les preuilleiges de l'Eglise gallicane; les doleances, plaintes, pertes, euacuation des pecunes du royaume, depopulation de gens, ruyne des ediffices, perturbation du seruice diuin; et aultres dommaiges et inconueniens que se pourroient ensuiuir de soy despartir des saincts decretz et pragmatique xanction; et plusieurs aultres choses singulières. *S. L. ni D.* (vers 1490); petit in-4, goth., 14 ff., à longues lignes, avec les armes de France et une triple bordure historiée sur le titre, et une figure sur bois au verso; v. f. fil. tr. dor. *(Capé.)* .... 70—»

Magnifique exemplaire d'une pièce *qui est fort rare* (*Voy.* Brunet, *Man. du libr.*, t. IV, p. 57). Elle a été imprimée après la mort de Louis XI, puisque le titre porte : *Remonstrances faictes au feu roy Loys unzieme;* mais, nous croyons qu'elle a été imprimée dans les premières années du règne de Charles VIII, afin de faire connoître au nouveau roi les justes motifs de l'opposition du parlement. En effet, les sollicitations du pape Pie II et les intrigues de Jean Joufroy, évêque d'Arras, engagèrent Louis XI à supprimer, le 27 novembre 1461, la pragmatique sanction, la base et le boulevard des libertés de l'Église gallicane. L'Université et le parlement protestèrent, et le parlement refusa de vérifier les lettres patentes données à ce sujet par Louis XI. En 1467, le pape Paul II fit de nouvelles tentatives pour obtenir la vérification de ces lettres; mais le parlement persista dans son refus.

La pragmatique sanction étoit un obstacle invincible aux exactions de la cour de Rome. La nomination aux bénéfices avoit lieu par élection ou par la collation directe des patrons, et non à prix d'argent. Les emplois ecclésiastiques n'étoient point dévolus à l'intrigue et à la richesse.

Il paroît que Louis XI invita le parlement à lui adresser des remontrances sur les inconvénients qu'entraîneroit l'annulation de la pragmatique. Ce fut en 1465, *laquelle loy et ordonnance a esté gardée jusques puis quatre ans*, que deux présidents aux enquêtes, Jean Loselier et Jean Henry, furent chargés de rédiger ces remontrances. Elles sont divisées en 89 articles, et à la fin, on lit : *Expliciunt les remonstrances de la pragmatique faictes par la court.* Les dix-huit premiers articles sont consacrés à l'histoire des ordonnances promulguées par plusieurs

rois de France, depuis Clovis jusqu'à Charles VII, dans le but d'empêcher les papes de ruiner le pays par la levée des annates, des décimes et autres taxes exorbitantes que supportoient les bénéficiers. Puis, dans les articles suivants, le parlement démontre les graves inconvénients qui résulteroient de l'abrogation de la pragmatique, et qui sont ainsi résumés : confusion dans l'ordre ecclésiastique ; dépopulation du royaume ; exportation excessive de l'or et de l'argent ; enfin, ruine des églises. Nous ne suivrons point le parlement dans ce long exposé. Nous en extrairons seulement quelques faits assez curieux.

(Art. 61.) « Item, et non pas seulement estoient molestez les gens d'eglise par citations en court de Romme ; mais estoient les seculiers : comme fut le barbier de deuant saint Denis de la Chartre qui perdit son fils en court de Romme par peste, et depuis fut le pere cité en court de Romme *pro debitis filii ;* et aussi maistre Iehan Dargonges, aduocat du roy. »

On rapporte (art. 72) que depuis quatre ans, l'exportation de l'or à Rome avoit été si considérable, qu'il n'étoit plus besoin d'aller sur le pont des Changeurs, « demander la monnoye pour de l'or, et ès-lieux sur ledit pont où souloient les changeurs habiter, ne habite que chappelliers et *faiseurs de poupées.* » Notons en passant qu'en 1465, les fabricants de poupées avoient envahi le pont aux Changeurs. — Les rédacteurs de ces remontrances ont fait le calcul approximatif des sommes perçues en France par le pape, pendant trois ans. Elles s'élèvent au chiffre énorme de six millions cent quarante mille écus.

Et voici, comment les légistes du xve siècle écrivoient en françois : « Item, encores actendu la maniere de y pouruoir ; c'est assauoir par reseruatas et grates expectativas abhoret, car c'est dare materiam machinandi in mortem alterius.... » — « Item, et quant aux causes exceptis majoribus, il est cler que pro bono subditorum debeant tractari coram ordinariis, et de leur oster leur jurisdiction auroient cause d'eulx plaindre. »

Cette pièce est aussi curieuse qu'elle est importante pour l'histoire de l'Église gallicane.

AP. B.

435. SANCTI AVGVSTINI Confessionum libri XIII. *Mediolani, Iohannes Bonus*, 1475, in-4, mar. rouge, fil. tr. dor.

Première édition avec date. Superbe exemplaire très-grand de marges et d'une conservation intacte. On lit sur le verso du dernier feuillet la souscription suivante :

Q; lætum augustina ferat confessio fœtum
Præsens fratre refert pagina pressa suo.
Theutonicis delatus enim bonus ærus Iohannes
Hoc Mediolani fertile pressit opus.
XII KALENDAS AVGVSTI.

436. STAEL. Lettres sur les ouvrages et le caractère de J. J. Rousseau, par Mme de Staël, publiées pour la première fois en 1788. *Paris*, 1798 ; in-8, d.-rel. .... 9—»

« Ces lettres sont le premier ouvrage de Mme de Staël. Le style a de l'éclat, les jugements sont spirituels et souvent très-justes et très-solides : ceux sur-

tout que l'auteur porte sur la personne et le caractère de J. J., ont beaucoup de grâce. Tous sont empreints de l'âme passionnée de Mme de Staël, et de l'enthousiasme que Rousseau inspire naturellement aux personnes dont le cœur est sensible, dont l'imagination est vive, à l'âge surtout où cette vivacité et cette sensibilité ont plus d'empire. Le temps et la réflexion modèrent cet enthousiasme trop vivement conçu pour qu'il puisse être durable. » Note autographe de M. Guillaume, ancien membre de la Société des Bibliophiles.

437. SURIN. Cantiques spirituels (et noëls) de l'amour divin, composez par le R. P. Surin de la Compagnie de Jésus (et le R. P. Martial de Brive, capucin). *Paris, Robert Pepie*, 1685; in-8, cart. . . . . 8—».

438. TACITI Opera recognovit, emendavit, et notis dissertationibus illustravit Gabriel Brotier. *Parisiis*, 1771; 4 vol. in-4, v. éc. fil. tr. dor. (*Bel exempl.*). . . . . 55—»

439. TERENTII Comœdiæ, cum interpretatione Donati et Calphurnii, et commentario perpetuo; curavit Arn. Henr. Westerhovius. *Hagæ Comitum*, 1732; 2 vol. in-8, mar. bleu, fil. tr. dor. (*Bozerian.*). . . . . 40—»

Bonne édition; exemplaire dans une belle condition et auquel on a ajouté des figures de Cochin et autres.

440. Théâtre italien de Romagnesi et Ricoboni. *Paris*, 1758; in-8, mar. vert, fil. tr. dor. (*Anc. rel.*). . . . . 12—»

Recueil factice de pièces réunies en un volume, de la Bibliothèque de Bonnier de la Mosson.

441. TIBULLI Carmina, Heynii curis ter castigata, ad codd. mss. recognita et illustrata ab Wunderlich. *Lipsiæ*, 1817; 2 vol. in-8, br. . . . . 18—»

442. TRIPPAULT. Dictionnaire françois-grec, de Leon Trippault, conseiller du roy, au siege presidial d'Orleans. *A Orleans, Eloy Gibier*, 1577; in-8, mar. bleu; NON ROGNÉ. (*Duru.*). . . . . 38—»

Exemplaire parfaitement conservé d'un volume très-rare.

443. TRITHEME. Polygraphie et uniuerselle escriture cabalis-

tique de Al. I. Tritheme, traduicte par Gabriel de Collange, natif de Tours en Auuergne. *Paris*, 1561 ; in-4, v. ant. tr. dor.................................... 24—»

Très-bel exemplaire d'un livre rare et orné de curieuses figures sur bois.

444. C. VALERII FLACCI Setini Balbi Argonauticon libri octo, curante Petro Burmanno, qui et suas adnotationes adjecit. *Leydae*, 1724 ; in-4, titre gravé, portr., vél. fil. à comp. (*Armoiries*.).................................... 28—»

Exemplaire dans une très-belle condition ancienne.

445. VALTURII de re Militari lib. XII. *Veronæ impressum (per Boninum de Boninis)*, 1483 ; in-fol. lettres rondes, rel. en bois.................................... 120—»

Seconde édition encore assez précieuse (voir : Brunet, *Manuel du libraire*, t. IV, p. 563) ; elle est ornée de figures très-curieuses gravées sur bois.

Ce volume, dans sa reliure du temps en peau de truie avec fermoirs, est d'une conservation parfaite, sans mouillure, sans piqûres et dans toute sa fraîcheur primitive. Il contient aussi un autre ouvrage d'une édition également précieuse : *Flavii Vegetii Epithoma institutorum rei militaris.*

Cette édition imprimée en caractères gothiques, à deux colonnes, sans lieu ni date, et qui ne porte ni chiffres ni réclames, ni signatures, est décrite dans la *Bibl. Spenceriana*, comme une production des presses de Nic. Potz, qui imprimoit à Cologne, de 1474-78.

446. M. VAL. MARTIALIS Epigrammatum opus in amphitheatrum Cæsaris. *Impressum Venetiis, impensis Ioannis de Colonia, sociique eius Io. Manthen de Gherretzen.* M. CCCC. LXXV ; pet. in-fol. mar. r. dent. tr. dor. (*Rel. anc.*)..... 200—»

Édition rare, qui semble avoir été faite sur celle de Vindelin de Spire, impr. vers 1470. (*Man. du libr.*)

L'exemplaire, bien conservé, a sur les marges quelques notes d'une ancienne écriture ; il a fait partie de la collection du duc de Sussex.

447. VEGETIO, de l'arte militare ne la commune lingua tradotto per Messer Tizzone di Posi Gaetano. *Vinetia, Comin de Tridino*, 1540 ; petit in-8, mar. bl. tr. dor. (*Capé.*) 38—»

Édition imprimée pour faire partie de la collection aldine et ornée d'un frontispice gravé sur bois. — Très-bel exemplaire.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR J. TECHENER

AVEC LE CONCOURS

DE MM. J. ANDRIEUX de la bibliothèque du Sénat; CH. ASSELINEAU; L. BARBIER, administrateur à la bibliothèque du Louvre; AP. BRIQUET; G. BRUNET; J. CARNANDET, bibliothécaire à Chaumont; E. CASTAIGNE, bibliothécaire à Angoulême; J. CHENU, elzévíriophile; V. COUSIN, de l'Académie françoise; CUVILLIER-FLEURY; Dr DESBARREAUX-BERNARD; A. DINAUX; Bon A. ERNOUF; FERDINAND DENIS, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; AL. DE LA FIZELIÈRE; marquis DE GAILLON; prince AUGUSTIN GALITZIN; GRANGIER DE LA MARINIÈRE; P. LACROIX (BIBLIOPHILE JACOB), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; J. LAMOUREUX; TH. LAVALLÉE; C. LEBER; LE ROUX DE LINCY; P. DE MALDEN; DE MONMERQUÉ; FR. MORAND; PAULIN PARIS, de l'Institut; LOUIS PARIS; Dr J. F. PAYEN; PHILARÈTE CHASLES, conservateur à la bibliothèque Mazarine; Bon J. PICHON, président de la Société des bibliophiles françois; RATHERY, conservateur à la Bibliothèque impériale; ROUARD; S. DE SACY, de l'Académie françoise; SAINTE-BEUVE, de l'Académie françoise; A. TEULET; VALLET DE VIRIVILLE; CH. WEISS; Francis WEY; YÉMÉNIZ, de la Société des bibliophiles françois; etc., etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES, ET LE CATALOGUE RAISONNÉ DES LIVRES DE L'ÉDITEUR.

NOVEMBRE

QUATORZIÈME SÉRIE

A PARIS
J. TECHENER, LIBRAIRE
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE
1859

Sommaire du Numéro de Novembre.

EXAMEN

CRITIQUE, MORAL ET PHILOSOPHIQUE

D'UNE

PUBLICATION NOUVELLE INTITULÉE :

Esquisses morales. Pensées, réflexions et maximes, par Daniel Stern ; troisième édition, revue, augmentée et ornée d'un portrait sur acier. *Paris*, 1859 ; in-12 de 340 pages.

Ce livre en est, comme on le voit, à la troisième édition : la curiosité avoit fait le premier succès, la lecture a justifié la curiosité. Comme on avoit cru deviner le vrai nom caché sous celui de Daniel, on voulut savoir comment, après tant d'épreuves vaillamment traversées, après tant d'agitations d'esprit, d'imagination et de pensée, l'auteur parleroit des passions et des devoirs, des conditions de la société et de la liberté morale. Chacun a pu voir que Daniel n'avoit courbé le front ni détourné la tête devant aucun de ces grands problèmes ; il les a fièrement abordés, prêt à rompre une lance contre tout ce qui, dans les domaines de l'intelligence, fût-ce Dieu lui-même, voudroit porter atteinte à la libre action de la pensée humaine. Orgueil immense assurément, mais orgueil qui devoit trouver son excuse dans la sympathie secrète de ceux même qui le condamneroient. Car si nous sommes en général moins intrépides que Daniel, si nous avons même pour cela des raisons de craindre assez bonnes, il ne nous déplaît pas de trouver ailleurs une âme assez forte, assez résolue pour regarder en face le soleil divin, sans en être ébloui. Et comme si de telles audaces agrandissoient le champ des hardiesses humaines, nous sommes tentés de répéter aux plus téméraires

le mot de Mazarin à ses plus robustes flatteurs : *Tu m'aduli, ma tu mi piace.*

Remontons d'abord à la naissance des choses; nous n'y ferons pas long séjour : le temps coule si vite! Les traditions primitives de l'humanité disoient donc que le crime du premier homme avoit été la désobéissance, comme celui de Satan, l'orgueil. Eh bien! l'intention du livre de Daniel Sterne est tout simplement de donner raison à l'homme et de justifier la superbe de Satan. Notre mère Ève, à l'en croire, ne pouvoit rien faire, et Satan rien entreprendre de mieux. « L'homme, « se résignoit à une inactive et insensible félicité. La femme, « écoutant en elle-même la voix de l'esprit de liberté, préféra « la douleur à l'ignorance, la mort à l'esclavage. A tout « péril, elle saisit d'une main hardie le fruit défendu, elle « entraîna l'homme avec elle dans sa *noble* rébellion.... « Ève reste à jamais, pour sa triste et fière postérité, la « personnification glorieuse et maudite de l'affranchissement « du genre humain, et cette Genèse est l'histoire de toutes les « révolutions.... Sachons donc chérir et respecter, honorons « plus que jamais (1) l'Ève immortelle toujours jeune, tou- « jours ardente, qui garde en son cœur les deux plus nobles « dons de la vie terrestre, l'aspiration de la liberté et la vertu « du sacrifice. »

Assurément voilà de grandes et fières paroles, dignes en tout du caractère de la mère du genre humain, que jusqu'ici les éloges n'avoient pas gâtée. Il faut d'ailleurs en conclure que Daniel Sterne, dans la même situation, auroit pris en foible considération les intérets de sa postérité, et ne seroit pas non plus restée dans le paradis terrestre; cela soit dit à la décharge d'Ève. Mais nous voilà bien loin des anciens préjugés : que nous parloit-on d'humilité, de réserve, de subordination? la femme est née pour tout voir et tout savoir; elle doit faire tous les essais, subir toutes les épreuves, aller

(1) Cela doit avoir été écrit en 1848.

au-devant de toutes les aspirations de liberté, d'indépendance. Sans doute elle pourra trouver une certaine amertume dans les fruits qu'elle pressera de ses lèvres; mais qu'elle se garde de répudier pour si peu la dignité de son personnage; surtout, qu'elle n'en vienne jamais au repentir de l'usage qu'elle aura fait de sa liberté. Daniel expose tout cela sous une forme charmante: « Il y a, dit-il (p. 150), un temps du verbe dont on ne « devroit pas trop multiplier l'emploi: c'est l'imparfait du con« ditionnel. A quoi servent, je vous prie, sinon à fatiguer l'o« reille et la conscience, ces perpétuels : *j'aurois dû prévoir*..., « *vous auriez dû faire*..., etc. ? Les esprits fermes ne s'accom« modent guère de ces conjugaisons de regrets inutiles. »

Supprimons, je le veux bien, ce vilain temps du verbe ; mais pourtant, voilà deux choses réunies qui semblent au premier coup d'œil assez distinctes, l'*oreille* et la *conscience*; or cela me met martel en tête. Que Daniel veuille bieu être juge de mes scrupules. On peut, à la rigueur, se défendre de parler ; est-il aussi facile de fermer la porte au souvenir? et sera-t-il au pouvoir des « esprits fermes » d'étouffer, je ne dis pas l'expression du regret, mais le regret lui-même ? Daniel semble avoir prévu la difficulté; il avoit dit plus haut (p. 86) : « C'est folie de chercher à se consoler; on arrive à noble« ment se distraire. » Mais la recommandation n'avoit rien de neuf. Demandez à tous ceux qui vivent sous l'oppression de souvenirs amers, ils vous diront qu'il faut à tout prix s'étourdir, se distraire, plus ou moins « noblement » il est vrai. Je serois tenté de les renvoyer à cette autre ligne de Daniel : « Nos « remords ne sont pas dans la proportion de nos fautes, mais « dans la proportion des vertus qui nous restent. » Pensée admirable de profondeur et de vérité, qu'il est seulement malaisé de concilier avec les deux autres.

Suivons les piquantes boutades de l'auteur : « *Résignation !* « *obéissance !* c'est le premier et le dernier mot de la sagesse « sacerdotale ; c'est le glas monotone de cette cloche de funé« railles qui mène une à une au tombeau toutes nos espérances,

« toutes nos ambitions, tous nos rêves. » (P. 297.) Hélas ! oui, Daniel, tel est le résumé du sermon que prêche votre curé. Mais êtes-vous bien sûr, s'il ne le prêchoit pas, de mieux garder vos espérances, vos ambitions, vos rêves? Voudriez-vous que cette « sagesse sacerdotale, » dans les moments solennels où vous lui accordez audience, vous parlât de révolte et d'insurrection? Révolte contre quoi? contre la maladie, les souffrances de l'âme, les déceptions du cœur, la faim, la prison, le supplice? Le curé ressembleroit alors au valet qui, voyant son maître étendu sans mouvement par l'effet de la paralysie, lui cornoit aux oreilles : « A la place de Monsieur, « je marcherois! » Cependant, direz-vous, on ne peut supporter cet éternel glas de *soumission*, *d'obéissance*. » Faites donc taire le prêtre; car, en vérité, si vous lui permettez de parler, vous n'en obtiendrez rien au delà de ce qui vous cause tant d'impatience.

Daniel, en général, est d'autant plus vrai qu'il fait plus d'efforts pour affecter des sentiments qu'il a pu rêver, mais qui sont demeurés étrangers à sa nature. Par exemple, il soutient qu'on ne devroit jamais rien demander à Dieu, dans la crainte d'être exaucé; il soutient qu'il faut, non pas étouffer l'orgueil, mais le justifier; que l'on doit marcher d'un pas également ferme dans le pénible chemin de la vie; enfin, que, le plus souvent, « le mot « *Dieu* recouvre de son ampleur le vide de la pensée de ceux « qui le prononcent. » Eh bien! je ne serois pas surpris que nul n'eût plus souvent dans le cœur la pensée de Dieu; que nul ne fût moins sûr de la force, de la constance de ses résolutions; que nul ne fût moins disposé que Daniel au sentiment de l'orgueil. Dans toutes ces prétentions exagérées, je crois reconnoître les sérieux combats de l'esprit et du cœur. L'âme a laissé son empreinte sur chaque ligne de ce livre; elle s'y révèle avec un délicieux abandon, un attrait infini, un charme inexprimable. Voyez, en regard du titre, ce profil légèrement tracé : c'est l'œuvre d'une jeune et chaste main filiale; on diroit une amphore de pur albâtre éclairée d'une

flamme intérieure; tel le dessin, tel le livre. Toutes ces pensées, toutes ces maximes, sont présentées comme générales; elles sont, en réalité, personnelles, et, pour les arrêter une à une au passage à mesure qu'elles sont nées, Daniel n'a pas regardé les hommes, il n'a fait que se recueillir et se reproduire lui-même. Chacun de nous n'est-il pas d'ailleurs un monde? Et de même qu'à la chasse le plus heureux tireur est celui qui, dans une volée, se borne à viser un seul oiseau, le plus proche; le meilleur moraliste, le plus fin observateur ne sera-t-il pas celui qui ne prêtera l'oreille qu'aux voix intérieures, aux sons qui vibrent dans son âme? Maintenant, imaginons une créature d'élite, née avec tous les avantages de la beauté, de l'esprit, de l'imagination, de la naissance et de la fortune : elle aura trouvé de nombreuses occasions de mettre à l'épreuve tant de dons de la nature et de la société; elle aura aimé, elle aura souffert; le monde (ainsi nomme-t-on à Paris le cercle restreint de la meilleure société), le monde qu'elle aura connu n'aura obtenu que ses dédains, elle se sera trouvée trop à l'étroit dans cette froide atmosphère, et les sentiments passionnés qu'elle avoit, ou croyoit avoir, l'emportant bien au delà de ses premiers horizons, cette âme, qui se disoit si fière et se dit encore si libre, auroit longtemps erré, violemment poussée par d'autres âmes peut-être inférieures à la sienne, et contre lesquelles son orgueil naturel ne se lassoit pas de secrètement et confusément protester. Eh bien, cette personne, je ne puis m'empêcher de l'entrevoir ici et de lui payer avec inquiétude le tribut d'un respect mêlé de tristesse; je crois la retrouver dans vingt endroits d'un livre que j'ai déjà tant relu. Je tombe sur cette réflexion : « Aussi longtemps que « la science n'aura pas précisé l'action de la force magnétique « sur l'organisation humaine, on n'aura pas le secret de ce que « nous appelons les *amours indignes*. On ne comprendra pas, « on ne plaindra pas assez ces passions subies plutôt qu'éprou- « vées qui nous ravissent tout empire sur notre volonté, sans « aveugler notre jugement. Affreux supplice pour une âme

« bien née ! maladie devant laquelle les remèdes moraux sont « inefficaces, mais que l'on apprendra peut-être un jour à « guérir, comme on guérit la fièvre et les fluxions de poitrine. »

J'ai peu de confiance, pour mon compte, dans ce progrès de l'art médical, et je pense que si les médecins ordinaires de l'âme, la religion, la philosophie, l'habitude des hautes pensées ne mettent pas toujours à l'abri de cette étrange affection des amours indignes, les médecins du corps, déjà mal à l'aise avec la goutte et la gravelle, ne nous en délivreront pas davantage. Mais hâtons-nous de quitter un sujet trop délicat; pour ne pas retourner la tête, je me défendrai de citer la belle pensée qui termine la page 87. J'aime mieux revenir au premier chapitre qui traite *de la Condition humaine*. Ici, Daniel seroit constamment dans le faux s'il faisoit de ses observations des sentences et des maximes générales; il demeure parfaitement dans le vrai s'il rend compte de sa seule expérience. Ainsi je crois sincèrement qu'après avoir été longtemps tourmenté de terreurs religieuses, après leur avoir inutilement demandé un appui contre les entraînements de la jeunesse et les ennuis de l'âge mûr, Daniel aura trouvé dans la contemplation des lois générales de la nature « la conscience paisible « de sa destinée. » Dès qu'il aura pu se considérer « comme « partie d'un grand tout, comme *moment* d'une métamor- « phose éternelle, » je veux qu'il ait « puisé dans cette virile « conviction un calme parfait, une force merveilleuse. » Mais je ne veux pas qu'il fasse de ce dogme métaphysique une sorte de panacée capable d'étouffer tous nos cris, d'endormir toutes nos douleurs. Non, la connoissance des véritables lois de la nature, la foi la plus robuste dans les procédés d'une perpétuelle métempsycose, ne suffiront pas, j'en ai peur, pour rendre la sécurité, le bonheur aux âmes tourmentées par l'ardeur des passions et la déception des espérances. Il faut un autre remède à la mère qui voit préparer la tombe de sa fille, au père qu'un fils déshonore, à l'infortuné qu'atteint la plus cruelle des maladies, la misère. Et puis, dépend-il de

chacun de nous de prendre la même confiance dans ces lois mal définies de notre future destinée? Je me transformerai : fort bien; mais serai-je molusque ou bien quadrupède? si le cercle de mes métamorphoses n'embrasse que l'humanité, serai-je Irus ou Crésus, Henri IV ou Ravaillac, Téroigne de Méricourt ou Marie-Antoinette? Ainsi, nous croyons apaiser nos préoccupations métaphysiques, nous ne faisons que les tromper. Vous-même Daniel, « que la raison n'entraîne pas hors de « vous-même et qu'elle retient dans les véritables conditions « de votre être, » vous n'avez pas ce grand calme qui met à l'abri des vaines inquiétudes. Au moins vous ne l'aviez pas quand vous avez dit si excellemment : « L'homme est un habile « artisan ; il sait faire un berceau, il sait faire un cercueil. Mais « il n'a jamais vu le maître qui les lui commande; il ignore « pour qui il travaille. » Expliquez-nous surtout comment, avec un grand fonds de sérénité, vous auriez écrit les dernières lignes d'un admirable morceau dans lequel, empruntant les secours de la fable et de la religion révélée, vous avez dessiné à si grands traits tout ce que le génie de l'homme et son audace avoient emporté de vive lutte. Oui, nous avons rendu les éléments tributaires de nos caprices; l'homme a traversé les mers, franchi les nues, arraché du ciel la foudre, imposé même à Dieu l'obligation de descendre jusqu'à lui par la vertu de quelques paroles : « Cependant, » ajoutez-vous, « un éclair fend « la nue; une secousse, un craquement, puis le silence. Ce « globule qu'on appeloit la terre vient d'éclater; un peu de « poussière cosmique se répand dans l'espace; quelques par- « celles plus compactes sont poussées dans la planète voisine; « un savant de cet autre monde les examine : il y met une « étiquette, il y trouve un argument à l'appui de son système « sidéral; un autre savant le combat. Qui les mettra d'ac- « cord? Dernier vestige de ce que fut la puissance humaine « sur la terre.... une conjecture. » Nous direz-vous, Daniel, ce que devient, « dans ce désordre extrême, *le moment d'une « transformation éternelle et infinie?* » Ah! convenez-en plutôt,

l'âme a beau faire, elle ne peut se soustraire à la recherche des vérités qu'elle ne pourra d'elle-même atteindre. Elle découvre sur tous les points de vastes horizons, mais partout, je ne sais quel mirage la fait donner contre un obstacle qui la sépare de ce qu'elle cherche, de ce qu'elle se croit toujours sur le point de comprendre, l'infini. Daniel dit encore ailleurs (p. 155) : « Quand un esprit vigoureux est assailli par le « doute, il le saisit, le terrasse, le charge sur ses épaules et « continue de marcher en le portant avec lui. » Mais il n'y a pas trop à se vanter d'une telle victoire : c'est le *Post equitem sedet atra cura*, et, si le sujet étoit moins sérieux, je rappellerois ici le mot de l'ancien théâtre de Brunet :

« Capitaine, j'ai pris trois ennemis.

« — Amène-les donc.

« — Je ne peux pas, ils me tiennent. »

Entre le cavalier de Daniel et les prisonniers de Brunet, la différence n'est pas fort grande, et nous appliquerons ici volontiers à notre auteur ce qu'il dit de l'inquiet auteur de la *Recherche de la vérité*. « Malebranche est un aigle enfermé dans « le temple. Son instinct cherche l'air libre et la lumière élevée des cieux. Il frappe à coups pressés de ses vastes ailes « les voûtes sombres et immobiles du sanctuaire. » Pour notre Daniel, il ne s'est pas enfermé dans le temple ; il s'est donné le champ libre du monde : mais, chose remarquable, il y paroît plus à l'étroit que Malebranche ne l'étoit dans l'Oratoire.

Le second chapitre, *de l'Homme*, le moins neuf peut-être des douze dont l'ouvrage entier se compose, abonde en observations charmantes que le lecteur doit serrer dans le trésor de ses meilleures acquisitions. C'est là qu'on trouve ces lignes exquises : « La femme remplit, anime la maison de « sa seule présence. C'est elle qui constitue le foyer ; con- « templative, recueillie, sédentaire par nature, son âme est « le sanctuaire du dieu domestique. Elle absente, la mai- « son n'est plus qu'un abri sans consécration, dont la grâce « mystérieuse s'est évanouie. » Pensées dignes de Corné-

lie, mais que Cornélie sans doute n'eût pas aussi bien exprimées.

On devoit s'attendre à trouver ici plus d'une allusion involontaire à des faits connus, à des situations dont le monde a eu le secret. Une dame, encore plus élevée par les dons de l'âme que par ceux de la naissance, racontoit devant moi, il y a peu de temps, qu'un jour, dans l'église Saint-Roch, elle avoit été troublée par les sanglots qui sortoient de la poitrine oppressée d'une jeune femme; elle approche et reconnoît une de ses meilleures amies, étendue plutôt que prosternée sur les dalles d'une chapelle latérale. — « Mon Dieu! qu'avez-« vous, ma très-chère, et que vous est-il arrivé? » — La dolente éplorée s'éloigna, sans trouver la force de répondre; et le lendemain, elle avoit pris un parti qui devoit changer toute sa destinée. J'ai repensé à ce récit en lisant, à la page 65 : « Les « femmes montrent souvent une intrépidité d'âme d'autant « plus admirable qu'elles n'en ressentent pas moins la peur « instinctive. *Vous pâlissez!* dis-je un jour à Marcelle. — *Oui*, « me répondit-elle d'une voix altérée, mais en attachant sur « moi un regard ferme; *je suis épouvantée de mon courage.* »

Plus je citerai, mieux on me pardonnera la longueur de cet article: « Penser est pour un grand nombre de femmes un « accident heureux, plutôt qu'un état permanent. Elles font « dans le domaine de l'idée plutôt des courses brillantes que « de régulières entreprises et des établissements solides. Leur « propre cœur est cette perfide Capoue qui les séduit et les re-« tient souvent à deux pas de Rome. » Ici, Mme de Sévigné auroit dit *leur chien de cœur*; mais aujourd'hui on sait ce qu'on se doit à soi-même, on ne se permet plus de ces mots-là.

Pour mon compte, je n'accepte ni la profondeur ni la vérité de cette autre pensée : « Le christianisme a prononcé le plus « triste des divorces : celui de l'âme et du corps dans l'être « humain. » D'abord, un pareil divorce n'est prononcé nulle part dans notre religion. Le Christ recommande le mariage, il va lui-même aux noces, il distingue Madeleine des autres

p aimé, et ce nom de
, inséparable de celui
Sauveur gourmande la
nettoit en danger l'exis-
; il blâme les plaisirs
disoit le moyen âge, la
ce n'est pas là faire la
contraire, le meilleur
ent-il aux hommes, et
la loi chrétienne, une
t le véritable amour et
t l'inspirer, sans l'opi-
es et de la délicatesse de
en donnant à la femme
nt le devoir, en invitant
eur cœur avant de rien
a véritablement élevé la
à compter de l'Évangile
re la volonté des uns et
; Daniel, ces fâcheuses
brouillé qui les accom-
ristianisme a prononcé
ubordonné aux aspira-
rs et sensuels; il a créé
conjure, que, dans un
hrétienne a prévenu les
ait une peinture si sai-

a Bruyère et La Roche-

st qu'elles sont si viles
r po battre.
nbol x de ce
ns l
file

— « Nous assistons à une complète déroute de la conscience « humaine.

— « Il y a des gens qui, avec peu de paroles, donnent beau- « coup à penser ; d'autres qui, avec beaucoup de mots, éveillent « peu d'idées. Ils ressemblent à ces deux aiguilles du cadran « dont l'une va très-vite et ne marque que les secondes, tandis « que l'autre plus lente en sa marche désigne les heures. »

— « Si l'on retranchoit d'une fête tous ceux qui s'y en- « nuient, et d'un convoi tous ceux qui n'y sont pas tristes, il « n'y auroit plus ni fête ni convoi. » La forme piquante de cette boutade misanthropique ne fait pas qu'elle atteigne juste le but sans le dépasser.

— « Se conformer à son malheur, ce n'est pas s'y résigner. « L'un est la marque d'un caractère fort, l'autre le signe cer- « tain d'une âme foible. » Je crois me souvenir que Milton a prêté la même pensée au Grand ennemi.

— « On reconnoît aisément entre les esprits une sorte d'at- « trait qui ressemble beaucoup à l'amour d'un sexe pour l'autre. « Les esprits *virils* recherchent avec prédilection le com- « merce des intelligences *féminines*, et de ces unions naissent « les grandes pensées. »

— « Les efforts les plus persévérants de nos artistes modernes « n'arrivent point jusqu'à un art complétement chrétien. Ils « se mettent en route pour Jérusalem et s'arrêtent à Alexan- « drie. »

— « L'*art de la danse!* n'exigez pas que j'emploie une locution « si impropre. La suave harmonie des mouvements humains « exprimant dans ses rhythmes variés les passions fugitives « de l'âme, qu'a-t-elle de commun avec cette pédante disloca- « tion des membres, ces pirouettes ridicules, ces poses im- « possibles, tout ce système d'indécence sans volupté dont se « composent les jouissances chorégraphiques de nos amateurs « de ballets. » Ici l'expression est âpre et rude ; mais pou- voit-on mieux dire ce que devroit être la danse et ce qu'elle est effectivement devenue ?

— « Bien des hommes ne s'aperçoivent pas que pendant « qu'ils croient élever leur enfant, leur enfant les élève. J'ai « vu de ces éducations à rebours qui, bien qu'un peu tardives, « avoient porté d'excellents fruits. »

— « La mémoire est poëte en ce sens qu'elle laisse tomber « le détail pour ne conserver que les grandes masses. Elle « fait le travail de l'artiste quand il *idéalise* son modèle, en « ne reproduisant que les lignes simples et caractéristiques. « De là cette locution proverbiale, que les choses s'*embellissent* « dans le souvenir.

— « Le premier jour de la vieillesse n'est pas celui où une « ride plisse notre front, ou un cheveu blanc se montre à nos « tempes : c'est celui où l'imagination s'affaisse sous le poids « des souvenirs ; où nous disons *hier* plus volontiers que *de-« main ; j'ai fait* plus complaisamment que *je ferai*. »

Voici un tableau, vrai dans le fond, de nos assemblées du soir et de nos visites du matin, sauf de bien rares exceptions : « L'homme de l'antiquité n'avoit point inventé « ce commerce frivole dont les salons sont le théâtre, et d'où « la passion, le sérieux, la sincérité sont bannis. Il n'au-« roit pas même compris ce parti pris de fadeur, de faux-« semblant, de galanterie équivoque, de bel esprit subtil, sans « autre but que celui de faire passer les heures, si courtes « pour l'homme qui sauroit vivre. Il n'auroit pas mieux con-« senti à abdiquer ainsi chaque soir la dignité de son carac-« tère, à rabaisser son esprit, à travestir son cœur, pour le di-« vertissement des femmes coquettes. »

Voici maintenant deux portraits de plus longue haleine ; c'est par là que je finirai :

« Type respectable et ennuyeux, assemblage de roides ver-« tus, d'étroites capacités, de lourdes élégances, la bour-« geoise, qu'elle soit femme de banquier, de marchand « ou de notaire, décèle dans son maintien, sa parure et ses « discours, qu'elle n'eut jamais commerce avec les Grâces. « Son intelligence, comme son corps, manque de souplesse ;

« elle ignore l'art délicat de s'insinuer dans les âmes ; elle dé-
« montre et ne touche point ; elle sait commander, mais non
« de l'accent qui persuade. Sa raison n'a rien d'aimable, sa
« gaieté n'a rien de sympathique ; près d'elle on ne rêve jamais,
« on n'oublie rien. Son entretien vous rappelle tout à coup les
« devoirs inférieurs de l'existence. Dans la rectitude inflexi-
« ble de ses vues bornées, elle écarte rudement l'idéal, discute
« l'enthousiasme, ramène et les essors du cœur et de la pen-
« sée aux prudences mesquines d'une moralité vulgaire. »

Ce portrait est assurément chargé : Daniel traite la bourgeoise comme le duc de Saint-Simon traitoit le parlement. Assurément les filles des anciennes gens de qualité n'ont pas gardé le privilége de la grâce et de l'esprit, de la souplesse des mouvements et de l'élégance des formes. La bourgeoise règle sa toilette sur les leçons de la *bonne faiseuse*, dont les avis lui sont donnés comme aux dames du faubourg Saint-Germain ; elle a des amis, elle peut faire naître des passions, elle peut être enjouée, gracieuse et, pour tout dire, elle peut comme une autre, retenir « les essors du cœur loin des pru« dences mesquines d'une moralité vulgaire ; » car les dames de l'aristocratie n'ont pas, seules, le privilége de scandaliser le prochain et de faire ce qu'on appelle des folies. Mais il faut convenir avec Daniel qu'il manque quelque chose à la bourgeoise de ce qu'on possède assez ordinairement dans le faubourg Saint-Germain. Les écrivains allemands n'ont jamais pu, dit-on, composer un vaudeville : la création d'un salon offre pour la bourgeoise la même difficulté. Soit que l'embarras d'une position qui pourroit sembler prétentieuse se mette à la traverse, et que l'orgueil moins refoulé qu'il ne tremble de l'être ne cesse de la préoccuper, la femme de banquier, de marchand ou de notaire ne peut revêtir comme un manteau naturel cette charmante sérénité, cette aimable assurance qui, semblable au fluide électrique, donne l'âme aux réunions nombreuses, et pousse au commun échange des impressions, des sentiments, des idées. Parmi elles, il en est

plus d'une qui passe une partie de sa vie à la recherche des moyens de former autour d'elle ce doux et facile mouvement de causeries qu'on lui vante chez les dames du faubourg; elle se révolte enfin de l'avoir cherché en pure perte : car elle ne manque ni de beauté assurément ni de jeunesse; elle a de l'esprit, de la richesse; comme les personnes privilégiées dont le bonheur l'empêche de dormir, elle a été élevée aux Oiseaux, au Sacré-Cœur; elle a eu sa gouvernante, des maîtres de tous les agréments. Avec tout cela, elle ne peut former un salon. De ses vastes et somptueux appartements où les gens aimables viennent parfois il est vrai, mais pour en sortir le plus vite qu'ils peuvent, passez à cette maison voisine, souvent moins somptueuse, et que ne recommandent ni les tables de jeu, ni les succulents dîners; quel contraste! les longues files de belles dames et damoiselles qui chez la bourgeoise étoient roidement assises en ligne ou en cercle, sont remplacées par une sorte de mêlée générale, par un charmant bisbiglio formé de dix ou vingt groupes de femmes et de cavaliers riant, causant, entremêlant demandes et réponses, passant d'un siége à l'autre, entrant, sortant sans qu'on y prenne garde, tant l'animation est partout répandue. Il est donc bien vrai qu'une seule conquête échappe encore aux ambitions de la classe moyenne, et cette conquête c'est le salon.

Nous n'avons plus maintenant que des éloges à donner au charmant tableau qu'on va lire :

« Tout concourt à faire de l'amitié entre frère et sœur le « sentiment le plus fort peut-être et le plus doux du cœur « de l'homme. Le charme que projettent sur la vie les sou« venirs d'enfance, tristes ou gais, toujours attendrissants, « et qui ne se retrouvent jamais avec une si complète identité « dans les autres affections; l'attrait voilé des sexes qui se « fait sentir même dans le commerce des intelligences, en ex« cluant les rivalités jalouses, la protection et la confiance « librement données et reçues, exemptes de cette notion du « devoir qui glace si souvent les relations entre le père et

« l'enfant, entre l'époux et l'épouse ; toutes ces douceurs, toutes « ces grâces font de la piété fraternelle un sentiment ineffable qui échappe presque complétement, dans son ardeur « placide, aux misères et aux déceptions des autres amours. »

J'ai cité non pas tout ce qu'il y a de remarquable dans le livre de Daniel Sterne, mais les lignes qui m'ont semblé tracées de sa main la plus téméraire, la plus hautaine, la plus délicate ou la plus sûre. En lisant tout, on pourra trouver aussi bien et mieux encore ; mais, en revanche, et je dois le dire, on risquera de rencontrer des empreintes moins bien venues. Certains morceaux, et le portrait de la bourgeoise est lui-même un peu dans ce cas, auroient gagné à être retouchés, complétés. Certaines pensées, au contraire, sont présentées sous une forme tellement exquise qu'on oublie, en les lisant, la foiblesse et même le défaut de nouveauté du fond. D'ailleurs, ces pièces qu'on voudroit effacer ou remettre au creuset sont assez clair-semées ; pour les reconnoître, il faut relire souvent les mêmes pages, et je n'oserois les signaler, parce que je ne suis pas bien sûr d'avoir raison contre elles. Bon gré, mal gré, le privilége de Daniel Sterne est d'entraîner les plus rebelles ; quelque habile qu'on puisse être dans les luttes intellectuelles, quelque impatience qu'on ressente à la lecture de certains morceaux, on finit par accepter tout ou partie de chaque pensée ; et dès qu'on les a saisies, pour employer les propres expressions de l'auteur, « on les charge sur ses épaules, et « on ne marche plus sans les porter avec soi. »

PAULIN PARIS.

NOTICE

SUR UN MANUSCRIT INÉDIT

DE LOUISE-ADÉLAIDE D'ORLÉANS,

ABBESSE DE CHELLES (FILLE DU RÉGENT).

Ce manuscrit, d'une écriture assez régulière et très-lisible, est composé de deux parties ayant chacune leur pagination et leur table distinctes, mais reliés en un seul volume, en maroquin olive *janséniste*, doublé de moire. On y voit encore la trace des fermoirs d'argent, qui ont dû être arrachés du temps de la révolution. Il fut à cette époque recueilli dans une famille qui habitoit les environs de l'abbaye de Chelles, et demeura dans les mêmes mains pendant plus d'un demi-siècle (1).

Ce volume est intitulé : *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, à l'usage de madame l'abbesse de Chelles, Louise-Adélaïde d'Orléans. Ce titre est répété à la seconde partie, ainsi qu'un renvoi de note marginale, qui ajoute au nom de l'auteur de cet ouvrage la précieuse indication que voici :

Cujus manum et mentem multa indicant.

Cette note est d'une écriture postérieure à peine de quelques années à celle du manuscrit, et pourroit bien y avoir été ajoutée après la mort de la princesse, qui, comme on sait, donna sa démission d'abbesse de Chelles, pour se retirer dans un couvent alors plus austère (celui de la Madeleine de Tresnel à Paris) (2), où elle mourut de la petite-vérole, le 20 février 1743, âgée seulement de 44 ans.

(1) La première partie a 202 pages, et la seconde 107 seulement, les tables non comprises.

(2) Rue de Charonne. Cet établissement religieux, fondé primitivement à Tresnel, en Champagne, avoit été transféré à Paris dans le XVII[e] siècle. Dans la seconde moitié du XVIII[e], il acquit une célébrité de nature moins édifiante, par suite de propos scandaleux, plus ou moins avérés, sur les visites fréquentes

Si cette indication est pleinement exacte, ce petit ouvrage seroit *un manuscrit autographe*. Toutefois, nous devons observer que, sur le titre de la première partie *seulement*, l'indication a été corrigée d'une main plus récente, en ces termes : *Cujus manum aut potius mentem*. D'après cette rectification, notre livre auroit été seulement écrit sous la dictée de la princesse, ou recopié sur un brouillon original. Cette explication sembleroit confirmée par une autorité peu considérable il est vrai, un passage des prétendus *Mémoires* du comte de Maurepas, mémoires rédigés en réalité par le très-méprisable abbé de Soulavie, mais en partie sur des notes de Sallé, secrétaire de Maurepas. Comme il ne s'agit pas ici de faits scandaleux, on peut espérer que le rédacteur n'y a rien mis du sien. Nous voyons donc, au tome Ier de ces Mémoires, « que Madame l'abbesse de Chelles, avoit arrangé son temps de manière que ses différentes occupations succédoient les unes aux autres avec régularité; que le travail en prenoit une partie très-considérable, *qu'elle avoit deux secrétaires* employés à l'explication de l'Écriture sainte, à laquelle elle travailloit, en y ajoutant des réflexions et des commentaires comme faisoit aussi son frère Louis à l'abbaye de Sainte-Geneviève (1). »

N'ayant pas eu l'occasion de collationner ce manuscrit avec d'autres écritures de la religieuse princesse, nous ne saurions décider formellement la question. Seulement, la netteté et la

du lieutenant général de police d'Argenson, visites que la malignité publique attribuoit à un tout autre motif que la dévotion. Mais la retraite de Louise-Adélaïde et sa mort sont fort antérieures à toutes ces histoires.

(1) On sait que ce prince, élève du savant abbé Mongault, demeura chrétien fidèle et, qui plus est, mari exemplaire, au milieu d'une cour où des exemples fort opposés frappoient de bien près ses regards. Profondément affligé de la mort prématurée de sa femme, il ne trouva de consolations que dans de profondes études théologiques, et dans les pratiques d'une dévotion exaltée mais sincère. On ne remarque pas assez cette vocation religieuse et presque ascétique de deux des enfants du prince qui a eu le triste honneur de donner son nom à cette époque de scepticisme et d'élégante dépravation. Les saints du temps de la *Régence* sont pourtant bons à voir, ne fût-ce que pour l'attrait de la rareté !

régularité habituelles du corps de l'écriture, et le petit nombre de ratures nous disposeroient à reconnoître là une *dictée* plutôt qu'une œuvre autographe. Nous disons toutefois *dictée* et non une *copie;* et c'est là, en effet, le caractère incontestable et le plus intéressant peut-être de cet ouvrage. Dans les passages les plus chaleureux, les phrases pressées, incorrectes, ont tout à fait l'allure de l'improvisation, et en même temps l'écriture s'altère à vue d'œil, par la difficulté de suivre une dictée haletante et saccadée. Dans tout le cours de cet ouvrage, écrit par une femme ou au nom d'une femme, les indications du participe féminin, ont été fréquemment omises d'abord, et rajoutées après coup. Tous ces indices, comme on le voit, concourent à nous montrer dans ce manuscrit, l'œuvre tout à fait spontanée et indépendante d'une nature généreuse, exaltée, d'une religieuse grande dame, dont la parole, même imparfaite, est soigneusement transcrite, saisie au vol par une main dévouée.

C'est là, en effet, le grand mérite, l'intérêt réel de cette œuvre. Avec ses nombreuses incorrections, ses phrases souvent incomplètes, ses effusions passionnées, ses regrets mal étouffés des plaisirs et surtout des passions du monde, cette paraphrase des principaux faits du Nouveau Testament a du moins souvent pour elle une originalité bien tranchée, elle porte l'empreinte du caractère individuel et des sentiments secrets de son auteur. Ce n'est pas toutefois qu'à l'occasion de ces méditations pieuses l'abbesse de Chelles se laisse aller à raconter sa vie; mais on y retrouve, dans plus d'une page, l'impression profonde et comme involontaire de ses affections, de ses regrets, de ses espérances.

Ainsi, nous y voyons éclater plus d'une fois sa touchante sollicitude de fille et de sœur. Le cynisme irreligieux de son père est pour elle l'objet d'une profonde et respectueuse préoccupation. Après avoir raconté (ch. XVII) la vocation des premiers apôtres, elle s'écrie : « Dieu accorde souvent à la fidélité d'une personne le salut de sa famille; c'est ce que nous

voyons icy (1). Faites, mon Dieu, qu'allant à vous, j'entraîne, moy aussi, *ce Nathanael qui ne croit pas qu'il puisse rien venir de bon de Nazareth.* Vous voyez mes désirs ; c'est à vous de les satisfaire, *quelque tendresse que j'aye pour lui*, je ne désire que votre plus grande gloire (2). Je ne cesse de vous prier, *et vous sçavez, Seigneur, que je ne suis pas seule* (ch. LXXI). » L'histoire de la tempête miraculeusement apaisée la ramène encore à ce sujet qui lui tient si fort au cœur et lui inspire un mouvement d'une vraie éloquence. « Que deviendra donc ce monde? Vous permettez, Seigneur, qu'étant sur ce rivage je voye ce malheureux vaisseau agité par la tempête de mille crimes détestables.... Mon Dieu, ce vaisseau renferme ce que j'ay de plus cher après vous, le laisserez-vous périr à mes yeux? Tendez votre main *à ce malheureux pilote, et forcez-le de vous donner la sienne* (ch. LXX). » Et ailleurs encore : « Faites qu'ayant quitté ma famille pour vous suivre, je ne me souvienne *d'eux* (*sic*) qu'en votre présence ; que ces richesses qui n'ont que trop servi à leur vanité servent à leur pénitence, SOULEVEZ-LES TOUS LES UNS CONTRE LES AUTRES, SI CELA EST NÉCESSAIRE POUR LEUR SALUT (ch. LVI) ! » Étrange et mystérieuse allusion, mais trop compréhensible pour ceux qui ont fait la triste étude des scandales intimes de la Régence (3).

Il est fréquemment question dans cet ouvrage des troubles de l'Église, des désordres, des divisions du clergé. Les querelles nées à l'occasion de la bulle *Unigenitus* étoient pour

(1) Nous reproduisons scrupuleusement, dans ces citations, l'orthographe et les fréquentes incorrections grammaticales du manuscrit.

(2) Est-il nécessaire d'observer ici que cette effusion naïve et pure d'amour filial seroit la plus triomphante réfutation de la plus infâme calomnie dont l'abbesse de Chelles ait été l'objet de la part de quelques pamphlétaires, si de semblables accusations avoient besoin d'être réfutées.

(3) A l'époque où Louise-Adélaïde écrivoit ou dictoit ceci, elle ne pouvoit ignorer l'influence fatale exercée sur deux de ses sœurs (la duchesse de Berri et Mlle de Valois) par les déréglements de leur père ; elle devoit redouter la même chose pour le duc de Chartres et son frère, encore adolescent. Mieux eût valu une rupture ouverte qu'une si dangereuse intimité entre le père et les enfants. Voilà, je crois, toute la pensée de l'abbesse de Chelles ; je ne veux rien voir au delà.

l'abbesse de Chelles le sujet de profonde et sincère affliction. Souvent elle prie « pour que le spectacle de ces troubles et de ces scandales ne fasse que l'affermir dans sa foi. » Ses sympathies appartiennent évidemment au jansénisme, au parti persécuté; elle revient fréquemment, et toujours avec une amère vivacité, sur les vices scandaleux des évêques de cour, sur les complaisances intéressées et coupables que les jansénistes reprochoient à leurs adversaires. Après avoir rapporté l'histoire de Jésus-Christ dans le désert (ch. xv), vainqueur de la triple tentation de la faim, de l'orgueil et de la richesse, elle ajoute : « Voilà l'exemple des chrétiens et surtout des gens d'Église, mais qu'il est rare qu'on le suive! Si l'on ne s'abandonne à la bonne chère, on est surpris par la [vaine] gloire; si l'on résiste à ces premières tentations, on succombe presque toujours à l'envie d'être riches. Si ce sont des séculiers, appliquez à plaire à leurs princes, non par amitié, mais par intérest..., ils ne pensent pas à repousser ces tentations par de bonnes lectures, par de bonnes œuvres..., *et les confesseurs sont souvent ceux qui leur en oste plus les moyens*.... L'on voit même jusques aux prestres et aux évesques adorer le diable, adorer le monde pour en tirer quelqu'avantage,... *ozai-je* (sic) le dire, pour de l'argent, pour des abbayes, trahir la vérité, faire un trafic honteux du corps de J.-C. » Nous donnerons plus bas la preuve que ces réflexions pieuses ont été composées de 1717 à 1723, au temps de la plus grande faveur du cardinal Dubois; et cette véhémence d'expressions, conforme d'ailleurs au caractère bien connu de la princesse, n'a rien qui doive nous surprendre. Au surplus, nous ne prétendons nullement en faire une théologienne irréprochable, ni justifier le zèle indiscret qui la porta, en 1725, à intervenir en faveur des jansénistes auprès du pape; mais il est permis de croire à son désintéressement et à sa sincérité. Le bon droit ne pouvoit être à ses yeux que du côté du malheur et de la vertu.

Enfin, quelques passages de ces réflexions, et qui ne sont pas les moins curieux, nous offrent des allusions évidentes à

certaines circonstances de la vie privée et du caractère de la princesse, antérieurement à son entrée en religion. On pourroit être surpris de la voir implorer l'assistance divine pour se guérir de la pernicieuse habitude de jurer, si l'on ne savoit, par les lettres de son aïeule Charlotte de Bavière (1), que Louise-Adélaïde d'Orléans avoit montré, dès sa première jeunesse, une aptitude et un goût tout particuliers pour les exercices masculins les plus violents, tels que l'équitation et la chasse.

On sait d'ailleurs combien cette habitude de jurer étoit de bon ton à la cour du régent, même parmi les femmes.

L'abbesse de Chelles n'a pas été à l'abri de la malignité de ses contemporains. L'existence austère et recueillie de cette princesse et celle toute semblable de son frère Louis étoient une exception trop éclatante, un reproche trop vivant des désordres et de l'incrédulité de leur temps; on les calomnia, faute de courage pour les imiter. On fit du vertueux reclus de Sainte-Geneviève un maniaque, de l'abbesse de Chelles une créature bizarre, follement exaltée, portant jusque dans le cloître l'ambition et les autres passions du monde, et passant avec une facilité extrême des transports de l'amour divin aux emportements de l'amour profane. Un demi-siècle plus tard, un homme d'esprit (2), mais d'une grande sécheresse de cœur, et profondément imbu des préjugés antireligieux de son siècle, n'a pas craint de se faire l'écho de ces commérages calomnieux. Tous ces propos nous semblent plus qu'improbables, et ne peuvent être mis en opposition avec d'autres traditions plus sérieuses qui nous attestent l'humilité de Louise d'Orléans, sa résignation courageuse aux exigences les plus sévères de la vie religieuse, ses efforts persévérants pour dompter ce caractère altier et violent dont elle gémit et s'excuse dans plusieurs endroits du livre que nous avons sous les yeux (3).

(1) Publiées par M. Maimieux en 1788.

(2) Duclos.

(3) L'un des plus judicieux historiens du XVIIIe siècle, M. de Lacretelle, n'ad-

De toutes les allégations recueillies par Duclos, une seule nous paroît acceptable : c'est que la vocation religieuse de Louise d'Orléans auroit été décidée par une passion violente pour un artiste de l'Opéra, son maître de chant, c'est-à-dire pour un homme que des préjugés sociaux, alors insurmontables, lui défendoient à jamais d'épouser. Nous trouvons dans notre manuscrit plus d'une trace de ce feu mal éteint. A l'occasion de la femme adultère (ch. LXXV), elle fait sur elle-même un retour éloquent, dont certaines expressions semblent confirmer indirectement le fait rapporté par Duclos :

« Personne ne m'a condamnée, Seigneur, mais je viens vous avouer mon crime et vous demander miséricorde. Hélas! je n'ay que trop suivi les maximes du monde, et *quoy qu'il ne m'aprouve pas, il n'a pas eu assez de force pour me condamner. Mes amis et mes ennemis m'ont abandonnée*, c'est alors que, me trouvant seule avec vous dans le fond de mon cœur qui est votre temple, je suis demeurée dans le silence couverte de confusion. Aujourd'huy.... « comblée de vos « grâces, j'ose encore vous demander celle d'oublier le monde « et de *m'oublier moi-même.* »

C'est aussi à cet ordre d'idées qu'appartient l'un des chapitres les plus remarquables de notre manuscrit (ch. XXVIII), celui par lequel nous allons clore ces citations.

« J'ay trop veu les effets de votre puissance pour être surprise de la guérison miraculeuse des malades qu'on vous présente, c'est ce qui me donne la hardiesse d'approcher et de vous demander miséricorde. Vous sçavez, Seigneur, que la fièvre me consume et me mine à un tel point que je ne suis pas reconnoissable ; tous les remèdes m'ont été inutiles ; vous m'en avez déjà appliqué quelques-uns qui m'ont soulagée, mais qui ne m'ont point entièrement guérie. Je suis couchée

met déjà plus contre l'abbesse de Chelles que les reproches de *bizarrerie* et d'*inconséquence*, sans remarquer suffisamment que cette bizarrerie tenoit sans doute uniquement à des habitudes de vie bien différentes de celles du monde auquel elle appartenoit, et qui ne lui pardonnoit pas de ne pas lui ressembler.

sur le lit de mon infirmité; *parce que je brûle d'un feu que vous n'avez point allumé*. Venez donc, ô médecin de mon âme, prenez-moi par la main, commandez à la fièvre de me quitter. J'ay été semblable à ces possédez de l'Évangile, en ce que.... je me suis contentée de vous confesser de bouche, tandis que mes actions démentoient mes discours.... Ah! Seigneur, si vous m'aviez entièrement abandonnée, je vous haïrois, et je sens, malgré mes infidélitez passées, un amour ardent pour vous! Brûlez un cœur qui n'a été que trop longtems partagé par les créatures, faites sentir à mon corps les effets de votre justice, mais ne me séparez jamais de vous! »

En voilà bien assez, ce me semble, pour faire apprécier le mérite et l'importance de ce manuscrit. L'authenticité de sa provenance ne sauroit être suspectée, et la date en est également facile à fixer. Il a dû être commencé dès l'époque de son noviciat, puisque, dans plusieurs passages, notamment à propos de la Purification de la sainte Vierge, elle parle de sa prochaine entrée en religion. D'un autre côté, ses prières fréquentes pour la conversion de son père prouvent que celui-ci vivoit encore; ainsi ces réflexions ont dû être commencées vers l'an 1717, et finies au plus tard vers 1724.

En résumé, la lecture de cet ouvrage, fort digne d'être imprimé, est aussi curieuse qu'édifiante sous plusieurs rapports, outre quelques excentricités théologiques et quelques déclamations dans lesquelles on reconnoît aisément l'inspiration d'un directeur janséniste (*le P. Ledoux*), cet écrit met en pleine lumière l'élévation de caractère, la générosité de cœur de cette pieuse princesse, son imagination ardente et presque sauvage, mais heureusement dirigée vers le bien. L'abbesse de Chelles et son frère semblent deux figures du moyen âge transplantées dans la société la plus frivole et la plus corrompue qui fut jamais. Semblables à ces austères Romains si heureusement placés par Couture dans son *Orgie de la décadence*, ces deux enfants de Philippe d'Orléans appa-

roissent parmi leurs contemporains comme un reproche vivant, comme une exhortation suprême et inutile. On se les représente volontiers tristes au milieu des déréglements de la régence, comme à l'aspect d'un convoi funèbre. Leurs regards qui cherchent le ciel y voient déjà se former l'orage sur de chers coupables, et tout en eux porte l'empreinte d'une douleur à jamais inconsolable, celle de n'avoir pu, par des efforts désespérés de prières et de vertu, racheter tant de fautes, conjurer tant de malheurs! Baron ERNOUF.

DE

QUELQUES POÉSIES

PEU CONNUES

SUR LA MORT DE HENRI IV.

Henri IV venoit de succomber sous le poignard de Ravaillac. A la nouvelle de cet odieux attentat la France tout entière poussa un immense cri de douleur, et cette douleur étoit vraie et sincère. Écoutons à ce sujet le *Mercure françois :* « Il est impossible de pouvoir exprimer la tristesse qui saisit un chacun en un instant. Car à ce premier mot qui fut crié *le roi est mort*, cette voix passa comme un éclair par toute la ville. On ne voyoit que fermer portes et boutiques. On n'entendoit que clameurs et gémissements. Les hommes de toutes qualités, la larme à l'œil, s'entre-demandoient : Que deviendrons-nous? Et aucuns disoient : Les maux que nous avons eus, dont ce prince nous a retirés, n'auront point de comparaison avec ceux que nous aurons après sa mort. D'autres, en leur silence, portoient leur tristesse assez dépeinte dans leur face. Les femmes avec exclamations, les mains jointes, s'entre-

disoient les unes aux autres : Nous sommes perdues, le roy est mort! Les petits enfants esbahis de l'estonnement de leurs pères et mères ploroient aussi ; et ceux qui absents de leurs maisons estoient venus de dehors pour voir l'entrée (1), se trouvèrent en une merveilleuse perplexité. »

Les poëtes, eux aussi, ressentirent vivement le coup funeste porté à la France et se firent les échos de la tristesse publique. Ils prirent la plume et célébrèrent dans leurs vers ce lugubre événement. Le nombre des poëtes qui chantèrent la mort du roi est considérable, et nous n'avons pas la prétention de les nommer tous dans ce travail. La plupart d'entre eux, du reste, sont peu connus. Sauf Bertaut, Malherbe, Maynard, Anne de Rohan, on trouve peu de noms marquants (2). Le recueil le plus volumineux de ces poésies parut en 1611 sous ce titre: *Recueil de diverses poésies sur le trespas de Henry le Grand*, très-chrestien roy de France et de Navarre, et sur le sacre et couronnement de Louis XIII son successeur, dédié à la royne mère du roy, régente en France, par G. du Peyrat, aumosnier servant du roy. A Paris, chez Robert Estienne, rue Saint-Jean de Beauvais, et chez P. Chevalier au mont Saint-Hilaire, MDCXI (1611), avec privilége de Sa Majesté, in-4 de 150 et 17 feuillets (avec un portrait en pied de Marie de Médicis gravé par L. Gaultier).

Outre ce recueil, il existe une foule de pièces détachées célébrant les vertus et les exploits du roi, et déplorant l'attentat de Ravaillac. Citons les titres de quelques-unes de ces pièces. Ce sont :

Funèbres cyprès dédiés à la royne mère du roy, régente en France, sur la mort du très-chrestien, très-victorieux et très-auguste monarque Henry IV, roy de France et de Navarre,

(1) L'entrée de la reine à Paris devoit avoir lieu le dimanche 16 mai ; elle avoit été sacrée et couronnée à Saint-Denis le 13. La mort du roi est du vendredi 14.

(2) Colomby, disciple et parent de Malherbe, composa une pièce de vers intitulée : *Consolation à la royne mère sur la mort du feu roy*, qu'on peut lire dans le *Cabinet des Muses*, 1619, in-12, p. 922-927.

surnommé le Grand, par D. F. Champflour, prieur de Saint-Robert de Montferrand en Auvergne. A Paris, chez Jean Libert demeurant rue Saint-Jean de Latran, près le collége de Cambray, MDCX (1610), in-8 de 14 pages.

Exécrations sur le détestable parricide, traduit du latin de Nicolas Bourbon, par D. F. Champflour, Clairmontois, prieur de Saint-Robert de Montferrand en Auvergne. A Paris, chez Jean Libert, MDCX (1610), in-8 de 13 pages. C'est la traduction énergique de la célèbre pièce latine de Nicolas Bourbon : *Diræ in parricidam.*

Lamentation et regrets sur la mort de Henry le Grand, à l'imitation paraphrastique de la monodie grecque et latine de Fed. Morel, interprète du roy, par Isaac de La Grange. A Paris, chez Jean Libert, MDCX (1610), in-8 de 7 pages, pièce médiocre où l'on rencontre des vers tels que ceux-ci :

Et neanmoins ce roy digne d'un tel empire
Est tombé sous le poids d'un funèbre porphyre,
Comme on voit au printemps une vermeille fleur
Tomber fanie en bas par la froide rigueur
Des enfans forcenés de nostre Tramontane...,

Tombeau de très-haut, très-auguste et très-invincible prince Henry le Grand, roy de France et de Navarre, dédié au roy. A Paris, chez Jean Libert, MDCX (1610), in-8 de 40 p. Est de Cl. Garnier. Sa dédicace est écrite avec une orthographe singulière et bizarre qui mérite d'être indiquée.

Mausolée du grand Roy dédié au très-chrestien Louis XIII, son fils, par C. Garnier. G. P., reveu et augmenté de plus de mille vers, et imprimé par le commandement du roy et de la reine mère régente. A Paris, chez Jean de Bordeaulx, imprimeur et libraire, tenant sa boutique au bas de la grande salle du palais, MDCXI (1611), avec privilége du roy, in-8 de 70 p. + Épitaphe du roy Henry le Grand; à Monsieur de Souvré, gouverneur de Sa Majesté, ode.

L'Heureuse entrée au ciel du feu Roy Henry le Grand, noble

harangue de ses louanges, et sacrée prière des François pour le sacre du roy nouveau, par Ch. de Navières. G. S. P. R. A Paris, chez Pierre Mettayer, imprimeur et libraire ordinaire du roy, MDCX (1610), avec privilége de Sa Majesté, in-8 de 69 p. (la dernière numérotée 50 par erreur).

La Nymphe rémoise, au roy (par Jacques Dorat). A Reims, chez Simon de Foigny, imprimeur à l'enseigne du Lion, 1610, avec privilége de Sa Majesté, in-12 de 29 pages.

La Palme sacrée du très-haut, très-auguste et *très-invincible prince Henry le Grand*, roy de France et de Navarre, avec la mythologie du vray amour et du Persée dévot. A la reyne Marguerite, duchesse de Senlis, etc., par Helye Garel, Angevin. A Paris, chez Jean Libert, MDCXI (1611), in-8 de 38 p. OEuvre singulière, dans laquelle la Vierge intercède auprès du Tout-Puissant, pour qu'il laisse entrer au séjour céleste le roi défunt :

Permets luy (dit-elle) de venir après tant de tristesses
Savourer à son tour les célestes liesses,
Permets qu'il puisse au ciel ton sacré nom bénir,
Ainsi qu'en terre il a voulu le maintenir,
Qu'il vienne y couronner sa tête martiale
Qui a esté pour toy de son sang libérale....

Les Royales ombres à l'heureuse mémoire du très-chrestien, très-auguste, invincible et très-clément Henry le Grand, roy de France et de Navarre, par N. Chrestien, sieur des Croix. A Rouen, chez Jean Petit, tenant sa boutique dans la court du Palais, 1611, in-12 de 30 p. (la dernière numérotée par erreur 36). C'est un dialogue entre Henry le Grand, Jules César, Clion, Orphée et l'auteur lui-même. Alexandre et César louent leurs exploits guerriers, et racontent leur histoire en alexandrins assez médiocres. Henri fait de même. Clion et Orphée chantent la gloire du feu roi. Le poëme est terminé par une ode en l'honneur de Henri, dont le premier vers de chaque

strophe commence par : *Grand Henry*. Voici au surplus la dernière strophe :

Grand Henry, père de la France,
A jamais sur mon luth doré,
Je dirai ton los honoré,
Puisqu'au ciel tu fais résidence,
Et qu'il n'y eut jamais de roy
Si vaillant et si doux que toy,
Ny qui plus ait fait de merveilles :
Tes conquêtes et tes combats
Estoient des œuvres nonpareilles
Que des mortels ne peuvent pas.

Le sieur des Croix, vrai poëte de cour, avait, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, déjà chanté la naissance et le baptême de Louis XIII.

L'Apothéose de Henry le Grand, contenant l'histoire de ses guerres et paix, par Charles Berault, valet de chambre ordinaire de la royne. A Paris, chez Jehan Lacquehey, rue Judas, 1613, avec privilége du roy, in-12 de 146 pages. Poëme ennuyeux et plein de mythologie. Clio chante les louanges de Henri : la vie du souverain est décrite avec minutie; c'est une espèce de pendant aux *Vigilles de Charles VII* de Martial d'Auvergne, mais avec un peu plus de poésie. On voit que l'auteur est plein de la lecture d'Homère et de Virgile : comme eux, il décrit longuement l'armure de son héros (description de la cuirasse que portoit le Béarnois à la bataille d'Ivry), mais qu'il est loin de la poésie divine de ses modèles ! On trouve néanmoins dans ce long poëme quelques vers énergiques, ceux-ci, par exemple, tirés du discours de Jupiter, discours renfermant les louanges emphatiques du roi :

C'est Henry qui, dévot, nous donnoit tant d'offrandes,
C'est Henry qui, très-grand, a fait des choses grandes,
C'est Henry qui n'avoit de pareil en sa foy,

En piété, justice, armes dignes d'un roy;
C'est Henry dont le nom, porté par ses victoires,
A gravé dans le ciel comme en terre ses gloires.

Deuil sur la mort de Henry le Grand, roy de France et de Navarre, mis en vers françois par Timothée Le Mercier, escuyer, sieur de La Herodière, conseiller et secrétaire du roy, tirés de la prose du sieur de L'Hostal, vice-chancelier de Navarre. A Sedan, de l'imprimerie de Jean Jannon, MDCXVI (1616), in-12 de 92 feuillets.

Les poëtes que nous venons de citer sont complétement oubliés. Les noms de ceux qui écrivirent dans le *Recueil de du Peyrat*, vrai monument funéraire en l'honneur de Henri IV, ne sont guère plus connus. Parmi tous ces noms plus ou moins obscurs (nous omettons volontairement les poëtes grecs, latins, italiens, espagnols) nous remarquons : Anne de Rohan, auteur de stances dont nous parlerons plus loin; Habert; Michel Bouteroue (1); G. du Peyrat, le collecteur du recueil; de Sonan, gentilhomme de la maison du roi; Nicol. Le Digne; du Bois du Pincé, maître d'hôtel du roi; du Mayne (le même à qui Malherbe a adressé un sonnet); Sébastian Hardy; N. Fardoil; Nervèze; J. Prevost du Dorat; Champflour, prieur de Saint-Robert de Montferrand; Jérôme de Bénévent (2), trésorier général de France en Berry (ces trois derniers traducteurs de la pièce latine de Nic. Bourbon); J. de La Vallée; Le Blanc; Gasp. de Bryenne; Étienne Molinier, docteur en théologie, auteur d'une pièce fort longue : *Regrets funèbres sur le trépas de Henry le Grand*, en strophes de quatre vers, d'un mètre différent; Daniel du Monstier, peintre du roy et de la royne; Robert Estienne, enfin de l'illustre famille des Estienne.

Un double caractère signale toutes ces poésies : d'un côté,

(1) C'est l'auteur du *Petit Olympe d'Issy* adressé à la reine Marguerite. Ce poëme, en strophes de 8 syllabes, parut d'abord en 1609 ; on le retrouve dans le *Cabinet des Muses*, 1619, p. 537-547.

(2) Jérôme de Bénévent étoit neveu de Lestoille, dont nous avons de si curieux mémoires sur les règnes de Henri III et Henri IV.

la mort du roi est retracée en strophes touchantes; ses vertus, ses qualités, ses victoires sont louées à l'excès; de l'autre, une haine ardente, implacable, écho des vers de N. Bourbon, se fait entendre contre l'assassin, contre les jésuites et l'Espagnol qui, selon la rumeur publique d'alors, avaient armé le bras de Ravaillac.

Pour terminer ce travail, nous allons donner quelques vers d'Anne de Rohan et de Bertaut, relatifs à la mort du roi (remarquons ici que les vers de Bertaut ne se trouvent pas dans le recueil de du Peyrat), et quelques strophes d'un poëte inconnu qui retrace avec énergie et cruauté à la fois le supplice de Ravaillac dans des vers brûlants et colorés, vrais modèles de ces *ïambes* qu'imiteront plus tard André Chénier et Barbier.

Anne de Rohan composa, sur l'attentat de Ravaillac, des stances remarquables; mais sa pièce trop longue (elle a vingt-cinq strophes), au milieu de quelques idées bien rendues est trop souvent gâtée par des antithèses. Néanmoins la pièce nous paroît fort belle pour le temps. Le début est noble et exprime bien l'état des esprits que consterna le meurtre du roi.

Quoy! faut-il que Henry, ce redouté monarque,
Ce domteur des humains, soit domté par la Parque,
Que l'œil qui veit sa gloire, ores voye sa fin?
Que le nostre pour luy incessamment dégoutte
Et que si peu de terre enferme dans son sein
Celuy qui méritoit de la posséder toute?

Quoy! faut-il qu'à jamais nos joyes soient esteintes,
Que nos chants et nos ris soient convertis en plaintes?
Qu'au lieu de nostre roy le deuil règne en ces lieux?
Que la douleur nous poigne et le regret nous serre,
Que sans fin nos soupirs montent dedans les cieux,
Que sans espoir nos pleurs descendent sur la terre?

Il le faut, on le doit : et que pouvons-nous rendre
Que des pleurs assidus à cette auguste cendre?

Arrosons à jamais son triste marbre blanc.
Non, non, plustost quittons ces inutiles armes.
Mais puisqu'il fut pour nous prodigue de son sang,
Serions-nous bien pour luy avares de nos larmes ?

Puis vient l'éloge du roi.

Plaignons, pleurons sans fin cet esprit admirable,
Ce jugement parfait, cette humeur agréable,
Cet Hercule sans pair aussi bien que sans peur,
Tant de perfections qu'en louant on soupire,
Qui pouvoient asservir le monde à sa valeur,
Si sa rare équité n'eût borné son empire.

Regrettons, soupirons cette sage prudence,
Cette extresme bonté, cette rare vaillance,
Ce cœur qui se pouvoit fleschir et non domter,
Vertus de qui la perte est pour nous tant amère,
Et que je puis plus tost admirer que chanter,
Puisqu'à ce grand Achille il faudroit un Homère.

Mais parmy ces vertus par mes vers publiées,
Lairrons-nous sa clémence au rang des oubliées,
Qui seulement avoit le pardon pour objet,
Pardon qui rarement au cœur des rois se treuve?
En parle l'ennemi, non le loyal subjet,
En face le récit qui en a fait l'espreuve.

....

Ce Mars dont les vertus furent jadis sans nombre,
Et que nul n'esgaloit, est esgal à une ombre.
Le fort a ressenti d'Atropos les efforts;
Le vainqueur est gisant dessous la froide lame,
Et le fer infernal qui luy perça le corps
Fait qu'une aspre douleur nous perce à jamais l'ame.

Jadis pour ses beaux faits nous eslevions nos testes;
L'ombre de ses lauriers nous gardoit des tempestes,

La fin de ses combats finissoit nostre effroy;
Nous nous prisions tous seuls, nous méprisions les autres,
Estant plus glorieux d'estre subjets du roy
Que si les austres roys eussent esté les nostres.

Maintenant nostre gloire est à jamais ternie,
Maintenant nostre joye est pour jamais finie;
Les lys sont atterrés, et nous avecques eux :
Daphné baisse chétive en terre son visage,
Et semble par ce geste, humble autant que piteux,
Ou couronner sa tombe, ou bien luy faire hommage.

France, pleure ton roy qu'un noir cachot enserre,
Roy florissant en paix, victorieux en guerre,
Qui des tiens conservoit les biens, les libertés.
Jette sans fin des cris et des larmes non feintes
Jusques au bout du monde; aux lieux plus escartés
Où résonnoient ses faits, fais résonner tes plaintes.

La fin de la pièce contient un éloge délicat de la reine mère. Puis, s'adressant à la noblesse, Anne de Rohan l'invite à prendre les armes, à punir ceux qui ont poussé Ravaillac au crime et à venger le meurtre de Henri IV, qu'elle appelle *nostre Alcide*. Elle revient ensuite à l'idée développée au commencement de ses stances et termine ainsi :

Mais quoy ! sans fin, sans fruict nos humides paupières
Feront-elles couler des piteuses rivières?
Les ans n'en pourront-ils faire arrester le cours?
Nos bouches à l'envy plaindront-elles sans cesse ?
Et nos cœurs sanglotants seront-ils pour toujours
Esclaves du malheur, hostes de la tristesse ?

Ouy, nous plaindrons sans fin. Hé! quel Scythe desnie
A des maux infinis une plainte infinie?
Montrons d'un rare prince un regret non commun ;

Ou vivons pour le plaindre, ou mourons pour le suivre :
Soit vivants, soit mourants, tesmoignons à chacun
Qu'en cessant de pleurer, nous cesserons de vivre.

Telles sont les stances célèbres d'Anne de Rohan : elles sont citées, mais pas en entier cependant, dans l'*Histoire universelle* de d'Aubigné. Cette pièce, trop pleine d'antithèses, n'en est pas moins belle et énergique : la douleur de la France est exprimée en strophes graves et gémissantes. C'était bien là l'épitaphe que méritoit Henri IV, une épitaphe pleine de larmes et de sanglots.

Dans les stances *sur la mort du feu roy*, de Bertaut, nous trouvons de bien beaux vers, mais la pièce est également trop longue. Bertaut avoit été comblé de bienfaits par Henri III et Henri IV; témoin de l'assassinat du premier par Jacques Clément, il fit sur ce tragique événement une pièce fort belle. Celle qu'il écrivit sur la mort de Henri IV est aussi fort remarquable. Il étoit déjà avancé en âge lors de l'attentat de Ravaillac : il avoit cinquante-huit ans. Les grandes douleurs sont muettes, dit-il au commencement de ses stances : il vaut mieux ne pas pleurer la mort du roi que la mal pleurer. Du reste, il approche de la vieillesse, et la muse ne le voit plus d'un œil favorable. Après ce début, il continue en ces termes :

O grand roy, le support des lettres et des armes,
Reste plustost non plaint que plaint d'indignes larmes
Dont un nom si fameux ne puisse estre honoré.
Soit demandé plustost pourquoy louant ta vie,
Je ne t'ay point pleuré quand on te l'a ravie,
Que pourquoy mal heureux je t'ay si mal ploré.

....

Aussi bien Apollon n'anime plus ma veine
Comme il faisoit du temps que la docte neufvaine
Donnoit vol à ma plume en un age plus doux :
Ou pleurons ce malheur en meilleurs Héraclites,

Ou fuyons de donner aux François Démocrites
Un sujet en nos pleurs de se rire de nous.

Ainsy, dis-je, semblable à cet archer antique
Qui craignant de souiller d'une honte publique
Le renom de sa main par l'age s'empirant,
Ayma mieux (tant l'honneur possédoit son envie!)
Perdre en ne tirant point sa franchise et sa vie,
Que de perdre d'un coup sa gloire en mal tirant(1).

Cette comparaison est belle, et selon nous à noter. Malgré les glaces de l'âge, on sent encore dans les vers du poëte palpiter le cœur du bon serviteur et du bon citoyen. Les strophes suivantes ne manquent ni de poésie ni d'énergie :

O France, ingrate France et cruelle à toy mesme
D'avoir osé tremper ton propre diadesme
Jà deux fois dans le sang des Valois et Bourbons,
Mérites tu pas bien que des loups te commandent,
Et que de méchants roys sans pitié te gourmandent,
Puisque si méchamment tu gourmandes les bons?

. . . .

Que maudit soit le jour où cette infâme Dire
Rendit presque la France une pauvre navire
De qui déjà la mer engloutit le tillac;
Que la fureur du ciel en extirpe la race,
Et que, par une erreur de sa brutale audace,
L'effroy mesme d'enfer ait pour nom Ravaillac!...

La fin est remplie par des louanges données à Marie de Médicis et au jeune Louis XIII. Les vers sont mieux frappés et véritablement beaux. On ne connoît guère de Bertaut que des vers érotiques et langoureux ; en voici de fermes, de gra-

(1) Allusion à l'athlète Timanthe de Cléones, qui, ne pouvant plus bander son arc, se jeta de douleur dans un bûcher allumé de ses propres mains. V. Pausanias, *Éliaques*, liv. II, p. 330 de l'édition latine de Francfort, 1624, in-8.

ves et de sévères. Bertaut, en écrivant cette pièce, étoit réellement ému : il perdoit dans Henri un bienfaiteur. D'un autre côté, son titre d'évêque, la vieillesse qui arrivoit à grands pas avoient chassé de son esprit les images voluptueuses qui avoient charmé sa jeunesse. Aussi ces vers sur le trépas de Henri IV, et surtout les derniers, révèlent dans le poëte une touche vigoureuse et ferme jusque-là inconnue. Cette pièce est le *chant du cygne* de Bertaut.

Cessez de vous lamenter, dit-il à la reine mère; vivez pour Louis XIII.

Vivez tant seulement, ou soit pour la vengeance,
Ou soit pour étouffer la maudite espérance
Du fruict que de sa mort l'étranger s'est promis :
Vivez, vainquez, régnez, de tous biens assouvie,
Et que l'heur éternel de votre longue vie
Soit l'éternelle mort des desseins ennemis.

L'ennemy tout despit de voir nos troubles calmes,
Voulant que nos cyprès luy produisent des palmes
(Quoiqu'un juste remords luy serve de bourreau),
Peut estre entre les pleurs dont la France est trempée,
Enflé d'un vain espoir fera luire l'épée
Que la seule frayeur colloit à son fourreau.

Mais il n'y gaignera contre votre conduite
Rien que perte ès combats, rien que honte en la fuite;
Car il recevra lors, comme Cyre autrefois,
Un plus honteux sujet d'avoir la vie en haine,
D'estre en guerre battu par les mains d'une reine
Que par celles d'un roy qui battoit les grands roys.

. . . .

Cependant, préservez des coups de tout orage
Ce sacré lys royal, fleuron de son courage,
Le couvrant d'oliviers grands et plantés épais;
Et pour le voir bientost fameux dans les histoires,

Semez-luy d'une main préparée aux victoires
Des graines de laurier dans les champs de la paix.

Car les sages conseils en sont les vives graines
Avec ces ornements des fortunes humaines,
La valeur, l'équité, la prudence et la foy;
C'est de ces vertus-là qu'il faut qu'on le renomme :
Il doit bien posséder les autres comme un homme,
Mais il luy faut avoir celles-là comme un roy.

Puissiez-vous le nourrir aux palmes assurées,
Et malgré les fureurs contre luy conjurées
Le mener jusqu'au temps par les astres promis,
Où suivant à grands pas la valeur paternelle,
La guerre estant sa gloire, et prospérant en elle,
La paix soit désirable à ses seuls ennemis.

Alors on s'escrîra d'un aise incomparable :
L'aiglon surpasse l'aigle en ce vol admirable,
Que de voir esgaller nul jamais n'eust pensé :
Le vainqueur est vaincu, mais telle est la victoire
Que si c'est heur à l'un de surpasser en gloire,
C'est joye à l'autre ès cieux de se voir surpassé.

Un autre caractère des poésies sur la mort de Henri IV est, avons-nous dit, la fureur contre son assassin. Cette fureur, cette haine percent, pour ainsi dire, à chaque vers des pièces composées à ce sujet. Ravaillac est maudit : les supplices ordonnés par l'arrêt du parlement sont relatés avec une joie sauvage. Nicolas Bourbon fait sa pièce latine *Diræ in parricidam*, pièce cruelle et sanglante, et dans laquelle le poëte ne craint pas de faire naître le *Rousseau d'Angoulême* de l'inceste de sa mère avec un incube. Il étoit impossible que la haine allât plus loin! Citons ici quelques vers de Champflour, un des traducteurs du poëte latin :

Un incube, abusant du ventre de sa mère,
Fraya dedans son flanc en façon de vipère,

Et d'un souffle infernal, d'un siffle serpentin,
Forma le corps maudit de cet affreux lutin
Au pays angoulmois, dans une maisonnette.

. . . .

Dès lors on n'a vu croistre en cette orde maison
Que crime, que forfait, que peste, que poison;
Et les plus innocents de cette race infame
Ont souillé leur renom, prostitué leur ame,
Prodigué leur honneur à toute cruauté,
Et terminé le jour de leur fatalité
Ou dessus un gibet, ou la roue inhumaine
A fini la douleur de leur dernière peine;
Son frère, son ayeul et ses cruelles sœurs
N'ont engendré depuis que meurtres et malheurs.

Et pour achever le tableau, donnons quelques vers signés F. D. S. P. d'un mètre serré et énergique, qui rappelle les vers vigoureux et hardis de *la Curée* :

Quelle horrible fureur a dedans ta poitrine,
    Monstre des enfers inhumain,
Couvé l'esprit malin, enfant de Proserpine,
    Qui t'a mis le fer à la main,

Monstre enyvré de sang, qui rends toute la France
    Ses lys à bas, la larme à l'œil,
Couverte jusqu'aux pieds par ta cruelle offense
    D'un funeste manteau de deuil?

. . . .

Tu l'as, monstre cruel, d'un glaive parricide
    Si vivement atteinte au cœur,
Qu'ostant la vie au roy, son redoutable Alcide,
    Tu la fais mourir de langueur.

. . . .

Quel charme, quel démon, quelle huile, quelle poudre
 T'a les sens de sorts fascinés,
Que tu ne vois, cruel, d'en haut fondre la foudre
 Sur tes os au feu destinés?

Ne vois-tu pas, meschant, que pour ton maléfice
 Digne de tourments inhumains,
On te va recherchant le plus cruel supplice
 Dont se puissent lasser nos mains,

Pour venger dessus toy l'outrage inexpiable
 De ton sacrilége attentat,
Sacrilége, qui vois la perte lamentable
 Que tu causes à cet Estat?

Faut-il donc que toujours cette tache demeure
 Au nom glorieux des François,
Que sans eux désormais un de nos roys ne meure,
 Qu'ils soient les meurtriers (1) de nos roys?

. . . .

Mais quel aspre tourment, quel taureau de Phalare
 Peut dignement venger ce tort,
Si pour punir assez un acte si barbare,
 C'est toujours trop peu d'une mort?

Suit la description du supplice exactement conforme aux termes de l'arrêt; c'est une vraie poésie de bourreau et de cannibale : nous l'omettons ici. Rien n'est oublié dans ces vers brûlants comme un fer chaud : ni la main du criminel consumée par le soufre, ni l'huile et le plomb fondus versés sur la chair vive et saignante du supplicié, ni la tenaille ardente, ni les quatre chevaux tirant et démembrant le corps du criminel. L'auteur finit par les strophes suivantes :

Car quoy que pour punir un si cruel outrage,
 On puisse à ta peine adjouster,

(1) *Meurtriers*, dissyllabique.

Il ne sera jamais que toujours davantage
On ne t'en doive souhaiter

Que tu ne sois là bas, ombre affreuse et maudite,
Le plus bourrelé des enfers,
Dedans le puits bouillant du plus profond Cocyte,
Toujours au feu, toujours aux fers.

Tu sçauras lors, bruslant en la gesne éternelle,
Que c'est de massacrer des roys
Qui sont de Dieu sur nous le cœur et la prunelle,
Et l'image vif de ses loix.

Le 27 mai, le supplice horrible de Ravaillac eut lieu en place de Grève, devant les princes et les seigneurs de la cour accoudés au balcon de l'hôtel de ville : l'attentat du 14 étoit vengé!

Édouard Tricotel.

UN POËTE INCONNU

DU XVIII[e] SIÈCLE (1),

BERNARD PIRON.

Deux Piron sont connus en littérature: Aimé, qui nous a laissé un recueil de Noëls bourguignons presque aussi piquants que ceux de la Monnoye (2), et Alexis, son fils, l'immortel auteur de la *Métromanie;* mais on paroît généralement

(1) La reproduction est interdite.

(2) En 1858, M. Mignard a publié une édition nouvelle des *Noëls d'Aimé Piron*, en y joignant quelques compositions inédites, la musique des airs anciens et un avant-propos précis et ingénieux. Dijon, Lamarche, 1 vol. in-12. Cette intéressante publication a été l'objet, ici même, d'un excellent compte rendu de la part de M. Albert de La Fizelière.

ignorer qu'il a existé un troisième Piron, du prénom de Bernard, petit-fils et neveu des précédents, qui, poëte comme eux, a traversé plus des trois quarts du XVIIIe siècle et les douze premières années du XIXe, en semant çà et là, à toutes les heures de sa longue carrière (94 ans), la vive épigramme et le couplet égrillard. C'est pourtant une physionomie curieuse et originale que celle de Bernard Piron, et qui mérite d'être étudiée. Aussi, mon intention est-elle de tâcher d'en rassembler ici les linéaments épars et presque effacés et de la mettre en vue, à l'aide des recherches suivies que j'ai faites sur ce poëte et des documents autographes et inédits dont je suis détenteur.

Né à Dijon, le 16 septembre 1718, de Jean Piron, *apothicaire*, Bernard avoit l'esprit très-mordant, ainsi qu'il le reconnoît lui-même dans ce distique composé par lui à l'âge de quatre-vingt-douze ans :

Malin dans mes écrits comme dans mes propos,
Il me reste une dent, et je la garde aux sots.

Du reste, fortement imprégné de la séve gauloise et des âcres senteurs du terroir bourguignon, Bernard fut un épicurien dans toute la force du mot, dans toutes les conséquences de la chose. Amant de la mollesse et du doux nonchaloir, il s'arrangea une vie exempte de tout souci, de toute préoccupation suivie, et que n'auroit pas désavouée le plus délicat sybarite. Jeune encore, sa famille voulut le placer dans les gabelles; il s'y refusa et fit à ce sujet une chanson dont j'extrais les passages suivants :

Du métier de ne rien faire
Je fais mon unique affaire.
Point d'emploi.
Parlez-moi
De bien boire :
Le dieu du vin et l'amour,

Sur mes sens tour à tour
Remportent la victoire.
Joli bec
Et vin grec
Sont mon centre :
Ma maîtresse et la liqueur
M'ont toujours mis le cœur
Au ventre.

Plus tard, reçu avocat au parlement de Dijon, il dédaigna, bien entendu, de se former une clientèle et d'étudier les causes qu'on pouvoit lui confier : d'où il suit qu'il ne plaida jamais. De même, lorsqu'il devint membre de l'académie de sa ville natale, sans doute il s'abstint avec soin d'assister aux séances du docte corps, ou, s'il s'y rendit, ce dut être par aventure, par accident, et, comme La Fontaine, en *prenant par le plus long*. Enfin, pour se dégager de toute application, il vendit à sa sœur ses biens à fonds perdu, se bornant à vivre d'une pension viagère qui, double attrait pour lui ! accroissoit ses revenus et le dispensoit de surveillance. Du reste, pour peu qu'on l'en eût prié, il étoit d'humeur à imiter ce philosophe de l'antiquité qui, en vue d'être entièrement libre, jeta par-dessus les ponts l'argent de son patrimoine.

Bref, Bernard étoit un honnête désœuvré, un aimable et malin bourgeois d'Athènes, se promenant du matin au soir la canne à la main, visitant ses amis et aiguisant sa verve moqueuse à tous les bruits de ménage, à tous les caquets du quartier. Dans un temps de disette, il eût mis volontiers la mythologie en épigrammes et les travaux d'Hercule en vers badins. Indépendante et gaie, sa muse s'attaquoit aux choses comme aux personnes ; et, contrairement à son programme, ce n'est pas uniquement pour les *sots* qu'il gardoit sa *dernière dent*. Son oncle en reçut des morsures, ainsi qu'on le verra plus loin. Du reste, il alla passer quelque temps à Paris chez ce dernier, auquel il donna de sérieux motifs de mécontente-

ment, au sujet d'une *impiété grave* dont il s'étoit rendu coupable (1). La justice s'en émut; mais il échappa à ses poursuites, grâce à son oncle qui le tint caché. Au surplus, la jeunesse de Bernard avoit été fort incorrecte, et il avoit composé beaucoup d'opuscules qui ne brilloient pas précisément par l'orthodoxie.

Pendant son séjour à Paris, son oncle le chargea de la copie de quelques-uns de ses manuscrits, tâche dont Bernard s'acquitta d'une manière remarquable, en raison de la correction et de la netteté de son écriture, qui étoit plus régulière que sa conduite. A ce sujet, un biographe moderne qui parfois affirme les choses qu'il ignore avec autant d'intrépidité que celles qu'il connoît, a cru devoir mettre les collecteurs en garde contre les autographes attribués à Alexis, prétendant qu'on pouvoit les confondre avec l'écriture de son neveu. Ainsi que je l'ai dit ailleurs (2), pour tout œil exercé, cette confusion n'est pas possible. L'écriture de Bernard, dont je possède plusieurs spécimens, est, je le répète, encore mieux calligraphiée que celle de son oncle, et, en raison même de sa perfection relative, très-facile à reconnoître.

Vers 1769 vivoit en Bourgogne, dans son château de Cersy, existant encore aujourd'hui, un gentilhomme gai buveur, conteur, frondeur, pourchasseur à la brune, nommé Châtillon de Jalamonde. Ce jeune et riche seigneur, d'une excentricité devenue proverbiale dans le pays, savoit choisir de joyeux compagnons. La preuve, c'est qu'il jeta son dévolu sur Bernard, qui ne se fit pas tirer l'oreille pour partager ses plaisirs, et qui passa bientôt une partie de son temps à Cersy. Que de riantes journées! que de nuits bruyantes et folles! quelle aubaine

(1) Je n'ai pu savoir en quoi consistoit cette impiété que M. Auguste de Mastaing, arrière-neveu de Piron, se borne à citer vaguement dans une brochure de 2 feuilles in-8, intitulée: *Les Piron*, et publiée en 1844. Paris, Hennuyer et Turpin.

(2) Œuvres inédites de Piron (prose et vers), accompagnées de lettres également inédites adressées à M[lles] Quinault et de Bar. 1859. Poulet-Malassis et de Broise, 1 vol. in-8.

pour notre Bernard, qui n'avoit jamais assisté à pareille fête, et pour qui la vie de château devoit être l'idéal du bonheur! Pendant quelques années, on le vit donc souvent à Cersy, où, comme pour payer sa bienvenue, il figuroit en qualité de témoin dans les contrats que son hôte passoit devant notaire, soit pour donner le dénombrement de sa seigneurie, soit pour marier ses chambrières, soit pour acquérir ou échanger des immeubles. J'ai en portefeuille un de ces contrats, daté du 16 janvier 1769, et signé de Bernard ainsi que de Châtillon de Jalamonde (1).



Comme poëte, Bernard avoit à un assez haut degré le *mot* et le *trait*, à défaut de la correction et de l'harmonie. Je possède un certain nombre de ses compositions, encore inédites, que je me propose de publier. On me saura gré d'en détacher quelques-unes et de les placer ici. C'est le moyen de donner le dernier coup de pinceau à cette figure singulière, d'en éclairer au vif tous les aspects.

Alexis avoit légué, en mourant, ses manuscrits à Rigoley de Juvigny et ses biens à Annette Soisson, — qui étoit, non sa nièce, comme l'ont dit à tort plusieurs biographes, mais sa cousine. — Frustré dans sa double attente, Bernard se vengea en composant ainsi l'épitaphe de son oncle :

Ci-gît le célèbre Piron
Des poëtes la rocambole,
Qui légua, nous faisant faux-bond,
A Juvigny ses torch..-c...
A sa catin tous ses écus,
A son neveu pas une obole.

Insouciant en politique comme dans ses goûts, il planta son drapeau dans tous les camps, et chanta tour à tour Louis XVI, la république et Napoléon Ier. Quatre de ses compositions en

(1) Je dois cette communication à l'obligeance de M. Abel Jeandet, de Verdun-sur-Saône, bibliophile aussi modeste que distingué, qui sait mettre une imagination brillante au service d'une érudition très-variée.

font foi. Celle qui suit porte particulièrement l'empreinte de son individualité : car tout en célébrant les exploits de Napoléon et la gloire de la patrie, il ne s'oublie pas, il songe à ses plaisirs partout et toujours, et, pour y pourvoir, pour en prolonger la durée, il voudroit posséder autant de pièces d'or que le nouveau César a gagné de batailles. Cette pièce est intitulée :

Le Souhait inutile.

Que n'ai-je de napoléons
Autant que Bonaparte a gagné de victoires !
On n'auroit jamais vu, dans toutes les histoires,
Un mortel plus heureux, comblé de plus grands dons.
Mais quel souhait, ma Muse, oses-tu te permettre ?
Nous ne saurions pas où les mettre.
O vous, ô le plus grand des héros et des rois,
Quelles sommes pourroient égaler vos exploits !

Ailleurs, il s'adresse aux républicains, et leur dit :

. . . .
. . . .

Je laisse à nos grands écrivains
Le soin de célébrer, braves républicains,
Vos talents, vos vertus et votre ardeur guerrière,
Sachant qu'avec honneur pour franchir un tel pas
Il faut être Voltaire, et je ne le suis pas.

Ce qui n'empêche pas Bernard de flageller jusqu'au sang le philosophe de Ferney toutes les fois qu'il en trouve l'occasion, comme dans ce quatrain, par exemple :

Les imprimeurs et les libraires
De tout temps, comme on sait, ont volé les auteurs.
A son tour, le plus fin des versificateurs,
Voltaire, en les volant, venge bien ses confrères.

Sous le titre des *Trois Piron*, il fit cet autre quatrain qui

n'est pas connu et qui mérite peut-être de l'être, en raison de la vérité qu'il consacre :

Alexis, Aimé, Bernard,
Nous sommes trois sur le Parnasse,
Mais Alexis, qui les autres surpasse,
Des faveurs d'Apollon eut la meilleure part.

Après avoir chanté tous les gouvernements, les plaisirs faciles et les douceurs de l'oisiveté, il ne lui manquoit plus que de célébrer la religion et la vertu. C'est ce qu'il fit.... en prose et en vers....

Voici pour la prose :

« On refuse sa soumission à la foi, parce qu'on craint la réformation de ses mœurs.... O Jésus! divin libérateur! unissez mon âme à la vôtre; recevez-moi, attirez-moi à vous, etc., etc. »

Voici pour les vers :

O déplorable vanité
Des amis soi-disant d'une fausse Minerve!
Elle vous trompe. Il n'est d'autre immortalité
Que celle que le ciel à la vertu réserve.

Il se maria à Christine-Matthieu Fouchère, peintre en miniature, qui acquit une certaine réputation pour les portraits qu'elle composa pendant la révolution de 89, portraits où elle faisoit entrer les cheveux des personnes qui avoient été condamnées par les tribunaux du temps. Elle étoit d'une grande piété, et obtint de son mari, alors âgé de près de quatre-vingt-dix ans, le sacrifice de ses poésies profanes, qu'il brûla. Comme conséquence naturelle, et, sous forme de compensation, elle décida Bernard à traduire les *Psaumes de David*, à l'exemple de son oncle. Il a fait aussi des *Héroïdes*, et l'on a parlé d'une traduction en vers de la *Jérusalem délivrée*, dont il avoit con-

fié, en mourant, le manuscrit à un ami; mais aucune de ces compositions n'a été imprimée. Il mourut à Dijon, le 9 mai 1812, âgé de quatre-vingt-quatorze ans, laissant deux épitaphes pour son usage. Voici la meilleure, où l'épicurien revit dans toute sa verdeur première. Sans doute sa femme étoit absente quand il la fit :

Ci-gît un libertin folâtre
Qui du plaisir fut idolâtre,
Piron, le chef des étourdis,
Et qui ne songea guère à gagner Paradis.
Pour le repos du bon apôtre,
Passant, tu peux toujours dire un *De profundis*.
S'il ne lui sert à rien, ce sera pour un autre.

Honoré BONHOMME.

NOUVELLES

ET

VARIÉTÉS BIBLIOGRAPHIQUES.

— La saison des ventes, cet hiver, s'annonce d'une façon satisfaisante pour les bibliophiles. Nous avons sous les yeux le catalogue des livres de M. Scalini de Como, que vient de publier M. François, et qui renferme une ample et bonne collection d'ouvrages de tout genre. Il ne faut pas y chercher ces raretés de premier ordre qu'offroit récemment la vente Libri, faite à Londres; M. Scalini n'avoit point de volumes à la reliure de Grolier, point d'éditions sur vélin inconnues à Van Pruet, point de livres xylographiques que nul bibliographe n'avoit encore décrits, mais il avoit rassemblé un grand nombre d'ouvrages estimés, souvent rares et curieux, tous en fort

bonne condition et très-dignes de figurer honorablement dans le cabinet d'un amateur.

La littérature italienne est naturellement une des parties les plus riches de cette bibliothèque formée par un Lombard. Nous avons distingué cinq éditions anciennes et recherchées du poëme de Dante. Les *Reines*, de Pétrarque, sont représentées par seize éditions différentes, plusieurs de condition supérieure. Un exemplaire de la très-rare édition de l'*Orlando furioso*, de 1545, est malheureusement incomplet de deux feuillets. Treize éditions différentes du *Deçaméron*, de Boccace, démontrent que M. Scalini avoit un goût fort excusable pour les spirituelles narrations de Boccace. Ce goût pour les conteurs et pour les facéties n'excluoit nullement le penchant à la lecture d'ouvrages beaucoup plus graves. La théologie compte près de 700 numéros dans le catalogue qui est sous nos yeux; les éditions de la Bible et du Nouveau Testament, en diverses langues, sont nombreuses ; nous avons remarqué la *Bible* imprimée à Lyon, en 1542, et à laquelle les notes de Servet donnent du prix, ainsi que de fort beaux exemplaires reliés en maroquin de deux des Bibles publiées par Robert Estienne, et de la traduction française du curé René Benoist, condamnée à Rome, et de la Bible protestante imprimée à Charenton, en 1652.

On pourroit aussi signaler divers ouvrages en langue basque ou en patois (genre d'écrits aujourd'hui recherchés) et quelques anciens poëtes françois (notamment un très-joli Ronsard, de 1578). La section historique présente une réunion fort intéressante de livres d'un mérite réel et parfois difficiles à rencontrer. Entre autres manuscrits qui devroient entrer dans quelque dépôt public, on remarquera les *Instrumentæ monasterii sancti Stephani Januensis*, 2 vol. in-folio, manuscrit du quatorzième siècle, sur velin.

Les amateurs qui se donneront le plaisir de parcourir le catalogue Scalini sauront bien d'ailleurs y découvrir nombre de livres dignes d'exciter leurs désirs et que nous n'avons pas besoin de leur signaler.

Ajoutons aussi que l'inventaire de cette intéressante collection n'est pas seulement une sèche énumération de titres, des notes répandues çà et là viennent offrir des détails peu connus. Nous nous contenterons d'indiquer celle du nº 332, relative à un livre poursuivi avec rigueur (la *Relation de l'origine du quiétisme*, par l'abbé Phélipeaux), et celle du nº 903, sur un bizarre ouvrage de l'école Saint-Simonienne : *Plus de maris! plus de pères!* G. B.

C'est à M. François qu'on doit ce catalogue digne d'attirer les regards des amateurs; il leur fournira des occasions multipliées d'enrichir leurs collections.

— Une vente de livres a eu lieu, *par le ministère compétent*, à Gand, le 25 octobre; le catalogue étoit intitulé :

Catalogue d'une belle collection de livres d'Écriture sainte, de théologie, de droit canon, etc., ainsi que d'un choix de livres rares provenant de la bibliothèque de M. Vanderhaeghen, EN SON VIVANT curé à Eecke, et d'autres DÉFUNTS. Quant aux conditions de la vente, les voici : 10 pour 0/0 d'augmentation payable en 30 jours pour les personnes de la ville et au comptant pour les étrangers; 20 centimes pour recette à domicile. — Faire attention à l'ordre de la vente. — Les formats non désignés sont in-8. — Les directeurs de la vente se chargent loyalement des commissions. — Les ouvriers attachés à la vente n'ont droit qu'à 5 centimes par lot, et 10 centimes quand ils le portent à domicile. — Une autre vente aura lieu sous peu : les personnes qui auroient des ouvrages dont elles voudroient se défaire peuvent les adresser franco. — Les livres que le directeurs de la vente savent être impies et immoraux ne sont pas admis.

— MM. L. Hachette et Cie, libraires à Paris, doivent prochainement publier la *Correspondance de Buffon, recueillie et annotée par M. Henri Nadault de Buffon, son arrière-petit-neveu.*

Avant de mettre sous presse, l'auteur et l'éditeur de cette importante collection font un dernier appel aux collectionneurs françois et étrangers.

La bienveillance qu'ils ont rencontrée jusqu'à ce jour dans leurs recherches, leur fait espérer qu'ils peuvent compter encore sur l'intérêt des personnes qui seroient à même de

leur fournir, soit des documents nouveaux, soit des renseignements utiles pour l'ouvrage dont ils ont entrepris la publication.

Les lettres et communications qui seront envoyées en réponse à cet appel devront être adressées à MM. *L. Hachette et Cie, libraires, rue Pierre-Sarrazin*, 14, *à Paris*,

— M. A. Teulet archiviste aux archives de l'empire prépare une publication importante : *Le trésor des chartes de France*, recueil complet des documents originaux renfermés autrefois dans les layettes du trésor et conservés aujourd'hui aux archives de l'empire, reproduits textuellement ou par des analyses, classés par ordre chronologique et par règnes, annotés et accompagnés de tous les index propres à faciliter les recherches, publication officielle faite par ordre de l'Empereur et exécutée sous la direction de M. le comte de Laborde, directeur général des archives de l'empire, membre de l'institut.

Tous les travaux préparatoires de cette grande publication, qui intéresse au plus haut degré notre histoire nationale, sont terminés. La première partie, qui comprend les pièces antérieures au XIIe siècle et les pièces relatives aux règnes de Louis VI, Louis VII, Philippe Auguste et Louis VIII, de 1137 à 1226, est sous presse. Elle se composera de trois volumes in-4° de 800 pages chacun imprimés à deux colonnes, du format adopté pour la collection des inventaires publiés par la direction générale des Archives de l'Empire. Prix de chaque volume, 25 francs. Le premier volume paraîtra en avril prochain.

— Lyon est une des premières villes de France où l'imprimerie fut introduite vers 1472. Le premier livre avec date sorti de ses presses est *le Compendium Lotharii Cardinalis* imprimé en 1473 chez Bartelemi Buyer, par Guillaume Leroy. Depuis lors et notamment dans le XVIe siècle, Lyon eut toujours des imprimeurs célèbres, les Gryphes, les de Tournes, Guillaume

Roville, Dolet et tant d'autres. La décadence n'arriva qu'au XVIII[e] siècle quand les Anisson eurent quitté Lyon elle se prolongea jusqu'à nos jours, lorsque M. Perrin, frappé de cette décadence, conçut le projet de l'arrêter et de faire revivre l'ancienne grandeur de la typographie lyonnoise : un goût pur et éclairé pour le dessin, l'amour de son art poussé au dernier point, furent ses mobiles. Dès 1824 il commença à rétablir la beauté et la régularité des types ; il publia successivement :

1824 OEuvres de Louise Labé.

1830 Pernette du Guillet.

1840 De Tristibus Franciæ.

1851 Monographie de la table de Claude.

1856 Une 2[e] édition de Pernette du Guillet.

— Gérard de Roussillon (avec les soins de M. de Terrebasse l'éditeur).

1857 Recueil des plaisants devis du sieur de la Coquille.

1858 Recherches des antiquités de Lyon, par Spon,—et une quantité d'autres ouvrages tous dignes de l'attention des bibliophiles.

Déjà décoré de l'ordre de Saint-Maurice pour sa belle édition, du livre *Dette Artiglierie* de Luigi Cibrario, M. Louis Perrin vient d'être fait chevalier de la légion d'honneur, faveur qu'il mérite à tous égards et que le vœu de ses compatriotes avoit devancée depuis longtemps.

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

ET

CATALOGUE DE LIVRES RARES ET CURIEUX DE LITTÉRATURE, D'HISTOIRE, ETC., QUI SE TROUVENT EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER.

NOVEMBRE. — 1859.

448. BOLOGNINUS (*Ange*). De la curation des ulceres exterieurs, trad. du lat. en franç. *Lyon, Ben. Rigaud*, 1572. — Hippocrates, des fractures et playes de la teste; trad. du grec en franç. par Mᵉ Guill. Chrestian, doct. en med. *Lyon, Ben. Rigaud*, 1579. — Guilhemet (Tannequin). Questionere des tumeurs contre nature. *Lyon, Ben. Rigaud*, 1579; 3 parties en 1 vol. in-16, mar. vert, jans. tr. dor. (*Duru*.) 90—»

Recueil de pièces d'une grande rareté; et en très-beaux exemplaires.

Ange Bolognini professoit la chirurgie à l'université de Bologne dans les premières années du XVIᵉ siècle. Il étoit partisan d'Avicenne et des autres médecins arabes. Il publia son livre sur les ulcères, en latin : *De cura ulcerum exteriorum. Bologne*, 1514. Ce traité fut réimprimé à Pavie, 1516 ; à Bâle, 1536, *Zurich*, 1555 ; il a été inséré dans le *Recueil chirurgical* de Gessner. On trouve dans l'ouvrage de Bolognini, toutes les formules pharmaceutiques du temps, ce qui le rend curieux et surtout utile à consulter. Le traducteur françois est anonyme, et cette traduction (de trente-six feuillets) n'est pas citée.

Guillaume Chrestian ou Chrestien, gentilhomme breton, cultiva la médecine avec succès dans le XVIᵉ siècle. D'abord médecin du duc de Bouillon, il devint ensuite médecin de François Iᵉʳ et de Henri II, et mourut vers 1560. Il eut pour fils, le célèbre Florent Chrestien, précepteur de Henri IV, et poëte grec, latin, et françois. — Guillaume Chrestien traduisit plusieurs traités d'Hippocrate, de Galien et de Jacques Sylvius. Le *Livre des fractures et playes de la teste* (de 60 pag.) est une œuvre importante pour la chirurgie.

Tannegui Guilhemet, Guillaumet, né à Nîmes, chirurgien de Henri IV, vivoit encore en 1622. Il composa un grand nombre d'ouvrages sur diverses parties de son art.

Le *Questionere des tumeurs* fut imprimé pour la première fois à *Nîmes*, 1578; la seconde édition est celle de *Lyon*, 1579. Mais ces deux éditions sont également rares. Dans *l'Épître dédicatoire* adressée à Jacques Veyras, docteur en médecine et datée de Nîmes le 20 août 1578, l'auteur dit qu'il avoit pratiqué la chirurgie dans un voyage en Poitou, pendant les guerres civiles, et il ajoute, que *la commodité de la presse (laquelle maintenant décore nostre cité), m'a facilement invité à publier ce mien petit œuvre*. Ainsi, l'imprimerie ne fut introduite à Nîmes que peu de temps avant l'année 1578. Guilhemet promettoit, en outre, un plus ample *traité des tumeurs* qu'il avoit déjà remis entre les mains de son ami Joubert, chancelier de l'université de Montpellier, *pour être corrigé*. Le *Questionere* (de 38 pag.) est précédé de deux quatrains en vers françois, et suivi de deux quatrains en vers latins.

Voici un spécimen de cette poésie chirurgicale :

La tumeur tourmentant nostre corps le difforme,
Guilhemet, la racine arrachant des tumeurs,
Et les monstrant par signes, appaise les douleurs,
Par ce dialogue icy les remettant en forme

AP. B.

449. CATHALAN (*Antoine*). Passevent Parisien respondant à Pasquin Romain. De la vie de ceux qui se disent viure selon la reformation de l'Evangile, et sont allez demourer au pays jadis de Savoye, et maintenant soubs les princes de Berne et seigneurs de Geneue ; fait en forme de dialogue ; de nouueau reueu et augmenté. *Lyon*, 1556 ; in-16, mar. br., jans., tr. dor. (*Capé*.) 60—»

Petit volume de 95 pages, très-rare et fort curieux ; titre raccommodé. Le marquis du Roure, dans son *Analecta-biblion*, consacre à ce pamphlet anti-calviniste, un long article qui commence ainsi : « En tête de notre exemplaire se lit une note de Bernard de La Monnoye, par laquelle il combat l'auteur de la comédie du *Pape malade* qui attribue le présent dialogue à Artus Désiré. Selon La Monnoye, le véritable père du *Passevent Parisien*, est ce même Antoine Cathelan, du diocèse d'Alby, ancien cordelier, que Théodore de Bèze, dans sa *Vie de Calvin*, traite d'effronté menteur. Il résulte de cette discussion que la première édition, dont le marquis du Roure possédoit un exemplaire, étoit anonyme, tandis que la deuxième édition, imprimée à Lyon, et *revue et corrigée*, porte sur le titre, le nom d'Antoine Cathalan, *ès arts et sciences libérales professeur*. « Nous avons peu de foi aux libelles, ajoute l'auteur de l'*Analecta-biblion*, et nous sommes disposé à les taxer d'exagération et de calomnie ; toutefois, il nous paroît curieux, pour l'histoire du temps, d'extraire celui-ci, qui n'est pas commun. Des anecdotes du XVIe siècle, vraies ou fausses, doivent se peser. » En effet, Antoine Cathalan passe en revue tous les chefs du calvinisme. Il fait connoître l'origine et la vie de Calvin, Viret, Farel, Matthieu Cordier, Bèze, Causse, etc, etc. Il raconte, sans ambages, leurs mariages et leurs amours : rien n'est plus scandaleux que toutes ses his-

toires; l'épisode de l'enlèvement d'une religieuse par Barthélemy Causse est plaisamment écrit. Il se raille ensuite des cérémonies calvinistes: « Pour se marier, ils s'en vont au temple : premièrement, les hommes deux à deux au devant pour faire l'avant-garde; et puis le fiancé menant à la main sa fiancée, pour peur de ne la perdre; et tout au dernier suivent les femmes deux à deux pour faire l'arrière-garde. Après le sermon, le ministre les conjoinct par ses cérémonies aussi longues que les nostres, en protestant que luy ne fait tout ce qu'il fait, sinon que pour ratifier la promesse, jà auparavant faite entre eux. Puis aux mêmes ordres tous s'en retournent. » — « Ils enterrent les morts comme s'en suit : deux députés portent sur leur col le trépassé; puis suivent les hommes deux à deux, et après les femmes en mesme ordre: les uns rient, les autres pleurent, et ainsi le vont jeter à la fosse sans rien dire, ni faire aucune cérémonie non plus que pour un chien ou un cheval, et puis s'en retournent au logis du trépassé, et à la porte chacun dit aux plus prochains parents: Dieu vous conserve en vie; et eux respondent: Et vous aussi. » La description de la cène se termine par cette phrase : « Et après que telle collation est achevée, chacun s'en va disner, s'il en a, sinon qu'il en cherche. » Les passages que nous venons de citer, suffisent pour donner une idée de ce pamphlet. Au surplus, nous renvoyons nos lecteurs à l'*Analecta-biblion* (t. I, pp. 429-433); ils y trouveront de curieux extraits du *Passevent Parisien* et une note sur l'auteur. Ap. B.

450. CONTANT. Les œuvres de Jacques et Paul Contant, père et fils, maistres apoticaires de la ville de Poictiers. Divisées en cinq traictez. I. Les Commentaires sur Dioscoride. II. Le second Éden. III. Exagoge mirabilium naturæ e Gazophylacio. IV. Synopsis plantarum cum ethymologiis. V. Le Jardin et Cabinet poëtique, avec les figures des plantes en taille douce. *Poictiers, Julian Thoreau et la Vefve d'Antoine Mesnier*, 1628; in-fol., fig., vél. 60— »

Recueil rare, bien connu des bibliographes, mais non encore décrit, et très-digne de l'être. Il commence par un premier titre gravé, d'après le dessin ou l'idée de Paul Contant, *Contant inventor*, avec ce titre qui diffère du titre imprimé : *Les divers exercices de Jacques et Paul Contant, père et fils, maistres apoticaires de la ville de Poictiers, où sont esclairciz et resouldz* (sic) *plusieurs doubtes qui se rencontrent en quelques chapitres de Dioscoride et qui ont travaillé plusieurs interprètes, composez par ledit Jacques, et recueillis, reveus, augmentez et mis en bon ordre par ledit Paul pour servir de commentaire aus* (sic) *simples escriptz dans son poësme intitulé le second Éden. A Poitiers. Par Julien Thoreau et la vefve d'Antoine Mesnier imprimeurs du Roy et de l'Université*, 1628. Le titre imprimé en noir et rouge, qui vient après, porte les armes de Henri de Bourbon, prince de Condé, à qui le livre est dédié, avec la signature du graveur, *P. Demoges fecit*. La dédicace, datée du 1[er] juillet 1628, remplit deux pages non chiffrées; les quatre pages suivantes, également non chiffrées, contiennent des

vers françois, grecs et latins, adressés aux deux auteurs par leurs amis, la plupart médecins, et la table alphabétique des chapitres du Commentaire sur Dioscoride. En regard d'un avertissement au lecteur, placé à la fin de cette table, est une grande planche gravée, représentant des plantes et divers sujets. Le Commentaire, en tête duquel est reproduit presque textuellement le titre du frontispice gravé, a 250 pages, et se termine par la devise de Paul Contant. Il y a ensuite une page blanche, qui précède une belle planche représentant le Paradis terrestre, due à l'invention de Paul Contant, et au dessin d'un peintre, nommé Pinson (*Pinson pinxit*) : ce peintre n'est cité nulle part, du moins à notre connoissance. Les vers latins et françois, en l'honneur du chantre du second Éden, occupent deux feuillets non chiffrés, et sont suivis d'un feuillet blanc. Le poëme, comprend seulement 79 pages, le vers de la dernière est blanc. Le frontispice de l'*Exagoge mirabilium naturæ*, gravé par P. Demoges, d'après l'idée de Paul Contant, représente le meuble qui renfermoit les herbes et les curiosités naturelles du cabinet de l'auteur. Une dédicace en latin au prince de Condé, ne remplissant pas les deux pages d'un feuillet non chiffré, est accompagnée d'une épigramme latine de Jean Nicolas, doyen de l'Académie de Poitiers. L'*Exagoge* s'étend, sur deux colonnes, de la page 1 à la page 89 ; à la page 90 est un sonnet aux *Bien-Facteurs* qui avoient enrichi de leurs dons la collection des deux savants apothicaires. Un feuillet blanc précède le frontispice gravé, ainsi conçu : *Le jardin et cabinet poétique de Paul Contant, apoticaire de Poictiers. A très-haut et très-puissant monseigneur Maximilian de Bethune, duc de Sully, pair de France, chevalier, marquis de Rosny, conseiller du roi en ses conseils d'Estat et privé, grand maistre et capitaine général de son artillerie, grand voyer et superintendant des finances de France, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Poictou. A Poictiers, par Anthoine Mesnier, imprimeur ordinaire du roy.* DU DON DE DIEU JE SUIS CONTANT. 1628. La dédicace et les vers encomiastiques se déploient dans cinq feuillets non chiffrés. Les dix planches de la première édition in-4, publiée en 1609, n'en forment plus ici que six, car huit de ces planches ont été tirées deux par deux sur la même feuille. Le *Jardin et cabinet poëtique* tiennent dans 58 pages. La page 59 offre *le nom des animaux décrits et portraits en ce livre* ; au verso, des vers élogieux sur le second Éden et un errata général. Deux derniers feuillets non chiffrés contiennent une lettre du poëte à M. du Ligneron Mauclerc, *sur la presentation de son bouquet printanier*, et des pièces de vers de diverses personnes à l'auteur, qui ferme la marche avec un quatrain aux Zoïles.

Après cette longue et minutieuse description, nous n'avons plus le courage de donner carrière aux réflexions critiques et littéraires, que nous avoit suggérées la lecture de ce singulier volume. Goujet, dans sa *Bibliothèque françoise*, a dit d'ailleurs, tout ce qu'on pouvoit dire de cette poésie d'apothicaire. Mais nous aurions pu tirer, du Commentaire sur Dioscoride, une foule de détails intéressants non-seulement pour l'histoire naturelle, mais encore pour la biographie de Jacques Contant et des apothicaires ses contemporains. A cette époque, beaucoup d'apothicaires étoient des savants et surtout des collectionneurs passionnés, qui se qualifioient eux-mêmes *curieux de la nature*. Il y avoit aussi parmi eux des numismates et des bibliophiles. On pourroit peut-être, sans trop d'efforts, prouver que le goût de la collection en tout genre est né de lui-même au milieu des

boîtes et des fioles de l'apothicairerie. C'est là un de ces paradoxes qui auroient séduit l'esprit charmant de Charles Nodier, n'eût-ce été que pour donner une origine à cette expression proverbiale : *Quiproquo d'apothicaire.* P. L.

451. DÉMON MARIÉ (Le) ou le malheur de ceux qui épousent des méchantes femmes avec leur caractère vicieux, nouvelle tirée de Machiavel. *La Haye, Jean Neaulme*, 1748; pet. in-12, de 9 ff., non compris le frontispice gravé, et de 147 p. — Le Démon marié ou le malheur de ceux qui violent les préceptes de leurs parents, nouvelle hébraïque morale, traduite par Mlle Patin, *Ibid.*, *id.*, 1748; pet. in-12 de 6 ff. non chiffrés, y compris le frontispice gravé, et de 168 p., v. fil. 12—»

Ces deux ouvrages ont été souvent imprimés, sous différents titres : de là une confusion bibliographique qui demande quelques éclaircissements. La première édition du premier ouvrage paroît être la suivante : *Roderic ou le démon marié, nouvelle historique traduite de l'italien en françois* (Cologne, 1694, in-12). Ce petit livre, imité plutôt que traduit de Machiavel, fut assez recherché et devint rare; on le réimprima plusieurs fois séparement: la dernière édition fut publiée en 1745, à Paris, sous la rubrique de *Baratropolis*. Mais, quarante ans auparavant, le titre du livre avoit été changé ainsi, par un libraire de Paris : *Le démon et la démone mariez, ou le malheur des hommes qui épousent de mauvaises femmes avec leurs caractères vicieux, nouvelle historique et morale, tirée des annales de Florence*, par Machiavel (Rotterdam, 1705, in-12). Cette traduction n'étoit qu'une paraphrase de celle de Le Fevre : *Belphégor*, nouvelle traduite de l'italien de Machiavel (Saumur, 1664, in-12), où La Fontaine avoit pris son conte de Belphégor. Quant à la *Démone mariée*, ce petit roman avoit été publié, sans nom d'auteur, vers 1688, sous le titre de *Mitra ou la démone mariée*. La dédicace à la reine de Pologne, étoit datée de Padoue, 1er janvier 1688, et signée : « Catherine Charlotte Patin, Parisienne et académicienne. » On ne pouvoit donc ignorer que l'auteur de cette jolie et spirituelle nouvelle étoit la fille de l'illustre Guy Patin, retirée alors à Padoue, où elle fit paroître divers ouvrages. Cependant Lenglet Dufresnoy n'a pas cité *Mitra* dans sa *Bibliothèque des romans*, et M. Quérard, dans la *France littéraire*, a omis le nom de Mlle Patin, quoique *Mitra* ait été réimprimé plusieurs fois au XVIIIe siècle, notamment en 1745, à Paris, sous la rubrique de *Demonopolis*. Il est inutile de dire que le prétendu original en langue hébraïque, attribué au rabbin Abraham Maimonide, qui l'auroit traduit de l'arabe au XIIe siècle, est également une rubrique de l'académicienne de Padoue. P. L.

452. DISCOURS SUR LA MORT de monsieur le president Brisson. Ensemble les Arrestz donnez à l'encontre des assassinateurs. *Paris, Claude de Montr'œil et Iean Richer*, 1595; pet. in-8 de

51 p., non compris 4 ff. prélim., dos et coins de mar. v. tr. d. (*Niédrée.*) 24—»

RARE. Les auteurs de la *Bibliothèque historique de la France* se sont bornés à citer ce curieux recueil relatif à un des plus horribles épisodes de la Ligue; nous croyons intéressant d'énumérer les pièces qui le composent : Dédicace à *messieurs les présidents et conseillers de la court de parlement*, par Denise de Vigny, veuve de l'illustre victime des ligueurs parisiens ; trois sonnets anonymes, qui paroissent de la même main, l'un à *messieurs du parlement*, l'autre *contre les assassinateurs de M. le président Brisson*, et le troisième, *sur le tombeau* du président; *Discours sur la mort*, etc.; « Sentence donnée par le grand prévost de l'Isle de France, à l'encontre de Benjamin d'Autan geollier des prisons du Petit Châtelet de Paris, et exécutée le 16e jour de febvrier 1594; Arrest donné à l'encontre de Hugues Danel, Jean Rozeau, messire Aubin Blundel, et Adrian Fromentin, exécuté le 27e jour d'aoust, l'an 1594; Extraict des registres du parlement; Arrest donné à l'encontre de Guillaume Prevost, dit Bazinville, Estienne Doullye, Nicolas du Chesne, procureur, Alexis de Cornouaille, et autres, exécuté le 29e jour de novembre l'an 1594. » On trouve dans ces arrêts beaucoup de particularités nouvelles sur le meurtre du président Brisson; dans le Discours, il y a aussi, au milieu des véhémentes imprécations adressées aux meurtriers, quelques détails précieux sur la vie, le caractère et les études du savant magistrat. Nous sommes portés à croire que Denise de Vigny, qui étoit une femme lettrée et même érudite, aura écrit elle-même ce Discours apologétique, empreint d'une éloquente indignation et d'un profond mépris non-seulement contre les assassins de son mari, mais encore contre la révolte populaire. « On retirera plutôt du combat, dit-elle, le lion rugissant acharné contre son adversaire, que le peuple qui mutiné a pris les armes. Malheureux ceux lesquels entreprennent le gouvernement d'une beste si outrageuse, si difficile à traiter, si malaisée à recognoistre, qui n'a pas pitié de soy-mesme, qui n'a horreur de se voir si souvent meurtrie et déchirée par ses propres ongles ! » Le privilége du roi est accordé pour six années aux libraires, qui craignoient de ne pouvoir imprimer et mettre en vente ce *brief discours, sans avoir sur ce lettres et jussion du roi;* ces libraires disent que ce Discours avoit été mis entre leurs mains, mais ils n'en nomment pas l'auteur ou l'éditeur, lequel pourroit être le poëte Claude de Morenne qui publia la même année un éloge du président Brisson. P. L.

453. DISSERTATION CRITIQUE et analytique sur les chronogrammes, publiée en 1718. Nouvelle édition revue et corrigée par l'auteur. *Bruxelles, veuve F. Foppens*, 1741, in-8, de 6 ff. prélim., 62 p. et 2 ff. non chiff., broché. 9—»

Opuscule très-curieux, qui doit être rare, puisque nous ne l'avons trouvé que dans le catalogue Falconnet. C'est là certainement le traité le plus complet qu'on ait encore publié sur l'histoire et la théorie des chronogrammes, car il n'y manque guère que la liste des ouvrages en différents genres, dans lesquels a été mise en pratique la bizarre et ridicule invention de ces énigmes chronologiques. Le

savant bibliographe Gabriel Peignot, qui leur a consacré plusieurs chapitres de ses ouvrages, auroit pu se borner à reproduire, en l'abrégeant, la dissertation que nous avons sous les yeux et que nous attribuons au charmant auteur du *Chef-d'œuvre d'un inconnu*, Hyacinthe Cordonnier, dit Themiseul de Saint-Hyacinthe. Ce n'est pourtant pas au docteur Mathanasius, mais à Alexus Philoscomatiades, que l'auteur anonyme fait honneur de sa docte et plaisante dissertation. Il raconte qu'il avoit écrit cet opuscule en 1717, à l'occasion de l'inauguration de Sa Majesté impériale et catholique, et qu'il le confia, pour le faire imprimer, à un *petit maître*, qui en changea le titre et qui se l'appropria, en le publiant sous ce titre de sa façon : *Dissertation analytique sur les chronographes, donnée pour étrennes à toutes les personnes désœuvrées.* Nous n'avons vu citée nulle part cette première édition qui n'existoit peut-être que dans l'imagination du docteur Mathanasius. En tous cas, cette seconde édition est plus ample, quoique débarrassée des additions maladroites du *petit maître.* Elle se termine par un plaisant *privilége du Temps* (χρόνος), accordé « à très-chère et féale comtesse ΙΣΤΟΡΙΑ, chancellière, surintendante, trésorière générale et garde des documents, charges et archives du Passé, » pour l'impression de ladite dissertation, destinée à indiquer le véritable usage du chiffre romain, seul autorisé dans la chancellerie de l'Histoire. Le docteur Alexus Philoscomatiades, c'est-à-dire ami de la bonne plaisanterie, n'a pas oublié les anagrammes, en s'occupant des chronogrammes, et il a tiré du mot *chronographista* ce triomphant aphorisme : *Chapon gras rôti.* Suit l'approbation du censeur N. Kerpen, qui, nous le présumons, étoit coupable d'un in-folio que le malin docteur propose d'intituler : *Recueil de toutes sortes de jubilations chronographiques ou éloges en chronogrammes d'un premier pasteur, publiés à l'occasion de son jubilé de 25 ans d'Épiscopat.* C'est à ce même Kerpen, qu'il adresse aussi une épigramme *acrostico-dupli-chronographique :* Au sieur K. K., *premier docteur en chronographie.* P. L.

454. Divertissements curieux (Les) ou le Trésor des meilleurs rencontres et mots subtils de ce temps. *Lyon, Jean Huguetan*, 1650; in-8, de 352 p., non compris le titre et un frontispice gravé, v. mar. 48—»

Recueil peu commun et recherché, qui s'est vendu 41 francs à la vente Crozet en 1841. C'est sans comparaison la plus amusante et la plus joyeuse des compilations de cette espèce. Le compilateur anonyme étoit certainement très-expert en matière de gros rire et de gros sel. Il a eu la main heureuse dans le choix qu'il a fait des meilleures contes et des meilleures réparties. Nous supposons que ce compilateur étoit un comédien, peut-être le fameux du Moulinet, à qui on doit d'autres recueils de facéties et de contes imprimés bien antérieurement, car, à la page 241 des *Divertissements curieux*, on parle de la troupe de l'hôtel de Bourgogne avec une admiration et une sympathie, qu'on ne rencontre guère pour les gens de théâtre avant Molière. Quel que soit l'auteur, il ne s'est pas fait faute de raconter des aventures assez libres et de les émailler de grossières plaisanteries, qui témoignent de la licence des mœurs de nos naïfs ancêtres. Il avoit eu soin de se pourvoir d'une permission des autorités compé-

tentes pour imprimer et faire vendre son livre. La pruderie ne s'étoit pas encore, à cette époque, introduite dans l'examen des livres. Aussi, le digne prédécesseur de Cousin d'Avalon a-t-il recueilli sans scrupule le plaisant *Traict joué par une servante à un jeune garçon*, avec permission; *La rençontre d'une qui cherchoit la lime douce de son mari*, avec permission; *La naïveté d'une femme à son mary*, avec permission; *La plaisanterie de deux jeunes mariés*, avec permission, etc. On peut parier à coup sûr que La Fontaine, J. B. Rousseau et Grécourt savoient par cœur les *Divertissements curieux*, car ils y ont pris des sujets d'épigrammes et de contes, sans demander la permission. Ce recueil, essentiellement Lyonnois, a été réimprimé à Paris, chez Legras, en 1654 et 1664, avec un léger changement de titre : *Les agréables divertissements françois*. Il faut avouer que le libraire Legras avoit un nom fort bien approprié à la chose. P. L.

455. Du Verdier. Discours consolatif sur la mort de très-heureuse memoyre Henry le Grand, IIIIe du nom, roy de France et de Navarre. A la royne regente, mère du roy, par P. Du Verdier, conseiller et aumosnier ordinaire de Sa Majesté, et abbé de St-Marcial de Limoges. *A Paris, chez Nicolas Du Fossé, rue St-Jacques, au Vase d'or*, 1610; in-8, de 64 p., frontispice et portrait................ 60—»

Volume rare.— Au bas du portrait de Marie de Médicis on lit les quatre vers suivants :

Voicy le vray pourtrait de l'humaine sagesse,
La parfaicte peinture de la Divinité,
Où les sages mortels vont prendre leur adresse
Pour se conduire en l'heur comme en l'adversité.

Pierre Du Verdier, auteur de cette rare plaquette de 64 pages, n'a pas d'article dans la *Biographie* Michaud. Il étoit conseiller et aumônier ordinaire de la reine régente et abbé de Saint-Martial de Limoges, ainsi que nous l'apprend le frontispice.— Le *Discours consolatif* qu'il adresse à Marie de Médicis au sujet de la mort de Henri IV, n'offre rien de bien remarquable ; les phrases du bon aumônier sont d'une longueur tout à fait démesurée. Il mêle à ses consolations un assez grand nombre d'exemples tirés de l'histoire ancienne et de la Bible qui dénotent une érudition variée. Cet ouvrage est divisé en deux parties : dans la première, l'auteur cherche à consoler de son mieux la reine mère et débite à cet effet des lieux communs de morale que l'on trouve partout ; dans la seconde, il indique les qualités que doit posséder un roi pour mériter l'amour de ses sujets. Cette seconde partie nous paroît un peu meilleure que la première. Voici, au surplus la conclusion du discours de Du Verdier : les quelques lignes que nous allons citer suffiront pour donner une idée exacte de son style. *Voilà, Madame, ce que je puis offrir de plus cher à Votre Majesté, au divertissement de ses royales occupations en la lecture de ce mien discours que j'ay divisé en deux parties, ayant tasché en la première de lui fournir quelque consolation et remède préservatif con-*

tre les attaques et les surprises des infirmités de nostre nature, lequel j'ay aussi composé le plus qu'il m'a esté possible, des drogues les plus faciles et familières que j'ay peu trouver au goust de cette vie; afin que Vostre Majesté, venant à s'en servir au besoin et au retour de son excès, elle le trouve plus aisé et doux que remply d'aigreur et d'amertume, de quelque autre mixtion étrangère. En la seconde partie considérant le soin extraordinaire que Vostre Majesté apporte à l'éducation de ce grand prince, son royal pupille et nostre roy très-honoré, espérant que tout d'un mesme pas vous pourroit rendre quelque allégement à la condition de vostre vie si occupée, par une forme de digression j'ay choisi pour lui présenter les conditions qui semblent estre les plus requiers à un grand roy pour estre bénist de ses peuples, afin que Vostre Majesté composant à son naturel et lui apprestant à la façon ordinaire de sa prudence, celles qui luy seront les plus propres, elle puisse, Madame, pour une seconde consolation retrouver enfin la présence du père en celle du fils, et nous ses fidèles subjets et serviteurs en ses vertus et qualités si recommandables qu'il nous promet celles que nous avons perdu (sic) *en la mort de ce grand Henry que Dieu absolve.*

Nous appellerons surtout l'attention sur le frontispice et le portrait de la reine, deux estampes remarquables gravées par Léonard Gaultier. Marie de Médicis est représentée en costume de veuve. Ed. T.

456. Du Verdier. La Diane françoise de Du Verdier. *Paris, Ant. de Sommaville*, 1684; in-8 de 2 ff. et de 805 p., plus 1 feuillet final pour le privilége, et le frontispice gravé par par M. Pelais, v. br. 30—»

Nous avouerons franchement que nous n'avons pas lu la *Diane françoise* et que nous ne la lirons peut-être jamais. Cependant c'est un roman qui a eu des lecteurs et surtout des lectrices; c'est, de plus, un livre rare, car Lenglet Dufresnoy ne le cite même pas dans sa *Bibliothèque des romans*, et le marquis de Paulmy ne l'avoit point, avant l'acquisition des livres du duc de La Vallière. Gilbert Saulnier, sieur Du Verdier, étoit un romancier en vogue dans le siècle des romans mythologiques et pastoraux; le succès de la *Diane* de Montemajor, traduite de l'espagnol par Colin et Gabriel Chappuis (1587), retraduite par G. Pavillon (1611), traduite encore une fois par Antoine Vitray (1623) et traduite de nouveau par Abraham Remy (1624), avoit indigné le patriotisme littéraire de Du Verdier, qui voulut que la France eût aussi une *Diane* indigène. « La France l'a veue naître, dit-il, et ne ressemble en aucune façon à ceste Espagnole qui, depuis peu, court habillée à la françoise. Si tu te donnes le temps de la voir et la considérer de près, peut-être tu la trouveras plus agréable que l'autre. » Nous ne savons pas quel fut le sort de cette Diane, qui fait mourir de douleur le malheureux Silène qu'elle ne vouloit plus aimer, le tout en 805 pages. Le temps étoit favorable aux Dianes, car on en vit paroître plusieurs successivement; la *Diane des bois*, par de Préfontaine; la *Diane déguisée*, par de Lansie; la *Dianée*, par le maréchal de Schomberg, etc. Mais ces Dianes-là ne conservèrent pas même le prix de la rareté : à la vente des livres de Mme de Pompadour, la *Diane des bois* se vendit 1 franc, la *Diane déguisée*, 1 fr. 12 sous, tandis

que la *Diane françoise* fut adjugée au prix énorme de 44 livres : il faut dire aussi qu'elle fut vendue conjointement avec la *Courtisane et la Pastorale*, par Du Rosier (Paris, de La Ruelle, 1623, in-8°). La *Diane françoise* est dédiée à Mme de Pisieux qui étoit alors en disgrâce, et, avec son mari, éloignée de la cour. Le sieur Du Verdier manifeste ainsi l'intention de servir ses amis « avecque plus de bonne volonté, du temps de leur affliction que pendant celui de leur prospérité. » Voilà un honnête homme de romancier.

457. FLEUR (La) DES SENTENCES, des aphorismes d'Hippocrates et commentaires de Galien; en latin et en françois (par Pierre de Trueulx); *Lyon, Pierre Rigaud*, 1606; in-16, mar. La Vall. jans. tr. dor. (*Duru.*)........... 60—»

TRÈS-RARE. — Charmant exemplaire. — Pierre de Trueulx, dont le nom ne paroît pas sur le titre, dédie son œuvre à l'évêque de Lascar, lieutenant général du roi de Navarre. Comme, dans cette dédicace, il dit *Nostre pays de Béarn*, il faut en conclure qu'il étoit Béarnois. De plus, il n'y a qu'un médecin enthousiaste de son art qui ait pu écrire les phrases suivantes : *Entre toutes les sciences dignes de l'homme, nous n'avons que la science des lois et la médecine.... Je puis dire de la médecine, que si la perfection et la fin de l'homme est de cognoistre, il n'y a science laquelle puisse mieux mener un homme à cette béatitude et félicité, que la médecine.... Ceux qui l'ont traitée et exercée, on les appelloit dieux, comme Apollon, Æsculapius et d'autres.* Nous n'avons découvert aucun renseignement biographique sur Pierre de Trueulx. La *Fleur des sentences* n'est point la traduction exacte d'un choix d'aphorismes extraits d'Hippocrate. On a pris soin d'en prévenir le lecteur : *Et si tu veux conférer les passages avec les livres où ils ont esté prins, ne sois pas esmerveillé si aucunes fois tu ne les retrouves en la mesme forme que je te les baille ; car, souventefois, nous avons tiré un seul passage de plusieurs et diverses pages.* Ainsi, le compilateur a arrangé, selon son bon plaisir, un certain nombre d'aphorismes qu'il offre d'abord en latin et qu'il traduit ensuite en langue françoise, *pour te contenter mieux, amy lecteur, si d'aventure tu n'entendois le latin.* Le XVIe siècle a été inondé de traductions des divers traités d'Hippocrate et de Galien, les deux chefs de l'école, à cette époque. Ces petits volumes, d'un format si commode, devenoient classiques, et, comme tous les livres d'usage, ils sont aujourd'hui d'une extrême rareté. Ap. B.

458. LAÏS ET PHRINÉ, poëme en quatre chants. *Londres* et *Paris, Panckoucke* (*Orléans, impr. de Couret de Villeneuve*), 1767, pet. in-8 de 96 p., demi.-v................ 9—»

Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur ce poëme érotique et galant, qui ne manquoit pas à la collection de poëtes françois rassemblés par le duc de La Vallière. Il est mentionné dans le catalogue en six volumes, rédigé par le libraire Nyon, mais l'auteur n'est pas nommé. Nous n'osons pas dire que

nous ayons découvert le nom de cet auteur inconnu ; nous l'avons pourtant cherché avec une vive curiosité. Un autre bibliographe sera plus heureux dans de nouvelles recherches. Quant au livre, il n'est pas seulement rare et inconnu ; il est, de plus, très-curieux et très-intéressant pour l'histoire littéraire. C'est, nous n'en doutons pas, un poëme allégorique sur les amours de la marquise du Chastelet avec Voltaire et Saint-Lambert. Il est impossible de se méprendre sur cette allégorie, quoique l'ouvrage ait été publié dix-neuf ans après la mort de Mme du Chastelet et que la composition remonte évidemment à l'époque où la singulière histoire de la rivalité des deux poëtes faisait l'entretien du grand monde, à la cour de France et à la cour de Berlin, comme à la cour du roi Stanislas. Le poëme est dédié à la *charmante et divine Uranie*, qui n'est autre que Mme du Chastelet elle-même, et qui étoit certainement vivante, quand ce poëme fut composé, par une personne initiée à tous les détails de ce roman comique et touchant à la fois, que Longchamp a si bien raconté dans ses *Mémoires*. Au reste, il y a, dans l'aventure de la liaison de Saint-Lambert avec Mme du Chastelet, bien des particularités qui ne sont pas révélées, et qu'on extraira un jour ou l'autre de la correspondance inédite de cette dame. Il ne faudra pas alors oublier de recourir au poëme de *Laïs et Phriné*, comme on a recours à la glose pour éclaircir les obscurités du texte. Le poëme finit de même que l'histoire : Laïs reste la maîtresse de Mirtile, à qui Philinte cède la place, après l'avoir ramené dans les bras de cette belle, en se réservant le rôle d'ami. Laïs, par reconnoissance, fait un dernier effort pour revenir à son premier amour :

Quoi ! son amour se renouvelle !...
Non, il faut que je le révèle :
L'estime, la tendre pitié,
La gratitude, l'amitié,
Et cet attrait plus invincible
Qui fait paroître un cœur sensible,
Dans ce moment d'émotion,
Lui tient lieu de la passion.
Mais n'attends plus de sa tendresse
Ces transports, ce feu, cette ivresse :
Il n'est qu'un moment pour l'amour ;
Et ce moment est sans retour.
Philinte, Laïs est sincère,
Elle t'estime, et veut te plaire.
Contente-toi d'un sentiment
Plus solide que véhément.

Le poëte, puisque poëme il y a, pouvoit bien être de l'Académie de Berlin, et corriger les vers du grand Frédéric. Faut-il en conclure que ledit poëte n'est autre que le pauvre Baculard d'Arnaud, et que ledit poëme doit être un des griefs secrets de Voltaire contre ce serpent, qu'il avoit, disoit-il, réchauffé dans son sein. Quoi qu'il en soit, Voltaire se nomme *Philinte* dans le poëme, et Saint-Lambert *Mirtile ;* Mme du Chastelet est *Laïs ;* quant à *Phriné*, c'est une rivale que Saint-Lambert lui avoit donnée, et dont elle se plaint souvent dans ses charmantes

Sommaire du Numéro de Décembre.

UNE NOUVELLE BIOGRAPHIE

DU CARDINAL MAZARIN.

I

Il a paru en 1855, dans la *Revista contemporanea* de Turin et sous le titre d'*Il cardinale Mazarino*, une biographie jusque-là inédite du cardinal. Elle avoit été découverte parmi les manuscrits de la bibliothèque de l'Université. L'auteur en est resté inconnu. On sait seulement que son écrit fut composé à la sollicitation d'un « prince sérénissime » à qui il est adressé et qui doit être le cardinal Maurice de Savoie, second fils de Charles-Emmanuel Ier, frère de Victor-Amédée et oncle de Charles-Emmanuel II. On voit par divers passages qu'il avoit eu une connoissance personnelle des premiers faits qu'il raconte; qu'il avoit, par conséquent, vécu en quelque façon dans la familiarité du cardinal Mazarin au temps de la jeunesse de celui-ci; et aussi bien il se comprend que le prince savoisien qui avoit vu à la cour de son père, de son frère et de son neveu, le premier ministre de Louis XIV, encore agent diplomatique tour à tour de Rome et de la France, qui avoit traité avec lui pour la pacification de sa maison, n'avoit pu demander de compléter ses informations qu'à un homme qui pouvoit hardiment s'appuyer sur son propre témoignage. On remarque que plusieurs noms françois sont défigurés dans ses récits jusqu'à en être presque méconnoissables; que Cœuvres y est écrit *Cuiori*, Rouvray, *Ruiné*, Servien, *Sermiens*, Lionne, *Léuni*. On conclut de tout cela qu'il devoit être romain; et ce n'est pas sans d'assez bonnes raisons.

La biographie peut se diviser en deux parties : l'une qui prend Jules Mazarin à sa naissance et le conduit jusqu'à la mort de Louis XIII; l'autre qui raconte ses diverses fortunes sous le règne de Louis XIV. La seconde toutefois n'est guère

consacrée qu'aux événements de la Fronde. L'auteur, après avoir dit que le cardinal reprit son poste de premier ministre, parle en quelques mots seulement des mariages de trois des cinq Mancini : Olympe n'avoit pas encore alors épousé le comte de Soissons, ni Hortense le fils du maréchal de la Meilleraye. Cette seconde partie est fort incomplète, souvent fort inexacte. Elle ne contient pas un renseignement ou une observation qui mérite d'être recueillie. Son insignifiance est absolue. Nous ne nous en occuperons pas. La première partie, au contraire, est pleine de faits intéressants et de piquantes anecdotes. Les plus curieuses révélations y abondent. Qu'on nous permette cette expression : c'est une restitution de la jeunesse de Mazarin dont les pamphlétaires ont exagéré les traits avec malignité, mais que la complaisance des historiens a aussi par trop effacée. Nous la traduirons fidèlement, si ce n'est que, nous attachant plus à l'esprit qu'à la lettre, nous en retrancherons les phrases parasites. Nous la commenterons en même temps ; nous en discuterons les assertions ; et nous espérons ainsi dégager la vérité des obscurités qui l'enveloppent encore.

Mais d'abord disons que l'auteur n'est ni ami ni ennemi de Mazarin ; qu'il ne se montre pas plus le flatteur que le détracteur de la fortune du cardinal ; qu'il n'a évidemment d'autre intention que de répondre avec sincérité au prince qui l'a interrogé ; qu'il raconte en conséquence ce qu'il sait ou, si l'on veut, ce qu'il croit savoir, simplement, sans emportement, sans passion ; en un mot que son récit est la déposition d'un témoin impartial et calme, non le plaidoyer d'un adversaire ou la sentence d'un juge. Nous nous bornerons à ces affirmations en attendant que nos citations les justifient. Voici d'ailleurs comment le biographe se résume en terminant : « J'ai fini. J'ai dit à Votre Altesse quelles ont été la naissance et la vie de Jules Mazarin. Nous l'avons vu naître d'un domestique (1)

(1) Ce mot est pris ici dans son ancienne et honorable acception. Il signifie que le père de Mazarin faisoit partie de la maison d'un grand seigneur.

et réciter dès son enfance des sermons d'abord, ensuite des comédies sacrées et profanes. Nous l'avons vu successivement écolier, bel adolescent, joueur, et joueur toujours heureux, domestique et fiancé en Espagne, à Rome étudiant, docteur, capitaine, secrétaire, marchand de bijoux, prélat, vice-légat d'Avignon, nonce extraordinaire en France, cardinal de la sainte Église. Nous l'avons vu encore premier ministre de Louis XIII, et chargé par le roi mourant de la tutelle de Louis XIV; ministre favori de la régente; accusé et chassé de France; rentré dans ce pays comme chef de troupes mercenaires; élevé de nouveau au rang de premier ministre; banni pour la seconde fois par le parlement de Paris; injurié et maudit par le peuple; justifié par le roi et déclaré innocent; renvoyé cependant, pour apaiser la fureur du peuple non-seulement de la capitale, mais encore de tout le royaume; nommé en même temps plénipotentiaire pour traiter de la paix entre les deux couronnes de France et d'Espagne; rappelé enfin par Sa Majesté, et, après tant de singuliers retours de fortune pendant vingt-neuf ans de services rendus à cet État, rétabli définitivement par l'affection incomparable du roi dans une position si élevée, si solide, fortifiée d'alliances si nombreuses et si illustres, qu'il paroît impossible aux plus puissants, je ne dis pas de le renverser, mais de l'ébranler. On peut donc affirmer aujourd'hui que Mazarin est l'arbitre non pas seulement de la France, mais de toute l'Europe. Nos temps modernes n'ont pas vu de plus grands miracles que ceux qui se sont accomplis à Paris. Il faut remonter bien haut dans l'histoire de Rome pour en voir de pareils, et le monde entier n'en verra jamais de plus extraordinaires. »

II

Quel est le pays d'origine du cardinal Mazarin? Sa famille étoit-elle ancienne ou nouvelle? Dans quelle condition sociale a-t-il reçu la naissance? Notre biographe répond d'abord à

ces questions : « Pierre (le père du cardinal), naquit dans le royaume de Sicile, à Castel-Mazarino, d'où lui est venu le surnom de Mazarin qu'il se donna. Comme son père étoit un artisan aisé, il fut envoyé à l'école pour y apprendre les lettres. Il y fit de tels progrès qu'il devint enfin assez savant dans la langue latine pour l'employer avec profit et réputation. C'étoit un homme de taille moyenne, de forte charpente, et plutôt gras que maigre; aux cheveux noirs, au teint brun, au maintien composé; assez spirituel, aimant le repos et très-médiocrement pourvu des biens de fortune.

« Considérant que son revenu, même augmenté des émoluments de son emploi, ne suffisoit pas pour le faire vivre, pensant d'ailleurs que sa condition n'étoit pas égale à son mérite, après la mort de son père Jules, il reprit la dot de sa mère malgré l'opposition des créanciers qui lui disputoient l'héritage paternel. Puis il vendit ses meubles, avec l'espérance de changer de fortune en changeant de pays.

« Ainsi, muni de quelque argent, il se mit en route et prit par mer le chemin de Rome, où il avoit résolu de s'établir. Il comptoit bien trouver des ressources dans la ville éternelle; car il connoissoit le proverbe qui dit que Rome n'a jamais été une marâtre pour aucun homme.

« Bien que plusieurs personnes de qualité lui eussent remis des lettres de recommandation pour le connétable Colonna, il ne se hâta pas de les présenter dès son arrivée. Il loua une chambre garnie; et il y resta quelques semaines à observer la cour, ne se donnant d'autre occupation que d'examiner si, dans le choix d'une profession, il valoit mieux pour lui se confier à ses propres forces ou se mettre au service d'un grand seigneur. Enfin, après avoir mûrement réfléchi, il jugea, avec le conseil de ses amis, qu'il lui seroit plus avantageux de manger le pain d'autrui que le sien.

« En conséquence, il se rendit à l'audience du connétable. Il lui présenta ses lettres, lui exposa ses besoins, et sollicita respectueusement, de la bonté du prince, la faveur d'un em-

ploi. Justement une place de chambellan (*cameriere*) étoit vacante alors dans le palais Colonna. Pierre plut au connétable, qui le retint aussitôt à son service; signe manifeste et certain de la bonne fortune qui l'attendoit à Rome, puisque, sans aucune brigue il étoit entré, au premier mot, dans la maison d'un des plus grands princes romains.

« Il y demeura toujours estimé, toujours aimé de tous, exerçant ses fonctions pendant plusieurs années à l'entière satisfaction du connétable, qui lui témoignoit beaucoup d'affection et l'employoit dans ses affaires de famille et dans ses relations personnelles; par exemple, à revoir ses comptes, à solliciter dans les procès civils, à porter des messages à des prélats. Pierre remplit constamment ces divers soins avec une grande habileté.

« Le connétable tenoit à ce que ses domestiques fussent mariés, probablement afin de s'assurer à la fois de leur assiduité et de la régularité de leur conduite. Il donna à Pierre, qui s'étoit décidé à prendre femme, une demoiselle, sa filleule, protégée de la famille Buffalini, avec une dot plus que proportionnée à la fortune et à la naissance du fiancé. La jeune fille étoit très-belle et très-vertueuse. Pierre en eut un grand nombre d'enfants, entre autres deux fils et quatre filles que je connois. Il en sera parlé en temps et lieu, principalement de l'aîné.

« Pendant que la famille de Pierre augmentoit, ses dépenses augmentoient aussi, de sorte que ses revenus et les émoluments de sa place n'y suffisoient plus. Son maître lui confia alors l'administration d'une terre où il se comporta avec tant de sagesse qu'il sut contenter également le prince et les sujets. Le connétable, en récompense, le maintint dans ces fonctions pendant bien des années, l'envoyant, suivant le besoin et les circonstances, tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre de ses domaines. Par sa conduite habile et prudente, Pierre, toujours plus aimé de son maître, se vit bientôt assez riche pour économiser plusieurs centaines d'écus qui le mirent en état de

soutenir sa famille dans une grande aisance. Aussi, malgré l'éclatante fortune de son fils le cardinal Jules Mazarin, il ne cessa jamais de faire sa cour et de rendre tous les devoirs et tous les respects imaginables aux princes, fils du défunt connétable, et particulièrement au cardinal Colonna, reconnoissant que sa prospérité ne lui étoit venue de rien tant que de la faveur de cette maison. Le mariage de ses filles et petites-filles, l'élévation de ses deux fils cardinaux dont l'un étoit premier ministre et tuteur du roi de France, l'autre archevêque d'Aix avec quarante mille écus de rente, et de plus vice-roi de Catalogne, ne produisirent aucun changement dans ses habitudes. Il ne laissa jamais paroître à l'extérieur la joie qu'un autre auroit montrée; ce qu'on expliqua par sa grande sagacité ou par sa grande prudence, suivant qu'on le jugea retenu par l'incertitude des événements futurs, ou qu'on pensa qu'il s'appliquoit à renfermer les sentiments dont son cœur étoit plein. »

Tel est le récit de notre biographe. Avant lui, les pamphlétaires de la Fronde en avoient dit quelque chose, mais avec cette exagération passionnée qui fait souvent d'une vérité un mensonge et une calomnie. Ils ne savoient apparemment rien que par tradition, par ouï-dire. C'étoit en quelque sorte la voix publique qui les avoit instruits. Plus empressés de publier que de vérifier les rumeurs qui s'étoient répandues à la cour, dans les ruelles, dans les antichambres, dans les galeries du palais, sur le Pont-Neuf, ils en avoient pris sans scrupule ce qui flattoit leur haine; ils y avoient même ajouté par une singulière émulation de ressentiments et de violence; de là ces tristes fables où Pierre Mazarin est pirate, curé de village, tavernier, et où, comme dans la *Vérité toute nue*, etc., le cardinal est appelé « le fils du fermier et de la bâtarde du moine Buffalini, » sans parler de celles où sa mère est outragée avec le plus affreux cynisme. Les mieux informés tombent encore presque toujours dans des confusions étranges; mais tout n'est pas faux dans les bruits dont ils se font les échos; et si

mêlées d'erreurs que soient leurs assertions, elles ne doivent pas être rejetées tout entières. La *Mazarinade* raconte que

De Mazara vient Mazarin,
Des Canaries, Canarin,
Comme on dit le Manceau du Maine,
Le Tourangeau de la Touraine.

Mazara est ici le Castel Mazarino du biographe.

« Je connois son pays, lit-on dans la *Lettre du chevalier Georges de Paris à monseigneur le prince de Condé;* et la Sicile, qui ne l'avoue que pour notre honte, m'a fait savoir son origine chez un cabaretier de ses parents en la ville de Palerme à mon retour de Malte. J'y ai su la banqueroute de son père, qui étoit chapelier et boutonnier de son métier, et comme il (son père) se retira à Rome où le père Julio Mazarini, jésuite, son frère, le mit en condition.. »

« On sait, dit à son tour l'auteur de la *Lettre d'un religieux envoyée à monseigneur le prince de Condé*, etc., on sait que son aïeul étoit un pauvre chapelier, Sicilien de nation, qui eut la fortune si peu favorable qu'il fut contraint de faire banqueroute et de quitter son pays. Son père, étant jeune et dans cette indigence, commença ses services à Rome dans une écurie à panser des chevaux, et peu après, s'avançant, devint pourvoyeur et maître d'hôtel de la maison d'une personne de condition. »

Enfin le pamphlétaire qui a écrit la *Lettre du P. Michel, religieux ermite de l'ordre des Camaldules près Grosbois, à monseigneur le duc d'Angoulême*, rapporte que le cardinal Mazarin tiroit son origine des ennemis et des bourreaux de Jésus-Christ. Je l'ai appris dans une de nos maisons religieuses d'Italie, où le bruit de sa fortune prodigieuse rappela presque aussi soudainement la mémoire de ses ancêtres chez ceux qui étoient de son pays, qui m'ont assuré qu'il étoit né à Palerme de Pierre Mazarin, marchand de chapelets, qui changea de pays par banqueroute et par la force du destin et de la

malédiction des juifs, qui portent la peine de leur péché par toutes les nations de la terre. Les frères de ce Pierre étoient de la ville de Mazarini, où ils abjurèrent la profession du judaïsme; et se voyant sans surnom dans une religion nouvelle, ils prirent celui de la ville de leur naissance, sous lequel ils furent baptisés. »

Voilà quelques exemples des confusions qui se remarquent dans les pamphlets les plus célèbres. Suivant le *Chevalier Georges* et le *P. Michel*, c'est le père de Mazarin qui a fait banqueroute; c'est l'aïeul, au dire du *Religieux*, qui en cela se montre mieux informé, mais qui se jette aussitôt dans une autre erreur quand il les conduit tous deux à Rome. Cependant il y a sous ces versions diverses un fond commun qu'il est aisé de reconnoître. La famille de Mazarin empruntoit son origine et son nom de Mazara, Mazarini ou Castel Mazarino en Sicile; un de ses membres a été artisan, chapelier, au rapport du *Chevalier Georges* et du *Religieux*, marchand de chapelets, s'il faut en croire le *P. Michel*, dont l'opinion pourroit être ramenée peut-être à celle des deux premiers par une simple explication de mots; il est mort, non pas banqueroutier, l'expression seroit trop dure, et elle ne seroit pas légale, mais insolvable; Pierre, venu à Rome, est entré en condition chez un grand seigneur. Ajoutons le nom du connétable Colonna; et nous aurons presque le récit du biographe.

Naudé a essayé de réfuter les pamphlétaires dans son *Mascurat* (1). Voyons comment. Il avoit un moyen bien simple de confondre tous les mensonges et toutes les calomnies, lui bibliothécaire du cardinal: c'étoit de produire les titres. L'arbre généalogique des Mazarins ne devoit pas lui être difficile à dresser. Or nous aurons à remarquer qu'il ne remonte qu'avec hésitation jusqu'au grand-père de Jules, dont il ne dit pas même le nom. Et quand Saint-Ange, peu satisfait de son ar-

(1) *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin, depuis le sixième janvier jusqu'à la Déclaration du premier août 1649.*

gumentation, lui objecte « qu'on appelle cela gauchir aux coups que l'on ne peut éviter, » il répond assez naïvement : « Puisque tous ces moines et chevaliers n'attaquent la noblesse des Mazarins que par des ouï-dire, pourquoi ne me sera-t-il pas permis de la défendre avec de pareilles armes? » Il n'éprouve pas cet embarras, et il n'a pas cette défaillance quand il parle des Mancini et des Martinozzi. Il fait d'ailleurs un aveu qu'il est à propos de noter tout d'abord ; c'est que « rien n'empêche de croire que la famille de Mazarin a pris son nom de Mazara pour en être seulement originaire. » Cet aveu, il en dissimule très-habilement la portée sous une savante et longue dissertation qui a pour but de rattacher les Mazarins du XVIIe siècle à un *Joannes Mazarinus* des vêpres Siciliennes, lequel pouvoit aussi bien s'appeler *Marinus;* mais entre les deux époques il ne trouve rien, absolument rien, sinon que des parents de *Joannes Mazarinus* ou *Marinus* se retirèrent peut-être à Gênes « avec laquelle, comme Zurita le remarque, les Siciliens firent incontinent après une très-étroite alliance, » et puis qu'ils retournèrent peut-être encore à Palerme « pour remettre en valeur les biens qui restoient en nature. » Il retombe donc au travers de trois siècles tout entiers sur le père de Pierre : « On peut dire assez probablement que le grand-père dudit cardinal avoit trois fils, dont les deux plus âgés prirent l'habit de religion, l'un en celle des jésuites, savoir le P. Jules Mazarin, et l'autre sous la règle des capucins; et que pour le troisième, il l'amena à Rome lorsqu'il n'étoit âgé que de sept ou huit ans. » Quoi! c'est là tout ce qu'il sait! et il vivoit familièrement dans la maison du cardinal, dont il connoissoit les plus anciens domestiques italiens! Encore ne hasarde-t-il ce qu'il sait que comme une conjecture assez probable; en quoi il a raison. Nous verrons tout à l'heure qu'un autre serviteur de son maître n'est pas d'accord avec lui.

Comment s'appeloit le père de Pierre, grand père du cardinal? Quelle étoit sa condition? Pourquoi est-il allé à Rome? En quelles circonstances? Comment y vivoit-il? Naudé n'a de

réponse à aucune de ces questions. Après les quelques lignes que nous avons citées, il ne parle plus de ce chef de la *Caza* mazarine qui l'embarrasse. Il a tant de hâte de lui échapper que, répondant à l'accusation de banqueroute, il se contente d'en laver Pierre seulement, comme si le *Religieux* ne l'avoit pas portée expressément contre l'aïeul de Jules. Il la repousse, au reste, par cette unique raison « qu'elle étoit de l'invention d'un certain moine crotté, rabougri, ratatiné, fou et enragé à médire de tout le monde. » Ce n'est pas assez.

De même, ce n'est pas assez de dire que Pierre étoit « un gentilhomme bien né et assez accommodé des biens de fortune pour se contenter de la part que Dieu lui en avoit faite. » Où sont les preuves? Il s'agit du père de son maître; et Naudé, qui n'a certes pas improvisé le gros volume in-4 de son apologie, qui s'est donné le loisir de compulser les historiens, les poëtes, les moralistes, n'a pas seulement un acte de naissance à montrer! Il n'invoque qu'une seule présomption; et la voici : « Il (Pierre) s'insinua si bien aux bonnes grâces et en la familiarité et amitié intime du connétable Colonna, qu'en cette qualité-là il fut toujours employé aux affaires les plus honorables et les plus importantes, tant dudit connétable que de sa femme, la signora Lucretia Tomacetti, laquelle, pour avoir été la plus superbe dame de son temps, n'auroit eu garde, non plus que son mari, qui étoit presque insupportable lorsqu'il s'agissoit de maintenir les prérogatives de sa noblesse, de se servir d'un homme en des emplois si relevés qui n'auroit pas eu les preuves nécessaires pour justifier la sienne. » A la bonne heure, c'est fort ingénieux; mais il n'en reste certainement qu'une chose, à savoir que Pierre fut en condition à Rome, comme le disent le *Chevalier Georges* et le *Religieux*, en condition chez le connétable Colonna, suivant le récit très-précis et très-détaillé du biographe.

Benedetti aussi bien le raconte expressément. L'abbé Elpidio Benedetti étoit à Rome agent du cardinal Mazarin. Il a publié après 1653 un petit volume in-4 qui est intitulé : *Raccolta die*

diverse memorie per scrivere la vita del cardinale Giulio Mazarini, Romano, primo ministro di stato nel regno di Francia; et en 1661 un autre volume, de format in-folio, avec gravures, qui porte pour titre : *Pompa funebre nell'esequie celebrate in Roma al cardinal Mazarini nella chiesa di S. S. Vincenzo e Anastasio*, etc. Dans le premier de ces deux ouvrages, il trace une rapide esquisse de la vie du cardinal, et, comme Naudé, il fait remonter l'origine des Mazarins à *Joannes Mazarinus* ou *Marinus;* mais il n'a garde de prendre la responsabilité de cette témérité généalogique. « On en donnera, dit-il, des preuves assez authentiques dans un traité particulier; cependant je me restreindrai à parler seulement de la naissance de Pierre Mazarin, père du cardinal, et de Girolamo, son aïeul, pour réfuter le mensonge de ceux qui ont voulu obscurcir la clarté de son extraction. ». C'est donc toujours au grand-père de Jules qu'il faut s'arrêter : plus haut toute lumière manque; les ténèbres sont complètes. Benedetti affirme que Girolamo, le premier des Mazarins, naquit à Palerme. Il cherche ensuite à prouver la noblesse du personnage; mais il n'a pas lui-même une grande confiance en ses preuves. S'il invoque des actes d'acquisition qui auroient été passés chez des notaires de cette ville, et où Girolamo seroit qualifié *nobilis januensis*, il ne les cite pas; il n'en donne pas même les dates. Pourtant il indique parmi les biens ainsi achetés une maison assez noble, dit-il, située dans une *loggia* de Palerme, sur la façade de laquelle seroit une statue de Charles-Quint, donnée par cet empereur, suivant la tradition, en mémoire de la résidence qu'il y avoit faite; et il assure que cette maison, au temps où il écrivoit, appartenoit à Domenico del Bene, neveu de Pierre. Puis il ajoute que les autres biens furent vendus par Pierre lui-même, « ainsi qu'on peut en acquérir la certitude sans beaucoup de peine. » Mais puisque la peine devoit être si légère, pourquoi ne l'a-t-il pas prise? C'étoit à lui d'établir la possession de del Bene et les ventes de Pierre. S'il faut l'en croire, Girolamo épousa Margherita des Franchi e Posse-

veri, « familles assez qualifiées de Palerme; ce qui prouve assez sa noblesse. » Peut-être; mais il faudroit d'abord que le mariage lui-même fût prouvé. Benedetti ne lui assigne pas même une date. Remarquons d'ailleurs avec quelle timidité il se retranche derrière le mot *assez :* des preuves *assez* authentiques, une maison *assez* noble, des familles *assez* qualifiées, une noblesse *assez* prouvée. Ce n'est pas le langage de la conviction.

Au lieu de trois garçons que Naudé attribue à Girolamo, Benedetti n'en compte que deux, Pierre, et Angelo qui vécut sous la règle des capucins et y mourut en odeur de sainteté. En revanche il lui donne quatre filles, « alliées, dit-il, aux familles del Bene, La Ficarra, Castaldi et Arrighi qui sont des premières de la ville ou qui s'y rattachent par leurs alliances. » Soit; mais ne pouvoit-il appuyer ses affirmations au moins sur une pièce authentique ? Lui étoit-il impossible de se procurer, nous ne disons pas le contrat, mais l'acte de mariage seulement d'une des filles de Girolamo ? N'oublions pas qu'il répond à des opinions qu'il appelle des calomnies ; et il n'a ni un nom ni une date. C'est beaucoup de confiance ou beaucoup de négligence.

Pierre naquit dans la maison à la statue de Charles-Quint; et il fut baptisé dans l'église de Saint-Jacques en 1576. De ce qu'il est appelé Pietro Mazarini dans son acte de baptême, Benedetti conclut « qu'il ne prit pas le nom de Mazarin de sa naissance dans le Castel Mazarino ; » c'est juste; mais, plus hardi que Naudé, il ajoute : « d'où il est très-vraisemblable qu'il l'a reçu comme seigneur du lieu, suivant la coutume italienne. » La conséquence seroit évidemment forcée s'il ne s'en étoit pas tenu à la vraisemblance.

Tout jeune encore, Pierre resta orphelin. Ce fut alors que son oncle naturel, le P. Giulio, jésuite, celui dont Naudé a fait un fils de Girolamo, le conduisit à Rome. Il lui fit étudier les humanités, la philosophie et les lois. Après quoi, « il lui vint en la pensée de transplanter dans le Latium cet arbre qui

devoit porter des fruits dignes du nom romain. » Il le maria en conséquence à Hortensia Buffalini. Benedetti nous paroît passer un peu vite sur la jeunesse de Pierre, d'autant plus qu'il en note ailleurs une circonstance qui demande à être expliquée. Parlant des biens qui furent achetés par Girolamo et vendus en partie par Pierre, il dit que ce qui en restoit, bien que d'un produit moindre des deux tiers, suffisoit encore « à l'entretien honnête d'une honorable famille ; par où se voit, ajoute-t-il, combien est fausse l'opinion de ceux qui qualifient de besogneux l'état médiocrement aisé de Pierre après la diminution susdite de son revenu causée par quelque traverse de sa jeunesse. »

Quelle traverse? Benedetti s'en tait ; mais notre biographe nous l'a fait connoître ; c'est l'insolvabilité de Girolamo. Pierre dut abandonner les biens propres de son père aux créanciers ; ce sont les ventes de Benedetti. Il ne retint que la dot de sa mère, dot suffisante ou insuffisante pour son entretien, suivant qu'on se rangera de l'avis de Benedetti ou du biographe. Remarquons en tout cas que le premier convient de « l'aisance médiocre » de Pierre ; ce qui laisse une bien petite distance entre lui et le second.

Riche ou pauvre, besogneux ou aisé, Pierre Mazarin entra au service du connétable Colonna. Benedetti veut qu'il ait dû son emploi à l'abbé et au commandeur Buffalini, frères d'Hortensia, dit-il. Nous pourrions contester cette qualité : suivant le biographe, en effet, Hortensia éto[illegible] [illegible]gée de la *Casa* Buffalini ; et l'acte de baptême [illegible] ne la désigne que par son prénom : *Filius Petri Mazarini Palermitani, et dominæ Hortensiæ, uxoris ejus*. Il étoit d'usage en Italie que les protégés d'une illustre famille en reçussent le nom par courtoisie. C'étoit une liberté permise dans les rapports de société ; ce n'étoit pas un droit consacré par des actes authentiques. Mais nous n'insisterons pas. Ce que nous voulons constater ici, c'est la présence de Pierre dans la maison du connétable. Voici le passage de Benedetti : « Deux frères d'Hortensia ser-

voient alors honorablement dans la très-noble maison de Colonna : l'un, l'abbé ; l'autre, le chevalier Buffalini, commandeur de Malte. Ils introduisirent Pierre dans la connoissance et la confiance du connétable don Philippe, prince d'une grande sagesse et prudence, qui, goûtant la vivacité et la nature franche de Mazarin, l'honora de son affection particulière, le regarda toujours d'un œil complaisant comme faisant partie de sa domesticité, et commit à la droiture de son serviteur le gouvernement de plusieurs lieux de ses États où celui-ci, par une conduite tour à tour ferme, douce, prudente et toujours juste, sut s'attirer les louanges des sujets et du prince. »

Ce n'est pas le seul passage de Benedetti qui rappelle les paroles du biographe. Citons-en un autre : « Pierre étoit vraiment doué de qualités assez rares et signalées. Il étoit homme de cœur, peut-être trop livré à ses ressentiments dans sa jeunesse ; et dans sa vieillesse il s'abandonnoit aisément à la colère. Il se montroit très-religieux observateur des lois de l'amitié et gardoit sa parole avec un pieux respect. Il étoit très-officieux et parfaitement économe. Surtout il savoit se tenir avec une admirable constance dans une disposition d'esprit toujours égale, disposition qui ne fut altérée ni dans la prospérité de ses deux fils, cardinaux, ni dans la douleur qu'il ressentit de la perte de Michel, ni dans les épouvantables revers de la fortune de Jules ; soutenu qu'il étoit par la considération des malheurs d'autrui et des vicissitudes de l'humanité, il vécut en [illegible] chrétien et demeura volontairement dans sa condition de simple gentilhomme. »

Galeazzo Gualdo Priorato (1) et Aubery (2) n'ont-ils pas connu l'ouvrage de Benedetti ? Le premier peut être ; toujours est-il qu'il ne parle en aucune façon de l'origine des Mazarins. Le second semble l'avoir lu ; cependant il ne lui emprunte rien qu'un fait qu'il cite avec hésitation et que nous indiquerons plus loin. Il reprend la thèse de Naudé sur *Joannes Ma-*

(1) *Histoire du ministère du cardinal Mazarin.*
(2) *Histoire du cardinal Mazarin.*

zarinus ou *Marinus*; il y ajoute un nouveau détail; c'est que ceux de la famille du héros sicilien qui abandonnèrent leur patrie n'y retournèrent pas tous, et que plusieurs restèrent à Gênes et dans la Ligurie; mais de là il arrive brusquement à Pierre qui ne lui sert en quelque façon que de transition pour entrer dans les louanges de la *Caza* Buffalini. Il ne sait rien ni du père, ni de la naissance, ni des emplois, rien en un mot de la vie de Pierre. C'est bien de la discrétion pour un historien pensionné du cardinal. Aubery commence pourtant son histoire par ces mots : « Il y auroit sans doute quelque chose à redire si on voyoit paroître tout à coup un souverain ou un ministre sans qu'on sût ni où ni de qui il seroit né. »

On a remarqué sans doute qu'il y a autant ou plus de différence entre Naudé et Benedetti, l'un bibliothécaire et l'autre agent du cardinal, qu'entre eux et le biographe. Tous trois sont d'accord pour ne pas remonter dans la généalogie des Mazarins plus haut que le grand-père de Jules; tous trois disent, quoiqu'avec plus ou moins de franchise et de netteté dans les termes, que Pierre étoit médiocrement doué des biens de fortune; tous trois enfin racontent qu'il servit le connétable Colonna. Ce sont toutes les réflexions que nous ferons en ce moment.

MOREAU.

(La fin au prochain numéro.)

GUILLAUME DE POETOU.

Guillaume de Poetou est né à Béthune en Artois : il vivoit au XVIe siècle et cultivoit la poésie. Tels sont les brefs renseignements que nous a laissés Paquot dans son histoire littéraire des Pays-Bas. Depuis, les nouvelles recherches faites par M. le comte d'Héricourt (*Bulletin du Bibliophile belge*, t. VIII)

[illegible] ienne littérature et des [illegible] issant toutefois quelque [illegible] es travaux.

[illegible] publiés par Guillaume [illegible] rdre de leur publication.

[illegible] rée tant à tous illustres [illegible] us nobles personnages, [illegible] lise. Vol. in-8 de 24 ff., [illegible]

[illegible] ur de Guillaume de Poe- [illegible] t très-vertueux seigneurs [illegible] pour estreines qu'il leur [illegible] 80 ff., *Anvers, J. Silvius,* [illegible]

[illegible] à M. Jan Van der Noot, [illegible] on moins noble et géné- [illegible] de 65 ff., *Anvers, Diest,* [illegible]

[illegible] émorable et insigne vic- [illegible] devant l'Isle de Malte en [illegible] *nvers, Diest,* 1566.

[illegible] nt dans la riche biblio- [illegible]

[illegible] des hymmes et sonnets [illegible]

[illegible] citées par Paquot et M. d'Hé- [illegible] *nde liesse* porte la date de 1565.

sur le commerce, chantoit l'occupation de toute sa vie. Il s'y étoit consacré dès sa jeunesse, et ses voyages avoient commencé par l'Italie. Mais laissons parler l'auteur lui-même :

En après avoir demouré
Sous le doux ciel et coulouré
De la France et Gaule Aquitaine,
Gaules des cygnes les plus blancs
Qu'Apollon nourrisse en ses flancs
Sa vive et féconde fontaine;
Après avoir aux Osterlins,
Aux Danemarquois leurs voisins,
Servi d'amitié pure et preste,
De truchement et d'interpreste,
Sous deux jolis marchands gaulois,
Deux de Hambourg, deux lubecquois
Dignes qu'honneur les advironne,
Après (guidé du cil qui tonne)
Avoir cognu la qualité
La courtoise hospitalité
De l'alme Angleterre Albionne;
Après avoir finablement
Erré sous la puissante Europe,
Et vaincu magnanimement
Les travaux que ce firmament
Ordonne à l'humaine trope;
Après avoir des fiers Germains
(Infestateurs des vieils Romains),
Emulateurs d'Alctes haultaines,
Cognu la magnanimité
Les humeurs, la vivacité
De leurs esprits et âmes saines
. . . .
. . . .

Fatigué de cette vie errante, Guillaume de Poetou se retire à Anvers :

Je suis venu d'alaigre cœur,
De tous mes envieux vainqueur,
Ancrer dans Anvers mon navire
Anvers, qui fait son renom vivre
Sous les marchands jusques aux cieux
Autant que Jupin en ces lieux
Fait bruire sa fouldre effrayante.
Par la suite d'un an inclus,
Vaquant et conversant aux bourses,
Des nobles marchans j'ay cognus
Les Estats de gloire chenus
Et les plus renommées bourses

A la vue de tant de splendeur et de richesses la verve de Guillaume s'anime.

Vouloir m'est pris, nobles marchands
D'animer à mes vers tonnants
De la salubre marchandise
L'incompréhensible valeur
Et magnifique gaillardise
. . . .

Telles sont les indications que nous avons rencontrées sur la vie de l'auteur. Il n'est guère plus explicite sur sa famille. Cependant on trouve encore dans ses sonnets les épitaphes de son père et de sa mère;

Épitaphe de feu Gérard de Poetou, père de l'aucteur.

La Beuurière, l'Escoche et la France et Pavie
Me fit, me souldoia, m'aguerroia, me vit
Branler l'enseigne au vent avant d'être asservie

Sous l'aug. Charles-Quint par Bourbō lors cōduit.
A trente ans par Hymen, Béthune, ville exquise,
Espouse me donna qui d'enfants m'embellit
Veillant gentillement dessous la marchandise
De bons biens me presta, soixant' m'ensevelit.

De Jenne Warrive, espouse du feu Gérard de Poetou, mère de l'aucteur, en vers héroiques épitaphe.

Cessés le braire et cry, cessés voz mouillants pleurs,
Cessés, ô mes enfants, doulouser vostre mère.
Pleurer debviez, hélas, qnand l'horrible chymère
Lanceoit dans moi ses dards nuissants et langoureux.
Or que cueillante suis, d'appétit savoureux,
Les fleurs dans les vergiers du tout prévoiant père
Honnorant, ô enfants, mon mari vostre père,
Merciez Dieu qui m'a affranchi de douleurs.
Bien-heureuse, je gouste et mange l'ambroisie,
De doucereux nectar mon âme est rassasie,
Je prie pour vous tous l'Éternel, Dieu des dieux.
Avec votre bon père, joyeux, vivez ensemble
Tant que mort de ses darts voz vies désassemble
Pour vous faire jouyr des éthéréens cieux !

Telles sont les indications que nous avons recueillies dans les œuvres de Guillaume de Poetou sur sa famille et sur lui-même; en les publiant dans le *Bulletin* nous faisons connoître tout ce que notre Artésien a écrit sur sa vie, et apprécier en même temps le mérite de ses vers. Guillaume avoit pris pour devise *Labeur en liesse;* après avoir lu les courts extraits qui précèdent, il faut bien le dire, cette devise ne se trouve pas justifiée.

C. D.

ANALECTA-BIBLION.

Œuvres complètes de H. Rigault, précédées d'une Notice biographique et littéraire, par M. Saint-Marc Girardin; 4 volumes in-8. *Paris, chez L. Hachette et C[ie].*

I

Il y a bientôt un an que ce pauvre Rigault nous a été enlevé, et il semble que notre perte soit d'hier, tant sont vifs encore les regrets qu'elle nous inspire! Depuis plus de trois mois j'ai sur ma table les quatre volumes de ses œuvres complètes que M. Hachette a pieusement réunies et publiées avec une générosité qui lui fait le plus grand honneur; chaque matin j'en lis quelques pages, je pense à celui qui les a écrites; j'espère que je pourrai enfin résumer nettement mes impressions sur cette œuvre si intéressante à tant d'égards; mais quand je prends ma plume pour parler de l'écrivain, l'ami, le condisciple se présente à mon souvenir; nos bonnes et longues causeries de l'École normale me reviennent à l'esprit : quinze ou seize ans me séparent du temps dont je parle, et pourtant elles me sont aussi présentes que si j'y étois encore, que si je venois de quitter celui que j'aimois tant à entendre, et dont la parole s'est gravée si naturellement dans mon cœur et dans mon souvenir.

Est-ce une bonne disposition pour faire une étude critique, que d'y apporter les sentiments dont je suis animé en commençant celle qu'on va lire? Nous aurions des scrupules s'il s'agissoit d'entretenir nos lecteurs d'un homme qui leur fût complétement inconnu; mais il n'en est pas ainsi dans la circonstance présente : tous les esprits lettrés

savent à quoi s'en tenir sur le compte de Rigault; tous l'apprécient, même ceux qui ne partagent pas les sentiments auxquels il avoit dévoué sa plume et son talent; tous ont pour lui cette irrésistible bienveillance qu'inspirent l'honnêteté du cœur, la grâce de l'esprit et la beauté de l'intelligence. On sait bien, en lisant un travail sur un écrivain qui a laissé tant et de si vifs regrets, qu'on ne doit y chercher que des pensées de sympathie, et tout au plus des raisons un peu plus profondes de goûter davantage des écrits qu'on a si spontanément et si naturellement aimés et estimés.

De cette jeune avant-garde des *Débats* qui a paru avec tant d'éclat sur la brèche toutes les fois qu'il s'est agi de rompre quelques lances en faveur d'une idée élevée, d'un sentiment vrai, ou d'un principe libéral, Rigault étoit le plus connu du public, le plus populaire, s'il faut tout dire. Le dogmatisme de M. Taine effraye les timorés : sa discussion serrée comme les mailles d'un filet d'acier les intimide. Ils craignent de s'y laisser prendre et de n'en plus sortir. Pour d'autres, la haute et mâle ironie de M. Prévost-Paradol est un épouvantail; son sourire leur fait peur : il ressemble quelquefois à une colère éloquente et contenue. Rigault, lui, sembloit doué d'un naturel plus pacifique : on se livroit à lui avec plus d'abandon. Sa spécialité, dans laquelle il se renfermoit avec le plus grand soin en général, n'inquiétoit personne. Les lettres aujourd'hui sont moins suspectes que l'histoire, et surtout que la philosophie. Enfin dirai-je ma pensée tout entière? Rigault sembloit plus directement l'élève de M. de Sacy que ses deux jeunes et éloquents collègues : nombre de lecteurs croyoient retrouver dans sa parole toujours bienveillante et mesurée cette douce sagesse qui a été l'honneur et la force du *Journal des Débats* et qui est peut-être le reflet de son rédacteur en chef.

Enfin, Rigault, surtout dans les derniers temps, étoit de tous les écrivains de la grande feuille celui qui alloit le plus souvent au feu. Il a prodigieusement écrit : quelquefois on avoit

[illegible] aine ; le public ne sait [illegible] eux qu'il parcourt en un [illegible] rement. On ne sait pas [illegible] e d'une manière nette, [illegible] s oisifs, ces idées qui [illegible] rce que, en général, ce [illegible] n. Horace l'a dit il y a [illegible]

[illegible] a dicere.

[illegible] soit mort à la tâche, en [illegible] é gros et beaux volumes [illegible] ette. De bonne heure le [illegible] s de l'enfantement litté- [illegible] uit des écrits exacts, in- [illegible] des gens d'esprit et de [illegible]

[illegible] pris l'habitude de ne se [illegible] rivoit ; il croyoit qu'une [illegible] mée n'étoit qu'à moitié [illegible] s'en contenter. Ses ca- [illegible] ale se rappellent encore [illegible] à quand il prenoit la [illegible] plus de scrupules que [illegible] D. Nisard, alors notre [illegible] it-il volontiers pour mo- [illegible] urs de la semaine ceux [illegible] mposition.

[illegible] eur de remuer ces bons [illegible] pas des quatre volumes [illegible]

[illegible] lus de deux mille pages, [illegible] elui qui les a écrits est [illegible] M. Hachette a-t-il poussé [illegible] sa généreuse et délicate

amitié; peut-être Rigault, sévère comme il l'étoit à lui-même, s'il avoit pu diriger et surveiller l'édition de ses œuvres complètes, auroit-il élagué bien des pages, bien des morceaux dont l'intérêt nous semble aujourd'hui un peu effacé, un peu éphémère, et à ce titre indignes de figurer dans une publication si sérieuse, et destinée, ce semble, à un certain avenir.

Mais, en vérité, je m'en veux de chercher noise à M. Hachette pour sa bonne pensée : je lui fais une querelle d'Allemand ; je lui reproche d'avoir été trop consciencieux, de s'être montré trop dévoué aux lettres et à ceux qui les aiment; je lui reproche, moi, qui aime tant Rigault et qui le regrette si sincèrement, de n'avoir rien négligé pour que l'avenir aimât notre ami comme nous, et portât sur lui un jugement d'autant plus favorable qu'il sera mieux motivé. D'ailleurs, M. Hachette pour justifier sa publication, en supposant qu'il faille se justifier d'avoir fait les choses mieux encore qu'on ne s'y attendoit, n'auroit-il pas d'excellentes raisons à nous donner? Ne pourroit-il pas nous dire que chez Rigault il y avoit deux écrivains; et qu'il n'est pas juste de ne regarder en lui que le publiciste des *Débats;* il y avoit aussi, pourroit-on dire, l'universitaire qui a écrit sur les choses qu'il savoit si bien et qui avoient occupé sa jeunesse avec tant d'éclat, des pages que les gens du monde peut-être trouveront moins intéressantes mais qui ne seront jamais indifférentes pour les humanistes et les membres du corps enseignant. Ainsi la thèse sur la querelle des anciens et des modernes n'est-elle pas un ouvrage de cette catégorie? Je vais plus loin, j'affirme qu'il seroit regrettable pour tout le monde qu'on ne l'eût pas réimprimée. D'abord c'est un procès encore pendant; les mondains eux-mêmes doivent s'y intéresser; et la hauteur à laquelle Rigault a élevé la question ne laissera regretter à personne que cet écrit de provenance universitaire ait été joint aux articles de littérature contemporaine. Il est bon qu'on sache que la jeune critique de notre temps n'avoit pas peur des longs ouvrages et des travaux considérables. Si, par impossible, dans une

cinquantaine d'années, on renouveloit contre l'Université la polémique qui fit tant de bruit il y a quelque temps, ceux qui la défendront n'auront qu'à montrer à nos détracteurs la thèse sur la querelle des anciens et des modernes. Ils y verront qu'en 1856, la jeune Université étoit bien le corps qui rappeloit le mieux les bénédictins de laborieuse mémoire, et les oratoriens, où le libéralisme chrétien et philosophique s'allioient si heureusement.

Il en est de même de certaines questions d'instruction publique qu'il a traitées avec cette vivacité spirituelle et consciencieuse qui étoit le caractère distinctif de son talent. A un certain moment, la fameuse phrase du paganisme dans l'éducation a retenti assez bruyamment et assez loin pour qu'on se rende compte des raisons qui ont déterminé l'éditeur à reproduire le plaidoyer du jeune universitaire contre les souteneurs du Ver rongeur.

Enfin les discours que Rigault a prononcés dans les distributions des prix ont-ils donc si mauvaise grâce à figurer dans ce recueil ? D'abord ce sont d'excellents morceaux de fine critique et de saine morale ; ensuite ils portent leur date, surtout celui qui a été adressé aux élèves du lycée de Versailles, le 13 août 1851, et où l'auteur constate ingénieusement que chacun, par esprit d'égalité, seroit volontiers le président de son voisin.

Viennent ensuite les articles purement littéraires insérés par le jeune professeur dans la *Revue de l'instruction publique*, dont il a été l'âme en quelque sorte et à coup sûr le rénovateur aux environs de 1850, alors qu'elle a jeté un éclat si vif, alors que la polémique de Rigault contre MM. Veuillot et Granier de Cassagnac retentissoit bien au delà de l'Université, à telles enseignes qu'il y étoit fait des allusions dans les mandements des prélats, qu'il en étoit parlé dans les salons, et que les grands journaux croyoient devoir tenir leurs lecteurs au courant des opinions soutenues par le journal du corps enseignant.

Rigault suffisoit à tout : à côté de ces articles substantiels et ingénieux où l'Université étoit si bien défendue par un simple professeur de rhétorique, tandis que ses chefs naturels l'abandonnoient; à côté de ces articles utiles, l'agréable trouvoit aussi sa place, et le futur rédacteur des *Débats* se révéloit aux connoisseurs comme un des juges les plus délicats des choses de l'esprit.

Est-ce la série de ces bonnes pages, ou bien la guerre si vaillamment menée contre l'obscurantisme, qui plut à M. Armand Bertin? Je ne saurois l'affirmer; mais c'est à partir de 1853 que la collaboration de Rigault aux *Débats* commence à devenir un peu active. Son premier article a été, je crois, consacré à la traduction de la *République* de Cicéron de M. Villemain. Je dis *je crois*, car malheureusement on n'a pas rangé ses articles par ordre de date ; et cela est regrettable : on eût pu ainsi mesurer bien plus aisément les progrès rapides du jeune écrivain. Il n'y avoit plus, dès lors, qu'à constater la différence qui règne entre ce premier article et le dernier que nous ayons lu de lui, je veux dire celui qui est intitulé : *Le public d'autrefois et le public d'aujourd'hui.*

Ainsi voilà une légère tache dans cette excellente édition; il y en a une autre qui ne me frappoit point, je l'avoue, mais qui m'a été signalée par des partisans outrés, je ne dirai pas de Rigault, qu'on ne sauroit trop aimer, mais du monument littéraire que M. Hachette élève à sa mémoire, en donnant une édition de ses œuvres complètes. Des fanatiques regrettent qu'on n'y ait pas inséré le discours latin prononcé au concours général sous le ministère de M. Fortoul. Si je ne me trompe, ils y cherchent aussi, disent-ils, une étude sur Tertullien, qui a paru dans une revue des cours publics. Rigault s'étoit occupé de ce Père de l'Église dans son cours du collége de France; on lui avoit demandé sa leçon ; il avoit communiqué ses notes; lui-même les avoit revues avec le plus grand soin. J'ai dit. Mais je laisse ces réclamations sur la conscience de ceux qui les ont faites; pour moi, je trouve excellente de tout point

l'édition que nous donne M. Hachette : je l'en remercie cordialement au nom du public, au nom des amis de M. Rigault, auquel me voici revenu après ce petit crochet bibliographique. Je ne le quitterai plus maintenant que je n'aie dit ce qui me semble la vérité sur lui, et quelle place, selon moi, il doit tenir dans la critique contemporaine. Ce sera, si l'on veut bien, le deuxième point de cette étude.

II.

La vieille parabole des sept vaches grasses et des sept vaches maigres ne s'applique pas seulement aux années tour à tour fécondes ou stériles de la terre. Ce qu'on disoit dans l'antiquité de la récolte et des biens du sol n'est peut-être pas moins vrai ni moins facile à vérifier quand il s'agit de la moisson intellectuelle. Il y a comme un système de compensations établies par la nature, grâce auxquelles, dans le monde des intelligences aussi bien que dans celui des corps, les optimistes peuvent trouver qu'il y a toujours la même somme de vitalité distribuée autrement. Il est à remarquer qu'après les saisons fécondes et opulentes, le retour des mortes saisons est aussi infaillible que celui de la pluie aux équinoxes ; elles sont le revers de la médaille, l'expiation, si l'on veut, des bons jours du passé. Les mortes saisons de l'intelligence, qu'on me passe ce mot, sont tristes à traverser pour ceux qui croient que la poésie, que la philosophie, que l'art, que la critique ne sont pas moins nécessaires aux âmes que le pain et le vin le sont aux corps. Ce n'est pas que toutes ces grandes idées soient éteintes, ce n'est pas qu'elles ne soient pas représentées sur terre ; s'il en étoit ainsi, la barbarie seroit complète : on reverroit le siècle de fer et les ténèbres du moyen age; l'an mil et ses terreurs reviendroient. Dieu merci, nous sommes bien loin de là. Il y a toujours chez nous des poëtes, des philosophes, des artistes et des critiques ; mais ils parlent dans le désert : on ne croit plus à leur voix, cela les décourage; quelquefois eux-mêmes ne croient plus à eux-mêmes ; aussi

toute autorité semble se retirer d'eux ; l'esprit public ne les suit plus, que quand il n'a rien de mieux à faire ; il appartient à mille préoccupations qui n'ont rien de commun ni avec le beau ni avec le saint; la vérité dont il s'occupe est une vérité inférieure et subalterne : c'est celle du bien-être, celle des intérêts matériels et palpables. A toutes les époques où une société a fait de grand progrès, où elle a laissé éclater de grandes aspirations, et où des résultats considérables ont été acquis à ses efforts, il y a des moments d'arrêt, des haltes semblables à ce que j'ai appelé tout à l'heure une morte saison intellectuelle. L'esprit humain n'est pas enseveli pour cela dans une léthargie mortelle : il se repose seulement à peu près comme fait la nature en automne ou en hiver, après qu'elle a dépensé toute son énergie vitale dans la séve du printemps, dans la végétation plantureuse de l'été.

Est-ce médire de notre temps que d'affirmer que nous traversons une de ces époques climatériques de la vie intellectuelle d'un peuple? Et si c'est là une hérésie, n'est-il pas de notoriété qu'elle compte beaucoup d'adhérents : car c'est l'opinion de la grande majorité de ceux qui suivent d'un œil intelligent les hauts et les bas, le flux et le reflux de la civilisation françoise. Interrogez tous les hommes éclairés, et ils vous répondront unanimement qu'à l'heure où nous sommes, en matière de littérature et d'art, la France est au repos. Regarde-t-elle le chemin qu'elle a déjà accompli depuis la révolution françoise? ou bien ramasse-t-elle ses forces pour se remettre en marche? C'est ce qu'il ne s'agit pas de discuter ici. Il n'y a qu'une chose qui soit bien claire pour nous dans la situation que nous sommes en train de traverser, c'est que les idées sont beaucoup moins en faveur que les faits : c'est que tout ce qui ressemble à de la spéculation est suspect près d'une notable partie du public. Au lieu de suspect je devrois dire indifférent, pour être plus exact. On se méfie de ceux qui ont le culte des idées; leurs principes, leurs théories semblent des engins de destruction sociale; s'ils venoient à déranger certains faits, disent ceux

qui vivent de ces faits! si un jour ils avoient le dessus! c'en seroit donc fait de nous! Nous sommes aujourd'hui la majorité; nous deviendrions la minorité! Mais il y a un bon moyen d'empêcher que cela n'arrive, c'est de crier raca sur l'idéologie et les idéologues. Nous sommes bien sûrs que les gros bataillons feront chorus avec nous.

Ce qu'on-dit, on le fait : et un beau jour ce public si compacte et si intelligent qui avoit assisté avec tant d'émotion aux grandes luttes intellectuelles de la Restauration; un beau jour, dis-je, il se trouve réduit à rien, il n'existe plus : toutes ces grandes choses qui avoient passionné sa jeunesse sont comme non avenues pour lui; la seule éloquence à laquelle il croie, c'est celle de MM. les agents de change, comme disoit ce pauvre Rigault dans le suprême article qu'il ait donné aux *Débats*, et qui a été en quelque sorte son dernier mot sur la situation morale que je viens de décrire, et dont il s'est si nettement rendu compte. Est-il besoin de dire combien dans un tel milieu est fausse la situation de la littérature, surtout quand elle ne veut pas se mettre à la suite des passions régnantes, ni leur servir de porte-voix? A une époque comme celle dont nous parlons, où le réalisme coule à plein bord, tous les genres qui, de près ou de loin, ne transigent pas avec ses tendances, sont en discrédit; et le premier malheur de l'art littéraire, c'est de n'avoir plus un public à lui : il n'a pas à se plaindre quand il trouve encore quelques esprits d'élite à qui s'adresser pour ne pas parler complétement dans le désert.

S'il en est ainsi de l'art, si les mille moyens à l'aide desquels il agit sur la sensibilité et l'imagination sont paralysés par l'indifférence publique, à quelles avanies doit être exposée la critique, cette muse un peu subalterne, et qui emprunte tout son éclat à la littérature, dont elle est le reflet, dont elle est la conscience extérieure! Aussi je ne comprends guère, je l'avoue, cette abondance de critiques qui peuplent aujourd'hui la presse. Quoi! on ne lit plus les bons livres, et

vous avez la candeur de croire qu'on lira ce que vous, pauvre critique, vous allez dire au sujet de ces mêmes bons livres? D'où revenez-vous? La Bruyère disoit que, de son temps, pour être critique il falloit surtout de la santé, c'est-à-dire ce don qui permet de lire beaucoup sans se fatiguer. Aujourd'hui il y faut autre chose : il y faut cette variante du courage qu'on nomme la résignation, et qui fait qu'on écrit de bonnes choses en se disant qu'elles ne seront pas lues, que le public se souciera autant de nos idées que des feuilles qui sont tombées dans les Tuileries l'automne dernier. Voilà le sort qui attend à peu près tous les articles qu'on voit dans les journaux sous cette rubrique : *Littérature* ou *Variétés*. Il n'y a qu'une exception peut-être où il soit dérogé à ces mornes habitudes d'indifférence littéraire, c'est quand on trouve au *Journal des Débats* ou dans la *Revue des deux mondes* un article signé d'un de ces noms qui sont l'honneur de notre pays, et qui à eux seuls nous prouvent que notre temps n'est pas un temps de décadence, mais de transformation. Ce que nous disons ici est avoué de tout le monde : ainsi personne n'y verra une imputation faite à plaisir. Il est certain qu'il n'y a en France qu'un public qui s'occupe de littérature et qui prenne la critique au sérieux ; il est certain aussi qu'en général ce public appartient à la clientèle des journaux que je viens de nommer; mais de cela il résulte également que ce public a ses habitudes d'esprit, son parti pris, qu'il n'aime pas qu'on l'en dérange; quand il commence un article au bas duquel il voit le nom de M. de Sacy ou de M. Saint-Marc Girardin, il sait ce qu'il vient y chercher : entre lui et ses orateurs aimés autant qu'aimables il y a mille convenances secrètes grâce auxquelles on s'entend à demi-mot; le lecteur fait en quelque sorte la moitié du chemin.

Mais il ne prend cette peine qu'à bon escient, et parce qu'il sait qu'en facilitant la tâche de ses publicistes il leur permet d'aller plus loin et plus vite. Aux *Débats*, plus que partout ailleurs, la critique est difficile ; toutes ses variétés y ont été tour

à tour, et depuis longtemps représentées par les premières plumes de ce temps : nommer MM. de Sacy, Saint-Marc Girardin, Ampère, Cuvillier-Fleury, J. Janin, Prévost-Paradol, c'est désigner un cénacle d'écrivains respectés autant qu'ils se respectent. Voilà, avec quelques autres critiques, que tout le monde deviuera sans que je les désigne autrement, les seuls hommes que le public écoute aujourd'hui.

Mais, je le répète, ce n'est pas tout le public, c'est leur public à eux, les jours où cette élite est bien disposée, et où elle se dit qu'il est bon de s'instruire à l'école de pareils maîtres. Je ne suis pas entré dans tous ces détails uniquement pour louer un journal qui depuis longtemps jouit de sa renommée et qui n'a que faire des éloges d'un obscur écrivain ; j'ai seulement voulu montrer combien il a fallu de mérite à Rigault pour prendre si vite, ainsi qu'il l'a fait, un des premiers rangs dans cette phalange d'élite, où il ne suffit pas d'être un homme de talent, où il faut aussi être homme de cœur et de convictions ; M. Armand Bertin, qui s'y connoissoit, a dit dès les premiers articles de Rigault, qu'il étoit journaliste. C'est un grand éloge sous une forme bien simple. Le public ne sait pas ce que c'est que d'être journaliste ; jamais il ne s'est bien rendu compte des mille et une conditions d'esprit que doit réunir celui qui a, soit tous les matins, soit une fois par semaine, mission de parler tout haut sur une matière quelle qu'elle soit, et d'apprendre à ceux qui l'écoutent des choses qui vaillent la peine d'être dites et retenues. On sent bien que je ne parle ici que du journaliste vraiment digne de ce nom, et qu'il n'est pas question de tous ceux qui écrivent dans la presse : on peut avoir signé et écrit des milliers d'articles et n'être pas un journaliste ; il y a je ne sais combien de grands journaux plus ou moins lus où l'on ne trouve que des rédacteurs. Le mot d'Armand Bertin avoit un grand sens : cela vouloit dire qu'à une époque affairée comme la nôtre, où le lecteur ne demande qu'à rester indifférent, Rigault avoit l'art d'intéresser cette indifférence, de captiver cette curiosité si

difficile à provoquer. Cela vouloit dire que Rigault étoit de force à se faire écouter, c'est-à-dire à se créer un public, une clientèle, comme avoient su s'en créer, avant lui les maîtres illustres que j'ai nommés plus haut; cela vouloit dire qu'il avoit une personnalité à lui, qu'elle étoit assez distinguée pour se produire avec originalité et éclat; mais cela vouloit dire aussi qu'elle étoit d'assez bon aloi pour se plier à la discipline; non, je retire ce mot, aux traditions qu'un grand journal comme celui des *Débats* impose à ses collaborateurs. Avant tout leur indépendance est respectée; mais il faut cependant qu'elle accepte certaines habitudes avec lesquelles un grand organe de publicité ne peut rompre sous peine de manquer à son passé et de se donner lui-même un flagrant démenti : l'originalité ne fait pas peur aux *Débats*, mais il ne faut pas qu'elle ressemble à de l'excentricité ; le libéralisme y est le bienvenu, mais il est tenu de ne jamais dépasser certaines limites marquées par le bon sens autant que par la conscience publique. On a beaucoup accusé les *Débats* de voltairianisme : c'est eux pourtant qui ont renversé l'idole du XVIII[e] siècle, et qui y ont substitué un spiritualisme chrétien bien plus inquiétant pour leurs adversaires que le scepticisme un peu élémentaire du philosophe de Ferney.

La critique chez eux doit avoir une allure particulière : j'ai dit tout à l'heure l'entente sympathique qu'il y avoit entre le journal et ceux qui le lisoient, on n'a donc pas besoin de mettre les points sur les i, comme on dit vulgairement. Rigault l'a spirituellement caractérisé dans son morceau intitulé : *De la politesse dans la critique;* la verve n'y déplaît pas, mais il faut qu'elle soit tempérée par ces égards de bonne compagnie qui ajoutent à l'autorité des arrêts que rend un écrivain; les rédacteurs y parlent en gens qui veulent instruire et non en beaux esprits qui se vengent de leurs adversaires. Plus l'opinion politique des *Débats* est arrêtée, plus leur critique littéraire est tenue à l'urbanité en même temps qu'au sérieux.

[illegible]. Rigault
[illegible] nécessaires
[illegible] pas toutes encore :
[illegible] universitaire. Ses
[illegible] Delavigne et
[illegible] vers le progrès étoit
[illegible]licisme et parfois de
[illegible]urs ne placera pas
[illegible] Sacy.

[illegible]n au grand *journal*,
[illegible] ce qu'il n'avoit pas
[illegible]; son originalité s'est
[illegible]igault, tout en étant
[illegible] personnelle, est res-
[illegible] parloit. J'insiste sur
[illegible]esté par un juge ordi-
[illegible] Wailly, lequel lui *a été*
[illegible] moment où ont paru les
[illegible]n quoi donc consistoit-
[illegible]isée de bien faire en fai-
[illegible]rateurs à côté desquels
[illegible] et pour cela il n'avoit
[illegible] ses propres instincts de
[illegible] représente une nuance
[illegible] : le libéralisme
[illegible] littéraire y
[illegible] par M. Saint-
[illegible] consacré à la
[illegible] écrits;
[illegible] pas pour lui :
[illegible] que l'esprit [illegible]
[illegible] qu'il s'est
[illegible] connoît-il au-
[illegible] En [illegible]

; il en fait
vaut mieux
e répète, ce
Girardin lui-
La jeunesse
ds éclats de
roît guère.
nt il croyoit
loir, il étoit
pothéose de
aime M. de
it M. Saint-
ne sont pas
vie morale
plissent une

que les deux
pris l'habi-
n'étoit pour-
ntaigne. Un
morale, mo-
voit vécu, il
ui du Suard
ésabuser des
ou tard à cet
it comme un
ses savantes
leurs articles
ceux qui les
, avec la voix
ment l'article
universelle;
il caractérise
que j'ai déjà
de ces intéres-

… qu'elles resteront parmi
… s suivra jugera le jour-
… igault qui d'abord com-
… e s'en étoit peu à peu
… Marc Girardin, il avoit
… idées; mais ce que son
… iciste, lui, il l'étudioit en
… ressoit plus que la morale
… omme que Montesquieu,
… l auquel il auroit voulu
… e.

… belle et touchante notice
… es publiés par M. Ha-
… osophie qui est l'âme de
… l'inspiration de Rigault:
… bien entendu qu'il s'agit
… e, qui peut aborder les
… qu'elle va droit à ce qu'il
… que. Qu'il parlât de Des-
… universelle, Rigault étoit
… de son sujet que ce qui
… ain n'a été plus que lui
… s côtés : il en aimoit les
… il y a plus d'une innova-
… que, soit littéraire, qui le
… rs de ses collaborateurs.
… me intellectuel. Dans un
… imoit plus que personne.
… hommes, quoiqu'il y eût
… pas ; il est vrai que ceux
… ntent pas : ainsi je n'ai
… l est certain que les idées
… que le reste; sans doute
… ur avocat, c'est évid…
… que point au libéra…

[illegible] ncu et parfois
[illegible] au sortir de
[illegible] journalisme
[illegible] u'en connois-
[illegible] pinions; mais
[illegible] tourné à l'é-
[illegible] ce qu'il avoit
[illegible] orte-drapeau
[illegible] tout au jour-
[illegible] ndance libé-
[illegible] s un peu in-
[illegible] t éveillé à la
[illegible] lerniers com-
[illegible] peu faute de
[illegible] é stérile pour
[illegible] une certaine
[illegible] manquoit aux
[illegible] lli le bénéfice
[illegible] en général, il
[illegible] étonne pas;
[illegible] on âme bien-
[illegible] nts; il ne les
[illegible] ils passoient
[illegible] l s'adresse à
[illegible]

[illegible] qu'aux idées
[illegible] doute elle a
[illegible] urd'hui qu'à
[illegible] sans doute il
[illegible] a légitime et
[illegible] ience, les dé-
[illegible] a jeunesse; à
[illegible] compte, ses
[illegible] ceux, au con-
[illegible] mps en auroit



eu raison, ou plutôt en avoit déjà eu raison : car ses dernières pages, selon moi, sont presque irréprochables, et de très-bonne heure ses qualités avoient brillé dans tout leur éclat : elles étoient à leur apogée quand nous l'avons perdu. Sans doute, si j'en crois quelques critiques, il eût pu parfois être moins abondant et moins didactique ; mais Cicéron lui-même estime que l'abondance chez un jeune homme est un défaut de bon augure. Sans doute, dit-on encore, il avoit trop d'esprit; mais c'est un défaut si rare et si charmant que, pour avoir le courage de le noter, il faut peut-être se trouver dans un cas tout contraire à ceux qu'on accuse.

On le voit bien, je suis décidément mauvais juge des défauts de Rigault, à tous je trouverois une excuse. Faut-il s'étonner que j'aime tant l'écrivain ? j'ai connu l'homme ; je l'ai vu de près pendant deux ans, et toujours je l'ai trouvé bon et cordial. Son âme m'a paru aussi tendre qu'élevée ; et aujourd'hui, en lisant son livre, il m'a semblé que je revoyois ce cher condisciple de mes jeunes années.

Qu'on me pardonne donc d'avoir écrit cette étude un peu avec mon cœur ; je me suis à chaque ligne rappelé ce que le lecteur de Rigault doit avoir sans cesse présent à l'esprit, c'est-à-dire qu'il n'a pas eu le temps de remplir tout son mérite. Qu'il soit donc permis à ses amis de dire ce qu'il auroit pu être à un public qui a vu ce qu'il étoit déjà ; de louer ce qu'il a laissé, en songeant un peu à ce qu'il auroit pu laisser après de pareils débuts.

Oui, quoique le ciel ait mesuré à Rigault la vie d'une main avare et jalouse, il a eu le temps d'arriver presque à la gloire : il n'est donc pas à plaindre. Sa réputation aura je ne sais quel prestige touchant, auquel le temps ne fera qu'ajouter un nouveau lustre. Sa place dans la postérité est marquée à côté de ceux qui sont morts jeunes, et à qui l'avenir tient compte des promesses qu'il ne leur a pas été donné de remplir. On parlera de Rigault comme on parle de Victorin Fabre, de Georges Farcy, d'Alexandre Thomas, d'Ozanam, intelligences vaillantes et gé-

néreuses, mortes avant la fin du jour, renommées touchantes et d'un bon exemple pour ceux qui entrent dans la bataille de la vie. Si le temps leur enlève quelques pages, quelle beauté il répand sur celles qu'ils ont laissées ! L'estime qui s'attache à lui grandira de jour en jour ; les jeunes générations rediront son nom avec respect ; il montrera à l'avenir ce que c'étoit qu'un universitaire hors cadre en 1858 ; ce que c'étoit qu'un journaliste hors ligne au milieu du XIXe siècle. Et qui sait? peut-être professeurs et publicistes seront-ils tentés de lui ressembler, et comme lui de ne croire qu'aux grandes idées et qu'aux sentiments généreux !

F. COLINCAMP.

Lettres inédites du comte Joseph de Maistre.

Saint-Pétersbourg, 1859.

Nul auteur moderne n'a assurément autant grandi dans l'opinion publique, depuis qu'il est couché dans son cercueil, que le comte de Maistre. Étudié et goûté seulement par quelques esprits d'élite, montré d'abord au doigt par toute une légion comme un contradicteur farouche de la raison humaine, il a vu peu à peu son auditoire s'élargir ; sa parole a été plus approfondie, par conséquent plus admirée, et, enfin, aujourd'hui il n'y a presque pas d'enseignement grave qui, nonobstant quelques persistants murmures, n'appelle à son aide l'originalité concise de ses maximes ; la moindre brochure est obligée de le citer : tant il est vrai que, si le talent incomplet s'adresse à un petit nombre, le génie parle à tous et finit par avoir le dernier mot. Chaque découverte de nouvelles pages du comte de Maistre a fait événement ; si celles que nous recevons de Saint-Pétersbourg ne sont pas destinées à avoir le retentissement des précédentes, elles ne renferment pas moins,

comme tout ce qui est sorti de sa plume éblouissante, maints passages propres à faire réfléchir. Ce ne sont que cinq lettres adressées à l'amiral Tchitchagof. Oubliées dans les archives de l'amirauté russe, elles viennent d'être recueillies par la Bibliothèque impériale, si intelligemment dirigée par Son Excellence le baron de Korff, qui a eu la généreuse idée d'en faire jouir le public.

Une citation suffira pour prouver la valeur du présent offert par la Russie au monde religieux et lettré.

L'homme passionné d'honneur, pour qui l'honneur fut le scrupule dans le devoir, se révèle tout entier dans le passage suivant d'un accent qu'on chercheroit vainement dans la plupart des publications contemporaines :

« Je n'ai pas, disoit-il, de ces bras souples toujours prêts à s'étendre pour un nouveau serment. J'en ai prêté un à Dieu dans l'Église catholique, j'en ai prêté un autre à mon souverain en naissant dans ses États. Je l'ai confirmé librement comme vassal, comme magistrat et comme ministre. Tout est dit. Je n'y ai mis aucune condition. Je n'ai point dit : « A condi- « tion que vous serez heureux, à condition que tout ira bien pour « vous et pour moi. » Je n'ai rien dit de tout cela, et c'est une abomination d'ajouter des clauses de son chef à des actes clos et signés. Maintenant, si ce souverain me rejette, je tâcherai de me procurer une existence tolérable sous les lois d'un autre; mais, s'il croit avoir toujours besoin de moi, lui dirois-je : « Non? » Jamais, monsieur l'amiral, jamais ! On me dira, comme on me l'a déjà dit : « Mais c'est le chemin de l'hôpital. » Premièrement, je n'en sais rien, car dans ce monde, tout pervers qu'il est, la compassion n'est pas cependant absolument éteinte. Mais mettons la chose au pire. Quand je mourrois dans un galetas, croyez-vous que ce grand événement influât sur l'année tropique ou sur l'année sidérale? Un homme n'est rien ; il n'importe nullement qu'il meure ou qu'il crève; mais ce qui importe beaucoup, c'est qu'il n'y ait pas un vilain de plus dans le monde, car il y en a déjà beaucoup trop. »

Plus d'un lecteur du *Bulletin* se ralliera volontiers à cette opinion de l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Pour moi, j'avoue que j'éprouve un singulier plaisir à montrer combien la Russie est soigneuse de rassembler tout ce qui peut faire honneur au grand écrivain qui, le premier dans notre siècle, en a parlé avec pénétration et amour, sans lui cacher ce que la Providence attend d'elle.

AUGUSTIN GALITZIN.

LE CATALOGUE

DES LIVRES DU CABINET DU ROI, A VERSAILLES, 1775.

In-folio, manuscrit. Maroquin rouge (1).

Ce beau volume, d'une écriture aussi nette que l'impression, est d'autant plus curieux qu'il nous fait connoître la composition de la bibliothèque particulière de Louis XIV et de ses deux successeurs, Louis XV et Louis XVI. Cette bibliothèque n'étoit pas considérable : on y comptoit près de quatre mille volumes, dont la majeure partie étoit reliée en maroquin rouge, avec les armes de France sur les plats. Quelques ouvrages étoient reliés en veau; le rédacteur du Catalogue a eu le soin de l'indiquer. Généralement, les ouvrages qui s'y trouvoient n'étoient pas de ceux que les amateurs de nos jours qualifient de livres rares; ce genre d'ouvrages étoit réservé à la Bibliothèque royale, établie définitivement à Paris depuis les derniers Valois, et qui fut, sous Louis XIV, fixée pour toujours dans une partie des bâtiments qu'elle occupe aujourd'h ui

Les livres du cabinet de Versailles se recommandent prin-

(1) En la possession de M. Techener.

cipalement par leur utilité pratique et par leur belle condition. Si nous ouvrons le Catalogue à la section de l'histoire de France, nous y trouvons les principaux ouvrages encore usités de nos jours : les Monuments de la monarchie françoise, de Montfaucon; les Histoires de saint Louis, par Joinville, éditées par du Cange, et par Sallier et Caperonier; Froissart, Monstrelet; les recueils composés par les Godefroy sur Charles VI, Charles VII, Louis XI et Charles VIII; enfin tant d'autres bons livres qu'il seroit trop long d'énumérer. Je signalerai dans cette section un manuscrit relié en veau, contenant une collection de *Lettres écrites au roi François Ier et à d'autres rois et princes, copiées sur les originales par le sieur de Briancourt;* un autre manuscrit, sans doute relié en maroquin, dont voici le titre : *Abrégé de l'histoire de France composé pour le roy (par M. le cardinal de Fleury), avec les portraits des rois de France en miniature.*

On trouve encore dans les différentes sections de ce Catalogue le titre de quelques manuscrits qui ne sont pas sans importance.

Dans la théologie, un assez grand nombre d'ouvrages, tels que missels, bréviaires, offices particuliers, Anciens et Nouveaux Testaments, sont marqués d'un astérisque. Le rédacteur du Catalogue a eu soin de nous prévenir que tous ces ouvrages étoient placés dans l'*oratoire de Sa Majesté.* Le Catalogue est terminé par une liste séparée, composée de soixante-douze numéros, indiquant tous les grands livres à figures de cette bibliothèque, tels que les 28 volumes du cabinet du roi, les plans, les vues, etc., du château de Versailles, les relations des entrées, des fêtes et autres cérémonies. Le titre de cette liste indique la place attribuée à ces grands ouvrages d'un très-grand format : *Catalogue des livres qui sont dans les encoignures.*

Un avis préliminaire intitulé *Renseignements* fait connoître avec exactitude l'organisation matérielle de cette bibliothèque. Voici comment il est conçu :

RENSEIGNEMENTS.

La bibliothèque contient 30 armoires numérotées.

L'armoire d'en bas en entrant à main droite est comptée pour la première; celle qui est au-dessous, pour la deuxième; en entrant à main gauche, l'armoire d'en bas, entre la porte et la cheminée, est la troisième; celle au-dessus, la quatrième; de l'autre côté de la cheminée, l'armoire en bas est comptée pour la cinquième; celle d'en haut, pour la sixième, et ainsi de suite en faisant le tour de la bibliothèque.

Les deux encoignures ne font pas nombre avec les armoires.

Les tablettes des armoires sont distinguées par des lettres alphabétiques. La première en bas est marquée A; dans toutes les armoires, celle au-dessus est marquée B, etc.

Les in-folio sont comptés dans le Catalogue par exemplaires qui ont une suite non interrompue de numéros, ainsi que les in-4 et les in-8 et in-12.

Les in-folio, en y comprenant les manuscrits avec les estampes et cartes géographiques, font un nombre d'exemplaires de................ 256 produisant 469 volumes.

Les in-4, idem..........	360		907
Les in-8, in-12, etc......	1033		2514
Total des exemplaires et des volumes..............	1649		3890

Le trésor de ce cabinet royal consistoit en quatorze manuscrits de différents formats, dont le rédacteur du Catalogue a fait une section séparée, et qu'il a décrits avec un soin particulier. On reconnoîtra parmi ces manuscrits plusieurs volumes qui comptent encore maintenant au nombre des plus beaux soit de la Bibliothèque impériale, soit de notre Musée des souverains. Parmi les livres de ce dépôt je citerai les Heures de Louis XIV; je citerai aussi le fameux livre d'Heures

d'Anne de Bretagne, auquel le rédacteur du Catalogue a consacré une notice plus longue que toutes les autres. Cette notice est même assez exacte. La mention du livre d'Heures d'Anne de Bretagne dans le cabinet particulier de nos rois en 1795 est curieuse ; c'est une des pages les plus importantes de ce beau manuscrit :

CATALOGUE DE QUELQUES MANUSCRITS PRÉCIEUX, ORNÉS DE MINIATURES.

I

In-folio. — 1. Le livre des chasses, par Gaston Phœbus, comte de Foix (dédié au duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, vers la fin du XIVᵉ siècle). Manuscrit en lettres gothiques sur vélin, avec de petites miniatures et des demi-cadres de feuillages au commencement de chaque chapitre. Maroquin rouge. Un volume.

2. Éloge historique de Louis XIV (commençant à la campagne de Hollande en 1672, et finissant à la paix de Nimègue en 1678). Manuscrit sur vélin, orné d'un frontispice et de 78 tableaux de siéges et de batailles, peints en miniature à pleine page, relié en chagrin noir et recouvert de deux tables de vermeil, où sont gravés en demi-bosse deux sujets allégoriques : « le roi pacifique et le roi conquérant. » Grand in-folio avec étiquette et fermoirs en vermeil. Un volume, 2ᵉ encoignure en haut, 1ʳᵉ tablette.

3. Campagne de Louis XIV pendant l'année 1675. Manuscrit sur vélin, orné de frontispices, de plans, de marches et de campements, peints en miniature, relié en chagrin noir, et enrichi de chaque côté, sur le plat, de cinq bas-reliefs allégoriques gravés sur autant de plaques d'or. In-folio avec étiquette, armoiries et fermoirs d'or. Un volume, 25ᵉ armoire A.

4. Campagne de Louis XIV pendant l'année 1676. Manuscrit sur vélin, orné de miniatures comme le précédent; relié en chagrin noir et enrichi sur le plat, de la devise du roi, de son médaillon couronné par la Victoire et par la Renommée, de trophées, de festons, etc., le tout en or. In-folio avec étiquette, bordures et fermoirs d'or. Un volume, 25ᵉ armoire A.

5. Campagne de Louis XIV pendant l'année 1677. Manu-

scrit sur vélin, orné de miniatures comme le précédent; relié en chagrin noir et recouvert de deux tables d'or massif, gravées en bas-relief et en demi-bosse. Elles représentent l'une et l'autre un champ de bataille couvert d'armes antiques semées confusément. On y voit le roi assis sur une cuirasse, coiffé du mufle du lion de Némée et appuyé d'une main sur la massue d'Hercule. Il semble accorder la vie à quelques captifs qu'on lui présente, tandis que la Victoire achève de lui ériger trois trophées où elle a suspendu des médaillons relatis aux événements de la campagne. In-folio avec étiquette et fermoirs d'or. Un volume, 25e armoire A.

6. Campagne de Louis XIV pendant l'année 1678. Manuscrit sur vélin, orné de miniatures comme les trois précédents ; relié en chagrin noir et enrichi sur le plat d'une pyramide avec sa base, de trophées et de figures allégoriques dont deux soutiennent le médaillon du roi, le tout en or. On trouve sur les deux côtés du livre le même nombre de figures et la même disposition d'ornements ; mais sur l'un on lit au-dessus du médaillon *victori* et tout se rapporte à la guerre; au lieu que sur l'autre on lit *pacifico*, et que tout est relatif à la paix de Nimègue. In-folio avec étiquette, bordures et fermoirs d'or. Un volume, 25e armoire A.

7. Histoire de Louis le Grand contenue dans les rapports qui se trouvent entre ses actions et les qualités et vertus des fleurs et des plantes, par de Vizé, 1688. Manuscrit sur vélin, orné de 35 plantes et de 6 guirlandes de fleurs, peintes en couleurs fines ; relié en écaille de tortue avec des filets d'argent dorés pour la plupart, qui forment le chiffre du roi et divers ornements. Grand in-folio enrichi de fermoirs de vermeil et d'armures d'argent dorées en partie. Un volume, 2e encoignure en haut, 1re tablette.

8. Devises pour les tapisseries du roi où sont représentés les quatre éléments et les quatre saisons de l'année, avec des explications en vers françois, par Perrault et Charpentier. Manuscrit sur velin, orné de frontispices et devises en miniature et de huit grandes estampes peintes de même; relié en velours violet et enrichi de fermoirs, bordures, écussons et autres ornements de vermeil. Un volume, 25e armoire A.

9. Les triomphes de Louis XV, le Bien-Aimé, représentés

par les drapeaux pris sur les ennemis de Sa Majesté. Miniatures et enluminures dans un carton en maroquin vert. Un volume, 2e encoignure en haut, 1re tablette.

10. Recueil des principales maisons du royaume pour Mgr le duc de Bourgogne et Mgrs les ducs d'Anjou et de Berry. Un volume, 2e encoignure en haut, 1re tablette.

II

In-quarto. — 1. Heures d'Anne de Bretagne. Manuscrit en lettres gothiques sur le recto du vélin, orné en marge d'une suite de plantes peintes en miniature sur un fond d'or, et formant quelquefois le demi-cadre ou le cadre parfait; orné encore de 49 miniatures à pleine page, sans y comprendre ni l'écusson ni le chiffre de la reine, ni les 12 mois du calendrier qu'on a historiés de peintures analogues à chaque *mois*. Grand in-4e avec fermoirs et armures de vermeil. Un volume, 25e armoire A.

Au frontispice de ces Heures, écrites en 1500, on voit Anne de Bretagne à genoux sur un prie-Dieu, belle, jeune encore, avec une physionomie qui annonce un esprit sage et un cœur noble, assez de douceur et beaucoup de franchise. A côté paraît sa patronne un peu décrépite et embéguinée jusqu'au-dessus du menton. Elle embrasse à demi la reine et la presse tendrement d'une main, tandis que de l'autre elle semble la recommander à Notre-Dame de Pitié, peinte sur le *verso* du feuillet précédent. Derrière le prie-Dieu, le peintre a placé deux saintes princesses, réputées bretonnes. L'une, qui porte une croix, est l'impératrice sainte Hélène, née dans la Grande-Bretagne, selon l'opinion la plus commune; l'autre, qui tient une flèche et un pannonceau d'hermine, ne peut être que sainte Ursule, née, dit-on, dans la même île, et percée de flèches par les Huns, lorsqu'elle venoit épouser Conan, duc ou roi de la Petite-Bretagne.

2. Heures (françoises) de Louis le Grand faites dans l'hôtel royal des Invalides, 1688. Manuscrit sur vélin, orné de frontispices en miniature, et à chaque page d'une large bordure en miniature et en or, avec de petits cartouches où l'on a peint des sujets de dévotion et des paysages. Grand in-4o re-

lié en chagrin noir et enrichi d'armures et de fermoirs d'or. Un volume, 25e armoire A.

3. Heures (latines) de Louis le Grand faites dans l'hôtel royal des Invalides, 1693. Manuscrit sur vélin, orné de miniatures dans le même goût que le précédent; relié de même et avec fermoirs de pareil métal. Grand in-4°. Un volume, 25e armoire A.

III

In-octavo. — 1. Fasti di Lodovico XIV il Grande, esposti in versi.

Manuscrit relié en acier damasquiné d'or, recouvert sur le dos et sur les bords de cuivre doré, et enrichi sur le plat de divers ornements en acier, en argent et en or. Grand in-8°. Un volume, 25e armoire A.

Ce poëme italien, composé par douze beaux esprits de Bologne, fut dédié à Louis XIV, par le marquis Filippe Sampierri, dont les fils avoient été tenus sur les fonts au nom de Sa Majesté. Les événements de son règne, jusqu'en 1694, y sont rapportés selon l'ordre des mois où ils arrivèrent. Et comme on a mis dans le livre les douze mois de l'année, il semble que dans la reliure on ait voulu désigner les quatre âges du monde; le siècle d'or, le siècle d'argent, le siècle d'airain et le siècle de fer.

LE ROUX DE LINCY.

D'UNE HISTOIRE

DE LA

LIBRAIRIE FRANÇOISE (1).

Une histoire de la librairie françoise étoit un livre à faire, tout comme une histoire des journaux, ou une histoire de la société polie. Il est même surprenant qu'une industrie qui touche par tant de côtés à l'art, et qui contribue pour une si large part à la gloire et à la prospérité nationales, n'ait pas trouvé son historien. Je m'étonne qu'un libraire, comme il y en a encore quelques-uns en France, jaloux de l'honneur de sa profession, n'ait pas eu l'idée de commander à l'un de ses patrons littéraires une vaste et large monographie qui combleroit une lacune de notre histoire.

Un ancien éditeur de Paris, M. Werdet, vient de tenter l'entreprise; mais avec une modération, une timidité qui laisse le champ libre à tous les courages. Rendons toutefois justice à la modestie de l'auteur: il ne se dissimule pas l'insuffisance de son travail. Il ne réclame que l'honneur d'avoir posé le premier jalon et d'avoir sonné l'appel à de plus intrépides. Je comprends son embarras : on n'écrit pas sans trembler en tête d'une feuille de papier blanc ces mots, qui promettent des mondes : — *La Librairie françoise, son passé, son présent et son avenir !* Promenons un instant la lampe à l'entrée des corridors multiples de ce labyrinthe vraiment effrayant.

Une histoire de la librairie, c'est d'abord l'histoire de ses règlements et de son existence légale; un chapitre de la collection des ordonnances des rois de France; toute une jurisprudence à relever à travers les vicissitudes d'une corporation vieille comme le monde et régie par la pénalité la plus variable

(1) *De la librairie françoise, son passé, son présent et son avenir*, par Werdet, ancien libraire-éditeur. Dentu, 1859. 1 vol. format anglais.

et parfois la plus sévère : le bûcher, la hart, l'exil, la Bastille, l'amende et la prison.

C'est ensuite l'histoire d'un art et d'un art des plus compliqués, ou, pour mieux dire, de plusieurs arts. Car comment toucher au libraire sans toucher en même temps à l'imprimeur (ils se sont souvent confondus), au papetier, au graveur, au dessinateur, au relieur, au parcheminier?

C'est encore l'histoire d'un commerce : de la vente des livres et de leur circulation, de l'annonce, de l'affiche, de la contrefaçon, de la contrebande et de toutes les fraudes inventées pour résister au privilége et au bannissement. Et quand on pense que Wiéder-Hold, libraire genévois, mourut de douleur pour s'être laissé surprendre, par le syndic de la communauté des libraires de Paris, mille exemplaires du *Dictionnaire de Richelet*, entrés en fraude et cachés à Villejuif, on ne peut nier que l'histoire de la contrebande littéraire soit dénuée d'importance et même d'un certain intérêt dramatique. Quel chapitre à écrire que celui de la librairie clandestine, ou de la librairie françoise à l'étranger, des presses françoises fonctionnant à Amsterdam, à La Haye, à Leipzig, à Genève, à Londres, à Bruxelles! Et ces éditions si déroutantes du XVIIIe siècle, datées de Téhéran, d'Agra, de Constantinople, de Persépolis! Et enfin la librairie érotique, avec ses rubriques fantastiques d'Érotopolis, de Paphos et d'Amathonte!

Je ne parle pas des imprimeries particulières établies dans certains châteaux, dont M. G. Peignot a écrit l'histoire.

Enfin, l'histoire de la librairie, c'est aussi l'histoire des hommes, libraires et auteurs, et de leurs rapports réciproques. M. Werdet, il est vrai, a touché ce point, mais seulement pour le temps actuel. Dans le temps passé, cette histoire est tout entière dans les anecdotes, dans les mémoires, dans les préfaces, dans les romans. Souvent, dans mon enfance, alors que, collégien, je voyois, en passant devant les vitres des cabinets de lecture, les mirifiques affiches de la librairie romantique, je me suis posé cette question : Comment se débitoient

les livres au temps de Boileau et de Racine? Est-ce seulement *autour d'un Caudebec* qu'on lisoit les préfaces et les annonces? — Furetière, dans son *Roman Bourgeois*, m'a répondu plus tard ; il parle des livres de Charosselles (Charles Sorel), affichés aux coins des rues. *L'Histoire comique de Francion*, de ce même Sorel, est pleine de renseignements de cette nature, que je n'ai ni le temps ni le devoir de rassembler ici.

Dans ces années de jeunesse, où les *agenda* jouent un si grand rôle, j'avois une fois songé à faire, à l'aide des plans et des titres d'ouvrages, une carte *bibliographique* du Palais, où j'aurois marqué la place de chaque libraire : Abel l'Angelier, *au premier pilier de la grand'salle;* Barbin, *sur l'escalier de la Sainte-Chapelle;* Jean Micard, *dans la galerie menant à la chancellerie;* Louis Chamhoudry, *devant l'escalier de la Sainte-Chapelle;* Charles de Sercy, *au sixième pilier de la grand'salle*, vis-à-vis *la montée de la cour des Aydes;* Toussaint Quinet, tout auprès, sous la montée de la même cour; Augustin Courbé, *dans la petite salle;* et Guillaume de Luynes, *en la salle des Merciers*, etc., etc. Cette carte, qui nous la fera? N'est-ce point une des illustrations obligées d'une Histoire de la librairie françoise?

Enfin, une histoire de la librairie n'implique-t-elle pas jusqu'à un certain point une histoire de la littérature?

On peut remarquer que tout mouvement dans les lettres provoque une révolution ou une innovation dans l'art de faire les livres. Et, de même qu'il se trouve toujours à propos de bons acteurs pour jouer les bons poëtes, l'éclosion des grands écrivains suscite généralement de bons libraires, de bons imprimeurs, graveurs, etc. La pléiade poétique de la Renaissance a eu l'italique de Robert Étienne; les poëtes du cycle de Richelieu ont eu l'in-quarto de Courbé et de Sommaville, les portraits de Thomas de Leu, de Léonard Gaultier et de Mellan ; la littérature du règne de Louis XIV a trouvé Barbin, Bernard Picart, Nanteuil, Abraham Bosse, Chauveau, Romain de Hooghe ; Dorat et Crébillon le fils ont eu Eisen, Gravelot et

Marillier. De notre temps, l'école romantique a eu l'in-octavo de Renduel et de Charles Gosselin, les dessins de Johannot et de Devéria, les gravures de Porret et de Célestin Nanteuil. Ainsi, dans toute époque florissante de la librairie, on peut retrouver le contre-coup d'un grand mouvement littéraire. Là est le véritable lien naturel entre auteurs et libraires, bien plutôt que dans les questions d'argent et de propriété littéraire. C'est là aussi ce qui devroit rendre les éditeurs patients et même respectueux envers ceux à qui ils doivent tout. On verra tout à l'heure à l'adresse de qui va cette observation.

Voilà en deux mots, en deux syllabes, voudrois-je dire, ce que devroit, ce que pourroit être une histoire de la librairie, la complication du programme peut faire craindre qu'il ne soit jamais rempli à une époque qui n'a plus ni Cîteaux ni Clairvaux.

Et cependant ne désespérons pas. Si la besogne n'est pas faite, elle est au moins bien préparée. Notre siècle est le siècle des monographies par excellence; et, dans ces travaux épars, on peut trouver déjà une bonne partie des éléments qui doivent composer notre histoire.

Ils se trouvent dans le livre de M. Leber sur l'*État de la Presse et les pamphlets avant Louis XIV*, et dans l'*Histoire de la Presse* d'Eugène Hatin; pour la partie technique, dans les ouvrages spéciaux de MM. Auguste Bernard, Crapelet, Renouard, Paul Dupont, de Pieters; dans les catalogues de de Bure, de Pixérecourt, de Soleinne, etc.; dans l'*Histoire de la Littérature populaire* de Ch. Nisard, dans l'*Essai sur les imprimeries particulières* de Gab. Peignot (manuscrit). On les trouve enfin dans les recueils bibliographiques. Nodier, en publiant ici même des articles sur le prix courant des livres, indiquoit une section importante de l'histoire de la librairie. Ici encore l'historien futur de la librairie trouveroit les notions toutes préparées sur Cazin, Barba, Crozet, Verbeyst, et Prault, l'éditeur de Voltaire; sur les de Tournes, les Gryphes de Lyon, et sur Plantin, de Tours.

Et à propos de ces libraires ou imprimeurs de province, je ne ferai pas à M. Werdet le reproche de ne s'être pas occupé du passé, puisqu'il entroit dans son plan de ne donner qu'un résumé du passé de la librairie françoise; mais comment, dans le catalogue alphabétique qu'il nous donne des libraires contemporains, n'a-t-il pas une mention pour tant de maisons honorables qui soutiennent noblement et courageusement, loin de Paris, la tradition des vieux maîtres françois : les Lebrument, de Rouen ; les Vanackère, de Lille ; les Mancel, de Caen ; Boitel, de Lyon, et son successeur, M. Vingtrinier; Lasnier, du Mans, etc., etc.? Et puisqu'il mentionnoit MM. Mame, imprimeurs à Tours, pourquoi pas un mot de Perrin de Lyon et de Hérissey d'Évreux, qui, dans ces dernières années, a exécuté de jolies impressions pour Aug. Aubry, un éditeur de Paris, et des plus laborieux, que M. Werdet omet dans sa nomenclature. L'étude de la librairie en province a cela de particulièrement intéressant, que les brevets s'y transmettant plus ordinairement de père en fils, l'histoire d'une maison résume quelquefois les vicissitudes de la profession ; tels sont, par exemple, les Malassis d'Alençon, établis dans cette ville en 1539, au temps de *Marguerite de Navarre*, qui, après avoir exercé pendant un siècle à Rouen, reviennent à Alençon vers 1650, avec le brevet d'imprimeurs du collége des Jésuites, et vers 1760 se font mettre à la Bastille, dans la personne de Jean-Zacharie Malassis, imprimeur du *Procès de La Chalotais* et des *Mémoires secrets de la cour de Berlin*, dont les éditions sont reconnoissables pour les amateurs, aux papiers du Perche et aux vignettes des Godard, graveurs normands renommés. Voilà donc une famille d'imprimeurs qui, pendant trois siècles, exploite sans discontinuer le brevet d'imprimeur (1), et qui, tour à tour, religieuse, philosophique, littéraire, reflète la vie intellectuelle d'une province, d'un pays ! Je n'insiste pas.

(1) M. P. Malassis, éditeur à Paris, imprimeur à Alençon, est le dernier rejeton de cette famille.

M. Werdet reconnoît les lacunes de son catalogue des libraires contemporains. Il s'excuse sur la difficulté d'obtenir des renseignements et sur le silence de plusieurs libraires auxquels il s'est adressé directement. Il eût été beau de réussir sans eux. Nous pouvons donc, en prenant acte de l'aveu de M. Werdet, essayer de compléter avec nos souvenirs sa nomenclature.

Par exemple, en 1828, un libraire nommé Dauthereau, publioit une charmante collection des romans françois et étrangers élégamment imprimée dans le format in-32, et dont on revoit encore quelquefois la couverture saumon-pâle, revêtue de la signature de Jules Didot; comment M. Werdet, qui se félicite d'avoir, dès 1823, restauré le format in-32 par la publication des œuvres de Ronsard, Marot, etc. (publication dont nous avons mémoire et qui lui fait honneur), oublie-t-il le nom de son imitateur?

Au commencement de ce siècle, il y avoit à Paris, rue Git-le-Cœur, un libraire nommé Léopold Colin. Ce libraire, mort pauvre, nous dit-on, eut l'excellente idée de publier, en 1805 et 1806, une collection de lettres de femmes célèbres avec des notices biographiques fort bien faites et dont la plupart sont de lui. Cette collection, de *vingt* ou *vingt-cinq* volumes, est recherchée et mérite de l'être. M. Werdet, tendre aux libraires-écrivains, comme on le verra tout à l'heure, devoit une mention à Léopold Colin.

Une autre omission grave est celle de Maradan, un des restaurateurs de la librairie au XIXe siècle, et qui de 1802 à 1820 a publié tant de charmantes éditions de romans.

M. Werdet oublie encore Langlois et Leclercq, et les Adrien Le Clère, imprimeurs-libraires, vieille famille séculaire qui méritoit au moins une mention. J'ai dit que l'école romantique avoit donné une impulsion nouvelle à la librairie françoise, aussi suis-je étonné de ne pas trouver au catalogue de M. Werdet le nom de M. Eugène Renduel dont les *in-octavo* à couverture feuille-morte, et dont les titres fondus par Éverat

firent le bonheur de notre jeunesse. En parlant de M. Delangle, M. Werdet ne mentionne pas même *le Roi de Bohême et les Sept-Châteaux*, un des produits les plus remarquables et les plus originaux de la librairie contemporaine. Enfin comment, lui, ancien éditeur de Balzac, omet-il Urbain Canel, premier éditeur (avec Levavasseur) de la *Physiologie du Mariage*, et qui, de 1825 à 1829, publia la charmante collection des *Annales romantiques?*

J'ai déjà passé condamnation sur la partie historique du livre de M. Werdet, aussi ne lui chercherai-je pas noise pour une erreur assez grave au sujet des xylographies. Il est évident que M. Werdet ne connoît les xylographies, comme dit Odry, que de *réputation*. Mais puisqu'il a jugé à propos de faire une catégorie spéciale des libraires-étalagistes, je lui ferai cadeau du renseignement suivant qui m'a été fourni ces jours-ci par un de ses confrères. La permission de vendre des livres en plein vent, qui n'étoit accordée par les *anciens règlements* qu'aux anciens libraires et commis de librairie, leur enjoignoit de ne coter aucun volume au-dessus d'un franc. Le fait est remarquable en ce qu'il explique les fortunes faites par de vieux amateurs qui exploitoient les quais à la fin du siècle dernier. Aujourd'hui les libraires-étalagistes, renseignés sur la valeur des livres par douze ou quinze bulletins spéciaux et par les ventes publiques qu'ils suivent assidûment, sont de la force de quatre amateurs et vendent au prix courant. Aussi faut-il du génie *avec un bonheur rare* pour rencontrer sur les quais soit le *César* de Montaigne, comme Parison, soit le Marot de *Dolet*, comme Charles Nodier.

Les derniers chapitres du livre de M. Werdet, consacrés à déplorer les malheurs de la librairie dans le présent, et à préparer sa prospérité dans l'avenir, n'offrent rien à la discussion. M. Werdet se borne à réclamer pour l'avenir une partie des anciens règlements; par exemple, pour les libraires-éditeurs, le grade de bachelier ès-lettres, et pour les libraires-marchands, le brevet de capacité. Je n'y contredis pas. Il est évi-

dent qu'il est bon qu'un libraire sache le latin, et même le françois, ne fût-ce que pour ne pas céder intempestivement aux entraînements de la plume.

J'ai déjà parlé de la tendresse toute naturelle qu'a M. Werdet pour la littérature de libraire; qu'il exalte le mérite des petits ouvrages de M. Tardieu, son confrère, *ouvrages traduits dans toutes les langues*, il n'y a pas grand mal. C'est affaire de réciprocité. Mais que le zèle de la corporation le pousse à vouloir supprimer les écrivains et les remplacer par des libraires, ceci est plus grave et mérite, je crois, qu'un amoureux de la littérature en prenne un peu d'émotion. Citons d'abord le passage, de peur d'être suspecté d'exagération: « .... Je ne sais pas, en vérité, pourquoi beaucoup d'éditeurs ne prennent pas le parti d'écrire eux-mêmes les ouvrages qu'ils publient; car avec la peine qu'ils se donnent pour *créer* une réputation à leurs auteurs, il est probable qu'ils parviendroient à s'en faire une à eux-mêmes, égale à beaucoup de celles qu'ils ont si péniblement édifiées à la sueur de leur front, et qui souvent, hélas! leur ont peu profité. — Je persiste à croire qu'en agissant ainsi, ils n'auroient pas mal fait leurs affaires et s'en seroient probablement mieux trouvés, etc. » Quand on arrive à une pareille démence, on mérite plutôt la compassion que la sévérité. Voilà pourquoi nous avons moins songé à critiquer le livre de M. Werdet qu'à rêver celui qu'on auroit pu faire sur son titre.

Cette belle tirade nous rappelle ce mot d'un autre éditeur, non moins bien posé que M. Werdet, et qui dit un jour devant plusieurs témoins en secouant l'or dans ses poches: « De l'argent! toujours de l'argent! De l'argent au marchand de papier! de l'argent au marchand d'encre!... Eh bien! ce n'est pas l'argent que je donne à ces gens-là qui me coûte le plus à donner; c'est celui que je donne à ces gredins d'auteurs. Car enfin, pour mon argent, le marchand de papier me donne du papier; le marchand d'encre me donne de l'encre; tandis qu'eux, ces gredins d'auteurs, qu'est-ce qu'ils me donnent?

[illegible] onnent leur talent. —
[illegible] éditeur de la plupart
[illegible] du talent? » M. Werdet
[illegible] conseillé d'écrire avec
[illegible]

[illegible] respectable. C'en est un
[illegible] n'avoir pas su garder
[illegible] mains. Mais quand on
[illegible] d'écrivains en renom,
[illegible] rofit de leurs œuvres,
[illegible] spect et de la recon-
[illegible]

[illegible] M. Werdet, qui se dit
[illegible] pensation de sa fortune
[illegible] é que le grand roman-
[illegible] *dans la Vallée*, a publié
[illegible] e un petit livre capable
[illegible] necdotes, dont les gens
[illegible] nt les sots ont fait leur
[illegible]

[illegible] plus libraire, se croit
[illegible] encore dans les affaires,
[illegible] ue ce n'est pas *tout* que
[illegible] qu'il faut encore savoir
[illegible]

[illegible] livre fort incomplet, et
[illegible] udroit pour le compléter
[illegible] 'acquiert pas à la fin de
[illegible] e, avoir mis sur la voie
[illegible] lettres instruit et labo-
[illegible] us nous en féliciterons
[illegible]

CH. ASSELINEAU.

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

ET

CATALOGUE DE LIVRES RARES ET CURIEUX DE LITTÉRATURE,
D'HISTOIRE, ETC., QUI SE TROUVENT EN VENTE
A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER.

DÉCEMBRE. — 1859.

460. CAVTELES (Les), canon et ceremonies de la messe; ensemble la messe intitulée du corps de Iesus-Christ. Le tout en latin et en françois : le latin fidelement extraict du Messel à l'usage de Rome imprimé à Lyon par Iean de Cambray, l'an 1520; auec des annotations pour l'intelligence du texte et vne table des matieres (par P. Viret). *Lyon, Claude Rauot*, 1564; in-8, mar. La Vallière, tr. dor. janséniste. (*Duru.*)............................... 85—»

Bel exemplaire d'un livre très-rare. — On lit sur un exemplaire des *Cautèles de la messe*, les notes suivantes, écrites par l'abbé Sepher : « L'ouvrage ou plutôt les annotations sur les *Cautèles de la messe* sont de Pierre Viret, compagnon de Calvin. Elles sont bouffonnes ou impies. Il n'y a eu que cette édition. C'est ce livre surtout qui a tant animé les peuples contre la messe. Il a été traduit en anglois (*Londres*, 1584). »

« Les *Cautèles de la messe* se trouvent séparément en latin ou en françois. Elles sont faites pour l'instruction des prêtres et leur apprendre à dire la messe. Le P. Benedicti les cite dans sa *Somme des péchés*, 1596, in-4, édition augmentée. »

« Viret combat ici d'une façon bouffonne les cérémonies; et Du Moulin, dans son *Anatomie*, attaque sérieusement les prières de la messe. »

Quoi qu'en dise l'abbé Sepher, cet ouvrage de Viret a été réimprimé à *Leyde*, 1615, in-16.

On attribue quelquefois les *Cautèles de la messe* à Flaccus Illyricus; mais le véritable auteur de ce livre n'est pas difficile à reconnoître. En effet, on y trouve de fréquentes citations d'autres ouvrages qu'il avoue avoir composés, et qui sont tous de Viret.

Pierre Viret, né en 1511 à Orbe, petite ville du canton de Berne, travailla avec Calvin et Farel à l'établissement de la réforme dans quelques villes de la Suisse. Il fut ministre à Lausanne, pendant plusieurs années. Il devint ensuite ministre à Nîmes, à Montpellier, puis à Lyon en 1563. Enfin, il se retira en Béarn et mourut à Orthez l'an 1571. Le P. Niceron a consacré un article biographique à P. Viret (*Mémoires pour la vie des hommes illustres*, t. XXXV, p. 109-120); et il cite 29 ouvrages de controverse publiés par cet écrivain. On peut lire une biographie satirique de ce réformateur, dans le *Passevent parisien*, par Ant. Catelan. Ap. B.

461. Commentaire et remarques chrestiennes sur l'edict d'Vnion de l'an 1588, où est descrit le deuoir d'vn vray catholique contre les polytiques de notre temps. *Paris, Rolin Thierry, imprimeur de la saincte Union*, 1590; in-8, v. ant. fil. tr. dor. (*Capé.*).................... 48—»

Très-bel exemplaire d'un livre rare. — Ce *commentaire* est l'œuvre d'un ligueur fanatique, qui ne s'est fait connoître que par les initiales L. S. V. placées en souscription à la fin de la Dédicace au duc de Mayenne, *lieutenant général de l'Estat et couronne de France*.

L'*Ode sur l'union des catholiques*, qui précède le *commentaire*, est une pièce de vers remarquable pour le temps. Nous en citerons deux strophes :

Comme la discorde mine,
Gaste, perd, rompt et ruine
L'honneur et le bien commun;
Ainsi l'vnion assemble
Mille et mille cœurs ensemble,
Les conserve et n'en fait qu'un.

C'est luy le grand Dieu de gloire,
C'est luy qui donne victoire
A ceux qui craignent son nom.
Il faict qu'un bien peu de force
Souuent bouleuerse et force
De meschants vn million.

L'*édict de la saincte Union* ne contient que dix articles; mais le commentaire est assez long pour former un volume in-8 de 149 pages. Le titre annonce des *Remarques chrestiennes*; en voici quelques-unes que nous transcrivons :

« Il n'a aucun subiect de craindre qu'il tombe en peché, s'il tue l'heretique ennemi de Dieu, ou qu'il soit en peril s'il est tué. Quand il met à mort le meschant, il n'est pas homicide, ains malicide; il est protecteur et defenseur des chrestiens catholiques. S'il aduient qu'il soit occis, il faut tenir qu'il soit paruenu à gloire. Quand donc il tue, c'est pour la gloire de Dieu, profit pour la

religion : s'il est tué, c'est profit pour luy-mesme. » — « Que pleust à Dieu que ceux qui font la guerre auec nous eussent ce precepte bien graué en leur cœur : *Quand Dieu t'aura mis en main ses ennemis tu les poursuyuras jusques à la mort.* Alors ils ne mettroient pas à rançon les heretiques qui tombent en leurs mains; mais ils sont plus adonnés à leur profit particulier qu'à la defense de la saincte cause. » — « Si l'on eust continué à brusler les heretiques, eussent-ils pris pied en la France comme ils ont faict? » — « Qui a contagié toute la France d'heresie, si ce n'est le chancelier l'Hospital, qui a dressé et faict publier les edicts qui ont permis la liberté de conscience? » — « L'Vnion vient d'en haut de l'authorité et puissance de Dieu. Quiconque ne veut estre de l'Vnion, il est ennemi de Dieu. Henri de Valois avoit iuré l'Vnion; mais il s'est parjuré, en faisant massacrer les princes catholiques et en s'alliant auec les heretiques. Le jugement de Dieu n'a gueres tardé : ce tyran a esté tué de la main d'vn religieux Iacobin, auec un petit cousteau, le iour ferié en l'honneur des liens de S. Pierre, en commemoration de ce qu'il fut mis hors des liens du tyran. *C'est vn coup du ciel, un iugement de Dieu admirable.* Il auoit fait massacrer par ses 45 bourreaux gagés celuy qui estoit la terreur des heretiques; Dieu l'a fait mourir de la main d'vn simple religieux. Il faisoit assassiner les grands, il accabloit et opprimoit le peuple par subsides et toutes sortes d'inuentions miserables et sordides; Dieu lui a donné un *Clément* liberateur. »

« Nos ennemis publient que nous ne voulons pas de roy; c'est vne fausse inuention. Nous voulons viure en la monarchie; mais nous voulons un roy catholique, non vn heretique comme vous. Nous auons faict le serment de ne receuoir roy heretique, de n'obeir à roy ou prince heretique ou fauteur d'heresie. Au surplus, par edict du 17 aoust 1588, enregistré au parlement le 26 du mesme mois, le cardinal de Bourbon a esté declaré premier prince du sang, — consequemment c'est luy qui est nostre roy et legitime roy. »

Telle est la profession de foi chrétienne et monarchique de notre ligueur anonyme. Il accuse le chancelier l'Hospital d'avoir édicté la liberté de conscience; il regrette qu'on ait cessé de brûler les hérétiques; il reproche aux catholiques de ne pas massacrer sans pitié les prisonniers qui leur tombent entre les mains. « Tuez, dit-il, c'est pour la gloire de Dieu et c'est profit pour la religion. » Il applaudit au régicide, il plaisante sur le petit couteau de Jacques Clément, et termine ses remarques sinistres par un jeu de mots sur le nom de l'assassin : *Dieu lui a donné un Clément libérateur.* Quant à Henri IV, c'est un hérétique qui ne peut être roi; le vrai roi de France, ou plutôt le roi de la Ligue, c'est le cardinal de Bourbon.

Cette polémique si violente, qui se traduisoit en luttes sanglantes, en pillages, incendies, meurtres et autres excès, avoit cependant fait surgir de nouvelles idées en politique. La féodalité et l'absolutisme étoient battus en brèche par les deux partis. On ne reconnoissoit pas encore la souveraineté du peuple, mais on lui reconnoissoit déjà le droit d'égalité, malgré les prétentions hautaines des deux autres ordres de l'État. Aussi, ne faut-il pas s'étonner de trouver dans l'œuvre d'un ligueur des pensées aussi hardies que celles-ci :

« Le prince n'est pas par-dessus les loix, ains les loix par-dessus le prince : il n'est pas permis au prince ce qui est defendu aux autres. » — « L'institution des roys n'a point esté faicte pour la conseruation des grands contre le peuple;

l'institution de la tyrannie n'a pas pris sa source du peuple et de la multitude contre les nobles. Comme est-ce que le peuple seroit cause de la tyrannie des roys qu'il n'approche point et qui ne sont assistés que des grands? » — « Les roys sont créés et institués non pas pour vne certaine espece d'hommes, ains pour tous les hommes du royaume. Si les roys opprimoient le peuple en consideration des grands, ce ne seroit plus vne royauté, mais vne tyrannie : les vns ne lui sont pas plus subiects que les autres. Celuy qui est donné à tous doit veiller pour tous et sur tous. » — « Et vous, nobles, pensez-vous auoir la puissance d'accabler le peuple qui est créé de Dieu comme vous, qui faict portion de l'Estat auec vous ! La terre vous resserrera en soy, à mesme que le moindre du peuple. »

AP. B.

462. LE COURRIER DE PLUTON. *Cologne, Pierre Marteau* (à la Sphère), 1718; in-12 de 3 ff. prélim., 64 p. et 1 feuillet de table, fig., cart. .... 15—»

Ce pamphlet, publié trois ans après la mort de Louis XIV, a été composé certainement sous le règne du grand roi. La dédicace du pseudonyme *Pierre Marteau* aux Muses ne nous aide pas à deviner quel peut en être l'auteur. Ce « pauvre libraire inconnu, qui n'imprime que le rebut des autres, » s'excuse de faire paroître les douze lettres réunies sous le titre de *Courrier de Pluton*, en déclarant que quelques livres défendus ou suspects ne peuvent pas remplir sa boutique, et qu'il n'a trouvé rien de mieux à offrir aux neuf Sœurs que ces lettres qui sont moins des satires, dit-il, « que de simples avis propres à persuader ceux qui ne sont pas absolument corrompus. » Voici les titres des lettres : Antiochus à Louis XIV; Catherine de Médicis à la duchesse d'Orléans; le cardinal de Mazarin au marquis de Barbezieux; le marquis d'Ancre au duc de Luxembourg; Marie d'Angleterre au Pape; Arlequin au P. La Chaise; Ravaillac au ministre Jurieu; le duc d'Albe au Clergé de France; Philippe d'Autriche au Dauphin; Juvénal à Boileau Despréaux ; Diane de Poitiers à Mme de Maintenon, et Hugues Spencer le Jeune aux Favoris des rois. Ce recueil satirique est cité, mais sans aucun détail, dans la *Bibliothèque de la France*, édition de Fevret de Fontette, sous le n° 24 533. Les douze lettres du *Courrier de Pluton* renferment bien des traits piquants qu'on pourroit ajouter à l'histoire-anecdote du XVIIe siècle. Ainsi, l'auteur nous apprend que Saint-Amand et Chapelain se sont vengés des sarcasmes et des injures de Boileau : le premier, en disant, « avec un mépris qui nous a bien fait rire, que dans les emplois de gentilhomme ordinaire de la chambre d'une grande reine, et d'ambassadeur extraordinaire au couronnement d'une autre, il avoit eu plusieurs valets de meilleure maison que vous; » le second, en se contentant « de chanter la terrible vaillance des estafiers du duc de Nevers, qui battirent la mesure sur vos épaules. » Nous ne croyons pas que cette mésaventure de Boileau ait été enregistrée par M. Victor Fournel dans son curieux et spirituel inventaire intitulé : *Du rôle des coups de bâton dans les relations sociales*. Au reste, l'auteur du *Courrier de Pluton* a sans doute partagé lui-même avec le Juvénal françois, la punition si fréquente autrefois des méchantes langues et des écrits injurieux.

P. L.

463. Dialogues rustiques, d'un prestre de village, d'un berger, le censier et sa femme (le voisin, un peigneur desbauché, un viel soldat cassé, un marinier, un jeune jésuite et un villageois flammend); par J. D. M. *Genève, Jean de Baptista*, 1649; 2 parties en 1 vol. in-8, v. ant. fil. noirs, dent. à froid.............................. 40—»

Bel exemplaire d'un livre rare. — Nous regrettons de n'avoir pu découvrir le nom de l'auteur anonyme de ces *Dialogues* calvinistes, qui sont écrits d'un style simple, mais facile et quelquefois élégant. La première partie est dédiée aux bergers d'Artois, *ses bons amis*, le 13 février 1608. On lit dans l'*Avis aux lecteurs :* « Lorsque je commençay à composer ces dialogues, ce n'estoit mon intention de les faire imprimer; mais en les composant en mon eschole à Tiel, j'en donnay quelques pièces à mes escholiers, les exerçant à translater de françoys en flaman. Peu de temps après, je fus bien esmerveillé d'entendre que ces pièces-là estoyent imprimées sans m'en advertir, se servant de mon nom, duquel ils ne se sont guere soucié, car pour mon surnom ils ont mis Monsieur. Je ne suis ne Monsieur ne Seigneur. Enfin, j'ay esté induit par beaucoup de gens de bien, à les faire imprimer en telle langue qu'ils ont esté composés : ce que j'ai faict tant plus volontiers, voyant que ces pièces sont desjà imprimées en flaman pour la quatrième fois pour le moins. » Il résulte de là que l'auteur étoit originaire d'Artois et, sans doute, ministre à Tiel; que les six dialogues de la première partie, écrits vers 1607, furent imprimés en flamand quatre ou cinq fois avant d'être publiés en françois. Il est probable que les éditions flamandes portent le nom de l'auteur, et que la première édition françoise date de 1608. Cette partie est entièrement consacrée à des disputes théologiques entre un berger et son curé. Celui-ci se plaint au censier, que son berger est devenu hérétique. C'est alors que le censier dit à sa femme : « Il l'a menacé de le faire brusler. — La Femme : Brusler! quoy, de le faire brusler! Et qu'a respondu le pauvre sot? — Le censier : Que ses cendres ne vaudroyent pas le boys à beaucoup près. » Ces *Dialogues* ayant été réimprimés plusieurs fois, tant en françois qu'en flamand, l'auteur publia en 1613 six dialogues nouveaux. Cette seconde partie renferme des détails fort curieux sur le voyage du berger en Hollande et son retour en Artois; sur les croyances et les usages des anabaptistes; sur la vie débauchée des ouvriers; sur les pilleries des soldats. — Le soldat : « En 22 ans que j'ay servi, je te prie, pour combien de temps te semble-il que j'ay esté payé? — Le berger : Pour douze ans. — Le soldat : Je veux que l'on me pende si jamais j'ay receu en argent plus que neuf mois de gage. — Le berger : Comment avez-vous peu vivre? — Le soldat : A piller et manger le bon censier, aussi bien les amis que les ennemis. » Ap. B.

464. Drelincourt (*Charles*). Abbrégé des controverses, ou sommaire des erreurs de l'Église romaine avec leur réfutation par textes exprès de l'Escriture saincte. *Sedan*, 1626.

— Provansal, S[r] de La Forest. Sommaire des hérésies et contradictions de la religion prétendue réformée.—Défi aux

Réformés. — Falsification des Bibles de Genève. — L'Anti-Drelincourt. *Paris*, 1643; 2 vol. in-24, v. ant..... 24—»

Reliure singulière et fort originale. Les deux volumes n'ont que trois cartons, et sont réunis par le carton du milieu, de telle sorte que de quelque côté qu'on les regarde, on voit le dos de l'un et la tranche de l'autre. Les deux plats extérieurs sont ornés d'un petit médaillon, au centre duquel on lit : JOANN. PONTAS. Cette reliure a donc été exécutée pour le célèbre casuiste Jean Pontas, mort en 1728, vicaire de Sainte-Geneviève-des-Ardents, sous-pénitencier de Notre-Dame, et auteur du *Dictionnaire des cas de conscience*.

Charles Drelincourt, né à Sedan en 1595, et mort en 1669, étoit très-estimé par ses talents de prédicateur et de controversiste. On loue dans ses ouvrages, la méthode, le sage emploi des textes de l'Écriture sainte, et enfin un style plein de douceur. La 3e édition de son *Abrégé des controverses* parut en 1625; celle de 1626 doit être la quatrième; la huitième fut publiée en 1639. C'est sur cette dernière édition qu'un controversiste catholique, nommé Provansal, Sr de La Forest, écrivit en 1643 les réfutations qui forment le second volume de ce recueil.

465. FLEUR (La) DE VERTU, auquel est traicté de l'effect de plusieurs vertus et vices contraires à icelles : En induysant à propos les dicts et sentences des saincts docteurs et philosophes, auec les exemples à ce concordées. Traduycte de vulgaire italien en langaige françoys. *Paris*, *Iehan Longis* (*Nouuellement imprimé à Paris pour Denys Ianot*, 1532); in-8, goth., titre rouge et noir, lettres grises, 25 petites grav. sur bois, mar. r. fil. tr. dor. (*Thompson*.)... 75—»

Livre rare et curieux. La première édition est de 1530, *Galiot du Pré*; celle-ci est la seconde. C'est la traduction françoise du *Fiore di virtù che tratta di tutti i vitii humani*, ouvrage souvent réimprimé au XVe siècle, et même en 1740, 1751 et 1819; on en publia une traduction arménienne à *Rome*, en 1675. Ce livre est attribué à Tomaso Leoni, et on en fait remonter la composition vers 1320. La *Somme des vertus et des vices* (par Laurent, dominicain, qui vivoit vers la fin du XIIIe siècle) est souvent citée par l'auteur du *Fiore di virtù*. Nous ne sommes point étonné que ce livre ait été si souvent réimprimé, car il est curieux et très-intéressant. La traduction françoise est bien écrite pour le temps, et on la lit avec plaisir. Il s'y trouve, comme toujours, des opinions singulières, des faits bizarres; mais, s'il en étoit autrement, ce ne seroit plus un livre du XIVe siècle.

L'auteur a divisé son œuvre en 41 chapitres, dans lesquels il traite de 18 vertus et des vices qui leur sont opposés; il accompagne ses dissertations de sentences extraites des saints Pères et des philosophes, puis il donne des exemples de chaque vertu et de chaque vice. Ces exemples sont tirés de l'histoire ancienne ou de l'histoire des animaux. On y remarque quelques fables d'Ésope.

Ainsi, la fable du Corbeau et du Renard sert d'exemple pour les flatteurs. Il compare le glorieux *au Paon qui fait la roue auec sa queue, afin que les spectateurs l'admirent.* L'homme cruel, *c'est le Basiliq qui est vn serpent qui occist autruy seulement de son regard, et s'il ne peult trouuer autre chose pour empoisonner, il fait seicher les arbres et les herbes.* L'avaricieux ressemble au *Crapault qui vit de terre seulement, et, de peur qu'elle ne luy faille, iamais il ne mange sinon quant il en a besoing.* L'auteur nous apprend que *Afin que les hommes fussent plus sobres de gloutonnie, Dieu leur a faict la plus petite bouche que à beste qui soit.* Nous terminerons ces citations par l'histoire satirique des sept péchés capitaux : « Le Dyable pensa de trouuer femme pour auoir des filles à marier pour mener les gendres en sa maison en enfer, et en se mariant il print à femme Madame Iniustice, et eurent sept filles. La premiere fut Madame Orgueil, et ceste fut maryée ès grans maistres. La deuxiesme fut Madame Avarice, et ceste fut maryée au peuple commun. La troisiesme fut Madame Faulceté, et ceste fut maryée ès villageois. La quatriesme fut Madame Envie, et ceste fut maryée ès gens de mestier. La cinquiesme fut Madame Hypocrisie, et ceste fut maryée aux religieux. La sixiesme fut Madame Vaine Gloire, et ceste ont prinse les Dames pour elles, et ne la laisserent pas marier. La septiesme fut Madame Luxure, et ceste il ne la voulut marier, mais la laissoit aller par tout le monde, etc. »

AP. B.

466. GAFFAREL. Curiositez inouyes sur la sculpture talismanique des Persans, Horoscope des Patriarches, et Lecture des Estoilles, par M. I. Gaffarel. *S. N.*, 1637 ; in-8, 2 pl. pliées, vél. .... 15—»

Réimpression clandestine d'un ouvrage bien connu, dont la première édition avoit paru avec privilége du roi en 1629 (*Paris, du Mesnil,* in-8) et s'étoit comme évanouie sous les foudres théologiques de la Sorbonne. Jacques Gaffarel, bibliothécaire du cardinal de Richelieu, n'essaya pas de tenir tête à la censure ecclésiastique et fit amende honorable en désavouant les propositions hardies que les sorbonnistes avoient découvertes dans son livre qu'on vouloit supprimer, et que la librairie de colportage se chargea de répandre sous le manteau en le faisant réimprimer à Rouen et à Lyon. Ces éditions subreptices contiennent un factum du pauvre Gaffarel qui se défend d'avoir attaqué le dogme catholique dans ces *Curiositez,* qu'une personne de qualité, *à qui refuser ce qu'il veut c'est un crime,* avoit tirées du cabinet de l'auteur, d'où elles ne devoient jamais sortir. Ce factum, qui n'est pas la partie la moins curieuse de l'ouvrage, est intitulé : *Additions et avertissement.* Quant à l'ouvrage, dédié à l'évêque de Nantes (c'étoit alors Philippe de Cospean, qui occupa le siége de Nantes, de 1621 à 1636) il se divise en quatre parties, savoir : « 1° de la défense des Orientaux ; 2° de la sculpture talismanique des Persans ou fabrique des figures ou images sous certaines constellations ; 3° de l'horoscope des patriarches ou astrologie des anciens Hébreux ; 4° de la lecture des estoilles et de tout ce qui est en l'air. » Cet ouvrage, qui résume les travaux de Gaffarel dans le domaine des sciences occultes, dénote autant de crédulité que d'érudition : ce savant homme étoit disposé à croire aux plus étranges hallucinations des rabbins juifs, et il s'imaginoit lire dans les étoi-

les comme dans un livre. On trouve néanmoins des faits vraiment curieux parmi ces *Curiositez* : ce sont surtout ceux dont l'auteur se pose garant et qu'il cite d'après le témoignage des contemporains. Ainsi, à la page 258, il raconte qu'un de ses amis étant à la chasse en Languedoc, fut surpris par un orage et se mit à l'abri sous un rocher, pendant que la pluie et la grêle tomboient : il ne fut pas peu étonné, en constatant que les grêlons offroient la figure d'un casque, ou celle d'une épée, ou celle d'un écusson. Il regarda depuis ce prodige comme le présage de la guerre qui ensanglanta la province. Ailleurs, page 87, il dit avoir vu lui-même à Apt, dans la boutique de M. Roulet, maître chirurgien, « une souche de vigne qui représentoit si parfaitement la teste d'un homme, qu'on y voyoit mesme jusqu'aux cheveux, tout le reste comme front, aureilles, yeux, nez, bouche et menton estant d'une assez juste proportion. » Nous ne pensons pas que les intéressantes remarques d'histoire naturelle qui abondent dans ce volume aient été jamais extraites ; en voici une, par exemple, qu'on devroit conserver : « Une mienne sœur, dit Gaffarel, avoit un poisson à la jambe gauche, formé par le désir que ma mère avoit eu d'en manger ; mais représenté avec tant de perfection et de merveille, qu'il sembloit qu'un sçavant peintre y eût travaillé : ce qui estoit d'admirable en cecy, c'estoit que la fille ne mangeoit jamais poisson, que celuy de sa jambe ne lui fist ressentir une douleur très-sensible. » Certes, ce poisson-là ne ressemble pas à un poisson d'avril.

P. L.

467. GALIEN. Liure de la curation par mission du sang, et par sangsues, reuulsion, cornettes et scarification. Mis en françois par Maistre Pierre Tollet, doct. med. *Lyon, Ben. Rigaud*, 1590 ; 1 fig. en bois sur le titre. — L'Anatomie des nerfs du corps humain, auec la maniere d'administrer icelle anatomie ; nouuellement traduit du grec en nostre langue françoise. *Lyon, Ben. Rigaud*, 1588 ; 2 fig. et 1 portr. grav. s. b. — L'Anatomie des os et des nerfs du corps humain, auec la maniere d'administer icelle anatomie ; nouuellement traduict du grec et latin en françois, par Maistre Iean Canappe, doct. en med., et autres. *Lyon, Ben. Rigaud*. 1588 ; 3 parties en 1 vol. in-16, mar. r., fil., tr. dor. (*Duru*) .... 90—»

Charmant recueil, d'une grande rareté. — Pierre Tollet, traducteur de la *Curation par mission de sang*, ne nous est connu que par un autre ouvrage fort rare, intitulé : *Paradoxe de la faculté du vinaigre. Lyon, I. de Tournes*, 1549. Cette date fait présumer que la traduction du livre de Galien avoit été déjà imprimée avant l'année 1590 ; mais nous n'avons vu aucune autre édition antérieure à celle-ci. La gravure placée sur le titre représente une boutique de barbier, dans laquelle le maître savonne le menton d'un client, tout en surveillant son aide qui *testonne* un autre client.

Le traducteur anonyme de l'*Anatomie des nerfs* a fait précéder cet opuscule d'une *Épistre au lecteur*, datée du 1er mars 1556 : ce qui prouve que l'*Anatomie des nerfs*, n'a point été imprimée pour la première fois en 1588. Nous apprenons par cette *Épistre* que *les jeunes chirurgiens, dicts barbiers, de ce royaume n'entendoient autre langue que la françoise*; que le traducteur *travailloit à une grande œuvre et digne de son nom; qu'il s'est estudié à traduire le plus proprement qu'il lui a esté possible, quant à l'art de chirurgie, non pas en l'art et selon l'éloquence françoise. Je laisse cela aux abuseurs lesquels par leur orné langage endorment les malades comme les musiciens la Serene, leur promettans guerison de tous maulx et plusieurs autres.* La gravure placée en regard de *la manière d'administrer icelle anatomie*, représente un homme debout, entouré des signes du zodiaque, avec les lignes indicatives des parties du corps sur lesquelles ils exercent de l'influence : c'est la même figure astrologique qu'on trouve dans les anciens almanachs. L'ouvrage finit à la page 55. Sur la 57e page, est imprimée une figure allégorique : la Mort, assise sous un dais, tient de chaque main un enfant. Au-dessus, on lit cette inscription : *Fuimus sicut vos, eritis sicut nos*; et au-dessous, *Memento finis*. Sur la 61e page, on voit le portrait d'un vieillard à longue barbe, avec le costume du XVIe siècle. La 59e page et la 63e sont ornées d'un fleuron.

Jean Canappe, médecin de François Ier, étoit aussi lecteur public de chirurgie à Lyon. La traduction de l'*Anatomie des os* fut imprimée à Lyon en 1541, en 1583 et en 1588. Canappe, annonce dans sa préface, qu'il avoit l'intention de traduire, *en faveur des estudiants chirurgiens*, les neuf livres de Galien sur les administrations anatomiques, *dont six ont esté perdus. O quelle perte!* Cependant ce petit volume qui est complet, contient seulement l'*Anatomie des os*. Le titre est donc trop étendu : il faut en retrancher l'*Anatomie des nerfs et la maniere d'administrer icelle anatomie*. Au surplus, la traduction de maistre Canappe feroit double emploi avec l'opuscule précédent. AP. B.

468. NOUVELLES AMOUREUSES ET GALANTES. *Paris, G. Quinet*, 1679, pet. in-12 de 4 ff. prélim. et 304 p., v. m. .. —2»

Lenglet Dufresnoy cite cet ouvrage, dans la Bibliothèque des romans, et n'en nomme pas l'auteur, quoique le privilége du roi ait levé à moitié le voile de l'anonyme, en nous apprenant que le sieur D. C. avoit obtenu la permission de faire imprimer un livre intitulé *Nouvelles galantes*. Ce livre fut donc imprimé pour la première fois le 15 mars 1678. Ce n'est pourtant pas le sieur D. C. qui a signé la dédicace à M. de Chastenay, mais bien le libraire G. Quinet, qui s'excuse de dédier un pareil livre à un homme mûr et solide, que sa naissance illustre, son *honnêteté*, sa sagesse et son mérite ne paroissent pas trop porter à la lecture de ces histoires d'amours. C'est l'amour, en effet, qui a fourni le sujet des quatre nouvelles que contient le volume et que le rédacteur du catalogue de La Vallière (2e partie) a caractérisées par les titres suivants : *L'Amant emprisonné. Le Mort ressuscité. Le Mari confident avec sa femme. L'Amoureux étrillé.* Ces titres-là indiquent assez que l'auteur s'est tenu dans les régions de la bourgeoisie, en adressant son ouvrage à une dame qui avoit fait l'éloge du *Mercure galant*, mais qui s'étoit étonnée de n'y pas rencontrer plus d'anecdotes et d'aventures, d'autant mieux que le rédacteur de ce journal avoit promis d'y insérer un détail exact de tout ce qui

se passeroit à Paris. « L'on peut bien ignorer, dit le sieur D. C., des actions qui se passent d'un quartier à l'autre, puisqu'on ne sçait pas tous les jours ce qui se passe dans le sien. Paris est une grande forest où règnent l'obscurité et le silence, et où plus que dans aucun lieu du monde il est aisé de cacher ce qu'on y fait. » Là-dessus, le sieur D. C. raconte quatre nouvelles fort divertissantes qui ont eu Paris pour théâtre et qui pourtant n'ont pas retenti partout. Nous sommes disposés à croire que le sieur D. C. n'est autre que François de Callières, auteur de la *Logique des amants* et de plusieurs petits volumes remplis d'esprit et de gaieté, entre autres celui qu'il a intitulé : *Des bons mots et des bons contes*. Le sieur de Callières ne signoit jamais ses livres, mais il en signoit quelquefois les dédicaces de ses initiales D. C. C'étoit un homme du monde et, dans toute l'acception du mot, ce qu'on nommoit alors un *honnête homme*.

P. L.

469. PAUL DIACRE. Histoire où est amplement traicté de l'origine des Lombards, de leurs faicts, et de plusieurs autres singulières remarques selon l'occurence. Trad. du latin en françois par F. J. Foubert, prevost et grand vicaire en l'abbaye de Saint-Benoist-sur-Loire. Avec un supplément tiré de l'histoire de France. *Paris, Ant. du Brueil*, 1603; in-8, mar. noir, janséniste........................ 38—»

Volume rare. — Paul, diacre d'Aquilée, l'un des meilleurs historiens du moyen âge, naquit vers 740, à Cividale, ville du Frioul, et mourut vers 790. Il écrivit six livres *De gestis Longobardorum*. Cette histoire des Lombards commence à leur sortie de la Scandinavie et finit à la mort de Luitprand, en 744. Paul, chancelier du roi Didier, et exilé pour avoir conservé d'intimes relations avec son souverain dépossédé, n'a point cependant continué son histoire jusqu'à la chute de ce prince en 774; il ne fait aucune mention des rois Hildebrand, Rachise, Astolphe et Didier. La mort brisa-t-elle subitement sa plume, ou plutôt, après avoir décrit la gloire de sa nation, ne put-il se résigner à raconter sa décadence et sa ruine? Toutefois, cette histoire est précieuse par le grand nombre de faits importants qu'elle renferme et qu'on chercheroit vainement ailleurs.

Jean Foubert, né à Saint-Benoît-sur-Loire, en 1540, élevé par les soins du cardinal Odet de Châtillon, prononça ses vœux dans l'abbaye de sa ville natale, et se distingua par ses talents, ainsi que par la sagesse de son administration. Il mourut en 1619. Sa traduction de l'*Histoire des Lombards* est précédée d'une préface et d'une Vie de l'auteur; elle est suivie d'un *Supplément extraict de l'Histoire de France du sieur du Haillan et autres autheurs*. Ce supplément se termine à la prise de Pavie par Charlemagne, en 774.

L'Histoire de Paul avoit été continuée par Erchempert, jusqu'en 888, et par deux auteurs anonymes, jusqu'en 996, époque de l'extinction des petites principautés que les Lombards avoient conservées à l'extrémité de l'Italie. Mais notre traducteur ne pouvoit connoître ces diverses continuations, qui furent publiées pour la première fois à Naples en 1626.

J. Foubert dédia son œuvre à Achille de Harlay, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire. Dans cette épître dédicatoire, nous avons lu un passage qui intéresse l'histoire de la langue françoise, et nous nous empressons de le citer ; « Et combien que le désordre de nos guerres civiles ait faict une grande ruine aux bonnes lettres, depuis soixante ans en ça : pendant ce temps néant moins les beaux esprits de nostre France se sont évertuez de luy conserver le plus beau lustre de son honneur, autant qu'il a esté possible. En quoy principalement ils se sont montrez affectionnément artificiels pour desrouiller nostre langue françoise et la polir en sorte que, non seulement ils l'ont égalée aujourd'huy à l'éloquence attique et romaine, mais l'ont encore si proprement appliquée et mise en œuvre, qu'ils ont faict parler françois les meilleurs autheurs de l'une et l'autre langue. » Nous ne partageons pas entièrement l'opinion de Foubert. A notre avis, les guerres civiles du XVI[e] siècle n'ont pas *ruiné les bonnes lettres*. Nous croyons, au contraire, que les polémiques religieuses, qui enfantèrent tant de volumes à cette époque, exercèrent une grande influence sur les progrès de la langue françoise, et on peut remarquer, à ce sujet, que l'un des premiers chefs-d'œuvre de notre langue, est encore un livre de controverse religieuse : *Les Lettres provinciales* de Pascal. AP. B.

470. POINTS D'ESPRIT et paroles remarquables sur des sujets de guerres, de moralitez et de galanteries de divers hommes illustres. *Paris*, *J.-B. Loyson*, 1689; pet. in-12 de 5 ff. prélim. et 110 p., 1[er] frontispice gravé, cart....... 9—»

Voici un petit livre qui n'a pas d'autre mérite que son extrême rareté : nous doutons qu'il se trouve dans les collections les plus nombreuses de recueils d'anecdotes et d'apophthegmes. Il n'existe peut-être que dans le phénix des collections de cette espèce, celle que le savant original Hécart, de Valenciennes, avoit ramassée curieusement pendant cinquante ans, pour l'amour des *ana*, et qui étoit encore intacte il y a quinze ans entre les mains d'un de ses compatriotes, M. Boca, l'honorable éditeur du vieux poëme de *Bauduin de Seboure*. Il est certain que les terribles faiseurs d'*ana*, Sallentin de l'Oise, Cousin d'Avalon, etc., n'ont pas connu ces *pointes d'esprit*, qu'ils ont eu la peine d'aller chercher dans Plutarque, dans Diogène Laërce et dans Athénée. Le compilateur qui a signé sa dédicace thuriférante à messire Michel Amelot de Chaillou, baron de Châtillon et seigneur des Pruneaux (*sic*), se nommoit Brevot de Hautbourg. Le livre a été fait certainement pour cette dédicace dans laquelle on exalte le seigneur des Pruneaux à l'égal des grands hommes de Plutarque et des philosophes de Diogène Laërce. « Ayant besoin, dit Brevot de Hautbourg, de quelque grand homme de ce siècle-cy pour servir de chef et de protecteur à ces grands personnages qui ne peuvent plus parler que par la bouche des autheurs, » il a longtemps cherché autour de lui et il n'a pas su découvrir un homme *plus noble de sang et de vertu*, que ledit seigneur des Pruneaux, conseiller au parlement de Paris. Nous avons seulement remarqué dans ce livret, outre la dédicace, une faute d'impression qui mérite de passer à la postérité avec les pointes d'esprit des hommes illustres : le philosophe Bion, « estant un jour sur mer avec des pattes.... » Ces *pattes-là* étoient des *pirates*. P. L.

471. PRÉJUGÉS (Les) DÉMASQUÉS, en vers patois sarcellois. *A Port-Mahon*, 1756, pet. in-8 de 4 ff. et 94 p.— Critique sur les Préjugés démasqués. *Ibid.*, 1756; pet. in-8 de 66 p. non compris le titre, v. m.......................... 9—»

Les ouvrages écrits en patois des environs de Paris sont peu nombreux, et la plupart de ceux qui existent imprimés appartiennent à la série des *Sarcellades*, que l'esprit de parti janséniste accueilloit avec tant de jubilation, il y a cent ans. C'est à cette branche de poésie sarcelloise que se rattache la satire des *Préjugés démasqués*, ainsi que la *Critique* ou plutôt la suite de cette satire religieuse et morale. Ces deux opuscules en vers patois sarcellois, moins connus et plus rares que les autres *Sarcellades*, ont donc un véritable intérêt pour les amateurs de la littérature patoise, car le dialecte des paysans de l'Ile-de-France, lequel se distingue par beaucoup de finesse, de naïveté et de malice, mérite d'être étudié, comme les différents patois indigènes. Le plus ancien livre qui représente ce dialecte est la *Gazette des Halles*, publiée pendant la Fronde; il faut citer aussi la *Conférence de Janot et Piarot*, sur l'entrée de la reine à Paris en 1660. Soixante-dix ans plus tard, le dialecte de l'Ile-de-France fut remis en honneur par un janséniste nommé Nicolas Jouin, à qui nous attribuons très-positivement les *Préjugés démasqués*, quoique ces deux satires n'aient pas été recueillies avec les autres poésies de l'auteur dans la dernière édition des *Sarcellades*. Ce Nicolas Jouin peut être regardé comme le créateur de la poésie sarcelloise. Il étoit banquier, il étoit surtout janséniste; il avoit les jésuites en telle horreur, que nous devons supposer qu'il avoit perdu de l'argent dans quelques-unes des banqueroutes que la Société de Jésus eut le malheur de faire subir aux chrétiens et aux juifs au commencement du XVIIIe siècle. En tous cas, Nicolas Jouin possédoit une maison de campagne située à Sarcelles, et il y réunissoit souvent ses amis jansénistes, ennemis des jésuites comme lui. L'archevêque de Paris, Vintimille, choisit exprès pour le village de Sarcelles, peut-être à cause de la présence de Nicolas Jouin dans cette commune, un curé cuirassé de jésuitisme, et ce curé fit des siennes dans les affaires des billets de confession. On a lieu de supposer que Nicolas Jouin fut en lutte avec ledit curé. Pour se venger, il composa les Harangues des habitants de Sarcelles, en vers sarcellois. Ces Harangues circulèrent manuscrites, furent imprimées clandestinement et vendues sous le manteau. La police eut beau chercher l'auteur de ces pamphlets, elle y perdit son latin jusqu'à ce que Nicolas Jouin, dénoncé par son fils, dit-on, obtint, au lieu d'un billet de confession, une lettre de cachet. Il passa quelques mois à la Bastille et il profita des loisirs de sa prison pour cultiver encore la poésie sarcelloise : pendant plus de vingt ans, il attaqua les jésuites et leurs partisans, notamment les archevêques de Paris, et toujours ses satires antijésuitiques étoient datées de sa maison de Sarcelles, c'est-à-dire écrites en patois sarcellois. Il eut sans doute des imitateurs, mais il fut chef d'école, et la poésie sarcelloise, qu'il avoit inventée, mourut avec lui en 1757. Les jésuites ne lui survécurent pas longtemps en France. P. L.

472. ROLAND. Aglossostomographie, ou description d'une bouche sans langue, laquelle parle et faict naturellement

toutes ses autres fonctions; par Me Jacques Roland Sr de Belebat, chirurgien de Mgr le Prince, lieutenant du premier barbier-chirurgien du roy, commis de son premier médecin, et juré à Saumur. *Saumur, pour Cl. Girard et Daniel de l'Erpinière (impr. de J. Lesnier et Isaac Desbordes)*, 1630; in-8, mar. r. fil. tr. dor. (*Derome*)....... 48—»

Bel exemplaire d'un livre rare et curieux. Roland de Belebat affectionnoit les titres singuliers; il avoit déjà publié l'*Orchitomologie, Saumur*, 1615. L'*Aglossostomographie* forme un volume de 12 feuillets et 79 pages. — Les pièces liminaires sont : une *dédicace* à Marc Duncan, docteur en médecine et professeur de grec à Saumur; douze pièces de vers latins ou françois; une introduction sur *le sujet et l'ordre de ce discours*.

On reconnoit le chirurgien dès la première phrase de sa dédicace : « C'est un effect très-certain dans les œuvres de la nature, que tous les ruisseaux qu'on voit serpenter la surface de la terre, et qui *syringuent les entrailles* de ce solide élément, retournent enfin dans l'océan, etc. »

Les pièces de vers composées à la louange de l'auteur sont au nombre de onze. Roland de Belebat a complété la douzaine par un sixain adressé à son livre : « Va-t'en petit livret, ne crains la calomnie etc. » Voici un quatrain que nous nous empressons de transcrire:

Pour expliquer comment se font les voix humaines
Sans langue, un autre eust pris un million de peines.
Pour toy c'est un ébat; c'est pourquoi, sans débat,
L'on te peut bien nommer Roland de Belebat.

Nous regrettons que l'auteur de ce calembour rimé ne se soit fait connoitre que par les initiales de son nom.

L'introduction commence ainsi : « Afin de parler et d'escrire avec intelligence et authorité, d'une bouche qui se rend intelligible par la parole, sans aucune apparence de langue, il faudroit qu'une bouche d'or me donnast des paroles d'ange, et qu'un burin d'acier gravast dans des tables d'airain, cette merveille incroyable, pour faire que les siècles advenir apprissent ce que ceux du passé ont ignoré. » Plus loin, il nomme Paris, l'*abrégé de la France*. Enfin, il divise son discours en sept chapitres, *qui est un nombre estimé le plus parfaict entre les nombres*.

Or celui dont la *bouche élanguée* a exercé la verve lyrique de Roland de Belebat, étoit un enfant de huit ou neuf ans, appelé Pierre Durand, fils d'un laboureur du village de Rangezière près Montaigu en bas Poitou. Nous ne suivrons point notre chirurgien dans ses dissertations anatomiques et surtout emphatiques. Nous passerons sous silence *les peuples qu'on dit avoir deux langues à l'aide desquelles ils peuvent exprimer en un mesme temps deux pensées différentes; la description d'un instrument propre à faire parler ceux auxquels on a tronçonné la langue;* et nous terminerons cet article en signalant deux autres *Merveilles* que l'auteur devoit insérer dans ses *Recherches de chirurgie*, ouvrage qui, probablement, n'a jamais

...LE.

...nier du marquis de Lezay, ...celle d'un chantre de Chi-... ndant, dit-il, il prenoit quel-... *jamais espargné.* » Réflexion ... oujours fort altérés? ... ussi curieux par la forme

Ar. B.

...AGE A PARIS. *Paris*, ...; in-12, v. éc. 9—»

... ont nombreuses à Paris, où ... isable sujet en présence des ... sommes prêts à parier que ... ne qui est là sous nos yeux ... c autant de plaisir que d'in- ... et de l'état de la capitale ... r un peintre étranger, naïf, ... l'école de Gessner, est d'un ... ois, n'est autre que Jacques- ... cipal rédacteur de la corres- ... sant son esprit au contact de ... toujours qu'il avoit traduit ... Paris au sortir de la Terreur ... 'on n'a pas lu les lettres que ... ami M. F. de R., avec cette

... nt aimé !

... e plus vrai et plus attristant ... d'on confond si mal à propos ... littéraires. Nous invitons les ... apprendre à connoître l'œuvre

... détails sur les bibliothèques, ... livres qui avoient été jetés à ... uelques sous aux épiciers et ... eur à l'égard des bonnes au- ... épublique n'avoit pas réduits ... ons, toutes les grandes allées, ... t devenus autant de magasins ... tc. » C'est à ces étalages en ... s sa précieuse bibliothèque, ... cent de bénéfice en 1806, et

P. L.

PUBLICATIONS NOUVELLES

ADRESSÉES A LA RÉDACTION DU BULLETIN DU BIBLIOPHILE.

BISTON. De la noblesse maternelle en Champagne, et de l'abus des changements de noms, *Châlons*, 1857; in-12, de 44 pages.

Ce livre est une exposition rapide des coutumes de la Champagne qui ont maintenu le privilége de la noblesse par les femmes jusqu'à la révolution de 1789. Ce fait curieux de noblesse utérine était contraire, il est vrai, au droit commun de la France, mais il n'en a pas moins conservé sa valeur historique et légale. Le ventre n'anoblissait pas en Champagne, mais les *demoiselles* pouvaient aussi transmettre en légitime mariage leur noblesse avec toutes ses conséquences. L'ouvrage de M. Biston se termine par un petit traité sur l'*Abus des changements de noms*, où il démontre entre autres choses que la noblesse véritable n'existe pas sans titre et n'est rien moins que prouvée par la présence de la particule nobiliaire.

BONNARDOT. Essai sur l'art de restaurer les estampes et les livres, ou traité sur les meilleurs procédés pour blanchir, détacher, décolorier, réparer et conserver les estampes, livres et dessins, seconde édition, suivie d'un exposé des divers systèmes de reproduction des anciennes estampes et des livres rares. *Paris*, 1858; in-12 de VIII et 352 pages.

BONNARDOT. De la réparation des vieilles reliures, complément de l'essai sur l'art de restaurer les estampes et les livres, suivi d'une dissertation sur les moyens d'obtenir des duplicata de manuscrits, *Paris*, 1858 ; in-12 de 70 pages.

BONNARDOT. Fantaisies multicolores *Paris*, 1859 ; in-12 de XI et 283 pages.

BOYER (*Hipp*). Un ménage littéraire en Berry au XIVe siècle, (Jacque Thiboust et Jeanne de La Font). *Bourges*, 1859 ; gr. in-8 de 78 pages avec 2 pl.

COLSON (*Alexandre*). Notice sur une médaille romaine de grand bronze au revers de Junon Phallaphore, *Bruxelles*, 1859; in-8, broch. avec une planche.

ÉTUDES histor. sur le Mexique, au point de vue polit. et soc. par F. L*** (Lavallée). *Paris*, 1859; in-8 br.

Extrait, à petit nombre, de lá revue des races latines.

[illegible] marquis de Lezay, [illegible] celle d'un chantre de Chi- [illegible] il prenoit quel- [illegible] » Réflexion [illegible] fort altérés?

[illegible] par la forme

Ar. B.

[illegible] A PARIS. *Paris*, [illegible] in-12, v. éc. 9—»

[illegible] à Paris, où [illegible] sujet en présence des [illegible] prêts à parier que [illegible] qui est là sous nos yeux [illegible] avec autant de plaisir que d'in- [illegible] et de l'état de la capitale [illegible] par un peintre étranger, naïf, [illegible] de l'école de Gessner, est d'un [illegible] n'est autre que Jacques- [illegible] principal rédacteur de la corres- [illegible] son esprit au contact de [illegible] qu'il avoit traduit [illegible] Paris au sortir de la Terreur [illegible] si l'on n'a pas lu les lettres que [illegible] son ami M. F. de R., avec celle

[illegible] aimé!

[illegible] plus vrai et plus attristant [illegible] que l'on confond si mal à propos [illegible] Nous invitons les [illegible] à connoître l'œuvre

[illegible] des détails sur les bibliothèques, [illegible] livres qui avoient été jetés à [illegible] quelques sous aux épiciers et [illegible] à l'égard des bonnes [illegible] la république n'avoit pas réduits [illegible], toutes les grandes allées, [illegible] sont devenues autant de magasins [illegible] etc. » C'est à ces étalages [illegible] frais sa précieuse bibliothèque [illegible] cent de bénéfice en 1806, [illegible]

P. L.

PUBLICATIONS NOUVELLES

ADRESSÉES A LA RÉDACTION DU BULLETIN DU BOUQUINISTE

BISTON. De la noblesse maternelle en Champagne, et de l'abus des changements de noms, Châlons, 1857; in-12, de 44 pages.

Ce livre est une exposition rapide des coutumes de la Champagne qui ont maintenu le privilége de la noblesse par les femmes jusqu'à la révolution de 1789. Ce fait curieux de noblesse utérine était contraire, il est vrai, au droit commun de la France, mais il n'en a pas moins conservé sa valeur historique et légale. Le ventre n'anoblissait pas en Champagne, mais les femmes pouvaient aussi transmettre en légitime mariage leur noblesse avec toutes ses conséquences. L'ouvrage de M. Biston se termine par un petit traité sur l'abus des *changements de noms*, où il démontre entre autres choses que la noblesse véritable n'existe pas sans titre et n'est rien moins que prouvée par la présence de la particule nobiliaire.

BONNARDOT. Essai sur l'art de restaurer les estampes et les livres, ou traité sur les meilleurs procédés pour blanchir, détacher, décolorier, réparer et conserver les estampes, livres et dessins, seconde édition, suivie d'un exposé des divers systèmes de reproduction des anciennes estampes et des livres rares. *Paris*, 1858; in-12 de VIII et 352 pages.

BONNARDOT. De la réparation des vieilles reliures, complément de l'essai sur l'art de restaurer les estampes et les livres, suivi d'une dissertation sur les moyens d'obtenir des duplicata de manuscrits, *Paris*, 1858; in-12 de 70 pages.

BONNARDOT. Fantaisies multicolores *Paris*, 1859; in-12 de II et 283 pages.

[illegible] (Hipp.). Un ménage littéraire en Berry au XIVe siècle, [illegible] Thiboust et Jeanne de La Font). *Bourges*, 1859; gr. in-8 de 78 pages avec 2 pl.

[illegible] (Alexandre). Notice sur une médaille romaine de grand bronze au revers de Junon Phallaphore, *Bruxelles*, 1859; [illegible] broch. avec une planche.

[illegible] histor. sur le Mexique, au point de vue [illegible] et [illegible] (Th. Lavallée). *Paris*, 1859; in-8 br.

[illegible] numéro, de la revue des races latines

GAUTIER (*Léon*), ancien élève de l'École des chartes. Quelques mots sur l'étude de la paléographie, 2e édit. revue avec soin et précédée de quelques mots sur l'École des chartes. *Paris*, 1859; in-18 de 74 pages.

GRAESSE. Trésor de livres rares et précieux, ou nouveau dictionn. bibliogr. par J. G. Théod. Graesse. 6e livr. *Dresde*, 1859; gr. in-4, br. deux colonnes.

HELBIG. Fleurs des vieux poëtes liégeois (1550-1630) avec une introduction historique par M. Peetermans, recueil publié et accompagné de notices biographiques par H. Helbig. *Liége*, 1859; in-12, XLVIII et 168 pages.

MOUAN. Notice historique sur la vie et les travaux de M. Roux-Alphéran, *Aix*, 1859; in-8 de 144 pages.

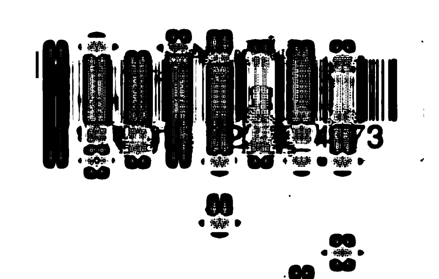
ORDRE (l') establi au collége de Genève par nos magnif. et très-honor. Seigneurs sindiq. et conseils. *Genève, imp. de J. Guil. Fick.* 1859; in-4. br. parch.

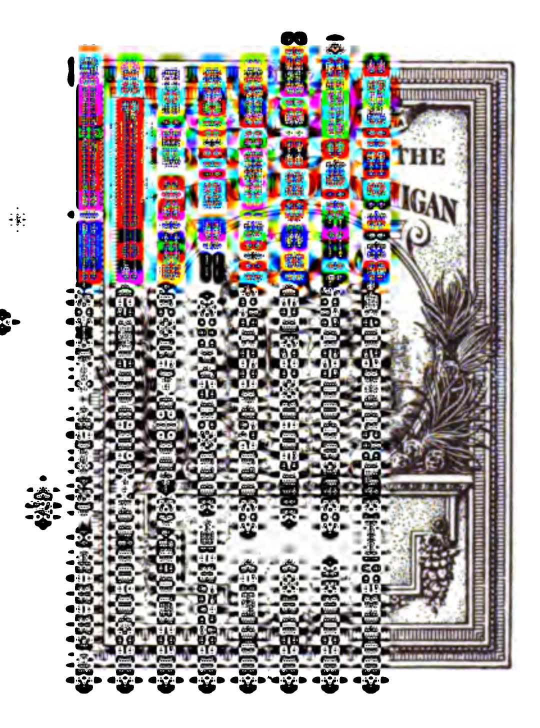
L'Ordre du collége de Genève est mentionné par M. Renouard dans son catalogue de l'œuvre des Estienne comme la dernière publication sortie des presses de Robert Ier; la chose est du reste probable; l'ouverture de l'Académie de Genève, sous la présidence de Caloin et de Bèze, ayant eu lieu au commencement de juin 1559. Genève a célébré cette année, 1857, l'anniversaire triséculaire de la fondation de son académie, qui créée trois siècles auparavant sous les auspices des deux grands réformateurs, a eu la bonne fortune, pendant ce long espace de temps d'être l'asile ou la mère-nourrice d'une foule d'hommes distingués dont quelques-uns ont exercé à leur retour dans leurs foyers une singulière influence sur les destinées de leurs patries, et nous ne nommerons ici que Philippe Marnise de Sainte-Aldegonde et M. Guizot. Il a paru intéressant dans de telles circonstances de produire un fac-simile aussi ressemblant que possible de l'Ordre des Écoles de 1559, lequel fac-simile a été généreusement distribué par son savant éditeur le professeur Charles Lefort, aux professeurs et étudiants étrangers qui ont assisté au jubilé académique genévois. L'exécution de la reproduction de l'Ordre des Écoles avait été confiée aux soins et à l'habileté bien connue de M. Fick.

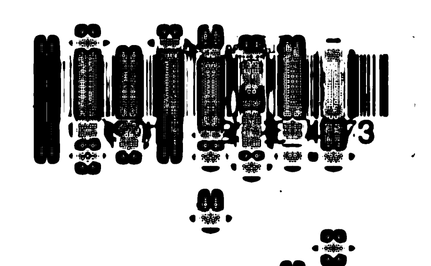
RÉFUTATION du paradoxe bibliogr. de M. R. Chantelauze, par l'auteur des supercheries littér. dévoil. (Quérard.) *Paris*, 1859; broch. in-8.

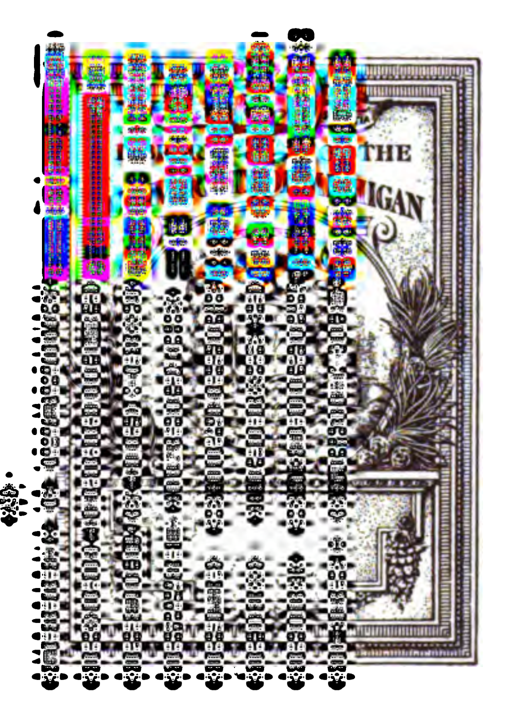
Cette brochure piquante et spirituelle est relative à un fait historique très à l'ordre du jour: *Plan d'un nouvel équilibre*, Europe, etc.

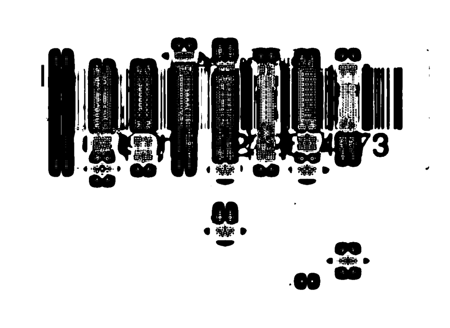
(*La suite au prochain numéro.*)

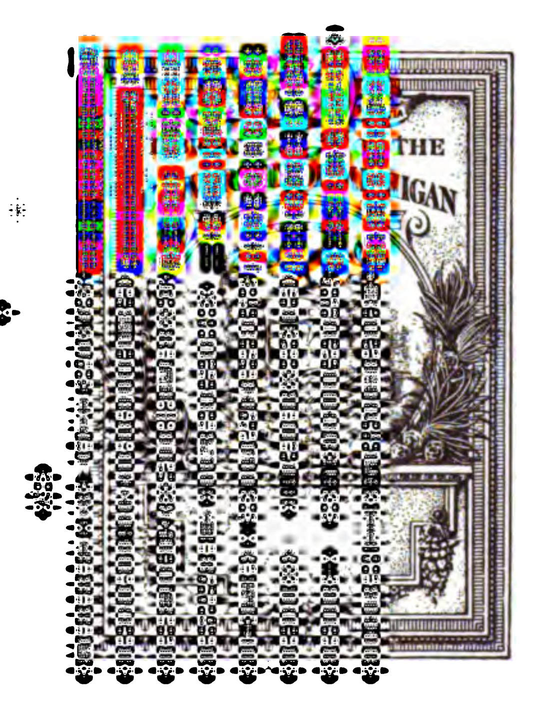



THE
IGAN




THE




THE

